

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE  
UFR d'Art et d'Archéologie – École doctorale d'Archéologie  
Année universitaire : 2008-2009

**THESE**  
**pour obtenir le grade de Docteur de**  
**l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

Discipline : Archéologie  
Spécialité : Archéogéographie

présentée et soutenue publiquement  
par

**Magali WATTEAUX**

le 3 juillet 2009

**La dynamique de la planimétrie parcellaire et des réseaux  
routiers en Vendée méridionale.**

**Études historiographiques et recherches archéogéographiques.**

*Volume 1 - Texte*

Directeur de thèse :  
**Gérard CHOUQUER** (Directeur de Recherches – CNRS)

**Jury**

Joëlle BURNOUF (Professeure – Université de Paris 1)

Maria da CONCEIÇÃO LOPES (Professeure – Université de Porto-Coïmbra), rapporteur

Anne NISSEN JAUBERT (Maître de conférences – Université de Tours), rapporteur

Daniel PICHOT (Professeur – Université de Rennes 2)



# REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement Gérard Chouquer, mon directeur de thèse, pour m'avoir proposé d'encadrer ma recherche, dès le DEA, et pour m'avoir transmis, ce faisant, sa passion de l'archéogéographie. Ses réflexions, son aide et sa confiance ont été déterminantes dans la conduite de cette thèse et dans son aboutissement. En particulier, son goût pour l'archéologie du savoir et le « hors piste » intellectuel a rencontré l'un de mes centres d'intérêt de longue date, celui de l'histoire des idées. Ce fut une partie très stimulante de mon travail et pour laquelle je lui dois beaucoup, tant par ses conseils que par nos discussions. Enfin, les projets auxquels il m'a associée – publications et enseignements – m'ont par ailleurs permis d'approfondir certaines voies et d'en explorer d'autres. Son enthousiasme pour la science et sa capacité à ouvrir de nouvelles pistes autant qu'à revisiter certains champs ont dès le départ suscité mon admiration, toujours intacte aujourd'hui.

Joëlle Burnouf, responsable de mon équipe de recherche, m'a également fait profiter de ses conseils et critiques et je l'en remercie vivement. J'ai eu la chance de bénéficier de son regard (ré-)novateur et de ses enseignements toujours en phase avec les dernières avancées de la connaissance archéologique, lors de ma maîtrise et de mon DEA et lors de mes années d'enseignante à ses côtés. Sa confiance en mon travail et en moi-même ainsi que la chaleur, la bienveillance et la disponibilité dont elle a fait preuve à maintes reprises ont été des ferments décisifs de ma persévérance. Dans les moments les plus difficiles, j'ai tiré grand profit de son conseil récurrent – « courage et abnégation ! » – qui fonde sa posture face à la recherche, associée à une bonne dose d'engouement et de jeunesse.

Aujourd'hui, je tiens évidemment à les remercier ainsi que Mme Maria da Conceição Lopes, Mme Anne Nissen Jaubert et M. Daniel Pichot pour avoir accepté d'évaluer ce travail et consacré du temps à sa lecture.

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans les archéologues vendéens qui m'ont grand ouvert les portes de leurs bureaux, à Longèves (Inrap), Nantes (Service Régional de l'Archéologie) ou aux Lucs-sur-Boulogne (service départemental d'archéologie). Je suis très reconnaissante à Pascal Vialet (Inrap), Bertrand Poissonnier (Inrap), Olivier Nillesse (Inrap), Émile Bernard (archéologue départemental jusqu'en 2008), Nicolas Rouzeau (conservateur en charge de la Vendée au S.R.A. jusqu'en 2007), Mireille André (Inrap), Frédéric Guérin (Inrap) pour m'avoir communiqué personnellement leurs rapports de fouille et donné accès à la bibliothèque de leurs bases archéologiques pour consulter aisément les rapports. Je tiens à remercier particulièrement Pascal Vialet pour l'intérêt qu'il a toujours porté à ma démarche (alors même qu'il est préhistorien !), pour sa présence, sa gentillesse et son aide logistique constante lors de mes déplacements en Vendée. Il fut le pilier de mes contacts avec le milieu archéologique professionnel dans ce département et je lui dois de ce fait beaucoup. Bertrand Poissonnier, avec qui j'ai eu le plaisir de fouiller à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) en 2004, a par ailleurs toujours été

présent quand j'avais besoin de quelques photocopies ou documents. Sa disponibilité et son entrain m'ont touchée et je tiens à l'en remercier. Pour le S.R.A., Nicolas Rouzeau a également facilité mon accès à la documentation et a toujours eu le souci que tout se passe pour le mieux lors de mes séjours à Nantes. Pour cela je lui en suis très reconnaissante. Enfin, pour leurs relectures approfondies et leurs remarques constructives, je remercie chaleureusement Émile Bernard et Jérôme Pascal (Inrap). Je me sens profondément redevable de l'accueil et de l'aide que chacun d'entre eux, à différents niveaux, m'ont apporté. J'espère en retour que ce travail, malgré ses inévitables imperfections, leur offrira quelques éléments utiles pour leurs propres recherches en cours et à venir et qu'ils le jugeront à la hauteur de leurs espérances. Ce serait pour moi la plus belle récompense intellectuelle.

J'ai réalisé cette thèse grâce, en partie, à une allocation de recherche de trois ans octroyée par le Ministère de la Recherche. J'ai également bénéficié de l'aide financière de mon équipe de rattachement, l'équipe « Archéologies environnementales » de l'UMR 7041 ArScAn dirigée par Joëlle Burnouf et Anne Bridault. À côté de ces contributions essentielles pour investir dans du matériel informatique performant, pour se former dans des colloques et pour acquérir certains documents photographiques coûteux, la présentation annuelle de l'état d'avancement de mes travaux dans le cadre des réunions d'équipe a largement contribué à la progression et l'amélioration de ma thèse.

Je suis également reconnaissante envers ceux qui, par leurs remarques lors des échanges que nous avons eus, m'ont suggéré des pistes de recherches et des voies de réflexion fructueuses, m'ont apporté une aide concrète ou m'ont aidée à éclaircir certains points en m'amenant à préciser ma pensée : Laurent Aubry, Jean-François Berger, Antoine Bourrouilh, Anne Bridault, Cyril Castanet, Émilie Cavanna, Bruno Desachy, Philippe Fajon, Mélanie Foucault, Thomas Jarry, Cédric Lavigne, Claire Marchand, Dominique Marguerie, Marie-Christine Marinval, António José Marques da Silva, Catherine Mousinho, Édith Peytremann, Caroline Pinoteau, Claude Raynaud et surtout Sandrine Robert – dont j'ai tiré grand profit des conseils méthodologiques et scientifiques. Je remercie également le personnel des Archives départementales de Vendée à La Roche-sur-Yon, du Service Historique de la Défense à Vincennes, de la cartothèque et de la photothèque de l'I.G.N. à St-Mandé et de la D.R.A.C. des Pays de la Loire à Nantes pour leur disponibilité et leur assistance.

Durant l'année 2008, j'ai obtenu un financement de mon école doctorale, dirigée par Gilles Touchais, pour participer à un programme de valorisation des compétences de doctorant : le « Nouveau Chapitre de la Thèse ». Organisé par l'association Bernard Grégory, cet exercice a consisté en la rédaction d'un rapport détaillé que j'ai présenté oralement le 23 juin 2008. Encadrée par Michèle Le Cam de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC), j'ai pu prendre du recul sur ma recherche en faisant le point sur sa conduite, ses perspectives et tout ce qu'elle m'avait apporté personnellement et professionnellement. Cette expérience fut enrichissante et m'a permis de mieux situer mon travail en prenant conscience de ses particularités et de ses difficultés. Je tiens donc à remercier Gilles Touchais de m'avoir offert la possibilité de participer à ce projet et tout particulièrement Michèle Le Cam pour ses conseils et son enthousiasme communicatif.

Mon expérience d'enseignante à Paris 1 durant six années, comme monitrice (2002-2005) puis ATER (2005-2007) et enfin vacataire (2008), s'est avérée très profitable pour mes recherches. Par la variété des cours donnés (de l'archéologie médiévale et moderne à l'archéogéographie en passant par l'archéologie de la construction) et des niveaux pris en charge (du Deug au Master 2), j'ai appris à transmettre les « savoirs » en les rendant plus accessibles et à me remettre en question en fonction de la réception du message par les étudiants. En particulier, le cours magistral d'archéogéographie m'a permis de clarifier mes acquis et de tester l'expression de la complexité morphologique. Grâce aux questions des étudiants et au travail que j'ai effectué avec eux, j'ai véritablement pu progresser dans l'articulation des niveaux de raisonnement et prendre conscience des difficultés intellectuelles et rhétoriques à dépasser. Je leur dois donc beaucoup et cette thèse ne serait probablement pas ce qu'elle est sans cette expérience parallèle aussi dévoreuse de temps que passionnante.

Je pense évidemment aussi aux amis qui m'ont accompagnée tout au long de ce projet. Ils ont su m'apporter une aide pratique et me soutenir quand la confiance vacillait : Fabien Blanc, Émilie Cavanna, Sylvia Fernandez, Éric Filliol, Thierry L'Hernault, Isabelle L'Hostis, Fanny Madeline, Ghiath Monnet, Priska Morrissey, Nathalie Ouakrat, Émilie Portat, Églantine Reymond, Christophe Sévin. Je tiens plus particulièrement à remercier Priska, Églantine et Ghiath pour leur aide dans les dernières semaines. Leur générosité, leur affection et leur disponibilité ont été précieuses. Enfin, une pensée toute particulière pour Isabelle L'Hostis dont l'implication totale dans la dernière ligne droite, les relectures et le travail, entre autres, sur la bibliographie ont été littéralement salvateurs pour tenir les délais et supporter la pression. La dernière semaine en liaison continue grâce à Internet m'a rappelé avec joie l'émulation que nous éprouvions déjà à travailler ensemble en maîtrise. Je lui témoigne, comme à tous, mon amitié sincère et mes plus chaleureux remerciements.

Enfin, j'exprime toute ma gratitude à mes parents, Marie et Patrick Watteaux, et ma grand-mère Simone Watteaux qui ont encouragé mes choix dès l'adolescence et continué à y croire par la suite. Pour cette confiance jamais démentie, je leur dédie ce travail.



# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	1
SOMMAIRE .....	5
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	15
PARTIE 1.....	21
ARCHÉOLOGIE DU SAVOIR .....	21
<i>Introduction : Pour une cartographie critique des objets .....</i>	<i>23</i>
<b>CHAPITRE 1</b> – <b>LE BOCAGE. UN TYPE AGRAIRE SURDÉTERMINÉ .....</b>	<b>27</b>
1. <i>Une définition géographique .....</i>	<i>28</i>
1.1.    Un type agraire traditionnel.....	28
1.2.    Une composante importante mais peu étudiée : l’habitat dispersé.....	31
1.3.    La dimension individualiste du régime bocager .....	34
1.3.1.    Un régime agraire « rétrograde » face aux openfields « progressistes » .....	34
1.3.2.    Des nuances qui déstabilisent cette opposition.....	35
2. <i>L’épineuse question de la genèse du bocage.....</i>	<i>37</i>
2.1.    L’enquête lexicographique : la question de la clôture médiévale.....	37
2.2.    À la recherche de la genèse.....	39
2.2.1.    Le « mythe » du bocage celtique .....	39
2.2.2.    Un poncif : une naissance médiévale .....	40
2.2.3.    Hétérogénéité des datations .....	41
2.2.4.    Propositions de classification des bocages.....	43
2.3.    État de la question : un paysage moderne .....	45
3. <i>Le paradoxe des recherches archéologiques et paléoenvironnementales .....</i>	<i>47</i>
3.1.    Fouiller le bocage ? L’apport des archéologues .....	47
3.1.1.    Les modelés : l’exemple de la ferme gauloise de Boisanne.....	47
3.1.2.    Créations et transmissions parcellaires : l’exemple des habitats altomédiévaux de Montours .....	48
3.1.3.    Les discordances bretonnes.....	49
3.2.    Du paléoenvironnement au bocage ? L’apport des environmentalistes .....	52
3.2.1.    L’analyse botanique des haies.....	52
3.2.2.    L’analyse micromorphologique.....	55
3.2.3.    L’analyse archéobotanique.....	56

3.3.	Analyser métrologiquement le bocage ? L'apport des archéomètres de Rennes .....	59
4.	<i>Conclusion : l'impasse actuelle du concept de bocage</i> .....	60
4.1.	« Durcissement » de l'objet en raison de sa valeur sociale actuelle .....	61
4.2.	Un objet inadapté pour les archéologues et les paléoenvironnementalistes .....	62
4.3.	Nécessité de faire le tri entre les différentes réalités étudiées .....	63
<b>CHAPITRE 2 – L'HABITAT ET LA PLANIMÉTRIE MÉDIÉVALE. DES RÉALITÉS CALIBRÉES PAR LES MODÉLISATIONS HISTORIQUES..... 67</b>		
1.	<i>La « naissance du village ». Un paradigme à l'épreuve de l'archéologie</i> .....	67
1.1.	Le paradigme de la « naissance du village » .....	68
1.1.1.	Une opposition entre l'habitat du haut Moyen Âge et le village d'après l'an Mil....	68
1.1.2.	La rupture de l'an Mil et la modélisation historique de l'encellulement.....	70
1.2.	Les bouleversements apportés par l'archéologie préventive.....	73
1.2.1.	Les prémisses d'une remise en question de la théorie de R. Fossier.....	74
1.2.2.	La thèse d'Édith Peytremann : une synthèse démontant la « naissance du village » .....	78
1.2.3.	Du « village médiéval » au système de peuplement .....	81
1.3.	Hésitations et rhétorique actuelles des archéologues médiévistes .....	85
1.3.1.	Le modèle de Robert Fossier reste un paradigme commode .....	85
1.3.2.	Divorce de l'histoire et de l'archéologie ? .....	87
2.	<i>La planimétrie altomédiévale. Une inconnue</i> .....	90
2.1.	Sous-représentation des formes altomédiévales dans les données des fouilles préventives .....	91
2.2.	L'assimilation du paysage médiéval au paysage contemporain.....	92
2.3.	La « rupture de l'an Mil » : l'acte de naissance de la planimétrie médiévale .....	93
3.	<i>La forme radioconcentrique. La planimétrie emblématique du second Moyen Âge ?.....</i>	95
3.1.	Du côté des matérialités planimétriques .....	96
3.1.1.	Les limites circulaires matérialisées dans l'espace .....	96
3.1.2.	Ellipses de l'ouest de la France .....	97
3.1.3.	Les errements de la photo-interprétation.....	99
3.2.	Du côté des représentations .....	101
3.2.1.	La représentation de leur espace par les élites médiévales.....	101
3.2.2.	Les modélisations historiques de l'espace médiéval .....	102
3.3.	La forme radioconcentrique : une forme planifiée ?.....	105
3.4.	Conclusion : la forme radioconcentrique, un objet paradigmatique.....	108
<b>CHAPITRE 3 – LES PAYSAGES VENDÉENS. UN TABLEAU DÉTERMINISTE ? 111</b>		
1.	<i>Les paysages étudiés : une diversité importante</i> .....	112
1.1.	Le Marais Poitevin.....	112
1.1.1.	Histoire du colmatage de l'ancien golfe.....	113
1.1.2.	Les entreprises d'assèchement des XII <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles .....	114
1.1.3.	Les travaux de l'époque moderne et sub-actuelle .....	115



1.2.	La plaine de Luçon-Fontenay .....	116
1.3.	Le Bas-Bocage.....	118
1.4.	Les zones de contact entre la plaine et le Bas-Bocage.....	121
2.	<i>Chapitres d'histoire de l'occupation du sol</i> .....	122
2.1.	L'occupation du sol et le peuplement dans le Massif ancien.....	122
2.1.1.	Le peuplement des vallées à la préhistoire .....	122
2.1.2.	Les défrichements médiévaux et les tenures en hébergements .....	123
2.1.3.	La constitution historique de la Gâtine poitevine à l'époque moderne.....	124
2.2.	L'occupation du sol et le peuplement dans la plaine calcaire .....	128
2.2.1.	Un dossier en attente : l'Âge du Bronze et le premier Âge du Fer .....	128
2.2.2.	L'occupation de la plaine durant La Tène.....	130
2.2.3.	L'occupation de la plaine à la période gallo-romaine .....	134
3.	<i>Une histoire déterministe des paysages vendéens ?</i> .....	138
3.1.	Des « paysages géologiques » : un poncif de la littérature .....	138
3.2.	Une rhétorique à expliciter pour faire le tri.....	140
3.3.	Des paysages aux mentalités .....	141
	<b><i>Conclusion de la première partie</i></b> .....	<b>145</b>

## **PARTIE 2.....147**

### **ARCHÉOGÉOGRAPHIE DES RÉSEAUX ROUTIERS ET DE LA PLANIMÉTRIE PARCELLAIRE DANS LE SUD-VENDEE.....147**

#### **SECTION 1 – DOCUMENTS ET MÉTHODES .....149**

##### **CHAPITRE 1 – LES DOCUMENTS PLANIMÉTRIQUES .....151**

1.	<i>Les documents cartographiques</i> .....	151
1.1.	Les cartes antérieures au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	152
1.1.1.	Les cartes régionales du Poitou.....	152
1.1.2.	Un plan cadastral d'une partie du Marais poitevin .....	153
1.2.	Les cartes du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	153
1.2.1.	Les cartes des ingénieurs du roi .....	153
1.2.2.	La carte du Poitou aux environs de 1780.....	160
1.2.3.	La carte de Cassini .....	160
1.2.4.	L'Atlas national de P. Dumez et P.-G. Chanlaire .....	163
1.2.5.	Les cartes des barrières de péage .....	164
1.3.	Les cartes topographiques du XIX <sup>e</sup> siècle .....	165
1.3.1.	La carte d'État-Major.....	165
1.3.2.	La carte « Type 1889 ».....	166
1.3.3.	Les cartes routières du XIX <sup>e</sup> siècle .....	166
1.3.4.	L'atlas cantonal .....	167
1.4.	Cartes contemporaines.....	167
1.4.1.	Les nouvelles cartes topographiques de France.....	167
1.4.2.	Cartes thématiques .....	168

1.4.3.	Les bases de données géographiques .....	169
2.	<i>Les documents cadastraux</i> .....	170
2.1.	Le cadastre par masses de cultures .....	170
2.2.	Le cadastre parcellaire napoléonien.....	171
2.3.	Le cadastre actuel.....	172
3.	<i>Les documents photographiques</i> .....	173
3.1.	Les photographies aériennes verticales à haute altitude .....	173
3.1.1.	Présentation des missions régulières de l'IGN.....	173
3.1.2.	La mission de l'Armée de l'air de 1976 : une mission photo-interprétée.....	174
3.2.	Les images satellitaires Google Earth .....	175
3.3.	Les photographies aériennes obliques à basse altitude.....	176
3.3.1.	Présentation des prospections aériennes.....	176
3.3.2.	Les prospections aériennes de Maurice Marsac dans la plaine .....	177
3.3.3.	Les prospections aériennes de Patrick Périody.....	179
<b>CHAPITRE 2 – LES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES .....</b>		<b>181</b>
1.	<i>Les inventaires</i> .....	181
1.1.	La Carte archéologique de la Gaule .....	181
1.2.	La base de données Patriarche.....	183
2.	<i>Les rapports d'opérations archéologiques préventives</i> .....	185
2.1.	L'étude d'impactsur le tracé de l'A 83 entre Montaigu et Sainte-Hermine .....	185
2.1.1.	Études liminaires .....	185
2.1.2.	Prospection mécanique .....	186
2.2.	La prospection mécanique et les évaluations des indices de faible densité sur le tracé de l'A 83 entre Ste-Hermine et Oulmes .....	188
2.3.	Le corpus archéologique constitué.....	189
2.4.	Une absence de problématiques paysagères.....	192
2.4.1.	Des études palynologiques difficilement exploitables.....	192
2.4.2.	Une absence d'analyse géoarchéologique des fossés.....	194
3.	<i>L'apport des données archéologiques</i> .....	195
3.1.	L'archéologie des fossés parcellaires .....	195
3.2.	Insertion des gisements archéologiques dans la planimétrie.....	197
3.3.	Les difficultés du croisement des données entre archéologie et morphologie .....	198
3.3.1.	Quelques dérives à éviter .....	198
3.3.2.	Le problème de la validation des données entre archéologie et morphologie .....	199
<b>CHAPITRE 3 – DES DOCUMENTS À LA SOURCE : LA CARTE COMPILÉE... 203</b>		
1.	<i>La lecture des formes en archéogéographie</i> .....	203
1.1.	L'archéogéographie : une nouvelle approche des formes .....	203
1.2.	L'évolution des formes : de la persistance à la transmission .....	204
2.	<i>La carte compilée sous SIG</i> .....	206
2.1.	Mise en œuvre d'une « carte compilée » .....	206

2.2.	Construction d'un Système d'Information Géographique.....	207
3.	<i>Mise en place des données dans le SIG</i> .....	208
3.1.	Le géoréférencement des documents.....	208
3.1.1.	Le géoréférencement des documents cartographiques et photographiques.....	208
3.1.2.	Le géoréférencement des plans-masses des gisements archéologiques.....	209
3.2.	Les relevés des données.....	209
3.2.1.	La compilation des relevés de base.....	209
3.2.2.	Le relevé des limites fortes et des alignements remarquables, source de l'analyse morphologique.....	210
	<b>Conclusion de la section 1</b> .....	<b>213</b>

## **SECTION 2 – ANALYSE DES RÉSEAUX ROUTIERS .....215**

### **CHAPITRE 1 – HISTORIQUE DES RECHERCHES SUR LES VOIES ANCIENNES DE POITOU ET VENDÉE ..... 217**

1.	<i>Les érudits du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle</i> .....	217
1.1.	Méthodologie de la recherche des anciens érudits poitevins.....	217
1.2.	Les premières recherches sur le Poitou.....	218
1.3.	Les premières recherches à l'échelle du Bas-Poitou.....	220
2.	<i>Les recherches contemporaines vendéennes</i> .....	222
2.1.	Les initiatives des archéologues à la fin du XX <sup>e</sup> siècle.....	222
2.2.	Marcel Gautier : un vendéen précurseur du renouvellement de l'étude des réseaux routiers.....	224
2.2.1.	Un géographe ruraliste méconnu pour ses travaux sur les chemins ruraux.....	224
2.2.2.	Chronologie et fonctions des chemins ruraux : de la reconstitution périodisée à la diversité des temporalités.....	226
2.2.3.	De la cartographie uniforme à l'organisation des chemins en réseaux.....	229
2.2.4.	Le chemin, un élément indissociable de la structure agraire.....	231

### **CHAPITRE 2 – LES RÉSEAUX ROUTIERS À PETITE ÉCHELLE..... 235**

1.	<i>Échelle supra-régionale : le tri numérique des carrefours routiers du Centre-Ouest de la France</i> .....	235
1.1.	La méthodologie d'Éric Vion.....	235
1.1.1.	Un postulat : le réseau est au cœur de l'étude des chemins.....	235
1.1.2.	Le « tri numérique » : l'étude des réseaux routiers à très petite échelle.....	236
1.2.	Les différents réseaux identifiés par le tri numérique.....	238
1.2.1.	Observations générales sur l'organisation des centres locaux, régionaux et supra-régionaux.....	238
1.2.2.	Les réseaux régionaux.....	241
1.2.3.	Les réseaux supra-régionaux.....	242
1.3.	Les limites du tri numérique.....	245
1.4.	Éléments d'interprétation historique.....	248
1.4.1.	De grandes agglomérations d'origines gauloise et antique et une trame urbaine secondaire essentiellement médiévale et moderne.....	248

1.4.2.	La Vendée : un département en marge des grands réseaux routiers.....	251
2.	<i>Échelle départementale : les routes de grand parcours du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle.....</i>	<i>253</i>
2.1.	Aperçu succinct des routes et grands chemins de l’Ancien Régime.....	253
2.1.1.	Les itinéraires des XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles.....	254
2.1.2.	État des lieux à la seconde moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle.....	258
2.2.	Les grands travaux napoléoniens de la première moitié du XIX <sup>e</sup> siècle..	259
2.2.1.	Les décrets de 1804 et 1806.....	259
2.2.2.	Les routes stratégiques de 1833.....	261

**CHAPITRE 3 – L’ANALYSE MORPHOLOGIQUE DES RÉSEAUX ROUTIERS À L’ÉCHELLE DU SUD-VENDÉE..... 263**

1.	<i>Le récent renouvellement des études sur les chemins anciens.....</i>	<i>263</i>
1.1.	Éric Vion : des chemins aux réseaux routiers.....	263
1.1.1.	Le réseau au cœur de l’étude des chemins.....	263
1.1.2.	Un réseau hétérochrone, stratifié et mobile.....	264
1.2.	Sandrine Robert : pour une lecture dynamique des réseaux.....	265
1.2.1.	Une formalisation aboutie des niveaux de formes et des rapports d’échelles.....	265
1.2.2.	Les conflits flux/modelés, moteurs de la dynamique.....	266
1.2.3.	Une rénovation de fond des études sur les réseaux routiers.....	268
2.	<i>Protocole de relevé et d’analyse des tracés routiers.....</i>	<i>268</i>
2.1.	Documents-sources et constitution des relevés de formes.....	268
2.2.	Méthodologies de l’identification des tracés et des itinéraires.....	269
2.2.1.	Méthode des « itinéraires théoriques » (S. Robert).....	269
2.2.2.	Méthode des tracés « supra-locaux » (É. Vion).....	271
3.	<i>Les itinéraires d’échelle régionale et supra-régionale traversant le Sud-Vendée.....</i>	<i>275</i>
3.1.	L’itinéraire Poitiers-Limoges/côtes sud-vendéennes : la grande liaison est-ouest du Centre à l’océan.....	275
3.1.1.	Le « Chemin Vert » : Limoges aux côtes sud-vendéennes par Mareuil.....	276
3.1.2.	Le « Chemin des Sauniers » : de Poitiers aux côtes sud-vendéennes par le port de La Claye.....	284
3.1.3.	La route royale de Poitiers aux Sables-d’Olonne et son ancien tracé.....	290
3.1.4.	Le pourtour nord du Marais poitevin : contourner Fontenay.....	297
3.2.	L’itinéraire Nantes/La Rochelle-Saintes-Limoges par Chantonnay : la grande liaison nord-sud de la Bretagne à l’Aquitaine.....	301
3.2.1.	Les chemins traversant le Marais poitevin.....	301
3.2.2.	La route royale de Fontenay-le-Comte à Ste-Hermine et son ancien tracé.....	305
3.2.3.	Les variantes de l’itinéraire Fontenay-le-Comte/Ste-Hermine.....	308
3.2.4.	De Ste-Hermine à Chantonnay.....	311
3.3.	Conclusions théoriques.....	312
3.3.1.	Les « couloirs de circulation ».....	312
3.3.2.	Les multiples interactions entre les routes et l’habitat.....	313
3.3.3.	Les différentes spatiotemporalités des formes viaires.....	314
4.	<i>Les itinéraires et chemins locaux du Sud-Vendée.....</i>	<i>317</i>
4.1.	Des rives du Marais poitevin aux portes de la plaine.....	318
4.1.1.	De St-Denis-du-Payré à Mareuil-sur-Lay.....	318
4.1.2.	Depuis Luçon.....	322
4.1.3.	Depuis Thiré vers l’ouest.....	331
4.1.4.	Depuis Nalliers.....	333

4.1.5.	Depuis Le Langon et Mouzeuil-St-Martin .....	336
4.1.6.	Depuis Velluire et Auzay .....	338
4.2.	Les chemins au-delà de la plaine.....	346
4.2.1.	De Mareuil-sur-Lay à La Roche-sur-Yon.....	346
4.2.2.	De Mareuil-sur-Lay à La Chaize-le-Vicomte .....	347
4.2.3.	Vers Bournezeau, Chantonay et Puybelliard .....	349
4.2.4.	Les chemins du nord-est du secteur.....	352
4.2.5.	Les chemins transversaux hors plaine.....	356
4.2.6.	La viabilité « problématique » des chemins du bocage.....	359

### **Conclusion sur les itinéraires du Sud-Vendée..... 361**

1.	<i>Les itinéraires locaux reliant le Marais poitevin au Massif ancien</i> .....	361
2.	<i>Un carrefour d'itinéraires régionaux et supra-régionaux</i> .....	364
3.	<i>Un déplacement des flux vers le centre du département</i> .....	365

## **SECTION 3 – ANALYSE DE LA PLANIMÉTRIE PARCELLAIRE..... 369**

### **CHAPITRE 1 – DES UNITÉS MORPHOLOGIQUES PONCTUELLES..... 371**

1.	<i>Unités morphologiques induites par l'oro-hydrographie</i> .....	372
1.1.	Les corridors hydro-végétalo-parcellaires.....	372
1.1.1.	Géographie et histoire.....	372
1.1.2.	Relation avec le réseau d'habitat.....	374
1.2.	Le Lay aux environs des Moutiers-sur-le-Lay .....	375
1.3.	Les marais de la basse vallée du Lay.....	376
1.3.1.	Un milieu « amphibie » au Moyen Âge .....	376
1.3.2.	L'assèchement des marais au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	377
1.3.3.	Un parcellaire de communaux .....	378
1.4.	La boucle du Lay à Trizay.....	378
1.4.1.	Occupation du sol et morphologies agraires .....	378
1.4.2.	Les gisements archéologiques fouillés dans la boucle.....	379
1.5.	La boucle de la Smagne à St-Hermand.....	383
2.	<i>Les unités morphologiques curvilignes</i> .....	384
2.1.	Des unités morphologiques difficilement interprétables.....	384
2.2.	Des unités morphologiques récentes .....	389
2.3.	Des unités en relation avec des bois et forêts .....	392
2.3.1.	Formes circulaires et ellipsoïdales.....	392
2.3.2.	Limites planimétriques concentriques .....	395
3.	<i>Les unités morphologiques « atypiques »</i> .....	396
3.1.	Délimitations territoriales et urbaines .....	396
3.1.1.	De possibles enceintes villageoises.....	396
3.1.2.	Des fortifications urbaines.....	397
3.1.3.	Une limite territoriale au sud de Beaulieu ?.....	398
3.2.	Parcelles de clos de vigne .....	399
3.2.1.	Au sud de Mareuil-sur-Lay : un parcellaire de bandes curvilignes .....	399
3.2.2.	En lisière de la forêt de Mervent : un petit parcellaire quadrillé.....	400

3.2.3.	Château-Guibert : un « bloc » laniéré.....	401
3.3.	Parcelles en « peigne » et en « arêtes de poisson » .....	401
<b>CHAPITRE 2 – UNE GRANDE TRAME AGRAIRE DOMINANTE .....</b>		<b>405</b>
1.	<i>Méthodologie de l'analyse des orientations</i> .....	405
1.1.	La structuration et l'identification des réseaux de formes.....	405
1.1.1.	Le processus de mise en réseau des formes.....	405
1.1.2.	Le relevé des réseaux de formes .....	406
1.2.	Le calcul automatique des orientations sous SIG .....	407
2.	<i>Morphologie générale</i> .....	408
2.1.	Une organisation quadrillée mais non orthonormée .....	408
2.2.	Un réseau de « formation ».....	411
2.3.	Une extension et une densité variables.....	412
2.3.1.	Une extension considérable.....	412
2.3.2.	Une densité variable.....	413
2.3.3.	Au-delà de la plaine, adaptation du réseau aux corridors par distorsion.....	413
3.	<i>Articulations avec les autres réseaux</i> .....	415
3.1.	Les réseaux d'habitats : une articulation remarquable .....	415
3.2.	Le réseau oro-hydrographique : la clé de lecture du réseau rouge .....	416
3.3.	Les réseaux routiers : des morphogènes importants.....	418
3.3.1.	Les chemins, morphogènes du réseau rouge.....	418
3.3.2.	Les flux et tracés discordants .....	421
3.4.	La forme radioquadrillée : associations d'échelles et de réseaux différents .....	422
4.	<i>Morphogenèse et résilience de longue durée</i> .....	423
4.1.	Les formes archéologiques .....	423
4.1.1.	Les formes fossiles photo-interprétées.....	423
4.1.2.	Les gisements archéologiques fouillés .....	424
4.1.3.	Les indices de faible densité .....	440
4.1.4.	Redondances et mémoire du système.....	445
4.2.	La résilience au filtre de l'analyse statistique .....	446
4.2.1.	Remarques liminaires.....	446
4.2.2.	Les périodes chronologiques représentées.....	447
4.2.3.	Les phénomènes de transmission par isoclinie .....	450
5.	<i>Discordances locales ajourant la trame</i> .....	454
5.1.	La Coudraie (Ste-Hermine) .....	455
5.2.	Les Terres Douces – La Belle Jouanne (Ste-Hermine).....	456
5.3.	Les Grandes Versennes (Ste-Hermine) .....	457
5.4.	La Marzelle (Auzay).....	459
<b>CHAPITRE 3 – LE NORD-OUEST DU SECTEUR : UN PAYSAGE « EN TACHES CONNECTÉES ».....</b>		<b>463</b>
1.	<i>Un paysage qui résiste aux lectures morphologiques habituelles</i> .....	463
2.	<i>Un secteur à l'histoire planimétrique récente</i> .....	465
2.1.	Une « frontière » ?.....	465

2.2.	Une terre de landes, de bosquets et de haies.....	466
2.3.	Un habitat lié aux défrichements médiévaux et modernes .....	468
2.4.	Le système des métairies et borderies .....	472

<b>Conclusion de la section 3 .....</b>	<b>475</b>
---	------------

<b>PARTIE 3.....</b>	<b>481</b>
----------------------	------------

<b>DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE.....</b>	<b>481</b>
--	------------

<b>CHAPITRE 1 – LE TEMPS DES NOUVEAUX OBJETS .....</b>	<b>485</b>
--	------------

1.	<i>Sous le bocage, le parcellaire .....</i>	<i>485</i>
1.1.	Distinguer la forme du modelé .....	485
1.2.	Distinguer les différentes échelles d'analyse .....	487
2.	<i>Du « village médiéval » au « système de peuplement ».....</i>	<i>490</i>
2.1.	Les données du Sud-Vendée : une bifurcation au XII <sup>e</sup> siècle.....	490
2.1.1.	Durée d'occupation des gisements.....	491
2.1.2.	Périodes de création des habitats et réoccupation de sites gallo-romains.....	492
2.1.3.	Périodes d'abandon des habitats.....	492
2.1.4.	Traits généraux des habitats .....	494
2.2.	Une dynamique de peuplement de longue durée .....	495
2.2.1.	Les chapitres de l'histoire de l'occupation du sol : des « isolats ».....	496
2.2.2.	Les bifurcations et les processus dont hérite le peuplement actuel .....	498
3.	<i>De la forme « radioconcentrique » à la forme « radioquadrillée ».....</i>	<i>510</i>
3.1.	Marginalité de la forme radioconcentrique et autonomie relative des niveaux de formes.....	510
3.1.1.	Indépendance relative entre « enveloppes » morphologiques et parcellaire .....	511
3.1.2.	Indépendance relative du réseau viaire et de la trame agraire .....	511
3.2.	Des terroirs non-planifiés et fondamentalement hybridés.....	512
3.2.1.	Les observations morphologiques.....	512
3.2.2.	La multiscalarité et les différents niveaux de formes.....	513

<b>CHAPITRE 2 – LE TEMPS DES NOUVEAUX « ACTANTS ».....</b>	<b>515</b>
--	------------

1.	<i>La Tène finale : le temps de l'émergence de la planimétrie .....</i>	<i>515</i>
1.1.	Chronologie et nature des gisements sud-vendéens .....	515
1.2.	La bifurcation de la seconde moitié du I <sup>er</sup> siècle apr. J.-C. dans l'occupation du sol.....	517
1.3.	À petite échelle : l'émergence du réseau rouge à La Tène finale .....	519
1.3.1.	Non pas un « parcellaire gaulois » mais un héritage laténien .....	519
1.3.2.	Les indices de l'héritage laténien.....	520
2.	<i>Le parcellaire du haut Moyen Âge : les espoirs d'une rénovation .....</i>	<i>522</i>
2.1.	Inexistence d'une strate parcellaire génératrice médiévale .....	522

2.1.1.	La faiblesse du corpus étudié .....	522
2.1.2.	Le haut Moyen Âge n'est pas une grande période de création parcellaire.....	523
2.2.	L'importance décisive de l'héritage antique .....	525
2.2.1.	Une résilience majoritaire.....	525
2.2.2.	Abandonner l'idée d'une discordance radicale avec l'Antiquité .....	527
2.3.	Une dynamique structurellement auto-organisée .....	527

**CHAPITRE 3 - DU RÉCIT GÉOHISTORIQUE AUX ASSOCIATIONS ET  
CONFLITS D'ÉCHELLES..... 531**

1.	<i>Spatiotemporalités des différents réseaux</i> .....	531
1.1.	Morpho-système et nouveaux outils de représentation.....	531
1.1.1.	Les différents réseaux du morpho-système sud-vendéen.....	531
1.1.2.	Du tableau géohistorique aux « tableaux croisés dynamiques ».....	534
1.1.3.	De la frise chronologique au « log archéogéographique » .....	535
1.2.	Les héritages dans la planimétrie parcellaire .....	536
1.3.	Les héritages dans le réseau routier actuel.....	538
2.	<i>Associer les différents réseaux</i> .....	540
2.1.	Système de peuplement et planimétrie parcellaire.....	540
2.2.	Système de peuplement et réseaux routiers.....	541
2.3.	Planimétrie parcellaire et réseaux routiers .....	542
2.4.	Interrelations, bifurcations et asynchronie .....	543
2.4.1.	Articulation et indépendance des réseaux .....	543
2.4.2.	Les bifurcations majeures des réseaux.....	545
2.4.3.	Asynchronie des dynamiques et bifurcations documentaires .....	547
3.	<i>Recompositions et propositions pour un renouvellement du genre de « l'histoire locale » ..</i>	548
3.1.	Requalifier les sources et assumer leurs discontinuités.....	548
3.2.	Réfléchir aux « jeux d'échelles ».....	551
3.3.	Réorganiser l'information et proposer des liens .....	553

**CONCLUSION GÉNÉRALE .....555**

**GLOSSAIRE .....563**

**TABLE DES GRAPHIQUES .....569**



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis à peine dix ans, la réflexion sur l'étude des formes des paysages a considérablement évolué. Partant du constat de l'inadéquation des problématiques et des objets traditionnels de la géographie historique par rapport aux nouvelles données apportées par l'archéologie et les sciences paléoenvironnementales, les historiens et les travaux de morphologie dynamique, de nombreux chercheurs ont fait émerger des éléments nouveaux, aussi variés que la ferme gauloise des spécialistes de l'Âge du Fer, le village des archéologues du haut Moyen Âge, les planimétries protohistoriques, de l'Âge du Bronze à l'époque de La Tène, le réseau d'habitat, sans parler d'objets plus immatériels comme la modalité de transmission des formes parcellaires, la dynamique des trames viaires, la réification médiévale et moderne des centuriations romaines, etc. Dans le même temps, des travaux majeurs déconstruisaient des objets traditionnels à la lumière des recherches des historiens, des archéologues, des archéogéographes, des paléonaturalistes. On verra que l'exemple du bocage n'est pas le dernier de tous ceux qu'on peut citer, grâce aux travaux d'Annie Antoine, de Dominique Marguerie, de Daniel Pichot, d'Isabelle Catteddu, pour ne citer qu'eux. De son côté, Gérard Chouquer a proposé de revisiter les fondements épistémologiques de cette géohistoire et d'en proposer d'autres, plus à même de rendre compte de la complexité des dynamiques des paysages anciens [Chouquer 2000a, 2003a, 2007a, 2008a]. Il formalise cette nouvelle discipline sous le terme d'archéogéographie qui définit **l'étude de l'écoumène dans sa double dimension, projetée et héritée**. Ce terme, emprunté au géographe Augustin Berque, désigne la terre humanisée, habitée, appropriée, vécue, aménagée, transformée, héritée et transmise [Berque 2000]. En reprenant ce mot d'origine grecque, A. Berque souhaitait rappeler que la dimension géographique est aussi constitutive des êtres que leur historicité ; que la relation à la terre est complexe, faite d'autant de sujétions qui s'imposent à nous que de projections variées que nous développons. Sans recouvrir l'intégralité de cette notion très riche, l'archéogéographie se propose, plus modestement, de s'intéresser à l'espace des sociétés du passé et de ses dynamiques, dans toutes ses dimensions, dans le but de **contribuer à la reconstitution de l'histoire périodisée des formes**, quand cela paraît possible, **et à la connaissance des dynamiques de long terme** qui constituent la mémoire (ou les héritages) [Chouquer 2003a]. L'introduction de cette dynamique introduit une rupture forte avec la discipline mère de la géographie historique, ainsi qu'avec l'ensemble des disciplines qui en sont plus ou moins issues, comme la géohistoire de Charles Higounet et de Fernand Braudel, l'archéologie du paysage de Raymond Chevallier et des archéologues, et les différentes archéologies du terroir, des territoires, des réseaux, etc. Alors que ces disciplines envisagent les différents aménagements de l'espace selon des *a priori* historicistes et typo-chronologiques, l'archéogéographie met au cœur de ses analyses et de son discours la complexité des phénomènes de transmission et d'hybridation spatiotemporelles. L'autre divergence repose sur une **posture plus critique vis-à-vis des objets étudiés**. L'archéogéographe s'intéresse en effet particulièrement au mode

d'élaboration de nos savoirs et aux fondements épistémologiques des discours scientifiques afin de dépasser les impasses de certaines problématiques usées et de proposer des voies de réorganisation des connaissances. Sur ce point, l'archéogéographe est très proche de l'historien, en ce sens qu'il a, comme ce dernier, le souci de la variation des objets dans le temps. Mais, à la différence de celui-ci, ce que l'historien appelle variation du contexte, l'archéogéographe le nomme variation de l'objet et des liens qui constituent l'objet.

Ce dernier aspect a forgé **la première problématique de notre recherche**. Nous avons en effet réalisé quatre enquêtes historiographiques sur le bocage, l'habitat et les parcellaires médiévaux et les paysages vendéens qui nous ont semblé importantes avant d'initier une étude archéogéographique. Le bocage est incontournable dès que l'on travaille dans l'ouest de la France. Les formes médiévales relèvent plus prosaïquement de notre compétence d'archéogéographe médiéviste et l'étude des travaux de nos prédécesseurs sur le terrain retenu répond à l'exercice traditionnel de la thèse, en ce sens que la lecture des travaux et le compte rendu bibliographique des recherches qui ont précédé la nôtre conduit à mesurer le plus exactement possible la part, considérable, d'héritage intellectuel et la part d'innovation que nous souhaitons apporter et que nous soumettons à l'appréciation du jury et du lecteur. Mais ces parcours historiographiques visent aussi, modestement, à comprendre quelles sont les racines de ces objets scientifiques afin de prendre conscience des grilles qu'ils imposent à la lecture des paysages et des problèmes qu'ils peuvent poser.

L'étude de cas réalisée s'inscrit plus particulièrement dans **un courant de l'archéogéographie – la morphologie dynamique – qui s'attache à l'étude de la dynamique des formes planimétriques de l'écoumène, à plusieurs échelles d'espace et de temps**. Nous avons fait des formes planimétriques notre objet d'étude, tout en ayant conscience que celles-ci ne constituent pas l'intégralité du champ de la morphologie. Cette dernière étudie en effet aussi bien les formes constituées par la voirie et le parcellaire que par les réseaux d'habitat, de toponymes, des territoires, etc. Notre travail porte ainsi, avant tout, sur les trames parcellaires et les réseaux routiers. **La deuxième problématique** de cette thèse est donc de comprendre leur organisation, leur mise en place et leur transmission et ce, sur une échelle de temps longue et selon le paradigme de la dynamique et de la complexité des processus.

Nous avons défini comme terrain d'étude une fenêtre située dans le sud de la Vendée qui juxtapose plusieurs paysages : une zone bocagère, une zone de plaine ouverte et une partie du littoral nord du Marais poitevin (**FIG. 1**). Cette diversité géographique offre l'intérêt de pouvoir **analyser conjointement deux types agraires traditionnellement opposés**. La littérature sur les paysages vendéens est particulièrement marquée par cette partition agraire car elle se double d'une catégorisation géologique très frappante : le calcaire sous la plaine, le Massif ancien sous le bocage et le bri marin sous le Marais poitevin. Les géographes Alain Chauvet et Jean Renard soulignaient ainsi il y a déjà près de 40 ans : « Toutes les descriptions traditionnelles du sud du département reposent sur l'inventaire successif des différents compartiments de l'espace naturel et il est commun d'opposer bocage, plaine et marais tant il y a une étonnante adaptation des économies agricoles et des paysages à la nature des sols » [Chauvet & Renard 1979 : 141]. Il nous a donc semblé intéressant de revisiter cette

opposition qui constitue par ailleurs l'une des plus vieilles problématiques de la géographie historique : bocage *versus* openfield comme types agraires fondateurs des paysages ruraux français. Le terrain retenu s'est avéré d'autant plus propice que la **richesse archéologique de la plaine**, mise en évidence par la photo-interprétation, la prospection aérienne et l'archéologie préventive, permet d'apporter des éléments de compréhension de l'histoire de la planimétrie. Les responsables des fouilles archéologiques ont d'ailleurs tous suggéré dans leurs rapports l'intérêt d'une étude « paysagère » de ce secteur.

Enfin, l'analyse des réseaux routiers a permis, d'une part, de comprendre l'organisation de cette planimétrie dans laquelle ils s'imbriquent, constituant une étape préalable aussi indispensable que fructueuse et, d'autre part, d'étudier la logique spécifique des réseaux routiers à plusieurs échelles. En effet, à chaque fois, nous avons mené ces analyses de manière multiscalaire, c'est-à-dire en variant le curseur de l'observation depuis le fossé archéologique jusqu'aux grands centres de peuplement du Centre-Ouest de la France afin de comprendre les multiples facettes des phénomènes étudiés.

Pour préciser encore plus finement nos objectifs d'analyse, il nous faut définir les limites de notre approche et ce qui la distingue des autres. Bien que située à la croisée des disciplines, notre étude ne remplace pas leur discours. Ainsi, **il ne s'agit pas d'une recherche archéologique sur « l'occupation du sol », au sens traditionnel ou dans la perspective de l'archéologie spatialiste**. Il faudrait pour cela opérer un véritable travail critique sur les bases de données existantes et les compléter par des prospections pédestres et des fouilles. Cela nécessiterait également de réaliser une analyse spatiale des données (des « points » répartis dans l'espace et formant un réseau) selon la méthodologie élaborée par les protohistoriens et antiquisants comme, pour prendre l'exemple le plus célèbre, ceux réunis au sein du groupe Archaeomedes [Durand-Dastès *et al.* 1998 ; Van der Leeuw, Favory & Fiches 2003]. On le voit, ce travail ne peut pas être l'objet d'une entreprise individuelle en raison du nombre trop important de paramètres à mobiliser. La recherche d'Arnaud Chevalier en Normandie sur les enclos non datés montre tout le parti que l'on peut tirer de telles approches combinant des traitements statistiques approfondis et des spatialisations cartographiques pour donner du « sens » géographique, même à des entités non datées [Chevalier 2006]. Cependant, il s'agit, dans ce type d'études, d'interpréter avant tout la répartition des gisements et non les formes, ou seulement de façon marginale. Certes, celles-ci sont nécessairement étroitement liées à l'habitat et à la voirie et, par conséquent, à la question de l'occupation du sol, mais la connaissance de cette dernière n'était pas notre objectif. Nous avons donc fait appel à quelques méthodes d'analyse spatiale mais de manière aussi modeste que ponctuelle, dans la mesure où elles permettaient d'avancer des éléments de réponse à des questions de morphologie des lignes et des surfaces.

De même, nous n'avons pas développé d'approche de type géoarchéologique car celle-ci requiert des prélèvements (carottages) et une excellente connaissance des dynamiques sédimentaires. Il s'agit d'une discipline aux méthodes et aux problématiques qui diffèrent des nôtres même si ses résultats sont évidemment très intéressants pour

l'archéogéographe. Il y aurait eu grand profit à tirer d'une telle confrontation mais aucune analyse géoarchéologique de type environnementale n'a été réalisée dans le secteur étudié<sup>1</sup>.

**Cette étude n'est pas non plus une étude historique au sens disciplinaire du terme.** En effet, nous n'avons pas utilisé les sources écrites car leur dépouillement et leur exploitation auraient été l'objet d'une thèse en soi. En outre, et malgré tout l'intérêt qu'ils présentent, ces documents n'évoquent que très peu les formes planimétriques. C'est pour cette raison que les documents principaux d'une étude morphologique sont avant tout les cartes et les photographies. En l'absence d'une telle étude archivistique, il est certain qu'un certain nombre de faits nous « échappent » : la manière dont les sociétés ont perçu et vécu leur environnement, le rôle des communautés et des possédants dans la mise en valeur des terres, la question de la diffusion de la clôture depuis la fin du Moyen Âge, la mise en place du système des métairies à la période moderne, etc. Cependant, pour les régions de l'ouest de la France, les travaux de Daniel Pichot et d'Annie Antoine, respectivement médiéviste et moderniste, ainsi que ceux du Dr Louis Merle pour la Gâtine poitevine moderne, permettent de faire solidement le point sur l'état des connaissances sur ces sujets [Merle 1951 à 1958 ; Antoine 1994 à 2007 ; Pichot 1995 à 2007]. Par conséquent, nous n'apporterons pas de contribution à la question précise de la morphogenèse du « bocage ». L'archéologue peut suivre les étapes de l'histoire des haies ; l'historien peut documenter la question du système agraire bocager et de ses implications sociales ; mais l'archéogéographe ne peut que s'appuyer sur les derniers résultats de la recherche en ce domaine. **Notre spécificité est ici de participer à la clarification du débat sur le bocage**, d'une part en distinguant les différents niveaux de l'analyse, celui de la planimétrie ne se confondant pas toujours avec le modelé des formes, et, d'autre part, en proposant une entrée qui permette de dépasser l'horizon unique du bocage dans les régions de l'ouest de la France, en mettant l'accent sur la morphologie plutôt que sur les modelés (en l'occurrence les haies et leurs talus).

Contrairement à la démarche historique, nous n'avons pas non plus adopté de perspective périodisée *a priori* puisque les points de départ de l'analyse sont la planimétrie et la voirie, dans toutes leurs composantes temporelles. Au cœur de leur étude se trouve la « logique du lieu », manière de désigner la richesse des hybridations socio-spatiales<sup>2</sup>. Le déplacement du curseur amène également à poser la question de l'organisation des terroirs sous un angle différent, pas uniquement intentionnel. En effet, l'évolution des formes

---

<sup>1</sup> Signalons l'étude de la géologue Valérie Deloze sur le site des Sables de Loi mais qui n'aborde la question des dynamiques sédimentaires que pour ce seul site et non dans une perspective environnementale [André 1993b].

<sup>2</sup> Michel Lussault, géographe, définit le lieu comme la « plus petite unité spatiale complexe » : « Plus petite parce qu'elle constitue l'espace de base de la vie sociale, complexe parce que la complexité de la société s'y retrouve et parce qu'elle résulte déjà d'une combinatoire de principes spatiaux élémentaires » [Lussault 2007 : 98]. Cette définition incite à voir dans le lieu la résultante de pratiques et perceptions sociales ainsi que de l'interrelation de différents niveaux. Mais ce rapport étroit avec le seul aspect social est justement, dans le cadre d'une analyse archéogéographique (très différente, en ce sens, des études de géographie spatiale et culturelle), ce qui pose problème. Cela induit des limites et une échelle particulières : « Le lieu existe avant tout en tant que surface explicitement limitée, de micro-échelle » [*id.* : 100]. L'auteur se place en effet du point de vue des pratiques des lieux et de leur perception. Pour cette raison, nous avons une approche différente de l'expression « logique du lieu ». Celle-ci envisage simplement le lieu comme la portion d'écoumène étudiée et dont la compréhension nécessite au contraire de varier les échelles et d'écarter la grille de lecture purement et uniquement sociale.

dans ce secteur – et dans de nombreuses autres régions – se fait selon un mode auto-organisé qui ne correspond pas, du moins à petite échelle, à une conception préalable de leur organisation comme les planifications. Les hommes ont certes aménagé leur espace, mais selon un schéma d'ensemble qui n'est ni planifié ni intentionnel. C'est là une différence fondamentale avec la démarche de l'historien qui tente avant tout de cerner les projets des sociétés en un temps donné. Ici nous avons souhaité plutôt mettre l'accent sur la dynamique évolutive et les hybridations, sans pour autant abandonner l'interprétation historique quand elle s'est avérée possible.

Enfin, si la dimension géographique se trouve au cœur de la démarche de l'archéogéographie, **cette étude ne constitue pas pour autant une analyse géographique, ni traditionnelle** (géographie rurale de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle), **ni nomothétique** (nouvelle géographie, spatialiste, de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle). En effet, l'objectif n'était pas de décrire les morphologies agraires ni leurs systèmes fonciers, les cultures pratiquées, les typologies d'habitat, les techniques agricoles, etc. Nous en avons fait mention dans la mesure où certains de ces aspects sont indispensables à l'interprétation morphologique (par exemple le système des métairies) et que le paysage actuel constitue le point de départ de l'observation archéogéographique (l'état *hérité*), mais ils ne constituent pas l'objet central de notre analyse puisque nous nous interrogeons sur l'aménagement de l'écoumène dans une dimension temporelle bien plus longue.

Néanmoins, **tous les acquis de ces disciplines ont été intégrés à notre réflexion, ainsi que certaines de leurs données.** Les textes n'ont pas été négligés quand ils étaient connus et accessibles, les données archéologiques ont été abondamment exploitées et les documents habituels du géographe ainsi que le mode de démonstration par la carte sont au fondement même de nos analyses. La richesse des résultats obtenus par ces autres approches est infinie et nous en rendrons compte tout au long du mémoire. Nous avons cependant constaté un certain cloisonnement des connaissances, entre périodes, entre paysages et selon les documents étudiés, nuisible à une perspective d'ensemble. La **dernière grande problématique** fut donc de réfléchir au récit possible qui permette d'opérer des liens entre les différentes connaissances sur la planimétrie, la voirie, le peuplement, les paysages et ce depuis la protohistoire jusqu'à nos jours. Nous pensons que l'articulation constante des différentes échelles d'analyse et d'interprétation qui se trouve au cœur de l'entreprise archéogéographique autorise à proposer des liens entre les diverses observations des uns et des autres.

Ce mémoire présentera et tentera de répondre à ces problématiques principales en trois temps.

La première partie correspond à l'exposé des idées, des concepts, des données et des discours composant les objets scientifiques traditionnels envisagés ici. Nous irons interroger aussi bien les productions des archéologues que des historiens et des géographes quand les ramifications de l'historiographie le nécessiteront. Nous y présenterons aussi le cadre d'étude et l'état des connaissances sur les paysages vendéens afin de cerner la place exacte de notre contribution.

La deuxième partie rassemble les résultats de nos analyses morphologiques et se décompose en trois sections. La première rend compte des documents planimétriques et archéologiques exploités ainsi que de leur transformation en sources de connaissances sur

les paysages sud-vendéens. La deuxième se rapporte à l'étude des réseaux routiers envisagés à toutes les échelles, depuis le Centre-Ouest de la France jusqu'au site archéologique. La troisième section concerne la morphologie agraire, à l'échelle des unités morphologiques circonscrites et à celle des grandes formes organisatrices de la planimétrie.

Enfin, la dernière partie sera l'occasion de faire le point sur les acquis précédents et de les mettre en perspective. Nous reviendrons alors sur les conclusions de la première partie afin de voir comment dépasser certaines impasses de prime abord constatées. Nous verrons également dans quelle mesure il est possible d'organiser la matière de nos résultats avec celle des autres chercheurs en établissant certaines relations ou en assumant certains décalages spatiotemporels.

# PARTIE 1

---

## ARCHÉOLOGIE DU SAVOIR

« *DÉPLOYER LES CONTROVERSE* » (B. LATOUR)





*La seule manière de réduire l'arbitraire et la routine, c'est d'en prendre conscience ;  
on peut alors élargir le regard, et mieux trier dans l'héritage ; et en même temps,  
on fait place à de nombreux intervenants.*  
D. Barthélemy [1995 : 352]

## **INTRODUCTION : POUR UNE CARTOGRAPHIE CRITIQUE DES OBJETS**

Comme l'exprime Dominique Barthélémy, ne devrions-nous pas partir du constat, souvent fait par d'autres, que certains « objets » (au sens de constructions scientifiques) posent des problèmes au vu des réalités qu'ils occultent et des impasses intellectuelles où ils conduisent ? Ainsi, pour une recherche portant sur l'ouest de la France, le terme de bocage ne s'avère-t-il pas, finalement, trop « envahissant », c'est-à-dire trop systématique dans les discours de la société et surtout des savants ? Ne correspondrait-il pas plutôt à un type agraire surdéterminé cristallisant beaucoup d'éléments jusqu'à constituer, de fait, un « collecteur hypertrophié », c'est-à-dire une sorte de vaste besace conceptuelle [Latour 2006 ; Chouquer 2007a et 2008a]. Nous nous demanderons si, en Vendée ou ailleurs, ce bocage obsédant n'occulte pas les autres paysages et ne limite pas les observations d'ordre morphologique.

Dans un autre registre, sur la base des récentes avancées de l'archéologie, il nous a paru possible d'interroger la pertinence de la théorie de la « naissance du village » à partir de l'an Mil qui constitue une grille de lecture importante pour l'habitat en histoire médiévale. Cette réflexion nous a par ailleurs amenée à revisiter la question de la planimétrie médiévale, celle du haut Moyen Âge comme celle qui se mettrait en place après le XI<sup>e</sup> siècle, la forme « radioconcentrique ». Le lien réside dans l'hypothèse d'une rupture forte aux environs de l'an Mil qui fonderait aussi bien le « village » que la planimétrie parcellaire et les réseaux routiers. Mais ce postulat n'empêche-t-il pas de lire la question de la fixation de la trame actuelle de l'habitat comme un processus de longue durée et d'identifier des héritages dans la planimétrie ?

Enfin, la présentation de l'état des connaissances sur le Sud-Vendée, qui comprend des entités géographiques variées (plaine, bocage, marais, « entre-plaine-et-bocage »), si elle rend compte de certains moments bien documentés, reste assez discontinue et « atomisée ». Nous avons donc tenté de voir quels sont les fondements de cette discontinuité et les liens possibles à établir.

Les travaux de détail sur certains aspects des éléments qui composent ces méta-objets ont souvent abouti à des remises en cause importantes qu'il n'est pas question de nier, au contraire. Ces recherches participent à la redéfinition de la matière. Notre travail se situe à l'« interface » entre les observations et études de détail et le concept global (le

mot, l'histoire et la représentation de l'objet) qui est toujours utilisé malgré ces remises en question. Ainsi, bien que le bocage soit aujourd'hui largement réévalué par les médiévistes et les archéologues, il fournit toujours un cadre explicatif commode dès que l'on travaille dans une région de l'ouest de la France et son caractère incontournable dans les publications s'en trouve encore renforcé. Mais ce cadre confortable est-il pour autant le plus apte à valoriser les déconstructions ponctuelles qui le mettent à mal ? On observe la même situation concernant l'habitat et la planimétrie médiévale. L'absence de « liens » entre les différentes connaissances sur l'histoire du Sud-Vendée ne contribue-t-elle pas également à entretenir l'idée d'un certain « déterminisme » et cloisonnement des paysages, au détriment des relations qu'ils entretiennent ? Les objets scientifiques du bocage, de la naissance du village, de la forme radioconcentrique ainsi que les *topoi* sur la vacuité planimétrique du haut Moyen Âge et la typologie hermétique des paysages sud-vendéens apparaissent donc aujourd'hui en crise et c'est cette situation d'impasse que nous souhaitons décrire.

Le constat de cette crise n'est pas original car les objets traditionnels de la géographie historique apparaissent de plus en plus en décalage avec les données nouvelles que mettent au jour l'archéologie, l'archéogéographie et d'autres disciplines historiques. En revanche, la nouveauté est la généralisation actuelle de ce constat. Gérard Chouquer a ainsi dressé le panorama de ces crises à travers les institutions qu'il anime (Groupe de Recherche « Tesora », équipe « Archéologies environnementales », revue *Études Rurales* de l'EHESS) [Chouquer 2003a, 2007a, 2008a]. Il a en particulier personnellement contribué à déconstruire (et reconstruire) la centuriation antique [Chouquer & Favory 2001 ; Chouquer 2008b], objet central de l'histoire agraire romaine. D'autres ont discuté et recomposé des objets non moins importants : la *villa* gallo-romaine [Ouzoulias 2006], l'openfield [Leturcq 2001, 2007 ; Lavigne 2003a], la planification médiévale [Lavigne 2002], la jachère [Morlon & Sigaut 2008], etc.

Cette recherche autour de la notion de crise des objets suppose des méthodologies à propos des savoirs scientifiques. L'archéologie des savoirs historiques, archéologiques et géographiques trouve justement des correspondances avec les travaux de l'école de sociologie des sciences (Hacking, Latour, Beck, Callon, Lascoumes, etc.) qui vise à poser les bases d'une autre pratique de l'épistémologie. Bruno Latour, en particulier, a théorisé l'idée de pister et critiquer les associations de toutes natures constituant les objets. Il élabore dans son livre *Changer de société. Refaire de la sociologie* une nouvelle définition de la sociologie en tant que science du suivi des associations, le social devenant un type de connexion entre des choses qui ne sont pas elles-mêmes nécessairement sociales [Latour 2006]. Pour cela, il propose de « déployer les controverses », c'est-à-dire de réinterroger les attendus qui ont présidé à la création des collecteurs. Le terme de controverse n'est pas ici employé au sens polémique mais dans une perspective scientifique positive de discussion sur les objets étudiés. B. Latour utilise la métaphore des cartes léguées par la tradition : froissées et mises en boule, il faut les extraire de la poubelle et les aplatir pour qu'elles redeviennent lisibles et utilisables [*id.* : 250-251]. Cela revient, concernant les objets scientifiques, à chercher les liens, les connexions entre les différents « actants »<sup>3</sup> qui les composent. Le collecteur « bocage » est ainsi constitué de plusieurs actants qui

---

<sup>3</sup> Ce terme permet de marquer une différence avec celui d'« acteur » qui désigne plutôt des humains. Nous y reviendrons dans la dernière partie (*Cf. infra*, Partie 3 – Chapr. 2).

entretiennent entre eux des relations : l'habitat dispersé, la haie végétale, la forme parcellaire, l'individualisme agraire, etc. Quels sont les liens qui tiennent et ceux qui ne tiennent pas ? Où sont les passages entre les niveaux microscopique et macroscopique ? Les travaux des spécialistes, historiens, archéologues, archéogéographes, etc. constituent la matière de ce « déploiement des controverses ».

Notre travail représente une contribution à cette réflexion critique sur les objets de la géohistoire et a accompagné, depuis quelques années, ce mouvement intellectuel plus général. Pour cela, nous reprenons l'expression d'« archéologie du savoir », forgée par le philosophe Michel Foucault [Foucault 2002 (1969)]. Si nous n'intégrons pas sa démarche dans toute sa complexité, nous en retenons la nécessité de dévoiler les multiples relations qui construisent un objet de recherche.

Voilà donc posées les questions initiales qui ont fondé nos recherches et analyses sur la dynamique des formes, et auxquelles nous avons tenté de répondre. Nous avons également mobilisé un nombre important de travaux d'autres chercheurs qui contribuent à une nouvelle réflexion sur les objets. L'exercice historiographique n'a donc pas été envisagé comme une recension bibliographique convenue des recherches de nos prédécesseurs, mais bien comme la définition d'une base intellectuelle et scientifique sur laquelle nous nous sommes appuyée pour déployer les « controverses ». Cette déconstruction ne représente cependant qu'un premier aspect de l'entreprise archéogéographique. Un second, indissociable, est celui de la reconstitution des objets sur un nouveau paradigme : la dynamique des milieux. La présentation et l'argumentation de ces reconstitutions feront l'objet de notre troisième partie.



## CHAPITRE 1 – LE BOCAGE. UN TYPE AGRAIRE SURDÉTERMINÉ

Le secteur d'étude envisagé ici se situe dans le sud de la Vendée (**FIG. 1**). Bien que ce département se caractérise par une grande variété paysagère (plaine, bocage, littoral atlantique, marais), il correspond dans les esprits à une contrée de bocage. Si cela s'explique évidemment par la prépondérance spatiale de ce paysage sur les autres, l'histoire récente de la Vendée nous semble avoir contribué à cette généralisation. La guerre civile opposant, à partir de 1793, les « Blancs » – royalistes embusqués dans les chemins creux du bocage – contre les « Bleus » – républicains essentiellement installés dans la plaine méridionale –, a probablement ancré profondément dans l'imaginaire ce paysage bocager en l'érigant comme symbole de la Vendée, gommant au passage la complexité de cette guerre, plutôt chouanne que proprement vendéenne.

Les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle savaient déjà que le bocage n'avait pas toujours existé et les géographes ont dès le départ affirmé qu'il n'était pas originel, du moins pas pour toutes les régions. Depuis Marc Bloch, les scientifiques développent sous ce terme une problématique qui constitue un véritable nœud scientifique pour la recherche sur les paysages français, à l'instar des paysages dits d'openfield. En particulier dans les régions de l'ouest de la France, le poids de cet objet est tel que toutes les études menées sur ces paysages semblent devoir s'y rapporter. Ainsi, dans un ouvrage non spécialiste de l'histoire, des écologues du paysage reprenaient le récit linéaire élaboré par les géographes assimilant l'histoire du paysage de l'ouest de la France à un seul critère : le développement du bocage comme processus principal sur plusieurs millénaires (**FIG. 2**) [Burel & Baudry 2000 : XXVIII].

Pour cette raison, nous proposons de qualifier ce méta-objet d'« objet à bords francs ». Le sociologue Bruno Latour désigne par cette expression un objet représentatif de la réalité étudiée mais dont les caractères ont été réduits et limités afin de le décrire, le modéliser et l'enseigner [Latour 1997 et 2006]. Mais son monopole génère certaines difficultés au regard des résultats récents de l'archéologie préventive et de l'archéogéographie, d'où la nécessité d'une remise en question. C'est pourquoi il est intéressant de réaliser une « archéologie » de cette notion pour mettre au jour les éléments surdéterminés qui la composent et de mieux dégager les objets d'histoire agraire de l'ouest de la France. L'étude du traitement du bocage par les différentes disciplines ayant déjà été réalisé [Antoine 2002 ; Mérot & Bridet-Guillaume 2007], nous chercherons ici essentiellement à comprendre par quels « chemins » celui-ci est devenu, pour les scientifiques, un paysage identitaire du Moyen Âge français.

# 1. Une définition géographique

## 1.1. *Un type agraire traditionnel*

L'identification du bocage comme régime agraire opposé à l'openfield semble remonter au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'agronome et *gentleman farmer* anglais Arthur Young est en effet le premier à modéliser cette partition classique, d'un point de vue *agricole*, à la fin de ce siècle. Il entreprend en 1787, 1788 et 1789 de faire un tour de France pour « connaître le caractère et la disposition de la nation » et publie ensuite ses voyages [Young 1976 (1793-1794) ; Dyer 1989 : 9]. Il s'intéresse en particulier à l'état de l'agriculture et note consciencieusement toutes ses expériences et observations dans un journal de bord publié en 1793 et diffusé dans toutes les communes de France aux frais de la Convention afin de favoriser une meilleure gestion des ressources [Dyer 1989 : 10]. Young distingue dans ses observations les pays de champs ouverts et ceux de champs enclos (mais sans prononcer le mot de bocage) par comparaison avec l'Angleterre où, dès les XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, le phénomène des « enclosures » a profondément transformé les terroirs ouverts en espaces clos et herbagers. Le paysage enclos représente à ses yeux, comme pour tout anglais, le meilleur et le plus moderne des modes d'aménagement des terroirs, au contraire des champs ouverts que le système de la jachère rend peu rentables : « les jachères déshonorent les plus beaux cantons » [Young 1976 (1793-1794) : 34]. L'enclos est au contraire plus favorable aux cultures car il permet d'élever des animaux qui sont une meilleure source de fertilité pour les sols : « toute ferme quelconque sera d'autant mieux cultivée, et produira d'autant plus, qu'elle entretiendra un plus grand nombre de bestiaux » [*id.* : 80]. Néanmoins, il déplore le mauvais usage en France de ces terres encloses par méconnaissance de leurs potentialités :

[...] comme les Cultivateurs ne savent pas tirer parti de leurs enclos, autant vaudroit qu'ils n'en eussent pas. Dans les neuf dixièmes des enclos de la France, il y a autant de jachères et aussi peu de bestiaux que dans les fermes dont les champs sont ouverts ; il semble même que les enclos soient plus fréquents dans les cantons les plus mal cultivés [...] les hayes qui les forment seroient encore d'une grande utilité, quand même elles ne seroient considérées que par rapport au bois de chauffage, pour lequel une si grande partie du sol de la France est employé, et ne suffit pas. [Young 1976 (1793-1794) : 77]

Depuis ces observations, l'analyse des paysages et des régimes agraires par les historiens et les géographes a exploité cette catégorisation entre champs ouverts et champs enclos. Les premiers travaux viennent d'Angleterre avec Seeböhm (1883) et d'Allemagne avec Meitzen (1895) [Zadora-Rio 1991c : 165 ; Toubert 1999 : 7-9]. Mais il faut attendre, en France, l'École de géographie vidalienne pour que soit véritablement lancée l'étude des paysages ruraux. Paul Vidal de la Blache, le fondateur de cette école, a dès le départ opposé plaine et bocage, parlant même, à propos de la Normandie, de l'« antithèse classique de la plaine et du bocage » [Vidal de la Blache 1979 (1903) : 182]. Il reprend en fait les observations que tout un chacun peut faire sur le terrain et le terme « populaire » désignant le paysage de haies et de petits bois :

[à propos de l'ouest de la France] on est frappé par un certain nombre de traits qui se marquent de plus en plus profondément. Le relief devient plus rigide ; les roches ont une tonalité plus sombre ; les arbres épaississent leurs rangs sans pourtant former des forêts ; les champs, les prés, les pâtis se morcellent et s'enfouissent entre des haies vives. Ce sont ces derniers traits que le langage populaire a exprimés en donnant le nom de *bocage*, en Normandie, comme dans le Maine et le Poitou, aux parties périphériques du massif de l'ouest. [Vidal de la Blache 1979 (1903) : 307]

Ces régions sont devenues ainsi emblématiques des paysages bocagers. À tel point que nombreuses sont les personnes utilisant ce terme uniquement pour qualifier ces régions (reprenant en cela les exemples invariablement mis en avant dans les dictionnaires) [Toublanc & Luginbühl 2007 : 430].

La publication des *Caractères originaux de l'histoire rurale française* de Marc Bloch en 1931 donne une impulsion décisive à la recherche sur les paysages ruraux. Le livre regroupe les apports des archéologues, des historiens, des géographes et des linguistes et présente une série d'hypothèses générales qui vont orienter la recherche [Juillard *et al.* 1957 : 7]. Trois « civilisations agraires » sont définies qui servent encore de cadre de référence aux recherches et de clé d'interprétation des paysages ruraux [Bloch 1999 (1931)] :

- le bocage, associé à un habitat dispersé et un régime agricole individualiste dans l'ouest, le centre de la France et le sud-ouest du pays Basque ;
- l'openfield, caractérisé par un habitat groupé, des champs ouverts et le plus souvent de grandes dimensions (en longueur surtout), exploité pour la céréaliculture par une communauté rurale contraignante dans les régions du Nord et de l'Est ainsi que dans le Midi rhodanien, le Languedoc, le Berry et les pays de la Garonne ;
- les champs irréguliers, à base d'assolement biennal, dans le Midi.

Dans la réflexion menée par Marc Bloch, Pierre Toubert a relevé le poids déterminant des méthodes et modèles élaborés par les écoles allemandes et anglaises, plus important encore que celui de l'École française de géographie [Toubert 1999 : 7]. En Angleterre, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les recherches de la *Settlement History* sur les enclosures ont beaucoup stimulé sa réflexion quant à la répartition des paysages ruraux français entre bocage et openfield [*id.* : 11-13]. Comme l'écrit Emmanuel Le Roy Ladurie dans l'introduction à un recueil d'articles de Marc Bloch : « On peut même estimer que presque toute sa problématique quant à ce thème [paysages et régimes agraires], un peu excessivement parfois, lui est venue des chercheurs de Londres, d'"Oxbridge" et d'ailleurs » [Bloch 1999 (1926) : IX].

Les géographes ont quant à eux établi une définition rigoureuse du terme et y ont intégré une analyse détaillée du régime agricole, de l'habitat et de la voirie. La notion de « bocage », telle qu'on la connaît aujourd'hui, naît alors véritablement dans les études scientifiques. Elle renvoie à un paysage d'enclos végétaux<sup>4</sup> associé à un habitat dispersé, un dense réseau de chemins, un régime agricole individualiste et une forme relativement massive et irrégulière des parcelles, s'opposant ainsi, point à point, à la définition des paysages ouverts d'openfield. C'est encore la définition qu'en donne René Lebeau dans son manuel sur les structures agraires, régulièrement réédité depuis 1969 (**FIG. 3**) [Lebeau

---

<sup>4</sup> La proposition de M. Bloch d'entendre par bocage également les enclos de pierres sèches n'a pas eu de succès auprès des géographes.

2000 (1969)]. La haie correspond à une simple ligne de végétation (plantes buissonneuses, arbustes, arbres) – à ne pas confondre avec les reliques forestières issues de défrichements situées près des forêts – ou elle peut être associée à une levée de terre (talus) longée par un fossé [Zadora-Rio 1991c : 177].

Le bocage est, depuis, devenu un objet historique clé « de telle sorte que toute problématique historique a reposé sur une dialectique fondamentale : openfield/bocage » [Leturcq 2001 : 173]. Les études françaises n'ont eu d'autres finalités que d'appliquer cette thèse, en affinant la typologie et en recherchant la genèse, ou, bien plus rarement, de la « combattre »<sup>5</sup>. Les espaces ruraux ont été analysés au regard de cette typologie paysagère et les géographes ont cherché à en définir d'une part, l'extension géographique (**FIG. 4**) jusqu'à la définition par Pierre Flatrès d'une « civilisation rurale atlantique » [Flatrès 1959] et, d'autre part, les différents sous-types, conduisant à parler « des » bocages. La typologie de départ s'est donc nuancée de sous-types selon la nature de la clôture ; la fréquence des clôtures (« vrais » bocages ou « semi-bocages ») ; le dessin parcellaire ; l'allure des chemins (creux ou non) ; les types d'habitat et les différents degrés de sa dispersion ; l'existence d'éventuelles enclaves de champs ouverts avec habitat groupé et autrefois soumis à des contraintes communautaires (*méjous* en Bretagne) ; l'extension de la zone cultivée (*infield*) par rapport aux landes et forêts (*outfield*) [Juillard *et al.* 1957 : 61-67 ; Flatrès 1976 ; Lebeau 2000 (1969) : 61-66 ; Diry 2004 : 142]. Pierre Toubert écrit ainsi : « plus qu'une civilisation du bocage, c'est désormais un "complexe rural atlantique" de base, riche de sous-types et de différenciations régionales, qui émerge ainsi des recherches françaises et anglaises » [Toubert 1999 : 32]. C'est donc véritablement l'œuvre de Marc Bloch qui installe la trilogie paysagère agraire de la France, ce que rappelle dans sa préface Pierre Toubert : « c'est d'abord par sa ferme vision d'ensemble de la distribution dans l'espace des types de paysage et de civilisation agraires que le livre a frappé tous ses lecteurs, historiens ou géographes » [*id.* : 29-30].

Malgré l'expression de nuances et de types mixtes, le rangement dans la catégorie unique du bocage reste donc la règle. Or, cela n'est pas toujours évident. Par exemple, Bernard Bomer exprime cette difficulté en 1958 : « pour qui tente de dresser une carte des grands types de paysages ruraux français, le classement du Bassin parisien méridional présente plus d'une difficulté. C'est que la région s'incorpore mal aux grandes unités voisines, openfields de la France du Nord ou bocages de l'Ouest » [Bomer 1958 : 55]. Au terme de son étude qui l'amène à identifier de multiples formes paysagères de transition entre openfield et bocage, il conclut de manière très intéressante en mettant l'accent sur les limites de la typologie paysagère traditionnelle et la distinction nécessaire et heuristique à établir entre clôture et parcellaire :

[...] on ne perçoit aucun élément d'explication qui permette de comprendre pourquoi l'enclos est total en Puisaye et en Pays-Fort et qu'il fasse à peu près totalement défaut en des milieux naturels et humains comparables, sur les plateaux qui séparent la Touraine et le Berry. [...] C'est probablement que l'implantation de la

---

<sup>5</sup> En particulier, Roger Dion ne retient que deux grandes civilisations, celle des champs ouverts (nord et est de la France) et celle des champs enclos (ouest, centre et sud de la France), reprenant ainsi strictement ce qu'avait observé Arthur Young à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il y ajoute cependant de nombreuses particularités régionales et diverses « anomalies » qui nuancent la bipartition de ce tableau [Dion 1991].



haie ne relève pas aussi précisément que le dessin parcellaire des conditions économiques et sociales, mais répond à des attitudes collectives moins étroitement déterminées. [...] L'extension de la clôture est donc loin de présenter des rapports simples avec les éléments moteurs du complexe géographique ; ce qui étonne moins quand on perçoit la diversité des facteurs qui peuvent lui donner naissance. On peut dès lors regretter que la présence ou l'absence de clôture ait constitué le principal critère dans le classement des paysages ruraux français. Lorsqu'ils ont examiné l'habitation rurale, les géographes se sont d'abord fourvoyés dans l'étude des matériaux ou des toitures, avant d'aborder avec A. Demangeon l'interprétation fonctionnelle du plan qui est l'élément le plus riche de signification. Ne serait-il pas de même souhaitable que dans la description des paysages ruraux priorité soit donnée aux types du parcellaire, expression directe des milieux socio-économiques ? [Bomer 1958 : 67]

## ***1.2. Une composante importante mais peu étudiée : l'habitat dispersé***

Le paysage bocager a toujours été associé à un type d'habitat dit « dispersé » ou « semi-dispersé », celui-ci induisant par ailleurs l'existence d'un dense réseau de chemins [Demangeon 1927 ; Juillard *et al.* 1957 ; Lebeau 2000 (1969)]. Albert Demangeon qui a le premier travaillé sur cette question commence d'ailleurs son article sur l'habitat rural par cette remarque : « Il suffit de traverser la France de l'Ouest en Est pour prendre notion d'un contraste, depuis longtemps observé par les voyageurs, les économistes et les géographes, entre l'habitat dispersé de la Bretagne et l'habitat groupé de la Lorraine » [Demangeon 1927 : 1].

Mais ce lien, établi d'emblée comme constitutif du type et du régime agraire, n'a pas véritablement été pensé. L'habitat dispersé a rarement été étudié pour lui-même. C'est ce que constate l'historien médiéviste de l'ouest de la France Daniel Pichot, le seul à avoir véritablement approfondi la question :

[...] si le bocage a longtemps été au centre des préoccupations, la dispersion de l'habitat, le plus souvent constatée comme l'un des éléments essentiels d'un système, n'a guère fait l'objet d'études approfondies et la problématique actuelle de *l'incastellamento* et de l'encellulement oriente plutôt les travaux vers les phénomènes de regroupement. [Pichot 1999 : 66]

Selon lui, cela tient donc en partie à l'actualité des problématiques dominantes mais également aux difficultés liées à la nature même de l'objet (discret et fragile), aux sources utilisées (documents planimétriques modernes), à l'imprécision du vocabulaire (surtout médiéval) et à la diversité du concept d'habitat dispersé – toutes les nuances se rencontrant [*id.* : 66-67]. Celui-ci recouvre en effet une réalité protéiforme qui se prête difficilement à la définition d'une typologie rigoureuse.

Rappelons, pour mémoire, que les premières explications, venues d'Allemagne, mettent en avant deux grandes idées. La thèse lithologique postule un lien de nécessité entre la nature du sous-sol et le mode d'habitat. Ainsi, là où les roches sont perméables et

dures, les hommes doivent se regrouper pour effectuer en commun le creusement des puits, alors que dans les secteurs où les roches sont imperméables, l'eau jaillissant de toutes parts, l'homme est libre de toute contrainte et l'habitat peut s'installer partout [Leturcq 2001 : 33]. La thèse « ethnique », développée par August Meitzen à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, attribue quant à elle la forme groupée du peuplement aux Germains tandis que les fermes isolées et les pays d'enclos sont réputés d'origine celtique [Lebeau 2000 (1969) : 12 ; Leturcq 2001 : 32]. En France, cette thèse ethnique ne connaît pas le même succès qu'en Allemagne. Elle est au contraire vivement combattue parce que jugée trop floue, trop simpliste et trop teintée de nationalisme [Lebeau 2000 (1969) : 12]. Quant à la relation avec l'eau, si les chercheurs ne l'ont jamais niée, ils ont depuis longtemps démontré qu'elle est secondaire et non décisive pour expliquer la répartition de l'habitat tant les contre-exemples abondent dans les pays d'Europe occidentale : « dans les pays humides à pluies fréquentes de l'Europe occidentale, il est impossible d'affirmer une relation aussi étroite entre les conditions hydrologiques et la répartition de l'habitat » [Demangeon 1927 : 13]. À des interprétations fondées sur des causes géographiques physiques simplistes on a préféré mettre en avant l'action combinée de plusieurs facteurs, naturels, sociaux et agricoles, variables dans le temps.

Marc Bloch situe la genèse de cet habitat dispersé, pour l'Ouest armoricain et le Massif central, au haut Moyen Âge, sans plus de précision, et propose le schéma d'évolution historique suivant [Bloch 1999 (1926) : 549] :

- établissement des familles loin les unes des autres du fait d'une culture extensive nécessitée par la pauvreté des sols ;
- constitution parallèle des centres paroissiaux et économiques, chaque hameau gardant son terroir et ses communaux ;
- accroissement de cette dispersion au XII<sup>e</sup> siècle et multiplication des maisons isolées dans le cadre de la mise en valeur des espaces nouvellement défrichés.

Pierre Flatrès s'inscrit dans cette interprétation car il croit pouvoir déceler l'existence d'un habitat déjà très dispersé en Bretagne bretonnante dès le IX<sup>e</sup> siècle, dans les actes du Cartulaire de Redon datés de cette époque (832-878) [Flatrès 1971]. Mais l'analyse récente de ce cartulaire par André Chédeville contredit cette hypothèse : les exploitations n'y apparaissent pas isolées les unes des autres et on ne peut pas, à cette date, prouver une dispersion croissante de l'habitat aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles [Chédeville, Guillotel & Tanguy 1998 : 36, 44].

C'est cependant aux environs de l'an Mil qu'est, le plus souvent, rattachée la naissance de cet habitat dispersé<sup>6</sup>, et ce par le truchement des « grands défrichements », célèbre paradigme de l'histoire médiévale<sup>7</sup>. Robert Latouche en particulier, fait du XI<sup>e</sup> un siècle clé dans la structuration de l'habitat et du paysage dans l'ouest de la France

---

<sup>6</sup> Signalons la position de Jean Meyer qui rattache l'habitat dispersé à l'Âge du Fer et à la période gallo-romaine en s'appuyant sur quelques données archéologiques et la lecture de la *Guerre des Gaules* de César [Meyer 1972 : 456].

<sup>7</sup> On considère traditionnellement que ces « grands défrichements » s'étendent du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, avec un moment fort au XII<sup>e</sup> siècle [Fourquin 1975]. Depuis une quinzaine d'années les relectures des textes par les historiens et les données apportées par l'archéologie et les sciences archéobotaniques, en particulier la palynologie, ont largement remis en question cette vision et montré que l'ouverture du paysage était bien plus ancienne et que la croissance agricole médiévale démarrait dès le IX<sup>e</sup> siècle [La croissance agricole...1990 ; Burnouf 2003 : 221 ; Catteddu 2009].

[Latouche 1966 : 131]. Les « grands défrichements » et la reconquête des landes ont entraîné selon lui l'établissement de petites exploitations familiales sous forme de clairières au milieu de la forêt [*ibid.*]. Il insiste également sur le rôle déterminant de l'absence d'un régime domanial fortement organisé à l'époque gallo-romaine [*ibid.*].

La plupart des auteurs de cette époque considèrent en effet le village comme plus ancien et l'habitat isolé comme issu d'une dispersion secondaire liée aux défrichements [Juillard *et al.* 1957 : 60]. Les géographes-historiens ont largement repris ce schéma en associant systématiquement la genèse de l'habitat dispersé aux défrichements qui auraient eu lieu entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle en raison de la pression démographique [Fierro-Domenech 1986 : 190 ; Planhol 1988 : 167]. Ainsi Xavier de Planhol écrit-il que cet habitat dispersé remonterait aux environs de l'an Mil car la pression démographique et les « grands défrichements » consécutifs se sont manifestés essentiellement par une colonisation du sol qui est restée en ordre dispersé ou semi-dispersé, ce dont témoignent tous les établissements du bas Moyen Âge en Le-, La-, Les- [Planhol 1988 : 167]. Il reprend en fait une idée d'Alfred Fierro-Domenech qui en 1986, presque cinquante ans après R. Latouche, faisait de l'exploitation d'une parcelle de terre au centre de la forêt ou de la lande par une ou deux familles (sous forme d'ellipse délimitée par un fossé-talus surmonté d'une haie) la base du système de peuplement médiéval en Bretagne [Fierro-Domenech 1986 : 190].

Faisant récemment le point, Daniel Pichot a proposé un essai de typologie de cet habitat dispersé [Pichot 1998a, 1999, 2002]. Il distingue deux ensembles : les regroupements secondaires (hameaux et villages) et les habitats isolés (les exploitations agricoles, les résidences de *potentes*, les habitats temporaires et les habitats à vocation religieuse). Ce sont les exploitations agricoles (métairies et borderies), disposées en semis plus ou moins dense sur le finage, qui constituent la très grande majorité des habitats [Pichot 1999 : 73-79]. Il identifie plusieurs facteurs explicatifs de cette diversité que sont l'importance du social, l'ancienneté de ce mode de peuplement (qui a toujours coexisté avec des formes de groupement) et surtout le lien avec la mise en valeur des sols [*id.* : 80-82]. Ainsi, « cet habitat préexistait, mais il a prospéré avec l'essor démographique et économique, il a marqué de son originalité la mise en valeur et le contrôle de l'espace » [*id.* : 84]. Les variations régionales au sein du grand Ouest s'expriment alors par une association des différents types selon des proportions différentes construisant des modèles multiples [Pichot 1998a : 452].

Sa synthèse lui permet de démontrer que si la dispersion de l'habitat reste bien un trait marquant du peuplement de l'Ouest, elle s'inscrit néanmoins dans le processus général de regroupement des hommes désigné en histoire par le terme d'encellulement à la suite de Robert Fossier (*Cf. infra*, Chap. 2 – 1.1.)<sup>8</sup> [Pichot 1998a, 2002]. Ce regroupement n'est pourtant pas total et reste très inégal, trahissant un « inachèvement » du processus que D. Pichot a pris soin de caractériser à tous les échelons de l'habitat : « Une réalité complexe émerge donc de l'enquête : des témoignages multiples attestent d'un réel mouvement de concentration des hommes, mais force est de constater son inachèvement, peut-être plus que son échec. L'Ouest s'inscrit donc dans un processus

---

<sup>8</sup> Le rôle du château apparaît en effet limité : le processus d'*incastellamento* ne vaut finalement que pour les sièges de seigneurie banale et résidences de *dominus*, les simples « mottes » jouant un rôle effacé et même renforçant la nature dispersée de l'habitat [Pichot 1998a : 446].

général, mais le résultat s'avère différent » [Pichot 1998a : 453]. Les villages de ces contrées rompent en effet avec la représentation classique (*castra* du Midi, villages des plaines du Nord) pour élaborer une synthèse originale, celle du « village éclaté », notion qui amorce une recombinaison intéressante des données :

La polarisation de l'espace villageois s'est donc bien produite et se reconnaît au XIII<sup>e</sup>, son degré, par contre, présente une grande variabilité et de toute façon demeure fort incomplète. Cependant, ne voir dans ce fait qu'un village peu structuré et une communauté floue et peu organisée relève peut-être d'une conclusion hâtive. La présence du "village" remet partiellement en cause la prédominance du centre comme référence en tous points mais il n'est pas impossible d'y voir aussi un échelon dans l'organisation du peuplement, une façon de tenir le territoire qui utiliserait des relais plus ou moins hiérarchisés et en relation avec ce centre, l'étude des liens de pouvoir et des rapports sociaux pourrait éclairer la question. [...] L'organisation ne va pas donc pas vers une maîtrise et surtout une polarisation croissante, mais l'inachèvement n'est peut-être pas un échec, il y a organisation. La dispersion et donc l'éclatement de l'espace villageois ne constituent pas un archaïsme en voie de résorption, ils s'intègrent dans un système bien vivant dans lequel ils continuent à se déployer dans une logique quasi dialectique dans le cadre de mouvements, sinon contradictoires, du moins antagonistes. [Pichot 2002 : 284-285]

Les perspectives de recherches intéressantes selon D. Pichot semblent donc résider dans l'étude des relations de pouvoir et des rapports sociaux ainsi que dans les dynamiques de réseaux qui en découlent, plus que dans les relations avec le paysage bocager, les seules qui aient vraiment été explorées jusqu'à présent.

### ***1.3. La dimension individualiste du régime bocager***

#### *1.3.1. Un régime agraire « rétrograde » face aux openfields « progressistes »*

Le paysage bocager et l'habitat dispersé renverraient à l'individualisme – « tant il est vrai que tout usage agraire est, avant tout, l'expression d'un état d'esprit » [Bloch 1999 (1932) : 100] – par opposition aux champs ouverts et l'habitat groupé, marqués par des servitudes collectives fortes [Meynier 1943 et 1983 (1958) ; Bloch 1999 (1932) et 1999 (1926) ; Lebeau 2000 (1969)]. L'image ainsi donnée est celle du paysan isolé et habitant à côté de ses champs, libre de travailler sa terre comme il l'entend et de faire paître ses bêtes sur ses prairies encloses. Il n'existe pas de servitude de passage sur les parcelles ni d'obligation de vaine pâture collective ni d'assolement. Et quand les haies n'étaient pas possibles ou n'existaient pas comme dans certaines zones de Bretagne (littoral) les animaux étaient attachés : Marc Bloch parle dans ce cas « d'enclos moral » [Bloch 1999 (1932) : 99]. Enfin, la vie communale est assez lâche et les défrichements individuels [Lebeau 2000 (1969) : 61]. Bref, l'individualisme caractérise et même induit les bocages : « La variété bocagère est le résultat de l'individualisme » [*ibid.*].

Cette thèse individualiste laisse apparaître une opposition en miroir entre un régime agraire central et un autre marginal. En effet, pour faire exister un régime agraire

collectif, il fallait forcer le trait de l'autre régime. Plus le bocage serait individualiste et plus le régime principal serait communautaire et identitaire. R. Lebeau en fait même une loi :

La cohésion sociale est donc un grand facteur de diversification des paysages ruraux.

On pourrait presque, schématiquement, formuler la loi suivante :

- liens sociaux lâches : habitat peu groupé, aménagement individuel des terroirs, d'où paysage agraire varié, irrégulier ; faible capacité d'aménagement de l'espace.
- liens sociaux vigoureux, sociétés communautaires : habitat groupé, aménagement collectif du finage, d'où paysage plus régulier, plus schématique et monotone ; forte capacité d'aménagement de l'espace. [Lebeau 2000 (1969) : 13-14]

Cette opposition induit le risque d'une interprétation téléologique selon laquelle le bocage serait un espace agraire qui n'aurait pas accédé au seuil de l'openfield, comme retardé. Xavier de Planhol, dans sa grande synthèse de géographie historique, reprend cette dichotomie fondatrice entre un régime central et des régimes marginaux. S'il reconnaît un acquis récent, à savoir la faible ancienneté du bocage, il reste attaché à une série de jugements de valeurs très nets : un paysage résiduel, dans lequel le processus de regroupement n'aurait pas joué comme il l'a fait dans les régions de champs ouverts :

[...] une France développée, d'évolution intellectuelle plus précoce, mieux nourrie et de façon générale plus aisée : c'était dans l'ensemble la France des gros villages et des champs ouverts du Nord et du Nord-Est. Il y a, lui faisant face, et toutes proportions gardées, une France retardataire, analphabète, misérable et mal nourrie : celle des hameaux et des métairies de l'Ouest et du Sud. [Planhol 1988 : 177]

Il est légitime, devant un tel jugement, de se demander quelle est la part des réalités observées et celle du jugement de valeur, directement hérité d'une posture éclairée et moderne. On peut sans doute y voir une influence de l'opposition entre un régime agraire éclairé et un autre rétrograde. Un centre et des marges, avec toute la charge que la Modernité (au sens philosophique et historique) a été susceptible de donner à cette dichotomie [Chouquer 2008a]. Cependant, les contradictions ne manquent pas puisqu'en 1934, Louis Poirier faisait du bocage de haies le « symbole de la domination d'une noblesse féodale sur une population paysanne autrefois pauvre » [Poirier 1934 : 31]. Cela invite à se méfier d'une utilisation déterministe des formes dans un raisonnement historique puisqu'on peut leur faire dire une chose et son contraire.

### *1.3.2. Des nuances qui déstabilisent cette opposition*

Depuis Marc Bloch, on a nuancé ce tableau individualiste en soulignant l'existence de rapports sociaux entre les habitants, essentiellement l'entraide lors des travaux des champs, la gestion de certains biens communaux (pour le pacage) et la garde des troupeaux [Meynier 1983 (1958) ; Lebeau 2000 (1969) ; Pichot 1999, 2002, 2003, 2007a]. M. Bloch écrit lui-même dès 1931 : « Ne disons point que le régime des enclos était tout individualiste. [...] Disons plutôt que l'empire de la collectivité s'arrêtait devant les labours » [Bloch 1999 (1932) : 98]. En fait, les rapports sociaux de solidarité ne prenaient pas les mêmes formes que dans les pays de champs ouverts :

La vérité est que, dans ces campagnes, l'esprit de solidarité, ou, pour parler comme M. Dion, de "discipline sociale", s'il ne possédait pas en lui-même moins de puissance qu'ailleurs, ne revêtait point les mêmes formes que chez les villageois de

champs ouverts et allongés. La structure traditionnelle des labours, harmonisée avec une agriculture tout individualiste, le condamnait à chercher son application plutôt dans les besoins domestiques que dans l'exploitation même du terroir. [Bloch 1999 (1926) : 506]

Il a également nuancé le rapport avec l'habitat dispersé, considéré alors comme corollaire explicatif de l'individualisme agraire : « Les conditions de l'habitat faisaient les communautés beaucoup moins nombreuses, par suite moins fortes et moins portées aux vastes desseins » [Bloch 1999 (1926) : 506]. En effet, dès 1926, il mettait en garde contre l'existence d'un lien rigide et intangible entre ces deux ordres de faits en s'appuyant sur divers travaux : « la preuve est définitivement faite que dissémination des maisons ne veut pas dire nécessairement agriculture individualiste. C'est un nouveau coup, très rude, pour les classifications a priori de Meitzen » [*id.* : 107]. Pour lui on commet donc une erreur en mêlant la question de la répartition des habitats avec celle des genres de vie agraire. Il reprend cette critique en 1934 contre le livre de Roger Dion sur le Val de Loire :

L'habitat est certainement en relation étroite avec la disposition des terroirs. Cependant, il dépend en même temps de tant d'autres causes – ces faits de structure sociale, dont il a été question plus haut, la préoccupation de la sécurité, bien des facteurs encore sans doute, physiques ou humains –, qu'il serait au moins imprudent de postuler un accord constant entre les variations des deux ordres de phénomène. [Bloch 1999 (1926) : 501]

Daniel Pichot a récemment renforcé ces nuances pour la période médiévale afin de démonter la vision caricaturale de l'individualisme des pays de l'Ouest et anachronique puisque celle-ci vaut surtout pour la période moderne voire contemporaine [Pichot 1999, 2002, 2003, 2007a et 2007b]. Il démontre que si beaucoup de choses concourent à favoriser un individualisme agraire – isolement et éclatement des populations villageoises, chemins difficilement praticables en mauvaise saison, talus et haies nombreux – il ne faut pas exclure d'évidentes exagérations tirées des cahiers de doléances de 1789 et ne pas oublier que « les voisins ne sont pas à plus d'un ou deux kilomètres et souvent moins, les déplacements à pieds ne sont pas interdits et les nécessités du travail et de la vie en général ne peuvent éliminer un minimum de pratiques et de coutumes » [Pichot 1999 : 84-85]. Ainsi les travaux agricoles nécessitent des pratiques collectives et certains espaces sont utilisés collectivement : la forêt où les villageois disposent de droits d'usage soumis à l'autorisation seigneuriale, les landes et marais qui accueillent un élevage important et les labours sur lesquels est mise en œuvre la vaine pâture [Pichot 2007a : 273]. L'idée de pratiques communautaires découle aussi de l'existence de nombreux terroirs ouverts (*méjous*, landes, forêts) qui exigent un minimum de gestion collective. D. Pichot rappelle ainsi les travaux de Noël-Yves Tonnerre qui ont démontré l'existence de pratiques communautaires sur les landes et une solidarité communautaire dans l'institution des frairies [Pichot 1999 : 86 ; Pichot 2003 : 20]. Il souligne également l'importance du réseau paroissial qui inscrit les fidèles dans le cadre précis d'un territoire et fonde ainsi « des communautés conscientes de leurs liens » [Pichot 2003 : 13]. Le rapprochement des morts et des vivants autour de l'ensemble église/cimetière – « lieu fort de l'identité paroissiale » – « contribue prioritairement à définir l'espace villageois » [*id.* : 13]. Enfin, l'attitude des villageois face aux pouvoirs contraint à un minimum de solidarité, elle aussi génératrice d'une forme de conscience communautaire [Pichot 1999 : 86]. D. Pichot conclut donc de tous ces faits :

Incontestablement, la vie collective existe dans les sociétés de l'Ouest. Le village, basé largement sur la paroisse, forme bien une communauté, tout comme le hameau à une échelle plus modeste, mais quelquefois à peine, et des pratiques collectives, sans doute plus fortes que dans les périodes postérieures, y ont trouvé leur place. [Pichot 2007b : 96]

## 2. L'épineuse question de la genèse du bocage

### 2.1. *L'enquête lexicographique : la question de la clôture médiévale*

Le mot bocage vient du normanno-picard et dérive de la racine *bosc* d'où est issu le mot bois [Zadora-Rio 1998 : 671]. Paul Vidal de la Blache mentionne dès 1903 dans son *Tableau de la géographie de la France*, l'apparition du terme vers 1170, dans le *Roman de Rou* où le poète Wace distingue des paysans venus « cil del bocage e cil de plain » [Vidal de la Blache 1979 (1903) : 325]. Cette première mention sera ensuite reprise par les historiens dont Marc Bloch [Bloch 1999 (1932) : 98].

Daniel Pichot mentionne une occurrence de même sens mais plus ancienne, en Bretagne, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Conan II donne la *pastura* aux hommes de St-Florent de Saumur à Livré, dans sa forêt « *et per boscum et per planum* » [Pichot 2007a : 266]. Le terme « *boscum* » présente le même sens que le « bocage » du vers de Wace et s'oppose en tant qu'espace boisé au « *planum* », c'est-à-dire un paysage ouvert. Le bocage désigne donc ici un « pays boisé » et la plaine, des « champs ouverts ». Il semble que ce soit la seule acception connue du terme bocage avant la fin de l'Ancien Régime<sup>9</sup>.

Nous avons en effet retrouvé dans les manuscrits de l'ingénieur Claude Masse où il commente ses cartes (*Cf. infra*, Partie 2 – Section 1 – Chap. 1 – 1.2.1.), au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mention très explicite du terme « bocage » (ou « bocages ») avec une définition proche de l'actuelle. Il présente le secteur aujourd'hui embocagé au nord et à l'ouest de Mareuil-sur-Lay dans plusieurs mémoires. Dans son *Mémoire sur la carte du neuvième carré de la Générale des côtes du Bas Poitou*, daté de 1705, il écrit ainsi :

Le terroir de la partie du nord-ouest est un fond de sable qui ne produit que des landes ou bruyères, excepté quelques pièces de terre par ci par là, aux environs des bourgs et villages, et l'on prend de loin ce quartier pour un bois. Tous les chemins

---

<sup>9</sup> Notons qu'aujourd'hui, en Bretagne et dans le Champsaur (Hautes-Alpes), le terme est pratiquement absent du langage des agriculteurs et utilisateurs du bocage non scientifiques pour qui il désigne un « petit bois » (sens archaïque du mot) et un mode de valorisation agricole (élevage en herbage sur terres humides et/ou mauvaises) [Baudry et Jouin (dir.) 2003 : 45 ; Toublanc & Luginbühl 2007 : 429-430].

étant bordés de grands arbres aussi bien que toutes les terres cultivées ou non, séparées par de grandes haies, que l'on appelle en général les contrées Bocages [...]<sup>10</sup>

Il semble donc que l'usage de ce terme pour désigner un paysage de haies, de boqueteaux et de landes remonte au moins à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

En revanche, les mentions de haies sont nombreuses dans les textes médiévaux et recouvrent des termes variés : *haia*, *sepes*, *fossatum* et *plessiacum* [Zadora-Rio 1998 : 671]. Elles ont donc donné lieu à plusieurs enquêtes lexicographiques. Les clôtures semblent, au travers des sources écrites les plus anciennes, délimiter essentiellement des ensembles fonciers assez vastes. Dans les actes du Cartulaire de Redon datant du IX<sup>e</sup> siècle, les haies ne délimitent les parcelles que sur un côté, parfois deux, mais jamais plus, et leur occurrence reste limitée en nombre, ne constituant qu'un élément de délimitation parmi d'autres : on ne peut donc pas parler de bocage car la dominante du paysage reste la champagne [Zadora-Rio 1998 : 674 ; Chédeville, Guillotel & Tanguy 1998 : 36 ; Tanguy 1999 : 27]. Quant à la Très Ancienne Coutume de Bretagne (1350-1380), la clôture y apparaît très exceptionnelle [Antoine 2007 : 186]. Les mêmes observations ont été faites en Anjou, Touraine et dans le Bas-Maine, à partir du XI<sup>e</sup> siècle [Pichot 1995 : 112-114 ; Zadora-Rio 1998 : 674 ; Antoine 2007 : 186]. Les seules parcelles qui semblent alors les plus anciennement encloses sont les pièces de vignes, prés et garennes, bref les biens précieux et surtout appartenant aux élites [Pichot 1995 : 112-114 ; Zadora-Rio 1998 : 677 ; Pichot 1998b].

Ces enquêtes lexicographiques réinstallent la diversité en montrant la variation du sens des mots et les diverses finalités des haies au Moyen Âge. Ainsi, pour prendre l'exemple du Bas-Maine étudié par D. Pichot, *haia* y désigne jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle une forêt étendue et sans doute réservée à la chasse ainsi qu'une large bande forestière délimitant deux paroisses ou seigneuries [Pichot 1995 : 113 ; Pichot 2007a : 268]. Il s'agit donc d'un sens particulier qui renvoie l'image d'une limite plus importante qu'une ligne d'arbres. Il reprend en ce sens les observations de Michel Le Ménégé qui constatait en Anjou que le bocage tel qu'il se présente à la fin du Moyen Âge est moins constitué de haies étroites que de larges rideaux d'arbres difficilement franchissables [Le Ménégé 1982 ; Antoine 2007 : 187]. Puis, au XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, le terme *haia* prend son sens actuel et recoupe celui de *sepes*, désignant une clôture. *Plessiacum* paraît quant à lui réservé à la clôture soignée qui entoure les bâtiments des lieux habités et en particulier ceux des demeures aristocratiques. Enfin, le terme le plus fréquent et qui caractérise l'Ouest, *fossatum*, désigne le fossé et son talus portant la haie végétale [Pichot 1995 : 112-114 ; Pichot 1998b ; Pichot 2007a]. Même si ce phénomène n'est pas nouveau, il apparaît rarement dans les sources écrites avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Il semble avoir d'abord délimité les terres des puissants – laïcs ou religieux [Pichot 2007a : 273].

Ce qui unifie selon Élisabeth Zadora-Rio cette diversité est la fonction essentiellement territoriale et juridique de ces clôtures : « leur point commun est de marquer, avant tout, les limites territoriales du droit sur le sol et sur les hommes. Leur fonction essentielle était donc juridique, et non agraire » [Zadora-Rio 1998 : 681-682].

---

<sup>10</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. l'annexe n°2 pour le texte intégral et original.



D. Pichot rappelle pour sa part que d'autres marqueurs peuvent également jouer ce rôle de délimitation juridique, comme des bornes [Pichot 2007a : 273].

En définitive, comme le souligne l'historienne Annie Antoine, ces enquêtes démontrent que le « bocage médiéval est plus proche du sens ancien du terme, celui de pays boisé [...] beaucoup plus un paysage proche des *woodlands* anglais, espaces mi-agricoles mi-forestiers, qu'un bocage organisé comme celui que décrivent les géographes contemporains » [Antoine 2000 : 52]. Conclusion à laquelle arrive également D. Pichot : « Nous sommes donc en présence d'un paysage très ouvert mais qui n'exclut en rien un certain nombre de haies déjà bien attestées et une constellation d'espaces boisés ou semi boisés, de landes qui coupent largement l'horizon » [Pichot 2007a : 268]. Le terme de « bocage » ne convient donc pas lorsqu'il s'agit de caractériser le paysage médiéval et les mentions de haies ou autres clôtures végétales ne suffisent pas, vu leur faible nombre, à identifier une organisation en réseau. Ce que résume clairement D. Pichot en 2007 – après avoir lui-même longtemps abordé la question dans sa thèse et durant les années 1990 sous l'angle du « proto-bocage » : « Le bocage n'existe donc pas au Moyen Âge mais des clôtures se forment, et sans doute, se densifient au cours des siècles » [*id.* : 269]. Malgré cela, le bocage reste encore aujourd'hui dans les synthèses un paysage emblématique du Moyen Âge.

## **2.2. À la recherche de la genèse**

### *2.2.1. Le « mythe » du bocage celtique*

Certains auteurs ont mis l'accent sur des datations hautes en reprenant l'idée ancienne et mythique d'une origine préhistorique ou celtique du bocage. Ils se sont fondés sur des données historiques et archéologiques identifiant des haies à la préhistoire<sup>11</sup> [Flatrès 1959 ; Meynier 1966 ; Meyer 1972] ou à l'Âge du Fer [Duby et Wallon (dir.) 1975 ; Planhol 1988 ; Trochet 1993 ; Pape 1995 ; Lebeau 2000 (1969)].

L'origine prétendument « celtique »<sup>12</sup> du bocage est une idée ancienne qui nous vient pour l'essentiel de l'école de géographie allemande, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : le bocage (et l'habitat dispersé) était considéré d'origine celtique et l'openfield d'origine germanique [Trochet 1993 : 19]. Depuis, certaines données historiques et archéologiques ont été surinterprétées en ce sens. Ainsi, Jean-Mary Couderc rapporte que des talus ont été découverts à Plougoum (29) et Penvenan (22) dans le Sud-Finistère, fossilisés sous des dunes datées de l'Âge du Fer ainsi que des trésors monétaires du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et de l'époque romaine enfouis sous et dans des talus. Cette relation d'antériorité-postériorité prouverait selon lui la datation protohistorique et antique des talus et donc des haies [Couderc 1990].

---

<sup>11</sup> Rappelons les travaux d'André Meynier qui suppose une organisation des traits directeurs du parcellaire breton en fonction d'alignements mégalithiques [Meynier 1966].

<sup>12</sup> Précisons qu'aujourd'hui les archéologues préfèrent réserver le terme « celtique » aux seules cultures du sud-est de la Gaule [Brun & Ruby 2008].

Louis Pape a quant à lui étudié le bocage aux environs de la route gallo-romaine entre St-Brieuc et Guingamp. Il observe que les orientations générales du bocage sont fondées sur des chemins plus anciens que cette voie. Il en tire donc la conclusion que les grandes orientations du parcellaire et du bocage (du moins les grandes parcelles de structure lâche et associées à de larges talus) existaient avant la construction de la grande voie au début du IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. [Pape 1976 ; Pape 1995 : 108].

Du côté des sources écrites, elles ont également été lues en faveur de l'interprétation d'une origine pré-romaine. Ainsi, Xavier de Planhol perçoit dans la *Guerre des Gaules* de César un véritable bocage au milieu d'un paysage par ailleurs largement ouvert dans la cité des Nerviens [Planhol 1988 : 32-33]... alors qu'il ne s'agit en fait que d'un ensemble de haies plessées disposées sur l'emplacement du combat comme élément de protection. De son côté, Jean-René Trochet rappelle, en s'appuyant sur les travaux de François Sigaut, qu'il ne pouvait y avoir de haies sans l'utilisation d'outils en fer ; or ceux-ci apparaissent justement à l'Âge du Fer et certaines appellations qui les désignent comportent des racines gauloises [Trochet 1993 : 19].

Comme on le voit très clairement au travers de ces quelques exemples, ces interprétations portent en fait sur des haies et/ou talus et non sur le bocage en tant que type agraire.

### 2.2.2. *Un poncif : une naissance médiévale*

Marc Bloch ne date pas la « naissance » du bocage : il part de ce qu'il voit et des commentaires d'Arthur Young au XVIII<sup>e</sup> siècle et « raccroche » ensuite le bocage à la période médiévale grâce à la première mention du mot dans le vers de Wace au XII<sup>e</sup> siècle. Les éléments chronologiques qu'il mobilise sont extrêmement flous et il reconnaît les limites de la réflexion :

Si nous sommes si souvent embarrassés pour expliquer, dans leurs natures diverses, les principaux régimes agraires pratiqués sur nos terroirs, c'est que leurs racines plongent trop loin dans le passé ; de la structure profonde des sociétés qui leur donnèrent naissance, presque tout nous échappe. [Bloch 1999 (1932) : 53]

Et de conclure sur le bocage : « [Il y a] en France, trois grands types de civilisation agraire, en liaison étroite, à la fois, avec les conditions naturelles et l'histoire humaine. D'abord un type de sol pauvre et d'occupation lâche, longtemps tout à fait intermittente et qui toujours – jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle – demeura telle, pour une large part : régime des enclos » [Bloch 1999 (1932) : 103].

Cependant, un an plus tard, dans un article sur les régimes agraires à la veille de la Révolution, il fait remonter la constitution de ce régime agraire bocager au Moyen Âge au sens large [*id.*]. À partir de 1936, dans un article de synthèse sur les paysages agraires, il appelle à la prudence concernant ce problème de datation et met en garde contre « la hantise de la préhistoire ou facteur ethnique » qui risqueraient « si l'imagination n'était soigneusement tenue en laisse, de menacer nos études » [Bloch 1999 (1926) : 524]. En effet, les données concourent alors à démontrer le caractère récent (surtout à partir du XVI<sup>e</sup>) et disparate de l'embocagement. C'est à ce moment qu'il formule la célèbre phrase : « Néolithiques, nos haies, ou celtiques ? À l'expérience, il n'est pas sûr qu'elles se révèlent

médiévales »<sup>13</sup> [*ibid.*]. Il réaffirme encore cette idée en 1938 lors d'un cours : « Plus nous rassemblons de textes et plus nous voyons que les haies sont relativement récentes (datant du Moyen Âge ou même du XVI<sup>e</sup> pour beaucoup d'entre elles) » [Bloch 1999 (1938) : 215]. En installant le bocage à la fin du Moyen Âge, Marc Bloch luttait ainsi contre la thèse ethnique et historiciste qui faisait du bocage une réalité originelle (préhistorique ou celtique).

À sa suite – mais en oubliant ses appels à la prudence – de nombreux chercheurs ont postulé une naissance du bocage dès le Moyen Âge, et plus précisément entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, en lien avec les « grands défrichements ». Cette valorisation des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles repose également sur la conception symétrique d'un haut Moyen Âge sombre, parce qu'ayant progressivement laissé se dégrader les paysages romains [Meyer 1972 ; Planhol 1988 ; Pitte 2003 (1963)].

Rappelons quelques positions. André Meynier en 1943 initie l'interprétation du célèbre Cartulaire de Redon (série de 797 à 850) : il voit dans les textes une des phases préliminaires de la création du bocage, l'opposition openfield/bocage ne se mettant véritablement en place qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle [Meynier 1943]. L'historien médiéviste Robert Latouche situe également vers le XI<sup>e</sup> siècle le moment où la physionomie bocagère de l'Ouest se dessine [Latouche 1966]. Cette idée est enfin reprise, pour ne citer que quelques travaux, dans la thèse de Jean-Claude Meuret sur la marche d'Anjou-Bretagne puisqu'il identifie un bocage en gestation à partir des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles [Meuret 1993].

Cette idée d'une formation (totale ou partielle) médiévale du bocage restera fermement ancrée dans les esprits. Cela s'explique en grande partie par le fait que Marc Bloch était médiéviste et que cette discipline a joué un rôle important dans l'étude des paysages :

L'apport des médiévistes, en particulier, peut être décisif, car la France n'a pas connu aux temps modernes des bouleversements de ses paysages ruraux comparables à ceux de l'Angleterre ou de la Scandinavie, de sorte que leurs traits essentiels étaient fixés à la fin du Moyen Âge. [Juillard *et al.* 1957 : 8]

Il y aurait là matière à réaliser une historiographie étayant cette assertion afin de mieux saisir l'impact de la médiévistique dans les études sur les paysages.

### 2.2.3. *Hétérogénéité des datations*

Les hypothèses chronologiques diffèrent cependant selon les régions étudiées. Ainsi la Bretagne est réputée posséder le bocage le plus ancien. Un certain nombre d'auteurs en font remonter les prémisses au IX<sup>e</sup> siècle en s'appuyant essentiellement sur l'analyse des séries les plus anciennes du Cartulaire de Redon [Meynier 1943 ; Chaumeil 1953 ; Faltrès 1971 ; Fierro-Domenech 1986 ; Planhol 1988 ; Trochet 1993 ; Pitte 2003 (1963)]. Le premier, André Meynier, en 1943, fait la liste, entre autres, des mentions de clôtures sur les 35 domaines répertoriés dans le cartulaire. Mais, au terme de son étude, il reste prudent puisqu'il conclut au caractère exceptionnel du clos au IX<sup>e</sup> siècle et à la

---

<sup>13</sup> Cette phrase n'est pas, comme nous avons pu le lire chez certains auteurs, une citation reprise du géographe Louis Poirier (*alias* Julien Gracq). Elle est véritablement une formulation de Marc Bloch.

similitude des modes de bornage avec les pays de champs ouverts<sup>14</sup> [Meynier 1943 : 170], conclusion qu'avait déjà formulée Marcel Gautier deux ans plus tôt [Antoine 2000 : 47]. Néanmoins, Pierre Flatrès, trente ans après, tout en partageant ces conclusions, souligne « l'importance des fossés-talus limites » et conclut plus fermement : « Talus, landes incultes, domaines, quelques-uns des éléments essentiels du paysage breton traditionnel des siècles derniers sont déjà en place à cette époque » [Flatrès 1971 : 91].

André Chédeville et Bernard Tanguy ont depuis revu ces interprétations « à la baisse » puisque leur relecture du Cartulaire de Redon les a amenés à contredire l'idée selon laquelle ce document donnait l'image d'un bocage en gestation dès le IX<sup>e</sup> siècle [Chédeville, Guillotel & Tanguy 1998 ; Tanguy 1999]. Mais cela ne vaut que pour certains secteurs, d'autres n'étant embocagés qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, comme l'a démontré Louis Chaumeil en 1953 : « Il ne saurait être question de vouloir fixer l'âge du bocage breton dans sa généralité, mais seulement de donner l'âge du bocage dans tel canton de Bretagne » [Chaumeil 1953 : 178]. Cela l'amène à parler du bocage comme une « création continue ». En Bretagne méridionale, Noël-Yves Tonnerre pose l'hypothèse de l'existence du bocage à partir du XI<sup>e</sup> siècle, sans transformation brutale, mais faute d'éléments suffisants pour trancher il conclut sur une seule certitude, celle du développement du bocage à la fin du Moyen Âge et l'indice de défrichements aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles [Tonnerre 1994]. Daniel Pichot qui a étudié le manuscrit de la Vilaine, série de miniatures illustrant le cours de la rivière et les paysages riverains entre Rennes et Redon en 1543, conclut également que les planches fixent un paysage bocager en train de se constituer mais qui n'est absolument pas uniforme ni achevé : « Au XVI<sup>e</sup> siècle, alors que l'embocagement a certainement progressé, on retrouve des talus enserrant de vastes ensembles de parcelles non closes mais un réseau de haies plus dense autour des prairies et près des manoirs » [Pichot 2007a : 269]. Ces planches illustrent donc cette phase d'accélération à la fin du Moyen Âge et aux temps modernes dans le processus d'embocagement ainsi que le rôle des élites [Pichot 2000].

Dans d'autres régions la chronologie est encore différente. Louis Merle a montré par exemple que la constitution du bocage de la Gâtine poitevine s'étalait entre 1450 et 1720 et qu'elle était liée à la concentration foncière opérée par les élites par le biais du système des métairies (*Cf. infra*, Chap. 3 – 2.1.3.) [Merle 1951, 1954, 1957, 1958]. Dans le Bas-Maine, D. Pichot situe le début du phénomène d'embocagement entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : il décèle un système de délimitation mixte qui ne constitue pas encore un bocage au XI<sup>e</sup> siècle ; puis celui-ci naît véritablement par la densification des haies au XIII<sup>e</sup> siècle mais uniquement aux alentours des villages, autour des ouches et jardins. Avec une pointe de nuance il souligne néanmoins que « la bocagisation en cours ne trouvera son aboutissement que quelques siècles plus tard » à l'échelle de tout le terroir [Pichot 1995 : 113-118]. Aujourd'hui, sa lecture est encore plus nuancée car il place clairement l'élaboration du bocage bas-mayennais à la période moderne (à partir du XV<sup>e</sup> siècle) [Pichot 2007a]. Enfin, autre exemple, plus tardif : au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le sud de la plaine d'Alençon (Haut-Maine), à des « champagnes » encore observables sur les plans-terriers

---

<sup>14</sup> Pour 18 domaines sur 35 on ne signale aucune clôture sur les champs et 15 autres domaines ne sont bordés que partiellement de clôtures. Et encore, il s'agit de clôture et pas forcément de haies. Il conclut donc : « Cette liste suffit cependant à nous convaincre que le clos est, au IX<sup>e</sup> siècle, encore exceptionnel ; que la plupart des terres sont délimitées par des signes extérieurs tels que ceux que l'on emploie dans les pays de champs ouverts » [Meynier 1943 : 170].

de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, succède un paysage de bocage – mais sans remettre en question l’habitat groupé préexistant – probablement sous l’influence du développement des prairies artificielles [Dufour 1976].

Toutes les recherches montrent donc des datations très ouvertes et, pour la plupart, modernes. Ainsi, dans la synthèse qu’ils présentent en 1957 d’un quart de siècle de recherches sur les paysages agraires, les organisateurs rappellent que « jadis on les a cru tous archaïques. [...] Nous savons aujourd’hui qu’il existe des haies néolithiques, des haies médiévales, des haies contemporaines » [Juillard *et al.* 1957 : 74-75]. André Meynier réaffirme ce point de vue en 1976 pour la Bretagne : « Une seule chose est certaine : il n’y a pas de date fixe et uniforme, mais la création des haies s’est échelonnée dans tout le cours de l’histoire, peut-être même de la préhistoire » [Meynier 1976 : 66].

Le géographe Jean Meyer a tenté de faire le « tri » dans toutes ces hypothèses et retient quatre grandes phases pour la mise en place du bocage :

- 1/ des lambeaux de bocage dès la préhistoire et l’Antiquité ;
- 2/ une première véritable phase liée aux « grands défrichements » des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ;
- 3/ une phase liée à la reconstruction après la guerre de Cent Ans ;
- 4/ enfin, la grande vague bocagère du XIX<sup>e</sup> siècle [Meyer 1972].

Ainsi, il ne se contente pas de dire qu’il a existé des haies à toutes les époques mais il propose un véritable phasage de la constitution du bocage. La période médiévale apparaît comme une période clé même s’il rappelle qu’une bonne partie des terres était encore en landes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les autres propositions de phasage de la constitution du bocage français reprendront ce canevas, à quelques légères nuances près [Bonnaud 1979 ; Couderc 1990].

**Mais ces arguments posent problème car, outre le fait que ces données sont anciennes et surinterprétées, ils reposent sur une confusion entre la haie, le talus et le bocage.** Or, de deux choses l’une : ou bien le mot bocage est historique et il qualifie une formation et un régime agraire historiques, spécifiques, donc datés (fin du Moyen Âge et période moderne) ; ou bien c’est un terme géographique neutre synonyme de haie, sans plus, et on peut en ce cas l’employer à toute époque... mais la question de « la » date de formation n’a alors plus de sens.

#### 2.2.4. *Propositions de classification des bocages*

Le géographe Pierre Flatrès a établi une distinction entre les « bocages occidentaux » du Massif armoricain et de l’ouest des Îles Britanniques et les « bocages orientaux » des autres régions [Flatrès 1976]. Les premiers sont constitués d’enclos généralement petits et irréguliers, d’un maillage complexe, de talus et d’îlots de champs ouverts (*méjous* bretons) et correspondent à un « bocage de champs » (classification élaborée par A. Fel entre bocages de champs et bocages de prés). Ils n’ont souvent pris une forme achevée que très tard, parfois au XIX<sup>e</sup> siècle, mais certains de leurs constituants existaient dès le début du Moyen Âge et même de la préhistoire. Le second type de bocage possède des mailles généralement assez grandes et plus régulières et a remplacé les structures agraires antérieures, d’où son caractère récent. Il se rapproche de la catégorie

des « bocages de prés », liée à l'expansion de l'élevage à partir de la fin du Moyen Âge et au développement d'une économie individuelle et de profit à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Jean-Marie Palierne, écologue, a également proposé une classification des bocages mais qui recoupe en grande partie la typologie géographique de P. Flatrès [Palierne 1976]. Il identifie, en Armorique occidentale et septentrionale, un « bocage organique », délibérément élaboré qui « constitue comme un organe du paysage, au même titre que les éléments spontanés de la biosphère (sols, végétation naturelle, etc.) à laquelle il s'est remarquablement intégré » [*id.* : 69]. Il a été mis en place lors de la colonisation initiale des terroirs car il est parfaitement adapté à l'hydrographie, la pédologie et à la topographie ce qui lui affecte un rôle déterminant dans le contrôle de l'écoulement de l'eau. Il se caractérise par des haies à talus agencées selon un maillage complexe et formant des enclos généralement petits et irréguliers qui laissent parfois subsister des îlots de champs ouverts (*méjous* ou gaigneries). On le retrouve surtout dans l'ouest des Îles Britanniques et dans le Massif armoricain. Il se distingue du « bocage mimétique » qui n'en constitue que l'imitation formelle. Ce dernier s'est en effet intercalé dans des structures agraires complètement différentes des siennes ou substitué à elles et marque au contraire l'appropriation de terres nouvellement conquises au sein de foyers de dynamisme agricole, à partir de la fin du Moyen Âge et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce bocage mimétique se reconnaît aux mailles généralement assez grandes et plus régulières développées sur d'anciens champs ouverts. Jean-Marie Palierne distingue dans cette catégorie les bocages « primaires », résultant d'une colonisation des landes défrichées, et les bocages « secondaires », conquis sur les anciennes gaigneries (noyaux de champs ouverts) [*id.* : 72]. Cette distinction – aujourd'hui reconnue comme excessive – a néanmoins permis d'introduire à l'époque la question de la position des haies dans le paysage et des conséquences fonctionnelles qui en découlent [Baudry & Périchon 2007 : 29].

Les archéologues ont souvent repris ces classifications dichotomiques, en particulier celle de P. Flatrès, permettant d'identifier les différents types de bocages et de distinguer une colonisation plus ancienne d'une mise en valeur plus récente [Coudart & Pion (dir.) 1986 : 105-108 ; Zadora-Rio 1991c]. La proximité des deux typologies de J.-M. Palierne et P. Flatrès a cependant entraîné quelques confusions entre, d'une part, « bocages occidentaux » et « bocages primaires » et, d'autre part, « bocages orientaux » et « bocages secondaires ». Ainsi, Elisabeth Zadora-Rio semble reprendre la typologie de J.-M. Palierne en distinguant un bocage « primaire » et un « secondaire » mais elle présente le premier comme un bocage « organique » et le second comme un bocage « mimétique » [Zadora-Rio 1991c : 178-183]. Or les bocages « primaires » et « secondaires » sont les deux sous-types d'une seule catégorie, celle des bocages « mimétiques » qui s'opposent aux bocages « organiques ».

### 2.3. *État de la question : un paysage moderne*

Aujourd'hui, les historiens s'accordent à dire que le véritable « bocage » n'apparaît pas avant la fin du Moyen Âge au plus tôt. C'est le constat qu'a dressé la moderniste Annie Antoine lors du récent colloque *Bocages et Sociétés* organisé à Rennes en 2004 par elle-même et Dominique Marguerie :

Dans l'Ouest de la France, le bocage est essentiellement un fait "historique" dont il serait vain de chercher les origines avant les derniers siècles du Moyen Âge. Son histoire est donc celle d'une implantation et d'une densification progressives qui va des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. [Antoine 2007 : 185]

Avec Daniel Pichot, ils affirment qu'« avant le XV<sup>e</sup> siècle, on préférera parler d'un embocagement progressif plutôt que d'un véritable bocage » [Marguerie *et al.* 2003 : 119]. Les historiens actuels proposent donc, avec raison, d'insister plus sur le processus que sur l'objet, sur l'embocagement plus que sur le bocage [Pichot 2000 ; Antoine 2002 ; Moriceau 2002 ; Moriceau 2003 ; Marguerie *et al.* 2003]. En Bretagne, si des fronts pionniers sont ouverts à côté de l'agrandissement de vieux terroirs à partir du XI<sup>e</sup> siècle sous la forme d'ellipses de défrichement liées à un habitat (toponymes en -ière/-erie et -aie/-ais) et délimitées par un talus planté, celles-ci ne comportent pas de parcelles encloses et le paysage reste à l'extérieur très ouvert [Marguerie *et al.* 2003 : 119]. Des mentions de clôtures indiquent qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle environ on enclot mais cela ne concerne alors que certaines délimitations territoriales ou des biens précieux (*Cf. supra*, 2.1.). L'agrosystème médiéval n'est donc pas encore embocagé mais présente au contraire des espaces mal différenciés, pour partie en culture et pour partie intégrés dans le *saltus* lors des longues périodes de repos du sol [*id.* : 120-121]. Le bocage en tant que paysage agraire tel que défini aujourd'hui ne se met donc en place véritablement qu'à la période moderne.

Néanmoins, le bocage présente longtemps – jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle – un caractère « inachevé » (les haies ceignent inégalement les parcelles), lié au type d'agriculture mis en œuvre (plutôt axée sur l'élevage bovin) et à l'importance des zones incultes [Antoine 2007 : 196-197]. Ce n'est qu'entre 1850 et 1950 qu'il atteindra sa plus forte densité grâce à la mise en valeur des landes par chaulage et l'intensification de l'élevage (permises par la révolution herbagère). La physionomie géographique de ces régions de l'Ouest s'affirme alors : omniprésence de l'arbre (mais rareté des véritables forêts) ; parcellaire plus vaste autour des métairies isolées et plus strictement organisé autour des villages et fermes isolées ; présence de champagnes et landes qui « trouent » la toile bocagère du paysage ; discontinuité des haies selon leur entretien et les cultures qu'elles enserrant qui génère une porosité du maillage [Marguerie *et al.* 2003 : 121].

Ainsi, pour conclure sur ce chapitre, on retiendra ce qu'écrivait D. Pichot :

La naissance du bocage ne présente pas un caractère soudain, mais résulte d'un long mouvement sans doute discontinu avec ses hésitations et ses retours en arrière. Reste à se demander pourquoi une sensible accélération du processus de clôture semble pouvoir s'enregistrer à la fin du Moyen Âge et aux Temps Modernes. [Pichot 2000 : 276]

Sur ce dernier point, D. Pichot identifie pour la Bretagne et le Bas-Maine – au travers des textes et du manuscrit de la Vilaine (1543) – une possible liaison, à la fin du

Moyen Âge, avec les pratiques aristocratiques, le bocage se développant plus fortement autour des exploitations des élites rurales (et autour des établissements monastiques) [Pichot 2000]. Il s'agit d'une piste intéressante à développer pour la suite. L'étude historique et archéologique de Jean-Claude Meuret d'un manoir seigneurial du XIV<sup>e</sup> siècle à La Montagne sur la commune de Visseiche (Ille-et-Vilaine) semble d'ailleurs apporter une confirmation locale de cette hypothèse. Son abandon au début du XV<sup>e</sup> siècle établit le *terminus ante quem* d'une haie installée sur les vestiges archéologiques. Elle s'insère d'ailleurs dans un ensemble parcellaire de grande taille de type manorial qui entoure le manoir de pierre encore en place et construit au XV<sup>e</sup> siècle ou, au plus tard, au début XVI<sup>e</sup> siècle [Meuret 2007]. J.-Cl. Meuret propose donc de dater de cette époque tout le parcellaire lié au manoir et, du même coup, tous les nombreux parcellaires de ce type attachés aux manoirs et petits châteaux de cette époque [*id.* : 103]. La haie a donc été mise en place à la toute fin du Moyen Âge ou au début de l'époque moderne, autour d'une exploitation d'élite rurale ce qui va dans le sens des thèses actuelles des historiens et qui semblerait confirmer l'hypothèse de travail de D. Pichot. Néanmoins, on peut s'interroger sur le passage d'un exemple à sa généralisation. Seule la multiplication de ces dossiers permettra de mieux installer cette idée.

Enfin, et ce n'est pas contradictoire, A. Antoine observe quant à elle que l'embocagement durant la période moderne semble lié au développement de l'élevage. À l'issue de son étude des finalités du bocage et de la haie, elle considère que, dans cette région, son développement découle de la spécialisation précoce des systèmes agricoles de l'ouest de la France vers l'élevage bovin :

L'originalité de l'Ouest ce n'est donc pas le bocage, c'est l'importance de l'élevage bovin que l'on observe dès les premiers textes. Et c'est l'élevage qui explique le bocage. Historiquement, tout bocage est une région d'élevage [...] [Antoine 2007 : 194]



### **3. Le paradoxe des recherches archéologiques et paléoenvironnementales**

Grâce aux travaux des archéologues et paléoenvironnementalistes, on dispose aujourd'hui d'éléments permettant de repenser la question du bocage. Malgré cela, on constate encore la force de l'objet « bocage » qui cadre ces nouvelles données.

#### ***3.1. Fouiller le bocage ? L'apport des archéologues***

##### *3.1.1. Les modelés : l'exemple de la ferme gauloise de Boissanne*

Les archéologues trouvent des haies, d'autres formes de clôtures, des talus et des fossés parcellaires. Ils les organisent en ensembles et tentent d'en restituer la dynamique évolutive. Prenons l'exemple de la ferme gauloise du Boissanne à Plouër-sur-Rance dans les Côtes-d'Armor, fouillée sous la direction d'Yves Menez (**FIG. 5**) [Menez 1996]. Les archéologues ont « phasé » les aménagements de ce modeste habitat rural du VI<sup>e</sup> siècle av. jusqu'au III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. en six états successifs. Les archéologues en ont tiré les enseignements suivants. Le premier est que l'histoire de cet établissement est faite de nombreux réaménagements de clôtures ayant systématiquement respecté les mêmes axes. Les enclos successifs se sont accumulés, sans jamais remettre en cause de manière significative le tracé des clôtures anciennes. La succession des enclos et le fait que tout nouvel espace créé tienne compte systématiquement des précédents, montrent à l'évidence la continuité de l'histoire de cet établissement ; aucun abandon, aucune reconstruction qui aurait fait table rase du passé ne sont perceptibles [*id.* : 50]. Ainsi, à travers les changements substantiels du gisement dont l'archéologie retrace l'histoire, on assiste à une stabilisation progressive de la forme de l'occupation du site local. Les grandes lignes sont respectées. Les décalages chronologiques, visibles dans la chronique et la cartographie de ces transformations, peuvent donc ne pas empêcher que se produise, à un autre niveau, une transmission qui en limite les effets.

Le second enseignement réside dans la variété des modelés utilisés pour matérialiser les limites, que l'équipe de fouille a réussi à caractériser (**FIG. 6**). On notera cependant que le niveau de décapage des structures semble – au vu du personnage figuré pour indiquer l'échelle – assez bas, ce qui pose question eu égard à la précision des restitutions proposées par Y. Menez. S'agissant des enclos et des fossés bordant les chemins, les archéologues identifient plusieurs types de modelés : palissades sans talus, avec ou sans fossé latéral ; talus avec haie vive ; talus en terre rapportée ou à parois parementées de pierres sèches. La reconstitution d'une végétation sur ces talus, tels des arbustes isolés ou des haies plus compactes, n'est fondée sur aucune trace archéologique (des empreintes de racines par exemple). Toutefois, les analyses polliniques et anthracologiques qui ont mis en évidence la présence probable de haies à cette époque rendent cette hypothèse vraisemblable [*id.* : 25 ; 159].

Le report en plan de ces différents modelés et leur répartition dans le temps selon la chronologie relative des structures démontre que la variété des changements dans la typologie des formes de limites s'accompagne de leur inscription durable dans l'espace, du moins tant que le site local est occupé par la ferme (**FIG. 7**). **Les modelés connaissent**

**donc des variations d'emploi dans le temps qui ne respectent pas une progression linéaire.** Pour cette raison, ils ne peuvent pas être classés selon une organisation typochronologique qui permettrait, ensuite, de dater tel ou tel type d'une phase plus ancienne ou plus récente que tel ou tel autre type. Y. Menez prévient tout de même qu'« il ne s'agit que d'un schéma commode qui ne reflète au mieux que quelques instants de la longue histoire qu'a connue le site. La mise en place ou la modification des clôtures les plus imposantes ou les plus étendues ne se sont pas faites en un jour, mais se sont étalées sur un laps de temps que la fouille est impuissante à restituer » [*id.* : 49].

### *3.1.2. Créations et transmissions parcellaires : l'exemple des habitats altomédiévaux de Montours*

En d'autres lieux, les archéologues mettent en évidence des phases de création et des cas de transmissions parcellaires comme au Teilleul et à Louvaquint sur la commune de Montours (Ille-et-Vilaine), gisements fouillés dans le cadre de la construction de l'A 84 (section Rennes-Avranches), sous la direction d'Isabelle Catteddu (**FIG. 8**) [Catteddu (dir.) 2001 ; Catteddu & Marguerie 2007]. Un troisième gisement, La Talvassais, a fait l'objet d'investigations archéologiques mais nous n'en rendrons pas compte en raison de la faible densité de ses vestiges. La contemporanéité de ces sites sur un même espace a conduit les archéologues à formuler des problématiques archéologiques et environnementales communes qui ont permis de déboucher « sur l'appréhension d'une gestion organisée et dynamique des sites et des terroirs environnants entre le VIII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle » [Catteddu 2007 : 81].

Il s'agit en effet de deux habitats du haut Moyen Âge, datés des VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles pour Le Teilleul et des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles pour le Louvaquint. Sur ce dernier site, un enclos de l'Âge du Fer a également été découvert ; il présente la même orientation que le réseau fossoyé médiéval. Les deux sites médiévaux sont reliés par un chemin (fin de la période gallo-romaine ou début VI<sup>e</sup>) et un gué empierré traversant un ruisseau qui sépare les deux sites. Les artefacts qui y ont été trouvés permettent d'affirmer son utilisation durant le haut Moyen Âge. Des aménagements ont été mis au jour autour de ce gué qui témoignent d'une bonne gestion environnementale. Enfin, deux réseaux fossoyés, d'orientation NNE/SSO-ONO/ESE organisent les deux sites et permettent de drainer les sols et diviser l'espace. Le réseau du Teilleul est le plus étendu et dessine de grandes parcelles rectangulaires régulières (de 1 000 à 1 600 m<sup>2</sup> environ) dont certaines renferment des structures d'habitation et domestiques tandis que d'autres, restées vierges, étaient peut-être consacrées à l'agriculture ou l'élevage. L'étude des recoupements permet de dire que ce réseau procède plus de l'agrégation des parcelles les unes aux autres et non d'une implantation selon un plan prédéfini. Évidemment ces espaces ont connu des modifications au cours de l'occupation et un accroissement des modules. Ces deux trames se raccordent parfaitement l'une à l'autre et relient ainsi les deux habitats. L'ensemble forme une trame d'extension encore plus large puisqu'elle recouvre aussi le vallon et deux à trois plateaux environnants.

Malgré l'abandon des habitats, cette grande trame a perduré jusqu'à nos jours car elle est encore perceptible dans le parcellaire actuel. On la retrouve aussi très clairement dans les formes du cadastre napoléonien dont les fossés ont été par ailleurs retrouvés en

fouille et qui présentent la même orientation et les mêmes fonctions. La présence d'un gué et d'un chemin reliant les deux sites ainsi que la similitude d'orientation et d'organisation des parcelles font supposer aux archéologues la contemporanéité au moins partielle des deux occupations. Il apparaît même possible, au vu des échantillons paléoenvironnementaux, que le site de Louvaquint ait été réservé à l'agriculture, à côté de l'habitat du Teilleul [Catteddu (dir.) 2001 ; Catteddu & Marguerie 2007].

Les données archéologiques illustrent ici les effets de la transmission dynamique dans le parcellaire du haut Moyen Âge avec la reprise directe de la forme et de l'orientation d'un enclos protohistorique, mais aussi dans le parcellaire visible sur le cadastre napoléonien puisque les fossés anciens et modernes sont isoclines (de même orientation) et parfois même isotopes (au même emplacement) [Lavigne 2003a : 165]. Ces deux gisements démontrent aussi qu'il existe une création parcellaire (et non une planification) au haut Moyen Âge qui permet ici la transmission de l'antique dans le moderne [*ibid.*]. Ces fouilles illustrent donc, selon l'archéogéographe Cédric Lavigne, « que les créations sont un aléa essentiel dans l'histoire de l'auto-organisation locale et de la longue durée des formes puisque ce sont elles qui construisent la résilience des réseaux parcellaires. Créations volontaires et évolution auto-organisée ne doivent pas être opposées mais au contraire associées, du fait de leur résultat commun » [*id.* : 165-166]. Cette auto-organisation et cette résilience sont le fait principal illustré par les fouilles de Montours (d'un point de vue archéogéographique) : le bocage s'efface derrière les dynamiques parcellaires, même en terres bretonnes.

### 3.1.3. *Les discordances bretonnes*

L'avis d'autres archéologues bretons semble différent. Ils ont surtout perçu de nombreux exemples de discordance entre des aménagements anciens repérés par prospection aérienne et photo-interprétation et le dessin parcellaire enregistré sur le cadastre napoléonien. Les campagnes de prospection aérienne, depuis 1976, ont mis au jour plusieurs milliers de sites arasés et désignés par le terme générique d'« enclos » [Naas 2007 : 66]. Ces archéologues ont établi qu'à côté des plans d'exploitations gallo-romaines, des grandes trames quadrillées « protohistoriques » et des microparcellaires co-imbriqués, une des formes les plus fréquentes d'organisation du paysage armoricain est l'association d'un parcellaire fossoyé à un ou plusieurs enclos d'habitat présumés protohistoriques ou antiques, selon, le plus souvent, un schéma nucléaire (l'habitat est en position centrale et semble générer le ou les aménagements périphériques) [Gautier 2002 ; Gautier, Naas & Léroux 1996 ; Léroux 1993 ; Léroux *et al.* 1999 ; Marguerie *et al.* 2003 ; Naas 2007]. Ces aménagements témoigneraient de l'appropriation de petits terroirs bien individualisés [*id.*].

Ces établissements s'inscrivent en rupture par rapport au dessin parcellaire du cadastre napoléonien auquel ces archéologues réservent l'appellation « bocage ». Ainsi, parmi de nombreux autres exemples, le site de Kerberre à St-Allouestre (Morbihan) ou le lieu-dit « la Boulais » sur la commune de St-Briec-de-Mauron (Morbihan) où une vaste ellipse parcellaire a livré en photo-interprétation un aménagement agraire – daté, par comparaison, de l'époque gallo-romaine – en totale discordance avec le dessin parcellaire du XIX<sup>e</sup> siècle (**FIG. 9**). Il semble donc *a priori* que les fossés soient antérieurs au parcellaire du cadastre napoléonien et qu'il n'y ait aucune filiation entre l'aménagement

agraire et le parcellaire de l'ellipse [Gautier, Naas & Lérooux 1996 : 45-46]. Cette interprétation va par ailleurs à l'encontre de la thèse développée par André Meynier selon laquelle les ellipses parcellaires (appelées à tort « ellipses bocagères ») étaient des formes agraires de peuplement originel [Meynier 1945]. Les archéologues indiquent qu'elles peuvent en fait résulter de l'évolution suivante : abandon des terres cultivées, retour aux friches, redéfrichement [Gautier, Naas & Lérooux 1996 ; Naas 2007 : 67]. Les travaux de Jean-Claude Meuret autour et dans la forêt de la Guerche sur la marche Anjou-Bretagne vont aussi dans ce sens : la plupart des ellipses de défrichement sont médiévales comme celle de l'abbaye Notre-Dame-de-La-Roë au XII<sup>e</sup> siècle (*Cf. infra*, Chap. 2 – 3.1.2.) [Meuret 1993 : 556-560].

Les résultats de ces archéologues bretons conduisent donc à postuler des ruptures paysagères très fortes entre l'Antiquité et le Moyen Âge qui invalideraient les hypothèses de continuité des formes entre la protohistoire et les « trames bocagères modernes » telles qu'elles sont enregistrées sur le cadastre napoléonien :

L'hypothèse d'une continuité entre les formes paysagères protohistoriques ou gallo-romaines et les trames bocagères modernes ne peut être retenue. [...] En outre l'étude récente des ellipses bocagères a montré qu'il existe des ruptures paysagères incontestables entre l'Antiquité et le Moyen Âge. [Marguerie *et al.* 2003 : 118-119]

Idee réaffirmée par Patrick Naas récemment dans le colloque *Bocages et Sociétés* : « il paraît difficile de soutenir l'hypothèse d'une continuité structurelle entre les formes paysagères protohistoriques ou gallo-romaines et les trames bocagères modernes, même s'il existe des cas d'espèces isolés » [Naas 2007 : 66]. Les seuls facteurs expliquant les quelques exemples de concordance ou de conservation de structures archéologiques sont d'ordre fossile : « Les raisons de la survivance de telles structures répondent à des mécanismes variables : respect de la monumentalité de certains ensembles, survivance de structures dans les landes ou forêts, volonté de préserver des témoins du passé, lieu de légende » [Marguerie *et al.* 2003 : 121]. Il s'agit donc uniquement d'éléments parcellaires ponctuels<sup>15</sup> et la résilience des formes sur la longue durée n'est pas envisagée. Seul le cas de Montours constitue une exception [Catteddu (dir.) 2001 ; Antoine *et al.* 2007 : 15]. P. Naas va même plus loin en parlant de « stratigraphie paysagère ». Partant du constat d'une différenciation de la densité et de la qualité des sites entre les zones de schistes briovériens profondément remembrées dans les années 1960 – richement pourvues – et les zones bocagères à maillage serré – à faible densité de sites archéologiques – il conclut à l'existence d'une « stratigraphie paysagère, c'est-à-dire une superposition de trames différentes » [Naas 2007 : 67]. On notera cependant que la prospection dans les secteurs remembrés facilite les découvertes de sites et induit de fait un « effet de sources » qui doit nuancer cette interprétation.

Cette idée d'une « stratigraphie paysagère » est également défendue par Jean-Claude Meuret à l'issue de l'étude des sites archéologiques de La Montagne à Visseiche (Ille-et-Vilaine) : « on peut identifier sous le bocage "moderne" des strates successives de paysages totalement distincts de l'actuel ; pour décrire cette superposition, on emploie couramment le terme très adapté de palimpseste » [Meuret 2007 : 103].

---

<sup>15</sup> Anomalies résiduelles dont le nombre avoisine les 5 % pour les enceintes et enclos recensés dans le Morbihan [Naas 2007 : 67].

Cette hypothèse nous semble télescoper un fait majeur : entre les formes protohistoriques et le bocage moderne il y a près de deux mille ans d'évolution des formes, avec des ruptures et des transmissions. Or, **si aujourd'hui et depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le bocage recouvre en effet en partie le parcellaire, il reste cependant indispensable de séparer clairement dans la réflexion sur l'histoire des paysages agraires les deux niveaux de formes : forme en plan et modelé** (Cf. *infra*, Partie 3 – Chap. 1 – 1.1.). En effet, on ne peut pas appeler « bocage » le dessin parcellaire dont rend compte le cadastre napoléonien car cela revient à signifier que ce dessin aurait été formé de haies et de talus depuis très longtemps, voire dès l'origine. La dénomination de certains chapitres rédigés par les archéologues bretons dans l'article « Bocages armoricains et sociétés, genèse, évolution et interactions » paru dans *Des milieux et des hommes : fragments d'histoires croisées* en 2003, illustre à notre avis cette confusion des niveaux de forme. On passe de « 3. La résilience du bocage » à « 3.1. La résilience des structures bocagères : parcellaires et bordures » à « 3.1.1. Parcellaires protohistoriques et antiques » [Marguerie *et al.* 2003 : 121]. Ainsi, le chapitre sur la résilience du bocage comporte des développements sur les parcellaires protohistoriques, médiévaux, sub-actuels et contemporains. On confond donc les objets qui résilient et l'appellation « bocage » couvre une hétérogénéité de situations. Or, il s'avère plus prudent de rester vigilant sur les deux niveaux du discours car l'histoire de la formation du dessin parcellaire n'est pas « réductible » à celle du modelé bocager. Ainsi, il ne s'agit pas de contester les discordances observées mais d'introduire une discussion sur les échelles et le vocabulaire utilisés. Ce point est important car il a souvent été mal compris. Il a en particulier été reproché à Gérard Chouquer de surestimer les transmissions au détriment des changements :

L'idée d'une mobilité paysagère marquée par des ruptures parfois radicales semble fréquemment sous-estimée. Sauf à imaginer un paysage abstrait, il paraît difficile de s'affranchir des conditions pratiques et de la part d'aléatoire qui conditionnent la genèse et la disparition des aménagements agraires, leur dimension économique, sociale ou politique et les inévitables découpages chronologiques qui en découlent.  
[Naas 2007 : 69]

Encore une fois, on ne peut nier que les archéologues ont relevé et publié maints exemples de discontinuités. Mais ce qui est en cause, nous semble-t-il, est le mode de raisonnement. Si G. Chouquer disait que les fouilles de Montours montrent, à elles seules, que le modèle breton est la continuité, il aurait tort. Or, il ne le fait pas car cet exemple ne peut être généralisable et parce qu'on perçoit d'autres phénomènes planimétriques à d'autres échelles. Les archéologues Maurice Gautier, Patrick Naas et Gilles Leroux posent quant à eux, sur la base d'exemples à grande échelle, la rupture comme cas de figure général en Bretagne. G. Chouquer a montré, dans son récent essai, que la question doit en réalité passer par l'asynchronie (le décalage chronologique) des situations de base et qu'il faut ensuite prendre en compte les différentes échelles d'appréciation du phénomène [Chouquer 2007a]. Il n'y a pas lieu d'opposer aux résultats des archéologues bretons un discours qui serait celui de la « permanence ». Ce terme, employé par P. Naas, montre d'ailleurs l'ampleur du malentendu. Pour les archéogéographes, il ne s'agit pas de professer une fixité des formes et d'une pérennisation *ne varietur* mais de comprendre les modalités de l'aménagement de l'écoumène (la terre habitée, vécue, aménagée, etc.), et celles-ci comportent nécessairement des éléments de rupture comme de transmission. Ainsi que le rappelle Cédric Lavigne, **c'est dans l'étude et l'approfondissement des combinatoires locales que la question d'une transmission ou d'une rupture entre**

**les formes anciennes et les formes récentes doit être appréciée** [Lavigne 2003a : 181]. Cela passe par la prise en considération de toutes les échelles de l'analyse. Or les archéologues bretons restent (presque toujours) focalisés sur l'échelle du site qui ne donne en effet à voir *que* des ruptures. L'analyse menée (*également et pas seulement*) à petite échelle amène à d'autres observations, complémentaires ou non de celles réalisées à grande échelle, et qu'il convient de prendre tout autant en compte. Nous reviendrons sur ce point dans la troisième partie, à l'issue de nos propres analyses.

### ***3.2. Du paléoenvironnement au bocage ? L'apport des environnementalistes***

Les sciences paléoenvironnementales sont particulièrement intéressantes car elles permettent d'étudier le végétal et le minéral selon des techniques raffinées et donc de reconnaître les modelés anciens de limites parcellaires ou de chemins.

#### *3.2.1. L'analyse botanique des haies*

Le botaniste anglais Max Hooper est le premier, en 1970, à proposer la composition floristique des haies vives comme critère de datation. Sa méthode consiste à effectuer un comptage de toutes les essences ligneuses par haie pour l'ensemble de l'aire étudiée. Elle repose sur le présupposé selon lequel une haie est d'autant plus ancienne qu'elle renferme un nombre important d'espèces ligneuses (une nouvelle espèce en moyenne par siècle pour le sud de l'Angleterre) [Chapelot 1978 : 406 ; Perrein 1991 : 224]. Par la suite, d'autres botanistes affinent la procédure et les paramètres à prendre en compte. Finalement, la nature de certaines espèces et les associations d'espèces apparaissent bien plus indicatives de l'ancienneté d'une haie que le nombre des espèces ligneuses. Enfin, cette recherche intègre l'environnement proche de la haie comme la proximité immédiate d'un bois, celui-ci tendant à augmenter la présence de certaines espèces [Perrein 1991 : 224-225].

En France, dans les années 1980, des tentatives ont été menées pour appliquer cette méthode afin de dater les terroirs à partir de la datation des haies. Anne-Marie Fourteau tente une expérimentation en ce sens en 1983 dans le Berry. Pour cela, elle réunit trois conditions qui lui semblent nécessaires : un paysage relativement bien conservé ; une documentation écrite assez fournie ; un plan parcellaire ancien ; connaître quelques haies datées afin d'établir au départ le rapport entre l'âge des haies et le nombre d'espèces qu'elles contiennent [Fourteau 1983 : 155]. Autant dire que ces conditions ont sérieusement limité la généralisation de cette méthode à toutes les communes bocagères. En outre, A.-M. Fourteau n'a pu dater que les haies ayant 300 ans environ (soit neuf espèces selon ses calculs), les haies plus anciennes ne pouvant donner de chronologie plus précise que leur antériorité au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi, trois ans plus tard, A. Delelis-Dusollier souligne les faiblesses de la méthode de M. Hooper et la nécessité de la combiner avec d'autres approches : toponymie, topographie, textes, datations <sup>14</sup>C, palynologie, étude phytosociologique, etc. [Delelis-Dusollier 1986].

C'est ce que qu'entreprend Christian Perrein sur un terroir bocager de Vendée<sup>16</sup> dans une véritable perspective phytohistorique<sup>17</sup> [Perrein 1984, 1986, 1987a, 1987b, 1991]. Partant du constat historiographique que le décompte des espèces dans la haie s'avère d'un intérêt limité, il préfère étudier la présence de telle ou telle espèce, suivant en cela quelques hypothèses déjà formulées par M. Hooper et ses continuateurs [Perrein 1991 : 225]. Il définit pour cela trois classes d'âge [Perrein 1986 ; Perrein 1991 : 231-232] :

1/ les haies « contemporaines » (c'est-à-dire créées depuis le cadastre ancien de 1818-1819 et jusqu'aux années 1950 où plus aucune haie n'est plantée) qui représentent 15 % de la longueur totale du réseau de haies sur le territoire d'étude ;

2/ les haies « modernes », datées entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et les XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles (limite arbitraire avec la période suivante), qui correspondent à des ensembles morphologiques réguliers présumés modernes (défrichements de landes tardifs, remodelages dus à des métairies, partages successoraux) ;

3/ les haies « médiévales », correspondant principalement à celles matérialisant des limites de tracés ou formes interprétées comme anciennes (voie romaine, chemins médiévaux, réserve seigneuriale).

De l'avis de Ch. Perrein lui-même, ces deux dernières périodisations sont insatisfaisantes et les critères de répartition des haies entre l'une ou l'autre « outre des classes d'âges déjà d'inégale amplitude, a probablement eu pour effet une très mauvaise répartition chronologique des haies échantillonnées à l'intérieur des deux classes d'âge » [Perrein 1991 : 232]. L'analyse qu'il mène ensuite des espèces présentes dans les différents tronçons de haies échantillonnées apporte deux résultats intéressants : la présence du sous-arbrisseau Fragon (*Ruscus aculeatus* L.) apparaît plus fréquente sur les haies antérieures au début du XIX<sup>e</sup> siècle et celle de l'arbre Charme (*Carpinus Betulus* L.) semble associée aux haies « médiévales ». Ce dernier est en effet absent des talus contemporains mais aussi de ceux dont l'analyse documentaire permet de supposer qu'ils existaient à la période moderne. On le retrouve ainsi sur des limites reconnues anciennes et il est également mieux représenté en bordure des terres roturières des hameaux – souvent héritières de la trame agraire médiévale – que sur les terres des métairies modernes. Son utilisation était d'ailleurs très recherchée par les paysans qui en tiraient un bois de travail et de chauffage très apprécié alors que les propriétaires nobles l'évitaient en raison de ses défauts pour la construction [Perrein 1986 : 73 ; Perrein 1987b : 93-94 ; Perrein 1991 : 240-244].

Encore récemment, des botanistes travaillent dans le même sens en Bretagne au sein du groupe de recherche « Bocages armoricains et société »<sup>18</sup> [Marguerie *et al.* 2003]. Après l'observation de 51 haies actuelles sur les sites du Teilleul et de Louvaquint (Ille-et-

---

<sup>16</sup> La zone d'étude définie correspond à un quadrilatère de 2 km sur 1,4 km à cheval sur les communes de St-Hilaire-de-Loulay et Boufféré (canton de Montaigu). Elle est située au nord du département, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Nantes, et correspond à un plateau (32 à 54 m NGF) délimité au nord-est par la Maine et au sud-Ouest par un de ses petits affluents formant une boucle, le ruisseau du Blaison [Perrein 1986 : 72 ; Perrein 1991 : 227].

<sup>17</sup> La phytohistoire est définie par Christian Perrein comme « l'étude de la flore et de la végétation aux différentes échelles de temps de l'ère quaternaire ». Elle bénéficie des acquis méthodologiques de l'écologie végétale (phytosociologie et phytogéographie principalement), des données de la palynologie et des travaux des ethnobotanistes [Perrein 1991 : 254].

<sup>18</sup> Vingt-deux spécialistes de l'archéologie, l'histoire, la paléoécologie, la géographie, l'écologie, l'agronomie étudient les interactions sociétés-milieus [*Synthèse des travaux...* 1997 ; Marguerie *et al.* 2003].

Vilaine) ils en datent certaines du haut Moyen Âge par leur concordance avec les réseaux fossoyés archéologiques fouillés en dessous, avec les cadastres et les photographies aériennes de l'IGN [*id.* : 127]. Elles s'avèrent « les moins forestières, leur volume de végétation est le plus modeste et leur richesse spécifique la plus faible » par rapport aux autres haies, celles qui ne concordent pas avec les fossés archéologiques mais qui sont représentées sur le cadastre napoléonien [*ibid.*]. Leur conclusion confirme donc l'invalidité du critère de datation formulé par M. Hooper au début de ses recherches : « Ce dernier résultat contredit la thèse d'une augmentation du nombre d'espèces ligneuses avec l'âge des haies » [*ibid.*]. Néanmoins ces chercheurs nous semblent ici commettre une surinterprétation néfaste à l'intérêt de leurs résultats. Car étudier une haie contemporaine, même si elle est située au-dessus d'un fossé altomédiéval, ne signifie pas que l'on va déterminer le type sociophytologique d'une haie *du* haut Moyen Âge. Il y a là une confusion entre le modelé et la forme en plan qui amène à des surinterprétations de la donnée environnementale. Par ailleurs, la fouille du Boisanne, présentée plus haut, a démontré que le fossé était souvent disjoint de la haie (*Cf. supra*, 3.1.1.).

Ces travaux, associés à des recherches de types historique, archéologique et archéogéographique, peuvent donc être intéressants afin de guider en amont les hypothèses ou au contraire de les étayer en complément, mais il nous semble important, encore une fois, de mettre en garde contre la confusion qui est souvent opérée entre le modelé et la forme en plan et contre un maniement des échelles un peu rapide. En effet, dater une haie ne signifie pas dater son terroir ni le réseau bocager. **La haie ne fait pas le bocage.** On peut s'interroger par ailleurs sur le fait que les zones de contact entre deux haies sont exclues des relevés pour éviter les zones d'échange de taxons. Citons l'exemple de l'étude de Christian Perrein :

Les tronçons de haie ont été implantés où la végétation ligneuse, arbustive principalement, représente un volume continu non interrompu par des trouées importantes, où également les arbres et arbustes n'ont pas été l'objet de travaux d'exploitation récents et de manière, enfin, à ce que chaque extrémité du tronçon soit au moins à 5 m de distance du point de contact avec une haie voisine. [Perrein 1991 : 231]

On ne peut sur ce point s'empêcher de considérer que ce « souci de "pureté" » traduit la difficulté et le refus, inconscient, de prendre en compte la complexité du réel et de s'attacher à l'étudier sans le sectoriser entre des tronçons isolés. Ceux-ci sont en effet considérés dans cette optique comme les seuls susceptibles d'apporter des informations sur l'ancienneté des haies. Cela revient à occulter le fait que les pollens et les graines « voyagent » et à considérer que la temporalité ne s'exerce que sur des tronçons d'espace isolés les uns des autres et donc sans lien avec l'ensemble du bocage. On appréhende la chronologie par le seul biais de strates qui au lieu de s'étager à la verticale se superposent sur un plan horizontal. La pureté de l'information chronologique est alors liée à celle du tronçon observé, isolé de son contexte et des autres haies. On part de l'idée que tels taxons et telles associations de taxons dans une haie indiquent son ancienneté alors même que la réalité végétale est beaucoup plus complexe. Elle est donc mise de côté et extraite de son essence spatiale pour permettre de raisonner en termes chronologiques et mécanistes. En décomposant simplement et mécaniquement les taxons et les associations de taxons présents dans la haie on pense en effet pouvoir arriver à l'information essentielle : la date de la haie, et partant du parcellaire. En définitive, **la complexité des**



**échanges de taxons semble considérée comme un bruit qui perturbe la lecture temporelle alors même que c'est elle qui devrait être au centre de la réflexion car elle permet de spatialiser l'approche écologique.**

### 3.2.2. *L'analyse micromorphologique*

La micromorphologie<sup>19</sup> des sols permet une étude précise de l'environnement pédologique ; de l'origine et du mode de construction d'un talus ; de la construction, du fonctionnement et de l'utilisation des fossés parcellaires [Gebhardt 1992]. Anne Gebhardt considère pour ces raisons que sa discipline peut aider (dans un cadre interdisciplinaire) à la compréhension de l'histoire du bocage breton et à « lever le voile sur l'origine et l'évolution du bocage breton » [*id.* : 58]. Elle s'appuie pour cela sur l'étude des fossés parcellaires. En 1992, les premiers résultats de son entreprise sont pourtant très limités puisqu'elle conclut que même parmi les fossés les plus anciens, aucun n'est apparu associé à un talus construit comme il en existe encore de nombreux exemplaires dans le bocage breton. Elle se demande donc si cela ne constituerait pas la preuve du caractère récent du bocage [*ibid.*]. Encore en 2000, dans un article d'*Études Rurales*, alors qu'elle intitule un de ses chapitres « L'histoire du bocage » et rend compte de l'analyse de quelques fossés archéologiques, ses conclusions ne permettent pas d'aller très loin en ce sens : « aucune donnée climatique, archéologique ou historique n'incite à conclure quant à l'utilisation exacte de ces structures » [Gebhardt 2000 : 146]. Et, dans ce même article, son analyse d'un chemin ancien, malgré l'extrême finesse de l'observation stratigraphique et pédosédimentaire, ne permet pas de « comprendre précisément les causes de cette suite d'abandons et de réutilisations du chemin creux » [*ibid.*].

Nous pensons donc que l'espoir selon lequel la micromorphologie peut parler de l'histoire du bocage doit être relativisé et réévalué puisque les informations recueillies à une échelle microlocale ne peuvent pas parler du bocage en tant que paysage agraire, donc entité géographique et spatiale. Mais cela ne veut pas dire que cette discipline n'ait rien à apporter à l'étude des haies et des dynamiques pédosédimentaires, bien au contraire. Ainsi, pour donner un exemple, l'analyse menée par cette archéopédologue du remplissage d'un fossé parcellaire du village du X<sup>e</sup> siècle de Lann Gouh en Melrand (Morbihan) a démontré un fonctionnement alternant des phases actives en eau et des phases calmes de reconquête de la végétation ce qui confirme le rôle drainant temporaire de cette limite [Gebhardt *et al.* 2007 : 58].

---

<sup>19</sup> La micromorphologie est une science pédosédimentaire récente (fin des années 1980) qui, grâce à l'observation microscopique des sols à partir de lames minces taillées dans des sédiments meubles non perturbés, permet la reconnaissance des héritages sédimentaires et des transformations pédologiques. Elle livre une chronologie des événements pédosédimentaires fossiles, liés ou non à l'activité anthropique ancienne, et fournit des informations sur la vie rurale (types d'occupation des sols, techniques de travail, effets de l'occupation humaine sur le milieu, etc.). Elle a donc pour objectif l'enregistrement sédimentaire des interactions entre sociétés et milieux [Gebhardt 2000 : 140-141 ; Burnouf *et al.* 2007 : 127].

### 3.2.3. L'analyse archéobotanique

À grande échelle, les analyses archéobotaniques sont précieuses pour l'identification de structures associées à de la végétation. Nous l'avons dit pour le gisement du Boissanne et c'est vrai pour de nombreux autres sites (*Cf. supra*, 3.1.1.).

À plus petite échelle, les paléoenvironmentalistes de l'ouest de la France tentent actuellement d'identifier dans leurs données des indices du phénomène d'embocagement. C'était encore impossible il y a une dizaine d'années. Ainsi, alors que les palynologues Lionel Visset et Dominique Marguerie écrivaient en 1997 que « l'embocagement du territoire étudié est à l'heure actuelle une notion qui échappe à la détection du signal pollinique » [*Synthèse des travaux...* 1997], en 2003, à propos d'une expansion du chêne perceptible dans les diagrammes palynologiques des sites archéologiques de Montours et St-Germain-en-Coglès<sup>20</sup>, ils posent l'hypothèse suivante : « On peut voir là la signature d'une "culture" préférentielle de cette essence (favorisée) et, pourquoi pas, son expansion dans le cadre d'un aménagement de type bocager » [Marguerie *et al.* 2003 : 119]. Hypothèse que D. Marguerie reprend et argumente, avec Jean-Charles Oillic, plus fermement en 2007 [Marguerie & Oillic 2007]. Leur article présente les résultats d'une étude comparative entre le signal pollinique des paysages bocagers actuels et le signal pollinique enregistré sur les gisements de Montours. Les observations sur quelques haies actuelles présentant des compositions floristiques différentes (sur quatre sites bretons) ont permis de montrer qu'il existe, en contexte bocager, deux types de signaux [*id.* : 112]:

- un signal *local* composé de chêne et/ou de châtaignier montrant une diminution, au sein d'une parcelle, entre la haie et le point d'échantillonnage mais qui s'exprime jusqu'à une quarantaine de mètres pour les ligneux sur talus<sup>21</sup> ;
- un signal *régional* d'aulne et de pin mais sans relation avec la végétation des haies.

L'analyse palynologique d'un sondage (sur les deux réalisés) dans le vallon séparant les sites du Teilleul et de Louvaquint à Montours a montré que durant le haut Moyen Âge le paysage est ouvert et marqué par des activités agropastorales (**FIG. 10**). À partir du X<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, succède une déprise agricole locale (retour des taillis humides, raréfaction des principales plantes cultivées et rudérales) suite à l'abandon des deux sites archéologiques. Un pic de pollens de chêne est ensuite observé, à partir du XV<sup>e</sup> siècle (datations <sup>14</sup>C), mais qui s'inscrit dans un paysage ouvert et agraire. Comparé aux études menées sur des haies actuelles, il semble donc très probable pour les archéobotanistes que la séquence pollinique de ce sondage (C1) « a enregistré l'existence de haies plantées de chênes à l'époque moderne grâce à la proximité d'anciennes bordures de champs, soit une dizaine de mètres de la haie la plus proche » [*id.* : 114]. Le fait que la résolution temporelle des analyses soit très précise permet selon eux de privilégier cette hypothèse plutôt que celle d'un bref reboisement suivi d'une déforestation – autre interprétation possible de ce pic. Cependant, cette observation, réalisée à grande échelle et sur une seule colonne de prélèvement, ne permet pas, de leur propre avis, de passer à la reconstitution paysagère à plus petite échelle :

---

<sup>20</sup> Cette expansion est notable dans la mesure où elle s'inscrit en discordance avec les taxons traditionnels du couvert forestier [Marguerie *et al.* 2003 : 119].

<sup>21</sup> D. Marguerie et J.-Ch. Oillic citent d'autres études, dans le Val de Loire et les Ardennes belges, qui démontrent le même phénomène [Marguerie & Oillic 2007 : 112-113].

À ce stade de la pollinisation actuelle en milieu bocager, la mise en place d'un système bocager semble difficilement visualisable à travers une seule étude palynologique. Elle passe par la réalisation d'une étude spatiale selon plusieurs séquences polliniques organisées en coïncidence avec un supposé réseau fossile permettant de contrôler la variation du signal pollinique local. Si seule la colonne C2 avait été réalisée à Montours, il aurait été impossible de détecter l'existence de haies à chênes. [Marguerie & Oillic 2007 : 117]

D'autres études réalisées dans le Nord-Ouest (D. Barbier, A.-L. Cyprien, A. Ouguerram) révèlent également un pic des pollens d'arbres en même temps que l'existence incontestable des pollens trahissant des activités agricoles aux périodes médiévale et moderne. D. Marguerie et J.-Ch. Oillic rappellent en particulier le cas du diagramme pollinique de la tourbière de Glatinié à Changé (Maine-et-Loire), établi par Delphine Barbier, où un signal pollinique identique à celui de Montours a été observé. On y découvre, pour la fin du Moyen Âge et l'époque moderne, un pic de pollens de chênes (plus de 30 %), suivi par le châtaignier, au sein de spectres pauvres en pollens arboréens et riches en céréales, adventices et rudérales [*id.* : 117]. Les données dendrochronologiques récentes semblent également aller dans ce sens : les spécialistes identifient une omniprésence des arbres émondés dans les constructions – toutes natures confondues – qui confirme l'impression d'embocagement issue des données palynologiques et des textes [Bernard, Épaul & Le Digol 2007 : 219].

Nous retrouverions donc dans ces écofactes datés de la période moderne la signature de ce nouveau paysage agraire qui se met progressivement en place à partir du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'ont montré par ailleurs les historiens des textes (*Cf. supra*, 2.3.). Ce travail expérimental sur les représentations polliniques des haies en milieu bocager actuel reste à approfondir par d'autres analyses (sur d'autres haies et en couplant avec des analyses dendrochronologiques) mais il semble en tout cas prometteur pour identifier un éventuel réseau de haies [Marguerie & Oillic 2007 : 118]. Les résultats des archéobotanistes viendront en ce cas appuyer les interprétations des historiens sur l'histoire de l'embocagement à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne.

## Conclusion

D'une manière générale, ces études paléoenvironnementales posent la question du lien entre les observations d'échelle locale et « le » bocage, au sens d'entité géographique et phénomène historique précis. Comment passe-t-on d'éléments issus de protocoles scientifiques très fins à un « méta-objet » historique ?

Ces analyses permettent d'accéder à la compréhension du fonctionnement des parcellaires fossoyés, des fonctions écologiques possibles des haies et au type de paysage végétal existant à telle ou telle période, voire – depuis récemment – de confirmer l'existence de haies en nombre au sein de paysages défrichés et cultivés depuis la fin du Moyen Âge et surtout à l'époque moderne. Mais, tout d'abord, il est important de ne pas oublier la représentativité de l'information : ces données permettent essentiellement de décrire une échelle spatiale locale qui ne se corrèle que très imparfaitement avec celle du paysage bocager [Burnouf *et al.* 2007 : 125]. Ensuite, les chercheurs décrivent plutôt des « ambiances » végétales que des paysages agraires au sens géographique. Le passage du diagramme pollinique (ou autre) au paysage se fait selon des modélisations qui, aussi évocatrices soient-elles, ne rendent pas compte du paysage *planimétrique*. C'est ce

qu'expriment les archéobotanistes Cl. Delhon, F. Moutarde, M. Tengberg et S. Thiébault en 2003 :

Le terme de mosaïque, très pratique pour décrire l'hétérogénéité d'une végétation morcelée, ne permet cependant pas de véritable ancrage dans l'espace car il ne comporte aucune indication sur la taille exacte, la localisation précise, le nombre, la proximité ou la forme des parcelles occupées par chaque communauté végétale. En définitive, cette tentative de perception et de représentation de l'espace à partir des analyses anthracologiques et carpologiques montre combien nos données restent floues malgré leur nombre et leur précision et ne peuvent prétendre fournir une image exacte des environnements du passé. [Delhon *et al.* 2003 : 293]

Malgré cette conscience des limites de leurs données pour parler d'espace *planimétrique* et malgré le fait qu'ils apportent la preuve de la mobilité chronologique des formations végétalo-parcellaires, les paléoenvironmentalistes ne remettent pas en question l'objet scientifique « bocage » en tant que cadre organisateur de leurs recherches et se moulent dans cette catégorie pourtant éloignée de leurs démonstrations (nous mettons évidemment à part le cas des études portant sur la période moderne). L'article de Marie-Thérèse Morzadec-Kerfourn sur « L'apport de l'analyse pollinique à l'archéologie du paysage bocager armoricain » constitue un exemple heuristique de cette difficulté. Bien qu'elle n'y parle pas du bocage mais uniquement de données paléoenvironnementales (transgressions marines, essences forestières, graminées, etc.), elle reprend le terme de « bocage » comme cadre de ses recherches. Il s'agit pourtant d'un objet qu'elle a contribué à démontrer dans la première partie du rapport sur l'archéologie du paysage en Bretagne auquel elle participe, en expliquant, avec d'autres, qu'il est préférable de l'abandonner pour l'étude des paysages au sens plus large [Giot, Batt & Morzadec 1982]. De même, dans leur article récent « Des premiers agriculteurs aux bocages armoricains » publié dans les actes du colloque *Bocages et Sociétés*, les paléoenvironmentalistes proposent un « scénario d'évolution du milieu armoricain depuis les changements climatiques majeurs de la dernière période glaciaire jusqu'à la mise en place d'un bocage moderne, en passant par les premiers déboisements néolithiques et le développement de la lande au second Âge du Fer » [Gebhardt *et al.* 2007 : 51]. Cette « histoire des environnements armoricains » se situe donc à une échelle temporelle bien différente de celle de la formation bocagère et porte sur des objets variés que ne permet pas de recouvrir le terme de bocage.

Une des pistes pour résoudre cette difficulté semble résider dans le transfert des concepts et des méthodes de l'écologie du paysage. Cette discipline est issue du rapprochement, au début des années 1980, entre l'écologie et la biogéographie afin de répondre aux demandes sociales de protection de la nature et de comprendre l'organisation spatiale, les flux écologiques et les transformations du paysage. Ce paradigme spatial a été formalisé pour la première fois en 1986, par Richard T.T. Forman et M. Gordon. La définition très générale qu'ils en donnent est celle qui est la plus couramment retenue :

L'écologie du paysage considère le développement et la dynamique de l'hétérogénéité spatiale, les interactions spatiales et temporelles et les échanges dans les paysages hétérogènes, l'influence de l'hétérogénéité spatiale sur les processus biotiques et abiotiques et l'aménagement et la gestion de cette hétérogénéité spatiale. [cités par Baudry 1986 : 23]

L'écologie du paysage s'est donc identifiée en réaction à l'écologie des écosystèmes qui était jusqu'alors considérés comme des systèmes homogènes et aspatiaux [Burel & Baudry 2000 : 19]. De ce fait, elle marque une rupture et une révolution des mentalités dans l'histoire de l'écologie par la « respatialisation » des systèmes écologiques, la prise en compte de l'hétérogénéité, ainsi que l'intégration de l'homme comme composante et moteur de l'évolution des systèmes écologiques [Barnaud & Lefeuvre 1992 : 81-82].

Cette discipline récente, par son histoire et ses principes, propose des « outils » qui permettraient de passer de la collection de « points » (les sondages et prélèvements) à un langage planimétrique. Il serait donc très intéressant que les sciences paléoenvironnementales puissent également inventer une dimension disciplinaire nouvelle qui serait une sorte d'« archéo-écologie planimétrique » ou encore une « archéogéographie écologique », afin de dépasser la description d'« ambiances végétales » et tendre vers la spatialisation de leurs données à grande échelle.

### ***3.3. Analyser métrologiquement le bocage ? L'apport des archéomètres de Rennes***

Philippe Lanos et Guy Jumel conduisent depuis les années 1990 une analyse métrologique des paysages armoricains. Ils pensent pouvoir découvrir de manière objective des modules originaux organisant les parcellaires grâce à la méthode mathématique du module-quantogramme [Jumel & Lanos 1992]. Celle-ci permet de tester, sans *a priori* historique, sur une série de mesures donnée, l'existence éventuelle d'une unité métrique de base commune [*id.* : 121]. Elle est le pendant de la technique du filtrage optique utilisée pour l'étude des directions préférentielles des parcellaires (et mise en œuvre par les antiquisants travaillant sur les centuriations) : « Si le filtrage optique est une méthode objective de mise en valeur d'une direction privilégiée dans une organisation paysagère donnée, le module-quantogramme apparaît comme une méthode objective de détection d'une éventuelle métrique utilisée » [Jumel & Lanos 1991 : 275]. La détection d'un module par le quantogramme ne permet cependant pas de dire si la régularité observée est intentionnelle (arpentage avec une métrique normative) ou non (rythme avant tout environnemental et lié au travail humain du sol) [Jumel & Lanos 1992 : 122].

S'ils pensent tenir là une méthode « objective » d'analyse des organisations paysagères, ils rappellent cependant que cette technique n'est pas « magique » et « ne vaut que par la signification historique des données testées » [*ibid.*]. Ils invitent donc à se méfier d'une mise en œuvre brutale du protocole, celui-ci ne devant intervenir que dans la phase finale de l'étude, après l'analyse et la critique des données archéologiques et historiques. Cela débouche selon eux sur la nécessité de distinguer dans le paysage, autant que faire se peut, les différentes périodes pour les étudier séparément [*ibid.*].

Leur démarche est inventive et intéressante parce qu'elle ouvre la voie à un autre point de vue que celui de la géographie historique. En particulier la question de la modélisation des valeurs moyennes d'une forme non intentionnelle constitue le nœud de l'affaire. Les régularités, surtout non intentionnelles, permettent d'échapper aux interprétations historicistes qui rattachent systématiquement toute forme à un chrono-

type. C'est par la connaissance de ces régularités d'un autre ordre qu'on atteindra les processus de transmission et de transformation des formes.

Mais, pourtant, Ph. Lanos et G. Jumel réinsèrent leurs résultats dans les cadres académiques :

- *celui du bocage*, puisqu'ils disent étudier les « régularités bocagères » alors que c'est dans la forme du parcellaire qu'on recherche des régularités éventuelles, non dans le bocage. Ce raccourci relève d'une confusion entre forme en plan et modelé.

- *et des périodes historiques*, puisqu'ils publient avec les archéologues et historiens bretons, attachés à la définition de périodes et d'aires culturelles historiques conventionnelles. Par exemple, dans leur analyse de la commune de Ploubalay (Côtes-d'Armor), ils observent que des régularités observables sur la carte à 1/25 000 (**FIG. 11**) sont rythmées selon un module de base de 125 m et que « cette unité n'est pas directement rattachable à la métrique connue des paysages antiques, à moins qu'il ne faille y voir un sous-multiple, le 1/18<sup>e</sup>, de la lieu gauloise » [Jumel & Lanos 1991 : 278]. Mais cette hypothèse morpho-historique n'apporte rien, sauf si un historien trouvait d'aventure le système de mesures auquel cette valeur appartiendrait. En effet, on ne peut trouver une planification que si les conditions sociales de cette planification ont été réunies et la planification réalisée : il faut modéliser la forme recherchée selon les critères de la société historique en question. C'est donc un problème historique qui se traite avec des outils d'historien (traités d'arpentage, actes de la pratique, élaboration de la forme modèle et de sa métrologie, observations morphologiques).

Leur connaissance n'est en définitive, malgré l'approche méthodologique originale, indépendante ni des anciennes chrono-typologies ni des objets scientifiques académiques et repose sur une confusion entre le parcellaire et le modelé végétal ce qui en limite, à notre avis, la pertinence.

#### **4. Conclusion : l'impasse actuelle du concept de bocage**

Le « déploiement des controverses » préconisé par Bruno Latour nous a amené à remettre à plat les différents éléments composant le collecteur « bocage » et les liens qui les réunissent. Il en ressort une cartographie dense voire confuse associant des objets, des disciplines, des chercheurs, des idées, des démarches, des documents, plusieurs niveaux de réalité, etc. (**FIG. 12**). Le bocage apparaît donc bien comme une construction intellectuelle à démonter pour en comprendre les mécanismes et les limites. Cette mise à plat a également permis de voir que certains liens ne tenaient pas ou mal et que c'est le social actuel qui explique le « durcissement » de l'objet malgré les remises en cause des études scientifiques.

#### **4.1. « Durcissement » de l'objet en raison de sa valeur sociale actuelle**

Que ce soit en géographie ou en histoire, et malgré les nuances apportées au modèle, le bocage est devenu un objet à caractère identitaire. Aujourd'hui, paradoxalement au constat généralisé de la modernité de l'histoire bocagère, il occupe une place de plus en plus affirmée dans les problématiques paléoenvironnementales en raison des débats qui tournent autour de sa conservation et de son évolution actuelle. Les organisateurs du récent colloque *Bocages et Sociétés* l'expriment en toute conscience :

[...] l'intérêt social pour le paysage s'est développé, tout particulièrement pour le bocage, actuellement connoté de manière très positive (paysage du bon vieux temps, lieu de tous les équilibres et du respect de la biodiversité...) ; enfin, et c'est peut-être le plus important, le paysage lui-même s'est complètement transformé. Le bocage, après des décennies de stabilité, a connu un recul important et rapide au point que l'on s'interroge sur sa pérennité. Il est de ce fait devenu un objet historique auquel la société attribue une valeur patrimoniale. [Antoine *et al.* 2007 : 9]

Cette formation paysagère est « identitaire » pour les populations contemporaines. Annie Antoine note à ce propos que les discours actuels sur le bocage montrent à la fin du XX<sup>e</sup> siècle une sensibilité paysagère qui s'inscrit pourtant « en totale opposition avec l'évolution des parcellaires qu'impliquent les mutations agricoles. Le bocage s'est détaché des liens qu'il entretenait depuis son origine avec l'agriculture et les agriculteurs » [Antoine 1998 : 176]. À un niveau plus théorique, réfléchissant à l'identité des lieux, le géographe Michel Lussault rappelle que :

L'identité d'un espace n'existe pas *sui generis* mais est construite, *inventée* collectivement, par les acteurs d'une société donnée qui peuvent avoir ensuite tendance à la naturaliser dans leur usage, à en faire une essence immuable, quitte à déformer, par exemple, ce que la science historique peut dire de l'origine et du développement d'un espace. L'identité d'un lieu, d'un territoire, d'un réseau [...] peut donc relever d'une construction mythique, et constituer une de ces nombreuses mythologies spatiales qui peuplent l'imaginaire en actes des groupes humains. Dans ce cas, l'identité spatiale est un puissant instrument au sein des rhétoriques de qualification et de classification des objets de sociétés par les acteurs sociaux, et de justification de leurs actions. Elle permet, notamment en lien avec le discours sur les limites, de mener à bien le travail de découpe de l'étendue spatiale, de stabilisation et de spécification d'espaces singuliers. [Lussault 2007 : 93-94]

Cette sensibilité est une source de financements pour les recherches portant sur ces régions de l'ouest de la France, ce qui renforce en retour la force de l'objet « bocage ».

À partir de ce constat, la question peut être posée simplement : est-ce parce que le bocage est un enjeu contemporain fort et qu'il peut très légitimement devenir « une clé de la gestion des territoires ruraux pour leur développement futur » [Marguerie *et al.* 2003 : 130], qu'il doit, pour autant, continuer à recouvrir toute l'histoire passée des paysages de l'Ouest et en offrir l'unique dénomination ? Nous posons l'hypothèse que c'est l'interrogation sociale actuelle et les disciplines « sans profondeur historique » qui travaillent sur le bocage contemporain qui conduisent à maintenir le « durcissement » de l'objet, ce qui contraste avec l'affaiblissement relatif très récent de l'objet bocage chez les

historiens et les archéologues. En effet, il y a déjà longtemps, la géographie historique a établi un concept paradigmatique, global et génératif en installant l'objet bocage comme type concurrent de l'openfield et c'est ce même concept qui est repris aujourd'hui.

Il ne s'agit donc pas de remettre en cause les études sur le bocage en tant que formation paysagère moderne et contemporaine ni la nécessité d'un rendu scientifique à la société qui finance ces recherches, mais de réfléchir à la contradiction que cela entraîne dans les travaux portant sur l'histoire des paysages agraires, contradiction qui débouche sur une schématisation de cette histoire paysagère.

#### ***4.2. Un objet inadapté pour les archéologues et les paléoenvironnementalistes***

À survoler la bibliographie des archéologues et paléoenvironnementalistes, on débouche sur une contradiction courante : les travaux de détails déconstruisent la notion de bocage, mais ces scientifiques la conservent pour parler du parcellaire et des milieux végétaux. L'article collectif « Bocages armoricains et sociétés, genèse, évolution et interactions » que nous avons plusieurs fois mentionné illustre bien cette ambivalence. Alors que le groupe de chercheurs « situe le processus de bocagisation armoricain aux derniers siècles du Moyen Âge » et qu'il entend explorer « l'évolution sur le long terme du couple société-paysage »<sup>22</sup> – parce que selon eux toute étude des relations sociétés-milieu ne saurait être menée autrement que sur la longue durée –, ils inscrivent néanmoins leurs résultats diachroniques dans le cadre du concept « bocage » [Marguerie *et al.* 2003 : 115]. C'est le même paradoxe qu'on reconnaît dans la présence de certains intervenants au colloque *Bocages et Sociétés* [Antoine & Marguerie (dir.) 2007]. Si les communications sur les études archéologiques et paléoenvironnementales portant sur la période moderne et tentant de ce fait d'éclairer le processus d'embocagement se conçoivent aisément, il est plus difficile de justifier la présence de chercheurs travaillant sur des périodes antérieures et des objets de nature bien différente. Ce que reconnaissent en quelque sorte eux-mêmes les organisateurs en introduction : « La première [contribution] – "La recherche des origines et le suivi des interactions société/paysage" - est probablement la plus étonnante puisqu'elle traite largement du bocage... avant le bocage ! » [Antoine *et al.* 2007 : 15]. Une des avancées de l'archéogéographie a justement été de dire qu'il est souhaitable d'écrire l'histoire de ces objets « changeants » pour assumer et mettre en récit les discontinuités observées plutôt que de les écraser sous un « concept-obèse » [Chouquer 2000a ; 2003a ; 2008a]. La question est de savoir pourquoi et comment des formes et des modèles deviennent un jour un « bocage » et quelle réalité recouvre ce terme.

Or, si ces chercheurs choisissent le cadre du temps long et la thématique des relations sociétés-milieu dans leurs études c'est précisément parce que le concept de bocage n'est pas opérant pour une si longue chronologie. Il y a donc une contradiction au

---

<sup>22</sup> Ils étudient également « les conséquences des pratiques sociales actuelles sur les structures bocagères anciennes » mais nous n'aborderons pas ce point, plus marginal pour notre propre recherche [Marguerie *et al.* 2003 : 115].



fondement de leurs recherches et il n'y a pas d'intérêt à mettre sous cette seule appellation l'histoire des discontinuités et des transmissions parcellaires que dessine l'archéologie dans toute sa variété et l'histoire des relations sociétés-milieux dont rendent compte les sciences paléoenvironnementales. P.-R. Giot, M. Batt et M.-Th. Morzadec écrivaient pourtant déjà en 1982 :

[...] les perspectives intéressantes de l'archéologie du paysage en Bretagne ne sont pas liées au bocage, mais bien à la recherche des données sur les paysages antiques et anciens, les zones de champs ouverts et les quelques talus anciens (ou talus maîtres). [Giot, Batt & Morzadec 1982 : 5]

[Il faut] reconnaître que le plus gros du paysage bocager n'est, en définitive, pas aussi ancien qu'on se l'imaginait volontiers, c'est constater son intérêt plus secondaire pour l'archéologie du paysage. À ce point de vue, nous aurions peut-être mieux fait de dénommer notre opération "archéologie du paysage armoricain" sans faire allusion au bocage. [*id.* : 29]

Plus récemment, Patrick Naas est allé dans le même sens, rappelant que dans les discussions au sein du groupe de recherche « Bocages armoricains et Sociétés », il est rapidement apparu que « les recherches sur les origines du bocage dans le nord-ouest de la France devaient être distinguées – au moins provisoirement – de la question des parcellaires anciens » [Naas 2007 : 66]. Précaution qu'il reprend dans son article : « Les recherches récentes en Bretagne semblent montrer que le bocage reste à ce stade une donnée peu pertinente pour l'étude des parcellaires antiques, même si les découvertes futures pourront partiellement rectifier ou nuancer ces propos » [*id.* : 78]. Il est alors étonnant de constater qu'il opère par ailleurs, à maintes reprises, une confusion entre « bocage » et « parcellaire du cadastre napoléonien ». Il est vrai que l'habitude et la force visuelle de ce paysage compliquent l'analyse.

Dans ces conditions, on peut considérer que si l'on continue d'intituler « bocage » l'objet des recherches, c'est que n'existent pas encore les objets qualifiés par lesquels on pourrait le remplacer, parce qu'ils se trouvent « sous » le bocage et qu'on ne les a pas identifiés comme tels.

#### ***4.3. Nécessité de faire le tri entre les différentes réalités étudiées***

Comme le constatent Philippe Mérot et Françoise Bridet-Guillaume dans leur article sur l'évolution des thèmes de recherche sur les bocages depuis les années 1960, « l'énoncé même des thèmes de recherche ou des programmes annonce de façon assez indifférente les haies, les talus, le bocage, termes recouvrant les différents systèmes d'enclosure ou de bordure de champ présents dans l'Ouest » [Mérot & Bridet-Guillaume 2007 : 43]. Dans le « bocage » des historiens (au sens large), se cachent en fait trois objets différents. Le premier est une formation hybride faite d'habitats, de parcellaire, de modelés (talus, fossés) et de végétal, d'apparition tardo-médiévale et moderne et qualifiée de *bocage* par les géographes puis transformée en type agraire historique médiéval et moderne par M. Bloch et R. Dion. C'est ce type que les médiévistes ont retenu dans leur

analyse des types agraires du nord de la France et qui se mettrait en place très progressivement à partir du XI<sup>e</sup> siècle et surtout à partir du bas Moyen Âge.

Le second objet est une représentation spéculaire de l'histoire du paysage et des formes sur la longue durée qui consiste à qualifier uniformément de bocage tout le paysage passé, pour des raisons identitaires, sociales et historiques complexes. C'est, par exemple, le bocage aux racines celtiques des ethnologues et archéologues de jadis. C'est aussi cette représentation qui explique qu'une recherche contemporaine sur le parcellaire ou le paysage doive encore passer par l'intitulé « bocage » pour être « recevable » dans les régions de l'Ouest. On peut cartographier cette représentation sous la forme d'un double cône. Gérard Chouquer a inventé ce schéma pour exprimer le processus épistémologique de réduction et de paradigmatization des objets étudiés (**FIG. 13**) [Chouquer 2007a : 173-179]. Celui-ci relève d'une posture moderne qui opère une rétroprojection des formes héritées sur la diversité initiale, réduisant ainsi le champ d'investigation. Mais cette réduction conduit par ailleurs à une amplification ou paradigmatization car on nomme alors d'une seule manière la totalité des formes présumées de l'état ancien recherché [*id.* : 173-174]. G Chouquer associe à cette réflexion sur la fabrique des objets d'historiens ou géohistoriens, le plan des objets paysagers et de leur histoire. Il identifie une « décimation progressive de l'information », c'est-à-dire un processus historique qui par une auto-organisation progressive fait que « des formes initialement complexes et concurrentes produisent, selon des processus encore mal connus, une forme héritée, nouvelle et simplifiée car à la fois transmise et transformée » [*ibid.*]. Les deux plans étudiés se font écho dans la mesure où l'histoire de la décimation des formes planimétriques se trouve renforcée par la posture moderne qui réduit la diversité initiale. Cette théorisation lui permet ainsi d'illustrer le double décalage des objets :

[...] on n'a pas vu que ce qu'on croit être une forme chronotypée n'est qu'une forme héritée, c'est-à-dire transformée et transmise, qui a prévalu sur les autres ; ensuite on n'a pas vu que la rétroprojection, en réduisant le champ, provoque une surinterprétation, source de déformation historique. [*id.* : 174-175]

Enfin, une dernière dimension vient compléter cette première dialectique, celle de la réinvention de la diversité (**Fig. 14**). En effet, la disparité ne disparaît pas définitivement car l'histoire continue évidemment d'en produire. La nouveauté est même constante mais la forme héritée l'absorbe et la transforme : « pour la grande majorité des espaces-temps, déjà organisés et mis en forme par un héritage, le processus est celui d'une intégration de la disparité nouvelle sous la forme, en quelque sorte "revue et corrigée", de la diversité » [*id.* : 177].

Le transfert de cette théorisation et de son schéma à l'étude du bocage est particulièrement heuristique et permet d'ordonner les différents éléments de la cartographie présentée ci-dessus (**FIG. 15**). La partie gauche du schéma montre l'annexion au bocage par les chercheurs de diverses réalités : des haies, des pollens, des actes de cartulaires, etc. Ensuite, par décimation de cette disparité initiale, les savants ont construit la notion de bocage en opposition à l'openfield. Marc Bloch a en particulier historicisé le type agraire en France puis Pierre Faltrès a amplifié le régime en définissant un complexe rural atlantique. Ce bocage fut alors rétroprojeté sur le passé en en faisant le modèle des campagnes de l'ouest de la France, voire même, pour certains, un paysage aux racines celtique. Enfin, troisième temps : les chercheurs ont observé de nombreuses diversités qui viennent enrichir le modèle. La partie droite du schéma résume des qualificatifs qui

constituent des variantes, souvent sur un mode dual (bocages occidentaux ou orientaux ; bocages primaires ou secondaires...). Cette manière visuelle de déployer les liens montre donc bien la disparité initiale de l'information, la paradigmatisme qu'en ont fait les chercheurs et la tentative de réinsertion de la diversité (notamment typologique) au sein du concept établi.

La dernière dimension à distinguer des deux précédentes, et ce sont les véritables objets historiques à faire surgir ici, recouvre un ensemble de formes (le parcellaire) et d'habillages (modelé : talus, fossé, végétal, etc.) dont les dynamiques ne sont pas linéaires ni rigoureusement parallèles. On peut donc identifier trois champs à la marge de la notion de « bocage » et qui ont tout intérêt à se dégager du cadre inadapté et réducteur du bocage : le paléoenvironnement, les modèles végétalo-minéraux, la dynamique et la résilience des formes (**FIG. 16**). C'est l'une des conclusions fortes des fouilles archéologiques. Il y a donc un objet viaire et parcellaire, un objet « habitat », un objet « modelé bocager ». Chacun a sa dynamique, avec des interactions, qui ne se résume pas à une histoire rigoureusement synchrone et identique. Le modelé bocager est un processus historique instable dans la durée, avec des avancées et des reculs (depuis la protohistoire), des phases fortes et des rémissions, qui fait que l'embocagement pourrait être ancien mais instable et non spécifique de périodes ou régions particulières. Comme le rappelle Jacques Baudry, les haies « sont communes à de nombreux paysages de la Terre » et sont très diversifiées dans leurs structures, leurs origines, leur répartition et leurs fonctions [Baudry & Jouin (dir.) 2003 ; Baudry & Perichon 2007]. Mais leur présence n'induit pas automatiquement l'existence d'un bocage... C'est pourquoi on peut tout à fait reconnaître l'existence de haies dès la préhistoire ou la protohistoire sans pour autant prétendre dater les douteuses origines d'un bocage. De même, l'identification de la pratique de l'émondage sur des arbres ne signifie pas conséquemment que nous sommes en présence d'arbres de haies bocagères ; elle a été mise en évidence au sein de *woodlands* en Angleterre ou encore dans des forêts de Galice ou de Suède [Bernard, Épaud & Le Digol 2007 : 213]. Enfin, l'historien moderniste Jean-Marc Moriceau rappelle, quant à lui, « qu'il n'y a pas de permanence rigide des structures du paysage dans le très long terme. Dans ses formes variées, le bocage a été le lieu où se sont développés des systèmes agraires assez différents » [Moriceau 2003 : 20].

Il faut donc distinguer le modelé paysager à base de haies en tant que processus de long terme de l'état identitaire qu'il a pris à partir de l'époque moderne et auquel il nous semble plus profitable de réserver le terme de bocage. Cette nuance, importante à rappeler, fait écho à une mise en garde qu'avait déjà formulée Pierre Bonnaud en 1979 concernant le rapport entre haies et bocage :

On se serait sans doute épargné bien des discussions sans issue sur les "origines du bocage" si on ne les avait pas mélangées avec les origines et les fonctions de la haie, et si on avait pris garde que la prodigieuse diversité de celle-ci implique une grande variété de finalités tandis que la plus grande homogénéité que présente le réseau bocager restreint nécessairement les choix explicatifs au rayon déjà plus étroit du contrôle des bestiaux. [Bonnaud 1979 : 303]

Constat que reprenait encore récemment Jean-Marc Moriceau : « la multiplicité des finalités successives ou simultanées de la haie a souvent obscurci notre compréhension du

paysage bocager, autorisant des interprétations parfois contradictoires jusqu'aux débats actuels » [Moriceau 2002 : 120].

C'est cette forme « lourde », celle du bocage depuis l'époque moderne, qui a conduit à une surdétermination de l'objet et donc à une « illusion rétrospective ». C'est en effet le saut de la représentation qui est important : l'invention d'une représentation bocagère surdéterminée a créé une réalité scientifique « obèse », parce qu'elle vaut pour toute l'histoire du paysage de l'ouest de la France. Mais les choses changent grâce aux travaux des uns et des autres. Notons en ce sens que, récemment, le médiéviste Daniel Pichot, révisant ses propres positions, a justement écrit : « Il serait aussi dangereux de penser le paysage des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles comme un pré-bocage dans une vision quasi téléologique » [Pichot 2007a : 263]. Cela montre que l'idée d'une réévaluation du type agraire bocager en tant que paysage central dans l'ouest de la France, toutes périodes confondues, est véritablement en crise aujourd'hui. Dans le fond, chacun, dans son détail, convient de la rigidité ou même de la vacuité de ce type agraire. Reste à changer l'ensemble du dispositif pour recomposer les directions de recherche et faire véritablement émerger les nouveaux objets que les récentes données laissent entrevoir.

## CHAPITRE 2 – L’HABITAT ET LA PLANIMÉTRIE MÉDIÉVALE. DES RÉALITÉS CALBRÉES PAR LES MODÉLISATIONS HISTORIQUES.

L’habitat médiéval et la planimétrie de cette période sont des objets dont l’étude est fortement cadrée par certaines modélisations historiques, en particulier celles de l’*incastellamento* et de l’encellulement. Celles-ci postulent un moment de rupture aux environs de l’an Mil qui verrait se mettre en place un nouveau type d’habitat, lequel engendrerait une réorganisation et une fixation des terroirs contrastant avec les réalités altomédiévales mésestimées. Nous verrons ici, après les avoir présentées, dans quelle mesure ces théories rencontrent depuis quelques années leurs limites au regard des nombreuses données archéologiques et de certaines analyses archéogéographiques.

### **1. La « naissance du village ». Un paradigme à l’épreuve de l’archéologie**

Comme l’a rappelé dans le détail Édith Peytremann, pendant longtemps les travaux des historiens ont privilégié l’étude de la propriété foncière, du statut et du nombre des hommes, du peuplement, des défrichements, des techniques et des rendements agricoles. L’objet « habitat » n’a été que progressivement pris en compte [Peytremann 2003 : 25-66]. Ensuite, avec Marc Bloch, la question du « village » est devenue une problématique de recherche à part entière. Du côté des archéologues, ceux-ci marquent également peu d’intérêt pour ces sites jusqu’aux années 1970. C’est alors que Jean-Marie Pesez souligne les possibilités et la richesse des investigations en ce domaine [*id.* : 67-71]. Malheureusement à cette époque très peu de gisements sont fouillés en France et c’est dans le corpus des exemples étrangers que va puiser la réflexion française avant les grands bouleversements apportés à partir de la fin des années 1980 par l’archéologie préventive. Depuis lors, le village – et en particulier la question de son apparition et de sa forme – occupe une place centrale dans la réflexion sur l’habitat rural médiéval. Une des grandes questions qui est posée est en particulier de savoir s’il faut considérer le village médiéval comme une création *ex-nihilo* de la société féodale ou s’il résulte d’une évolution économique et sociale dont l’une des étapes est l’ordonnancement et la fusion d’éléments préexistants.

Nous ne réaliserons pas ici une historiographie de l’habitat rural car cette entreprise a déjà été menée par É. Peytremann dans sa thèse [Peytremann 2003]. De

même, nous ne reviendrons pas sur l'analyse des différentes définitions, françaises et étrangères, du terme « village », déjà accomplie par Anne Nissen Jaubert [Nissen Jaubert 1996a] ainsi que par É. Peytremann (FIG. 17) [Peytremann 2003]. Il nous intéresse plus précisément, dans le cadre de ce travail, de comprendre la théorie de la « naissance du village » au XI<sup>e</sup> siècle en France qui repose sur une définition très précise du village et dont l'impact sur l'interprétation des données archéologiques est majeur. Forcée par Robert Fossier à un moment où elle permettait de faire avancer la réflexion sur les relations entre les seigneuries et l'habitat, de nouveaux éléments, apportés par l'archéologie, autorisent aujourd'hui à la réévaluer.

## ***1.1. Le paradigme de la « naissance du village »***

### *1.1.1. Une opposition entre l'habitat du haut Moyen Âge et le village d'après l'an Mil*

Dans les années 1970, l'archéologue aérien Roger Agache, en s'appuyant sur ses prospections aériennes en Picardie, pose l'hypothèse que les sites gallo-romains constitueraient des pôles attractifs pour les agglomérations médiévales [Agache 1977]. Rémy Guadagnin reprend la même hypothèse par la suite pour l'Île-de-France [Guadagnin & Cuisenier (dir.) 1988]. Mais cette interprétation est depuis largement nuancée et minorée. Ainsi, Alain Ferdière, antiquisant, même s'il reconnaît l'importance de l'héritage antique, se montre sceptique : les vestiges gallo-romains sont si nombreux que seule une fouille étendue permettrait d'exclure que l'emplacement d'un habitat médiéval sur un site antique ne soit pas dû au hasard [Ferdrière 1988 : 57].

L'historien et l'archéologue médiévistes Robert Fossier et Jean Chapelot réfutent également l'hypothèse d'une origine antique des villages car les fouilles ne montrent pas de *villa* systématiquement associée à un habitat médiéval. Ils privilégient donc la rupture, associée à la mise en place de la société féodale<sup>23</sup>. Ils suivent en cela Georges Duby qui soulignait l'importance des changements perceptibles à partir de la fin du premier millénaire. Le premier ouvrage fondateur sur cette question est justement la synthèse qu'ils ont co-rédigée, *Le Village et la maison au Moyen Âge*, parue en 1980. En sus d'illustrer le rapprochement opéré entre les deux disciplines – histoire et archéologie – ce livre se propose d'être un bilan élaboré à partir des fouilles étrangères (puisqu'il n'en existe quasiment pas en France à cette date) et un essai sur le village (définition, nature, chronologie) [Fossier & Chapelot 1980]. Cette publication marque une étape décisive dans l'histoire de la recherche sur l'habitat rural médiéval car elle constitue la première synthèse. Aujourd'hui encore, son influence se ressent nettement. É. Peytremann constate ainsi que « nombre des problématiques, avancées par les auteurs, restent d'actualité, qu'il s'agisse de la question du déplacement de l'habitat au sein d'un finage, de l'importance du contexte géographique pour les matériaux de construction et donc, d'une certaine façon,

---

<sup>23</sup> On ne sait pas ce qu'il est possible de tirer de l'apparition tardive du terme « *villagium* » dans les textes (1235), surtout quand le Du Cange prétend que cette forme vient du français village (« ex Gallico Village »). L'étude lexicographique ne présente donc aucun intérêt pour appréhender la mise en place de la trame villageoise.

pour l'architecture, ou du nombre élevé de bâtiments annexes par rapport à la maison » [Peytreman 2003 : 75].

Ce livre doit être mis en regard de la parution, en 1982, d'*Enfance de l'Europe (Xe-XIII<sup>e</sup>) : aspects économiques et sociaux* de R. Fossier et en particulier du premier volume, « L'homme et son espace » où il développe sa thèse de la « naissance du village » et de l'« encellulement » [Fossier 1982]. À ce propos, il parle « d'une véritable révolution sociale » [*id.* : 288]. Contestant les prudences de la plupart des historiens, il écrit : « Pourtant la profondeur du mouvement, l'enchaînement des effets dans tous les domaines de la vie spirituelle ou concrète, et même, ici et là, la violence d'un soubresaut devraient suffire à qualifier la période de "révolutionnaire" » [*id.* : 289].

Cette « révolution » introduit une rupture qui distingue l'habitat altomédiéval de celui d'après l'an Mil. R. Fossier oppose ainsi, de manière tranchée, deux Moyen Âge, vision qu'il exprime à de plusieurs reprises dans ses nombreuses publications :

Vers 900, il n'y a pas en Occident de village au sens que j'ai donné à ce mot tout à l'heure – un groupement compact de maisons fixes liées à divers noyaux de rassemblement (cimetière, église, château), une organisation cohérente du terroir environnant et, surtout, l'apparition d'une prise de conscience communautaire. En 1100, au contraire, le semis est en place et concerne la quasi-totalité des sites d'habitat campagnard d'Europe occidentale. [Fossier 1995a : 19]

Revenons un instant plus précisément sur chacun de ces types d'habitat. L'habitat rural du haut Moyen Âge est décrit comme une organisation au plan lâche et mobile, au sein d'un terroir largement boisé ou en friches et dépourvu de réseau de communication :

[...] un semis léger et inégal, dense ici, inexistant là, peut-être même encore mal fixé, sujet à se déplacer au gré des nécessités d'une agriculture extensive, encore partiellement itinérante, dévoreuse d'espace qu'elle épuise parce qu'elle n'est pas maîtrisée. On doit donc s'attendre à des formes d'habitat très différenciées, du hameau saisonnier en matériau léger, occupé au moment de la pêche ou de la saillie des bêtes au bord des bois, au village temporaire abandonné au bout de quelques années, jusqu'au centre bâti en dur autour de la maison d'un saint ou d'un maître laïc. [Fossier & Chapelot 1980 : 28]

On notera au passage que R. Fossier utilise la notion de « village temporaire » alors même qu'elle est contradictoire avec la définition qu'il donne du village, à savoir, entre autres, un habitat fixe et durable. On aurait attendu qu'il qualifie l'habitat du haut Moyen Âge d'un autre terme puisqu'il réserve le concept de village à ce qui se produit après l'an Mil.

L'image qu'il propose pour dépeindre la réalité altomédiévale de l'habitat rural s'appuie sur les données archéologiques issues des fouilles étrangères mais aussi du site français de Brebières (Pas-de-Calais), première fouille d'habitat rural du haut Moyen Âge en France, réalisée par Pierre Demolon. Sur environ 2 ha, une trentaine de structures semi-excavées (« fonds de cabane ») des V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles disposées de manière diffuse ont été mises au jour et alors interprétées comme des habitations [Fossier 1990a : 162-163 ; Fossier 1992 : 469]. La découverte de ces structures a donné lieu à l'expression d'une thèse « misérabiliste » ne tenant pas compte des « limites des sources », en l'occurrence ici celles de la surface explorée et des mauvaises conditions de fouille. Aujourd'hui on sait qu'il ne s'agissait pas de maisons mais de structures annexes [Peytreman 2003 : 72].

À cette dévalorisation de l'habitat rural du haut Moyen Âge s'oppose, en symétrique, une valorisation de la période des environs de l'an Mil (entre 930 et 1080 environ), au cours de laquelle se serait enclenché le phénomène de la « naissance du village ». Celle-ci correspond à la fixation de l'habitat autour de l'église et elle s'accompagne d'une restructuration du parcellaire environnant en « zones cohérentes » soutenues par un réseau de desserte fixe ainsi qu'une prise de conscience communautaire des villageois [Fossier 1989 : 188-190 ; Fossier 1990a ; Fossier 1995a] :

[...] au terme de cette deuxième étape dans mon parcours, le tableau que je brosse est l'antithèse du précédent : sites fixes et regroupés autour des châteaux et des cimetières ; parcellaires soutenus par un réseau de desserte utilitaire ; disposition des terroirs en zones cohérentes : clos, labours, pacages. [Fossier 1980b : 111]

Le village est donc entendu par R. Fossier comme un mode de groupement possédant une organisation interne, une personnalité juridique, une mentalité commune et un terroir organisé [Fossier 1990a : 162]. Ce processus de nucléarisation de l'habitat (ou *congregatio hominum*) a pris, suivant les lieux et les époques, différentes formes selon qu'il s'organise autour du cimetière ou de l'église<sup>24</sup>, du château<sup>25</sup> ou de la place du marché (villeneuves et bastides). La trame actuelle de nos villages est issue selon lui de ce vaste regroupement volontariste qui prend naissance au XI<sup>e</sup> siècle et dont l'achèvement est visible au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

### 1.1.2. *La rupture de l'an Mil et la modélisation historique de l'encellulement*

#### ▪ **La trame de fond polémique : le débat sur la « mutation féodale »**

Cette « naissance du village » constitue – avec la réorganisation des terroirs – un des effets les plus importants de ce que R. Fossier appelle l'« encellulement ». Il développe cette théorie dans tous ses ouvrages, exploitant une idée qu'il avait déjà présentée dans sa thèse en 1968 sur la Picardie. Il plaide un essor du monde agricole après l'an Mil, associé à un changement des techniques agraires et au développement du cadre paroissial et seigneurial, suivant en cela les pas de Georges Duby [Fossier 1987 (1968)]. La question qu'il pose est donc celle de l'impact éventuel de la mise en place des cellules seigneuriales sur le paysage agricole et le peuplement humain [Fossier 1980b : 97]. Il s'inscrit de ce fait dans un débat plus général<sup>26</sup> – et plus animé<sup>27</sup> – sur la « mutation féodale » et prend parti pour les tenants de la « révolution de l'an Mil » qu'il contribue à caractériser et à défendre :

---

<sup>24</sup> Le village ecclésial inclut plusieurs variables : sageres en Catalogne et Roussillon ; sauvetés en Gascogne ; bourg prioral ou monastique comme en Anjou.

<sup>25</sup> *Castra* dans le Latium et le sud de la France ; bourgs castraux ; castelnaux.

<sup>26</sup> Nous renvoyons à l'article très complet de Christian Lauranson-Rosaz – « Le débat sur la "mutation féodale" : état de la question » – pour une vue d'ensemble des problèmes et des auteurs ayant travaillé sur ce sujet [Lauranson-Rosaz 2000]. L'article est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.droit.u-clermont1.fr/?id=1121>.

<sup>27</sup> À ce sujet, Monique Bourin cite fort à propos, en postface du numéro spécial sur l'an Mil (en réponse au livre polémique de Guy Bois) dans la revue *Médiévales*, pour commenter la vivacité des échanges, l'italien Armando Sapori : « si quelque ingénu pense que la culture rend aisées les relations humaines, qu'il assiste, pour prendre la mesure de son illusion, à une réunion universitaire » ! [*L'An Mil...* 1991].



C'est cette notion [*fixation de l'habitat vers le VIII<sup>e</sup> ou au début du IX<sup>e</sup> siècle*] traditionnelle que je veux détruire. [...] Je ne dis point cela parce qu'il m'est commode de placer dans ces temps obscurs tout ce qu'on ne comprend pas, mais parce qu'ayant tenté de faire un bilan vers 850, puis amorçant celui de 1100 et au-delà, force m'est bien de constater qu'ils diffèrent essentiellement. [Fossier 1992 : 468, 471]

Nous n'envisagerons ici cette ample question que dans la mesure où l'archéologie est invitée à donner des arguments et parce que cette thèse devient un cadre « paradigmatissant » pour les découvertes actuelles et à venir, autrement dit un « collecteur ».

La mise en place de la féodalité représente, pour certains historiens, la dislocation de l'autorité publique entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle et se traduit par une période d'« anarchie ». C'est ce moment critique, situé aux environs de l'an Mil, qui est qualifié de « mutation féodale » (on trouve aussi les termes de « révolution », « rupture ») et qui voit l'érection d'une nouvelle société, la « société féodale ». Les historiens tenants de cette vision (G. Duby, P.-J. Poly, É. Bournazel, P. Bonnassie, P. Toubert, etc.) considèrent qu'une société de type « antique » a perduré jusqu'aux environs de 980-1030 (dans le Mâconnais étudié par G. Duby) ou vers 1020-1060 (dans la Catalogne de P. Bonnassie et la Provence de P.-J. Poly). Ce n'est qu'à partir du XI<sup>e</sup> siècle que les traits caractéristiques de la « société féodale » se mettraient en place : début du servage, de la chevalerie, et même, dans le Midi, début des relations féodo-vassaliques [Lauranson-Rosaz 2000 : 1].

Pour d'autres historiens, cette crise est une invention car ils ne perçoivent pas dans leurs documents de changement majeur entre ces deux périodes mais au contraire une continuité. Ils s'inscrivent de fait dans la lignée de la « vieille école » historique (1840-1940) qui situait la période féodale entre 877 et 1214. Certains sautent le pas jusqu'à nier l'idée même de féodalité comme Dominique Barthélemy [Barthélemy 1995 et 1997]. D'autres historiens déplacent le curseur chronologique en amont parce qu'ils étudient la question de la permanence de l'Antiquité, en particulier au travers des institutions et de la fiscalité, et sont qualifiés pour cette raison d'« hyper-romanistes » (K.F. Werner, E. Magnou-Mortier, J. Durliat) [Lauranson-Rosaz 2000]. Signalons enfin, comme à la suite de Christian Lauranson-Rosaz, que sans être des « hyper-romanistes », d'autres encore ont beaucoup insisté sur la permanence de la romanité durant le haut Moyen Âge (M. Rouche, C. Lauranson-Rosaz, G. Bois) [*ibid.*].

D. Barthélemy désigne par le terme de « mutationnisme » la théorie qu'il combat et dénonce son idéologie marxisante :

Le concept de "révolution féodale" est fait pour penser la transition brutale, d'un "mode de production" à un autre – de l'esclavagisme "antiquisant" à la "seigneurie" médiévale. Et si, depuis 25 ans, les historiens cherchent avidement des indices de crise sociale dans la France de "l'an Mil", c'est bien parce qu'ils sont guidés par la théorie des périodes critiques – même si un intérêt néo-romantique pour les spasmes religieux millénaristes vient à présent les relayer. [Barthélemy 1995 : 351]

S'il ne nie pas l'intérêt de cette optique (attention accrue aux changements du vocabulaire social, aux implications du culte des saints, aux avatars de la justice), il met en garde contre la surinterprétation des indices d'angoisse et de crise qu'elle induit : « qui remarque la déception de Raoul le Glabre, à propos de la famine de 1031-1033 ? Le peuple, selon lui, n'en a pas assez, pas du tout aperçu la signification religieuse ! » [Barthélemy 1995 : 351]. Cela s'explique selon lui par le rapport que les historiens

entretiennent avec leurs « sources » : « Mais surtout, les historiens ont encore trop de mal à reconnaître qu'ils n'ont en aucun cas un rapport direct, "objectif", avec leurs sources. Il n'y a pas de fait brut, il n'y a que des observations partielles et des interprétations en partie surdéterminées. J.-P. Poly et É. Bournazel ont regardé l'an Mil avec un œil mutationniste, et ils l'interprètent à l'aide de catégories héritées » [*id.* : 352].

D. Barthélemy invite donc à une réflexion sur l'objet même des recherches :

Il ne s'agit pas, en effet, d'exclure de l'Histoire toute "mutation" forte, mais seulement celle de l'an mil ; et de mettre en cause la manière précise dont elle est décrite en opposant un ordre public, autour duquel, au X<sup>e</sup> siècle encore, s'organiserait la stratification sociale, à une "société féodale" née de la violence et tissée de liens purement privés. Or ces catégories sont celles de la "veille école" française (1840-1940) et on a eu tort de décaler d'un grand siècle, vers l'aval, une "révolution féodale" dont il aurait fallu réexaminer le principe même. [Barthélemy 1995 : 352]

Mais s'il critique la notion de « mutation », il ne nie pas qu'il y ait pu y avoir *des* mutations que l'historien se doit de caractériser : « Par conséquent, critiquer le « mutationnisme » ne signifie pas plaider la continuité, l'"histoire immobile" ; au contraire, cela permet d'ourdir davantage d'"intrigues" historiques, autour de plusieurs dates charnières » [*ibid.*].

C'est en particulier dans le domaine rural que D. Barthélemy observe les mutations les plus importantes : « là où la vieille école ne voyait que ruine ou stagnation, c'est-à-dire aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, nous savons désormais placer *les* mutations de l'habitat et de l'agriculture » [*id.* : 354]. Néanmoins, il considère que la « révolution lente » qui affecte les terroirs est d'un autre ordre que celle qui transforme les structures sociales : « Aucune nécessité de penser ce seuil de l'an 1100, cette maturation de la seigneurie de *village castral*, en relation avec une crise sociale du début ou du milieu du XI<sup>e</sup> siècle. [...] ce n'est, de toute manière, pas le même débat qu'ici » [*ibid.*]. Il opère donc une distinction forte entre le domaine des faits sociaux et le domaine des faits agraires et de peuplement, ce qui lui permet de reprendre à son compte les recherches de Monique Bourin-Duerrau et de Robert Fossier pourtant partisans d'une mutation des terroirs aux environs du XI<sup>e</sup> siècle. Si l'on suit son interprétation, cela suggère qu'il existe des dynamiques spécifiques, celle des institutions, de la fiscalité, de la vie agraire, de l'habitat, de la planimétrie, etc. L'archéogéographie a justement distingué plusieurs niveaux de dynamiques et souligné les risques d'une recherche de stricts parallélismes [Chouquer 2007a : 284-295]. Ici, dans la théorie de la rupture de l'an Mil, le niveau de l'habitat est mobilisé, voire instrumentalisé, pour servir d'argument dans un collecteur hypertrophié nommé « mutation » et « encellulement ».

#### ▪ **L'encellulement et le modèle de l'*incastellamento***

Voici planté le décor conceptuel plus large dans lequel Robert Fossier a élaboré sa modélisation historique de l'« encellulement ». C'est en lisant et s'inspirant de Pierre Toubert qu'il a pu le faire. Celui-ci a forgé le concept d'*incastellamento* pour modéliser, sur la base des documents écrits, l'histoire rurale du Latium et de la Sabine, en Italie, entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle. Le phénomène de l'*incastellamento* se traduit sur deux plans, que l'on retrouve dans la théorie de R. Fossier. D'une part, on passerait, à partir de la fin du

IX<sup>e</sup> siècle, d'un peuplement rural ouvert et dispersé à un habitat concentré et fortifié dans des *castra*, sous l'impulsion des seigneurs désireux de profiter de la poussée démographique, d'asseoir leurs profits fonciers, leurs droits de justice et de ban et leur emprise psychologique sur les hommes. D'autre part, on assisterait au « regroupement parallèle des terroirs en finages clos impliquant un réaménagement d'ensemble de l'espace cultivé, obtenu par la création de terroirs intensifs près des nouveaux centres, par la reconversion partielle des anciens *fundi* et par l'acquisition de terroirs marginaux aux dépens de l'*incultum* » [Toubert 1973 : 349].

Robert Fossier a tenté d'appliquer cette théorie aux terroirs du Nord (Picardie) et voyant qu'ici le regroupement et la fixation des hommes furent plus le fruit de l'attraction des pôles cimétieral et ecclésial que de celle du pôle castral, il propose de forger un nouveau terme soulignant mieux la spécificité de l'Europe du Nord-Ouest : l'« encellulement », mis en œuvre *grosso modo* entre 930 et 1080 :

[...] au cœur de ce bref moment l'enracinement de l'habitat rural, la prise en main des hommes dans le cadre seigneurial ou villageois ; ce que j'appelle l'encellulement, terme dont je ne nie pas la connotation carcérale, mais qui me semble rendre bien compte du phénomène. [Fossier 1990a : 162]

La période charnière est donc celle de l'an Mil, par ailleurs largement interrogée et critiquée dans le cadre du débat sur la « mutation féodale » comme nous venons de le rappeler : « le doute n'est guère permis ; la cassure ici s'est produite dans le premier tiers du siècle qui suivit l'an mil, le "matin radieux" de Thietmar, évêque de Mersebourg » [Fossier 1980b : 111]. Selon R. Fossier l'ampleur de ce phénomène et des mutations qu'il suppose est telle qu'il convient de parler d'une véritable « révolution » dans l'histoire européenne [Fossier 1982 : 288].

R. Fossier a par la suite sans cesse affiné sa théorie de l'encellulement et de la naissance du village, qui s'est très vite imposée à l'ensemble de la communauté scientifique. Édith Peytremann a précisé comment cette thèse a été reprise, de façon plus ou moins nuancée, par les historiens et les archéologues [Peytremann 2003]. Notons, pour compléter son panorama, que ce modèle de l'encellulement a été récemment nuancé pour les régions de l'ouest de la France par Daniel Pichot. Il a démontré que si cette région s'inscrit bien dans le processus général de l'encellulement, les villages de ces contrées rompent avec la représentation classique (*castra* du Midi, villages des plaines du Nord) pour élaborer une synthèse originale qui est celle du « village éclaté » (*Cf. supra*, Chap. 1 – 1.2.) [Pichot 2002]. La dispersion de l'habitat reste en effet un trait marquant du peuplement de l'Ouest et s'affirme comme totalement parallèle à la phase de regroupement des hommes.

## ***1.2. Les bouleversements apportés par l'archéologie préventive***

L'archéologie préventive, en mettant au jour un nombre très important de nouvelles données depuis les années 1980 et surtout le début des années 1990, a véritablement bouleversé notre connaissance de l'habitat médiéval et en particulier du

haut Moyen Âge. Le nombre de sites fouillés a en effet été démultiplié grâce au développement de l'aménagement du territoire (surtout dans la partie nord de la France). Cette évolution est aussi qualitative car les superficies étudiées s'étendent souvent sur plusieurs hectares. Ce fait est fondamental car la représentativité du site et l'étude de l'organisation des habitats et *a fortiori* leurs rapports avec leur environnement ne sont envisageables qu'à partir de fouilles étendues. L'archéologie préventive présente certes des contraintes, notamment le temps et le choix des sites, mais ses points forts sont de permettre une couverture géographique et un éventail de gisements sans précédent. Elle a donc ouvert de nouvelles pistes d'investigation sur le territoire national et rendu possible la réévaluation de la modélisation historique de la « naissance du village ».

### 1.2.1. *Les prémisses d'une remise en question de la théorie de R. Fossier*

Déjà en 1988 la publication du catalogue de l'exposition *Un village au temps de Charlemagne*, préfacé par Georges Duby, esquisse les premières divergences par rapport au modèle grâce à l'apport des fouilles préventives dans le nord de l'Île-de-France [Guadagnin & Cuisenier (dir.) 1988]. Le titre même est un pied de nez à la thèse de la naissance du village après l'an Mil puisqu'il entend que la forme du village a pu exister bien avant.

#### ▪ **Claude Lorren et Patrick Périn : reconsidérer la période mérovingienne**

Claude Lorren et Patrick Périn ont été les premiers à critiquer de manière étayée cette définition du village de R. Fossier et J. Chapelot. De leur point de vue, on surestime la période de l'an Mil dans la genèse du village, au détriment de la période mérovingienne [Lorren & Périn (dir.) 1995 : XIII-XIV]. En effet, il a souvent été relevé, pour la moitié nord de la France, la proximité entre les villages ou hameaux modernes (tels qu'ils apparaissent sur la carte de Cassini) et les cimetières mérovingiens « classiques » (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup>). Ils en retirent l'hypothèse que les habitats modernes et contemporains perpétuent l'emplacement des occupations mérovingiennes qui étaient associées à ces nécropoles. Et d'ajouter, en argument corollaire : « C'est sans doute ce qui explique le petit nombre de sites d'habitats du début de l'époque mérovingienne qui ont pu être fouillés, la majorité d'entre eux étant inaccessibles puisqu'obliérés par l'habitat rural actuel » [*id.* : XIV].

Le courant du VI<sup>e</sup> siècle leur semble donc avoir vu « une phase essentielle du processus d'évolution, si ce n'est une réelle rupture » [*ibid.*]. Les nombreux habitats ruraux postérieurs mis au jour par l'archéologie préventive seraient quant à eux des établissements intercalaires, plus ou moins dispersés, fruits de la croissance économique et de la poussée démographique du VII<sup>e</sup> siècle. Leur abandon vers l'an Mil s'inscrirait dans un processus de regroupement des hommes découlant d'une réorganisation des terroirs au profit des villages que nous connaissons encore aujourd'hui mais qui ne font que très rarement l'objet de sondages archéologiques [*ibid.*]. Ils invitent donc à fouiller dans le cœur des villages. Les archéologues lorrains [Blaising 2000 ; 2002] ou Claude Raynaud en Lunellois [Raynaud (dir.) 2007] ont été les premiers à répondre à cette invite dès les années 1990 et à démontrer sa validité.

La question de la « naissance du village médiéval » posée dans les termes de R. Fossier apparaît également biaisée parce qu'on ne peut appliquer à l'habitat rural altomédiéval une définition élaborée à partir d'une situation postérieure, créant ainsi une sorte d'« illusion rétrospective ». Dans ce cas, comment qualifier un habitat du haut Moyen Âge qui comporte un ou deux des éléments caractéristiques du « village » ? Comme le rappellent Patrick Périn et Claude Lorren, les données archéologiques collectées en masse depuis les années 1980 mettent en évidence [Périn 1992 ; Lorren & Périn 1997] :

- la présence fréquente d'un lieu de culte et d'une nécropole associés à l'habitat ;
- une cohérence interne des plans, due le plus souvent à des éléments structurants tels les voies, les cours d'eau ;
- la fréquence des palissades ou fossés pour délimiter la zone habitée ;
- la longue durée d'occupation de certains sites ;
- la richesse en mobilier et en particulier l'abondance d'objets en métal ;
- l'existence de zones spécialisées qui témoignent d'une activité collective (aires d'ensilage, batteries de fours à pain, zones artisanales) ;
- la présence fréquente d'artisanat (fer, os, tissage).

Ces faits archéologiques démontrent pour eux que « l'habitat organisé [...] existe bien en France dès avant la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, et notamment depuis l'époque mérovingienne » [Périn 1992 : 225]. Ils considèrent même que la permanence des habitats ruraux de l'époque mérovingienne à nos jours paraît avoir été « la règle la plus commune » [Lorren & Périn 1997 : 109]. Ce qui n'exclut pas pour autant l'existence de nuances et de diversités entre les structures et l'organisation topographique des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles et celles postérieures [Lorren & Périn (dir.) 1995 : XIV].

#### ▪ **Anne Nissen Jaubert : prendre en compte la continuité territoriale**

Anne Nissen Jaubert a approfondi cette critique en réfléchissant sur l'idée de « mobilité » de l'habitat rural altomédiéval et en proposant d'élargir la définition du village. Elle passe donc de l'étude portant sur la cohérence interne des habitats dans laquelle on recherche des caractères « villageois » à celle de leur évolution à l'échelle d'un territoire [Nissen Jaubert 1995 ; 1996a ; 1996b ; 1998 ; 1999].

Pour cela, elle part du constat que les termes « village », « hameau », « habitat », « proto-village », varient dans leur définition selon les auteurs, leur discipline et leur tradition de recherche nationale. Dans les anciennes terres romanisées, les chercheurs portent en particulier un regard négatif sur les habitats du haut Moyen Âge [Nissen Jaubert 1999 : 521]. La définition française, établie par R. Fossier mais aussi Jean-Marie Pesez<sup>28</sup> (avec un accent plus prononcé sur la communauté d'habitants), autour de l'église et du château, lui apparaît particulièrement restrictive et de ce fait problématique car elle s'avère alors inappropriée pour qualifier les habitats du haut Moyen Âge [Nissen Jaubert

---

<sup>28</sup> « Un habitat permanent fixé à un endroit précis – associé à un terroir agricole, le finage, et un groupe d'hommes munis d'une personnalité morale, exprimée à travers des institutions différentes, avant tout la paroisse et la communauté rurale » [cité dans Nissen Jaubert 1999 : 214].

2006 : 156]. Argumentant cette difficulté, elle propose une nouvelle définition, plus commode et plus souple :

Les études qui portent sur l'organisation des habitats sur la longue durée et dans un cadre géographique large ne peuvent avoir une conception trop restreinte du village. Les définitions trop réduites laissent souvent échapper une réflexion sur les villages actuels et sur les évolutions sociales dans les aires culturelles voisines. [...] Surtout, les définitions précises du village risquent d'une part de créer une fausse unité entre les villages de l'an Mil et ceux d'hier, d'autre part de négliger les transformations substantielles du monde rural durant le premier millénaire, ou encore d'établir une fausse ressemblance avec les campagnes protohistoriques. Les définitions nordiques et les critères quantitatifs sont trop flous pour cerner les différents degrés d'organisation des habitats ruraux. Ces considérations incitent à décrire le village à partir des définitions de Jean-Marie Pesez et Viggo Hansen comme "un groupe de fermes portant le même nom, associées à un terroir et où les habitants vivent selon une organisation interne". Cette définition exige à la fois une certaine cohérence collective entre les habitants sans exiger une fixité de lieu, tant qu'on peut raisonnablement déceler une continuité territoriale. [Nissen Jaubert 1998 : 214]

Cette définition permet en effet de tenir compte, malgré les déplacements de l'habitat, d'une « continuité territoriale ». Celle-ci constitue selon A. Nissen Jaubert la clé de lecture de l'organisation rurale durant le haut Moyen Âge. Elle inaugure en ce sens les futures recherches d'Édith Peytremann sur l'habitat médiéval [Peytremann 2003] et les recherches des archéologues lorrains sur l'occupation du sol dans la vallée de la Moselle [Blaising 2000, 2002].

Elle appelle à différencier les niveaux de continuité, territoriale, topographique<sup>29</sup> et fonctionnelle : « La continuité territoriale n'implique pas une continuité de lieu qui n'entraîne pas non plus une continuité fonctionnelle » [Nissen Jaubert 1998 : 215]. Elle fonde sa démonstration sur un important corpus de sites archéologiques, dans le nord-ouest de l'Europe et surtout le nord où ils sont les plus nombreux et les mieux conservés (jusqu'au début des années 1990 du moins). Le dossier danois constitue en particulier le pilier de sa démonstration en raison de la riche documentation écrite, cartographique et archéologique (432 sites) [Nissen Jaubert 1996a]. Entre autres exemples, le site de Vorbasse connaît, sur les 26 ha fouillés, neuf occupations qui se succèdent depuis le début de notre ère en se déplaçant et se transformant, jusqu'au village actuel, étape ultime de la fixation de l'habitat au cours du XII<sup>e</sup> siècle (**FIG. 18**) [Nissen Jaubert 1996b : 78 ; Nissen Jaubert 1998 : 215 ; Nissen Jaubert 1999 : 524]. Or les données palynologiques et anthropologiques montrent que le site ne connaît pas de crise de son système agraire. On observe une continuité des cultures et la prépondérance des pâtures.

Ce cas de figure, qui n'est pas isolé, montre une continuité territoriale qui s'effectue par la succession de déplacements topographiques. Ce sont le plus souvent des emprises archéologiques trop limitées et des marges de datation trop larges qui empêchent de lire cette dynamique au sein d'un même territoire [Nissen Jaubert 1998 : 216 ; Nissen Jaubert 1999 : 525]. Cependant, il semble qu'il existe au Danemark une réelle discontinuité au VII<sup>e</sup> siècle, sous représentée, qui distingue deux groupes chronologiques (III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup>). On les retrouve en partie dans le nord-ouest européen. Selon A. Nissen Jaubert, l'hypothèse d'une mobilité de l'habitat au sein d'un même territoire ne peut suffire à

---

<sup>29</sup> Elle emprunte la distinction entre la continuité territoriale et celle plus strictement topographique au danois Carl-Johan Becker [Nissen Jaubert 1998 : 215].

chaque fois à expliquer cette partition chronologique : « Selon les régions, des crises démographiques, des migrations, des déclin éco et de nouvelles organisations territoriale et sociale prennent probablement leur part dans les ruptures observées » [Nissen Jaubert 1999 : 527].

Ces déplacements représenteraient le meilleur moyen pour exploiter le territoire en fonction des techniques agricoles :

Les distances entre les habitats successifs et leur durée de vie pourraient indirectement refléter le développement de nouvelles techniques agraires. Le long de la mer du Nord, l'augmentation de la durée des habitats et celle des distances de déplacement vont souvent de pair. La longévité croissante des sites ruraux est souvent rapprochée du développement d'un système de rotation. L'importance des déplacements conforte cette hypothèse, la présence de jachères impliquant l'extension des terres cultivées. [Nissen Jaubert 1999 : 529]

Pour ces mêmes raisons, A. Nissen Jaubert rattache la fixation de l'habitat à l'intensification de l'agriculture (liée à la généralisation des systèmes d'assolement et à l'apparition de nouveaux outils agricoles – herse, charrue...) et à la croissance démographique, sans rejeter pour autant l'importance de l'encadrement renforcée des populations par les élites et l'augmentation de la pression fiscale [Nissen Jaubert 1998 : 224 ; Nissen Jaubert 1999 : 529].

Par ailleurs, certains de ces sites témoignent d'une certaine organisation collective, même si elle ne peut pas être rapprochée des communautés d'habitants du Moyen Âge central, bien plus complexe. Sa thèse contribue donc à démonter l'idée d'un habitat altomédiéval fragile et éphémère, radicalement différent du village tel qu'on le connaîtra au second Moyen Âge :

Les déplacements des habitats dans le cadre d'une continuité territoriale, les persistances de certains tracés parcellaires comme à Odoorn et Gasselte ou des modules des *tofts* de Vorbasser ainsi que la standardisation des constructions rurales, dans une grande partie du nord-ouest européen, devraient suffire pour nous convaincre que les habitats du haut Moyen Âge sont bien plus que de simples groupements de fermes. [Nissen Jaubert 1998 : 224]

Signalons que Robert Fossier ne resta pas insensible à ces découvertes. En 1995, il préface les actes du colloque de l'AFAM<sup>30</sup> sur l'habitat rural du haut Moyen Âge, soulignant que ces nouvelles données « obligent à réviser sérieusement beaucoup de propositions anciennes » [Fossier 1995b : VII]. La période 650-750 lui apparaît avoir joué un rôle mésestimé dans la répartition des hommes et aucune coupure évidente ne semble pouvoir être fixée entre le IV<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle : « cette dernière observation me chagrine, mais je m'incline devant les "faits" » [*ibid.*]. Il va même jusqu'à reconnaître que durant le haut Moyen Âge « les points de concentration de l'habitat sont bien le cimetière et le bâtiment cultuel, ceci dès le VI<sup>e</sup> ou le VII<sup>e</sup> siècle en de nombreux lieux, ce qui implique une phase ancienne de la fixation humaine. Personnellement j'ajouterai que ces variations locales pourraient témoigner d'une géographie de l'implantation humaine, plus que de phases chronologiques successives, et que la définition de ce qu'on a le droit d'appeler un

---

<sup>30</sup> Association Française d'Archéologie Mérovingienne.

"village" est encore à trouver » [*id.* : VIII]. Néanmoins, on retrouve dans ses publications postérieures la même conception de l'habitat altomédiéval qu'auparavant.

### 1.2.2. *La thèse d'Édith Peytremann : une synthèse démontant la « naissance du village »*

Dans le cadre d'une vaste synthèse publiée en 2003, Édith Peytremann part des positions de Patrick Périn et Claude Lorren et mène une analyse globale de l'habitat rural dans le nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle à partir d'un vaste corpus de sites [Peytremann 2003]. Elle propose un changement de perspective, loin de la théorie classique de la naissance du village. Plutôt que de multiplier les définitions du village et de débattre de sa naissance, il lui semble plus intéressant de s'attacher précisément à la dynamique du développement de l'habitat rural. Elle a récemment précisé cette idée en invitant les archéologues à établir une typologie des habitats ruraux afin de rendre compte de l'extrême variété, d'une région à l'autre et d'une période à l'autre, de cet habitat rural altomédiéval<sup>31</sup>.

La délimitation géographique aléatoire de sa recherche, parce qu'elle n'a pas de signification historique et parce qu'elle évite de reprendre les espaces territoriaux habituels des historiens des textes, l'a obligé à recomposer les données collectées par les archéologues. À partir du dépouillement des Documents Finaux de Synthèse, des *Bilans scientifiques régionaux* et des chroniques de fouille dans *Archéologie médiévale*, elle a constitué un corpus, non exhaustif, de 308 sites dont la répartition régionale varie en fonction des aléas de l'aménagement contemporain (65 sites en Île-de-France contre 6 en Franche-Comté) [*id.* : 20-22]. L'analyse de ces données lui a permis d'aboutir à une caractérisation régionale du développement chronologique, des éléments constitutifs, de la topographie et de l'économie des habitats ruraux du haut Moyen Âge.

Le principal apport de sa thèse est la modélisation de l'évolution de ces habitats en quatre périodes que nous présentons ici succinctement (**FIG. 19**) [*id.* : 317-348 ; 353-358] :

- *Période I (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s.)* : « ruptures et continuités ». É. Peytremann observe durant cette période le développement progressif d'un habitat en matériaux périssable qui s'inscrit en rupture avec la construction en pierre jusque là majoritaire. Par contre, la plupart des occupations s'installent sur des habitats préexistants. Certaines *villae* font même l'objet d'agrandissements et d'aménagements. Leur durée d'occupation est majoritairement de deux siècles ou plus et les désertions sont peu attestées. Au cours de cette période, on observe une rétractation de l'habitat qui correspond probablement à une population moins nombreuse. En particulier dans les *villae*, cette population se concentre dans la *pars rustica* de l'ancien domaine trahissant une exploitation dorénavant exercée à l'échelle familiale. Ceci induit par ailleurs un faux effet de déplacement alors qu'il existe une continuité du mode d'occupation du sol *via* le maintien d'un habitat dispersé et le respect

---

<sup>31</sup> Information recueillie lors de la table-ronde « Pratiques de l'espace. Archéologie et histoire des territoires médiévaux » organisée par le CRAHM à Caen le 29 février et le 1<sup>er</sup> mars 2008. Sa communication s'intitulait : « De l'habitat rural du haut Moyen Âge aux habitats ruraux du haut Moyen Âge dans la moitié nord de la France ».



du parcellaire antique. Son analyse rejoint donc, de manière moins détaillée, celle de Paul Van Ossel, spécialiste de l'Antiquité tardive [Van Ossel 1992, 1997, à p.].

• *Période II (VI<sup>e</sup>-milieu VII<sup>e</sup> s.)* : « reprise des campagnes et affirmation d'un nouveau type d'habitat » (FIG. 20). Lors de cette période, l'habitat dispersé reste dominant à côté de nouvelles formes de peuplement. Ainsi, en plus des fermes isolées présentant un plan lâche (malgré quelques indices ponctuels de structuration) et respectant le parcellaire antique hérité, les archéologues identifient un habitat groupé dont les différents noyaux de structures (appelés « Unités d'Exploitation Agricoles ») – de l'ordre de 5 à 6 – se répartissent de manière vague sur une surface que l'on peine à estimer. Certains comportent des limites matérialisées au sol par des chemins et/ou des fossés. Un autre type d'habitat groupé au plan plus dense a pu être fouillé à de rares occasions. Ces trois types d'habitat composent un réseau complexe de peuplement associant sur un même terroir plusieurs noyaux de nature différente. Cette trame est certainement en partie héritée de l'Antiquité mais les autres *loci* et bourgs échappent encore. L'habitat de cette période II témoigne en tout état de cause d'une reprise des campagnes, s'appuyant sur les cadres hérités de l'Antiquité, après une période de « ralenti ».

• *Période III (milieu VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.)* : « expansion et réorganisation du monde rural » (FIG. 21). É. Peytremann voit dans cette période une rupture avec l'habitat rural des périodes précédentes. Plusieurs changements sont observables. Tout d'abord une augmentation de la surface bâtie qui dépasse ainsi les limites antiques et qui a pour conséquence la transformation de certaines exploitations dispersées en habitats groupés au plan lâche ou dense. É. Peytremann fait le lien avec les interprétations des historiens comme A. Verhulst, R. Doehaerd et S. Lebecq qui décèlent dans leurs textes des mises en valeur en relation avec la donation par le roi de terres du fisc à son aristocratie ; ou encore avec les thèses d'une croissance démographique observée dans un certain nombre de régions. L'augmentation des désertions témoigne également de cette réorganisation du terroir et de son nouveau mode d'exploitation qui s'opère selon un processus de concentration de l'habitat. Corrélativement, le faible nombre de créations indique peut-être la réussite des fondations du VI<sup>e</sup> siècle et qui seraient à l'origine de certains de nos villages. Néanmoins, l'organisation polynucléaire de l'habitat est toujours attestée. On décèle donc un état d'équilibre entre les créations et les désertions qui traduit une période stable et favorable à la croissance. Du côté des structures d'habitat, les archéologues trouvent en fouille : des bâtiments plus nombreux ; des techniques de construction plus variées ; des espaces à vocation spécifique (stockage, fours) qui témoignent peut-être du développement de la céréaliculture en même temps que du renforcement des pratiques communautaires ; des structures artisanales plus nombreuses ; un cimetière et/ou un édifice funéraire ou religieux au sein même de l'habitat ou à proximité signalant les progrès du christianisme et le rapprochement du monde des morts et des vivants. Du côté du parcellaire structurant l'habitat, on observe un abandon total ou partiel des formes antiques au profit d'un nouveau réseau, d'orientation différente. Enfin, en parallèle à cet accroissement des structures et à la réorganisation de l'espace qui en découle, les populations s'installent dorénavant souvent le long d'un chemin nouvellement créé et marquent mieux les limites de leur habitat. De ce fait, les habitats groupés prennent souvent une forme linéaire tandis que les structures des fermes tendent à s'organiser autour d'une cour.

Tous ces nouveaux éléments suggèrent selon É. Peytremann une affirmation plus nette de la propriété foncière, une meilleure gestion du terroir et un changement des mentalités permettant d'investir l'espace différemment, à mettre peut-être en relation avec l'émergence du régime domanial (hypothèse à tester).

- *Période IV (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)* : « *continuités et transformations mineures* ». É. Peytremann perçoit dans cette phase une continuité de la croissance de longue durée amorcée à la période précédente. Dans l'ensemble, ces habitats ne semblent pas différents de la période III si ce n'est qu'on observe : l'abandon de l'inhumation hors de la nécropole au X<sup>e</sup> ; la fin de la création d'axes viaires et parcellaires à la fin du IX<sup>e</sup> ; la construction de bâtiments sur poteaux de taille plus importante ; l'organisation des structures selon un plan moins lâche et la diversification des activités artisanales qui, associée au développement du numéraire, des structures d'équipement (moulins), de l'extraction de minerai, de la culture des céréales et des plantes textiles et tinctoriales, traduit un renouveau économique, probablement en relation avec la croissance des marchés, foires, bourgs et villes.

L'habitat dispersé est toujours minoritaire et l'habitat groupé reste la forme dominante du peuplement (souvent de forme linéaire) ; ainsi, l'organisation polynucléaire des terroirs perdure jusqu'au X<sup>e</sup> siècle. Quelques sites sont créés *ex nihilo* au X<sup>e</sup> siècle mais ils sont rapidement abandonnés car implantés, sous l'effet d'une expansion agricole, dans des milieux mal maîtrisés (fonds de vallée, milieux humides). À partir des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, l'abondance des désertions (environ 23 %) et la nette diminution des créations de sites (7 %) indiquent également une continuité dans le processus de concentration de l'habitat aux dépens d'un ou plusieurs habitats devenus moins attractifs. Les fonctions essentielles et indispensables sont dorénavant regroupées en un seul site. Les données archéologiques ne permettent pas d'être plus précis et laissent de côté les bourgs et faubourgs, pourtant fondamentaux dans le réseau de peuplement rural.

Lors de sa soutenance de thèse, É. Peytremann a préféré parler plutôt de « pulsations » ou de « respirations » pour caractériser le rythme de l'évolution de cet habitat et montrer ainsi une certaine prudence vis-à-vis de la notion de période, trop rigide et difficile à dater au regard des données archéologiques.

L'étude de la dernière « période » détruit en grande partie le dispositif de la théorie d'une « naissance du village » aux environs de l'an Mil. À l'inverse d'une rupture – pour ne pas parler de « révolution » – elle identifie une période de croissance et un processus de concentration de l'habitat sur une longue durée qui commence à la phase précédente, c'est-à-dire à partir du milieu du VII<sup>e</sup> siècle. De plus, le petit nombre de créations de sites aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles démontre que le mouvement de fondation des villages envisagé par Robert Fossier ne se retrouve pas dans les données archéologiques. Cette interprétation contredit donc la thèse classique de la mobilité de l'habitat et de sa fixation aux environs de l'an Mil en même temps qu'elle relativise l'importance des créations attribuées aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Les conclusions d'É. Peytremann mettent l'accent sur une transformation progressive des campagnes, en relation avec les améliorations techniques, la modification des conditions climatiques et l'accroissement des terres cultivées qui aboutissent à l'élaboration d'un finage [Peytremann 2003 : 359]. Néanmoins, l'archéologue insiste sur le fait que les sources archéologiques, tout en s'opposant au schéma traditionnel d'interprétation, n'autorisent pas à être plus précis et ne font que déplacer la réflexion du champ de l'organisation des paroisses et des seigneuries à celui de l'organisation du

terroir. Si l'habitat dépend simultanément de ces différents réseaux, le poids de chacun reste difficile à quantifier par l'historien-archéologue [*ibid.*].

### 1.2.3. Du « village médiéval » au « système de peuplement »

#### ▪ Les critiques de la « naissance du village » par Claude Raynaud

L'archéologue Claude Raynaud considère également que les historiens médiévistes donnent une définition restrictive du village, en comparaison de l'acception générale donnée par les géographes (habitat groupé rural, au-dessus du hameau et au-dessous de l'agglomération urbaine). Leur définition lui apparaît surdéterminée par les sources écrites : « ce village est un village textuel, un village du bas Moyen Âge » [Raynaud 2003a : 331]. Il discute la pertinence du critère juridique, celui de la personnalité juridique du village, parce que, d'une part, le droit rural ne s'écrit pas toujours, et que, d'autre part, l'écrit n'est pas toujours conservé : « Au motif que ces habitats de l'âge du Fer, de l'époque romaine ou du haut Moyen Âge demeurent anonymes au regard du droit écrit, leur refusera-t-on toute forme d'organisation sociale ? » [*ibid.*].

En outre, cette façon de réduire l'objet « village » à un point périodisé pose problème lorsque l'on veut étudier l'occupation du sol sur la longue durée. Sans renier la spécificité de la période médiévale, C. Raynaud attire l'attention sur les autres périodes qui participent aussi de l'histoire de l'habitat :

Que le village médiéval, avec son église, son château (ce dernier bien rare au demeurant dans certaines régions), sa structure foncière et ses institutions, compose une forme spécifique de l'habitat groupé, une étape de sa maturation qu'il convient d'aborder dans sa spécificité, voilà un fait patent. Mais on ne peut pour cette raison refuser de considérer l'existence d'un village protohistorique, d'un village antique ou d'un village carolingien, formes et étapes distinctes dans la maturation du système de peuplement. [*ibid.*]

En effet, le véritable objet à débattre n'est pas le village médiéval en-soi (bien que l'étude des structures qui le composent, dans sa matérialité, et des fonctions socio-économiques qu'il abrite soit pertinente et légitime) ni même les critères qui font que certains estiment, à un moment donné, qu'il y a un saut. L'objet à installer est la dynamique du réseau d'habitat. Ainsi le seuil des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, que d'aucuns estiment fondateur, devient une bifurcation – un moment où une structure enregistre une transformation importante – dans un processus d'évolution d'un objet en réseau, de bien plus longue durée et largement antérieur, et qui a pris au cours de son histoire l'aspect d'un réseau de villages classiques.

L'étude approfondie qu'il conduit depuis trente ans dans le sud de la France (Lunellois), autour du village de Lunel-Viel, ouvre sur la redéfinition de la recherche sur l'habitat rural, au-delà de la seule période médiévale, en passant à l'objet en réseau ou « système de peuplement » [Raynaud 2003a, Raynaud (dir.) 2007 ; Durand-Dastès *et al.* 1998 ; Van der Leeuw, Favory & Fiches (dir.) 2003]. Cl. Raynaud constate en effet que si l'analyse archéologique « semble avoir considérablement progressé dans la définition des "unités spatiales" que forment lieux habités, terroirs et territoires, elle peine encore à saisir les "interactions spatiales". Redoutable problème que celui des fils qui, entre les points

d'occupation, tissent la maille des sociétés humaines : production, reproduction, concurrence, domination, innovation, échange... » [Raynaud 2003a : 323]. Il propose donc d'enrichir l'interprétation des données archéologiques grâce aux concepts de la géographie, discipline qui analyse les signes spatiaux des échanges, afin de « passer de l'analyse de l'unité à celle du réseau, discerner sous le semis de points un système social inscrit dans un espace » [*ibid.*]. Il conclut :

Définir le village comme un fait de peuplement spécifiquement médiéval, irréductible à la comparaison, c'est voir une forme émerger dans sa perfection rassurante, c'est s'interdire d'en comprendre la genèse. C'est aussi s'enfermer dans une tautologie : le village présente la quintessence de la société rurale médiévale, car il n'y a de village que médiéval. De la campagne à la ville, de la ferme à l'agglomération, de la périphérie au centre, s'entrecroisent des liens d'une complexité infinie que le modèle du système de peuplement peut aider à comprendre en éclairant certaines lignes directrices. [...] Toujours, un modèle s'interpose pour classer et souligner, pour fixer des situations qui en réalité ne cessent d'évoluer. [Raynaud 2003a : 353]

La recherche des hiérarchies et l'identification des processus à l'œuvre dans un système dynamique se présentent donc comme des voies à suivre pour échapper à l'inconfort de problématiques de plus en plus usées.

#### ▪ Définition d'un nouveau paradigme : le « système de peuplement »

La notion de « système de peuplement » a été reprise dans les travaux du groupe Archaeomedes – auquel a participé C. Raynaud – qui en a fait son objet central d'étude, expérimenté à petite échelle. Ce projet consacre la rencontre d'archéologues et de géographes spatialistes<sup>32</sup>. Les géographes offraient aux archéologues la possibilité de traiter de manière statistique les résultats de leurs prospections et de mettre en évidence les dynamiques historiques du peuplement. En retour les archéologues apportaient aux géographes le recul chronologique qui leur manque. Il s'agissait en particulier d'étudier les continuités et les ruptures dans les systèmes urbains entre les premières agglomérations et les métropoles actuelles et d'évaluer la romanisation des campagnes dans la basse et moyenne vallée du Rhône. Ces recherches communes ont débouché sur la publication des deux ouvrages importants : *Des oppida aux métropoles* en 1998 [Durand-Dastès *et al.* 1998] puis, en 2003, d'*Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme Archaeomedes* [Van der Leeuw, Favory & Fiches (dir.) 2003]. Ils placent au centre de la réflexion les « systèmes de peuplement ».

Les auteurs définissent le système de peuplement comme l'« ensemble des lieux habités d'un territoire ayant entre eux des relations évolutives d'interdépendance » [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 274]. Il est fortement lié au système spatial :

Le réseau des habitats, ou peuplement, constitue le sous-système le plus visible et la forme sans doute la plus permanente de ce que l'on peut appeler le "système spatial" d'une société [...]. Dans un territoire, les lieux habités remplissent la quasi-totalité

---

<sup>32</sup> Ce programme d'analyse spatiale n'est évidemment pas le seul en archéologie – signalons par exemple la publication *Territoires celtiques* qui comprend de nombreuses études de ce genre pour la protohistoire [Garcia & Verdin (dir.) 2002] – mais cette élaboration croisée entre géographes et archéologues et la dimension de longue durée attribuent au projet Archaeomedes une place historiographique importante.

des fonctions d'un système spatial : habiter, contrôler la circulation (carrefours, points de passage, de transbordement...), gérer les mailles territoriales. [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 27]

Les archéologues d'Archaeomedes proposent sa figuration sous forme de nœuds (les lieux habités) qui se distinguent de plusieurs manières : hiérarchisés par leur taille (le nombre de constructions ou d'habitants), différenciés par leurs fonctions (avec ou non une correspondance hiérarchique) et reliés entre eux par différents réseaux de communication [*id.* : 31-32]. La trame d'ensemble apparaît plutôt régulière, en raison d'une « obligation d'espacement » (H. Reymond) qui contraint le processus d'occupation d'un territoire par une société [*ibid.*]. L'organisation hiérarchique qui en découle n'est cependant pas un décalque de l'organisation sociale. Il n'est jamais question dans cette construction de déduire le statut social et juridique de tel ou tel occupant de la position du point qu'il occupe dans le réseau. Il faut pour cela d'autres documents.

Le choix de la notion de système est justifié par plusieurs raisons :

[...] d'une part, les éléments sont reliés entre eux et échangent des habitants, des biens matériels et des informations, ils sont de manière permanente en interaction ; d'autre part, le système est organisé selon une structure très forte, qui possède des caractères invariants d'un système de peuplement à un autre ; enfin, l'évolution des éléments du système s'effectue selon des règles assez strictes, qui tendent à maintenir la structure d'ensemble du système, bien qu'elles soient largement *stochastiques*, c'est-à-dire qu'elles comportent une part importante d'aléa local. [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 35]

Ce système est étudié sur la longue durée en raison de son inertie. Celle-ci s'explique par la propriété d'adaptabilité du système de peuplement aux différents changements qui affectent la société (culturels, techniques, économiques et sociaux) grâce à la « valeur immobilisée, indurée dans les constructions » et grâce aux réseaux que le système engendre et qui contribuent en retour à figer l'implantation des habitats [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 30].

Les études de cas présentées pour la basse vallée du Rhône illustrent ces nouvelles directions de recherche pour l'étude des réseaux d'habitat à la période antique et sur la longue durée. Le Languedoc oriental (Lunellois et Vaunage) offrait en particulier, grâce aux nombreuses données connues, la possibilité d'étudier de manière continue le système de peuplement depuis 120 av. J.-C. jusqu'à nos jours [*id.* : 151-248 ; Van der Leeuw, Favory & Fiches (dir.) 2003 ; Raynaud (dir.) 2007]. Après avoir défini un ensemble complexe de descripteurs pour chaque site, les archéologues ont mis en œuvre des méthodes statistiques, typologiques, modélisatrices (**FIG. 22**) et une approche systémique, en particulier la théorie de l'auto-organisation des systèmes ouverts (c'est-à-dire en relation avec leur environnement). Cette démarche a permis de mettre en évidence une alternance de phases de diffusion et de prolifération de l'habitat rural et des phases de contraction ou de stabilité des réseaux (**FIG. 23**) [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 217-236 ; Van der Leeuw, Favory & Fiches (dir.) 2003 : 39-41] :

- Au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., une douzaine de réseaux structurent la moitié la plus proche de Nîmes et les plus importants d'entre eux sont polarisés par des *oppida*, tandis que la zone littorale connaît une occupation plus faible et moins hiérarchisée (petits établissements plus ou moins isolés). L'absence de réseau dans la vallée du Lez, autour des

grands pôles de la partie occidentale, s'explique par les lacunes de l'information archéologique (zone urbanisée).

- Au I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., la distinction entre les secteurs à forte polarisation et le littoral s'estompe, la trame de peuplement s'homogénéise. Parallèlement, on observe que les hiérarchies s'affirment et s'amplifient. L'aménagement des terroirs se caractérise alors par une multitude de relais inscrits dans la dépendance de nombreux pôles.

- Au V<sup>e</sup> siècle, le réseau des pôles est stable et seules quelques modifications le différencient de la période précédente. On remarque cependant un nombre beaucoup moins important d'annexes agraires et donc un nivellement de la hiérarchisation, témoignant d'une modification dans la gestion des territoires (croissance du système des *villae* et augmentation du nombre d'agglomération directement impliquées dans l'économie globale de l'époque).

- Au XI<sup>e</sup> siècle, la carte du peuplement affiche une grande régularité, aussi bien spatialement que hiérarchiquement. Les archéologues y voient l'aboutissement d'un processus d'homogénéisation entamé au début du haut Moyen Âge, lequel colonise des secteurs jusque là inhabités. En revanche, les réseaux locaux sont peu nombreux et peu denses en raison d'un contrôle du territoire exercé au travers d'un semi assez homogène d'habitats groupés.

- Par la suite, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, l'apparition de nouveaux centres politiques, les *castra* seigneuriaux de Montpellier, Lunel, Sommières, Mauguio, etc., engendre une agrégation croissante de la population au détriment des habitats moyens. Un gros tiers, parfois la moitié des sites occupés auparavant, se trouvent ainsi désertés, contribuant à affirmer la hiérarchie des habitats entre eux. À la fin de ce siècle et au XIII<sup>e</sup> siècle, le réseau actuel des villages apparaît alors fixé pour l'essentiel<sup>33</sup>. En effet, après l'écrémage draconien des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, la trame de l'habitat se stabilise et du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle le processus de concentration urbaine ne fait que persister et s'amplifier. On retrouve donc dans le sud de la France la même inflexion identifiée par Édith Peytremann dans le nord du territoire national [Peytremann 2003] et les conclusions de Joëlle Burnouf sur l'histoire de la trame urbaine [Burnouf 2008].

Ces différentes étapes ont ainsi produit la carte de l'habitat médiéval classique, telle qu'elle se fixe globalement jusqu'à nos jours à partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Si on analyse le diagramme représentant les dates d'apparition et de durée de vie des établissements de la basse et moyenne vallée du Rhône (**FIG. 24**) on y observe que le processus de création connaît différentes phases, mais qui, globalement, faiblissent avec le temps : le plus grand nombre de gisements est créé avant le V<sup>e</sup> siècle ; ensuite cela décroît. Mais, en même temps, il y a réorganisation car si l'on regarde la colonne « XIII<sup>e</sup> s. », nous voyons alors que l'habitat y est constitué de deux survivances du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., de sept des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, sept des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, et neuf des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. Le fait qu'il y ait quatre strates chronologiques, indique le caractère composite de l'habitat, l'aspect dynamique du

---

<sup>33</sup> À l'échelle globale du peuplement, celle des grandes métropoles, le nombre de bifurcations est beaucoup plus faible. On passe d'une structure spatiale très hiérarchisée, commandée par la cité antique (Nîmes) à une organisation bipolaire avec la création de Montpellier à la fin XI<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècle. Les bifurcations locales (créations et abandons des établissements) ne semblent donc pas avoir influencé la structure spatiale du peuplement à plus petite échelle, laquelle est plutôt dominée par la dynamique urbaine [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 245].

processus d'organisation et la résilience du système de peuplement. Ces résultats contredisent donc la théorie d'une révolution au XI<sup>e</sup> siècle et amènent à préférer à la lecture pessimiste de la « mobilité » de l'habitat du haut Moyen Âge, une autre, faisant de ces déplacements le probable signe positif d'une auto-organisation de l'habitat dans la durée. Cette notion d'auto-organisation, comme celle de résilience, permet ainsi « de passer d'une perception de l'histoire comme une succession de situations figées dans des cadres rigides séparés par des ruptures, à une histoire comprise comme processus de transformation permanente » [Raynaud 2003 : 352].

### ***1.3. Hésitations et rhétorique actuelles des archéologues médiévistes***

#### *1.3.1. Le modèle de Robert Fossier reste un paradigme commode*

Parallèlement à ces travaux rénovateurs, d'autres chercheurs semblent hésiter à remettre en question le modèle historique de la « naissance du village ». Joëlle Burnouf le note de manière similaire à propos de la thématique environnementale :

La matérialité des sources, leur caractère muet (c'est lui [l'archéologue] qui parle en leur nom) le mettent en position de contact direct, au sens fort, parce qu'il a les mains dans la terre. [...] Mais quand il revient devant sa table de travail pour produire des données, abstraire et comparer, quand il se plonge dans la littérature sur la question qu'il étudie, la distanciation récrée immédiatement la rupture ; implicitement il rechausse les bottes de l'ogre et, ce faisant, a du mal à déconstruire les théories. L'argument d'autorité de l'écrit sur le non-écrit reprend alors tous ses droits. [Burnouf 2003 : 224]

Prenons l'exemple de l'ouvrage dirigé par Élise Faure-Boucharlat, alors conservatrice en chef du Patrimoine (et désormais inspectrice générale de l'Archéologie), concernant la Bresse lyonnaise, la plaine du Lyonnais et le Dauphiné septentrional [Faure-Boucharlat (dir.) 2001]. Il complète très utilement la synthèse d'Édith Peytremann en déplaçant la focale sur l'échelle régionale. L'objectif était de regrouper les résultats de dix-neuf opérations archéologiques préventives menées sur des sites « d'habitats civils ruraux » du V<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle afin de compenser le retard de cette région en matière de publications archéologiques pour cette période. Il en résulte un dossier régional remarquablement documenté qui offre des mises au point et ouvre de nouvelles voies de réflexion. Ce travail est complété par une approche thématique : il s'agit de replacer les fouilles dans un cadre plus général et historique et contribuer ainsi au dialogue entre historiens et archéologues médiévistes.

Si É. Faure-Boucharlat prend ses distances avec l'interprétation misérabiliste de l'habitat rural du haut Moyen Âge, elle-même et les auteurs qu'elle réunit inscrivent encore largement l'analyse de leurs données archéologiques dans la mouvance des thèses de Robert Fossier et de Pierre Toubert. Ainsi É. Faure-Boucharlat précise que l'archéologie n'a pas « prétention à trancher [dans le débat sur la « révolution de l'an Mil »] mais à soumettre à la discussion une documentation originale et concrète » [Faure-Boucharlat (dir.) 2001 : 16]. C'est pourquoi, dans les chapitres qu'elle rédige, elle préfère éviter l'emploi de la notion de village pour l'étude des sites archéologiques « parce qu'elle implique, en principe, l'indispensable coexistence d'édifices de nature et de statut divers

liés au culte, à la protection et à l'encadrement des hommes » [*ibid.*]. Elle utilise donc le terme « proto-village » pour désigner les exploitations agricoles bien structurées (de la taille d'un hameau au minimum) et antérieures au XI<sup>e</sup> siècle et qualifie de « manifestations tardives » les sites du XII<sup>e</sup> siècle n'intégrant pas le réseau villageois. Elle affirme ainsi son attachement à la période des environs de l'an Mil en tant que date charnière dans l'évolution des campagnes et de la société [*id.* : 35].

On trouve la même position, mais beaucoup moins nuancée, chez Alegria Bouvier dans le chapitre sur le peuplement du Vélin. Elle tente de comprendre « comment et pourquoi on est passé de l'habitat dispersé gallo-romain au regroupement villageois du XIII<sup>e</sup> siècle » afin d'alimenter le débat sur la naissance du village et des paroisses et sur la genèse de l'encellulement [*id.* : 37]. Elle reprend donc à son compte la lecture de R. Fossier et – en ignorant les réalités de l'habitat gallo-romain, notamment groupé – qualifie de « raz-de-marée rural » le passage aux environs de l'an Mil d'une société paysanne « urbaine » gallo-romaine à une société paysanne rurale organisée dans des villages par la volonté des puissants. Il lui est alors facile de conclure, de façon tautologique : « En ce sens, l'encellulement est bien une réalité » [*id.* : 52].

Depuis une quinzaine d'années cette rupture du XI<sup>e</sup> siècle est cependant nuancée par un certain nombre d'historiens et d'archéologues qui mettent au contraire l'accent sur une véritable « proto-croissance » dès la période carolingienne (voire dès le VII<sup>e</sup> pour certaines régions) [Bois 1989 ; *La croissance agricole...* 1990 ; *L'an Mil...* 1991 ; Bourin & Parisse 1999]. Ces recherches rejoignent donc les récentes avancées de l'archéologie détaillées plus haut. Mais l'idée de la spécificité de la période des environs de l'an Mil qui constituerait un seuil n'est globalement pas abandonnée. Ainsi, Guy Bois, fervent partisan d'une croissance carolingienne et pourfendeur vigoureux des thèses de R. Fossier, bien qu'il écrive que « le démarrage fut bien antérieur à l'an Mil, en matière de progrès techniques, d'occupation du sol et de densités rurales » et que « les paysages agraires et l'habitat étaient alors fixés pour l'essentiel », conserve néanmoins l'idée d'un « tournant » vers l'an Mil (appelé aussi « mutation » et « révolution »), correspondant à la mise en place de la société féodale [Bois 1989 : 203]. Par ailleurs, il ne démontre aucunement son idée d'une fixation des paysages dès le haut Moyen Âge.

Dans l'ensemble de la communauté historique (des sources écrites et sédimentaires), si l'idée d'une « révolution » aux environs du XI<sup>e</sup> siècle est en partie nuancée et l'impact des formes antérieures sur l'organisation du paysage n'est pas ignoré, les thèses de l'« encellulement » et de la « naissance du village » fonctionnent donc encore aujourd'hui comme une grille de lecture quasi obligée pour tout chercheur travaillant sur la période des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et sur l'habitat rural médiéval. Ainsi Robert Fossier a très largement contribué à focaliser le débat sur la définition du village et sur son origine ainsi qu'à orienter l'interprétation des données archéologiques en fonction de ce modèle devenu paradigme au fil du temps.

Il est important de préciser, à ce stade, que notre propos n'est évidemment pas de remettre en question l'ensemble des contenus du large concept d'encellulement car il en est de nombreux très intéressants et pertinents (l'éclatement du pouvoir, le rôle de l'église, la paroisse et la seigneurie, etc.). Il s'agit ici de ne discuter qu'un seul de ces points : l'effet de l'encellulement sur les réalités planimétriques et sur les réseaux d'habitat. Leurs spatiotemporalités sont très variées et ne sont pas compréhensibles au filtre de cette



unique modélisation. Notre critique ne constitue de ce fait nullement une remise en cause du concept de Robert Fossier dans sa globalité.

### 1.3.2. *Divorce de l'histoire et de l'archéologie ?*

En 1995, dans un article lucide et pessimiste dans lequel elle s'interroge sur les capacités de l'archéologie à appréhender les caractéristiques du village des historiens, Elisabeth Zadora-Rio établit, à juste titre, les limites des sources archéologiques [Zadora-Rio 1995]. Selon elle, ces dernières ne peuvent prétendre parler du village médiéval tel qu'il est défini par les historiens des textes parce que les éléments qui le composent n'ont pas la même signification dans l'organisation spatiale du haut Moyen Âge et parce que l'organisation sociale villageoise n'est pas accessible à l'archéologie. Cela invite donc à ne refuser ni la définition du village par les historiens des textes ni le postulat de sa naissance vers l'an Mil. L'archéologie se trouve par là même réduite à la fonction d'illustration du discours de l'historien qui seul peut atteindre le niveau social. Pourtant, comme le rappelle Anne Nissen Jaubert et comme nous l'avons vu plus haut, ce sont bien les vestiges archéologiques qui ont permis aux historiens de réfuter l'existence d'un village avant l'an Mil, sur la base de structures encore mal connues [Nissen Jaubert 1998 : 218].

É. Zadora-Rio approfondit cette position en compagnie de Monique Bourin en 1997. Toutes deux considèrent alors l'encellulement « comme un enracinement : à un habitat semi-itinérant, de courte durée, succède une fixation du peuplement sous une forme majoritairement villageoise » grâce à l'encerclement de l'église par les morts, phénomène qui aurait été l'élément polarisateur [Bourin & Zadora-Rio 2003 : 500]. Quelques années plus tard, en même temps que la parution de cet article, É. Zadora-Rio préfère attirer l'attention sur le modèle et moins sur les formes (les réalisations concrètes), le modèle n'ayant que peu d'influence sur celles-ci :

L'encellulement et l'*incastellamento* mettent l'accent sur la polarisation de l'espace social et juridique autour de l'église ou du château, mais il s'agit de modèles macro-historiques qui ne perdraient rien de leur validité s'il était avéré que leur influence sur l'habitat a été faible, ou très différée. L'importance sociale d'un phénomène n'est pas nécessairement proportionnelle à ses traces matérielles (Galinié 2000 : 54-55). Ces paradigmes ne peuvent être utilisés comme grille d'interprétation directe des données archéologiques car ils ne se situent pas à la même échelle (Lepetit 1996). Peut-être faut-il considérer qu'ils nous informent sur les aspirations, la volonté politique, la conception du pouvoir des sociétés des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, et peu (ou pas) sur leurs réalisations concrètes ou leur cadre de vie. [Zadora-Rio 2003 : 7]

Elle développe en effet une idée de Bernard Lepetit qu'il expose dans l'ouvrage collectif *Jeux d'échelles* coordonné en 1996 par Jean-François Revel. B. Lepetit y rappelle que l'objet, l'optique et le niveau d'information changent en fonction de l'échelle d'analyse adoptée : « Choisir une échelle consiste alors à sélectionner un niveau d'information qui soit pertinent avec le niveau d'organisation à étudier » [Revel (dir.) 1996 : 83]. De ce fait,

« Les conclusions qui résultent d'une analyse menée à une échelle particulière ne peuvent être opposées aux conclusions obtenues à une autre échelle » [*id.* : 93]<sup>34</sup>.

Prenant acte de la réalité archéologique, É. Zadora-Rio déclare dans cet article intitulé « La pesanteur des paradigmes », que l'encellulement et l'*incastellamento* sont mal attestés dans les sources archéologiques et qu'il ne faut pas les confondre avec la concentration de l'habitat [Zadora-Rio 2003]. Elle pointe les difficultés à saisir les effets concrets de ces concepts sur l'habitat malgré le rôle polarisateur de l'église perceptible dans les sources écrites dès le XI<sup>e</sup> siècle. À cela s'ajoutent les problèmes de datation de la céramique du haut Moyen Âge qui ne font qu'aggraver les choses [*id.* : 7].

Elle a récemment encore développé ces arguments lors du colloque *Archéologie du village – Archéologie dans le village dans le nord de la France (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)* organisé par le Groupe de Recherche en Archéologie du haut Moyen Âge, les 21-22-23 novembre 2007 à St-Germain-en-Laye. Lors de la discussion finale<sup>35</sup>, à propos d'une réflexion sur le livre de Michel Lauwers *Naissance du cimetière chrétien*, elle affirme que ce travail montre bien que ce qu'on appelle aujourd'hui la « naissance du cimetière chrétien » est une construction idéologique dont on ne retrouve pas ou peu les effets dans les données matérielles. Il y a toujours eu des sépultures *ad sanctos* mais les inhumations autour des églises ne changèrent de sens sur le plan idéologique qu'entre le IX<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle sans qu'on en perçoive véritablement les signes archéologiquement. Il en va de même pour le village : les historiens observent des faits qui existent sur le plan des représentations mais que les archéologues ne perçoivent pas dans leurs fouilles : « Nous avons des sources qui documentent les mêmes sociétés mais on ne parle pas de la même chose ». Elle appelle de ce fait à ne pas confondre l'idéologie et la morphologie, la première (objet d'étude des historiens) gouvernant la perception de l'espace et opérant une faible influence sur la seconde. Les traductions sur le terrain mises au jour par les archéologues ne sont pas sans rapport mais elles sont décalées. Il existe donc deux niveaux de discours, même s'ils ne sont pas incompatibles. C'est pour cette raison qu'il lui apparaît urgent de reconnaître que les constructions des historiens ne doivent pas servir de grille d'analyse aux archéologues.

É. Zadora-Rio propose donc une sorte de divorce. Les modélisations historiques de l'encellulement et de l'*incastellamento* relèvent selon elle de la sphère des représentations ou aspirations des élites (« polarisation de l'espace social et juridique »), et leur étude n'est possible que par le biais des sources écrites, cette sphère ne se réifiant pas ou peu dans l'espace. C'est l'échelle de la macro-analyse. Le réel et le cadre de vie des sociétés, matérialisés dans l'occupation du sol et les paysages, ressortissent au contraire à la micro-analyse et à l'archéologie. Cette divergence scalaire était déjà présente en 1997 dans l'article co-écrit avec M. Bourin :

---

<sup>34</sup> Notons que cette lecture ne fait pas l'unanimité. Aline Durand conteste ainsi cette interprétation encore récemment : « C'est une erreur conceptuelle majeure de penser que l'objet change en fonction de l'échelle d'observation : un objet présente toujours les mêmes contenus, les mêmes formes, les mêmes caractéristiques, qui doivent être décrites, enregistrées, sans les entrer dans une quelconque typologie. C'est le référentiel que l'on utilise pour décrire cet objet qui change et la manière dont on l'enregistre, donc dont on le regarde ; puis, bien sûr, l'interprétation que l'on en fait » [Durand 2005 : 367].

<sup>35</sup> Nous avons personnellement assisté à ce colloque et à la discussion générale qui a suivi. L'enregistrement de cette dernière est disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://grahma.fr/manif01.aspx>

La densité des sources archéologiques, notamment des données de fouilles, est celle d'une micro-histoire à laquelle les historiens des textes ont rarement accès. La différence d'échelle spatiale complique la comparaison des données textuelles et archéologiques. [Bourin & Zadora-Rio 2003 : 495]

Pour conduire la micro-analyse archéologique, É. Zadora-Rio accepte quelques changements : abandonner l'appellation de « proto-villages » ; renoncer aux intitulés dynastiques des périodes (« mérovingienne » et « carolingienne ») au profit d'une périodisation par siècles ; cesser d'identifier les unités agricoles aux « manses » cités dans les textes [Zadora-Rio 2003 : 8].

La proposition d'É. Zadora-Rio est à la fois utile et singulière. Il est utile de ne plus minimiser l'aporie entre des données archéologiques nouvelles et une thèse fondée sur les sources écrites et sur une vision erronée des réalités archéologiques du haut Moyen Âge. Il est également vrai qu'il est impossible d'interpréter toute matérialité à l'aune des grands paradigmes historicistes. En revanche, il est singulier d'organiser deux niveaux et d'imaginer qu'ils ne puissent pas ou peu interférer. Ainsi les modèles macro-historiques qui décrivent « les aspirations, la volonté politique, la conception du pouvoir des sociétés des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles » seraient autonomes par rapport à la sphère des réalisations concrètes, sans grand pouvoir sur celles-ci. Les élites sociales se donneraient des modèles d'organisation de l'espace qu'elles se garderaient bien, ensuite, de mettre en œuvre. Or, il arrive qu'un pouvoir, une autorité, une institution décide quelque chose (macro-échelle) qui produise des effets locaux (échelle microlocale). Dans ce cas, en conservant le postulat d'une incommensurabilité entre les échelles, comment interpréter ces phénomènes ? Et comment envisager dorénavant sur l'habitat la relation intellectuelle et disciplinaire entre historiens et archéologues ?

Le risque est celui des isolats épistémologiques : isolat des périodes, des sites par rapport aux contextes, du village en tant que spécificité du Moyen Âge, etc. C'est ici qu'il faut offrir une perspective qui ne soit pas un grand écart. Selon nous, il n'y a pas lieu de poser, a priori, l'idée d'une incommensurabilité entre représentations et matérialités. Il y a lieu de chercher un point de vue de liaison, ce que permet une optique archéogéographique [Chouquer 2003a ; Chouquer 2007].

## **Conclusion 1.**

Le village polarisé existe aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et il a procuré sa physionomie à la trame actuelle de l'habitat. Le problème est de vouloir le transformer en objet identitaire et fondateur du « véritable » Moyen Âge, celui qui naîtrait aux alentours de l'an Mil. Cela nous paraît relever d'un choix épistémologique : à vouloir rendre autonomes les représentations d'un côté et les matérialités de l'autre, on prive les objets de leurs multiples significations. Il relève aussi d'un choix idéologique, car il s'agit de promouvoir un certain Moyen Âge et pas un autre, un Moyen Âge aux objets « francs », si l'on peut dire (!) : féodalité, encellulement, village, etc. Autrement dit : l'objet « village médiéval » est-il un objet légitime de l'histoire et de l'archéologie médiévales et d'elles seules, et ces

dernières sont-elles les passages obligés pour constituer les objets, ou bien s'insère-t-il dans une archéogéographie, celle des dynamiques des réseaux d'habitat ?

Édith Peytremann, par l'ampleur de sa synthèse sur l'habitat médiéval dans le nord de la France, et Claude Raynaud, par l'inventivité de son propos et par la qualité du dossier régional produit, ont récemment permis d'élaborer une critique efficace et pertinente de la modélisation de la « naissance du village » grâce aux données de l'archéologie préventive et aux recherches sur les « systèmes de peuplement » sur la longue durée<sup>36</sup>. Le changement réside dans l'intégration de l'habitat médiéval dans un processus de longue durée dont l'archéologie fournit les matériaux d'étude. Sur la base de l'expérimentation de Claude Raynaud dans le Lunellois, on prend conscience de l'existence d'un nouveau paradigme fondé sur la complexité, la dynamique, la résilience et la diachronie des objets recomposés. En ce sens, il s'agit bien d'une perspective archéogéographique.

## **2. La planimétrie altomédiévale. Une inconnue**

La difficulté principale lorsqu'on étudie les formes paysagères est de conduire l'enquête dans deux voies, aussi légitimes l'une que l'autre, mais apparemment contradictoires : la reconstitution historique finement périodisée d'une part et l'étude de la transmission des formes dans la longue durée d'autre part. L'archéologue et l'historien formulent des demandes et tentent des interprétations en termes historiques à partir de leurs sources respectives. L'archéogéographe, quant à lui, attire l'attention sur la complexité et le caractère enchevêtré des héritages parcellaires, pour éviter des généralisations ou des reconstitutions hâtives. Cette démarche et ce regard archéogéographiques sont ceux qui conviennent le mieux à la réalité des formes du haut Moyen Âge, longtemps délaissées en raison d'une survalorisation de l'Antiquité et du second Moyen Âge et d'un manque évident de données. Pour cette raison, Anne Nissen Jaubert rappelait encore récemment que le « haut Moyen Âge est le parent pauvre des études parcellaires » [Nissen Jaubert 2006 : 164]. Ce chapitre sera donc beaucoup moins long que les autres, en raison de la faiblesse historiographique du dossier.

---

<sup>36</sup> De ce point de vue signalons qu'E. Zadora-Rio insiste également aujourd'hui sur la nécessité d'une perspective diachronique. Lors du récent colloque *Archéologie du village – Archéologie dans le village*, elle a engagé à fouiller *dans* les villages et à passer de la question des origines du village – plus « métaphysique » que scientifique selon elle – à l'étude des dynamiques de peuplement dans la longue durée. Ainsi, après avoir critiqué la modélisation des systèmes de peuplement [*La modélisation...* 2000], elle se range aujourd'hui à ces thèses [Zadora-Rio (dir.) 2008].

## ***2.1. Sous-représentation des formes altomédiévales dans les données des fouilles préventives***

À la lumière des résultats des fouilles archéologiques préventives réalisées en France, comme des thèses des historiens mutationnistes, la période du haut Moyen Âge apparaît très secondaire du point de vue de l'histoire de la construction de la trame parcellaire et de la voirie (et non du point de vue de l'habitat).

Les fouilles préventives, qui fournissent le plus grand nombre de vestiges archéologiques, font surgir essentiellement des formes de la protohistoire et de l'Antiquité (surtout de la fin de l'Âge du Fer et du début de la période gallo-romaine) et jamais de formes du haut Moyen Âge en quantité comparable. Ainsi, pour donner un exemple, sur les 36 km de l'A 83 entre Ste-Hermine et Oulmes (Vendée), sur 85 fossés fouillés, 24 contenaient du mobilier<sup>37</sup> dont 16 de la période gallo-romaine et seulement 1 des périodes moderne et contemporaine [Violet 1993-1995]. Autre région, autres chantiers, même constat : alors que de nombreux fossés ont été mis au jour dans le cadre de travaux d'archéologie préventive sur la plaine de l'est de Lyon, les formes parcellaires et viaires du haut Moyen Âge restent sous-documentées. Catherine Coquidé, qui a mené une analyse des structures linéaires fossoyées, souligne qu'on observe l'émergence de ces tracés à partir de la Tène finale puis leur multiplication durant l'Antiquité. Plus tard, malgré un panel de sites médiévaux non négligeable, seuls les sites des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles de « Charvas » et de « la Chapelle » à Communay ont livré un réseau fossoyé [Coquidé 2003 : 13]. Au Danemark, Anne Nissen Jaubert note en 1996 qu'on ne connaît pas de champs de la période qui précède la fixation des villages vers les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles alors que des « *celtic fields* » (« champs celtiques ») sont connus de 500 av. J.-C. à 200 apr. J.-C. et des champs médiévaux ou modernes de planches bombées à partir du XIV<sup>e</sup> siècle [Nissen Jaubert 1996b : 76].

Ces observations, qui pourraient être multipliées en dépouillant les publications issues de fouilles préventives, conduisent à énoncer deux idées importantes. Premièrement, le principe stratigraphique du déroulement de l'histoire sédimentaire, qui constitue le fondement de l'archéologie, ne se traduit pas en continu dans les observations de terrain. Notons à ce propos que subsiste un problème d'interprétation archéologique qui complique la question. Il faut en effet rappeler que les artefacts trouvés dans les fossés marquent le plus souvent leur comblement. Ils ne peuvent donc pas dater le creusement de la structure, ce qui n'est pas toujours très clair dans les rapports de fouilles. Il serait également utile de réaliser un retour critique sur les fossés contenant du mobilier non daté en fonction des connaissances récentes sur la céramique du haut Moyen Âge, longtemps demeurée obscure. Ainsi, entre des fossés dont le creusement est rattaché d'office à l'Antiquité alors que leur mobilier ne peut être daté sauf à dire « postérieur à » et les artefacts non datés par manque de connaissances, réside probablement une piste fructueuse de réévaluation archéologique de la question des fossés du haut Moyen Âge.

L'autre problème méthodologique qui se pose est celui de l'appréhension par l'archéologie de structures moins marquantes que les fossés, les clôtures. Il se pourrait que le haut Moyen Âge ait plutôt délimité les espaces selon ce mode, plus difficile à percevoir

---

<sup>37</sup> Sept fossés contenaient du mobilier indatable.

dans les fouilles. Sans établir de transfert non argumenté, signalons qu'Anne Nissen Jaubert a étudié cette question des clôtures médiévales dans les textes de loi régionales scandinaves et les « lois barbares » [Nissen Jaubert 1996b : 78-79]. Elles y occupent une place importante, surtout pour le cheptel, et relèvent de la responsabilité individuelle [*ibid.*]. S'il a été possible, sur certains gisements danois (Vallensbæk, Foulum) de mettre au jour les vestiges de certaines de ces clôtures quand elles sont assez massives [*ibid.*], des clôtures plus « légères » sont difficiles à repérer archéologiquement, surtout quand elles sont noyées dans un nuage de trous de poteaux dont on peine parfois (et en particulier dans le secteur sud-vendéen étudié ici) à reconstituer les plans.

En l'état actuel des connaissances, il convient donc d'envisager d'autres clés d'interprétation pour saisir la morphologie altomédiévale.

Deuxièmement, au travers des nombreux résultats de l'archéologie préventive, se dessine une phase d'émergence et d'organisation majeure pour la France, des formes du paysage entre le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C et les I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. (*Cf. infra*, Partie 3 – 1.) [Chouquer 2005, 2006, 2007a, 2007d]. En l'état des connaissances, le *haut* Moyen Âge français<sup>38</sup> ne semble pas en avoir connu de semblable et ceci oblige à reprendre le dossier de manière très différente. Quelques exemples nuancent ce constat sans pour autant l'invalider. Nous avons présenté lors du premier chapitre les gisements du Teilleul et de Louvaquint sur la commune de Montours en Bretagne (*Cf. supra*, Chap. 1 – 3.1.2.). Un ensemble parcellaire est créé au haut Moyen Âge, reprenant l'orientation d'un enclos protohistorique (**FIG. 8**) [Catteddu (dir.) 2001]. Ces deux gisements exceptionnels démontrent qu'il existe bien des créations parcellaires (sans parler de planification) à cette période. Mais Gérard Chouquer propose une autre lecture, légèrement différente. Constatant l'unicité de ce témoignage, il considère que si ailleurs c'est à la protohistoire et/ou au début de la période gallo-romaine qu'on observe une phase majeure d'émergence de la planimétrie, à Montours, il faut attendre le haut Moyen Âge pour que celle-ci ait lieu [Chouquer 2005 : 31]. Cette morphologie altomédiévale n'apparaît d'ailleurs pas différente des formes connues pour la protohistoire et mises au jour par les archéologues, démontrant ainsi qu'il n'existe pas de forme spécifique médiévale dans l'histoire de la création planimétrique.

## ***2.2. L'assimilation du paysage médiéval au paysage contemporain***

Avant même l'apparition des données de l'archéologie préventive, les médiévistes considéraient que le paysage médiéval « recouvrait » les paysages antiques. De ce fait, les formes médiévales devaient se retrouver principalement dans le « visible » actuel, c'est-à-dire dans les formes actives enregistrées sur le cadastre napoléonien, les cartes contemporaines ou les photographies aériennes. C'est Marc Bloch qui a initié

---

<sup>38</sup> Les choses sont différentes pour le second Moyen Âge. On connaît alors des cas bien documentés de planifications, autour des bastides du sud-ouest de la France [Lavigne 2002], lors de l'assèchement des étangs languedociens [Abbé 2006] ou dans certaines régions européennes, en particulier en Espagne et au Portugal lors de la *Reconquista* [Lavigne 2005 ; Boissellier 1999].

l'exploitation des plans parcellaires et des photographies aériennes (à basse altitude) parce qu'il les considérait comme des documents historiques précieux pour la connaissance des campagnes médiévales [Bloch 1929 et 1930]. Le manque de données archéologiques l'empêchait alors de prendre en compte l'importance de l'héritage antique, bien qu'il le pressentît par ailleurs :

Sur plus d'un terroir en effet, le dessin des champs dépasse, et de beaucoup, en ancienneté les plus vénérables pierres. Mais ces vestiges, précisément, n'ont jamais été, à proprement parler, des "ruines" ; ils ressemblent bien plutôt à ces édifices composites, de structure archaïque, que, sans jamais cesser d'y faire leur nid, les siècles, tour à tour, ont remaniés. C'est pourquoi ils ne sont presque jamais arrivés à nous à l'état pur. [Bloch 1999 (1931) : 51]

Depuis, quand les médiévistes font de la photo-interprétation (à partir des photographies verticales à haute altitude de l'IGN), les formes parcellaires actives sont considérées comme médiévales et les traces fossiles, subséquentement, comme antérieures, donc antiques ou protohistoriques. C'est ce qu'a exprimé à plusieurs reprises Robert Fossier lorsqu'il écrit que « le cadre de vie médiéval n'a guère été modifié depuis 10 siècles [...] dans ces conditions ce qui est médiéval sur une photographie n'est jamais discordant ; donc tout peut y être médiéval » [Fossier 1980a : 47-48]. Le médiéviste considère selon lui « qu'aucune rupture profonde ne nous sépare des temps antiques, qu'aucune non plus n'isole le Moyen Âge du XX<sup>e</sup>. En un mot, il est convaincu que la vision aérienne d'une campagne en 1971 est un document d'histoire médiévale » [Fossier 1992 : 56].

### ***2.3. La « rupture de l'an Mil » : l'acte de naissance de la planimétrie médiévale***

Mais ce Moyen Âge assimilé à la planimétrie contemporaine est en fait plus précisément celui qui se mettrait en place à partir de l'an Mil. La majorité des médiévistes postule en effet une rupture aux environs du XI<sup>e</sup> siècle qui permettrait de passer de la forme antique à la forme moderne et contemporaine. Sans reprendre le détail de la démonstration de R. Fossier sur l'encellulement et la « naissance du village » (*Cf. supra*, 1.1.), rappelons qu'il a associé à ce regroupement des hommes la mise en place des paysages, des routes, des parcellaires, bref des terroirs et des finages : « Une fois le village, le cimetière, l'église fixés au sol – guère avant le X<sup>e</sup> à mon avis –, un parcellaire durable s'est mis en place » [Fossier 1990b : 220]. Antérieurement à cette coupure de l'an Mil, les formes du haut Moyen Âge ne pouvaient donc pas véritablement exister, rejetées dans l'ombre d'un XI<sup>e</sup> siècle démiurge :

L'Occident des dix premiers siècles de notre ère me paraît marqué par la prépondérance d'un habitat rural flou et l'ampleur des sols incultes, ou du moins non dominés par l'homme. [...] Cette agriculture est extensive et itinérante. [...] Il n'existe aucun parcellaire fixe. Il paraît dans ces conditions hors de propos de croire à un terroir structuré, s'appuyant sur des chemins fixes. [Fossier 1995a : 8-13]

Cédric Lavigne a synthétisé cette opposition dans deux schémas qui montrent comment s'articulent ces différents éléments pour composer une représentation très tranchée de l'espace et des paysages (**FIG. 25, 26**) [Lavigne 2003a : 135-138].

R. Fossier s'appuie pour démontrer cette idée, non pas sur des « faits » mais sur une « évidence » qu'il reprend des géographes : « D'abord, et c'est une évidence, ils [les géographes] observent qu'il ne peut y avoir de dessin parcellaire fixe tant que l'habitat reste flou et les labours errants » [Fossier 1990b : 220]. Ainsi, la destinée du parcellaire est-elle intrinsèquement liée à celle de l'habitat. Or nous avons vu que cette vision misérabiliste de l'habitat altomédiéval est aujourd'hui complètement abandonnée.

Il est certain que la faiblesse numérique des données archéologiques ne concourrait pas non plus à éclairer ces âges réputés sombres ce que souligne Élisabeth Zadora-Rio en 1990 :

[...] L'archéologie n'a pas identifié, jusqu'à présent, de zones qui auraient été gagnées à la culture au cours du haut Moyen Âge. On ne connaît aucun parcellaire dont la mise en place pourrait être attribuée de façon certaine à cette période. [Zadora-Rio 1990b : 424]

Jean Chapelot, dans son article sur les terroirs fossiles paru en 1978, a approfondi cette hypothèse d'une rupture, sur le plan de l'occupation du sol et des paysages agraires entre, d'une part, les paysages de l'Antiquité et ceux du haut Moyen Âge, et, d'autre part, les paysages du Moyen Âge dit « classique » (à partir des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) [Chapelot 1978]. Il s'appuie pour ce faire sur les travaux de Roger Agache en Picardie qui démontrent que toutes les *villae* gallo-romaines s'inscrivent en discordance avec le parcellaire actuel – lui-même considéré essentiellement d'origine médiévale – alors que les sites médiévaux sont pleinement intégrés à ce parcellaire actuel, ce qui les rend difficiles à localiser. Il en conclut qu'il s'agit « d'un phénomène général, celui d'une rupture entre deux paysages ruraux et, même si des cas de continuité peuvent être démontrés, ils ne sont qu'exceptionnels ou bien ne portent que sur des aspects qui ne constituent pas à proprement parler un paysage, simplement un caractère, plus ou moins déterminant et important, de l'organisation et de la structuration de celui-ci » [*id.* : 404]. Ce constat rejoint celui des archéologues bretons, présenté plus haut (*Cf. supra*, Chap. 1 – 3.1.3). Si un certain nombre de ses observations sont intéressantes, il nous semble cependant commettre une surinterprétation des données en postulant une rupture entre l'Antiquité et le Moyen Âge classique à partir des seules données des prospections aériennes, dont on sait qu'elles se focalisent sur des points, les habitats, et non sur des trames parcellaires.

Les récentes relectures des sources écrites par l'historien Jean-Pierre Devroey permettent par ailleurs de réhabiliter l'agriculture altomédiévale. Il a démontré, grâce à une analyse détaillée des documents écrits et iconographiques, que l'agriculture des V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles procédait d'une gestion bien plus intelligente qu'on ne l'avait pensé [Devroey 2003 : 315]. Il ne tombe cependant pas dans un optimisme échevelé : elle reste essentiellement extensive, avec des rendements très bas (jusqu'à l'époque moderne) et la croissance agraire se caractérise essentiellement par « une extension encore modeste des surfaces cultivées et par le déploiement de nouveaux systèmes de culture [...] » [*ibid.*]. Si cette analyse invite à sortir de la vision sombre de l'agriculture du haut Moyen Âge, elle reste cependant difficile à traduire sur le plan des formes.



## **Conclusion 2.**

Cet état de la question sur la planimétrie altomédiévale s'avère particulièrement succinct en raison de la faiblesse des données archéologiques, de la « force » des deux périodes qui l'encadrent (Antiquité et Moyen Âge classique), de la prégnance de l'idée de rupture aux environs de l'an Mil et de l'assimilation implicite de la planimétrie médiévale au parcellaire contemporain. Les formes du haut Moyen Âge apparaissent donc largement méconnues et les quelques exemples archéologiques connus de création à cette époque ne suffisent pas à les faire exister véritablement sur la scène de l'histoire planimétrique. Pour cette raison, il apparaît incontournable de poser différemment la question et d'inscrire l'analyse – comme pour l'habitat – dans une perspective diachronique et dynamique. Ce sera l'objet de notre dernière partie.

## **3. La forme radioconcentrique. La planimétrie emblématique du second Moyen Âge ?**

La forme dite « radioconcentrique » désigne l'association d'un dessin viaire radial et d'un dessin parcellaire concentrique, induit par les chemins. Elle est rattachée au regroupement des hommes dans un même centre (« naissance du village ») qui devient alors polarisateur pour le réseau routier. Le parcellaire environnant étant parfois contraint par ce réseau viaire étoilé sous une forme globalement concentrique, la forme radioconcentrique serait donc la forme spécifique de la nouvelle société qui se mettrait en place aux environs de l'an Mil. Cette opinion est adossée, comme nous l'avons dit plus haut, à l'idée qu'il n'existe aucun parcellaire ni chemins fixes durant le haut Moyen Âge (*Cf. supra*, 2.2.).

Pourtant, l'étude historiographique de cette forme montre qu'elle mêle, pour nombre de médiévistes, des éléments de natures assez diverses et représente, comme le bocage, un objet scientifique à « bords francs » car très schématisé. En outre, des tentatives ont été faites pour durcir encore plus fortement ses contours en en faisant un objet de planification. La forme radioconcentrique, ainsi isolée de ce qui la précède et des autres niveaux spatiotemporels, est alors devenue la forme emblématique du paysage français à partir de l'an Mil.

Nous étudierons ici quelles sont les différentes matérialités et modélisations qui la construisent afin de comprendre en quoi cette forme procède d'une construction intellectuelle assemblant des réalités et conceptions disparates relues le plus souvent à l'aune du Pouvoir.

### 3.1. Du côté des matérialités planimétriques

#### 3.1.1. Les limites circulaires matérialisées dans l'espace

La forme circulaire peut être mise en relation avec diverses fonctions devant être inscrites dans l'espace. C'est le cas de la territorialisation de l'espace juridique et administratif autour de certains chefs-lieux qui prend la forme de limites de banlieues ou de limites de la zone des franchises autour d'un village neuf ou autour d'églises et abbayes. On en retrouve quelque fois la forme dans le dessin parcellaire avec une enveloppe ceinturant certains villages. C'est du moins la lecture qu'en font les historiens. Ainsi, à Ergnies où Robert Fossier mentionne une enveloppe régulière prise en photo par Roger Agache et qu'il interprète comme une limite déterminant la zone sur laquelle s'étendait la loi octroyée à ce village. Cette forme tranche ainsi singulièrement avec les territoires voisins n'ayant pas obtenu les mêmes avantages [Fossier 1987 (1968) : 342].

À St-Denis de Genested l'examen des plans cadastraux et des photographies aériennes a apporté des informations précieuses sur les limites concrètes du village médiéval disparu et dont le cœur fut découvert en 1962. Au sud d'un carrefour routier, se développe une imposante anomalie parcellaire, de forme ovalaire, en discordance avec le parcellaire environnant. Elle fossilise le tracé de l'enceinte villageoise qui enclot également l'enceinte ecclésiastique (**FIG. 27**) [Chouquer *et al.* 1987 : 19]. De nombreux exemples existent également dans le Sud-Ouest, marquant les contours d'un *castrum* ou d'un village [Querrien 2008 pour un recensement récent].

Des enveloppes sont aussi connues autour des églises pour délimiter l'extension du droit d'asile admis par la législation romaine dès le V<sup>e</sup> siècle [Zadora-Rio 1990a : 11]. Cette réalité est bien connue depuis la fin des années 1980, date à partir de laquelle s'est développée la recherche sur l'environnement des églises. Les médiévistes se sont alors mis à observer le parcellaire autour des églises pour y déceler la « topographie des lieux d'asile » ce qui a donné naissance à plusieurs publications-inventaires [dont Fixot & Zadora-Rio (dir.) 1994 ; Lorans 1996 : 190-201]. Le cas général est l'existence d'un enclos autour de l'église et du cimetière, de forme et de taille très variées, mais conduisant malgré tout à l'idée d'une enveloppe plus ou moins curviligne et concentrique. Parmi ces enclos certains ont laissé des vestiges monumentaux, d'autres sont révélés par la fouille, la photographie aérienne ou encore par l'étude des plans cadastraux. De nombreux exemples sont connus pour les villages médiévaux (**FIG. 28**). En Vendée, à St-Pierre-le-Vieux, on découvre ainsi très nettement sur les missions aériennes et sur les images satellitaires de Google Earth l'ancienne forme circulaire de l'enclos ecclésial de l'abbaye St-Pierre (le siège de l'évêché est transféré au début du XIV<sup>e</sup> siècle à Maillezais). Un carrefour routier se trouve au sud-est de cet enclos signalant un ancien point d'accès (**FIG. 29**).

Ces enclos sont bien connus pour l'ouest de la France. L'accueil des morts et le droit d'asile associé font de cet ensemble religieux un lieu de paix attractif pour les populations. Élisabeth Zadora-Rio interprète comme un cimetière habité le site de Rigny-Ussé qu'elle a fouillé durant des années [Zadora-Rio & Galinié 2003]. Ces cimetières pouvaient abriter des activités commerciales ou agricoles, des fours et bien sûr l'habitat, au départ provisoire – refuge des temps de guerre – et bientôt permanent, parfois même loti sur initiative seigneuriale [Pichot 1998a : 446].

En Catalogne, Ramon Marti Castellbó et Pierre Bonnassie ont montré l'importance déterminante du rôle de ces enclos ecclésiiaux, appelés *sagreres* ou *sacrarios*, dans la formation de l'habitat groupé à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Armelle Querrien rappelle à ce propos que les actes les plus anciens indiquent des normes : un rayon de trente pas caractérise la majorité des enclos circulaires [Querrien 2008 : 129]. Il paraît bien qu'une grande partie, peut-être la majorité dans certaines régions, des villages catalans se soit constituée dans et autour de ces *sagreres* [Bonnassie 1994 : 68]. D'où le terme d'« ensagrèrament » inventé par R.M. Castellbó sur le modèle de l'*incastellamento* et de l'encellulement pour désigner le regroupement des hommes dans l'espace sacré qui entoure l'église (de manière très généralement circulaire) et qui bénéficie de la même sauvegarde qu'elle [*ibid.*] Au départ, la fonction de ces *sagreres* était de mettre les biens et les hommes à l'abri des prélèvements forcés et violents opérés par les seigneurs. Jusqu'en 1020-1030, on n'observe pas d'ensagrèrament, en tant que concentration de l'habitat autour de l'église et du cimetière, alors même que le principe du lieu d'asile de trente pas autour de l'église existe déjà depuis longtemps. À partir de ces années, les paysans commencent à y entreposer leurs provisions, des bêtes précieuses et des outils ferrés pour les protéger dans le contexte de crise féodale qui secoue la Catalogne. Puis l'habitude est prise de surveiller ces biens et de dormir dans la *sacraria* et bientôt des habitations y sont construites. Ainsi, à partir du deuxième tiers du XI<sup>e</sup> siècle, l'habitat se sédentarise et se densifie à l'intérieur des *sagreres* jusqu'à ce que celles-ci soient progressivement récupérées et inféodées par le pouvoir seigneurial à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, violant du même coup leur statut sacré et indépendant [*id.* : 72-74].

On connaît également, dans un autre registre, les enclos des garennes et des parcs à gibier médiévaux pour la chasse, réservés aux seigneurs et mis en défens. Les territoires de chasse se sont développés, le plus souvent à la périphérie des finages, à partir du XI<sup>e</sup> siècle. On assiste alors à la constitution de vastes réserves de chasse seigneuriales jalousement défendues, généralement par une ou deux lignes de terrassement et par une palissade, de forme circulaire ou grossièrement quadrangulaire (**FIG. 30**) [Zadora-Rio 1986b : 133 ; Casset 2003]. Marie Casset pense que la forme elliptique de ces parcs s'explique par « la volonté de limiter les frais de construction et d'entretien des clôtures » [Casset 2003 : 160]. Les garennes désignent quant à elles les structures spécialement aménagées pour les lapins à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et sont de dimensions et de formes beaucoup plus variables [Zadora-Rio 1986b : 137].

Si ces réalités de l'espace médiéval sont assez bien connues, ces enclos n'ont pas de rapport obligatoire avec le parcellaire. Ainsi, s'il n'est pas question de les minimiser, rien n'autorise à supposer que la mise en place de ces enclos et autres limites doive aller de pair avec un remodelage global du parcellaire.

### 3.1.2. *Ellipses de l'ouest de la France*

Par tradition, depuis les travaux des géographes agraires, les parcellaires circulaires et les enveloppes elliptiques uniques ou successives qu'on observe dans les paysages de l'Ouest ont été mis en relation avec les « grands défrichements » des environs du XII<sup>e</sup> siècle, célèbre paradigme de l'histoire médiévale. Le précurseur est André Meynier,

géographe, qui découvre en 1945 les formes parcellaires elliptiques en Bretagne et qu'il nomme « ensembles cadastraux circulaires » [Meynier 1945]. Ces ensembles se distinguent, par l'importance de leurs dimensions, des formes circulaires déjà connues et interprétées depuis longtemps comme des vestiges de fortification [Meynier 1966 : 602]. Ils n'ont pas de lien direct avec la topographie, recouvrent une grande variété de formes curvilignes, ils sont ceints par des chemins, des haies ou se dessinent en négatif dans le dessin parcellaire environnant (**FIG. 31**). Ils peuvent avoir pour centre un bourg, bien que cela ne soit pas le cas le plus courant [Meynier 1945]. A. Meynier établit d'emblée que le parcellaire agraire et le réseau des chemins n'ont pas de rapport inéluctable l'un avec l'autre et que, le plus souvent, les chemins ne contraignent pas le parcellaire agraire sous la forme concentrique [*id.* : 89-90]. Il propose de voir dans ces ellipses le résultat du découpage d'un domaine par des familles bretonnes (deux à huit selon la surface), au milieu d'un bois ou d'une lande, selon une forme qui est, en définitive, la plus commode pour défricher [*id.* : 91-92].

A. Meynier ouvre ainsi la voie aux études sur les ellipses dites « bocagères »<sup>39</sup>. Dès 1947, François Dobet complète ces premières recherches, toujours en Bretagne, mais ne propose pas d'interprétations nouvelles [Dobet 1947]. Marcel Gautier s'intéresse quant à lui à la Vendée et démontre ainsi que ces formes ne sont pas spécifiquement bretonnes [Gautier 1949b]. Comme A. Meynier, il interprète certains de ces ensembles comme des clairières de défrichement, des cultures temporaires nomadisant sur un espace restreint, des tâtonnements dans la recherche des meilleurs emplacements ou encore les traces de l'essaimage de petits groupes détachés d'un clan ou d'une famille et installés en périphérie du territoire originel [Gautier 1949b : 159-160]. Enfin, M. Gautier distingue un second type d'ensembles circulaires, constitué de grandes parcelles qu'il attribue à une période plus récente [*id.* : 160]. Selon lui, le dessin du terroir procéderait de l'élargissement progressif d'une clairière cultivée à partir de son centre [*id.* : 164]. C'est ce qu'il démontre dans son étude des Essarts : les chemins de dessin concentrique autour du bourg correspondent selon lui à une ancienne clairière de défrichement qui aurait été élargie à trois reprises depuis le centre habité (**FIG. 32**) [*id.* : 163 ; Gautier 1967 : 325]. En ce qui concerne la chronologie, il ne date pas ces formes strictement de la période médiévale mais d'époques diverses en raison de la variété des indices : la forme concentrique est avant tout une forme commode pour la mise en valeur des sols [Gautier 1949b : 164]. Pour l'exemple des Essarts, la présence d'habitats datant des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles à l'intérieur même des ellipses suggère à son avis un défrichement de la fin du Moyen Âge [*id.* : 163].

A. Meynier propose quant à lui une « fourchette » plus précise : les créations de ces ellipses de défrichement se seraient échelonnées depuis l'époque gauloise jusque vers le XIII<sup>e</sup> siècle, période à partir de laquelle les acquisitions de nouvelles terres affectent des formes plus régulières, en rectangles ou en bandes [Meynier 1966 : 609]. J.-P. Marchand associe en 1979 plus précisément les formes circulaires et elliptiques à la période médiévale parce qu'elles résulteraient des défrichements effectués à partir de la fin du haut Moyen Âge dans le nord-est du Craonnais [cité d'après Pichot 1995 : 111 ; Querrien 1994 : 311]. Il fonde son interprétation sur une lecture chronologique relative entre les parcellaires quadrangulaires qui sont attribués à la période gallo-romaine et les parcellaires circulaires qui leur sont postérieurs.

---

<sup>39</sup> Aujourd'hui recouverte par des haies, ces ellipses sont qualifiées le plus souvent de « bocagères » bien que cela soit abusif compte-tenu de la nécessaire distinction à opérer entre forme et modelé.

Plus récemment, Jean-Claude Meuret, dans sa thèse sur la marche d'Anjou-Bretagne, présente et analyse plusieurs cas d'ellipses planimétriques correspondant à des défrichements autour, le plus souvent, du centre d'un micropouvoir (bourg, motte, abbaye) [Meuret 1993 : 582-585 ; 608]. L'ellipse fermée lui semble constituer, comme pour A. Meynier et M. Gautier, la forme de mise en valeur la plus économique en temps et en travail et la plus adaptée aux contraintes du milieu. L'exemple de l'abbaye de Notre-Dame-de-La-Roë (Mayenne), fondée en 1096 par Robert d'Arbrissel, est particulièrement heuristique. Prenant possession d'un bourg et d'une paroisse, le pouvoir abbatial défriche et organise son nouveau finage dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle autour de son centre sous la forme de lignes concentriques supportant des haies (**FIG. 33**) [*id.* : 557-558].

Élisabeth Zadora-Rio réalise le même type d'observation sur la commune de St-Martin-du-Fouilloux (Maine-et-Loire) [Zadora-Rio 1991c : 180]. Elle identifie une entreprise de conquête des sols dans les archives au XII<sup>e</sup> siècle par l'évêque d'Angers et un petit seigneur laïc dont elle retrouve la trace dans le parcellaire. Dans une partie de la commune, à l'est, où il subsiste encore d'importants lambeaux forestiers, le défrichement paraît avoir été réalisé à partir de deux ellipses toutes deux circonscrites par une haie et enserrant des fermes aux toponymes médiévaux (**FIG. 34**) [*ibid.*].

On trouve également un très bel exemple autour de l'abbaye de Geneston en Loire-Atlantique (**FIG. 35**) [Deschamps & Pascal 1996 : 109]. Celle-ci, fondée au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, est environnée de nombreuses limites radioconcentriques qui dessinent une forme d'ensemble très nette à l'analyse. Enfin, rappelons l'exemple de la commune de Placé dans le Bas-Maine (Mayenne) étudié par Daniel Pichot (**FIG. 36**) [Pichot 1995 : 99, 101-104 ; Pichot 2007a : 264-265]. Autour du prieuré de Montguyon, fondé au XII<sup>e</sup> siècle, s'étire une clairière oblongue au centre de laquelle fut installée une exploitation au toponyme révélateur : *Lessart*. À proximité, au nord-est, au Fief aux Chanoines, une forme grossièrement circulaire au sein de laquelle s'observe un parcellaire rayonnant appuyé sur des chemins, regroupe en son centre quelques habitations dont certaines portent un suffixe en *-ière* et *-erie*, classique des exploitations issues des essartages de cette époque. Cette clairière et ce système ovalaire témoignent donc selon D. Pichot de l'avancée des défricheurs du Moyen Âge et en particulier dans les zones de faible peuplement où l'effort de mise en valeur connaît aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles une intensification, le plus souvent sous l'influence des seigneurs et des fondations monastiques [Pichot 2007a : 264-265]. Ainsi, à côté de l'agrandissement de vieux terroirs, des fronts pionniers sont ouverts à partir du XI<sup>e</sup> siècle sous la forme d'ellipses de défrichement liées à un habitat (toponymes en *-ière*, *-erie*, *-aie*, *-ais*) et délimitées par un talus planté [Marguerie *et al.* 2003 : 119]. Ceci dit, Daniel Pichot, a raison de rappeler que « ces cas sont rares car la prise en charge par la même autorité d'un projet complet de mise en valeur n'est guère fréquente » [Pichot 2007a : 264].

### 3.1.3. *Les errements de la photo-interprétation*

Jacqueline Soyer, dans sa thèse sur la conservation de la forme circulaire dans le parcellaire français, aurait pu faire progresser l'enquête puisqu'elle a réalisé une tentative de recensement des formes circulaires, sur l'ensemble de la France, à partir de l'analyse des photographies aériennes [Soyer 1970]. Mais, faute de problématique, elle s'est égarée dans des chrono-typologies et des interprétations douteuses. En effet, elle distingue trois

types peu pertinents de terroirs circulaires. Le premier, qui nous concerne plus particulièrement, correspond aux grands terroirs<sup>40</sup> radioconcentriques à village ou bourg central. Ils sont entourés par un chemin qui sépare les parcelles encloses des champs environnants non régis par cette disposition géométrique. Le deuxième type concerne les cercles plus petits (environ 400 ha) qui comportent souvent plusieurs anneaux et qui ont pour centre un village ou une ferme. Enfin, la dernière catégorie regroupe les parcellaires circulaires encore plus réduits et le plus souvent directement issus d'une ancienne fortification (*tumulus*, motte médiévale).

J. Soyer les date selon un mode de raisonnement qu'on peut qualifier – sans dénigrement – de « naïf ». Ainsi, les grands terroirs radioconcentriques appartiennent selon elle à la période « préceltique » parce que la superposition de ces objets parcellaires et des vestiges archéologiques du Campignien et de la civilisation des Champs d'Urnes montre une proximité des grands terroirs avec des dolmens, des menhirs et des carrières de silex. Elle appuie également cette hypothèse par des observations simplistes sur la relation de chronologie relative : les terroirs recoupés ou contournés par des voies romaines donneraient la preuve de leur antériorité (**FIG. 37**). Finalement, seuls les petits terroirs liés à une fortification peuvent être rattachés à la période médiévale, du moins quand la fortification peut être datée de cette période.

Dès la publication de son étude, les conclusions de J. Soyer ne font pas l'unanimité et André Meynier, entre autres, lui reproche son manque d'exhaustivité et de rigueur dans la sélection des formes. Ainsi, il souligne qu'elle n'a pas pris en compte les ellipses qu'il a découvertes en Bretagne alors qu'elles correspondent parfaitement à ses terroirs circulaires. Enfin, il rappelle qu'il préfère dater ces ensembles entre la période gauloise et le XIII<sup>e</sup> siècle plutôt que de la préhistoire [Meynier 1972 : 117-119]. Malgré ces critiques, il est intéressant de noter que celles-ci ont surtout porté sur les détails de la typologie et sur la datation mais à aucun moment sur la pertinence et la valeur des « objets » définis par J. Soyer (grands, moyens et petits terroirs circulaires). André Meynier ne les remet pas en cause et les approuve même comme s'il s'agissait d'une évidence. Il n'y a donc pas de critique véritablement morphologique.

Plus récemment, dans le manuel d'archéologie agraire de Jean Guilaine, Max Guy et Michel Passelac ont proposé une modélisation fondée uniquement sur l'exploitation des possibilités de sériation et de classement chronologique des formes [Guy & Passelac 1991]. Sur un cliché ancien de Rostronen (Bretagne), qu'ils exploitent à des fins méthodologiques, ils identifient les caractères du parcellaire et détectent des « points anormaux » provoquant l'agglomération locale des parcelles, quelquefois avec des rayons, qui renverraient aux « champs celtiques » des archéologues britanniques (**FIG. 38**). Ce n'est que « plus tard » que la trame des champs en quadrilatères réguliers disposés en bandes aurait rempli l'espace, à partir des chemins existants [*id.*]. On arrive donc à cette situation que, dans la même publication, d'un chapitre à l'autre, des formes comparables sont rapportées à la protohistoire (chez Max Guy et Michel Passelac) et au Moyen Âge (chez Élisabeth Zadora-Rio, présentant l'exemple de St-Martin-du-Fouilloux) [Zadora-Rio 1991c].

---

<sup>40</sup> Entre 5 000 et 300 ha. Mais on ne sait pas sur quels critères elle fonde cet intervalle.

## 3.2. Du côté des représentations

### 3.2.1. La représentation de leur espace par les élites médiévales

Quelques témoignages attestent de l'existence d'une conception concentrique de l'espace fiscal. C'est ce qu'a mis en évidence Monique Zerner pour cinquante communes du Comtat Venaissin pontifical dont elle a étudié les cadastres élaborés au début du XV<sup>e</sup> siècle dans le but d'estimer les possessions du Comtat [Zerner 1993]. Elle constate que les communes ont été cadastrées en trois parts qui renverraient à une représentation de l'espace cultivé en trois cercles concentriques :

- le premier correspond aux cultures les plus intensives et les plus lourdement taxées situées autour des villages ;
- le deuxième à une grande auréole comprenant les cultures céréalières et les prés ;
- le troisième aux terres marginales moins taxées.

Ce système d'estimation, également connu en Vaunage (près de Nîmes) ainsi qu'à Turin, repose donc sur le critère de la distance par rapport au village [*id.* : 69]. C'est pourquoi M. Zerner établit un lien entre ce type d'organisation de l'espace et la théorie de l'*incastellamento* définie par Pierre Toubert. Précisons toutefois qu'il ne s'agit pas du seul critère d'estimation et qu'il est très souvent croisé avec celui de la nature des cultures taxées. Le rôle des estimateurs est donc de définir la valeur de l'unité de superficie de chaque type de culture et ceci dans chaque part. Mais la façon dont sont ou non agencés ces deux critères dépend en fait des communes et certaines articulent plutôt leurs estimations sur la seule distinction des trois parts [*id.* : 67-76].

M. Zerner précise qu'il s'agit d'un « schéma de l'organisation des terroirs sort[i] des cerveaux qui conçurent l'opération d'estime, sous une forme rationalisée à l'extrême ; il ne fut pas toujours compris » [*id.* : 68]. En effet, il est possible que certaines traditions locales d'estimation fonctionnent selon l'intensité ou la richesse des cultures mais non par zones concentriques. Ainsi, selon elle, l'appréciation fiscale des terres aurait probablement été influencée par la forme radioconcentrique datant de la mise en place de l'*incastellamento* et a pu faire naître chez les percepteurs une représentation très rationalisée de l'espace qu'ils ont ensuite traduit par une zonation fiscale schématisée. Mais il s'agit là seulement d'une description du mode d'estimation de la valeur de la terre et non de la forme du parcellaire ce que reconnaît M. Zerner elle-même puisqu'elle insiste sur le fait que cette forme échappe à toute étude :

Dans certains cadastres les parcelles sont situées par rapport à un lieu-dit ; dans un très petit nombre de cadastres elles sont aussi repérées par rapport à un confront, mais ceci ne suffit pas à reconstituer le plan parcellaire [...] Ainsi la zone des cultures, l'*ager*, reste-t-elle largement abstraite. [Zerner 1993 : 218]

Cet exemple rejoint le témoignage de l'auteur des *Annales Cameracenses* cité par Georges Duby. Il décrit l'*ager* et le *saltus* selon la même répartition en auréoles autour du village et selon le même critère de l'éloignement par rapport au centre. Ainsi, G. Duby dépeint en 1962 dans *L'Économie rurale et la vie des campagnes en Occident médiéval* un Occident peuplé au XI<sup>e</sup> siècle par une paysannerie stabilisée dans des villages et enracinée dans des terroirs organisés à partir de ces centres [Duby 1962 : 57]. Autour de ces villages s'ordonnent en effet le réseau des chemins, le *saltus* et l'*ager*, selon trois auréoles :

Trois zones pour ainsi dire concentriques, l'enclos du village, les "coûtures", c'est-à-dire l'espace céréalier, une large ceinture inculte enfin, telle était l'image que l'auteur des *Annales Cameracenses*, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, conservait du village de son enfance<sup>41</sup>. Trois zones où la présence humaine, l'effort humain s'atténuent peu à peu à mesure que l'on s'éloigne du centre habité, mais trois zones également utiles, également nourricières. [Duby 1962 : 64]

On retrouve donc la répartition entre les terres vouées aux cultures intensives, les champs cultivés et les pâtures et, plus loin, les terres « marginales » comme la forêt. Ce modèle, globalement concentrique, est déjà plus abstrait que ce que nous venons de voir pour les estimations fiscales car, excepté ce témoignage de l'auteur des *Annales Cameracenses* (qu'il conviendrait d'aller relire), aucun autre texte, à notre connaissance, ne traduit une telle conception de l'espace agraire sous la forme d'auréoles concentriques autour et à partir du village. On retrouve en tout cas la trilogie *ager-saltus-silva* des textes des agronomes antiques qui ont autorisé le rapprochement avec le modèle concentrique de l'économiste von Thünen (**FIG. 39**) [Brun 2006 : 8].

### 3.2.2. *Les modélisations historiques de l'espace médiéval*

Comme nous l'avons détaillé plus haut, la modélisation historique la plus importante concernant l'habitat médiéval est celle de la « naissance du village » aux environs de l'an Mil. Or, les historiens médiévistes se sont interrogés et continuent de le faire, pour savoir quel est l'impact de ce regroupement sur l'organisation des formes agraires environnantes. En se fondant sur l'analyse de la documentation écrite, certains ont mis en évidence, en parallèle à la polarisation des voies autour des villages castraux, une réorganisation des cultures par zones en fonction du degré d'investissement en temps qu'elles exigent. Ainsi, Pierre Toubert qui modélise dans sa thèse sur le Latium et de Sabine entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle le phénomène du regroupement des hommes dans des *castra* par sa théorie de l'*incastellamento* montre que cette concentration est indissociable d'une répartition logique de l'espace cultivé en auréoles concentriques (jardins, céréaliculture puis systèmes de culture extensive aux marges du terroir) dont la productivité décroît à mesure que l'on s'éloigne du centre habité [Toubert 1973 : 291]. Cela rejoint les hypothèses déjà proposées par Georges Duby mais Pierre Toubert ne parle pas – parce que sa documentation ne le lui permet pas – de l'organisation parcellaire du finage en lui-même.

Monique Bourin observe le même phénomène de contemporanéité dans le Languedoc médiéval entre la réorganisation de l'habitat<sup>42</sup> et celle des finages [Bourin-Derruau 1987 : 87-161]. Elle identifie cinq zones structurant le finage selon un schéma concentrique idéal, plus ou moins perturbé par la topographie locale, et d'intensité agricole décroissante à partir du centre castral : les nombreux terroirs issus de l'occupation romaine (surtout dans la plaine) ; la zone sub-castrale destinée à l'horticulture ; les terroirs humides proches des cours d'eau (céréaliculture intensive) ; la zone des défrichements médiévaux à l'extérieur des terroirs anciens ; enfin, le *saltus* [*id.* : 163]. C'est donc

---

<sup>41</sup> M.G.H., S.S., XVI, 511-512.

<sup>42</sup> La structure essentielle de cet habitat est le *castrum*, élaboré entre 1070 et 1170 au détriment d'un habitat dispersé carolingien.



l'existence d'un centre castral qui suffit à organiser un système d'auréoles des cultures [Fabre *et al.* (dir.) 1993 : 268]. Mais elle précise, comme P. Toubert, que cela n'affecte pas la forme des parcelles ni même celle des terroirs.

Aline Durand, dans sa thèse sur les paysages médiévaux du Languedoc aux X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, développe également cette idée selon laquelle la polarisation puis la concentration de l'habitat impliquent une restructuration de l'espace agraire [Durand 1998]. Elle examine pour cela les changements sémantiques, les confronts et la métrologie des parcelles dans les cartulaires [*id.* : 154-155]. Jusque dans le courant du X<sup>e</sup> siècle, les parcelles semblent massives, compactes, souvent carrées et sont héritées de la centuriation gallo-romaine qu'elles fossilisent. À cette date, les parcelles de l'ensemble des terroirs s'allongent de plus en plus, se réduisent et prennent une forme plus trapézoïdale. La planimétrie devient donc plus irrégulière [*id.* : 165-166]. L'évolution se poursuit au siècle suivant avec l'apparition de microparcelles, parfois laniérées. A. Durand attribue cette refonte de la morphologie à la polarisation et la concentration de l'habitat autour de noyaux pré-castraux qui donnent également lieu, dans le même temps, à une refonte du réseau viaire sous la forme d'une étoile rayonnante [*id.* : 165-168, 173]. Au travers de son analyse, le X<sup>e</sup> siècle apparaît donc comme une période de mutation ce qui rejoint les études récentes menées en Languedoc où le *castrum* apparaît de plus en plus comme le point d'orgue d'un mouvement initié avant l'an Mil. L'habitat antérieur au XI<sup>e</sup> siècle ne semble plus en effet dispersé de manière rigide mais déjà polarisé autour de noyaux majeurs [*id.* : 137]. Mais si ces travaux nuancent le schéma présenté par M. Bourin opposant *villa* et *castrum* par le biais de l'*incastellamento* et l'enrichissent de diversité, la thèse d'une rupture provoquant la refonte du parcellaire reste cependant acquise.

Plus au nord, Robert Fossier a tenté de transférer la théorie de l'*incastellamento* aux terroirs de l'Europe du Nord-Ouest ce qui l'a amené à proposer le terme d'« encellulement » (*Cf. supra*, 1.1.). Selon lui, la mise en place des cellules seigneuriales s'est, comme dans le monde méditerranéen, accompagnée d'un total remaniement du paysage agraire et du semis humain. Avant, l'habitat est épars, éclaté, flou, divers et sans structures, la nature est rebelle et dominante, le parcellaire inexistant ou incohérent, les chemins rares, les performances techniques sont médiocres... Ensuite, après un remaniement de l'habitat, les sites se fixent et se regroupent autour de l'église et du cimetière puis du château, le réseau paroissial se met définitivement en place, une prise de conscience des villageois en tant que communauté s'esquisse, les parcellaires sont dorénavant soutenus par un réseau de desserte qui part du village et le terroir est organisé en zones cohérentes – clos, labours, pacages [Fossier 1980b ; Fossier & Chapelot 1980 : 21-47, 139-151 ; Fossier 1990a : 165]. Le dessin radial des chemins est en effet, pour lui, lié à la formation des villages :

[...] les étoiles de chemins, qu'on observe autour de la quasi-totalité des villages et qui n'ont point été utilisés pour marquer quelques finages, doivent être de formation médiévale et de destination exclusivement rurale [...]. Je suis donc enclin à penser qu'une réorganisation du chevelu des voies est à mettre en relation directe avec le remaniement des terroirs. [Fossier 1980b : 111]

Il reconnaît également la disposition en auréoles concentriques des cultures autour du village même s'il ne se prononce pas sur la forme du parcellaire : « des clos où croissent les plantes les plus rares, plus loin les sols nouvellement gagnés aux labours, au-delà encore le couvert végétal où pâit le bétail » [Fossier 1989 : 188].

L'ampleur de cette mutation est telle qu'il convient de parler selon R. Fossier d'une véritable « révolution » dans l'histoire européenne à laquelle est donc associée la naissance du parcellaire.

Les travaux récemment menés par les morphologues et les archéologues montrent cependant que la polarisation du réseau routier comme la concentricité des formes ne sont pas une spécificité médiévale. En effet, l'Antiquité n'a pas ignoré l'habitat aggloméré intermédiaire entre les chefs lieux de cité et les *villae* rurales et celui-ci a parfois polarisé les chemins. Ainsi, des recherches comme celles menées dans le Lunellois ont montré que la fixation des pôles que constituent les grands *castra* médiévaux (Lunel, Maugio, Montpellier) n'engendre pas une rupture brutale, mais constitue le terme d'un processus de regroupement par compétition entre les habitats, qui s'observe dès l'Antiquité tardive et qui accompagne l'émergence des divers habitats groupés du haut Moyen Âge [Favory *et al.* 1994]. La documentation écrite médiévale rend bien compte de l'importance acquise par ces sites qui deviennent sièges d'églises, de paroisses. C'est le cas du *castrum* de Maugio qui s'installe sur un itinéraire antique ou tardo-antique reliant l'arrière-pays des garrigues et la lagune où les seigneurs de Maugio ont aménagé un port [Favory & Raynaud 1992]. La carte de l'organisation de l'espace autour des sites altomédiévaux du Lunellois révèle donc une morphologie agraire radioconcentrique déterminée par l'émergence de sites d'habitats de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge (**FIG. 40**) [Chouquer 1995 : 41], encore que celle-ci ne fasse pas disparaître le fond quadrillé de la trame parcellaire. Le parcellaire médiéval de ces régions est en effet une trame évolutive, quadrillée et localement radiale, qui transmet des formes antiques.

Dans d'autres régions, certaines limites concentriques ont pu être rapportées à la période antique et à un habitat. Entre autres exemples, à Murviel-lès-Montpellier (Hérault), l'oppidum protohistorique et antique de Castellas (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – fin du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.), une des plus vastes agglomérations indigènes du Midi méditerranéen, est enveloppé par un vaste anneau grossièrement circulaire, non déterminé par la topographie, constitué de limites parcellaires alignées sur 1 370 m (**FIG. 41**). François Favory propose d'y voir non pas la trace d'une enceinte fortifiée mais une des premières limites d'un défrichement progressif se déployant en ondes concentriques autour et à partir de l'enceinte antique, ce qui lui fait attribuer à la communauté rurale antique cette étape de la construction du parcellaire [Favory 1991 : 79]. Quoiqu'il en soit de la datation de cet ensemble parcellaire on peut admettre que ces formes parcellaires s'inscrivent dans la longue durée. S'il est plus que probable qu'elles soient mises en place à l'époque antique parce qu'elles sont en liaison avec l'oppidum, il existe une évidente mobilité post-antique et les traces cartographiées par François Favory peuvent être d'époques diverses.

### 3.3. *La forme radioconcentrique : une forme planifiée ?*

Les années 1990 ont été marquées par une tentative d'interprétation planifiée des formes circulaires rurales<sup>43</sup>. C'est Armelle Querrien qui franchit le « cap » en passant de l'observation de l'établissement du pouvoir seigneurial, de ses *castra* et de ses frontières, à l'affirmation du caractère planifié des parcellaires radioconcentriques qu'elle observe dans le Berry [Querrien 1994]. Elle définit ces parcellaires comme étant nets et étendus, de diverses dimensions (diamètres variant de 2,7 à 21 km), centrés sur une ville ou un village d'où rayonnent des axes de circulation sur lesquels les parcelles prennent appui. Ils sont d'une extension difficile à saisir avec précision, généralement indépendante de l'emprise communale, s'affranchissant des réalités topographiques, hydrographiques et pédologiques. Ils auraient, selon son analyse, recouvert dans certaines zones les trois centuriations gallo-romaines installées par l'administration romaine, suite à des initiatives royales ou seigneuriales [*id.* : 332]. Il s'agit donc d'une conception stratigraphique du paysage où la forme radioconcentrique se superpose à la forme quadrillée antique qu'elle oblitère.

L'étude plus approfondie qu'elle mène sur Brion, Levroux et Moulins-sur-Céphons (Indre) montre que ces parcellaires radioconcentriques ne coïncident pas avec le cadre paroissial puisque le tracé de leur extension maximale passe par les chefs-lieux de paroisses limitrophes (**FIG. 42**). Cette configuration situe donc selon elle leur élaboration après celle du réseau paroissial sur lequel ils s'appuient [*id.* : 339]. Ces terroirs radioconcentriques seraient le résultat d'une opération menée par les seigneurs entre le XI<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup> siècle pour délimiter un territoire dans lequel ils procèdent à une redistribution des parcelles et des tenures afin, d'une part, de créer un réseau de dépendance des hommes habitant les villages concernés et afin, d'autre part, de constituer des points forts dans le réseau des châtelainies de frontière. Le but de ces réorganisations cadastrales ne serait donc pas de mettre en œuvre une meilleure gestion agricole des sols ou un plan de reconquête des terres abandonnées mais d'être un instrument de contrôle de la population et de ses activités [*id.* : 350]. A. Querrien considère ainsi ces parcellaires radioconcentriques comme les témoins d'une « rupture » (quoique ce ne soit pas valable pour tous les finages du Berry) avec l'ordre antique, le haut Moyen Âge n'ayant fait que se couler dans le cadre en place depuis la période gallo-romaine.

Enfin, les visées de cette réorganisation du parcellaire ainsi que l'importance technique et matérielle que cela suppose l'amènent à poser l'hypothèse d'une planification :

[...] de telles entreprises n'ont pu être programmées que par une autorité capable d'imposer le remodelage du parcellaire cultivé antérieur, au découpage carré, pour le faire passer à un schéma circulaire. Leur réalisation a entraîné la modification ou l'abandon d'anciens tracés de chemins et de parcelles (...) il ne peut s'agir que d'opérations cadastrales programmées, effectuées sous la direction d'arpenteurs, qui, sans adopter la rigueur des arpenteurs romains, ont planifié l'opération. [Querrien 1994 : 350]

---

<sup>43</sup> En matière de morpho-histoire urbaine, Krzysztof Pawlowski rapporte également à l'an Mil et au pouvoir d'une puissante famille comtale la forme ronde de nombreux villages languedociens qu'il appelle de ce fait des « circulades » [Pawlowski 1992].

L'histoire de ces parcellaires radioconcentriques serait donc étroitement liée à celle des grandes seigneuries du Berry et à celle de l'extension du pouvoir royal [*id.* : 354].

Comme le souligne Cédric Lavigne dans son essai sur la planification agraire au Moyen Âge, A. Querrien opère en fait un saut interprétatif important entre les données des textes et celles de la morphologie [Lavigne 2002 : 49]. Elle se fonde en effet sur les mentions de voies et de chemins relevés dans les actes du XII<sup>e</sup> siècle et du début du XIII<sup>e</sup> siècle pour dater les parcellaires radioconcentriques et les relier à l'émergence des seigneuries châtelaines. Or cela prouve seulement l'existence de ces chemins à cette date et non celle leur création [*ibid.*].

Françoise Michaud-Fréjaville qui a également travaillé sur le Berry médiéval conclut quant à elle à la capacité de l'autorité médiévale à s'adapter à l'héritage reçu ou conquis afin d'éviter les troubles que ne manqueraient pas de faire surgir de tels changements, et à l'incapacité de l'autorité seigneuriale et royale à mettre en œuvre une réorganisation autoritaire de vaste envergure en raison de leur relative faiblesse dans ces terroirs berrichons [Michaud-Fréjaville 1997 : 120]. Cela paraît d'autant plus vraisemblable et raisonnable que, alors que les actes existent en nombre, à aucun moment les textes n'évoquent l'intervention d'arpenteurs ni même une quelconque redistribution des terres [Lavigne 2002 : 49]. A. Querrien souligne d'ailleurs elle-même le silence des documents sur ce point mais sans en tirer de réflexion [Querrien 1994 : 350-351, 356].

Or, l'analyse morphologique des finages étudiés par A. Querrien montre que les formes radioconcentriques sont en fait le résultat progressif de la polarisation exercée par des sites – souvent anciennement peuplés – des voies de communication et de la lente adaptation des champs au réseau viaire. C'est donc avec raison que C. Lavigne souligne qu'il s'agit en réalité de l'aboutissement d'un processus de longue durée [Lavigne 2002 : 49]. La relecture qu'a faite Gérard Chouquer des formes de Levroux suggère une autre hypothèse, au moins aussi recevable. Il montre que l'origine de la forme radioconcentrique, et surtout radiale, est le produit de deux phases protohistoriques, principalement centrées sur un *oppidum* au nord et un village de l'Âge du Fer au sud : entre les deux le *castrum* médiéval n'a plus rien à polariser (**FIG. 43**). La forme radiale globale de Levroux semble donc héritée, non d'une initiative planificatrice seigneuriale ou royale, mais d'une double polarisation radiale gauloise et d'une systématisation de cette forme pendant l'Antiquité et le Moyen Âge, ainsi que du renforcement des chemins et des limites qui s'appuient sur elle [Chouquer 1995 : 28 ; Chouquer 2000a : 69].

Notons pour finir qu'on retrouve également chez Robert Fossier cette association du parcellaire radioconcentrique à une volonté planificatrice. Ainsi, lorsqu'il s'interroge en 1995 sur l'impact de la concentration des hommes dans les villeneuves sur le parcellaire rural environnant, il écrit :

[...] lorsque l'on examine l'apparence du parcellaire entourant un village qui reçu des franchises, entre 1150 et 1250 en Europe du Nord, on est frappé par le caractère très régulier, généralement concentrique, qu'il affecte. [...] Il me semble qu'il y a là un témoignage de totale réorganisation, parallèle à l'octroi des franchises. [Fossier 1995a : 40-41]

Mais contrairement à A. Querrien, R. Fossier n'a pas argumenté cette idée et en est resté à cette intuition d'historien.

Plus globalement, cette interprétation planifiée de la forme radioconcentrique va à l'encontre des études menées par C. Lavigne sur les bastides du sud-ouest de la France et Jean-Loup Abbé sur les villeneuves [Abbé 1996 ; Lavigne 2002]. Ils montrent qu'à chaque fois qu'on a voulu coloniser et lotir des terres au Moyen Âge c'est sous la forme quadrillée ou en bandes qu'on l'a fait. G. Chouquer a observé le même phénomène en Italie, sur les terroirs de quelques villages de fondation médiévale, en Romagne, à Castel-Guelfo di Bologna, Massa Lombarda et San Martino di Villafranca : c'est la forme quadrillée, ou plus souvent la forme en bandes, qui a été choisie par les arpenteurs pour organiser le finage et distribuer les terres [Chouquer 2000a : 64 ; Lavigne 2002 : 48 ; Brigand 2007]. Si l'on excepte le cas très particulier et géographiquement limité de l'étang de Montady (Languedoc) asséché au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup> [Abbé & Portet 2002 ; Abbé 2006], on ne peut que constater que les arpenteurs ont ignoré purement et simplement la forme radioconcentrique... Et G. Chouquer de poser non sans sagacité la question de savoir pourquoi l'on aurait remembré sous la forme radioconcentrique les terroirs où l'on n'avait pas besoin de lotir alors qu'on aurait délaissé celle-ci là où au contraire on avait besoin de dessiner de nouvelles formes (bastides et villeneuves) [Chouquer 2000a : 64]. Les textes médiévaux n'apportent d'ailleurs aucun élément permettant d'affirmer le contraire puisqu'il n'existe aucun traité de planification pour cette période. Nos connaissances se fondent pour l'essentiel sur le seul traité d'arpentage ayant été étudié, *La siensa de destrrar* de Bertran Boysset, rédigé à Arles au début du XV<sup>e</sup> siècle. Or celui-ci ne porte que sur l'outillage, les techniques d'arpentage, la mesure des surfaces [Abbé 1998 ; Lavigne 2002 ; Portet 2002]. A. Querrien a étudié précisément la manière dont procédait Boysset pour calculer et partager des pièces de terres circulaires [Querrien 2008]. Cependant, à aucun moment on ne trouve chez cet arpenteur de réflexion théorique sur ce que sont les formes de planification à son époque puisque son but n'est pas de dire comment procéder à la création de parcelles neufs à petite échelle mais de dire comment mesurer des parcelles existants, ce qui constitue la pratique quotidienne des arpenteurs [Lavigne 2002 : 46]. Il n'existe donc aucun texte permettant de confirmer l'hypothèse d'une conception purement radioconcentrique ni même concentrique des arpenteurs médiévaux. À part la thèse de Cédric Lavigne, aucune recherche sur la planification au Moyen Âge n'a modélisé l'objet planifié.

Ainsi, si la critique de détail du travail d'A. Querrien a été faite par G. Chouquer, F. Michaud-Fréjaville et C. Lavigne [Michaud-Fréjaville 1997 : 119-121 ; Chouquer 2000a : 67-70 ; Lavigne 2002 : 47-50], le flou le plus complet demeure chez les médiévistes sur l'objet même de la recherche. Que faut-il chercher ? Quelle est la forme de la planification au Moyen Âge ? Quand les hommes du Moyen Âge se donnent-ils un parcellaire ? Quel rapport envisager entre pouvoir, économie, démographie et formes de l'occupation du sol ? Il serait donc injuste de faire d'Armelle Querrien le bouc émissaire des critiques s'il s'agissait dans le même temps de faire le silence sur ces impasses collectives.

---

<sup>44</sup> Cet étang a été asséché selon un découpage radial qui lui donne un aspect très particulier et impressionnant.

### **3.4. Conclusion : la forme radioconcentrique, un objet paradigmatique**

Au terme de ce rappel historiographique, on constate qu'il existe une gamme étendue d'objets et d'opinions concernant la forme des terroirs médiévaux. Si on généralise le propos, on peut dire que les objets suivants ont été, jusqu'ici, caractérisés par les médiévistes et intégrés au collectif des « faits » estimés représentatifs de la réalité médiévale :

- des parcellaires d'openfield, estimés représentatifs de la planification du Moyen Âge et classés en un grand nombre de types, avec des formes plus ou moins quadrillées et curvilignes [Lavigne 2003a ; Leturcq 2007] ;
- des openfields très géométriques liés aux défrichements et aux assèchements de marais [Abbé 2006] ;
- des parcellaires de bocage, primaire ou secondaire, au sein desquels on pense pouvoir distinguer des formes en ellipse qui sont censées représenter les défrichements familiaux ;
- des enveloppes curvilignes de toutes tailles et de toutes fonctions, autour des zones dotées de franchise, autour des églises et des cimetières, des châteaux, ou encore autour des garennes et autres réserves boisées, mais qui n'ont généralement pas d'influence sur l'ensemble du parcellaire d'un finage villageois ;
- dans certaines régions, des représentations fiscales de l'espace en auréoles concentriques élaborées par certains estimateurs de la fin du Moyen Âge ;
- des formes viaires radiales autour des habitats, des châteaux, formant des réseaux plus ou moins amples ;
- des ensembles radioconcentriques, de nature viaire et parcellaire, pour lesquels on a récemment proposé une interprétation planifiée.

À ces objets présumés médiévaux, il faut ajouter des modélisations de chercheurs. On en retiendra quelques exemples, particulièrement importants :

- la répartition entre *ager*, *saltus* et *silva*, selon une représentation en auréoles concentriques. Celle-ci est influencée par la nouvelle géographie des années 1960-1970 qui est dite « spatialiste » parce qu'elle pense et aménage le territoire sur la base de modèles gravitaires, polarisés et géométriques datant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et qui sont d'essence économique [Scheibling 1998]. Les archéologues et les historiens font en particulier un emploi régulier de la loi de gravité de von Thünen (1826) qui veut que l'on passe du centre à la périphérie d'un terroir par des cercles concentriques [*id.* : 35-36] ;
- la partition de l'espace en *infield* et *outfield*, opposant les champs permanents situés au centre aux zones de pâtures et de cultures temporaires à la périphérie ;
- la modélisation de l'espace agricole en part de cercles pour donner forme à l'assolement et aux contraintes collectives du régime agricole de l'openfield ;
- les modélisations de *l'incastellamento* et de l'encellulement liées à la « charnière » de l'an Mil à partir de laquelle on pense que s'opère une revitalisation du parcellaire.

Si l'on devait chercher un lien entre toutes ces formes et ces représentations, il faudrait le voir dans le rapport au Pouvoir. C'est la présence d'une autorité qui explique la planification de l'openfield, qui est responsable de la fixation de la strate des pôles

d'habitat, des réseaux radiaux qui en partent, des terroirs radioconcentriques avec la mise en place des châtelainies, qui ordonne l'espace fiscal, qui commande la répartition de l'espace agraire nécessaire au régime des contraintes collectives de l'assolement et de la rotation des cultures, etc. Il est certes indéniable qu'il existe un effet des pouvoirs sur les formes des paysages agraires et des territoires, et ce serait pure sottise de le nier ou de l'escamoter. Mais pour autant, ces effets ne construisent pas des modèles parfaits et typologiques qui seraient ensuite lisibles comme tels, parce qu'ils doivent tenir compte des héritages [Chouquer 2007e]. Ce seul fait change tout et implique de dépasser les limites académiques du Moyen Âge ainsi que de poser l'idée suivante : il n'est pas possible, partant de la connaissance des pouvoirs, d'identifier des formes chrono-typologiques qui leur seraient propres – en dehors des quelques planifications historiques. En effet, la construction de la matérialité des planimétries (ce qu'on appelle couramment les « paysages agraires ») se fait selon des temporalités non réductibles aux temps politiques et historiques.

Les historiens n'ont donc, jusqu'à présent, principalement approché l'espace médiéval que par le biais de la topographie historique, de la territorialisation et des modélisations et n'ont eu de cesse de restituer un espace paradigmatique, à travers des *topoi* anthropofixistes : le village et son terroir, la clairière culturelle fondatrice, l'idée d'une planification constituant l'événement fondateur, le rôle primordial et organisateur prêté à la seigneurie et à la paroisse, etc. Ce faisant, ils prêtent à l'espace médiéval des formes d'unité qu'ils ne peuvent pas toujours démontrer. Or, comme l'écrivent les géographes R. Brunet, R. Ferras et H. Théry : « Quand on ne comprend pas bien l'organisation ou la logique interne d'un espace géographique, on l'attribue au Pouvoir » [Brunet, Ferras & Théry 1993 : 398].

C'est ici qu'on observe combien fait défaut une étude associant et mettant en conflit les diverses formes qui viennent d'être décrites et d'autres. Aucune de ces recherches n'a en effet accédé à la morphologie et le discours sur les formes en est resté au niveau des généralités. Cette absence d'analyse morphologique, en abandonnant l'espace aux seules modélisations des historiens, a favorisé une progressive conceptualisation de l'espace médiéval fondé sur un modèle radioconcentrique rigide. Ces modélisations ont en effet *induit* la recherche d'une forme radioconcentrique dans le parcellaire et certains chercheurs ont été tentés de faire le lien entre les représentations mentales concentriques des hommes du Moyen Âge et la forme concrète de la planimétrie. Nous ne disons donc pas que tous les historiens ont affirmé que la mainmise des élites sur les terroirs a influencé les formes du parcellaire (G. Duby, P. Toubert ou M. Bourin n'ont pas prétendu parler de morphologie) mais que ces modélisations facilitent l'intégration d'une représentation fondamentalement concentrique du paysage médiéval, représentation qui pose problème lorsqu'on envisage l'analyse planimétrique. C'est là que réside la source du malentendu avec Jean-Loup Abbé concernant notre article sur l'histoire de cette forme radioconcentrique<sup>45</sup> [Watteaux 2003a ; Abbé 2005 : 393]. Seuls quelques uns ont sauté le pas de l'interprétation des systèmes agraires à la

---

<sup>45</sup> Il écrit à propos de notre développement sur les modalisations historiques : « Mais le réaménagement volontaire du parcellaire, en parallèle avec le regroupement des populations selon une politique seigneuriale ou princière, n'est jamais affirmée [« note 36 : Si ce n'est Armelle Querrien qu'il est difficile de suivre dans sa démonstration »] » [Abbé 2005 : 393].

morphologie et nous les avons mentionnés : R. Fossier (mais sans le démontrer et sans s'y attarder) et surtout A. Querrien dont les travaux sont pourtant également critiqués par J.-L. Abbé, reconnaissant donc comme nous-même l'unicité et le caractère peu convaincant de cette argumentation en faveur d'une création volontaire (planifiée) de la forme radioconcentrique rurale.

L'approche nous semble pouvoir être inversée. Non pas, illustrer la description des pouvoirs par une interprétation hyperesthésique<sup>46</sup> des formes (excès de représentation formelle par la géométrie), mais au contraire apprécier en quoi les pouvoirs, à différentes échelles, contribuent à donner forme à l'espace et comment ces formes « projetées » composent avec des matérialités déjà en place. C'est également ici qu'il faudrait apprécier, comme évaluation méthodologique, le rôle que le modernisme peut jouer dans ce processus de recherche. Voici l'exemple canadien rappelé par Philippe et Geneviève Pinchemel [Pinchemel & Pinchemel 1997 : 30-38 ; Pinchemel & Clergeot 2001 : 58-61]. On sait qu'à l'époque moderne le peuplement dispersé au Canada dû au système du rang, et même du rang double (**FIG. 44**), irrita l'administration française. Un arrêt du royaume, en date de 1663, ordonna de grouper les habitants en villages et hameaux, car c'était considéré comme la bonne manière de vivre. Le premier intendant du Canada français, Jean Talon, fut chargé d'implanter quatre villages modèles, dont un, Charlesbourg, adopta un plan rayonnant [Pinchemel & Pinchemel 1997 : 33]. Les effets attendus de ce processus de regroupement étaient principalement idéologiques : faciliter le gouvernement des populations, favoriser l'action du clergé et permettre une défense plus efficace. Est-ce qu'une telle idéologie est transférable au Moyen Âge ? Et a-t-on le droit d'exploiter les formes pour le faire ? Ou bien n'y a-t-il pas risque d'hyperesthésie géométrique ? Car le malaise s'installe dès qu'on confronte ces objets aux réalités des formes paysagères, suggérant l'idée qu'on a plus vu des parties d'objets ou des objets anecdotiques que le cas général.

---

<sup>46</sup> G. Chouquer définit l'hyperesthésie comme la « représentation autonome des réalités de l'écoumène soit par la géométrie ou le modèle géométrique (selon les modèles des historiens, des géographes, des économistes, des écologues) soit par le « tableau de paysage » (chez les artistes, les historiens et philosophes de l'art), pouvant aller jusqu'à la réinvention de la réalité. Suivant la valeur qu'on choisit de donner à ces représentations, cette hyperesthésie sera une qualité (distinctive des élites) ou, au contraire, une absence de maîtrise des représentations, voire un abus. Cette notion soutend la critique des reconstitutions abusives des réalités anciennes planifiées » [www.archeogeographie.org : rubrique « Présentation - dictionnaire »].



## CHAPITRE 3 – LES PAYSAGES VENDÉENS. UN TABLEAU DÉTERMINISTE ?

La Vendée, située aux confins du Bassin aquitain et du Massif armoricain, forme la partie occidentale de l'ancienne cité des Pictons et de l'ancien Poitou, appelée Bas-Poitou (**FIG. 45, 46**). Il s'agit d'un département très rural et qui fut tardivement urbanisé en raison de sa situation de marge entre les grandes régions qui l'entourent (Poitou, Bretagne, Anjou), de la pauvreté des sols du Massif armoricain et d'un ancien golfe où les ports s'ensavaient rapidement [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 131]. Ainsi, jusqu'à récemment, le réseau de bourgs et petites villes était faiblement doté<sup>47</sup> ; il faudra attendre la fin des années 1960 pour que ces petites agglomérations se développent, corollairement à une diminution significative de l'habitat dispersé [Renard 2005 : 285].

Son territoire se divise actuellement en cinq zones géographiques qui constituent autant d'entités paysagères distinctes (**FIG. 1**) : les marais (breton et poitevin), la Plaine, le Bas-Bocage, le Haut-Bocage et le littoral (et ses îles). Les trois premières sont comprises dans notre fenêtre d'étude<sup>48</sup> ce qui en constitue tout l'intérêt. Ce choix permet en effet de revisiter la problématique traditionnelle de la géographie historique sur les paysages agraires. Travaillant sur la planimétrie, c'est-à-dire privilégiant l'étude de la forme sur celle du modelé, et nous intéressant à la longue durée, nous avons décidé d'associer dans cette zone d'étude un espace de plaine et un espace de bocage afin de dépasser la distinction classique entre bocage et openfield.

Après avoir présenté les différentes entités paysagères du secteur étudié nous exposerons l'état des connaissances en matière d'occupation du sol et nous verrons selon quelle grille de lecture procède l'analyse des paysages vendéens.

---

<sup>47</sup> P.L.C. Labretonnière recense en 1800 dans ses *Statistiques du département de la Vendée* sept petites villes (Fontenay-le-Comte avec environ 7 000 habitants, les Sables-d'Olonne avec environ 5 000 habitants, Luçon, Noirmoutier, Montaigu, la Châtaigneraie et Mortagne) et plusieurs gros bourgs dont quelques-uns portent le titre de *villes* : St-Gilles, Challans, les Herbiers, La Roche-sur-Yon, Talmont, Beauvoir, Ste-Hermine et Vouvant [Labretonnière 1800 : 3].

<sup>48</sup> Les parties actuellement en bocage et en plaine ouverte s'équilibrent bien en termes de surface puisque la première représente 327,5 km<sup>2</sup> et la seconde 312 km<sup>2</sup>.

# 1. Les paysages étudiés : une diversité importante

## 1.1. *Le Marais Poitevin*

Le secteur d'étude enserme le littoral nord de l'ancien golfe marin dit des Pictons, devenu aujourd'hui le Marais poitevin (**CARTES 1, 2**). Il constitue le deuxième plus grand milieu humide français (environ 100 000 ha), à cheval sur les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime. Sa forme générale est celle d'un triangle pointant sur Niort et dont la bande littorale court de La Tranche-sur-Mer au nord à La Rochelle au sud (**FIG. 47**).

Aujourd'hui, le Marais poitevin présente essentiellement deux entités écologiques et paysagères principales liées à un fonctionnement hydraulique différent :

- Le « marais mouillé » (32 200 ha) qui comporte une végétation foisonnante avec de nombreux aulnes, peupliers, frênes et saules, au milieu d'une eau omniprésente qui en fait un espace très profitable aux prairies nécessaires à l'élevage (vastes réserves à foin et surfaces de pacage) et aux cultures maraîchères (**FIG. 48**). Son étendue correspond à des couloirs d'inondation dans les marais desséchés et aux lits majeurs inondables de la Sèvre, du Mignon, de l'Autise et de la Vendée, ainsi qu'une bande plus ou moins large de part et d'autre. C'est la partie la plus pittoresque du Marais poitevin, la célèbre « Venise verte », que le touriste découvre sur une barque en frayant les lentilles d'eau et la jussie<sup>49</sup> qui parsèment le dédale des parcelles en herbe.

- Le « marais desséché » (46 800 ha) conquis sur la mer ou sur des vases consolidées. Il s'agit d'un paysage plat, sec et presque sans arbre, dessiné par des lignes géométriques (canaux et digues de drainage), où les cultures et les prairies dominent grâce à la fertilité de ses sols (**FIG. 49**). Ce marais est protégé des eaux descendant de la plaine et du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Sèvre niortaise par le marais mouillé où des digues (« bots ») permettent aux eaux de s'y accumuler en attendant que les canaux, puissants mais insuffisants en hiver contre les inondations, puissent les évacuer vers la mer. Inversement l'été, le marais mouillé constitue une réserve d'eau nécessaire pour les cultures des marais desséchés.

À ces deux ensembles s'ajoute un marais dit « intermédiaire » (18 700 ha) : partiellement protégé des inondations, il est tout de même plus humide que le marais desséché (**FIG. 50**). Il se distingue cependant beaucoup plus du marais mouillé car la végétation est plus proche des marais desséchés.

La zone d'étude envisagée ici enserme seulement des marais mouillés. Cependant, nous n'avons pas mené l'étude archéogéographique de ces marais car il s'agit d'un ensemble très particulier, fruit d'une dynamique d'aménagement très spécifique, ce qui aurait demandé un investissement en temps trop conséquent par rapport à la faible surface comprise dans la fenêtre d'étude. Par ailleurs, deux analyses de qualité ont été réalisées qui précisent l'histoire des entreprises d'assèchement pour les périodes médiévale et moderne [Sarrazin 1985 ; Suire 2002, 2006]. Néanmoins, dans le cadre de cette thèse, il

---

<sup>49</sup> Plante aquatique et invasive récente.

est important de présenter cet espace et son histoire<sup>50</sup> puisque sa bordure septentrionale constitue un axe de circulation ancien et qu'il joue un rôle fondamental dans l'histoire de l'occupation du sol de la plaine et parce qu'il a été exploité depuis le Néolithique au moins.

### 1.1.1. Histoire du colmatage de l'ancien golfe

L'état actuel du Marais poitevin résulte d'une longue et complexe histoire entre les sociétés et ce milieu. Ce marais procède en effet d'un phénomène de colmatage naturel accéléré par les sociétés depuis le Moyen Âge.

Bien avant le Néolithique, le niveau de la mer remonte sous l'effet d'un réchauffement climatique ayant entraîné la fonte des glaciers würmiens (plus de 120 m sur 10 000 ans, avec des avancées et des retraits). Cette transgression envahit alors une dépression située au sud de la plaine de Luçon vers 3 000 av. J.-C. et constitue le « Golfe des Pictons » du nom du peuple gaulois qui occupa ses rives<sup>51</sup>. S'en suit un progressif envasement naturel qui sera plus tard accentué par l'effort humain et dont le comblement encore en cours de la baie de l'Aiguillon est le dernier avatar. Les particules laissées par la mer constituent la « terre de bri » (ou argile à scrobiculaires), argile marneuse de couleur gris-bleuâtre, très compacte et dont l'accumulation en couches épaisses atteint par certains endroits 28 m [Ducloux 1989 : 26]. À celle-ci s'ajoutent des alluvions fluviales dans les vallées (du Lay, de la Vendée, de la Sèvre niortaise et leurs affluents) et le long de l'ancien rivage. Le Marais poitevin constitue en effet un réceptacle pour l'ensemble des eaux de ruissellement du bassin versant [*ibid.*]. Ces sédiments ne recouvrent cependant pas toute la dépression car ils s'arrêtent à la cote 3,5/4 m et des buttes calcaires (îles fossiles) apparaissent en plusieurs endroits, où se concentrent les bourgs et villages : Chaillé-les-Marais, Moreilles, Champagné-Puyravault, Charron, Marans, etc.

Si les spécialistes s'accordent pour dater d'environ 4 000 BP le début de la transgression marine qui ennoya la dépression de l'actuel Marais poitevin, ils sont moins unanimes sur le degré de navigabilité du golfe à l'époque romaine qui correspond à la phase finale de cette transgression. Maurice Marsac a rapelé les principales hypothèses émises à ce sujet [Marsac 1991 : 9-10]. A. Pawlowski constate en 1901 qu'aucun monument druidique ni vestiges romains n'a été découvert dans la plaine alluviale alors qu'ils sont nombreux sur les coteaux environnants. Il en conclut que la mer était donc toujours présente et constituait une véritable limite. Mais il occulte ainsi le problème de l'ennoisement éventuel de ces monuments. Au contraire, J. Welsch admet en 1914-1918 que le golfe était déjà devenu un marécage, du moins pour la partie est, et que des zones

---

<sup>50</sup> Nous empruntons, pour rappeler l'histoire de la formation de ce marais, aux exposés qu'en ont fait Maurice Marsac et Francis Tassaux pour l'histoire de son comblement naturel et antique [Tassaux 1975 ; Marsac 1991], Jean-Luc Sarrazin pour la période médiévale [1985] Yannis Suire pour la période moderne [2002 et 2006].

<sup>51</sup> Francis Tassaux réfute à ce propos les interprétations des érudits et historiens du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle qui voyaient dans les cités des Pictons et des Santons de véritables « empires maritimes ». Cette version surinterprète les quelques informations des textes et ne repose sur aucun élément probant [Tassaux 1982 : 63].

un peu plus surélevées, couvertes de bois et pâtures, étaient sinon habitées du moins parcourues par des chasseurs et pêcheurs demeurant sur les îles ou les plaines alentours. Quant à H. Pineau, il considère en 1970 également que le golfe était en voie de colmatage mais pas suffisamment avancé pour empêcher la navigation des bateaux de haute mer. Le silence des navigateurs et géographes romains sur ce secteur s'explique selon lui plutôt pour des raisons de sécurité : le golfe était peu fréquenté en raison de l'existence de nombreuses îles constituant autant de repères favorables aux pirates. Au vu de l'intense occupation du littoral fossile dès l'époque protohistorique, cette hypothèse doit être sérieusement critiquée (*Cf. infra*, 2.2.2). Enfin, Francis Tassaux rappelle qu'une voie gallo-romaine traversait le Marais poitevin entre St-Jean-de-Liversay et Gué-de-Velluire ce qui permet d'assurer que le marais, dans sa partie orientale au moins, n'était plus un golfe à cette époque (*Cf. infra*, Partie 2 – Section 2 – 3.2.1.) [Tassaux 1975 : 16, 45 ; Tassaux 1982].

Pour la période médiévale, on sait aujourd'hui que ces marais étaient déjà à un stade avancé de leur évolution. Ainsi, les terres conquises à cette époque l'ont été non pas sur la mer mais sur l'eau douce [Sarrazin 1985 : 335]. Les risques d'inondation ne viennent plus tant de la mer que des inondations venues de l'amont (bassins versants du Lay, de la Vendée et de l'Autize) [*ibid.*]. Les textes médiévaux rendent compte de ces risques de submersion par les eaux d'amont et de la nécessité de drainages.

### 1.1.2. *Les entreprises d'assèchement des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*

Les premières entreprises humaines d'assèchement et de gestion des eaux fluviales remontent donc au Moyen Âge, en particulier à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. L'historien Jean-Luc Sarrazin a étudié les processus sociaux et les relations de pouvoir qui ont présidé à ces travaux [Sarrazin 1985]. Si des mentions d'écluses, de levées et de clos sont attestées auparavant, elles sont assez rares et témoignent plutôt d'une économie extensive, de chasse et de pêche, et de l'existence de quelques marais desséchés le long des étiers. Il faut donc attendre les années 1190 pour percevoir dans les documents un tournant dans l'histoire des mises en valeur du marais. Ces travaux de drainage et de contrôle du niveau de l'eau procèdent selon J.-L. Sarrazin d'un « jeu complexe de relations de pouvoir et d'intérêt [...] à la confluence de la stratégie cistercienne de constitution de domaines fermés et de la politique de tel petit sire de développer sa seigneurie au village » [*id.* 347]. L'initiative des assèchements revient en premier lieu aux cisterciens – maîtres en matière hydraulique<sup>52</sup> – qui lancent, vers 1180-1190, l'assèchement en grand du Marais poitevin. Six abbayes se regroupent pour élaborer et organiser ces plans de drainage : La Grâce-Dieu, La Grâce-Notre-Dame de Charron, St-Léonard-des-Chaumes, Notre-Dame-de-Moreilles, Trizay, Bois-Grolland. Des creusements d'achenaux importants sont alors exécutés (achenal du Bot Neuf, achenal du Bot de Vendée, achenal de la Grenetière).

Mais, selon J.-L. Sarrazin, ce caractère spectaculaire ne doit pas masquer les autres intervenants, en particulier la petite aristocratie qui constitue selon lui la source d'impulsion parce que le desserrement des liens des *milites* vis-à-vis du pouvoir châtelain et

---

<sup>52</sup> Il semble néanmoins que les cisterciens se soient aussi adaptés à des pratiques indigènes dont certains textes montrent qu'elles supposent une maîtrise de la technique du marais clos asséché, du moins à petite échelle [Sarrazin 1985 : 338]

la hiérarchisation que l'on perçoit dans le monde des chevaliers l'amène à mettre en valeur son patrimoine local<sup>53</sup>. N'ayant pas les moyens matériels d'atteindre cet objectif, elle s'adresse alors aux abbayes qui prennent en charge les travaux. Mais si ces petites élites y gagnent des terres bonifiées, elles y perdent, ainsi que les communautés d'habitants qui dépendent d'eux, la maîtrise du système hydraulique. Par ailleurs, le Bas-Poitou étant une région faiblement urbanisée et aux pouvoirs particulièrement émiettés, les autorités politiques supérieures sont quasi inexistantes ce qui donne toute latitude aux abbayes pour asseoir leur mainmise : politique d'appropriation des travaux déjà réalisés ou à venir, contrôle des vannes et portes, constitution de domaines compacts dans les secteurs les plus favorables (légèrement en retrait de la mer).

Ce pouvoir absolu sur l'eau et la technique du marais clos asséché induisent des conséquences majeures sur le fonctionnement même du Marais poitevin. Cette technique permet aux abbayes de protéger de l'ennoyage leurs terres asséchées mais, ce faisant, elle réduit la surface découlement des eaux fluviales et ennoie progressivement les zones situées en amont<sup>54</sup>. Le XIII<sup>e</sup> siècle marque pour J.-L. Sarrazin le moment de rupture de l'équilibre préexistant. En témoignent la réaction des anciennes abbayes du secteur (l'Absie, St-Michel-en-l'Herm, St-Maixent, Maillezais, Nieul) qui sont contraintes de drainer leurs terres pour ne pas les perdre<sup>55</sup> mais aussi les conflits entre les moines et les communautés paroissiales qui demandent réparations. Ainsi, alors qu'on considère traditionnellement que l'échec de la mise en valeur du marais à la fin du Moyen Âge est lié à la guerre de Cent Ans (1346-1453), l'historien se demande plutôt « si les contradictions nées des circonstances sociales de l'assèchement n'expliquent pas, tout autant que le malheur des temps aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, l'échec relatif de la conquête médiévale du marais Poitevin » [*id.* : 348].

### 1.1.3. *Les travaux de l'époque moderne et sub-actuelle*

À l'extrême fin du XVI<sup>e</sup> siècle, au lendemain des guerres de Religion (1578-1598), le tableau que dresse l'historien Étienne Clouzot du marais, à l'appui de témoignages écrits, est désolé : « Un vaste terrain spongieux, s'asséchant rapidement en été, et disparaissant l'hiver sous une immense nappe d'eau provenant du débordement des rivières : çà et là émergeaient quelques mottes boisées, autour desquelles les joncs et les roseaux s'étendaient à perte de vue » [cité dans Suire 2002 : 205].

Malgré quelques assèchements très localisés à l'initiative de paysans, c'est avec Henri IV – confronté au problème de l'abandon des marais lors de combats et de séjours en terres poitevines – que sont relancées les entreprises d'assèchements et, cette fois-ci, à une échelle bien plus large. Celles-ci ont été détaillées et analysées dans sa thèse par Yann Suire [Suire 2002, 2006]. Le roi met en œuvre une véritable politique d'aménagement en

---

<sup>53</sup> On ne sait rien des éventuelles pressions paysannes car les textes montrent leur éviction du processus d'assèchement par les moines et les seigneurs [Sarrazin 1985 : 347].

<sup>54</sup> Pour J.-L. Sarrazin c'est de cette période que daterait la distinction entre « marais mouillé » et « marais desséché » qui fonde aujourd'hui la grande partition paysagère du Marais poitevin [Sarrazin 1985 : 347].

<sup>55</sup> Leur coalition est restée aujourd'hui dans le souvenir par le nom que porte encore le canal qu'ils ont ouvert au début du XIII<sup>e</sup> siècle, le « canal des Cinq abbés » [Sarrazin 1985 : 339].

confiant en 1599 la direction des travaux à un spécialiste hollandais, Humphrey Bradley, qu'il nomme « maistre des digues du Royaume »<sup>56</sup>. Rapidement le relais est pris par des investisseurs parisiens, rochelais et poitevins qui perçoivent tout l'intérêt économique, financier et scientifique<sup>57</sup> de l'opération. Pierre Siette reste un nom particulièrement célèbre car il fonde en 1641 la première véritable société de dessèchements associant propriétaires et financiers : la « Société des Marais du Petit Poitou ». La Bibliothèque nationale de France possède une carte figurant en 1648 les espaces contrôlés par cette société (*Cf. infra*, Partie 2 – Section 1 – Chap. 1 – 1.1.2.). La mise en valeur de ces terres est donc assurée par des nobles, des bourgeois et des abbayes *via* l'installation de métayers et journaliers dans de grandes exploitations maraîchines appelées « cabanes ». À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le Marais poitevin, pour sa partie desséchée, prend véritablement l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui, à savoir un vaste plat pays découvert aux prairies entourées de fossés. Ainsi, du Moyen Âge jusqu'à cette époque, la principale activité agricole des marais desséchés est l'élevage, le bétail étant mis à paître sur les terres laissées en prairies.

Une nouvelle ère d'abandon commence à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle avec la révocation de l'Édit de Nantes et la guerre contre la Hollande, entraînant la fuite des capitaux. C'est Napoléon I<sup>er</sup> qui relance au XIX<sup>e</sup> siècle l'aménagement du Marais poitevin. Il enclenche la troisième grande phase de travaux. En particulier, les marais mouillés, jusque là délaissés et considérés comme simple zone tampon protégeant les précieux marais desséchés des crues, deviennent le centre d'intérêt des aménageurs. Ces derniers développent la navigation et les systèmes d'évacuation des eaux des crues puis, dans un second temps, ils réfléchissent aux moyens de maintenir un niveau d'eau suffisant pour rendre possible les cultures maraîchines et l'entretien du bétail. Les prairies se développent alors significativement dans les marais mouillés [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982].

## ***1.2. La plaine de Luçon-Fontenay***

La plaine dite de Luçon ou de Fontenay-le-Comte<sup>58</sup> s'insère dans un plus grand ensemble allant de Niort à Talmont qui forme un croissant dont la partie convexe est tournée vers le nord (**FIG. 1**). Elle présente une structure monoclinale faiblement gondolée en direction du sud-ouest vers le Marais poitevin, à l'est d'une ligne Thiré-Nalliers, et en direction du sud-est à l'ouest de cette ligne. Elle s'étend sur une faible largeur, au maximum 20 km dans sa plus grande extension nord-sud au niveau de Ste-Hermine. Comme toute plaine, elle présente un relief peu accusé, de 15 à 60 m, et une

---

<sup>56</sup> La « Ceinture des Hollandais » garde encore le souvenir de cette présence flamande.

<sup>57</sup> Les dessèchements du Marais poitevin représentent également un défi technique stimulant pour ces investisseurs souvent férus de science [Suire 2006 : 51].

<sup>58</sup> Nous empruntons pour cette présentation aux références bibliographiques suivantes : [Passerat 1909], [Sarazin & Martin 1937 : 7, 10, 19], [Gautier 1949a : 30, 123, 126], [Gaucher 1976 : 11, 13], [Chauvet & Renard 1978 : 32, 37, 65, 67, 104-105, 141, 147, 149, 152-153], [Lahélec & Martin 1981 : 8-9], [Ducloux 1989 : 69-89].

ouverture importante du paysage<sup>59</sup> ce qui lui confère un aspect monotone, à peine nuancé par de larges vallées sèches (**FIG. 151**). Les fonds de ces vallées, de même que les dolines (témoins de surface d'un écoulement profond permanent), sont plus argileux et conservent donc une végétation locale plus vivace (**FIG. 52**). Ces vallons secs parfaitement lisibles en photo-interprétation, résultent de l'enfoncement de la circulation des eaux au Quaternaire, favorisé par la nature calcaire du sous-sol.

Le sous-sol est composé de roches calcaires du Jurassique, installées durant l'ère secondaire, suite à des effondrements du socle primaire créant une zone dépressionnaire dans ce secteur. Il s'agit essentiellement d'un calcaire du Bathonien, de couleur blanche ou grise, exploité comme pierre à bâtir et très souvent transformé superficiellement en argile rouge par la décalcification. La plaine se rattache donc à l'extrémité nord du bassin aquitain, également constitué de dépôts calcaires de l'ère secondaire. La porosité de la roche calcaire explique la faiblesse du chevelu hydrique, quasi absent excepté le Lay, l'Autize, la Vendée et son affluent la Longèves qui longe la plaine sur sa bordure orientale et la coupe sur une petite portion pour se jeter dans la Vendée (**CARTES 1, 2**). Ces rivières descendent du Massif ancien pour se jeter dans l'ancien golfe et traversent ainsi la plaine en « étrangères ». On constate pour les mêmes raisons la rareté des sources que signale la toponymie (Fontenay, Fontaines, Les Vieilles-Eaux, Puits-Secs, « bouil » pour les résurgences locales etc.). La nappe n'est en effet atteinte qu'au niveau des marnes bleues toarciennes du Lias supérieur, terrains imperméables, par des puits profonds de 30 m et plus.

Les sols de la plaine proviennent de la décomposition et de la décalcification au Quaternaire de ce socle calcaire par les eaux de ruissellement. Ils sont constitués d'une argile rougeâtre, ferrugineuse et mélangée plus ou moins avec des pierres de la roche mère<sup>60</sup>. Cette couche argilo-calcaire est très fertile car bien qu'elle soit sèche – en raison de sa perméabilité – elle offre les sols les plus faciles à travailler. Ces sols conviennent donc parfaitement aux céréales et la plaine est à ce titre considérée comme le grenier à blé de la Vendée. L'ingénieur cartographe Claude Masse écrit ainsi en 1705 dans son *Mémoire sur la carte du neuvième carré de la Générale des côtes du Bas Poitou*<sup>61</sup> :

Le milieu de cette carte est très cultivé, il y avait abondamment de toutes sortes de blés, surtout aux environs de Luçon. Il y a aussi des vignobles et quelques bois taillis par ci par là comme on peut le voir sur la carte. C'est la meilleure contrée de tout le Poitou, aussi elle est bien peuplée en conséquence.

Dans son mémoire du 46<sup>e</sup> carré de la même carte générale il précise encore : « C'est proprement une grande plaine haute dont le terrain est merveilleux pour le blé qui y vient en abondance ».<sup>62</sup> Pourtant, la situation au XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas brillante car faute de bras pour le labour et le sarclage, la plaine s'avère moins productive que le Bocage bien que ses terres soient meilleures [*Mémoires, observations...* 1833 : 332].

---

<sup>59</sup> On ne dénombre qu'une seule forêt dans toute la plaine en 1800, à côté de Ste-Gemme-la-Plaine (151 ha) [Labretonnière 1800 : 73].

<sup>60</sup> Lorsque celles-ci sont abondantes on parle de « terres de groie ».

<sup>61</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici les textes pour plus de lisibilité. Cf. l'annexe n°2 pour le texte intégral et original.

<sup>62</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici les textes pour plus de lisibilité. Cf. l'annexe n°2 pour le texte intégral et original.

L'aménagement parcellaire de ces terres est celui d'un openfield classique. Depuis les années 1950 et les grands remembrements, le parcellaire laniéré ancien a fait place à une mosaïque de vastes champs de labours ordonnés en quartiers délimités par les chemins d'exploitation donnant l'image d'un véritable quadrillage qui contraste d'autant plus avec la mosaïque beaucoup plus irrégulière du Bocage (**FIG. 53, 54**).

L'habitat est groupé au sein de gros villages et bourgs et il a généré au cours du temps un dessin viaire étoilé. Il n'y a presque pas de hameaux isolés et quand ils existent ils sont situés en limite de finage et plutôt au contact du Marais poitevin et du Bocage. On rencontre dans la plaine les deux seules (petites) villes du secteur étudié : Fontenay-le-Comte et Luçon, capitales historiques du Bas-Poitou. Le fait que ces deux agglomérations se trouvent dans la plaine ne doit rien au hasard. Cette zone ne souffre pas d'insalubrité comme les marais et bénéficie de routes en meilleur état que celles du Bocage. La plaine était donc plus propice au développement urbain. En outre, toutes deux sont situées au contact de terroirs différents et ont prospéré grâce à leurs activités commerciales locales et de plus lointaine distance entre le Haut-Poitou, le Limousin et la côte océanique. Après la Révolution, ces deux petites villes connaissent cependant une période de repli et d'assoupissement. Fontenay-le-Comte perd d'ailleurs son statut de préfecture en faveur de La Roche-sur-Yon en 1804 et ne compte plus que 7 000 habitants en 1800. Ce dépeuplement et cette langueur s'inscrivent alors dans un contexte de dépeuplement de la plaine à la fin de l'Ancien Régime. En 1793, un préfet de Vendée parle ainsi de « l'homme malade » du département pour décrire le Sud-Vendée : « son ventre mou où l'agriculture et le commerce sont pauvres et l'industrie presque inconnue » [cité par Chauvet & Renard 1978 : 141]. Cependant, même à l'époque moderne et malgré le développement de Fontenay-le-Comte, Luçon n'est qu'un petit bourg et Fontenay-le-Comte est trop excentrée pour être une place incontournable [Gérard 2001 : 159].

### ***1.3. Le Bas-Bocage***

Le Bas-Bocage<sup>63</sup> correspond à une partie du bocage vendéen (**FIG. 55**). Comme nous l'avons dit précédemment, le bocage désigne aussi, dans un sens désuet, un paysage de « petits bois ». Les érudits des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles ont souvent répété, se plagiant les uns les autres, cette définition et vanté le charme de ces paysages [Monbail 1843 : 3 ; Vallette *et al.* 1927 : 19 ; Cavoleau 1978 (1844) : 12 ; Malte-Brun 1987 (1882) : 7 ; Brochet 2000 (1901) : 1-2]. Cet environnement boisé est pour certains une source de lyrisme bucolique, comme dans cette « envolée » de Louis Brochet, érudit local : « Le Bocage, que ce simple mot évoque de souvenirs ! Le Bocage, c'est la fraîcheur, les grands bois, le calme, la retraite : mais c'est aussi l'énergie farouche, la foi ardente, la fidélité aux vieilles institutions » [Brochet 2000 (1901) : 1]. À cette vision idyllique fait néanmoins pendant

---

<sup>63</sup> Nous empruntons pour cette présentation aux références bibliographiques suivantes : [Passerat 1909 : 209], [Sarazin & Martin 1937], [Gautier 1949a : 13, 16, 18, 85, 113-119], [Bouhier 1963], [Gaucher 1976 : 7, 9, 11], [Chauvet & Renard 1978 : 22, 30, 39, 67, 150-151], [Lahélec & Martin 1981 : 7], [Ducloux 1989 : 166], [Renard 2005 : 120].



celle, plus ancienne et du « praticien » républicain, de l'officier d'État-Major Saint-Hypolite qui associe ces paysages aux difficultés de la guerre civile :

Des chemins étroits et difficiles, creusés souvent par les eaux, et formant une infinité de carrefours, contribuent à rendre inextricable ce pays, dont on ne peut, sur les lieux mêmes, déterminer la position. Des bourgs d'une faible population, des villages épars, des propriétés très divisées, des maisons cachées par les fourrés, et des habitants aux mœurs pures et farouches, voilà ce qui faisait du Bocage un véritable labyrinthe favorable à la guerre civile. [Saint-Hypolite 1843 : 10]

Le Bas-Bocage correspond en particulier à une vaste plate-forme inclinée doucement depuis le nord-est du département (Haut-Bocage) vers le sud (le Marais) et l'ouest (l'océan) (**FIG. 1**). Son horizon est faiblement ondulé et son altitude va en s'atténuant depuis 120 m au nord-est à quelques mètres au niveau du littoral atlantique et de l'ancien golfe picton. Il s'agit des vestiges de la vieille pénéplaine primaire qui se caractérise par de faibles pentes, des vallées évasées et des dépôts superficiels.

Le sous-sol de cet ensemble est constitué essentiellement de schistes briovériens de l'ère primaire alternant avec des ellipses granitiques et granulitiques. Il représente la limite méridionale du Massif armoricain vers le bassin aquitain. Autour de Mareuil-sur-Lay on trouve un massif de rhyolithe, c'est-à-dire une roche volcanique composée de quartz et de feldspath.

Ces formations géologiques ont généré un réseau hydrographique très dense du fait de leur imperméabilité ainsi qu'une faiblesse des réserves souterraines en eau, surtout dans les terrains schisteux (**CARTES 1, 2**). Les ruisseaux et rivières ont des vallées étroites et encaissées car la pente rapide et l'allure très importante des cours exclut toute possibilité de remblaiement des vallées et ce d'autant plus qu'ils ne transportent qu'une faible quantité d'alluvions. Ce tracé heurté des cours d'eau et les brusques dénivellations locales (mais petites : pas plus d'une cinquantaine de mètres) s'expliquent par de nombreux et diffus accidents tectoniques de faible ampleur. À ce réseau hydrographique il faut aujourd'hui ajouter de nombreux étangs artificiels : deux étangs de grands barrages (Mervent créé en 1958 et Château-Guibert créé en 1985) et une infinité de petits étangs. Ces derniers correspondent à des plans d'eau de loisir individuel ou – majoritairement – à des étangs d'arrosage liés à l'introduction de la culture du maïs fourrager dans les cultures à partir des années 1970-1980, « dévoreuses » d'eau<sup>64</sup>. Il s'agit donc d'un phénomène contemporain lié aux nécessités d'irrigation. J.A. Cavoleau dans sa statistique en 1844 rappelle cependant que de nombreux étangs associés auparavant à toute maison de maître ont été desséchés en Vendée depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ce qui souligne qu'on ne saurait affirmer l'absence d'étangs pour les périodes médiévale et moderne et ce, même si la carte de Cassini en figure très peu [Cavoleau 1978 (1844) : 259]. La connaissance que nous avons de ces aménagements est très limitée et mériterait une approche conjointe de palynologues et d'historiens des textes comme l'ont mise en œuvre Dominique Marguerie et Daniel Pichot pour la quart nord-ouest de la France entre le VII<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle [Pichot & Marguerie 2004].

Les sols acides, argileux et lourds provenant de la décomposition des roches mères et l'hydromorphie naturelle de cet espace ont favorisé les landes de genêts et d'ajoncs construisant l'image de terres pauvres et difficiles à travailler, par opposition aux terres

---

<sup>64</sup> Information obtenue auprès de René Bigot, exploitant agricole en Vendée (La Chaize-le-Vicomte).

fertiles de la plaine. Les cultures furent en effet pendant longtemps celles du seigle, du sarrasin et du lin. Les géographes Alain Chauvet et Jean Renard désignent l'espace situé au sud d'une ligne Talmont-Chantonay-La Châtaigneraie et au nord de la plaine calcaire, soit le secteur embocagé concerné par notre étude, comme les « marges méridionales des bocages ». Celles-ci forment une sorte de « croissant » aux pointes tournées vers le sud et se caractérisent par des sols maigres où subsistent une agriculture traditionnelle et des structures foncières dominées par la grande propriété [Chauvet & Renard 1978 : 67].

La pression démographique de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle contraint au défrichement des landes, réalisé grâce au chaulage des terres, associé aux engrais à partir des années 1950. Malgré ces défrichements, des îlots forestiers se sont maintenus où dominent les chênes. En particulier la grande et belle forêt domaniale de Mervent-Vouvant, au contact de la plaine au sud-est du département, est la plus vaste avec ses 2 400 ha et la plus variée dans sa végétation et son modelé.

Aujourd'hui l'élevage bovin a pris beaucoup de place mais il s'agit d'un phénomène relativement récent, lié à l'essor de l'industrialisation à partir du XIX<sup>e</sup> siècle qui a provoqué l'accroissement de l'urbanisation et, conséquemment, celui de la consommation de viande. Cependant, et encore dans les années 1960, le Bas-Bocage est une région moins dynamique que le Haut-Bocage et accuse depuis longtemps un retard lié à une évolution plus lente des systèmes de culture, à une spécialisation moins accentuée de l'élevage bovin, à des sols plus difficiles (secs en été et gorgés d'eau en hiver), à une population encore très largement agricole et dispersée et au maintien plus prononcé du métayage.

L'habitat présente des degrés dans la dispersion, depuis la ferme isolée jusqu'au bourg en passant par les « villages » (hameaux) et les nombreux châteaux, logis et maisons bourgeoises isolées (**FIG. 56**). A. Chauvet et J. Renard remarquent, en schématisant, que les villages se trouvent surtout au sommet des versants et le long des escarpements ou talus car les paysans y trouvaient une variété de terroirs, alors que les fermes isolées et métairies sont plutôt installées sur les plateaux et les interfluves, au sein d'un bocage géométrique à larges mailles renvoyant à l'histoire des grands domaines de l'Ancien Régime et aux défrichements du XIX<sup>e</sup> siècle [*ibid.*].

Enfin, le paysage bocager de haies que l'on connaît aujourd'hui semble être issu d'un processus historique s'enclenchant à partir de l'époque moderne à l'initiative des élites (*Cf. infra*, 2.1.3.).

Le bocage vendéen présente donc toutes les caractéristiques du type agraire défini par les géographes : domination de l'enclos végétal, infinité de bois, champs-blocs, habitat dispersé, densité du réseau routier. Il apparaît même plus régulier que le bocage breton parce que les méjous (appelés gageries en Vendée) y sont rares. Déjà au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, Paul Vidal de la Blache, le père de la géographie moderne française, présentait ce paysage vendéen comme un très bel exemple de bocage, édifiant ainsi l'image paysagère traditionnelle de la Vendée :

[...] le pays se morcelle en lopins verdoyants, il devient le "petit pays", suivant une très juste expression locale. Chaque lopin de champs ou de prés est entouré de *chintres* ; tout est enclos. Les chemins creux s'enfoncent sous les haies d'arbres. De toutes parts, près des ruisseaux, des suintements et des sources, s'éparpillent les *borderies*, isolées ou par petits hameaux. Les maisons aux toits en tuiles, peu inclinés, avec des figuiers et parfois leurs treilles, ont une teinte méridionale qui manque dans

le bocage breton ou norman. De grosses meules de paille décèlent les ressources nourricières de ce sol, pauvre toutefois dans les parties où manque la couverture de limon. Partout, même sur les espaces en friches dont les genêts et fougères ont pris possession, la charrue finit par passer, sauf à prolonger pendant plusieurs années les jachères. Les villes et même les villages ne tiennent qu'une faible part de la population. C'est une complète expression de l'ouest rural. [Vidal de la Blache 1979 (1903) : 318-319]

#### 1.4. *Les zones de contact entre la plaine et le Bas-Bocage*<sup>65</sup>

Il n'existe pas d'étude détaillée du contact entre les terres sédimentaires et le Massif armoricain. Quelques observations ont néanmoins été réalisées par les géographes travaillant sur la Vendée (**FIG. 57**). Le premier constat est qu'il n'existe pas de *cuestas* comme on peut en observer dans l'est du Bassin parisien. Les cours d'eau descendus du Massif ancien n'ont en effet pas dégagé de tels reliefs. Le contact se marque ici sous la forme de pans inclinés – des glacis – qui se recoupent selon un très faible angle et donc sans rupture de pente. Une exception est cependant à noter dans le secteur retenu, au sud du Simon où l'on observe quelques restes d'une ancienne *cuesta*. Selon Marcel Gautier, il a dû exister par le passé une ligne de côte intérieure que l'on perçoit à l'analyse du réseau hydrographique. L'Herminault, la Longèves, la Smagne, la Rinaie, après avoir coulé en direction de l'ancien golfe à travers le Bocage, tournent brusquement pour suivre la bande du Lias à quelques kilomètres du Marais au lieu de s'y jeter directement, allongeant ainsi considérablement leur cours (**CARTES 1, 2**). Elles passent donc d'un cours conséquent à subséquent, comme beaucoup de cours d'eau coulant aux pieds d'une *cuesta*. Des sables rouges, déposés par une transgression marine à partir du Pliocène (12 à 4 millions d'années), noient le relief sous des placages à la surface de la plaine, dans la basse vallée du Lay, sur la rive droite du Lay à St-Michel-le-Cloucq et à Pissotte. Mais ces placages sont plus faibles sur les sommets de la *cuesta* et sur son revers, conservant ainsi la topographie antérieure, amortie par l'accumulation des sables. La *cuesta* aurait donc disparu sous l'action de l'érosion et des mouvements tectoniques, ne laissant plus comme trace que cette disposition singulière du réseau hydrographique.

On peut distinguer deux espaces de transition. Un premier, à l'est, entre la forêt de Mervent et le département des Deux-Sèvres, est marqué par l'extrémité méridionale du Haut-Bocage. Le relief est ici très mouvementé, compartimenté par des failles et des vallées encaissées. On le voit au nord de Fontenay-le-Comte où les formations du Lias buttent, à cause d'une faille passant par Pissotte et L'Orbrie, contre les terrains anciens avec une dénivellation de 40 m. La limite est ici marquée dans la topographie par une ligne continue de coteaux boisés, à 90 m d'altitude, dominant la plaine qui s'étend en contrebas à environ 45-50 m. Le bocage y est dense et les forêts sont importantes. En

---

<sup>65</sup> Nous empruntons pour cette description aux références bibliographiques suivantes : [Passerat 1909 : 189, 264], [Gautier 1949a : 17, 19, 30-31], [Chauvet & Renard 1978 : 32, 150-151], [Lahélec & Martin 1981 : 39-41], [Boulard *et al.* 1987 : 297-299], [Doriath 1989 : 14-15], [Ducloux 1989 : 69-89].

particulier, la forêt de Mervent-Vouvant, développée sur un petit horst tertiaire ayant percé la couverture liasique, constitue un paysage touristique de premier plan en Vendée.

Le second espace de transition s'étend entre Pissotte et l'ouest de Mareuil-sur-Lay (jusqu'à Givre). Géologiquement, il s'agit d'assises liasiques transgressives formant un vaste « croissant » de terrains où alternent les sables et argiles sédimentaires et des schistes primaires profondément altérés. Les services agricoles l'ont récemment circonscrit et nommé « Entre-Plaine-et-Bocage ». Cette zone est compliquée par les profondes entailles créées par le réseau hydrographique qui a dégagé des dépressions périphériques plus ou moins importantes (haute vallée de la Longèves, vallée de la Smagne, vallée du Lay, haute vallée du Troussepoil). Autour du Lay et de la Smagne, les marnes bleues du Lias supérieur forment un obstacle infranchissable pour les eaux d'infiltration qui s'arrêtent et s'accumulent à leur surface, générant de multiples sources et rus. Ces vallées liasiques sont donc propices à la végétation et aux cultures ce qui fait d'elles des terrains riches. Cette bande de marnes et de calcaires du Lias contraste ainsi avec les terres acides du Bocage.

Aux deux extrémités, autour de Pissote et surtout de Mareuil-sur-Lay et Rosnay, la vigne couvre quelques centaines d'hectares. Sur la partie est, le contact entre le massif ancien et la plaine calcaire est souligné par un liseré de villages installés sur le calcaire au pied du Massif ancien et suivant le réseau hydrographique (Smagne et Longèves) (**CARTE 44**). Moins accidentée que le Bocage, cette microrégion présente tout de même de molles ondulations. Plus ombragé que la plaine mais moins boisé que le bocage, ce secteur porte des arbres d'essences diverses et des haies vives plus ou moins discontinues. Tout ceci crée un espace associant des terroirs aux sols fertiles, complémentaires et propres à toutes les cultures (prairies, vigne, blés, fruiticulture). Il est dominé par Mareuil-sur-Lay, bourg médiéval implanté sur un ancien site d'éperon protohistorique dominant le Lay et marquant la transition entre le Massif ancien et les terrains calcaires.

## **2. Chapitres d'histoire de l'occupation du sol**

### ***2.1. L'occupation du sol et le peuplement dans le Massif ancien***

#### *2.1.1. Le peuplement des vallées à la préhistoire*

François Valotteau a réalisé un mémoire de maîtrise sur l'implantation néolithique dans la vallée du Lay [Valotteau 1996]. Celle-ci aurait offert aux populations héritières du Néolithique ancien atlantique un axe de pénétration depuis la côte océanique jusqu'à l'intérieur des terres où elles auraient rencontré des populations danubiennes tardives. Il existe peu d'indices de cette période dans la vallée du Lay. Il faut attendre le Néolithique récent et final pour que l'occupation de cet espace soit véritablement perceptible, grâce aux ramassages de surface (aucun site n'a livré de structures d'habitat) [*id.* : 143]. F. Valotteau, à partir de ces données, émet l'hypothèse d'un peuplement inégal : peu prononcé sur les îles et plus dense autour de Mareuil-sur-Lay, située au carrefour

d'écosystèmes différents, ainsi que le long du Lay et de ses affluents [*id.* : 144]. Le réseau hydrographique du Lay offre en effet de nombreux points de passage et constitue un axe de circulation, attesté par la découverte en 1928 d'une pirogue du Néolithique final au lieu-dit Lavaud à Péault [*id.* : 83, 143 ; Poissonnier 1997 : 199].

### 2.1.2. *Les défrichements médiévaux et les tenures en hébergements*

Nous connaissons peu de choses de l'occupation du sol dans le bocage actuel. Le Moyen Âge est cependant mieux loti que les périodes gauloise et antique car quelques études existent, menées par des historiens des textes. L'unique travail réalisé sur la zone étudiée ici est celui de Myriam Doriath, dans le cadre d'une maîtrise sur l'occupation du sol et le peuplement dans la région de Mareuil-sur-Lay [Doriath 1989, 1994]. Elle a exploité quelques découvertes archéologiques fortuites, quelques documents cartographiques et, essentiellement, les documents écrits. Elle propose, à l'issue de son analyse, deux hypothèses. Tout d'abord, elle observe que les parcelles avec le microtoponyme de « fief » portent toutes de la vigne, au Moyen Âge comme au XX<sup>e</sup> siècle. Le fait que ces parcelles soient situées plutôt dans la plaine et en bordure méridionale du Massif ancien l'incite à supposer que les vieux terroirs connaîtraient un renouveau grâce au développement de la viticulture [Doriath 1994 : 164-165]. Ce phénomène est observé en Haut-Poitou et dans les pays charentais à partir du X<sup>e</sup> siècle par Roland Sanfaçon [Sanfaçon 1967].

Elle observe par ailleurs que les toponymes en –ière sont nombreux et qu'ils correspondent à des habitats installés sur des terres nouvellement défrichées, comme c'est classiquement le cas dans l'ouest de la France (*Cf. supra*, Chap. 1 – 1.2. ; Chap. 2 – 3.1.2.). M. Doriath rattache ces toponymes aux *hébergements* largement étudiés par Pierre Duparc, historien chartiste, qui les a définis comme de « petite[s] exploitation[s] créée[s] aux dépens de la forêt, de la lande ou du marais dans plusieurs pays de l'Ouest » et « concédées en censive pour être cultivées par des hôtes qui y construisent leur maison » [Duparc 1964 : 12, 16]. Il s'agit de tenures de défrichement individuel, à l'échelle d'une famille, qui s'opposent aux défrichements collectifs et aux implantations massives d'habitats nouveaux qui portent plutôt le nom de *burgus* [*id.* : 33, 83-85]. Elles sont bien connues en Poitou où elles se multiplient à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans le bocage mais aussi le long du marais poitevin du nord-ouest à l'est, pour les terres gagnées sur la mer [*id.* : 28-31]. On leur donne le plus souvent le nom du défricheur/exploitant auquel on ajoute un article (généralement féminin) et le suffixe –ière ou –aria [*id.* : 35]. On assiste donc au développement d'un habitat nouveau entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle dans ces régions de l'Ouest, par colonisation de terres neuves ou – et c'est le cas le plus fréquent selon Daniel Pichot – par densification des vieux terroirs [Pichot 2002 : 111]. Ces habitats ne perdurent pas tous car ils correspondent parfois à des créations non viables réalisées sous la pression démographique. C'est ce qu'illustrent de nombreux exemples d'hébergements conquis sur la forêt et ensuite recouverts par les arbres ou les landes [Duparc 1964 : 86].

M. Doriath ne retrouve pas de mention de défrichements dans les textes qu'elle étudie mais elle observe que la répartition de ces toponymes fait ressortir le Massif ancien, zone d'habitat dispersé, face au vide de la plaine, caractérisée par un habitat groupé (**FIG. 58**). Elle reprend donc à son compte les conclusions de P. Duparc et pose l'hypothèse suivante : la densité de ces toponymes en –ière sur le Massif armoricain

traduirait une colonisation individuelle et tardive face à des défrichements collectifs qui auraient été entrepris plus tôt sur les riches sols de la plaine [Doriath 1994 : 166]. Cette étude de Pierre Duparc repose sur les thèses anciennes du « décollage » de la croissance agraire de l'Occident médiéval à partir de l'an Mil. Après un haut Moyen Âge caractérisé par une faible occupation et une régression des cultures, surviendrait un XI<sup>e</sup> siècle porté par une croissance démographique engendrant des bouleversements économiques dont les célèbres « grands défrichements », favorisés par les seigneurs soucieux d'attirer des colons à coup d'exemptions et autres avantages. Selon P. Duparc, l'Église a très directement contribué à la création de nombreux hébergements grâce à l'action de ses « moines défricheurs » [Duparc 1964 : 14]. Aujourd'hui, les données archéologiques et paléoenvironnementales ainsi que la relecture des textes par les médiévistes ont permis de relativiser cet effet de décollage aux environs de l'an Mil en montrant que la croissance agricole démarrerait bien plus tôt, dès la période carolingienne, et qu'il fallait plutôt interpréter les choses en termes de processus de longue durée [*La croissance agricole...*1990 ; Bourin & Parisse 1999 ; Burnouf 2003, 2008]. Ce changement historiographique n'enlève cependant rien au fait que l'on perçoive effectivement l'apparition d'un nouveau type de tenure qui est à mettre en relation avec des toponymes particuliers identifiés par tous les historiens comme les indices d'exploitations individuelles issues de mises en valeur.

### 2.1.3. *La constitution historique de la Gâtine poitevine à l'époque moderne*

Le paysage bocager vendéen semble se développer véritablement à partir de l'époque moderne, en lien avec l'installation des métairies. Le Dr. Louis Merle par l'étude, dans les années 1950, des terriers, des minutes notariales et des chartiers seigneuriaux a démontré pour la région voisine de la Gâtine poitevine quel avait été le processus historique de la construction du paysage bocager et des métairies [Merle 1951, 1954, 1957, 1958]. Son analyse, par son ampleur et sa rigueur, est considérée à juste titre par les historiens comme exemplaire et sert, aujourd'hui encore, de référence indépassée pour cette région. Elle est constamment reprise par les historiens vendéens pour présenter l'embocagement de l'époque moderne [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 ; Gérard 2001]. Pourtant Jean-Luc Sarrazin pose la question des modalités de ce transfert : le remembrement territorial démontré par L. Merle « a-t-il été général ? S'est-il partout accompagné d'une prolifération des haies ? Aucune recherche conséquente n'a jusqu'à ce jour apporté de réponse à ces questions pour la Vendée » [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 150]. Philippe Bossis, rédacteur du chapitre sur la période moderne, écrit qu'à cette époque la plaine et le bocage apparaissent en Vendée dorénavant bien constitués et dissociés, probablement du fait de la naissance des métairies comme ce fut le cas en Gâtine [*id.* : 204-209]. Néanmoins il ne parle pas du lien entre la création des métairies et l'installation de haies tel que l'a identifié Louis Merle dans les textes.

#### ▪ **Remembrements et création de la métairie**

À la fin de la guerre de Cent ans, le Poitou apparaît ravagé par les exactions et nombre de champs sont laissés à l'abandon. Avec le retour de la paix débute un vaste mouvement de restauration agricole qui se développe largement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Celui-ci est déclenché par la noblesse, désireuse de soutenir son train de vie mais dont les

revenus menacent d'être anéantis par le manque d'entretien des terres et la dévaluation de la monnaie. Pendant deux siècles au moins, avec patience, elle procède donc à une vaste opération de regroupement des terres à but lucratif. Il s'agit, autour du fief, grâce au jeu du retrait féodal et à la misère des paysans (durement touchés par les guerres de Religion), de racheter les terres de leurs censitaires pour les regrouper et en confier la mise en valeur à des métayers ou des fermiers<sup>66</sup> : « Le remembrement auquel la noblesse s'est livrée en Gâtine n'a eu d'autre but que d'accroître l'étendue de ce domaine proche dont le revenu pouvait plus aisément s'ajuster aux fluctuations de la monnaie » [Merle 1958 : 69]. Ce regroupement de nature juridique aux mains d'un même « propriétaire » (un « remembrement ») semble également avoir eu une traduction planimétrique. Cette opération débouche en effet sur la création d'un nouveau type d'exploitation agricole : la *métairie*. L. Merle détaille, parmi de nombreux autres dossiers, l'exemple de la seigneurie de Barre-Pouvreau dont le seigneur possède au milieu du XV<sup>e</sup> siècle une *gaignerie* qu'il transforme par quelques adjonctions en métairie. À partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, il l'agrandit progressivement jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle où il a finalement absorbé la totalité des tenures du terroir : deux grandes métairies prennent alors au final la place d'un village et engendrent la création d'un nouvel habitat [Merle 1951 : 5 ; Merle 1958 : 59].

La métairie est définie par L. Merle comme « un domaine rural pourvu de bâtiments, exploité par un fermier ou un métayer et dont l'étendue exige un cheptel abondant, en particulier un train de labourage très étoffé » [Merle 1958 : 102]. C'est ce dernier point qui la distingue fondamentalement de la borderie qui peut aussi être affermée et dotée de bâtiments mais qui ne possède qu'un matériel de labour très rudimentaire (houe, bêche, pic) [*ibid.*]. Si la métairie se caractérise par une quantité importante de terres en herbe pour la pâture, les terres labourables représentent tout de même la majeure partie du sol, réparties entre les ouches<sup>67</sup> et les terres en cultures proprement dites [*id.* : 104]. Annie Antoine pour la Bretagne a précisé grâce aux plans terriers la nature des terres comprises dans une métairie [Antoine 2007 : 196].

Les métairies sont toujours pourvues d'un centre habité composé de la maison du métayer et des bâtiments d'exploitation. Leur centre occupe souvent un ancien village abandonné par ses habitants à la faveur de la famille du métayer. C'est ce que signale, selon L. Merle, l'ordonnancement lâche des bâtiments qu'on observe sur les documents planimétriques autour d'un vaste « quaireux » c'est-à-dire l'ancienne place du village disparu à laquelle aboutissent encore les chemins de desserte. Le seigneur foncier trouve dans ces anciennes maisons une solution de facilité économique. Au contraire, lorsque les bâtiments s'organisent autour d'une cour desservie par un seul chemin s'y terminant en forme de cul-de-sac, cela renvoie à la constitution de la métairie autour du chef-lieu du fief, c'est-à-dire autour du logis [Merle 1951 : 16 ; Merle 1958 : 80-83, 103].

Au filtre des textes, les métairies apparaissent vastes, d'une superficie allant de 15 à 100 ha, parfois plus, et composées de parcelles jointives progressivement rassemblées (contrairement aux métairies des plaines) [Merle 1957 : 614 ; Merle 1958 : 73]. L'exemple

---

<sup>66</sup> L. Merle rappelle que la distinction entre métayage et fermage telle qu'on l'entend aujourd'hui (le métayer partage les fruits de la production avec le propriétaire alors que le fermier est rémunéré en argent) est largement surdéterminée pour les périodes anciennes. Une terre pouvait en effet tout à fait être exploitée suivant l'un ou l'autre de ces modes sans cesser d'être qualifiée de métairie [Merle 1958 : 99-100].

<sup>67</sup> Les ouches sont de petites parcelles très souvent complantées d'arbres fruitiers et situées à proximité des habitations, prolongeant leurs jardins.

de la paroisse de Secondigny montre que sur les 3 700 ha de territoire, 76 % (2 800 ha) sont occupés par des métairies (au nombre de 54) dont 63,6 % appartiennent à des nobles, 7,4 % au clergé et 29 % à des bourgeois ou marchands. Les borderies (une centaine), petites exploitations ne dépassant pas la dizaine d'hectares au maximum (mais souvent beaucoup moins) et dont les bâtiments d'exploitation se trouvent dans les villages autour desquels elles se répartissent, couvrent quant à elles 700 ha environ. Ce sont donc 62 % de la surface de la paroisse qui se trouvent dans les mains des classes privilégiées. Si cet exemple ne peut parler pour tous les terroirs de la Gâtine, L. Merle y retrouve les grandes lignes qu'il perçoit dans sa documentation écrite [Merle 1957 : 614 ; Merle 1958 : 40-41]. Annie Antoine, en Bretagne, a également montré que les métairies (du XVIII<sup>e</sup> siècle) étaient d'une taille supérieure à celle des closeries (l'autre appellation des borderies, usitée au nord du Poitou) : « La closerie apparaît dans le paysage comme un modèle réduit de la métairie : elle est composée d'un moins grand nombre de pièces plus petites » [Antoine 2007 : 195].

La planimétrie offre des indices signalant l'existence d'« îlots de résistance » à ce vaste remembrement territorial (FIG. 59). La lecture des plans cadastraux montre en effet selon le Dr. Merle des petites tâches sombres sur le « clair » des fonds. Il s'agit en fait de villages cernés par une infinité de parcelles correspondant aux tènements et hameaux de l'époque médiévale. Les métairies sont, à l'inverse, le visage de la Gâtine des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles [Merle 1951 : 11-12].

#### ▪ La formation du paysage bocager

Accompagnant l'émergence de cette forme d'exploitation rurale, un nouveau paysage voit le jour, qui caractérise la Gâtine actuelle : le bocage. **Le paysage antérieur semble, au travers des textes, avoir été celui, sinon d'un véritable openfield, du moins d'un pays de champs ouverts.** Le cas du terroir de Sunay illustre ce fait. L'analyse des contrats d'acquêts passés entre Olivier Chapelain à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle montre, en confrontant les parcelles vendues, l'extrême morcellement du terroir, aux mains de plusieurs familles de propriétaires. L'étude des autres seigneuries amène au même constat d'un enchevêtrement et d'un éparpillement des héritages à la surface du terroir. Pour L. Merle il ne fait aucun doute qu'aucune clôture ne sépare ces lopins les uns des autres car ils sont trop petits (deux ou trois boisselées) pour permettre d'associer haies et cultures. En tout cas nous sommes loin du cloisonnement très étroit de la Gâtine contemporaine [Merle 1958 : 76-77]. Tout change avec le développement des métairies. En effet, une clause systématiquement introduite dans tous les baux à ferme des métairies du XVI<sup>e</sup> siècle et d'une bonne partie du XVII<sup>e</sup> siècle impose la clôture des terres : « et feront, iceulx preneurs, par chacune des dictes années [de leur terme] 15, 20 ou 25 brasses de fossés qu'ils planteront à leurs dépens en bonne plante » [Merle 1951 : 9]. On retrouve souvent des précisions sur la profondeur et la largeur du fossé ainsi que sur la nature de la plante à installer (presque toujours de « l'esbaupin »). Selon le Dr. Merle, cette haie joue dans la métairie trois rôles très importants qui expliquent l'attention que lui portent les propriétaires et les métayers<sup>68</sup> [Merle 1958 : 105-106] :

---

<sup>68</sup> Évidemment certains espaces restent sans clôture : il s'agit surtout des étendues de brandes, non encore défrichées à l'époque moderne [Merle 1958 : 78].



- elle est une clôture empêchant les animaux de pénétrer sur les terres cultivées. Elle eut donc pour conséquence la disparition des bergers et l'interdiction de la vaine pâture ;
- elle est une réserve de bois composée d'essences variées pour le chauffage, le bois d'œuvre, les fruits ;
- associée à un fossé, elle permet de drainer les eaux de ruissellement vers le plus proche ruisseau.

La haie semble donc intrinsèquement liée à la métairie dont elle suit l'extension :

La multiplication de celle-là accompagne si étroitement le développement de celle-ci que la clause relative aux fossés disparaîtra lorsque la métairie aura atteint son complet épanouissement c'est-à-dire à la fin du XVII<sup>e</sup>. En d'autres termes, la haie exprime le remodelage que la métairie, en se constituant, a imprimé au sol sur lequel elle s'est implantée. [Merle 1951 : 9]

La constitution des métairies et du paysage bocager est donc le fruit d'un processus complètement moderne qui a profondément et durablement modifié le sol de la Gâtine. Annie Antoine précise que selon que l'on est en terres de métairie ou de closerie, le réseau bocager installé n'est pas le même : « la métairie crée un bocage d'autant plus lâche qu'elle comporte plus de grandes parcelles, la closerie s'entoure d'un réseau de haies d'autant plus dense qu'elle-même et les parcelles qui la composent sont plus petites » [Antoine 2007 : 195-197]. Elle nuance également l'importance de ce réseau bocager en rappelant qu'en Bretagne le bocage présente à l'époque moderne, jusqu'à la révolution fourragère du XIX<sup>e</sup> siècle, un aspect « poreux » et « inachevé », les haies ceignant de manière inégale les parcelles [*ibid.*].

#### ▪ Les conséquences sociales du nouvel aménagement des terroirs

Ce nouvel aménagement des terroirs a également un impact sur le réseau d'habitat et les conditions sociales. Reprenons l'exemple du finage de Sunay. Alors qu'on perçoit auparavant, au travers de la documentation, « une manière de microcosme lilliputien, pouvant vivre en quasi-autarcie grâce à ses laboureurs, ses meuniers et ses artisans » au sein d'un village abritant de modestes exploitants propriétaires ; après la constitution des deux grandes métairies, les petites tenures se dissolvent et le village se dépeuple. À l'échelle de la Gâtine, la condition des personnes apparaît profondément modifiée : les tenanciers cèdent la place à des métayers devenus des ouvriers agricoles soumis à la précarité des baux renouvelables et qui se retrouvent bientôt incapables de se procurer le cheptel nécessaire à la mise en culture [Merle 1958 : 203]. Ainsi, cette opération de remembrement engendre une sorte de « prolétariat rural », pour longtemps misérable selon L. Merle [*id.* : 88-91 ; Merle 1951 : 10]. Ces habitants, précarisés et chassés de leur lieu d'habitation, rejoignent le plus souvent un habitat voisin, chef-lieu de paroisse, ou, pour certains, la ville la plus proche [Merle 1958 : 93-94]. Il s'agit donc d'une nouvelle économie qui débouche sur une crise de l'habitat au XVII<sup>e</sup> siècle, avec des disparitions de villages et des déplacements de paysans. L. Merle résume ainsi d'un mot le passage entre ces deux types de structure agraire : « on serait tenté de dire que ce remembrement a substitué à une économie communautaire, représentée par le village, une économie "capitaliste", dont la métairie est l'expression » [Merle 1957 : 617].

## ▪ Évolution de la Gâtine depuis le XVII<sup>e</sup> siècle

Depuis les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, L. Merle observe une grande stabilité du paysage et de la planimétrie. La comparaison des documents cadastraux napoléoniens et des documents écrits ou figurés du XVIII<sup>e</sup> siècle montre en effet une grande fixité des formes, voire même des noms et des cultures des parcelles. Les changements dans le paysage agraire interviennent seulement à partir de 1850 avec l'abandon de l'assolement triennal et l'introduction des prairies artificielles. Alors qu'auparavant les métairies sont situées à mi-pente, à proximité des ruisseaux, pour jouir des prairies naturelles nécessaires au cheptel<sup>69</sup>, elles s'installent dorénavant sur les croupes couvertes de brandes et de petits bois qu'elles se mettent à défricher. En outre, la surface nécessaire à la subsistance d'une famille décroît proportionnellement aux améliorations de l'élevage grâce au fourrage des prairies artificielles. Il en résulte une fragmentation des métairies et des parcelles qui contribue par ailleurs à accentuer le caractère bocager du paysage. Ainsi, mises à part quelques grandes métairies aux mains des mêmes familles depuis longtemps, la plupart des métairies éclatèrent en plusieurs exploitations nouvelles, sous l'effet des ventes ou partages et des créations de nouvelles routes [Merle 1951 : 12-14]. La grange-écurie des fermes modernes marque dans l'habitat cette rupture en traduisant l'essor de l'élevage, source d'un nouvel enrichissement.

## 2.2. *L'occupation du sol et le peuplement dans la plaine calcaire*

### 2.2.1. *Un dossier en attente : l'Âge du Bronze et le premier Âge du Fer*

Charles Passerat notait déjà en 1909 que les plaines de Neuville et de Luçon étaient les deux seules régions où les dolmens s'écartaient des vallées et de grande nudité, signalant une mise en valeur très ancienne et justifiée par la facilité de travail offerte par les terres de Groie [Passerat 1909 : 285]. Cependant, l'occupation néolithique, au regard des données archéologiques, est difficile à caractériser et reste mieux connue pour les sites de vallées et du pourtour de l'ancien golfe [Provost *et al.* 1996 : 54].

Concernant l'Âge du Bronze et le premier Âge du Fer, si les études archéologiques manquent et que nos connaissances sur ces périodes sont limitées, un ensemble d'indices suggère une anthropisation plus importante qu'on ne l'a cru [Provost *et al.* 1996 ; Poissonnier 1997]. On se heurte en fait à un problème de documentation : les établissements fouillés et datés sont localisés près de l'ancien littoral du golfe poitevin et près de certaines grandes vallées (Vendée, Lay, Smagne) – renvoyant l'image d'un peuplement concentré à ces endroits – mais de nombreux cercles fossoyés reconnus par prospection aérienne sur la plaine pourraient remonter à ces périodes car ce type de construction (interprété comme funéraire et/ou culturel) apparaît à l'Âge du Bronze ancien et perdure jusqu'au début du second Âge du Fer<sup>70</sup>. Quelques sites fouillés confirment

---

<sup>69</sup> Ceci explique que les régions dépourvues de cours d'eau soient restées à l'écart du remembrement en général. Les espaces en herbe (prés ou pâtis) sont en effet fondamentaux pour nourrir le bétail nécessaire aux cultures [Merle 1958 : 103].

<sup>70</sup> Information recueillie oralement auprès de Pascal Vialet que nous remercions.

d'ailleurs cette interprétation funéraire et/ou culturelle (le Pas-de-Noyer, La Coudraie, St-Linaire). Bertrand Poissonnier observe même une concentration de ces cercles fossoyés au sud-est de Fontenay-le-Comte<sup>71</sup> qui paraît souligner l'ancien trait de côte de l'ancien golfe marin ou désigner des points remarquables du paysage (élevations, rebords de plateaux) (**FIG. 60**) [Poissonnier 1997 : 193].

Par ailleurs, on connaît un peu partout des découvertes de dépôts métalliques qui témoignent d'une présence humaine à l'Âge du Bronze dans de nombreux secteurs. Certaines sont même particulièrement notables comme sur la commune de Chaix, autour d'un éperon formé par une boucle du Lay entre Brillac et Massigny, où les archéologues soupçonnent fortement l'existence d'une occupation importante en lien avec un gué sur la rivière de la Vendée en raison du caractère exceptionnel du mobilier retrouvé [*id.* : 25, 91-93].

Enfin, les données d'archéologie préventive recueillies, essentiellement dans le cadre de la construction de l'A 83, ont permis de mettre au jour deux gisements installés au sein même de la plaine calcaire (le Chiron-Bordeaux, Champ Fourmy). Leur étude éclaire les difficultés à saisir ces établissements en raison de problèmes taphonomiques et de la nature des vestiges. Ainsi, le gisement du Chiron-Bordeaux<sup>72</sup> correspond à une partie de site de la fin de l'Âge du Bronze ancien ou du début de l'Âge du Bronze moyen, piégée dans une cuvette comblée par des limons. Sans cette configuration topographique particulière il est peu probable que l'on aurait pu caractériser l'établissement car aucune trace n'est lisible sur le calcaire environnant [*id.* : 192-198]. Les sites de cette période étant le plus souvent ouverts, c'est-à-dire non délimités par des enclos fossoyés, ils sont moins facilement repérables et plus fragiles : la plupart n'a donc probablement pas résisté à l'érosion agricole. Ainsi, l'archéologue Pascal Vialet invite-il à surestimer les indices parce que la proportion des habitats ouverts est plus forte à cette période qu'à partir du second Âge du Fer et parce que les signatures matérielles de ces gisements sont plus difficiles à identifier (structures moins denses, moins nettes et multipolaires), surtout avec les grilles d'échantillonnage pratiquées dans la région, trop larges (*Cf. infra*, Partie 2 – Section 1 – Chap. 2 – 2.).

Il semble en définitive plus prudent de ne pas conclure à une occupation cantonnée aux abords des rivières et de l'ancien golfe et de considérer que la plaine a probablement connu une occupation dès l'Âge du Bronze, dans ses parties les plus proches des rivières et de l'ancien littoral comme dans ses parties les plus sèches. La question reste de savoir à quel degré (peuplement intense, continu ou discontinu, multipolaire ou groupé ?) et selon quelles morphologies. Les indices fossiles sont nombreux mais seules des entreprises archéologiques (fouilles ou prospections pédestres systématiques) et d'inventaires des découvertes anciennes permettront de faire le point sur leur datation, leurs formes et de proposer une image plus précise de l'occupation du sol à cette période.

---

<sup>71</sup> Cette zone se situe à peu de distance de notre fenêtre d'étude.

<sup>72</sup> Ce gisement est situé hors de notre secteur mais à peu de distance, au sud-est.

## 2.2.2. *L'occupation de la plaine durant La Tène*

### ▪ **Le peuplement**

Afin de sacrifier à la contextualisation territoriale traditionnelle, rappelons qu'avant la conquête romaine, le sud de la Vendée appartenait pour partie aux Pictons, occupant la plaine, et pour partie aux Ambilatres, installés entre la Loire et le Lay et relevant de la sphère d'influence armoricaine (« confédération des peuples armoricains »). L'étude des monnaies d'or menée par Jean Hiernard montre selon lui que la Pictonie indépendante devait se limiter aux terrains sédimentaires du seuil du Poitou et de la plaine vendéenne jusqu'à l'embouchure du Lay [Provost *et al.* 1996 : 46]. S'il est difficile de corréler deux informations d'ordre si différent, reste une distinction évidente pour le numismate qui interroge l'histoire de ces espaces géographiques. Après la victoire des romains, Auguste réorganise la Gaule et, pour récompenser les Pictons de leur coopération, il étend leur territoire jusqu'à la Loire, entre 16 et 13 av. J.-C., donc sur la cité des Ambilatres [150 années de découvertes... 1990 : 115 ; Hiernard & Simon-Hiernard 1996 : 47 ; Provost *et al.* 1996 : 46].

La plaine a été exploitée de manière conséquente au second Âge du Fer. C'est un constat relativement récent puisque jusqu'aux prospections aériennes de Maurice Marsac dans les années 1970 et les travaux d'archéologie préventive menés depuis les années 1990 (*Cf. infra*, Partie 2 – Section 1), nos connaissances étaient quasi nulles. Aucune fouille d'habitat n'avait été menée et le département était abusivement considéré, à l'instar de l'Armorique, comme une « terre de refuge des populations pré-celtiques » (J. Harmand) [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 63 ; 150 années de découvertes 1990 : 115].

Les découvertes récentes ont été facilitées par le paysage d'openfield de la plaine, particulièrement favorable à la photographie aérienne comme méthode de détection des sites archéologiques. En 2002, l'archéologue départemental Émile Bernard dénombrait près de 250 enclos ou partie d'enclos rectilinéaires, 130 enclos curvilignes et 30 enclos complexes reconnus sur les clichés photographiques [Bernard 2002 : 78]. Le pourtour du Marais poitevin se distingue en particulier par une concentration très forte d'indices. La difficulté pour l'exploitation de ces documents photographiques est d'attribuer une chronologie aux formes et d'en définir la nature. Si seule la fouille permet d'apporter des éléments de datation, quelques critères permettent néanmoins d'opérer un premier tri typo-fonctionnel. Les grands enclos quadrangulaires de surfaces variées (de 1 500 m<sup>2</sup> à plus de 5 ha) mais relativement vastes et présentant une interruption du fossé d'ensemble et/ou une entrée complexe (porche, passerelle, chicane) sont traditionnellement interprétés comme des exploitations de La Tène ou du début de l'époque romaine. Les nombreux enclos circulaires de petit diamètre, isolés ou en groupe, et parfois associés à de petits enclos carrés, sont quant à eux généralement interprétés par les archéologues aériens comme des nécropoles protohistoriques (Âge du Bronze final ou Âge du Fer) ce que la fouille des Genêts à St-Martin-de-Fraigneau a confirmé [*id.* : 79].

Même si la prospection aérienne a mis en évidence la densité des traces d'occupation ancienne dans la plaine vendéenne, c'est de l'archéologie préventive que viennent les données les plus complètes et précises car elle permet de caractériser la nature, la chronologie et l'organisation des vestiges. Les sondages, évaluations et fouilles mises en œuvre dans le cadre de la construction de l'A 83, des contournements, des ZAC

ont ainsi permis de renouveler complètement nos connaissances sur l'occupation du sol durant l'Âge du Fer (Cf. *infra*, Partie 2 – Section 1 – Chap. 2 – 2.). Ces données ont permis d'explorer quelques rares sites fortifiés de hauteur (les Châtelliers à Auzay<sup>73</sup>, le Sauvaget à Pissotte, Mervent), des enclos habités, des habitats ouverts<sup>74</sup> et des enclos à vocation purement pastorale.

L'archéologue Olivier Nillesse (Afan/Inrap) s'est spécialisé dans l'étude des fermes dites « indigènes »<sup>75</sup> étudiées dans le Sud-Vendée. Il a eu en charge la direction de tous les sites gaulois fouillés dans le cadre de l'archéologie préventive, dans ce secteur, et a pu de ce fait réfléchir aux modalités d'évolution de ces établissements ruraux depuis La Tène C (275 av. J.-C. à 125 av. J.-C.) jusqu'à la fin de La Tène D1 (125 av. J.-C. à 60 av. J.-C.)<sup>76</sup>. Il pose l'hypothèse d'un regroupement progressif de l'habitat, des zones d'activités domestiques (« basse-cour ») et des enclos à bétail au sein d'une même unité agricole<sup>77</sup> (FIG. 61). Le premier stade serait illustré par le gisement des Filasses (Fontenay-le-Comte) daté de La Tène C au sens large (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C./début II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Il s'agit d'un petit enclos de 1 800 m<sup>2</sup> dont aucune entrée n'a été repérée à la fouille et qui ne comporte aucune trace d'habitation (seulement un grenier surélevé) en raison de la très mauvaise conservation des sols. Cependant, le mobilier de nature domestique ainsi que la présence d'un soc d'araire en fer incitent à interpréter ce site archéologique comme un habitat isolé.

Le second stade de cette évolution se vérifierait sur le site du Grand Paisilier (Pouillé) daté de la fin de La Tène C2 (environ première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) et de La Tène D1 (environ première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). Couvrant 7 570 m<sup>2</sup>, il présente une structure bi-partite avec un enclos de 2 300 m<sup>2</sup> contenant l'habitat et un autre, de 5 200 m<sup>2</sup>, qui semble avoir abrité les activités domestiques liées à l'exploitation (greniers, fours, bâtiments). La découverte par prospection aérienne d'un très grand enclos curvilinéaire (30 000 m<sup>2</sup>) à 600 m présentant une entrée en couloir et un enclos interne typique des enclos à bestiaux pose la question de la relation entre les deux gisements. Même si ce deuxième gisement n'a pu être fouillé, l'observation des mêmes dispositions que sur d'autres sites fouillés (grande taille, entrée en couloir et divisions internes) permet de l'interpréter comme un corral. Il se situe d'ailleurs dans la terre de Groie, connue pour offrir le meilleur rendement fourrager. Mais O. Nillesse rappelle que si l'on considère nécessaire pour une exploitation gauloise de posséder un lieu pour le bétail, alors l'hypothèse selon laquelle la ferme et cet enclos ont fonctionné ensemble est

---

<sup>73</sup> La datation gauloise pour une partie de l'occupation de cet éperon n'est cependant pas certaine dans la mesure où seule une inhumation associée à des vestiges tardifs du second Âge du Fer a été découverte [Provost *et al.* 1996 : 43].

<sup>74</sup> Seul le gisement de St-Linaire correspond à ce type d'habitat sur notre secteur. Mais l'absence de datation pour les constructions sur sablières basses et sur poteaux identifiées ne permet pas de fournir des données véritablement exploitables. Les informations sur l'habitat gaulois proviennent donc uniquement des systèmes d'enclos complexes appelés « fermes indigènes ». Ceux-ci sont plus facilement repérables en prospections aérienne et mécanique grâce à leurs grands fossés d'enclos [Nillesse 1993d].

<sup>75</sup> Le terme de « ferme indigène » (traduction de l'anglais *native farm*) désigne les établissements ruraux enclos de l'Âge du Fer jusqu'à la période augustéenne. Si son galvaudage est réel et problématique en ce qu'il écrase les diversités [Marion 2000 : 12], nous l'emploierons quand même ici, en l'absence de terme plus approprié.

<sup>76</sup> Nous reviendrons dans le corps de l'analyse sur la description détaillée de ces sites (Cf. Partie 2 – Section 2). Il s'agit seulement ici de présenter les grands traits de l'occupation du sol dans la plaine.

<sup>77</sup> Nous empruntons pour cette présentation aux travaux d'O. Nillesse dans les références bibliographiques suivantes : [Nillesse 1994, 2002a, 2003, à p.].

plausible. S'ils s'avéraient synchrones, ces deux sites pourraient suggérer un modèle de domaine rural avec une ferme et sa dépendance liée à la gestion d'un troupeau [Nillesse 1993b : 22]. L'archéologue rappelle qu'on retrouve cette organisation bi-partite dans d'autres régions, voisines (au Chemin Chevaleret dans les Deux-Sèvres) ou non (Val-d'Oise, Seine-et-Marne) [Nillesse 2002a : 6].

Le troisième stade serait représenté par le gisement des Genêts (Fontenay-le-Comte) daté de La Tène D1 ou du début de La Tène D2 (environ seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). Il couvre une superficie de 7 ha. Pendant la première phase identifiée, l'établissement est constitué de trois enclos abritant des activités domestiques, le bétail et l'habitat<sup>78</sup>. Ainsi, ce site illustrerait le regroupement des trois composantes d'une unité agricole gauloise au sein du même établissement.

Cette hypothèse d'évolution est difficile à confirmer étant donné le trop faible nombre de sites. Comme le rappelle O. Nillesse lui-même, on ne peut donc pas en tirer un modèle d'organisation de la plaine pour la période gauloise. Il s'agit surtout d'une hypothèse de travail qui invite à réfléchir aux variétés morphologiques de l'habitat et à ses rapports avec les terroirs. C'est en effet en passant à une échelle plus petite d'analyse, au-delà de la focale du site, qu'on pourra réintégrer ces enclos à bétail dans leur environnement socio-économique.

#### ▪ La production du sel dans le golfe picton à l'époque gauloise

Un autre chapitre relativement bien documenté est celui de la production du sel dans le golfe picton. Sans s'étendre sur ce thème, marginal par rapport à notre recherche, rappelons tout de même en quelques mots les connaissances que nous avons aujourd'hui, en Poitou, sur la technique dite de briquetage, propre aux Gaulois. Ce mode d'exploitation fait intervenir presque exclusivement des structures élaborées à partir d'éléments d'argile cuite. Leur fragilité impose de les renouveler très souvent ce qui explique les grands amas de déchets, mêlés de charbons de bois, retrouvés par les archéologues et qui témoignent de ces anciennes sauneries [Rouzeau 1982 ; Weller 1998]. Il s'agit d'une production bien connue en Europe et qui apparaît à cette époque comme un artisanat spécialisé, voire une véritable proto-industrie [Weller 1998, 2002].

En Poitou, il semble que les activités de sauneries apparaissent dès le Bronze final, voire au Néolithique [Weller 1998 : 84-87]. Serge Cassen a en effet retrouvé un type de céramique tout à fait spécifique et très abondant sur certains sites du Néolithique final bordant le Marais poitevin (Champ-Durand, La Mastine, L'Angle, Maillezais...). Par leurs formes (standardisées), leurs techniques de montage et de finition (rapides et peu soignées), leur fragmentation inhabituelle, ces productions se démarquent des autres traditions et suggèrent l'hypothèse d'une production salicole en relation avec « une entité archéologique originale centrée sur la Vendée sédimentaire et le nord de l'Aunis » [citée dans Weller 1998 : 85]. L'implantation des sites de saunerie du second Âge du Fer dans la même aire géographique montrerait une perdurance de cette entité géo-culturelle à l'époque gauloise [*ibid.*]. Ces nouvelles données restent cependant à approfondir – en

---

<sup>78</sup> Bien que très probable, la localisation de l'habitat dans le dernier enclos n'est pas démontrée [Nillesse 1997 : 165].

particulier sur les enceintes néolithiques qui pourraient jouer un rôle de contrôle, stockage et échange [*id.* : 86] – mais invitent déjà à envisager une production salicole et une occupation des rives du Marais poitevin bien plus importante qu'on ne le pensait jusqu'à récemment :

Le sel, ressource minérale somme toute très localisée en Europe, nouvel élément dans la sphère des produits d'échanges et peut-être des biens de prestige, ne serait-il pas une source de richesse pour ceux qui en contrôlent l'accès et la production, et ne pourrait-il pas ainsi expliquer l'émergence, l'importance ou l'expansion de certains groupes néolithiques et, de plus, permettre de comprendre, en les complétant, les relations économiques ou culturelles, souvent bien mal connues, qu'entretennent entre eux les différents groupes, producteurs ou non ? [Weller 1998 : 87]

Aujourd'hui, c'est tout de même pour le second Âge du Fer que nous possédons le plus d'informations [Rouzeau 1982 ; Weller 1998 ; Rouzeau 2002]. Entre 1992 et 1994 une prospection thématique fut dirigée par le Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire et le Département de la Vendée afin d'étudier les dépôts de cendres établis le long du littoral fossile, entre Luçon et Le Gué-de-Velluire [Bernard 1996 : 53 ; Bernard 2002 : 87 ; Rouzeau 2002 : 114]. Sur la vingtaine de kilomètres concernés, quinze gisements<sup>79</sup> ont été explorés par sondages à la tarière pour évaluer leur étendue et le volume des sites. Ils sont constitués par des épandages (appelés « dépôts de cendres ») de débris de terres cuites (boulettes de calage, plaquettes d'argile cuites, briques), de charbons de bois et de céramiques (barquettes) d'une profondeur de 0,30 m à 2,50 m et d'une surface couvrant 5 000 à 50 000 m<sup>2</sup> [Rouzeau 2002 : 99, 114]. Le volume cumulé de tous ces dépôts atteint 200 000 m<sup>3</sup> ce qui permet, selon les calculs de l'archéologue Nicolas Rouzeau, de supposer une production annuelle de 300 à 1 000 tonnes sur cette bande côtière [*ibid.*]. L'importance de cette production plaide également en faveur d'une place cruciale de cette denrée dans l'économie gauloise : « Il nous paraît clair que l'avancement au stade industriel de la fabrication de sel par un procédé aussi artisanal ne pouvait être commandé que par l'exigence exponentielle du négoce du sel » [*ibid.*].

Cette production apparaît donc comme considérable et comme l'écrit N. Rouzeau, finalement, « l'alternative à la solution ignigène représentée par la technique du marais salant ne se distingue pas réellement en productivité à cause de son caractère saisonnier » [*id.* : 114]. Enfin, la fouille du site de l'Îlot-les-Vases à Nalliers (le plus important gisement de production de sel de Vendée), la relecture critique des études spécialisées sur le sujet et l'expérimentation dans l'Anse de l'Aiguillon menées par N. Rouzeau ont permis de préciser la chaîne opératoire depuis l'extraction de la vase jusqu'à la production de pains de sel *via* l'évaporation forcée de la saumure dans des barquettes d'argile soumises à la chaleur (**FIG. 62**) [*id.* : 102-113].

Le croisement des connaissances sur l'occupation du sol dans la plaine et sur les sites de production du sel permettent de réfléchir à l'organisation des terroirs aux époques gauloise. Olivier Nillesse, Émile Bernard et Nicolas Rouzeau ont tous trois lancé des pistes de travail mettant l'accent sur la complémentarité entre les fermes indigènes et les ateliers salicoles. C'était d'ailleurs l'objectif de la prospection thématique sur les gisements de saunerie [Rouzeau 2002 : 114]. Il semble, à l'issue de leurs recherches, que les

---

<sup>79</sup> Sur les communes du Gué-de-Velluire, du Poiré-sur-Velluire, de Mouzeuil-St-Martin, de Nalliers et du Langon.

propriétaires des grands domaines ruraux de la plaine devaient bénéficier de l'exploitation des ressources tirées de la mer dont le précieux sel [Bernard 1996 : 53-54 ; Bernard 2002 : 87]. Des pilettes de fours à sel ont été retrouvées sur le site du Grand Paisilier qui témoignent de ces relations avec les sauneries proches de quelques kilomètres à peine [Nillesse 1997 : 163]. Il reste aujourd'hui à espérer une publication associant ces connaissances sur les ateliers de saunerie, sur les enclos et les quelques fermes gauloises fouillées dans la plaine voisine comme cela a pu être réalisé pour l'estuaire de la Charente [Laporte (dir.) 1998].

### 2.2.3. *L'occupation de la plaine à la période gallo-romaine*

#### ▪ **Continuité d'occupation des fermes indigènes et apparition des *villae***

Le nombre de *villae* dans la plaine est relativement faible – seize ont pu être repérées grâce à des découvertes anciennes, l'analyse des photographies aériennes et quelques rares fouilles (sur 40 environ pour toute la Vendée) – et aucun plan complet n'est établi [Bernard 1996 : 54 ; Bernard 2002 : 83]. Les quelques sites connus montrent cependant une diversité morphologique depuis la *villa* rectangulaire avec ou sans galerie de façade (le Chiron au Langon, les Gargouilles à Mouzeuil) jusqu'aux plans plus complexes avec galerie de façade et ailes symétriques (les Vieilles-Eaux à St-Aubin-la-Plaine) en passant par les cours carrées (le Linaud à Mouzeuil) [Bernard 2002 : 83]. Un certain degré de confort est observable sur certaines où des thermes privés ont été identifiés (L'Anglée à Ste-Hermine, Le Fief-des-Prêtres à l'Orbrie, La Coudraie à Foussaie-Payré) [*id.* : 84]. Elles semblent avoir été installées hors des zones humides<sup>80</sup> et plutôt sur des versants bien exposés.

Évidemment l'occupation gallo-romaine de la plaine ne se résume pas à ces seize *villae*. Émile Bernard rappelle opportunément à ce sujet qu'en prenant en compte les mentions bibliographiques de *tegulae* ou de céramique antique, le nombre de site de cette période doit être décuplé. Si cela ne permet pas de caractériser la nature et la fonction de ces sites et du coup de les hiérarchiser, ce rappel corrige en partie l'image d'une plaine moins occupée qu'à l'époque gauloise [Bernard 1996 : 52 ; Bernard 2002 : 85].

En outre, nombre d'habitats « gaulois » ont continué à être occupés jusqu'au Haut-Empire [Bernard 2002 : 83]. Tous les enclos fouillés dans la plaine ont montré une chronologie de la fin de l'Âge du Fer (La Tène finale D1) avec parfois des structures s'étalant jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. La rareté du mobilier qui suit cette période pose la question de la transition entre les périodes gauloise et romaine. É. Bernard et O. Nillesse suggèrent l'hypothèse d'une rupture dans les modes d'occupation du sol à partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. marquée par l'abandon plus ou moins rapide des fermes indigènes au profit de nouveaux habitats, les *villae* [*id.* : 83-84]. É. Bernard rappelle en ce sens le cas de la *villa* de La Charlière sur la commune de Chantonay (juste au nord-est de notre secteur), édifiée dans le courant de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., à proximité immédiate d'une exploitation gauloise

---

<sup>80</sup> Seule la *villa* de St-Médard (au sud de Fontenay-le-Comte) fait exception, située en bas de pente, en bordure du lit majeur de la Vendée.



abandonnée à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C [id. : 82-83]. O. Nillesse propose également cette hypothèse pour expliquer l'abandon de la ferme gauloise des Genêts (dernier tiers II<sup>e</sup> av. J.-C./début I<sup>er</sup> apr. J.-C.) : elle serait délaissée au début du dernier quart du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. au profit de la *villa* St-Médard située à 2 km et datée de la fin du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C/IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Il propose le scénario suivant à partir du postulat que l'occupation gallo-romaine de la ferme des Genêts soit effectivement contemporaine des débuts de la *villa* de St-Médard. Les deux sites illustreraient la proximité de deux groupes de statut social différent. Au bout d'un certain temps, la ferme gauloise connaît une phase de déclin qui contraste avec la richesse des habitants de la *villa* et qui suggère un début de réorganisation du territoire à La Tène D2, se traduisant donc par une apparente rupture de l'occupation [Nillesse 1997 : 170].

Ce passage de la période gauloise à la période gallo-romaine semble donc, en l'état actuel des connaissances, se caractériser par l'adoption d'un mode de vie à la romaine (hypocaustes, thermes, mosaïques, enduits peints) et une modification dans l'exploitation de la plaine. Les *villae* sont moins nombreuses que les sites à enclos de la période précédente : O. Nillesse en comptait une pour cinq en 1997 [id. : 169] et les photographies aériennes montrent une densité importante des enclos sur toute la plaine. Si ceux-ci ne peuvent pas être datés précisément en l'absence de sondages, le nombre de *villae* apparaît tout de même, proportionnellement, beaucoup plus faible. Si cette prépondérance des installations gauloises dans la plaine par rapport à celles de l'époque romaine était confirmée par la suite des recherches archéologiques, O. Nillesse émet l'hypothèse de travail suivante : l'éparpillement des fermes indigènes pourrait correspondre à l'exploitation de petits terroirs individuels alors que le faible nombre de *villae* illustrerait un regroupement des anciennes unités agricoles au sein de vastes domaines [id. : 169-170]. Ce regroupement suppose selon lui la mise en place des parcellaires qui, associée à la création du centre économique du Langon, traduirait une gestion plus rationaliste de la campagne [ibid.].

Ces changements dans le peuplement trouvent également une traduction dans les sites de production de sel qui semblent abandonnés à partir de l'époque augustéenne. Il ne s'agit pas de l'abandon de l'exploitation du sel mais de la technique du briquetage, peut-être délaissée à cette époque au profit des « marais salants »<sup>81</sup>. C'est du moins le lien que propose l'archéologue N. Rouzeau : il observe « la disparition de cette technique au moment où l'appropriation des moyens de production par l'administration romaine se traduit à la fois par l'installation de nombreuses *villae* dans l'aire de production, et par la fondation du *vicus* portuaire du Langon, lui-même installé sur un important dépôt de cendres » [Rouzeau 2002 : 114].

---

<sup>81</sup> On ne sait pas exactement de quand date l'introduction des marais salants. Sur ce point, N. Rouzeau a bien démontré comment les dispositifs ignigènes gaulois intégraient une gestion hydraulique appropriée aux contraintes des marées et comment les sauniers avaient déjà connaissance des aptitudes du vent à favoriser l'évaporation, mieux que le soleil. Cela aurait donc selon lui facilité l'introduction de la technique des marais salants méditerranéens [Rouzeau 2002 : 114].

## ▪ Le Langon : un *vicus* portuaire ?

D'autres formes de peuplement existent pour l'époque antique : ce sont les agglomérations secondaires comme Le Bernard, Le Langon, Nalliers, tous sites de premier pont, ports maritimes ou fluviaux profitant des ressources de la mer et de la plaine en raison de leur installation au contact de ces deux espaces. Le site du Langon semble avoir été le plus important (**CARTE 1**). Le bourg actuel, en bordure du Marais poitevin, est considéré depuis le XIX<sup>e</sup> siècle comme une ancienne agglomération antique. Les nombreuses opérations archéologiques (fouilles de sauvetage et surveillances de travaux le plus souvent) ont montré que la première occupation datait de la Conquête. Elle s'installe sur une ancienne saunerie de la fin de La Tène moyenne [Hervé 2006a, 2006b]. Puis, à l'époque augustéenne, le site connaît un véritable développement atteignant son apogée au II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C : les bâtiments primitifs sur solins sont remplacés par des bâtiments en pierre (première moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.) et l'agglomération s'étend [Bernard 1996 : 54 ; Bernard 2002 : 86]. É. Bernard qui est souvent intervenu archéologiquement au Langon et qui a étudié les documents photographiques et cadastraux de la commune observe que l'implantation de ces bâtiments semble respecter un schéma d'urbanisme « directeur » qui coïnciderait avec certaines limites actuelles. La fouille a par ailleurs révélé des structures cohérentes avec cette trame antique [Bernard 1996 : 54 ; Bernard 2002 : 86].

L'archéologue départemental pose donc l'hypothèse de la naissance d'une véritable place de commerce [Bernard 1996 : 54]. La localisation en bord de mer et à l'entrée de la plaine assure à ce port l'échange de produits issus de l'exploitation du golfe et des terres de la plaine. Il semble aussi que Le Langon ait été un comptoir de redistribution de céramique (sigillée et commune fine par exemple) importée au I<sup>er</sup> apr. J.-C. depuis des ateliers du Midi de la Gaule<sup>82</sup> [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 74 ; Gérard 2001 : 63]. Enfin, des opérations archéologiques préventives très récentes ont mis au jour les vestiges d'une occupation au Bas-Empire qui viennent solidement compléter les quelques rares indices jusque là connus (un trésor monétaire et un tesson de sigillée d'Argonne)<sup>83</sup>. Comme le rappelle É. Bernard, ce constat reste cependant à confirmer par d'autres fouilles car le site antique est recouvert par le bourg actuel ce qui limite les observations [Bernard 2002 : 87]. De plus, les études récentes sur l'occupation du sol sur la longue durée montrent que les dynamiques de peuplement doivent être étudiées à plus petite échelle afin de cerner les déplacements de l'habitat sur un même terroir [Durand-Dastès *et al.* 1998 ; Raynaud 2003a].

É. Bernard pose l'hypothèse que Le Langon constitue un véritable *vicus* portuaire au vu de sa superficie<sup>84</sup> et de la qualité des découvertes : port, thermes, bâtiments en dur, nombreuses monnaies poitevines en cuivre. Cette interprétation ne semble pas toujours évidente comme le montre la lecture des publications. En 1996, dans son introduction générale à la *Carte archéologique de la Gaule – Vendée*, alors qu'il précise dans un premier temps qu'on ne connaît ni la fonction ni la nature de cette agglomération, É. Bernard écrit quelques lignes plus loin qu'il s'agit d'un « *vicus* portuaire » (les guillemets sont de l'auteur) [Bernard 1996 : 55]. Dans la notice sur Le Langon, dans le même ouvrage, il conclut au

---

<sup>82</sup> Ateliers de Montans (Tarn), St-Rémy-en-Rollat (Allier) et de La Graufesenque (Aveyron).

<sup>83</sup> Information communiquée par Émile Bernard que nous remercions.

<sup>84</sup> Entre une vingtaine d'hectares [Bernard 2002 : 86] et une quarantaine [Provost *et al.* 1996 : 128].

contraire sans détour sur le fait que ce site est un *vicus*. Interprétation qu'il reprend fermement en 2002 dans son article sur l'occupation antique de la plaine [Bernard 2002 : 85]. Arrêtons-nous un instant sur cette notion et son application au Langon. Les archéologues qualifient le plus souvent de *vicus* toute agglomération secondaire romaine située entre la *villa* et la ville chef-lieu de cité. Or le *vicus* correspond à une notion historique et juridique bien particulière qui ne peut se résumer à la perception archéologique d'une petite agglomération. Elle renvoie en fait à l'une des formes d'appropriation par Rome de certaines richesses locales déclarées comme biens publics (*loca publica*), à côté de la fondation coloniale, l'assignation viritaine (avec un centre civique nommé forum) ou le *saltus* (grand domaine administré par un *procurator* souvent pour le compte direct de l'empereur)<sup>85</sup> [Tarpin 2002]. Le *vicus* est donc un des ces outils de conquête du sol par le peuple romain, spécialement conçu pour les zones où existent des profits liés au commerce (ports, stations routières, passages, canaux, etc.), aux mines (métallurgiques et salicoles) et carrières, aux ressources thermales (souvent en lien avec un sanctuaire) et peut-être également là où il y a des profits à tirer de la terre ou de l'élevage. Ces *vici* sont composés de citoyens romains (ou assimilés) dont les plus notables (*manicipes, locatores, possessores*, etc.) prennent en charge l'exploitation de biens déclarés publics contre le versement d'un impôt (le vetigal). À charge ensuite aux colons d'exploiter ces terres [*id.*].

Cette définition très précise, telle qu'elle est donnée par les Romains eux-mêmes, explique qu'on ne puisse pas nommer *vicus* toute agglomération secondaire antique. C'est pourquoi il faudrait, pour pouvoir qualifier de *vicus* Le Langon, y avoir trouvé des inscriptions allant dans ce sens ; or ce n'est pas le cas. En outre, l'étendue du site ne change rien à l'affaire car comme le rappelle Michel Tarpin : « le rang d'une agglomération n'est guère fonction de sa taille. C'est donc plutôt du côté des institutions que nous aurons à chercher pourquoi des agglomérations précises peuvent être qualifiées de *vicus* dans des textes institutionnels » [*id.* : 49]. Enfin, la création du site antérieurement à la Conquête semble contredire l'hypothèse du *vicus* dans la mesure où cette unité territoriale est typiquement romaine [*ibid.*]. Ainsi, même si certains indices inclinent en faveur de cette interprétation – activité commerciale liée à la mer (port) et aux fertiles terres de la plaine, présence de thermes – en l'absence d'inscription, il n'y a pas de confirmation possible. Ce qui n'enlève évidemment rien à l'importance économique du site au sein de cet espace sud-vendéen.

---

<sup>85</sup> Le terme de *vicus* renvoie aussi à un autre sens qui ne nous concerne pas ici : une division en quartiers de la ville de Rome et, par la suite, d'autres villes [Tarpin 2002].

### 3. Une histoire déterministe des paysages vendéens ?

#### 3.1. *Des « paysages géologiques » : un poncif de la littérature*

La forte différenciation observable entre la plaine et le Bocage (Bas et Haut) du point de vue de l'orographie, de l'hydrographie, de l'habitat, de l'agronomie et des paysages est rapportée de manière prépondérante par les érudits et chercheurs vendéens à la nature du sous-sol. Le Bocage s'explique par les schistes et les granites ; la plaine par les calcaires ; le Marais poitevin par le bri ; l'Entre-Plaine-et-Bocage par le Lias (**CARTE 2**). C'est pourquoi ces ensembles sont quasiment toujours désignés dans les écrits savants comme des « régions naturelles » et sont utilisés rhétoriquement comme cadre de présentation des connaissances (ce qui explique notre plan dans les chapitres précédents).

Charles Passerat, au début du XX<sup>e</sup> siècle, s'inscrit dans cette perspective lorsqu'il défend la thèse lithologique pour expliquer les différents modes de peuplement [Passerat 1909]. Selon ce géographe, l'absence à peu près complète de ruisseaux dans la plaine vendéenne a obligé les hommes à se concentrer autour des sources. Il remarque en effet que la distribution spatiale des habitats groupés est la même que celle des sources. Celles-ci sont si rares et précieuses qu'elles auraient été l'objet de dévotions particulières, ce qu'indiquerait la présence des dolmens, *tumuli* et sanctuaires chrétiens au voisinage des points d'eau. L'enfoncement très profond de la nappe phréatique (25-30 m) explique aussi selon lui le regroupement des populations pour mettre en commun les efforts nécessaires à la construction des puits [*id.* : 266-268].

Actuellement, la distinction entre bocage et plaine est rétroprojetée sur toutes les périodes de l'histoire vendéenne, au moins implicitement. Bien que connus de tous et repris dans tous les ouvrages sur la Vendée, les travaux de Louis Merle (*Cf. supra*, Chap. 3 – 2.1.3) ne semblent pas remettre en question la vigueur du poncif sur le rapport entre géologie et paysages. Ainsi, en 2001, dans le dernier ouvrage de synthèse sur l'histoire de Vendée, Alain Gérard rappelle ce lien manifeste entre paysages et géologie. Il intitule son troisième chapitre « Sous les paysages, les ères géologiques » et dresse une coupe géographique associant les paysages aux formations du sous-sol : « Pour comprendre la diversité des paysages vendéens, il faut évoquer à grands traits la succession des ères dont ils constituent les témoignages. En simplifiant, on peut dire que le Bocage est l'héritage, remanié par la suite, du précambrien [...] et de l'ère primaire » [Gérard 2001 : 21].

La synthèse publiée en 1982 par des universitaires sous la direction de Jean-Luc Sarrazin, *La Vendée des origines à nos jours*, constitue un exemple résumant parfaitement la nature des « flottements ». Les régions « Bocage » et « Plaine » sont évoquées pour toutes les périodes sans être discutées. Ainsi, lors de la présentation des vestiges gallo-romains, Gérard Aubin écrit : « En comparaison de la Plaine vendéenne, le Bocage apparaît peu peuplé » [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 69]. Les deux grandes régions actuelles servent de cadre géographique rétroprojeté sur les périodes anciennes. Ceci ne pose pas en soi de problème car c'est une manière rhétorique commode de se repérer dans l'espace étudié. Ce qui est plus problématique est que la question de la mise en place des paysages ouverts et enclos n'est pas posée et la typologie dichotomique bocage/plaine est sans cesse reprise

sans évaluation critique. Ainsi, implicitement, cette partition entre champs enclos et champs ouverts semble avoir existé de tous temps. Le spécialiste qui traite du chapitre sur la période médiévale, Jean-Luc Sarrazin, montre que la mise en place des paysages agraires se fait à partir du Moyen Âge :

Durant le millénaire médiéval, le Poitou occidental, tardivement appelé Bas-Poitou, connaît de profondes mutations qui contribuent à organiser son espace, à mettre en place son habitat, à façonner dans leurs grands traits ses paysages, marais, plaine et bocage, en un mot à composer son identité multiple. [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 89]

Mais l'auteur ne dit rien de plus et la partition bocage/plaine est reprise au gré des démonstrations comme cadre géographique commode. Il reprend simplement les observations du Dr. Merle réalisées sur la Gâtine voisine en posant la question de sa validité sur le territoire vendéen [*id.* : 150]. A. Gérard, bien qu'il postule un lien entre paysages agraires et géologie, n'évacue pas pour autant, lui aussi, l'aspect construit des paysages et écrit également que le Moyen Âge central « apparaît bien en Bas-Poitou comme l'époque par excellence de l'enfantement d'une nouvelle société et de l'invention d'un nouveau paysage » [Gérard 2001 : 77]. Comme tous les chercheurs ayant travaillé sur l'Ouest il s'interroge sur l'apparition des premières haies à partir du XII<sup>e</sup> siècle en relation avec la mise en place du système de l'hébergement. Sa réponse met encore une fois l'accent sur le manque de recherches : « On l'ignore, mais déjà s'esquisse au moins une différenciation avec la Plaine, où les maisons se regroupent dans les bourgs. Là, on cultive les céréales et la vigne, tandis que plus au nord dominant la polyculture et l'élevage ovin ou porcin » [*id.* : 79]. Comme dans la synthèse de 1982, la partition plaine/bocage est donc employée comme cadre organisateur des connaissances mais l'apparition de l'enclos végétal est pour lui datée des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Cette interprétation renvoie au paradigme des « grands défrichements » et au développement des tenures individuelles en hébergement plus qu'elle ne repose sur une démonstration argumentée et appuyée sur des textes. Puis l'auteur reprend, comme ses prédécesseurs, les travaux de Louis Merle sur la Gâtine poitevine en supposant que le phénomène de constitution des métairies générateur d'un paysage d'enclos vaut « probablement [pour] le reste du Massif armoricain au sud de la Loire » [*id.* : 156]. Ainsi se dessine une histoire du Bocage vendéen en deux temps, comme nous l'avons vu également dans l'ouvrage collectif de 1982 : « Si le Bocage était déjà esquissé, il se densifie de plus en plus jusque tard dans le XVII<sup>e</sup> siècle, et avec lui se découvre la vocation herbagère de la région, qui se spécialise dans l'élevage bovin » [*ibid.*].

Mais il convient d'aller plus loin et de revisiter le lien entre paysages et géologie qui, comme le soulignaient déjà en 1978 les géographes Alain Chauvet et Jean Renard, « a ainsi schématisé et figé les faits en pérennisant l'idée d'une agriculture soumise à la géologie » [Chauvet & Renard 1978 : 65]. Citons leur constat, un peu long mais aussi précis qu'éclairant sur la nature du problème :

Depuis une vingtaine d'années, historiens et géographes (notamment le docteur Merle et A. Meynier) ont montré la simplification abusive de ces explications et ont insisté à juste titre sur le rôle fondamental de la mise en place historique du peuplement et des structures sociales. En réalité, les paysages sont le reflet d'une organisation socio-économique et peuvent par là même connaître et ont connu des évolutions sensibles. Les péripéties contemporaines des restructurations foncières et de l'arrachage des haies dans les bocages en sont le témoignage vivant, et il n'est pas sans intérêt de rappeler que le bocage vendéen est pour l'essentiel une construction

humaine et un phénomène historique récent (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>). Une telle explication ne rejette pas absolument le rôle des facteurs naturels qui ont pu, dans un temps donné et une économie particulière, guider ou suggérer des aménagements plutôt que d'autres. L'explication des paysages vendéens tient donc à des causes complexes et variées où s'enchevêtrent des facteurs naturels, des faits historiques et les effets de la répartition des structures sociales. On a longtemps fait de l'opposition entre bocage et plaine la question fondamentale. À tort sans doute. Un examen minutieux et raisonné des tracés, des formes et des tailles des parcelles et de leur organisation dans le finage, à l'aide de la photographie aérienne, des cadastres et des coloriages ou parcellaires d'exploitation, permet de mieux poser les problèmes et d'insister sur la diversité interne de chacun de ces paysages. C'est ainsi que le bocage, contrairement à l'idée reçue, n'a pas la désarmante simplicité qu'on lui reconnaît souvent, ce n'est pas non plus un "puzzle inorganique" face aux champs ouverts de la plaine tirés au cordeau. [Chauvet & Renard 1978 : 65]

### ***3.2. Une rhétorique à expliciter pour faire le tri***

On observe donc un « flou » dans la littérature qui rend complexe la compréhension de l'histoire des paysages vendéens et qui impose de faire le « tri » dans les différentes conceptions implicites des paysages. Cela s'explique évidemment par le manque de sources et d'études sur la question mais surtout par l'absence de réflexion sur les notions de « bocage » et de « plaine ». En effet, parfois elles désignent les régions actuelles de la Vendée et servent de cadre commode de présentation des données (on se repère en fonction des espaces actuels), et d'autres fois elles désignent un espace géologique particulier – et il est vrai que les granites et schistes ne supportent pas la même végétation ni les mêmes sols que les calcaires ou le bri marin. D'autres fois encore, elles désignent les entités géographiques telles qu'elles ont été définies par les géographes associant un modelé, un habitat, une morphologie parcellaire et un régime agraire spécifiques. Par exemple, le terme « bocage » désigne soit le Massif ancien, soit les régions vendéennes du Haut-Bocage et du Bas-Bocage, soit un secteur avec des haies, de petits bois et un habitat dispersé. La difficulté vient du fait que ces différents sens se recoupent en partie mais qu'ils ne sont pas toujours strictement corrélés. D'où les variations dans la chronologie et l'impression de « flou » dans les discours.

L'utilisation des grandes unités paysagères actuelles comme repères géographiques rétroprojetés sur des réalités passées construit une image intemporelle de ces paysages. Ainsi, le Bocage semble connaître une occupation moins importante que la plaine aux époques gauloise et romaine même si ce « Bocage » ne correspondait alors pas du tout à ce qu'on entend aujourd'hui par ce nom. Il s'agit juste de dire en fait : « dans la région qui est actuellement embocagée et que l'on désigne de ce fait par l'appellation "Bocage vendéen", les archéologues ont mis au jour moins de vestiges que dans la plaine actuelle ». Mais cette « explication de texte » n'est jamais explicitée. Il est vrai que les recouvrements partiels rendent les glissements sémantiques faciles.

Concernant le rapprochement de ces paysages et des entités géologiques, il s'agit à notre sens d'un abus de langage. Bocage est synonyme de « Massif armoricain » et plaine de « zone calcaire ». Si l'association entre plaine et calcaire se justifie ici très bien, ceci est beaucoup moins pertinent pour le bocage. Ce « dévoiement » des mots signale implicitement un déterminisme physique qui colle mal avec les démonstrations des médiévistes et de Louis Merle pour la période moderne. En outre, cela attribue par contrecoup, et encore une fois, une sorte d'intemporalité à ces paysages. Au lieu de partir de l'actuel, les chercheurs partent cette fois-ci du très ancien – les ères géologiques – avec l'idée sous-jacente que ce « Bocage » est là de tout temps. La contradiction de ce postulat avec les développements des mêmes auteurs sur le caractère construit du paysage bocager (moderne) apparaît alors d'autant plus forte.

### **3.3. Des paysages aux mentalités**

La géologie explique la diversité des paysages agraires et les modes de peuplement. De là, il n'y a qu'un pas jusqu'aux mentalités. On le retrouve régulièrement franchi dans les publications de la fin du XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. Les traits géographiques sont donnés pour explicatifs du caractère des hommes de tel ou tel terroir. L'historien moderniste Jean-Marie Constant affirme même que « tous les récits historiques ou romanesques, tous les essais et toutes les analyses portant sur l'Ouest de la France, intègrent consciemment ou inconsciemment cette problématique [le rapport entre paysage et société] » [Constant 2007 : 345]. Ainsi, en 1927, René Vallette, Jean Yole, Jean Mauclère et Louis Brochet, après avoir présenté les paysages du Bas-Poitou, dressent le portrait des différents habitants de Vendée :

Les mêmes différences qui existent dans le sol de la Vendée se retrouvent, comme il est logique, au caractère de ses habitants. [...] Si le *Bocain*, timide et soupçonneux, est volontiers familier avec ceux qu'il connaît, il se montre hésitant et renfermé en présence de l'étranger. Il tient cette méfiance instinctive des longues soumissions ancestrales au métayage. Peu communicatif, disons-nous, par tempérament, il est encore orienté dans le sens de sa nature par l'aménagement du sol. Durant son travail, les haies touffues bornant son champ le séparent de son voisin : isolement agréable au Bocain, qui jamais ne se trouve si heureux que seul avec son outil et ses bœufs, dans l'intimité le liant étroitement à la terre. Ajoutons que ce paysan est un solide chrétien : depuis un siècle, presque toutes ses églises ont été rebâties à neuf, souvent avec le beau granit des collines. Le *Plainaud*, quant à lui, rejette volontiers les disciplines religieuses, de même qu'il témoigne de peu d'obstination dans ses convictions politiques. Par sa facilité d'adaptation aux circonstances, il est presque un méridional : on l'a vu Bleu sous la Révolution, puis bonapartiste ardent, autant qu'il se révèle républicain combatif. Ces tendances ont été développées encore par l'étendue de la plaine, où les limites des terres se confondent, où l'on chercherait en vain ces clôtures rapprochées, propices au recueillement de l'âme. D'esprit ouvert, curieux de nouveautés, le Plainaud s'intéresse fort aux méthodes actuelles de culture. Laborieux, tenace en son effort, plutôt ouvrier de la terre que paysan, en somme [...] il se dresse volontiers en des poses de citoyen-travailleur. [...] Pour le *Maraichin*, il est avant tout un indépendant. Dès que les inondations d'automne ont recouvert les

limites des propriétés, la plupart des conventions sociales se trouvent abolies aux yeux de l'habitant : tout le marais devient son domaine. [...] Les loisirs que lui fait l'inondation, les plaisirs de la chasse et de la pêche pris en dehors de tout contrôle lui confèrent une fierté de gentilhomme rustique. [Vallette *et al.* 1927 : 22-24]

Alain Gérard représente actuellement l'héritier de ces érudits vendéens car il affirme dans sa synthèse *Les vendéens* (mais qui traite surtout de l'histoire de Vendée) que la Conquête fut l'occasion de révéler pour la première fois une différence d'attitude entre les habitants de la plaine et du massif ancien : les premiers, les Pictons, se rangèrent précocement aux côtés de César tandis que les seconds, les Ambilatres, s'opposèrent à l'entreprise romaine [Gérard 2001 : 59].

C'est aussi ce déterminisme qui structure le travail, resté célèbre, d'André Siegfried sur les comportements sociopolitiques des habitants de l'ouest de la France sous la Troisième République [Siegfried 1995 (1913)]. Paul Bois reprendra encore en 1960, dans *Paysans de l'Ouest*, le même canevas méthodologique et interprétatif pour son étude politique des populations de la Sarthe depuis la Révolution [Bois 1984]. Ainsi les vendéens des bocages granitiques sont pratiquants, cléricaux, conservateurs, royalistes, grands propriétaires et métayers, et développent une forte natalité. C'est la Vendée « blanche » qui prend parti pour le roi contre les révolutionnaires lors des guerres de Vendée. En face, les vendéens de la plaine calcaire sont républicains, laïcs, radicaux, propriétaires-exploitants et montrent une faible natalité [Siegfried 1995 (1913) ; Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 12]. C'est la Vendée « bleue » dévouée à la République et de ce fait à la pointe du « progrès » et de la « modernité ». On retrouve là l'opposition idéologique formulée par les géographes historiens à propos des systèmes agraires du bocage et de l'openfield (*Cf. supra*, Chap. 1 – 1.3.1.). C'est justement l'histoire des guerres de Vendée et de la chouannerie qui a largement permis la construction du « mythe de la société des bocages » [Constant 2007 : 345]. Comme l'écrit Jean Renard, « en 1793, en quelques sorte, il y aurait eu cristallisation d'un comportement et naissance d'un espace social original qui dateraient de ce traumatisme et du refus exprimé par la soulèvement populaire contre la République » [Renard 2005 : 50]. Ces révoltes ont dès lors été interprétées comme celles de populations bocagères attachées à leurs traditions :

Enfermés à l'intérieur de pays où les communications étaient difficiles, surtout l'hiver, les gens de l'Ouest, dispersés parmi les haies, les fossés et "les chemins qui mènent nulle part" [citation reprise par A. Antoine, 1994 : 122] auraient vécu loin des mouvements du monde et refusé les réformes apportées par la Révolution. Dans ce cadre, une société particulière serait née de l'habitat dispersé, de l'individualisme des paysans des bocages, d'une foi catholique inébranlable entretenue par un clergé traditionaliste, d'une soumission aux grands propriétaires. [Constant 2007 : 345]

J.-M. Constant conteste qu'on puisse déceler l'existence d'une structuration sociale particulière résultant de l'organisation bocagère des campagnes à l'époque moderne :

Tous les éléments constitutifs des sociétés de l'Ouest de la France, primauté de la petite exploitation, importance de l'élevage dans l'économie, relations sociales apaisées, densités nobiliaires très importantes, ne sont pas dépendants du bocage. La petite exploitation est le résultat de l'application des coutumes égalitaires de l'Ouest qui amenuise les patrimoines en les divisant à l'extrême. Le plus grand nombre de



nobles s'explique par la combinaison de deux éléments, la faible étendue des seigneuries et des exploitations, d'une part, une coutume très inégalitaire, qui avantage l'aîné en éliminant les cadets, d'autre part. [...] il est certain que le paysage du bocage n'est en rien responsable de la forte densité nobiliaire. [Constant 2007 : 352-353]

### **Conclusion du chapitre 3**

A l'issue de cet état des connaissances sur le terrain vendéen, on constate que s'il est possible d'écrire certains chapitres d'histoire du peuplement (avec des degrés de précision très variables) grâce à quelques recherches approfondies, nous sommes loin de pouvoir faire un récit linéaire et satisfaisant de l'occupation du sol. Des questions majeures restent ainsi sans réponse :

- Comment se caractérisent les occupations gauloise et romaine dans le Bocage, sous-représentées par rapport à celles de la plaine ?
- Comment se caractérisent les habitats du Bas-Empire et où se situent-ils ?
- Où se trouvent les habitats du haut Moyen Âge ? Quelles sont les formes de l'aménagement à cette époque ? Quelle part peut-on identifier entre la création de nouveaux sites et la réoccupation d'anciens ?
- Comment se caractérise le processus de regroupement de l'habitat dans la plaine durant le Moyen Âge ?

À cela s'ajoute une interprétation des entités paysagères de Vendée fondée sur le rapprochement très marqué avec les formations géologiques, jusqu'à caractériser parfois les mentalités. Le flou s'installe en ce qui concerne l'objet étudié, en particulier pour le Bocage : désigne-t-on la région actuelle du Bocage ou le bocage (paysage) ? Le Massif ancien ou le paysage bocager ? Ce mélange des niveaux de sens ne facilite pas la compréhension de la formation historique des paysages et colore les discours d'un certain déterminisme. Pourtant, l'aspect économique et social n'est pas escamoté car les travaux de Louis Merle sur la Gâtine poitevin voisine et qui semblent fonctionner également en Vendée sont connus de tous. Il faut donc être attentif au sens donné à chaque terme afin d'éviter les abus de langage et afin de clarifier la discussion. L'étude morphologique propose également d'autres clés de lecture qui permettent de dépasser ces oppositions typologiques, certes évidentes au premier regard, mais réductrices à l'analyse.



## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

En éclairant les multiples composantes des objets et théories étudiées, nous avons souhaité démontrer la complexité de ces élaborations scientifiques et prendre conscience de leurs limites. Nous avons pour cela « déployé les controverses », selon une proposition du sociologue des sciences Bruno Latour [2006], en cartographiant les actants (éléments d'un objet : haie, régime agraire, enclos médiévaux, etc.), les acteurs (chercheurs), les modélisations scientifiques, les disciplines engagées, etc. Ce travail historiographique et parfois épistémologique a permis d'établir que, plus que de simples objets d'étude « déjà-là » et n'attendant que l'œil décrypteur du savant, ces objets constituent de véritables « collecteurs », c'est-à-dire de vastes unités conceptuelles réunissant des réalités et des discours scientifiques très variés [*id.*]. Leur définition se fait le plus souvent par opposition à d'autres collecteurs : le bocage *versus* l'openfield ; la « naissance du village » aux environs de l'an Mil *versus* l'habitat et la planimétrie du haut Moyen Age (mobiles, lâches, inorganisés) ; la forme radioconcentrique *versus* la centuriation romaine. Ces collecteurs sont récurrents dans les études, à tel point qu'on peut les qualifier de « collecteurs hypertrophiés », c'est-à-dire surdimensionnés, intégrant sans distinction toutes les données et n'expliquant de ce fait plus rien ou presque [Chouquer 2008a].

Le décalage entre ces collecteurs et les nombreuses études de détail qui viennent les nuancer voire les contredire n'est cependant pas assumé car il ne débouche pas sur leur remise en question. En effet, les doctrines traditionnelles restent globalement des cadres commodes alors même qu'elles intègrent mal les récentes démonstrations des chercheurs (archéologues, paléoenvironnementalistes, archéogéographes, historiens) et qu'elles interdisent l'émergence de nouveaux objets : les dynamiques spécifiques du parcellaire, de l'habitat et des modelés ; les systèmes de peuplement sur la longue durée ; la planimétrie médiévale et les héritages qui la construisent. Cette situation atteint aujourd'hui son paroxysme et génère une « crise » épistémologique que nous avons tentée de décrire. C'est en tout cas le constat que nous faisons, avec d'autres [Chouquer & Favory 2001 ; Leturcq 2001 ; Lavigne 2003a ; Ouzoulias 2006 ; Chouquer 2008a ; Morlon & Sigaut 2008].

Cette prise de conscience amène, ce faisant, à distinguer des pistes de renouvellement des problématiques parce que les études exposant comment traiter la matière autrement ne manquent pas. Car il s'agit bien d'une question d'organisation des connaissances selon un assemblage qui soit plus cohérent avec les nouvelles données. Ainsi, dissoudre les collecteurs du bocage et de la « naissance du village » ne veut pas dire que le modelé bocager n'existe pas, qu'on n'observe pas une fixation de la trame des villages qui sont aujourd'hui les nôtres à partir du Moyen Age classique, que le dessin viaire polarisé par l'habitat n'est pas une réalité...mais que l'assemblage des informations sous ces collecteurs ne fonctionne pas.

L'archéogéographie, aux côtés des autres disciplines, produit également des résultats qui participent de cette substitution de nouveaux objets et paradigmes aux anciens et qui construisent des voies de recomposition. C'est ce que nous allons tenter de démontrer au travers de nos propres analyses sur le terrain sud-vendéen. Là, d'une part, l'opposition entre une plaine d'openfield et un bocage obligent à confronter la typologie

paysagère traditionnelle à la lecture des formes, et, d'autre part, les discontinuités documentaires, disciplinaires et paysagères qui caractérisent le récit historique de cette région imposent de réfléchir aux liens possibles pour organiser différemment la matière. Enfin, les héritages perceptibles dans la richesse de l'information fossile de la plaine sud- vendéenne amènent à réintroduire la longue durée dans la compréhension de la structuration et l'évolution des terroirs, permettant de dépasser la coupure traditionnelle de l'an Mil.

# **PARTIE 2**

---

## **ARCHÉOGÉOGRAPHIE DES RÉSEAUX ROUTIERS ET DE LA PLANIMÉTRIE PARCELLAIRE DANS LE SUD-VENDÉE**



---

## SECTION 1 – DOCUMENTS ET MÉTHODES

---

L'objectif de la première section de cette deuxième partie est de présenter les documents – de nature et de chronologie très différentes – qui ont fondé l'analyse de la trame parcellaire et de la voirie sud-vendéennes. Nous précisons systématiquement le contexte de leur élaboration afin de percevoir au mieux la logique de leur production et, par conséquent, les apports et les limites de chacun dans le cadre d'une étude archéogéographique. Le plan choisi pour leur exposé sera, par commodité et par souci de clarté, thématique : d'une part, les documents planimétriques (cartes, plans cadastraux, photographies aériennes) et, d'autre part, les documents « sédimentés », c'est-à-dire archéologiques. Lors de l'analyse, ils ont été constamment confrontés en fonction des problématiques.

Cet ensemble documentaire constitue notre corpus, celui qui permet d'obtenir des réponses aux questions portant sur la formation, la dynamique évolutive et les différents niveaux de formes de la voirie et de la planimétrie. Nous suivons en cela la démarche rappelée récemment par l'historien Ludolf Kuchenbuch : le chercheur historien crée un ensemble disponible, organisé et structuré de documents, en fonction de ses besoins (son *corpus*), et le transforme en « source de connaissance et de reconnaissance du passé, le *travaille* comme une *matière première*, comme une *ressource* pour la construction historique » [Kuchenbuch 2004 : 306]. Nous avons synthétisé cette démarche dans un tableau où, pour chaque document, est précisé sa chronologie, son échelle spatiale et les informations qu'il peut apporter, donc les niveaux pour lesquels il est une source de connaissance potentielle (**TABLEAU 1**). Un document n'est en effet pas une source en soi mais peut être une source pour un problème donné en fonction de sa nature, de son échelle, de ses objectifs, de sa date, etc.

Enfin, nous présenterons l'outil méthodologique qui permet d'associer ces documents et de compiler les informations qu'ils apportent : la carte compilée sous Système d'Information Géographique, véritable base de données et instrument cartographique de premier plan.





## CHAPITRE 1 – LES DOCUMENTS PLANIMÉTRIQUES

Les documents planimétriques sont à la base du travail de l'archéogéographe. Par leurs multiples échelles, leur extension, la figuration des formes (matérialisées ou non au sol), leur diversité, ils sont incontournables. Nous avons réuni, en dépouillant les différents fonds existants, un ensemble le plus complet possible afin de documenter le Sud-Vendée.

### 1. Les documents cartographiques

La Vendée ne possède pas de cartes aussi nombreuses et aussi riches que certaines autres régions comme l'Île-de-France ou les pays frontaliers, mais l'ensemble retenu est largement suffisant pour réaliser une étude archéogéographique et recèle même quelques documents exceptionnels.

La lecture de ces documents cartographiques renseigne sur le modelé et la fonction des entités parcellaires, viaires et d'habitat (les formes *actives*) à un moment précis, sur des formes de découpage et d'appropriation du sol qui ne sont pas forcément matérialisées (administratif, foncier), sur des formes de représentation de l'espace par les hommes qui l'occupent (microtoponymes), sur les formes physiques (hydrographie, orographie) [Robert (dir.) à p]. Cette richesse de l'information justifie la place centrale des cartes dans l'analyse archéogéographique. Une fois interrogées à l'aune de nos problématiques, elles deviennent des sources fondamentales pour l'étude de la dynamique des formes. Ces documents présentent néanmoins des limites qui sont liées essentiellement à la qualité géométrique (médiocre pour les cartes antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle) et au degré de spatialisation. Jusqu'à quel degré en effet la carte rend-elle compte de la complexité de l'organisation spatiale d'un secteur à une époque donnée ? [*id.*]. Il existe de plus des logiques de production qui président à leur création et qui supposent une « intention » en amont. La carte est un objet qui traduit un regard sur l'espace, lequel s'inscrit lui-même dans une chronologie et une spatialité propres.

## 1.1. Les cartes antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle

### 1.1.1. Les cartes régionales du Poitou

Dans le cadre d'une étude archéogéographique de la planimétrie et de la voirie, les cartes anciennes antérieures au XVIII<sup>e</sup> siècle ne nous sont pas d'un grand secours puisqu'il s'agit essentiellement de cartes régionales du Poitou où le réseau routier, le parcellaire et les paysages ne sont pas représentés. Ces cartes figurent avant tout les ressorts territoriaux et les lieux habités, et leur objectif n'est pas de donner à voir la planimétrie ou le détail de l'hydrographie. Concernant cette dernière, seules les rivières principales sont cartographiées (l'Yon, le Lay, la Smagne, la Vendée et le canal de Luçon), sans grande précision, et le bocage apparaît dépourvu des nombreux ruisseaux qui le caractérisent. Ce type de carte, dans la mesure où il est issu d'une compilation de données diverses et non vérifiées sur le terrain, reste donc trop imprécis pour être utilisé dans le cadre d'une analyse morphologique. Cependant, il n'y a pas lieu de conclure à leur marginalité ou à leur faiblesse car ce sont les questions que nous leur posons qui sont inadéquates : ces documents ne peuvent tout simplement pas y répondre puisqu'ils ont été conçus dans une optique différente.

En revanche, il est possible d'appréhender un certain état du peuplement durant l'époque moderne, du moins celui des chefs-lieux paroissiaux. La première carte régionale du Poitou, de Pierre Rogier<sup>86</sup> (connue par une copie d'Ortelius de 1579), permet de confirmer l'existence des bourgs, villages et villes du secteur étudié à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour autant, compte tenu des erreurs de levés, cette source reste insuffisante pour affirmer que l'absence d'un habitat sur la carte correspond à une réalité de terrain. Nous faisons le même constat pour la célèbre carte de Mercator<sup>87</sup> (Gérard Kremer) dont la première publication date de 1585 [*Le cartographe...*1994 : 9]. Cette dernière se révèle d'ailleurs encore moins précise : La Roche-sur-Yon y est située au même niveau que Vouvant, et Fontenay-le-Comte au même niveau que Ste-Hermine, alors que Rogier les plaçait *grasso modo* dans un espace relativement correct<sup>88</sup>.

Quelques informations ponctuelles peuvent également intéresser l'archéogéographe, du point de vue de la topographie historique. Sur les deux cartes mentionnées ci-dessus, on remarque par exemple un élément unique en son genre : la représentation d'une chaussée surélevée reliant Luçon à St-Michel-en-L'Herm (écrits « Lusson » et « St-Michel-en-ler ») (**FIG. 63, 64**). Il s'agit là de la seule indication routière cartographiée pour la région au XVI<sup>e</sup> siècle. La différence entre les deux documents réside dans la localisation de St-Michel : au nord-ouest de Luçon sur la carte de Rogier et à l'ouest de Luçon dans l'Atlas de Mercator<sup>89</sup>. Cette chaussée, visiblement très importante puisque aucune autre n'est représentée, correspond, selon l'historien Louis Papy, à une route construite par les moines dans le Marais poitevin au XIII<sup>e</sup> siècle afin d'en assurer la traversée nord-sud [Papy 1941 : 100].

---

<sup>86</sup> Cote Archives départementales : 6 Fi 2.

<sup>87</sup> Cote Archives départementales : 6 Fi 3 (édition de 1609 du grand atlas).

<sup>88</sup> Mercator a en effet utilisé un autre modèle que Rogier, inconnu, pour cartographier le Poitou [Vannereau 1963 : 269].

<sup>89</sup> La position exacte est au sud-sud-ouest de Luçon. Le décalage s'explique par la difficulté de lever le profil côtier et l'embouchure du Lay au sud de laquelle se trouve l'île calcaire de St-Michel.

### 1.1.2. *Un plan cadastral d'une partie du Marais poitevin*

Un plan du XVII<sup>e</sup> siècle conservé à la Bibliothèque nationale de France apporte des renseignements très précis sur une partie du Marais poitevin comprise dans notre secteur : le « Plan et description particulière des Marais desséchés du Petit Poitou avecq le partaige sur icelluy, faict par le sieur Siette [...] »<sup>90</sup> (**FIG. 65**). Élaboré en 1648 par Pierre et René Siette, il représente les possessions de la Société des Marais du Petit-Poitou et constitue un véritable plan cadastral [Vannereau 1963 : 271]. Ce document s'inscrit dans le contexte des travaux d'assèchement modernes du Marais poitevin impulsés par Henri IV (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 1.1.3.). Après la période des aménagements conduits par des Hollandais, des investisseurs parisiens, rochelais et poitevins prennent le relais. Parmi eux, Pierre Siette, ingénieur géographe à La Rochelle, qui reçoit en 1641 le monopole pour vingt ans de l'assèchement des marais de l'Aunis, du Poitou et de Saintonge *via* sa société, première véritable entreprise de dessèchements du Marais poitevin. Pour assurer cette mission, Pierre Siette et son frère dressent une carte des espaces sous leur contrôle et en particulier des marais récemment desséchés qui s'étendent sous la forme d'un triangle entre le canal des Hollandais au nord et l'anse du Brault, sur la Sèvre, au sud. Ils y font figurer aussi les canaux et les fossés (y compris les anciens canaux médiévaux), les îles calcaires habitées, les marais mouillés (au pied de la plaine au nord et autour des terres desséchées), les marais communaux de Puyravault et les limites des seigneuries (essentiellement l'évêque de Maillezais et l'abbaye de Moreilles) [Papy 1941 : 349 ; Suire 2006 : 62-64].

Ce document est précieux pour l'historien. On peut non seulement y lire les étapes de l'aménagement du marais et l'organisation de sa mise en valeur (découpage en « cabanes », dimensions des terres gagnées, etc.), mais aussi le réseau routier et les bourgs situés le long de la rive nord du marais, entre Le Langon et Luçon, étendue située dans le secteur retenu. Il s'agit donc de la plus ancienne source de renseignements sur le réseau routier et la morphologie des habitats, ce qui lui confère une place de choix dans notre corpus.

## 1.2. *Les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle*

### 1.2.1. *Les cartes des ingénieurs du roi*

Au XVII<sup>e</sup> et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, se développe une cartographie de grande qualité et très détaillée qui documente dorénavant le réseau routier. Pour l'étude du Sud-Vendée, nous disposons en particulier de l'*Atlas de Trudaine*, ainsi que des plans et des cartes de Claude Masse.

---

<sup>90</sup> Cote BNF : Ge DD 2987 B (1323).

## ▪ L'Atlas de Trudaine

L'historien Guy Arbellot a étudié le contexte qui voit naître cet atlas des grandes routes créées au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le réseau routier français se trouve au début de ce siècle dans une piteuse situation, jusqu'à devenir une gêne pour la gestion administrative du royaume et une entrave à l'économie alors en pleine expansion. La situation de « sauvetage chronique » (réparations sans fin et inefficaces sur le long terme) est telle que le contrôleur général Orry élabore le projet de création d'un certain nombre de voies entièrement nouvelles, appelées « routes royales ». La priorité est donnée aux itinéraires partant de Paris et, dans un second temps, aux liaisons entre chefs-lieux de généralités. Enfin, quelques routes de traverse présentant un intérêt économique ou stratégique font également l'objet de travaux [Arbellot 1973 : 766-767]. La route de Poitiers aux Sables-d'Olonne<sup>91</sup> par exemple, qui traverse d'est en ouest le secteur étudié, ne relie pas deux simples chefs-lieux mais bien une capitale régionale et un centre économique stratégique du Bas-Poitou – le port des Sables, sur la côte atlantique.

Cette entreprise constitue le plus grand programme de travaux publics routiers jamais entrepris en France à cette date. L'emprise des routes est très large<sup>92</sup> et leur revêtement<sup>93</sup> élaboré ce qui implique un investissement financier et technique très lourd [id. : 768-770]. Concernant le tracé de ces routes, les ingénieurs redressent ou négligent toutes les sinuosités des anciens chemins afin de créer la liaison la plus directe possible, selon une ligne droite coupant les pentes, les ruisseaux et les propriétés. Ces routes évitent le plus souvent les villages, voire certaines petites villes, qui obligent à un détour inutile. L'avantage est de raccourcir les trajets, de sécuriser la circulation par la suppression des nombreux virages et de simplifier les travaux de construction [ibid.]. Comme l'exprime G. Arbellot : « C'était donc envisager, en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, la mise en chantier de ce que nous pourrions appeler maintenant un réseau d'"hipporoutes", et décider que ce réseau devrait être capable de supporter un trafic régulier de voitures au galop » [id. : 766].

Ces routes ont fait l'objet de représentations planimétriques très précises, réunies au sein d'un atlas connu aujourd'hui sous le nom d'*Atlas de Trudaine*<sup>94</sup>. Daniel-Charles Trudaine (1703-1769), nommé en 1743 à la Direction des Ponts et Chaussées, donne une impulsion vigoureuse à l'entreprise de construction, mais aussi de cartographie, en coordonnant l'action des ingénieurs, en élevant leur niveau d'instruction, en réorganisant le corps des ingénieurs et en créant un Bureau des Dessinateurs chargé de la mise au net des plans de routes et dirigé par Jean-Rodolphe Perronet [id. : 767 ; Pelletier (dir.) 1998 : 119]. C'est donc la première fois en France qu'on s'attaque ainsi à un programme de levés

---

<sup>91</sup> Cote Archives nationales : F<sup>14</sup> 8494, planches n°39 à 46 : « Route de Poitiers aux Sables-d'Olonne partant de Niort et passant par Fontenay-le-Comte, Luçon et Tallemont ».

<sup>92</sup> L'emprise doit théoriquement correspondre à trois voies de 20 pieds de large chacune. Mais cette règle est rarement appliquée car les routes s'adaptent au terrain, à la main d'œuvre disponible et à la pertinence d'une telle emprise dans des secteurs où elle est moins utile [Arbellot 1973 : 768-770].

<sup>93</sup> Les chaussées doivent être pavées mais, dans les faits, elles sont rares en province car trop chères et donc réservées aux traversées d'agglomération, aux passages de petits ponts ou aux endroits réputés humides. Partout ailleurs, les routes sont revêtues d'un simple empierrement ou de cailloutis [Arbellot 1973 : 768-770].

<sup>94</sup> Il est possible de consulter en ligne toutes les références des planches conservées aux Archives nationales : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/atlasdetrudaine.htm>

topographiques et de dessins de précision d'une telle envergure pour des besoins civils [Arbellot 1973 : 775].

L'Atlas final se compose de 2 170 planches manuscrites soigneusement aquarellées et réalisées entre 1745 et 1780<sup>95</sup> (FIG. 66). Elles représentent des ponts et les routes royales – construites ou en projet – avec leur environnement immédiat (jusqu'à 600 toises de part et d'autre de la route, soit 1 170 m environ) dans les 22 généralités des pays d'élection régies par des intendants. Par souci de réalisme, les plans sont exécutés à 1/8 640 ce qui permet de préciser la topographie et un certain nombre de détails. Il existe quelques rares minutes originales conservées, au dessin moins assuré mais plus riches en informations ; ce n'est malheureusement pas le cas pour le Bas-Poitou [*id.* : 779].

Cet *Atlas de Trudaine* constitue un document incontournable pour l'étude de la voirie car il figure le tracé routier principal et les chemins l'entourant de manière très précise, à grande échelle. L'archéogéographe peut donc reconnaître le tracé de l'ancien chemin, éclipsé par la nouvelle route royale et identifier certains chemins du secteur cartographié. Il peut d'ailleurs confirmer ou invalider rapidement les interprétations de voies romaines, parfois formulées trop rapidement pour les tracés rectilignes. L'autre intérêt de cet Atlas réside dans la représentation qu'il propose des environs immédiats de la route (alors nommés « accompagnement »). Il convient néanmoins de rester très prudent car le parcellaire est figuré de manière purement conventionnelle et ne correspond à rien de réel. Le relief, souligné sous la forme d'estompages, est quant à lui plus vraisemblable. Quant aux autres informations, elles sont à prendre avec précaution selon leur distance à la route. Les ingénieurs, se préoccupant avant tout de l'ouvrage à construire, n'ont tenu compte de l'environnement dans la seule mesure où il pouvait être utile aux techniciens ou aperçu par les voyageurs ayant accès aux plans. Ainsi, les alignements d'arbres bordiers, les villages traversés, telle butte, pente ou forêt recoupée, l'hydrographie, des éléments du paysage ayant servi de point de repère (moulin, église, maison, accident du relief, calvaire, etc.) et les cultures en bordure immédiate de la route (jardins, vergers, vignes, prés, etc.) sont soigneusement reportés parce qu'ils sont proches de la route [*id.* : 782 ; Pelletier (dir.) 1998 : 120]. Au-delà de quelques centaines de mètres, G. Arbellot constate que « malgré toute la beauté du dessin, il faut bien se persuader que la représentation du paysage dans ces parties des plans de routes y figure le plus souvent à titre de remplissage et qu'on chercherait en vain à en tirer des renseignements de quelque valeur » [Arbellot 1973 : 782].

L'exploitation de ces documents a donc concerné essentiellement le réseau routier, et en particulier le tracé de l'ancienne route de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne qu'on retrouve assez facilement, serpentant autour du nouvel axe.

### ▪ Cartes et plans de Claude Masse

Claude Masse, célèbre ingénieur géographe, a réalisé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle une série de cartes et plans en Poitou, Aunis et Saintonge dont plusieurs concernent le secteur étudié. Son œuvre s'inscrit dans le contexte du développement de la cartographie militaire, commencée au siècle précédent et accentuée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette nouvelle cartographie répond à des besoins militaires et stratégiques et permet à ses commanditaires – roi,

---

<sup>95</sup> Les levés sont commencés en 1733 mais ils sont réalisés surtout à partir de 1743.

ministres, généraux – d’acquérir une connaissance précise des territoires. Les cartes sont d’ailleurs souvent accompagnées de commentaires écrits, compilés dans des mémoires [Pelletier 1995 : 74]. En raison des objectifs qui ont présidé à leur création, ces documents sont d’une grande qualité topographique et esthétique : ils devaient coller au plus près à la réalité et permettre ainsi une interprétation aussi directe que fiable du terrain. Comme l’explique l’historienne des cartes Monique Pelletier, à cette époque, « la carte ne doit plus se contenter d’ordonner les objets les uns par rapport aux autres, elle doit offrir un véritable portrait du terrain à un moment donné. Pour y parvenir, il faut se conformer aux règles de géométrie et user des principes de l’imitation de la nature, dont les académies royales fournissent les théoriciens et règlent les formes » [Pelletier (dir.) 1998 : 114].

Claude Masse (1651-1737) est l’un de ces ingénieurs<sup>96</sup> de talent qui a réalisé de nombreux travaux de très grande qualité<sup>97</sup>. Charles Passerat s’exclame en 1910 : « C’est une œuvre superbe, à la fois par la précision des levés et par l’exécution matérielle » [Passerat 1910 : 129]. La confrontation qu’il opère avec la carte d’État-major montre selon lui que ces deux documents sont « rigoureusement comparables » [*id.* : 130]. Le dessin des détails est d’une très grande précision, allant jusqu’à figurer exactement les buttes coquillières de St-Michel-en-l’Herm, là où la carte d’État-Major n’en donnait qu’un « dessin fantaisiste avec une erreur de position d’un kilomètre » [*ibid.*]. Les lieux habités sont figurés en formes réelles ce qui rend possible une étude de la morphologie des villes, bourgs et villages, contrairement à la carte de Cassini où ils sont représentés de manière conventionnelle. Certains font même l’objet d’un plan détaillé figuré à grande échelle dans un encart : Fontenay-le-Comte, Luçon, Mareuil-sur-Lay (que nous avons pu consulter sur un grand format dans un recueil à part), Les Sables-d’Olonne, Talmont, Maillezais, Le Poiré-sur-Velluire et l’Aiguillon. Le relief est lui aussi d’une grande précision, voire parfois plus fidèle que sur la carte d’État-Major : exprimé en sépia, plus ou moins foncé selon la pente, il « est appliqué avec une telle habileté que les plus petits accidents de terrain se trouvent scrupuleusement rendus » [*ibid.*]. À cette richesse de l’information cartographiée, s’ajoutent de nombreuses remarques écrites sur la carte même, précisant la nature d’un élément ou les changements qui se sont produits en un endroit en matière de cultures ou encore les projets de travaux d’art à venir [*ibid.*]. M. Pelletier signale de ce fait son importance dans l’histoire cartographique :

Une telle maîtrise était une qualité rare qui fut ensuite des plus recherchées. Claude Masse avait introduit une normalisation de la carte par l’échelle, l’orientation et le format, pour donner une image continue du territoire. Il établit ainsi les premiers critères d’une cartographie moderne qui, pour garantir l’exactitude des positions, devait encore être assortie d’une triangulation géodésique. [Pelletier (dir.) 1998 : 119]

---

<sup>96</sup> Cet ingénieur appartient au corps des Fortifications et devient « Ingénieur ordinaire du roi » en 1702. Il est chargé, entre 1688 et 1723, de la réalisation d’une grande carte des côtes de l’océan atlantique, depuis le Bas-Poitou jusqu’en Saintonge, par Colbert qui souhaite posséder une cartographie exacte de toutes les côtes du royaume [Pelletier (dir.) 1998 : 114]. Durant son séjour dans l’Ouest, il exécute également toute une série de plans d’agglomérations, de châteaux et d’ouvrages d’art. Enfin, en 1724, il est nommé à Lille où il dresse avec ses deux fils la carte de la frontière entre la Meuse et la mer du Nord [Faille et Lacrocq 1979 : 33].

<sup>97</sup> Il est l’auteur de 57 grandes cartes, 120 croquis ou plans particuliers et de nombreux plans de places fortes, forteresses, qui s’accompagnent de longs mémoires écrits. Mais il faut attendre 1880 pour que ses productions soient redécouvertes et sorties de l’oubli où elles étaient restées par la volonté même de Claude Masse [Passerat 1910 : 127, 129].

Pour notre analyse archéogéographique, nous avons exploité ses productions sur l'ouest de la France et en particulier sa grande carte de la côte atlantique constituée de « quarrés » levés à 1/28 800 et accompagnés de mémoires écrits réunissant les informations de toutes natures. Notre fenêtre d'étude n'est pas couverte en totalité : le Marais poitevin et les zones bocagères situées entre Mareuil-sur-Lay et la côte atlantique sont cartographiés, mais la représentation de la plaine s'interrompt aux environs d'une ligne Luçon-Mareuil. Les parties septentrionale et orientale de la fenêtre définie sont donc absentes de ces documents.

Certaines feuilles que nous avons consultées concernent directement notre secteur ; elles sont incluses dans la *Carte générale et quarrés de la carte des cotes du Bas-Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge et partie du Médoc*, levée par Claude Masse<sup>98</sup>. Voici le détail des feuilles :

- feuille n°4 : « Carte d'une partie du cours de la rivière du Lay et du Pays qui est entre Luçon et Longeville estant le 9<sup>e</sup> quarré de la carte generale...1705 ». Éch. 1/28 000.
- feuille n°15 : « Carte des costes du Bas Poitou et de partie du pays d'Aunis et Bretagne...1704 ». Éch. 1/172 800.
- feuille n°17 : « Carte du 46<sup>e</sup> quarré de la Generalle des Costes du Bas Poitou, Pais d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne. 1720 ». Éch. 1/28 000.

D'autres levés sont extérieurs à notre secteur, mais ils apportent de précieux renseignements pour l'analyse des réseaux routiers. Ils sont compris dans la *Carte générale et quarrés de la carte des cotes du Bas-Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge et partie du Médoc*, levée par Claude Masse<sup>99</sup>. Les feuilles consultées sont les suivantes :

- feuille n°7 : « Carte contenant une partie du Bas Poitou et de l'Aunis où se trouve Marans et l'embouchure de la Seyvre Niortaise...1701 ». Éch. 1/28 000.
- feuille n°16 : « Carte du 8<sup>e</sup> quarré de la Generalle des costes du Bas poitou depuis l'embouchure du Perray jusques a la tranche », s.d. Éch. 1/28 000.
- feuille n°22 : « Carte de la coste du Bas Poitou depuis la Rivière de vie jusqu'au havre de la Gachère qui fait le sixième quarré de la Generalle levée en 1703 ». Éch. 1/28 000.
- feuille n°23 : « Carte de Partie du Bas Poitou, ou les Environs des Sables-d'Olonne, qui est le 7<sup>e</sup> quarré de la Generalle, en l'estat que le Pays estoit en 1708 ». Éch. 1/28 000.
- feuille n°24 : « Carte de la Pointe de l'Aiguillon (quarré 13) ». Éch. 1/28 800.

Le neuvième carré s'est en particulier révélé très utile pour l'étude du secteur situé à l'ouest de Luçon (**FIG. 67**).

Il existe aussi dans le *Recueil des plans de Poitou et d'Aunis*, une carte datée de 1716, représentant les côtes et centrée sur le Marais poitevin depuis Mareuil-sur-Lay au nord jusqu'à La Rochelle au sud, et depuis Talmont à l'ouest jusqu'à Maillezais à l'est<sup>100</sup>. L'espace compris dans la fenêtre d'étude y est figuré, entre Mareuil-sur-Lay et Fontenay-le-Comte. En revanche, la carte s'arrête au-delà de St-Valérien. En outre, si la plaine est dans sa plus grande partie cartographiée, elle apparaît assez vide dans la mesure où seuls

---

<sup>98</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293

<sup>99</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293

<sup>100</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : Ms. 505 F°131h, feuille n°42 : « Carte de partie du Baspoitou Pays d'Aunis et de Saintonge pour faire voir les marais desséchez qui sont vers lembouchure de la rivière de Sèvre niortaise...1716 ».

les villages sont dessinés. Aucune route n'est relevée et l'hydrographie est erronée puisque Masse relève à tort une rivière passant à Pouillé et St-Étienne-de-Brillouet. Il s'en explique dans un cadre situé dans le coin supérieur droit sur la carte : « Les parties qui ne sont point colorees et restées en blanc est le terrain qui n'a point été levé et l'on est point sur de la position des paroisses ». Cela témoigne d'un grand sens critique qui le pousse à toujours préférer prévenir le lecteur des informations qu'il n'a pas pu lui-même lever. L'intérêt de ce document repose surtout sur la représentation du réseau routier se développant à l'est d'une ligne Luçon-Mareuil jusqu'à Talmont et St-Vincent-sur-Graon. De même, les indications écrites portées sur la carte pour caractériser telle ville (« ancienne ville ruinée »), tel chemin (« chemin de Nantes à la Rochelle ») ou telle entité paysagère (« ancienne rive de la mer a ce que la tradition assure » pour le nord du Marais poitevin, « grande plaine bien cultivée » pour la plaine) procurent de précieux renseignements sur la perception de ces réalités géographiques au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous avons également exploité les plans à plus grande échelle de trois agglomérations : Fontenay-le-Comte (**FIG. 68**), Luçon (**FIG. 69**) et Mareuil-sur-Lay (**FIG. 70**). Le plan de Fontenay-le-Comte<sup>101</sup>, daté de 1720, n'a fait l'objet que d'un encart, l'objectif essentiel du document étant la figuration du château<sup>102</sup>. Ce document s'inscrit dans les séries des cartes de villes fortifiées visant à une connaissance exacte du terrain et des principaux ouvrages de défense en cas de siège [Robert (dir.) à p.]. Un grand encart, situé sur le côté droit, fait office de légende renseignant les lettres inscrites sur les deux plans et permettant de préciser le nom et la nature de tel bâtiment (église, halles), le nom de tel chemin, de telle paroisse, etc. Ce plan apporte des informations sur la morphologie urbaine de Fontenay-le-Comte et les chemins structurant la ville et ses environs, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, la représentation du parcellaire est, comme sur les plans des routes royales, totalement conventionnelle puisque les parcelles adoptent la même forme et les mêmes dimensions. Tout au plus peut-on se fier à la distinction entre les différentes cultures – labour, prairies ou jardins. Enfin, signalons que quelques détails orographiques sont suggérés par des estompages sombres doublés de légères hachures permettant ainsi de caler les informations morphologiques sur les éléments les plus visibles de la topographie.

Le plan de Luçon<sup>103</sup>, daté de 1704, renvoie l'image d'un petit bourg sans rempart, constituant alors « l'évêché le plus crotté de France », selon Richelieu qui en fut l'évêque de 1606 à 1623. L'organisation des informations sur le document est identique au plan de Fontenay-le-Comte. On retrouve le dessin conventionnel des parcelles rurales, une distinction vraisemblable des différents modes d'occupation du sol, une représentation minutieuse des parcelles et des chemins. Enfin, un même grand encart légende les éléments du paysage et s'accompagne ici d'un long texte présentant le bourg, son état au XVIII<sup>e</sup> siècle, des épisodes de son histoire, etc.

---

<sup>101</sup> *Recueil des plans de Poictou et d'Aunis* (cote Bibliothèque de l'armée de terre Ms. 505 F°131h), feuille 55 : « Plan particulier du château de Fontenay le Comte...1720 ».

<sup>102</sup> La ville n'est représentée dans le coin inférieur gauche de la feuille que pour localiser précisément ce château et percevoir son environnement.

<sup>103</sup> *Recueil des plans de Poictou et d'Aunis* (cote Bibliothèque de l'armée de terre Ms. 505 F°131h), feuille 56 : « Plan de la ville ou bourg de Luçon en Bas-Poitou en lestat quil estoit en 1704 ».



Le plan de Mareuil-sur-Lay<sup>104</sup>, daté de 1704 également, amène aux mêmes remarques. En revanche, la légende et le texte de présentation sont bien moins détaillés, le bourg étant de moindre importance.

Enfin, dans le *Recueil des plans de Poitou et d'Aunis* archivé à la Bibliothèque du Génie, nous avons retrouvé une vue cavalière de Mareuil-sur-Lay réalisée à l'encre noire et sans date<sup>105</sup> (**FIG. 71**). On y reconnaît le château de Mareuil-sur-Lay et son église, perchés sur une hauteur, et les maisons du bourg s'étendant sur les pentes. Le dessin représente aussi la rivière du Lay qui passe au pied de l'éperon et un paysage bocager à l'arrière-plan droit. Le fait qu'il soit archivé dans ce recueil indique non pas que Claude Masse en soit l'auteur mais qu'il s'en est servi et qu'il lui est donc antérieur ou contemporain. Le bocage représenté en arrière-plan appuie cette datation au moins moderne puisqu'il s'agit d'un modelé paysager qui se met en place dans cette région progressivement, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. L'exploitation de ce document est limitée et très ponctuelle dans le cadre d'une analyse archéogéographique car celui-ci permet avant tout de confirmer des informations connues par ailleurs, à savoir l'existence d'un bocage à mailles serrées au nord de Mareuil-sur-Lay et d'une navigation fluviale jusqu'au bourg grâce à la figuration d'un bateau.

Complétant ces différents plans, une série de mémoires rédigés par Claude Masse et archivés à la Bibliothèque de l'Armée de Terre donnent des renseignements utiles sur les caractères physiques du terrain, les activités humaines, les mœurs, l'histoire locale, les traditions, etc. En voici le détail (Cf. Volume 2, Manuscrits) :

- *Mémoires sur plusieurs carrés de la carte générale des provinces de l'Ouest*<sup>106</sup> :
  - « Mémoire sur la carte desième carré de la carte generale qui comprend parti de la cote du bas poitou de l'ance de leguillon a dela [ ? ] qu'il est entre lille de Ré a le poitou » 1702
  - « Mémoire sur la carte du 6<sup>e</sup> quarré de la Generalle qui fait partie de la Coste du bas - Poitou entre la Riviere de la Vie et le havre de la Gachere » 1704
  - « Mémoire sur la carte du 7<sup>e</sup> quarré de la Generalle qui fait partie de la Coste du bas Poitou » 1704
  - « Mémoire sur la carte du 8<sup>e</sup> quarré de la Generalle qui fait partie de la Coste du bas Poitou » 1704
  - « Mémoire sur la carte du neufuième quarré de la generale des costes du bas Poitou » 6 août 1705
  - « Mémoire sur la carte du 46 carrez de la generale des costes du Bas Poitou Païs daunis Saintonge et partie de la Basse guienne » 1706
- *Mémoires divers sur les provinces de l'Ouest*<sup>107</sup> : « Mémoire sur la carte des costes du bas Poitou, et partie du Pays d'Aunis et de Bretagne et du Ché de Réiz et Isles adjacentes » La Rochelle, 28 mars 1704

---

<sup>104</sup> *Recueil des plans de Poitou et d'Aunis* (cote Bibliothèque de l'armée de terre Ms. 505 F°131h), feuille 61 : « Plan de Maroeuil en Bas-Poitou...1704 ».

<sup>105</sup> *Recueil des plans de Poitou et d'Aunis* (cote Bibliothèque de l'armée de terre Ms. 505 F°131h), feuille 60 : « Maroeüil ».

<sup>106</sup> Cote Bibliothèque de l'armée de terre : 4° 132 I et II.

<sup>107</sup> Cote Bibliothèque de l'armée de terre : 4°/133.

- *Mémoire géographique de Masse sur partie du Bas Poitou – Pays d’Aunis et Saintonge*<sup>108</sup> : « Mémoire abrégé du sieur Masse sur ce qu’il y a de plus remarquable en ce qui concerne la géographie, les fortifications et autres choses qui ont rapport à l’art militaire le long des costes et intérieur des terres de partie des provinces de Saintonge, Aunis, Bas Poitou et Isles adjacentes en l’estat que les choses estoient dans ses pays jusqu’à l’an 1715 ».

Ils nous ont servi pour l’étude du réseau routier (mention de voies, état des chemins) et pour connaître la géographie du secteur étudié au XVIII<sup>e</sup> siècle (hydrographie, habitats, occupation du sol, infrastructures, etc.).

Les plans et cartes des ingénieurs royaux du XVIII<sup>e</sup> siècle, même s’ils ne permettent pas une étude du parcellaire, sont des documents précieux en raison de leur grande échelle de réalisation, de la minutie des objets figurés, de la précision des relevés, du foisonnement des détails, de la qualité du dessin et des informations écrites associées. Nous les avons donc exploités intensivement pour l’étude des voies et de la morphologie urbaine afin de connaître l’état « actif » du paysage et les natures d’occupation du sol au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 1.2.2. *La carte du Poitou aux environs de 1780*

Les Archives départementales de la Vendée possèdent une « Carte de Gouvernement de Poitou » qui n’est ni datée précisément ni attribuée<sup>109</sup>. Vraisemblablement élaborée aux environs de 1780 (selon le catalogue), c’est la première carte représentant le réseau routier, et non plus seulement les habitats et l’hydrographie, à l’échelle régionale. Elle offre une image des voies les plus importantes (celles de seconde importance n’étant pas cartographiées) à une époque plus ancienne que la carte de Cassini (**FIG. 72**). De plus, son échelle – toute la généralité de Poitiers – en fait un document incontournable pour l’étude des grands itinéraires de circulation au-delà des limites départementales actuelles. Nous l’avons donc utilisée lors de l’analyse des réseaux routiers à petite échelle (*Cf. infra*, Section 2).

### 1.2.3. *La carte de Cassini*

Ce document est considéré comme la plus ancienne carte topographique de France<sup>110</sup>. Ainsi que le rappelle Monique Pelletier, « c’est la première œuvre scientifique de grande ampleur » parce qu’elle « marque un double progrès : elle est fondée sur le positionnement d’un nombre suffisant de points pour être la première carte de base du

---

<sup>108</sup> Cote Bibliothèque de l’Armée de Terre : 4° 135.

<sup>109</sup> Cote Archives départementales : 6 Fi 17.

<sup>110</sup> Elle est aujourd’hui entièrement et gratuitement accessible en ligne, à l’échelle de la France, dans deux versions : l’une en couleurs sur <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/index.htm> ; l’autre en noir et blanc, associée au fond Google Earth, sur <http://demo.geogarage.com/cassini/>

royaume, et elle s'appuie sur un recensement toponymique qui est la première entreprise d'envergure menée en France » [Pelletier 1990 : 5]. C'est en effet la première fois qu'une triangulation générale est mise en œuvre à l'échelle d'un pays et qu'une carte est réalisée systématiquement sur le terrain à partir de levés directs. Le roi souhaite cartographier précisément les territoires – les outils à sa disposition s'avérant très insuffisants – afin de disposer d'une image exacte de son royaume, de cartographier précisément les divisions administratives, de mieux saisir la situation économique et de préparer de possibles améliorations du réseau de communications [*id.* : 11]<sup>111</sup>.

En 1747, Louis XV confie donc à César-François Cassini III de Thury (1714-1784) la direction de l'entreprise de la carte de France. Afin de couvrir tout le royaume selon une échelle permettant la figuration des détails, la carte est élaborée à 1/86 400. Les levés sont réalisés entre 1750 et 1786 et les feuilles gravées de 1756 à 1793. Les feuilles qui nous concernent ont été levées entre 1765 et 1769 et gravées entre 1768 et 1770 (**FIG. 73**). La feuille de La Roche-sur-Yon/Les Sables a connu des modifications au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'analyse de la voirie et de la ville de La Roche-sur-Yon permet de situer chronologiquement ces modifications. Le réseau routier polarisé par La Roche-sur-Yon est mis en place par Napoléon I<sup>er</sup> afin de desservir la nouvelle préfecture, fondée en 1804. Ce réseau ne peut donc pas être celui de la date des levés. La représentation du plan pentagonal de la ville nouvelle confirme également cette datation. Cette morphologie urbaine très particulière recouvre d'ailleurs l'ancien symbole, celui d'une petite ville. L'indication du nom de « Bourbon Vendée » signale un ajout encore postérieur (l'écriture est d'ailleurs différente) puisque l'agglomération ne prend ce nom que sous la Restauration, soit entre 1814 et 1830.

Ce constat n'est pas un fait isolé en France : à partir de 1793, la carte de France est « nationalisée » et transférée de l'Observatoire de Paris au Dépôt de la Guerre (signant ainsi le retour de la cartographie dans le giron des militaires) où les ingénieurs militaires apportent des modifications sur les cuivres (principalement entre 1803 et 1812) et notamment pour les voies de communication [*id.* : 142].

La carte de Cassini est riche en informations géographiques de toutes sortes, très utiles à l'analyse archéogéographique. On y distingue l'habitat groupé (ville, bourg, village, hameau), l'habitat dispersé (ferme, maison de campagne), les fonctions civiles (bourg, hameau, auberge...), artisanales (tuilerie, moulin...) et religieuses (chapelle, prieuré...), et même l'état de conservation des structures (ruinées ou non) [Jung 2006 : 144]. L'hydrographie et les aménagements hydrauliques (grande rivière, petite rivière, canal, étang) sont, dans les grandes lignes, globalement corrects même si les tracés sont schématiques et le réseau secondaire non figuré. Différents types d'occupation du sol sont également grossièrement discriminés : bois, forêts, bruyères, landes, marais, vignes, dunes, sables... Enfin, le réseau routier est partiellement représenté (voie royale, chemin, avenue de parc aristocratique, allée de forêt) et le relief grossièrement suggéré par des hachures [*id.* : 187 ; Robert (dir.) à p.].

L'exploitation de ce document dans une optique archéogéographique est cependant limitée en raison de plusieurs manques :

---

<sup>111</sup> Cette cartographie fut rendue possible par les recherches menées en amont par les académiciens qui établirent à partir de 1666 les conditions nécessaires à la production de cartes plus géométriques *via* la détermination directe de longitudes et de latitudes sur le terrain [Robert (dir.) à p.].

- *le parcellaire n'est pas cartographié* (ce n'était pas l'objectif de cette cartographie), ce qui constitue un handicap majeur pour le morphologue ;
- *certains écarts ne sont pas représentés* alors qu'on connaît leur existence par d'autres documents, en particulier les textes. Il ne faut donc pas considérer la carte de Cassini comme une cartographie exhaustive de l'habitat ;
- *les éléments de détail du couvert végétal et de l'hydrographie ne sont pas figurés* et la précision des éléments qui le sont est peu satisfaisante ;
- *le réseau routier est très schématique* : seules les routes royales, certaines allées de demeures prestigieuses et des chemins notables sont relevés. Le réseau viaire de moindre importance est donc inexistant, si bien que les centres de peuplement semblent isolés les uns des autres. Des critiques sont formulées sur ce point dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et Cassini y répond en expliquant que ses informateurs locaux jugent eux-mêmes inutile de figurer les chemins secondaires tant ils « varient selon les saisons » [Pelletier 1990 : 108]. En outre, il faut garder à l'esprit, comme le rappelle Monique Pelletier, qu'il est plus facile pour l'ingénieur de placer des points que de suivre les méandres des lignes sur le terrain [*ibid.*]. Les informateurs de Cassini ont donc simplifié la réalité (des chemins secondaires utilisés différemment selon les saisons) pour la rendre compatible avec leur projet. Gérard Chouquer a théorisé, s'inspirant de Bruno Latour, cette attitude « moderne » qui consiste à « réduire » et à « découper » une réalité mouvante et hybridée en objets à « bords francs » [Chouquer 2008a]. Alors que les « modernes » aiment les objets constants, situés dans des rapports cohérents avec d'autres objets et dans des situations chronologiques tranchées, les « prémodernes » ont une conception très différente : les choses ne fonctionnent pas à échelle, matérialité et périodicité constantes [*id.*]. Ce point est majeur pour l'étude des réseaux viaires car on ne saurait fonder l'analyse d'un tel réseau à partir de quelques grands axes témoignant presque uniquement des « projets » de l'élite en matière de voirie ;
- *la représentation du relief est problématique* car les hachures expriment de manière trop grossière les réalités topographiques. C'est, avec la remarque précédente, la principale critique que nous formulons à propos de la carte de Cassini, au regard de l'objet de notre recherche. D'ailleurs, une lettre du fils de Cassini, mentionnée par François de Dainville<sup>112</sup>, permet de replacer la réalisation de la carte dans le contexte des objectifs qui lui avaient été fixés :

Pour la rendre plus agréable, on y a joint, pour ainsi dire, une esquisse, une ébauche de topographie. De là, des personnes peu instruites infèrent que la Carte de France est topographique et qu'on la donne pour telle. Elles ne pensent pas qu'en cela elles nous prêtent la prétention la plus ridicule, puisque la petitesse de l'échelle rend physiquement impossible la plus grande partie des détails topographiques. [Dainville 1986 : 87]

La carte de Cassini est donc un document appuyé sur des opérations géodésiques et qui entend rendre compte de la planimétrie, avec plus ou moins d'exactitude, mais sans se soucier de représenter les formes réelles du terrain. En outre, la faiblesse des relevés de terrain et les différences d'appréciation entre ingénieurs (on observe une qualité variable

---

<sup>112</sup> Lettre conservée aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et adressée le 14 décembre 1784 aux Commissaires des États de Bretagne en réponse aux critiques qu'ils avaient formulées contre la carte [Dainville 1986 : 87].

selon les feuilles) limitent encore sa précision. Cette imprécision rend donc délicat le géoréférencement dans un référentiel cartographique exact et actuel.

Nous avons donc utilisé ce document comme source d'informations ponctuelles, en particulier pour l'habitat, les itinéraires principaux à l'échelle supra-locale, le couvert végétal et divers indices topographiques, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 1.2.4. *L'Atlas national de P. Dumez et P.-G. Chanlaire*

En 1790, la division du territoire français en départements engendre une effervescence et, comme le souligne Henri Mettrier, « la réforme enfin réalisée, chacun voulut contempler l'image nouvelle de la France » [Mettrier 1922 : 150]. L'une des premières cartes départementales fut l'*Atlas National* de Pierre Dumez – géographe vulgarisateur de grande notoriété – et Pierre-Grégoire Chanlaire – avocat au Parlement de Paris appartenant à la société de Cassini et fervent amateur de cartes [*id.* : 155]. Ils s'appuient sur la carte de Cassini et n'apportent de ce fait aucune information nouvelle, le découpage départemental mis à part. Au contraire, l'échelle du document à 1/26 000, ne permet pas de restituer tous les éléments figurés sur la carte de France et leurs cartes s'avèrent donc moins détaillées. D'ailleurs, rapidement, des protestations s'élèvent, comme celle, virulente, de l'un des associés de la Carte générale de France, le 1<sup>er</sup> mars 1790, publiée dans le *Journal de Paris* :

[...] il faut vous mettre au fait et vous apprendre que ces prétendus Ingénieurs François ne sont que des Copistes et des Graveurs déguisés sous ce beau titre ; lesquels sans frais, sans sortir de leur cabinet, sans connaissances géographiques et sans autre instrument qu'un Pantographe, copient et réduisent servilement les cartes de l'Observatoire [...] [cité dans Mettrier 1922 : 157]<sup>113</sup>

Cet Atlas est publié à partir de 1790 et comporte des feuilles claires, gravées avec soin par d'Houdan (devenu par la suite Doudan), l'un des meilleurs artistes de son temps [Mettrier 1922 : 163]. Grâce à cette carte, l'administration révolutionnaire peut désormais profiter du travail accompli pour la carte de Cassini, à l'échelle des nouveaux départements, rendant le document plus maniable [Pelletier 1990 : 152].

Pour le secteur étudié, nous disposons de trois versions différentes : une carte antérieure à 1804 et deux cartes postérieures. La première, conservée aux Archives nationales, est en noir et blanc<sup>114</sup> et ne comporte aucune date précise (**FIG. 74**). La désignation du bourg de La Roche-sur-Yon par son nom actuel (médiéval et moderne) indique qu'il n'est pas encore élevé au statut de préfecture. L'édition de l'Atlas de Chanlaire et Dumez s'étend certes jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle mais l'échelle en toises nous permet de caler cette carte entre 1791 et 1795, date de l'adoption du système métrique<sup>115</sup>. Cette version de l'Atlas national nous donne donc une image plus ancienne du réseau routier que la carte de Cassini puisqu'elle est expurgée des grandes routes

---

<sup>113</sup> Dumez répond dans le même journal, le 7 mars : « Quant à la Carte générale de France faite par MM. De l'Académie, nous rendons hommage au mérite de cette grande et belle opération, que nous ne regardons pas comme une propriété particulière de la Société de M. T., mais bien de la Nation, qui en a fait les fonds et avances énormes » [cité dans Mettrier 1922 : 159].

<sup>114</sup> Cote Archives nationales : F<sup>14</sup> 10375, dossier 4, pièce 1.

<sup>115</sup> Deux départements seulement sont publiés en 1790.

stratégiques napoléoniennes. Elle comporte aussi des traits de couleur, ajoutés à une date inconnue, qui représentent les routes en projet partant de la nouvelle « Ville Napoléon ».

Les deux autres versions<sup>116</sup> sont quant à elles postérieures à 1800. En plus de présenter toutes deux une échelle en mètres figurée au-dessus de l'ancienne en toises – signifiant par là même une datation postérieure à 1795 (adoption du système métrique) – ces cartes listent, dans un encart à gauche, les arrondissements (et non plus des districts) et les cantons du département. Or ces divisions administratives ont été établies à partir du 17 février 1800. En sus, le nom de La Roche-sur-Yon comporte une modification sur la carte même et dans l'encart : elle est désignée par son nouveau nom, « Ville Napoléon », et par son nouveau statut de préfecture. Sachant que ce toponyme est donné à la ville nouvelle fondée en 1804, cette information permet de repousser la date de ces deux cartes au plus ancien à 1804.

### 1.2.5. *Les cartes des barrières de péage*

Les dernières cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'échelle départementale, étudiées dans le cadre de cette étude, figurent les barrières de péages pour la perception de la taxe d'entretien des routes, appelée « droit de passe ». Cette taxation des usagers – au prorata de l'usure de la route dont ils sont responsables – était censée permettre la rénovation et l'entretien d'un réseau routier fortement dégradé, sans peser sur les finances publiques [Arbellot 1975 : 745-746].

La première des deux cartes consultées ne comporte pas de date précise mais elle est postérieure à l'an V puisque son titre indique : « Plan figuré des routes du département de la Vendée ala charge du Gouvernement sur lesquelles il sera établi des Barrières pour percevoir les Droits de passe Conformément à la Loi du 20 Brumaire an 5<sup>ème</sup> » (10 novembre 1796)<sup>117</sup>. La seconde est plus tardive, de l'an VII (1798/1799), et s'intitule « Plan topographique de la distance des Barrières du département de la Vendée »<sup>118</sup>. La première semble être le projet d'implantation des postes de péage, tandis que la seconde semble être le plan des barrières effectivement installées car la perception de la taxe a débuté dès le 1<sup>er</sup> messidor de l'an VI (19 juin 1798). Des différences existent donc entre les deux documents : le premier représente des routes au nord-ouest du département, contrairement au second, et il a fait l'objet d'un travail plus soigné dans le graphisme et dans les informations sémantiques (particulièrement pour les aboutissants des routes). Le document de l'an VII apparaît, quant à lui, très dépouillé car il répond à un unique objectif : rendre compte des distances entre les barrières de péage. C'est donc la carte de l'an V qui nous a été la plus utile pour la connaissance du réseau routier à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>116</sup> Cote Archives départementales : 6 Fi 22.

<sup>117</sup> Cote Archives nationales : F<sup>14</sup> 10190, dossier 2, pièce 1.

<sup>118</sup> Cote Archives nationales : F<sup>14</sup> 10190, dossier 2, pièce 2.

### 1.3. Les cartes topographiques du XIX<sup>e</sup> siècle

#### 1.3.1. La carte d'État-Major

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les militaires<sup>119</sup>, *via* le Dépôt de la Guerre, lancent le projet d'une nouvelle carte générale de France pour pallier les imprécisions de la carte de Cassini. Celle-ci doit dorénavant être remplacée par un véritable portrait du territoire avec des cotes de niveau rendant compte de la troisième dimension, si défailante sur les cartes précédentes [Pelletier 1990 : 207]. Napoléon I<sup>er</sup> leur ordonne de dessiner la France « dans ses moindres détails sur le terrain comme le plan d'un jardin, en un mot fabriqué de toutes pièces, sans nul souci des précédents » et demande dès 1808 au chevalier Bonne de rédiger un mémoire détaillé pour son élaboration [Berthaut 1898-1899 : 172]. Une commission est chargée en 1817 d'examiner le projet ; les levés commencent dès l'année suivante, jusqu'en 1866, à 1/40 000 essentiellement (258 feuilles sur 273, le reste au 20 000). La carte est publiée dès 1833 et jusqu'en 1880 en noir et blanc à l'échelle du 1/80 000 [*id.* : 56, 74, 92, 257].

Les trois feuilles qui nous concernent ont, quant à elles, été réalisées dans les années 1840. Il s'agit de la *Feuille de La Roche-sur-Yon*<sup>120</sup>, de la *Feuille des Sables*<sup>121</sup> et de la *Feuille de Fontenay*<sup>122</sup> [*id.* : 540, 542]. Dès le départ ces plans tiennent compte des opérations du cadastre qui se déroulent parallèlement. Les documents sont donc très précis et détaillés.

Première carte normalisée (utilisation du système métrique, altitude relevée par cotes calculées par rapport au niveau de la mer et codage définitif des éléments du paysage), il s'agit du « document synthétique le mieux renseigné et le plus fiable topographiquement pour le XIX<sup>e</sup> », l'équivalent de la carte topographique à 1/25 000 [Jung 2006 : 145]. Le réseau viaire y est relevé dans son intégralité. En effet, une comparaison avec le cadastre napoléonien montre que les documents sont identiques sur ce point. L'échelle du 1/80 000 permet alors d'avoir une vision globale des réseaux en dégagant les axes de communication à petite échelle [Robert (dir.) à p.]. Néanmoins, cette version, sans couleur et au relief hachuré, n'est pas d'une lecture aisée étant donné la profusion de détails : on peut par exemple confondre les chemins avec les cours d'eau [Jung 2006 : 145]. Il vaut donc mieux travailler sur les minutes de levés à 1/40 000 réalisées en couleurs<sup>123</sup>, lesquelles, en plus d'offrir une échelle compatible avec la richesse de l'information représentée, permettent de mieux comprendre l'occupation du sol grâce aux couleurs : bois en vert foncé, prés en vert-bleu, vignes en violet ou gris, habitations en rouge (**FIG. 75**) [Robert (dir.) à p.]. Cette palette permet par exemple de repérer les corridors paysagers associés à des vallées, éléments importants du paysage dans les zones

---

<sup>119</sup> Un certain nombre de ces militaires appartenant à l'État-Major, la carte prend bientôt le nom de « carte de l'État-Major » puis « carte d'État-Major » [Berthaut 1898-1899].

<sup>120</sup> Levés en 1841-1843 – Dessin : 1846 – Gravure : 1849 – Publication : 1849 – Carte Type 1889 : Levés 1894 ; Dessin 1896 ; Gravure 1898.

<sup>121</sup> Levés en 1845 – Dessin : 1846 – Gravure : 1847 – Publication : 1847 – Carte Type 1889 : Levés 1893 ; Dessin 1894 ; Gravure 1896.

<sup>122</sup> Levés en 1845 – Dessin : 1847 – Gravure : 1850 – Publication : 1850 – Carte Type 1889 : Levés 1893 ; Dessin 1894 ; Gravure 1896.

<sup>123</sup> Feuilles de Fontenay-le-Comte et Luçon : 1845. Feuilles de La Caillère et St-Florent-des-Bois : 1843.

bocagères. L'hydrographie est représentée dans les détails et sous toutes ses formes : les fleuves et rivières sont dessinés en aplats bleus ; les rivières de moindre importance, les rus et les fossés en eau sont figurés sous forme d'un trait double ou simple mais plus épais et parfois bordé de pointillés ; les mares et autres zones humides sont signalées systématiquement [*id.*]. Le document est donc riche, détaillé et synthétique<sup>124</sup> et nous l'avons abondamment utilisé pour la recherche sur les réseaux routiers, d'habitats et les natures d'occupation du sol.

### 1.3.2. La carte « Type 1889 »

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, devant les insuffisances de la carte d'État-Major, le besoin d'une cartographie à grande échelle se fait sentir. Une première tentative est lancée entre 1883 et 1889 par le Service Géographique de l'Armée créé peu de temps auparavant (il devient l'IGN à partir de 1940), à partir de la carte d'État-Major à 1/80 000 qui est alors ramenée à l'échelle du 1/50 000 : c'est la carte dite « Type 1889 » [*id.*]. Des modifications sont apportées à l'ancienne carte dans la mesure où les erreurs dépassent 80 mètres sur le terrain soit 1 millimètre sur la carte. Son objectif est alors de faciliter la lecture de la carte d'État-Major et non de cartographier de nouveaux levés de terrain. Pour cette raison, son intérêt est plutôt limité.

Elle est éditée sous forme de feuilles à 1/50 000 jusqu'en 1952, date à laquelle la concurrence de la nouvelle carte de France à 1/50 000 (dite « Type 1922 ») la rend caduque [*id.*]. Nous possédons dans le Sud-Vendée une des dernières feuilles publiées puisqu'elle date précisément de 1952. Cette édition tardive offre l'avantage d'intégrer un certain nombre de modifications depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier concernant le réseau routier.

### 1.3.3. Les cartes routières du XIX<sup>e</sup> siècle

Plusieurs cartes départementales élaborées au XIX<sup>e</sup> siècle ont été consultées : celle de P. Péquin de 1860, la carte du *Nouvel Atlas* de 1833 et la carte des routes de Vendée de 1850 Archives départementales<sup>125</sup> ; un recensement des routes sur la carte de P. Péquin (1863) et la carte départementale du *Nouvel Atlas* de 1835 aux Archives nationales<sup>126</sup> ; la « Carte routière et administrative du département de la Vendée » par J. Désiry de 1897 à la Bibliothèque nationale de France<sup>127</sup>. Elles permettent surtout d'étudier le réseau viaire et les nouveaux tracés créés durant ce siècle fondamental pour la Vendée post-révolutionnaire. En effet, leur contribution à la connaissance de l'habitat, de la topographie, du couvert végétal et des formes parcellaires est nulle à cette échelle départementale. Il s'agit donc de documents qui n'ont constitué qu'une source

---

<sup>124</sup> Son utilisation s'avère pour cette raison plus pratique que les matrices cadastrales pour l'étude des natures d'occupation des sols et permet d'embrasser d'un seul regard l'ensemble du secteur.

<sup>125</sup> Cotes Archives départementales : 7 Fi 12 ; 7 Fi 6 ; Fi S 414/4.

<sup>126</sup> Cotes Archives nationales : F<sup>14</sup> 10375 dossier 4, pièces 7 et 3.

<sup>127</sup> Cote BNF : GE B- 548.



d'information ponctuelle sur les réseaux routiers, afin de pister les modifications apportées au réseau routier durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

#### 1.3.4. *L'atlas cantonal*

Parallèlement à l'élaboration du cadastre napoléonien, un atlas est constitué au XIX<sup>e</sup> siècle à l'échelle de chaque canton. En Vendée, Joseph Désiry, agent voyer cantonal, le dresse sous la direction de Raoul PrévotEAU<sup>128</sup>. Il est publié en couleurs en 1887. L'intérêt de ces documents réside dans leur figuration précise, à moyenne échelle (celle du canton), du réseau routier, de l'habitat, de l'hydrographie, des bois et forêts et de certains éléments topographiques remarquables comme les moulins (**FIG. 76**). Ils ont donc été de bons compléments pour l'étude des tracés routiers, bien que ces informations soient le plus souvent redondantes avec celles de la carte d'État-Major.

### 1.4. *Cartes contemporaines*

#### 1.4.1. *Les nouvelles cartes topographiques de France*

En 1900, une refonte de la carte d'État-Major est engagée. La carte de France qui en résulte est nommée « carte Type 1900 » et possède de nombreux détails du fait des levés directs à 1/10 000 (« plans directeurs »).

À partir des années 1940, les cartes topographiques sont systématiquement réalisées à partir des photographies aériennes verticales à haute altitude effectuées par l'Institut Géographique National (IGN) et complétées par une vérification sur le terrain. Une nouvelle génération de cartes voit ainsi le jour : beaucoup plus détaillées que les précédentes, elles adoptent un nouveau système de projection, plus exact, le système Lambert (conservation des angles au détriment des rapports de surface). La carte de France à 1/25 000 est décidée en 1956 et ce n'est qu'à partir de 1976 que l'IGN la publie par demi-feuille avec la mention Est ou Ouest sous le nom « Série topographique » avant de devenir la « Série bleue » [*id.*]. Elle constitue le référentiel topographique de la France depuis les années 1970 jusqu'au développement très récent de la base de données topographique (BD Topo®).

Nous avons travaillé avec la plus ancienne version de cette carte topographique (1977) ainsi que la version plus récente, sous format papier<sup>129</sup> et numérique<sup>130</sup> (**FIG. 54**), ce dernier nous ayant permis de géoréférencer les autres documents planimétriques sur un fond continu géométriquement exact. Son échelle permet de lire les courbes de niveau en

---

<sup>128</sup> Les planches de cet atlas cantonal de Vendée sont consultables en ligne sur : [http://recherche-archives.vendee.fr/Atlas\\_cantonal\\_de\\_la\\_Vendee-1515.html?PARAM1515=ModLevel\\_2&sRef=FRAD085\\_atlascantonal&bIntro=1&bOpen=1](http://recherche-archives.vendee.fr/Atlas_cantonal_de_la_Vendee-1515.html?PARAM1515=ModLevel_2&sRef=FRAD085_atlascantonal&bIntro=1&bOpen=1)

<sup>129</sup> 1427O Ste-Hermine (1998), 1427E Fontenay-le-Comte (2004), 1327O Moutiers-les-Mauxfaits (1997), 1327E Luçon (1997).

<sup>130</sup> Le Scan 25 utilisé ici date de 1997-2000.

même temps que les autres éléments géographiques : routes, bois, hydrographie, bâti, et même certains éléments parcellaires en zone bocagère puisque cette carte figure certaines limites quand elles correspondent à des haies. Ainsi, comme complément (par exemple pour l'étude des tracés routiers hors du secteur défini) ou comme document-guide pour la compréhension des grandes lignes organisatrices du paysage dans la fenêtre d'étude, cette carte est fondamentale. La carte à 1/50 000 permet quant à elle de se repérer dans le découpage des missions aériennes et de bénéficier d'un recul plus important sur l'organisation du réseau routier et d'habitat<sup>131</sup>.

Rappelons toutefois que leur plus grand degré de précision ne rend pas ces cartes topographiques plus objectives que les précédentes. Elles font l'objet de nombreux choix de représentation et certaines entités sont généralisées, c'est-à-dire qu'on ne retient que les plus importantes ou qu'on accentue les largeurs des routes, par exemple, par souci de lisibilité. On garde une « exactitude relationnelle » mais pas dimensionnelle. Il s'agit donc bien d'une interprétation de la réalité [Chouquer (dir.) n.p. (2001) : 20].

#### 1.4.2. *Cartes thématiques*

##### ▪ **La carte géologique**

Le secteur étudié est figuré sur deux feuilles de la carte géologique à 1/80 000, celle de Fontenay publiée pour sa troisième édition en 1968<sup>132</sup> et celle de La Roche-sur-Yon publiée en 1949<sup>133</sup>. Seule la feuille de La Roche-sur-Yon vient d'être éditée à 1/50 000 mais elle ne concerne qu'une très petite bande au nord de notre secteur<sup>134</sup>. Il était donc préférable de travailler sur cette portion à partir de la version à 1/80 000 pour la raccorder à la feuille de Fontenay-le-Comte.

Ces cartes géologiques sont accompagnées d'un livret explicatif sur les différentes roches rencontrées, l'histoire géologique et géomorphologique de la région, les gisements naturels identifiés, ce qui permet de lire la carte et de caractériser la nature des formations et leur histoire [Jung 2006 : 146]. On peut ainsi prendre en compte les phénomènes de taphonomie des sites lors des prospections, ainsi que certains accidents topographiques et les tracés d'anciens cours d'eau. Pour notre étude, la carte géologique s'est avérée incontournable en raison des problématiques paysagères vendéennes, fortement axées sur la relation avec les formations du sous-sol.

---

<sup>131</sup> 1426 Chantonnay (2004), 1427 Fontenay-le-Comte (1998), 1327 Luçon (1998).

<sup>132</sup> Levés réalisés en 1965 et 1966.

<sup>133</sup> Levés réalisés de 1930 à 1943.

<sup>134</sup> Cette récente feuille de La Roche-sur-Yon à 1/50 000 n'était pas encore disponible à la date où nous avons vectorisé la carte géologique.

## ▪ La carte pédologique

Nous avons la chance de posséder une carte pédologique<sup>135</sup> qui identifie les différents types de sols se développant sur les substrats géologiques. Elle est assortie, comme la carte géologique, d'un livret explicatif encore plus détaillé. Ce document apporte des informations essentielles pour comprendre les natures d'occupation des sols et certains phénomènes morphologiques. Concernant les sites archéologiques, au vu de son échelle de généralisation, il n'est malheureusement pas facile de corréliser au mètre près les deux informations.

Comme le rappelle très justement le géologue Christian Giusti, il convient de garder à l'esprit que ces deux documents figurent une information continue, interpolée à partir de levés de terrain discontinus (sondages) [Robert (dir.) à p.]. Les fouilles archéologiques permettent d'ailleurs fréquemment de relever les lacunes et les imprécisions de ces relevés. Elles démontrent également, grâce aux échanges entre archéologues et pédologues, que les sols sont travaillés depuis le Néolithique (y compris les landes et sols dits stériles) ; ils sont donc des « constructions sociales » [Poupet 1999 ; Cammas & Wattez 1999]. La carte géologique ne permet pas d'en rendre compte car l'échelle des temps géologiques n'est pas celle des sociétés. Les géologues excluent donc de leurs analyses et de leurs raisonnements l'impact des sociétés humaines, considéré comme superficiel parce que circonscrit aux couches d'altération et d'érosion des roches. Cette remarque vaut aussi, dans une certaine mesure, pour l'étude du sol. L'archéopédologue Pierre Poupet met ainsi en garde contre les incompréhensions et dérives possibles dans l'utilisation des données par les historiens/archéologues et, inversement, contre l'« oubli » des sites archéologiques par les pédologues [Poupet 1999 : 114].

### 1.4.3. Les bases de données géographiques

Aujourd'hui, l'IGN produit principalement des bases de données (BD), associées à des figurations cartographiques numériques *via* les Systèmes d'Information Géographique (SIG) [Robert (dir.) à p.].

La BD ALTI® constitue le référentiel altimétrique de la France. Elle a été réalisée selon un pas d'échantillonnage de 50 m, suffisant pour donner une image fidèle du relief jusqu'à une échelle de 1/5 000. Il s'agit en fait de la digitalisation de la carte papier orographique enrichie par quelques compléments [*id.* : 50]. Son exploitation est incontournable pour comprendre certaines unités morphologiques au dessin particulier, l'orientation des réseaux de formes étendus ou certains tracés routiers (**CARTE 3**).

La base de données GEOFLA® enregistrant le découpage administratif des communes à l'échelle de la France, s'est aussi avérée utile pour travailler sur la reconstitution de tracés entrant dans un itinéraire (les limites communales s'étant souvent appuyées sur des routes) ; pour géocoder les chefs-lieux situés hors de Vendée et

---

<sup>135</sup> La feuille de Fontenay-le-Comte est publiée par l'INRA à 1/100 000 en 1989 (levés effectués entre 1970 et 1977).

constituant des aboutissants d'itinéraires ; enfin, pour localiser rapidement les sites connus sur une commune (**CARTE 4**).

La BD CARTHAGE®<sup>136</sup> permet de connaître les limites actuelles exactes du Marais poitevin et les différents bassins versants du secteur. Le détail du réseau hydrographique a cependant été vectorisé directement à partir de la carte topographique à 1/25 000 car elle présente une résolution bien plus fine ce qui, compte tenu de son importance dans l'espace bocager actuel, est précieux pour l'analyse archéogéographique.

## 2. Les documents cadastraux

Les plans cadastraux sont des représentations garantissant l'enregistrement et la fiscalisation de la terre. Leur visée est donc avant tout juridique et fiscale, pour calculer l'assiette de l'impôt. L'archéogéographe y trouve un intérêt fondamental car, contrairement aux cartes, ils permettent de connaître l'organisation parcellaire des espaces étudiés. En outre, leur grande échelle de réalisation (nécessaire pour un relevé parcelle par parcelle) en fait des documents d'une grande précision où de nombreux détails concernant l'habitat, le réseau routier, l'hydrographie, les fossés en eaux et la topographie sont reportés, imbriqués dans le tissu parcellaire.

### 2.1. *Le cadastre par masses de cultures*

Le premier cadastre mis en œuvre par Napoléon I<sup>er</sup> est le « cadastre par masses de culture », à 1/5 000. Lancé le 30 juin 1802, il consiste à diviser le territoire communal en masses circonscrites par des limites naturelles correspondant aux « terrains cultivés de la même manière, et portant des récoltes identiques » [Maurin 1992 : 33]. Les propriétaires doivent ensuite déclarer à l'administration la superficie de leurs terres au sein de ces masses. Cette procédure généra de nombreux conflits car il suffisait que quelques exploitants malveillants déclarent moins pour que l'État reporte la différence entre l'arpentage et les déclarations sur l'ensemble des propriétaires d'une masse de culture [*ibid.* ; Castan 1999]. Il fut donc rapidement abandonné.

Bien que ce cadastre par masses ne soit pas mis en œuvre longtemps, nous avons la chance de posséder l'un de ces plans, pour la commune de St-Martin-des-Fontaines, daté de l'an XII (1803-1804)<sup>137</sup> (**FIG. 77**). Son géoréférencement n'a pas posé de problème particulier, la marge d'erreur étant similaire à celle de la carte d'État-Major. Il nous a permis d'appréhender d'un seul regard l'occupation du sol sur ce territoire

---

<sup>136</sup> Cette base est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <http://professionnels.ign.fr/recherche.do?i=BD%20carthage&lang=fr&cty=FR>

<sup>137</sup> Cote Archives nationales : F<sup>31</sup> 162.

communal, bien mieux que le plan cadastral foncier qui nécessite la lecture croisée avec la matrice cadastrale. En effet, sur ce document les parcelles ne sont pas figurées (seulement les masses groupant plusieurs parcelles) mais les natures d'occupation du sol sont précisées par des aplats de couleur. Ainsi, ce plan peut être utile à la révélation d'anciennes zones humides, ou encore pour comprendre des formes parcellaires dont le découpage serait hérité d'anciennes natures d'occupation des sols [Robert (dir.) à p.].

## ***2.2. Le cadastre parcellaire napoléonien<sup>138</sup>***

La mise en place d'un appareil administratif, doté de revenus et de moyens, et les problèmes de plus en plus aigus rencontrés dans la mise en œuvre du cadastre par masses de cultures amènent rapidement à abandonner celui-ci pour la confection d'un cadastre parcellaire réalisé par des géomètres compétents, selon les vœux de Napoléon I<sup>er</sup> :

Les demi-mesures font toujours perdre de l'argent et du temps. Le seul moyen de sortir de l'embarras est de faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres dans toutes les communes de l'empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété. Un bon cadastre sera le complément de mon code en ce qui concerne la possession du sol ; il faut que les plans soient assez exacts et assez développés pour servir à fixer les limites de propriété et empêcher les procès. [cité dans Castan 1999 : 50]

On prend dorénavant en compte, pour l'arpentage et l'évaluation, les parcelles foncières, plus à même d'assurer l'équité devant l'impôt que le précédent cadastre. Ce document représente donc la première cartographie systématique et relativement géométrique réalisée à l'échelle du parcellaire. Il convient cependant de ne jamais oublier l'objectif fiscal du document ni sa fiabilité, variable d'un géomètre à l'autre.

Le cadastre napoléonien par parcelles est promulgué par la loi du 15 septembre 1807 et ses travaux s'achèvent en 1850, au terme desquels près de 126 millions de parcelles sont relevées [Maurin 1992 : 35-36]. En Vendée, les travaux ont eu lieu entre 1810 et 1846. Certaines communes ont fait l'objet de deux campagnes de relevé, dans les années 1810 et 1840. Dans le secteur étudié, ce sont des communes situées le long du Marais poitevin qui sont concernées (St-Médard-des-Prés, Auzay, Le Langon, Luçon, Les Magnils-Reigniers, Lairoux) ainsi que Fontenay-le-Comte et Longèves.

Chaque commune comporte un ensemble de plans<sup>139</sup> et de documents écrits. Elle est divisée en plusieurs sections qui correspondent à une ou plusieurs feuilles de section (**FIG. 56**). Ces dernières sont au format dit « grand aigle » (105 × 75 cm) et leur échelle varie selon la densité du bâti de 1/500 à 1/5 000. Un tableau d'assemblage à 1/10 000 jusqu'à 1/30 000 (selon les régions) présente la commune dans son entier avec les principaux lieux-dits, les routes et l'hydrographie ainsi que le découpage des sections et

---

<sup>138</sup> Appelé également « ancien cadastre », « plan parcellaire », « cadastre impérial » [Robert (dir.) à p.].

<sup>139</sup> Ces plans cadastraux sont consultables en ligne pour la Vendée à l'adresse suivante : <http://www.archinoe.net/cg85v6/cadastre.php>

feuilles de section [*id.* : 120 ; Jung 2006 : 147-149 ; Robert (dir.) à p.]. Enfin, ces plans sont associés à une « matrice cadastrale » (registre indiquant pour chaque propriétaire la liste de ses possessions) et à un « état des sections » constituant une légende du plan puisqu'il indique pour chaque parcelle la nature de l'occupation du sol (le lien entre les deux documents est assuré par un numéro écrit sur la parcelle figurée sur le plan) [Maurin 1992 : 121].

La représentation des parcelles foncières plutôt que culturelles donne un intérêt tout particulier à son exploitation dans le cadre d'une analyse morphologique car il assure une image des formes plus stable dans la durée que les limites culturelles, beaucoup moins pérennes. Il ne faut en effet pas confondre le champ en tant que surface dévolue à une pratique agricole particulière et la parcelle qui est la structure foncière pouvant regrouper plusieurs champs. La valeur informative du document est également élevée parce qu'il enregistre tous les détails du paysage selon une représentation planimétrique très précise : le bâti, le réseau viaire (avec l'indication du statut des axes et leur directions), les microtoponymes et toponymes (qu'il contribue ainsi à fixer), la nature de la terre (bâti, pré, bois, culture, jardin, taillis, etc.) qui est consignée dans l'état des sections, les haies, l'hydrographie (ruisseaux, rus intermittents, mares, fossés en eau, etc.) et des indications diverses (fontaines, chapelles isolées, croix, cimetières, etc.). L'orographie n'est cependant pas figurée (et ce particulièrement pour les versions non colorisées du cadastre) et il convient alors de se reporter aux cartes topographiques pour comprendre certaines anomalies parcellaires. En effet, tout ce qui n'est pas inscrit dans le foncier est exclu de la cartographie [Robert (dir.) à p.].

Malgré la très bonne qualité géométrique du document, nous ne l'avons pas utilisé pour effectuer le fond de plan continu de la carte compilée, comme c'est souvent le cas en archéogéographie planimétrique. À l'échelle d'une vingtaine de communes, il aurait été très long de découper chacune des nombreuses feuilles de section puis de les assembler et de les géoréférencer. Nous avons donc préféré relever les formes à partir de la mission photographique IGN de 1950 (*Cf. infra*, 3.1.1.). Le cadastre parcellaire napoléonien – précieux pour le morphologue – a été utilisé comme complément d'information pour l'interprétation d'unités parcellaires, pour l'étude des structures linéaires archéologiques et pour celle des tracés routiers. Cette exploitation ponctuelle et orientée a été facilitée par la numérisation de ces cadastres<sup>140</sup>.

### **2.3. Le cadastre actuel**

Le cadastre actuel se trouve sous forme de fichiers informatiques et s'est avéré ponctuellement utile pour les onze communes du Pays de Ste-Hermine : La Jaudonnière, La Caillère-St-Hilaire, St-Juire-Champgillon, St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine, La Réorthie, Ste-Hermine, Thiré, St-Jean-de-Beugné, St-Aubin-la-Plaine, St-Étienne-de-Brillouet, Ste-

---

<sup>140</sup> Figuration à 1/2 000 ou 1/2 500 pour le parcellaire non bâti, et à 1/1 000 ou 1/1 250 pour le parcellaire bâti, pouvant aller jusqu'à 1/200 ou 1/500 pour les grandes agglomérations urbaines.

Gemme-la-Plaine. Ces fichiers associent une base de données et des entités graphiques visualisables dans un Système d'Information Géographique. Il s'agit donc de données très récentes ne concernant qu'une partie du secteur étudié. Cependant, les communes sont situées en partie sur la zone de plaine et en partie sur la zone de bocage. L'espace renseigné s'avère donc finalement relativement équilibré et représentatif. Une analyse des orientations par tri automatique a permis de comparer les résultats obtenus avec nos observations sur la planimétrie fossile et celle de 1950, inscrivant l'analyse archéogéographique dans une perspective de longue durée, jusqu'à nos jours.

### **3. Les documents photographiques**

Les photographies aériennes permettent une appréhension différente et complémentaire de l'espace (**TABLEAU 2**). Contrairement aux cartes, les photographies aériennes à haute altitude fournissent une vision globale et immédiate du découpage parcellaire, à l'échelle d'une ou plusieurs communes. Les missions horizontales à basse altitude sont, quant à elles, précieuses pour le report de données thématiques car, centrées sur les sites archéologiques, elles offrent une bonne connaissance des vestiges anciens.

#### ***3.1. Les photographies aériennes verticales à haute altitude***

##### *3.1.1. Présentation des missions régulières de l'IGN*

L'Institut Géographique National (IGN) réalise depuis les années 1940-1950 des survols aériens du territoire français afin de disposer d'une couverture photographique homogène et régulièrement réactualisée. Les missions étant effectuées verticalement et à haute altitude, ces documents sont moins adaptés à la recherche de sites archéologiques. Leur petite échelle nécessite en effet de travailler sur des agrandissements et l'heure à laquelle les photos ont été exécutées n'est pas nécessairement propice à la révélation des indices de sites. La numérisation des clichés permet néanmoins aujourd'hui d'atteindre une échelle d'interprétation tout à fait suffisante. Leur géoréférencement ne pose pas de problème et permet de corriger les effets de la parallaxe qui déforme les bords des clichés.

L'échelle relativement petite de ces photographies (à 1/20 000 et 1/30 000 le plus souvent) permet par ailleurs de prendre en compte les territoires dans leur globalité et d'avoir une bonne appréhension de l'espace grâce à cet effet de recul [Robert (dir.) à p.]. Certaines relations paraissent évidentes à l'observation, entre les formes parcellaires et l'hydrographie par exemple. En outre, les formes fossiles géopédologiques représentées essentiellement par les paléochenaux peuvent être relevées dans toute leur longueur. Enfin, les photographies aériennes verticales à haute altitude constituent le document morphologique fondateur (avec le cadastre napoléonien) pour le relevé des formes viaires et parcellaires grâce à leur petite échelle et à l'exhaustivité des informations géographiques

capturées. Contrairement au cadastre napoléonien pour lequel la découpe et l'assemblage des feuilles de section représentent un travail fastidieux, la réalisation d'un fond de plan continu à partir des missions aériennes verticales – antérieures aux grands remembrements et d'une qualité graphique suffisante – constitue un gain de temps appréciable.

- **La mission IGN « F 1227-1427 » de 1950 : le document fondamental pour le relevé des formes actives**

Cette mission a constitué notre fond de référence pour le relevé des formes actives (limites fortes parcellaires, viaires et hydrographiques et alignements remarquables) (*Cf. infra*, Chap. 3 - 3.2.2.). Nous avons sciemment sélectionné une mission antérieure aux grands remembrements des années 1950-1970 – très importants dans la plaine du Sud-Vendée – afin d'obtenir une image relativement proche de celle qui est illustrée sur le cadastre napoléonien. Au total, nous avons réuni 80 clichés noir et blanc à 1/26 000, soit une échelle ni trop petite ni trop grande pour relever les formes actives sur une zone étendue<sup>141</sup> (**FIG. 78**). La mission est globalement de bonne qualité et rares sont les photographies où il est malaisé de lire les tracés. En effet, les rayures se distinguent bien et nous les avons systématiquement vérifiées sur les clichés papiers. Enfin, les bords sombres des clichés sont compensés par le recouplement partiel des photographies entre elles. Après un travail de mise en forme des clichés, nous les avons géoréférencées dans le Système d'Information Géographique ArcGis 8.3® afin d'obtenir une mosaïque localisée de manière exacte.

- **La mission IGN « FD 85 » de 1997 : une mission de grande qualité pour la photo-interprétation**

Il s'agit d'une couverture en couleurs à 1/25 000 sur laquelle on perçoit de très nombreuses formes fossiles. Les retouches sur les valeurs et les contrastes réalisées avec un logiciel de traitement d'images ont permis d'accentuer la résolution des indices pédographiques. Ceux-ci montrent une infinité de formes correspondant à d'anciennes rivières, à des éléments de planimétrie ponctuelle (sites archéologiques) et linéaire (anciens chemins, anciennes limites parcellaires) (**FIG. 79**). La couverture que nous avons pu exploiter ne concerne qu'une partie du secteur étudié, dans le sud de la plaine, entre la basse vallée du Lay et Le Langon (**CARTE 5**).

### 3.1.2. *La mission de l'Armée de l'air de 1976 : une mission photo-interprétée*

Cette mission ponctuelle (couverture limitée) et exceptionnelle, en noir et blanc, fut réalisée par l'Armée de l'air le 8 juin 1976 de manière un peu particulière. L'archéologue aérien Maurice Marsac, lui-même pilote, entretenait des liens personnels

---

<sup>141</sup> Collection personnelle, acquise grâce au financement de l'équipe Archéologies Environnementales de l'UMR 7041 ArScAn à laquelle nous sommes rattachée.



avec un colonel qui lui proposa de survoler la plaine entre Niort et Ste-Hermine<sup>142</sup>. Il en est ressorti 1 158 clichés verticaux (d'environ 24 × 32 cm) (**FIG. 80**), couvrant un grand espace, de la plaine vendéenne à la plaine niortaise, de 40 km de long sur 10 km de large et axé sur la partie sud de ce secteur, de Benet à St-Jean-de-Beigné (**CARTE 5** pour la partie comprise dans notre secteur) [Bernard 2002 : 77]. Une bande de terrain d'une largeur moyenne d'1 km n'a cependant pas été photographiée. Ce vide d'information peut poser problème en termes de surinterprétation de la cassure du peuplement entre les sites littoraux et les sites pré-littoraux [Bernard 1996 : 54]. Les conditions exceptionnelles dues à la célèbre sécheresse de l'été 1976 favorisent une lecture optimale des formes fossiles et ce ne sont pas moins de 574 sites et indices de sites qui ont été recensés sur 30 communes, dont presque 200 sont susceptibles d'être interprétés comme des établissements ruraux gaulois ou gallo-romains [Bernard 1996 : 54 ; Bernard 2002 : 77].

Une copie de cette mission, propriété du ministère de la Défense, a été acquise en 1987 par la Direction des Antiquités Historiques des Pays de la Loire. En 1989, un premier travail de photo-interprétation est confié à Jérôme Pascal (Afan/Inrap) dans le cadre de l'étude d'impact du tracé de la future autoroute A 83. Au début des années 1990, une étude plus détaillée est confiée par Nicolas Rouzeau<sup>143</sup> à Émile Bernard<sup>144</sup> et Jérôme Pascal<sup>145</sup>, à des fins d'inventaire, de protection et d'étude scientifique<sup>146</sup>. Ces archéologues ont également centralisé les autres données de photographie aérienne disponibles à cette époque : les résultats des prospections de Maurice Marsac, de Patrick Périody, du GVEP (Groupe Vendéen d'Études Préhistoriques), de Jacques Dassié (pour la Charente-Maritime) et des photo-interprétations de quelques missions IGN. Le redressement et le report des sites sur le cadastre actuel des communes du Poiré-sur-Velluire, du Langon, de Mouzeuil-St-Martin et de Nalliers ont, plus précisément, été réalisés par É. Bernard. Cette riche documentation a ensuite été mise à la disposition des archéologues travaillant sur l'A 83 (Olivier Nillesse, Pascal Vialet...). Les dessinateurs et topographes de l'équipe l'ont alors vectorisée au moyen du logiciel Illustrator® (Jean-Marc Bryand, Frédéric Boumier). C'est cette version que ces archéologues nous ont très aimablement communiquée afin de bénéficier de cet important travail réalisé sur plusieurs années et qui intègre également les sites identifiés par Maurice Marsac et ceux fouillés ou évalués dans le cadre des travaux archéologiques préventifs sur le chantier de l'autoroute A 83 (**FIG. 81**).

### ***3.2. Les images satellitaires Google Earth***

Jusqu'à récemment, la télédétection était couramment utilisée dans certaines disciplines comme les sciences de la Terre, l'agronomie, la géographie et restait marginale

---

<sup>142</sup> Information orale recueillie auprès d'Émile Bernard.

<sup>143</sup> Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire.

<sup>144</sup> Archéologue départemental alors en exercice.

<sup>145</sup> Afan/Inrap.

<sup>146</sup> Cette étude s'inscrivait en particulier dans le cadre des recherches de Nicolas Rouzeau sur le littoral fossile sud-vendéen aux époques gauloise et antique (*Cf. supra*, Partie 1 – Chapr. 3 – 2.2.2.).

en archéologie (du moins en France) du fait de sa complexité d'accès et de son coût prohibitif [Jung 2006 : 149 ; Robert (dir.) à p.].

Depuis quelques années, le développement de Google Earth – imagerie satellitaire en ligne, gratuite et couvrant la planète – a permis aux archéogéographes d'explorer de nouveaux terrains, très facilement et avec une immédiateté fascinante. La résolution des images étant de plus en plus fine, les recherches sur les formes paysagères, fossiles comme actives, deviennent possibles et ce à travers le monde entier<sup>147</sup>. L'avantage de ces couvertures satellitaires – en plus de la gratuité, de l'accès en ligne et de la qualité des images – réside également dans la maniabilité et variabilité de l'échelle de visualisation, depuis la plus petite échelle (du moins celle où l'on peut encore discerner les formes) jusqu'à celle de la parcelle et même du site archéologique. Par cette possibilité de navigation multiscalaire, Google Earth est véritablement un outil clé pour l'archéogéographie. En outre, on peut dorénavant englober visuellement un même espace, aussi vaste soit-il, tandis qu'il faut passer par un lent assemblage pour les photographies aériennes classiques.

Pour toutes ces raisons, nous avons largement mis à profit les images mises à disposition par Google Earth (2007). Nous n'avons par contre pas pu exploiter le Géoportail récemment lancé par l'IGN – sur le même modèle que le moteur de recherche américain – en raison des trop nombreux copyrights couvrant de manière régulière les photographies et perturbant la lecture des formes fossiles. En outre, les images sélectionnées par ce portail ne révèlent pas la même richesse de formes que sur Google Earth pour le secteur qui nous concerne.

L'exploitation du portail Google Earth s'est avérée très fructueuse pour la lecture de ces formes fossiles – anthropiques ou paléofluviales – même avec une couverture de faible résolution<sup>148</sup> (**FIG. 82**). Elle fut donc un parfait complément de la mission IGN de 1997. Sur ces deux missions, les indices fossiles apparaissent uniquement, ou presque, dans la plaine calcaire ; les secteurs du Massif ancien et de l'Entre-Plaine-et-Bocage montrant très peu de ces formes (**CARTE 5**). Ce déséquilibre s'explique par la nature des cultures supportées par les parcelles – les prairies et petits bois ne sont pas propices à la lecture des éléments fossiles – et par le dessin très morcelé de ces parcelles, lié à la polyculture et à l'élevage qui y sont pratiqués.

### ***3.3. Les photographies aériennes obliques à basse altitude***

#### *3.3.1. Présentation des prospections aériennes*

La prospection aérienne à basse altitude consiste à photographier des formes archéologiques repérées lors de survols aériens planifiés selon cet objectif [Dabas *et al.*

---

<sup>147</sup> L'exploration des perspectives archéogéographiques *via* Google Earth est en cours et les premiers résultats – produits par Gérard Chouquer – sont consultables en ligne sur [www.archeogeographie.org](http://www.archeogeographie.org)

<sup>148</sup> Depuis quelques mois, le Sud-Vendée est couvert en haute résolution. Paradoxalement, ces images s'avèrent beaucoup moins riches pour la lecture des formes fossiles. Tout n'est donc pas une question de résolution mais aussi, à l'instar des photographies aériennes, de moment auquel la mission a été réalisée.

(dir.) 2006 : 97]. Ce repérage s'effectue selon l'identification d'indices phytographiques (anomalies de croissance des plantes), hydrographiques (pluie, brume, givre, neige), pédographiques (différences de couleurs du sol), topographiques (une haie, un bosquet, un tracé en baïonnette peuvent révéler d'anciennes réalités topographiques) et sciographiques (observables en lumière rasante) [*id.* : 98-110 ; Robert (dir.) à p.]. Dans le secteur étudié, tous ces indices ne peuvent être mis à profit car la faible épaisseur de terre arable recouvrant les plateaux calcaires du Jurassique, ainsi que l'ancienneté de la mise en valeur agricole et la densité continue du peuplement humain de la plaine ne favorisent pas l'observation de traces de substructions, pratiquement arasées jusqu'aux fondations. Les structures fossoyées assez profondes sont quasiment les seules à être repérées [Marsac 1991 : 25-26 ; Birocheau & Large 2002 : 49]. De plus, le matériau de construction des sols et des murs est issu du substrat calcaire avec lequel il se confond aisément vu d'avion. Maurice Marsac a effectué de nombreuses vérifications au sol de traces blanchâtres prouvant qu'il s'agissait en réalité de strates calcaires écrêtées par la charrue<sup>149</sup> [Marsac 1991 : 25-26]. Il faudra attendre la grande sécheresse de 1976 pour repérer de façon classique des plans de constructions maçonnées, et encore sur des sites déjà connus et sans pouvoir relever de plan précis. Il conclut donc : « On doit admettre qu'il est difficile de repérer, dans la région, des sites de cette façon en prospection pure. L'expérience nous amène à constater que l'observation des terrassements est notre principale base de recherche » [*ibid.*].

En outre, les facteurs géologiques et pédologiques peuvent jouer dans l'analyse de la répartition des sites identifiés. Cécile Jung fixe à 0,50-1 m le seuil maximal de recouvrement sédimentaire au-dessus duquel la révélation de traces en photo-interprétation n'est plus possible, ou rarement [Jung 1999 : 166]. Ainsi, le colluvionnement important en fond de vallée ou les limons des plateaux au sud de Fontenay-le-Comte et au nord de Luçon rendent difficile la détection et créent des vides documentaires. Il est donc important de les prendre en compte avant d'interpréter ces « blancs ». Il est aussi nécessaire de ne pas oublier que les sites apparaissent rarement dans leur intégralité et que les structures associées (fosses, silos, bâtiments, etc.) ne sont pas perceptibles [Bernard 1999 : 420 ; Bernard 2002 : 77]. Enfin, l'échelle de ces photographies, centrée sur un site archéologique circonscrit, ne permet pas de percevoir les grands réseaux de formes. Ils sont donc précieux pour l'enrichissement de la Carte archéologique, pour le repérage de tronçons linéaires importants du paysage (grandes voies, paléochenaux, etc.) et pour l'étude de la morphologie des sites, mais ils ne sauraient suffire à documenter l'histoire géographique des espaces étudiés.

### 3.3.2. *Les prospections aériennes de Maurice Marsac dans la plaine*

M. Marsac a personnellement prospecté les abords du Marais poitevin de 1970 à 1976 et a largement contribué à alimenter la Carte archéologique. De Benet à Luçon, il a

---

<sup>149</sup> M. Marsac témoigne qu'il lui a été extrêmement difficile, lors de ses prospections, de repérer des différences de croissance et de couleur des végétaux au printemps, perceptibles normalement en lumière rasante. Quand il observait une persistance de vert à l'aplomb de gros murs maçonnés au mortier (retenant assez d'humidité pour retarder la maturation), cela ne durait que quelques jours alors que les fossés restaient visibles toute l'année [Marsac 1972 : 11 ; Marsac 1991 : 25-26].

survolé une vingtaine de communes entre 1970 et 1976, inventoriant 200 sites ou indices de sites de toutes les périodes [Bernard 2002 : 77].

Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) des Pays de la Loire pour lequel il travaillait (appelé alors Direction Régionale des Antiquités Historiques) n'ayant pas pu récupérer l'important fonds constitué au fil des années, l'association ADANE (Association pour le Développement de l'Archéologie sur Niort et les Environs) gère aujourd'hui ce fonds, par délégation de Mme Marsac, mère de feu M. Marsac. Le contrôle de la diffusion et de la consultation de cet ensemble documentaire a été confié par sa propriétaire à l'ADANE, et il nous a été impossible de consulter les originaux<sup>150</sup>. Le SRA des Pays de la Loire mène de son côté une longue campagne de géoréférencement des enclos et autres formes repérés sur les copies des clichés au sein du département de la Carte archéologique. Compte tenu de la réglementation en vigueur, il n'a cependant pas été possible de profiter de ces données déjà géoréférencées ni de scanner les copies des clichés accessibles. Il existe toutefois deux ouvrages qui permettent de se faire une idée précise du travail de M. Marsac. Il s'agit des deux tomes de *l'Inventaire archéologique par photographie aérienne des abords du Golfe des Pictons*, publiés par l'ADANE en 1991 et 1993 et d'un troisième tome (un catalogue) sous forme manuscrite. Nous avons ainsi pu vérifier systématiquement si les sites répertoriés sur le calque de photo-interprétation des archéologues vendéens à partir, essentiellement, de la mission de l'Armée de l'air avaient également été repérés par M. Marsac : ce fut majoritairement le cas. Émile Bernard confirmait déjà en 2002 que 136 des sites repérés par M. Marsac étaient visibles sur la mission de l'Armée de l'air [*ibid.*]. Le travail réalisé par l'archéologue départemental et Jérôme Pascal dans le cadre de l'étude de la mission de 1976 (*Cf. supra*, 3.1.2.) a donc permis de repositionner avec précision la plupart des sites, même quand la photographie d'origine n'était pas disponible. Pour les quelques gisements qui n'entraient pas dans ce cas de figure, nous avons tenté de les géoréférencer à partir du schéma publié par M. Marsac, associant la forme fossile repérée et quelques limites parcellaires et/ou viaires actives lors de la prise de vue. Toutefois, ce fut le plus souvent impossible car les clichés ne sont pas redressés, le Nord n'est pas indiqué, les croisillons des coordonnées Lambert ne sont pas représentés et l'échelle très grande du cliché ainsi que la mobilité importante du parcellaire depuis l'époque de la photographie interdisent de recalculer l'information à vue. Par ailleurs, l'absence d'explications claires concernant les choix opérés pour réaliser les relevés oblige à souscrire à l'interprétation sans possible retour critique au document.

Cette production photographique reste donc pour l'instant inexploitée et inexploitable en raison de l'inaccessibilité des documents et de la médiocre qualité de la publication qui ne permet pas de dépasser le stade de la lecture passive et superficielle d'un catalogue de formes. Pourtant, par comparaison, le travail réalisé par Arnaud Chevalier sur la plaine de Caen montre tout le parti qui peut être tiré de ce type de fonds documentaire<sup>151</sup> [Chevalier 2006]. Parce que la plaine vendéenne présente des caractéristiques topographiques et une richesse fossile comparables, il serait très

---

<sup>150</sup> Les archéologues vendéens eux-mêmes ne sont pas autorisés à utiliser ce fonds.

<sup>151</sup> A. Chevalier a travaillé sur les enclos circulaires à vocation funéraire datés dans cette région de l'Âge du Bronze et visibles sur les photographies aériennes. Il a tenté de montrer comment l'étude de ce corpus dans un environnement particulier (un couloir de pénétration à la topographie plane et sans interruption hydrographique forte), selon des méthodes de l'analyse spatiale, permet de restituer des axes de communication (et parfois même des tracés), voire de définir des finages [Chevalier 2006]. Cet ensemble construit une image compilant en fait des réalités hétérochrones, fruits d'une évolution dynamique.

intéressant d'appliquer le même protocole et donner du sens à ces nombreuses données archéologiques. Cette approche permettra, le jour où elle sera possible, d'apporter un autre éclairage sur notre recherche morphologique.

### 3.3.3. *Les prospections aériennes de Patrick Périody*

Alors que les données issues de l'archéologie aérienne sont nombreuses dans la plaine, les résultats de l'archéologue Patrick Périody sont maigres pour la zone bocagère comprise dans le secteur étudié. Non seulement ce secteur est peu survolé mais, comme nous l'avons expliqué, la détection des anomalies est compliquée par la grande variété des formations superficielles et le morcellement parcellaire voué à la polyculture et à l'élevage (50% de la surface agricole utile est couverte de prairies) [Périody 1999a : 373]. En outre, sachant que le bocage s'étend sur la majorité du département, les 900 structures inventoriées par P. Périody ne concernent presque pas l'espace retenu. Seul l'ensemble du Bois-Millet découvert sur la commune de Ste-Hermine, en limite de la bordure sédimentaire, concerne notre secteur. Il s'agit d'une zone à enclos située à une centaine de mètres d'un établissement gaulois mais dont rien ne permet d'affirmer la contemporanéité. Il n'a pas été possible de géoréférencer ce site car le schéma d'interprétation publié ne comporte aucune information pour le localiser précisément.

Les autres sites photographiés par P. Périody s'égrènent sur le reste du département. Ils correspondent aux structures classiques repérées par prospection aérienne et dont les datations sont proposées à partir de quelques fouilles et de comparaisons régionales : enceintes néolithiques, enclos quadrangulaires et circulaires interprétés comme cultuels ou funéraires, établissements ruraux antiques présentant des systèmes d'enclos caractérisés par des aménagements spécifiques (bien connus dans le bocage breton actuel)<sup>152</sup>, substructions d'établissements gallo-romains, éléments parcellaires épars et rares [*ibid.*]. Encore une fois, les périodes pré-médiévales se trouvent tout particulièrement documentées par l'archéologie aérienne en raison de l'attribution typo-chronologique des formes encloses et fossoyées aux périodes néolithique, protohistorique et antique. Aucune conclusion définitive sur l'évolution de l'occupation du sol ne peut être proposée tant que des fouilles ne sont pas mises en œuvre. Cependant, si les résultats sont fragiles, ces données permettent de démontrer que le « bocage » n'est pas un « désert archéologique », même si aucune concentration importante ne semble se dégager [Bernard 1996 : 52].

---

<sup>152</sup> Les établissements ruraux semblent soit groupés en ensembles, et ils paraissent alors encadrer un terroir particulier, soit dispersés tout en s'échelonnant sur des « axes » déterminés par des entités naturelles (ex : plateau d'interfluve) [Périody 1999a : 385].



## CHAPITRE 2 – LES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES

Les données archéologiques disponibles sur le secteur étudié sont relativement nombreuses, notamment grâce aux gisements fouillés dans le cadre des travaux préventifs entrepris en amont de la construction de l'autoroute A 83. Ces sites se concentrent presque exclusivement dans la plaine, créant de fait une césure avec l'espace bocager, beaucoup moins bien documenté. Pour les autres secteurs, le recours aux inventaires compilant toutes sortes d'informations, et en particulier des découvertes anciennes, permet de pallier le manque de fouilles. Même s'ils restent largement insuffisants, ces inventaires offrent des indices pour la réflexion et les interprétations morphologiques.

### 1. Les inventaires

#### 1.1. *La Carte archéologique de la Gaule*

La *Carte archéologique de la Gaule* (CAG), publiée depuis 1930 et dirigée depuis 1988 par Michel Provost, est une collection de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres coéditée par le ministère de la Culture et le ministère de la Recherche. Son objectif est de rassembler, étudier et publier la documentation existant sur les Gaules entre 800 av. J.-C. et 700 apr. J.-C., département par département et, au sein de chaque volume, commune par commune [Provost *et al.* 1996 : 7]. Le numéro dédié à la Vendée, publié en 1996, est le fruit d'un long dépouillement de la documentation archéologique locale et régionale réalisé par Jérôme Pascal, complété par celle rassemblée par Jean Hiernard (professeur d'Université à Poitiers) et Dominique Simon-Hiernard (chargée d'étude au musée de Poitiers). L'archéologue départemental Émile Bernard a quant à lui rédigé l'état des connaissances [Bernard 1996]. Michel Provost a dépouillé les grandes revues nationales, rédigé le pré-inventaire archéologique et effectué une synthèse des sites archéologiques. Enfin, les synthèses d'introduction ont été rédigées par des spécialistes de chaque discipline concernée (numismatique, verrerie, protohistoire) [Provost *et al.* 1996 : 6].

Gérard Chouquer, qui a réfléchi à l'épistémologie sous-tendue par cette élaboration intellectuelle, estime que la CAG est un inventaire fermé qui, par son échelle communale, oblige à se focaliser sur le site archéologique, la trouvaille fortuite et exclut de fait les objets morphologiques, en particulier les réseaux agraires dont les limites relèvent d'autres logiques que le pavage administratif [*Paysages découverts...* 1993 : 12-14]. En réalité, cette « carte » est un « texte », empêchant ainsi l'étude de l'aménagement des terroirs par

les sociétés. Dans cet inventaire rédigé sous forme de liste, la représentation cartographique se résume à quelques cartes de localisation par type de vestiges (monnaies, *villae* romaines, etc.), à l'échelle communale ou cantonale [*id.* : 12]. Pour le numéro vendéen, les seules cartes publiées le sont uniquement à l'échelle départementale, ce qui en limite l'exploitation géographique.

On peut cependant suivre aisément M. Provost quand il rappelle que « carte » traduit ici le sens de « *Forma orbis romani* » et que l'entreprise reste ouverte à l'ajout de cartes et d'illustrations<sup>153</sup>. Il souligne par ailleurs que l'élaboration de ces cartes pose des problèmes politiques : les SRA s'opposant à la diffusion de cartes topographiques détaillées [*id.* : 12, 14]. En revanche, nous mesurons tout le fossé qui sépare intellectuellement la construction d'une carte archéologique, entendue comme le report des sites et découvertes sur un fond administrativo-géographique, d'une véritable recherche archéogéographique lorsqu'il dit : « Les études de spatialité des phénomènes ne réclament pas forcément une cartographie allant jusqu'à la localisation sur une carte topographique » [*id.* : 14].

Cette CAG constitue cependant un instrument de travail très commode, un « point de départ » (M. Provost [*id.* : 14]) évitant indéniablement le long et fastidieux dépouillement des références bibliographiques les plus anciennes<sup>154</sup>. Ce document représente le seul outil de synthèse listant de manière extrêmement complète les indices archéologiques jusqu'au haut Moyen Âge<sup>155</sup>. Cependant, cette histoire comporte de nombreux silences puisque tous les lieux ne sont pas documentés ou à des degrés variables. Ainsi, un bourg comme Le Langon compte plusieurs pages en raison des nombreuses découvertes qui y ont été faites, quand d'autres ne sont connus que par une information ancienne et difficilement exploitable. En outre, l'origine des informations compulsées reste très disparate (fouilles, prospections, sondages, découvertes fortuites, données bibliographiques, archives, etc.). C'est pourquoi Sandrine Robert rappelle qu'au-delà du caractère précieux de cet outil pour cerner l'état des connaissances sur l'occupation du sol, il comporte des limites à ne pas perdre de vue :

Il ne s'agit pas d'une information continue, systématique sur l'ensemble d'un espace géographique. On raisonnera donc en terme de « présence » de site et non en terme d'absence car les limites intrinsèques au document ne permettent pas de savoir si cette absence est due ou non à la limite de la collecte de l'information. [Robert (dir.) à p.]

---

<sup>153</sup> Cette invitation a été récemment relevée par G. Chouquer qui a rédigé un chapitre sur l'analyse des planimétries et des parcellaires pour le volume concernant la Côte-d'Or (21), à paraître en 2009. Il importe donc de bien faire la part entre les contraintes de la collection – héritage de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle – que M. Provost doit faire respecter, et l'ouverture qu'il sait mettre en pratique. Cependant, dans la mise en œuvre de cette collection, comme nous l'a indiqué G. Chouquer, il n'est pas aisé ni même possible de conjuguer l'inventaire et l'analyse des formes. De fait, le chapitre de G. Chouquer restera comme une insertion exceptionnelle.

<sup>154</sup> Nous avons complété son exploitation par l'utilisation du dictionnaire recensant les découvertes et vestiges préhistoriques (Âge du Bronze compris) établi commune par commune par Bertrand Poissonnier [Poissonnier 1997].

<sup>155</sup> Sous la forme de notices normalisées comportant un descriptif du site ou de la découverte, des références bibliographiques précises et, parfois, des plans de fouille, des relevés de photo-interprétation, des photographies ou des dessins.



## 1.2. La base de données Patriarche

La base de données (BD) Patriarche remplace depuis 2002 la base Dracar et constitue l'application informatique des SRA<sup>156</sup>. Il s'agit d'un couplage entre un système de gestion de base de données (Oracle®) et un Système d'Information Géographique (ArcView®) qui permet la visualisation cartographique des données (selon un point ou en formes réelles selon la nature de l'entité archéologique) et le traitement des informations attachées. Son objectif affiché est de recenser et de documenter toutes les données archéologiques et d'être un outil de gestion pour servir à la programmation des priorités de la recherche, pour définir des secteurs à protéger et pour contribuer à une véritable politique préventive en archéologie [Dabas *et al.* (dir.) 2006 : 8]. L'architecture de la base se divise ainsi selon quatre grands blocs d'information : les données proprement archéologiques, les sources, les opérations de terrain et les protections définies.

La notion fondatrice du classement est l'« entité archéologique » (EA). Elle correspond à « un ensemble cohérent de vestiges présentant une unité chronologique et/ou fonctionnelle (pouvant avoir perduré dans le temps) sur un espace donné » (cité médiévale, *fanum* gallo-romain, ensemble de fosses néolithiques, enclos non daté, lot de mobilier trouvé en prospection, etc.) [*ibid.*]. De ce fait, un site peut être décrit par plusieurs entités archéologiques tout en étant lui-même une entité – géographique – en soi [*id.* : 11].

La BD Patriarche permet donc de faire le point sur l'état des connaissances en recensant tous les indices archéologiques (du fossé parcellaire à l'église encore en place, en passant par l'enclos non daté) mis au jour par différentes pratiques archéologiques (prospections, fouilles, sondages, notices des érudits, archives, inventaire du patrimoine). En cela, elle est un bon complément de la CAG car leurs indices se recoupent le plus souvent. La BD Patriarche permet de spatialiser sous SIG les sites présentés dans la publication<sup>157</sup> (**CARTES 6, 7**). Si les datations couvrent toutes les périodes, une grande part des indices reste indéterminée chronologiquement (**CARTE 8**). C'est particulièrement vrai sur le secteur que nous étudions (où 36 % des découvertes sont non datées) en raison des nombreuses prospections aériennes de Maurice Marsac : les sites repérés par cette méthode ne sont le plus souvent pas datés<sup>158</sup>.

Une utilisation complète et rigoureuse de la BD Patriarche demande, dans l'idéal, un « nettoyage » approfondi, c'est-à-dire d'expurger les indices de sites et les références bibliographiques peu fiables. Alexandre Audebert qui a effectué ce travail pour le Val

---

<sup>156</sup> Cette entreprise d'inventaire du patrimoine archéologique français est en cours de réalisation depuis 1975.

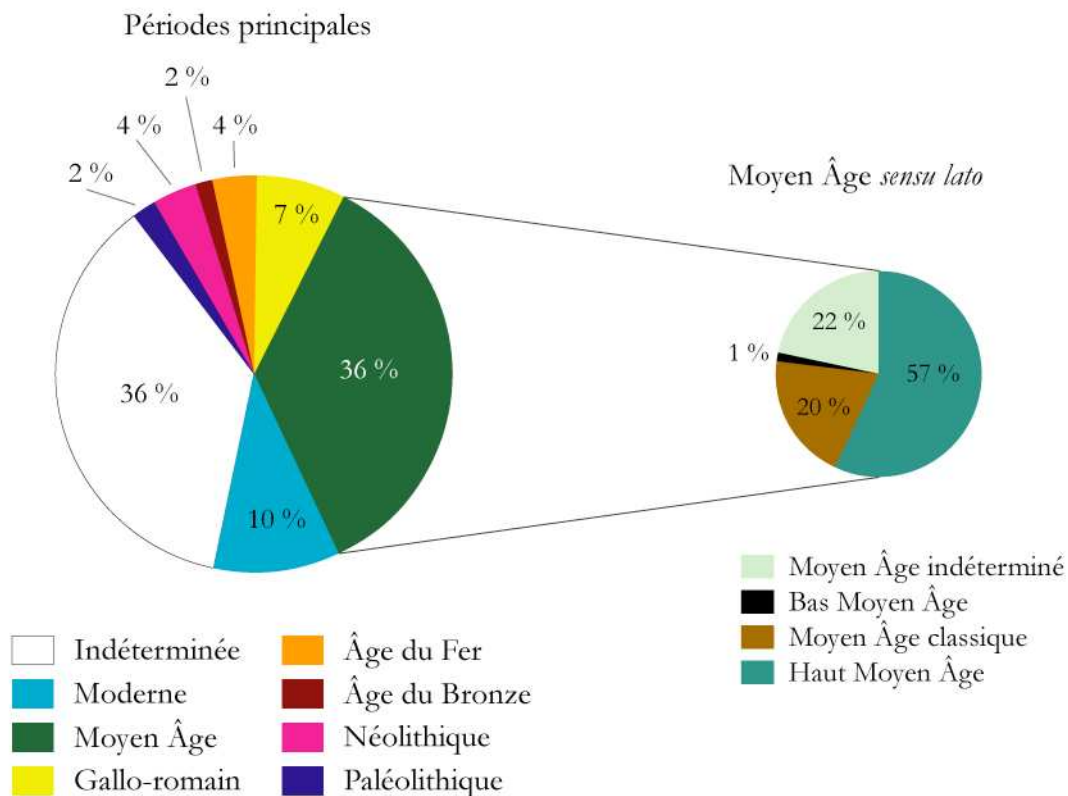
<sup>157</sup> On note quelques absences dans l'un ou l'autre des inventaires en fonction de la date de la découverte et de sa nature. Il est donc important de croiser les deux documents.

<sup>158</sup> Un rapport de stage rédigé en 2007 par Caroline Luzet dans le cadre de son master Sciences de l'Homme et de la Société-Archéomatique à l'université de Tours a porté sur la cartographie sous SIG des opérations de prospection aérienne dans les Pays de la Loire à partir de la BD Patriarche [Luzet 2007]. Si ses résultats intéressent surtout les gestionnaires du patrimoine, ils s'adressent également aux archéologues désireux de travailler sur des problématiques spatialistes. Pour nos travaux, cette étude s'avère moins profitable. Elle confirme simplement que les enclos représentent en Vendée l'essentiel des formes fossiles repérées et que la prospection aérienne est la méthode la plus productrice de données (59 % des sites détectés par voie aérienne) [*id.* : 33].

d'Orléans a ainsi réduit le corpus de 500 entités archéologiques à 120-130 entités [Audebert 2000].

Nos recherches ne portant pas sur l'occupation du sol, nous n'avons pas réalisé cette critique interne de la base. Cette dernière s'est cependant avérée utile pour se faire une idée de la répartition des sites par période et par type de vestiges, tout en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit que des entités connues et non de la totalité des entités archéologiques, c'est-à-dire d'un état des connaissances amené à se modifier chaque jour. Nous avons d'ailleurs travaillé sur un état de la base à l'hiver 2005.

Mises à part les entités de chronologie indéterminée qui sont très nombreuses, la majorité des entités sont datées du Moyen Âge *sensu lato* (36 %) tandis que les périodes de l'Âge du Fer et gallo-romaine ne correspondent qu'à 11 % des entités (**GRAPHIQUE 1**). L'explication de cette disproportion se trouve dans la nature de la base de données. Celle-ci intègre certes les vestiges fouillés et les découvertes anciennes, mais aussi les éléments bâtis (châteaux, églises) qui sont très nombreux et constituent le « patrimoine ».



**GRAPHIQUE 1** : Chronologie des entités archéologiques de la BD Patriarche concernant la région étudiée (hiver 2005).

## 2. Les rapports d'opérations archéologiques préventives

Deux chantiers de fouilles programmées, réalisés dans les années 1960, ont été conduits sur le secteur étudié : sur la *villa* gallo-romaine de L'Anglée (Ste-Hermine), sous la direction d'André et Jean Bujéaud, et dans le bourg du Langon par Christian Gendron [Bujéaud 1985 ; Provost *et al.* 1996 : 188]. La quasi-totalité des données archéologiques exploitées provient donc de l'activité d'archéologie préventive et en particulier des opérations entreprises par l'Afan (actuel Inrap) avant la construction de l'A 83 reliant Nantes à Niort (**TABLEAU 4 ; CARTE 9**). Les données issues de ces fouilles sont réunies et présentées dans des rapports de prospection, d'évaluation et de fouille (appelés Documents Finaux de Synthèse – DFS – pour les derniers). Il s'agit de « sources secondaires » compilant les interprétations des archéologues. Le premier acte interprétatif porte en effet sur la donnée sédimentaire elle-même puisque l'archéologue doit faire parler une matière « muette » qui constitue la véritable « source primaire ». Ces rapports permettent d'étudier les fossés et autres limites marquant l'espace, essentiels pour la compréhension de l'organisation planimétrique, en détaillant la nature des structures, leur comblement, leur – éventuelle – datation, etc. Nous retenons la division qui a été faite dans les rapports d'étude, d'une part entre Montaigu et Ste-Hermine, et, d'autre part, entre Ste-Hermine et Oulmes. Nous terminerons enfin par la présentation du corpus archéologique constitué à partir de ces données et d'autres, plus récentes.

### **2.1. *L'étude d'impact*<sup>159</sup> sur le tracé de l'A 83 entre Montaigu et Ste-Hermine**

#### *2.1.1. Études liminaires*

Les archéologues en charge de l'étude d'impact, travaillant sous la direction de Patrick Bretagne, ont mis en œuvre quelques études préalables : dépouillement de la bibliographie, enquêtes orales, analyses de la toponymie, un sondage profond dans les terrasses du Lay sur la commune de Ste-Hermine (mais sans étude géoarchéologique), des prospections pédestres et une courte synthèse sur les découvertes fortuites et les photographies aériennes [Bretagne 1991a : 24]. Ces études liminaires ont permis aux archéologues de faire le point sur l'histoire du secteur concerné pour orienter les problématiques de fouille.

Des études thématiques ont également été réalisées afin de préciser certains aspects mais elles n'apportent quasiment aucun résultat exploitable. C'est particulièrement net pour l'esquisse de cartographie des sites romains par Emmanuelle Péan qui conclut à la « grande disparité dans l'occupation antique du territoire » entre la plaine et le bocage [Bretagne 1991b : 60]. L'étude du réseau routier est à peine plus développée. Seuls les

---

<sup>159</sup> Nous reprenons ici l'expression « étude d'impact » utilisée par le coordinateur des opérations archéologiques sur l'A 83, Patrick Bretagne. Elle recouvre les recherches documentaires traditionnelles et la prospection par sondages à la pelle mécanique. Nous précisons ce point car il existe une diversité dans le vocabulaire employé par les archéologues pour qualifier les phases préalables à la fouille qui s'explique par l'évolution des pratiques [Françoise dit Miret 1994 : 9].

chemins supposés antiques<sup>160</sup> recoupés par le tracé de l'A 83 ont été retenus [Bretagne 1991b : 59]. Ainsi, bien que cette problématique ne soit pas oubliée et que les archéologues aient conscience qu'elle reste la principale voie d'exploration de la question de l'occupation antique du bocage actuel, une véritable étude du réseau routier n'a pu être mise en œuvre faute de temps et de moyens. En outre, cette réflexion se limite à une approche par tronçons et grands tracés rectilignes, au détriment de la connaissance de la dynamique du réseau et des faisceaux de cheminements. En ce sens, notre analyse se démarque de cette première ébauche.

Enfin, une étude toponymique a été réalisée (jusqu'à St-Étienne-de-Brillouet, au nord de la plaine) à partir du relevé des toponymes et microtoponymes dans les registres des états de section du cadastre ancien pouvant évoquer l'existence de vestiges archéologiques de toutes natures. Cependant, seules les sections cadastrales concernées par le projet autoroutier ont été dépouillées, donnant un aperçu limité de l'occupation ancienne [*id.* : 106-111]. Les résultats présentés dans le rapport de l'étude d'impact sont en outre bien faibles. Quelques corrélations ont pu être établies entre un microtoponyme et un site archéologique mais cela reste très rare. L'intérêt de cette étude s'avère donc limité, aussi bien pour l'archéologie que pour l'archéogéographe.

### 2.1.2. *Prospection mécanique*

Les sondages mécaniques permettent de pallier les limites des études documentaires et des prospections pédestres et aériennes en estompant les biais introduits par la nature du terrain et les types de vestiges prospectés. En effet, les prospections ont été mises en œuvre plutôt sur la plaine et documentent moins le marais et le bocage, alors que la réalité historique de l'occupation du sol ne corrobore pas cette partition [Pétorin 1990 : 2]. La prospection par sondages à la pelle mécanique constitue donc la méthode la plus efficace pour repérer des gisements. Sur le tracé autoroutier, les sondages ont été systématiquement disposés en quinconce, selon un écartement égal à 50 m. Ils ont été réalisés à l'aide de pelles mécaniques à godet lisse de 2 m de largeur [Bretagne 1991a : 22]. Mais la densité des sondages est faible (1 %) ce qui induit, selon P. Bretagne, que certains sites n'ont probablement pas été perçus. L'objectif d'une couverture de 5 % de l'emprise autoroutière n'a pas pu être atteint en raison de la poursuite des mises en culture sur des terrains dont l'aménageur ne possédait pas encore la maîtrise foncière. C'est pourquoi, comme le résume Luc Françoise dit Miret, « pour éviter à la fois des indemnités trop importantes et une perte de temps en négociations aléatoires, certaines équipes se limitent à des sondages réduits qui permettent d'avoir une première appréciation du potentiel archéologique » [Françoise dit Miret 1994 : 10 ; voir aussi Bretagne 1994b]. On est donc loin de la moyenne de 7 % aujourd'hui atteinte pour ce genre de pratiques prospectives et dont Vincent Blouet considère qu'il s'agit du pourcentage minimal pour percevoir correctement la « réalité » archéologique<sup>161</sup> [Blouet 1994 : 23]. Plus récemment, Jérôme

---

<sup>160</sup> Ces chemins sont identifiés par des alignements entre des chemins et limites parcellaires de la carte topographique à 1/25 000 ainsi que par certains indices toponymiques (hodonymes).

<sup>161</sup> V. Blouet a testé en Lorraine différents maillages : la projection aléatoire d'une maille de sondages de 7 % sur des plans de sites archéologiques fouillés est apparue comme la plus pertinente. Tous les

Dubouloz a réévalué ce seuil à partir d'une simulation *a posteriori* sur des fouilles de la vallée de l'Aisne concernant des sites divers dans leur chronologie (du Néolithique à la période gauloise), leurs structures (village, enceinte, petit habitat, parcellaire) et leur organisation (plus ou moins dense). À moins de 10 % de la surface de l'emprise, les grilles de sondages s'avèrent insuffisantes pour appréhender la réalité archéologique<sup>162</sup> [Dubouloz 2003]. Il attire donc l'attention sur ce problème d'échantillonnage qui peut sous-représenter les périodes néolithiques ou protohistoriques où la structuration des vestiges, ou du moins leur conservation, est faible.

Malgré cela, P. Bretagne rappelle que si le pourcentage de terrain couvert par les sondages est faible, toutes les configurations topographiques ont été sondées, du fond de vallée au sommet de plateau, grâce à des sondages mécaniques complémentaires sur des secteurs particuliers où les conditions favorables de conservation laissaient augurer des découvertes [Bretagne 1991a : 22]. Six gisements ont ainsi été mis au jour et fouillés dans l'emprise de notre fenêtre d'étude : La Bergerie, St-Linaire, les Terres-Douces, La Belle Jouanne et La Papaudière (**TABLEAU 4 ; CARTE 9**).

Ces études préalables se sont limitées à la recherche de gisements archéologiques. Aucune étude de carto-interprétation ou dans les archives n'a été réalisée pour prendre en compte les formes viaires et parcellaires. L'objectif de l'opération était en effet, à l'exception d'un projet d'étude sur l'habitat rural à l'Âge du Fer, de rechercher des sites d'occupation de toutes les périodes. La stratégie et les problématiques se sont donc polarisées sur l'échelle du site et ont été élaborées au cas par cas, au gré des découvertes archéologiques. Les fossés parcellaires trouvés en « hors site » ont même été écartés parce qu'ils n'apportaient pas d'information sur les sites recherchés. C'est pourquoi aucun de ces vestiges n'a bénéficié d'une approche micromorphologique ou géoarchéologique.

Cette étude d'impact s'inscrit donc dans une optique « sitologique » : elle se contente de dresser un inventaire des gisements qui seront concernés par une éventuelle intervention archéologique. Les documents planimétriques ne sont utilisés que dans la mesure où ils permettent de replacer les sites archéologiques dans un contexte géographique. La mise en œuvre de cette étude révèle donc parfaitement la conception particulière qu'ont les archéologues de l'espace. Cette vision aspatiale (et non pas « aspatialisée » puisqu'il existe un réel souci de cartographe) est en fait plus largement la conséquence d'une conception de l'archéologie gouvernée par le seul gisement circonscrit qui, parce qu'il est par nature ponctuel, a contribué à développer un regard cumulatif et chronologique sur les données recueillies.

---

gisements de plus de cinquante structures par hectare ont été repérés avec une probabilité de plus de 90 % de chance [Blouet 1994 : 23].

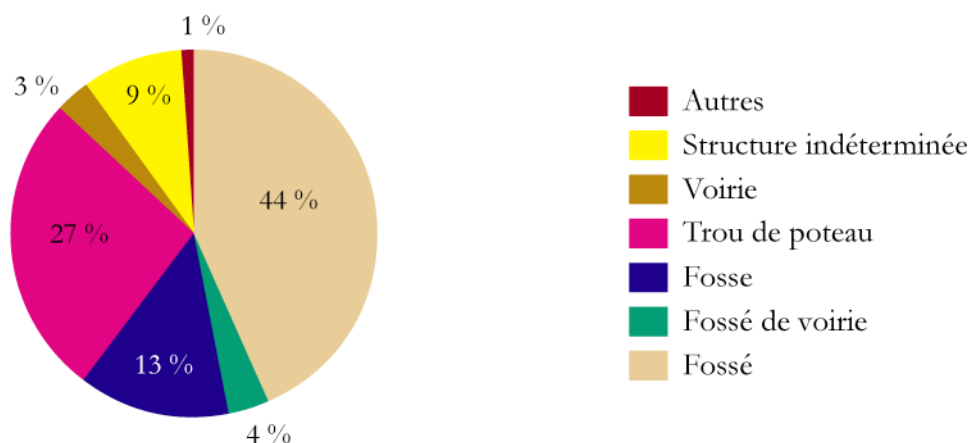
<sup>162</sup> Il conclut : « Il apparaît ainsi que les essais à 5 % s'avèrent peu efficaces, 5 fois sur 7, pour repérer et localiser correctement l'ensemble des composantes des sites concernés : seules les occupations très denses et/ou régulières semblent assez bien reconnues par une évaluation aussi légère. [...] Ce mauvais résultat, inquiétant car il concerne une pratique très courante actuellement, provient en grande partie de l'étroitesse des tranchées de sondages, nécessaire dans cette pratique d'évaluation légère pour échantillonner la surface concernée. Ce type de tranchées nuit de toute évidence à la lisibilité des structures [...], comme au repérage des sites diffus sur de grandes surfaces [...] ou éparpillés en petits noyaux [...] » [Dubouloz 2003 : 48].

## ***2.2. La prospection mécanique et les évaluations des indices de faible densité sur le tracé de l'A 83 entre Ste-Hermine et Oulmes***

La section de 43 km entre Ste-Hermine et Oulmes (commune située à l'est de Fontenay-le-Comte) a, quant à elle, fait l'objet d'une prospection mécanique mieux programmée (grâce aux enseignements des opérations menées sur la portion précédente). Cette méthode a permis d'identifier le maximum de gisements : la prospection pédestre et la photo-interprétation n'en révèlent respectivement que 1 et 13 contre 44 pour les sondages mécaniques sur 58 gisements au total (**FIG. 83**). Émile Bernard rappelle ainsi que, pour des raisons taphonomiques, « les évaluations systématiques réalisées sur le tracé de l'A 83 ont montré qu'un tiers seulement des sites étudiés, en majorité des enclos gaulois, avait été initialement révélé par des indices phytologiques [et pédologique/géologique] » [Bernard 2002 : 78].

De 1993 à 1995, l'équipe de prospection – sous la direction de Pascal Vialet – a évalué par sondages à la pelle mécanique les sites de faible densité (les gisements plus denses faisant l'objet d'une évaluation à part). Le rapport final ne comprend donc que les gisements qui se sont finalement avérés trop « pauvres » pour justifier l'approfondissement des recherches : ensembles de fossés, fosses, trous de poteaux, traces de voirie et autres faits indéterminés [Vialet 1993-1995 : 1, 19]. Ils sont au nombre de 24, mais 7 seulement se situent dans le secteur d'étude. La proportion de vestiges découverts est en effet allée croissant, du nord au sud, en raison de l'affinement des grilles de sondages au fur et à mesure des travaux. Le tableau n°3 résume leurs caractéristiques et montre bien la progression de la surface décapée par rapport à l'emprise totale du projet autoroutier (**TABLEAU 3**). C'est la dernière grille, celle qui concerne une très faible partie de notre fenêtre d'étude, qui a permis de mieux caractériser et hiérarchiser les indices de sites [*id.* : 17]. Encore une fois, ces maillages n'atteignent pas les seuils de 7 % ou 10 % qui semblent aujourd'hui nécessaires. Les résultats de cette opération de prospection mécanique doivent donc être pris avec précaution quand il s'agit d'interpréter les absences de sites véritablement structurés ou l'absence totale de site. Ces dernières reflètent avant tout l'évolution des stratégies techniques mises en œuvre par les archéologues.

Le rapport de prospection mécanique apporte essentiellement des informations sur les nombreux fossés mis au jour, lesquels représentent presque 50 % de l'ensemble des structures des sites de faible densité (**GRAPHIQUE 2**).



**GRAPHIQUE 2** : Types de structures rencontrées dans le cadre de la prospection mécanique entre Ste-Hermine et Oulmes.

Malgré l'absence de problématique archéologique « hors sites » et l'inexploitation de la documentation planimétrique et écrite, P. Vialet a réalisé un enregistrement rigoureux et exhaustif de ces faits parcellaires et viaires afin de constituer un dossier pour une éventuelle analyse morphologique [*id.*]. Il a, pour cette raison, inclus les fiches d'enregistrement dans le rapport final, sous forme de catalogue. Ces fiches d'enregistrement détaillées pouvaient constituer un outil intéressant pour l'étude des réseaux viaires et parcellaires et ont, dans un premier temps, justifié notre intérêt pour cette opération archéologique d'envergure. En fait, ce travail de longue haleine s'est avéré peu pertinent pour nos recherches (en-dehors de l'exploitation des sites de faible densité<sup>163</sup>) car ces informations sont trop lacunaires et tronquées pour être exploitables. L'analyse morphologique que nous avons réalisée sur la commune de Marcé (Maine-et-Loire) a, sur un autre terrain, démontré les limites de cet exercice. L'apport des nombreux tronçons de fossés retrouvés dans les sondages de la prospection mécanique engagée dans le sud de la commune (aéroport d'Angers-Marcé) s'est avéré très faible, et ce malgré la mise en œuvre d'une base de données enregistrant (après une critique interne de la documentation) chacun de ces éléments fossoyés et malgré leur confrontation systématique avec la planimétrie [Watteaux 2001 et 2002]. En définitive, les perspectives fructueuses d'analyse résident plutôt dans la planimétrie et les sites archéologiques plus cohérents.

### ***2.3. Le corpus archéologique constitué***

Les gisements évalués ou fouillés dans le cadre des travaux préalables à la construction de l'A 83 constituent la majorité de notre corpus archéologique. Cependant, ils ne sont pas les seuls. Depuis une dizaine d'années, d'autres chantiers ont été ouverts.

---

<sup>163</sup> Le Paisillier, le Champinot, le Grand Vanzay, le Grand Bourreau, Champ Coupeau, Champ Fourmy, les Quatre Chemins, les Plantes, les Trois Versennes, le Grand Magnil.

Nous les avons également pris en compte pour réaliser les analyses archéogéographiques. Néanmoins, force est de constater que leur nombre reste relativement réduit (13 sites sur 43).

43 gisements composent en définitive notre corpus (**TABLEAU 4 ; CARTE 9**). Sur l'ensemble de ces gisements, 44 % ont fait l'objet d'une fouille, 40 % d'une évaluation et 16 % d'un diagnostic. Il ne s'agit en aucun cas d'un ensemble exhaustif résumant la réalité archéologique mais plus simplement d'un corpus établi en fonction des données alors disponibles<sup>164</sup>. Cependant, les données plus anciennes sont le plus souvent des découvertes ponctuelles d'artefacts (par ailleurs référencées dans la base de données Patriarche et la *Carte archéologique de Vendée*) et jusqu'aux grands travaux liés à l'A 83 les sites fouillés étaient très peu nombreux. L'ensemble des opérations archéologiques retenues ici s'avère donc cohérent dans le cadre d'une étude archéogéographique et complémentaire des inventaires accessibles. Nous avons le plus souvent géoréférencé les structures des gisements quand cela était possible. Ainsi, seuls sept sites ne l'ont pas été parce qu'ils ne présentaient pas de structures assez pertinentes pour une analyse morphologique (pas de structures linéaires ou trop spécifiques comme le rempart du Chêne Tord). Tous ces gisements n'ont pas été exploités de la même manière. Ceux qui ne possèdent que quelques fossés non datés ont été associés à l'analyse des formes fossiles repérées par photo-interprétation. Ceux qui ne présentent pas de structures linéaires fossoyées ou sur une trop faible section n'ont pas été géoréférencés mais ont été utiles à la connaissance de l'habitat altomédiéval, de l'agglomération antique du Langon et de l'éperon barré de Mervent. En définitive, vingt-cinq gisements ont pu faire l'objet d'une véritable analyse morphologique<sup>165</sup>.

Nous reviendrons sur les résultats de ces opérations au fur et à mesure des analyses morphologiques, mais précisons d'emblée que les sites correspondent à toutes sortes d'occupation, depuis l'ensemble funéraire jusqu'aux fossés parcellaires, en passant par les habitats ou les simples regroupements de structures à vocations agricole ou artisanale. La plus grande partie des gisements relève cependant de la catégorie « habitat », et en particulier des fermes indigènes. Ils se situent essentiellement dans la plaine, contribuant à accentuer la différenciation avec les autres secteurs, moins documentés (**CARTE 10**).

Ces occupations datent de toutes les époques, du Néolithique aux périodes subactuelles, et ce même si tous les gisements n'ont pas pu être caractérisés de manière aussi précise les uns que les autres. Nous avons compilé ces informations dans une figure afin de donner à voir, de la manière la plus complète possible, le corpus archéologique établi (**FIG. 84**)<sup>166</sup>.

Nous aurons l'occasion de détailler les interprétations possibles de ces résultats en termes d'occupation du sol, mais relevons ici qu'on observe une nette prépondérance des

---

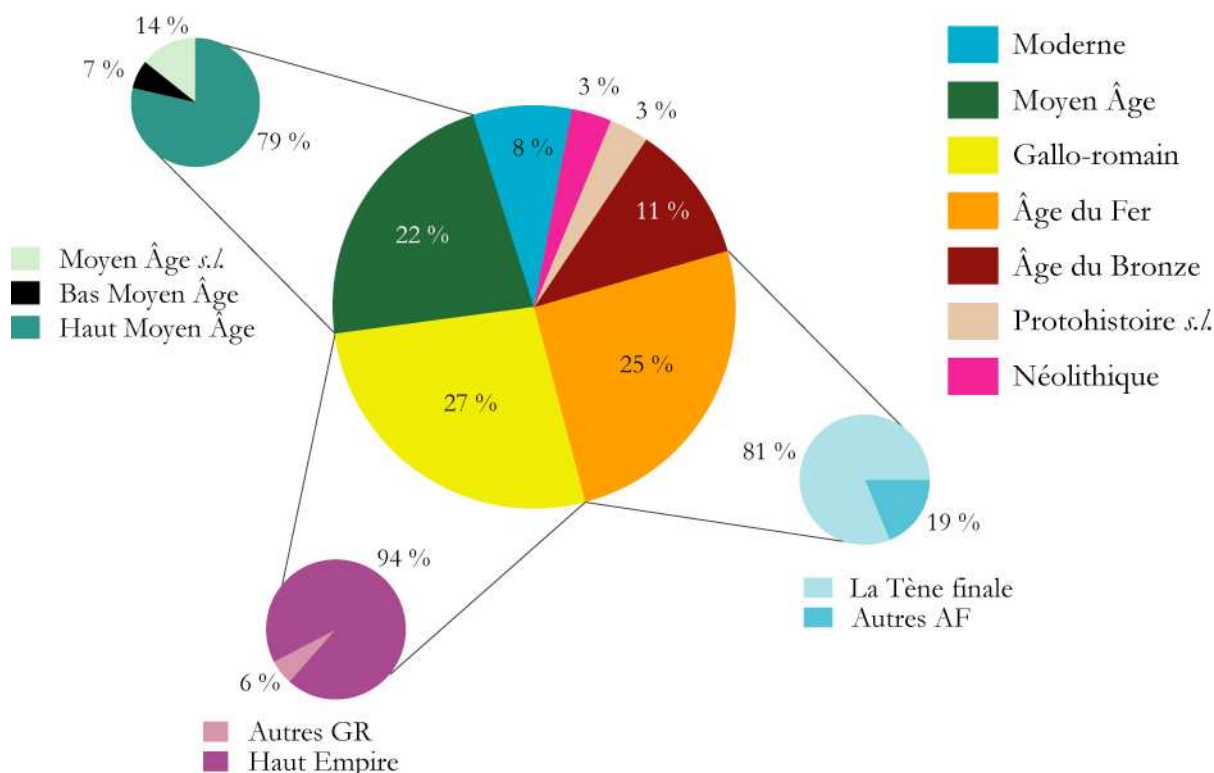
<sup>164</sup> Nous avons arrêté la collecte des rapports en 2007.

<sup>165</sup> Nous mettons à part les sites des Filasses et des Genêts que nous avons intégrés à la réflexion en raison de leur proximité avec la fenêtre choisie mais dont l'étude morphologique n'a pas été possible puisqu'ils sont situés hors du secteur étudié.

<sup>166</sup> Nous n'avons pas intégré dans la figure récapitulative le gisement de Champ Coupeau car il nous a été impossible de consulter le DFS. Nous avons en revanche ajouté les sites des Filasses et des Genêts qui jouxtent la fenêtre d'étude au sud et apportent des éléments intéressants à la réflexion sur les habitats de l'Âge du Fer et du Haut-Empire.



occupations<sup>167</sup> de l'Âge du Fer et de la période romaine, et en particulier de La Tène finale et du Haut-Empire (**GRAPHIQUE 3**) : 52 % des occupations comportent des structures de ces deux grandes périodes. Cette information contraste avec les entités archéologiques de la BD Patriarche qui contient essentiellement des indices médiévaux. Ainsi, le rapport de proportion entre les périodes gauloise et antique et la période médiévale se trouve inversé. L'archéologie de terrain met préférentiellement au jour des vestiges antiques au sens large, quand la démarche d'inventaire intégrant le « patrimoine » met en valeur la période médiévale. Pour autant, les sites médiévaux – bien que moins fréquents – ne sont pas absents, totalisant 22 % des indices archéologiques. Le reste des occupations se partage entre les époques néolithique, protohistorique et moderne<sup>168</sup>. La part de l'Âge du Bronze y apparaît relativement importante et renvoie aux différentes occupations reconnues pour cette période dans la plaine, le plus souvent des structures funéraires ou cultuelles, voire les deux.



**GRAPHIQUE 3** : Chronologie des entités archéologiques datées et composant le corpus archéologique retenu.

<sup>167</sup> Nous avons comptabilisé les périodes à partir des occupations (entités archéologiques) étant donné qu'un même site peut présenter plusieurs occupations de périodes différentes. Nous avons également exclu du décompte les gisements des Puits Ragots et de Bornes-en-Chaigneau dont le rattachement à l'une ou l'autre des périodes est impossible.

<sup>168</sup> Nous avons pris en compte uniquement les gisements modernes présentant une certaine pertinence. Ainsi, les sites comportant seulement deux ou trois fossés parcellaires de cette période n'ont pas été retenus car tous les gisements présentent toujours ce type de structure.

## 2.4. Une absence de problématiques paysagères

### 2.4.1. Des études palynologiques difficilement exploitables

Peu d'études paléoenvironnementales existent pour le secteur retenu ici. Les quelques recherches en ce domaine concernent plutôt le Marais poitevin, situé à la limite de la fenêtre d'étude, et leurs résultats très localisés ne permettent pas d'avoir une vision à plus petite échelle [Visset 1987, 1997 ; Visset *et al.* 1990].

Quatre analyses palynologiques<sup>169</sup> ont néanmoins été réalisées par la palynologue Laurence Marambat, rattachée à l'Institut du Quaternaire (UMR 9933), dans le cadre des fouilles préventives de l'A 83 [Marambat s.d. (1993-1994)].

Sur le chantier de St-Linaire (Ste-Hermine) deux échantillons ont pu fournir les résultats suivants :

- dans un fossé, supposé d'âge romain (Ier s. apr. J.-C.), les sédiments se sont avérés « pauvres en pollens » c'est-à-dire qu'ils contenaient environ une cinquantaine de pollens par lame. Les cortèges polliniques sont riches en plantes de prairies et en plantes liées aux activités humaines. On note également la présence du chêne ;
- dans un cercle funéraire d'âge indéterminé (mais associé à un autre cercle funéraire daté de l'Âge du Bronze ou du premier Âge du Fer), les sédiments se sont également avérés « pauvres en pollens ». Mais la palynologue observe une bonne diversité des spectres polliniques témoignant d'activités humaines : scrofulaires, crucifères, armoises, liguliflores, renonculacées, plantains.

Sur le site de La Papaudière (Ste-Hermine), quatre échantillons ont également été prélevés dont deux se sont avérés positifs :

- à la base d'une coupe dégagée sous un chemin gallo-romain : les sédiments étaient riches en pollens (plus de cinquante par lame). Ils correspondent en majorité à des pollens d'herbacées (graminées, spores de fougères, crucifères) accompagnés de quelques pollens arboréens (frêne) ;
- dans une couche (n°6 de la coupe n°15, fait 1011), les pollens étaient en nombre important, essentiellement des herbacées : graminées, hélianthèmes, liguliflores, crucifères, éricacées, fougères (polypodes). La palynologue a également identifié des pollens de vigne, de pin et de chêne vert. Ces spectres polliniques renvoient donc l'image d'un milieu anthropisé, support d'activités agricoles.

Sur le gisement du Grand Paisilier (Pouillé) – ferme gauloise de La Tène – deux échantillons indiquent également une bonne diversité pollinique comprenant des plantes de prairies (renonculacées, graminées, crucifères, caryophyllacées, liguliflores, spores de fougères) et des essences arborées (chêne, pin, noisetier).

Enfin, les prélèvements effectués sur le site de la ferme laténienne des Genêts au sud de Fontenay-le-Comte ont fait l'objet d'une étude plus détaillée. Dans l'échantillon issu d'un grand fossé (F1) le palynologue décèle : un paysage forestier sauvegardé en partie (chêne, orme, tilleul, quelques hêtres et charmes, chêne vert, noisetier) ; les cultures

---

<sup>169</sup> Quatre prélèvements sur le site des Grandes Versennes n'ont rien apporté car les échantillons se sont avérés stériles [Marambat s.d. (1993-1994)].

céréalières habituelles (céréales, mercuriales, chénopodiacées...); des indices d'élevage (graminées, *Cichorioïdeae*, *Asteraceae*, *Polygonum aviculare*, *Plantago*, *Centaurea*...); la présence du châtaignier et du buis; de la vigne; des plantes aquatiques liées à la présence d'eau périodiquement dans le fossé; et enfin, des espèces signalant un environnement immédiat plus humide (aulnes, bouleaux et frênes et quelques espèces marécageuses: *Sparganium*, *Typhya latifolia*, *Cyperaceae*, *Filipendula*, *Apiaceae*). D'autres prélèvements ont été réalisés en quatre endroits dans l'enclos quadrangulaire. Les sédiments de l'enclos 346-24 montrent que cette structure et ses environs sont très déboisés, le chêne restant l'arbre le plus visible (4 à 12 % des pollens). Cette ouverture du paysage s'accompagne d'une anthropisation très nette, signalée par une courbe de céréales homogène dans les quatre niveaux analysés et accompagnée par les plantes rudérales classiques (bleuet, *Rumex*, *Brassicaceae*, *Mercurialis*, *Chenopodiaceae*, *Fabaceae*, *Convolvulus arvensis*...). Certaines espèces nitrophiles renvoient quant à elles aux pratiques pastorales (*Cichorioïdeae*, *Gramineae*, *Asteraceae*, *Caryophyllaceae*, *Polygonum aviculare*...). Enfin, comme dans le fossé présenté précédemment, la présence de plantes aquatiques (*Myriophyllum*, *Nymphaea*), de plantes de marécage (*Sparganium*, *Typhya latifolia*, *Cyperaceae*, *Apiaceae*) et de l'aulne atteste de surfaces d'eau stagnantes à proximité ou à l'intérieur de l'enclos. Les résultats de l'analyse des prélèvements dans les enclos 345-16 et 348-10 sont très semblables. Il est à noter également l'existence du noyer (*Juglans*). Seuls les échantillons effectués dans l'enclos 348-1 diffèrent. Bien que situés à proximité, ils montrent un environnement plus boisé où le chêne domine (entre 10 et 50 %) et où l'aulne et les plantes aquatiques jouent un rôle plus modeste. Cependant, la culture et l'élevage continuent d'être attestés par différentes espèces, identiques à celles trouvées dans les autres fossés.

Il ressort donc de ces analyses l'image d'un environnement déboisé (à l'exception localisée du fossé n°10), une anthropisation très nette marquée par l'importance des cultures céréalières et de l'élevage et la probable présence de mares (abreuvoirs à bestiaux ?) signalées par des plantes aquatiques (leur importance plus évidente au sommet du remplissage témoignant peut-être, quant à elle, d'un abandon du site).

L'apport de ces quelques études palynologiques s'avère en définitive plutôt faible car elles ne concernent que des pollens récoltés sur les sites archéologiques, et les résultats sont exprimés en présence/absence en raison du faible nombre d'éléments retrouvés. Ces résultats ne permettent donc pas de comprendre l'évolution de l'environnement ni son aménagement par l'homme. Il faudrait pour cela réaliser des études « hors sites » qui seules rendent possible cette connaissance du paysage végétal sur une échelle de temps long. En outre, ces informations ne font que confirmer les données archéologiques concernant l'existence d'une activité agricole et pastorale (céréales et herbacées de prairies) aux périodes gauloise et romaine qui s'accompagne parfois de la culture de la vigne et de la plantation de quelques essences boisées (chêne, pin, noisetier) au sein d'un ensemble paysager qui apparaît plutôt ouvert. Ces informations ne peuvent donc pas être précisées, en particulier concernant les parts respectives produites, et donnent ainsi une idée très générale de l'ambiance végétale environnante.

Cette utilisation de l'information pollinique comme simple complément à l'analyse du site archéologique relève de ce que le palynologue Hervé Richard appelle la « juxta-disciplinarité » [Richard 1999 : 21]. Elle intègre la palynologie plutôt comme une simple science annexe (au lieu d'une véritable interdisciplinarité) et son échec s'explique par le

fait qu'« aucune problématique claire concernant la place du site étudié dans son environnement n'a été définie au départ ; les spécialistes n'interviennent alors que comme simples prestataires de services » [*ibid.*]. Il s'inquiète d'ailleurs de l'augmentation des analyses à effectuer sur les nombreux chantiers de sauvetage qui risquent à terme de couper les palynologues de leur discipline d'origine et de les engager dans une course aux échantillons qui bousculera les contraintes méthodologiques afin de fournir au plus vite des résultats : « Ainsi se multiplient sur les sites archéologiques les analyses sans but précis, aux résultats incertains et d'un intérêt minime, voire nul » [*ibid.*]. On ne saurait mieux exprimer l'intérêt limité des résultats que nous venons d'exposer. Enfin, se pose le problème de la différence scalaire induite par les deux types d'approches : le palynologue travaille à l'échelle locale quand l'archéogéographe envisage également des échelles plus petites.

#### 2.4.2. Une absence d'analyse géoarchéologique des fossés

Concernant les fossés, bien que Pascal Vialet ait mené un enregistrement archéologique rigoureux de chacun des vestiges rencontrés « hors site », ils n'ont cependant pas été traités dans une optique géoarchéologique. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement de valeur sur l'opération de sauvetage mais de rappeler les méthodes qui apportent des données essentielles et précieuses pour une meilleure connaissance des fossés et du parcellaire.

Parmi ces méthodes, le « modèle » est, en France, celui de l'opération « Fossés » menée sur 250 km du tracé du TGV Méditerranée au milieu des années 1990. Cette recherche totalement novatrice a intégré dans un même raisonnement les données archéologiques, paléoenvironnementales, géoarchéologiques, morphologiques et historiques afin d'étudier les organisations paysagères et l'évolution du climat à travers des microrégions voisines mais distinctes. Elle a permis une compréhension approfondie des phénomènes liés à la dynamique des paysages (évolution des agrosystèmes) et des problèmes d'organisation, de fonctionnement et de taphonomie des parcellaires [Berger *et al.* 1997a : 179]. Pour ce faire, tous les sondages réalisés lors de la prospection et les évaluations ont été suivis par des géoarchéologues (J.-F. Berger et J.-L. Brochier) et ont fait l'objet de relevés stratigraphiques et d'échantillonnages systématiques à destination des différentes disciplines intervenant dans la restitution du paléoenvironnement : sédimentologie, pédologie, micromorphologie, palynologie, anthracologie, malacologie et phytologie [*id.* : 159]. Le suivi géoarchéologique systématique de cette opération a abouti d'une part à de nombreuses corrections taphonomiques des cartes traditionnelles d'occupation des sols, à la restitution de cartes paléogéographiques (hydrologie, botanique, pédologie, sédimentologie) et à l'élaboration d'un cadre morphoclimatique de référence pour la moyenne vallée du Rhône [*id.* : 155]. Il a, d'autre part, permis d'appréhender la matérialisation initiale des soixante-dix fossés sondés (fossés, drains enterrés, voies, haies, etc.) et d'entrevoir leurs rôles et leurs fonctions au sein des agrosystèmes historiques (drainage, irrigation, viabilité, protection du vent) [Berger & Jung 1996 : 95].

Cette recherche constitue aujourd'hui un exemple à reproduire pour atteindre dans d'autres régions ce degré de précision dans la compréhension des dynamiques sédimentaires et archéologiques.

### **3. L'apport des données archéologiques**

Depuis le développement sans précédent de l'archéologie de sauvetage, essentiellement depuis les années 1990, la recherche sur les parcellaires bénéficie d'un apport considérable de données archéologiques. L'intérêt principal pour une analyse morphologique réside dans l'étude de la matérialité des réseaux de formes (modèles et fonctions), de leur organisation, de leur forme, de leur orientation, de leur chronologie (la prégnance d'un réseau à une époque donnée) et dans la multiplication des observations sur la transmission et la transformation des formes dans le temps. En cela, les données archéologiques occupent une place de choix dans le corpus documentaire de l'archéogéographe. Le traitement de cette information reste cependant délicat et doit faire l'objet d'une approche critique.

#### **3.1. *L'archéologie des fossés parcellaires***

La fouille des fossés est un exercice difficile puisqu'il s'agit d'une structure ouverte, souvent utilisée pendant longtemps et qui a pu faire l'objet de nombreuses reprises. Elle exige donc un minimum de qualité et de minutie et sa conduite doit être clairement précisée afin de permettre les comparaisons de période à période, de région à région [Ferdrière 1996 : 81]. Alain Ferdrière notait en 1996 qu'un certain nombre d'opérations intégraient mal l'étude des fossés, les stratégies de fouilles mises en œuvre étant selon lui insuffisantes. Afin de clarifier les termes de la question, A. Ferdrière a proposé de rappeler les différents problèmes concrets posés par l'étude archéologique des fossés. Il nous semble important de mentionner ses arguments [*ibid.*].

##### **▪ Les questions liées à l'état de conservation des structures**

Il s'agit de rendre compte de l'érosion et du recouvrement différentiel des fossés étudiés. Ces questions rejoignent d'une manière plus générale une réflexion sur la taphonomie des vestiges archéologiques qui étudie la dynamique des formations superficielles, leur histoire et leur érosion. A. Ferdrière met particulièrement en garde contre les problèmes d'interprétation des couches de comblement qui peuvent être de simples couches de scellement sous la forme de lentilles résiduelles postérieures au remplissage et qui peuvent donc être confondues avec le comblement. Or elles n'ont rien à voir avec la couche de comblement, ni fonctionnellement, ni chronologiquement.

##### **▪ Les questions liées à l'interprétation fonctionnelle des structures**

Les interprétations qui sont principalement données pour les fossés sont celles de limites parcellaires et/ou de drainage et/ou d'irrigation, de palissades, d'enclos, etc. Il est le plus souvent très difficile de trancher sur le sujet. Il convient d'être d'autant plus prudent lorsque aucune étude micromorphologique, pédologique ni paléoenvironnementale n'a été mise en œuvre. De même, il convient de s'interroger sur la

signification de la longueur du tronçon fouillé : est-ce suffisant pour calculer l'orientation du fossé et pour comprendre sa fonction ?

- **Les questions liées à la « vie » des structures : de leur creusement à leur comblement**

Les fouilles archéologiques apportent le plus souvent peu d'éléments de réponse à ces questions (en dehors de l'indication d'un creusement, de quelques curages s'il y en a et d'un comblement) et l'on peut même se demander si, en l'absence d'analyse pédologique et micromorphologique, cette étude est possible et fiable. Les réponses reposent en fait sur les observations concernant les relations topographiques des structures entre elles (en plan) et les relations stratigraphiques.

- **Les questions liées à la chronologie et à la datation des structures**

La datation des fossés constitue un problème fondamental et il est donc indispensable de savoir, pour chaque fossé, ce que l'on date et à partir de quels éléments. Ce problème est d'autant plus délicat que le creusement du fossé peut n'avoir qu'un rapport chronologique lointain avec le fossé lui-même. En effet, nombre de fossés ne contiennent aucun mobilier, exception faite des fossés réutilisés en dépotoirs. Dans ce cas, on date relativement facilement le dépotoir mais non le fossé qui peut seulement être considéré comme antérieur. Dans le cas des fossés non réutilisés en dépotoirs, tout le problème consiste alors à apprécier l'intervalle entre le creusement du fossé et la couche de comblement. Si le fossé a été correctement entretenu et curé, l'intervalle de temps peut être important sans que l'archéologue puisse le préciser.

Hors site, la difficulté est encore plus grande puisque rares sont les fossés qui comportent du mobilier (et encore moins du mobilier datant) dans leur remplissage. Et, quand il existe, celui-ci peut toujours provenir de phénomènes d'érosion locale ou d'apport volontaire de terre exogène pour le comblement. Le comblement peut même parfois contenir du mobilier antérieur à son époque de creusement (fossé recoupant des couches archéologiques plus anciennes et déjà scellées).

La seule façon de dater avec assez de fiabilité le fossé consiste alors à le dater par chronologie relative avec d'autres structures bien datées ce qui donne un terminus *post quem*. Mais dans le cas des fossés mis au jour au sein de l'espace agraire (dans les sondages d'une prospection mécanique), il est très rarement possible d'étudier ces recoupements. Et quand existe une structure qui recoupe ou est recoupée par un fossé, encore faut-il qu'elle soit elle-même datée, ce qui n'est le plus souvent pas le cas. En outre, il ne faut pas oublier que l'on ne date jamais que l'abandon du fossé et non son creusement. Il convient aussi d'être particulièrement prudent avec les phénomènes de stratigraphie « horizontale » : le fait qu'une structure prenne en compte le tracé d'une voie ou d'un fossé ne signifie pas que ceux-ci aient été en activité lors de sa mise en place. De nombreux exemples montrent en effet que des fossés peuvent marquer le paysage même après leur comblement.

La datation des fossés implique donc une très grande rigueur et la mise en corrélation de plusieurs critères que Sandrine Robert résume ainsi [Robert 2001] :

- une certaine quantité de matériel recueilli pour éviter de surinterpréter la structure et de dater de la période gallo-romaine un fossé où l'on a trouvé un seul tesson antique. Cela suppose par ailleurs que la chrono-typologie de la céramique soit bien établie pour la région, ce qui n'est pas toujours le cas, les datations reposant alors sur des « traditions » orales, locales ou régionales, sans bases de référence assurées.
- l'étude précise de la position du matériel dans les fossés (fond, surface, colluvionnement) ;
- l'étude des relations stratigraphiques éventuelles avec des structures bien datées ;
- la durée d'utilisation et de comblement du fossé que seules des études précises en pédologie et micromorphologie peuvent mettre en évidence.

Toutes ces difficultés montrent que la fouille des fossés n'est pas chose évidente et que l'interprétation se heurte à de nombreuses limites. Dans le cadre de notre recherche archéogéographique, plusieurs raisons nous ont empêchée de mener une critique approfondie et rigoureuse des fossés présents dans le territoire visé :

- il n'y a pas eu d'étude micromorphologique ou géoarchéologique des fossés ;
- la plupart des DFS exploités datent du début des années 1990 et sont donc assez peu précis sur ces questions. Nombre de fossés sont datés par les archéologues sans que l'on sache où se situait le mobilier au sein de la structure, ni quelle méthode de fouille a été adoptée. Les archives de fouilles auraient éventuellement pu nous renseigner sur ce sujet mais les objectifs de nos travaux ne s'accordent pas avec un défrichage aussi fastidieux que risqué quant aux informations potentiellement utiles. Nous avons réalisé une telle étude lors de notre DEA sur les travaux préventifs préalables à la construction de l'aéroport d'Angers-Marcé (Maine-et-Loire) et la consultation de ces archives a en effet apporté un certain nombre d'informations permettant d'accéder à la critique argumentée des interprétations [Watteaux 2001, 2002]. Dans le cadre de cette étude à une échelle beaucoup plus large, nous avons dû opter pour un principe de confiance envers les interprétations proposées. Néanmoins, quand certains éléments nous ont semblé trop peu fiables nous l'avons noté.
- La masse importante des documents planimétriques à mobiliser nous a obligée à nous focaliser sur notre contribution d'archéogéographe et à faire confiance aux archéologues, autrement plus compétents sur cette question purement archéologique. Cependant, nous gardons à l'esprit les limites de cette documentation – nous le rappellerons à chaque fois que cela sera opportun – qui n'empêche pas de faire des observations très intéressantes.

### ***3.2. Insertion des gisements archéologiques dans la planimétrie***

La valeur informative des sites archéologiques dans le cadre d'une étude morphologique dépend de l'échelle d'observation et du type d'opération. Les données de prospections pédestres se traduisent par des points sur une carte, alors que les données des sondages systématiques et des fouilles peuvent être figurées sous la forme de linéaires (fossés, murs, etc.). Lorsqu'on travaille à petite échelle, c'est la représentation des points

qui prime et à grande échelle la figuration en formes réelles. C'est à cette dernière échelle qu'il est possible d'étudier les relations entre données morphologiques et archéologiques [Robert (dir.) à p.]. Pour les structures mises au jour dans les sondages il faut, dans la mesure du possible, leur donner une cohérence en restituant les éléments manquants entre les tranchées.

Gérard Chouquer distingue deux types principaux de relations entre l'habitat et son environnement parcellaire, indépendamment du fait qu'on soit en présence d'un habitat groupé ou dispersé. Dans le premier, l'habitat est en position nucléaire et le parcellaire « en dérive », c'est-à-dire qu'il est dessiné en fonction d'un réseau de chemins issus de l'habitat. Dans l'autre cas, le réseau est tellement structurant qu'il détermine et fixe la position, la forme et l'orientation des habitats et autres enclos [Chouquer 1996b : 202].

Le rattachement de ces gisements à un réseau doit être guidé par une exigence de cohérence. Cette relation peut être directe lorsque le site est relié par une voirie à un axe structurant du réseau ou lorsqu'il s'inscrit dans des limites parcellaires prenant appui sur un linéament du réseau. La parenté d'orientation peut indiquer une relation indirecte avec le réseau mais elle ne suffit pas : certaines relations et d'éventuelles cohérences doivent également être observées entre les deux. Il est cependant probable qu'un gisement se situant à proximité immédiate d'un linéament, ou au sein même d'un ensemble parcellaire bien structuré, en intègre les orientations générales dans sa morphologie interne en raison des exigences de circulation [Robert 2001 : 34]. L'observation fine de la morphologie du gisement archéologique peut dans ce cas permettre de comprendre sa relation avec son environnement.

L'insertion de sites dans des réseaux parcellaires et viaires permet d'avoir une idée de la prégnance de ces réseaux à l'époque des gisements archéologiques étudiés. Ainsi, un site en relation directe avec un élément morphogénétique d'un réseau indique une certaine prégnance du réseau au moins dans les alentours du site et, inversement, le fait qu'un gisement archéologique ne prenne pas en compte l'orientation et ne possède aucune relation avec des linéaments du réseau indique une faible prégnance de ce dernier dans cette zone [*ibid.*].

### ***3.3. Les difficultés du croisement des données entre archéologie et morphologie***

#### *3.3.1. Quelques dérives à éviter*

Les rapprochements sommaires entre les informations archéologiques et planimétriques réalisés sans prendre en compte leurs spécificités conduisent parfois à quelques surinterprétations. La première, assez généralisée, conduit l'historien/archéologue à vouloir donner de l'importance et du sens à un fait archéologique humble, en termes d'histoire, en le sollicitant au-delà de ce qu'il montre. Il en va ainsi des nombreux fossés qui sont rattachés à des réseaux structurants correspondant éventuellement à des faits historiques (quand cela est possible, c'est-à-dire rarement). G. Chouquer a souligné le risque qu'il y a à vouloir intégrer à tout prix un



modeste fossé dans un réseau ou, inversement, de le négliger s'il ne semble pas se rapporter à une structure générale plus valorisante [Chouquer 1997 : 23]. Si le fait de « rechercher du sens » constitue en soi une démarche tout à fait légitime, c'est le recours systématique à des analyses morpho-historiques<sup>170</sup> pour la connaissance des réseaux qui pose problème. L'archéologue, confronté à un terrain « en miettes », essaie d'insérer les gisements qu'il étudie dans un espace dont il attend les éléments de spatialisation des autres disciplines. Il espère ainsi faire le lien entre son site et le réseau parcellaire mis en évidence par le morphologue, alors même que les données archéologiques ne montrent pas toujours une prégnance du réseau à cause du changement d'échelle d'observation [*ibid.*]. Ce problème ne se résout pas en multipliant les points d'observation car les contraintes de l'archéologie préventive ne permettront jamais de disposer de suffisamment de points de sondages bien répartis dans un territoire vaste [*ibid.*].

L'autre dérive, symétrique, consiste à vouloir prouver une forme parcellaire, un réseau, une formation superficielle et, d'une manière plus générale, les textes par des faits archéologiques, au-delà du vraisemblable. Les données archéologiques servent alors d'illustration à un discours proprement historique.

Enfin, en matière de corrélation entre les données archéologiques et morphologiques, il n'est pas nécessaire de se concentrer uniquement sur les gisements archéologiques de chronologie longue. En effet, la longue durée en matière d'occupation de l'espace, et surtout pour les réseaux parcellaires, se caractérise plutôt par une inscription du fait parcellaire dans le sol et son influence diachronique avec des phases de jeu, d'abandon et de rejeu qui ne supposent pas obligatoirement la continuité linéaire de l'occupation [*id.* : 14].

### 3.3.2. *Le problème de la validation des données entre archéologie et morphologie*

Pour de nombreux chercheurs, les faits morphologiques nécessitent d'être validés par et sur le terrain : ils instaurent donc un rapport hiérarchique entre morphologie et archéologie. S'il n'est pas question de remettre en cause la validation et le contrôle scientifique de la morphologie, il convient d'en discuter les conditions et de soustraire la morphologie à une déférence hiérarchique par rapport à l'archéologie [*id.* : 24 ; Chouquer 2000a : 48 ; Chouquer 2007b].

Tout d'abord, l'étendue sur laquelle travaille le morphologue, quand il étudie des réseaux parcellaires, est bien plus importante que les gisements et vestiges ponctuels mis au jour par l'archéologue. Il faudrait donc, pour qu'il y ait une véritable validation, mettre en œuvre une « vérification synoptique des vestiges » par le creusement de sondages systématiques, non en fonction des limites arbitraires de l'opération de sauvetage archéologique, mais en fonction des linéaments signifiants du paysage, c'est-à-dire des chemins ou des limites majeures du réseau. Il faudrait ensuite que les archéologues en rencontrent un nombre suffisant pour que la périodicité et l'orientation du réseau soient prouvées et appuyées par des datations archéologiques concordantes [Chouquer 1997 : 24]. Or, la recherche archéologique ne permet pas de mettre en évidence les grands

---

<sup>170</sup> G. Chouquer définit ainsi l'analyse de type morpho-historique : « [Elle] désigne une interprétation des formes du paysage qui présuppose la planification et donne aux faits institutionnels et politiques une prédominance par rapport aux autres faits sociaux et spatiaux » [Chouquer 2000a : 188].

réseaux à cause du caractère ponctuel de ses observations et de l'inaccessibilité de la plupart des limites fortes des réseaux. La médiéviste Joëlle Burnouf invite à assumer cette « nature » de l'archéologue : « Le paysage de l'archéologue est aussi un paysage fragmenté, morcelé. C'est un paysage hétérogène et discontinu : la cause en est qu'on ne pourra, heureusement, jamais tout fouiller » [Burnouf 2003 : 220]. G. Chouquer propose donc d'inverser le rapport de contrôle : « Sans passer d'un excès à l'autre, on peut dire que l'interprétation d'un fait par rapport au réseau (donc la forme) est moins hypothétique que l'interprétation du réseau par le fait archéologique lui-même » [Chouquer 1997 : 24].

Même si elle s'avérait possible, cette démarche présuppose la matérialité des réseaux étudiés. Or, un réseau peut exister sans que l'archéologue le retrouve dans le sol, de manière réifiée. En effet, il peut être décelé morphologiquement à une certaine échelle d'observation alors que la fouille ne le permet pas toujours – en particulier si le réseau est moins prégnant à l'endroit précis de la fouille – parce qu'elle se place à une autre échelle d'observation. Dans le cadre des travaux archéologiques préventifs sur l'aéroport d'Angers-Marcé, les archéologues ont fouillé une dizaine de gisements. Alors que l'analyse morphologique a mis au jour l'existence d'une trame auto-organisée de grande ampleur (réseau Baugeois 20°E), les sites du sud de la commune de Marcé ne présentaient aucune orientation similaire ou presque par rapport à cette trame [Watteaux 2002]. La raison en est simple : elle est perceptible à petite échelle alors que les gisements étudiés s'inscrivent à grande échelle dans un secteur qui n'est pas marqué par le réseau de formes identifié mais par des réseaux locaux d'orientations différentes [*id.*].

Enfin, la construction des réseaux parcellaires met en œuvre des modèles divers selon les lieux et les époques qui ne laissent pas tous les mêmes indices dans ou sur le sol. L'archéologie pourra repérer les vestiges ayant laissé des cicatrices, fossés ou alignements de trous de poteaux d'une palissade, mais elle détectera beaucoup plus difficilement les haies, une clôture en clayonnage, un talus, etc. Seule la micromorphologie peut prétendre restituer ces autres vestiges, mais elle est rarement mise en œuvre. Comme le rappelle G. Chouquer, nous ne connaissons donc bien les parcellaires que lorsque les sociétés ont eu à combattre l'eau par le drainage, à se protéger par des digues et des fossés, des chemins creux, ou lorsqu'elles ont créé un paysage spécifique comme les terrasses et les aménagements liés à l'irrigation. Par conséquent, la fouille attire l'attention sur des périodes et des sociétés particulières par rapport à d'autres où les indices sont plus ténus et plus difficiles à percevoir [Chouquer 1995 : 30].

L'archéologie n'apparaît donc pas « compétente » pour valider un réseau de formes car elle se focalise sur la grande échelle et sur les traces, quand les morphologues, qui passent à l'analyse à plus petite échelle, étudient avant tout la forme en plan et inscrivent leurs observations sur la longue durée et dans une perspective de complexité. Si nous avons beaucoup exploité les données archéologiques, les deux démarches – celle de l'archéologue et celle de l'archéogéographe – ne sauraient être confondues. Le premier rassemble des données ponctuelles afin de s'approcher le plus possible de la connaissance des sites, période par période. Il s'inscrit plutôt dans une démarche de carto- et photo-interprétation, c'est-à-dire une prospection au service de la découverte de nouveaux sites. Cette recherche n'est que partiellement possible puisque sa vision est restreinte à la seule grande échelle du site et limitée par le problème de la conservation des données, par les opportunités de fouilles et le présupposé d'une organisation spatiale qui se ferait

uniquement à travers les traces matérielles. Quant à l'archéologie aérienne et la photo-interprétation, si elles couvrent de vastes surfaces, elles restent par ailleurs dépendantes de conditions de révélation des vestiges (météo, natures des cultures, processus sédimentaires, etc.) et présentent de ce fait également des réseaux tronqués. Cette documentation est donc fragmentée et induit une perception ponctuelle des anciennes formes agraires.

Les récentes observations réalisées en archéogéographie planimétrique démontrent en outre que la relation trace/forme n'est pas linéaire ni aussi simple. S'il existe indéniablement des cas de persistance de la trace et de la forme (diachronie) comme de disparition de la forme (taphochronie), on constate souvent des cas de dissociation de la trace et de la forme : persistance de formes en plan avec transformation du modelé, persistance de formes sans traces, hiatus chronologique dans la manifestation matérielle, déplacement de limite [Robert 2003b]. C'est pourquoi l'archéogéographie, et en particulier sa spécialité morphologique, étudie non pas le modelé des traces mais leur forme en plan afin de dépasser ces hiatus et pouvoir ainsi lire les permanences et les transformations du paysage sans se restreindre aux seules traces matérielles. L'approche morphologique permet enfin une vision continue dans l'espace – puisqu'elle ne se limite pas uniquement aux zones fouillées – et dans le temps car elle ne s'attache pas seulement à l'objet mais aux processus qui l'animent. Cet accent mis sur les processus permet également de dépasser le cloisonnement périodisé qui interdit la compréhension des grandes trames agraires. G. Chouquer résume ainsi la nature du problème, à propos de l'étude des centuriations :

[...] l'écriture de l'histoire des centuriations nécessite une archéologie, mais pas dans le sens réaliste courant. Il ne suffit pas de poser l'hypothèse topographique, d'ouvrir le sol et de conclure sur le mode binaire : existe/n'existe pas. En fait, il faut engager une archéologie du savoir sur la dynamique des formes, comprendre tous les processus (y compris contradictoires entre lieux voisins) qui peuvent avoir joué, avant de s'engager dans la moindre reconstitution, et accepter que l'observation d'un lieu, ne vaut pas pour l'ensemble de la forme. [Chouquer 2007b]

La morphologie, récemment renouvelée, a ainsi permis de proposer une nouvelle lecture de l'histoire des formes en ne les réduisant justement plus à une « histoire » [Chouquer 2000a, 2007a ; Robert 2003a].



## CHAPITRE 3 – DES DOCUMENTS À LA SOURCE : LA CARTE COMPILÉE

Une fois achevé l'établissement du corpus documentaire, nous l'avons intégré dans un Système d'Information Géographique afin de pouvoir relever les différentes données nécessaires à l'analyse archéogéographique et d'enregistrer certaines informations dans une table associée. L'ensemble constitue une « carte compilée » qui permet de réaliser des recherches sur des attributs ou sur des entités graphiques ainsi que des calculs statistiques sur les formes identifiées. Le corpus est ainsi géoréférencé et interrogeable ; la carte compilée sous SIG représente alors un mode de transformation des documents en sources sur les formes, en fonction des questions formulées.

### 1. La lecture des formes en archéogéographie

#### 1.1. *L'archéogéographie : une nouvelle approche des formes*

Les archéogéographes donnent aujourd'hui au terme « forme » une acception très générale qui désigne autant les formes planimétriques qu'immatérielles, spatialistes que morphologiques au sens étroit<sup>171</sup>. Le morphologue établit une distinction entre la forme en plan et le modelé ; tous deux s'agencent avec des flux pour former un réseau dont la dynamique naît de l'interaction de ces trois niveaux. Sandrine Robert les a définis précisément [Robert 2003a : 450-457 ; Robert (dir.) à p.] :

- *le flux* : il correspond à la forme fluide du réseau. Il est quantifiable par le nombre des objets (biens, personnes, eau, sédiments, etc.) ayant circulé entre deux unités spatiales durant une période donnée. Il est donc difficilement perceptible pour les périodes anciennes, sauf s'il a laissé quelques traces matérielles ;

- *la forme en plan* : il s'agit de la trace laissée au sol par la circulation de ces flux. C'est la forme en deux dimensions que l'on observe sur les documents planimétriques. La forme s'inscrit dans un temps long et non linéaire, contrairement au modelé ;

---

<sup>171</sup> Sur la notion de forme et son histoire en morphologie, archéologie, urbanisme et aménagement du territoire, nous renvoyons à la thèse de Sandrine Robert qui a amplement traité cette question [Robert 2003a] ainsi qu'à certains travaux de Gérard Chouquer [Chouquer 2000a ; Chouquer (dir.) n.p. (2001)].

- *le modelé* : il est « l'habillage » d'une forme en plan, ce que perçoit un observateur sur le terrain. Ce modelé occupe donc un volume dans l'espace qui peut faire l'objet d'un relevé (coupe stratigraphique, relevé du bâti, d'une haie, etc.). Sa temporalité est courte et linéaire : c'est celle de la décomposition physique du modelé jusqu'à sa disparition à l'état de trace.

Comme le rappelle S. Robert en s'appuyant sur les travaux des géographes Denise Pumain et Thérèse St-Julien, la forme en plan et le modelé constituent ce qu'on appelle le « réseau-support » (ou « infrastructure ») c'est-à-dire le réseau physique sur lequel s'appuie le « réseau d'échanges » (ou « réseau dessiné par les flux »). C'est l'interaction de ces trois composantes qui animent le réseau [Robert (dir.) à p.].

L'analyse archéogéographique innove également par le dépassement de la partition traditionnelle entre forme active et forme fossile pour prendre en compte la forme *transmise*, c'est-à-dire « une forme fossile qui peut potentiellement être reprise ou une forme active qui est le résultat d'un héritage » [*id.*].

L'espace est perçu à travers des réseaux associant formes actives et fossiles dans une vision plus complexe du monde matériel. L'étude d'un réseau serait incomplète si elle se fondait uniquement sur les formes actives ou sur les formes fossiles. Dans le premier cas, on perdrait une part importante de la dynamique de celui-ci (par exemple, étudier un réseau fluvial sans ses paléochenaux). Dans le second cas, on serait limité aux observations faites dans des fenêtres archéologiques, sans avoir une vision globale de l'ensemble. [Robert (dir.) à p.]

Ainsi, on devra, pour reconstituer un tracé routier cohérent, relever aussi bien la portion de voie fossile visible sur la photographie aérienne que prendre en compte les portions de voies existantes ou transmises sous différentes formes (haie, limite communale, etc.) et observables sur la cartographie (*Cf. infra*, Section 2 – Chap. 3 – 2.1.).

## ***1.2. L'évolution des formes : de la persistance à la transmission***

Un premier niveau de lecture des cartes, des photographies et des données archéologiques consiste à identifier le modelé des objets et leur fonction, à une date donnée, celle du document. Une manière de dépasser ce premier niveau de lecture est de lire les formes au-delà des modelés qu'elles représentent. Sandrine Robert a réalisé l'historiographie des études sur la transmission des formes dans le temps [Robert 2001, 2003a, 2003b]. Sans présenter son argumentation dans tous ses détails, précisons l'idée essentielle qui a fondé notre méthodologie et nos analyses. Alors que les morphologues (toutes disciplines confondues) ont fait le constat, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de la permanence des formes en plan, au-delà des transformations affectant le modelé et la fonction<sup>172</sup>, leur lecture repose sur une conception linéaire du temps : la forme

---

<sup>172</sup> L'exemple des fossés des anciens remparts urbains réutilisés en axes routiers de contournement est ainsi sans cesse présenté dans la littérature, de même que l'exemple, tout aussi heuristique, de

« monterait » jusqu'à aujourd'hui dans un continuum chronologique. Le lien permettant la transmission se situerait dans le souvenir (la mémoire humaine), le foncier, l'existence de traces (lien matériel), d'une identité ethnico-culturelle, le maintien du droit, des pouvoirs publics (argument juridique) et/ou d'un système technico-économique particulier. Cette transmission serait entrecoupée de ruptures correspondant à des transformations sociales et économiques d'importance (même si certaines sont aujourd'hui largement révisées) : « migrations barbares », guerres, « révolution de l'an Mil ». Ces bifurcations, oblitérant la cause génératrice de la forme, conduiraient à sa disparition et à son remplacement. Perçues comme des révolutions, elles seraient donc les moteurs de la dynamique morphologique. De ce fait, l'étude des formes dans le temps est devenue le champ légitime des historiens et ceux-ci, reproduisant le découpage académique, ont façonné une histoire discontinue des formes, en contradiction avec le constat de leur maintien. Le médiéviste mettait en exergue l'empreinte presque exclusivement médiévale sur la planimétrie contemporaine (Cf. *supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 2.2.), cependant que l'antiquisant attirait l'attention sur l'importance des héritages antiques. Selon S. Robert, ces contradictions « révèlent la difficulté de penser la transmission des formes dans le continuum chronologique linéaire traditionnel en histoire lorsque l'espace géographique est absent » [Robert 2003c : 123].

Ces conceptions traditionnelles ne permettent pas de prendre en compte la complexité des processus de transmission des formes dans le temps et l'espace car elles ont été élaborées à une époque où l'on n'avait aucune idée de la complexité des phénomènes observés, qu'ils soient morphologiques ou géographiques, écologiques, physiques, etc. [*ibid.*]. La morphologie dynamique a approfondi ces observations en intégrant dans sa réflexion les données de l'archéologie préventive. Ces nouvelles recherches ont permis de comprendre le phénomène de transmission des formes viaires et parcellaires dans la longue durée qui s'effectue selon une dynamique complexe et non linéaire, associant dans un jeu complexe la forme en plan et le modelé. La persistance des formes dans le plan n'est qu'un cas de figure et non une obligation. En outre, il existe des nuances dans le phénomène de persistance des formes qui correspondent à des processus spatiotemporels spécifiques, théorisés par G. Chouquer. Par exemple, la modalité *taphochronique* exprime l'absence de persistance de la forme, la modalité *diachronique* sa persistance ainsi que celle de sa fonction, tandis que le processus *hystéréchronique* exprime la persistance de la forme mais en décalage avec sa fonction première. Enfin le processus *uchronique* correspond à la potentialité qu'imprime une forme dans la planimétrie et qu'un fait social nouveau et ultérieur fait rejouer à un moment imprévu de l'histoire du site. Cette modalité spatiotemporelle s'exprime alors par *isotopie* (au même endroit), par *isoclinie* (selon la même orientation) ou par *isoaxialité* (dans le même axe) [Chouquer 2000a : 126 ; Robert 2003c : 123-126].

S. Robert conclut que « la fixité des cadres matériels socio-juridiques et technico-économiques ne peut plus être invoquée comme seule explication de la permanence des formes. Certes, ils jouent un rôle dans la transmission mais davantage par leur capacité à réinterpréter un potentiel de formes existantes que par un maintien ininterrompu de celles-ci » [Robert 2003c : 129]. Les formes possèdent en effet une dynamique autonome,

---

l'amphithéâtre romain dont la forme perdure dans le parcellaire alors qu'elle a perdu sa fonction et son modelé [Chouquer (dir.) n.p. (2001) : 8 ; Robert 2003a : 65-68 ; Robert 2003c : 116].

productrice d'une histoire qui ne se calque pas directement sur l'histoire des sociétés : « La forme dure dans le temps – physiquement lorsque le modelé subsiste ou potentiellement – au-delà de la perception ponctuelle que peuvent en avoir les sociétés. [...] Ainsi, ce n'est ni la forme qui est génératrice de la société, ni la société qui est génératrice des formes mais une interaction incessante entre les deux » [*ibid.*]. La transmission des formes ne peut et ne doit donc plus être appréhendée comme une transmission linéaire dans le temps et dans l'espace mais comme le résultat de processus complexes mettant en œuvre différentes échelles spatiotemporelles et différents niveaux. C'est en tout cas la démonstration que les archéogéographes font depuis une dizaine d'années et à laquelle notre travail souhaite contribuer.

## 2. La carte compilée sous SIG

### 2.1. *Mise en œuvre d'une « carte compilée »*

Pour mettre en œuvre la lecture et l'interprétation des formes, nous avons dû collecter plusieurs documents d'origines différentes – présentés *supra* – et les compiler dans un fond géographique commun. Il nous a fallu construire une sorte de carte qui figure les informations planimétriques, continues ou ponctuelles, fossiles ou actives, récentes ou anciennes, tout en satisfaisant à une exigence de géométrie de la représentation. Les archéogéographes élaborent pour cela un document planimétrique que l'on appelle « carte compilée »<sup>173</sup> et qui permet de transformer chacun des documents en *source*. Il s'agit de reporter sur un même fond de plan continu (créé le plus souvent à partir du parcellaire du cadastre napoléonien ou des photographies aériennes anciennes) les informations thématiques provenant de documents discontinus (cartes archéologiques, cartes anciennes) ou d'une sélection opérée à partir de documents continus [Robert (dir.) à p.]. Ces données thématiques sont rassemblées à partir de différentes méthodes (carto-interprétation, photo-interprétation, fouilles archéologiques, prospections pédestre et aérienne, etc.) et sont glanées sur des documents variés dans leur forme, leur statut, leur chronologie, etc. C'est en cela qu'il y a *compilation*. Ainsi, contrairement aux cartes archéologiques ou aux tentatives de reconstitution du paysage en morpho-histoire qui découpent l'espace par périodes, la carte compilée tente d'appréhender un espace continu à travers l'espace et le temps car elle met sur le même plan des éléments actifs et des éléments fossiles. Cette source permet donc de favoriser la pratique des associations qui guide l'analyse et l'interprétation.

Ces documents possédant des espaces géométriques variés et des échelles différentes, il est nécessaire de les rapporter à un espace géométrique commun, continu et

---

<sup>173</sup> Nous empruntons pour ce développement aux travaux de Sandrine Robert : [Robert 1997, 2003a, à p.].



homogène afin de les comparer entre eux. Ce fonds de référence est un document géoréférencé dans le système de coordonnées national<sup>174</sup>. Cette élaboration méthodologique formalisée par les archéogéographes permet ainsi d'aménager un point important d'échange avec les aménageurs, d'analyser la relation morphologique entre un site archéologique et son environnement et, enfin, de rétablir une certaine continuité dans l'espace et le temps en intégrant les formes actuelles à l'analyse [Robert 2003a : 321-323].

## ***2.2. Construction d'un Système d'Information Géographique***

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un système informatique regroupant des outils puissants de cartographie et de base de données. Ceux-ci permettent de communiquer et de traiter des informations localisées géographiquement sur un territoire pour répondre aux questions « où ? », « quoi ? », « comment ? », « quand ? », « si ? » [Denègre & Salgé 2004 : 6]. Les SIG possèdent donc deux originalités essentielles : « la capacité de gérer et de traiter les relations spatiales entre objets ou phénomènes dans l'espace terrestre » – impliquant des fonctions d'analyse spatiale et de synthèse – et « la représentation visuelle de cet espace sous la forme d'une *carte* ou d'un *plan* » – impliquant des fonctions de conception et de production cartographiques [*ibid.*]. Les SIG comportent ainsi cinq fonctions que l'on résume souvent en France par la règle dite des « 5 A » : Acquisition des données géographiques, Archivage, Analyse, Affichage (mise en forme), tous points qui rendent possible une Abstraction (modélisation) de la réalité [*id.* : 63-64].

Ils rassemblent des informations spatialisables inscrites dans des couches, appelées *shapes* (ex : topographie, géologie, couverture végétale, sites archéologiques, etc.), que l'on peut ensuite croiser à l'envi à toutes les échelles souhaitées. À ces couches cartographiques s'ajoutent un noyau central comportant un système de gestion de base de données (SGBD) et des sous-systèmes d'acquisition de données géographiques, de manipulation, d'analyse, d'affichage et de sortie cartographique [*id.* : 11]. Il est par exemple possible – *via* un SQL (*Structured Query Langage* ou Langage Structuré de Requêtes) – de formuler des requêtes sur les *shapes* et/ou sur les informations contenues dans les bases de données associées (dites « tables attributaires ») afin de trier et d'afficher cartographiquement l'information recherchée.

Si le but ultime de cet outil est, selon Jean Denègre et François Salgé, l'aide à la décision dans des domaines très variés [*id.* : 5], pour l'archéogéographe l'intérêt d'un SIG réside plutôt, en sus de l'évidente facilité de gestion des documents planimétriques, dans l'automatisation des calculs sur les orientations, les distances ou les périodicités. On peut ensuite quantifier les résultats obtenus et les exprimer sous forme statistique et graphique

---

<sup>174</sup> Sandrine Robert rappelle que cette évolution procède de la rencontre entre l'archéologie préventive et l'aménagement du territoire. Le géoréférencement permet le dialogue avec les aménageurs de l'espace actuel ainsi que la gestion du patrimoine archéologique sur le terrain et à travers la Carte archéologique. Ce changement a engendré le glissement d'une cartographie ne contenant que les éléments fossiles pour la reconstitution à une cartographie représentant toutes les traces matérielles existantes au moment de l'opération de terrain [Robert 2003a : 321-323].

[Robert 2006-2007 ; Robert (dir.) à p.]. Il s'agit donc d'un outil informatique difficilement contournable aujourd'hui en archéogéographie car cette discipline tente justement de saisir les dynamiques spatiales à différentes échelles. La nécessité de géoréférencer exactement toutes les données comprises dans le SIG implique en outre de caler les documents dans un même espace géométrique de référence, permettant des comparaisons plus précises entre les informations. Comme le rappelle Laurent Costa, si l'investissement en temps de formation au logiciel et pour la construction de la base de données est plus lourd que pour les cartes compilées réalisées avec un outil DAO<sup>175</sup>, le SIG permet par la suite une souplesse d'utilisation et d'enrichissement peu comparable [Robert (dir.) à p.]. C'est pourquoi nous avons préféré constituer la carte compilée non pas avec un logiciel de dessin comme c'est traditionnellement le cas en morphologie, mais sous la forme d'un SIG<sup>176</sup>.

### **3. Mise en place des données dans le SIG**

#### ***3.1. Le géoréférencement des documents***

##### *3.1.1. Le géoréférencement des documents cartographiques et photographiques*

Il s'agit de la première étape, celle qui permet de caler les documents dans le référentiel géographique exact. Cette opération nécessite de leur attribuer des coordonnées et une projection géographiques. Sans cette étape, aucun document n'est visualisable dans le logiciel. Le protocole de géoréférencement (ici en Lambert II étendu) est assez simple : il faut attribuer à un point du document une coordonnée de projection, soit en indiquant directement l'information chiffrée (ce que nous avons fait pour certains plans-masses archéologiques), soit en cliquant sur le point géographique correspondant sur la carte topographique à 1/25 000 (cas le plus fréquemment mis en œuvre). Bien que de nombreux documents aient été géoréférencés (**TABLEAU 1**), tous ne l'ont pas été, soit parce qu'ils étaient d'une précision géométrique trop faible, soit parce que le temps passé à cette tâche aurait été trop long au regard de l'intérêt du document. Par exemple, les nombreuses cartes routières départementales du XIX<sup>e</sup> siècle apportent une information sur les réseaux viaires que nous avons exploitée en complément des documents de base ; il était donc inutile de passer du temps à les géoréférencer.

Dans l'ensemble, cette première étape fut longue car la qualité du géoréférencement – et donc de la compilation des documents – dépend du nombre de

---

<sup>175</sup> Dessin Assisté par Ordinateur.

<sup>176</sup> Nous avons utilisé la suite ArcGis 8.3® développée par ESRI et pour laquelle existe une formation à l'université de Paris 1. Elle regroupe plusieurs composantes : ArcMap® (cartographie, analyse des données et édition), ArcCatalog® (localisation et gestion dans les bases de données), ArcToolbox® (conversion des données, transformation des cartes), ArcScene® (mise en scène de l'affichage des données sous forme de représentations dynamiques en 3D).

points de calage. Ainsi, nous avons attribué environ deux cents points à une feuille de la carte d'État-Major en couleurs à 1/40 000. Le nombre de ces points varie en fonction de l'échelle du document et de sa richesse informative.

### 3.1.2. *Le géoréférencement des plans-masses des gisements archéologiques*

Tous les plans généraux des gisements archéologiques étudiés (34 au total) ont été géoréférencés dans le SIG<sup>177</sup>. Nous avons opéré de différentes manières selon les documents :

- lorsque nous avons pu retrouver des plans au format numérique (créés par un logiciel de levés topographiques), nous les avons importés directement dans le SIG. L'information est alors parfaitement géoréférencée ;
- le plus souvent, nous avons récupéré des fichiers de DAO/CAO (Adobe Illustrator®) où les croisillons de géoréférencement Lambert étaient figurés. Après leur transformation au format d'image (TIFF), nous les avons importés dans le SIG et géoréférencés en attribuant aux croisillons Lambert les bonnes coordonnées ;
- nous avons procédé de la même manière pour les plans de fouilles enregistrés comme images en JPEG (récupérés sous ce format numérique ou scannés). Le géoréférencement est alors moins bon que dans le cas de figure précédent parce que le dessin initial (surtout pour les plans papiers scannés) est moins précis ;
- enfin, pour le site de La Bergerie, nous n'avions aucune information sur les coordonnées précises du plan et aucune archive de fouille n'était conservée. Nous avons donc géoréférencé la feuille du cadastre napoléonien correspondant à la localisation du gisement puis le document représentant l'emprise de la fouille superposée au parcellaire napoléonien. Ensuite nous avons pu caler le plan-masse en fonction des limites de l'emprise. Ces différentes étapes nuisent évidemment à la qualité du géoréférencement.

## 3.2. *Les relevés des données*

### 3.2.1. *La compilation des relevés de base*

Afin de travailler sur des données interrogeables et associables à des informations contenues dans une base de données, nous avons réalisé une série de relevés en mode vectorisé sur des fichiers de formes appelés *shapes* (ou couches). ArcGis® impose pour cela de définir un mode de figuration, à savoir en « polygones » (surfaces), en « polylignes » (lignes) ou en « points ». L'association de ces différents modes n'est pas possible au sein d'un même *shape* si bien que, pour un même type d'information sur un

---

<sup>177</sup> La liste de ces gisements ne recoupe pas exactement celle des sites répertoriés *supra* dans l'analyse chronologique. En effet, lors de cette dernière, nous n'avons pas pris en compte les sites constitués de quelques fossés. Inversement, certains gisements ne comportent pas de fossés ou presque (Les Boulettes, La Couette, Le Fief Refermeau) ou des fossés qui répondent à des logiques topographiques spécifiques (le Chêne Tord sur l'éperon barré de Mervent) ; ils n'ont donc pas été géoréférencés.

même document, il a parfois été nécessaire de créer plusieurs *shapes*. L'habitat de la carte d'État-Major a ainsi été figuré par des polygones quand il présente une surface assez importante et par des points pour les fermes isolées. Autre exemple : à petite échelle, les sites archéologiques ont été exploités sous forme de points car leurs formes ne sont plus lisibles, alors qu'à grande échelle, les sites ont été reportés en formes réelles pour permettre une étude de l'insertion des gisements dans leur environnement. Ainsi, bien qu'on privilégie en archéogéographie le plus possible les relevés en lignes ou en surfaces, il est parfois nécessaire de changer de mode de représentation lorsque l'échelle devient trop petite. Nous avons récapitulé dans un tableau les principaux relevés réalisés pour l'analyse archéogéographique et les documents d'où sont extraites les données (**TABLEAU 5 ; CARTES 11, 12, 13**).

Concernant les gisements archéologiques, nous avons vectorisé en mode linéaire les fossés à partir du fichier de photo-interprétation ou du plan de fouille géoréférencé. La majorité de ces fossés a été redessinée à partir du plan général comportant les coordonnées Lambert car les sites reportés sur le calque de photo-interprétation se sont avérés en décalage avec les plans géoréférencés (de quelques mètres jusqu'à 19 m environ). Certains tracés restitués d'après l'interprétation du responsable d'opération ont également été relevés : ce fut le cas des enclos et de certains fossés quand nous avons jugé la longueur de section effectivement suffisante pour en déterminer l'orientation. Les hypothèses de restitution sur des sondages de petite section n'ont en effet pas été retenues, excepté les tronçons paraissant se succéder dans un axe véritablement pertinent (plusieurs tronçons peu éloignés les uns des autres et dans une même direction évidente).

La plupart de ces relevés graphiques sont associés à une table attributaire qui renseigne la figuration géographique. L'archéogéographe a en effet besoin, tout au long de ses analyses, d'accéder aux informations sémantiques de la forme, en particulier concernant l'origine de l'information (référence, date du document), la fonction de l'objet à la date du document (chemin, haie, etc.), les éléments de datation, l'orientation des segments, etc. Par exemple, pour le *shape* de l'habitat de la carte d'État-Major, les entités sont renseignées dans la base de données. La BD Patriarche, que nous avons en partie récupérée, associe la cartographie des gisements archéologiques (sous forme de points) à une table attributaire indiquant pour chaque entité : ses numéros d'enregistrement, ses coordonnées Lambert, la commune et le lieu-dit où il a été découvert, la nature du site et sa chronologie. C'est sur ces tables qu'il est possible de réaliser des tris par « requêtes sur attributs ».

### *3.2.2. Le relevé des limites fortes et des alignements remarquables, source de l'analyse morphologique*

Pour constituer le fond morphologique continu à la base des analyses, nous avons opté pour le relevé des limites fortes et des alignements remarquables à partir de la mission IGN de 1950 qui permet de réaliser le dessin des formes bien plus rapidement qu'en redessinant toutes les parcelles, surtout sur une large fenêtre (*Cf. supra*, 3.1.1.). Ce choix a également été préféré au relevé des masses parcellaires, traditionnellement adopté en morphologie. Celles-ci correspondent aux plus petits ensembles groupant les parcelles en un mode uniforme et se différenciant des ensembles contigus par un changement

d'orientation ou de mode de découpage [Robert 2003a : 276]. Ce relevé repose sur un pré-supposé temporel faisant de la masse la matrice la plus ancienne des formes – le premier niveau de conservation des formes – et les lanières qu'elle contient des subdivisions postérieures. Or, les fouilles n'ont cessé de démontrer que l'idée d'un « statut historique » de la limite parcellaire qui serait déterminé par sa place dans le découpage parcellaire ne tient pas. Les datations archéologiques montrent que de « simples » lanières peuvent être très anciennes ou qu'un chemin qui « recoupe » une masse (c'est-à-dire qui ne conditionne pas l'organisation parcellaire en fonction de son tracé) peut lui être antérieur [*id.* : 276-277]. Cette pratique, qui introduit donc *a priori* une conception stratigraphique non fondée, a justifié l'exclusion des objets recoupant les masses en considérant que ces derniers étaient plus récents. Or, ce faisant, on n'intègre pas les limites parcellaires composant un alignement remarquable ou certaines formes parcellaires particulières, révélatrices de transmissions. En découle ainsi un mode de relevé qui entre en contradiction avec la recherche des alignements remarquables, pourtant considérés comme des éléments centraux de la conservation du parcellaire [*ibid.*]. Enfin, le choix des limites fortes et alignements remarquables permet de calculer sous SIG les longueurs des segments entrant dans une orientation particulière, au contraire des surfaces sur lesquelles on ne peut réaliser ces opérations.

Pour ces raisons, nous avons relevé (en mode linéaire) les « limites fortes » auxquelles nous avons associé des alignements remarquables (**FIG. 85 ; CARTE 14**). S. Robert est la première à avoir défini ces limites fortes : il s'agit de limites « supports de parcellaire », c'est-à-dire sur lesquelles peut s'établir le nœud entre plusieurs limites. Quant aux alignements remarquables il s'agit de la succession d'objets formant une ligne continue [Robert (dir.) à p.]. On passe donc du travail sur une forme plus ou moins bien définie historiquement (le quartier, avec lequel se confond la masse) à la figuration d'un élément géométrique plus neutre (la ligne) ; et d'une relation stratigraphique périodisée à une simple relation topologique entre deux éléments (telle ligne est support de telle autre) [Robert 2003a : 276-282]. Ces limites fortes recouvrent aussi bien les limites viaires, hydrographiques que celles de la trame parcellaire, ce qui en fait des entités géographiques d'emblée hybridées. Le statut de la limite (haie, chemin, etc.) n'entre donc pas en ligne de compte ; c'est la forme en plan qui est privilégiée. Les autres limites n'ont pas été cartographiées : un chemin qui recoupe le parcellaire sans le modifier n'a été relevé que dans le *shape* du réseau routier et non dans celui des limites fortes. La comparaison avec un relevé des masses parcellaires sur une feuille de section de cadastre napoléonien de la commune de Ste-Hermine valide ce choix car la superposition des deux relevés montre que les limites fortes et les alignements retenus sont bien représentatifs de l'organisation planimétrique (**FIG. 86**).

La création de ces relevés est extrêmement chronophage en raison du nombre important de documents mobilisés, de l'importance de la fenêtre d'étude concernée et du caractère solitaire de la tâche. Ces trois étapes d'acquisition, de géoréférencement et de traitement des données ont donc représenté une grande part de notre travail de thèse. Aujourd'hui il s'agit d'une base de données qui pourra facilement être enrichie et ainsi devenir un outil d'échanges scientifiques, en particulier avec les archéologues vendéens.



## CONCLUSION DE LA SECTION 1

L'étude des documents planimétriques et archéologiques démontre que la notion traditionnelle de « source » n'est pas la plus pertinente pour rendre compte des réponses que permettent d'apporter les documents à nos questions. Elle sous-entend en effet que la réponse est déjà patente et qu'il n'y a qu'à se « pencher » sur le document pour lire le « réel » qui y serait contenu. Or, nous l'avons vu, il est impossible de déterminer *a priori* que tel document est la source d'une question donnée. Il faut passer par son évaluation précise pour savoir de quel(s) niveau(x) il sera la source. De même, la question de la conservation des structures archéologiques montre que leur transmission ne se fait pas sur un mode continu, « incorruptible », et qu'il est donc impossible de se référer à elle en tant que « source » d'où découlerait toute la connaissance de l'occupation du sol et du peuplement.

Ce constat rejoint la théorisation et la critique de la notion de « source » réalisées récemment par certains chercheurs. Signalons en particulier la réflexion des historiens médiévistes Joseph Morsel et Ludolf Kuchenbuch [Kuchenbuch 2003 ; Morsel 2003]. Ils démontrent le caractère construit et historique de cette notion et mettent en garde contre l'occultation des non-dits épistémologiques induit par son usage systématique. En particulier, la source pose problème au sens où « elle fait du document un point de *départ*, alors qu'il s'agit en premier lieu d'un point d'*arrivée* : que le document soit éventuellement le point de départ du travail de l'historien ne doit en aucun cas faire disparaître le fait qu'il est d'abord non seulement le produit de sa société mais un objet produit. Ceci apparaissait peut-être plus clairement à travers le terme qui a longtemps été utilisé avant "sources", qui l'a éliminé au cours du XIX<sup>e</sup> siècle : "monuments" » [Morsel 2003 : 278]. C'est pourquoi J. Morsel considère que cette inversion participe d'une « déshistorisation » des documents [*id.* : 285].

Gérard Chouquer a également réfléchi sur cette notion de source et a posé récemment les limites de son utilisation dans le cadre d'une analyse archéogéographique [Chouquer 2007a : 127-130]. Prenant acte du fait qu'elle « revient à neutraliser le choix opéré par les hommes qui l'ont créée, et à en subir, de fait, les effets éventuellement déformants », il s'interroge, plus largement, sur l'inscription des « sources » dans un champ disciplinaire particulier [*id.* : 127]. Or, celles-ci ne correspondent pas telles quelles aux catégories des historiens, archéologues et autres chercheurs :

Il n'existe donc pas de sources pour le social, l'économique, le géographique, le géologique, le politique, etc. parce que ces catégories sont impensées dans les termes où nous les pensons et les appliquons aux époques anciennes. [...] En revanche, les sociétés anciennes laissent des traces qui révèlent des fluctuations majeures dans les associations dont se compose leur histoire. [Chouquer 2007a : 127-128]

À l'aune de ces remarques théoriques, les cartes exploitées ici ne sont pas tant des sources sur l'espace ancien (un point de départ) que des productions rendant compte de niveaux de préoccupations qui évoluent dans le temps (des points d'arrivée). Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, on publie des cartes des territoires et des lieux habités pour mieux connaître et contrôler ces territoires et leurs populations. La cartographie du XVIII<sup>e</sup> siècle voit quant à elle apparaître la représentation de la voirie, témoignant d'un intérêt majeur pour ce

niveau, en lien avec l'influence de l'armée et le développement du commerce. Enfin, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, on évolue vers des cartes planimétriques plus fines, sous l'influence du projet cadastral national qui affine le curseur figuratif à l'échelle de la parcelle « réelle ». On observe donc, en sus d'une évolution géométrique des cartes, une évolution planimétrique originale qui dit les niveaux de préoccupations des hommes qui les ont créées. C'est l'intégration de ces documents dans un « système d'interrogations » performant – le SIG – qui permet, dans un second temps, de les transformer en sources éventuelles de connaissance sur un niveau donné (voirie, habitat, parcellaire, etc.).

On peut par ailleurs porter sur ces documents un autre regard qui ne les résume pas à des considérations sur un état de l'occupation du sol à un moment donné. En passant à une analyse des formes diachronique, on peut en effet également les exploiter au-delà des périodes dont ils relèvent, parce qu'ils figurent des *héritages*. Ceux-ci sont soit fossiles, comme sur les photographies aériennes qui montrent d'anciennes formes inactives à la date de la prise de vue, soit actifs c'est-à-dire encore en fonction lors de la création du document. Cette optique se démarque en cela de l'analyse régressive (ou récurrente) qui repose sur une lecture linéaire et suppose qu'il suffit de déconstruire le processus de formation du paysage en « remontant » les documents du plus récent au plus ancien pour arriver à connaître les strates les plus anciennes. Cette méthode tend ainsi, par essence, à favoriser les permanences, au détriment des dynamiques de transmission. Or, les récentes avancées de la morphologie dynamique ont démontré que ces processus sont beaucoup plus complexes, faits de hiatus autant que de pérennité. Enfin, la lecture récurrente ne permet pas de remonter au-delà du XIV<sup>e</sup> siècle, dans les cas les plus favorables, à cause des discontinuités documentaires, limitant considérablement la réflexion [Verhulst 1995 ; Chouquer 2000a].

Nous avons donc essentiellement adopté une perspective non périodisée et non régressive pour l'analyse morphologique parce que celle-ci nécessite d'adopter un point de vue géographique plutôt que morpho-historique. C'est ce que nous allons maintenant démontrer avec l'étude des réseaux routiers et de la morphologie agraire d'une partie du Sud-Vendée.



---

## SECTION 2 – ANALYSE DES RÉSEAUX ROUTIERS

---

**A**vant d'analyser les réseaux routiers du Sud-Vendée nous ferons un point sur l'état des connaissances relatives à la voirie ancienne du Poitou et les recherches du géographe vendéen Marcel Gautier qui a contribué à changer le regard sur les réseaux routiers. Il ne sera pas question de réaliser une historiographie des études sur cette thématique, le travail ayant déjà été effectué par Sandrine Robert [2009a, 2009b]. Nous ne mentionnerons que les recherches des érudits poitevins et les travaux de d'Éric Vion et de S. Robert parce qu'ils sont les points de départ méthodologiques et des connaissances.

Nous aborderons ensuite le réseau routier à trois échelles principales :

- celle du Centre-Ouest de la France, grâce à la méthode du tri numérique des carrefours routiers mise au point par É. Vion [1989]. Elle permet d'offrir un aperçu des réseaux routiers sur un très vaste espace ;
- celle du département de la Vendée, mais en nous intéressant uniquement aux grands axes modernes et napoléoniens. Cette échelle intermédiaire a permis de replacer le Sud-Vendée dans un ensemble territorial plus large pour comprendre sa spécificité ;
- celle du secteur retenu dans le Sud-Vendée où nous avons pu approfondir dans le détail l'étude des tracés routiers et des itinéraires. Il ne s'est pas agi de réaliser une extraction des voies romaines, mais de mener une analyse véritablement morphologique. Il s'agit donc d'une archéogéographie du réseau routier et non pas d'une sélection morpho-historique de tel itinéraire présumé ancien. Les recherches menées précédemment par É. Vion [1989] et S. Robert [2003a, 2005, 2006, 2007b] nous ont guidée dans les méthodologies à mettre en place, les analyses à réaliser et les interprétations à envisager.

Cependant ces échelles seront croisées afin de permettre une analyse multiscalaire. La compréhension de la dynamique des réseaux routiers conçus comme des systèmes repose en effet sur la variation constante des échelles et des niveaux qui les composent.



# CHAPITRE 1 – HISTORIQUE DES RECHERCHES SUR LES VOIES ANCIENNES DE POITOU ET VENDÉE

## 1. Les érudits du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle

Les érudits du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle se sont surtout intéressés aux voies antiques dans notre région. Nous avons en effet recensé seulement trois références portant sur l'époque moderne, et leurs auteurs ne tentent pas de comprendre un réseau mais dépouillent des archives afin de retrouver les routes alors empruntées et entretenues [Labbé 1901 ; Boissonnade 1909 ; Mémain 1939a]. C'est donc aux recherches sur les voies antiques que nous nous sommes intéressée.

### 1.1. *Méthodologie de la recherche des anciens érudits poitevins*

À l'image des autres régions françaises, la recherche sur les voies anciennes en Poitou a été très active dès le XIX<sup>e</sup> siècle, grâce aux érudits locaux et aux sociétés savantes qui ont publié leurs travaux, essentiellement dans les *Bulletins* et *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*. Comme le rappellent Émile Bernard et Marie-Paule Halgand, leur entreprise, fondée entre autres sur l'exploitation de la cartographie et du cadastre, est justement contemporaine de l'achèvement des plans napoléoniens et de la réalisation de la carte d'État-Major [Bernard & Halgand 1994 : 5]. Mais ils exploitèrent surtout deux des plus célèbres documents cartographiques, la *Table de Peutinger*<sup>178</sup> et l'*Itinéraire d'Antonin*, points de départ de leurs recherches. Bien que le monde romain soit représenté étiré en longueur sur la première, cette figuration n'est pas celle que se faisaient les romains de leur espace. Ce format s'explique en fait par l'adaptation de la carte à son support (rouleau de parchemin) et à la fonction du document : il s'agit d'un itinéraire routier de voyage privilégiant les principaux itinéraires. Cette *Table* ne saurait donc être considérée comme une cartographie exhaustive ; elle ne rend pas compte de la richesse du réseau routier local, ni du réseau de l'habitat et des étapes. En outre, en raison de ce support, le dessin est affecté de « déformations » conséquentes qui rendent les formes méconnaissables. Elle

---

<sup>178</sup> La *Table de Peutinger* est la copie médiévale du XIII<sup>e</sup> siècle d'une carte antique retrouvée à Worms (Autriche) à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, et donnée en 1508 à Conrad Peutinger d'Augsbourg qui lui donna son nom. Elle fut imprimée pour la première fois en 1598. On admet aujourd'hui qu'elle a été réalisée au I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. puis révisée au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Il s'agit d'une carte manuscrite et coloriée, longue de 6,82 m et large de 34 cm [Grenier 1985 (1931-1934) : 126-133 ; Robert (dir.) à p.].

peut donc seulement nous renseigner sur les grands itinéraires stratégiques à l'époque antique et sur les étapes qui les jalonnent grâce aux 6 000 noms qui y sont reportés [Grenier 1985 (1931-1934) : 126-133]. Les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle en avaient bien conscience : tous ont souligné que la trame viaire était bien plus étoffée, et qu'il fallait également rechercher les chemins « secondaires ». *L'Itinéraire d'Antonin* donne quant à lui la liste des étapes sur toutes les routes qu'il cite. Ce document de compilation date plutôt de la fin du III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. et utilise la même source que la *Table de Peutinger* ; c'est pourquoi ils sont toujours étudiés ensemble, même si certains itinéraires diffèrent [*id.* : 133-138 ; Thiollier-Alexandrowicz 1996].

Les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle tentèrent ensuite de reporter sur des cartes le tracé réel de ces lignes romaines, en les identifiant aux formes routières de la carte d'État-Major, le tout en s'aidant de la toponymie, de la microtoponymie et des vestiges antiques encore en place ou enfouis. Cette manière de procéder relevait donc d'une entreprise de collecte de tronçons identifiés par la cartographie, l'archéologie, l'épigraphie, etc. Cette vision ponctuelle et forcément lacunaire ne permettait donc pas de percevoir les routes sous la forme d'un véritable réseau. Les seuls réseaux proposés ne furent qu'une reconstitution largement surinterprétée de segments assemblés en itinéraires à tracé unique et datés de la seule période antique. La démarche n'était en effet pas viable tant qu'étaient confondus « itinéraires » et « tracés ». Nous y reviendrons (*Cf. infra*, Chap. 3 – 1.).

## **1.2. Les premières recherches sur le Poitou**

Le précurseur des travaux sur les voies antiques du Poitou est le savant bénédictin Dom Fonteneau (1705-1780). La Société des Antiquaires de l'Ouest publie dans ses *Mémoires* en 1837, sa synthèse qui inspirera toutes les études ultérieures. Dans ce texte, il identifie huit grandes routes principales allant de Poitiers (*Limonum*) vers les cités voisines (Saintes, Nantes, Angers, Tours, Orléans, Bourges, Limoges, Angoulême) et quelques routes secondaires s'embranchant sur les voies principales [Fonteneau 1837 : 86-87]. Concernant le département de la Vendée, il croit reconnaître la voie militaire Poitiers/Nantes figurée sur la *Table de Peutinger*, et initie le débat qui se prolongera par la suite par de nombreux articles sur la localisation problématique de *Segora* sur cette voie [*id.* : 90-92]. Les quelques routes secondaires traversant la Gâtine qu'il restitue furent par la suite réfutées par les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle, incapables d'en retracer le cheminement exact faute de renseignements détaillés. Par la suite, Augustin Ménard reprend dans son article « Essai sur la topographie du pays des Pictons », le travail de son devancier en enrichissant et en rectifiant les propositions de Dom Fonteneau grâce aux dernières découvertes archéologiques [Ménard 1859 : 295-297]. Quant à M. de la Fontenelle de Vaudoré, il approfondit, en 1841, l'étude des voies Poitiers/Angers et Poitiers/Nantes *via Segora* [Fontenelle de Vaudoré 1841]. Pendant toute cette période, on s'intéresse donc essentiellement aux grandes voies romaines représentées sur la *Table de Peutinger*, et toutes les découvertes archéologiques sont exploitées en ce sens, c'est-à-dire comme autant de points à relier entre eux, le plus souvent arbitrairement : « C'est alors le règne de la ligne brisée et de l'étymologie la plus fantaisiste » [Bernard & Halgand 1994 : 6].

Il faut attendre 1891, et la publication d'Auguste-François Lièvre, *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde*, pour observer une évolution dans l'étude des voies antiques (**FIG. 87**) [Lièvre 1893]. En ce qui concerne la méthode, il ne se fonde plus uniquement sur les itinéraires antiques et les vestiges archéologiques mais il prend également en compte la carte de Cassini et la carte d'État-Major sur laquelle il recherche les grandes lignes ne reliant pas les villages entre eux. Au regard du secteur géographique étudié, il élargit la fenêtre jusqu'à Bordeaux. Enfin, pour ce qui relève des analyses, il considère non seulement les routes partant de la capitale – Poitiers – mais aussi celles qui relient les autres capitales entre elles et les lignes secondaires desservant les centres de moindre importance. Ainsi, concernant la Vendée, il est le premier à étudier la voie Nantes/Saintes qui traverse le secteur étudié ici. N'apparaissant pas sur les documents antiques ni dans les indices du sol, elle n'avait encore jamais été identifiée. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'était désormais possible. De Nantes (*Portus Namnetum*) à St-Georges-de-Montaigu (*Durinum*) elle se superpose à la voie Nantes/Rom depuis longtemps reconnue. À cet endroit, A.-F. Lièvre suppose qu'elle devait s'en détacher. Puis son tracé devient difficile à suivre et repose sur des interprétations [*ibid.*]. A.-F. Lièvre étudie également certaines des nombreuses lignes secondaires desservant les centres de moindre importance. Parmi celles-ci, retenons la route joignant Poitiers à la côte méridionale du Poitou qui nous concerne directement [*ibid.*]. Nous reviendrons sur ses hypothèses au fil de nos analyses.

A.-F. Lièvre s'est beaucoup appuyé sur les recherches de Benjamin Fillon qui a approfondi l'étude des routes du Bas-Poitou, et en particulier du « Chemin Vert » et du « Chemin des Sauniers », dans son ouvrage *Poitou et Vendée*, illustré par Octave de Rochebrune et paru en 1864 et 1887 [Fillon & Rochebrune 1981 (1887)]. La carte qu'il propose des environs de Fontenay-le-Comte où passent ces deux voies contient également un nombre conséquent d'autres chemins qui sont interprétés comme étant gaulois, mais dont la quantité et la précision laissent de nombreuses questions en suspens (**FIG. 88**). En outre, il semble qu'une certaine méfiance soit nécessaire face aux écrits de Benjamin Fillon. Cet archéologue amateur du XIX<sup>e</sup> siècle est en effet aujourd'hui reconnu comme un faussaire parce qu'il a inventé de soi-disantes découvertes exceptionnelles ou publié de faux textes inédits d'érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'archéologue Bertrand Poissonnier, qui a récemment recensé et trié tous les indices préhistoriques mis au jour en Vendée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, a rappelé que les découvertes archéologiques de cet amateur étaient très souvent frauduleuses et conseille alors :

Il est bien dommage qu'une telle renommée repose en bonne part sur les innombrables – c'est le mot – falsifications qui le parsèment, l'auteur n'hésitant pas à abuser jusqu'à son propre collaborateur [...]. Je n'hésite pas à conseiller de garder à l'esprit que Fillon rime avec falsification, pour suspecter systématiquement tout ce qu'il a porté au public, et même quand le fait était présenté discrètement sous la pseudo-signature d'un autre, "malheureusement décédé". [Poissonnier 1997 : 8]

Néanmoins, Jérôme Pascal, également fin connaisseur du patrimoine archéologique vendéen, présente un point de vue plus nuancé, fondé sur l'analyse du mode de fonctionnement de B. Fillon<sup>179</sup>. Il rappelle qu'à chaque fois que celui-ci a signalé un site (avec *tegulae* ou briquetage), Émile Bernard l'a toujours retrouvé lors de ses prospections. La difficulté réside dans les multiples transformations des campagnes

---

<sup>179</sup> Informations personnellement communiquées par Jérôme Pascal que nous remercions.

depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et dans le fait que B. Fillon nommait le site en fonction du lieu habité le plus proche qui pouvait être parfois assez éloigné. Enfin, un certain nombre d'hypothèses qu'il a formulées étaient fondées et sont avérées justes comme l'identification du site antique de *Ratiatum* à Rezé ou ses travaux numismatiques reconnus comme sérieux, certains faisant même encore autorité. L'identification de sites à partir des découvertes de B. Fillon semble donc moins problématique et plus exploitable que ses mentions de mobiliers exceptionnels ou les introductions à certaines de ses hypothèses par des auteurs anciens.

### 1.3. *Les premières recherches à l'échelle du Bas-Poitou*

Il faut attendre les prémices du XX<sup>e</sup> siècle pour qu'un érudit local, Louis Brochet, approfondisse l'étude des voies romaines sur l'ensemble du Bas-Poitou, à partir de l'observation des noms de lieux et de chemins, des plans cadastraux, des restes d'empierrements visibles, des ponts et des gués [Brochet 1904, 1907, 2000 (1901)]. De plus, archéologue amateur, il réalisa quelques sondages sur des sections du Chemin Vert et de la voie Nantes/Saintes. Enfin, en tant qu'agent-voyer des arrondissements de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte, il eut l'occasion de parcourir toutes les communes de Vendée et de certaines des départements limitrophes afin d'entretenir et de construire des routes. Néanmoins, malgré cette pratique de terrain, la carte des routes romaines qu'il propose est plutôt irréaliste car le nombre de tracés restitués est très important (FIG. 89). Ainsi, dans *La Vendée à travers les âges*, publié en 1901 [Brochet 2000 (1901)] et dans ses communications sur les voies romaines en Bas-Poitou [Brochet 1904, 1907], il identifie une dizaine de lignes principales traversant le département et de nombreuses voies secondaires. Pour le secteur que nous avons choisi d'étudier, retenons les voies principales de Nantes/Saintes selon quatre tracés, Nantes/Mareuil-sur-Lay, Saintes/Beauvoir, Bourges/Les Sables-d'Olonne, Poitiers/La Gachère ; et pour les voies secondaires, celles de Mareuil-sur-Lay aux Sables par Talmont, un « Grand-Chemin du Bocage », le « Chemin Vert » et le « Chemin des Sauniers ». Il conclut alors, de manière quelque peu tautologique : « Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que le territoire de la *Civitas Pictonum* était couvert d'un véritable réseau de voies de toutes sortes, preuve indéniable d'un grand développement de civilisation et de prospérité » [Brochet 2000 (1901) : 87]. Il est à regretter que le grand gallo-romaniste Albert Grenier ait justement repris cette carte pour illustrer les voies du Bas-Poitou dans son célèbre *Manuel d'archéologie romaine* [Grenier 1985 (1931-1934)]. D'autres archéologues lui ont emboîté le pas, comme Auguste Chauvigné, bien qu'il s'intéressât également aux voies royales du XVIII<sup>e</sup> siècle et aux routes gauloises dans la partie bocage [Chauvigné 1909a et b].

Un grand nombre des voies identifiées par Louis Brochet présentent un tracé trop rectiligne, à la limite du vraisemblable. Il s'en explique en 1904 :

Comme les ingénieurs romains traçaient le plus possible leurs routes en ligne droite, sans se préoccuper des rampes et des pentes pour franchir les collines et les vallées, à moins que celles-ci ne fussent trop fortes, et comme leur principale préoccupation était de relier les villes importantes, nous avons étudié d'une façon spéciale la

position géographique de celles qui avaient besoin d'un débouché entre elles, vers l'Océan ou un grand fleuve. [Brochet 1904 : 176]

Méthode que dénoncent l'archéologue départemental Émile Bernard et l'architecte-urbaniste Marie-Paule Halgand en 1994 :

D'autres auteurs, se basant sur la carte d'État-Major toute neuve, procédèrent à l'alignement arbitraire de segments rectilignes. Pour la Vendée, Louis Brochet doit être considéré comme le dernier adepte de cette méthode qui lui fait inventorier une bonne vingtaine de tracés qui nous dessinent, en 1903, un Bas-Poitou quadrillé d'un hypothétique réseau de voies romaines, hors de proportion avec les quelques axes majeurs hérités de l'Ancien Régime et des routes stratégiques du siècle dernier. [Bernard & Halgand 1994 : 6]

À l'aune de cette relecture critique, le travail de cartographie du réseau routier antique de Louis Brochet s'avère aujourd'hui largement inutilisable car la chronologie et l'existence même de ces axes doivent donc être mises en doute. Cependant, nous retiendrons les sondages qu'il a effectués sur quelques chaussées anciennes et pour lesquels il a soigneusement indiqué la stratigraphie (ordre de succession des couches, leur nature, leur épaisseur). Il apporte ainsi un éclairage intéressant sur la matérialité des voies anciennes.

### **Conclusion 1.**

Même si leurs résultats ont été depuis grandement corrigés voire abandonnés aujourd'hui, ces antiquaires-archéologues et autres érudits locaux ont, pour certains, émis des propositions qui ont encore cours aujourd'hui, et leurs idées n'étaient pas toutes caricaturales. Ainsi, ils savaient bien pour la plupart que les voies antiques pouvaient être sinueuses et pas seulement rectilignes – mis à part Louis Brochet dont nous avons pu apprécier le goût prononcé pour la rectitude –, qu'elles n'étaient pas forcément pavées, qu'elles étaient couplées à un réseau secondaire de voies et qu'elles héritaient d'une trame gauloise probablement importante. Malgré cela, il s'agissait quand même d'étudier des tronçons attestés archéologiquement ou historiquement et entrant dans un axe connu à l'avance, sans prendre en considération leurs relations avec le paysage, ce qui ne pouvait que limiter la pertinence des observations.

## 2. Les recherches contemporaines vendéennes

### 2.1. *Les initiatives des archéologues à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*

La recherche sur les réseaux routiers du Bas-Poitou entre, après Louis Brochet, dans une phase silencieuse qui n'est pas rompue avant 1965, date à laquelle l'archéologue amateur André Bujeaud esquisse une étude des chemins anciens passant à proximité du bourg de Ste-Hermine à partir des travaux d'A.-F. Lièvre, de Louis Brochet et du cadastre napoléonien (**FIG. 90**) [Bujeaud 1965]. Il en ressort une étude locale pour laquelle il a exploité les plans cadastraux à grande échelle mais qui aurait gagné à être introduite par une critique des reconstitutions proposées par ses prédécesseurs et à être augmentée d'une cartographie plus détaillée du dessin des chemins. Il ne fait en effet que reprendre les tracés proposés par les érudits poitevins sans véritablement les préciser ni les critiquer et sans tenter de réflexion sur la chronologie des tracés. Seules quelques lignes de description résument ainsi chacun des onze chemins mentionnés. Il faut donc attendre la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour qu'une étude des réseaux routiers anciens à l'échelle vendéenne voit de nouveau le jour.

#### ▪ **Émile Bernard**

On doit cette étude à l'archéologue départemental de Vendée Émile Bernard qui a tout d'abord opéré un tri dans les nombreux tracés reconstitués par Louis Brochet [Bernard & Halgand 1994 ; Bernard 1996 ; Bernard 2002]. Prenant acte de la difficulté de datation des axes localisés il préfère délaisser les termes classiques de « voies, lignes, axes, tracés romains, antiques » pour l'expression plus prudente et neutre de « cheminements anciens » [Bernard & Halgand 1994 : 6]. Il rappelle fort justement que les routes possèdent une chronologie de longue durée (les romains ayant réutilisé un réseau de chemins préexistant et les hommes du Moyen Âge ayant continué à fréquenter et entretenir les tracés hérités) et que la trame viaire imbrique des cheminements à vocations différentes, les voies de grand parcours s'inscrivant en partie dans le lacs des voies locales [*ibid.*]. C'est grâce à cela que l'historien peut tenter de lire dans le tracé des chemins ruraux la trace d'un grand chemin oublié [*ibid.*]. Pour réussir à restituer cette trame ancienne de grand parcours, il a exploité les documents traditionnels cadastraux, cartographiques et archéologiques, mais aussi photographiques (photographies aériennes verticales de l'IGN). Il a ensuite tenté de « pister » les chemins dans la toponymie, la métrique, la présence de bornes miliaires, de lieux habités anciens, de limites paroissiales, d'anomalies morphologiques, de carrefours, dans la continuité d'axes parcellaires, la répartition régulière d'habitats ou de leurs vestiges sur un tracé, par l'identification sur le terrain de sentes herbues (dans le bocage) et de bandes d'épierrement (dans la plaine) [*ibid.* ; Bernard 2002 : 88].

L'étude d'Émile Bernard n'a malheureusement pas pu être menée à son terme compte tenu des contraintes liées à son métier. Les quelques résultats que nous présentons ici sont donc issus d'un court chapitre de la carte archéologique de Vendée [Bernard 1996 : 55-56], d'un article co-écrit avec Marie-Paule Halgand [Bernard &



Halgand 1994] et d'une partie d'un article sur « L'occupation antique de la plaine fontenaisienne » [Bernard 2002]. Il en ressort que les axes antiques attestés pour la Vendée sont finalement peu nombreux (**FIG. 91**):

- l'axe Nantes/Rom par St-Georges-de-Montaigu, Les Herbiers, St-Pierre-du-Chemin et l'Absie est bien reconnu comme étant antique mais tous ses tronçons n'ont pas été localisés, en particulier entre Les Herbiers et St-Pierre-du-Chemin où le dense chevelu routier du bocage obscurcit la lecture ;

- l'axe Nantes/Saintes, toujours rappelé par les érudits depuis A.-F. Lièvre, n'a été étudié et attesté que pour sa partie Rezé/Montaigu ;

- l'existence du « Chemin Vert » de Benet à Mareuil-sur-Lay *via* Fontenay-le-Comte est confirmée et le tracé apparaît même comme un axe majeur ;

- une section de route appelée « chemin de Charlemagne », sortant de Chantonay et se dirigeant vers l'est, correspondrait à une ancienne chaussée antique ;

- des traces repérées à l'est et au nord du Marais poitevin se rattachent probablement à l'axe Nantes/Saintes dont on peine cependant à trouver le tracé une fois dans le bocage entre Ste-Hermine et Montaigu. Son tracé dans la plaine s'effectuerait par Benet, Bouillé, St-Pierre-le-Vieux, Fontaines et Chaix. Il reprend ici les conclusions de l'archéologue aérien Maurice Marsac [Marsac 1978, 1991] ;

- le franchissement du marais poitevin semble s'être opéré entre Thairé-le-Fagnoux (Charente-Maritime) et Thairé en Vendée, dans la commune du Gué-de-Velluire, sur un chemin portant le nom « de Charlemagne » et à côté duquel on a trouvé des vestiges de la période gallo-romaine. A.-F. Lièvre avait, un siècle auparavant, déjà mentionné ce point de passage qui lui semblait essentiel et avait rapporté que des découvertes de la période médiévale y avaient été faites, suggérant la continuité de l'utilisation de ce chemin stratégique [Lièvre 1893 : 11] ;

- enfin, Émile Bernard propose en tant qu'hypothèse, que le tracé relativement rectiligne observable entre St-Georges-de-Montaigu et l'embouchure de la Vie correspond à un axe antique majeur reliant l'intérieur du Poitou au littoral.

#### ▪ Marie-Claude Bakkal-Lagarde

Signalons enfin les travaux de Marie-Claude Bakkal-Lagarde (Afan/Inrap) sur l'occupation du sol et les voies anciennes autour de l'ancien golfe des Pictons, jusqu'au contact avec le Massif ancien [Bakkal-Lagarde s.d. (1994)]. Elle a réuni ses résultats dans un mémoire manuscrit, déposé au Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, et datant du milieu des années 1990 (sans précision). Son inventaire des sites antiques de Vendée (mais aussi des Deux-Sèvres) – réalisé avant la carte archéologique de la Gaule de Vendée – compile essentiellement les découvertes réalisées par Maurice Marsac et les notices de Benjamin Fillon, Octave de Rochebrune et René Vallette. En outre, les informations archéologiques présentées concernent essentiellement les Deux-Sèvres et relativement peu la Vendée. À cette partie s'ajoute ce qu'elle nomme « une entreprise de géographie humaine antique » qui concerne aussi bien les routes que les boisements, les activités agropastorales, la cadastration, l'urbanisation, la construction en dur, les ressources et les matières premières, les productions et les échanges, les lieux de culte et les divinités, et enfin le commerce maritime et terrestre. Cet essai d'« histoire totale » n'autorise aucune conclusion tangible étant donné la diversité des sujets abordés et le

manque de données. Il ne se résume en effet le plus souvent qu'à des introductions généralistes, extraites des manuels de référence sur la période (sans qu'ils soient toujours cités), suivies de la présentation de quelques données archéologiques du Poitou servant seulement d'illustrations. L'auteur conclut d'ailleurs : « Cet essai de géographie humaine antique du rivage nord du Golfe des pictons montre l'étendue de nos lacunes » [*id.* : 279].

Pour son analyse du réseau routier, elle dit s'être fondée sur l'exploitation de la carte topographique à 1/25 000, de fonds photographiques de l'IGN (1982, pour les Deux-Sèvres) et de l'Armée de l'Air (1976), des prospections aériennes de Marsac (1974, 1975), d'enquêtes sur le terrain et de la lecture des érudits locaux [*id.* : 16-17]. Il s'avère en fait qu'elle a surtout retenu le travail de S. Guiet et A. Bitton, respectivement agent-voyer et antiquaire, qui ont dressé une carte du réseau routier gaulois et antique en 1890 [*id.* : 152-153]. Même si elle se démarque des anciens érudits en rappelant que le réseau routier romain ne se résume pas aux seules routes officielles et que les chemins protohistoriques étaient nombreux et perdurèrent dans le réseau secondaire romain et médiéval, elle reprend cependant, sans les critiquer, des généralités surannées sur les « pistes » gauloises au tracé censément « anarchique » car intimement lié à l'oro-hydrographie et à l'habitat local. Ces « pistes » seraient complétées à partir de la Conquête romaine par la trame régulière, pavée et efficace des voies rectilignes et interurbaines initiée par les militaires [*id.* : 151-152 ; 206].

Il ressort de son analyse quelques essais cartographiques malheureusement vite limités. En effet, les quelques cartes proposées correspondent à un tracé reporté à la main sur un fond de carte actuelle à 1/25 000, sans étude des autres documents nécessaires à l'analyse – du moins n'en est-il pas fait mention (**FIG. 92**). Les six chemins qu'elle propose concernant notre secteur sont : la voie de Rom à Jard-sur-Mer, la traversée du Golfe, le Chemin Vert, le chemin de Luçon à St-Linaire, de Mouzeuil-St-Martin aux Moutiers-sur-le-Lay et de Mareuil-sur-Lay à Chantonay. Nous reviendrons sur ces informations au fur et à mesure des études. Malheureusement l'analyse s'avère le plus souvent succincte : il s'agit surtout d'un descriptif des lieux desservis par le tracé étudié. Ainsi, quelques chemins sont présentés sans prendre en compte la variété des tracés possibles pour un même itinéraire, sans exploiter les documents du XIX<sup>e</sup> siècle indispensables à toute compréhension d'un secteur fortement remanié et sans faire varier les échelles de l'analyse. Alors que l'ambition du projet proposé faisait espérer la découverte de nouveaux tracés et une lecture plus complexe des itinéraires déjà connus, son apport s'avère en définitive faible et peu utile pour démarrer une analyse archéogéographique des réseaux routiers.

## ***2.2. Marcel Gautier : un vendéen précurseur du renouvellement de l'étude des réseaux routiers***

### *2.2.1. Un géographe ruraliste méconnu pour ses travaux sur les chemins ruraux*

Marcel Gautier, géographe agraire de l'Ouest, a retenu notre attention en raison de ses travaux sur les chemins ruraux. Il semble – en l'état de nos connaissances – que ce chercheur soit le premier à avoir rénové et complexifié la question des chemins et des réseaux routiers, annonçant les futures réflexions d'Éric Vion et de Sandrine Robert.

Ceux-ci n'ont pas pris connaissance de ses recherches, mais un certain nombre de leurs observations lui font écho, et ils ont formalisé, approfondi et nuancé certaines idées qui furent alors des intuitions de cet aîné méconnu.

Olivier Etcheverria, dans sa thèse sur les chemins ruraux et leur revalorisation touristique-culturelle au Pays Basque, a rédigé un développement à visée épistémologique et méthodologique sur la place des chemins ruraux dans la littérature géographique. Il constate que la bibliographie sur ce sujet est très peu étoffée à cause du désintérêt des géographes. Marcel Gautier est ainsi le seul géographe à s'être véritablement investi dans leur étude [Etcheverria 1996-1997, 2000]. Olivier Etcheverria constate l'effacement thématique de cet objet au sein de la géographie, en même temps que l'affaiblissement de la géographie agraire au profit de la géographie spatiale et nomothétique qui se développe à partir des années 1970 [Etcheverria 2000]. Cette empreinte ruraliste des recherches de Marcel Gautier explique qu'on n'y retrouve pas les aspects symboliques et patrimoniaux caractérisant également les chemins ruraux aujourd'hui et dont l'étude relève du champ de la géographie de l'espace perçu-vécu :

Marcel Gautier associait l'étude des chemins ruraux à la géographie agraire. Elle est aujourd'hui intimement liée à une géographie rurale et touristique, à une géographie de la nature-jouissance et du "petit patrimoine", à une géographie des diversités régionales et des identités. L'on est passé du chemin-travail au chemin-loisir, du chemin-obligation au chemin-tentation, du chemin signifiant au chemin signifié. [Etcheverria 2000]

Marcel Gautier semble donc avoir été méconnu par les archéologues et archéomorphologues du point de vue de la réflexion théorique sur l'analyse des réseaux routiers. Éric Vion, dans son article fondateur exposant ses méthodes de travail, écrit ainsi qu'il faut attendre le début des années 1980 pour dépasser la méthode traditionnelle consistant en « la reconstitution d'un réseau à partir de la découverte de segments » (et ce réseau recherché est très souvent celui des grandes voies romaines) et voir émerger la notion de réseau dans l'étude des voies [Vion 1989 : 68]. Si la nouveauté de son propos est réelle (*Cf. infra*, Chap. 2 – 1.1.), il n'en reste pas moins que les idées de réseau, d'hétérochronie des chemins et des réseaux et de mobilité des tracés sont déjà comprises et formulées, à partir d'exemples concrets, par Marcel Gautier – même s'il n'en découle pas une formalisation théorique ni une étude multiscalaire d'un territoire. Le travail de ce géographe montre au contraire qu'il avait pris conscience, dès les années 1950, des impasses de la méthode traditionnelle qui vieillit excessivement les chemins et qui ne raisonne que sur des tronçons.

Marcel Gautier insiste par ailleurs sur la nécessité de ne pas disjoindre l'analyse géographique des paysages de celle des chemins et d'associer ces derniers à la réflexion historique : « Nos vieilles voies rurales sont des documents historiques. Ce sont aussi des faits géographiques » [Gautier 1953 : 97]. Ou encore : « Un carrefour déchu est bien souvent un document d'archéologie agraire, un "monument" médiéval plus touchant qu'une orgueilleuse bâtisse de pierre » [Gautier 1971 : 124]. Il se démarque ici des recherches en morphologie traditionnelle où l'étude des réseaux routiers n'occupe la plupart du temps qu'un bref chapitre limité le plus souvent à un constat de dépendance des formes parcellaires. Il n'y a en effet pas de réflexion sur l'histoire des chemins et sur leur manière de s'inscrire dans le paysage [Marchand 1997: 66 ; Marchand 2000 : 67].

Enfin, son travail nous intéresse d'autant plus que Marcel Gautier est un spécialiste des régions de l'Ouest bocager<sup>180</sup>, et en particulier de la Vendée, département dans lequel il puise nombre de ses exemples et de ses réflexions sur les chemins ruraux et dont il a rédigé la seule véritable synthèse géographique [Gautier 1949a] jusqu'à l'ouvrage d'Alain Chauvet et Jean Renard [Chauvet & Renard 1978].

Pour toutes ces raisons, il nous a paru important de rappeler dans le détail, à travers ses articles des années 1950-1960 [Gautier 1950a, 1950b, 1951a, 1953, 1963, 1967] et son livre sur les chemins et véhicules ruraux qui synthétise ses réflexions [Gautier 1971], quelles ont été les observations de Marcel Gautier, ce qu'elles apportent de novateur à l'analyse des réseaux routiers et les difficultés conceptuelles qu'elles posent.

### *2.2.2. Chronologie et fonctions des chemins ruraux : de la reconstitution périodisée à la diversité des temporalités*

Marcel Gautier part du constat des errements de la recherche passée sur la datation des chemins :

Bien des voies dites "romaines" sont en fait médiévales. La plupart des véritables voies romaines se sont perdues, et l'on n'en découvre plus que quelques tronçons que l'on raccorde tant bien que mal. Les chemins pré-romains sont encore plus douteux. Certains historiens prétendent même qu'il est impossible de reconstituer le réseau médiéval, puisque l'on a peine à retrouver sur le terrain, dans le détail, les tracés du cadastre qui datent pourtant seulement de 100 à 120 ans. [Gautier 1950b]

De ce constat, il infère que la reconstitution d'un réseau viaire daté est impossible : « la reconstitution d'un réseau rural d'une époque quelque peu reculée, médiévale par exemple, est en majeure partie illusoire dans la plupart des cas. Seules échappent à cette règle les voies qui paraissent bien être les principales » [Gautier 1963 : 74]. C'est là une position novatrice – reprise aujourd'hui par les archéogéographes – l'inscrivant alors en faux contre ses collègues de géographie agraire qui, par méconnaissance du sujet, postulaient et professaient une fixité des chemins ruraux [*id.* : 69].

La première observation qu'il réalise est qu'il existe des chemins et des carrefours « morts », c'est-à-dire recouverts par la végétation ou les cultures, mais qui peuvent encore exister sous la forme d'une limite parcellaire, d'une limite communale ou de haies. Ces formes déchues renvoient à l'histoire du peuplement et de la mise en valeur agraire. Ainsi, l'emplacement absurde d'une ferme par rapport au réseau routier actuel s'explique en fait par « l'état ancien du système des voies rurales [...] » [Gautier 1971 : 117]. C'est en cela que les chemins et carrefours représentent des documents d'histoire : « Carrefours et chemins morts apportent une précieuse contribution à l'histoire rurale » [Gautier 1950a : 227]. Ils en sont le reflet qui attend d'être décrypté [Gautier 1953 : 96]. Marcel Gautier fait donc bien œuvre de géographe vidalien, sensible à la dimension historique des paysages étudiés :

[...] on ne peut comprendre la structure actuelle, de même que tous les faits de circulation rurale, de même, d'une façon générale, que la plupart des faits de

---

<sup>180</sup> Sur la question de la structure agraire bocagère, voir [Gautier 1942, 1949b, 1951b].

géographie agraire, sans faire un retour vers le passé, sans avoir présente à l'esprit l'image de ce que furent autrefois nos campagnes. [Gautier 1971 : 155]

Ce terme « mort » (que nous venons de décrire) est un trait caractéristique de la plume de Marcel Gautier qui use pour toutes ses études de la métaphore organique et anthropomorphique : « Il est de chemins de tous les âges, les uns jeunes et pleins de vie, les autres morts ou moribonds » [Gautier 1963 : 69 ; 1971 : 82]. Ils connaissent donc un cycle qui est celui de la dégradation progressive et inéluctable : « les chemins naissent, vivent et meurent » [Gautier 1971 : 155]. Cela vaut également pour le réseau rural dans son ensemble que Marcel Gautier qualifie d'« organisme blessé » quand les routes modernes le recoupent sans le prendre en compte<sup>181</sup> [*id.* : 125]. Il file la métaphore en utilisant l'image de la « famille des chemins d'un terroir » qui se succèdent « de génération en génération » [*id.* : 177]. Il emprunte même au darwinisme pour rendre compte de l'évolution des chemins : « Les voies sans utilité sont délaissées. La concurrence est constante. Et dans la lutte, le chemin le plus favorisé l'emporte sur les autres » [*id.* : 115]. Ces métaphores organiques, sociales et évolutionnistes sous-tendent une conception linéaire et donc stratigraphique de la transmission des chemins ruraux dans le temps :

Les vieilles voies témoignent donc souvent d'un ancien état du peuplement. Elles n'ont pas toujours couru en plein désert à la rencontre les unes des autres. Palimpseste au travers duquel on distingue, plus ou moins confusément, une carte effacée des lieux habités d'autrefois. [Gautier 1971 : 124]

Cette transmission ne peut donc être envisagée que sous le seul angle de la persistance, de la « survivance » d'un tracé. Marcel Gautier ne pouvait, à la date où il écrivait, envisager l'histoire des réseaux routiers comme une évolution dynamique, c'est-à-dire non linéaire, telle que la théoriserait plus tard Sandrine Robert (*Cf. infra*, Chap. 3 – 1.2.).

Parmi ces chemins morts, il établit une distinction entre, d'une part, les « chemins morts de courte desserte » liés à un domaine particulier et abandonnés en même temps que ledit domaine et/ou que les grands chemins qui les alimentent et, d'autre part, les « grands chemins morts » constitués de tronçons encore actifs, alternant avec des tronçons morts ou moribonds qui furent autrefois des chemins de grande communication, témoins d'un ancien état du peuplement mais dont les fonctions sont aujourd'hui appauvries [Gautier 1950a : 216-225 ; Gautier 1971 : 114-115]. On reconnaît ces derniers à leurs longs tracés, passant le plus souvent à l'écart des bourgs et des gros villages en plein « désert » (sur les croupes ou les crêtes autrefois en landes dans les pays bocagers) et parce qu'ils sont souvent bordés de lieux-dits d'origine ecclésiastique et/ou servent de limites communales sur une ou plusieurs sections [Gautier 1950a : 218-219 ; 1950b ; 1971 : 89]. Ces chemins, même s'ils ne sont que de simples chemins vicinaux ou s'ils ont disparu sur certains de leurs tronçons, furent de véritables routes de communication supra-locale par le passé [Gautier 1971 : 124]. Cependant, Marcel Gautier ne prétend pas en reconstituer le tracé. En effet il établit une distinction entre la direction générale des chemins et leur tracé de détail :

---

<sup>181</sup> Cette évolution n'est cependant pas systématique, la route pouvant faire la fortune d'un chemin si celui-ci peut lui être connecté [Gautier 1971 : 79, 115, 125-126].

[...] si les détails du tracé peuvent varier, la direction générale d'un chemin reste souvent la même pendant des siècles. [...] En somme, lorsque nous parlerons de chemins de pèlerins, de chemins de transit, médiévaux ou plus anciens, c'est moins aux menues inflexions d'un tracé qu'il faudra penser qu'à son orientation générale. [Gautier 1950b]

Il distingue ainsi, mais sans les formaliser, deux niveaux fondamentaux constituant les réseaux routiers et théorisés quarante ans plus tard par Éric Vion : le tracé et l'itinéraire.

Ces grands chemins morts se caractérisent par la diversité de leurs fonctions : anciennes voies romaines ; chemins-frontières et chemins-limites ; chemins de pèlerinage et de processions ; chemins reliant des abbayes à leur nombreux biens dispersés (comme celles de Touraine, d'Anjou et du Poitou communiquant avec leurs salines sur les côtes de la baie de Bourgneuf, d'Olonne et de l'Aiguillon) ; chemins de grand transit commercial (exemple des chemins du sel) ; chemins liés à l'industrie rurale (chemins des potiers, des forges...) ; chemins de transhumance [Gautier 1950a : 219-224 ; 1963 : 74 ; 1971 : 89-117]. Évidemment, ces fonctions pouvaient se combiner pour un même chemin, successivement ou non. Elles justifient et nécessitent de mener l'analyse à l'aide des toponymes et microtoponymes qualifiant le chemin ou des structures médiévales qui les jalonnaient comme les maladreries, les hôpitaux, les abbayes de l'ordre de Malte, les églises, etc. [Gautier 1971 : 127].

Cette diversité de fonctions recouvre une diversité temporelle, de longue durée, et une diversité de destins puisque leur pérennité dépend de la survie des fonctions [Gautier 1950a, 1950b, 1963 : 70-74]. C'est pourquoi Marcel Gautier envisage les chemins comme « un complexe d'origine très diverse, de fonctions variées, tout un écheveau de chemins qu'il faut démêler, toute une classification qu'il faut tenter d'opérer » [Gautier 1971 : 79]. Cette conception novatrice nécessitait donc de prendre en compte la durée dans toutes ses variantes périodisées. Mais il se refuse à être trop précis concernant la datation des grands chemins car il dénonce la tendance commune à les vieillir [Gautier 1963 : 69 ; 1971 : 82]. Ainsi, s'il ne refuse pas d'envisager une datation haute, il invite à rajeunir bon nombre de chemins ruraux et garde ses distances vis-à-vis de certains historiens :

[...] nous souscrivons à la notion de chemins pré-romains, en renvoyant aux réserves que nous avons faites quant à la permanence du détail de leurs tracés. En remarquant aussi que les Néolithiques, les "Préceltes" sont gens secourables, et qui paraissent avoir aussi bon dos que les Romains. [Gautier 1971 : 104]

Parallèlement, l'étude des carrefours amène M. Gautier à mettre en évidence l'existence, à côté des carrefours générés par un habitat ou un passage obligé (gué, pont...), des carrefours en plein « désert ». Ces derniers, à l'instar des grands chemins caducs, trahissent (sauf en milieu forestier) un ancien point de passage obligé ou une ancienne occupation humaine dont la datation peut s'échelonner de l'époque gallo-romaine au XIX<sup>e</sup> siècle [Gautier 1950a : 225-227 ; Gautier 1971 : 117-124].

### 2.2.3. De la cartographie uniforme à l'organisation des chemins en réseaux

Géographe, Marcel Gautier s'est également intéressé aux chemins encore en activité, qu'il qualifie – par opposition – de « vifs ». Comme pour l'étude des chemins morts, il propose une typologie afin de démontrer la diversité de leurs aspects et de leurs usages : chemins de montagne et des pays de terrasses, chemins forestiers, chemins des bocages, chemins des openfields, chemins des marais et des plaines inondables. Pour tous ces types géographiques, il analyse à chaque fois la forme, le modelé, le tracé, la construction, l'histoire, les variantes locales, les utilisations et leurs relations avec le terroir agraire et le peuplement [Gautier 1971 : 127-154].

L'étude conjointe de ces chemins « vifs » et « morts » lui permet de les envisager en tant que réseau :

Les nécessités de l'analyse nous ont contraint à fragmenter jusqu'à présent des ensembles cohérents. Les chemins s'organisent en effet en réseaux, correspondant aux besoins d'une unité agraire : le finage. C'est en étudiant ces ensembles qu'apparaissent le mieux les rapports qui existent entre toutes les voies rurales d'une petite contrée, que leur hiérarchie s'organise, que leur évolution s'éclaire en même temps que leur destin. [Gautier 1971 : 155]

Il emploie le terme de « réseaux » dès 1951 pour parler des différents niveaux qui composent l'ensemble du dessin routier, mais il ne théorise pas ce concept ni ne réfléchit à ses implications méthodologiques et scientifiques ; ce que fera plus tard Éric Vion. Les chemins ruraux s'agencent, pour Marcel Gautier, selon trois niveaux qui constituent autant de réseaux et qui composent *in fine* le réseau routier d'ensemble que l'on connaît aujourd'hui [Gautier 1951b : 18 ; Gautier 1971 : 162-180] :

- les « chemins fineraux » sont les longs chemins évitant les bourgs, courant sur les croupes et servant fréquemment de limites communales, décrits plus haut. Ils forment parfois entre eux des réseaux quadrillés dont la singularité explique qu'ils aient focalisé l'attention. Les historiens ou géohistoriens en ont activement recherché les origines : cadastres romains ; vieille organisation néolithique en Bretagne liée aux alignements mégalithiques eux-mêmes commandés par une orientation « cosmique » selon André Meynier ; cultures de la vigne imposant le tracé quadrillé des chemins comme en Champagne ; réseaux issus d'une colonisation récente par exemple en Basse Provence dans les basses plaines inondables [Gautier 1971 : 162-170] ;

- les chemins en étoiles, rayonnant depuis les bourgs pour les relier à d'autres centres d'habitat, sont le plus souvent contemporains de la fondation de ces bourgs et villages [voir : Gautier 1967]. Il faut cependant apporter des nuances dans le dessin qui peut être déformé par un obstacle : la mer, ou le plus souvent un relief ou une agglomération [Gautier 1971 : 178]. Ces réseaux en étoile constituent le « type normal du réseau rural » [*id.* : 162, 170]. Ils tissent sur les terroirs un réseau « qui rappelle une dentelle au point de Venise » [*id.* : 174]. Marcel Gautier note tout de même qu'il s'avère complètement absent dans le Bas Pays basque : « Le réseau paraît ici véritablement anarchique. [...] Une nébuleuse d'habitations. Une dispersion poussée à l'extrême. Pas de noyaux de condensation. Pas de pôles attractifs. Un individualisme total des lieux habités et des chemins » [*id.* : 180] ;

- un réseau de chemins entre écarts, entre « villages » (au sens qu'il prend dans l'Ouest, celui de gros hameaux) est utilisé pour la desserte des champs. On l'observe particulièrement dans le bocage où l'habitat dispersé est issu d'une colonisation secondaire

du sol à partir du XII<sup>e</sup> siècle environ. Ce réseau se surimpose donc aux deux autres niveaux.

Marcel Gautier se distingue encore une fois des discours traditionnels en affirmant que la structure d'ensemble du réseau routier est la même en terres de bocages qu'en terres d'openfield : « La trame fondamentale des réseaux ruraux est partout la même [...] » [Gautier 1953 : 97]. Il considère en effet que l'opposition coutumière entre les réseaux étoilés facilement observables des openfields et le « lacs dense et inextricable » des chemins de bocage est largement surfaite, superficielle et trop systématique [Gautier 1953 : 97 ; Gautier 1967 : 323 ; Gautier 1971 : 172]. Au contraire, ses recherches l'ont convaincu de leur ressemblance : « Il est de fort belles étoiles, et dans presque toutes les régions françaises. Elles sont aussi nombreuses dans les bocages que dans les openfields [...] » [Gautier 1971 : 170] [Gautier 1953 : 97 ; Gautier 1967 : 323 ; Gautier 1971 : 172-176]. Mais cependant, le dernier niveau, celui des dessertes d'écart, de hameaux et de leurs champs, se trouve plus dense en terroirs bocagers du fait de la diffusion postérieure de l'habitat « intercalaire », ce qui donne l'impression d'un réseau « inorganique » et « décentralisé » [Gautier 1967 : 325 ; Gautier 1971 : 172-176]. Or, une fois ce niveau mentalement (intellectuellement) supprimé, le réseau est le même qu'en pays de champs ouverts. Enfin, il affirme, avec de nombreux exemples à l'appui, que la densité des chemins dans l'openfield n'est pas moindre que celle que l'on voit dans le bocage : l'opposition ne lui paraît pas si sensible ni si nette [Gautier 1971 : 158].

Si la fonction induit des temporalités différentes, ces niveaux de structuration du réseau routier impliquent eux aussi des âges différents : les grands chemins morts sur les confins paroissiaux renvoient à un peuplement très ancien, prémédiéval ou médiéval ; le dessin viaire étoilé relève essentiellement de la période médiévale qui voit se mettre en place la trame paroissiale vers les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles ; et le réseau lié à l'habitat intercalaire correspond à une large période allant des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles au XX<sup>e</sup> siècle, en fonction des différentes phases de mise en valeur des landes et du mouvement de création des écarts [Gautier 1951b : 18 ; Gautier 1967 : 325 ; Gautier 1971 : 175]. Ce dernier réseau paraît être le moins stable aux yeux de Marcel Gautier car il est dépendant des vicissitudes de la mise en culture des terres. Au contraire, les chemins étoilés apparaissent plus pérennes puisque soumis essentiellement à la circulation entre bourgs, donc des liaisons moins étroitement locales et agricoles [Gautier 1967 : 325 ; Gautier 1971 : 177]. Le réseau viaire apparaît en définitive fondamentalement hétérochrone et en constante évolution. Ce que Marcel Gautier exprime ainsi : « le réseau de nos chemins est actuellement fait de tronçons disparates, les uns récents et bien adaptés aux besoins du présent, les autres qui sont des reliques du passé [...] » [Gautier 1971 : 302].

Ces réseaux routiers et ces chemins ne sont pas figés et évoluent dans le temps : « les réseaux se transforment » [*id.* : 155]. L'existence même de chemins « morts » en est la démonstration la plus frappante, illustrant le caractère changeant de la voirie [Gautier 1963 : 69]. Ensuite, leur inscription dans des paysages et des économies agraires explique qu'ils évoluent bien plus rapidement qu'on ne l'a longtemps professé [*id.* : 79]. Marcel Gautier a évalué cette transformation en réalisant une étude des chemins de la région



bocagère d'Avrillé en Vendée<sup>182</sup> représentés sur l'Atlas de Trudaine, le cadastre napoléonien et la carte d'État-Major à 1/80 000 de 1909 (**FIG. 93**) [Gautier 1963 : 71-73 ; Gautier 1971 : 156-158]. Alors que le bocage est considéré traditionnellement comme un paysage où les tracés viaires sont d'une grande stabilité en raison des haies et des talus les enserrant, il démontre dans cet exemple la mobilité importante des tracés. Sur l'Atlas de Trudaine, le tracé de la voie antérieure à la grande route royale est plus sinueux et s'enroule autour d'elle. Tout autour s'étend un dense réseau de chemins ruraux correspondant plutôt à des pistes sillonnant les landes. Sur le cadastre et la carte d'État-Major, on observe ensuite la disparition de certains tronçons, une concentration du réseau au fur et à mesure de la mise en culture des landes (installation du bocage) et une simplification du réseau, malgré l'ouverture de quelques chemins rectilignes en vue de désenclaver les fermes isolées ou de desservir de nouvelles exploitations. L'ancien réseau n'est d'ailleurs pas pour autant plus fourni que le réseau du début du XX<sup>e</sup> siècle : il s'agit seulement d'un rééquilibrage entre les chemins qui disparaissent et ceux qui sont créés [Gautier 1971 : 158-161]. Marcel Gautier conclut : « En somme, il est dans cette contrée des chemins anciens – mieux vaudrait dire des tronçons de chemins anciens – mais l'image actuelle du réseau diffère sensiblement de ce qu'elle était il y a deux siècles » [*id.* : 157-158]. Encore une fois, sans le formaliser, Marcel Gautier pose une idée fondamentale en morphologie des réseaux viaires : les chemins comportent des tronçons d'âges différents dont l'assemblage forme un réseau évoluant dans le temps. Cette idée majeure – la transformation et la mobilité des tracés viaires – est fondamentale et sera enrichie par Sandrine Robert par la suite (*Cf. infra*, Chap. 3 – 1.2.).

#### 2.2.4. *Le chemin, un élément indissociable de la structure agraire*

Une autre qualité des recherches de Marcel Gautier – découlant de son métier de géographe – réside dans le lien très fort qu'il établit entre le chemin et le paysage environnant : « Il est un des éléments, et non des moindres, de la structure agraire. Il évolue en même temps que les autres éléments du décor : les champs, les cultures, les lieux habités. Il est partie intégrante du paysage, et vit ou meurt en fonction de toute l'économie rurale » [Gautier 1953 : 96]. Marcel Gautier n'oublie jamais en effet de réinsérer ses observations dans une analyse géographique de la trame de l'habitat mais surtout de l'ensemble de l'espace agraire et de son économie (structure du parcellaire et outillage agraire) [Gautier 1963 : 69 ; Gautier 1971 : 181-198]. Il se différencie en cela de la plupart des géographes qui, selon lui, négligent l'étude de la circulation au profit de l'habitat rural et de l'organisation du parcellaire et qui, quand ils se penchent sur les réseaux de communication, ne s'intéressent le plus souvent qu'aux routes les plus importantes [Gautier 1951 : 17 ; Gautier 1971 : 82].

Marcel Gautier estime que, si la fonction des chemins explique leur évolution, cette dernière se comprend également grâce à l'étude de la trame agraire et, inversement, la structure agraire peut être mieux comprise grâce à l'analyse des chemins [Gautier 1950a : 227]. Ses études sur les ensembles cadastraux circulaires (issus, à son avis, de défrichements de clairières primitives) illustrent cette étroite association [Gautier 1949b ;

---

<sup>182</sup> Zone bocagère située au sud-ouest de notre secteur.

Gautier 1951a ; Gautier 1967 ; Gautier 1971 : 174-177]. Il pense par ailleurs que les chemins peuvent refléter un ancien état du parcellaire dans la mesure où « les grands chemins-limites, prenant en écharpe les réseaux étoilés, ou dessinant des cercles concentriques autour des bourgs, peuvent avoir servi de base à l'établissement d'un parcellaire ancien » [Gautier 1971 : 196]. Ce n'est évidemment pas facile à mettre en évidence, et il s'avère le plus souvent très difficile de reconstituer et de dater les étapes de la mise en valeur associée aux chemins [*id.* : 198].

Marcel Gautier a particulièrement réfléchi à la relation entre les chemins et la trame agraire du point de vue de la chronologie relative. Il distingue trois cas de figure [Gautier 1963 : 75-78, Gautier 1971 : 181-186] :

- *les chemins antérieurs à la division parcellaire*. Il observe que les chemins semblent, d'une manière générale, avoir précédé le morcellement parcellaire et qu'ils constituent l'ossature de l'aménagement. Le critère d'interprétation chronologique réside dans le respect du chemin par le parcellaire qui s'appuie sur lui ;

- *les chemins contemporains de la division parcellaire*. Ce cas de figure s'observe lors des défrichements d'une terre : chemins et parcelles sont alors tracés simultanément ou successivement, mais de manière très rapprochée dans le temps. C'est le cas des terres coloniales conquises par les colons aux Etats-Unis et, plus récemment et plus proches de nous, des terroirs remembrés dont la réorganisation agraire entraîne un remaniement parfois profond du réseau des voies de desserte ;

- *les chemins postérieurs à la division parcellaire*. Ce cas de figure paraît évident quand un chemin recoupe un ensemble de parcelles en diagonale et sans en respecter l'agencement, « comme en surimpression » [Gautier 1971 : 186]. Cette configuration, bien que moins évidente dans les pays enclos, y existe pourtant bel et bien et Marcel Gautier rappelle à ce propos les cahiers de doléances de 1789, dans l'Ouest, qui ont enregistré les plaintes des paysans contre les seigneurs ouvrant des chemins à travers le terroir cultivé, mais sans rapport avec celui-ci. Les chemins postérieurs peuvent cependant également respecter les quartiers de culture, en adoptant par exemple un tracé tortueux ou en baïonnette.

Cette typologie n'est évidemment pas facile à mettre en œuvre car il n'est pas toujours possible de décider si les voies sont antérieures ou postérieures à la division parcellaire, ou encore contemporaines d'elle. C'est pourquoi, anticipant les futures critiques et nuances, Marcel Gautier en souligne toute l'incertitude : « le fait que les parcelles s'ordonnent par rapport au chemin n'est pas un critère sûr de l'antériorité de ce dernier. On a pu l'établir à la limite des héritages pour éviter précisément de sectionner les parcelles » [*id.* : 191]. Seul le recours aux cartes, aux plans et aux études de terrain peut aider à établir l'âge et l'histoire du chemin qui permettront de renseigner au mieux la relation chronologique entre la forme viaire et celle du parcellaire [*ibid.*].

Plus largement, Marcel Gautier associe l'étude des chemins ruraux à celle de l'économie agraire car cette dernière conditionne en partie la première : « Évolution de l'économie, transformation du chemin » [*id.* : 195]. Ainsi, entre autres exemples, c'est en raison de l'extension du régime de la métairie dans la Gâtine poitevine que les bocages vendéens, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, « durent nécessairement connaître des remaniements de la voirie rurale » [*id.* : 196]. Mais le géographe reste prudent : « le rapport de cause à effet n'est pas toujours évident. C'est un rapport occasionnel, et la conséquence peut suivre la

cause d'assez loin. Rapport qui peut n'être qu'apparent, d'ailleurs, et qui risque d'en masquer un autre » [*id.* : 195]. Cette idée sera conceptualisée et approfondie par Gérard Chouquer avec la notion d'hystéréchronie qui définit la modalité spatiotemporelle traduisant les décalages, retards et temps de réponse qu'on observe dans la dynamique des formes [Chouquer 2007a : 268].

Cette dimension géographique de l'analyse des chemins ruraux est également présente dans les études que mène Marcel Gautier sur les véhicules agricoles [Gautier 1951a ; Gautier 1971 : 199-300]. Selon lui, les deux objets sont intimement liés : « le chemin est fait pour le véhicule comme le véhicule s'adapte au chemin. Ces deux moyens de la circulation rurale sont en relations constantes et sans cesse réagissent l'un sur l'autre » [Gautier 1971 : 198]. Ainsi, l'évolution de l'un conditionne la transformation de l'autre : « Le chemin se transforme en même temps qu'apparaissent de nouveaux types de véhicules et que se transforme, elle aussi, l'industrie du charronnage » [Gautier 1951b : 18]. On a pu le vérifier à l'époque contemporaine où la motorisation de l'agriculture a entraîné la transformation ou l'abandon des chemins creux étroits au profit de l'ouverture de nouvelles voies, larges et empierrées [Gautier 1963 : 78]. Ainsi, « les vieilles voies rurales, aux sols rocheux ou mous, aux brusques coudes, aux pentes rapides, étroites et cahoteuses, ne peuvent que mourir si le véhicule n'est plus en accord avec leurs caractères » [Gautier 1971 : 302]. Il est intéressant de constater qu'il rejoint ici en partie une idée développée 40 ans plus tard par Sandrine Robert : celle du conflit « flux/modelé ». Cette notion exprime la contradiction – survenant à un moment donné de l'histoire – entre le flux supporté par une voie qui devient trop important et le modelé de cette dernière, inadapté (par exemple, une petite route communale). La résolution du conflit s'opère alors par la transformation du modelé ou la déviation du tracé de la voie (*Cf. infra*, Chap. 3 – 1.2.2.). Marcel Gautier ajoute ici un autre conflit possible : entre le véhicule et le modelé de la voie et/ou son tracé. Les deux idées se recoupent en ce que le type de véhicule utilisé conditionne la quantité du flux. Marcel Gautier pose donc, sans en avoir pleinement conscience, une idée importante : celle de la complexité des relations entre les différents niveaux composant les réseaux.

### Conclusion

Par toutes ces réflexions, Marcel Gautier a véritablement, à notre sens, infléchi la lecture des chemins d'un point de vue géographique et historique. Cette innovation réside dans la prise en compte de la diversité chronologique des tracés, dans la mise en évidence de leur mobilité, dans leur association au sein d'un réseau à plusieurs niveaux et dans le fait de mener l'analyse de la voirie rurale en termes globaux – systémiques même, bien qu'il n'emploie pas ce concept – pour la comprendre dans toutes ses composantes : « l'évocation de celle-ci est intimement liée à l'évolution démographique des campagnes, aux fluctuations de l'économie rurale et du régime de la propriété, aux révolutions des techniques comme aux vicissitudes de la vie paysanne, c'est-à-dire à toute l'histoire agraire » [Gautier 1971 : 196]. Il constate en effet « l'impossibilité d'étudier la circulation rurale sans remuer du même coup toute la géographie agraire » [*id.* : 301]. En 1971 pourtant, de nombreuses recherches restaient encore à mener :

C'est la collaboration de maints chercheurs qui serait là encore nécessaire, et l'on pourrait éclairer mieux ainsi certaines profondeurs de la vie rurale. Il reste, en matière d'histoire et de géographie agraires, énormément à faire. Il faudra creuser bien au-dessous des apparences, renoncer à vouloir éclaircir ce qui restera, faute d'une lumière venue des premiers âges, toujours obscur ou confus dans le lointain des temps, mais retourner avec plus de soin le champ d'études, à peine gratté superficiellement jusqu'à présent, des usages et des paysages de nos campagnes. Il faudra s'y mettre à pleins bras. [Gautier 1971 : 127]

Il faudra surtout dépasser la conception linéaire du temps qui sous-tend le discours de Marcel Gautier qui, même s'il n'en a pas conscience, est induite par le fait d'envisager les chemins et les réseaux comme des structures organiques vivantes. De plus, sa lecture limitée le plus souvent au cadre du finage – « Les chemins s'organisent en effet en réseaux, correspondant aux besoins d'une unité agraire : le finage » [*id.* : 155] – ne permet pas d'envisager les autres rapports d'échelles qui inscrivent les formes locales dans des logiques régionales ou supra-régionales. Enfin, il faudra pousser plus loin les intuitions qu'il a eues mais qu'il n'a pas explicitées, en particulier sur les différentes échelles entrant en jeu dans la structuration de la trame viaire. C'est ce qu'ont réalisé Éric Vion et Sandrine Robert depuis une vingtaine d'années.

## CHAPITRE 2 – LES RÉSEAUX ROUTIERS À PETITE ÉCHELLE

### 1. Échelle supra-régionale : le tri numérique des carrefours routiers du Centre-Ouest de la France

#### *1.1. La méthodologie d'Éric Vion*

##### *1.1.1. Un postulat : le réseau est au cœur de l'étude des chemins*

L'archéologue suisse Éric Vion représente un jalon historiographique important dans l'étude des réseaux routiers. Il propose, dans les années 1980, une rupture méthodologique en instituant le réseau comme départ et point central des études. Cette idée de réseau s'est imposée d'abord dans son mémoire de Licence, soutenu en 1983 à l'Université de Lausanne, et intitulé *Anciens chemins et réseaux de voies romaines en Pays de Vaud : recherches méthodologiques*, puis dans le cadre du projet de l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse [Vion 1989 : 68]. Il a exposé et synthétisé ses nouvelles propositions méthodologiques et ses résultats dans un article fourni et largement argumenté à l'aide d'exemples pris dans l'Est de la France et en Suisse : « L'analyse archéologique des réseaux routiers : une rupture méthodologique, des réponses nouvelles » [Vion 1989].

Il est dommage qu'il n'ait pas pris connaissance des travaux de Marcel Gautier dont les idées – bien que moins développées et moins formalisées – rejoignent en partie les siennes. M. Gautier avait en effet déjà formulé la critique des études traditionnelles par collecte partielle de tronçons le plus souvent indûment vieillis. En particulier, nous l'avons vu, Marcel Gautier avait posé, dès les années 1950, le constat d'une différenciation entre tracés et itinéraires, de l'existence de différents niveaux structurant le réseau routier, de l'impossibilité de reconstituer les réseaux anciens, d'une hétérochronie des chemins et des réseaux qui se surimposent et de leur caractère historique. De même, la nécessité de réinsérer l'étude dans une appréhension plus globale de l'espace environnant est actée par lui dès cette époque. Il y a donc là sans doute une lacune dans la brève historiographie proposée par Éric Vion qui invite à relativiser le terme de « bouleversement méthodologique » qu'il utilise [*id.* : 67-68].

Il n'en reste cependant pas moins vrai que le regard d'Éric Vion est incontestablement novateur et fondateur, et ce d'autant plus que les recherches de Marcel Gautier n'ont été (re)connues qu'au sein de la discipline géographique où elles furent, même là, peu valorisées en raison de l'avènement de la nouvelle géographie qui dédaigna la géographie ruraliste et paysagère vidalienne, au profit d'une analyse spatialiste et nomothétique. Ainsi, Éric Vion pousse bien plus loin la formalisation théorique de ses

analyses et introduit la multiscalarité des espaces et des temporalités dans l'analyse des réseaux. Marcel Gautier formulait des remarques pertinentes mais ne concernant qu'un seul chemin, sans jamais étudier l'ensemble d'un itinéraire et donc sans passer à l'échelle régionale. Pourtant, l'on sait aujourd'hui que, comme l'écrivait Bernard Lepetit en 1984, « la route, ou mieux encore le tronçon, est le meilleur cadre pour la constitution d'un fichier mais, dès qu'il s'agit de circulation, elle n'est pas le niveau pertinent d'analyse. Alors ce n'est pas la connaissance individuelle des routes qui importe, mais celle de leur répartition dans l'espace et des modalités de leur agencement » [cité dans Vion 1989 : 74].

### 1.1.2. Le « tri numérique » : l'étude des réseaux routiers à très petite échelle

Éric Vion a proposé, à la fin des années 1980, une méthode qui suggère des pistes de réflexion pour l'étude des routes en tant que réseaux multiscalaires (*Cf. infra*, Chap. 3 – 1.1.) [Vion 1989 : 82-84]. Pour l'analyse des relations régionales et interrégionales, il a inventé la méthode dite du « tri numérique » qui consiste à comptabiliser les branches des carrefours rencontrés. Cette opération permet de faire apparaître des itinéraires disparus et de mettre en évidence les différentes structures des réseaux viaires : réseaux locaux, régionaux et supra-régionaux. Il a travaillé pour ce faire à partir des cartes topographiques contemporaines à 1/1 000 000, sur lesquelles il a comptabilisé le nombre de branches partant des nœuds routiers : 5 branches et plus permettent de distinguer les réseaux locaux ; 8 branches et plus les réseaux régionaux ; 10 branches et plus la structure supra-régionale liée au grand transit [*id.* : 82-85]. Cette méthode permet donc de faire émerger, en sélectionnant les carrefours de plus de 10 branches, la structure supra-régionale d'un réseau routier qui est liée aux grands centres urbains et qui se surimpose aux réseaux locaux et régionaux déjà perçus lors de l'analyse graphique sur un plus petit secteur. É. Vion n'est évidemment pas le premier à montrer comment les villes contribuent à structurer les réseaux à petite échelle, mais l'originalité de son propos réside dans la démonstration que « cette dimension supra-régionale est morphologiquement inscrite dans le réseau » [*id.* : 84]. Cette méthode permet donc de se pencher sur un réseau à très petite échelle pour embrasser un large espace et comprendre les itinéraires qui le structurent. À cette échelle, il ne peut cependant être question de faire apparaître tous les tracés qui composent les itinéraires, mais seulement quelques-uns. On voit donc que le sens donné à la notion d'échelle locale n'est pas le même que dans le cadre d'une analyse morphologique d'un secteur de 800 km<sup>2</sup>. Ainsi que nous le verrons, Fontenay-le-Comte s'avère être un centre d'importance supra-locale à l'échelle de la fenêtre étudiée, mais n'apparaît être qu'un simple centre local à l'échelle de tout le Centre-Ouest de la France.

Nous avons repris cette méthode pour étudier le réseau routier du Centre-Ouest de la France. Nous avons ainsi choisi de travailler sur un vaste espace de 66 760 km<sup>2</sup>, entre Loire et Gironde, cohérent du point de vue de la circulation et de la géographie historique ; il correspond *grosso modo* à ce qu'on appelle le Centre-Ouest de la France. Tout le Poitou, région historique à laquelle appartient la Vendée, est évidemment compris dans cette fenêtre. Mais nous ne nous sommes pas arrêtée aux limites de l'ancienne généralité de Poitiers : nous avons étendu la fenêtre d'étude jusqu'à la Loire – où les villes de Nantes, Angers et Tours constituent autant de portes menant aux villes situées au-delà – et, vers le sud, jusqu'à Bordeaux, car il s'agit d'une cité primordiale qui a généré nombre

d'itinéraires dont l'un traverse le secteur étudié (dans le sud de la Vendée). Puis, du sud au nord-est, nous avons fermé la fenêtre sur son côté est, selon une ligne Bergerac-Périgueux-Limoges-Châteauroux. Ces villes constituent autant de carrefours permettant la circulation vers les cités du centre de la France. Le côté ouest est, quant à lui, ouvert sur le littoral atlantique.

La documentation cartographique que nous avons exploitée est cependant différente de celle d'É. Vion. Claire Marchand avait déjà, dans sa thèse, attiré l'attention sur les problèmes posés par une analyse à 1/1 000 000 : d'une part, il est impossible de repérer les tracés anciens n'ayant pas perduré au moins sous la forme de routes départementales (les niveaux inférieurs du réseau routier n'étant pas figurés) et, d'autre part, les cartes contemporaines utilisées par É. Vion sont trop récentes, ce qui occulte les axes plus anciens, souvent conservés sous forme de simples chemins ruraux ou dans le parcellaire [Marchand 2000 : 129]. C'est pourquoi, avertie de ces inconvénients, nous avons préféré opter pour un fond cartographique antérieur aux grands bouleversements routiers et de plus grande échelle, tout en satisfaisant à la nécessité d'une couverture au moins départementale pour pouvoir le géoréférencer sur tout le Centre-Ouest. Notre choix s'est ainsi porté sur l'*Atlas national illustré* de Levasseur, publié par A. Combette en 1852<sup>183</sup>. Les cartes qui le composent présentent en effet trois avantages. Tout d'abord, elles sont relativement anciennes, ce qui facilite la lecture des tracés puisque les grands travaux routiers récents (autoroutes, contournements, voies express) n'ont pas encore été mis en œuvre. Ensuite, ces cartes ont été réalisées à l'échelle du département, soit à 1/324 570, ce qui autorise la figuration des chemins vicinaux les plus importants qui correspondent souvent à d'anciennes voies devenues simples chemins ruraux. L'exemple du Chemin Vert traversant la plaine vendéenne nous montre que ce choix documentaire est pertinent puisque celui-ci est représenté sur l'*Atlas* alors qu'il n'est qu'un simple chemin terreux à cette date, déconnecté du réseau routier principal. Ainsi, même s'il reste dans l'idéal plus intéressant de travailler sur une carte compilée comportant tous les indices d'axes, disparus ou non, il est possible de travailler à une échelle supra-régionale de manière pertinente et d'en retirer des observations fécondes. Nous avons donc géoréférencé et analysé six départements dans leur intégralité (Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Charente et Charente-Maritime) et sept autres en partie seulement – jusqu'aux centres urbains principaux retenus comme limites de secteur (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Indre, Dordogne et Gironde) (**FIG. 94**). Les cartes réalisées comportent les tracés routiers issus de chacun des centres de plus de cinq branches.

---

<sup>183</sup> L'*Atlas National* de Levasseur et Combette est téléchargeable en ligne gratuitement et ce pour toute la France à l'adresse suivante : <http://perso.modulonet.fr/%7Ehmaingot22/demos/demo.html>

## 1.2. *Les différents réseaux identifiés par le tri numérique*

### 1.2.1. *Observations générales sur l'organisation des centres locaux, régionaux et supra-régionaux*

La carte des carrefours comportant au moins cinq branches et des tracés qui les traversent montre des différences évidentes laissant deviner des zones où l'histoire du peuplement varie (**CARTES 15, 16, 17, 18**). Les parties nord et sud-est du secteur étudié se distinguent nettement de la partie centrale comprenant la Charente-Maritime, la Charente, la Vienne ainsi que les moitiés sud de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Alors que les premières sont recouvertes d'un dense tissu de centres et de tracés, la seconde se caractérise au contraire par un maillage routier très aéré et la quasi-inexistence des centres d'importance supra-régionale, à l'exception excentrée de Limoges. En particulier, les régions historiques de l'Aunis et de la Saintonge qui correspondent *grosso modo* à la Charente-Maritime actuelle ne possèdent pas de centre urbain de niveau régional. Cet ensemble central s'organise donc en fonction de quelques (rares) centres régionaux mais surtout des centres locaux disposés de manière lâche. Le maillage routier et le nombre de centres se densifient singulièrement sur l'extérieur d'une ligne partant approximativement, au nord, de la côte atlantique à La Roche-sur-Yon, Bressuire, Poitiers et Châteauroux, et, au sud, de Bordeaux à Limoges (selon une ligne quasi droite suivant les limites départementales de la Charente et de la Dordogne).

Notons que ce constat n'implique pas celui d'une désaffection des populations pour ces secteurs. Philippe Guignet rappelle que l'Aunis affichait en 1789 une densité de 1 360 habitants par lieue carrée (l.c.) ce qui la plaçait alors au 5<sup>e</sup> rang des provinces françaises juste derrière la Flandre, le Cambrésis, l'Île-de-France et le Lyonnais [Guignet 1996a : 318]. Quant à la Saintonge, elle accueillait 833 habitants/l.c. soit autant que l'Anjou, l'Orléanais et la Guyenne et plus que le Poitou (743 habitants/l.c.) [*ibid.*]. L'importance de l'armature urbaine et la densité des tracés qui en découlent n'impliquent donc aucunement une dépopulation importante des secteurs à la morphologie routière et urbaine aérée. Inversement, le Périgord pourrait sembler être une région de peuplement important à la seule lecture de cette carte, alors que la densité s'y avère en réalité très faible : 43 habitants au km<sup>2</sup> à la fin du XX<sup>e</sup> siècle [Boisvert *et al.* 1993 : 353]. **Ceci démontre que la seule quantification ne suffit pas en termes d'analyse morphologique puisqu'on pourrait en tirer des enseignements inexacts : le niveau de l'analyse des formes se distingue ici de celui de la démographie.**

À l'intérieur de ces ensembles, on remarque des dissemblances morphologiques. Dans la partie centrale tout d'abord, on observe une différence entre certains départements. Alors que la Charente-Maritime et la Vendée ne connaissent pas de phénomène de polarisation majeure de leur espace, la Haute-Vienne est complètement polarisée par son chef-lieu Limoges. La position géographiquement centrale et l'importance historique de cette dernière – plus des facteurs économiques, sociaux, politiques, etc. qui ne font pas l'objet de notre étude – ont « vidé » le territoire départemental de tout centre régional (à l'exception très excentrée du Dorat, à environ 45 km). Ne « survivent » que quelques centres locaux, rigoureusement ordonnés en un arc



de cercle sur l'ouest<sup>184</sup> et situés sur les marges du territoire, à environ 30-40 km de Limoges<sup>185</sup>. Le même constat s'impose pour la Charente dont le chef-lieu Angoulême, centre régional, repousse les autres centres<sup>186</sup> à une quarantaine de kilomètres environ, sur ses marges et sur les frontières du département voisin de la Dordogne.

Au sein de l'espace situé au nord de la fenêtre considérée, on perçoit une partition entre l'ouest et l'est d'une ligne Angers-Bressuire. Vers l'est et jusqu'à Poitiers et Châteauroux, on observe une concentration importante des centres régionaux et un dense lacis routier, duquel ne ressort pas d'organisation morphologique évidente à première vue. La densité urbaine de ce secteur est une chose que Bernard Chevalier a en particulier retrouvée dans un rôle fiscal de 1575, intitulé *Roole des villes et bons bourgs du royaume*, fondé sur la liste des localités considérées comme urbaines par l'opinion de l'époque [Chevalier 1996 : 118]. Pour tenir compte des disparités de superficie entre les anciennes circonscriptions (bailliages et sénéchaussées), il a introduit un élément de pondération : le nombre de départements modernes créés en leur sein ; pondération qui lui permet de calculer les taux d'urbanisation des divers pays du Centre-Ouest (La Rochelle exceptée). Il en ressort que la Touraine – avec Loudun – est justement le pays le plus urbanisé avec 18,4% de localités considérées comme urbaines alors que la Saintonge arrive dernière (0,6%) [*id.* : 119-120].

Les différents réseaux routiers apparaissent également très imbriqués les uns dans les autres, du fait de la présence dominante du dessin étoilé des routes. Bernard Chevalier notait à ce propos, pour les villes de Poitiers, Bourges et Tours, qu'elles occupaient le centre d'auréoles formées de petites villes dont les plus importantes (les villes « de pays ») se trouvent à l'endroit où les cercles se recoupent [*id.* : 118]. Il s'agit selon lui de l'illustration classique du modèle urbain continental, c'est-à-dire celui d'une centralité verticalement hiérarchisée [*ibid.*].

Il convient néanmoins de garder à l'esprit que ce constat ne désigne pas des grandes villes mais des *petites* villes. Le Poitou consitue en effet aujourd'hui « une zone assez faiblement urbanisée, marquée par une fragmentation entre de multiples petits pôles pour la plupart hérités de l'époque médiévale » [Bourgeois (dir.) 2000 : 3].

Dans la moitié ouest et nord de la Dordogne<sup>187</sup>, la densité des centres et du réseau routier est également très forte. Seules des recherches sur l'histoire du peuplement dans cette région permettraient de comprendre ce maillage particulier. On connaît la modestie de la population urbaine du Périgord à la fin du XX<sup>e</sup> siècle mais une multitude de centres de tailles variées existe : « les géographes y distinguent, selon la puissances des équipements et les rayonnements spatiaux, villages-centres, petits bourgs, gros bourgs, petites villes. La carte de la distribution de ces petits centres d'encadrement du pays

---

<sup>184</sup> Nous n'avons pas relevé de centre local ou régional sur l'est de Limoges qui soit compris dans les limites départementales. Il resterait néanmoins à vérifier cette observation sur la carte de la Creuse dont le quart sud-ouest comprend une partie du cercle de centres locaux repéré autour de Limoges.

<sup>185</sup> Morterolles-sur-Semme, Bellac, St-Junien, Chalus, St-Yriex-la-Perche.

<sup>186</sup> Ruffec, Confolens, St-Junien, Montron, Mareuil, Verteillac, Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Barbezieux-St-Hilaire, Cognac, Nontron.

<sup>187</sup> Il est probable que l'organisation morphologique des réseaux sur le reste du département soit identique mais, en raison des limites fixées pour la fenêtre d'étude, nous n'avons pas mené l'enquête au-delà de Périgueux et Bergerac.

montre toute la richesse du Périgord dans ce domaine [...] » [Boisvert *et al.* 1993 : 358]. L'organisation des habitats et des tracés selon une direction globale NE/SO s'explique ici par l'orientation de l'hydrographie – qui traverse le département et qui définit des vallées relativement encaissées – ainsi que par les tracés de l'itinéraire Bordeaux/Limoges. À cette configuration s'ajoute celle des étoiles viaires polarisées par les deux centres de Bergerac et de Périgueux. Ces deux secteurs sont ceux qui présentent la densité la plus forte d'occupations agglomérées de plus de 5 branches.

Au contraire, entre une ligne Angers-Bressuire et l'océan, si le nombre de centres locaux de moins de 8 branches est là aussi très important, il n'existe qu'un seul centre d'importance régionale : la ville de La Roche-sur-Yon. Et encore son développement urbain ne date-il que du début du XIX<sup>e</sup> siècle puisque Napoléon I<sup>er</sup> convertit en préfecture en 1804 ce gros bourg, formé entre la fin du X<sup>e</sup> et le début du XII<sup>e</sup> autour d'un prieuré et d'un château, pour imposer la volonté du pouvoir central au cœur du bocage insoumis [Favreau 1996 : 108 ; Geoffroy 1996 : 471]. Enfin, à l'inverse de ce que nous venons de décrire pour la partie nord-est, on relève une orientation du réseau routier selon un axe ENE/OSO. En particulier la route de Saumur à Challans (et, de là, à St-Jean-de-Mont sur la côte) *via* Doué-la-Fontaine, Vihiers et Montaigu nous semble être un axe majeur et ancien en raison du statut et de la fonction des bourgs et villes qu'elle relie :

- Saumur, capitale politique, militaire, religieuse et financière de sa région à partir du Moyen Âge classique ;
- Doué-la-Fontaine, site d'un ancien palais carolingien de rang royal puis comtal ;
- Vihiers, centre de foires de renom au Moyen Âge grâce au développement d'une agglomération autour du château érigé par Foulque III Nerra, comte d'Anjou ;
- Cholet, cité des Mauges et grenier à sel ;
- Montaigu, forteresse stratégique depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle et située près de St-Georges-de-Montaigu, carrefour antique (et probablement gaulois) de première importance pour le Bas-Poitou ;
- Challans, commandant la côte maritime du nord de la Vendée, laquelle eut un rôle majeur dans l'histoire de la production du sel dans l'ouest de la France au Moyen Âge [Favreau 1968].

L'ensemble des fondations et la cohérence du tracé permettent donc de poser l'hypothèse d'un axe médiéval fondé sur l'exploitation des ressources salicoles qui relie la côte vendéenne et le pays saumurois. Il ne s'agit pas bien sûr d'affirmer que cette route particulière remonte à la période médiévale mais de mettre en exergue son orientation particulière qui s'explique probablement par des héritages anciens. Elle est recoupée, ainsi que celles qui lui sont parallèles, en plusieurs endroits par des tracés orientés à peu près NO/SE et ONO/ESE, ce qui donne à l'ensemble une forme particulière, (très) grossièrement orthogonale dont les carrefours semblent avoir attiré préférentiellement les centres de population. Robert Favreau a étudié le commerce du sel au Moyen Âge en Poitou et note que, pour la diffusion du sel de la Baie de Bourgneuf (salines mentionnées dès le III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.) et de Noirmoutier (salines mentionnées au VIII<sup>e</sup> siècle), il n'existe pas de voie navigable de pénétration, ce qui imposait d'utiliser les routes de l'arrière-pays de Montaigu et de La Roche-sur-Yon [*id.* : 215]. En outre, l'instauration d'un impôt royal sur le sel (le *quart du sel*), en 1383, eut pour conséquence de détourner une grande partie de la production salicole du sud du littoral vendéen vers la Bretagne où des

marais salants concurrents sont installés à Guérande<sup>188</sup> [*id.* : 195-196]. À tel point qu'au XV<sup>e</sup> siècle, les productions du Sud-Vendée sont éclipsées : « on ne parle plus que de la "Baie" au nord et de Brouage au sud (en Saintonge) » [*id.* : 197]. Les guerres de la France contre l'Angleterre et la Bretagne ne firent qu'amplifier et renforcer la force exportatrice de la baie de Bourgneuf vers le nord [*id.* : 200]. La densité plus importante du maillage routier dans ce secteur peut donc – en tant qu'hypothèse du moins – être rattachée à cette histoire de la commercialisation du sel.

### 1.2.2. *Les réseaux régionaux*

Si l'on fait abstraction des carrefours de 5, 6 et 7 branches pour ne garder que ceux de plus de 8 branches, on constate d'une part que le vaste ensemble central apparaît dépourvu de tout centre supra-régional et que le nombre de centres régionaux est minimale : La Roche-sur-Yon (depuis peu, encore une fois), Niort et Angoulême. Nous reviendrons dans un instant sur la disparition de La Rochelle. On remarque, d'autre part, que les centres développent entre eux – à quelques exceptions près – des relations directes qui forment l'ossature viaire entre gros bourgs ou petites villes (**CARTE 19**). Comme l'explique Éric Vion : « Le réseau qui apparaît se structure : du foisonnement précédent émergent des itinéraires cohérents. [...] » [Vion 1989 : 83]. Ces liaisons permettent de relier ces villes régionales et supra-régionales, même au prix de détours. Ainsi, on peut aller de La Roche-sur-Yon à Thouars sans passer par Bressuire ; du Dorat à Thouars sans passer par Poitiers ; ou encore de Nantes à Tours sans passer par Angers.

Les centres locaux disparaissent mais sont pour la plupart intégrés dans ces réseaux d'échelle supérieure : leurs tracés sont repris pour relier les centres régionaux et supra-régionaux. Pour donner un exemple, signalons les villages en Dordogne de La Roche-Chalais, St-Aulaye, Aubeterre-sur-Dronne, Verteillac, Mareuil dont les réseaux locaux sont intégrés dans les réseaux régionaux issus des bourgs de Nontron, Libourne, Montpon-Ménéstérol, Mussidan, Angoulême et Ribérac. Le nord-ouest de la Vendée et le sud-ouest de la Loire-Atlantique apparaissent au contraire comme des exceptions parce que les réseaux locaux n'y sont pas traversés par une liaison directe entre centres régionaux ou supra-régionaux. Toute la façade atlantique jusqu'au Marais poitevin semble alors « désertée » par les liaisons régionales et supra-régionales en raison de la proximité de la mer qui offre un moyen de transport concurrent, plus rapide et bon marché (*Cf. infra*, 1.3.). Mais ces bourgs locaux s'intègrent quand même dans le réseau régional parce qu'ils se situent sur les branches occidentales et méridionales de l'étoile routière de Nantes.

Pour un même itinéraire, on note parfois l'existence de plusieurs tracés qui passent par différents carrefours locaux. L'attraction ou le rejet de ces cheminements exercé par les habitats est souvent l'une des explications de leur multiplicité au sein d'un même itinéraire. L'observation est particulièrement évidente en Dordogne où chaque pôle de plus de 8 branches est relié à un autre par plusieurs cheminements possibles. Cela explique que tous les carrefours locaux soient intégrés morphologiquement au réseau

---

<sup>188</sup> Cette taxe fut supprimée en 1554 mais le mal était fait [Favreau 1968 : 206].

supra-local. La concurrence entre bourgs ou villages a fait varier – successivement ou non – des tracés au sein d’un même itinéraire. C’est également ce qu’on remarque dans l’espace situé au nord-ouest de la fenêtre définie, entre Poitiers, Tours, Châtellerault et Le Dorat. *A contrario*, la Charente-Maritime, l’ouest de la Charente et le sud de la Vienne et des Deux-Sèvres sont traversés par quelques rares liaisons directes. On retrouve donc, à cette échelle, la même répartition entre des zones au foisonnement viaire et des secteurs au maillage lâche, observée précédemment à l’échelle locale.

Cette différenciation très nette s’explique par le fait que le tri numérique des carrefours de plus de 8 branches figure de fait les plus grosses villes de la région. Celles-ci ont été installées sur des sites topographiques stratégiques : sur les fleuves et rivières ou à des carrefours routiers importants. Ce constat n’a rien de nouveau et Éric Vion le rappelait lui-même : « On sait bien que les grandes villes ne vivent pas repliées sur elles-mêmes. Elles participent à des flux commerciaux provinciaux, nationaux et internationaux » [*id.* : 84]. Mais la nouveauté réside dans la démonstration cartographique : cette dimension régionale et supra-régionale apparaît « morphologiquement inscrite dans le réseau » [*ibid.*].

Pourtant, parmi les centres régionaux (8 et 9 branches), certains ne correspondent pas à une ville importante au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ni même aujourd’hui. Ils semblent résister à la sélection contre toute évidence. Leur prégnance morphologique s’explique en fait par leur histoire. C’est par exemple le cas de Doué-la-Fontaine. En 1950, la ville ne comptait que 4 900 habitants, et seulement 1 801 en 1805 (392 en 1700). Elle représentait pourtant un carrefour de routes importantes au Moyen Âge entre le Poitou, Angers et le sud de la Loire. Son essor résulte de la production de sarcophages en pierre coquillière à partir du X<sup>e</sup> siècle et de l’installation d’un palais de rang royal vers 800.

Enfin, certains tracés mettent en relation deux villes sans passer par les centres régionaux situés sur le trajet. Ainsi, entre Limoges et Angers, le grand tracé passant par Poitiers évite Le Dorat, Montmorillon et Châtellerault par l’ouest. Ou encore, la route de Bordeaux à Bourges *via* Châteauroux évite Libourne et Nontron en les contournant par l’ouest. Ils témoignent en réalité d’un niveau morphologique supérieur, celui d’une structure supra-régionale organisée par des itinéraires de grand transit reliant des centres d’envergure supérieure.

### 1.2.3. *Les réseaux supra-régionaux*

La carte des réseaux supra-régionaux obtenue en sélectionnant les carrefours de 10 branches routières et plus fait ressortir les villes de Nantes, Angers, Tours, Bressuire, Poitiers, Limoges, Périgueux, Bergerac et Bordeaux (**CARTE 20**). Ce sont tous des habitats antiques importants – à l’exception de Bergerac – ayant perduré dans le tissu urbain, ce qui induit des liaisons de longue durée entre eux [Hiernard 1996a ; *Villes et agglomérations...* 1992]. Ces centres supra-régionaux sont donc – comme on l’observe ailleurs – des éléments morphogénétiques de l’armature urbaine du Centre-Ouest. Comme le remarquait Philippe Guignet, il est intéressant de noter que Nantes, Angers, Tours, Bressuire et Poitiers sont répartis dans l’espace de manière relativement équilibrée : une centaine de kilomètres en moyenne les séparent les uns des autres (Bourges, hors du secteur, compris) (**FIG. 95**). Au sud du secteur retenu, Périgueux et Bergerac sont plus

proches l'une de l'autre que ne le sont les autres métropoles, ce qui traduit la concurrence entre l'ancienne cité romaine, Périgueux, et la ville médiévale de Bergerac développée au pied d'un château à partir du XI<sup>e</sup> siècle. On observe encore une fois le « vide », s'accroissant au fur et à mesure que l'on diminue l'échelle d'analyse, qui caractérise l'espace situé à l'intérieur de l'arc formé par les grandes villes supra-régionales : aucun centre de cette envergure ne ressort du tri numérique, ce qui fait de cet ensemble une terre de passage.

Tous ces centres sont unis entre eux par des liaisons directes (**CARTE 20**, tracés rouges) auxquelles s'ajoutent des tracés générés par les centres supra-régionaux et formant de grandes étoiles qui couvrent les territoires environnants (**CARTE 20**, tracés verts). Ces liaisons englobent alors les carrefours régionaux qui deviennent autant d'étapes sur un itinéraire de plus petite échelle. Pour ne citer que quelques exemples, Doué-la-Fontaine n'est plus qu'une étape sur la liaison Angers/Poitiers, Nontron sur la liaison Limoges/Bordeaux et Niort sur celle de Bordeaux/Angers *via* Bressuire. La Roche-sur-Yon présente un cas de figure un peu à part étant donné sa date très récente de création. Ainsi, après avoir été ignorée pendant longtemps par les grands itinéraires, la ville a fini par capter, dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, l'itinéraire de Nantes à Limoges qui passait auparavant par Fontenay-le-Comte et Ste-Hermine, et celui de Nantes à Bordeaux *via* La Rochelle.

Ces centres supra-régionaux ont généré une polarisation plus ou moins aboutie des routes. Comme nous l'avons déjà remarqué en première analyse, Limoges polarise totalement les cheminements de son territoire et repousse sur les marges départementales les autres centres. Sans évincer aussi nettement les autres habitats, Poitiers, Bressuire, Nantes, Angers et Tours (au sud de la Loire du moins) polarisent également clairement leur espace : leurs branches s'étendent sur tout le Centre-Ouest ou presque. Les trois villes de la Loire apparaissent comme fondamentales dans l'organisation de la circulation car elles constituent autant de points de passage obligés vers le nord. On peut d'ailleurs leur ajouter Saumur qui joue un rôle non négligeable même si elle ne relève que d'un réseau régional. Poitiers domine largement le Haut-Poitou et, « repoussant » en quelque sorte les centres de rang inférieur, les éloigne jusqu'à une distance de 45 km en moyenne sur son flanc ouest. Le même cas de figure se rencontre pour Bressuire, avec une distance d'éloignement de 16 à 25 km (sauf vers le sud). Cette différence entre les deux « couronnes » de ces deux pôles supra-régionaux signale une hiérarchie entre eux. Ils jouent cependant le même rôle d'étape pour les communications entre la Loire et la Gironde et vers la région historique du Limousin. Poitiers ne polarise néanmoins pas toute la région historique qu'il domine, ce que remarquait déjà Philippe Guignet quand il constatait que les régions poitevine et charentaise ne sont pas polarisées – à aucun moment de leur histoire – par une métropole qui en assurerait la cohésion d'ensemble [Guignet 1996b : 537].

Le cas de Bressuire mérite qu'on s'y arrête quelques instants [Favreau *et al.* 1988]. Ce centre comporte 11 branches alors qu'il ne représente plus une ville importante depuis les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. En 1841, celle-ci ne comptait plus que 2 685 habitants. Mais elle fut auparavant un carrefour très important – déjà durant l'Antiquité, ce qui explique probablement la prégnance de son carrefour routier. Le relais fut pris au Moyen Âge par une cité (*Castrum Berzoriacum*) dépendante de la vicomté de Thouars et comportant un

château et un prieuré. Cette longue et importante phase d'expansion prit fin avec la guerre de Cent Ans et surtout avec les guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle, pendant lesquelles la ville fut détruite (en 1568). Le déclin démographique et économique de Bressuire s'enclencha alors inéluctablement et le XVII<sup>e</sup> siècle vit l'activité urbaine s'effondrer en même temps que sa production drapière. À cela s'ajoutèrent les violences des guerres de Vendée : au printemps 1794, la ville était incendiée et il ne restait que quelques maisons intactes. Depuis, même si l'on observe une reprise de l'activité urbaine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle grâce à l'arrivée du train puis, dans les années 1950, avec l'installation de nombreuses petites industries, Bressuire est resté une petite ville dont l'importance (20 000 habitants aujourd'hui) n'a rien de comparable avec les autres centres supra-régionaux relevés par l'analyse morphologique et incontestables capitales régionales actuellement. L'importance de ce carrefour routier à l'aune du tri numérique s'explique donc par ce riche passé qui a durablement marqué l'espace. L'instauration du réseau de routes stratégiques napoléoniennes en 1833 revitalisera ce carrefour au sein du bocage [Labande (dir.) 1976 : 380]. Malgré son déclin depuis les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, la structure viaire de Bressuire a fortement perduré dans le temps, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Enfin, Bordeaux apparaît quasi incontournable pour se rendre dans le sud de la France depuis la Loire car elle draine tous les itinéraires traversant la région Centre-Ouest. Ancienne cité romaine durablement installée dans le territoire aquitain au point de le dominer, elle semble avoir pendant plusieurs millénaires assuré une fonction de nœud routier captant les flux venus du nord et d'Espagne.

Certains tronçons ressortent de l'analyse parce qu'ils ne rentrent pas dans les étoiles polarisées par les grands centres : ils mettent en relation deux grandes villes, mais sans passer par le (ou les) centre(s) supra-régional(-aux) situé(s) sur leur trajet et qu'ils prennent alors en écharpe. On remarque que ces « anomalies » passent toutes par des centres régionaux. Elles renvoient en fait à des itinéraires menant à d'autres villes, plus lointaines et/ou à des itinéraires plus anciens morphologiquement dilués dans les réseaux lus sur l'atlas de 1852 (**CARTE 21**). C'est le cas pour les tracés :

- de Nantes à Bourges et Châteauroux, évitant les villes d'Angers et Tours,
- de Nantes à Tours par Doué-la-Fontaine, évitant Angers,
- d'Angers et Saumur à Bordeaux, évitant Bressuire par l'est,
- de Bordeaux et d'Angoulême à Saumur, évitant Poitiers par l'ouest,
- de Limoges à Angers, évitant Poitiers par l'est,
- de Bordeaux à Châteauroux, laissant Bergerac, Périgueux et Limoges à l'est.

À ces routes, s'ajoutent des tracés qui ne s'inscrivent pas dans le réseau étoilé généré par les grands centres supra-régionaux et dont la longueur importante, traversant une grande partie de la fenêtre définie, démontre qu'ils s'inscrivent dans des itinéraires relevant d'une autre logique. On observe ainsi que, de Saumur, partent deux tracés importants : à l'ouest vers St-Jean-de-Mont (sur la côte vendéenne juste après Challans) et à l'est, vers Bourges et Châteauroux par l'Île-Bouchard et Liguil. Comme nous l'avons expliqué plus haut, le tracé occidental de Saumur et Doué-la-Fontaine vers Challans met en relation les sites médiévaux et modernes de production salicole du nord de la Vendée en relation avec le sud-est de l'Anjou. De même, depuis Les Sables-d'Olonne, port actif de la côte vendéenne depuis le XII<sup>e</sup> siècle, on remarque un long tracé jusqu'à Thouars, qui évite Bressuire en passant juste au nord. Enfin, deux tracés ressortent comme des

« anomalies » : de La Rochelle et Saintes vers la Corrèze *via* Angoulême et du Pays Basque à Châteauroux en esquivant Bordeaux, Bergerac, Périgueux et Limoges.

Beaucoup de ces tracés s'inscrivent en fait dans le réseau des liaisons régionales directes entre centres. On les retrouve en effet en grande partie sur la carte des liaisons entre centres de plus de 8 branches. Mais nous observons ici qu'ils prennent en écharpe de grands centres supra-régionaux, ce qui semble *a priori* peu logique. Cela démontre donc qu'il peut y avoir des axes de circulation importants relevant d'une communication régionale qui ne cadre pas toujours avec la logique du réseau supra-régional. Quant aux tracés qui n'intègrent ni l'un ni l'autre de ces réseaux, ils sont soit des raccordements à d'autres tracés, soit des liaisons avec des régions extérieures à notre fenêtre d'étude : de La Rochelle au Périgord et au Limousin, de La Roche-sur-Yon à Laval, de Châteauroux vers le nord. Néanmoins, ces cas de figure sont plus rares que dans l'étude menée par Éric Vion car, travaillant sur un espace de 27 000 km<sup>2</sup>, il ne pouvait pas embrasser autant de grandes villes que notre fenêtre de près de 67 000 km<sup>2</sup>.

### **1.3. Les limites du tri numérique**

L'analyse morphologique par la méthode du tri numérique comporte un certain nombre d'inconvénients qu'il nous faut ici rappeler. Éric Vion a lui-même rappelé combien cette analyse était grossière, incomplète et qu'elle n'était qu'un prélude heuristique à l'analyse de fond : « Le tri numérique est donc une autre forme d'analyse archéologique<sup>189</sup>, certes plus grossière. Il est un des moyens d'interroger la forme des réseaux routiers et d'y déceler d'anciens itinéraires » [Vion 1989 : 84]. En ce sens, le pari est réussi puisque nous avons pu voir combien l'exercice était créateur d'hypothèses et permettait d'interroger la dynamique urbaine dont dépendent en grande partie les réseaux routiers.

Tout d'abord, comme le pense l'archéogéographe Claire Marchand, la méthode du tri numérique s'effectue sur les cartes contemporaines à 1/1 000 000 ce qui exclut du relevé les tracés trop modestes qui n'apparaissent pas à cette échelle et les chemins qui ont disparu aujourd'hui [Marchand 1997 : 66 ; Marchand 2000 : 73-74, 133]. Ensuite, elle ne mettrait en avant qu'une structuration routière étroitement dépendante de la carte de l'habitat à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, limitant de ce fait les observations pour les périodes antérieures : « la procédure des tris numériques de carrefours met en avant une structuration du réseau étroitement dépendante de la carte de l'habitat à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne » [Marchand 2000 : 133]. C'est en grande partie vrai, mais il convient de garder à l'esprit que tous ces réseaux ne sont pourtant pas strictement médiévaux ou modernes puisqu'ils sont – comme les trames agraires – le fruit d'une évolution de longue durée où se mêlent des éléments de toutes les périodes. Le fait d'étudier un système dans son état actuel, cumulant donc tous les héritages, ne nous semble pas un handicap en soi puisque nous travaillons de toute façon sur des documents

---

<sup>189</sup> Il apparaît aujourd'hui que le terme le plus adéquat pour qualifier cette analyse est « archéogéographique ». Éric Vion se place en effet résolument sur le terrain de la géographie et dans une perspective de longue durée.

contemporains ou modernes. En outre, il ne faut pas oublier que la plupart des grands pôles et itinéraires correspondent souvent à une organisation antique ; c'est particulièrement vrai pour le Centre-Ouest de la France (**FIG. 96**) [Sillières 1992].

Claire Marchand reconnaît néanmoins que les conclusions ne s'imposent pas d'elles-mêmes puisque cette structuration ne peut être datée de la seule période médiévale : « certains pôles et itinéraires peuvent avoir des permanences de longue durée et ressortir à une organisation antérieure. [...] On ne peut donc affirmer que cette structuration est d'origine médiévale » [Marchand 2000 : 133-134]. Nous l'avons justement constaté pour les centres supra-régionaux du Centre-Ouest, quasiment tous de fondation antique, à l'exception de Bressuire et de Bergerac. L'archéogéographe est coutumier du travail sur des documents subcontemporains et contemporains l'obligeant à prendre en compte l'ensemble des héritages qui composent la réalité géographique étudiée et qu'il tente de démêler et de comprendre. Cette critique ne saurait donc dévaluer la méthode du tri numérique qui reste un outil très performant de réflexion morphologique sur les réseaux urbains et routiers à l'échelle globale.

Au cours de notre étude du réseau urbain du Centre-Ouest, un autre inconvénient du tri numérique est apparu avec acuité. Cette méthode – comme d'ailleurs toutes les analyses routières – nous semble comporter un biais : celui de ne pas prendre en compte les voies fluviales et maritimes et de ne se focaliser que sur les liaisons routières. Autant l'exclusion des voies fluviales – pourtant si importantes dans les communications antiques et médiévales – ne bouleverse pas la cartographie des centres régionaux et supra-régionaux puisque nous n'avons comptabilisé aucune des voies d'eau qui les desservent (toutes les villes d'envergure supra-régionale sont situées sur une rivière ou un fleuve), autant l'ignorance des réalités côtières pose un réel problème car les ports maritimes comportent forcément moins de « branches » que les villes de l'intérieur puisqu'ils ne peuvent pas générer d'étoile viaire complète. Pourtant, l'océan vers lequel ils s'ouvrent constitue un axe de communication majeur. De plus, pendant longtemps, les difficultés et le coût de la circulation par voie terrestre étaient tels que les voies maritimes et fluviales étaient préférées.

On comprend alors mieux pourquoi La Rochelle n'apparaît que dans le réseau local du Centre-Ouest alors que son importance commerciale, administrative et religieuse est indéniable depuis le XII<sup>e</sup> siècle, justifiant plutôt le rang d'un centre régional. Bernard Chevalier rappelle qu'au XVI<sup>e</sup> siècle elle était même la première ville imposable dans le Centre-Ouest de la France (3 300 livre tournois – la 8<sup>e</sup> au rang français) puisqu'elle apparaît en tête de liste des villes citées dans *l'Etat des villes de ce royaume dont le roy entend soy ayder pour lui subvenir du nombre de la soulde des gens de guerre à pied, cy après déclairez pour le servir ou faict de ses dictes guerres* édité en 1538 [Chevalier 1996 : 114]. Elle se trouve même devant Limoges, Poitiers, Bourges, Tours, Angoulême et Saintes qui doivent, avec elle, 80,4 % du total à verser pour la région du Centre-Ouest [*id.* : 116]. Il ne s'agit certes que d'un classement fondé sur la richesse estimée des villes par la royauté, mais il permet de donner une image générale de l'armature urbaine et de se rendre compte de l'importance de La Rochelle au sein de celle-ci ; ce que ne met pas en évidence le tri numérique. Le fait de ne prendre en compte que les branches routières l'exclut en effet des réseaux d'échelle supérieure contre toute logique et de manière erronée. De même, alors que Les Sables-d'Olonne constitue le port le plus important de la côte vendéenne depuis le XII<sup>e</sup> siècle et



abritait une population égale à La Roche-sur-Yon encore en 1881, la ville n'apparaît pas sur la carte des réseaux locaux.

Il convient donc – pour les régions côtières uniquement – de pondérer la carte des réseaux issue du tri numérique (**CARTE 22**). Se pose alors la question du type de pondération à opérer : faut-il rajouter une, deux branches, voire plus ? Nous estimons plausible de comptabiliser deux branches de plus pour Les Sables-d'Olonne afin de rendre compte des flux maritimes vers le nord et vers le sud. La ville affiche ainsi 5 branches, ce qui l'inscrit dans le réseau local et est plus cohérent avec sa place dans le département vendéen et le Centre-Ouest au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour La Rochelle, nous proposons trois branches supplémentaires : une pour le commerce vers le nord, une deuxième pour celui vers le sud et enfin une dernière pour les échanges avec les colonies françaises qui ont alimenté de manière conséquente ce port durant l'époque moderne. La ville passe alors le seuil des 8 branches, ce qui la met au rang des centres régionaux du Centre-Ouest. Cette situation correspond mieux à son importance réelle (historique) au sein de ce vaste ensemble et est confirmée par les liaisons directes qu'elle tisse avec tous les centres voisins de structure régionale : La Roche-sur-Yon (et au-delà, Nantes), Bressuire (et au-delà, Angers), Niort (et au-delà, Poitiers), Angoulême (et au-delà, le Limousin et la Dordogne) et Bordeaux. On voit alors émerger un système urbain particulier – maritime – ainsi que l'a mis en évidence Bernard Chevalier dans son analyse des « bonnes villes » du XVI<sup>e</sup> siècle [Chevalier 1996]. Il reprend l'idée d'une organisation réticulaire de l'espace urbain formulée par P. Hohenberg et L. Hollen Lees pour caractériser la disposition des villes de pays assez fortunées au XVI<sup>e</sup> siècle : Luçon, Fontenay-le-Comte, Maillezais, Niort et St-Jean-d'Angély sont disposées autour du port maritime de La Rochelle sur un demi-cercle de 44 km de rayon en moyenne (**FIG. 97**). Elles forment autant de villes-relais dans l'arrière-pays dont la promotion s'explique par cette fonction [*id.* : 117-118]. De même, ce modèle rend compte selon Bernard Chevalier de l'étouffement des vieilles villes de Saintes et d'Angoulême [*ibid.*]. Il propose même de rattacher Limoges à ce système en raison de son rôle de ville-entrepôt au XVIII<sup>e</sup> siècle et parce qu'elle apparaît « isolée au milieu d'un vide urbain ». Elle serait donc, pour Bernard Chevalier, « l'avant-poste du réseau rochelais de circulation des biens et le point fort par où il se raccorde aux autres dans le royaume » [*id.* : 118].

Si la réévaluation des Sables-d'Olonne au rang de centre local ne change pas grand-chose à nos observations réalisées plus haut sur la Vendée (l'armature en gros bourgs et petites villes au sud du département apparaît seulement un peu moins déséquilibrée par rapport au nord), la promotion de La Rochelle au rang de centre régional atténue un peu l'impression de « vide » qui se dégage à l'analyse en Aunis et en Saintonge et explique la raison d'être de ce grand tracé routier que l'on relève entre la ville et la Dordogne *via* Angoulême. En outre, elle constitue une étape importante sur l'itinéraire de Bordeaux à Nantes (avant la création de La Roche-sur-Yon qui viendra encore atténuer les distances) : ainsi on compte environ 120 km entre Nantes et La Rochelle et 150 km entre La Rochelle et Bordeaux. Mais cela ne suffit pas à invalider les observations réalisées plus haut : la région au sud de La Rochelle reste toujours dépourvue de centres régionaux jusqu'à Bordeaux, faisant de cet espace une terre de passage de grands itinéraires supra-régionaux.

La méthode du tri numérique n'est donc encore une fois pas remise en cause mais simplement nuancée. Pour identifier les pôles antiques et ceux plus récents, de même que

pour intégrer tel port dont le relevé des branches routières est par essence tronqué, il convient de toujours se référer à l'histoire urbaine et à la géographie des sites urbains afin de ne pas surinterpréter ou sous-interpréter les informations recueillies. De fait, dans son article fondateur, Éric Vion rappelle la nécessité de lire les formes à la lumière des données historiques pour celui qui désire les comprendre [Vion 1989].

#### 1.4. *Éléments d'interprétation historique*

##### 1.4.1. *De grandes agglomérations d'origines gauloise et antique et une trame urbaine secondaire essentiellement médiévale et moderne*

Éric Vion a démontré, dans son analyse morphologique et archivistique des réseaux routiers de Bourgogne et de Suisse romande, que leur histoire était totalement dépendante de la concurrence économique et politique des villes entre elles [Vion 1989 : 72]. L'étude des réseaux routiers doit donc être comprise dans un cadre de réflexion globale qui « débouche ainsi sur une compréhension de l'histoire territoriale plus vaste qui devient ainsi politique » [*ibid.*]. Le cadre de cette thèse ne se prête pas à une analyse historique aussi approfondie que celle réalisée par Eric Vion, ni à une lecture dynamique des réseaux régionaux et supra-régionaux. Néanmoins, cette idée forte d'une concurrence urbaine comme moteur de l'histoire routière nous a amené à nous intéresser aux recherches publiées sur l'histoire urbaine et des communications dans le Centre-Ouest de la France, permettant une première mise en perspective des résultats.

Philippe Guignet observe avant tout l'évidence des permanences urbaines qui caractérisent le Centre-Ouest de la France. Le vide urbain de la Vendée s'impose plus précisément depuis l'Antiquité et, aujourd'hui encore, malgré l'armature de petites et moyennes villes et de gros bourgs, on y cherche en vain un pôle [Guignet 1996b : 534]. L'armature urbaine des grands pôles s'est mise en place en effet dans l'Antiquité pour l'essentiel (**FIG. 96**) et durant le Moyen Âge pour la trame dite « secondaire » ; les quelques créations modernes<sup>190</sup> n'ont constitué que de petites retouches qui ont rarement – excepté La Roche-sur-Yon – rencontré le succès [*id.* : 537].

L'historien Robert Favreau a justement étudié le réseau urbain du Centre-Ouest au Moyen Âge et aux trois échelles : locale (petites villes et villages), régionale (villes moyennes) et supra-régionale (grandes villes) [Favreau 1996]. Selon ses recherches en archives<sup>191</sup>, depuis la fin de l'Antiquité jusque vers le début du X<sup>e</sup> siècle, le réseau urbain ne connaît pas de changements et se limite aux trois anciens chefs-lieux des cités gallo-romaines : Poitiers, Saintes et Angoulême [*id.* : 91]. On constate alors que Saintes ne ressort pas autant qu'elle le devrait dans la cartographie issue du tri numérique ; elle apparaît comme un centre local parmi d'autres. Cette situation s'explique par le déclin que connaît la ville à partir de la fin du IX<sup>e</sup> siècle, lorsque son comte Landri est tué en 866 lors

---

<sup>190</sup> Brouage, Richelieu, Rochefort, La Roche-sur-Yon pour l'espace pictavo-charentais.

<sup>191</sup> R. Favreau a travaillé sur les archives des régions historiques du Poitou et de la Charente et a étudié la diffusion des ordres mendiants, l'existence de communautés juives et l'organisation de l'assistance pour reconstituer la carte urbaine.

d'un duel avec le comte d'Angoulême, entraînant ainsi la disparition des comtes de Saintonge et de leurs territoires, au profit de l'Angoumois, du Poitou et même du comte d'Anjou. La ville perd alors tout rôle politique au moment où la carte des pouvoirs connaît de fortes redéfinitions ; elle ne s'en remettra jamais [*id.* : 94]. La fixation de l'administration royale française à St-Jean-d'Angély à partir de 1255 et la cession de la rive gauche de la Charente à l'Angleterre lors du traité de Paris en 1258 accentuent encore ce déclin [*id.* : 107]. L'atlas de 1852 entérine cette perte d'influence au sein de la région à partir du second Moyen Âge. Selon R. Favreau, le X<sup>e</sup> siècle constitue un tournant qui voit donc non seulement le déclin de Saintes mais, parallèlement, le renforcement du rôle de Poitiers et l'affermissement de celui d'Angoulême [*id.* : 93].

A partir du second Moyen Âge, un certain nombre de châteaux vont, selon Robert Favreau, « conduire à la carte urbaine qui est encore, pour une grande part, celle d'aujourd'hui » [*id.* : 97]. Ainsi, la soixantaine de châteaux nouveaux connus pour le XI<sup>e</sup> siècle dans les pays charentais a donné l'armature du réseau urbain de cette région<sup>192</sup> [*id.* : 99]. Il faut y ajouter les habitats plus anciens (associés également à un château à partir du XI<sup>e</sup> siècle) qui constituent au XI<sup>e</sup> siècle des villes moyennes : dans la Vienne, Châtellerauld et Montmorillon (réseau régional) et Loudun, relevant du réseau local (en déclin donc par rapport à son importance historique ancienne) ; dans les Deux-Sèvres, Niort et Parthenay, qui s'inscrivent aussi dans le réseau régional, et Bressuire, centre d'envergure supra-régionale. Luc Bourgeois a récemment coordonné des recherches sur ces petites villes, dans le Haut-Poitou, qui viennent utilement compléter et préciser nos connaissances sur la relation entre la topographie urbaine et le pôle castral [Bourgeois (dir.) : 2000 et 2005].

La généralisation de ces nouveaux pouvoirs apparaît particulièrement nette au nord du Poitou, face à l'Anjou et à la Bretagne, où de nombreux châteaux sont élevés par le comte d'Anjou Foulque Nerra<sup>193</sup> et le vicomte de Thouars<sup>194</sup>, vassal du comte de Poitiers. Ce dernier possède d'ailleurs en sa dépendance la majorité des châteaux situés au nord du Bas-Poitou<sup>195</sup> [Favreau 1996 : 96-98]. La moitié au moins des bourgs attachés à ces châteaux est visible sur la carte des centres locaux. La densité que nous avons signalée dans ces secteurs peut, à titre d'hypothèse de travail, être mise en relation avec ce mouvement de fondation castrale comme instrument de politique sur les marches. C'est ce qu'avance en tout cas Bernard Chevalier qui observe, dans les documents du XVI<sup>e</sup> siècle, une densité importante des bourgs en limites des marches du nord du Poitou ; il l'attribue à l'existence à cet endroit d'une politique frontalière – selon la définition récente du mot « frontière » que lui donnent actuellement les historiens : celle d'une zone de contacts [Chevalier 1996 : 123]. Il serait nécessaire de mener une analyse de détail sur chacun de ces bourgs pour évaluer précisément (quand c'est possible), d'une part, les rapports entre le château et l'habitat associé – ce dernier pouvant tout à fait être antérieur au premier – et, d'autre part, le type de mention, c'est-à-dire savoir si le texte dans lequel apparaît le château précise qu'il s'agit d'une construction nouvelle (ce qui n'exclut

---

<sup>192</sup> Confolens, Cognac, Rochefort, Ruffec, Barbezieux – centres d'envergure locale sur nos cartes –, Jonzac, La Rochefoucauld, Tonnay-Charente, Taillebourg, Châteauneuf, Montmoreau, Montguyon, Mirambeau, Royan, Didonne, etc.

<sup>193</sup> Mirebeau, Moncontour, Passavant, Maulévrier.

<sup>194</sup> Argenton-Château, Bressuire, Mauléon, Tiffauges, Montaigu.

<sup>195</sup> Palluau, Apremont, Commequiers, Riez, Beauvoir, la Garnache, etc.

d'ailleurs pas qu'elle remplace une structure aristocratique plus ancienne) ou s'il ne s'agit que d'une première mention ne permettant pas d'en déduire une date précise de fondation. Pour cela, il serait utile d'exploiter les analyses morphologiques, historiques, archéologiques et topographiques des petites villes du Haut-Poitou menées sous la direction de Luc Bourgeois [Bourgeois (dir.) : 2000 et 2005]. En effet, seule une étude détaillée de chacune de ces agglomérations pourra permettre de répondre à la question des rapports entre le château et l'habitat.

En outre, rappelons, comme nous l'avons vu dans la première partie, que la polarisation des réseaux routiers par un habitat n'est pas un fait spécifiquement médiéval et que le château peut tout à fait venir entériner une réalité préexistante afin de capter les échanges qui s'y déroulent. Enfin, il ne faut pas inférer de cette hypothèse que tous les châteaux apparaissant dans les textes au tournant du XI<sup>e</sup> siècle ont aggloméré autour d'eux un habitat qui est devenu par la suite un nœud de communication plus ou moins important ; tous n'apparaissent pas sur la carte des centres locaux et régionaux, loin s'en faut. Robert Favreau le rappelle lui-même : « Un château ne fait pas une ville » [Favreau 1996 : 101]. Comme l'objet de notre étude n'est pas de mener ce type d'analyse ni de trancher parmi les hypothèses possibles d'évolution du couple château/habitat et comme notre propos n'est pas de nous positionner sur la célèbre question de la date d'apparition de ces « châteaux », nous souhaitons seulement relever une concordance entre une zone se caractérisant morphologiquement par une densité importante de centres locaux (et même régionaux pour les marches angevines) et la construction de nombreux châteaux sur ces marches à partir du XI<sup>e</sup> siècle. C'est là une piste d'interprétation intéressante qui mériterait d'être suivie pour qui souhaiterait étudier la morphologie routière de cet espace, avec d'autres documents.

À cette carte du XI<sup>e</sup> siècle urbain s'ajoutent deux villes, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, qui viennent compléter et fixer l'ensemble : La Rochelle et Les Sables-d'Olonne [Favreau 1971 : 512-513 ; Favreau 1987 ; Favreau 1996 : 104-105]. Il existe un premier centre de peuplement à La Rochelle au début du XI<sup>e</sup> siècle, mais extrêmement modeste. Il ne connaît son essor et la construction d'un véritable port qu'à partir de 1131 ou 1132, avec la destruction du centre ancien de la région, Châtelaillon. Le duc d'Aquitaine lui octroie, en 1132 et 1137, des « libertés et libres coutumes » qui précipitent sa croissance, fulgurante [Boissonnade 1924 : 279-282 ; Favreau 1987 : 6]. Elle s'explique principalement par le développement du commerce d'exportation des vins de Poitou et d'Aunis, puis de la pêche à la morue au XVI<sup>e</sup> siècle et enfin du commerce colonial (la traite des Noirs essentiellement) au XVIII<sup>e</sup> siècle [Guillemet 2003 : 17]. Son implantation favorable à la navigation favorise aussi son développement car le port est protégé par l'île de Ré et par son ossature rocheuse [Boissonnade 1924 : 274]. L'enrichissement qui en découle engendre une fonction redistributive importante : « Aussi son apparition sur la scène est-elle importante à la fois pour le commerce international par l'Atlantique et pour un vaste arrière-pays qui couvre Poitou, Marche et Limousin, Angoumois et Saintonge » [Favreau 1987]. Puis La Rochelle acquiert des fonctions politiques et administratives de plus en plus importantes, au détriment de l'antique ville de Saintes [Guillemet 2003 : 17].

Le port vendéen des Sables-d'Olonne est associé à la fondation d'une villeneuve en 1218 et devient le principal port de la côte poitevine. Cette création s'explique par, d'une part, l'ensablement du havre du Payré qui bloque le port de Talmont et engendre son déclin, l'accroissement des tonnages nécessitant de plus grandes profondeurs, et, d'autre

part, la volonté de Savary de Vivonne de concurrencer sur ses propres terres le port de La Rochelle [Favreau 1971 : 513 ; Favreau 1996 : 105]. Excepté ces deux fondations qui vont se développer extrêmement rapidement, R. Favreau note que « dans les autres villes, déjà apparues et structurées au XI<sup>e</sup>, on voit des prolongements dans l'aménagement de l'espace urbain, non des changements fondamentaux » [Favreau 1996 : 105].

Robert Favreau date donc la formation du réseau urbain du Centre-Ouest de la période médiévale : les prémices se font sentir dès le X<sup>e</sup> siècle, mais la mise en place se situe véritablement au XI<sup>e</sup> siècle et surtout dans la seconde moitié de ce siècle. Les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles n'apportent aucune nouveauté sur la carte urbaine, excepté les ports de La Rochelle et des Sables-d'Olonne. Cette armature médiévale s'appuie sur deux villes antiques, Poitiers et Angoulême ; Saintes déclinant inéluctablement [*id.* : 108]. Ainsi, se confirme que « nous avons encore, pour une si large part, le réseau même de moyennes et de petites villes qui s'est mis en place aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles » [*ibid.*]. Les agglomérations secondaires apparaissent donc bien comme étant d'origine médiévale. Les récentes analyses locales sur les petites villes du Haut-Poitou dont nous avons fait mention confirment ce schéma : le maintien jusqu'aux environs de l'an Mil d'un réseau de lieux centraux issu de l'Antiquité et un réseau de multiples petits pôles pour la plupart hérités des agglomérations de *castrum* des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles [Bourgeois (dir.) : 2000 et 2005].

#### 1.4.2. *La Vendée : un département en marge des grands réseaux routiers*

La méthode du tri numérique nous renvoie de la Vendée l'image d'un département très rural, resté à l'écart des phénomènes d'urbanisation d'envergure, et donc des réseaux routiers régionaux et supra-régionaux. Bernard Chevalier le remarquait déjà pour le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle dans l'analyse qu'il a menée sur les marqueurs de l'urbanisation en Poitou [Chevalier 1996 : 120-123]. Alain Guereau considère que le caractère tardif du phénomène urbain s'explique par la situation de marge de cette région [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 131]. En 1811 encore, seuls 34,05 % de la population résident au chef-lieu et, alors que le département possède 17 communes de plus de 2 000 habitants, il ne compte que trois localités de plus de 2 000 habitants agglomérées au chef-lieu : Fontenay-le-Comte, Luçon et Les Sables-d'Olonne [Guignet 1996a : 322]. Cela s'explique par le fait qu'à cette époque la paysannerie représentait encore 80 % de la population [Geoffroy 1996 : 470]. En sus de ce constat démographique et urbain, Bernard Geoffroy ajoute, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, trois types d'isolements :

- l'isolement géographique « du fait de l'absence de voies de communication dignes de ce nom, modernes et praticables » ;
- l'isolement économique en raison de l'inexistence de concentrations d'entreprises ;
- l'isolement politique parce que le préfet « y est considéré bien plus comme le chef de l'opposition ou le centralisateur forcené » [*id.* : 469].

La sous-urbanisation du Bas-Poitou et sa situation de marge sont donc deux traits fondamentaux de son histoire et de sa géographie [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 133].

Le nord du département semble paradoxalement plus dense du point de vue des réseaux routiers car il compte plus de centres locaux que le sud, alors même que c'est cette partie méridionale qui connaît, la première, le phénomène urbain avec les villes de

Luçon et Fontenay-le-Comte – respectivement capitale religieuse et capitale administrative du Bas-Poitou au Moyen Âge et durant l'époque moderne – puis des Sables-d'Olonne, port le plus actif du département. Le reste du territoire vendéen doit attendre la fin de l'époque moderne pour voir émerger quelques petites villes qui rétablissent partiellement le déséquilibre entre le nord et le sud. En 1881, Bernard Geoffroy compte huit petites villes supplémentaires qui viennent compléter cette urbanisation très limitée, chacune autour d'un « pays » : Challans, Sallertaine et St-Jean-de-Monts dans le Marais breton ; Chantonay au cœur de son bassin calcaire ; Aizenay ; les Herbiers, pôle pour le nord-est du département ; Le Poiré-sur-Vie dans le cœur du bocage, entrant en concurrence avec La Roche-sur-Yon [Geoffroy 1996 : 471].

Aucun centre supra-régional ne ressort de l'organisation viaire du département ni ne la polarise. La Roche-sur-Yon – avec 8 branches – et Montaigu, Fontenay-le-Comte, Les Herbiers – avec 7 branches – constituent les pôles d'attraction majeurs mais sont de faible ampleur. En outre, La Roche-sur-Yon connaissant un développement tardif (à partir de 1804), on peut considérer qu'aucun centre vendéen n'a pesé jusqu'à récemment dans l'organisation des réseaux à l'échelle du Centre-Ouest de la France. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, Bernard Geoffroy rappelle que la préfecture ne regroupe toujours que moins d'un vendéen sur dix, et que les villes de plus de 10 000 habitants concentrent 22,5 % de la population, contre 49,5 % au niveau national [*id.* : 479]. L'organisation territoriale repose sur un maillage équilibré de cohésion entre les bourgs et les villes car tout le département est couvert par le rayonnement des villes de plus de 6 000 habitants : « on pourrait dire que, compte tenu du nombre d'habitants recensés, la Vendée est une grande agglomération éclatée sur 670 000 hectares » [*ibid.*]. L'impression d'émiettement est renforcée aujourd'hui par le fort mouvement de périurbanisation [*id.* : 480].

Les pôles d'attraction majeurs s'avèrent être les centres régionaux et supra-régionaux situés hors du département : Nantes, Saumur (*via* Doué-la-Fontaine), Bressuire, Thouars, Niort (porte vers Limoges), Poitiers, Bordeaux *via* La Rochelle. La plus grande partie de la Vendée semble en particulier « irriguée » par les voies de la métropole nantaise, au nombre de dix. Bernard Geoffroy observe pour la fin du XX<sup>e</sup> siècle combien l'amélioration considérable des voies entre La Roche-sur-Yon et Nantes (quatre-voies puis autoroute) a renforcé cette influence en diminuant fortement le temps de parcours [*id.* : 484]. Cette polarisation routière rend compte à cette époque d'une concentration fonctionnelle des services les plus importants : université, hôpital universitaire, etc. [*ibid.*].

Viennent se mêler à ces voies quelques rares tracés venant de l'Anjou (une voie depuis Angers et une autre depuis Saumur) et ceux issus des villes poitevines de l'intérieur : une branche partant de Thouars vers Les Sables-d'Olonne *via* La Roche-sur-Yon, deux branches depuis Bressuire vers Bournezeau et Fontenay-le-Comte, et une branche partant de Poitiers jusqu'aux Herbiers. Il faut y ajouter la route royale de Poitiers aux Sables-d'Olonne *via* Niort<sup>196</sup>. Enfin, plus au sud, les réseaux supra-régionaux issus de Limoges et Bordeaux traversent la Vendée – dont le secteur étudié dans le sud du département – *via* Niort pour la première et *via* La Rochelle pour la seconde. Ces deux

---

<sup>196</sup> L'analyse morphologique ne fait pas ressortir car son trajet est trop indirect mais en travaillant sur le Sud-Vendée, nous savons qu'elle rejoignait ces deux villes malgré le détour par Niort.

villes créent la double attraction qu'on repère dans le sud de la Vendée : Niort pour la partie sud-est et La Rochelle pour la partie sud [*ibid.*].

À l'échelle du Centre-Ouest, la Vendée apparaît donc plutôt comme un « vide urbain » et une terre de passage de grands itinéraires : du nord au sud, entre la Loire et la Garonne, et d'est en ouest (*grosso modo*), entre l'intérieur des terres (Haut-Poitou, marches poitevines/angevines et Limousin) et la côte atlantique. C'est d'autant plus vrai si l'on regarde le secteur étudié dans le sud de la Vendée. Il s'inscrit uniquement dans un réseau d'échelle locale – alors même qu'il comprend les deux plus anciennes villes du Bas-Poitou – et il est traversé par deux voies importantes, l'une reliant Bordeaux à Nantes par La Rochelle et l'autre Limoges à Nantes par Niort. La création de La Roche-sur-Yon répond d'ailleurs à une certaine logique d'organisation du réseau car elle est située à équidistance de La Rochelle et de Nantes (une soixantaine de kilomètres) [Guignet 1996b : 534]. L'influence venue du sud et du sud-est se fait donc ici plus forte que celle de Nantes, comme c'est le cas dans le nord du département. Le tracé reliant Limoges et Nantes s'inscrit même, comme nous le verrons, dans l'orientation de l'aménagement parcellaire prédominant dans la plaine (*Cf. infra*, Chap. 3 – 3.2.). **Des éléments d'échelle supérieure entrent donc ici en résonance et en cohérence avec des éléments d'échelle inférieure.**

## **2. Échelle départementale : les routes de grand parcours du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle**

Pour comprendre quels sont les grands axes de communication traversant la fenêtre d'étude retenue dans le cadre de cette thèse, il nous a semblé essentiel de réaliser une étude des voies de grand parcours à l'échelle départementale. Trois routes royales et trois routes napoléoniennes se trouvent dans le secteur étudié : elles renvoient à des étapes importantes dans la construction de l'armature du réseau routier vendéen. Pour les analyser au mieux, il fallait donc passer par une figuration cartographique de leur tracé à l'échelle du département ce que nous avons pu faire par carto-interprétation. Cette phase nous a permis de réinsérer nos futures analyses morphologiques du réseau routier dans un ensemble de plus petite échelle qui lui donne en partie sens.

### ***2.1. Aperçu succinct des routes et grands chemins de l'Ancien Régime***

Alors que le Bas-Poitou renvoie le plus souvent l'image d'un pays en marge des grandes voies de communication et où la circulation locale est souvent gênée par la topographie vallonnée du bocage et la densité de son hydrographie [Mémain 1939a : 39 ;

*L'équipement en Vendée...* 1998 : 33], le Poitou apparaît au XVI<sup>e</sup> siècle au contraire parmi les provinces les mieux dotées en chemins, en qualité comme en quantité [Boissonnade 1909 ; Mémain 1939a : 76]. Charles Estienne, le rédacteur de *La guide des chemins de France*<sup>197</sup> publiée en 1552, assure ainsi que les chemins du Poitou et du duché de Guyenne sont « les plus notables de France, pour toutes commodités de mer, terre, pays limitrophes, que l'on saurait souhaiter » [Estienne 1552 : 197 ; Boissonnade 1909 : 4]. L'historien Prosper Boissonnade énumère une dizaine de routes pour le seul Poitou, sur les 98 que mentionne Estienne, soit une proportion supérieure à la plupart des autres provinces.

Mais à la fin du siècle, les guerres de Religion mettent à mal ces voies de communication. P. Boissonnade rapporte que Sully – gouverneur du Poitou depuis 1603 et grand voyer de France depuis 1599 – ne rencontrait plus dans la province que des chemins « ruinés, que les ponts et passages rompus durant les derniers troubles » [Boissonnade 1909 : 7]. Henri IV et Sully se lancent alors dans une politique de restauration du réseau des grands chemins, en particulier dans le Poitou. Une enquête de René Androuet du Cerceau sur l'état des chemins et châteaux du Poitou, dressée en 1611, montre que des travaux de réfection sont bel et bien réalisés aux endroits où Charles Estienne mentionnait des passages dangereux<sup>198</sup> [*id.* : 10, 73].

Par la suite, le désintéret des Bourbons fait empirer la situation, et les progrès qui avaient été réalisés sont annulés [*id.* : 73-76 ; Mémain 1939a : 76]. À tel point que les récits de l'époque moderne soulignent à l'unisson le mauvais état des chemins qui allonge et complique les voyages. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le contrôleur général Necker constatait ainsi que le Poitou était « dépourvu de voies de communication dans la plus grande partie de son territoire, et par conséquent sans débouchés » [Mémmain 1939a : 76]. C'est cette image que l'on garde le plus souvent du réseau routier du Poitou sous l'Ancien Régime.

Nous présenterons ici les itinéraires et tracés de cette période pour le Bas-Poitou afin de cartographier le réseau routier principal qui s'avère plus important que ne le montrent les tableaux catastrophistes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 2.1.1. *Les itinéraires des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*

À partir des recherches de René Mémain et de Prosper Boissonnade, nous avons cartographié, à l'échelle de la Vendée, les itinéraires reliant les différents centres habités aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles (**CARTE 23**). L'article de René Mémain sur « Les chemins en Bas-Poitou sous le régime de la corvée (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>) » synthétise, pour la région poitevine, les routes mentionnées par Charles Estienne dans sa *Guide des chemins de France* au XVI<sup>e</sup> siècle et figurées sur quelques cartes anciennes [Mémmain 1939a]. Celui de Prosper Boissonnade concerne tout le Poitou ; il exploite également le guide de Charles Estienne ainsi que l'état

---

<sup>197</sup> *La guide des chemins de France* de Charles Estienne est le premier « guide » pour voyageurs de la période moderne [Estienne 1552]. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive des grands chemins, bien au contraire. Ainsi, Estienne ne mentionne pas le « Chemin Vert » qui relie Fontenay-le-Comte à Mareuil-sur-Lay, alors que, de manière certaine, ce chemin était encore fréquenté au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>198</sup> Ce document est malheureusement incomplet pour le Bas-Poitou : les dernières pages du manuscrit correspondant aux routes traversant la plaine de Fontenay-le-Comte jusqu'à Talmond et Mareuil-sur-Lay ont disparu.



dressé par Androuet du Cerceau et de nombreuses archives. Il y détaille les routes et voies fluviales des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, leurs itinéraires, leur technique, leur économie, leur gestion, etc. [Boissonnade 1909]. Nous nous sommes fondée sur ces deux études et sur la lecture du guide de Charles Estienne [Estienne 1552] pour présenter le grand réseau routier moderne à l'échelle de la Vendée. Il ne s'agit donc pas des tracés qui ont effectivement été empruntés, mais d'itinéraires qui peuvent avoir connu plusieurs tracés au sol.

#### ▪ De la Loire au sud

Des chemins importants mettent en relation **le haut du pays poitevin à ses côtes aunisoises, saintongeaises et sud-vendéennes**. Charles Estienne mentionne en particulier des chemins qui permettaient de relier le Haut-Poitou, et au-delà la Touraine, à l'Anjou, La Rochelle et Talmont :

##### 1/ de Tours à Luçon, deux parcours étaient possibles :

- celui qu'Estienne appelle le « plus long chemin », depuis Loudun puis Thouars, Coulonges-Thouarsais, St-Porchaire, Bressuire, La Forêt-sur-Sèvre, Menomblet, Mouilleron-en-Pareds, Thiré et Luçon (n°1),

- et celui qu'il appelle « le plus droit et le plus court » entre Loudun et Luçon bien qu'on ne sache pas exactement ce qui lui vaut ce titre ainsi que le fait remarquer justement René Mémain. Il passe en effet par Loudun, Thouars, Coulonges-Thouarsais, Bressuire, St-Mesmin, La Meilleraie, Sigournay, Chantonay, Les Moutiers-sur-le-Lay, Bessay et Luçon (n°2).

On sait que Loudun, Thouars et Luçon sont toutes trois de petites agglomérations qui se développent durant le premier millénaire de notre ère [Bourgeois (dir.) 2000]. Ces deux itinéraires (et non leurs tracés) semblent donc remonter au haut Moyen Age.

##### Depuis Luçon, deux chemins traversaient ensuite le Marais poitevin :

- un tracé par Champagné-les-Marais, Ste-Radegonde-des-Noyers, Charron, Villedoux, St-Xandre et La Rochelle (n°3) ;

- un autre, situé plutôt à l'intérieur des terres et plus ancien selon Boissonnade, passait à Moreilles, Chaillé, Le Sableau, Marans puis St-Xandre (n°4). Boissonnade nous apprend qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la section entre Marans et Sableau était cependant devenue impraticable si bien que les voyageurs empruntaient le tracé de Luçon par Champagné-les-Marais [Boissonnade 1909 : 23] ;

- signalons également un chemin menant de Luçon à l'abbaye de St-Michel-en-l'Herm par Triaize et le Vignaud (n°5). La section de chemin entre Luçon et St-Michel-en-l'Herm est représentée par une chaussée surélevée sur deux cartes anciennes : la carte de Pierre Rogier de 1579 et la carte du Poitou de Mercator de 1585 (**FIG. 63, 64**) (*Cf. supra*, Section 1 – Chap. 1 – 1.1.). Cette route fut construite par les moines dans le Marais poitevin au XIII<sup>e</sup> siècle afin d'en assurer la traversée nord-sud [Papy 1941 : 100]. En 1611, elle est décrite comme totalement impraticable [Boissonnade 1909 : 74].

2/ vers La Rochelle par Fontenay-le-Comte. Plusieurs chemins reliaient les principaux centres du Haut-Poitou à Fontenay-le-Comte :

- **depuis Angers** : Mauléon, le pont de la Pommeraye (sur la Sèvre nantaise), La Châtaigneraie, Vouvant, Bourneau, Pissotte, l'Orbrie, et Fontenay-le-Comte (par la porte de St-Michel) (n°6) ;
- **depuis Tours** : Chinon, Parthenay puis Azay-sur-Thouet, Vernou, l'Absie, le Breuil-Barret, La Châtaigneraie, Vouvant, Bourneau, Pissotte, l'Orbrie et Fontenay-le-Comte (n°7) ;
- **depuis Saumur** : Thouars, Faye-l'Abbesse, Boismé, Pitié, L'Absie, Puy-de-Serre, Foussais et Fontenay-le-Comte (faubourg des Loges) (n°8).

**Ensuite, depuis Fontenay-le-Comte**, un chemin se dirige vers Le Gué-de-Velluire par Boisse et Velluire puis atteint Thairé-le-Fagnoux et Surgères (n°9). Il est considéré comme « le plus beau » par les guides de l'époque selon Boissonnade et est le préféré des marchands flamands et français dès le XIII<sup>e</sup> siècle [Boissonnade 1909 : 22]. On peut aussi descendre par bateau le cours de la Vendée jusqu'à Marans, puis on parvient à La Rochelle par Villedoux. Cette liaison par Fontenay-le-Comte permet également de relier La Rochelle à Nantes, par Sérigné, L'Hermenault, Chantonay, puis en droite ligne par St-Fulgent, Montaigu, Aigrefeuille et Pont-Rousseau (n°10). Elle relie également Limoges *via* Niort.

**3/ vers Talmont** : le chemin de Thouars à Talmont permet de rallier les côtes sud-vendéennes par Bressuire, St-Mesmin, Pouzauges, Puybelliard, Chantonay, Bournezeau, Thorigny, St-Florent-des-Bois, le Tablier, Les Moutiers-sur-les-Mauxfaits, la Guignardière et la Grange (n°11).

#### ▪ De Poitiers au littoral sud-vendéen

**La capitale poitevine, située plus au centre de la région, est quant à elle reliée aux côtes sablaises et talmondaises** par plusieurs autres chemins :

- Talmont est relié à Fontenay-le-Comte par Luçon (n°12) selon un itinéraire plus long que la grande route royale qui sera construite au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il se dirige en effet depuis Les Sables vers l'abbaye St-Jean-d'Orbestier, avant de remonter sur Talmont, puis il franchit le Lay au port de La Claye et file droit vers Luçon. Ensuite, il longe le canal de Luçon jusqu'au pont de la Charrie puis suit les digues par Chaillé-les-Marais, Aisne et Vouillé-les-Marais jusqu'au Gué-de-Velluire où il remonte la rivière de Vendée sur sa rive gauche (n°9) ;

- depuis Luçon, il existe une variante pour rejoindre Talmont, par Triaize, St-Denis-du-Payré, le pont de Curzon ou le bac de St-Benoît (n°13). Boissonnade précise cependant qu'en raison des fondrières dangereuses du Marais poitevin, les marchands et sauniers préféraient l'éviter au profit de la route des Sables-d'Olonne à Luçon [Boissonnade 1909 : 23] ;

- depuis Fontenay-le-Comte, la route allant vers Poitiers passe par Niort (n°14). Un embranchement permet de desservir également l'abbaye et le bourg de Maillezais (n°15). Avant 1772, date de la construction de la route royale, ce chemin quittait Fontenay-le-Comte puis se dirigeait sur Puy-Sec, Souil, St-Pierre-le-Vieux, la Porte de l'Isle, atteignait l'Autise puis se dirigeait sur Benet, St-Liguairie et Niort. René Mémain indique cependant que ce chemin est incommode et souvent délaissé au profit d'un autre :

Tracé dans le marais, ce chemin était ordinairement mauvais et, au départ de Fontenay, il y avait un embranchement par Fraigneau, le pont et le bourg d'Oulmes franchement dans la plaine, amorce de la grande route rectiligne qui sera établie en 1772. Mais le tracé par le marais conduisait à Maillezais, gros bourg encore au début du XVII<sup>e</sup> siècle, avec son abbaye bénédictine et son siège épiscopal dont il fut dépouillé en faveur de la Rochelle par Richelieu et que le tracé de la nouvelle route de Niort à Fontenay acheva de ruiner. [Mémain 1939a : 45-46]

#### ▪ Du Haut-Poitou au Marais breton

Le Haut-Poitou est également relié au Marais breton et au pays de Retz, autre région importante de production du sel, par plusieurs routes :

- le chemin de Thouars à Montaigu mentionné par Estienne pose quelques questions. Il semble qu'il ait confondu deux chemins. Louis Brochet, dans son histoire de Vendée [Brochet 2000 (1901) : chap. XVIII], s'interroge sur la précision apportée par Estienne concernant ce chemin « le plus long » évoqué plus haut (n°1) : aucun autre chemin plus court n'est mentionné. Il en conclut qu'Estienne a probablement confondu les localités en les fusionnant en un seul parcours<sup>199</sup>. Il propose donc de restituer deux chemins qui collent mieux à la réalité du département : le plus court par Bressuire, Mauléon, Les Herbiers, Vendrennes puis reprenant la route reliant Chantonnay et Montaigu (n°16) ; le plus long par Bressuire, St-Mesmin, Pouzauges, Le Boupère, Vendrennes et Montaigu (n°17). Vers le nord-est, ils permettent d'atteindre Loudun et la Touraine ;
- depuis Montaigu, un chemin rejoint Palluau (n°18) puis Challans (n°18a) et La Garnache (n°18b), Beauvoir-sur-Mer et, de là, l'île de Bouin (n°19a) ou l'île de Noirmoutier (n°19b).

#### ▪ Synthèse

Le quart sud-est du département apparaît le plus densément couvert par les chemins connus pour la période moderne. Il contraste singulièrement avec le reste du territoire qui semble déserté – à l'exception des marches de Bretagne. Cinq grandes directions ressortent : vers Nantes, vers Angers, vers Tours et Saumur, vers Niort et Limoges, vers La Rochelle. Chacun de ces centres supra-régionaux donne accès à d'autres régions : la Bretagne, la Normandie, l'Île-de-France, le Berry, le Centre, l'Aquitaine. On remarque que la liaison entre le nord du Poitou – et au-delà, la Touraine – et le sud-ouest de la région poitevine (c'est-à-dire les côtes sud-vendéennes et aunisoises) génère le maximum de chemins : cinq sont recensés pour les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. Si l'on ajoute les chemins reliant ce nord poitevin au littoral des marches bretonnes, on trouve huit chemins au total. Les centres régionaux de Thouars, Bressuire, Loudun et Parthenay ressortent comme des étapes clés sur ces trajets, faisant apparaître la prégnance de l'ancienne carte urbaine sur l'organisation routière du Bas-Poitou. Cette dernière – du moins à l'échelle des grandes routes et chemins de grand parcours – nous semble donc

---

<sup>199</sup> Les erreurs dans les listes de villes données par Estienne ne sont pas rares.

liée à des impératifs avant tout économiques : relier les grands centres historiques médiévaux et modernes aux trois zones de production de sel (marches bretonnes, marais sablais, marais Saintongeais). Ce quart sud-est du Bas-Poitou apparaît donc comme une zone plutôt favorisée par les communications aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, et ce probablement en raison d'une dynamique de peuplement plus vive et plus ancienne : les petites villes se trouvèrent pendant longtemps dans le sud de l'actuel département vendéen.

**Le secteur étudié, une fois inséré dans cette trame viaire, se présente comme un carrefour essentiel à l'échelle du Bas-Poitou.** S'y croisent en effet les itinéraires nord-sud reliant Nantes à Niort, Limoges et La Rochelle, les itinéraires reliant le nord-est et le sud-ouest de la région poitevine ainsi que la liaison est-ouest entre Poitiers et les côtes sablaises et talmondaises par Fontenay-le-Comte et Niort. Cette dernière liaison ressort moins clairement de la carte car le crochet par Niort impose un détour par le sud qui s'explique par la volonté d'éviter les contreforts de la Gâtine poitevine. On retrouve donc ici en partie les observations réalisées lors du tri numérique à petite échelle (*Cf. supra*, 1.4.2.). **Fontenay-le-Comte apparaît en particulier comme un centre clé, à la rencontre des routes se dirigeant vers Nantes, Angers, Saumur, Tours, Thouars, Parthenay, Poitiers, Niort, Limoges et La Rochelle.** La ville est d'ailleurs depuis la fin du Moyen Âge la capitale administrative du Bas-Poitou. À côté, le gros bourg de Luçon, cité épiscopale, est également très important, bien que sa position, en rivage du Marais poitevin, soit moins commode que l'implantation en plaine de Fontenay-le-Comte.

### 2.1.2. *État des lieux à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*

Nous avons réalisé une carte des routes et des grands chemins figurés sur la carte de Cassini (années 1760) et sur la carte du Poitou de 1780 (**CARTE 24**). La première montre un réseau routier plus étoffé et plus détaillé pour la partie nord du département. Nous avons, pour chacune de ces routes, analysé la carte topographique à 1/25 000 afin d'identifier les tracés potentiellement hérités. La plupart des grands axes ne posent pas de problème car leur tracé a perduré jusqu'à nos jours. Par contre, les autres tracés ont demandé une analyse plus fine prenant en compte le dessin parcellaire et tous les types de chemins, jusqu'au petit chemin d'exploitation. Nous n'avons parfois pas pu restituer certaines sections<sup>200</sup> en raison du remembrement trop important de ces secteurs qui perturbe l'interprétation des formes. Les allers-retours entre la carte topographique à 1/25 000 et les deux cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle pour relever ces tracés ont permis d'obtenir, pour la première fois, une cartographie détaillée de la voirie de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'échelle du département.

Sur cette cartographie, on retrouve un certain nombre de chemins existant déjà aux siècles précédents (**CARTE 25**). Cependant, nombre d'entre eux ne sont pas cartographiés alors qu'ils existent encore aujourd'hui et qu'ils n'ont donc pas été abandonnés entre-temps – du moins pas sur la totalité de leur tracé. Par exemple, la route entre Pouzauges et Talmont est mentionnée par Estienne et on la retrouve également sur une carte de

---

<sup>200</sup> Entre Légé et Vieilleville *via* Rocheservière, et entre Montaigu et Les Lucs-sur-Boulogne.

1645<sup>201</sup> alors qu'elle n'est pas cartographiée sur celle de Cassini ni sur celle de 1780. La comparaison des deux cartes montre que cet exemple n'est pas isolé. Inversement, on observe que certaines routes de notre secteur sont construites seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle : Fontenay-le-Comte/Ste-Hermine, Marans/Ste-Hermine, Ste-Hermine/Chantonay, Luçon/Fontenay-le-Comte. Cela n'exclut évidemment pas le fait qu'elles reprennent des tracés plus anciens, en les régularisant.

La figuration du Chemin Vert, un chemin très ancien du Sud-Vendée sur lequel nous reviendrons en détail (*Cf. infra*, Chap. 3 – 3.1.1.), est surprenante car il ne s'agit pas d'une route royale récente. On peut probablement en conclure qu'il a perdu à cette époque sa fonction de chemin de grand parcours, même s'il était encore utilisé dans le cadre d'une circulation plus locale.

Il convient de se méfier de cette cartographie pour l'étude du réseau routier, comme nous l'avons rappelé précédemment (*Cf. supra*, Section 1 – Chap. 1 – 1.2.3.). Il suffit pour s'en convaincre de comparer les deux cartes exploitées ici : le chemin entre Challans et Machecoul contournant par l'ouest La Garnache n'existe pas sur la carte de Cassini alors qu'il est représenté sur la carte de 1780. De même, il existe des différences au sein même des feuilles de la carte de Cassini puisque la partie nord du département s'avère beaucoup plus détaillée. Ainsi, la route qui part de Challans vers le sud s'interrompt au contact de la feuille sud et n'est pas figurée au-delà. Ces feuilles ont donc été réalisées par des ingénieurs-cartographes qui n'ont pas opéré les mêmes choix dans la représentation.

Le « vide » au centre du département, en particulier autour de La Roche-sur-Yon et de Belleville-sur-Vie, fait écho à la carte des grands itinéraires des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles et l'on retrouve la même densité relative de chemins pour le quart sud-est et les marches bretonnes du département. Ainsi, même si l'absence de chemins entre les centres habités ne signifie pas leur inexistence, ceux-ci s'intègrent plutôt dans une logique de liaison locale, moins propice à la cartographie régionale. La construction de la route des Sables-d'Olonne à Palluau désenclave un peu ce centre bocager mais ne suffit pas à combler le déséquilibre avec les autres territoires du département. Il faut attendre pour cela les travaux de Napoléon qui, en déménageant la préfecture de Fontenay-le-Comte à La Roche-sur-Yon, contribue à recentrer les communications au cœur du Bas-Poitou.

## ***2.2. Les grands travaux napoléoniens de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle***

### *2.2.1. Les décrets de 1804 et 1806*

Si, comme nous venons de le voir, des routes de grand parcours existent à l'époque moderne, il faut cependant attendre l'époque napoléonienne pour que soit mis en place le grand réseau viaire que nous connaissons actuellement : « Non pas qu'il n'y eût point de routes, avant la Révolution ; il en existait de bonnes, mais elles devinrent tout à fait au-dessous des nécessités » [Gabory 1914 : 282]. P. L. C. Labretonnière écrivait ainsi en 1800

---

<sup>201</sup> *Tableau géographique des Gaules* par Jean Boisseau (1645) [Reverdy 1986 : 32].

dans ses *Statistiques* à propos de la Vendée : « Il n'y a peut-être pas de département dans toute la République qui compte aussi peu de grandes routes que celui-ci » [Labretonnière 1800 : 105]. Sous Napoléon I<sup>er</sup>, le nombre de routes augmente, celles qui avaient été largement dégradées par les troubles de la guerre civile sont restaurées et le réseau est mis en cohérence avec la nouvelle organisation administrative du département (**CARTE 26**). La fondation de la ville nouvelle de La Roche-sur-Yon en 1804 sur le site d'un petit bourg en partie détruit par la guerre civile, et son érection au statut de préfecture impliquèrent en effet la mise en place de voies de desserte. Émile Gabory résume ainsi le projet : « éventrer plaines et collines, jeter des ponts sur les rivières, couper, sectionner la Vendée tout entière, élargir les routes anciennes, en créer de nouvelles, toutes les ramifier, tenir sous leur trame l'ensemble du pays et situer, au centre, un chef-lieu moderne, tête vigilante, cœur battant » [Gabory 1914 : 283]. Le centre du Bocage s'en trouve donc largement ouvert [Saint-Hypolite 1843 : 29].

Deux décrets, en 1804 et 1806, planifient le rattachement de La Roche-sur-Yon aux Sables-d'Olonne, à Montaigu, à Ste-Hermine, à Fontenay-le-Comte, à Nantes par Légé, à Bordeaux par Luçon et à Mortagne-sur-Sèvre par Les Herbiers [*ibid.*]. Ces routes semblent être terminées en 1811 puisque Cavoleau, secrétaire général du département de la Vendée, indique dans sa *Statistique* qu'elles ne sont pas encore classées en 1811, ce qui sous-entend qu'elles existent déjà [Cavoleau 1978 (1844) : 305]. En août 1808, deux autres décrets ordonnent l'ouverture d'une route entre La Roche-sur-Yon et Beauvoir-sur-Mer par Aizenay et Challans (terminée en 1839, la section entre Challans et Beauvoir existant déjà à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) et entre La Rochelle et Saumur par Fontenay-le-Comte et La Châtaigneraie. Cette dernière ne verra cependant le jour qu'après le dernier soulèvement de la Vendée en 1832 [Gabory 1914 : 286].

La chronologie de la route des Sables à Saumur est plus imprécise et remonte plus haut dans le temps car elle est mentionnée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle n'est pas encore terminée en 1793 [Caron 1917-1919 : 335-338] ni en 1800 [Labretonnière 1800 : 107-108]. Elle n'est d'ailleurs pas représentée sur la carte de Cassini ni sur celle du Poitou de 1780. L'*Atlas national* de Pierre Dumez et Pierre-Grégoire Chanlaire, réalisé à partir de 1790, confirme également ces quelques observations. Leur carte, datée de 1791-1795, représente la route entre La Mothe-Achard et l'intersection avec la route de La Rochelle à Nantes sous la forme d'un trait épais alternant des plages blanches et grisées, ce qui symbolise une route en cours de construction. À partir du croisement avec l'axe La Rochelle/Nantes, sa figuration est la même que celle des autres routes dont l'existence est attestée pour cette époque. Elle figure sur la carte des barrières de péage de l'an V (1796) avec un tracé plus clair qui signale également qu'elle n'était pas encore terminée à cette date. Enfin, Cavoleau indique que cette route est classée en 1811 [Cavoleau 1978 (1844) : 305]. Sa construction s'échelonne donc, *grosso modo*, entre 1780 et 1811. La section des Sables-d'Olonne à La Mothe-Achard existe par contre au XVIII<sup>e</sup> siècle puisqu'elle est représentée sur la carte de Cassini. La section La Mothe-Achard/La Roche-sur-Yon fut la première construite, une fois les décrets d'application de 1804 et 1806 publiés [Gabory 1914 : 283]. Les travaux de construction des nouvelles routes se faisaient en effet tronçon par tronçon afin que les opérations ne prennent pas de retard [*id.* : 284].

L'analyse de ces documents nous amène également à situer le début de la construction de la grande route des Sables-d'Olonne à Challans à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette route est en effet figurée en cours de construction sur L'*Atlas national*

de Dumez et Chanlaire de 1791-1795, y compris pour la section entre Challans et Beauvoir-sur-Mer où l'on observe un tracé plus sinueux « s'enroulant » autour du projet royal qui correspond à l'ancien tracé et que l'on retrouve sur la carte de Cassini. Comme pour la route des Sables à Saumur, les travaux d'homogénéisation des tronçons s'étalent dans le temps. L'itinéraire existe donc déjà, avec des tronçons aux modèles différents, mais la route rectiligne que nous connaissons aujourd'hui sur l'intégralité de son parcours est construite essentiellement au début du XIX<sup>e</sup> siècle. A. D. de la Fontenelle de Vaudoré indique en effet qu'elle était encore en cours de construction en 1841 [Cavoleau 1978 (1844) : 318].

### 2.2.2. *Les routes stratégiques de 1833*

L'insurrection royaliste de 1832 visant à renverser la monarchie de Juillet engendra, une fois réprimée – dès 1833 – une seconde phase de travaux afin de prévenir toute nouvelle rébellion et finir de désenclaver la région. A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré écrit ainsi en 1844, dans ses compléments à la *Statistique* de Cavoleau, que ces routes ont « pour but d'arriver à l'anéantissement des troubles civils dans cette partie du territoire français » [Cavoleau 1978 (1844) : 313]. C'est pourquoi elles sont dites « stratégiques ». C'était également l'occasion d'inciter les paysans vendéens à commercialiser leurs produits dans les villes et ainsi mieux les intégrer à la nation [*L'équipement en Vendée...*1998 : 34]. Ainsi, la loi du 27 juin 1833 puis l'ordonnance du 12 novembre de la même année commandent la construction de 38 routes stratégiques dont 11 concernent en partie le département vendéen (**CARTE 26**) :

Il sera établi dans les départements de l'Ouest un système de routes stratégiques distinctes des routes royales, départementales et communales. Ces travaux, en ce qui concerne les occupations permanentes ou temporaires de terrains et bâtiments, seront assimilés aux travaux militaires et régis par les mêmes lois. [prescription de la loi de 1833 citée dans Reverdy 1986 : 151]

L'État paye donc tous les frais de leur construction et le tiers de leur entretien revient aux départements concernés [Cavoleau 1978 : 313]. L'exécution en est extrêmement rapide : 90 % du programme était achevés en 1837 [*L'équipement en Vendée...*1998 : 36]. Ces routes transformèrent de manière importante le territoire vendéen : il s'agit de la dernière et de la plus importante des réalisations à l'échelle départementale et régionale qui « contribua à constituer l'armature routière de ce territoire complétant le réseau des routes royales puis nationales assez peu nombreuses » [Bernard & Halgand 1994 : 12].

Ces nouvelles routes régularisent des tracés plus anciens, plus sinueux et moins commodes que les nouveaux modèles taillés pour fluidifier les communications. Par exemple, la route stratégique entre Bressuire et Bournezeau reprend un itinéraire reliant Talmont et Thouars mentionné par Charles Estienne. Autre exemple, la route stratégique entre Mauléon et Clisson *via* Mortagne-sur-Sèvre régularise un tracé beaucoup plus sinueux que l'on peut observer sur les cartes de Cassini et de 1780. C'est le tracé et son modèle qui diffèrent ici, mais l'itinéraire perdure. Le préfet essaya d'ailleurs d'imposer la réutilisation de sections de routes anciennes [*L'équipement en Vendée...*1998 : 35], mais il se

heurta au refus de l'inspecteur général des Ponts et Chaussées Cormier qui s'en expliquait ainsi :

[...] les routes stratégiques doivent être tracées en ligne droite d'un village à un autre toutes les fois qu'il n'en résulte ni de trop fortes pentes ni de trop forts remblais. Non seulement parce que les routes deviennent plus courtes, parce qu'elles éclairent mieux le pays, parce qu'elles seront plus sûres et coûteront réellement moins cher. Mais encore parce que des tracés ainsi dirigés, n'admettant pas de variantes, détruisent dans l'esprit des propriétaires qu'il faut déposséder, ce qui plus particulièrement les porte à la résistance, l'idée que les ingénieurs dans les déviations qu'on leur voit opérer se déterminent arbitrairement ou par faveur. [cité dans Bernard & Halgand 1994 : 12]

On voit donc ici à l'œuvre une rationalisation dans l'élaboration du réseau routier et dans la conception d'un pouvoir autoritaire où la forme de l'aménagement s'impose comme un outil de domination politique.

## **Conclusion 2.**

Entre le XVI<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on est ainsi passé d'un réseau routier de grand parcours très excentré – sur le quart sud-est et les marches bretonnes du Bas-Poitou – à un maillage entièrement polarisé par La Roche-sur-Yon qui s'impose désormais avec force au centre de son territoire. L'intervention politique et stratégique d'envergure de Napoléon I<sup>er</sup> a donc radicalement déplacé les flux de circulation, jusqu'à nos jours, contribuant à marginaliser progressivement le Sud-Vendée. Cette nouvelle donne apparaît précisément dans la cartographie de l'*Atlas* de Levasseur et Combette et dans les résultats du tri numérique. Désormais à l'écart des grands courants de communication, l'espace sud-vendéen va péricliter politiquement et économiquement durant la fin du XIX<sup>e</sup> et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, au regard de l'envol continu et exponentiel de la nouvelle préfecture et de son bocage.

Nous allons maintenant étudier ces itinéraires régionaux ainsi que ceux qui répondent à une logique plus locale, à l'échelle du secteur défini dans le sud-vendéen, et tenter de lire dans la planimétrie l'histoire et la géographie de ces flux.



## CHAPITRE 3 – L'ANALYSE MORPHOLOGIQUE DES RÉSEAUX ROUTIERS À L'ÉCHELLE DU SUD-VENDÉE

### 1. Le récent renouvellement des études sur les chemins anciens

#### 1.1. *Éric Vion : des chemins aux réseaux routiers*

##### 1.1.1. *Le réseau au cœur de l'étude des chemins*

Le grand projet d'Éric Vion est de mettre au cœur de l'analyse l'étude des voies en tant que « réseau » :

La recherche traditionnelle cherchait les segments – itinéraires et tracés qu'elle confondait – pour assembler un réseau. Aujourd'hui, c'est le réseau qui importe en premier lieu, dans lequel on mettra en évidence des segments. Le tout prévaut sur les parties. Le réseau n'est plus le point d'arrivée, il est le point de départ. [Vion 1989 : 68-69]

Cet assemblage lacunaire de tronçons, largement focalisé sur la période romaine, excluait en effet le contexte spatial et temporel et ne pouvait de ce fait témoigner de « l'ensemble complexe de relations » qu'il représente [*id.* : 68].

Pour étudier ce réseau, É. Vion part de celui qui est le mieux connu, c'est-à-dire le réseau actuel, qu'il aborde selon la méthode régressive et la chronologie relative essentiellement à partir des cartes et plans mais aussi des archives écrites, nombreuses depuis le XV<sup>e</sup> siècle, et des indices archéologiques (en particulier sur les habitats anciens) [*id.* : 69-70]. En affirmant que la carte est bien « l'instrument privilégié de travail », il désire ne pas extraire l'analyse des réseaux de la géographie, ainsi que le pratiquent les historiens tel que Bernard Lepetit travaillant de manière quantitative sur les flux de circulation d'une époque donnée [*id.* : 74]. Il préconise également un travail « systématique », c'est-à-dire où chaque segment du réseau est réinséré dans un ensemble spatial cohérent qui permette de comprendre l'histoire des itinéraires et de leurs tracés : « l'interprétation devra en effet toujours s'inscrire dans un ensemble cohérent, tant du point de vue spatial (systématique) que chronologique (régressif) » [*id.* : 69]. Cette volonté d'inscrire l'étude dans cet ensemble spatial cohérent consiste non pas, comme pour Marcel Gautier, à comprendre le chemin dans son terroir et son économie, mais à réfléchir aux échelles supérieures, celles des grands réseaux routiers régionaux et interrégionaux. C'est en menant l'analyse également à cette échelle que l'on pourra comprendre l'histoire d'un réseau dans la longue durée. É. Vion se démarque en cela franchement des intuitions de M. Gautier qui, s'il avait

envisagé la plurifonctionnalité des chemins et les différents niveaux des réseaux, n'avait pas formalisé la multiscalarité des réseaux routiers.

### 1.1.2. *Un réseau hétérochrone, stratifié et mobile*

Éric Vion part du constat que « le réseau routier actuel est constitué de l'empilement de strates successives et qu'il contient en lui-même les indices de sa propre histoire » [Vion 1989 : 69]. Ces strates correspondent à des segments d'itinéraire « actifs », « léthargiques » ou « désuets » (on retrouve là, sous une autre formulation, la classification de M. Gautier en chemins « vifs », « moribonds » ou « morts ») [*id.* : 74]. Ainsi, le réseau régional semble dense, non pas parce qu'il est le produit d'une intense circulation, mais parce que la trame en traduit les phases successives [*id.* : 79]. La tâche de l'historien est d'« organiser ce fouillis en y reconnaissant des itinéraires » [*id.* : 85-86]. Il lui semble désormais possible de partir de la cartographie du réseau pour aboutir à l'identification d'itinéraires et des faisceaux de tracés qui les composent, ainsi que de comprendre leur évolution dans l'espace et le temps [*id.* : 69, 87]. Cette distinction entre « itinéraires » et « tracés » est fondamentale et représente un acquis aujourd'hui indépassable. Les « itinéraires » constituent la jonction entre deux centres habités ; les « segments » (ou « tronçons », ou encore « branches ») sont les éléments linéaires repérables par les sources cartographiques, morphologiques ou archéologiques ; les « tracés » réunissent un ensemble de tronçons qui ont pu fonctionner ensemble à un moment donné dans un ou plusieurs itinéraires. Cette approche implique de prendre en compte la durée puisque l'on ne recherche plus un objet chronologiquement donné mais un itinéraire perdurant dans le temps à travers différents tracés qui se déplacent. É. Vion cite Raymond Chevallier qui avait, en 1972, exprimé cette distinction pour la période antique : « Une voie antique n'est généralement pas un itinéraire unique, mais un faisceau de chemins » [cité dans Vion 1989 : 87]. Il reprend à son compte cette idée mais en intervertissant voie et itinéraire et en globalisant le constat à toutes les périodes, ce qui introduit une véritable rupture. Rappelons que M. Gautier avait déjà perçu cette différence entre « tracés » et « itinéraires » ainsi que la pluritemporalité des réseaux, mais sans la formaliser. En outre, bien qu'il se soit intéressé à la structure des réseaux viaires, il n'avait pas mené d'analyse des multiples tracés entrant dans un itinéraire et l'analyse du réseau intervenait plutôt en dernière instance, une fois les chemins étudiés. É. Vion va donc beaucoup plus loin en assumant les implications méthodologiques et scientifiques d'un tel constat et en renversant le point de départ : d'abord le réseau, ensuite les chemins.

Mais ce réseau n'est pas statique, il est affecté par des changements qui démontrent par là même qu'il n'existe pas de déterminisme géographique :

[...] si la topographie imposait les passages, l'histoire routière ne serait que celle de la progressive mise en place d'un réseau recouvrant tout le territoire. Passé le XV<sup>e</sup> siècle, il y aurait immobilisme, ou une répétition infinie de réparations. Et bien entendu, nous savons qu'il n'en n'est rien : l'histoire se poursuit aujourd'hui encore avec la construction de nos routes nationales. [Vion 1989 : 72]

Pour autant, É. Vion n'abandonne pas l'idée d'un « réseau de couloirs naturels de communication potentielles », qui permet du reste la permanence du réseau routier dans le

temps [*ibid.*]. Mais le mot « potentiel » est crucial car il prévient toute lecture déterministe. Et ces couloirs n'empêchent pas que les itinéraires se déplacent entre eux au gré des nécessités historiques, des changements de flux de circulation ou des contraintes géographiques. On approche là l'une des idées phares et novatrices de la pensée d'É. Vion :

Comprendre la raison des déplacements d'itinéraires, c'est saisir le fondement de l'histoire routière : la concurrence des termes des itinéraires, en général des centres régionaux. [...] L'étude des réseaux routiers débouche ainsi sur une compréhension de l'histoire territoriale plus vaste qui devient ainsi politique. [Vion 1989 : 72]

L'analyse du support topographique ne peut donc se suffire à lui-même, un autre niveau doit être pris en compte, qu'avait laissé de côté M. Gautier<sup>202</sup> :

Le "réseau naturel et permanent des circulations potentielles" est un premier contexte que nous fournit la topographie : les routes s'y inscriront. Le jeu politique, militaire et économique en disposera et il en découle une histoire routière. [Vion 1989 : 73]

Comme le résume Claire Marchand, on découvre deux éléments essentiels, « d'une part une certaine permanence du réseau viaire, avec des couloirs de circulation "naturels" potentiels, et d'autre part une mobilité des itinéraires, la concurrence politique et économique des pôles entraînant le déplacement de ces itinéraires au sein du réseau » [Marchand 2000 : 69].

## ***1.2. Sandrine Robert : pour une lecture dynamique des réseaux***

Dans sa thèse d'archéogéographie sur le Val-d'Oise, soutenue en 2003, Sandrine Robert a repris la question de l'étude des réseaux routiers en développant une analyse associant les avancées d'Éric Vion, les recherches récentes en morpho-dynamique des parcellaires, les données archéologiques et les travaux des « nouveaux géographes » s'intéressant aux réseaux de communication [Robert 2003a ; voir aussi 2005, 2006, 2007b]. Elle a donc initié des analyses, des interprétations, des réflexions théoriques et méthodologiques nouvelles pour l'étude des réseaux routiers, que nous avons reprises dans notre recherche.

### *1.2.1. Une formalisation aboutie des niveaux de formes et des rapports d'échelles*

Sandrine Robert a réalisé une recherche diachronique et multiscalaire, à trois échelles spatiales différentes, cherchant à comprendre leurs interrelations [Robert 2003a : 349-351] :

---

<sup>202</sup> Probablement empêché par l'échelle de travail de la géographie agraire, centrée sur le terroir ou un territoire limité, et son objet d'étude, les paysages et l'économie agraires.

- *l'échelle régionale et départementale* lui permet d'étudier le rôle des itinéraires de grande communication dans la structuration des formes paysagères ;
- *l'échelle territoriale-locale* (d'une ville à plusieurs communes) rend possible l'analyse conjointe des itinéraires et de l'habitat, de la trame parcellaire et de la topographie ;
- *l'échelle microlocale* (celle du gisement archéologique) qui traite du modelé autorise l'appréhension des objets dans leur troisième dimension.

Ces trois échelles d'analyse lui donnent la possibilité de préciser la notion de réseau viaire. Celui-ci s'articule selon trois niveaux qui fonctionnent à des échelles spatiotemporelles différentes (**FIG. 98**) [*id.* : 437-438] :

- *le flux et l'itinéraire* : le flux désigne « les relations entre deux pôles induisant un déplacement de personnes, de marchandises, etc. » [*id.* : 437]. Cet ensemble de relations entre différents objets est donc fondé sur la mobilité. Le flux se traduit par une forme « solide », le tracé, destiné à encadrer et permettre la communication entre des centres. S. Robert rapproche cette notion transférée des géographes de celle d'« itinéraire » utilisée par É. Vion. Rappelons que celui-ci représente la plus courte relation viaire entre deux points, d'abord pensés comme des centres régionaux<sup>203</sup>. S. Robert va cependant plus loin qu'É. Vion dans la réflexion sur les échelles spatiotemporelles impliquées par ce niveau de forme. Il lui semble que l'itinéraire s'inscrit à une échelle globale (dans son rôle de liaison entre des centres) mais aussi locale « puisque le flux se matérialise par une succession de situations locales sur le terrain » (comme pour une rivière, on mesure le flux/débit en différents points localisés) [*id.* : 438] ;

- *le tracé* : il constitue la forme « solide » de l'itinéraire : « Le passage du flux, pour être efficace, doit être cadré matériellement dans une emprise au sol » [*ibid.*]. Il constitue donc la forme en plan de la voie. La forme idéale d'un tracé, dans sa relation avec la notion d'itinéraire, serait donc une liaison par le plus court chemin. Dans les faits, S. Robert précise que le tracé peut avoir été projeté *ex nihilo* associant étroitement itinéraire et tracé (voies romaines, autoroutes) ou bien, le plus souvent, être constitué d'un assemblage de tronçons très hétérogènes appartenant à toutes les périodes et entrant dans la direction générale de l'itinéraire ;

- *le modelé* : É. Vion n'avait pas formalisé ce niveau qui représente la viabilité de la voie, c'est-à-dire la forme de la route sur le terrain. Un tracé est en effet constitué à l'échelle du terrain par une succession de modelés : route carrossable, simple chemin de desserte, etc.

### 1.2.2. *Les conflits flux/modelés, moteurs de la dynamique*

Sandrine Robert ne s'est pas seulement intéressée à la forme des réseaux routiers et à leurs spatiotemporalités, elle a également réfléchi aux moteurs de leur dynamique, c'est-à-dire à ce qui les fait évoluer. Elle a démontré que les relations complexes entre les formes fluides (flux), les formes solides (tronçons, modelés, habitats) et l'inscription spatiale du couloir de potentiel créent les réseaux viaires et contribuent à les faire évoluer et perdurer dans le temps [Robert 2003a : 447-448]. Cette dynamique des réseaux routiers

---

<sup>203</sup> Si l'itinéraire est d'abord pensé comme un réseau de relations entre des centres régionaux (chez É. Vion comme chez S. Robert), cette notion s'adapte à toutes les échelles et une relation entre deux villages peut constituer un « itinéraire local » [Robert 2003a : 467].

est alimentée en grande partie par les « conflits » entre le modelé et le flux : ils sont « morphogénétiques », c'est-à-dire générateurs de formes [*id.* : 446]. Il peut y avoir conflit entre le flux et le modelé du chemin lui-même (présence ou non de pont, voie revêtue ou non, etc.) ou entre le flux et les modelés d'éléments locaux (rivières, enclos, bâti dense, etc.) [*ibid.*]. S. Robert a étudié la manière dont ces conflits ont été réglés dans le Val-d'Oise. Dans un premier temps, on a cherché à adapter le modelé même de la voie pour gérer les obstacles : construction d'un pont, aménagement de portes, installation de feux de croisement, etc. Dans un second temps, si le conflit était trop important, une échappatoire fut trouvée dans le glissement et la diversification du tracé – mais toujours à l'intérieur du domaine d'attraction de la voie [*id.* : 448]. C'est ce que S. Robert observe puis modélise à Marines, où la traversée du bourg était devenue tellement difficile à cause de l'inadéquation entre le flux de grand parcours et le modelé urbain de la rue (feux, stationnements, étroitesse de la chaussée), que la voie fut déviée sur l'extérieur du bourg et qu'un modelé spécifique fut créé pour harmoniser le flux et son nouveau tracé [*id.* : 446]. Ce nouveau tronçon peut donc être soit une création, soit la reprise d'un tronçon plus ancien tombé en désuétude ou ayant eu d'autres fonctions auparavant [*ibid.*]. S. Robert considère donc toute l'importance du tracé au sein de la dynamique du réseau : « Le tracé apparaît comme un niveau intermédiaire essentiel permettant de maintenir l'itinéraire dans son domaine d'attraction tout en réglant localement les conflits de flux et de modelés » [*id.* : 448]. Il assure la liaison entre le local et le régional et permet de maintenir un certain équilibre.

Ces conflits éventuels apparaissent donc comme un facteur de *résilience* du tracé dans le temps [*id.* : 449]. Ce concept, venu du vocabulaire de la mécanique, puis de la psychologie, de la géographie et enfin de l'écologie, fut transféré par Gérard Chouquer en archéogéographie pour désigner « l'aptitude d'un ensemble de formes (un réseau de lignes, de points, etc.) à maintenir sa structure alors que les formations sociales ont changé et le transforment. La résilience est un principe de stabilité dans le changement jusqu'à un point de rupture ou bifurcation [...] » [www.archeogeographie.org<sup>204</sup> : rubrique *Présentation-dictionnaire*]. Claire Marchand a détaillé dans sa thèse son sens et son usage en archéogéographie [Marchand 2000]. Ce concept est fondamental car il introduit une rupture définitive avec la représentation traditionnelle linéaire de l'histoire des formes. L'idée centrale est désormais que la résilience d'un système s'opère malgré les perturbations qui l'affectent mais aussi, paradoxalement, grâce à ces perturbations. Ainsi, appliquée à l'étude des réseaux routiers, la constitution de modelés locaux « durs » crée des obstacles dans le flux qui sont autant de perturbations agissant sur le système. Il réagit alors par de multiples réajustements en créant de nouvelles formes en plan ou en transformant les modelés. Sa structure conserve donc le même itinéraire tout en subissant des changements dans le détail des formes (tracé, modelé) [Robert 2003a : 449]. Les « perturbations » que représentent les interactions avec d'autres échelles et d'autres objets sont donc nécessaires à sa résilience. C'est la raison pour laquelle les tracés monofonctionnels perdurent moins que les tracés multipliant les interactions avec le local car si ce dernier crée une « perturbation », il produit également les conditions de la conservation. L'application de ce concept aux réseaux routiers devient donc évidente au vu des analyses qui précèdent : « L'interaction entre voie de grande communication et

---

<sup>204</sup> <http://www.archeogeographie.org/index.php?rub=presentation/dictionnaire#A>

habitat indiquerait donc un exemple de système durable car nourri par des perturbations, nécessaires à la dynamique du système » [*ibid.*].

### 1.2.3. *Une rénovation de fond des études sur les réseaux routiers*

Les idées essentielles apportées par Sandrine Robert sont nombreuses et formalisent véritablement la dynamique évolutive des réseaux routiers dans la longue durée sur laquelle nous fondons nos propres recherches [Robert 2003a] :

- les réseaux viaires sont organisateurs pour l'habitat, la trame parcellaire et le réseau local de déplacement, selon diverses modalités, ce qui explique en partie leur maintien. En particulier, l'interaction voie-habitat contribue à la dynamique et au maintien du système ;

- l'étude des réseaux de voies dans le temps long montre qu'ils évoluent comme des systèmes complexes auto-organisés et résilients ;

- on observe une pérennité des grands itinéraires et une mobilité importante des tracés qui les composent ;

- les perturbations produites par l'intégration des systèmes régionaux dans le local sont nécessaires à la survie du système pour que sa structure ne se simplifie pas trop : « l'instabilité de la trajectoire d'un système, c'est-à-dire la taille et la variation du domaine d'attraction, sont des facteurs de résilience » [*id.* : 457 ; elle reprend ici un développement de C. Aschan-Leygonie]. L'adaptation est en effet la condition même de la résilience du système ;

- la résilience des réseaux s'appuie sur une temporalité complexe des différents objets qui les composent. Cette temporalité ne peut se comprendre sans une réflexion sur la relation entre les échelles globale et locale.

## 2. Protocole de relevé et d'analyse des tracés routiers

### 2.1. *Documents-sources et constitution des relevés de formes*

À partir d'un corpus de documents (**TABLEAU 6**), nous avons relevé des formes nécessaires à l'analyse des réseaux routiers, en particulier la voirie de 1950 (mission photographique IGN), la voirie sur la carte d'État-Major à 1/40 000 du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les limites fortes et alignements remarquables de 1950 (mission photographique IGN) et les relevés de photo-interprétation (Google, IGN 1997, AA 1976). Pour le relevé des tracés situés hors de notre secteur, nous avons travaillé sur la carte de 1888 à 1/100 000, les feuilles de la carte d'État-Major à 1/40 000 qui « débordaient » du secteur, quelques atlas communaux du XIX<sup>e</sup> siècle et la carte topographique à 1/25 000.

Nous avons ensuite relevé tous les éléments linéaires présentant un alignement notable susceptible de correspondre à un ancien tracé viaire. Sandrine Robert désigne par l'expression d'« alignement remarquable » la forme relevée ; elle correspond à « la recherche d'une succession de tronçons s'articulant en un tracé cohérent, privilégiant une direction imposée par de grands itinéraires » [Robert 2003a : 353]. C'est la forme qui a donc guidé le relevé ; la nature du modelé n'a pas été prise en compte. En effet, un tracé peut correspondre à plusieurs tronçons présentant des modelés différents : route départementale, voie communale, chemin d'exploitation, haie, limite communale, etc. (FIG. 99). L'histoire de la forme n'est pas réductible à la temporalité du modelé.

Il en résulte une série de formes qui ont été assemblées dans un second temps, en hypothèses de tracés entrant dans un même itinéraire. Nous avons parfois complété ces relevés par des petites liaisons artificielles entre des lignes parcellaires qui s'alignent entre elles formant de ce fait un axe cohérent seulement interrompu sur quelques mètres (CARTE 27)<sup>205</sup>. L'exemple du site des Petites Jaries à l'ouest de Longèves démontre la validité de cette démarche puisqu'à l'endroit précis où nous avons dessiné un tracé de liaison entre deux tronçons de limites visibles, un chemin a été fouillé.

Puis, nous avons sélectionné les ensembles linéaires les plus pertinents<sup>206</sup>. C'est sur ces formes que nous avons mené nos analyses et interprétations (CARTE 28). Ainsi que le mettait en avant Sandrine Robert, cette méthode de relevé permet de ne pas hiérarchiser les formes entre un niveau global et un niveau local et de dépasser la simple observation des tracés les plus connus pour les intégrer à des itinéraires plus complexes ou faire émerger de nouveaux itinéraires, mal perçus jusqu'alors [*id.* : 354].

## 2.2. Méthodologies de l'identification des tracés et des itinéraires

### 2.2.1. Méthode des « itinéraires théoriques » (S. Robert)

Dans un premier temps, nous avons testé la méthode des itinéraires théoriques définie par Sandrine Robert [Robert 2003 ; Robert 2007b, 2007b]. A l'image des « lignes imaginaires » des géographes, supports de construction des cartes [Jacob 1992 : 160], cette méthode consiste à projeter une grille de tracés théoriques entre les grands centres d'une région et à identifier les différents tracés entrant dans un de ces itinéraires. Nous avons donc dressé une carte des grands centres à l'échelle du très grand Ouest que nous avons reliés par des axes théoriques (CARTE 29, 30).

Cette recherche s'est avérée peu fructueuse pour trois raisons :

- nous ne travaillons pas à l'échelle du département pour l'analyse morphologique. Certes l'analyse archéogéographique impose de mobiliser toutes les échelles nécessaires à la compréhension des dynamiques écouménéales, de la coupe

---

<sup>205</sup> Pour les itinéraires de Fontenay-le-Comte/Chantonay/Bournezeau par Ste-Hermine, Fontenay-le-Comte/Les Sables-d'Olonne, de la basse vallée de la Vendée et Mareuil-sur-Lay/La Roche-sur-Yon.

<sup>206</sup> Les tracés sont probablement moins fiables pour les segments situés en périphérie de Luçon et Fontenay-le-Comte en raison des aménagements importants dans leurs banlieues. Il est parfois difficile de retrouver le tracé exact d'un chemin quand il traverse une ZAC ou une ZI qui a totalement remembré le secteur.

archéologique à la carte régionale. Il n'en reste pas moins que nous concentrons nos recherches sur une zone délimitée. Nous sortons de ce secteur pour voir les aboutissants des tracés mis en évidence et repérer des tracés remarquables qui se prolongent éventuellement dans notre secteur, mais nous ne pouvons travailler aussi finement à l'échelle de tout le département par manque de moyens et de temps. Excepté l'itinéraire de La Roche-sur-Yon à Limoges qui donne un résultat probant puisque la route réelle se cale assez bien sur cet axe théorique, aucun autre itinéraire théorique ne fonctionne. Et cet exemple s'avère biaisé car l'importance de La Roche-sur-Yon est toute récente – début du XIX<sup>e</sup> siècle. La majorité des autres tracés s'adaptent mal aux itinéraires théoriques du grand Ouest de la France. Ainsi, la grande route moderne La Rochelle/Nantes se trouve dans la direction théorique de l'itinéraire Laval/La Rochelle. L'écart de 7,3 km que l'on observe entre les points les plus éloignés de la route réelle et de l'itinéraire théorique correspond à la légère déviation que prend la route pour passer par Chantonay et Montaigu. Si cet écart reste dans la moyenne et s'inscrit dans le « domaine d'attraction » de la voie tel que défini par Sandrine Robert<sup>207</sup>, il n'en reste pas moins que la pertinence de l'analyse des tracés routiers en fonction des itinéraires théoriques n'apparaît valable qu'à l'échelle départementale. À l'échelle locale, celle de la fenêtre d'étude, on ne peut percevoir de lien et donc d'utilité à cette méthode<sup>208</sup>.

- la présence du Marais poitevin, ancien golfe marin, change la donne de manière importante. Sa traversée dépend de l'avancement de son envasement et de son aménagement, processus de longue durée. Les routes ont donc plutôt contourné le golfe, faisant ainsi dévier les tracés des itinéraires théoriques. L'ancienne route de Nantes à Saintes contourne ainsi le Marais poitevin par Fontenay et Niort plutôt que de le traverser. La seule grande route véritablement viable est connue à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle et relie La Rochelle à Nantes en passant par le marais ; elle dessert Marans, la commune de Ste-Gemme-la-Plaine (à l'est de Luçon), Ste-Hermine, Chantonay et Montaigu. Autrement dit, si la majorité des axes théoriques qui traversent le secteur sont orientés *grosso modo* nord-sud et proviennent de La Rochelle, cela ne permet pas facilement d'identifier des faisceaux de tracés matérialisant ces axes.

- la topographie vallonnée du secteur actuellement embocagé ainsi que la densité du réseau hydrographique modifient de manière importante les liaisons directes. Cette remarque est valable également pour d'autres secteurs de la Vendée qui sont encore plus vallonnés, comme le Haut-Bocage. En outre, la plaine apparaît comme un espace incontournable compte tenu de son importance socio-économique et de la facilité de circulation qu'elle offre. Ainsi l'itinéraire Poitiers/Les Sables, alors qu'il devrait traverser l'Entre-Plaine-et-Bocage à hauteur de Thiré et Mareuil-sur-Lay, n'a pas généré de tracé à cet endroit en raison des rivières de la Smagne et du Lay qui s'écoulent à cet endroit dans la même orientation, et pour des raisons d'ordre socio-économique : les villes de Fontenay-le-Comte et de Luçon, incontournables sur un trajet avant tout à visée

---

<sup>207</sup> Elle a dans le Val-d'Oise mesuré des écarts de 6 km [Robert 2003a] et jusqu'à 20 km environ entre Beauvais et Rouen dans l'Oise [Robert 2007b].

<sup>208</sup> Une étude menée à l'échelle de la Vendée validerait cependant probablement cette méthodologie. Il faudrait pour cela procéder à quelques aménagements : nous pensons en particulier à l'intégration des ports de l'Atlantique dans la liste des centres à prendre en compte (même s'ils sont de petite importance) afin d'intégrer la variable « littoral » dans l'analyse.



économique, se trouvent dans le sud de la plaine, sur le pourtour du Marais poitevin. Il faut donc « créer » un itinéraire « Fontenay-le-Comte/Les Sables-d'Olonne » pour en détecter les tracés ; cet itinéraire n'a donc plus rien de « théorique » à l'échelle régionale étant donné que nous l'avons au contraire sélectionné grâce à la connaissance du terrain local. Il ne peut donc être mis en évidence qu'à relativement grande échelle puisqu'à petite échelle il n'apparaît pas, les petites villes de Luçon et Fontenay-le-Comte ne s'inscrivant en effet que dans un réseau local (*Cf. supra*, Chap. 2 – 1.2.1).

Compte tenu de ces remarques, nous avons opté pour une analyse des formes à l'échelle de notre secteur afin de déceler les réseaux locaux et les itinéraires de plus longue distance. Nous avons alors plutôt exploité les autres pistes méthodologiques de S. Robert qui concernent l'analyse morphologique des réseaux routiers : lecture des aboutissants des chemins sur le cadastre napoléonien, prise en compte de la topographie et association de tracés par isoclinie.

### 2.2.2. *Méthode des tracés « supra-locaux » (É. Vion)*

Cette expression désigne, pour Éric Vion, les tracés qui dépassent les liaisons purement locales de desserte des villages et bourgs de forme étoilée. Cette partie de la Vendée n'échappe pas à cette règle (**CARTE 31**). Les tracés correspondent essentiellement aux chemins issus des bourgs, villages et autres habitats pour les relier entre eux et desservir les différents espaces communaux. La forme qui en est résulte est caractéristique et facilement identifiable : un ensemble étoilé dont le centre est le lieu habité. Ce phénomène de carrefour est également observable pour certains points de passage importants comme les gués, les ponts, etc. ou pour des sites particuliers (château, moulin...) ou des habitats disparus. Pour élaborer la carte des réseaux locaux, nous n'avons sélectionné que les carrefours de plus de deux éléments linéaires (chemins ou limites parcellaires) traversant l'habitat. Ces « étoiles » apparaissent denses et couvrent tout le secteur. Les villages de forme ramassée sont ceux qui présentent les étoiles vraies les plus régulières (par exemple Thiré, Pouillé, Petosse, St-Juire, etc.) tandis que quelques villages-rues génèrent un faisceau de chemins en peigne, c'est-à-dire étiré *grosso modo* perpendiculairement à l'axe de l'habitat (Chevrette, L'Orbrie, St-Martin-des-Fontaines, etc.). Les plus « belles » formes – au sens des plus abouties et des plus étendues – se rencontrent plutôt dans la plaine, où l'ouverture du paysage et la topographie plane ont permis leur épanouissement.

Il convient cependant de nuancer la lecture trop tranchée que l'on pourrait en faire : le bocage ne les ignore pas pour autant. Les réseaux locaux en zone bocagère sont en fait d'extension moins importante et d'une forme moins centrée sur le cœur de l'étoile. Cela s'explique par le type d'habitat qu'on y rencontre : dispersé. Celui-ci a entraîné la démultiplication du réseau de dessertes des habitats et des champs, à laquelle s'ajoutent les contraintes de la topographie. Selon Marcel Gautier, c'est donc l'habitat dispersé qui donne l'impression d'un réseau « inorganique » et « décentralisé » [Gautier 1967 : 325 ; Gautier 1971 : 172-176]. Mais, de son point de vue, cette distinction traditionnellement opérée entre les réseaux en étoiles des openfields et ceux des bocages est largement surfaite et superficielle étant donné que ces réseaux sont intrinsèques à la structure rurale : on les trouve de ce fait dans toutes les régions [Gautier 1953 : 97 ; Gautier 1967 : 323 ;

Gautier 1971 : 170-176]. Pour le secteur étudié ici, il est vrai que le réseau des écarts en zone bocagère génère un nombre de petits tracés très important qui brouille la lecture des formes. Néanmoins, des écarts peuvent aussi engendrer des formes étoilées. On remarque par ailleurs une distinction entre la partie ouest et la partie est du secteur : à l'ouest de Ste-Hermine, les réseaux sont plus petits, moins fournis et moins étendus qu'à l'est. Doit-on y voir le signe d'un développement plus récent et donc moins conséquent de l'occupation du sol ?

Cette forme radiale a souvent été attribuée à la période médiévale du fait d'un paradigme dominant en histoire médiévale, celui de la « naissance du village » (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 1.). Mais comme nous l'avons vu dans la première partie, on considère aujourd'hui que le seuil du X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, que d'aucuns estiment fondateur, correspond plutôt à une « bifurcation » dans un processus d'évolution d'un objet en réseau, de bien plus longue durée et largement antérieur, et qui a pris au cours de son histoire l'aspect d'un réseau de villages classiques.

L'analyse archéogéographique se propose d'aller plus loin que le simple constat d'une trame viaire étoilée dépendante de l'habitat. Il s'agira donc ici d'étudier les tracés qui dépassent la logique de ces « étoiles ». Éric Vion parle à leur propos de « tracés hors réseaux locaux ». Il propose de les identifier grâce à la méthode dite du « tri graphique », à partir de la voirie du début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>209</sup>. Elle s'inscrit dans une démarche assez proche de celle mise en œuvre pour l'étude des formes des paysages car elle repose en premier lieu sur une analyse morphologique [Vion 1989 : 75 ; Marchand 1997 : 66 ; Marchand 2000 : 69]. Alors que ses prédécesseurs recherchaient un tracé correspondant à un itinéraire précis (le plus souvent antique), É. Vion considère que l'analyse morphologique doit porter sur le réseau routier lui-même : « La hiérarchie du réseau a une forme, elle est perceptible : les grands chemins ne s'inscrivent pas dans l'espace comme ceux des réseaux locaux » [Vion 1989 : 79]. Il rejoint en cela M. Gautier qui avait défini trois niveaux de formes composant les réseaux, mais sans élaborer de protocole d'étude précis et sans introduire la question des échelles spatiotemporelles auxquelles ils renvoient.

Le *tri graphique* – qu'il faut dissocier nettement du *tri numérique* – permet de procéder à une distinction entre les réseaux locaux de forme étoilée (parfois déformés par la topographie) et les « anomalies » qui n'intègrent pas ce rayonnement et qui, complétées par des segments de réseaux locaux (la captation des grands chemins par ces habitats est d'ailleurs un fait historique fondamental), trahissent un autre réseau, régional et souvent plus ancien (**FIG. 100**) [*id.* : 75-80]. Dans les régions d'habitat dispersé, le tri graphique s'avère plus difficile car les réseaux locaux tendent à s'atomiser. On retrouve ici la distinction opérée par M. Gautier entre les réseaux étoilés des paroisses médiévales et modernes et les grands chemins courant à l'écart des bourgs, alternant tronçons « vifs » et « morts », héritiers d'une histoire ancienne. Ce dernier avait cependant rajouté un troisième niveau propre aux régions de l'Ouest dont il était familier : un dense réseau de desserte des écarts et hameaux (*Cf. supra*, Chap. 1 – 2.2.3.). Sa lecture permet, à notre avis, de mieux comprendre le foisonnement viaire des bocages plutôt que de postuler strictement le même schéma, en moins lisible, que dans les régions de champs ouverts.

---

<sup>209</sup> Eric Vion a constitué ce document à 1/10 000 mais il estime que les cartes contemporaines à 1/25 000 ou même à 1/50 000 permettent de faire les mêmes tris et d'obtenir les mêmes structures d'organisation [Vion 1989 : 79, 82].

S. Robert critique la notion d'anomalie d'É. Vion parce qu'elle lui paraît problématique. Elle induit en effet selon elle une distinction chronologique et hiérarchique : la forme étoilée partant des bourgs et des villages serait médiévale, tandis que les anomalies renverraient à un réseau régional antérieur [Robert 2003a : 353]. Or, cette distinction s'avère non pertinente pour distinguer le réseau régional et le réseau local étant donné que les habitats médiévaux peuvent s'implanter le long d'axes régionaux, les intégrant alors à leur réseau étoilé. Une route d'échelle régionale peut donc servir en même temps à la desserte locale. De même, un itinéraire d'échelle régionale n'est souvent qu'une étape sur un autre itinéraire, plus important. Il lui semble donc impossible d'évacuer d'emblée les tronçons passant par les centres médiévaux locaux [*ibid.*]. Rappelons cependant qu'É. Vion ne nie pas que les branches des réseaux locaux puissent intégrer les réseaux supra-locaux [Vion 1989 : 77]. En outre, cette critique ne vaut vraiment que si l'on travaille également à grande échelle car si l'on reste à petite échelle, le problème ne se pose pas réellement. Il est vrai par contre, comme le précise S. Robert, qu'il est nécessaire de ne pas les disjoindre dès la première lecture morphologique et de garder plutôt cette distinction pour le dernier temps de l'interprétation, celui de la chronologie des tracés [Robert 2003a : 353].

Pour cette raison, nous n'avons pas mis en œuvre cette méthodologie de recherche des « anomalies » : de trop nombreux bourgs, villages et autres carrefours se retrouvent enserrés dans des tracés de plus petites échelles pour que cela nous semble pertinent. Un coup d'œil sur la carte obtenue *in fine* démontre d'ailleurs que cela ne nous a nullement empêché de repérer les tracés qui, pour certains, évitent en effet quelques carrefours locaux sur quelques uns de leurs tronçons (**CARTE 32**). La lecture attentive des cartes réalisées par É. Vion dans son article fondateur [1989] ou encore de celles réalisées selon la même méthode par Claire Marchand [1997, 2000] et Samuel Leturcq [1997] démontre enfin, à notre avis, le peu d'utilité de cette méthode de relevé : la perception du réseau régional ne prend sens que lorsque les différentes anomalies sont reliées entre elles grâce aux branches des réseaux locaux. Ces réseaux locaux ne brouillent donc pas la lecture de ces tracés de plus longue distance et rien n'empêche de les relever comme tels dès le départ. Nous reprenons ainsi la critique de S. Robert sur ce point, en y apportant cependant de légères nuances. Si l'objectif est l'étude du parcellaire et des éléments qui le structurent, alors ces « anomalies » peuvent être intéressantes car elles montrent souvent une trame agraire imbriquée au réseau routier. Il nous semble donc que le terme d'« anomalie » est mal choisi pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'il s'agit plutôt de « discordances » – terme plus neutre – et ensuite parce qu'il ne s'agit pas de chronologie mais de niveaux d'imbrication des formes.

Enfin, pour É. Vion, ces analyses morphologiques doivent être associées à l'étude des mentions historiques des tracés, des ponts et autres éléments du paysage transcrits sur les plans cadastraux et cartes anciennes [Vion 1989 : 75, 84-85]. Ainsi, il estime que pour le pays de Vaud, le cinquième des attestations historiques concernant les anomalies correspondent en fait aux grands chemins désuets. Mais parce qu'il peut y avoir un décalage entre le nom du chemin et sa fonction réelle, il convient de rester prudent et de travailler sur l'ensemble du réseau plutôt que sur un seul itinéraire [*id.* : 85]. En tout cas, cette méthode démontre, comme les précédentes, que le réseau est profondément discontinu et dense c'est-à-dire « constitué d'un empilement de strates » [*id.* : 84].

Dans un dernier temps, les mentions historiques des tracés, l'analyse morphologique (chemins parallèles, tracés désuets, etc.), l'étude des habitats jalonnant l'itinéraire et des divers marqueurs chronologiques du paysage routier (maladreries, etc.) autorisent une lecture chronologique (sinon absolue, du moins relative) du réseau sur un mode régressif. É. Vion réhabilite en effet également le « point » dans l'étude des réseaux : « Le réseau n'est pas fait que de liaisons, mais aussi de points » [*id.* : 74]. Ainsi, le réseau est l'association de points et de liaisons. C'est la prise en compte du point lors de l'analyse qui permet l'interprétation pour les périodes antérieures au bas Moyen Âge :

Pour les périodes archéologiques, le chercheur ne disposera que de deux sortes d'indices : les tronçons du réseau dont la lecture régressive indiquera qu'ils sont les plus anciens et des informations sur la date et l'importance des lieux habités. La corrélation entre les deux constituera la source la plus fréquente des interprétations possibles. [*ibid.*]

On peut alors tenter de reconstituer, pour chaque itinéraire, « l'histoire interne des tracés qui le composent » et proposer des *scenarii* chronologiques pour interpréter les évolutions des itinéraires et *in fine* « tracer les grandes lignes de l'histoire du réseau routier » [*id.* : 87-97]. Il résume ainsi son travail : « L'approche est claire : le chercheur part du réseau pour finalement y retourner. Entre-temps, il y aura clairement identifié des itinéraires, à l'aide de méthodes morphologiques. Ceux-ci auront enfin fait l'objet d'une analyse chronologique » [*id.* : 97]. Pour la Vendée, l'insigne pauvreté des textes anciens pose malheureusement une limite aux interprétations. En effet, la plus grande partie des archives médiévales du sud du département – en particulier les séries E, G et H – a disparu entre le XIV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle (guerres de Religion, de Vendée, incendies accidentels ou volontaires d'abbayes ou des bâtiments d'entrepôt d'archives) [Sarrazin 1985 : 334]. Les séries des textes ecclésiastiques sont ainsi pratiquement inexistantes et les cartulaires des deux puissantes abbayes du secteur (Luçon et St-Michel-en-l'Herm) ont été détruits aux XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

Afin de mener à bien l'étude morphologique des réseaux routiers à l'échelle du secteur retenu, nous avons puisé dans les méthodes et techniques mises au point par ces deux chercheurs. De S. Robert, nous avons essentiellement retenu la distinction entre flux/tracé/modélé, sa conceptualisation des différentes spatiotemporalités de ces niveaux, sa modélisation de la dynamique des systèmes routiers et les principes d'analyse morphologique fondés sur l'isoclinie. Suite à la lecture de l'article d'É. Vion, nous avons porté notre attention à l'étude historique des habitats, à la confrontation, dès que possible, avec les textes, au tri graphique quand il s'avère pertinent et à la réflexion sur la chronologie relative des tracés. Évidemment, certaines de ces méthodes existaient avant même leurs recherches, en particulier la carto-interprétation et l'analyse historique des centres de peuplement. L'originalité de ces deux chercheurs est d'avoir introduit une plus grande complexité dans l'analyse des réseaux routiers, conçus comme des systèmes s'exprimant à des échelles spatiotemporelles variées. Les perspectives qu'ils ont dessinées et eux-mêmes mises en œuvre amènent à renouveler le discours traditionnel sur les chemins anciens en mettant plutôt l'accent sur la dynamique des tracés au sein d'un même itinéraire. Ils ont ainsi modernisé et approfondi les intuitions de M. Gautier.

Pour chacun des tracés envisagés ici nous avons donc étudié :

- les *centres qu'ils relient et traversent* : l'histoire de ces habitats, quand elle est bien connue, permet de poser des hypothèses concernant celle des tracés qui les relient ;
- la *forme générale des tracés* : rectiligne ou non, les détours éventuels, etc.
- leur *conservation dans le paysage actuel* : chemin d'exploitation, route, haie, etc.
- la *manière dont ils ressortent dans la planimétrie* c'est-à-dire leurs rapports avec le parcellaire : sont-ils bien intégrés dans le parcellaire ou le recourent-ils ?
- leurs *rapports avec les limites communales, la topographie, l'hydrographie, la géologie et la pédologie* : sont-ils supports de limites administratives ? Épousent-ils la topographie ? Existe-il des correspondances avec les formations géologiques ?
- leur *mention sur le cadastre napoléonien* : cette vérification a permis d'identifier des aboutissants parfois plus lointains que le village voisin ;
- les *indices cartographiques, historiques et archéologiques* : ils permettent de réfléchir à la chronologie des tracés ;
- les *différentes variantes existantes* : un itinéraire peut connaître en effet plusieurs tracés qui évoluent dans le temps au gré, le plus souvent, des modifications de la trame de l'habitat ou pour d'autres raisons ;
- la *bibliographie à leur sujet* : nous avons dépouillé la bibliographie concernant l'étude des voies anciennes afin de faire le point précisément sur nos connaissances pour chaque tracé déjà connu.

Enfin, pour les deux itinéraires d'échelle supra-locale, nous avons essayé de proposer une lecture chronologique à partir du croisement de la morphologie, des connaissances historiques, des cartes anciennes et des données archéologiques. Cet effort d'interprétation vise à comprendre la succession dans le temps des différents tracés composant un même itinéraire.

### **3. Les itinéraires d'échelle régionale et supra-régionale traversant le Sud-Vendée**

Deux grands itinéraires ressortent de l'analyse morphologique de la fenêtre d'étude : entre l'intérieur des terres à l'est (Poitiers et Limoges) et l'océan atlantique, d'une part, et entre la Loire nantaise et le sud (La Rochelle, Saintes, Bordeaux) jusqu'à Limoges, d'autre part. Ils ont tous deux généré des tracés plus ou moins anciens qui impactent la planimétrie de notre secteur.

#### ***3.1. L'itinéraire Poitiers-Limoges/côtes sud-vendéennes : la grande liaison est-ouest du Centre à l'océan***

Ainsi que le rappelait déjà Louis Brochet au début du XX<sup>e</sup> siècle, tout le centre de la France jusqu'à Limoges et Bourges venait s'approvisionner en sel sur la côte vendéenne

[Brochet 2000 (1901) : 83]. Si l'on sait aujourd'hui que les côtes sablaises n'étaient pas les seules – loin s'en faut – à alimenter le marché saunier, les études de l'historien Robert Favreau ont par la suite précisé cette observation :

[...] tous les textes tendent à montrer que le trafic du sel en Poitou se fit surtout par le sud de la province. [...] Il est probable que le Poitou est alimenté en sel essentiellement par les marais salants Saintongeais ou ceux, beaucoup moins importants, qui avoisinent l'embouchure de la Sèvre niortaise, Talmont, Olonne. Le sel de la Baie de Bourgneuf et de Noirmoutier est plutôt et beaucoup plus orienté vers le nord, fournit Nantes et la vallée de la Loire et même, à partir du XIII<sup>e</sup>, l'Angleterre et les Pays-Bas (Hambourg). [Favreau 1968 : 192-193]

Il faut également ajouter le Marais poitevin. Cette place fondamentale du sel dans les courants commerciaux du Poitou s'explique selon lui par la situation géographique particulière de la région qui ne possède pas de grande voie navigable pénétrant vers l'intérieur des terres, ni de production de grand commerce<sup>210</sup> autre que la ressource salicole [*id.* : 220].

L'analyse archéogéographique des réseaux routiers fait justement ressortir ce grand itinéraire saunier dans la planimétrie du secteur étudié (**CARTES 33, 34**), ainsi qualifié par Robert Favreau : « C'est au centre de la province, entre la côte et Poitiers, que se situe le principal courant commercial du sel en Poitou [...] » [*id.* : 211]. Nous allons maintenant détailler les différents tracés qui composent ce grand itinéraire reliant Poitiers et Limoges à l'océan.

### 3.1.1. Le « Chemin Vert » : Limoges aux côtes sud-vendéennes par Mareuil

#### ▪ Tracé et historique des recherches

Le grand tracé (n°1) qui traverse diagonalement la plaine est connu depuis très longtemps et tous les érudits et archéologues vendéens en font mention<sup>211</sup>. Ils l'appellent « Chemin Vert » en raison des herbes qui le recouvrent sur certains tronçons, signe de sa désaffectation. Il est traditionnellement considéré comme l'un des tracés d'un itinéraire de plus grande envergure reliant le Centre aux côtes atlantiques. Les érudits vendéens considéraient que ce Chemin Vert venait de Limoges et passait par Niort, Lesson, Nieul-sur-l'Autise, Puy-Letard, Darlais, Fontenay-le-Comte, Petosse, le nord du Grand Vanzay et Mareuil-sur-Lay [Brochet 1907 : 200 ; Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 7-8 ; Brochet 2000 (1901) : 88-89]. A.-F. Lièvre écrit quant à lui que ce chemin provenait de Poitiers par St-Maixent, Jazeneuil, Cherveux, St-Pompain, Bretet, Xanton, Ardenne, Charzay et Fontenay-le-Comte avant de filer sur Mareuil-sur-Lay par Petosse [Lièvre 1893 : 105]. En fait A.-F. Lièvre confond le Chemin des Sauniers et le Chemin Vert, probablement parce qu'il travaille surtout à une échelle supra-régionale (entre la Loire et l'estuaire de la Gironde). Il représente d'ailleurs sur sa carte générale les deux directions supposées du

---

<sup>210</sup> Exception faite du vin qui concerne avant tout le commerce maritime vers les régions du Nord [Favreau 1968 : 220].

<sup>211</sup> [Lièvre 1893 : 104 ; Brochet 1904 : 185-190 ; 1907 : 200 ; 2000 (1901) : 88-90 ; Gautier 1950a : 219-220 ; 1950b ; 1953 : 94 ; 1971 ; Bujeaud 1965 : 333 ; Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 7-9 ; Bernard & Halgand 1994 : 10 ; Bernard 1996 : 55 ; Bakkal-Lagarde s.d. (1994) : 184 ; 196-197].

Chemin Vert vers Poitiers et Limoges alors que c'est le Chemin des Sauniers qui est censé se diriger vers Poitiers (**FIG. 87**).

Entre Fontenay-le-Comte et Mareuil-sur-Lay, le Chemin Vert ressort très nettement dans la planimétrie de la plaine sous la forme d'une grande ligne continue – mais non rectiligne – qui rompt avec l'organisation parcellaire<sup>212</sup> (**FIG. 101**). On constate en effet que malgré son importance, cet axe n'a quasiment pas influencé la trame parcellaire. Entre Mareuil-sur-Lay et le hameau de Talgon, une série de limites essentiellement parcellaires mais aussi viaires adoptent une orientation parallèle au Chemin Vert. Le même phénomène est observé entre St-Aubin-la-Plaine et le sud de Féolette. Mais pour le reste de l'axe – entre Mareuil-sur-Lay et Fontenay-le-Comte – le tracé tranche dans la planimétrie, ce qui explique d'ailleurs qu'il ressorte si clairement à l'analyse.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, sur la carte d'État-Major (1845), le Chemin Vert existe encore sous la forme d'un chemin, excepté entre Pouillé et Le Grand Vanzay (commune de Mouzeuil-St-Martin) où il forme simplement la limite communale. Actuellement, sur la carte topographique à 1/25 000 (Carte topographique à 1/25 000), il est tantôt visible sous la forme d'un chemin communal, d'un chemin d'exploitation, d'une limite communale ou d'une limite parcellaire. Sa visibilité dans la planimétrie est accentuée par son rôle de limite communale dans la plaine entre Pouillé et Mouzeuil-St-Martin, St-Étienne-de-Brillouet et Nalliers, St-Jean-de-Beugné, Corpe et Ste-Gemme-la-Plaine [Lièvre 1893 : 104-105 ; Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 7-8 ; Brochet 2000 (1901) : 89].

Alors qu'à partir de Fontenay-le-Comte vers le sud-est, le tracé reste relativement aisé à suivre parce qu'il détermine l'axe central de l'ancien faubourg des Loges (*Cf. infra* Section 3 – Chap. 1 – 3.3.) et qu'il est appelé « Chemin Vert » sur le cadastre napoléonien, son tracé est plus difficile à suivre depuis Mareuil-sur-Lay vers l'ouest en raison du caractère « atomisé » du réseau routier dans le bocage. B. Fillon et O. de Rochebrune identifient une branche qui part vers Talmont et Jard<sup>213</sup> et une autre vers St-Gilles (Brem), hypothèse reprise par A.-F. Lièvre [Lièvre 1893 : 105 ; Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 7-8]. L. Brochet opte également pour cette dernière hypothèse et pense que le chemin traversait les communes suivantes : La Couture, Rosnay (traversée de l'Yon au Gué-Besson), Champ-St-Père, St-Sornin, Les Moutiers-les-Mauxfaits, St-Avaugour-des-Landes, Avrillé, St-Hilaire-la-Forêt, St-Vincent-sur-Jard et Jard (**FIG. 89**) [Brochet 2000 (1901) : 89]. C'est également ce que suppose Marcel Gautier : il considère que le Chemin Vert pouvait avoir abouti à Jard, en passant par la commune de Champ-St-Père, traversant donc la région d'Avrillé-Le Bernard, au nord de Jard, où se trouvent de nombreux mégalithes néolithiques [Gautier 1950b]. On pensait à cette époque que Jard-sur-Mer était un habitat antique d'importance. On sait cependant aujourd'hui, grâce à des fouilles récentes, que le site gallo-romain se limite en réalité à une grande *villa*. Comme le suggère

---

<sup>212</sup> Nous nous référons ici, et pour toutes les futures remarques sur la relation entre la voirie et le parcellaire, à la planimétrie de 1950.

<sup>213</sup> A.-F. Lièvre rapporte que B. Fillon aurait retrouvé une charte de 1144 mentionnant une « *via publica quâ itur de Talemundo ad civitatem Pictaviam* » [Lièvre 1893 : 106]. Cependant nous n'avons pas retrouvé cette citation dans les écrits de Fillon. En outre, connaissant sa réputation de faussaire, il est préférable de se méfier en attendant une future vérification par un historien.

Jérôme Pascal<sup>214</sup>, le centre voisin de Talmont serait probablement plus indiqué comme point d'aboutissement, en raison de nombreux indices conséquents : une *villa* et des trésors monétaires au Veillon, des mines d'argent, un château médiéval d'envergure, une abbaye du très haut Moyen Age (de Ste-Croix), un port fermé (la Guitière)... Certains chercheurs ont même posé l'hypothèse d'un *vicus* portuaire de front de mer car un port existait encore au haut Moyen Age [Provost *et al.* 1996 : 203]. Par conséquent, il nous semble préférable de faire aboutir ce Chemin Vert, en l'état des connaissances, aux côtes sud-vendéennes au sens large, avec une préférence pour le site de Talmont. Il faut cependant se garder de ne vouloir identifier qu'un seul site. La multiplicité des lieux de production et l'évolution de la morphologie littorale qui entraîne l'envasement des ports et chenaux induit des modifications dans le réseau des dessertes et, partant, des tracés routiers.

L'analyse du 9<sup>e</sup> carré de la carte générale de Claude Masse<sup>215</sup> (1705) permet de proposer un tracé qui recoupe en partie les observations de Louis Brochet. On observe en effet un chemin passant par Champ-St-Père et Les Moutiers-les-Mauxfaits qui se détache nettement dans l'écheveau complexe de la voirie bocagère (**FIG. 102**). L'analyse de la planimétrie de 1950 et la carte topographique à 1/25 000 nous a permis de restituer précisément ce tracé pour le tronçon compris dans notre fenêtre d'étude. La RD 19 le reprend en partie, et l'ancien chemin serpente autour. De la sortie de Mareuil-sur-Lay par le nord jusqu'au Pontreau, le Chemin Vert semble avoir été repris en effet par la RD 19 : la topographie des coteaux abrupts surplombant le Lay d'une trentaine de mètres impose un seul tracé, au pied des escarpements. Ensuite, le tracé se détache vers le nord, puis repasse au sud de la RD et contourne le hameau de Follet par le nord. Il se présente sur la carte topographique à 1/25 000 sous la forme d'une succession de haies et de tronçons de chemins d'exploitation ou vicinaux.

### ▪ Indices chronologiques

Le Chemin Vert figure sur la carte de Cassini (**FIG. 73**) et sur la carte du Poitou de 1780 (**FIG. 72**), ce qui suppose qu'il était encore important à cette époque car le réseau routier cartographié n'est pas très dense, en particulier sur les feuilles de Cassini du sud du département. On le retrouve également aux environs de Mareuil-sur-Lay et de Fontenay-le-Comte, désigné comme tel sur les cartes de Claude Masse. Marcel Gautier écrit que jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la partie menant à Fontenay-le-Comte voyait passer « les attelages tintinnabulants des Espagnols qui venaient, aux foires [...], acheter des mulets bas-poitevins » [Gautier 1953 : 94].

Il semble néanmoins être abandonné comme chemin de grand parcours au XVI<sup>e</sup> siècle car Charles Estienne ne le mentionne pas dans *La guide des chemins de France* [Estienne 1552]. On ne peut évidemment pas en conclure qu'il avait alors disparu, mais seulement qu'il ne semblait pas être assez considérable à ses yeux pour figurer dans une liste des chemins de grand parcours à l'échelle du Poitou. Son ancienneté remonte cependant à une date bien antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, il s'inscrit en discordance

---

<sup>214</sup> Informations recueillies personnellement auprès de Jérôme Pascal que nous remercions.

<sup>215</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°4.



avec le peuplement de la plaine en ne desservant aucun bourg ou village et il relie deux agglomérations – Mareuil-sur-Lay et Fontenay-le-Comte – à l'histoire longue et à l'implantation topographique « stratégique », respectivement sur des sites de rupture de charge sur le Lay et de premier pont sur la Vendée. Présentons rapidement ces deux sites et ce que nous savons de leurs occupations anciennes.

**Mareuil-sur-Lay** est un gros bourg implanté sur un éperon rocheux dominant le Lay au sud, situé à un point de rupture de charge de la rivière, et défendu à l'ouest par la rivière du Marillet. Claude Masse précise, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'il s'agit de l'un des trois points de passage sur le Lay entre le Marais poitevin et Mareuil-sur-Lay avec La Claye et Lavaud<sup>216</sup>. Sa position topographique marque également la transition entre le Massif ancien et les terrains calcaires, au sein d'un espace aux terroirs variés, ce qui en fait un site intéressant et un carrefour routier important [Doriath 1989 : 25 ; Doriath 1994 : 160]. Enfin, on pouvait arriver en bateau à Mareuil-sur-Lay jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle pendant l'hiver. Claude Masse explique ainsi en 1705, dans son mémoire du 9<sup>e</sup> carré de sa carte générale<sup>217</sup> : « La rivière du Lay est navigable en tous temps aux barques jusqu'à St-Benoît et l'hiver, quand les eaux sont hautes, jusqu'à Mareuil-sur-Lay où il se charge du bois de charpente et à brûler et du blé aussi bien qu'à St-Benoît ». On reconnaît d'ailleurs un petit bateau au pied du bourg sur la gravure de Mareuil-sur-Lay datée de cette époque (**FIG. 71**).

Cette implantation et ce rôle de carrefour ont, semble-t-il, très tôt fait du site de Mareuil une « marche-frontière » entre les peuples gaulois des Ambilatres et des Pictons [Doriath 1989 : 25 ; Doriath 1994 : 160]. Des indices de cette époque et antérieurs ont été trouvés sur l'éperon. Il s'agit en effet de l'un des sites majeurs de la préhistoire et de la protohistoire vendéennes [Poissonnier 1997 : 163]. À l'Ouche-du-Fort, à 400 m environ à l'est à vol d'oiseau de l'église, un amas de débitage daté du Paléolithique ancien, une importante tranchée en demi-cercle<sup>218</sup> reliant peut-être le Marillet au Lay datée du Néolithique final, un habitat de l'Âge du Bronze et des objets de La Tène et de l'époque romaine ont été découverts signalant la continuité de l'occupation [*ibid.*].

Par la suite, après une période d'éclipse (d'abandon ?) au profit de l'habitat voisin de Bessay, l'implantation d'un château, probablement entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, attire de nouveau l'habitat sur l'éperon, jusqu'à former un véritable bourg castral concentrant des fonctions politiques, militaires, économiques et religieuses dont l'importance entraîne l'affaiblissement de Bessay [Doriath 1989 : 90 ; Doriath 1994 : 166-167]. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Mareuil-sur-Lay n'est cependant plus qu'un petit bourg sans relief (**FIG. 70**). Claude Masse le décrit ainsi dans son mémoire de 1705<sup>219</sup> :

Il ne reste plus rien d'entier de cette ancienne forteresse que la tour du château qui est peu de chose quoi qu'elle soit séparée par un fossé profond. De l'ancienne ville, il ne reste plus de maisons que la paroisse et deux granges, le reste est en terres labourées et en jardins. Les habitants se sont établis dans le bas qui était autrefois marais. C'est peut-être un des bourgs du Royaume le plus malpropre où il y a environ

---

<sup>216</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II.

<sup>217</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 2 pour le texte intégral et original.

<sup>218</sup> Sondée en 1990 par Didier Legouestre et Henri Poulain (SRA) qui en ont estimé la largeur à 3 m.

<sup>219</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 2 pour le texte intégral et original.

95 feux, où il se tient plusieurs bonnes foires l'année et un beau marché toutes les semaines, où abondent les denrées, parties du Bas-Poitou, que les *vinandiers* [vendeurs de vin] de La Rochelle viennent chercher.

Quant au site de **Fontenay-le-Comte**, il s'agit d'un point de passage important sur la Vendée (gué, puis pont) car il s'agit d'un site de premier pont sur la rivière, hors d'atteinte de l'influence des marées, qui a probablement attiré très anciennement les populations [Provost *et al.* 1996 : 56 ; Bernard 2002 : 88]. Cette implantation favorable à la défense et au commerce explique son importance dans l'histoire vendéenne : à la jonction de la plaine (terrains secondaires), du bocage (terrains primaires), de la forêt de Mervent et du Marais poitevin, elle commande et rayonne ainsi sur des terroirs différents et complémentaires [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 132 ; Réau 1998 : 3 ; Réau 2008 : 17]. La ville se situe également à la jonction des routes vers Niort, Nantes, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne et Saumur et au-delà vers Poitiers, Limoges, l'Aquitaine et les espaces ligériens. Le Chemin Vert structure en particulier son ossature<sup>220</sup> [Bernard & Halgand 1994 : 10 ; Réau 1998 : 3 ; Réau 2008 : 17-19]. Il s'agit donc d'une étape importante dans les communications entre la plaine et les terres du Massif ancien.

Marie-Thérèse Réau a rappelé les principales étapes de l'histoire de la ville [Réau 1998, 2008]. Si aucun indice n'atteste une occupation antique dans l'emprise de la ville actuelle, des vestiges archéologiques gaulois et gallo-romains ont été découverts à proximité, au nord, dans le secteur de St-Thomas, sur le promontoire en amont du château. Cependant, l'histoire urbaine de Fontenay-le-Comte est surtout connue à partir du Moyen Âge et ne semble pas avoir débuté plus tôt [Réau 1998 : 3]. Le franchissement de la Vendée s'opérait à proximité de la « motte de Rullan » (rive droite), éperon rocheux fortifié au Moyen Âge pour protéger et contrôler ce passage ce qui provoqua la constitution d'un noyau d'habitations tout autour [*ibid.*]. Marie-Thérèse Réau rappelle que la présence d'une source transformée en fontaine constitue l'autre élément essentiel à l'implantation du bourg naissant de Fontenay-le-Comte, au moins au IX<sup>e</sup> siècle, et qui lui a donné son nom<sup>221</sup> [*ibid.*].

Fontenay-le-Comte fut pendant longtemps l'une des seules villes du Bas-Poitou. Place fortifiée d'Alphonse de Poitiers, frère du roi et comte du Poitou (d'où le nom de la ville), au XIII<sup>e</sup> siècle, elle devient le principal point d'appui de l'administration capétienne et la capitale royale du Bas-Poitou à partir de 1458 [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 132 ; Réau 1998 : 4]. Elle est alors une agglomération emmurée essentiellement commerciale et artisanale (drapiers et tanneurs en raison de l'abondance de l'eau) dont la prospérité s'accroît en particulier aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, ce qui lui assure des fonctions politiques et une érection au statut de commune en 1471 [Réau 1998 : 4]. Sa position sur la Vendée, navigable jusqu'à environ 2 km au sud, a généré un commerce fluvial important pour le développement économique de la ville. Même si la navigation était relativement limitée, elle représentait un débouché privilégié et conséquent pour les cultures de la plaine [Benoist 1998 : 536]. Cette aisance entraîne le développement de faubourgs et en particulier le plus important, celui des Loges, sur la rive gauche, qui abrite une population d'ouvriers, d'artisans et de marchands [Réau 2008 : 20]. Cette importance économique à partir de la fin du Moyen Âge se traduit également par la tenue de foires réputées et

---

<sup>220</sup> Dans le centre ville actuel, il correspond aux rues B. Fillon, Gaston-Guillemet et des Loges.

<sup>221</sup> « *Fonteneum* », IX<sup>e</sup> siècle, *Chroniques de Nantes*.

l'existence de très grandes halles (aujourd'hui disparues) [*id.* : 19]. On la comprend également au travers de l'établissement, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, d'une commanderie des Hospitaliers, d'une aumônerie, d'une léproserie, des fortifications du noyau urbain au sud du château et par l'installation d'ordres mendiants [Réau 1998 : 4 ; Réau 2008 : 19]. Cette prospérité économique et politique favorise l'émergence d'une bourgeoisie d'affaires et d'une noblesse de robe cultivée qui font de Fontenay-le-Comte un foyer culturel célèbre lors de la Renaissance, période identifiée pour cette raison comme un « âge d'or » [Réau 1998 : 4]. Pour autant Fontenay-le-Comte reste pendant longtemps une toute petite agglomération : pas plus de 3 000 personnes l'habitaient au début du XV<sup>e</sup> siècle et seulement 7 000 en 1800, à la veille de perdre son statut de préfecture.

L'importance de cette agglomération à l'échelle du Bas-Poitou se perçoit dans l'ampleur de l'étoile viaire générée par ce site et que nous avons déjà perçue à la lecture des itinéraires modernes (*Cf. supra*, Chap. 2 – 2.1.). Nous avons relevé dans la fenêtre d'étude les grands tracés qui partent de Fontenay-le-Comte (**CARTE 35**). Ils forment une étoile qui rayonne sur toute la partie est, et évidemment bien au-delà. La régularité de cette étoile et la longueur de ses branches montrent toute l'importance de ce site dans le réseau de communication.

En raison de la nature de Mareuil-sur-Lay et du rôle de premier pont de Fontenay-le-Comte qui pourrait avoir attiré plus tôt qu'on ne le pense des habitants, les érudits poitevins considéraient que le Chemin Vert remontait à l'époque gauloise. En outre, la liaison que le chemin établit avec Poitiers, alors capitale des Pictons, et avec la côte méridionale du territoire picton, rend d'autant plus plausible cette datation [Lièvre 1893 : 104]. B. Fillon et O. de Rochebrune ont également attiré l'attention sur la toponymie des bourgs traversés par le Chemin Vert :

Ce qui frappe surtout, en suivant sur la carte de l'État-Major le parcours du Chemin-Vert, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, et qui ne porte pourtant aucune des traces propres aux voies romaines, c'est le caractère celtique de la plupart des noms des bourgs qu'il traverse, et qui ont par conséquent été presque tous fondés depuis sa création. [Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 8]

Marcel Gautier se veut quant à lui plus nuancé : « On le dit pré-celtique – et les pré-celtiques, qui souvent ont bon dos, peuvent bien cette fois encore l'endosser. Toujours est-il qu'il est très ancien. Ce fut un chemin de sauniers pendant tout le Moyen Âge et dans les Temps modernes » [Gautier 1953 : 94]. M. Gautier insiste également sur les autres fonctions de ce chemin, liées à son histoire : « Ce fut aussi un chemin de pèlerins, qui menait vers St-Jacques (de Compostelle). Gîtes d'étapes, abritant le soir les porteurs de bourdon, des commanderies le jalonnent, du Temple ou des Hospitaliers de St-Jean » [*ibid.*]. De nombreux toponymes et microtoponymes renvoyant à cette réalité religieuse le jalonnent en effet : « La Templerie », Les Moutiers-sur-le-Lay, « la Grande Chevalerie » du Giffre, l'Abbaye de St-Étienne-de-Brillouet et celle de Nieul-sur-l'Autise, la commanderie de Cenau, « la Grande Chevalerie » d'Oulmes, la chapelle de St-Pompain, la grange des abbés de l'Absie à Massigny [Gautier 1971 : 100]. Signalons également la commanderie de Féolette, située à environ 400 m du Chemin Vert (au centre de la fenêtre d'étude). Ces toponymes avoisinant le Chemin Vert sont les indices indirects de son utilisation au Moyen Âge.

Trois fouilles ont été réalisées mais qui permettent surtout d'éclairer brièvement sa matérialité, en quelques endroits. Tout d'abord, Louis Brochet a réalisé en 1888, aux abords de l'Autise, au lieu-dit le *Vieux Pont*, sur la commune d'Oulmes, un sondage sur la chaussée du Chemin Vert. Il a mis au jour une voie pavée de 2 m de largeur, délimitée en certains endroits par des moellons choisis formant une bordure sur 6 m [Brochet 1904 : 185-186]. Dans son compte-rendu il note que la voie repose en certains points sur une couche de cailloux roulés de 1,20 m d'épaisseur et sur une couche de sable de 5 cm environ. Là-dessus, des pierres plates de 28 cm de hauteur étaient dégrossies, liaisonnées et jointes ensemble par un mortier de terre. Puis, une troisième couche, épaisse de 22 cm, était constituée de petits moellons et de petites pierres rondes et ovales – essentiellement du silex et du calcaire – associés par un mortier de chaux et de sable mélangé d'un peu de terre. Enfin, la surface du chemin, de 10 cm d'épaisseur, était en gravois liés par un ciment de chaux très résistant que les pioches des fouilleurs, précise-t-il, eurent du mal à entamer [id. : 186]. Il a également réalisé un sondage sur le vieux pont de Nieul-sur-l'Autise la même année et qui donnait passage selon lui au Chemin Vert<sup>222</sup>.

Enfin, une fouille plus récente a été réalisée dans le cadre des travaux archéologiques préventifs sur le tracé de l'A 83 en juin 1993, au lieu-dit du Grand Vanzay, sur la commune de Mouzeuil-St-Martin. Dirigée par l'archéologue de l'AFAN S. Maigne, l'opération a consisté en trois tranchées espacées de 20 m, larges de 2 m et longues de 100 m, concernant au total une surface de 904 m<sup>2</sup> soit 5 % de la superficie théorique du gisement [Violet 1993-1995 : doc. 53]. Elle coupait à cet endroit à l'oblique le Chemin Vert ce qui laissait présager la présence d'éléments intéressants pour le dater et en comprendre la structure (**FIG. 103**). Malheureusement, la fouille n'a mis en évidence « aucune trace de radier de voie plus ancien, d'ornière creusée dans le calcaire altéré, ni de fossé d'égouttement » ; seul un cailloutis de voie récent était présent [ibid.]. Quant au fossé (n°1) découvert à proximité et observé sur 55 m, Pascal Violet résume ainsi la faiblesse des indices qu'il apporte : « Les indices chronologiques découverts dans le comblement du fossé sont ténus et ne permettent pas de préciser l'ancienneté supposé de ce fossé, ni par extension celle du *Chemin Vert* » [id. : doc. 54].

C'est donc plutôt l'histoire des habitats traversés par le Chemin Vert qui nous permet d'apporter des informations chronologiques. Mais cette méthode soulève des

---

<sup>222</sup> Voici la description précise qu'il en fait : « Ce pont donnait passage au Chemin Vert, de Poitiers à Jard, à l'aide de trois travées de 3,15 m de largeur, s'appuyant sur deux culées et sur deux piles. Les culées avaient 2,50 m d'épaisseur et les piles 2 mètres chacune ; la largeur entre les têtes légèrement biaisées était de 2,50 m ; ce qui donnait des pieds-droits carrés. Les arêtiers des fondations de la culée rive droite que nous avons relevés et cotés avec soin (voir notre plan) étaient formés à l'arasement du béton de quatre blocs de pierre de taille du pays (de la Roche-aux-Moines probablement) mesurant, les trois premiers 0,20 m de hauteur, 0,65 m de largeur et 0,425 m de queue moyenne ; le quatrième avait 0,55 m de parement pour 0,95 m de queue, et formait, ainsi que le premier, parement des murs en retour prolongés extérieurement, du côté de Fontenay, par des murs de soutènement de 0,60 m d'épaisseur sur 32 mètres de longueur. Les piles et les culées du côté de Nieul, de dimensions similaires, et des murs de soutènement bien moins apparents, formaient ainsi le prolongement des murs en retour ; un autre petit pont existait ainsi à 150 mètres plus loin, sur un bras de l'Autise. Un béton général, formé de tuileaux brisés, de calcaire du pays, de silex et de ciment, le tout fort bien conservé, s'étendait et s'étend encore d'une rive à l'autre. Ce béton était d'une dureté excessive et c'est avec beaucoup de peine que nous avons pu avec une lourde barre de fer, le traverser sur 0,15 m à 0,20 m d'épaisseur, et en rapporter quelques morceaux qu'il serait bon de soumettre à l'analyse chimique » [Brochet 1904 : 189-190].

difficultés. Comme le soulignait Samuel Leturcq, on peut surtout conclure à la certitude qu'un axe passant par tel centre habité était utilisé à une époque donnée. Concernant le tracé exact, il reste difficile d'affirmer que le chemin actuel ou subcontemporain étudié ici correspond au tracé antique, sur la seule base de la datation des habitats [Leturcq 1997 : 82]. Il nous faudra garder en mémoire cette précaution méthodologique tout au long de nos analyses et plutôt parler de « faisceaux d'indices » [*ibid.*] que de datation certaine. Néanmoins, il nous semble qu'il ne faut pas confondre les différents niveaux de forme. S'il est évidemment erroné de postuler une transmission continue du modelé alors que celui-ci connaît des transformations constantes et multiples, ce n'est pas la même chose de considérer que le tracé ait pu perdurer si l'on accepte que cette transmission se soit opérée dans le changement des modelés. C'est ce qu'exprime le concept de « transformission » forgé par Gérard Chouquer :

Mot créé à partir de transformation et transmission. Permet de décrire, sans avoir à chaque fois à recourir à une périphrase, la double action de transformation dans le temps des réalités géographiques et de transmission de certains caractères de ces réalités donnant l'impression d'une pérennité de la forme. [Chouquer 2007a : 181-183]

Ainsi, le tracé du Chemin Vert – sa forme – s'est transmis dans la planimétrie sous des modelés variés qui font qu'il n'est plus aujourd'hui, et ce depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, un véritable chemin. Le tracé s'est néanmoins conservé dans la planimétrie et il est assez probable, au vu de son dessin et de sa relation au réseau villageois de la plaine, qu'il ait une histoire au moins antique, ce qui n'est pas le cas de ses modelés. Il serait donc réducteur de n'envisager la transmission des tracés routiers que sous le seul angle de la transmission de leur direction, ce qui reviendrait à dire que seuls les itinéraires se transmettent et jamais les tracés qui les composent. Ceci n'exclut cependant évidemment pas de discuter avec prudence des hypothèses de datation, surtout pour un objet qui échappe aux cloisonnements périodisés.

#### ▪ Quelques variantes

La reconstitution de ce grand chemin ne pose pas de gros problèmes car, comme nous l'avons vu, il ressort particulièrement bien dans la planimétrie de la plaine et il est connu depuis longtemps. En outre, les cartes et plans du XVIII<sup>e</sup> siècle le font figurer précisément. Ainsi, grâce au plan du bourg de Mareuil-sur-Lay<sup>223</sup> (**FIG. 70**) et à la carte générale<sup>224</sup> (**FIG. 67**) réalisés par Claude Masse, on observe même qu'il empruntait un ancien pont contournant l'éperon, aujourd'hui disparu.

Le tracé exact du Chemin Vert entre la RN 148 (Fontenay/Ste-Hermine) et Fontenay-le-Comte est moins sûr. Les cartes de Cassini et du Poitou de 1780 font figurer le chemin passant au-dessus du bourg de **Petosse** et s'interrompant au niveau de la grande voie royale. Il est très difficile de savoir quel est le rapport chronologique entre ce bourg et le Chemin Vert. Certes ce dernier le contourne sur son flanc nord, ce qui semblerait indiquer que Petosse existait avant le chemin, mais les données que nous possédons sur le bourg sont parcellaires et ne permettent pas de remonter au-delà du haut

---

<sup>223</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : Ms. 505 F<sup>o</sup>131h, feuille n<sup>o</sup>61.

<sup>224</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n<sup>o</sup>4.

Moyen Âge tandis que l'antiquité du Chemin Vert ne fait pas de doute. Marcel Gautier nous apprend que le gros carrefour de Petosse correspond à l'emplacement du grand domaine mérovingien de La Court [Gautier 1950a : 225]. On sait par ailleurs qu'il dépendait de l'abbaye de Maillezais dans un texte de 1003. Les informations archéologiques – répertoriées dans la base Patriarche – se résument quant à elles à l'existence, au centre du bourg et du carrefour, d'un cimetière daté du haut Moyen Âge et du Moyen Âge classique, associé à l'église St-Julien. La branche du Chemin Vert passant par Petosse et rejoignant Fontenay-le-Comte par Longèves (n°1b) pourrait donc remonter au moins au haut Moyen Âge.

Pour la suite du chemin, on peut proposer plusieurs tracés en fonction de leur situation par rapport au village de Longèves (**CARTE 34**) :

- *au nord de Longèves* (n°1a) : le tronçon jusqu'au nord du village correspond au vieux chemin reliant Fontenay-le-Comte à Thiré (*Cf. infra*, 3.2.3. « Un chemin très ancien de Fontenay-le-Comte à Thiré »). Le tronçon qui bifurque ensuite vers l'ouest depuis Fontenay se trouve dans l'alignement du Chemin Vert tel qu'il est représenté sur la carte de Cassini (passant au-dessus de Petosse) ;

- *au sud de Longèves* (n°1d) : en bordure de ce chemin, au Puy Bernier, on pouvait voir en 1933 des restes de substructions romaines [Provost *et al.* 1996 : 137] ;

- *par Longèves* (n°1c) : Benjamin Fillon a découvert à proximité, au Martray de Pahu, des fragments de fûts de colonnes, des chapiteaux rustiques, des monnaies, des enduits peints ; et une nécropole antique et médiévale a été identifiée au Champ des Tombeaux [*id.* : 138].

Comme on le voit, chacun de ces tracés passe à côté de vestiges archéologiques antiques. Il est donc difficile d'établir une chronologie relative entre eux. Mais en l'absence d'indices antiques certains pour dater la formation du village de Longèves<sup>225</sup>, on peut émettre l'hypothèse que le tracé n°1c serait le plus récent des trois puisqu'il dessert un habitat au moins médiéval tandis que les deux autres le contournent.

### 3.1.2. *Le « Chemin des Sauniers » : de Poitiers aux côtes sud-vendéennes par le port de La Claye*

#### ▪ **Tracé et historique des recherches**

Depuis le Chemin Vert, à un carrefour situé juste au sud du hameau de l'Abbaye (entre les communes de St-Aubin, St-Étienne-de-Brillouet et Nalliers), un autre grand chemin se détachait vers le sud-ouest, appelé « Chemin des Sauniers » (n°2) dans la littérature [Lièvre 1893 : 105 ; Brochet 1907 : 200 ; Gautier 1950b ; Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 8 ; Brochet 2000 (1901) : 89]. Ainsi, entre Fontenay-le-Comte et l'Abbaye, le Chemin Vert et le Chemin des Sauniers étaient confondus. À l'est de Fontenay-le-Comte, le Chemin des Sauniers se détachait du Chemin Vert et prenait la direction de Poitiers par Charzais, St-Hilaire-des-Loges et Coulonges-sur-l'Autize (actuelle RD 745 jusqu'à Beau-Soleil) [Brochet 1907 : 200 ; Gautier 1950b ; Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 8 ; Brochet 2000 (1901) : 89].

---

<sup>225</sup> Benjamin Fillon rapporte que l'on aurait retrouvé des *tegulae* dans le bourg mais cela reste évidemment insuffisant pour fonder une datation [Provost *et al.* 1996 : 138].

Le Chemin des Sauniers traversait la plaine d'est en ouest, reliant Fontenay-le-Comte et le port de La Claye où il traversait le Lay puis filait sur les côtes sud-vendéennes (Talmont ou autre ?) *via* Longeville [Lièvre 1893 : 105 ; Brochet 1907 : 200 ; Gautier 1950b ; Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 8 ; Brochet 2000 (1901) : 89-90]. Louis Brochet propose un tracé constituant les limites communales entre Lairoux, La Bretonnière, La Claye, Curzon, St-Cyr-en-Talmondais, St-Benoît-sur-Mer, La Jonchère, Angles et Le Bernard [Brochet 1907 : 200 ; Brochet 2000 (1901) : 89-90]. Ce tracé s'avère en effet vraisemblable étant donné qu'il évite les bourgs importants et que les limites communales se calent souvent sur des axes anciens. Il conviendrait évidemment encore une fois d'approfondir cette analyse hors de notre secteur par une étude des formes parcellaires.

Enfin, comme pour le Chemin Vert, on ne perçoit aucune influence de ce tracé sur le parcellaire, qui est totalement recoupé, excepté sur deux petites longueurs :

- à l'est de Fontenay-le-Comte, entre le Châtelier et le sud de la Meilleraie (sur environ 2,5 km) ;
- à l'ouest de Luçon et au nord de Chasnais, à partir du lieu-dit du Moulin où il se confond alors avec l'ancien tracé de la route royale de Poitiers aux Sables-d'Olonne.

Le Chemin des Sauniers est aujourd'hui mal conservé dans notre secteur. Seuls quelques tronçons hétérogènes subsistent mais leur assemblage n'est pas aisé. Il est en revanche encore très bien marqué dans la planimétrie de 1950 et on le retrouve sans problème depuis l'est de notre secteur jusqu'à Luçon sur la carte d'État-Major et les atlas cantonaux, même s'il ne constitue plus un chemin à la fonction viaire homogène. Il est tantôt une route nationale, tantôt un chemin communal, tantôt un sentier d'exploitation. Au-delà, vers La Claye, il est indiqué sur le cadastre napoléonien de la commune des Magnils-Reigniers comme étant « le Chemin des Sauniers des Sables à Fontenay » et sur l'atlas cantonal de Luçon comme le « Chemin Vert » depuis l'est de Ste-Gemme-la-Plaine jusqu'au sud des Magnils-Reigniers. Le cartographe s'est trompé dans le nom du tracé puisque le Chemin Vert passe par Mareuil-sur-Lay. Cette confusion s'explique facilement par le tronçon commun aux deux tracés entre Fontenay-le-Comte et le lieu-dit l'Abbaye. En outre, il est bien nommé « Chemin des Sauniers » sur l'Atlas cantonal de Nalliers. Cela valide notre restitution fondée sur des observations morphologiques et guidée par les indications de Louis Brochet. Un tracé (n°6) s'en détache au nord-ouest de Luçon pour relier Les Magnils-Reigniers à La Bretonnière, variante plus récente liée au développement de ces deux localités.

En 1705, sur le 9<sup>e</sup> carré de la carte générale des côtes poitevines<sup>226</sup>, Claude Masse représente un long tronçon routier de direction est-ouest passant au nord de Luçon et redescendant au niveau de Beugné l'Abbé, vers ce hameau (**CARTE 36**). Mais quelques décennies plus tard, sur l'Atlas de Trudaine, le Chemin des Sauniers n'est pas représenté alors qu'on devrait le retrouver au nord et à l'ouest de Luçon et au sud de la forêt de Ste-Gemme-la-Plaine. Si cela peut se comprendre pour la feuille de Luçon puisque le tracé du Chemin des Sauniers se situe plutôt sur les marges de la planche et a, de ce fait, peut-être été moins bien cartographié, cela reste plus étonnant pour la planche de La Claye. On ne le retrouve pas non plus sur la carte de Cassini. Une majorité de ces tronçons existe

---

<sup>226</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°4.

pourtant encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle puisque la carte d'État-Major les représente en tant que chemins. Sur cette dernière, aucun chemin n'est représenté entre les Basses Salières (nord-ouest de Luçon) et les Loges (juste avant la jonction avec la route royale), parce que le tracé n'était déjà plus visible qu'à l'état parcellaire.

### ▪ Indices chronologiques

Le Chemin des Sauniers était suivi par les marchands de sel depuis très longtemps et permettait d'exporter les productions du sud du littoral vendéen vers Limoges, Poitiers et Bourges, d'où son nom [Lièvre 1893 : 105 ; Brochet 2000 (1901) : 170]. A.-F. Lièvre mentionne un titre de 1202 qui désigne un « *caminus salinarum Jardi* » pour justifier cette interprétation, mais on ne sait pas s'il désigne le Chemin Vert, le Chemin des Sauniers ou même l'ancien chemin de Fontenay-le-Comte à Luçon par Mouzeuil-St-Martin et Nalliers, étant donné qu'il les confond aisément dans ses écrits [Lièvre 1893 : 105]. On le retrouve également sous le nom de « chemin de Sainte-Radegonde » en raison des domaines que les religieuses de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers possédaient à Jard aux VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles [Lièvre 1893 : 106 ; Gautier 1950b : 29/01 ; Brochet 2000 (1901) : 171]. Nombre d'abbayes avaient leurs salines sur les côtes bas-poitévines [Gautier 1950a : 223 ; Gautier 1950b : 05/02]. B. Fillon et O. de Rochebrune le considèrent cependant comme plus ancien. Ils rappellent, comme pour le Chemin Vert, que le Chemin des Sauniers traverse des bourgs et des villages d'origine gauloise ou romaine [Fillon & Rochebrune 1981 (1887) : 8]. Il est en effet fort probable que cet itinéraire soit au moins d'origine antique. Sur l'ancienne commune de Charzais (aujourd'hui rattachée à Fontenay-le-Comte), à 200-300 m au sud du chemin, un petit site à *tegulae* a été identifié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle [*ibid.*] et aux Ardennes, des monnaies gauloises et de la céramique romaine ont été découvertes dans les années 1930 [Provost *et al.* 1996 : 118]. Cette proximité peut-elle suggérer une utilisation du chemin à cette époque ? Il est délicat de trancher en raison de la faiblesse de l'indice mais cela concorde avec les autres présomptions. Le secteur dit de l'Abbaye, à l'endroit où le Chemin des Sauniers se détache du Chemin Vert, semble également avoir connu une occupation importante déjà à la période gallo-romaine : des « tuiles » romaines ont été trouvées au début du XX<sup>e</sup> siècle, selon L. Brochet, entre la commanderie de Féolette et l'Abbaye ainsi que sur le site même de la commanderie (avec des monnaies) [*id.* : 182].

Le tracé de ce grand chemin contournait Luçon par le nord, prenant la ville en écharpe, ce qui semble indiquer son antériorité et son ancienneté. En outre, le point de passage sur le Lay par le petit port de La Claye est, comme nous l'avons dit, l'un des plus anciens. La Claye est un port fluvial qui ne se comprend qu'en relation avec le littoral : le réseau de ports maritimes était en effet irrigué par un réseau de ports fluviaux qui repoussait dans les terres l'influence du commerce littoral [Jeanne-Rose 1998 : 135]. La multiplication des sites portuaires est elle-même à mettre en liaison avec l'expansion du grand commerce à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle [*ibid.*]. Une « *via de Cleia* » est justement mentionnée dans les textes en 1182 [Lièvre 1893 : 105] – ce qui n'exclut pas qu'elle ait existé auparavant comme cela est suggéré par l'ancienneté du passage qu'elle commande sur le Lay.



Claude Masse nous apprend, par une annotation manuscrite sur la carte du 9<sup>e</sup> carré de sa carte générale<sup>227</sup> et le mémoire qui l'accompagne<sup>228</sup>, que ce passage de La Claye se faisait au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sur un bac et que les conditions de cette traversée étaient dangereuses une bonne partie de l'année : « il le faut passer dans un bac en quelque saison que ce soit et ce passage est difficile par le courant rapide et l'agitation de l'eau qui fait dériver le bateau ou bac ». Mais il s'agissait alors d'un passage primordial :

C'est pourtant là le principal passage pour la communication du Bas-Poitou avec le pays d'Aunis et la grande route de plusieurs villes du Poitou, des Sables-d'Olonne et autres endroits de la côte maritime. Ce passage est de la dernière importance en cas qu'il se fit quelques mouvements militaires le long des côtes du Bas-Poitou.

Claude Masse signale cependant que les choses furent différentes auparavant :

Il y avait autrefois un pont de pierre à La Claye qui traversait toute l'étendue des marais. Quand les eaux sont basses, l'on en voit encore les vestiges, on y a fait depuis une chaussée qui est à présent en partie ruinée qu'il serait très nécessaire de raccommoder et de faire des ponts de charpente sur les ruptures afin d'éviter les passages dans un bac qui est plus incommode l'été que l'hiver quoi que moins dangereux n'y ayant pas assez d'eau pour porter les grands bacs appelés vulgairement *chareau* qui sont ordinairement des bateaux plats de différentes grandeurs. Les passagers sont obligés souvent de descendre à terre au milieu du Marais poitevin ou les gens de pied et de cheval ont souvent bien de la peine à en sortir.

Il est probable que ce grand chemin soit tombé en désuétude à partir du moment où Les Sables-d'Olonne prend de l'importance. En effet, le Chemin des Sauniers se confond avec le Chemin Vert sur une bonne partie de la plaine. Or, ce qui pouvait être une commodité (et aussi peut-être une nécessité pour desservir la cour du haut Moyen Âge à Petosse ?) devint probablement un détour lorsque Les Sables-d'Olonne se développèrent économiquement. La ville des **Sables-d'Olonne** est une villeneuve fondée en 1218 par Savary I<sup>er</sup> de Mauléon sur un cordon de sables entre La Chaume et les marais d'Olonne, au débouché de la plaine et des grandes seigneuries du Bocage [Boissonnade 1924 : 267 ; Sarrazin 1992 : 123]. Le seigneur concéda aux religieux de Ste-Croix-de-Talmont établis à La Chaume l'emplacement d'un nouveau village au-dessus du port, pour y établir des hommes selon des conditions très favorables<sup>229</sup> [Boissonnade 1924 : 268 ; Sarrazin 1992 : 123]. Précisons toutefois qu'un bourg semble avoir existé avant 1213, probablement créé par Guillaume de Mauléon<sup>230</sup> [Boissonnade 1924 : 268]. L'activité portuaire de cette villeneuve va entraîner un développement remarquable de l'agglomération [Sarrazin 1992 : 123].

Jean-Luc Sarrazin rappelle que, déjà au début du XI<sup>e</sup> siècle, la saliculture était une activité prospère (en particulier en Talmondais) mais il souligne que « l'occupation effective du sol par les hommes [...] ne dépassait guère les plateaux de terre ferme, où la mer arrivait au moins par le biais de longs chenaux » [Sarrazin 1992 : 15]. Le XIII<sup>e</sup> siècle représente ainsi une accélération du mouvement de colonisation du littoral bas-poitevin

---

<sup>227</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293.

<sup>228</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 2 pour le texte intégral et original.

<sup>229</sup> Charte n°442 du cartulaire de Talmond (1218) [Boissonnade 1924 : 268].

<sup>230</sup> Pierre Boissonnade cite la chartre n°437 du cartulaire de Talmond datée de 1213 qui mentionne un « *Burgus novus de Olone* ».

en raison de l'essor démographique et de l'extension du commerce maritime dont la fondation des Sables-d'Olonne constitue un temps fort – avec celle de La Rochelle et de Bourgneuf [Favreau 1968 : 193-194 ; Sarrazin 1992 : 123].

Ainsi, à partir des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, Les Sables-d'Olonne devient l'un des ports les plus importants de la côte poitevine et éclipse radicalement et définitivement des ports plus petits et plus anciens comme Talmont, La Claye et l'Île d'Yeu [Boissonnade 1924 : 265 ; Favreau 1965 : 14]. Le port est même qualifié de « ville » dès 1363 [Boissonnade 1924 : 268]. Le grand commerce qui s'organise pour la région poitevine à cette époque était alors fondé sur le vin et le sel [Favreau 1968 : 194]. Le succès des Sables-d'Olonne, écrasant tous les autres ports poitevins excepté ceux de la baie de Bourgneuf, s'explique par sa position topographique avantageuse, « à l'abri de l'envasement et de l'ensablement qui menaçait la plupart des havres du Bas-Poitou » et des vents [Boissonnade 1924 : 267]. À quoi il faut ajouter la présence d'un chenal intérieur entre Les Sables-d'Olonne et la Chaume qui pouvait servir de refuge à la marine de faible tonnage [*ibid.*]. Enfin, le port constituait le débouché maritime le plus proche et le plus commode pour les seigneuries du Bocage et de la Gâtine dont les productions avaient crû avec la mise en valeur des terres depuis les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles [*ibid.*]. Les productions salicoles et vinicoles croissaient également sur le littoral, fournissant des éléments de trafic pour le port naissant [*ibid.*].

Il est donc probable que le Chemin des Sauniers tombe progressivement en désuétude dans le courant du second Moyen Âge au profit d'un tracé reliant plus directement Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne *via* Mouzeuil-St-Martin et Luçon. Il est même possible que ce phénomène apparaisse plus tôt, durant la fin du haut Moyen Âge. En effet, **Luçon** est un gros bourg qui se développe essentiellement à partir de cette époque, à la jonction de la plaine et du Marais poitevin. Les origines de cette ville sont assez mal connues mais sa position topographique, au contact de l'ancien golfe et d'un itinéraire ancien ainsi que sur un léger relief calcaire constitue un argument ayant favorisé l'implantation d'un habitat [ZPPAUP de Luçon... 1998 : 16]. Il est possible qu'elle ait été un port durant l'époque antique car son chenal la relie à la mer et quelques trouvailles anciennes attestent d'une occupation à cette époque<sup>231</sup>.

La fondation du monastère de Sainte-Marie sur le site de l'actuelle cathédrale, vers 682, par l'abbé de Noirmoutier Saint Philibert est mieux connue [Louis 1875 : 130 ; Duret 1995 ; ZPPAUP de Luçon... 1998 : 8]. L'importance du bourg qui se développe autour s'accroît au fur et à mesure que l'influence du monastère s'étend sur la région [Duret 1995]. Mais jusqu'au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, on ne sait presque rien de Luçon. Il faut attendre 853 pour qu'elle apparaisse dans les textes à propos de l'incendie de la ville par les Vikings [Louis 1875 : 131 ; Duret 1995]. Ensuite, à partir du X<sup>e</sup> siècle, Luçon se reconstruit et prend un nouvel essor. Grâce à la protection particulière des souverains de France et d'Angleterre, les habitations se multiplient autour du couvent jusqu'à former une petite ville [Louis 1875 : 132]. Les premiers dessèchements du marais accélèrent encore son développement économique, à tel point que le pape Jean XXII et le roi de France Philippe V choisirent Luçon en 1317 pour devenir le siège épiscopal de la partie la plus occidentale de l'évêché de Poitiers [Louis 1875 : 132 ; ZPPAUP de Luçon... 1998 : 8].

---

<sup>231</sup> Deux urnes funéraires éventuellement romaines dans le chevet de la cathédrale ; des *tegulae*, des « poteries gauloises » et des monnaies du haut Empire ; des briques à décor estampé paléochrétien dans les fondations de la cathédrale [Provost *et al.* : 139].

La petite ville devient donc la métropole ecclésiastique de la Vendée et prend le titre de « cité »<sup>232</sup>. Ainsi, à la fin de l'Ancien Régime, la ville de Luçon exerce une influence très importante sur le Bas-Poitou, d'un point de vue religieux et économique. Malgré cela, on note qu'elle ne sera jamais dotée d'enceinte, ce qui explique d'ailleurs le dessin assez éclaté de son urbanisme (**FIG. 69**). Claude Masse en 1705 est affirmatif sur ce point<sup>233</sup> : « Ce bourg qui porte titre de ville ne paraît pas avoir jamais été enclos [...] ». Il détaille cet avis dans un autre mémoire<sup>234</sup> en 1715 : « quand j'en ai levé le plan en 1703, je n'ai pas découvert de vestiges de murs ni de fossés ni aucune chose qui puisse indiquer que ce bourg était autrefois fortifié, excepté l'abbaye. Si les murs de cette ville ont été rasés, il n'en reste aucun fragment ».

Située sur les rives du Marais poitevin, Luçon était également une ville portuaire, enrichie grâce aux échanges commerciaux. Mais cette liaison avec la mer s'est affaiblie au fur et à mesure que le golfe s'ensasait [ZPPAUP de Luçon... 1998 : 8]. Le canal de Luçon, d'une douzaine de kilomètres, reliant la ville à la mer (anse de l'Aiguillon), devint donc d'autant plus capital car il permettait à la ville de continuer à être un port, en particulier pour l'exportation du blé vendéen de la plaine. L'existence de ce port a contribué à la prospérité de l'agglomération car il permettait les échanges commerciaux entre la plaine, le marais et le Massif ancien et a contribué à dessécher une partie des marais situés au sud [Louis 1875 : 139 ; Boissonnade 1924 : 270]. Au Moyen Âge, l'historien Prosper Boissonnade considère que le port de Luçon tenait la première place entre Talmont et la rive nord du golfe de l'Aiguillon [Boissonnade 1924 : 270-271]. En 1875 encore, Eugène Louis raconte que des bâtiments de 50 à 60 tonneaux remontent jusqu'au port de Luçon, justifiant ainsi sa place de troisième port céréalier de France au XIX<sup>e</sup> siècle [Louis 1875 : 139 ; *L'équipement en Vendée...*1998 : 84]. Mais bientôt, la concurrence des voies ferrées et des routes terrestres entraîna le déclin du trafic maritime de Luçon. Le port fut finalement remblayé dans les années 1970 et le canal ne sert plus aujourd'hui que d'écoulement des eaux et de régulation hydraulique du marais [*L'équipement en Vendée...*1998 : 85].

Le Chemin des Sauniers contourne nettement Luçon par le nord. Ceci semble être un indice de l'ancienneté plus grande du chemin par rapport à la ville. La nécessité d'une liaison la plus directe possible entre Fontenay-le-Comte et Luçon pourrait donc avoir entraîné la désaffectation du Chemin des Sauniers au profit d'un chemin desservant Luçon. La chronologie de ce déplacement de tracé reste floue compte tenu du manque d'informations sur l'histoire de la ville : probablement entre le VIII<sup>e</sup> (datation haute) et le XII<sup>e</sup> (datation basse). Si l'on ajoute ce que l'on vient de dire concernant le développement des Sables-d'Olonne à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, il est donc probable que le tracé du Chemin des Sauniers compris dans la fenêtre étudiée tombe progressivement en désuétude entre le haut Moyen Âge et le Moyen Âge central. Ce qui ne veut pas dire que les autres tronçons, avant Fontenay-le-Comte et après La Claye, subissent le même sort. L'abandon de ce tracé au profit d'un autre peut n'avoir concerné que le tronçon en plaine afin de mieux s'adapter aux nouvelles données de la carte de l'habitat.

---

<sup>232</sup> La ville perdra son siège épiscopal en 1821 [Louis 1875 : 133].

<sup>233</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 2 pour le texte intégral et original.

<sup>234</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°135. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 3 pour le texte intégral et original.

### 3.1.3. *La route royale de Poitiers aux Sables-d'Olonne et son ancien tracé*

#### ▪ **La route royale**

Le tracé actuel de la RD 949, de forme rectiligne et traversant la plaine d'est en ouest, est récent puisqu'il s'agit d'une ancienne route royale construite au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour relier Les Sables-d'Olonne, Talmont-St-Hilaire, Avrillé, St-Cyr-en-Talmondais, Luçon, Fontenay-le-Comte, Niort et Poitiers (n°3) (**CARTES 33, 37**). René Mémain donne la date de 1772 pour la construction de la partie entre Fontenay-le-Comte et Niort [Mémain 1939a : 45]. Cette grande route s'inscrit dans l'itinéraire qui relie Poitiers aux côtes atlantiques mais, contrairement au Chemin des Sauniers, elle passe par Niort, grenier à sel très important de la région. L'historien Robert Favreau nous apprend en effet que le sel poitevin venait, au Moyen Âge et à l'époque moderne, principalement de la région de Marennes et d'Oléron, en transitant par Marans et la Sèvre niortaise, jusqu'à Niort. Cette ville était donc un important marché de première distribution, devant l'entrepôt de Fontenay-le-Comte et Poitiers le grand centre de redistribution [Favreau 1968 : 211].

Le tracé supporte les limites communales de Petosse et du Langon<sup>235</sup> et, sur une courte distance (1 500 m environ), de Lairoux et de La Bretonnière (le long des Grandes Guigneries et du Morpas). Il recoupe le plus souvent le parcellaire et quand il se retrouve en cohérence avec, c'est parce qu'il s'inscrit alors dans la même orientation.

Une enquête<sup>236</sup> de l'état des routes en 1793 [Caron 1917-1919 : 331] et la statistique de P. L. C. Labretonnière de 1800 [Labretonnière 1800 : 105-106] nous apportent quelques informations complémentaires sur les routes les plus importantes du département, dont cette route royale. On apprend ainsi qu'elle permettait la communication avec Paris par l'embranchement avec une autre grande route à Poitiers. Après la route de La Rochelle à Nantes, elle est selon P. L. C. Labretonnière la route la plus fréquentée et la plus utile. En 1793 elle était en effet présentée ainsi :

Cette route, fort fatiguée par les convois militaires, est très intéressante [autant] parce qu'elle est la seule qui communique des Sables et de ses environs avec Luçon, Fontenay, Niort, Poitiers et vers la capitale d'une part, et de l'autre vers La Rochelle, Rochefort, etc., que parce qu'elle traverse un pays très fertile, et longe à peu de distance la côte du golfe, où l'on trouve plusieurs embarcadères, intéressants au débouché des denrées du pays, tels que les petits ports du Perray<sup>237</sup>, de la Couchette<sup>238</sup>, de Jard, de Moricq et du Luçon (...) [Caron 1917-1919 : 331]

Claude Masse, dans un mémoire<sup>239</sup> de 1704, précise l'importance primordiale de cette route passant le Lay à La Claye :

---

<sup>235</sup> Entre les lieux-dits du Grand Marais (commune de Mouzeuil-St-Martin) et du Champ de la Sepe (commune du Langon).

<sup>236</sup> « État général des routes du département vengé, au 30 Pluviôse an 2 de la République française une et indivisible ».

<sup>237</sup> Actuel havre du Payré.

<sup>238</sup> Actuel port de la Conchette.

<sup>239</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°/133. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 1 pour le texte intégral et original.

Ce passage [...] est de la première importance pour la communication du Bas-Poitou avec le Pays d'Aunis, Fontenay, Poitiers et d'autres, surtout s'il arrivait quelque problème le long de la côte. Car les chemins par Mareuil et par La Couture sont impraticables partie de l'année quand on a traversé le Lay [...]. On peut surmonter très facilement les mauvais chemins des marais séchés du Bas-Poitou en allant par eau jusqu'à la terre ferme.

On retrouve cette grande voie sur la carte de Cassini, sur la carte du Poitou de 1780 et sur les plans de l'Atlas de Trudaine. Sachant que la réalisation des planches de l'Atlas de Trudaine s'est déroulée entre 1745 et 1780 et que les levées des feuilles de la carte de Cassini ont été réalisées pour notre secteur entre 1765 et 1769, on peut donc estimer que la route royale a été construite entre 1745 au plus tôt et 1769 au plus tard. Il est cependant probable que ce soit plusieurs années après la réalisation des premières planches de Trudaine étant donné que la route royale figurée sur la planche de la ville de Fontenay-le-Comte n'est pas celle qui sera effectivement construite [Réau 2008 : 6]. Sur le plan, une route part en effet vers l'est en diagonale une fois passée la Vendée et se dirige vers les casernes au sud-est, alors que la route royale longera finalement le Chemin Vert, l'ancienne rue centrale. Le percement de cette nouvelle rue rectiligne engendra d'ailleurs la création d'un nouveau quartier qui ignorait presque le faubourg des Loges et la ville ancienne (reliée à ce nouveau tracé plus tard, par la rue du Minage) [*id.* : 7]. Il y a là un décalage entre le projet et l'aménagement effectif qui permet d'avancer un peu la date de construction.

Les quelques mentions de ce projet trouvées par Louis Brochet dans les archives de Fontenay-le-Comte nous permettent de préciser cette fourchette. Il rapporte dans son histoire de la Vendée que dès le 18 juillet 1732, l'intendant des bâtiments du roi, Delamotte, avait écrit à l'intendant du Poitou pour le prier de s'occuper d'un projet de route entre Limoges et Les Sables-d'Olonne *via* Niort, Fontenay-le-Comte, Luçon et Talmont [Brochet 2000 (1901) : chap. XXVIII]. Mais ce n'est que vingt ans après, le 24 décembre 1752, qu'on retrouve trace de ce projet. Louis Brochet mentionne dans les archives de Fontenay-le-Comte une indemnité de 240 livres allouée à un certain Bauchereau qui avait été proposé pour diriger les corvées nécessaires à la construction des routes de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne et à Nantes [*ibid.*]. Les travaux semblent en définitive avoir été terminés dans les années 1760. Louis Brochet relate en effet l'épisode suivant : le 28 avril 1767, Parent de Courzon, responsable des travaux routiers, propose au maire de Fontenay-le-Comte de placer une inscription commémorative de la construction de cette grande route sur la façade des bureaux d'octroi à construire dans le clos des Jacobins [*ibid.*]. Ainsi, on retombe sur les fourchettes proposées à l'étude de la cartographie mais de manière plus précise : entre 1752 et 1767. Il n'en demeure pas moins que la finition de certains tronçons s'étala dans le temps. Louis Brochet indique ainsi que le « Pont Neuf » de Fontenay-le-Comte, qui permet à cette route de traverser la Vendée, ne fut ouvert à la circulation qu'en 1776 [*ibid.*]. Enfin, certains tronçons, non précisés par Brochet, étaient à peine terminés en 1789.

#### ▪ L'ancien chemin de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne

Pour la partie de l'ancien chemin située à l'ouest de la fenêtre étudiée, Prosper Boissonnade rappelle que les textes mentionnent une route entre Les Sables-d'Olonne et

Talmont au XII<sup>e</sup> siècle : « *Via que conduit de portu Olone usque Thalamundum* »<sup>240</sup> [Boissonnade 1924 : 267]. De plus, l'existence d'un port à Talmont dès le VII<sup>e</sup> siècle et le passage sur le Lay par La Claye mentionné au XII<sup>e</sup>, laissent à penser qu'il y avait forcément une liaison entre ces deux lieux dès le Moyen Âge.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Claude Masse décrit ainsi cet ancien chemin<sup>241</sup> :

En partant de Luçon pour aller aux Sables-d'Olonne qui est la grande route de la côte du Bas-Poitou, le chemin est beau jusqu'au passage de La Claye qui est très dangereux partie de l'année, surtout quand la rivière est débordée qui fait un lit de plus de 300 toises de trajet. Si la chaussée était raccommodée et que l'on fit des ponts sur les ruptures et aux endroits du lit de la rivière et du nouveau canal, l'on améliorerait extrêmement ce passage [...]. Du passage de La Claye à Talmont le chemin est assez beau. On passe par St-Cyr et Avrillé où l'on rencontre quelques ravines et ruisseaux mais ils ne sont point mauvais [...]. De Talmont aux Sables-d'Olonne le chemin est beau, excepté quelques bourbiers dangereux. Le fond des collines n'est pas mauvais. Les bas-côtés de tous les grands chemins qui aboutissent aux Sables-d'Olonne sont praticables en toutes saisons.

Pour notre secteur, nous l'avons cartographié dans le SIG à partir de l'analyse des planches de Trudaine<sup>242</sup>, des cartes et plans de Claude Masse, des relevés morphologiques et de photo-interprétations, de la carte topographique à 1/25 000, des limites communales et des indications écrites sur les cadastres napoléoniens (n°4) (**CARTES 33, 34**). La voie royale avait pour objectif de régulariser cet ancien chemin, beaucoup moins rectiligne, afin d'améliorer la circulation (**FIG. 104**). Ce chemin est appelé sur le cadastre napoléonien de Longèves « ancien chemin de Luçon à Fontenay-le-Comte ».

Globalement, il est plutôt cohérent avec le parcellaire, excepté à l'ouest de Chevrette, entre les Quatre-Chemins et le pont de Silly, et entre Mouzeuil-St-Martin et le Chemin Vert où cette partie de la planimétrie de la plaine est dictée par d'autres logiques spatiales. Enfin, il n'est pas support de limites communales, sauf dans la courte largeur du tènement de Chobret, à l'ouest de Luçon, à l'endroit où il se confond avec le Chemin des Sauniers. De même, à l'ouest du tènement des Grandes Guigneries jusqu'au port de La Claye, il est encore confondu avec le Chemin des Sauniers.

Les cartes réalisées par Claude Masse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la construction de la route royale, nous permettent de comparer cet ancien tracé à celui figuré sur l'Atlas de Trudaine car deux de ces cartes figurent le réseau routier à l'ouest de Luçon (9<sup>e</sup> carré, 1705)<sup>243</sup> et au sud de Fontenay-le-Comte (46<sup>e</sup> carré, 1720)<sup>244</sup>. Sur ces deux documents, le tracé de la route menant au port de La Claye vers l'ouest se détache nettement. Par contre, on note une différence pour la section entre Fontenay-le-Comte et Nieul-sur-l'Autise qui n'est pas facile à comprendre (**FIG. 105 ; CARTE 33**). Sur l'Atlas de Trudaine, deux tracés semblent correspondre à l'ancien chemin : l'un passe au nord de Grange et traverse Fraigneau ; l'autre passe au sud de Grange et de Fraigneau (n°4e). Ces

---

<sup>240</sup> Chartes de 1107 et de 1187, *Cartulaire d'Orbestier*, n°1 et n°4.

<sup>241</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°/133. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 1 pour le texte intégral et original.

<sup>242</sup> Cote Archives nationales : F<sup>14</sup> 8494, planches n°39 à 46 : « Route de Poitiers aux Sables-d'Olonne partant de Niort et passant par Fontenay-le-Comte, Luçon et Tallemont ».

<sup>243</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°4.

<sup>244</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°17.

deux tracés se rejoignent juste avant la traversée de l'Autise. Si nous retrouvons facilement le deuxième dans la planimétrie de 1950 et encore partiellement sur la carte contemporaine à 1/25 000, nous ne retrouvons pas trace du premier, du moins dans sa totalité. Il correspond en effet jusqu'à Grange au Chemin Vert (n°1). On retrouve ce dernier également sur la carte générale de Claude Masse où il est appelé « Chemin de Nieul ».

Cette carte de Masse figure un réseau routier quelque peu différent, la route royale n'ayant pas encore « perturbé » le dessin des tracés environnants. Plusieurs chemins menant à Niort sont identifiables :

- le « Grand Chemin de Fontenay-le-Comte à Niort » (n°4e) : il passe juste au sud de Grange et traverse la partie sud de Fraigneau. Il correspond au tracé figuré sur l'Atlas de Trudaine, l'écart plus important entre le chemin et les hameaux sur ce document s'expliquant par une simple différence scalaire. Les planches de l'Atlas sont à 1/8 640 et la carte de Claude Masse à 1/28 000.

- un grand chemin contournant par le sud Grange et Fraigneau et touchant l'est du village de Puy-Sec qui est désigné comme le « chemin de Fontenay à Niort » (n°4d). L'Atlas de Trudaine ne figure pas ce tracé ni le hameau de Puy-Sec parce qu'ils sont situés en marge de la planche.

Si on perçoit bien la différence avec les tracés de l'Atlas de Trudaine jusqu'aux environs de Fraigneau, il devient difficile de comprendre si le tracé n°4d de la carte de Masse ne correspond pas – après ce hameau – au n°4e de l'Atlas parce que l'un comme l'autre rejoignent un chemin plus septentrional avant l'Autise. La carte de Masse date de 1720 et celle de Trudaine de 1733/1780 (fourchette maximale). Plutôt que de postuler une évolution du tracé en une petite dizaine d'années, il semble préférable de porter crédit surtout à la carte de Masse dont la rigueur de cartographe a été à plusieurs reprises démontrée (*Cf. supra*, Section 1 – Chap. 1 – 1.2.1.). De plus, le recoupement des feuilles de Trudaine n'est pas toujours correct et les zones aux extrémités des planches sont peu fiables car l'objectif était avant tout la représentation de la route à construire – 1 170 m environ sont figurés de part et d'autre de la route.

La carte de 1648 ne nous aide pas réellement pour le tracé entre Chevrette et Le Langon car la route représentée est rectiligne et ne prétend pas être une cartographie réaliste mais plutôt « évoquer l'idée » du tracé. Elle nous confirme par contre que le point de passage sur le bras du marais qui s'enfonce dans les terres est, comme aujourd'hui et comme sur l'Atlas de Trudaine, l'actuel pont de Silly (**FIG. 106**).

Sur la carte topographique à 1/25 000 de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'ancien chemin n'est plus conservé que dans les sections urbaines et sur de petits tronçons viaires disparates, le plus souvent à la sortie des bourgs et villages. La plus grande section conservée sous la forme d'une route est celle qui s'étend de la vallée des Quatre Veaux (à environ 3 km au nord d'Auzay) jusqu'au Chemin Vert, avec lequel il se confond au niveau de Bel Air et Martray. Au-delà de Fontenay-le-Comte, il existe toujours sous la forme d'une route sauf en traversant la zone industrielle. Sur la carte d'État-Major, à l'ouest de la vallée des Quatre Veaux, on retrouve assez mal le tracé même si l'observation est plus facile. Cet ancien chemin semble donc être tombé rapidement en désuétude, en moins d'un siècle. Sa résilience plus forte à l'ouest de Fontenay-le-Comte s'explique probablement par sa fusion avec le Chemin Vert.

## ▪ Indices chronologiques sur l'ancien chemin de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne

Ce tracé est potentiellement très ancien car il traverse des bourgs à l'histoire très longue : Mouzeuil-St-Martin, Nalliers, Luçon (pour notre secteur) et un point de passage probablement aussi ancien à Fontenay-le-Comte. Il a même défini les axes principaux d'orientation est-ouest de la ville de Luçon. La structure urbaine s'étire le long de cet axe de communication, comme on le voit sur le plan de Claude Masse de 1704 (**FIG. 68**). L'autre axe de développement de la ville s'étend le long du canal au sud, rappelant la dimension portuaire de l'activité économique de Luçon. Il est certain que l'axe Les Sables/Fontenay/Niort fut privilégié pour les échanges commerciaux dès le XIII<sup>e</sup> siècle [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 131].

Alors que les observations stratigraphiques sont habituellement peu nombreuses sur les tracés non rectilignes de grande envergure parce qu'ils sont « moins spectaculaires que les grands axes stratégiques identifiés comme objets patrimoniaux et [parce qu'ils] sont souvent encore supports de réseaux » [Robert 2006 : 18], nous avons la chance de disposer de données de fouilles concernant justement cet ancien chemin de grand parcours, celui qui a précédé la voie royale de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne, dans la plaine. Le gisement archéologique de Lelleton apporte quelques informations qui permettent d'approfondir la question chronologique<sup>245</sup> (**FIG. 107, CARTE 37**). Il a été fouillé sous la direction de Nathalie Moron en 1993 et se situe au sud-ouest de la commune de Petosse, en limite de la commune du Langon, à proximité de Mouzeuil et de Pouillé. Plusieurs ensembles archéologiques ont été trouvés :

- un enclos funéraire de La Tène C2/D1 (soit, au plus large, entre 200 et 60 av. J.-C.), associant des inhumations humaines (dont une tombe de « guerrier » avec son armement) à des squelettes d'animaux ;
- un habitat gallo-romain à vocation agricole associé à des chemins et du parcellaire ;
- une ferme, un bâtiment d'exploitation agricole (grange ou étable) et d'autres structures modernes (écurie, cour de ferme). Ce bâtiment carré s'alignait sur la voie royale tandis qu'une entrée pavée permettait l'accès direct du bâtiment d'écurie au « Chemin Boquin ». Aucune trace de cet ensemble n'a été retrouvée dans les archives départementales<sup>246</sup>. L'occupation est attestée du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; le niveau de remblai final scellant définitivement l'occupation de cette zone datant du XIX<sup>e</sup> siècle. L'étude des feuilles de l'Atlas de Trudaine permet même de dire qu'il est très probable que les bâtiments n'existaient déjà plus en tant que ferme au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle car ils ne sont pas figurés ; or étant situés en bordure de la voie, le cartographe ne pouvait pas manquer de les représenter ;
- enfin, des fosses d'extraction et une carrière d'époques indéterminées.

Si la RD 949, héritière de la route royale, n'a pas pu être fouillée, l'ancien chemin utilisé avant la construction de cette grande route a pu être exploré. Les archéologues

---

<sup>245</sup> La présentation que nous en faisons ci-dessous est issue du rapport de fouille de Nathalie Moron [Moron 1993].

<sup>246</sup> Étude réalisée par Roland Le Guevellou en novembre 1992 [Le Guevellou 1992].



n'ont à ce moment-là pas réalisé qu'il fouillait un tracé désuet, préexistant à la voie royale. Il n'était en effet déjà plus un chemin en 1950 mais une simple limite parcellaire. Il aurait fallu élargir la fenêtre d'étude afin de comprendre que cette limite faisait partie d'une forme d'ensemble constituant un ancien chemin.

Les résultats de cette fouille apparaissent d'autant plus intéressants que les éléments de datation trouvés pour la section de chemin fouillé à cet endroit renvoient à la période gallo-romaine. La structure n°5007 correspond en effet à un chemin daté de cette période<sup>247</sup>. Repéré sur une longueur de 125 m, il n'est visible au décapage que par des traces d'ornières, creusées dans le calcaire, qui prennent la forme de lignes claires parallèles. Les ornières plus importantes sur les côtés permettent d'en délimiter la surface et son orientation (**FIG. 108**). Il est interprété comme le chemin d'accès principal à un bâtiment gallo-romain (sans plus de précision possible sur la datation et la fonction). Ce dernier est, compte tenu des autres données du gisement et du peu de traces d'occupation, interprété comme une ferme isolée, une exploitation indépendante ou, plus vraisemblablement, comme une annexe éloignée d'une *villa* (abri, grange ou remise). Il est ensuite recoupé par le chemin moderne n°5013. Mais les archéologues remarquent que « paradoxalement, les deux axes (le premier gallo-romain et le second moderne) 5013 et 5007 sont de périodes différentes mais d'aspects identiques » [Moron 1993 : 90]. Cette remarque est particulièrement intéressante car elle signifie qu'il y a une homogénéité et une similarité des revêtements (le modelé) de deux tracés de chronologie différente.

Nous serions donc en présence d'un chemin en usage à la période gallo-romaine et également durant la période moderne puisqu'il est figuré sur les cartes et plans du XVIII<sup>e</sup> siècle en tant qu'ancien chemin de la voie royale. Il adopte en outre le même revêtement que le chemin moderne 5013. Il s'agit donc ici d'un cas de résilience d'un tracé qui se fait en gardant la même orientation (isoclinie) et le même emplacement (isotopie), mais avec un changement de modelé. Seule une étude archéogéographique permet de réinsérer cette structure dans une analyse plus globale des formes et de la réinsérer dans une compréhension à petite échelle des réseaux routiers. On peut même prolonger l'analyse puisque la construction de l'A 83 qui recoupe la route royale a obligé les aménageurs à adapter cette dernière. La RD 949 adopte en effet à cet endroit un tracé courbe qui permet de ne pas couper trop en oblique l'autoroute (**CARTE 38**). Ce nouveau tronçon de la RD 949, courbe, reprend alors en partie l'ancien tracé précédant la route royale, celui du tronçon probablement d'origine gallo-romaine. Nous retrouvons donc, en un autre lieu, le cas de figure qu'avait rencontré Sandrine Robert à Marines sur l'axe Paris/Dieppe où la déviation contemporaine a repris un tracé plus ancien situé à l'ouest du bourg qui fut une voie importante avant d'être abandonnée et de ne devenir qu'un simple chemin rural puis d'être réactivée, sous un autre modelé, par la déviation [Robert 2003a : 444]. Il s'agit donc d'un « retour sur un tracé précédemment impliqué dans le flux de grand parcours, passant ensuite dans le réseau local puis revenant dans le flux régional » [*ibid.*]. Ce sont des critères spatiaux qui réactivent un ancien objet routier.

On voit donc qu'ici aussi, nous sommes en présence d'un tracé qui compte plusieurs étapes chronologiques :

---

<sup>247</sup> Malheureusement, cette datation n'est pas justifiée dans le document final de synthèse. Il s'agit probablement d'une datation indirecte en fonction de la cohérence de cette structure avec les autres vestiges gallo-romains qui sont eux bien datés. En l'absence de « preuves directes », il nous faut donc rester prudente sur la datation proposée.

- un chemin très local d'accès à un bâtiment durant l'époque gallo-romaine ;
- un grand chemin anciennement impliqué dans un flux de grand parcours reliant Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne ;
- un chemin local après la construction de la route royale au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ;
- le chemin est ensuite progressivement abandonné et ne représente plus qu'une simple limite parcellaire sur le cadastre napoléonien et sur la mission photographique de l'IGN de 1950 ;
- enfin, il réintègre le flux régional en accueillant le nouveau tracé de la RD 949 suite à la construction de l'A 83.

Entre ces étapes, il peut évidemment y avoir des hiatus – et c'est même plus que probable – qui font que le tracé ne perdure pas de manière linéaire. L'archéogéographe éclaire des moments de cette histoire en fonction des documents disponibles. Il ne saurait donc être question de postuler une continuité *ne varietur* et sans hiatus. On observe que le déplacement du flux peut faire rejouer un tracé. La temporalité des tracés est en effet profondément dynamique car leur continuité dans le temps ne se fait pas sur un mode linéaire – c'est-à-dire adoptant le même modelé et sans bouger. **Après un hiatus, un tracé peut recouvrer une fonction perdue et sa forme ainsi perdurer, malgré ce hiatus et le changement de modelé. C'est la forme qui perdure, non son modelé et sa fonction qui sont beaucoup plus variables.**

#### ▪ Les variantes de l'ancien chemin (CARTE 34)

A l'ouest de Fontenay-le-Comte, l'ancien chemin est doublé au sud par trois autres tracés de faible extension qui permettent de rallier Fontenay-le-Comte en passant par le Puy Bernier (n°4a) où des substructions romaines sont connues [Provost *et al.* 1996 : 137], La Folie (n°4b) et Chamiraud-Grissais (n°4c), variantes relevant du réseau de desserte locale.

Aux environs de Luçon, la variété des tracés est plus grande. Nous avons vu que le Chemin des Sauniers permettait de se rendre sur la côte en contournant Luçon par le nord (n°2). Il existe aussi un tracé qui permet de joindre Ste-Gemme-la-Plaine et d'éviter Luçon, en passant au nord de la forêt de Ste-Gemme (n°5). Depuis l'est de Chevrette, il se détache de l'ancien chemin de Luçon à Fontenay-le-Comte en direction de Ste-Gemme. Il est encore facilement repérable dans la planimétrie sous la forme de chemins d'exploitation et communaux. Un tracé juste au sud reliant également cet ancien chemin à Ste-Gemme semble possible même s'il ne correspond plus en 1950 qu'à une succession de limites parcellaires discontinues mais qui s'alignent parfaitement dans la direction de Ste-Gemme (n°5a). Enfin, une troisième variante est possible, juste après le pont de Silly, puis longeant la vallée de Chavigny jusqu'à Ste-Gemme (n°5b). Sur la carte ancienne de 1648, on retrouve bien la route n°5 qui passe au nord de Chevrette et au nord de la vallée de Chavigny (**FIG. 106**). D'autres tracés y sont figurés, qu'on peine à retrouver dans la planimétrie de 1950 : le tracé oblique (n°5c) représente-il celui dessiné au sud de Ste-Gemme ? C'est possible, bien que le cartographe lui fasse croiser la route de Luçon au nord des Ardilliers alors que le tracé n°5c ne la rejoint qu'à 1,5 km plus loin. Mais peut-être est-ce à mettre sur le compte de la médiocre qualité géométrique de la carte de 1648. La figuration approximative des tracés de la carte rend en effet délicate la restitution.

Au sud de la forêt de Barbetorte le grand tracé contournant Luçon à 3,7 km au nord (n°5d) passe à environ 400 m d'un prieuré d'origine médiévale (sinon altomédiévale), dans la forêt de Barbetorte. Une variante (n°5e), par le village des Magnils-Reigniers, est probablement plus récente, afin de desservir cette localité qui semble se développer à partir du Moyen Âge classique. Compte tenu de ces quelques indices – ténus il est vrai – et du fait que ce tracé ne s'inscrive pas dans le réseau local des Magnils-Reigniers de création vraisemblablement médiévale (Moyen Âge classique selon la base de données Patriarche), il est probable que le tracé n°5d soit plus ancien que le n°5e.

A l'ouest de Luçon, on trouve également des tracés qui sont autant de variantes permettant la desserte des habitats environnants (n°4h et 4g). Par ailleurs, le tracé n°4f, composé de limites parcellaires alignées, prend une forme cohérente une fois ces limites reliées entre elles ; il pourrait constituer une variante ancienne, déjà disparue dans la voirie du XIX<sup>e</sup> siècle. La faiblesse des indices archéologiques et historiques limite encore une fois les interprétations possibles en termes chronologiques.

#### 3.1.4. *Le pourtour nord du Marais poitevin : contourner Fontenay*

De nombreux tracés longent le nord du Marais poitevin et évitent la ville de Fontenay-le-Comte par le sud en traversant la Vendée à Chaix. Il s'agit même probablement d'un des axes de communication les plus anciens de notre secteur au regard de l'importance de l'ancien golfe et des nombreux vestiges archéologiques retrouvés sur son pourtour. Nous nous attarderons ici aux tracés situés à l'est de Nalliers jusqu'à Auzay, car ceux qui sont situés à l'ouest s'inscrivent également dans la liaison Fontenay/La Claye qui vient d'être présentée (**CARTE 39**).

La carte de 1648 montre une série de quatre tracés qui partent du Langon vers l'ouest (**FIG. 106**). Ils s'arrêtent tous à La Grange (l'actuelle Grange Abbé) d'où deux chemins ressortent et se dirigent vers Mouzeuil-St-Martin. Au milieu du parcours, ils se confondent et ne forment plus qu'un seul chemin. Malheureusement le plan de Mouzeuil-St-Martin et du Langon est difficile à recaler sur le plan actuel car la représentation est écrasée ou étirée au point de donner une image orthogonale du maillage urbain.

L'analyse morphologique fait ressortir un grand chemin entre Nalliers et le sud d'Auzay (n°9), qu'on retrouve en partie sur l'Atlas de Trudaine (entre Nalliers et le sud-est de Mouzeuil-St-Martin) et sur la carte d'État-Major. Le secteur de **Nalliers** est une zone de passage obligée pour tous les tracés car il s'agit d'un site topographiquement fondamental. C'est pourquoi ce secteur a connu une occupation humaine très ancienne et continue. Sur le site même du bourg, des bracelets de l'Âge du Bronze et des monnaies gauloises et romaines ont été ramassés [Provost *et al.* 1996 : 157 ; Poissonnier 1997 : 176]. Mais c'est surtout le secteur qui s'étend au sud de ce bourg qui porte les vestiges les plus importants. À Champ-Piou, une triple enceinte fossoyée s'appuyant sur l'ancien rivage a été découverte par Maurice Marsac en 1972 qui y voit « un site de caractère défensif pré ou protohistorique » puisque de la céramique pré- ou protohistorique et du silex y ont été ramassés [Marsac 1991 : 49-50]. Au lieu-dit L'Île, se trouve un site de briquetage qui devait être associé à un habitat au regard du grand nombre de céramiques gauloises trouvées et de la présence de monnaies gauloises et romaines [Provost *et al.* 1996 : 151-153]. En face de ce gisement, sur une avancée calcaire, se trouve, au lieu-dit des Serres, un

sanctuaire de La Tène et un probable *fanum* romain. Les fouilles sont anciennes et partielles mais le compte-rendu du Dr Auger permet de se faire une idée de la nature du gisement. Celui-ci a dégagé en 1857 « les assises inférieures d'une petite chambre carrée, dont les côtés avaient environ 4 m » [*id.* : 153]. Ce supposé *fanum* a depuis été perçu en prospection aérienne par Maurice Marsac en 1976 [Marsac 1993 : 58]. On ne sait en revanche pas si l'important lot d'armes et ustensiles (dont une vingtaine d'épées pliées) de la fin de La Tène ancienne/début de La Tène moyenne et de La Tène finale a été ramassé à cet endroit. Cela semble cependant probable étant donné que d'autres épées ont été remontées par les labours au même endroit durant les années 1970-1980 [Provost *et al.* 1996 : 153]. Ces armes cassées sont typiques des rituels gaulois qui se déroulaient au sein des sanctuaires. Les autres éléments mobiliers retrouvés, datés de l'Âge du Bronze final et du Haut-Empire, ont permis aux archéologues de proposer trois états pour ce sanctuaire : une phase de la fin de La Tène ancienne et du début de La Tène moyenne, une seconde phase de La Tène finale et une dernière période, celle du *fanum* de l'époque augustéenne [*ibid.*]. Depuis, les archéologues et érudits ont découvert tout autour de ce site, et en particulier à l'Îlot-les-Vases, des traces d'incinérations, des ossements, des inhumations et du mobilier datés de l'époque gallo-romaine qui constituent une petite nécropole [*id.* : 155-157]. Notons qu'à cet endroit, un tesson du IX<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. présentant une figuration anthropomorphe masculine, rapprochée par Bertrand Poissonnier de représentations sur des céramiques de personnages stylisés impliqués dans des scènes cérémonielles et/ou mythologiques [Poissonnier 1997 : 29].

Tous ces indices, et plus particulièrement la présence d'au moins une nécropole, suggèrent selon les archéologues l'existence d'une « petite agglomération secondaire », dès l'époque laténienne [Provost *et al.* 1996 : 155].

Le chemin n°9 passe ensuite au sud de Mouzeuil, au pied du château de St-Martin-sous-Mouzeuil, et contourne Le Langon par le nord. Au nord du Langon, le chemin est figuré sur le cadastre napoléonien où il est désigné comme menant de Mouzeuil à Auzay. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, sur la carte topographique à 1/25 000, il est nettement bien moins conservé : entre Nalliers et St-Martin-sous-Mouzeuil, il apparaît sous la forme d'un chemin communal ; entre l'est de St-Martin et la gare du Langon sous la forme de la RD 68 et ensuite le tracé n'existe plus, seul un tronçon subsiste encore au nord du Langon jusqu'au quartier de culture du Grand Marais. À cet endroit, une voie de chronologie indéterminée est référencée dans la base de données Patriarche que nous avons retrouvée en photo-interprétation sur la mission IGN de 1997. Ce tracé n°9 est aujourd'hui abandonné au profit de la RD 68 passant par le bourg. On retrouve, hors secteur, un chemin potentiel le long d'une boucle de la Vendée (formant les marais d'Auzay). Il traverse ensuite la Vendée à Chaix où de nombreux sites antiques ont été localisés, ou à 400 m plus au sud, pour rejoindre le carrefour de la Chapelle des Sept Chemins à l'ouest de Fontaine et, de là, rejoindre Niort en longeant le Marais poitevin. Le point de passage par Chaix est connu pour être un des ponts antiques sur le cours de la Vendée – avec Velluire et Fontenay-le-Comte – permettant de couper au plus court [*id.* : 56 ; Bernard 2002 : 88]. Les préhistoriens nous apprennent également que cette zone verrouillait le passage entre la rivière de Vendée et l'actuel Marais poitevin – à l'endroit de l'ancienne embouchure, avant le remblaiement du golfe par les sédiments – dès l'Âge du Bronze (ancien et moyen). L'éperon formé par une boucle de la Vendée, entre Brillac et Massigny, représente en particulier un site de hauteur potentiel. Des éléments mobiliers

exceptionnels ont été retrouvés dans ses environs (torque en or massif, boucle d'oreille torsadée en or, dépôt de haches en bronze, poignard à rivets, quatre haches géantes en cuivre) qui témoignent du statut particulier de ce secteur et, selon Bertrand Poissonnier, de la prospérité et de la puissance des habitants de ce verrou [Poissonnier 1997 : 25, 91-93].

L'hypothèse d'un tracé passant par un noyau ancien de Mouzeuil-St-Martin qui serait St-Martin-sous-Mouzeuil est séduisante, d'autant qu'un château et une ancienne « motte » s'y trouvent, tous deux disposés le long de ce chemin. D'ailleurs, à **Mouzeuil** même, plusieurs monnaies gauloises en or, en argent et en bronze ont été découvertes au XIX<sup>e</sup> siècle et dans l'ancienne nécropole, des sépultures, une fosse à incinération romaine et un sesterce d'Hadrien ont été découverts dans les années 1930 [Provost *et al.* 1996 : 150-151]. Enfin, juste au nord-ouest du bourg, au lieu-dit Pijouet, les prospections aériennes ont révélé l'existence d'un probable « camp » néolithique, sous la forme classique d'une enceinte à large fossé unique qui prend naissance sur le versant occidental d'une vallée et en surface de laquelle quelques silex ont été ramassés [Poissonnier 1997 : 175]. Il semble donc que le tracé n°9 puisse être d'origine beaucoup plus ancienne, évitant trois agglomérations réputées au moins antiques : Mouzeuil-St-Martin, Le Langon et Auzay. Sans revenir sur la présentation détaillée du Langon, agglomération antique (*Cf. supra*, Partie 1 – Chapitre 3 – 2.2.3.), rappelons tout de même pour mémoire, que les nombreuses opérations archéologiques ont montré que la première occupation datait de la Conquête et que le site semble avoir atteint son apogée au II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. avant de décliner à partir du III<sup>e</sup> apr. J.-C. La commune d'**Auzay** est riche en vestiges, en particulier de la période gallo-romaine. Le bourg même d'Auzay serait installé sur un site antique puisque les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle y signalent des traces de bâtiments, de la céramique, des monnaies et des *tegulae* de cette époque, ainsi qu'une nécropole où l'on aurait trouvé une urne, une boîte en bronze, une bague en or et des *aurei* gallo-romains (milieu I<sup>er</sup>/milieu II<sup>e</sup> apr. J.-C.) [Provost *et al.* 1996 : 67]. De même, à proximité, au Vieil-Auzay, on aurait trouvé des substructions romaines et du mobilier romain [Marsac 1991; Provost *et al.* 1996 : 65].

M.-Cl. Bakkal-Lagarde fait du chemin n°9 le tronçon d'une liaison antique entre Rom et Jard-sur-Mer [Bakkal-Lagarde s.d. (1994) : 164-165]. Si le tracé qu'elle propose à l'ouest de Chevrette, par Ste-Gemme et Les Magnils-Reigniers, ne nous semble pas pertinent au vu des résultats de nos propres recherches (ce tracé est probablement plus récent car il dessert des chefs-lieux paroissiaux), les informations qu'elle donne pour les tronçons aux environs du Langon reprennent les observations archéologiques de Maurice Marsac. Ce dernier a étudié en effet une partie de ce tracé. Il a repéré par photographie aérienne une voie antique dont on perçoit encore les fossés d'assainissement (espacés d'environ 9 m), longeant tout le golfe des Pictons sur son versant nord [Marsac 1978 : 171-172]. Il en a repéré également des tronçons sur la commune de Coulon et jusqu'à Fontenay-le-Comte [Hiernard & Simon-Hiernard 1996 : 65-66]. Nous avons inclus le tracé qu'il propose pour cet axe antique dans notre propre relevé sous SIG. Les toponymes environnants sont pour certains d'entre eux des hodonymes qui renvoient peut-être à ce chemin : « les Chirons », « les Trois Routes », « les Chaussées » [Moron 1993 : 12]. Pour M. Marsac il ne fait « aucun doute que cette voie, qui correspond aux normes de construction des Romains en longeant à pied sec tout le golfe des Pictons, était

l'accès principal à toute cette région côtière, ce qui en expliquerait l'extrême richesse archéologique » [Marsac 1978 : 174].

Ces traces repérées par Maurice Marsac se rapportent également à un axe Nantes/Saintes desservant entre autres Benet, Bouillé, St-Pierre-le-Vieux, Fontaines et Chaix [Bernard & Halgand 1994 ; Provost *et al.* 1996 : 56]. Nous nous situons en effet – entre Le Langon, Velluire et Chaix – à un carrefour antique permettant de relier d'une part, le Centre et Poitiers aux côtes maritimes et, d'autre part, l'Aquitaine à Nantes en contournant le Marais poitevin. Pour l'archéologue Jean Hiernard, cette direction Nantes/Saintes *via* Montaigu reste cependant à prouver [Hiernard & Simon-Hiernard 1996 : 66].

Des variantes existent qui permettent de relier Auzay (n°9a), Le Langon (n°9b) et Mouzeuil-St-Martin (n°9c). Le tronçon n°9b a pu être observé en prospection aérienne par M. Marsac. Il a repéré des terrassements de chaque côté du chemin qu'il interprète comme des fossés bordiers (distants entre eux de 25 m) [Marsac 1978 : 172 ; Marsac 1991 : 39]. Deux enclos ont également été repérés le long de ce chemin, mais sans pouvoir les dater.

Le tracé n°9 est doublé à l'est par un chemin qui n'existe plus aujourd'hui et qui n'est même plus figuré sur la carte d'État-Major (n°8). Il constitue une liaison plus directe entre la Chapelle des Sept Chemins (au sud-est de Chaix) et Mouzeuil-St-Martin. Le tracé n°9 est doublé également à l'ouest par le tracé n°10 qui va jusqu'au Linaud puis se divise en deux : en rive droite (n°10a) et en rive gauche (n°10b) du ru de la Corde. Juste au sud du Linaud, une butte correspondant à un site de briquetage de l'Âge du Fer et une probable *villa* romaine au nord-ouest sont connues [Provost *et al.* 1996 : 148].

Plus à l'est, on observe dans la planimétrie ancienne un long tracé qui relie Auzay à Mouzeuil-St-Martin (n°7), modifié aujourd'hui en fonction des remembrements au niveau de la Lisobe et sur les quartiers de la Tonnelle et du Grand Marais qui jouxtent la RD 949. Déjà à la date de la carte d'État-Major, le tronçon situé à l'est du Grand Marais jusqu'à l'est de la Lisobe n'existait plus en tant que route. Il est par contre relevé sur le cadastre napoléonien du Langon (1843) en tant que chemin désaffecté (tracé en tiretés). Il semble réactivé par la suite car il apparaît nettement dans la voirie de 1950.

Il est en définitive difficile d'être précis sur une hypothèse de chronologie des tracés, dans la mesure où tout le secteur est densément occupé depuis l'Âge du Bronze. Tous les habitats ou leurs environs immédiats situés sur la rive nord du Marais poitevin (à l'exception de Chevrette) remontent à l'époque gallo-romaine au moins ou sont susceptibles d'avoir connu une occupation de cette période. Tout au plus pouvons-nous supposer un tracé plus ancien pour le n°9 étant donné qu'il contourne Auzay, Le Langon et Mouzeuil-St-Martin.

### ***3.2. L'itinéraire Nantes/La Rochelle-Saintes-Limoges par Chantonnay : la grande liaison nord-sud de la Bretagne à l'Aquitaine***

L'itinéraire Nantes/La Rochelle-Saintes-Limoges mettait en relation, à plus petite échelle, le sud-ouest de la France (La Rochelle, Bordeaux) et le Limousin avec Nantes (**CARTE 40**). Il n'est pas question ici de traiter de tous les tracés rentrant dans ce grand itinéraire mais de nous concentrer sur ceux qui traversent le secteur étudié.

L'existence du Marais poitevin complique un peu le développement des tracés. En effet, jusqu'à la construction récente, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de la grande route traversant le marais et la plaine selon un axe nord-sud, seuls quelques rares chemins permettaient de couper au travers pour relier La Rochelle et Saintes à Luçon, Velluire ou Fontenay-le-Comte. En outre, leur viabilité était problématique car ils étaient souvent inutilisables l'hiver en raison de la montée des eaux. En conséquence, les chemins contournant le marais furent pendant longtemps préférés, en passant par Niort et/ou Fontenay-le-Comte, villes dont l'implantation dans la plaine calcaire offrait des chemins plus viables et fiables.

#### *3.2.1. Les chemins traversant le Marais poitevin*

##### **▪ La route royale de La Rochelle à Nantes *via* Ste-Gemme-la-Plaine**

La grande route actuelle qui permet de relier La Rochelle à Nantes (n°1) *via* Montaigu (RN 137) est une grande ligne droite qui traverse plusieurs types de paysages (le Marais poitevin, la plaine et le bocage), des bourgs importants (St-Georges-de-Montaigu, Chantonnay, St-Hermand, etc.) et deux petites villes (Montaigu, Marans) (**CARTES 40, 24**) [Caron 1917-1919 : 327]. Elle évite ainsi de relier le sud et le nord de la région par la ville de Niort qui impose un détour. Elle était la seule route aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles qui traversait alors le département et qui permettait de relier, au-delà, Bordeaux à St-Malo [Saint-Hypolite 1843 : 12 ; Cavoleau 1978 (1844) : 305]. Elle était de ce fait très fréquentée et très importante pour le commerce des deux villes, ainsi que pour l'agriculture et l'élevage<sup>248</sup> [Labretonnière 1800 : 105-106 ; Caron 1917-1919 : 327]. Son état à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, suite aux destructions engendrées par la guerre civile, est très mauvais, à tel point que le rédacteur du document de 1793 indique que « d'ici à longtemps on ne pourra voyager sûrement et commodément sur cette route, qui a grand besoin d'être réparée et approvisionnée de matériaux pour son entretien journalier » [Caron 1917-1919 : 327]. Aujourd'hui encore, elle reste la seule grande route à traverser le Marais poitevin. L'autoroute A 83 constitue en effet la grande voie rapide actuelle permettant de relier Nantes et Bordeaux, mais en passant par Fontenay-le-Comte et Niort où se fait la connexion avec l'A 10. Ainsi, de Ste-Hermine à Saintes, le trajet autoroutier compte 144 km contre 119 km en empruntant la RN 137.

---

<sup>248</sup> Importation et utilisation des cendres du marais dans le bocage comme engrais ; exportation des bêtes du bocage.

La section de voie comprise entre Marans et Ste-Hermine<sup>249</sup> fut construite au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, probablement par le pouvoir royal au regard de son importance et de son dessin. En effet, on ne la retrouve pas sur les feuilles de Luçon et de Nalliers dans l'Atlas de Trudaine<sup>250</sup>, ni sur les cartes du Marais poitevin autour de Marans (1701)<sup>251</sup> et de « Partie du Bas-Poitou, Pays d'Aunis et de Saintonge » (1716)<sup>252</sup> de Claude Masse. Elle figure par contre sur la carte du Poitou de 1780 et déjà sur les premières versions de la carte de Cassini dont les levés ont été réalisés pour notre secteur entre 1765 et 1769 (**FIG. 72 ; 73**). Ceci nous donne donc une fourchette assez étroite : après les années 1740 (début des levés pour l'Atlas de Trudaine) et avant les années 1765-1769 (levés de la carte de Cassini), soit plus probablement dans la décennie 1750.

La manière dont cette route traverse la plaine entérine cette datation récente. Elle ne sert pas de limite communale alors qu'il aurait été logique que ce fût le cas si cette route était vraiment ancienne, dans le contexte des paroisses sises en plaine. Autre constat : la planimétrie du bourg de Ste-Gemme-la-Plaine n'est pas du tout générée par le passage cette grande route. Son plan est issu du passage des chemins menant, d'une part, de La Claye (en évitant Luçon) à Nalliers et, d'autre part, de Luçon à Thiré. Ce détour par Ste-Gemme-la-Plaine, au lieu de tracer en droite ligne sur Ste-Hermine depuis le Marais poitevin, s'explique autant par le choix de desservir ce gros bourg que par la nécessité de s'adapter au Marais poitevin en en sortant le plus vite possible et en contournant par l'ouest les marais de Chavigny et Gachet. Enfin, cette grande route coupe le parcellaire des terroirs qu'elle traverse, même quand elle se retrouve dans la même orientation. Ainsi, au nord de Ste-Gemme, quand la route bifurque vers le nord-est, elle se retrouve dans la même direction générale que le parcellaire (nord-est/sud-ouest) mais pour autant, elle n'influence pas la planimétrie qu'elle recoupe nettement, sauf sur une petite surface au nord de Ste-Gemme, sur les lieux-dits de « Chevalerie », « Bienvenue » et « le Champ Perreau » et seulement sur 300 m de large environ.

Entre le Marais poitevin et Ste-Gemme-la-Plaine, cette grande route reprend un chemin de desserte locale qu'elle régularise. C'est ce qu'on peut déduire de l'observation du plan des marais desséchés du Petit Poitou de 1648 : il existait un chemin reliant Ste-Gemme aux rives du Marais poitevin par le hameau des Ardilliers dont la datation est au moins médiévale<sup>253</sup> (**FIG. 29**). Ce dernier est figuré avec son moulin sur la gauche de la route menant à Ste-Gemme. Si l'imprécision des tracés sur ce document est indéniable, elle semble n'affecter cependant que le dessin des lignes et non le positionnement des habitats. On retrouve d'ailleurs cette même implantation sur la feuille de Nalliers de l'Atlas de Trudaine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Plus tard, la route moderne laissera le hameau sur sa droite en se dirigeant directement sur Ste-Gemme au sortir du marais. Cela concorde parfaitement avec les résultats de l'analyse morphologique qui montre qu'il existe un tracé courbe sur l'est de la route moderne et qui passe précisément juste à côté des Ardilliers, tracé qui s'insère de manière cohérente dans la planimétrie agraire du secteur (**CARTE 41**).

---

<sup>249</sup> Pour la section plus au nord, nous ne disposons pas des documents cartographiques permettant de statuer sur sa datation.

<sup>250</sup> Levés réalisés essentiellement, rappelons-le, entre les années 1740 et les années 1770.

<sup>251</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°7.

<sup>252</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : Ms. 505 F°131h, feuille n°42.

<sup>253</sup> Information de la base de données Patriarche.



La grande route a donc marginalisé à son profit l'ancien chemin qui reliait les rives du marais à Ste-Gemme-la-Plaine par les Ardilliers.

Entre Ste-Gemme-la-Plaine et Ste-Hermine, l'ancien chemin qui permettait de relier ces deux bourgs a complètement disparu aujourd'hui. On le retrouve cependant encore très nettement en 1950 et sur la carte d'État-Major, serpentant doucement autour de la route moderne (**CARTE 42**). Il reliait Ste-Gemme-la-Plaine et St-Jean-de-Beugné à Ste-Hermine et fut éclipsé par la construction de la nouvelle route.

### ▪ L'ancien chemin de La Rochelle à Nantes par le Marais poitevin

Avant la construction de la grande route reliant La Rochelle à Nantes par Chantonnay, la liaison entre l'Aquitaine et la Loire aval se faisait différemment : par Luçon. Charles Estienne mentionne dans *La guide des chemins de France*, parue en 1553, un grand chemin entre La Rochelle et Luçon par St-Xandre, Esnandes, le passage du Brault (au niveau de la Sèvre niortaise) et Champagné-les-Marais (*Cf. supra*, Chap. 2 – 2.1.1.) (**CARTE 23**). Claude Masse, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous permet de visualiser cet ancien chemin sur les cartes des environs de Marans<sup>254</sup> et sur le 9<sup>e</sup> carré de la carte générale des côtes du Bas-Poitou<sup>255</sup>. Il indique un itinéraire par Villedoux (juste à côté d'Esnandes), le passage de Brault, le canal de la Vienne, Champagné-les-Marais et le chenal de Luçon. Le long de ce canal, il annote sur la carte de 1705 : « Chemin de La Rochelle à Luçon qui n'est praticable que partie de l'année ». Voici comment il décrit ce chemin et sa viabilité<sup>256</sup> :

En passant de La Rochelle pour le Bas-Poitou le chemin est beau jusqu'à Villedoux et de Villedoux au passage du Brau il est très mauvais et impraticable partie de l'année. Des chaussées seraient très utiles en bien des endroits surtout dans les parties que la mer inonde en maline. Il serait aussi très à propos de faire et raccommoier trois à quatre ponts. L'on traverse dans un bac au Brault la rivière de Sèvre ou de Marans. Ce passage est quelquefois assez dangereux et incommode mais il n'y a point de remèdes à moins que d'y faire un pont de charpente brisée par le milieu pour laisser passer les bâtiments qui remontent la Sèvre. Et c'est aux environs de ce passage qu'aboutissent tous les principaux canaux qui [ont servi] aux dessèchements des marais du Bas-Poitou et du Pays d'Aunis. À la tête de ces canaux, il y a de belles écluses. Quand l'on a passé la rivière, l'on suit le chenal de Vienne jusqu'au pont de Puyravault. De ce pont à celui de la Charrie en passant par Champagné, le chemin est beau et ensuite l'on suit le chenal de Luçon qui est très mauvais pour peu qu'il pleuve, et impraticable l'hiver aussi bien que celui de Villedoux à Charron. C'est pourquoi les voyageurs qui viennent de Mareuil-sur-Lay ou de Luçon ou d'autres parties du Bas-Poitou sont obligés d'aller embarquer à Nalliers ou au Langon ou au Poiré et ensuite venir par eau jusqu'à Marans.

Ainsi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autres points d'accès permettaient de rallier La Rochelle grâce aux canaux et aux digues du Marais poitevin. Sur la carte du 46<sup>e</sup> carré<sup>257</sup>, Claude

---

<sup>254</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°7.

<sup>255</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°4.

<sup>256</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°/133. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. *Cf.* volume 2-annexe 1 pour le texte intégral et original.

<sup>257</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°17.

Masse indique ainsi qu'un chemin menant de La Rochelle à Nantes passait par Le Gué-de-Velluire, Velluire et Le Poiré-sur-Velluire (**FIG. 109**). Selon l'archéologue Émile Bernard, cet axe est encore actuellement visible dans les bois de Velluire<sup>258</sup>.

La Rochelle et Marans étant des habitats de fondation médiévale et Luçon s'étant développé essentiellement à partir du haut Moyen Âge, il est très probable que ces itinéraires de l'époque moderne traversant le Marais poitevin aient été mis en place durant la période médiévale. La morphologie de « village-rue » du Gué-de-Velluire qui caractérise essentiellement les villages du second Moyen Âge incite également à dater ce chemin de cette période et peut-être même avant (relation d'antéro-postériorité).

### ▪ L'itinéraire antique de Saintes à Nantes

Avant la fondation de La Rochelle au XII<sup>e</sup> siècle, c'est la ville de Saintes, chef-lieu de cité antique, qui constituait le centre politico-économique de la région et donc un carrefour routier de premier plan. A.-F. Lièvre pensait que le chemin de Saintes à Nantes passait au Gué-de-Velluire et à Velluire, connus pour être des points de passage très anciens sur la Vendée. Il considérait que ce chemin rejoignait ensuite le microtoponyme d'Ingrandes, à environ 6,7 km au nord de Ste-Hermine, sur la commune de La Réorthe [Lièvre 1893 : 10]. La signification étymologique de ce lieu-dit désigne traditionnellement une frontière et « plus généralement, l'endroit où un chemin passait du territoire d'un peuple à un autre durant la période gauloise et romaine » [*ibid.*]. De fait, il semble bien qu'Ingrandes ait été une frontière entre les peuples gaulois ambilatres (ou tout du moins de peuples sous influence armoricaine) et les peuples pictons, avant la constitution de la *civitas* pictonne [Hiernard & Simon-Hiernard 1996 : 47]. Lièvre s'autorisait donc à conclure que ce lieu-dit marquait « un jalon de la ligne Nantes-Saintes » bien que le chemin reste introuvable dans la plaine [Lièvre 1893 : 11]. En effet, si le tracé de cette liaison a été identifié entre Rezé et St-Georges-de-Montaigu, il est par contre resté non-identifié de Montaigu au Marais poitevin [Bernard & Halgand 1994 : 10 ; Provost *et al.* 1996 : 56 ; Bernard 2002 : 88]. Il est probable qu'il soit l'un des tracés identifiés dans les itinéraires locaux reliant Nalliers, Mouzeuil-St-Martin et Le Langon à Ste-Hermine et Thiré que nous avons relevés (*Cf. infra*, 4.1.).

Dans le marais, depuis Le Gué-de-Velluire, A.-F. Lièvre supposait un chemin vers Saintes par Thairé-le-Fagnoux (Charente-Maritime) et St-Jean-de-Liversay, aux époques antique et médiévale (**FIG. 87**) [Lièvre 1893 : 11]. Il signale que cette chaussée portait, au Moyen Âge, en région Saintongeaise, le nom de « Chemin de Charlemagne » (indice fréquent d'une ancienne voie romaine) et que le cadastre ancien la mentionnait comme « Chemin de Saintes » [*id.* : 8-12]. Des objets de cette période ont justement été retrouvés dans un gué, dans le lit de la Sèvre niortaise, à Thairé-le-Fagnoux, et des découvertes en 1887 et 1959 attestent de l'existence d'une voie romaine entre St-Jean-de-Liversay et Le Gué-de-Velluire [*id.* : 11 ; Tassaux 1975 : 16 ; Bernard & Halgand 1994 : 10]. Un seuil en calcaire et un grand nombre de poutres de chêne enchevêtrées avec du mobilier romain ont en particulier été trouvés en 1959 sur la commune de Vix au lieu-dit la Bonde du Jourdain. Au nord et au sud de ce seuil, la chaussée dite de Charlemagne a été mise au jour, empierrée et installée sur un talus de 2 m. Elle contenait du matériel gallo-romain du

---

<sup>258</sup> Information communiquée par Emile Bernard que nous remercions.

I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. (*tegulae*, céramique, sigillée grise paléochrétienne, clous, monnaies) qui confirme la datation de cette époque [Provost *et al.* 1996 : 209]. Enfin, le tracé de ce grand chemin entre la Sèvre et le sud du Gué-de-Velluire, est matérialisé par la limite communale entre Vix et l'Île-d'Elbe et son point d'atterrissement se trouve à Tairé (du Gué-de-Velluire) où un site à *tegulae* est connu<sup>259</sup>.

Ce tracé permettait ainsi de mettre en relation Saintes avec Nantes en traversant le Marais poitevin. Comme nous l'avons dit, le point de passage par Velluire était encore au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la construction de la grande route moderne par Ste-Gemme-la-Plaine, une étape importante sur cet itinéraire. Il s'agissait donc d'une alternative aux chemins passant par Fontenay-le-Comte, en fonction du moyen de transport utilisé.

Maurice Marsac préfère quant à lui envisager l'idée d'une liaison contournant le golfe et traversant la Vendée à Velluire ou Chaix pour relier Saintes à Nantes (**CARTES 39, 40**). Il écrit ainsi :

Certains itinéraires [proposés par les érudits] paraissent pour le moins curieux, sinon fantaisistes ! Quand on sait que les romains évitaient en général les terrains difficiles en se maintenant en plaine sèche ou à mi-pente, on voit mal des voies traversant le golfe longitudinalement. Même en tenant compte des îles, il restait, à certains endroits, des distances de 3 à 7 km où l'eau et les marécages rendaient presque impossible toute construction durable. Il est cependant certain que des passages ont été aménagés au cours des âges entre des émergences rapprochées, mais il nous paraît exclu que ces constructions aient pu constituer des tronçons d'une grande voie romaine. [Marsac 1978 : 171]

Cette hypothèse se fonde sur la représentation de la voie romaine comme une structure au tracé rectiligne et au modelé pavé.

Deux hypothèses existent donc pour la liaison antique Nantes/Saintes : celle proposée par A.-F. Lièvre par le Marais poitevin *via* Thairé-le-Fagnoux et celle proposée par Maurice Marsac contournant le marais et traversant la Vendée à Chaix ou Velluire, anciens points de passage sur la rivière. Cette deuxième option – détaillée plus haut parce qu'elle s'inscrit également dans un itinéraire reliant Limoges à la côte sud-vendéenne (*Cf. supra*, 3.1.4.) – permettait de circuler plus commodément.

### 3.2.2. *La route royale de Fontenay-le-Comte à Ste-Hermine et son ancien tracé*

Depuis Le Gué-de-Velluire, des chemins rallient Fontenay-le-Comte afin de desservir cette ville importante du Bas-Poitou. Ils s'inscrivent dans une liaison plus régionale reliant La Rochelle à Saumur (*Cf. infra*, 4.1.6. « De Velluire à Fontenay-le-Comte »). On peut également rejoindre Fontenay depuis La Rochelle, Marans et Saintes, par Niort, centre urbain d'envergure régionale. Ce détour important offre l'avantage d'utiliser des voies de circulation – fluviales et terrestres – de bien meilleure qualité que les digues, canaux et écluses du Marais poitevin dont la fréquentation était rendue dangereuse, voire le plus souvent impossible l'hiver. Nous nous intéresserons ici, dans les

---

<sup>259</sup> Information fournie par Jérôme Pascal que nous remercions.

limites géographiques du secteur étudié, à la section entre Fontenay-le-Comte et Ste-Hermine (**CARTE 43**). À partir de là, on raccordait la grande route vers Chantonay, Montaigu et Nantes.

#### ▪ La route royale

La route royale représente le tracé le plus direct entre Ste-Hermine et Fontenay-le-Comte (n°1) ; c'est pourquoi elle ne traverse qu'un seul village, Pouillé. Elle est l'ancêtre de la RN 148 actuelle. Entièrement située en plaine, elle fut construite au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, après la construction de la route des Sables-d'Olonne à Poitiers (n°1a), à laquelle elle se raccorde au niveau des Raillères, à l'ouest de Fontenay-le-Comte. Elle s'embranchait également avec celle de La Rochelle à Nantes. Le détour par Fontenay-le-Comte permettait de rester en plaine et d'avoir ainsi une route de meilleure qualité. Le rédacteur de l'état des routes vendéennes en 1793 écrit : « C'est une des plus roulantes et des plus agréables de tout le département, autant à cause de la nature du sol, qui se prête facilement à ce genre de travail, qu'à cause de la régularité de ses plantations, de son bel alignement et de l'uniformité des travaux » [Caron 1917-1919 : 339]. Sa célébrité était déjà relevée dans le *Nouveau voyage en Flandre, en Hollande, en France, en Italie, en Suisse fait dans les années 1775-76-77-78* [La Roche & La Roque 1783].

Sur les planches de l'Atlas de Trudaine qui représentent le tracé de la nouvelle route royale de Poitiers aux Sables et qui ont été élaborées à partir de 1733, la nouvelle route de Fontenay-le-Comte à Ste-Hermine n'est pas figurée alors qu'elle le devrait. Mais en 1765-1769, à la date des levés réalisés pour la carte de Cassini, elle est représentée sur cette grande cartographie nationale. On la retrouve ensuite sur toutes les cartes départementales et nationales. On peut donc caler la date de construction de la route moderne entre Fontenay-le-Comte et Ste-Hermine entre 1733 au plus tôt (et il est probable que ce soit quelques années plus tard, les chantiers routiers du Bas-Poitou ne constituant pas une priorité nationale) et 1765 (début des levés des feuilles de Cassini étudiées). Comme nous l'avons vu plus haut pour la route de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne, Louis Brochet a mentionné dans les archives de Fontenay une indemnité de 240 livres allouée à un certain Bauchereau qui avait été proposé pour diriger les corvées nécessaires à la construction des routes de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne et à Nantes [Brochet 2000 (1901) : chap. XXVIII].

Cela explique qu'elle recoupe largement le parcellaire. Rares sont en effet les endroits où elle a généré un redécoupage parcellaire :

- au nord de Petosse, entre les chemins menant à L'Hermenault et la Chauvière (mais sur 800 m de large à peine) ;
- le long de l'axe NO/SE dans le village Pouillé ;
- à la sortie sud de Ste-Hermine jusqu'au lieu-dit « les Clouzils » (soit sur à peine 1 km).

Contrairement à l'ancienne route, ce nouveau tracé traverse le village de Pouillé. Doit-on y voir un signe de l'importance que cet habitat a pris ? C'est d'autant plus notable que le tracé évite dorénavant Longèves, et passe à l'extérieur (nord) de St-Étienne-de-Brillouet. Le choix de contourner Longèves s'explique par contre facilement : il s'agissait probablement de profiter de la construction de la route des Sables-d'Olonne à Poitiers qui offrait déjà un point de passage solide et commode sur la rivière de la Longèves au niveau

des Raillères. Ensuite, la logique de la liaison directe primant, le village de Longèves s'est retrouvé excentré.

### ▪ L'ancien chemin de Fontenay-le-Comte à Ste-Hermine

La route royale reprend – comme souvent – un chemin plus ancien et plus sinueux dont les parties ont été redressées ou abandonnées pour sa construction (n°2). Aujourd'hui, celui-ci n'existe plus, effacé par les remembrements. Sur la carte topographique à 1/25 000, on en perçoit seulement deux tronçons qui sont de simples routes communales : entre Ste-Hermine et le sud-ouest de Thiré ; entre Longèves et Fontenay-le-Comte.

Ne disposant pas de plans comme ceux de l'Atlas de Trudaine, nous avons dû nous fonder sur la seule analyse morphologique pour retrouver le tracé originel. L'étude attentive des différentes formes relevées, des limites communales et la consultation en appoint des plans cadastraux napoléoniens nous ont amené à proposer un tracé qui évite Pouillé et passe par Longèves.

Entre Ste-Hermine et l'ouest de Pouillé, l'ancienne route se trouve à proximité de la nouvelle voie (de quelques mètres à environ 240 m), voire se retrouve parfois sous la voie royale. Elle suit ici les limites communales entre Ste-Hermine, Thiré et St-Étienne-de-Brillouet. Cela explique d'ailleurs que la limite communale suive, entre la cote 45 et St-Étienne-de-Brillouet, le tracé de la route royale. Le cadastre napoléonien de la commune de Ste-Hermine le désigne comme « l'ancien chemin de Fontenay à Ste-Hermine ». Passé Pouillé, et jusqu'à Fontenay-le-Comte, l'ancien chemin se situe nettement plus au nord, à environ 800-1 000 m. À l'ouest de Longèves, il se raccorde au Chemin Vert, alors que la route royale évite au contraire le bourg. Ensuite, depuis Longèves, deux tracés sont possibles, tous deux menant à Fontenay-le-Comte (n°2a, 2b). Avant Longèves, il existe néanmoins une bretelle qui permet de contourner le bourg par le sud en se raccordant au tronçon n°2b et de se rendre directement sur la capitale du Bas-Poitou (n°2c). Après Fontenay-le-Comte, les tracés existants pour atteindre Niort sont ceux que nous avons vus pour l'itinéraire régional précédent. On notera que, depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, une déviation existe (RN 148) qui contourne Fontenay-le-Comte par le sud afin de rallier plus rapidement Niort (n°1c). Le modelé urbain de la ville gênait en effet le flux de grande communication. Les technologies modernes – entre autres – ont permis de traverser la Vendée dans son cours le plus évasé alors que jusqu'alors la mobilité hydrologique de la rivière contraignait les franchissements, d'où l'importance du gué (puis du pont) de Fontenay-le-Comte.

Les éléments de chronologie sont peu nombreux, et surtout difficiles à exploiter pour évaluer la chronologie de cet ancien cheminement. Accolé à ce chemin, au lieu-dit les Coutures (commune de L'Hermenault), un enclos rectilinéaire a été repéré par prospection aérienne et Benjamin Fillon indique qu'on y aurait trouvé un site à *tegulae* avec de la céramique sigillée et des sépultures avec armes de la fin de l'Antiquité [Provost *et al.* 1996 : 182]. Mais c'est toute la plaine qui regorge d'enclos et d'indices d'occupations romaines. Quant aux restes d'une ancienne *villa* gallo-romaine qui ont été retrouvés, selon Jean Bujéaud, près de cet ancien chemin, au niveau de St-Étienne-de-Brillouet, aucune localisation précise n'est donnée et, encore une fois, on ne saurait se fonder sur cette

unique information – surtout quand elle est noyée dans un ensemble d'indices antiques éparpillés sur toute la plaine – pour faire remonter ce tracé précis à l'époque romaine [*ibid.* ; Bujéaud 1965 : 332].

Une fois de plus, c'est donc l'histoire des centres reliés et évités qui reste le meilleur indice de l'ancienneté potentielle d'un tracé étudié en l'absence de vestiges archéologiques directs. Si ce n'est le chemin, du moins l'itinéraire local entre Fontenay et Ste-Hermine s'avère ainsi potentiellement ancien car Fontenay-le-Comte est un site de premier pont sur la Vendée et le secteur de **Ste-Hermine** a connu une occupation ancienne. Sur la rive droite de la Smagne, à proximité de St-Hermand, paroisse « mère » de Ste-Hermine, une occupation néolithique a été identifiée au lieu-dit de L'Anglée, sur un site d'éperon dominant la Smagne [Poissonnier 1997 : 232]. Un *oppidum*, barré par un talus, aurait pris la suite et enfin une *villa*. Cette dernière fut fouillée en partie par Jean et André Bujéaud, de 1961 à 1967, qui ont daté l'ensemble des I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. [Provost *et al.* 1996 : 188-189]. En rive gauche de la Smagne, sur le promontoire du château médiéval de Ste-Hermine, B. Fillon et L. Brochet rapportent que des *tegulae* et des monnaies romaines (Domitien et II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) ont également été découvertes [*id.* : 188]. Mais ce n'est que tardivement que la paroisse de Ste-Hermine apparaît, se détachant de St-Hermand. En effet, au XII<sup>e</sup> siècle, quand apparaît pour la première fois le nom de Ste-Hermine dans les textes, ce n'est qu'un château dans la dépendance de St-Hermand. Sous l'Ancien Régime, le bourg devient par contre le siège d'une baronnie importante. Quoi qu'il en soit, tout au long de son histoire, Ste-Hermine a été un lieu de passage très fréquenté entre le nord et le sud, à l'échelle du Sud-Vendée.

### 3.2.3. *Les variantes de l'itinéraire Fontenay-le-Comte/Ste-Hermine*

#### ▪ **Un chemin de desserte villageoise dans la plaine**

Dans la plaine, existe un tracé (n°3) qui double à l'ouest la voie royale et son ancien chemin. Il permet la desserte de Brillouet, St-Étienne-de-Brillouet, Pouillé, Petosse, puis Longèves (n°3a) ou Fontenay-le-Comte (n°3b) (**CARTE 43**). La datation de ce tracé s'avère impossible car nous ne disposons pas d'informations suffisantes sur l'histoire de ces villages et bourgs. Son lien avec tous les villages de la plaine de ce secteur laisse néanmoins supposer qu'il remonte au moins au Moyen Âge central et qu'il s'inscrit dans une logique de desserte des chefs-lieux paroissiaux.

#### ▪ **Un chemin très ancien de Fontenay-le-Comte à Thiré**

La route qui va de Thiré à Fontenay (n°4) semble, à l'analyse, être très ancienne car elle marque la limite entre les calcaires de la plaine et les autres formations géologiques du Massif ancien et du Lias en suivant une partie des cours de la Smagne et de la Longèves (**CARTE 44**). Elle relie deux agglomérations d'importance historique, sans traverser aucun village, et adopte un tracé sinon rectiligne, du moins direct. Enfin, elle s'étend en bordure de la plaine, en reprenant l'inclinaison NO/SE. On repère facilement ce chemin dans la planimétrie car son tracé était encore quasiment complet à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (chemins communaux et d'exploitation) et parce qu'il évite les villages de St-Valérien, L'Hermenault

et Longèves, pourtant situés à proximité. Depuis Thiré, un chemin menait à Ste-Hermine, St-Hermand, Bessay et Mareuil-sur-Lay, ceinturant ainsi les contours de la plaine (n°4b). André Bujeaud a trouvé sur le chemin situé sur la commune de Thiré, au Mont Rousseau, les ruines d'une *villa* romaine dont on distingue nettement les formes sur Google Earth et Géoportail [Bujeaud 1965 : 329 ; Provost *et al.* 1996 : 206].

Nous avons vu que Fontenay était un point de passage probablement ancien et important sur la Vendée. **Thiré** s'avère être également un habitat aux origines anciennes et qui a connu à certaines époques un statut assez important à l'échelle de la microrégion. Son histoire est connue depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui simple village agricole, Thiré est en fait le lieu le plus anciennement habité du canton, depuis l'époque préhistorique. Le grand dolmen de la Pierre Folle, à quelques centaines de mètres au nord-est du bourg (au lieu-dit du Pu) est en particulier très bien connu puisqu'il a été fouillé entre 1968 et 1971 par P. Chaigneau et R. Joussaume. Ils ont mis en évidence qu'il avait été utilisé à plusieurs périodes : au Néolithique<sup>260</sup>, au Chalcolithique, à l'Âge du Bronze et même à l'Âge du Fer [Poissonnier 1997 : 279]. Cependant, si la fonction sépulcrale du monument est attestée au Néolithique final–Chalcolithique, elle reste non prouvée pour la protohistoire [Provost *et al.* 1996 : 43]. Puis, aux époques gauloise et romaine, le site est connu sous le nom de *Rusan*. Au sud-ouest du bourg, au lieu-dit la « Ville Morte », de nombreux artefacts gallo-romains et une « *villa* » (ou un simple « habitat » selon la base de données Patriarche) ont été retrouvés [*id.* : 206]. *Rusan* fait place, à l'époque mérovingienne, à *Theodoriciacum* qui correspond alors à un chef-lieu de *pagus* qui serait connu pour être un centre actif de fabrication de monnaie du Poitou jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, époque où le centre voisin de Melle (Deux-Sèvres) le détrône<sup>261</sup> [Brochet 2000 (1901) : 163, 177 ; Bourgeois (dir.) 2005 : 80-81]. Une quarantaine de monnaies mérovingiennes frappées de *Tidiriciaco* ont ainsi été attribuées à Thiré par la numismate Jacqueline Pilet-Lemière [Provost *et al.* 1996 : 206]. Des sarcophages du haut Moyen Âge ont par ailleurs été retrouvés dans le bourg [*ibid.*]. À partir des invasions normandes, Thiré perd son statut de chef-lieu et devint un simple arrière-fief de la châtellenie de Ste-Hermine.

L'analyse des réseaux routiers révèle toute l'importance de ce carrefour ancien. Nous verrons lors de l'analyse parcellaire qu'elle explique probablement la forme étonnante du village qui suggère une ancienne « enceinte » villageoise (*Cf. infra*, Section 3 – Chap. 1 – 3.1.1.). Le nombre de branches partant du bourg est élevé et ces voies desservent toute la plaine et les autres bourgs considérés comme antiques : Luçon, Fontenay, Nalliers, Mareuil, Le Langon, etc. (**CARTE 35**). En outre, vers le nord, Thiré se trouve sur l'itinéraire reliant Chantonnay et St-Georges-de-Montaigu, grande agglomération antique du nord de la Vendée et étape incontournable vers Nantes. Encore au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Thiré se situait sur la route du courrier postal qui traversait le Bas-Poitou du nord au sud, allant de Nantes à La Rochelle, en passant par Montaigu, St-Fulgent, Chantonnay, Thiré, Pouillé, Le Poiré-sur-Velluire et Marans.

---

<sup>260</sup> Le matériel du Mésolithique retrouvé est en fait d'origine intrusive, issu du sol aménagé pour la construction [Poissonnier 1997 : 279].

<sup>261</sup> La ville de Melle est confirmée le 25 juin 864 par l'Edit de Pîtres comme l'unique atelier officiel de frappe de monnaies dans le quart sud-ouest du royaume [Bourgeois (dir.) 2005 : 81].

Ces éléments historiques, s'ils permettent de postuler l'ancienneté du chemin ne sont cependant pas suffisants pour être précis. Aucune donnée archéologique, aucun monument particulier sur son tracé ne permettent d'affiner ce constat. Le fait que ce chemin ne supporte qu'une limite communale, et ce très ponctuellement (à trois reprises et sur 200-800 m), n'en dit pas davantage : toutes les communes situées dans ce secteur ont englobé dans leur emprise une partie de terres calcaires de la plaine et une partie de terres du Massif ancien, afin de diversifier les productions agricoles et les sources de production.

#### ▪ Un chemin de desserte locale aux portes de la plaine calcaire

On identifie des variations de cet ancien tracé, comme le n°5, juste au nord. Il passe au nord de St-Valérien et se dirige vers le sud-est, en passant également par L'Hermenault. André Bujeaud l'avait en partie repéré dans son étude mais sans en donner le descriptif détaillé et sans l'analyser [Bujeaud 1965 : 329]. Il nous semble qu'il longe ensuite une partie de la rivière de la Longèves et contourne Fontenay-le-Comte par le nord, *via* Sérigné, Pissotte, L'Orbrie et St-Michel-le-Cloucq. À partir de St-Valérien jusqu'à St-Michel, ce sont aujourd'hui les RD 14 et 104 qui constituent le modelé de ce tracé. Là, il s'infléchit vers le sud-est pour se diriger sur Xanton *via* la Meilleraie (n°5c). À moins qu'il ne se soit dirigé directement, depuis la sortie de L'Orbrie, vers Nieul-sur-l'Autise par un chemin à 300-800 m environ au sud (n°5d).

Il s'agit d'un tracé qui se trouve sur les sols du Massif ancien entre La Meilleraie et Sérigné et sur les terres du Lias jusqu'à Ste-Hermine. Par ailleurs, il suit les courbes topographiques, délimitant ainsi, par une sorte de grand arc, les terrains calcaires des autres types de terrains géologiques. On peut y voir un chemin desservant les portes de la plaine calcaire et évitant l'agglomération de Fontenay-le-Comte. Il s'agit donc probablement d'un tracé de circulation locale plutôt que de grand parcours. La plaine et Fontenay-le-Comte sont en effet des attracteurs forts pour les voies de grand parcours. Néanmoins, une section de ce tracé a pu, durant l'époque moderne, s'insérer dans une communication de plus longue distance. René Mémain signale en effet pour les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles un grand chemin reliant Fontenay-le-Comte (et au-delà, Niort et Limoges) à Nantes, passant par Sérigné et L'Hermenault (**CARTE 23**) [Mémain 1939a : 45]. Si le chemin entre Fontenay-le-Comte et L'Hermenault par Sérigné est facilement identifiable, le tronçon entre L'Hermenault et Chantonay se perd dans le dédale des chemins bocagers.

À Purzeau, au nord de L'Hermenault, B. Fillon relate qu'on aurait mis au jour des sépultures de la fin de l'Antiquité juste au niveau de ce chemin [Provost *et al.* 1996 : 124]. Quant à L. Brochet, il indique l'existence d'un site à *tegulae* à Bone, sur la commune de L'Orbrie, soit également à côté du chemin [*id.* : 168]. Non loin de là, à 200-300 m environ, au niveau de L'Orbrie, des substructions d'un hypocauste romain (près des Arçonnières) ainsi qu'une statuette d'Epona du II<sup>e</sup> apr. J.-C. (à La Bobinière) ont été découvertes [*ibid.*]. Enfin, un sarcophage du haut Moyen Âge a été trouvé à St-Michel-le-Cloucq. On compte donc un certain nombre d'indices démontrant que les abords de ce chemin ont été occupés durant l'époque antique. Malheureusement, malgré ce constat séduisant, il convient de rester prudent car ces indices sont trop fugaces et trop indirects pour permettre d'être affirmatif sur la contemporanéité entre le chemin et ces vestiges.



A partir de St-Valérien, on observe également un tracé qui rejoint le sud de L'Hermenault et traverse une série de petits villages (Rousseau, la Chauvière, la Davière, la Batière, Coutigny) disposés en bordure de la Longèves, avant de rejoindre la route de Thiré/Fontenay au sud de Coutigny (n°5b). On le repère sur la carte topographique à 1/25 000 par une succession de petits chemins communaux, d'exploitation et d'un tronçon de la RD 14. L'Hermenault est connu pour avoir accueilli la maison de campagne des évêques de Maillezais durant le second Moyen Âge et St-Valérien est un bourg issu du développement de l'habitat autour d'un monastère fondé au VIII<sup>e</sup> siècle. Quant aux noms de la série des villages traversés, ils sont classiques d'une occupation médiévale en hébergement/abergement (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 2.1.2.). Il s'agit donc probablement d'une bretelle de desserte locale créée à partir de Thiré pour desservir ces habitats plus récents, du Moyen Âge probablement. Cela étant, le raisonnement montre ses limites puisque de nombreux indices d'occupation gallo-romaine ont été mis au jour sur la commune de L'Hermenault – y compris selon L. Brochet sous la maison des évêques de Maillezais – démontrant qu'il est difficile d'être affirmatif et définitif lorsqu'on aborde la question de la chronologie des tracés.

#### 3.2.4. *De Ste-Hermine à Chantonnay*

Entre Ste-Hermine et Chantonnay, la grande route royale traverse le village de Féole en empruntant la vallée du ruisseau de Casserolle (**CARTE 43**). On repère facilement, à l'est, le tracé de l'ancien chemin qui traverse également Féole (un château est situé d'ailleurs le long du chemin, juste au sud) et qui supporte une partie des limites communales entre La Réorthe et Ste-Hermine (n°9). Jean Bujeaud avait déjà signalé ce tracé entre Ste-Hermine et Féole, mais n'avait pas précisé sa suite jusqu'à Chantonnay [Bujeaud 1965 : 332].

D'autres tracés, qui peuvent avoir également relié Ste-Hermine à Chantonnay ressortent néanmoins de l'analyse morphologique :

- l'un, par l'ouest, traverse le Fief de Grand Champ et le Bois de la Folie, contourne Féole, passe à l'est de La Réorthe et se dirige sur le village de St-Philbert-du-Pont-Charrault, vestibule d'un passage antique sur le Lay donnant accès à Chantonnay (n°9a). Une bretelle dessert La Réorthe (n°9b) et une autre conduit à Chantonnay *via* Ingrandes. Il faudrait cependant enquêter sur cet espace, hors-secteur, avec d'autres documents que la carte à 1/25 000 ;

- un autre (n°9c), qui se détache du tracé n°9 au niveau du ruisseau de Casserolle, passe également entre Féole et La Réorthe en se fondant avec le chemin n°9a. Il rejoint donc aussi St-Philbert-du-Pont-Charrault ;

- enfin, un dernier (n°9d) passe par le village de St-Juire et chemine à partir de là sur la crête délimitant les vallées des ruisseaux de Casserolle et de l'Aïeron. Au sortir de notre fenêtre d'étude, il bifurque vers l'est en direction de St-Philbert-du-Pont-Charrault.

S'il est aisé de penser que le chemin longeant la route royale sur l'est est plus ancien que cette dernière en raison de son tracé, de son rapport avec une limite communale et de sa direction vers St-Philbert-du-Pont-Charrault plutôt qu'en droite ligne vers Chantonnay, il est plus difficile pour les autres tracés (n°9a, 9b, 9c, 9d, 9e) d'établir

une sorte de chronologie relative. Encore une fois, les informations archéologiques et historiques manquent et l'on ne peut aller au-delà du simple rappel de la datation (au moins) médiévale des villages de La Réorthe<sup>262</sup>, St-Juire et Féole. Le tronçon entre St-Juire et le nord de notre secteur est peut-être le plus récent car Marcel Gautier notait que les chemins qui courent sur les crêtes en landes avaient été ouverts au XIX<sup>e</sup> siècle pour faciliter les derniers défrichements [Gautier 1949a : 85-86]. On remarque surtout que chacun de ces tracés non rectilignes qui composent l'itinéraire Ste-Hermine/Chantonay passe par St-Philbert-du-Pont-Charrault plutôt que de dessiner une ligne droite la plus directe possible (**CARTE 45**). Cette dernière impose en effet une traversée difficile du Lay étant donné la topographie de ce secteur (on passe d'environ 90 m NGF sur les sommets des coteaux à une trentaine de mètres). Le plus simple et le plus sûr fut donc pendant longtemps de contourner cette difficulté topographique et de franchir le Lay au niveau du gué situé à l'ouest de St-Philbert-du-Pont-Charrault, c'est-à-dire à la sortie de la vallée étroite du Lay, après la Jaugonnière (rive droite) et la Rétruère (rive gauche). À partir de là, le dénivelé s'adoucit et facilite la traversée. Il ne reste ensuite plus que 4,5 km environ pour atteindre Chantonay et environ 5,2 km pour rallier Puybelliard.

On notera enfin que ces tracés s'inscrivent de manière cohérente dans le réseau hydrographique qui s'écoule depuis le nord-est. L'importance du réseau hydrographique et de la topographie détermine ici de manière significative le dessin des tracés routiers.

### **3.3. Conclusions théoriques**

#### *3.3.1. Les « couloirs de circulation »*

On constate que les différents tracés s'inscrivent dans ce qu'Éric Vion appelle des « faisceaux » constituant des itinéraires [Vion 1989]. Sandrine Robert a véritablement formalisé cette idée avec la notion de « couloir de circulation ». Elle constate que « si l'on trace un axe théorique reliant directement les deux pôles d'un itinéraire, aucun tracé ne correspond véritablement à cet axe. Pour chaque itinéraire, les différents tracés reconnus entrent dans la direction générale imprimée par celui-ci mais se déplacent et varient à l'intérieur d'un faisceau relativement large » [Robert 2003a : 439]. Dans notre secteur, l'itinéraire qui permet de relier Poitiers et Limoges au littoral sud-vendéen présente un ensemble de tracés qui s'inscrivent dans un faisceau aux dimensions variables : 7,8 km pour la partie plaine entre Mareuil-sur-Lay et les bords du Marais poitevin ; la largeur d'un pont ou d'un gué aux trois « goulots d'étranglement » que représentent Fontenay-le-Comte et Chaix sur la Vendée et le port de La Claye sur le Lay (**CARTE 34**).

Plusieurs raisons peuvent expliquer la structuration de ces couloirs. É. Vion avait avancé l'idée de « couloirs naturels de communication potentielle » prenant acte du fait que les grands traits structuraux du relief avaient un « poids » dans l'organisation des itinéraires (cols montagneux, gués importants, etc.), même s'ils ne constituaient pas l'explication ultime [Vion 1989 : 72]. S. Robert a quant à elle introduit un autre facteur jouant sur le dessin des grands itinéraires : le « critère de distance qui induit une relation

---

<sup>262</sup> Prieuré fondé au XI<sup>e</sup> siècle par les moines de l'abbaye de Luçon.

relativement directe entre les deux aboutissants de l'itinéraire » [Robert 2003a : 440]. Les différents tracés doivent rester dans une orientation générale – celle de la liaison la plus directe possible entre deux centres – mais peuvent subir par ailleurs des transformations locales (captures par l'habitat). Elle définit donc une sorte de « loi » de l'itinéraire : « le couloir de communication potentiel d'un itinéraire oscille de part et d'autre d'un axe théorique qui relie le plus directement deux pôles tout en tenant compte des grands traits structuraux du relief lorsqu'ils sont dans la même orientation » (**FIG. 110**) [*ibid.*]. Ce couloir peut être assez large et, à l'intérieur de celui-ci, le tracé de l'itinéraire varier fortement. Mais il constitue le « domaine d'attraction de la voie », autrement dit « les limites géographiques dans lesquelles le tracé de la voie pourrait varier sans remettre en question la trajectoire du système [= l'itinéraire] » [*ibid.*]. Nous retrouvons dans notre secteur, pour l'itinéraire Poitiers-Limoges/côtes sud-vendéennes, un couloir aux dimensions similaires et intégrant les grands traits de la topographie, à savoir le Marais poitevin. L'itinéraire qui permet de relier La Rochelle, Saintes et Limoges à Nantes *via* Fontenay-le-Comte apparaît quant à lui – du moins dans l'emprise de la fenêtre étudiée – beaucoup plus étendu et moins net (**CARTE 40**). En effet, il mesure jusqu'à une vingtaine de kilomètres de large entre Ste-Gemme-la-Plaine et Fontenay-le-Comte où passent respectivement les routes modernes traversant le Marais poitevin et menant à Ste-Hermine. Cela pourrait sembler anormal, mais il s'agit simplement de la résultante d'une contrainte topographique forte représentée par l'ancien golfe dit des Pictons. La route du XVIII<sup>e</sup> siècle qui le traverse est relativement récente et, pendant longtemps, les voyageurs ont préféré contourner cet obstacle, par Niort et/ou Fontenay-le-Comte, pour rejoindre Nantes depuis Saintes et La Rochelle.

### 3.3.2. *Les multiples interactions entre les routes et l'habitat*

A l'intérieur du domaine d'attraction, la relation route/habitat joue un rôle essentiel car « la construction et le maintien d'un itinéraire dans le temps sont le résultat d'une multitude d'interactions entre l'habitat et la route » [Robert 2003a : 441]. À l'échelle locale, la voie de grand parcours est morphogénétique de l'habitat car les implantations humaines prennent très souvent en compte la proximité de ces voies. C'est particulièrement net pour le cas de la ville de Fontenay-le-Comte : le maintien de son importance s'explique par son statut de nœud routier d'échelle locale pour le Centre-Ouest mais d'échelle régionale pour le Poitou.

L'existence et le maintien des tracés dépendent inversement des habitats. Ainsi, au sein de l'axe Fontenay/Ste-Hermine, plusieurs tracés s'inscrivent dans un couloir de communication d'environ 4/5 km, comparable à ce qui existe communément par ailleurs (**CARTE 43**). On observe au sein de ce couloir, dans la plaine, un « vide » d'environ 2 km entre ses parties ouest et est. Ce phénomène s'explique probablement par le fait que les villages et bourgs compris dans cette fenêtre de circulation présentent une répartition régulière, nécessaire à l'exploitation cohérente de leur finage. Cette bande « vide » de grands tracés s'explique donc par l'absence de villages ou bourgs ; bande trop étroite pour accueillir un habitat aggloméré avec ses terroirs. On constate également que le réseau routier local de forme radiale, polarisé par l'habitat, s'imbrique avec ces tracés en faisceau pour créer un type de forme « radial-faisceau ».

S. Robert nous apprend également qu'à l'échelle globale, les grands pôles sont morphogénétiques de l'itinéraire : leur maintien est donc essentiel à sa pérennité. Cependant, le maintien de l'itinéraire dépend également d'une multitude de relations locales qui fluctuent dans le temps. Ainsi, l'habitat capture les tracés tout en les maintenant à l'intérieur du faisceau de l'itinéraire – son domaine d'attraction – ce qui ne remet donc pas en cause l'itinéraire. Mieux, cela semble la condition même de la durabilité d'un itinéraire puisque les captations locales permettent son entretien aux périodes où les pouvoirs publics n'entretiennent plus les grands tracés fonctionnels déconnectés du local et permettent son inscription dans des réseaux de déplacements locaux [*ibid.*]. S. Robert illustre donc par cette démonstration l'interrelation complexe entre les échelles et les objets géographiques. Des éléments de niveau local (l'habitat local) contribuent à produire et à maintenir un niveau régional (l'itinéraire régional) [*ibid.*].

C'est ce rapport d'échelles et de niveaux de formes qui rend possible la transmission sur la longue durée. **Le local (l'habitat) et le global (l'itinéraire) constituent chacun le facteur de conservation de l'autre dans la transformation constante des modelés et des tracés.** Pour rendre compte de cette réalité – et pour pouvoir l'observer – S. Robert reprend le concept d'*auto-organisation*, transféré dans les années 1990 en archéologie *via* la géographie grâce aux travaux du groupe Archaeomedes. Gérard Chouquer l'a exploité en archéogéographie planimétrique en lui donnant la définition suivante :

Capacité d'un ensemble de formes existant à la surface de la Terre à évoluer en système organisé, sans l'intervention d'une planification volontaire intervenant sur la structure d'ensemble et sans avoir besoin de cette intervention pour en rendre compte (et bien que le processus puisse comporter un épisode planifié). Processus selon lequel la dynamique d'une forme (un parcellaire, un réseau viaire, un réseau d'habitats) ne dépend pas uniquement d'une cause directe de courte durée, mais obéit à des logiques de transmission et de transformation dans le temps long. Une forme auto-organisée est une forme qui, grâce aux transformations dont elle est l'objet, maintient sa structure bien au-delà des circonstances historiques qui lui ont donné naissance. On emploie ce concept pour rendre compte de l'évolution et de la structuration du système de l'habitat et pour l'étude des systèmes de formes (voies et parcellaires) dans la longue durée. Mais cette liste n'est pas limitative. [[www.archeogeographie.org](http://www.archeogeographie.org)<sup>263</sup> : rubrique *Présentation-dictionnaire*]

La ville est, par excellence, le produit du passage des itinéraires et est elle-même productrice et élément de maintien de ceux-ci [Robert 2003a : 441]. Le système routier s'auto-organise donc, dans le sens où chaque élément est à la fois le produit et le producteur du système [*ibid.*].

### 3.3.3. *Les différentes spatiotemporalités des formes viaires*

L'établissement d'une chronologie relative et absolue reste délicat compte tenu de la faiblesse des informations historiques. Nous ne pouvons donc prétendre ici proposer

---

<sup>263</sup> <http://www.archeogeographie.org/index.php?rub=presentation/dictionnaire#A>

des indications aussi précises que ce qu'a pu faire S. Robert dans le Val-d'Oise ou encore É. Vion dans le Pays de Vaud. Nous avons cependant tenté d'y réfléchir en construisant un tableau des différentes temporalités des tracés de cet itinéraire, sur le modèle de celui réalisé par S. Robert dans sa thèse [Robert 2003a : 442-444]. Sa formalisation permet de mettre un peu d'ordre dans les tracés et de réfléchir à leurs différentes temporalités.

#### ▪ Acquis théoriques

L'**itinéraire** présente de manière générale une grande pérennité dans le temps [Robert 2003a : 378]. Par exemple, l'itinéraire qui relie le Centre à la côte sud-vendéenne remonte très probablement à la protohistoire, étant donné qu'il relie deux cités gauloises<sup>264</sup> à un espace littoral nécessaire pour l'approvisionnement en sel et en ressources maritimes. Il existe encore aujourd'hui par la grande route de Poitiers aux Sables-d'Olonne. L'itinéraire Saintes/Nantes semble avoir été actif moins longtemps, La Rochelle supplantant à partir du XII<sup>e</sup> siècle l'ancienne capitale de cité. Par contre, ces itinéraires ne se sont jamais maintenus dans leur tracé originel, ou seulement dans de rares cas. La plupart du temps, de nombreux tracés se sont succédés ou ont pu coexister [*ibid.*]. Les **tracés** apparaissent donc beaucoup plus fluctuants dans le temps [*id.* : 442]. Par exemple, le Chemin Vert a permis pendant longtemps de relier la capitale pictonne aux côtes sud-vendéennes, mais il n'était plus un chemin de grand parcours dès l'époque moderne, probablement supplanté par le vieux chemin de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne permettant de rallier plus directement ce port devenu essentiel au cours du second Moyen Âge. Cette explication vaut également pour la désaffectation progressive du Chemin des Sauniers, peut-être même plus tôt comme nous l'avons vu. Cela ne veut pas dire qu'ils n'étaient plus utilisés – c'est là une question difficile à trancher en l'absence de données archéologiques directes – mais qu'ils ne remplissaient plus une fonction de chemin de grande liaison régionale directe. Cette désaffectation s'est faite au profit d'autres tracés inscrits dans la topographie et dans le réseau local d'habitat sur les rives du Marais poitevin.

Pour Claire Marchand, cette pérennité des itinéraires est à corréler essentiellement avec le rôle et le poids économiques des centres d'habitat mis en relation. Le rapport entre la voirie et l'habitat est en effet interactif puisque l'importance du second va renforcer les itinéraires qui vont eux-mêmes contribuer à renforcer l'importance économique des habitats reliés [Marchand 2000 : 293].

Deuxième observation : les tracés ne s'inscrivent pas dans un temps linéaire. Comme nous l'avons vu, le déplacement du flux peut justement faire rejouer ces tracés. Les tracés s'inscrivent donc dans un temps profondément dynamique car les exemples de continuité des tracés sur la longue durée sont très rares et parce qu'après un hiatus, un tracé peut retrouver une fonction perdue et ainsi recouvrer un nouveau modelé. Le temps qui caractérise ces tracés s'avère donc complexe, long et dynamique [*id.* : 444].

---

<sup>264</sup> Pour mémoire, le chef-lieu des Gaulois Lémovives n'était pas à Limoges – qui fut une fondation augustéenne *ex-nihilo* – mais sur un *oppidum* qui devait être à Villejoubert (commune de St-Denis-des-Murs, en Haute-Vienne), soit à environ 25 km au nord-est de Limoges. Mais les archéologues ont mis au jour dans la vaste enceinte, la grande route qui reliait l'Auvergne au Poitou [Villes et agglomérations...1992 : 111].

Le **modelé** relève quant à lui d'un temps court et continu. Il permet de mettre en cohérence les différents tronçons des tracés en leur assurant une certaine homogénéité de formes (largeur, revêtement, drainage, etc.) qui va permettre la fluidité du flux [*id.* : 445]. La fouille de la Chaussée Jules César dans le Val-d'Oise a montré que les transformations physiques (réfections) sont constantes et inscrites dans un laps de temps très court (siècles voire décennies). Et même lorsque la voie est abandonnée pour le grand parcours, son modelé continue à subir des transformations au contact de l'érosion (tandis que sa forme continue à évoluer, au-delà de sa fonction initiale). Le modelé s'inscrit donc dans un temps linéaire et continu, celui de « la transformation physique des éléments » [*ibid.*].

De cette réflexion théorique sur les formes viaires, S. Robert montre comment des niveaux d'échelles différents peuvent se rejoindre dans leur temporalité : le flux et le modelé s'inscrivent dans des temps courts, linéaires et physiques tandis que l'itinéraire et le tracé se situent dans des temps longs. Le tracé relève en outre d'une temporalité complexe parce qu'il est réactivé dans le temps selon une modalité non linéaire [*ibid.*]. Pour cette raison, il convient de parler plutôt de spatiotemporalités que de temporalités, les conditions de transmission des formes s'exprimant à des échelles chronologiques et géographiques variées. Ce sont ces différentes spatiotemporalités qui expliquent la dynamique des systèmes routiers.

#### ▪ Essai de classement chronologique

En Vendée comme ailleurs, on s'aperçoit que les tracés sont très fluctuants dans le temps, bien plus que les itinéraires qui présentent très souvent une grande pérennité. Les tracés de l'itinéraire menant du Centre aux côtes sud-vendéennes sont ainsi variés et renvoient à des temporalités hétérogènes (**TABLEAU 7**). Le Chemin Vert et le Chemin des Sauniers remontent probablement à l'époque gauloise compte tenu des centres qu'ils traversent et de ceux qu'ils évitent, ce qui les inscrit dans une temporalité longue. Le Chemin Vert semble même exister plus durablement car nous avons vu qu'il perdure sous la forme d'un chemin jusqu'en 1841 et encore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour la majorité de ses tronçons. Mais il n'est plus depuis longtemps un chemin de grand parcours. Au contraire, la voie royale, qui constitue aujourd'hui une voie majeure dans le réseau routier vendéen, n'a que deux siècles et demi d'existence. Un ancien chemin, moins rectiligne et au modelé moins carrossable, a bien existé antérieurement, mais il semble plus récent que les deux chemins Vert et des Sauniers parce qu'il relie une ville qui n'apparaît qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, Les Sables-d'Olonne. Les tronçons de ce chemin entre Mouzeuil-St-Martin et La Claye sont cependant probablement plus anciens parce qu'ils s'inscrivent également dans un faisceau de tracés contournant le golfe des Pictons et se dirigeant vers Le Bernard et les côtes sud-vendéennes. On ne peut donc dresser une chronologie relative fine des tracés de cet itinéraire mais on peut de manière raisonnable considérer que les deux chemins Vert et des Sauniers sont plus anciens que les tracés traversant la plaine en droite ligne depuis Fontenay-le-Comte jusqu'à Luçon afin de rallier Les Sables-d'Olonne. Quant aux autres tracés, leur chronologie est plus difficile à cerner : il faut probablement les mettre en relation avec des nécessités plus locales de desserte des villages environnants et dont l'apparition est donc à rattacher à leur formation. En l'absence de fouilles au sein de ces habitats, il serait périlleux de se prononcer plus précisément sur leur datation.

Concernant l'axe Fontenay-le-Comte/Ste-Hermine, quelques observations intéressantes peuvent être réalisées (**TABLEAU 8**). L'analyse morphologique des tracés croisée à celle des quelques informations historiques recueillies suggère un déplacement du flux de circulation de l'est vers l'ouest. Ainsi, la désaffectation du vieux chemin de Thiré à Fontenay-le-Comte semble liée à ce déplacement du flux au sein du domaine d'attraction de la voie. Ce tracé semble être le plus ancien car il ne traverse aucun bourg ni village, contrairement aux autres tracés dans la plaine, inscrits dans une trame plus récente, médiévale et moderne. Le déplacement des tracés sur l'ouest de cet itinéraire sera ensuite entériné de manière forte par deux fois : au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la construction de la voie royale régularisant la liaison Niort/Fontenay/Ste-Hermine/Chantonay ; et à la fin du XX<sup>e</sup> siècle avec la création *ex-nihilo* de l'A 83 (n°10) qui décale encore plus vers l'ouest le tracé principal de cet itinéraire. **Ainsi, ce sont les changements des tracés qui permettent la résilience de l'itinéraire en l'adaptant aux modifications de la carte de l'habitat, ici sur une vingtaine de siècles au moins.**

#### **4. Les itinéraires et chemins locaux du Sud-Vendée**

Les tracés des grands itinéraires reliant des centres régionaux et supra-régionaux du Centre-Ouest de la France s'inscrivent à l'échelle du secteur étudié dans une trame mettant en relation les habitats et leurs proches environs. Inversement, certains de ces tracés de liaison locale ne s'intègrent pas nécessairement dans des itinéraires de grand parcours. Ils n'en sont pas moins importants ni fondamentaux pour comprendre la structuration de la voirie dans notre secteur et, par la suite, celle de la planimétrie agraire. Il convenait donc de les présenter séparément des grands itinéraires supra-régionaux pour bien distinguer les différentes logiques de communication régissant le réseau routier.

Nous avons réalisé une carte des grandes formes linéaires qui ressortent dans la planimétrie de 1950 et la voirie de la carte d'État-Major (à 1/40 000) sur laquelle nous sommes fondée pour extraire les tracés mettant en relation les rives du Marais poitevin avec le Massif ancien (**CARTE 46**). Pour des raisons d'ordre rhétorique et de clarté du raisonnement, nous avons préféré les présenter en deux temps : d'abord les tracés de la plaine partant des rives du Marais poitevin puis ceux qui se développent au-delà de la plaine. S'il est indéniable – et nous y reviendrons *in fine* – que tous s'articulent pour relier le marais, la plaine et le Massif ancien, il n'en reste pas moins une certaine unité au sein de ces différents espaces. L'étude des réseaux routiers a fait émerger des carrefours, aux branches viaires plus ou moins étendues, qui sont générés par la présence d'un habitat et qui bordent le Massif ancien (La Couture, Mareuil-sur-Lay, Les Moutiers-sur-le-Lay, Pissotte), la limite entre les terrains marno-calcaires et calcaires (Ste-Hermine, Thiré, St-Valérien, L'Hermenault, Sérigné) et le Marais poitevin (Luçon, Chevrette, Nalliers, Mouzeuil-St-Martin, Le Langon, Auzay, Chaix, Velluire). Ces centres, le plus souvent anciens, constituent des sortes de « portes » qui captent et redistribuent les chemins du marais et de la plaine vers le Massif ancien. Les combinaisons possibles entre les centres en bordure du marais et ceux en limite de la plaine sont pour cette raison trop

nombreuses, ce qui interdisait de les présenter sous forme d'itinéraires à l'échelle de la fenêtre d'étude.

#### ***4.1. Des rives du Marais poitevin aux portes de la plaine***

Dans l'emprise de la fenêtre étudiée, on observe nombre de tracés reliant les rives du Marais poitevin jusqu'aux limites de la plaine calcaire et aboutissant aux habitats qui commandent d'autres tracés desservant le bocage : Mareuil-sur-Lay, Les Moutiers-sur-le-Lay, Ste-Hermine, Thiré, St-Valérien, L'Hermenault, Sérigné, Pissotte. Excepté les tracés situés à l'ouest de Luçon, ils recoupent d'ailleurs tous le Chemin Vert. Quelques-uns, plus rares, se prolongent directement au-delà de la plaine.

Nous commencerons par décrire le secteur situé à l'ouest et au nord-ouest de Luçon. Celui-ci est dense en tracés routiers reliant essentiellement trois centres importants : Mareuil-sur-Lay, Luçon et St-Michel-en-l'Herm. Nous avons la chance que ce secteur ait été cartographié par Claude Masse sur le 9<sup>e</sup> carré de sa carte générale<sup>265</sup> qui donne une image très détaillée au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous verrons ensuite les autres tracés situés à l'est de Luçon mais n'ayant pas été cartographiés par Claude Masse : l'analyse archéogéographique ne pourra donc pas être aussi développée.

##### ***4.1.1. De St-Denis-du-Payré à Mareuil-sur-Lay***

Depuis Mareuil-sur-Lay, on observe une série de tracés s'organisant au sein d'un microcouloir de communication d'une largeur de 2,8 km au plus large (**CARTE 47**). Ils vont jusqu'à St-Denis-du-Payré et, au-delà, jusqu'à St-Michel-en-l'Herm. Au sud de La Bretonnière, les tracés sont circonscrits dans une languette de terre calcaire s'enfonçant dans le Marais poitevin et dont ils adoptent l'orientation NNE/SSO. Cette « contrainte » topographique donne une forte cohérence à ce secteur puisque les tracés s'imbriquent ici avec la planimétrie agraire. Ils constituent en effet en grande partie les morphogènes d'un réseau de formes localisé à l'ouest de Luçon (*Cf. infra*, Section 3 – Chap. 2).

L'analyse des chemins figurés sur le 9<sup>e</sup> carré de la carte générale de Claude Masse et la comparaison avec nos relevés morphologiques nous ont permis de proposer une restitution des tracés composant l'itinéraire Mareuil/St-Denis-du-Payré (**CARTE 48**). Trois chemins partent de Mareuil-sur-Lay et s'inscrivent dans cet itinéraire. Actuellement, la route principale est la RD 60 qui passe par Lairoux, La Bretonnière, Lavaud et Beaulieu (tracés n°1, n°1b et n°1c). Les deux autres sont composés de tronçons plus hétérogènes, de la route départementale au simple chemin d'exploitation (n°2 et n°3). Tous se lisent très bien sur la carte d'État-Major et sur le cadastre napoléonien.

---

<sup>265</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°4.



### ▪ Le chemin actuel de liaison par les chefs-lieux communaux (n°1)

La route départementale n°60 constitue actuellement la liaison rapide entre Mareuil et St-Denis-du-Payré *via* Lavaud, La Bretonnière et Lairoux (n°1, 1b, 1c). Un chemin existait déjà au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la carte de Claude Masse ; il apparaît également au XIX<sup>e</sup> siècle comme chemin principal sur l'atlas cantonal de Grues, sur la carte d'État-Major à 1/80 000 et sur la carte départementale au 100 000<sup>e</sup>. Comme nous venons de le voir, le développement des villages de Lairoux et de La Bretonnière explique très probablement l'importance prise par ce tracé au détriment du chemin plus ancien n°2. Ce qui n'exclut évidemment pas qu'il soit peut-être plus ancien que la formation de ces paroisses, ni surtout que ces deux chemins aient coexisté – comme on le voit sur la carte de Masse.

Au sud de La Bretonnière, un tronçon double ce chemin sur l'ouest ; il rejoint les villages de Jauger et de La Chevalerie (n°1a). Figuré sur la carte de Masse, il apparaît également sur l'Atlas de Trudaine et est encore en activité sur le cadastre napoléonien<sup>266</sup>, alors qu'il n'est plus qu'un simple chemin d'exploitation sur la mission photographique de l'IGN de 1950. Sur la carte topographique à 1/25 000, il est abandonné entre la sortie sud de La Bretonnière et la RD 949. Si l'on retrouve déjà sur l'Atlas de Trudaine les tracés qui relient Jauger et la Chevalerie à la RD 60, le document de Claude Masse figure un raccordement qui se fait un peu plus au sud et non à angle droit comme actuellement et sur l'atlas. On le retrouve également sur le cadastre napoléonien où il est désigné comme le chemin menant à Lairoux. Ce tronçon est donc le plus ancien et c'est celui-ci que nous avons retenu dans notre relevé. Nous pouvons plus globalement postuler une ancienneté relative du tracé n°1a par rapport au tracé n°1b si l'on accepte que le premier permettait de desservir un village qui fut important du point de vue administratif (Jauger est légendé siège de prévôté sur la carte de Cassini) mais qui ne parvint pas à s'imposer et à se développer. Une liaison plus directe entre La Bretonnière et Lairoux (n°1b), liée à l'apparition de ces habitats, a par la suite coexisté avant de l'emporter, probablement en raison de l'implantation d'une gare ferroviaire durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, desservie par la RD 60. Le tronçon n°1a est tombé probablement rapidement en désuétude.

### ▪ Un chemin très ancien entre Mareuil et St-Michel-en-l'Herm (n°2)

Le tracé n°2 semble être le plus ancien et le plus important car il est le plus direct ; son tracé évite en effet les chefs-lieux communaux de La Bretonnière, Péault et des Magnils-Reigniers pour traverser la plaine. De ce fait il ressort très bien dans la planimétrie. En outre, il supporte une partie des limites communales de Lairoux, Chasnais, La Bretonnière et Les Magnils-Reigniers. Marcel Gautier l'avait déjà identifié pour ces raisons [Gautier 1950b : 26/02]. Il est désigné comme le chemin de Mareuil-sur-Lay à St-Michel-en-l'Herm sur les cadastres de La Bretonnière (1821) et de Péault (1820), ce qui renvoie à une liaison plus lointaine que la simple desserte du village voisin.

---

<sup>266</sup> Le hameau actuellement appelé Jauger a adopté plusieurs noms auparavant : « Dessogise » sur la carte de Claude Masse ; « Mongaugé » sur l'Atlas de Trudaine ; « Jaugeai » sur la carte de Cassini et « Mongaugeais » sur le cadastre de La Bretonnière (1821), alors qu'il s'appelle Jauger sur le cadastre de Lairoux (1814). Il y a donc eu un flottement orthographique avant la fixation du nom actuel.

Aujourd'hui, il a perdu cette fonction de liaison principale car il s'interrompt à l'ouest de Péault et ne draine pas de flux important. Le développement des sites de Lairoux et de La Bretonnière explique très probablement cette désaffectation au profit de la desserte de ces habitats. Sur la carte de Claude Masse, le tracé n°2 contourne par l'est et le sud-est St-Denis-du-Payré et rejoint ensuite directement St-Michel-en-l'Herm. Cela démontre que ce chemin était plus ancien que le bourg de St-Denis-du-Payré, le tracé traversant ce chef-lieu étant quant à lui plus récent. Par contre, on ne peut se fonder sur la lecture de cette carte pour savoir s'il était déjà délaissé au profit du tracé n°1 car la sémiologie du document ne permet pas cette interprétation.

A l'ouest de Chasnais, le tracé marque une inflexion qui appelle quelques remarques. Il contourne par l'est le château des Voureuils alors que la limite communale file tout droit à cet endroit, indice probable de l'ancien dessin du tracé routier. Néanmoins, cette boucle est déjà visible sur la carte de 1705 de Masse. Elle avait pour fonction de desservir la demeure aristocratique et date donc très probablement de la fondation de celle-ci<sup>267</sup>. À moins qu'elle ne soit l'indice d'un déplacement du flux vers Luçon en provenance de St-Denis-du-Payré. C'est en effet à cette hauteur que l'on peut couper au plus court vers l'est et rejoindre Luçon par Chasnais. Ce chemin au sud des Voureuils est d'ailleurs désigné comme le chemin de Luçon à St-Denis-du-Payré et à Grues sur les cadastres. Luçon prenant une véritable importance à partir de la période médiévale, on pourrait donc proposer de remonter la datation de cette boucle viaire.

Il n'existe presque aucune donnée historique pour documenter cet ancien chemin si ce n'est une ancienne chapelle, aujourd'hui disparue, qui lui est accolée à l'est de La Bretonnière (visible sur le cadastre, la carte de Masse et l'atlas de Trudaine). Son vocable ancien (Sainte-Radegonde) constitue l'indice de son ancienneté. Des enclos fossoyés ont été repérés aux environs, mais c'est le cas partout sur le pourtour du marais. Les vestiges d'une *villa* gallo-romaine ont également été découverts au début du XX<sup>e</sup> siècle aux lieux-dits les Nicolières et la Grande Versenne, entre ce chemin et le tracé n°3 [Provost *et al.* 1996 : 142 ; Poissonnier 1997 : 166]. On peut en définitive essentiellement s'appuyer sur le fait que le tracé n°2 évite des chefs-lieux paroissiaux d'origine au moins médiévale et qu'il relie deux sites importants de promontoire, dont l'un est occupé depuis la préhistoire. Nous avons déjà vu ce qu'il en était pour Mareuil-sur-Lay (*Cf. supra*, 3.1.1.). La commune de St-Denis-du-Payré est quant à elle occupée à l'époque romaine. Plusieurs « substructions romaines » y sont mentionnées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle [Provost *et al.* 1996 : 44] mais sa position topographique, à la pointe d'un promontoire rocheux s'enfonçant dans le Marais poitevin qu'il domine de 8 m, en fait un secteur stratégique, probablement occupé avant l'époque romaine. De là, on pouvait se rendre à St-Michel-en-l'Herm, site d'un important prieuré fondé vers 680 par l'évêque de Poitiers Ansoald – transformé en abbaye à partir de 1041 – et doté d'un port et d'un bourg [Louis 1875 : 147 ; Boissonnade 1924 : 271]. On y connaît cependant des indices plus anciens d'occupation témoignant d'activités de saunerie dès l'Âge du Fer [Provost *et al.* 1996 : 44]. Mais Claude Masse précise sur le 9<sup>e</sup> carré de sa carte générale que ce chemin – le même que l'on emprunte aujourd'hui – était impraticable une bonne partie de l'année.

---

<sup>267</sup> Le bâtiment est daté de l'époque moderne dans la base de données Patriarche mais peut évidemment être plus ancien, en particulier concernant l'occupation du site.

En raison du caractère désuet de son tracé, Marcel Gautier écrivait à son propos :

Très vieille voie, qui ne mène aujourd'hui nulle part vers le sud, qui n'a plus de fonction de transit, et qui vraisemblablement conduisait autrefois vers les salines et les ports du littoral dans la région de l'Aiguillon. Exemple typique de ces chemins antiques, réduits au rôle de voie de desserte des champs, déchus, et qui sont des « monuments » du passé non moins significatifs que des architectures de pierre, plus touchants qu'elles par leur simplicité. [Gautier 1950b : 26/02]

Ce chemin est probablement en effet au moins romain et l'itinéraire local Mareuil-sur-Lay/St-Denis-du-Payré peut-être plus ancien encore.

A hauteur de Chasnais, on relève quelques tracés représentant des microvariantes de ce grand chemin ancien :

- n°2a : ce tronçon partant du hameau de l'Oulerie évite par l'ouest celui des Voureuils et rejoint l'est de Lairoux au sud. Il se confond alors avec le tracé n°1c en direction de St-Denis-du-Payré. Il existe encore aujourd'hui mais son tracé a été modifié au niveau des Voureuils pour desservir ce hameau. Ce tracé n'est pas figuré sur la carte de Masse mais on le retrouve sur le cadastre communal de Lairoux où il est cartographié comme un chemin de desserte entre Lairoux et l'Oulerie. Néanmoins, le fait qu'il soit connecté au tracé ancien n°2 et qu'il contourne Lairoux peut laisser supposer qu'il s'agit d'une variante également ancienne.

- n°2b : cette branche se détache du chemin n°2 à environ 1 km à l'est de Lairoux et permet de rejoindre Grues. Un tracé de même direction est figuré sur le 9<sup>e</sup> carré de Claude Masse : il semble qu'au moins jusqu'à hauteur du Payré, on puisse considérer qu'il s'agit du même tracé en raison de son dessin et de l'étroitesse de la bande de circulation possible le long des marais du Lay. Au-delà, la RD 44 est plus rectiligne que le tracé du XVIII<sup>e</sup> siècle et arrive par le nord-est de Grues alors que la route ancienne arrivait par le nord. Enfin, la jonction avec le chemin n°2 n'existe pas ou plus sur ce document.

- n°2c : une petite bretelle permet de relier le tracé n°2 au tracé n°1c qui constitue le tracé actuellement en activité pour rejoindre St-Denis-du-Payré. Représenté sur le document de Claude Masse, il permet un glissement entre un tracé plus ancien et un autre plus récent. Cette bretelle est donc un chemin permettant de relier le tracé n°2 devenu à cet endroit une simple desserte de champs.

### ▪ Le chemin par Les Magnils-Reigniers (n°3)

Ce chemin constitue une variante aux deux chemins précédents qui permet de desservir le bourg des Magnils-Reigniers dont il constitue l'axe principal. Il passe juste à l'est de Péault qui a développé des bretelles sur l'ouest et l'est pour se raccorder aux chemins n°2 et n°3. Il est constitué sur la carte topographique à 1/25 000 de tronçons aux statuts hétéroclites (routes communales, RD 50) qui s'agencent en un ensemble cohérent ressortant nettement dans la voirie de 1950 et de la carte d'État-Major.

Au départ de Mareuil-sur-Lay, ce tracé s'inscrit également dans l'itinéraire Mareuil/Luçon (*Cf. infra*, 4.1.2. « De Luçon à Mareuil-sur-Lay »). Au sud de Péault, un tronçon (n°3b) relie le tracé n°3 au chemin n°2. Il n'existe plus sur la carte topographique à 1/25 000, mais est encore conservé dans la planimétrie de 1950. Il est, à cette époque, un simple assemblage de chemins d'exploitation. Il est désigné comme le chemin de

L'Oulerie aux Magnils-Reigniers sur le cadastre napoléonien des Magnils (1846). Par contre, il s'arrête à la ferme du Margat sur ce cadastre et la continuité de la forme ne se lit ensuite plus que dans le parcellaire de 1950. Il n'est pas représenté sur le 9<sup>e</sup> carré de la carte générale de Claude Masse. Il pourrait donc être un tronçon très ancien, complètement tombé en désuétude, même au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. S'il était très récent, nous le repèrerions en effet mieux dans la planimétrie de 1950 et sur les cartes topographiques actuelles.

Si l'on retrouve bien le tronçon n°3c sur la carte de Claude Masse au nord des Magnils, on n'y retrouve pas le n°3d (sauf une toute petite section) qui évite Chasnais par l'ouest et rejoint le tracé n°2 au niveau du château des Voureuils. Il existe par contre sur l'atlas cantonal de Luçon et sur le cadastre des Magnils-Reigniers où il est désigné comme le chemin du bourg à St-Denis-du-Payré. Il rejoint en effet le tronçon n°3f qui va ensuite directement St-Denis. Il n'existe, en 1705, depuis Les Magnils-Reigniers, qu'un seul tracé vers St-Denis-du-Payré : par Chasnais (n°3e). Il s'intègre en fait dans le réseau local de paroisse à paroisse et constitue aujourd'hui, jusqu'au Bois des Glands, la RD 44.

Cet ensemble de tracés s'explique par la nécessité de relier les chefs-lieux de paroisses de proche en proche. Mis bout à bout, ils relient ainsi Mareuil-sur-Lay à St-Denis-du-Payré. La section entre Mareuil-sur-Lay et Les Magnils-Reigniers semble plus ancienne que le développement du village de Péault, étant donné que celui-ci a généré des bretelles de raccordement au chemin qui ne le desservait pas. Cet habitat s'est développé en effet le long des chemins de Luçon à Lavaud (passage sur le Lay).

#### 4.1.2. Depuis Luçon

##### ▪ De Luçon à Mareuil-sur-Lay (CARTES 49, 50)

La grande route rectiligne directe, actuelle RD 746, est l'héritière d'une voie napoléonienne ouverte à partir de 1804 par la volonté de Napoléon pour atteindre La Roche-sur-Yon (*Cf. supra*, Chap. 2 – 2.2.1.). Le caractère récent de ce tracé et sa logique de liaison directe expliquent qu'il recoupe le parcellaire de la plaine.

L'analyse des plans de Luçon et Mareuil-sur-Lay<sup>268</sup> et du 9<sup>e</sup> carré de la carte générale de Claude Masse<sup>269</sup>, et leur comparaison avec nos relevés morphologiques nous ont permis de restituer les tracés composant l'itinéraire local entre Luçon et Mareuil-sur-Lay, avant la construction de la grande route napoléonienne. Ainsi, l'ancien chemin n°2 faisait un léger détour par Beaulieu (n°2a). Sur le plan de Mareuil-sur-Lay, Claude Masse figure en effet un chemin faisant un petit détour par Beaulieu avant de rejoindre Luçon. Le cadastre napoléonien confirme ce tracé car il est indiqué comme étant le chemin de Beaulieu à Luçon. Beaulieu est le chef-lieu d'une ancienne paroisse que Myriam Doriath, qui a réalisé un travail d'histoire sur la région mareuillaise, suppose avoir été établie au X<sup>e</sup> siècle, un siècle avant Mareuil-sur-Lay [Doriath 1989 : 35-47, 1994 : 162-164]. À environ 200 m du chemin, juste au nord-est de Beaulieu, des amas de débitage du Néolithique

---

<sup>268</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : Ms. 505 F°131h, feuille 56 (Luçon) et feuille 61 (Mareuil-sur-Lay).

<sup>269</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°4.

récent ont d'ailleurs été retrouvés<sup>270</sup>, témoignant d'une occupation ancienne de ce secteur. Louis Brochet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, mentionne des substructions de *villa* romaine à Beaulieu même [Provost *et al.* 1996 : 142]. Les vestiges d'une *villa* ont également été découverts au début du XX<sup>e</sup> siècle aux lieux-dits des Nicolières et de la Grande Versenne [*ibid.* ; Poissonnier 1997 : 166]. Ces indices d'occupation ancienne et l'antériorité supposée de la paroisse sur celle de Mareuil-sur-Lay semblent donc expliquer ce crochet.

Depuis Beaulieu, le chemin adopte une direction relativement droite pour rallier Luçon, bien que son tracé soit non rectiligne. Il était encore parfaitement inscrit dans la planimétrie de 1950 et presque tout son tracé est encore lisible de nos jours sous la forme de routes départementales, communales, d'exploitation, de limites communales et d'arrondissement. Il est d'ailleurs désigné comme le « chemin de Mareuil à Luçon » sur le cadastre napoléonien de Dissais (1821). Il n'est pas vraiment support de parcellaire et l'image globale qu'il renvoie est celle d'un chemin recoupant la trame. En deux endroits seulement il entre en cohérence avec celle-ci : entre Mareuil-sur-Lay et Beaulieu (parce qu'il longe une ligne topographique de rivage du Lay) ; entre Beaulieu et la route de Dissais (à l'est) à Lavert (au bord du Lay, à l'ouest). Aucun indice archéologique ne permet de préciser sa datation. On relèvera seulement la présence, sur la commune de Corpe, d'un dolmen au lieu-dit la Frise, situé à seulement 70 m à l'est du chemin. Il se trouve au carrefour que le tracé n°2 forme avec le chemin de Thiré à La Claye (*Cf. infra*, 4.1.3.). Mareuil, Beaulieu et Luçon étant trois secteurs où l'occupation est ancienne et remonte à l'époque protohistorique, voire préhistorique pour les deux premiers, le tracé n°2 peut donc avoir connu une longue histoire. S'il n'est pas possible d'être affirmatif sur sa datation prémédiévale, on peut affirmer qu'il existait au moins au milieu du Moyen Âge (vers le XII<sup>e</sup>), quand le bourg de Mareuil-sur-Lay se développe autour de son château et quand Luçon prend toute son importance économique et religieuse.

On observe sur la carte de Claude Masse, au niveau des Nicolières, un tronçon (n°2b) qui bifurque du tronçon n°2a vers le nord pour rejoindre le chemin de Mareuil-sur-Lay à Journée et le Chemin Vert (au sud de la Touche). On le retrouve très bien sur le cadastre napoléonien, dans la planimétrie de 1950, et il est encore quasiment complet sur la carte topographique à 1/25 000. Il constitue une variante du chemin principal n°2. Il n'offre pas de gain en termes de distance (environ 2,3 km comme le tracé n°2a) mais il permet d'éviter la montée sur Beaulieu. On passe en effet de 27 m NGF à 47 m NGF sur le tronçon n°2a alors que la topographie est plus douce sur le parcours du tronçon n°2b. Il est désigné comme l'ancien chemin de Mareuil à Luçon sur le cadastre napoléonien des Magnils-Reigniers alors que Masse réserve cette appellation au tracé passant par Beaulieu. Il est donc probablement plus récent. Mais les deux tracés peuvent très bien avoir coexistés et le tronçon n°2b devenir plus fréquenté après le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On relève une autre microvariante (n°2c) au sud de Mareuil-sur-Lay dans la planimétrie de 1950, alors que la carte de Claude Masse ne la figure pas. Sur le plan de la carte générale comme sur le plan de détail de Mareuil-sur-Lay, Claude Masse ne figure en effet que le départ d'un petit chemin d'exploitation qui se perd rapidement dans les champs, au bout de quelques centaines de mètres à peine. C'est ce chemin que reprend le tracé n°2c en le prolongeant jusqu'au tronçon n°2b, à hauteur de l'actuelle route

---

<sup>270</sup> Au Fief Lengleche et aux Tessonnes (information de la base de données Patriarche).

départementale. Il n'est pas non plus représenté sur le plan cadastral de la commune de Mareuil-sur-Lay. Il semble donc être un tronçon récent, du XX<sup>e</sup> siècle, qui double la RD 746, probablement pour desservir sans risque le chapelet de maisons installées le long de la grande route.

On trouve sur l'ouest et l'est de cet ancien chemin et de la route napoléonienne d'autres tracés qui s'inscrivent dans l'itinéraire local Luçon/Mareuil et qui permettent de desservir les chefs-lieux paroissiaux situés à proximité.

Le chemin n°3 passe par Péault et rejoint Mareuil-sur-Lay par Beaulieu (n°3a) ou par les Nicolières (n°3b). On retrouve cette variante sur la carte générale de Claude Masse, sur la carte d'État-Major et dans la planimétrie de 1950. Sur la carte topographique à 1/25 000, elle a disparu au sud-est de la forêt de Barbetorte à cause des remembrements et elle existe encore ailleurs sous forme de routes de différents statuts.

Le chemin n°4 passe par Les Magnils-Reigniers et rejoint le tracé n°3 à Péault. Il correspond actuellement à la RD 50 et apparaît nettement sur la carte de Claude Masse.

Le tracé n°5, visible sur la carte de Masse, relie Luçon à Mareuil-sur-Lay par le village de Corpe, où des inhumations du haut Moyen Âge ont été découvertes. Selon Myriam Doriath, il s'agit d'une très ancienne paroisse, une paroisse « matrice », à partir de laquelle se seraient constituées les paroisses de La Claye, La Bretonnière, Péault, Beaulieu-sous-Mareuil et Dissais par fractionnements successifs<sup>271</sup> [Doriath 1994 : 163]. Le tracé n°5 reprend le chemin de Luçon aux Moutiers-sur-le-Lay (actuelle RD 7), puis bifurque vers le NNO, entre les lieux-dits la Gerbe et les Alouettes. Alors que ce chemin est bien identifié sur le cadastre napoléonien de Corpe (1810) et qu'il existe encore en 1950, il est abandonné à la date de la carte topographique à 1/25 000 où il n'est plus qu'une petite route à l'entretien irrégulier entre la RD 7 et le Fief Neuf où il perd son tracé originel pour adopter un cours rectiligne issu du remembrement des quelques quartiers de culture au sud de Corpe.

C'est le tracé juste à l'ouest qui constitue aujourd'hui la liaison principale entre Corpe et Luçon (n°6). Celui-ci est nommé sur le cadastre napoléonien « chemin herbeux », ce qui signifie qu'il n'était plus fréquenté et qu'il se trouvait dans un état plus ou moins prononcé d'abandon, du moins délaissé au profit du chemin n°5. Sur l'atlas cantonal de Luçon de 1889, il est toujours qualifié de cette façon à partir de Sébastopol, au nord de Luçon. Sur la carte de Claude Masse, ce tracé n°6 pose problème quand on le compare avec notre relevé. En effet, sur le cadastre napoléonien et dans la planimétrie de 1950, il rejoint le chemin n°5 au niveau de la Cassotte, à environ 900 m au sud de Corpe. Or, sur la carte de Masse, ce tracé – que nous corrélons aisément avec nos relevés par comparaison avec les routes environnantes – arrive au contraire à Corpe par le sud-ouest. Il n'existe aucune trace d'un chemin direct entre Corpe et le Fief Neuf, lieu-dit aux environs duquel le chemin devrait poursuivre son dessin tout droit, comme c'est le cas sur la carte de Masse. Plutôt que de postuler une erreur de représentation de l'ingénieur-cartographe du roi qui, comme nous venons de le voir dans les exemples précédents, fait montre d'une grande précision dans le report des données viaires, il est préférable

---

<sup>271</sup> Elle a construit ses hypothèses de travail à partir des premières mentions dans les textes, des traces archéologiques antérieures à la christianisation, de la présence d'architecture romane, des données d'archéologie funéraire, de la datation du vocable religieux et de l'aspect du territoire paroissial [Doriath 1994 : 163].

d'envisager qu'entre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et 1810, le tracé n°6 ait été délaissé pour le n°5 et même raccordé à ce dernier, probablement en raison d'un remembrement des parcelles situées au sud de Corpe. On voit donc que la temporalité d'un tracé n'est pas linéaire (vie et mort) mais dynamique, c'est-à-dire animée par des « boucles » temporelles : contemporain du tracé n°5 au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le chemin n°6 est à l'état d'abandon un siècle plus tard, alors que le tracé n°5 est le chemin principal. Puis le tracé n°6 retrouve une viabilité importante à la fin du XX<sup>e</sup> siècle quand le chemin n°5 est en partie abandonné et ne permet donc plus de relier Luçon et Corpe. Nous retrouvons donc, en un autre lieu, le cas de figure qu'avait rencontré Sandrine Robert à Marines, et nous-même précédemment (*Cf. supra*, 3.1.3. « Indices chronologiques sur l'ancien chemin de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne ») [Robert 2003a : 444]. Encore une fois, le déplacement du flux revitalise des tracés ou les délaisse à des moments différents, que les documents permettent parfois d'éclairer.

Le tracé n°5 est doublé à l'est par une bretelle (n°7) qui forme un arc et qu'il rejoint à hauteur de la Croix du Bois. Ce tracé s'avère en partie en désuétude à la fin du XX<sup>e</sup> siècle puisque le tronçon au niveau du Mureau jusqu'au chemin n°5 est abandonné. Il ne traverse aucun village et n'est pas support de limites communales. Il est donc difficile de comprendre la chronologie et le sens de cette liaison. Peut-être s'agit-il d'un tronçon permettant de rejoindre Corpe depuis l'est de Luçon et ainsi d'éviter la traversée de la ville ? Mais il semble qu'il rejoignait anciennement Luçon par le nord. En effet, sur la carte de Masse où deux petits tronçons sont figurés (la carte s'arrête juste à l'est de Luçon), il correspond au chemin vers Ste-Hermine qui part du nord de la ville, longeant à l'est l'église des Ursulines. C'est encore le cas sur le cadastre napoléonien de Luçon où une bretelle permet de rejoindre Luçon par le nord depuis le chemin de Ste-Hermine. Aujourd'hui, le tracé est dévié aux portes de Luçon sur l'est en raison des aménagements contemporains.

Une série de tracés reliant Corpe à Mareuil-sur-Lay constituent autant de variantes qui desservent les hameaux de Frosse et Journée :

- n°5a : le tracé est bien conservé dans la planimétrie de 1950, sur la carte d'État-Major et sur le cadastre napoléonien. Il correspond actuellement à la RD 44.

- n°5b : le tracé n'apparaît pas sur la carte de Masse mais sur le cadastre napoléonien de Dissais (1821) où il est nommé « chemin de Journée à Corpe ». Il est donc relativement récent, construit après le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et avant 1821.

- n°5c : il s'agit d'un tronçon qui relie Frosse à Mareuil-sur-Lay *via* le Chemin Vert. Il n'est pas figuré sur la carte de Masse, mais il est attesté pour le XIX<sup>e</sup> siècle puisqu'il est représenté sur le cadastre et sur la carte d'État-Major. En 1950, il ne s'agit pas d'un chemin important et il n'existe plus qu'en partie sur la carte topographique à 1/25 000, sous la forme d'un petit chemin qui disparaît au niveau du Beugnon. Il semble donc être un tracé relativement récent.

- n°5d : il s'agit de la section viaire reliant Frosse à Mareuil-sur-Lay et qui passe au nord de Journée. Figuré sur la carte de Claude Masse, il n'existe plus aujourd'hui que sous la forme d'un chemin d'exploitation et d'une haie au nord de Journée. Il est par contre encore lisible sur les photographies aériennes de 1950, même s'il n'est qu'un tracé secondaire. Il est encore désigné comme le chemin de Mareuil-sur-Lay à Frosse sur les cadastres de Dissais (1821) et de Corpe (1820). Une bretelle n°5e double ce chemin par le

sud en desservant le hameau de Journée ; on la voit également sur la carte de Claude Masse. Il semble ici vraisemblable que la section n°5d soit plus ancienne que la section n°5e : le premier tracé aurait relié directement Mareuil-sur-Lay à Frosse puis une bretelle aurait desservi le hameau de Frosse à partir du moment où celui-ci atteint une taille critique. Il est donc probable qu'au fur et à mesure le tracé par Journée s'est imposé et que le premier tracé est tombé en désuétude. Ainsi, aujourd'hui, le chemin principal entre Frosse et Mareuil-sur-Lay n'est plus le n°5d mais le tronçon n°5e qui se raccorde dorénavant au tronçon n°2c par le tronçon n°5f. Le recentrage sur Journée, devenue incontournable sur la route de Mareuil-sur-Lay à Frosse, a entraîné le glissement du tracé vers l'ouest au détriment du tronçon n°5d qui n'existe plus. La section n°5f semble être créée après la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et avant 1950 car la jonction entre 5e et 5f n'existe pas sur le cadastre napoléonien de Dissais mais apparaît très clairement dans la voirie de 1950.

Ces tracés entrant dans l'itinéraire local Luçon/Mareuil-sur-Lay représentent des variantes du chemin n°2 en desservant les chefs-lieux paroissiaux situés dans le secteur. Ne sachant pas grand-chose de ces bourgs et villages, si ce n'est qu'ils existaient en tant qu'habitat aggloméré au Moyen Âge classique, nous pouvons simplement émettre l'hypothèse d'une série de chemins d'origine médiévale ou moderne, générés par la nécessaire desserte des chefs-lieux paroissiaux et qui doublent ainsi un tracé plus direct et plus ancien entre des habitats de plus grande importance.

Enfin, il est possible de rejoindre La Roche-sur-Yon depuis Luçon sans passer par Mareuil-sur-Lay par deux tracés bifurquant depuis le chemin n°3 : n°11 et n°12. Ils se réunissent à Lavaud pour franchir le Lay. Un bac y est figuré sur la carte de Cassini ainsi que sur celle de Claude Masse. Ce dernier désignait ce passage comme l'un des trois possibles sur le Lay à l'ouest de Mareuil-sur-Lay (avec La Claye et Mareuil) et figure sur sa carte les deux chemins. Le tracé n°12 semble le plus ancien car il passe au sud du village de Péault. Il est de plus relativement direct entre Luçon et Lavaud. À partir de ce point de traversée sur le Lay, les deux tracés n'en forment plus qu'un et rejoignent La Couture d'où ils se divisent en plusieurs sections pour desservir des habitats du Massif ancien (n°10a, 10b, 8b, 9) (*Cf. infra*, 4.2.1).

#### ▪ De Luçon aux Moutiers-sur-le-Lay (CARTES 49, 51)

Un tracé relie directement Luçon aux Moutiers-sur-le-Lay (actuelle RD 7), selon un dessin très rectiligne qui pourrait faire penser à un chemin récent (n°1). L'observation des formes parcellaires montre cependant qu'il n'existe pas de tracé-doublon serpentant autour comme on l'observe fréquemment à côté des grands axes récents. De plus, sur le plan de Luçon réalisé par Claude Masse en 1704, le départ du chemin est bien figuré et porte l'annotation de « chemin du Moustier sur le Lay ». On doit donc en conclure qu'il existait déjà à l'époque moderne et que son tracé actuel est très probablement l'ancien. Sinon comment expliquer qu'on n'en retrouve pas trace alors que la lecture des anciens chemins est particulièrement aisée dans la plaine tant leur conservation dans la planimétrie préremembrée est bonne ? Enfin, il est selon nous inenvisageable qu'il n'ait pas existé de route entre Luçon et Les Moutiers depuis très longtemps étant donné l'ancienneté des



deux habitats. Les Moutiers-sur-le-Lay est un bourg formé à l'origine autour d'un monastère qui aurait été construit au VI<sup>e</sup> siècle sur les rives du Lay mais dont il ne reste plus aucune trace. L'habitat prit de l'ampleur et devint l'une des résidences des évêques de Luçon. Le secteur connaît quant à lui une occupation plus ancienne bien que difficile à caractériser. À L'Oucherie, au sud-ouest du bourg, L. Brochet affirme qu'on a trouvé au début du XX<sup>e</sup> siècle les traces d'un habitat romain [Provost *et al.* 1996 : 147].

Au-delà de la rivière de la Smagne, deux variantes existent : elles desservent le village de **Bessay** (n°1a et 1b) [*ibid.* : 88]. Le cadastre napoléonien de Bessay (1820) indique encore que ce tracé reliait Luçon et Bessay. Après une occupation visiblement importante durant l'Antiquité<sup>272</sup>, l'importance de cet habitat décline durant le second Moyen Âge, au moment où Mareuil-sur-Lay reprend de l'importance. Ainsi, alors que Bessay connaît une christianisation précoce (dès le VI<sup>e</sup>) et qu'elle est la paroisse-mère de Mareuil, le centre finit au XII<sup>e</sup> siècle par n'avoir plus aucune influence religieuse, et le doyenné rural est alors détenu par le bourg voisin qui attire dans son prieuré les moines de St-Michel-en-l'Herm [Doriath 1994 : 163-164]. Le vieux centre de peuplement se trouve donc largement dépassé. Cela expliquerait peut-être les raisons de l'abandon progressif des tronçons n°1a et 1b en faveur du tracé n°1 reliant plus directement Les Moutiers-sur-le-Lay.

Charles Estienne mentionne, parmi « les plus notables chemins » du Bas-Poitou, un grand chemin reliant Luçon à Loudun *via* Bessay et Les Moutiers-sur-le-Lay qui pourrait tout à fait correspondre à ce grand tracé. Estienne signale à « Mainlairs » entre Bessay et Luçon des activités piscicoles sur la Smagne [Estienne 1552 : 190]. Il s'agit de l'actuel lieu-dit de Mainclaye, première étape entre Luçon et Bessay. On sait par ailleurs que Loudun et Thouars, comme Luçon, se développent durant le premier millénaire de notre ère [Bourgeois (dir.) 2000]. Cet itinéraire remonte donc au haut Moyen Âge et le tracé identifié dans notre secteur pourrait correspondre à une portion de cet itinéraire altomédiéval.

#### ▪ De Luçon à Ste-Hermine (CARTES 49, 51)

On observe un tracé d'environ 13,5 km<sup>273</sup> qui relie directement Luçon et Ste-Hermine, sans passer par le bourg de Ste-Gemme-la-Plaine (n°2). On le suit très bien sur la carte d'État-Major à 1/40 000 et encore en 1950. Par contre, sur la carte topographique à 1/25 000 de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, il est largement tronqué entre le nord de la forêt de Ste-Gemme et le nord-ouest de St-Jean-de-Beugné, secteur fortement remembré, et au niveau du passage de l'A 83. Il n'est alors plus que l'assemblage de tronçons de chemins communaux ou d'exploitation.

Il est figuré par Claude Masse sur son 9<sup>e</sup> carré et sur le plan de Luçon. On s'aperçoit à l'analyse que, contrairement à aujourd'hui où le tracé sort par l'est de la vieille ville (au niveau de la gendarmerie), au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il partait par le nord (*Cf. supra*, « De Luçon à Mareuil-sur-Lay »). De l'autre côté, aux environs de Ste-Hermine, il arrivait par St-Hermand et le Magny, installés dans des méandres de la Smagne. St-

---

<sup>272</sup> La tradition érudite parle même de « vicus ». La terminaison du toponyme Bessay renvoie d'ailleurs traditionnellement aux anciens domaines romains au suffixe en *-iacus*.

<sup>273</sup> Ligne droite à vol d'oiseau.

Hermand est la paroisse-mère de Ste-Hermine et est de ce fait plus ancienne. Au Grand Magny, Benjamin Fillon avait signalé des « débris » romains à côté desquels deux *triens* mérovingiens ont été trouvés [Provost *et al.* 1996 : 190]. Quant aux quelques rares indices archéologiques situés à proximité, ils laissent à penser que ce tronçon du chemin pourrait être assez ancien. Le site de La Coudraie, fouillé dans le cadre des travaux de l'A 83, présentait une zone funéraire de l'Âge du Bronze, un petit habitat agricole du Haut-Empire et un petit habitat associé à des sépultures du haut Moyen Âge. Enfin, au Petit Magny, de l'autre côté du gué, une maison est inventoriée dans la base de données Patriarche et datée selon une fourchette large du haut Moyen Âge à l'époque moderne. Ces quelques indices, même ténus, associés au fait que ce chemin traverse la plaine pour relier le plus directement possible deux habitats à l'histoire ancienne (haut Moyen Âge avec présomption d'occupations antérieures), peuvent laisser penser que ce tracé a pu exister au haut Moyen Âge, voire avant.

Un doublon de ce chemin sur l'est, par Ste-Gemme-la-Plaine et St-Jean-de-Beugné, permet de desservir ces deux chefs-lieux paroissiaux (n°3). De ce fait, il est probablement plus récent, lié au développement de ces habitats. Si on le suit très bien dans la planimétrie de 1950 et du XIX<sup>e</sup> siècle, il est aujourd'hui constitué de la RD 14 jusqu'à Ste-Gemme, puis d'un chemin d'exploitation qui s'interrompt au bout de quelques centaines de mètres dans les remembrements. La RN 137 (n°4) – héritière d'une route construite vers 1750 – a en fait éclipsé cet ancien chemin.

#### ▪ De Luçon à Thiré (CARTES 49, 51)

Depuis Luçon, on repère également un grand tracé qui relie directement le bourg de Thiré, en évitant St-Aubin-la-Plaine, mais en passant par Ste-Gemme-la-Plaine (n°5). Il est cependant possible que le tracé se soit poursuivi légèrement plus au nord du tracé actuel, lorsqu'il entre dans Ste-Gemme. Un petit chemin d'exploitation longeant le sud de la forêt de Ste-Gemme se situe en effet dans l'alignement et se raccorde également à la voie menant à Luçon. Charles Estienne mentionne cette liaison dans *La guide des chemins de France* : elle relie Luçon à Thouars *via* La Caillère et Bressuire, s'inscrivant ainsi dans le réseau routier régional (*Cf. supra*, Chap. 2 – 2.1.1.). Marcel Gautier avait également signalé son existence et son ancienneté [Gautier 1950b : 19/02]. On le relève encore parfaitement sur la carte d'État-Major et dans la planimétrie de 1950. Aujourd'hui, il s'agit de la RD 14 de Luçon à Ste-Gemme-la-Plaine, puis d'un modeste chemin d'exploitation qui disparaît dans le paysage remembré à l'ouest de St-Aubin-la-Plaine. On le retrouve, une fois passé l'A 83, sous la forme d'un petit chemin communal qui sert jusqu'à la RN 148 de limite communale entre Ste-Hermine et St-Étienne-de-Brillouet. Il est bien indiqué sur le cadastre de Thiré (1828) comme étant le chemin menant à Luçon.

On observe un léger décrochement au sud-est de la ferme de la Chaume (hameau à 2,5 km à l'ouest de Brillouet). La limite communale continue elle tout droit, mais sur quelques mètres seulement, avant de marquer le même décrochage vers le sud-est et d'épouser le chemin qui mène à Thiré. Ce petit secteur correspond à un carrefour routier qui ressort dans la planimétrie alors qu'aucun habitat important ne s'y trouve. Il est localisé aux limites des communes de Ste-Hermine, St-Aubin-la-Plaine et St-Étienne-de-Brillouet et à l'est des gisements gaulois et romains des Noëls et des Sablons. Aucune donnée archéologique particulière ne se trouve à proximité immédiate mais la densité

importante de sites de l'Âge du Fer et de la période gallo-romaine constitue un élément de contexte intéressant, de même que sa position en limite de trois territoires.

Un autre chemin a probablement par la suite éclipsé ce tracé direct. Il permet la desserte de St-Aubin-la-Plaine et de Brillouet (n°5a et n°5c) ou les évite par l'est (n°5b) en rejoignant le chemin de Nalliers à Thiré. Pour cette raison, il est probablement plus récent, inscrit dans le réseau local de desserte des villages voisins.

Nous avons déjà dit plus haut l'ancienneté de l'occupation du sol à Thiré et de ses environs proches. De nombreux enclos rectilinéaires ont été repérés dans la plaine ; certains se trouvent à proximité de ce chemin. Mais leur nombre important et l'absence de précisions datées ne permettent pas d'en tirer des informations utiles pour la réflexion chronologique sur ce tracé. Encore une fois, c'est sa forme globale, l'ancienneté des deux centres qu'il relie et le fait qu'il évite des villages médiévaux en ne s'inscrivant pas dans leur réseau local, qui permet de le classer dans la catégorie des tracés anciens, très probablement au moins altomédiéval.

#### ▪ De Luçon vers le nord-est du secteur (CARTES 49, 51)

Un autre grand tracé ressort de l'analyse : celui qui relie **Luçon à L'Hermenault** en passant par Pouillé (n°6). Il rejoint plus loin Vouvant, cité médiévale fondée au début du XI<sup>e</sup> siècle par Guillaume V d'Aquitaine. Entre la forêt de Ste-Gemme et le Chemin Vert, il reprend en fait le tracé du Chemin des Sauniers.

On le repère très facilement sur la carte d'État-Major et il est encore quasiment préservé dans la planimétrie de 1950, sauf sur quelques courts tronçons à l'est de Ste-Gemme-la-Plaine. En 1827, il est désigné sur le cadastre napoléonien de St-Aubin-la-Plaine comme le chemin de Luçon à Pouillé. Aujourd'hui, sur la carte topographique à 1/25 000, il n'est plus composé que de chemins communaux et de tronçons de routes départementales ; il disparaît même au nord-ouest de Chevrette ainsi qu'entre le sud de l'Abbaye et l'ouest de Pouillé où l'A 83 a provoqué un remembrement important. Enfin, il forme la limite communale entre St-Aubin-la-Plaine et Nalliers.

L'Hermenault est surtout connu pour avoir accueilli la maison de campagne des évêques de Maillezais durant le second Moyen Âge. Mais de nombreux indices d'occupation gallo-romaine ont été mis au jour sur la commune, en particulier des sépultures de la fin de l'Antiquité à Purzeau et, selon Louis Brochet, des traces d'une *villa* romaine sous la maison des évêques [Provost *et al.* 1996 : 124]. Des chemins relient également ce village à Nalliers, Mouzeuil-St-Martin et Le Langon, tous trois habitats ou sites réputés d'origine antique, ce qui laisse à penser que L'Hermenault constitua une des portes sur le Massif ancien. Quant à Pouillé, nous ne connaissons pas grand-chose de son histoire. Benjamin Fillon prétend qu'il existait des « vestiges de constructions romaines »<sup>274</sup> et qu'un *aureus* avait été trouvé, mais cela reste trop imprécis pour en tirer une information exploitable [*id.* : 175].

Le tracé pourrait être plus direct qu'il ne l'est. En effet il marque une légère courbure vers le nord qui s'explique probablement par la reprise du Chemin des Sauniers et par la desserte des lieux-dits de l'Abbaye et de Féolette sur la commune de St-Étienne-

---

<sup>274</sup> Il ne précise pas si ces derniers se trouvaient sur la commune ou dans le bourg.

de-Brillouet. Le premier génère un carrefour qui ressort de manière évidente dans la planimétrie. Le toponyme renvoie probablement à une possession religieuse permettant l'exploitation de terres (ferme, hameau). Au Moyen Âge classique, une commanderie était située à Féolette et des inhumations du haut Moyen Âge y ont été trouvées. Le secteur semble avoir connu une occupation importante déjà à la période gallo-romaine : des « tuiles » romaines ont été trouvées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, selon L. Brochet, entre la commanderie de Féolette et l'Abbaye, ainsi que sur le site même de la commanderie (avec des monnaies) [*id.* : 182].

On observe que le gisement archéologique du **Grand Paisilier** (commune de St-Étienne-de-Brillouet) se trouve à une cinquantaine de mètres de ce chemin et qu'il adopte une orientation similaire au tracé, comme si les structures s'alignaient en fonction du chemin (**CARTE 52**). Ce site a été fouillé sous la direction d'Olivier Nillesse en 1993 dans le cadre des travaux préalables à la construction de l'A 83. Deux enclos imbriqués du deuxième tiers du II<sup>e</sup>/début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (de La Tène C2 à La Tène D1) ont été mis au jour, couvrant 7 570 m<sup>2</sup> (**FIG. 61**). Il s'agit d'une ferme gauloise aux activités agropastorales, voire salicoles, éventuellement en liaison avec un grand enclos-corrail de 30 000 m<sup>2</sup> situé à 600 m au nord, au lieu-dit du Bas de la Touche [Nillesse 1993b : 22]. Si la proximité et l'orientation similaire entre ce gisement et le chemin séduisent, il est difficile d'être affirmatif sur le rapport réel qui les unissait. Il s'agit donc d'un indice indirect de plus qui concourt à éclairer l'environnement de ce tracé.

Au niveau du carrefour de l'Abbaye, un tracé se détache et se dirige vers St-Étienne (n°7). Inexistant dans la planimétrie actuellement très remaniée de la plaine, on le retrouve au XIX<sup>e</sup> siècle et encore en 1950. Ensuite, à l'est de ce village, un tracé part vers le nord **en direction de La Caillère** (n°8, 8a, 8b, 8c) **et de Thouarsais-Bouildroux** (n°8, 8a, 8b, 8d) tandis qu'un autre (n°9) se dirige vers le nord-est, **à Antigny et La Châtaigneraie** par La Chapelle-Thémer. Un troisième tracé (n°10) se détache du n°8 au niveau de La Chapelle-Thémer et rejoint le n°9 à St-Cyr-des-Gâts. Ces chemins entrent donc directement dans la partie embocagée sans s'intégrer dans l'étoile viaire d'un bourg situé aux portes du Massif ancien. Ils s'inscrivent au contraire dans un espace « vide » entre les étoiles viaires de Thiré et de L'Hermenault.

#### ▪ De Luçon à Puymaufrais (**CARTES 49, 51**)

Depuis Luçon, un grand tracé bien lisible rallie le village des Mottes sur les bords de la Smagne (n°11). Il marque les limites des communes de Ste-Gemme-la-Plaine et de Corpe à l'ouest. Il se dirige ensuite sur Trizay puis vers Puymaufrais et, au-delà, vers L'Assemblée-des-Deux-Lay. Le virage à 90° du tracé après Trizay s'explique par la topographie abrupte de ce secteur. Le franchissement se faisait, avant le pont actuel de la route moderne, en face de Trizay. Le cadastre napoléonien de Ste-Pexine (1820) confirme qu'il y avait là « l'ancien gué de Trizay » et un chemin qui faisait limite entre les communes de Ste-Pexine et de Ste-Hermine. Trizay est le site d'une abbaye cistercienne où des sarcophages du haut Moyen Âge ont été retrouvés<sup>275</sup> ainsi qu'un probable atelier

---

<sup>275</sup> Informations de la base de données Patriarche.

monétaire ayant frappé des *triens* au nom de « *T(h)eodericiaco, Tendericiaco* » [Provost *et al.* 1996 : 94].

**Non loin de Luçon**, un autre tracé passait par Puymaufrais : il était composé d'un tronçon situé à l'est de la grande route royale de Nantes à La Rochelle, entre la ferme de Pétré sur les rives du Marais poitevin et Ste-Gemme-la-Plaine (n°12), et deux tronçons de voirie communale après Ste-Gemme (n°13 et n°14). Le chemin le plus à l'ouest (n°13) rejoignait aux Mottes le chemin de Luçon. Le plus à l'est (n°14) le rejoignait plus au nord, entre les fermes des Touches et de La Papaudière. À partir de ce point de rencontre, il semble que le tronçon jusqu'à Trizay soit très ancien. Tout autour, des enclos ont été repérés par photographie aérienne et des habitats gaulois, romains et altomédiévaux ont été fouillés dans le cadre des travaux de l'A 83 (La Belle Jouanne, Les Terres Douces, St-Linaire, La Bergerie). Le gisement de St-Linaire en particulier jouxte le chemin. En amont, le site des Mottes semble quant à lui être un habitat revêtant une certaine importance compte tenu des chemins évoqués plus haut et de sa position intermédiaire entre Mareuil-sur-Lay et Ste-Hermine sur la rive gauche de la Smagne. Nous n'avons malheureusement aucune donnée archéologique sur ce village et la base de données Patriarche référence seulement un amas de débitage non daté. Enfin, B. Fillon et O. de Rochebrune auraient trouvé, au lieu-dit de Chaligny, des tuiles romaines, indices d'un gisement romain situé entre les deux chemins [Provost *et al.* 1996 : 198]. En raison de ces indices archéologiques M.-Cl. Bakkal-Lagarde le signale comme étant un chemin antique [Bakkal-Lagarde s.d. (1994) : 197].

#### 4.1.3. Depuis Thiré vers l'ouest

Un grand tracé se détache nettement dans la planimétrie depuis Thiré jusqu'aux environs de Frosse et Corpe (**CARTES 53, 54**). Il se dirige ensuite, en plusieurs tronçons, sur Lavaud, La Couture (n°1a, 1b), St-Denis-du-Payré (n°1c, 1d, 1e) et sur le port de La Claye (n°1c, 1d) en empruntant l'ancien chemin de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne (n°1f). Entre Thiré, Les Magnils-Reigniers et Lavaud les sections n°1 et 1c apparaissent très bien sur la carte d'État-Major et la mission photographique de l'IGN de 1950. Ils ont par contre aujourd'hui complètement disparus, du moins jusqu'au niveau des Mottes. Sur cette section, le cadastre napoléonien de St-Jean-de-Beigné nous apprend que le tracé n°1 reliait Thiré à Mareuil-sur-Lay. Au niveau des Trois Fontaines (à environ 2 km à l'est de Frosse), il rejoint en effet le Chemin Vert, qui le relie ensuite directement à Mareuil. Le chemin de Thiré à Mareuil-sur-Lay (n°2) semble ainsi très ancien car l'antiquité du Chemin Vert est probable (*Cf. supra*, 3.1.1.) et parce qu'il dessert deux habitats anciens, laissant de côté d'autres localités. Il serait, pour cette raison, peut-être même plus ancien que le tracé par Bessay et Ste-Hermine (n°3).

Entre Frosse et Corpe, au niveau du « Moulin du Milieu », ce tracé n°1 se scinde en deux tronçons qui se dirigent vers l'ouest, au passage de Lavaud (n°1a, 1b), et vers le sud-ouest (n°1c) en direction du passage de La Claye ou vers St-Denis-du-Payré. Lavaud et La Claye sont, avec Mareuil-sur-Lay, comme nous l'avons dit, deux passages anciens sur le Lay. Le secteur du « Moulin du Milieu » comprend un nœud routier qui ressort dans la planimétrie. Il est issu du croisement des tracés n°1a et 1c, du tracé de Mareuil-sur-Lay

à Nalliers, de Luçon à Rassouillet (sur les rives de la Smagne, au niveau de l'éperon barré du Châtelard) et des Moutiers-sur-le-Lay aux Magnils-Reigniers. Les connaissances que nous avons de l'occupation du sol de ce secteur montrent une histoire longue qui est cohérente avec ce carrefour important mais dénué de centre habité. À environ 1 km au sud-ouest de Corpe, à Frise, se trouve un dolmen, juste à côté duquel existe un site du Néolithique final, voire du Néolithique récent (au lieu-dit l'Étau) [Poissonnier 1997 : 117]. Près de Frosse, L. Brochet mentionne en 1907 des « débris romains » tandis que M. Doriath rappelle les découvertes de « substructions » antiques à Cargois, au Ratelier et au Calvaire [Provost *et al.* 1996 : 108]. Enfin, la base de données Patriarche nous apprend que des vestiges du haut Moyen Âge ont été trouvés à Corpe, non loin du carrefour routier. Il s'agit d'une inhumation et d'un sarcophage dans l'église Saint-Ephrem.

L'analyse du 9<sup>e</sup> carré de la carte de Claude Masse nous permet d'être plus précis pour la partie située à l'ouest de Frosse et Corpe (**CARTE 54**). Alors que le tracé n°1a apparaît nettement dans la voirie du XIX<sup>e</sup> siècle et de 1950, on ne le retrouve pas sur la carte de Masse. L'ingénieur n'a en effet pas figuré de tracé coupant entre les deux villages. De plus, le chemin entrait directement dans Péault, alors qu'il ne fait que border le nord du village au XIX<sup>e</sup> siècle. On retrouve le tracé qui reliait Corpe à Péault (n°1b) mais il est incomplet depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ; à cette époque, c'est depuis le sud du village que s'embranchait la route vers Péault. Il y a donc eu des modifications entre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui s'expliquent peut-être par la volonté de relier directement le passage de Lavaud à l'actuelle RD 7 (Luçon/Les Moutiers-sur-le-Lay).

On retrouve aussi clairement le tracé n°1c sur la carte de Masse. Il s'agit aujourd'hui de la RD 44. À partir des Magnils-Reigniers, une fois le bourg traversé, il rejoint St-Denis-du-Payré en empruntant les tracés que nous avons détaillés pour l'itinéraire Mareuil/St-Denis (n°1e). Un tracé plus ancien existe peut-être à l'ouest des Magnils-Reigniers qui est aujourd'hui tombé en désuétude, évite le bourg par l'ouest et part vers le sud-ouest également (n°1d). On ne le retrouve pas sur la carte de Claude Masse, si ce n'est le tronçon situé entre l'ancienne route de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne et le hameau du Margat (à l'ouest des Magnils), tronçon qu'on retrouve encore sur la carte d'État-Major. Même si le tracé ne se prolonge pas sur les documents que nous avons exploités, sa forme, sa direction et sa cohérence nous incitent cependant à proposer cette hypothèse. En recoupant le Chemin des Sauniers, ce tracé établissait une liaison entre Thiré et les agglomérations situées le long du Marais poitevin à l'ouest du Lay (Curzon, St-Benoît-sur-Mer, Angles).

Un détail intéressant sur le cadastre napoléonien de la commune de St-Jean-de-Beugné (1827) constitue un indice historique. Il y est écrit que ce chemin était également « dit chemin Saunier ». Il constitue d'ailleurs la limite communale de Ste-Hermine sur cette courte section. Pour cette raison, André Bujeaud pensait que ce tracé représentait l'une des branches du Chemin des Sauniers [Bujeaud 1965 : 329]. Cette dénomination confirme selon nous plutôt l'hypothèse d'un tracé se prolongeant jusqu'au Lay et au Marais poitevin, ce qui constitue un indice d'ancienneté pour ce tracé. Autre constat intéressant démontrant l'ancienneté de cet axe : dans la plaine, là où le chemin a aujourd'hui disparu, une série d'enclos découverts par Maurice Marsac se succèdent le long de son tracé entre le nord de St-Jean-de-Beugné et à 2,5 km à l'ouest de la RN 148 (Ste-Hermine/Fontenay) – au Cheminet, aux Tervelais, au Champ de Lise, à la Routière,

au Moulin Moreau. La zone a bénéficié de campagnes de prospections aériennes par l'Armée de l'Air en 1976 et par Maurice Marsac, et les travaux de l'A 83 ont mis au jour plusieurs sites. Les enclos du Champ de Lise et des Tervelais interpellent en particulier car ils adoptent une orientation calée sur celle du chemin. Il est donc tentant d'y lire un rapport de fonctionnalité entre ces sites et ce chemin ralliant un centre de peuplement très ancien.

#### 4.1.4. Depuis Nalliers

##### ▪ De Nalliers à Mareuil-sur-Lay (CARTES 55, 56)

Deux tracés partent depuis Mareuil vers le sud-est pour aboutir entre Ste-Gemme-la-Plaine et Nalliers, juste au-dessus du pont de Silly :

- n°1 : il emprunte le Chemin Vert jusqu'au lieu-dit des Trois Fontaines et se dirige sur Ste-Gemme-la-Plaine. Il est d'ailleurs bien indiqué comme menant à cette localité sur le cadastre napoléonien de Corpe (1820).

- n°2 : il se dégage du Chemin Vert plus tôt, juste avant le quartier des Vignauds. Il permet de desservir Frosse et Journée (*Cf. supra*, « De Luçon à Mareuil-sur-Lay »).

Cet itinéraire local permet également de relier Mareuil-sur-Lay à Mouzeuil-St-Martin et Le Langon et, au-delà, Velluire.

La planimétrie aux environs de Ste-Gemme-la-Plaine appelle quelques remarques. Un chemin dessert le bourg et rejoint les bords du Marais poitevin juste avant le pont de Silly (n°3). Il est déjà figuré sur les documents du XIX<sup>e</sup> siècle comme étant le chemin principal. Mais des tracés, au nord de l'habitat, contournent Ste-Gemme-la-Plaine et semblent de ce fait plus anciens. Le tracé n°4 en particulier passe juste au nord du bourg et forme un ensemble continu qui se raccorde à l'ancienne route de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne. Il a aujourd'hui disparu mais on le retrouve dans la voirie du XIX<sup>e</sup> siècle et encore en 1950. Des tronçons de même direction s'alignent juste au-dessus ; ils pourraient constituer d'anciens tracés ayant la même fonction, à moins qu'ils ne représentent plutôt des alignements parcellaires ressortant dans le paysage parce que fortement conditionnés par l'orientation de la voirie dans ce secteur. Ils ne correspondent d'ailleurs à aucune route sur les autres documents du XIX<sup>e</sup> siècle ni sur la mission IGN de 1950 où ils s'avèrent être des limites parcellaires mélangées à des formes fossiles identifiées en photo-interprétation. Si cela peut être l'indice très lointain d'anciens chemins, il est difficile d'être affirmatif.

Les indices archéologiques sont ténus pour étudier la chronologie de ces tracés. Le n°1 bifurque du Chemin Vert au carrefour des Trois Fontaines, lieu qui concentre des enclos fossiles dont l'un date probablement de l'Âge du Bronze (enclos funéraire), témoins d'une occupation importante et ancienne. Au croisement des tracés n°1 et 4, se trouve une maison au nord de Ste-Gemme-la-Plaine, la Chevalerie, qui est datée selon une fourchette large dans la base de données Patriarche du haut Moyen Âge à l'époque moderne. Enfin, une série d'enclos longe ce tracé n°4 et des alignements isoclines témoignent peut-être d'une utilisation ancienne, antique ou gauloise, de ce chemin. La datation des centres reliés, Mareuil-sur-Lay, Nalliers, Mouzeuil-St-Martin et Le Langon, va en tout cas dans le sens de cette hypothèse.

### ▪ De Nalliers à Ste-Hermine (CARTES 55, 56)

Bien visible sur la carte d'État-Major et dans la voirie de 1950, le tracé n°5 constitue la limite communale entre St-Étienne-de-Brillouet et St-Aubin-la-Plaine au XIX<sup>e</sup> siècle. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, il n'en reste que quelques tronçons dans la plaine entre Ste-Hermine et St-Aubin-la-Plaine et c'est une simple voie communale à partir de l'Abbaye. Aujourd'hui, pour rejoindre Ste-Hermine depuis Nalliers, il faut emprunter la RD 88 qui dessert St-Aubin-la-Plaine et se raccorde à la RN 137 au niveau de St-Jean-de-Beugné, puis l'on arrive sur l'ouest de Ste-Hermine. Avant la construction de cette grande route – créée au XVIII<sup>e</sup> siècle – le chemin emprunté depuis St-Aubin partait directement vers le nord et rejoignait, au Magny, le chemin de Luçon à Ste-Hermine. Ce tracé aujourd'hui disparu de la planimétrie existait encore en 1950. Il a pu être fouillé en 2002 dans le cadre d'une évaluation archéologique préventive préalable à la construction du parc Vendéopôle aux Noëls (commune de St-Aubin-la-Plaine) (CARTE 57). L'occupation principale du site est caractérisée par une ferme fossoyée gauloise, puis par des chemins et du parcellaire antiques (FIG. 111) [Nillesse 2002b]. Le fossé du chemin n°5 a livré 64 tessons dont certains portaient des décors à la molette attestés sur des sites du I<sup>er</sup> siècle de notre ère et d'autres provenaient de vases non tournés pouvant appartenir à des productions gauloises ou gallo-romaines [*id.* : 5]. Cette structure se prolonge par deux fossés (F28 et F29) situés plus au sud, mais qui ne correspondent plus au chemin perceptible sur le cadastre napoléonien. Ils contenaient le même matériel céramique. Nous disposons donc de peu d'informations mais elles permettent de montrer que l'existence, à cet endroit, d'un chemin dans la direction nord-sud remonte très probablement à l'époque gallo-romaine. C'est d'autant plus plausible que Nalliers fut probablement une petite agglomération romaine et que des indices d'occupation de cette même époque ont été trouvés au Magny où se trouvait également un ancien gué sur la Smagne [Provost *et al.* 1996 : 190].

Enfin, au nord de St-Aubin-la-Plaine, après le chemin de Luçon à Thiré, une autre branche (n°6) partait vers le pont Sigou sur la Smagne et menait vers le Simon où B. Fillon et O. de Rochebrune avaient signalé la présence de *tegulae*, de même qu'au Pont Sigou [*id.* : 190-192].

### ▪ De Nalliers à Thiré et La Chapelle-Thémer (CARTES 55, 56)

Plusieurs tracés s'inscrivent dans la liaison de Nalliers à Thiré et La Chapelle-Thémer. Ils constituent autant d'indices de son ancienneté et de sa marque durable dans le paysage, d'autant plus que l'orientation des chemins duplique celle des aménagements agraires dans cette partie de la plaine. L'un d'entre eux apparaît peut-être comme plus ancien (n°7). Il emprunte en effet le même tracé que la liaison précédente jusqu'au « carrefour de l'Abbaye », puis continue vers le nord pour rejoindre Thiré en droite ligne sans desservir Brillouet ni St-Étienne-de-Brillouet. Il est donc parallèle à la route principale menant à Brillouet à l'ouest (n°8). Il a aujourd'hui disparu entre le Champ de Mouzeuil (à environ 1,3 km au SSO de Brillouet) et la sortie nord de Brillouet, mais il marque encore en partie le paysage sur la carte topographique à 1/25 000 sous la forme d'un petit chemin et d'une haie à l'est du village. Sur le cadastre napoléonien de St-Étienne-de-Brillouet (1827), il n'existait déjà plus à cet endroit où il n'était plus qu'une longue limite parcellaire. Mais en 1950, il était de nouveau un chemin d'exploitation, interrompu sur quelques mètres en un endroit. Sa fonction de chemin entre Nalliers et



Thiré – que nous supposons à la lecture morphologique – est confirmée par la consultation du cadastre napoléonien de Thiré (1828) : on y apprend que ce chemin, dont la section située sur la commune existait bien à cette date, reliait effectivement ces deux habitats. Le tronçon par Brillouet (actuelles RD 10 et 14) est donc plus récent et procède d'une captation classique d'un tracé ancien par un nouvel habitat situé à proximité et entraînant l'abandon progressif du chemin précédent.

Il nous semble également plus ancien parce qu'il arrive sur l'ouest de Nalliers et se prolonge par deux tronçons vers le Marais poitevin. Le premier se trouve aux lieux-dits de l'Îlot-les-Vases et de l'Île où un site de briquetage gaulois, des vestiges culturels et funéraires gaulois puis romains importants ont été fouillés en liaison avec un habitat (*Cf. supra*, 3.1.4.) ; le second est situé à Champ-Piou où une triple enceinte fossoyée préhistorique ou protohistorique s'appuyant sur l'ancien rivage a été découverte [Poissonnier 1997 : 177].

Enfin, au niveau de St-Étienne-de-Brillouet, se raccordait un tracé se dirigeant en droite ligne sur La Caillère (n°11, 11a, 11b, 11c) et Thouarsais-Bouildroux (n°11, 11a, 11b, 11d) *via* La Chapelle-Thémer qui reprend les chemins venant de Luçon. La jonction de ces deux tracés mettait ainsi Nalliers directement en liaison avec la vallée de l'Arkanson et ses coteaux (*Cf. infra*, conclusion).

#### ▪ De Nalliers à L'Hermenault et St-Valérien (CARTES 55, 56)

La route entre Nalliers et L'Hermenault correspond aujourd'hui à la RD 99 (n°12). Elle croise le Chemin Vert au sud du hameau de la Folie. À cet endroit, on observe un nœud routier qui ressort dans la planimétrie correspondant au croisement du Chemin Vert, de la route de Nalliers à Pouillé et du chemin de Mouzeuil-St-Martin à Thiré, soit des chemins reliant des habitats antiques. Situé à la limite des communes de Pouillé et de Mouzeuil-St-Martin, ce croisement dessine une belle étoile dont le centre correspond au point le plus bas du secteur (20 m NGF), au fond d'un bras de vallée sèche. Cette configuration topographique semble être l'explication de ce croisement remarquable. Les données archéologiques les plus proches ne nous apportent en effet pas d'informations décisives pour savoir si un habitat existait à l'emplacement de ce carrefour. Seul le gisement des Pouzacs (Mouzeuil), situé dans la vallée des Marzelles, s'avère peut-être intéressant. Maurice Marsac y a repéré, sur le versant sud d'une colline boisée, dominant le méandre d'une vallée sèche, un camp qui semble constitué d'un fossé linéaire et à la surface duquel quelques silex néolithiques ont été découverts. Il pose donc l'hypothèse d'un camp néolithique sur le modèle des éperons barrés, type d'habitat recherché durant toute la protohistoire [Marsac 1993 : 27].

Puis, entre Pouillé et L'Hermenault, le chemin se confond avec celui de Luçon à L'Hermenault (*Cf. supra*, 4.1.2. « De Luçon vers le nord-est du secteur »).

Depuis Pouillé, une branche bifurque vers St-Valérien (n°13). Nous savons peu de choses sur ce village, si ce n'est que le cimetière et l'église pourraient remonter au haut Moyen Âge<sup>276</sup>. Il existe également un tracé plus direct qui ressort particulièrement bien dans la planimétrie (n°14). Il s'agit d'un tronçon se détachant du tracé n°12 au sud-ouest

---

<sup>276</sup> Informations recueillies dans la base de données Patriarche.

de Pouillé et qui relie ainsi directement les deux centres sans desservir Pouillé. Aujourd'hui effacé par les remembrements, il est perceptible sur la carte d'État-Major. Mais il est probable qu'il soit rapidement tombé dans le réseau très local des dessertes de champs au profit de la route passant par Pouillé. Par St-Valérien, il était possible de rejoindre également La Caillère et Thouarsais-Bouildroux (n°15).

#### 4.1.5. Depuis Le Langon et Mouzeuil-St-Martin

##### ▪ Du Langon à Ste-Hermine et Thiré *via* Mouzeuil-St-Martin (CARTES 58, 59)

Le tronçon de chemin entre Le Langon et Mouzeuil-St-Martin (n°1) est probablement antique comme nous l'avons vu lors de l'étude des tracés longeant les rives du Marais poitevin (*Cf. supra*, 3.1.4.). Depuis Mouzeuil-St-Martin, deux tronçons (n°1a et 1b) rejoignent le chemin de Nalliers à Ste-Hermine au niveau du carrefour de l'Abbaye, en remontant la vallée des Marzelles, puis longent Beldecreux et Chaume juste à l'est. André Bujeaud voit continuer le tracé n°1c sur St-Hermand, St-Vincent-du-Puymaufrais et Trizay vers Nantes [Bujeaud 1965 : 332]. Il reprend en fait les indications de Louis Brochet. Ce chemin n'existe plus aujourd'hui et était déjà incomplet sur la carte d'État-Major mais il marquait encore le parcellaire en 1950. Ce tracé passe tout près d'un supposé campement néolithique, sur un éperon barré au Pouzac (à 300 m au sud du Chemin Vert) où des *tegulae* et tessons de terre cuite ont également été découverts au XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que près d'un autre « camp » néolithique repéré par avion à Pijouet [Provost *et al.* 1996 : 151 ; Poissonnier 1997 : 175].

Depuis Mouzeuil-St-Martin, un grand tracé de 9,5 km environ va jusqu'à Thiré (n°2) en passant juste à l'est de St-Étienne-de-Brillouet (n°2a) ou en desservant ce bourg (n°2b). Il passe par Féolette. Encore une fois le tracé est tombé en désuétude, et aujourd'hui les tronçons entre Féolette et Thiré n'existent plus. Le chemin existait cependant bel et bien au XIX<sup>e</sup> siècle (carte d'État-Major et cadastre) et il est encore lisible dans la planimétrie de 1950. La variante desservant le village de St-Étienne-de-Brillouet est probablement postérieure (n°2a), conséquence de la captation du tracé par l'habitat.

##### ▪ Du Langon à St-Valérien, St-Laurent-de-la-Salle et L'Hermenault (CARTES 58, 59)

A partir du chemin n°1 se détachent deux branches, l'une filant sur St-Valérien à partir du Petit Vigneau (à l'est de Pouillé) (n°3 et 3a) et l'autre rejoignant directement St-Laurent-de-la-Salle dans le Massif ancien (n°4). Encore une fois, ces tracés ont disparu du paysage actuel mais sont perceptibles sur les documents du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le cadastre où ils sont désignés comme des chemins provenant du Langon. Le Langon se trouvait donc directement en liaison avec La Caillère et Thouarsais-Bouildroux. Le tracé n°3 est même le prolongement d'un chemin venant de Velluire (Chemin Boquin) (*Cf. infra*, 4.1.6. « De Velluire et Auzay à Thiré, St-Valérien, St-Laurent-de-la-Salle et L'Hermenault »).

Malheureusement, la commune de St-Laurent-de-la-Salle ne comporte aucune donnée archéologique qui nous permette d'avoir un éclairage, même pâle, sur son histoire.

Depuis Le Langon, deux tracés relient le bourg antique à L'Hermenault. Un premier, à l'ouest, rejoint la route de Mouzeuil-St-Martin à L'Hermenault au niveau du lieu-dit du Fritu (n°3, 4, 5). Aujourd'hui, cet ancien chemin disparaît une fois passée la route départementale de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne et n'existait déjà plus en 1950 entre Pouillé et Petosse. Son tracé s'explique probablement par la commodité que représentait la vallée sèche de Roget située au nord du Langon. Le second tracé, situé à l'est, passe par Petosse (n°6). Il correspond aujourd'hui à la RD 30. Ce chemin pourrait remonter au haut Moyen Âge compte tenu des informations historiques que nous possédons sur Petosse : ancien grand domaine de l'époque mérovingienne, puis dépendance de l'abbaye de Maillezais, il a généré un carrefour routier important<sup>277</sup> dans la plaine. Sa position intermédiaire, à mi-chemin entre le Marais poitevin et le bocage, et son rapport avec des chemins reliant des habitats antiques (et le passage de Velluire) dont le Chemin Vert pourraient néanmoins laisser penser qu'il serait plus ancien. Depuis ce bourg, se détachaient également deux tracés reliant Sérigné (n°7, *Cf. infra* « Depuis Mouzeuil-St-Martin ») ou directement Vouvant (n°8, *Cf. infra* « Depuis Mouzeuil-St-Martin »). Le tracé par Sérigné permettait aussi de rallier Vouvant mais donnait également accès aux marges forestières au nord de Fontenay-le-Comte, en évitant ainsi la ville.

#### ▪ Depuis Mouzeuil-St-Martin (CARTES 58, 60)

Nous venons de voir quels étaient les chemins menant de Mouzeuil-St-Martin à Ste-Hermine et Thiré car ils sont les mêmes que ceux partant du Langon. À ceux-là s'ajoutent des tracés reliant le nord-est du secteur :

- à St-Valérien : deux tracés relient Mouzeuil-St-Martin à St-Valérien ou St-Laurent-de-la-Salle par Pouillé. L'un correspond actuellement à la RD 104 (n°1) et l'autre est un ancien chemin tombé en désuétude depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (n°2). Au-delà de Pouillé l'actuelle RD 99 assure un tracé direct (n°3). Depuis Pouillé, il était possible de rallier le grand chemin du Langon à St-Laurent-de-la-Salle (n°4) et donc d'éviter St-Valérien pour rejoindre directement St-Laurent.

- à L'Hermenault : depuis le nord de Mouzeuil-St-Martin part un grand tracé qui rejoint directement L'Hermenault (n°5). Il a aujourd'hui quasiment disparu dans la plaine en raison des remembrements intensifs, sauf à proximité des deux habitats mais on le retrouve très nettement sur la carte d'État-Major et il est désigné comme tel sur le cadastre de L'Hermenault (1826). Il est par contre déjà interrompu en 1950 entre le nord du Grand Vanzay et la RN 148. Ces deux secteurs ont connu une occupation ancienne, dès l'époque antique.

- à Sérigné : depuis l'ancien tracé de la grande voie reliant Les Sables à Fontenay se détachait un chemin (n°6) qui rejoignait Petosse puis Sérigné *via* le hameau de Coutigny. Un tracé, qui existe toujours sur la carte topographique à 1/25 000, rejoignait

---

<sup>277</sup> Voici les chemins qui se croisent au carrefour de Petosse : le chemin du Langon à L'Hermenault, de Mouzeuil-St-Martin à Sérigné, du Poiré-sur-Velluire à L'Hermenault, d'Auzay à Pouillé, le Chemin Vert, le chemin de Longèves à Petosse, du Langon, de Mouzeuil et de Velluire à Coutigny.

directement Vouvant en traversant la rivière de la Longèves au niveau du hameau de la Chauvière (n°7). Le tracé par Sérigné permettait aussi de rallier Vouvant mais donnait également accès aux marges forestières au nord de Fontenay-le-Comte, en évitant ainsi la ville.

#### 4.1.6. Depuis Velluire et Auzay

##### ▪ De Velluire et Auzay<sup>278</sup> à Thiré, St-Valérien, St-Laurent-de-la-Salle et L'Hermenault (CARTE 61)

Depuis Velluire et Le Poiré-sur-Velluire, pour rejoindre Thiré et St-Valérien, on pouvait passer par Le Langon ou partir directement vers le nord (tracé n°1). Le tracé n°1 n'existe plus aujourd'hui mais est encore lisible dans la voirie de 1950 et de la carte d'État-Major. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il fait aussi fonction de limite communale à l'entrée de notre secteur et jusqu'à la RD 949 (Les Sables-Fontenay). Sur la carte topographique à 1/25 000, on ne le retrouve plus qu'une fois passée cette grande route. Celle-ci semble donc avoir coupé la circulation sur ce chemin, le flux ayant été dirigé sur Le Langon.

Le tronçon entre Le Poiré et le sud de Petosse pourrait être très ancien – antique – car il desservait, au lieu-dit des Coussais (hors-secteur), une ancienne chapelle romane, placée sous le patronage de Saint Nicolas, où, sous l'autel, Octave de Rochebrune et Louis Brochet ont trouvé un mur en petit appareil romain, des *tegulae* et de la céramique [Provost et *al.* 1996 : 172]. Des prospections pédestres réalisées par Christian Gendron ont mis au jour des vestiges qui témoignent sans ambiguïté d'un ancien site antique (verres des I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles apr. J.-C., sigillée du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., céramique antique, monnaies, une statuette) [*ibid.*]. La prospection aérienne permet de proposer une interprétation car elle a montré l'existence d'un vaste ensemble de bâtiments, dont une aire thermale. Il s'agit donc très probablement du site d'une ancienne *villa*. Une soixantaine d'inhumations (dites « d'enfants » dans la carte archéologique) ont également été retrouvées sur le site de la chapelle et datées du Moyen Âge par la céramique [*ibid.*]. Enfin, ce site se trouve au carrefour entre deux itinéraires antiques importants : celui qui traverse le Marais poitevin reliant Saintes à Nantes (*Cf. supra*, 3.2.1. « L'itinéraire antique de Saintes à Nantes ») et celui qui contourne le Golfe des Pictons et qui traverse la rivière de la Vendée à Chaix (*Cf. supra*, 3.1.4.). Cette situation privilégiée explique sans doute la continuité d'occupation du site jusqu'au Moyen Âge. Sa disparition est-elle liée au processus de regroupement de l'habitat qui aurait favorisé Le Langon et Auzay au détriment de l'habitat situé entre ces deux villages ? La position intermédiaire du site et la chronologie de la chapelle pourraient suggérer cette hypothèse de travail. Le réseau routier local marque en tout cas clairement cela en favorisant les tracés depuis Le Gué-de-Velluire vers Le Langon et Auzay ; entre les deux, celui passant par la chapelle des Coussais semble être tombé progressivement en désuétude.

Au niveau de la grande voie royale, le chemin se dédouble : le tracé n°1 contourne Petosse par l'ouest tandis que le n°1a passe par ce bourg. Le tracé n°1a se raccordait au

---

<sup>278</sup> Les chemins partant d'Auzay vers Thiré, St-Valérien, St-Laurent-la-Salle et L'Hermenault reprennent ceux qui partent de Velluire en se branchant dessus.

chemin du Langon à L'Herminault (n°2) pour rejoindre L'Herminault, le mettant ainsi directement en relation avec le passage de Velluire. Le tracé n°1 n'existe plus aujourd'hui mais était toujours inscrit dans la planimétrie de 1950 et du XIX<sup>e</sup> siècle, et il est figuré sur l'Atlas de Trudaine. Il a été abandonné lors du redécoupage parcellaire des années 1970 au profit de la seule desserte du bourg de Petosse. Il est indiqué sur le cadastre napoléonien de Pouillé que ce chemin était le « chemin Boquin menant du Poiré au bourg [de Pouillé] et à St-Laurent », confirmant ainsi notre interprétation. Ce schéma est, nous l'avons vu à plusieurs reprises, caractéristique des captations de tracé par un habitat postérieur situé dans l'emprise de son itinéraire (ici, Velluire/Thiré).

Les deux tracés n°1 et 1a se rejoignent à moins de 2 km au sud-est de Pouillé, au quartier des Chirons du Poiré. De cet endroit, partait également un chemin vers St-Valérien (n°3) puis vers St-Laurent-de-la-Salle (n°4) d'où l'on gagnait La Caillère et Thouarsais-Bouildroux. Ces chemins ont également disparu aujourd'hui dans la plaine.

Vers Thiré, passé Pouillé, le tracé n°1 se distingue dans la planimétrie ancienne alors qu'il a aujourd'hui été effacé par les remembrements (la RN 148 assurant la liaison). De là, il rejoignait directement Thiré puis Ste-Hermine. Au nord-ouest de Pouillé, le tracé n°1 passe à 400 mètres environ d'un éventuel site funéraire du haut Moyen Âge : un sarcophage supposé de cette période est référencé dans la Base Patriarche sur le quartier des Trois Fontaines.

L'un de ces tracés correspond probablement au chemin, figuré en partie par Claude Masse sur le 46<sup>e</sup> carré de sa carte générale<sup>279</sup>, qui relie Le Gué-de-Velluire et Le Poiré-sur-Velluire à Nantes *via* Chantonay.

Un indice archéologique intéressant nous permet de mieux renseigner le chemin n°1. Il a en effet été fouillé sur le site archéologique de Lelleton (commune de Petosse) (**FIG. 30 ; CARTE 37**) [Moron 1993]. Nous avons vu plus haut combien cette fouille a pu apporter des informations précieuses sur l'ancien tracé de la voie royale (*Cf. supra*, 3.1.3. « Indices chronologiques sur l'ancien chemin de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne »). Elle nous renseigne également sur ce chemin Boquin qui traverse le gisement du nord-ouest au sud-est. Il a été archéologiquement identifié sous le numéro d'enregistrement 1007/5013 et fouillé en trois endroits. Nous résumons ici les principaux résultats de cette fouille compulsés dans le DFS de Nathalie Moron [*id.* : 100-110]. Ce chemin présente un aspect différent selon les fenêtres d'observation et la nature du terrain traversé (**FIG. 112**). Concernant la base de la construction, il utilise soit le substrat calcaire comme niveau de préparation ou de fondation (à l'extrémité est-ouest et au sud-est du chemin dans la zone 1), soit le substrat limoneux en installant par-dessus un limon jaune damé qui devait stabiliser et assainir le terrain avant l'installation des pierres (observation réalisée en zone 1). Malgré un état général de conservation plutôt mauvais, les niveaux supérieurs de construction étaient encore perceptibles lors de l'opération de sauvetage. Par contre, la surface de roulement ne subsistait plus que sous la forme de quelques lambeaux de cailloutis calcaires liés à une couche de limon brun damé, aux extrémités ouest et est du chemin (dans la partie nord de la zone 1). Des traces d'ornières ont été mises au jour en bordure de la zone d'habitat, dans la couche de limon damé. Ces traces, très usées, ont creusé la surface de roulement et le niveau supérieur des blocs du

---

<sup>279</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°17.

chemin<sup>280</sup>. La chronologie relative établie par les archéologues rattache son utilisation à la période moderne : il est en effet installé postérieurement au chemin gallo-romain n°5007 mais avant le chemin vicinal n°3 qui lui est contemporain. De plus, le mobilier qui a été trouvé dans les différents niveaux archéologiques composant le chemin se rattache à cette période : céramique, mobilier métallique et deux monnaies (de 1643 et 1710-1712). Ce mobilier est évidemment à mettre en relation avec la présence toute proche d'une occupation. Rappelons qu'un bâtiment d'exploitation agricole (grange ou étable), une écurie et une cour de ferme ont été mis au jour et datés des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Ce bâtiment s'alignait sur la voie royale tandis qu'une entrée pavée permettait l'accès direct du bâtiment d'écurie au « Chemin Boquin ».

Une autre observation intéressante à propos de ce gisement concerne le chemin d'Auzay à Petosse (n°5, 5a). Il semble en effet s'être prolongé jusque dans le site de Lelleton selon une direction NO/SE sous la forme d'une limite parcellaire fossoyée qui se situe dans le prolongement d'une limite parcellaire de 1950. Nathalie Moron, la responsable de l'opération, le rattache à l'occupation gallo-romaine, bien qu'aucun matériel datant n'y ait été trouvé, mais parce qu'il adopte une disposition et une orientation cohérente avec les autres structures de cette phase. Ce fossé se raccorde au chemin Boquin. Cet ensemble de formes cohérentes qui organisent le parcellaire antique de Lelleton est donc un indice de l'ancienneté des tracés reliant Auzay et Velluire au bocage actuel. Cela semble d'autant plus probable que le passage de Velluire est attesté pour l'Antiquité et que le bourg d'Auzay fut occupé à cette même période. Des traces antiques ont en effet été signalées dans le bourg lui-même : des bâtiments, des *tegulae*, une nécropole, des monnaies et de la céramique romains [Provost *et al.* 1996 : 67].

Enfin, l'abandon du chemin Boquin est perceptible dans les perturbations et arrachements des niveaux supérieurs qui sont comblés en certains endroits par du limon rouge, de même nature que le liant des blocs et le substrat (zone 5/secteur 3), ou du limon brun (zone 5/secteur 4, où l'on observe des traces de soc de charrue postérieures à l'abandon du chemin). L'abandon de ce chemin est postérieur à 1845, date des levés de la feuille de Fontenay-le-Comte pour la carte d'État-Major. Il n'apparaît cependant plus sur l'atlas cantonal de 1887 au sud de l'ancienne route royale, ni sur la mission IGN de 1950 où seules ses extrémités nord et sud sont de petits chemins d'exploitation. Pourtant, sur la carte « Type 1889 » de 1952, le chemin Boquin est bel et bien figuré. Il semble donc que ce chemin ait connu une phase d'abandon – avérée par les données archéologiques – puis qu'il ait été remis en fonction, avant d'être définitivement abandonné par la suite, probablement en lien avec les grands remembrements. Nous retrouvons donc ici un cas de figure déjà rencontré ailleurs dans notre fenêtre d'étude : celui d'un tracé se transmettant de manière non-linéaire, c'est-à-dire en intégrant des phases de hiatus.

Dans leur étude, les archéologues ont réinséré ce chemin dans un environnement viaire à l'échelle de la commune, voire des communes voisines, en se fondant sur la lecture du cadastre napoléonien. À cette échelle, le chemin Boquin permettait de relier la route royale au chemin du Langon à Petosse, situé à l'ouest, ce qui faisait communiquer les deux communes de Petosse et du Langon et assurait la desserte des zones cultivées. L'analyse morphologique permet quant à elle de réinsérer aussi cette liaison locale dans un

---

<sup>280</sup> Nous n'entrerons pas en détail dans l'analyse de ces ornières car celle-ci n'apporte rien en définitive à nos réflexions sur la forme des tracés [Moron 1993 : 103-108].

environnement plus global. Ce chemin met alors en relation, à plus petite échelle, le passage de Velluire avec Thiré, St-Valérien et St-Laurent-de-la-Salle. Son qualificatif de « Boquin » prendrait alors tout son sens, désignant un tracé se dirigeant vers le bocage. Si la fouille a donné une datation moderne, nous pensons que le tracé est bien plus ancien. Car non seulement il part de Velluire, point de passage antique sur la Vendée, mais il évite Petosse, dont les origines au moins altomédiévales sont attestées, et il se poursuit jusqu'à Thiré dont l'histoire très ancienne est établie. Enfin, il se trouve que c'est la seule structure moderne sur le gisement de Lelleton qui reprend une orientation très proche de celle des structures gallo-romaines (habitat, chemins et parcellaire). S'il reste malheureusement impossible d'être précis sur la datation de ce chemin, il est néanmoins certain que son tracé est plus ancien que la période moderne et que le mobilier archéologique rend ici plutôt compte d'une phase de son utilisation, d'autant plus visible qu'un habitat moderne s'est implanté à proximité.

#### ▪ De Velluire et d'Auzay à Sérigné (CARTE 61)

Depuis Le Poiré-sur-Velluire jusqu'à Auzay, la route empruntée est actuellement la RD 85 (n°6). Mais le tracé continue tout droit, laissant Auzay à environ 500 m sur l'est pour filer sur Longèves et Sérigné. À Sérigné, un tronçon entre dans le bourg mais un autre se poursuit tout droit, évitant Sérigné par l'est, et rejoint Vouvant. Ce chemin existe encore en 1950 et est encore quasiment intégralement conservé sur la carte topographique à 1/25 000, exception faite du sud de Sérigné où les remembrements ont redessiné la voirie.

Ce tracé n°6 croise le chemin d'Auzay à Petosse au nord-ouest d'Auzay. À cet endroit se trouvait un site gallo-romain important, au lieu-dit de la Raire, juste à côté d'un prieuré médiéval. Des *tegulae*, des monnaies d'or et d'argent du Haut-Empire, des objets en bronze, des meules, des tessons d'amphores y ont également été découverts, ainsi qu'au moins une sépulture [Provost *et al.* 1996 : 65-66].

Enfin, le chemin partant d'Auzay et contournant Petosse par l'ouest (n°7) semble également très ancien car il est déjà en partie abandonné sur la carte d'État-Major, entre le chemin du Langon à Fontenay-le-Comte et de Velluire à Petosse ; de même pour les deux autres tronçons qui doublent ce tracé juste au-dessus de lui. On les restitue essentiellement grâce à l'analyse du parcellaire. En plus de se prolonger dans le chemin Boquin cohérent avec les formes gallo-romaines du site de Lelleton, le tracé n°7 longe un autre gisement antique, celui de la Muraille Amédée où des *tegulae* et de la céramique gallo-romaines, ainsi qu'une meule en grès ont été découvertes [*id.* : 66-67].

La concordance de ces indices archéologiques antiques interpelle et laisse deviner une ancienneté certaine des tracés étudiés ici. Évidemment ces tracés n'ont pas été de manière continue des chemins ; leur forme perdure au-delà du modelé et de la fonction qui évoluent bien plus vite. La cartographie n'est ici qu'une carte interprétative des tracés *possibles*, tous n'ayant pas été de véritables chemins synchrones.

## ▪ De Velluire à Fontenay-le-Comte (CARTE 62)

Le chemin de Velluire à Fontenay-le-Comte s'inscrit à plus petite échelle dans une liaison entre La Rochelle et la Loire tourangelle et saumuroise *via* Fontenay-le-Comte. À partir du Gué-de-Velluire, on longeait essentiellement la rive gauche de la Vendée, jusqu'à la capitale du Bas-Poitou. Mais on pouvait également naviguer sur la rivière elle-même, jusqu'au niveau du Gros Noyer (ancien port), ainsi que nous l'apprend Claude Masse sur son 46<sup>e</sup> carré de la carte générale des Côtes du Bas-Poitou (1720)<sup>281</sup>. Il précise en effet qu'ici « remontent les Bateaux quand les eaux sont hautes ». On retrouve la même précision dans le mémoire qu'il a rédigé pour accompagner cette carte (1706)<sup>282</sup> :

La rivière de Vendée n'est navigable que jusqu'aux maisons du Gros Noyer que l'on a marqué à la carte d'un A en rouge qui est environ à 1 000 toises du centre de la ville, où l'on charge partie de l'année, quand les eaux sont hautes, quantité de denrées du pays car la rivière de Vendée tarit presque tous les étés secs.

Mais cette navigation était trop irrégulière pour faire de Fontenay-le-Comte un vrai port fluvial et, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'historien André Benoist nous apprend que les bateaux s'arrêtaient à Velluire, rarement au moulin de Boisse, et le plus souvent sur l'Autise à hauteur de Maillezais [Benoist 1998 : 523]. Les chemins étaient donc incontournables pour assurer les échanges. Un réseau de communication utilise ce couloir naturel de la rivière de Vendée pour relier Velluire à Fontenay-le-Comte et s'organise selon un faisceau de plusieurs tracés. En la remontant, ces chemins permettent de mettre en relation les terres intérieures du Marais poitevin avec le bocage du nord-est du secteur tout en desservant parfois les habitats situés sur le trajet.

Le 46<sup>e</sup> carré de la carte générale des côtes du Bas-Poitou et le plan de la ville de Fontenay-le-Comte<sup>283</sup> de Claude Masse (1720) nous permettent de cerner plus précisément cet itinéraire (**CARTE 63**). Ces documents nous apprennent que l'ancien chemin menant à La Rochelle passait par le village de Velluire. Deux chemins sont désignés comme reliant La Rochelle à Fontenay-le-Comte. Le premier, sur la grande carte, passe par les villages de Boisse, St-Médard-des-Prés (ancienne paroisse St-Marc) et Bioissais (n°4). On le retrouve aisément sur l'atlas cantonal (**CARTE 64**) et encore sur la carte topographique à 1/25 000 (RD 115), à la nuance près que la route principale passe dorénavant par Chaix (n°4a), alors qu'elle passait auparavant au sud de ce bourg, en le desservant par une bretelle, comme on le voit sur la carte de Claude Masse. Ce grand chemin n°4 traversait la ville de Fontenay-le-Comte par le faubourg des Loges et partait vers le nord-est en direction de Saumur. Fontenay-le-Comte était donc une étape entre La Rochelle et Saumur. La carte de Cassini nous permet de compléter ce tracé : il reliait St-Michel-le-Cloucq, Foussais-Payré et Puy-de-Serre, puis se dirigeait sur Saumur mais aussi sur Tours. Ce chemin est mentionné dans le guide de Charles Estienne en 1552 comme le grand chemin de La Rochelle à Saumur.

Le tracé n°4 est doublé au sud et à l'est par un autre tracé qui contourne Fontenay-le-Comte et rejoint la route vers Saumur depuis Bioissais (n°6). Il existait déjà au début du

---

<sup>281</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°17.

<sup>282</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume2-annexe2 pour le texte intégral et original.

<sup>283</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : Ms. 505 F°131h, feuille 55.



XVIII<sup>e</sup> siècle et il fut régularisé, après 1833, en prolongeant la route moderne rectiligne jusqu'à la route royale traversant Fontenay. Passé le chemin fer, il retrouve son dessin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on distingue encore très bien sur la carte topographique à 1/25 000 et il s'embranché avec l'ancien chemin menant à Saumur. Il permettait autrefois d'éviter le centre urbain et de rejoindre directement le bocage, alors qu'il est aujourd'hui pleinement inséré dans la trame urbaine.

Plusieurs sites archéologiques intéressants ont été découverts le long de ce tracé n°4, témoignant de sa probable antiquité. Au sud de St-Médard-des-Prés, une imposante *villa* gallo-romaine de la fin du I<sup>er</sup>/milieu du III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. et sa nécropole ont été découvertes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>284</sup> [Provost *et al.* 1996 : 115-117]. À proximité immédiate de Boisse, au lieu-dit du Cart, une inhumation avec les tessons d'une cruche de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Âge a été mise au jour [*id.* : 118]. Enfin, sur la commune de Chaix, de nombreux indices archéologiques laissent supposer – avec l'existence de passages sur la rivière – une possible agglomération secondaire. Plus précisément, les gisements du Chiron, de L'Éperchis, du Fief de Chaillot, de La Darlaise, des Terres Noires et de Massigny sont tous situés à proximité immédiate de ce tracé et du n°4a ; et ils sont tous datés de la période gallo-romaine [*id.* : 99]. Ajoutons, à proximité également, le gisement des Filasses, découvert lors des travaux archéologiques préventifs de l'A 83 qui comportait des structures d'une ferme de La Tène moyenne et un petit cimetière du Haut-Empire [Debusscher 1994].

La proximité de ces vestiges, leur nombre et surtout l'existence d'une nécropole sont des indices très forts pour postuler l'existence, à cette période, si ce n'est du tracé relevé sur les cartes, du moins d'un chemin passant à cet endroit et dans cette direction.

Le second tracé indiqué par l'ingénieur-cartographe reliant Fontenay-le-Comte et La Rochelle rejoint également Velluire mais en contournant par le sud ces habitats (n°5 sur la carte de Masse). S'il est figuré sur le 46<sup>e</sup> carré, sa direction vers Velluire et La Rochelle est mentionnée uniquement sur le plan de la ville de Fontenay-le-Comte réalisé par Masse la même année et inséré en encart sur la grande carte générale. Enfin, sur ce 46<sup>e</sup> carré, le tracé ne débouche pas à Velluire mais dans la forêt de Nesdeau où se trouvait alors une résidence du sénéchal de Fontenay-le-Comte que « l'on découvre de fort loin », ainsi que le précise Masse. Or, il est très peu probable qu'un chemin aussi important économiquement et stratégiquement ait dû passer par la demeure d'un sénéchal et emprunter son allée pour rejoindre la route menant à Velluire. Cela n'a pas de sens, ni historique, ni pratique. D'où deux explications possibles : soit Claude Masse s'est tout simplement trompé dans le report de cette information sur le plan de Fontenay-le-Comte (il a écrit la direction du chemin sur le mauvais tracé), soit ce tracé se raccordait au tracé principal après Boisse, au niveau des moulins de Boisse (par les tracés n°5a et 5b sur la carte de Masse). Ce tracé a disparu entre le début et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en grande partie. On ne le retrouve en effet plus sur l'atlas cantonal. Il semble que la partie du tracé n°3 comprise entre le moulin Bertin, au sud de Boisse, et l'intersection avec la route n°4 à Bioissais puisse correspondre à cet ancien tracé. Entre ces tracés n°4 et n°3, on lit sur

---

<sup>284</sup> Cette dernière a été fouillée en 1845 (par Benjamin Fillon) et semble avoir été assez importante compte-tenu de la découverte d'un *atrium* doté d'un bassin, de quatre « chambres, d'une « cuisine » équipée de deux fourneaux, de l'existence de peintures murales et d'une riche tombe de femme (début II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.) à proximité [Nillesse 1997 : 170].

l'atlas cantonal, sur le cadastre napoléonien et sur la carte topographique à 1/25 000, un chemin contournant juste le sud de Boisse (n°4b) pour relier directement Chaix à Fontenay-le-Comte. Il n'apparaît cependant pas sur la carte de Masse. Il semble donc qu'il soit postérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle. On ne peut néanmoins être affirmatif sur ce point, compte tenu des phénomènes de résilience que nous avons déjà observés dans l'évolution des tracés routiers. Il faudrait donc pouvoir sonder archéologiquement ce secteur pour trancher.

L'actuelle RD 938 ter double par l'est ces chemins et représente le tracé le plus récent. Elle n'apparaît pas sur les documents de Masse parce qu'elle est une route stratégique construite en 1833 pour relier Saumur à La Rochelle *via* Fontenay-le-Comte (n°1). Elle ne passe ni par Le Gué-de-Velluire, ni par Velluire, mais à côté de Vix, puis elle bifurque plein ouest vers Marans, port de rupture de charge entre navigations fluviale (Sèvre niortaise) et maritime. Mentionné au XI<sup>e</sup> siècle comme étant un port maritime de la Sèvre niortaise, il ne cessa de prendre de l'importance et devint un enjeu économique de taille pour la ville de Fontenay-le-Comte car il était le seul endroit où l'on pouvait écouler les blés de la plaine ainsi que le rapporte un mémoire sur l'élection de Fontenay en 1730 [Benoist 1998 : 520]. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce port était considéré comme le plus gros bourg et le plus riche de l'Aunis car il contribuait à ravitailler en grains toute la côte atlantique française, entre Bayonne et Nantes [*id.* : 528]. L'ancien tracé de cette grande route au sud de Fontenay-le-Comte est facilement repérable sur la carte d'État-Major et sur l'atlas cantonal de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (n°3)<sup>285</sup>. Sur la carte générale de Masse, il nous semble possible de reconnaître une partie de cet itinéraire vers Vix, entre Nizeau et le carrefour des moulins de Boisse (n°3 et 3b), où il se confond avec le tracé reliant la forêt de Nesdeau à Fontenay-le-Comte, même si le tracé adopte un dessin légèrement différent. On remarque une variante par la Chapelle des Sept Chemins, juste à l'ouest de Fontaines, qui existe sur tous les documents (n°3a). Sur la carte de Masse et sur l'atlas cantonal, on distingue un tracé qui bifurque vers l'ouest pour relier la route de Velluire, en face de Villeneuve (n°3c). Au XIX<sup>e</sup> siècle néanmoins, la route principale pour atteindre Velluire est déjà celle qu'on empruntera au XX<sup>e</sup> siècle, à savoir la RD 68 s'embranchant à Nizeau depuis la RD 938ter, ancêtre d'un chemin existant déjà au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (n°2), mais perpendiculisée par rapport à cet ancien tracé qui dessinait une courbe (n°2a). Enfin, autre spécificité du XX<sup>e</sup> siècle : des chemins longeant cette fois-ci le lit mineur de la rivière. Ils n'existent presque pas sur l'atlas cantonal, en partie seulement sur la mission photographique IGN de 1950, mais on les relève intégralement en rive gauche sur la carte topographique à 1/25 000. Ils sont donc liés à un aménagement récent des berges.

Côté rive droite, on reliait Le Poiré-sur-Velluire à Auzay et Fontenay-le-Comte par un chemin unique sur la carte de Claude Masse (n°7). Il s'agit du chemin de La Rochelle à Nantes qui vient du Gué-de-Velluire, puis d'un chemin menant à Auzay. Il longeait ensuite les rives de la Vendée jusqu'au Pont du Gué Migné et passait à côté des moulins de Chamiraud. Il est difficile de savoir s'il longeait l'éperon barré du Châtelier du Vieil-Auzay par le nord ou le sud, près du lit mineur, étant donné que Claude Masse n'a pas

---

<sup>285</sup> Cf. *infra* pour le descriptif de l'ancien chemin de cette route napoléonienne au nord de Fontenay-le-Comte dans le cadre de l'analyse des tracés routiers de Vouvant (4.2.4. « Les étoiles viaires de L'Hermenault et de Vouvant »).

cartographié ce secteur. À la lecture du cadastre napoléonien de la commune d'Auzay, il semble que le chemin ait préféré les hauteurs aux berges, contrairement à aujourd'hui. En effet, un chemin traversant une vallée perpendiculaire à la Vendée et passant au sud des fermes des Sablons et de la Pucelle est dénommé « Chemin du Poiré à Fontenay dit chemin Perdu ». C'est là l'indice de son ancienneté. Il correspond au tracé n°7. Cependant, l'occupation de cette partie basse aux époques plus anciennes n'est pas à exclure puisque le gisement archéologique du Champ de Gré y a été fouillé. Comme le résume le responsable de la fouille, Frédéric Guérin, le gisement du Champ de Gré est probablement situé en périphérie d'un site plus important car il ne présente apparemment pas de véritable organisation spatiale (**FIG. 113 ; CARTE 65**) [Guérin 1993a]. Longé à l'ouest par le tracé n°7, on observe que le fossé n°15 à l'ouest du site lui est isocline mais il n'est pas daté et aucune étude stratigraphique n'a pu être menée sur un éventuel recoupement du chemin avec ce fossé, le chemin étant hors-emprise. Par contre, le fossé n°23 qui lui est perpendiculaire (sans que l'on connaisse leurs relations stratigraphiques) a livré un mobilier exclusivement gallo-romain, caractéristique de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. ainsi que probablement les lambeaux de murs au sud du site. Mais la transmission d'une orientation pouvant se faire avec des décalages dans le temps et dans l'espace, il est difficile d'en tirer une conclusion pour la datation de ce chemin.

Au-delà du Pont du Gué Migné, les tracés sont plus difficiles à suivre car les environs de Fontenay ont connu de nombreux aménagements depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis le Gué Migné, on relève un grand tracé, aujourd'hui tombé en désuétude, qui contournait Fontenay-le-Comte par l'ouest et reliait directement les environs de Pissotte (n°8). Ce chemin permettait donc de mettre en contact la basse vallée de la Vendée avec la forêt de Mervent et le bocage, en évitant les difficultés liées à la topographie urbaine.

La route actuelle (RD 65) longeant la Vendée vers Auzay (n°7a) existait au début du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au petit port du Gros Noyer ; ensuite Masse ne figure aucun gué ni pont. Le cours de la rivière se subdivise en effet à cet endroit en plusieurs bras qui élargissent son lit majeur. La traversée en était donc très difficile avant les avancées techniques contemporaines. En 1812, à peine un siècle plus tard, un chemin est construit permettant de franchir la Vendée (cadastre napoléonien de Fontenay-le-Comte). Sur ces documents plus récents, on observe également un tracé doublant cet ancien chemin contournant Auzay et qui constitue une liaison plus directe entre Le Poiré et Fontenay (n°7-7b). Tronqué en grande partie sur la carte topographique à 1/25 000, on le relève clairement dans la planimétrie du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est par contre malheureusement impossible de savoir ce qu'il en était en 1720 car le document de Claude Masse s'arrête juste au-dessus d'Auzay. Peut-être est-il un chemin ancien car il passe à proximité du cimetière romain et du prieuré médiéval identifiés à la Raire. Entre Le Poiré et Auzay, entre les tracés n°7, 7b et 7a, ainsi qu'entre le n°7 et la rivière de Vendée, existent plusieurs petits tracés qui constituent autant de variantes possibles dont la logique est de desservir les écarts et les champs mais qui s'inscrivent à une échelle plus petite dans cette liaison routière de la basse vallée de la Vendée.

## 4.2. *Les chemins au-delà de la plaine*

Depuis les différents bourgs et villages situés à la jonction de la plaine et du Massif ancien ou sur les terres de transition du Lias, partent des chemins qui desservent l'actuel bocage et ses habitats les plus importants (**CARTE 66**). Comme pour les tracés de la plaine, nous allons ici en proposer la description et l'analyse, voire pour certains esquisser quelques éléments d'histoire. Mais contrairement aux analyses précédentes, la lecture de ces tracés s'est avérée plus difficile en raison de l'« explosion » du dessin routier en une multitude de petits chemins d'exploitation reliant les écarts entre eux et à leurs champs. En outre, ils ne sont le plus souvent pas support de limites communales étant donné que celles-ci s'appuient plutôt sur le réseau hydrographique dans ce secteur. Les cartes des tracés compris dans un itinéraire sont donc denses, et l'écheveau des formes est difficile à démêler. C'est pourquoi nous ne mentionnerons pas tous les tracés dans cette partie. Si les résultats de l'analyse s'avèrent moins riches et consistants que pour la plaine, il en ressort néanmoins plus de chemins identifiables qu'on ne le pense traditionnellement.

### 4.2.1. *De Mareuil-sur-Lay à La Roche-sur-Yon*

L'axe qui ressort le plus nettement est la grande route départementale n°746 (n°1) (**CARTE 67**). Elle chemine sur l'interfluve entre l'Yon et le Marillet pour éviter leurs vallées relativement encaissées qui ralentissent la circulation en plus de la rendre inconfortable. Construite par Napoléon à partir de 1804 pour relier La Roche-sur-Yon à Luçon, elle s'inscrit en rupture avec le parcellaire environnant du fait de cette logique de liaison d'échelle départementale. Mais cet itinéraire Mareuil-sur-Lay/La Roche-sur-Yon existait bien avant, étant donné que l'actuelle préfecture était auparavant une petite ville<sup>286</sup>, siège d'une principauté-pairie appartenant aux Bourbons durant l'époque moderne. Il exista donc des chemins mettant en relation ces deux bourgs castraux dès le Moyen Âge, période de leur fondation.

La seule carte dont nous disposons pour restituer l'ancien tracé de cette voie napoléonienne est le 9<sup>e</sup> carré de la carte générale des côtes du Bas-Poitou (1705) de Claude Masse<sup>287</sup>. Malheureusement, on y voit peu de choses utiles puisque la carte s'arrête à quelques kilomètres au nord de Mareuil-sur-Lay. Un chemin dont la légende indique qu'il mène à La Roche-sur-Yon est figuré au nord du bourg (n°2). On le repère relativement bien sur la carte topographique à 1/25 000 et sur nos relevés. Pour la suite de son parcours, nous proposons un tracé qui apparaît de manière assez nette et continue dans les formes parcellaires et sur la carte topographique à 1/25 000. Il constitue d'ailleurs en partie la limite communale entre Château-Guibert à l'est et Mareuil-sur-Lay-Dissais à l'ouest (entre les lieux-dits de la Potence et des Éperons), ce qui peut être l'indice d'une certaine ancienneté. Un autre chemin est figuré sur la carte de Masse par la Grange, la Retière et l'Éveillerie, afin de les desservir sur le trajet vers La Roche-sur-Yon (n°3).

A partir de St-Florent-des-Bois, hors de notre fenêtre d'étude (**CARTE 68**), on décèle relativement bien l'ancien chemin le plus important qui court sur les hauteurs à

---

<sup>286</sup> Selon la sémiologie de la carte de Cassini.

<sup>287</sup> Cote Archives de l'Armée de Terre : J<sup>10</sup> C 1293, feuille n°4.

l'est de la route napoléonienne et qui entre dans La Roche-sur-Yon par le Bourg-sous-la-Roche (n°7). Marcel Gautier l'avait déjà signalé dans ses écrits, passant par le moulin de Badiole [Gautier 1950b : 12/02]. Il prend respectivement, du sud vers le nord, le modelé d'une route étroite puis d'un chemin d'exploitation et de la RD 88. Mais de St-Florent-des-Bois vers Mareuil-sur-Lay, le tracé est moins net à suivre.

Enfin, un chemin à l'est de Mareuil-sur-Lay (n°6) rejoint Bellenoue mais permet également d'atteindre La Roche-sur-Yon en desservant Château-Guibert.

Si Mareuil-sur-Lay apparaît comme une étape fondamentale sur l'itinéraire de Luçon à La Roche-sur-Yon, quelques tracés évitent quand même le bourg pour établir une liaison directe par l'ouest de Mareuil. Nous avons vu précédemment que les chemins n°3, 11, 12 venant de Luçon se réunissent à La Couture pour rejoindre Lavaud où l'on franchit le Lay (*Cf. supra*, 4.1.2. « De Luçon à Mareuil-sur-Lay » et **CARTE 50**). Au nord du Lay, plusieurs tronçons semblent s'inscrire dans l'itinéraire Mareuil-sur-Lay/La Roche-sur-Yon : n°8, 8a, 8b, 9, 10, 10a, 10b, 10c. Ils présentent tous, sur la carte topographique à 1/25 000, des modelés variés (des tronçons de RD, de routes communales, de chemins d'exploitation, de limites administratives, de haies), ce qui ne permet pas de les hiérarchiser facilement. Tout au plus un coup d'œil sur le cadastre napoléonien de la commune de La Couture nous apprend-il que le chemin n°8b était celui qui menait à St-Florent-des-Bois, de même que le chemin n°8 (sur le cadastre de Rosnay). La section du tracé n°10c, le long des escarpements abrupts surplombant le Lay, est l'ancien Chemin Vert. Il s'en détache ensuite pour se diriger vers Rosnay. Aujourd'hui, la moitié de ce tracé n'existe essentiellement plus que sous la forme de limites communales, de haies et de petits tronçons de chemins d'exploitation et il reprend une partie de la RD 50.

Il est extrêmement délicat de tenter de classer chronologiquement les différents tracés compte tenu du manque d'informations sur l'histoire des écarts habités, le manque de fouilles archéologiques dans ce secteur bocager et la faiblesse des photo-interprétations (en raison de la nature du couvert végétal). On peut seulement affirmer que la route napoléonienne est évidemment la plus récente et supposer que les tracés n°4 et 5 remontent au moins au Moyen Âge classique étant donné qu'ils desservent une commanderie médiévale, celle de Billy.

#### 4.2.2. *De Mareuil-sur-Lay à La Chaize-le-Vicomte*

Plusieurs tracés relient Mareuil-sur-Lay à La Chaize-le-Vicomte (**CARTES 69, 70**). L'histoire de ce bourg est conséquente car elle est liée aux vicomtes de Thouars, puissants seigneurs du Bas-Poitou. C'est en effet le vicomte Aimery IV qui fait construire au XI<sup>e</sup> siècle le château, le prieuré et une église dédiée à Saint Nicolas. Un bourg se développe alors autour de ces bâtiments et ses foires acquièrent une grande renommée. La Chaize devient même un temps la capitale de ces vicomtes (1104-1124) et Napoléon I<sup>er</sup> hésita à y fixer sa nouvelle préfecture.

On relève aisément tous ces tracés sur la carte d'État-Major alors qu'ils sont tronqués en 1950, excepté le tracé n°2a/3 (le plus récent, par Château-Guibert et Thorigny). Mais les tronçons « manquants » ont cependant continué à marquer la planimétrie en se fondant dans le parcellaire.

Les chemins n°2 et 3 partent tous deux du nord de Mareuil-sur-Lay et remontent la rivière du Marillet. Sur le 9<sup>e</sup> carré de la carte générale de Claude Masse, on observe un chemin partant vers le nord et qui longe la rive gauche du Marillet, contrairement à aujourd'hui où la route principale longe la rive droite et arrive sur Mareuil-sur-Lay par le hameau de Marchiou. Aucune route n'est représentée sur cette rive par Claude Masse. Aujourd'hui il ne s'agit plus que d'un petit sentier. Puis, au niveau du Moulin Fleury, le tracé principal devient l'actuelle RD 60 et continue de serpenter en cohérence avec la topographie. Au niveau de la Ferté, les deux tracés se séparent et le n°2 file sur la Chaize tandis que le n°3 rejoint Thorigny. Ce dernier est d'ailleurs désigné comme le chemin de Mareuil-sur-Lay à Thorigny sur le cadastre napoléonien de Château-Guibert (1819). L'actuelle RD 60 passe par Château-Guibert (n°2a) alors que l'ancien tracé principal vers Thorigny ne semble pas avoir desservi ce bourg. Ce tronçon n°2a est relativement récent : on le trouve dans la voirie de 1950 mais pas dans celle de la carte d'État-Major. On l'identifie par contre sur une carte de 1860. Sa création date donc de cette période, soit juste après la constitution du document cartographique de l'État-Major. Auparavant, ce sont des tracés perpendiculaires qui permettaient de relier le bourg (n°3a). Les deux variantes n°2a et n°3 se confondent au Gros Lard et aboutissent toujours sous la dénomination RD 60 à Thorigny. De là, la RD 29 rejoint La Chaize-le-Vicomte. La route *via* Château-Guibert et Thorigny constitue donc aujourd'hui le tracé principal pour relier La Chaize-le-Vicomte depuis Mareuil-sur-Lay, contrairement à ce qui existait auparavant.

Le chemin n°2 traverse le ru de la Moinie au sud de Château-Guibert. Il est très probablement plus ancien que le chemin n°3 car il relie directement Mareuil-sur-Lay à La Chaize-le-Vicomte et parce qu'il est aujourd'hui complètement tombé en désuétude. Sur la carte topographique à 1/25 000 il s'agit d'un simple chemin communal qui se termine en un chemin d'exploitation s'embranchant avec le tracé n°3 au niveau de la Grolle (hors secteur). Le chemin par Thorigny a dû l'emporter au fil du temps car il permettait de relier La Chaize en desservant ce bourg.

Enfin, un troisième tracé plus à l'ouest relie directement Mareuil-sur-Lay à La Chaize-le-Vicomte (n°1) sans desservir aucun village. Alors que le tracé n°2 (le plus ancien) fait environ 16,5 km, celui-ci fait *grosso modo* la même distance. Sur la carte topographique à 1/25 000 son modelé alterne chemins communaux, vicinaux et d'exploitation ou encore simples haies. Il rejoint, à quelques kilomètres au nord-est de La Limouzinière, la RD 101 qui relie St-Florent-des-Bois à La Chaize. Cette route départementale arrive comme les autres au sud de La Chaize, directement sur le château, en longeant le ru du Marillet. En ce qui concerne le tronçon compris dans notre secteur, il est clair que son histoire est au moins médiévale, à mettre probablement en liaison avec la desserte de Marmande qui accueille un édifice fortifié du Moyen Âge et la commanderie médiévale de Billy. Jusqu'à La Limouzinière, il semble également que ce tronçon ne soit pas récent au vu de la nature de son modelé qui tranche avec la rectilinéarité de la route départementale le prolongeant vers le nord.

#### 4.2.3. Vers Bournezeau, Chantonnay et Puybelliard

##### ▪ Vers Bournezeau (CARTES 69, 70)

M.-Cl. Bakkal-Lagarde mentionne un chemin entre Mareuil-sur-Lay et Chantonnay *via* Les Moutiers-sur-le-Lay mais ne fournit pas de relevé cartographique qui permette de détailler son tracé et la description qu'elle en fait reste générale et s'arrête au niveau du hameau des Épaissoles, soit bien avant Chantonnay [Bakkal-Lagarde s.d. (1994) : 199]. En outre, l'analyse précise de la complexité planimétrique montre que plusieurs tracés s'inscrivent en fait dans la liaison Mareuil/Chantonnay, à laquelle s'ajoutent des tracés provenant des Moutiers-sur-le-Lay et qui s'entremêlent en partie avec l'itinéraire local de Mareuil à La Chaize.

Depuis Mareuil-sur-Lay, sur le 9<sup>e</sup> carré de sa carte générale, l'ingénieur Claude Masse a légendé le chemin partant vers le nord comme étant la route vers Nantes. Ce chemin est le tracé n°2 dont nous venons de voir qu'il menait également à La Chaize-le-Vicomte et Thorigny. Il passe à Bellenoue avant de bifurquer vers le NNE (n°2b) et de rejoindre Bournezeau puis Chantonnay où passait la route vers Nantes. Louis Brochet écrit que la « voie romaine de Rezé à Mareuil-sur-Lay » passait au pied des moulins de Bellenoue [Provost *et al.* 1996 : 104]. Il faut cependant se méfier de cette interprétation excessive qui suppose une même voie sur une aussi longue distance (de Nantes à Mareuil-sur-Lay) sans aucune preuve. Il chemine sous la forme de voies aux modelés et aux statuts différents mais toujours de modeste envergure. Excepté le tronçon n°2 qui pourrait donc remonter à l'Antiquité (si l'on suit Brochet), il est difficile de dater le tronçon n°2b jusqu'à Bournezeau car aucun élément archéologique ne nous y aide et le bourg de Bournezeau, s'il est important au Moyen Âge<sup>288</sup>, n'apparaît dans les textes qu'en 1092. Ceci n'exclut pas, bien au contraire, une occupation du site ou du secteur auparavant mais aucun indice précis ne permet aujourd'hui d'être plus précis sur l'histoire même de cette petite agglomération.

Le tracé n°4 semble lui plus direct bien qu'il fasse en réalité quasiment la même longueur à un kilomètre près (12,5 km environ). Il passe par le chef-lieu de la paroisse des Pineaux et constitue aujourd'hui la voie principale pour relier Mareuil-sur-Lay et Bournezeau (RD 48). Un tracé s'en détache au niveau de la Maison Neuve et rejoint le tracé n°2b au niveau du Bocage (n°4b). Actuellement simple route communale ou vicinale, il pourrait constituer un tronçon antérieur à la captation du trafic par le bourg des Pineaux.

Depuis Les Moutiers-sur-le-Lay, trois tracés se dirigent sur Bournezeau. Les tronçons n°5 et n°5a constituent l'actuelle route par laquelle on se rend du bourg à Bournezeau *via* Les Pineaux (RD 88 puis RD 48). Mais on observe un tronçon (n°5b) qui contourne par l'est Les Pineaux, permettant ainsi de relier plus directement Bournezeau, sans desserte intermédiaire. C'est la configuration classique d'une capture de tracé (n°5a)

---

<sup>288</sup> L'importance de ce bourg explique l'ampleur de l'étoile viaire qu'il génère. On retrouve d'ailleurs sur notre secteur un tronçon d'une de ses branches qui relie St-Vincent-sur-Graon et Champ-St-Père *via* Thorigny. Il correspond très probablement au grand chemin de Talmont à Thouars, mentionné par Charles Estienne en 1552, qui desservait St-Florent-des-Bois, Thorigny, Bournezeau et Chantonnay (*Cf. supra*, Chapr. 2. – 2.1.1. « De la Loire au sud »). Nous n'en rendons pas compte ici car il est marginal par rapport à la fenêtre d'étude envisagée.

pour desservir un habitat nouveau (ou prenant de l'essor), entraînant l'abandon plus ou moins progressif de l'ancien tronçon situé à proximité (n°5b). Ainsi il n'existe plus sur la carte topographique à 1/25 000 et est déjà incomplet sur la mission photographique de 1950, alors qu'il existe encore sur la carte d'État-Major et sur le cadastre napoléonien mais sous la forme d'un simple chemin d'exploitation. Déjà à cette date, c'est la RD 88 passant dans le bourg des Pineaux qui supportait le trafic principal.

Un autre chemin mène directement des Moutiers-sur-le-Lay à Bournezeau sans desservir Les Pineaux, il s'agit des tronçons n°6 et n°6a qui partent du tracé n°5. Sur le cadastre napoléonien des Moutiers-sur-le-Lay (1820) ce chemin est désigné comme la route directe menant à Bournezeau. Il s'agit aujourd'hui de la RD 7 qui, passée la RD 948 (Ste-Hermine/Bournezeau), tombe dans le réseau local en n'étant plus constituée que d'une succession de petites routes, pour finir sous la forme d'un chemin de randonnée au sud de Bournezeau. Le tracé n°7a le double sur l'est de manière singulière. Il lui est en effet parfaitement parallèle depuis le tracé n°5 – d'où il part également – jusqu'aux environs des Épaissoles. À 1,3 km au sud de ce hameau, une branche (n°7a) raccorde le chemin actuel n°6 vers Bournezeau tandis que le tronçon n°7b permet de relier vers l'est Chantonay. Ce tracé n°7a est indiqué sur le cadastre napoléonien des Moutiers-sur-le-Lay (1820) comme étant l'ancien tracé des Moutiers à Bournezeau. Il passe d'ailleurs juste à côté d'une *villa* romaine située à 700 m au sud du village des Épaissoles, au lieu-dit les Berjonnées [Provost *et al.* 1996 : 170]. Le tracé n°6 dessert quant à lui deux hameaux, le Fief des Plantes et les Noues qui, s'ils s'avéraient être médiévaux ou modernes, pourraient expliquer le déplacement du tracé de 300 m sur l'ouest. La topographie n'est en effet pas ici explicative donc seules les évolutions de la carte de l'habitat doivent avoir joué.

La section de l'itinéraire entre Ste-Hermine et Bournezeau mène à La Roche-sur-Yon et comprend plusieurs tracés. Le plus récent (RD 948) prend la suite de la route royale Fontenay-le-Comte/Ste-Hermine et rejoint La Roche-sur-Yon par Bournezeau et La Chaize-le-Vicomte (n°8). Il s'agit d'une des routes décidées par Napoléon à partir de 1804 afin de desservir la nouvelle préfecture et désenclaver le centre du bocage. Elle coupe au plus court entre les bourgs du Simon et de la Vineuse dont l'intérêt économique est mineur.

La liaison avec La Roche-sur-Yon n'est par contre pas la plus courte car le tracé passe par les gros bourgs de La Chaize-le-Vicomte et Bournezeau. La raison semble être d'ordre topographique. Depuis La Roche-sur-Yon, une autre route napoléonienne recoupe notre secteur, celle qui rallie Mareuil-sur-Lay en cheminant sur l'interfluve entre l'Yon et le Marillet. Par l'est, la route napoléonienne relève de la même logique : elle évite les vallées du Marillet, de la Moinie, du Tourteron et de la Doulaye, en profitant au maximum des hauteurs surplombant le Lay où sont installés La Chaize-le-Vicomte et Bournezeau, avant de redescendre en quasi-droite ligne sur Ste-Hermine (**CARTE 68**).

Auparavant, le chemin emprunté était plus sinueux car il s'adaptait à la topographie locale vallonnée et au couvert boisé (n°9). La route impériale cherche elle avant tout une liaison la plus directe et rapide possible. L'analyse morphologique permet de proposer plusieurs tracés depuis St-Hermand (paroisse-mère de Ste-Hermine), qui ont pu coexister : l'un par La Vineuse (n°9a), un autre par Le Simon (n°9c) et un troisième entre les deux (n°9b). André Bujeaud considérait que le tracé n°9c était l'ancien chemin reliant St-Hermand à Bournezeau [Bujeaud 1965 : 333]. Tous trois se rassemblent ensuite au niveau de St-Linaire afin de franchir une grande boucle du Lay. Ce franchissement



pouvait se faire soit au niveau du pont actuel et de la route moderne, soit un peu avant, à l'est, en face de Trizay. Le cadastre napoléonien de Ste-Pexine (1820) indique d'ailleurs qu'il y avait là l'ancien gué de Trizay. Ce tracé, peu commode étant donné qu'il oblige à circuler à mi-pente de la butte du Grand-Bois, pourrait ainsi s'expliquer par la desserte de cette abbaye. Le chemin filait ensuite directement sur Bournezeau qui ouvrait vers La Roche-sur-Yon (n°7a, **CARTE 75**).

Tous ces tracés se retrouvent concentrés dans un espace de 250 m de large environ en raison de la traversée du Lay qui doit se faire entre deux hauteurs boisées. Le faisceau de la voie est donc ici rétréci pour des raisons d'ordre topographique.

#### ▪ Vers Chantonay et Puybelliard (**CARTES 69, 70**)

Les tracés qui mettent en relation Mareuil-sur-Lay et Les Moutiers-sur-le-Lay avec Chantonay et Puybelliard se mêlent à ceux qui desservent Bournezeau. Chantonay était initialement un faubourg de Puybelliard et c'était encore le cas au XVI<sup>e</sup> siècle. Le bourg de Puybelliard était un centre commercial et manufacturier important. Si la tradition veut que Chantonay ait été un ancien camp romain d'où viendrait son nom (« *campus antonini* »), la carte archéologique nous apprend que des vestiges romains, dont une nécropole, y ont été découverts sans pouvoir préciser la nature de cette occupation [Provost *et al.* 1996 : 102].

Aujourd'hui, la liaison entre Mareuil-sur-Lay et Chantonay se fait par Les Pineaux et Bournezeau (RD 48), puis par la RD 949bis, route stratégique construite en 1833. Mais auparavant, deux autres tracés permettaient une liaison directe. Ainsi, depuis Mareuil, le tracé n°4a prend la suite du tracé n°4 au niveau des Boissonnets et se raccorde avec les tracés n°6 et n°6b (ou par le n°4c) qui se prolongent hors de notre secteur sous la forme de chemins d'exploitation ou communaux. Le tracé n°4a a aujourd'hui disparu du paysage et était déjà incomplet en 1950, mais il existait bel et bien dans la voirie de la carte d'État-Major. Ce tracé permettait également de rejoindre Chantonay en passant par L'Assemblée-des-Deux-Lay (n°4d). Il se raccordait dans cette direction au tracé n°7b qui rejoignait Les Moutiers-sur-le-Lay et qui n'apparaît plus aujourd'hui que sous la forme de limites communales et de petits chemins. Marcel Gautier a émis une hypothèse concernant la confluence du Petit-Lay et du Grand-Lay où se situe L'Assemblée-des-Deux-Lay. Il y observe que les carrefours de vieux chemins se multiplient dans les trois angles du confluent et qu'on y retrouve des lieux-dits évocateurs : St-Vincent-du-Fort-du-Lay, la Citadelle, le Plessis, les Fossés (rappelant selon lui des *castella* romains), Ingrandes (indice de frontière), l'Hôpital sur une vieille voie, deux « Bel-Air » à flanc de vallée, Ballière, Menfray, des Morinières, un Ballet près de St-Hilaire-le-Vouhis, St-Pierre, un hameau de « l'abbaye », la Touche-Maurice (commanderie de Malte). À ces toponymes, s'ajoutent des *villae* gallo-romaines et des traces de la grande voie Bordeaux-Nantes. M. Gautier en conclut donc : « Et l'on se plaît à imaginer, avec d'ailleurs la caution de l'archéologue et du toponymiste, que des assemblées cultuelles se tinrent en ces lieux, vers lesquels convergeaient nos vieux chemins. Culte des eaux dans un confluent. Réplique modeste des cérémonies qui se déroulèrent en un autre confluent autrement plus fameux, celui de la Saône et du Rhône, où se célébra plus tard le culte d'Auguste (...) » [Gautier 1950b : 22/01]. Il s'agit évidemment d'une interprétation que nous n'avons pas les moyens de vérifier et qui séduit facilement car la recherche des cérémonies cultuelles est propice à stimuler l'imaginaire. Néanmoins, le constat de départ reste valable et identifie

ce lieu comme un carrefour important, aussi bien au regard du réseau hydrographique que du réseau routier.

Pour terminer, signalons un chemin permettant de relier Mareuil-sur-Lay aux Moutiers-sur-le-Lay et qui constitue une variante dans l'itinéraire entre Mareuil-sur-Lay et Chantonay (n°7). On le reconnaît en partie sur le 9<sup>e</sup> carré de la carte générale de Claude Masse. Comme sur le cadastre napoléonien de Bessay (1820), et contrairement au XX<sup>e</sup> siècle, ce tracé marquait un crochet à mi-chemin pour desservir le moulin Bodin. Mise à part cette petite modification, le tracé ne semble pas avoir évolué, et ce pour des raisons d'ordre topographique : il longe les rives du Lay, coincé au pied des escarpements qui le surplombent. Étant donné qu'il relie deux centres anciens de peuplement, on peut raisonnablement lui attribuer une ancienneté importante, au moins altomédiévale. Un cimetière du haut Moyen Âge a d'ailleurs été trouvé sur son tracé, aux Nicolières, à la sortie de Mareuil [Provost *et al.* 1996 : 142]. Non loin, à l'est de L'Ouche du Fort (site d'éperon barré occupé au Néolithique et à l'Âge du Bronze et présentant du mobilier laténien et gallo-romain), on a découvert aux Rosiers un site à *tegulae* avec des traces de murs, des tessons de céramique et une monnaie gauloise [*ibid.*].

Ce tracé n°7 rejoint ensuite, au niveau des Moutiers-sur-le-Lay, les tracés n°7a et 7b qui se fondent eux-mêmes avec le tracé n°4d en direction de L'Assemblée-des-Deux-Lay. Ils sont très probablement une variante ancienne de cette liaison car ils ont été absorbés dans le réseau très local de circulation.

#### 4.2.4. *Les chemins du nord-est du secteur*

Au nord-est de notre secteur, plusieurs tracés partent des bourgs de Ste-Hermine et de Thiré et rallient un espace s'étendant de Chantonay/Puybelliard aux environs de Vouvant/Foussais-Payré/St-Hilaire-des-Loges (**CARTE 71**). Celui-ci se détache très nettement dans la planimétrie ainsi que dans la topographie et le paysage (**FIG. 114 ; 115**). Il adopte en effet une orientation NO/SE appuyée, guidée par l'escarpement géomorphologique de la faille de Chantonay, l'une des plus importantes du département vendéen. Cette faille est orientée ainsi conformément à la direction dite sud-armoricaine (direction hercynienne) que l'on suit dans toute la Bretagne du sud et qui a rejoué au Tertiaire [Gautier 1949a : 16, 27]. C'est ainsi tout le bassin calcaire de Chantonay qui constitue une dépression d'orientation NO/SE (**FIG. 116**) [*id.* : 27]. Les tracés qui nous occupent ici relient donc la plaine sud-vendéenne au bassin de Chantonay et aux crêtes qui le dominent en remontant les ruisseaux qui y prennent naissance. On trouve sur ces coteaux et à leurs sommets, concentré sur une bande étroite surplombant la vallée de l'Arkanson et le bassin de Chantonay, un habitat très dispersé, caractérisé par des toponymes en -ière et des châteaux. Il semble donc que ces coteaux aient été ouverts à l'exploitation à partir du XII<sup>e</sup> siècle, époque à partir de laquelle on considère traditionnellement que se met en place l'exploitation des marges boisées de l'ouest de la France sous la forme de fermes individuelles.

Tous ces tracés croisent un grand chemin qui longe la rivière de l'Arkanson et le ruisseau du Petit Fougerais. Son état de désuétude actuel, associé à son tracé relativement droit circulant dans une vallée fertile comportant de nombreux vestiges protohistoriques et antiques, laisse à penser qu'il fut un chemin très ancien. Il passe en effet à proximité du

bourg de Pareds qui fut une agglomération gauloise et romaine, puis un prieuré transformé ensuite en archiprêtré et en archidiaconé. Également à proximité, sur la commune de La Caillère-St-Hilaire, au Champ des Vieilles Églises se trouvait, sur le ruisseau de l'Arkanson, à 3 km de la confluence avec l'Oing, une *villa* romaine réutilisée en chapelle au haut Moyen Âge. Le lieu de culte pourrait remonter à l'époque antique en raison de la découverte d'un autel en calcaire comportant, sur une face, Jupiter debout et, sur une autre face, une déesse drapée tenant une corne d'abondance de la main gauche. Il est possible que l'église de St-Hilaire-du-Bois ait été construite avec des pierres de réemploi de ce site. Autour, 300 sarcophages mérovingiens et carolingiens ont été dénombrés, avec pour certains du mobilier romain résiduel [Provost *et al.* 1996 : 97-98].

### ▪ Depuis Ste-Hermine et Thiré (CARTES 71, 72)

Ste-Hermine et Thiré constituent deux « portes » captant nombre de chemins de la plaine et les redistribuant vers le bassin de Chantonay. Si le rapport entre le dessin des tracés et l'oro-hydrographie est ici extrêmement fort et évident, il ne saurait faire oublier le rôle historique ancien de ces deux centres de peuplement qui ont su attirer les routes reliant deux espaces largement exploités et qui représentent une étape incontournable sur l'itinéraire Nantes/Aquitaine.

La liaison semble s'être pendant longtemps effectuée en franchissant le Lay au niveau de St-Philbert-du-Pont-Charraut. En effet, à part la route moderne reliant directement Ste-Hermine à Chantonay selon un tracé nord-sud rectiligne faisant fi de la topographie abrupte des rives du Lay dans ce secteur<sup>289</sup>, tous les autres tracés font un détour par St-Philbert ou ses environs proches. Le plus simple et le plus sûr était en effet de contourner cette difficulté topographique et de passer le Lay au gué situé à l'ouest de St-Philbert-du-Pont-Charraut, c'est-à-dire à la sortie de la vallée étroite du Lay, après la Jaugonnière (rive droite) et la Rétruère (rive gauche), quand elle s'élargit. À partir de là, le dénivelé s'adoucit et facilite la traversée. Il ne reste ensuite plus que 4,5 km environ pour atteindre Chantonay et 5,2 km pour rejoindre Puybelliard.

Nous avons étudié dans cadre de l'étude de l'itinéraire Nantes/Niort les tracés qui partent de Ste-Hermine pour relier Chantonay, étape vers Nantes (*Cf. supra*, 3.2.4. **CARTE 43**). Nous précisons donc seulement ici les deux tracés situés hors secteur qui rejoignent les environs de La Jaudonnière depuis Ste-Hermine (n°9d et 9f). Ils passent de part et d'autre du bourg de La Jaudonnière. Le plus récent est très probablement celui de la RD 43 qui dessert le Château à l'est du bourg et qui descend vers le sud-ouest jusqu'à St-Juire (n°9d). À la limite du secteur étudié, on remarque sur la carte topographique à 1/25 000 et sur les cartes du XIX<sup>e</sup> siècle un tracé qui double cette route mais qui est aujourd'hui tombé en désuétude, voire tronqué en certains endroits. Il se prolonge au-delà du bourg de La Jaudonnière par la RD 106 qui rejoint le site de Pareds. Ce sont peut-être là les indices d'une certaine ancienneté, probablement plus importante que celle du tracé actuel.

Depuis Thiré, des tracés se mêlent à ces chemins pour atteindre également la Jaudonnière et Pareds. Actuellement, on doit emprunter la RD 10 qui dessert

---

<sup>289</sup> On passe d'environ 90 m NGF sur les sommets des coteaux à une trentaine de mètres au bord du Lay.

Champgillon, St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine et St-Hilaire-du-Bois pour rallier ces deux centres. Il s'agit des tronçons n°1b, 2a et 3a. Les autres tracés mis en évidence par la lecture morphologique établissent des bretelles entre les deux routes actuelles RD 43 et RD 10 et sont aujourd'hui désuets, tronqués, et forment un assemblage hétéroclite de modelés variés relevant quasi-systématiquement du réseau microlocal de circulation (n°1, 1a, 1b, 1c, 2a, 2b, 3b, 3c). Le tronçon n°3c dessert une maison médiévale qui semble remonter au haut Moyen Âge, au sud-est du bois du Puitumé<sup>290</sup>. Une ou plusieurs incinérations de l'Âge du Fer/Âge du Bronze, ainsi qu'une motte castrale, ont d'ailleurs été retrouvées dans ce bois, sur la butte qu'il couvre et qui domine un ruisseau que longent les tracés depuis Champgillon. Il est difficile d'établir une chronologie relative entre tous ces tracés en raison, toujours, du manque d'informations historiques et archéologiques. De plus, la multiplicité des cours d'eau s'inscrivant dans la même orientation que la voirie crée des conditions favorables à la multiplication des cheminements possibles le long des rives.

De l'autre côté du ru de la Theu (en rive gauche), les tracés mis en évidence se dirigent vers le secteur de La Caillère. Un tracé n°5e permet de rejoindre plus à l'est les environs de Thouarsais-Bouildroux qui se situe en bordure du grand chemin ancien longeant l'Arkanson. La route empruntée aujourd'hui pour relier Thiré à La Caillère est la RD 8 (tronçons n°5 et 5d). À proximité, à hauteur du village de La Jousnelinière, un site romain a été découvert au Champ Safran (commune de La Chapelle-Thémer) en 1987 : une zone rubéfiée, des *tegulae* et de la céramique romaine ont été mis au jour [Provost *et al.* 1996 : 103]. Les autres tracés sont constitués de tronçons aux modelés discontinus, parfois tronqués, et s'inscrivent dans le réseau local des chemins d'exploitation ou communal. L'un d'entre eux, le n°5a, passe le long du tènement du Fief des Rabelais sur la commune de St-Martin-Lars-en-Ste-Hermine où B. Fillon a signalé un site romain avec de nombreuses bases de piliers ronds en brique et des vestiges de construction [*id.* : 195]. Le tracé n°4 est indiqué sur le cadastre napoléonien de St-Juire-Champgillon (1822) comme étant le chemin menant de Thiré à La Caillère : il semble donc être l'ancien chemin principal avant que la RD 8 ne s'impose. À l'extérieur de la fenêtre étudiée, ce tracé se scinde en deux chemins qui filent sur St-Hilaire-du-Bois et La Caillère puis sur le grand chemin ancien longeant l'Arkanson. À l'endroit où les deux tronçons se séparent, au lieu-dit du Baignard, un atelier de potier gallo-romain des II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles a été découvert en 1863 par Benjamin Fillon (et retrouvé en 1986 par Émile Bernard), ainsi qu'une *villa* à proximité [*ibid.*].

Tous ces tracés se prolongent jusqu'à la crête où sont installés tous les habitats médiévaux et modernes et au-delà, jusqu'au cours de l'Arkanson. On voit donc bien encore une fois la logique de liaison entre deux espaces fertiles qui préside ici à l'organisation du réseau routier.

#### ▪ Les étoiles viaries de L'Hermenault et de Vouvant (CARTES 71, 73)

Deux grandes étoiles routières se dessinent depuis les bourgs de L'Hermenault et de Vouvant : elles irriguent la planimétrie au nord-est de notre secteur d'étude et font le lien entre la plaine et le bocage. Ces deux bourgs sont des centres médiévaux

---

<sup>290</sup> Information recueillie dans la base de données Patriarche.

d'importance : L'Hermenault fut l'un des lieux de villégiature des évêques de Maillezais et Vouvant est une cité avec remparts fondée par Guillaume V d'Aquitaine au XI<sup>e</sup> siècle. Le secteur de L'Hermenault semble avoir connu une occupation plus ancienne au vu des nombreux vestiges gallo-romains qui ont été recensés sur la commune et à proximité du bourg.

L'étoile viaire de L'Hermenault relie les environs de La Caillère/Thouarsais au nord et de Vouvant au nord-est, ainsi que les hauteurs de l'axe Chantonay/Foussais. Aujourd'hui, on rejoint les hauteurs boisées du nord-est, depuis L'Hermenault, par la RD 66 qui rejoint La Caillère (tracés n°1 et 1a) et la RD 30 qui relie Vouvant *via* la RN 938 ter qu'elle emprunte sur 2,8 km (n°10). Les autres tracés mis en évidence par la lecture morphologique sont aujourd'hui tombés en désuétude, c'est-à-dire tronqués ou formant un assemblage hétéroclite de tronçons aux modelés variés. Ils s'inscrivent quasi systématiquement dans le réseau microlocal de circulation en relation avec la desserte des différents habitats du secteur (n°1b, 1c, 1d, 1e, 1f, 2, 3, 3a, 3b, 4a, 4c, 4d, 5, 6). Les tracés n°4a, 4c et 4d constituent probablement des variantes de la RD 30 actuelle pour rejoindre Vouvant car ils se dirigent dans la même direction et se raccordent avec le tronçon actuel de la RD 30. La construction de la RN 938 ter en 1833 (route stratégique napoléonienne) a littéralement coupé la circulation en captant les tracés alentours. Ainsi les tronçons n°4a, 4c et 4d ont été délaissés, bien que plus courts, au profit d'une liaison plus rapide car rectiligne. Enfin, une série de tracés relie l'espace compris entre Thouarsais et Vouvant, jusqu'au ruisseau du Petit Fougerais (dans le prolongement de l'Arkanson) et au chemin ancien susmentionné. Malheureusement nous ne possédons quasiment aucun indice archéologique sur ces communes qui sont très peu documentées.

L'étoile viaire générée par Vouvant s'entremêle avec la précédente et donne son armature viaire au secteur compris entre L'Hermenault et la forêt de Mervent-Vouvant. Vouvant étant une cité médiévale fondée au début du XI<sup>e</sup> siècle, le réseau routier qui en découle est donc contemporain et/ou postérieur à cette période. Aujourd'hui, deux routes principales sont utilisées pour relier la plaine à Vouvant : la RD 30 que nous venons de voir (n°4, 4b, 4e et 10) et la RN 938 ter (tracé n°10) qui relie Fontenay-le-Comte à La Châtaigneraie. Il s'agit d'une route stratégique construite en 1833 pour relier Saumur à La Rochelle *via* Fontenay-le-Comte. Marie-Paule Halgand a rappelé l'importance militaire de cette route pour les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui insistaient à l'époque sur la nécessité de « mettre dans ces départements en relation le marais et le bocage » et qui précisaient que cette route traverse dans le bocage « ce qu'il y a de plus agreste, de moins accessible et de plus constamment disposé à l'insurrection » [Bernard & Halgand 1994 : 12]. Elle constituait alors la ligne la plus courte pour se rendre de La Rochelle à Paris [Cavoleau 1978 (1844) : 313].

La RD 938ter régularise l'ancien chemin de Fontenay-le-Comte à Mauléon qui est figuré sur la carte de Cassini (constitué sur notre carte des tracés n°9, 9a et 9c) et qui est aujourd'hui tombé en désuétude. Ce dernier évite les chefs-lieux paroissiaux de Pissotte, Bourneau et Antigny en passant à proximité d'eux, ce qui peut laisser supposer – en partant de *a priori* selon lequel leur fondation est médiévale – une possible datation antique, surtout qu'il relie deux habitats importants du Bas-Poitou. Au-delà de La Châtaigneraie, ce chemin permettait de rejoindre des centres urbains très importants du Centre-Ouest : Parthenay, Angers, Tours et Saumur. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Charles Estienne mentionnait un grand chemin entre Fontenay-le-Comte et Parthenay qui passait par La

Châtaigneraie et qui desservait justement Bourneau, Mervent<sup>291</sup>, Vouvant, La Châtaigneraie, Breuil-Barret, L’Absie, Vernoux-en-Gâtine, Azay-sur-Thouet et Parthenay [Estienne 1552 : 194]. Cet itinéraire correspondait-il à celui du chemin cartographié au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Il est difficile d’en être sûr même si c’est possible.

Sur le plan de la ville de Fontenay-le-Comte réalisé par Claude Masse en 1720, trois chemins sont représentés partant du nord de la ville, au contact entre la vieille ville et le faubourg St-Martin (d’ouest en est) : vers Sérigné, vers Pissotte (n°9a) et vers Vouvant (n°9b). Les chemins menant à Vouvant bifurquent depuis l’ancien tracé reliant Cheffois, Réaumur et Mauléon (n°9c). Tout d’abord, à environ 1,5 km au sud-est de Bourneau, un tracé se détache et bifurque vers le nord-est en traversant la forêt de Mervent (n°9e). Il ne s’agit plus aujourd’hui que d’une limite communale doublée par endroits d’un chemin de randonnée pédestre. Il rejoint ensuite le tracé n°8b qui court sur Vouvant ; il existe néanmoins quelques variantes possibles aux abords de la cité. L’autre accès se fait une fois sorti de la forêt, au niveau de Baguenard (hors secteur) où se rencontrent également les tracés n°4c, 4d et 10, ce qui permet d’éviter de traverser une partie du grand massif forestier et d’accéder à Vouvant par son entrée la plus facile topographiquement. On notera enfin que la RN 938 ter napoléonienne reprend l’ancien tracé perceptible sur les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle sur 1 km environ entre la Chabossière et Baguenard, juste à l’extérieur de notre secteur. Il existe un autre tracé qui relie Fontenay-le-Comte à Vouvant (n°12), mais cette fois-ci par l’est de la ville, en traversant la Vendée dans la forêt au Pont de Perrure, puis en contournant le massif par l’est. Mesurant environ 15 km, il est à peine plus long que les précédents chemins et les contraintes topographiques qu’il rencontre sont similaires. Il permettait simplement de desservir le secteur nord-est de Fontenay-le-Comte.

Encore une fois, les informations historiques et archéologiques manquent pour donner quelques éléments de lecture chronologique. On ne recense presque aucun indice dans la carte archéologique, ou du moins aucun qui soit exploitable. Ainsi, entre la RD 30 et la RN 938 ter cheminent des tracés (n°7, 7a, 7b, 8, 8a, 8b, 9, 9a, 9b, 9c, 9d, 9e, 11, 11a, 11b) qui rendent compte de la fluctuation et de la diversité des liaisons entre les différents points de peuplement – habitats groupés ou simples écarts – et qui adoptent aujourd’hui des tracés discontinus et de faible envergure parce qu’éclipsés par les deux liaisons principales.

#### 4.2.5. *Les chemins transversaux hors plaine*

Un ensemble de tracés traversent le Massif ancien et les terrains marno-calcaires du Lias, recoupant les chemins que nous venons de voir (**CARTES 74, 75**). Ils n’ont donc pas pour logique de relier la plaine et le Massif ancien. Il est difficile de définir des itinéraires regroupant ces tracés car leur disposition en bordure de la fenêtre d’étude gêne l’analyse. Il apparaît néanmoins que deux ensembles se dégagent : ils se croisent au niveau des communes de St-Laurent-de-la-Salle et de La Chapelle-Thémer :

---

<sup>291</sup> La mention de Mervent est une erreur de la part d’Estienne. Louis Brochet l’affirme à raison car on ne pouvait en effet venir de Mervent pour se rendre à Bourneau et à Vouvant [Brochet 2000 (1901) : chap. XXVIII].

- un axe reliant Vouvant au nord-ouest de notre fenêtre (n°4a, 4b, 4c) : on observe une diversification de la liaison en quatre directions aux environs de Ste-Hermine :

- vers St-Vincent-sur-Graon et Champ-St-Père *via* Mareuil-sur-Lay (n°2, 1, 3a, 3b, 4, 8)
- vers St-Florent-des-Bois/La Roche-sur-Yon (n°4, 5, 6)
- vers Thorigny/La Chaize-le-Vicomte (n°7)
- vers Bournezeau (n°7a, 7b)

- un axe reliant l'est et le sud-est de la forêt de Mervent et le nord de la fenêtre étudiée, c'est-à-dire vers L'Assemblée-des-Deux-Lay, St-Philbert-du-Pont-Charrault et, au-delà, Chantonay et Puybelliard. René Mémain identifie pour les XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, un grand chemin reliant Fontenay-le-Comte à Nantes *via* Sérigné, L'Hermenault et Chantonay où il rejoignait la grande route menant à Montaigu puis Nantes [Mémain 1939a : 45]. Il constituerait une variante du chemin empruntant la plaine. Si le tracé entre Fontenay-le-Comte et L'Hermenault *via* Sérigné ne pose pas trop de difficultés pour l'identification, l'absence d'indications plus précises jusqu'à Chantonay rend quasiment impossible la reconstitution du tracé dont parle Charles Estienne (*Cf. supra*, Chap. 2 – 2.1.1. « De la Loire au sud », tracé n°10), surtout au regard de la densité de la voirie en milieu bocager. Le plus probable est que le chemin se soit dirigé vers St-Philbert-du-Pont-Charrault, lieu de passage connu et aisé sur le Lay. L'un des tracés relevés traversant le bocage ou des tracés desservant le nord-est du secteur et que nous venons de détailler – l'un n'excluant pas l'autre – pourraient avoir correspondu à cet ancien grand chemin.

Certains de ces tracés s'inscrivent en partie dans d'autres itinéraires déjà traités : le Chemin Vert à l'ouest de Mareuil-sur-Lay (n°1), le tracé n°2, les tracés n°3a et 3b entre Mareuil et Les Moutiers-sur-le-Lay, les tracés longeant la plaine à l'est.

Ces tracés sont constitués d'un assemblage hétéroclite de tronçons, parfois discontinus, mais qui prennent leur cohérence à l'analyse des documents cartographiques et photographiques. Ils recoupent dans leur grande majorité le réseau hydrographique et ne longent des vallées qu'à quelques endroits. Cela induit une circulation malaisée, faite de montées et de descentes relativement pénibles. Aujourd'hui, les flux de grande circulation évitent ces tracés et empruntent les routes départementales et nationales issues du réseau napoléonien principalement et qui, malgré les détours, permettent des liaisons plus rapides grâce à leur dessin rectiligne et à la qualité de leur modelé. Les cartes du XIX<sup>e</sup> siècle rendent d'ailleurs compte de ces tracés de façon assez médiocre : la circulation importante se fait alors plutôt dans le sens nord-sud et la polarisation exercée par la nouvelle préfecture se fait très intensément sentir dès le début du siècle.

On remarque que le tracé entre Mareuil et St-Juire est doublé au sud par un autre tracé qui permet de desservir Bessay et Ste-Hermine (n°8). Au-delà, il rejoignait St-Juire ou Thiré. Il s'agit actuellement de la RD 88 qui circule sur l'interfluve entre la Smagne et le Lay jusqu'au bois de Bessay. Le tracé disparaît ensuite sur la carte topographique à 1/25 000, il n'en subsiste que quelques tronçons le long des boucles de la Smagne. Déjà en 1950, il n'était plus qu'un chemin d'exploitation après ce bois. Mais il est bien identifié comme le chemin de Mareuil-sur-Lay à Ste-Hermine sur le cadastre de Ste-Pexine (1820). Il dessert Bessay, aux origines gallo-romaines, et arrivait sur Ste-Hermine par St-

Hermand, la paroisse-mère, et se trouvait juste au-dessus de L'Anglée, site d'une *villa* romaine. De là, il joignait Thiré par un tracé le long duquel André Bujeaud a trouvé, au Mont Rousseau, les ruines d'une *villa* romaine [Bujeaud 1965 ; 329 ; Provost *et al.* 1996 : 206]. Il s'agit donc d'un chemin probablement très ancien qui reliait des centres d'habitats au moins antiques. Le développement plus important du bourg des Moutiers-sur-le-Lay explique peut-être le développement du tracé n°4 qui se raccordait par la suite à la RD 948 à hauteur de la Vineuse.

Des indices archéologiques nombreux et variés jalonnent ces tracés « transversaux ». Leur variété chronologique interdit de proposer une datation trop précise. Ainsi – pour prendre l'exemple de la liaison est-ouest – le tracé n°5 passe à 500 m au nord de la commanderie de Billy, et juste à côté de Corbaon où se trouverait une *villa* romaine (une paire de bracelets en or du Bronze final y a également été découverte). Corbaon est en tout cas une très ancienne paroisse, dite « matrice » parce que c'est à partir d'elle, entre autres, que se serait constitué, selon Myriam Doriath, le réseau paroissial de ce secteur [Doriath 1994 : 163]. Le tracé n°5 passe également à environ 800 m au sud de la Mainborgère où un site romain est recensé au début du XX<sup>e</sup> [Provost *et al.* 1996 : 104]. Il rejoint Les Moutiers-sur-le-Lay dont nous avons eu l'occasion de rappeler l'ancienneté (Cf. *supra*, 4.1.2. « De Luçon aux Moutiers-sur-le-Lay »). Le tracé n°7 traverse quant à lui St-Ouen, dont l'église remonterait peut-être au haut Moyen Âge<sup>292</sup>. Puis il passe devant l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Trizay qui date du haut Moyen Âge et franchit le Lay au pied de la motte castrale de St-Vincent-de-Puymaufrais. Le tracé n°4 (des Moutiers-sur-le-Lay à St-Juire) traverse le bourg de Ste-Pexine où l'on aurait retrouvé, sous l'ancienne église, vers 1864, les traces d'une *villa* avec des mosaïques [*id.* : 198]. Sur les bords de la Smagne on signale par ailleurs des monnaies gauloises et romaines et des tessons de céramique [*ibid.*]. Une différenciation chronologique entre deux tracés semble par contre pouvoir être opérée entre les tronçons n°4a et n°4b. Le premier traverse en effet les villages de St-Juire et Champgillon pour lesquels on connaît des vestiges médiévaux et modernes (logis à l'ouest de St-Juire, édifice fortifié au nord de St-Juire, maison et commanderie hospitalière – près de 4b – à Champgillon), tandis que le second passe à proximité d'un site antique au Champ Safran où une zone rubéfiée, des *tegulae* et de la céramique romaine ont été découvertes en 1984 [*id.* : 103]. Le tracé potentiel se poursuit (n°4c) et traverse La Chapelle-Thémer qui est issue du développement de l'habitat autour d'un ancien prieuré médiéval.

On observe la même chose pour les tracés de l'axe NO/SE. On voit donc qu'il est quasiment impossible de proposer une chronologie relative entre ces tracés. L'analyse morphologique aura au moins permis de les faire émerger alors qu'ils ressortent peu dans la cartographie des grands chemins.

---

<sup>292</sup> Information recueillie dans la base de données Patriarche.



#### 4.2.6. *La viabilité « problématique » des chemins du bocage*

Bien que notre propos ne porte pas sur la viabilité des chemins et sur les difficultés de circulation, nous ne pouvons terminer ce chapitre sans dire un mot de celles-ci tant elles sont récurrentes dans les commentaires sur les chemins bocagers.

Certes, les chemins de la plaine ne sont pas épargnés par les difficultés de circulation dues au mauvais état des revêtements. N'oublions donc pas ici de citer quelques mots de Claude Masse qui décrit ainsi les rues de Luçon en 1705, en écho à l'avis bien connu de Richelieu : « les rues les plus infâmes du royaume n'étant point pavées, l'hiver on y est dans la boue jusqu'aux genoux et l'été très incommodé par la poussière »<sup>293</sup>. Seule la section de route entre Luçon et Les Sables-d'Olonne est praticable aisément selon lui. Mais c'est surtout dans les terres du Massif ancien que la circulation s'avère être la plus pénible :

[...] tous les autres chemins grands ou petits sont les trois quarts de l'année très peu praticables tant par le grand nombre de collines, ravines et ruisseaux qu'il faut traverser que par le mauvais fond naturel du terrain de ce pays qui forme un nombre infini de bourbiers dont certains sont très dangereux et où les chevaux s'enfoncent d'un seul coup et où on ne peut les retirer qu'avec des bœufs.<sup>294</sup>

Dans le même mémoire, Claude Masse commente de façon identique les chemins passant par Mareuil-sur-Lay et La Couture : ils « sont impraticables partie de l'année quand on a traversé le Lay tant par la mauvaise nature du terrain que la moindre pluie détrempe que par le nombre infini de bourbiers et le très grand nombre de ruisseaux et ravines qu'il faut traverser dont la plupart sont très mauvais pour les charrettes ».

Marcel Gautier résume ainsi les multiples raisons qui concourent à ce mauvais état chronique :

Traditionnellement, le chemin de bocage est mauvais. Tout conspire à cette déféctuosité de la viabilité du chemin. Le sol gras et souvent mince, que le roc perce parfois ; les vallées profondément creusées qui multiplient les déclivités fortes et accroissent les effets du ravinement : sur les pentes, le chemin est toujours creux ; le climat humide ; les haies qui entretiennent par leur couvert, l'humidité de la voie ; la dispersion des habitations, la polyculture qui multiplient les charrois et surchargent le calendrier des travaux ; sans doute la mentalité du Bocain veut-elle qu'il s'intéresse peu aux tâches dont le rapport n'apparaît pas immédiatement, aux tâches collectives comme celles qu'exigent l'entretien des chemins ; mais on ne voit guère quand il pourrait les accomplir ; s'il fait beau, le travail des champs prend tout son temps ; s'il pleut ou s'il gèle, il ne peut s'employer sur les chemins. Enfin, les origines mêmes du chemin sont un facteur de son mauvais état. Il hérite soit des étroits passages qui suffisaient jadis aux animaux de bât dont l'emploi se prolongea fort tard ; soit des zones de circulation divagantes ouvertes dans les landes et qu'ont respectées les défrichements. [Gautier 1951b : 18-19]

Si la situation s'améliore progressivement au XIX<sup>e</sup> siècle, selon Cavoleau, avec l'ouverture des routes stratégiques et les chemins de grande communication qui

---

<sup>293</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 2 pour le texte intégral et original.

<sup>294</sup> Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°/133. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 1 pour le texte intégral et original.

développent les travaux de réfection et la systématisation des fossés bordiers [Cavoleau 1978 (1844) : 333], l'image et la réalité d'un bocage à la circulation difficile n'en reste pas moins tenace. Marcel Gautier rappelle ainsi, dans la Gâtine voisine de Parthenay, que la vicomtesse de Tusseau se faisait encore conduire, vers 1838, de son château au bourg de Mazières, distant de 3 km, en chaise à porteur, tant les chemins étaient mauvais [Gautier 1951b : 19].

Cependant, il convient de nuancer cette vision traditionnelle très négative des chemins bocagers. La moderniste Annie Antoine a bien montré qu'il s'agissait en grande partie d'une conception issue d'un courant de pensée de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui voit dans le bocage un obstacle à la circulation, responsable de l'isolement, de l'archaïsme, voire du caractère réactionnaire, de ses habitants [Antoine 1999a : 175]. Or, ses recherches dans les archives bas-mayennaises du XVIII<sup>e</sup> siècle l'ont amenée à établir que si le bocage est certes un milieu où la circulation n'est pas facile voire, parfois, dangereuse, les hommes se déplacent cependant abondamment. La faible distance séparant les exploitations, l'importance de la polyculture qui repose sur une main d'œuvre abondante et la porosité des haies qui permettent la circulation des individus à travers les champs créent les conditions d'une mobilité paysanne indéniable et plus importante qu'on ne le pensait. A. Antoine note d'ailleurs qu'il y a toujours une ou plusieurs personnes lors des faits-divers pour témoigner [*id* : 189]. En définitive, le bocage apparaît comme un espace « poreux » car si les charrettes sont contraintes à rester sur les chemins, le réseau des haies et la trame des champs offrent de multiples opportunités de circulation [*ibid.*]. L'officier Saint-Hypolite au XIX<sup>e</sup> siècle rappelait déjà cette réalité toute en nuance à propos de l'état du réseau routier dans le bocage vendéen : « Les paysans qui voyagent à pied escaladent à chaque instant les échaliers, et suivent des sentiers pratiqués derrière les haies » [Saint-Hypolite 1843 : 12].

## CONCLUSION SUR LES ITINÉRAIRES DU SUD-VENDÉE

### 1. Les itinéraires locaux reliant le Marais poitevin au Massif ancien

Si nous avons séparé, pour les besoins de l'analyse et de la description, les différents tracés routiers entre la plaine et la partie bocagère, ce choix rhétorique ne doit pas faire oublier qu'il existe de nombreuses liaisons entre ces deux espaces. Celles-ci fonctionnent comme de mini-itinéraires, c'est-à-dire des itinéraires locaux, mettant en relation les rives du Marais poitevin et les villages et bourgs les plus importants du Massif ancien (autour du secteur étudié évidemment). Entre les deux, des habitats importants se situent sur les limites de la plaine qui fonctionnent comme autant de « portes » redistribuant les chemins venus du marais vers les centres de l'intérieur des terres du Massif ancien. Les combinaisons possibles entre les itinéraires sont donc multiples. Néanmoins, une fois les analyses terminées, un certain nombre d'itinéraires locaux ressortent ; ils installent une relation très forte entre la plaine et le Bocage, au-delà de tout ce qui les oppose traditionnellement (**CARTES 76, 77**). Au nombre de douze, nous les avons cartographiés sous la forme d'une enveloppe enserrant les tracés qui composent ces petits itinéraires. Ils traversent les communes à cheval sur le Massif ancien et la plaine calcaire et, le plus souvent, leur chef-lieu :

- Luçon → La Roche-sur-Yon, par Marcuil-sur-Lay ou Lavaud (**CARTE 78**).
- Luçon → Bournezeau, par Les Moutiers-sur-le-Lay (**CARTE 78**).
- Luçon → Chantonay, par Ste-Hermine ou L'Assemblée-des-Deux-Lay (**CARTE 78**). Cet itinéraire est mentionné en 1552 par Charles Estienne qui indique un grand chemin parmi « les plus notables chemins » du Bas-Poitou de Luçon à Loudun *via* Bessay, Les Moutiers-sur-le-Lay, Chantonay, Sigournay, La Meilleraie, St-Mesmin, Bressuire, Coulonges-Thouarsais et Thouars (*Cf. supra*, 4.1.2. « De Luçon aux Moutiers-sur-le-Lay »). Il est très probable, au vu de ces indications et de l'analyse morphologique, que ce chemin corresponde :
  - pour les tracés depuis Luçon (**CARTE 51**) : au tracé n°1 entre Luçon et la Smagne, au tracé n°1a entre cette rivière et Les Moutiers-sur-le-Lay par Bessay ;
  - pour l'itinéraire depuis les Moutiers-sur-le-Lay (**CARTE 69**) : aux tracés n°7a, n°6 et n°6b qui relient Chantonay. Marcel Gautier, s'il n'a pas donné de figuration précise de ce chemin, mentionne également un tracé passant par les Davières et les Morinières (juste au nord de notre secteur) sur la route de Chantonay [Gautier 1950b : 19/02].

- Luçon → La Caillère, St-Hilaire-du-Bois, par Thiré ou La Chapelle-Thémer (**CARTE 78**). La section entre Luçon et Thiré est mentionnée par Charles Estienne également à propos de l'itinéraire régional de Luçon à Loudun mais par un autre tracé, passant par Thiré (*Cf. supra*, 4.1.2. « De Luçon à Thiré »). De Thiré, ce grand chemin rejoignait Mouilleron-en-Pareds, Menomblet, La Forêt-sur-Sèvre, Bressuire et Thouars. Nous avons vu qu'il était très aisé d'identifier le tronçon Luçon/Thiré tant son dessin ressort clairement dans la planimétrie. À partir de Thiré, il faisait la jonction avec Mouilleron-en-Pareds probablement *via* La Caillère, en empruntant sans doute les tracés n°5 et 5d. Ce tracé correspond aujourd'hui à la RD 8. Donc, soit ce chemin ancien est resté très important et est passé dans le réseau départemental sans tomber dans le réseau purement local, soit il correspond à l'un des tracés mis en évidence dans l'analyse des tracés partant de Thiré vers le nord-est du secteur. En l'absence de données archéologiques précises, il est difficile de trancher.

- Luçon → Vouvant, Antigny, La Châtaigneraie, par St-Valérien et L'Hermenault (**CARTE 78**).

- St-Denis-du-Payré, Grues → Bournezeau, L'Assemblée-des-Deux-Lay, Chantonnay, par Mareuil-sur-Lay (**CARTE 79**).

- Nalliers → Chantonnay, La Caillère, par Thiré et La Chapelle-Thémer (**CARTE 79**).

- Velluire, Chaix → La Roche-sur-Yon, La Chaize-le-Vicomte par Mareuil-sur-Lay ou Lavaud (**CARTE 80**).

- Velluire, Chaix → Bournezeau, par Ste-Hermine (**CARTE 80**).

- Velluire → Chantonnay, par Ste-Hermine ou Thiré (**CARTE 80**). Nous avons vu que, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les érudits postulaient l'existence d'un chemin menant du Gué-de-Velluire et de Velluire à Chantonnay (en passant par Ingrandes), ralliant ensuite St-Georges-de-Montaigu et enfin Nantes (*Cf. supra*, 3.2.1.).

- Velluire → Vouvant, Cheffois, La Châtaigneraie, Puy-de-Serre, par Sérigné ou Fontenay-le-Comte (**CARTE 80**). Charles Estienne mentionne dans son guide cet itinéraire reliant La Rochelle à Parthenay et Saumur *via* Marans, Le Gué-de-Velluire, Fontenay-le-Comte, Bourneau, Vouvant, Mervent et La Châtaigneraie (*Cf. supra*, 2.1.1. « De la Loire au sud »). Le grand chemin entre Les Sables-d'Olonne et l'intérieur du Poitou *via* Luçon et le Marais poitevin remontait également sur Fontenay-le-Comte à partir du Gué-de-Velluire : Estienne indique que ce tronçon de chemin passait par Velluire et Boisse quand on ne naviguait pas directement sur la Vendée [Estienne 1552]. Aucune indication n'est malheureusement fournie concernant le tracé exact entre Le Gué-de-Velluire et Fontenay-le-Comte, si ce n'est qu'il passe par Boisse. De plus, Estienne le qualifiant de « plus beau » chemin, il semble que le tracé n°4, qui est désigné comme la grande route de Fontenay-le-Comte à La Rochelle sur la carte de Claude Masse, corresponde assez bien. Passé Fontenay, Claude Masse le désigne cependant comme étant le chemin menant à Saumur. C'est ce tracé que retient également Marcel Gautier pour relier Fontenay-le-Comte à La

Rochelle « par St-Médard et La Darlaise » [Gautier 1950b : 19/02]. Cette direction et le chemin vers Parthenay d'Estienne étaient en réalité communs jusqu'à La Châtaigneraie, puis se séparaient, l'un poursuivant vers le nord-est et l'autre bifurquant vers l'est.

- nord-est du Marais poitevin → La Caillère, Cheffois (**CARTE 81**).

L'observation de l'ensemble de ces itinéraires locaux met en avant certaines zones d'habitat qui apparaissent comme des carrefours importants :

- *sur les rives du Marais poitevin* : Velluire et Chaix, le secteur de Nalliers à Chaix/Velluire, Luçon, St-Denis-du-Payré (et au-delà St-Michel-en-l'Herm). Ce sont tous des secteurs ayant connu une occupation avérée ou présumée à l'époque gallo-romaine au moins, ou même gauloise. L'importance de ces nœuds routiers remonte donc à une période très ancienne, au moins antique.

- *sur les limites du Massif ancien* : La Couture, Mareuil-sur-Lay, Les Moutiers-sur-le-Lay, Ste-Hermine, Thiré, St-Valérien, L'Hermenault, Sérigné, Pissotte.

- *dans le Bocage* : Vouvant, La Châtaigneraie, Cheffois, le secteur compris entre St-Philbert-du-Pont-Charrault et l'est de Thouarsais, Bournezeau, Chantonnay et Puybelliard, L'Assemblée-des-Deux-Lay, La Chaize-le-Vicomte, La Roche-sur-Yon. Ces bourgs, villages ou petites villes, se regroupent entre eux pour former des « pôles » qui commandent les itinéraires locaux irriguant notre secteur :

- un pôle La Roche-sur-Yon/La Chaize-le-Vicomte
- un pôle Bournezeau/L'Assemblée-des-Deux-Lay/Chantonnay/ Puybelliard
- un pôle Chantonnay/Puybelliard/St-Philbert-du-Pont-Charrault/La Jaudonnière
- un pôle St-Hilaire/Cheffois
- un pôle Cheffois/La Châtaigneraie/Puy-de-Serre/Vouvant

La comparaison avec les différents itinéraires de l'Ancien Régime montre que les centres de Luçon, Fontenay-le-Comte, Chantonnay, La Châtaigneraie et Mouilleron-en-Pareds ont généré et capté des itinéraires locaux – ceux que nous venons de mentionner – qui s'inscrivent en fait dans des itinéraires de plus petite échelle au XVI<sup>e</sup> siècle. Ceux de Luçon à Chantonnay ou Mouilleron (par Thiré) permettent de relier Loudun, ceux de Fontenay-le-Comte à La Châtaigneraie ou Puy-de-Serre relient l'Anjou et la Touraine. Sans surprise, on les retrouve figurés sur la carte de Cassini comme de petites villes ou de gros bourgs. Cette direction *grosso modo* NE/SO imprègne encore les tracés routiers hérités et signale les anciennes relations privilégiées avec le Haut-Poitou, dessinant un réseau de communication interne à la région poitevine.

La liaison entre les différentes entités paysagères de cet espace est donc très forte et marque profondément la voirie du secteur. En outre, un certain nombre de ces itinéraires s'inscrivent dans l'orientation dominante de la planimétrie agraire de la plus grande partie de la fenêtre étudiée, comme nous le verrons (*Cf. infra*, Section 3 – Chap. 2 – 3.3.).

## 2. Un carrefour d'itinéraires régionaux et supra-régionaux

Le secteur étudié, s'il se trouve dans un département connu pour être resté très longtemps en marge des grands réseaux routiers (*Cf. supra*, Chap. 2 – 1.4.2.), présente néanmoins une place à part dans cet ensemble vendéen. S'y croisent en effet des itinéraires d'envergure régionale et supra-régionale (selon la classification issue du tri numérique) :

- de l'Aunis (La Rochelle), la Saintonge (Saintes), l'Aquitaine (Bordeaux), le Limousin (Limoges) à Nantes (**CARTE 82**).

- du Haut-Poitou (Poitiers, Niort) et du Limousin (Limoges) aux côtes sud-vendéennes (**CARTE 83**).

- de l'Aunis (La Rochelle) à l'Anjou (Angers, Saumur) et la Touraine (Tours) (**CARTE 80**). Ce troisième itinéraire supra-régional s'inscrit, dans la fenêtre envisagée ici, dans un itinéraire local, celui de Velluire à La Châtaigneraie.

Ces itinéraires font du secteur retenu une zone de carrefour importante entre certaines liaisons de très petite échelle : Aquitaine/Bretagne, Centre/océan, Aquitaine/Anjou-Touraine et Limousin/Bretagne. Le secteur ne génère donc pas de voie d'échelle régionale et supra-régionale mais apparaît plutôt traversé par des voies de grand parcours joignant les principaux pôles du Centre-Ouest (**CARTE 84**).

Le secteur étudié ici apparaît plus particulièrement « dominé » par les influences des villes du sud (Niort et La Rochelle) et du Haut-Poitou. L'attraction de la métropole nantaise se fait moins sentir du fait de l'éloignement plus grand de cette ville par rapport aux autres.

L'itinéraire le plus récent semble être celui qui relie La Rochelle à l'Anjou et à la Touraine par Fontenay-le-Comte : mentionné au XVI<sup>e</sup> siècle par Estienne, il est évident qu'il existait auparavant – durant la période médiévale – mais probablement pas avant le second Moyen Âge étant donné que La Rochelle est fondée au XII<sup>e</sup> siècle et que Fontenay-le-Comte prend toute son importance également vers cette époque.

Les deux itinéraires les plus anciens sont ceux qui relient Poitiers et Limoges aux côtes sud-vendéennes et à Nantes, ainsi que Saintes à Nantes. Il s'agit en effet de villes ayant été des capitales de cité romaine et le littoral atlantique permettait d'approvisionner en denrées maritimes l'intérieur des terres. La traversée de la rivière de Vendée semble alors s'être effectuée vers Chaix et Velluire pour les chemins en provenance du sud et sud-est. L'axe Poitiers/côtes sud-vendéennes semble en particulier pouvoir remonter à la période gauloise étant donné le statut de capitale de cité pictonne de la ville et des observations réalisées sur le Chemin Vert.

Enfin, l'itinéraire de La Rochelle à Nantes connaît des situations variables mais pas antérieures au XII<sup>e</sup>, compte tenu encore une fois de la date de fondation de La Rochelle. La grande route traversant le Marais poitevin date du XVIII<sup>e</sup> siècle mais la portion de l'axe passant par Thairé-le-Fagnoux et Le Gué-de-Velluire remonte à l'Antiquité comme nous l'avons vu (*Cf. supra*, 3.2.1. « L'itinéraire antique de Saintes à Nantes »). La traversée du marais par Luçon semble quant à elle devoir être datée du second Moyen Âge, voire du bas Moyen Âge, une fois que les travaux d'assèchement – mêmes partiels – eurent permis la circulation sur les digues.

C'est plus précisément au sud-est de la fenêtre étudiée que se rencontrent ces itinéraires, *grosso modo* dans un secteur comprenant Nalliers, Mouzeuil-St-Martin, Le Langon, Le Gué-de-Velluire, Velluire, Chaix et Fontenay-le-Comte. Les habitats de Velluire, Chaix et Fontenay se trouvent en particulier à la rencontre de ces trois grands itinéraires. On rejoint donc là un constat formulé il y a une quinzaine d'années par l'archéologue Émile Bernard à partir de ses quelques recherches et de ses lectures : il s'agit de trois points de passage antique sur la Vendée en raison de leur implantation favorable sur le cours de la rivière [Bernard & Halgand 1994 : 10 ; Provost *et al.* 1996 : 56 ; Bernard 2002 : 88-89]. Les connaissances sur l'Âge du Bronze permettent même de vieillir l'importance du secteur de Chaix au regard des découvertes prestigieuses faites dans le secteur d'un éperon dominant la rivière [Poissonnier 1997 : 25, 91-93]. Sandrine Robert avait également observé dans le Val-d'Oise que ces zones de carrefours impliquant plusieurs itinéraires et combinant des situations topographiques attractives (gué, éperons rocheux...) généraient des habitats amenés à perdurer dans le temps [Robert 2006 : 18]. L'analyse archéogéographique permet cependant de pousser plus loin cette observation d'ordre topographique et de réinsérer ces sites dans des flux de petite échelle qui leur donnent sens.

Si l'on compare cette cartographie avec celle des itinéraires de l'Ancien Régime, on voit que seul Fontenay-le-Comte a perduré. Évidemment cela dépend en partie de la méthode utilisée à la base pour relever les formes : dans le premier cas, tous les éléments linéaires jusqu'à la simple haie ; dans le second, uniquement les mentions d'itinéraires à l'échelle régionale. Cependant, la « disparition » de Chaix et Velluire nous semble cohérente avec leur évolution dans l'espace sud-vendéen, car si Velluire continue à générer des chemins dans le cadre de l'axe La Rochelle/Angers-Tours, les tracés reliant les rives nord du Marais poitevin en évitant Fontenay-le-Comte au sud semblent tomber en désuétude une fois que Fontenay prend son « envol » de capitale provinciale, c'est-à-dire à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Alors, les tracés de l'itinéraire Poitiers/Limoges/Niort vers les côtes sud-vendéennes sont captés par la ville, devenue incontournable.

### **3. Un déplacement des flux vers le centre du département**

Ces itinéraires régionaux et supra-régionaux laissent un « vide » dans le quart nord-ouest de la fenêtre d'étude. Il faudra attendre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et la mise en place du maillage routier napoléonien pour que celui-ci soit comblé par les grandes routes départementales et nationales qui percent le bocage et offrent une variante aux itinéraires menant à Nantes, par la nouvelle préfecture de La Roche-sur-Yon. Jusqu'alors existaient évidemment des chemins rejoignant La Roche-sur-Yon, mais ils ne possédaient pas une envergure régionale. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la préfecture a accédé rapidement au statut de capitale régionale mais, à cette époque encore, elle n'a cependant toujours pas pris sa place dans le groupe des capitales supra-régionales du Centre-Ouest. La triple influence de Nantes, du Haut-Poitou/Anjou et des villes du sud (Niort, La Rochelle) menant vers Bordeaux et Limoges a maintenu le département dans une situation de terres de passage. Mais la polarisation progressive de la préfecture yonnaise a constitué un contrepoids contribuant à asseoir un espace départemental fort et plus « centré ».

L'étude de la mise en place du réseau des chemins de fer en Vendée réalisée par Marcel Gautier est à cet égard illustrative de ces différentes influences et du déplacement de flux qui s'opère au profit de La Roche-sur-Yon et des liaisons nord-sud (FIG. 117) [Gautier 1949c]. Alors que le premier projet envisagé (1854) concernait une liaison ferrée Nantes/Limoges par La Roche-sur-Yon, Luçon, Fontenay-le-Comte, Niort et Ruffec, avec une bifurcation sur Bordeaux au niveau de Luçon (par Marans, La Rochelle, Rochefort, Saintes, Blaye), c'est finalement la voie Nantes/Bordeaux qui fut réalisée la première [id. : 7-8]. Les défenseurs de l'option par Luçon eurent en effet raison des arguments des fontenaisiens en mettant en avant la défense du littoral, sous un angle militaire et économique, et le développement de la petite ville dont le port languissait [id. : 8]. Cette préférence pour la voie Nantes/Bordeaux, au détriment de la liaison Nantes/Limoges, eut des répercussions fondamentales sur Fontenay-le-Comte qui attendait beaucoup de cette seconde voie et qui était déjà par ailleurs fragilisée par le transfert de la préfecture à La Roche-sur-Yon en 1804. La ville de Chantonnay eut à pâtir également de ce choix car, par 10 voix contre 2, la ligne Nantes/Bordeaux ne passa finalement pas par elle, mais par la nouvelle préfecture. Bien que ses partisans invoquaient l'importance du trafic traversant la ville en raison de sa place privilégiée sur la grande route reliant La Rochelle et la Bretagne, ce tracé fut jugé trop oriental par rapport au département et au nouveau recentrage de sa capitale [id. : 11]. Marcel Gautier indique que cela « marqua l'arrêt de mort » de ce chef-lieu pourtant très important par le passé [ibid.].

Concernant Fontenay-le-Comte, la jonction avec la ligne Nantes/Bordeaux n'ayant finalement pas été construite, la ville faillit rester à l'écart des voies ferrées, c'est-à-dire entre cette grande liaison passant à 12 km au sud-ouest et celle d'Angers à Niort à une quinzaine de kilomètres à l'est [id. : 12]. Les responsables de la municipalité mirent alors tous leurs efforts dans le raccordement à la voie Nantes/Bordeaux par Velluire et Benet. Néanmoins, de nombreuses voix s'élevèrent contre ces raccordements qui soulignaient le danger de favoriser ainsi les liaisons de Velluire à Benet évitant Fontenay-le-Comte par le sud, et reliant directement Niort. Ainsi, le 24 août 1861, l'*Indicateur* publiait une lettre signée A.F. qui affirmait que « tout courant de marchandises ne peut se produire dans l'arrondissement de Fontenay que du nord au sud ou du sud au nord. Dans l'autre direction, Niort recevrait tous les avantages au détriment de Fontenay-le-Comte » [id. : 12]. L'auteur ajoutait que la Charente-Maritime représentait le véritable marché de la ville et qu'il fallait donc favoriser de ce fait une voie Vouvant/Fontenay-le-Comte/Marans doublant les liaisons routières déjà existantes mais moins commodes. Malgré cela, Fontenay-le-Comte fut raccordée au tracé Velluire-Benet en 1875 et, effectivement, « certains courants commerciaux lui échappèrent, depuis l'ouverture de la ligne Angers-Niort, au profit de Niort, Cholet, Bressuire et Coulonges » [ibid. : 13]. Hier capitale du Bas-Poitou et carrefour routier – et même fluvial grâce à la Vendée – la ville de Fontenay-le-Comte n'était plus dans les années 1870 qu'un centre local à l'écart des grandes liaisons supra-régionales et mêmes régionales, rassemblant « un faisceau de greffons sans un seul rameau vigoureux » et constituant donc un nœud ferroviaire d'importance très secondaire [ibid. : 18-19]. Ainsi, alors que pendant longtemps les chemins d'est en ouest étaient les plus animées, le carrefour de La Roche-sur-Yon devint, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le seul qui présentait une envergure régionale, et la grande circulation s'orientait désormais nord-sud [id.]. C'est dorénavant vers Nantes et La Rochelle que se tournèrent véritablement les grandes liaisons, non plus vers Poitiers.



Comme le rappelle Sandrine Robert dans sa thèse, le discours au sujet des formes ne doit pas faire oublier que les choix des acteurs des systèmes sont déterminants dans la résilience des réseaux routiers [Robert 2003a : 459]. Par exemple, le refus d'un réseau et plus particulièrement d'un point du réseau peut avoir des conséquences sur la stabilité d'un système viaire et sur l'évolution socio-économique de la ville<sup>295</sup> [*id.*]. Dans le cas qui nous occupe ici, il ne s'agit pas du refus d'une gare – au contraire ! – mais d'un choix stratégique malheureux puisque la ville de Fontenay-le-Comte avait misé sur l'axe Nantes/Limoges, reconnaissant trop tard l'importance de la ligne Nantes/Bordeaux. Cela s'explique par son histoire d'étape incontournable sur les très anciennes liaisons, depuis Limoges vers les côtes sud-vendéennes et la Loire nantaise. Historiquement tournée vers le sud et le sud-est, la ville de Fontenay-le-Comte avait logiquement préféré le projet Nantes/Limoges.

Dès lors, de ville la plus importante du Bas-Poitou – encore la plus peuplée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – la ville devint un simple centre local, éclipsé par l'ascension fulgurante de La Roche-sur-Yon qui centralisait dorénavant les grandes communications d'envergure régionale et supra-régionale, en particulier les liaisons vers Nantes – mais sans peser pour autant sur l'organisation des grands réseaux à l'échelle du Centre-Ouest comme nous l'avons vu (*Cf. supra*, 1.4.2.). Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, Marcel Gautier notait que « tout le Bocage regarde davantage vers Nantes, gros marché d'approvisionnement, centre de diffusion des journaux qui pénètrent en Vendée, plaque tournante ferroviaire » [Gautier 1949c : 19]. On retrouve sur ce point les conclusions formulées à l'issue du tri numérique des carrefours routiers du Centre-Ouest (*Cf. supra*, 1.4.2.). Pour finir, notons que la dynamique de ce réseau a encore très récemment évolué avec la construction de l'A 83 qui, en reliant Nantes et Niort *via* Fontenay-le-Comte et non par La Roche-sur-Yon, a contribué à nuancer le basculement des flux supra-régionaux vers le centre du Bocage.

---

<sup>295</sup> S. Robert prend l'exemple de la ville de Pontoise au XIX<sup>e</sup> siècle. La première gare ferroviaire a contribué au développement de la vaste zone industrielle sur le territoire de la commune voisine de St-Ouen-l'Aumône autour de la gare et du port d'Épluches, à son détriment puisque ensuite Pontoise s'est retrouvée sur un axe de communication moins important. La déstabilisation du « système-ville » de Pontoise aujourd'hui est ainsi fortement liée au développement des activités industrielles et commerciales hors de son territoire [Robert 2003a : 459].



---

## SECTION 3 – ANALYSE DE LA PLANIMÉTRIE

### PARCELLAIRE

---

Après avoir étudié les réseaux routiers, nous aborderons ici la question de la planimétrie agraire sous un angle diachronique<sup>296</sup>. Comme précédemment, l'entrée sera spatiale et non périodisée afin d'appréhender l'organisation des formes à de multiples échelles et de comprendre leur évolution sur la longue durée. Il ne s'agit pas de contester l'intérêt de la périodisation, mais bien de rappeler que l'entrée par l'espace permet de découvrir des objets que la chronologie ne permet guère.

En créant son espace, l'Homme met en œuvre certaines formes dont les plus courantes correspondent à des figures géométriques simples, organisées ou non en trames : trames quadrillées orthonormées (planifiées) ; trames quadrillées non orthonormées ; trames étoilées reliant des pôles d'habitat ; formes à organisation circulaire ; formes induites par l'oro-hydrographie ; formes en bandes ; etc. Dans l'ensemble, l'analyse des documents (**TABLEAU 9**) a donc consisté à dégager ces figures les plus évidentes de l'organisation paysagère. Nous avons réalisé cette analyse en deux temps : les formes d'échelle ponctuelle dans un premier temps ; les formes linéaires organisées en réseau et structurant l'armature morphologique globale dans un second temps. Comme lors de l'étude des réseaux routiers, nous avons privilégié le raisonnement sur la forme plutôt que sur le modelé, c'est-à-dire la cohérence morphologique d'un axe (homogénéité et continuité) plutôt que le statut et la fonction des différentes limites qui le constituent. Nous avons, pour cette raison, intégré au raisonnement les formes fossiles – relevées grâce à la photo-interprétation et aux fouilles archéologiques – qui peuvent parfaitement avoir marqué le paysage, même après leur disparition<sup>297</sup>.

---

<sup>296</sup> Ce développement sera plus bref que le précédent sur les réseaux routiers car aucune étude n'a été réalisée sur ce sujet précis dans notre secteur : nous ne pouvons donc présenter les recherches de nos prédécesseurs. En outre, la présentation des différentes villes, bourgs et villages a déjà été réalisée ; nous n'y reviendrons donc que ponctuellement et brièvement, en fonction des besoins de l'argumentation. Enfin, les documents utilisés sont moins nombreux, de même que les échelles à manier, les cadres départemental et suprarégional étant exclus de l'analyse des formes agraires.

<sup>297</sup> Sur cette question de la relation passé/présent entre la trace fossile et la planimétrie actuelle, les recherches de Sandrine Robert sont particulièrement éclairantes [Robert 2003a].



## CHAPITRE 1 – DES UNITÉS MORPHOLOGIQUES PONCTUELLES

Par l'expression « unité morphologique ponctuelle », nous entendons le niveau intermédiaire entre la masse parcellaire et les grandes formes organisatrices de la planimétrie<sup>298</sup>. Il s'agit d'un mode de groupement des parcelles en unités plus vastes que les quartiers de culture, mais d'un périmètre circonscrit et de superficie relativement restreinte. Les formes les plus courantes sont les ensembles circulaires, les quadrillages géométriques ponctuels, les réseaux radiaux, les limites curvilignes liés à un fait topographique. Ces unités morphologiques se distinguent donc plus ou moins nettement de la trame globale avec lesquelles elles sont souvent en discordance, se comportant comme des « incrustations » locales.

Cette catégorie morphologique correspond le plus souvent à d'anciens marais (disposition quadrillée ou rayonnante des canaux), des parcellaires de vallées et de paléovallées (lits majeurs), des espaces de déboisement ou de défrichement, des formes induites par le relief, des carrefours remarquables, des enceintes urbaines fossilisées dans le parcellaire, des parcellaires très laniérés de clos de vigne, des formes de délimitation territoriales, des formes de mise en valeur des terres associées à un village, des domaines de châteaux, etc.

Nous présenterons ces unités morphologiques de manière thématique afin de donner à voir plus rapidement et plus facilement les différents types de formes organisant l'espace. La fenêtre étudiée étant très vaste, il serait peu judicieux de relever et d'exposer toutes les unités existantes. Nous avons donc opéré une sélection qui permet de donner un aperçu de ces formes d'aménagement ponctuelles qui soit le plus large et le plus varié possible. Nous les avons relevées à partir de la mission aérienne de l'IGN de 1950, complétée parfois par les limites figurées sur la carte topographique actuelle à 1/25 000 (**CARTE 85**). Pour leur analyse et les interprétations, nous avons systématiquement exploité les cartes anciennes, les données de la photo-interprétation, les données archéologiques (fouilles et bases de données), les éventuelles données historiques et, bien sûr, toutes les couches du SIG nécessaires à leur compréhension (formations géologiques et pédologiques, limites communales, réseau hydrographique, etc.).

---

<sup>298</sup> En nous fondant sur les travaux de Gérard Chouquer [Chouquer (dir.) 1997 : 69-70, 93], Claire Marchand [Marchand 2000 : 179] et Sandrine Robert [Robert (dir.) à p.].

## 1. Unités morphologiques induites par l'oro-hydrographie

Nous allons étudier ici des unités dont on ne peut proposer une typologie mais une liste. Nous verrons successivement une forme hybride (des corridors), un lieu (le Lay, aux environs des Moutiers-sur-le-Lay), un milieu (les marais de la basse-vallée du Lay) et des aménagements parcellaires ponctuels au sein de boucles hydrographiques.

### 1.1. *Les corridors hydro-végétalo-parcellaires*

Sur l'étendue de la fenêtre étudiée, on repère de nombreuses unités morphologiques créées par la présence de rivières, ruisseaux ou paléochenaux et dont le plan en bandes parcellaires le long des cours ressort nettement dans l'environnement planimétrique (**CARTE 85**). Elles ne se résument cependant pas toujours au lit majeur du cours d'eau car elles peuvent se développer plus largement, hors des strictes limites des lits. Philippe Boissinot a proposé d'adopter la notion de « corridor », empruntée à l'écologie du paysage, pour les qualifier [Boissinot & Brochier 1997]. Dans cette discipline, Forman et Godron ont établi, en 1981, une typologie des différents éléments d'un paysage pour mieux en décrire les structures et pour échantillonner la faune et la flore, de manière à prendre en compte « l'effet paysage », c'est-à-dire les paramètres paysagers pouvant influencer une population végétale et animale [cités dans Burel & Baudry 2000 : 70]. Ils désignent par le terme de « matrice » l'élément dominant qui englobe d'autres éléments que sont les « taches » (bosquets et habitations de la faune et de la flore) et les « corridors » qui sont des éléments linéaires. L'ensemble des taches constitue une « mosaïque », et l'ensemble des corridors un « réseau ». Caroline Pinoteau a réalisé une étude utile pour qualifier ces corridors, en décomposant les éléments morphologiques qui les constituent (*Cf. infra*, Chap. 3 – 1.) [Pinoteau 2003 ; Di Pietro & Pinoteau 2003]

Cette notion de corridor semble donc tout à fait parlante et transférable à ces unités morphologiques au tracé linéaire et d'une certaine épaisseur. Leur nombre et leur association construisent dans la planimétrie de véritables réseaux de corridors qui, nous le verrons, influencent profondément l'organisation des trames agraires (*Cf. infra*, Chap. 2 – 2.3.3.).

#### 1.1.1. *Géographie et histoire*

La superficie totale des corridors<sup>299</sup> est d'environ 3,1 km<sup>2</sup> pour un périmètre de 94,2 km, ce qui montre la longueur importante de ces formes pour une faible emprise en largeur. Elles couvrent essentiellement les terrains du Massif ancien et les formations

---

<sup>299</sup> Nous n'avons pas intégré ici la partie du Lay située au sud de Mareuil-sur-Lay dont les formations géologiques correspondent au bri du Flandrien et accueillent une végétation assez différente (*Cf. infra*, 1.3.).

marno-calcaires du Lias (**CARTE 86**). La plaine est en effet peu concernée en raison de l'enfoncement des nappes. Quelques grandes vallées sont cependant marquées dans la planimétrie, en particulier la grande vallée sèche de Mouzeuil-St-Martin et les vallées de la Longèves et de la Vendée. La carte de Cassini nous montre ces grandes vallées et quelques lits de vallées sèches qui se lisent encore dans la topographie et que le cartographe du XVIII<sup>e</sup> siècle a accentués pour les rendre plus lisibles (**FIG. 73**).

On retrouve ces corridors à l'emplacement des alluvions fluviales déposées par ces rivières actives ou fossiles. Les sols sont alors peu évolués, leur texture le plus souvent limono-sableuse, leur nature acide, ils sont parfois soumis à une hydromorphie temporaire croissante en allant vers l'aval, et ils sont le plus souvent voués à l'herbe [Ducloux 1989 : 134-154]. Mais d'autres corridors correspondent à des cours d'eau qui n'ont pas généré de formations pédologiques particulières, en particulier dans les schistes du nord-ouest du secteur où la topographie abrupte a empêché les phénomènes d'alluvionnement.

On observe quelques différences entre les corridors relevés sur la mission IGN de 1950 et ceux observés sur la carte d'État-Major en couleurs à 1/40 000 (**CARTE 87**). Alors que les premiers correspondent à des unités uniquement morphologiques, les seconds renvoient à un mode d'exploitation du sol puisqu'il s'agit de parcelles de prairies. Ainsi, soit les corridors de 1950 correspondent à des formes qu'on ne retrouve pas sur la carte d'État-Major parce qu'ils ne portaient pas de prairies, soit les prairies du XIX<sup>e</sup> siècle ont disparu en 1950 et ne marquent donc plus le parcellaire à cette date. À certains endroits le réseau s'avère donc plus étoffé, en particulier dans la grande vallée sèche de Mouzeuil-St-Martin, alors qu'à d'autres les vallons ne sont marqués que dans la planimétrie et n'ont pas généré de prairies, probablement parce qu'ils sont trop encaissés.

En définitive, c'est toute l'hydrographie active telle qu'elle est relevée sur la carte topographique à 1/25 000 qui a généré un parcellaire en corridor et/ou des prairies disposées en corridors<sup>300</sup>, à laquelle il faut ajouter les quelques grandes vallées sèches. On peut donc, pour cette raison, parler plus précisément de « corridors hydro-végétalo-parcellaires ». Fortement connectés les uns aux autres, ils constituent un « réseau fluvio-parcellaire », pour reprendre le terme proposé par Caroline Pinoteau [Pinoteau 2003 ; Di Pietro & Pinoteau 2003]. Il définit l'association dans un même réseau d'éléments concrets du paysage (hydrographiques ou anthropiques : limites parcellaires, routes, fossés en eau) géométriquement liés entre eux par isoclinie. Le réseau ainsi représenté s'organise en trois niveaux :

- un niveau supérieur avec les cours d'eau actifs (pérennes ou temporaires) et les paléochenaux ;
- un niveau intermédiaire avec les routes et les longues successions de limites parcellaires ou de fossés en eau ;
- le niveau de détail rassemblant les petites limites parcellaires et les petits fossés en eau.

Ces formes hybrides socionaturelles ont un impact très important dans le paysage et la planimétrie. Elles ont une fonction organisatrice pour les réseaux parcellaires mais elles jouent également un rôle crucial dans les agrosystèmes grâce aux prairies qu'elles accueillent le plus souvent.

---

<sup>300</sup> À quelques exceptions près, dans le massif forestier de Mervent.

L'étude archivistique de Myriam Doriath sur la région de Mareuil-sur-Lay au Moyen Âge a montré qu'à cette période – mais probablement avant aussi – ces prairies représentaient un élément fondamental dans l'exploitation des terroirs [Doriath 1994 : 174]. Alors que le vocabulaire pour désigner les terres céréalières s'avère assez pauvre, celui des prairies contraste par sa variété : prés et pâturages (visiblement synonymes), pâtis pour les prairies de moindre qualité et noues pour les bonnes prairies plutôt grasses. L'étude des confronts montre que ces prés jouxtaient les rivières ; le Lay et la Smagne apparaissant en particulier bordés par une véritable « trame verte » [ibid.]. C'est l'image que nous donne encore Claude Masse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sur ses cartes ainsi que sur son plan du bourg de Mareuil-sur-Lay, à ceci près qu'il n'est pas certain que des haies clôturaient ces prairies de fonds de vallées (FIG. 67, 68, 70).

### 1.1.2. Relation avec le réseau d'habitat

Nous avons réalisé un calcul statistique afin d'étudier la relation spatiale existant entre le réseau de corridors en 1950 et le réseau d'habitats du XIX<sup>e</sup> siècle. Il nous a en effet semblé moins pertinent de tester cette relation à partir du relevé des corridors de prairies au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où la carte d'État-Major est d'une géométrie moins précise que les photographies aériennes de l'IGN. Or, la qualité du géoréférencement influence ici directement les réponses apportées par le calcul de proximité. Si le positionnement des habitats ne pose pas de problème car ce sont des entités facilement positionnables dans l'espace, le relevé des prairies nous semble moins fiable sur le document du XIX<sup>e</sup> siècle. En outre, le relevé des corridors en 1950 intègre des formes parcellaires qui ne sont pas figurées au XIX<sup>e</sup> siècle parce qu'elles ne portaient pas de prairies, alors que l'observation du cadastre napoléonien permet pourtant d'affirmer que ces corridors existaient bien dans la planimétrie.

Le nombre d'entités comptabilisées ne correspond pas strictement à « un » habitat – qu'il s'agisse d'une ferme, d'un village, d'un bourg, etc. Il s'agit d'entités graphiques, c'est-à-dire du nombre d'objets dessinés dans le SIG. Or, selon la taille de l'habitat, nous avons créé soit un polygone, soit un point. Par exemple, le bourg de Mareuil-sur-Lay est relevé en tant que surface, alors qu'un groupe de fermes formant un hameau plus au nord a été figuré par une série de points (autant que de bâtiments représentés sur la carte), le relevé surfacique étant impossible. Nous avons effectué les calculs sur chacune de ces deux couches (*shape*), séparément, puis nous en avons additionné les résultats. Le pourcentage obtenu *in fine* ne correspond donc pas à une valeur absolue d'habitats, mais permet de donner une bonne idée de la proportion des établissements qui sont en relation étroite avec le réseau des corridors et avec l'hydrographie.

La distance au corridor a été calculée selon un pas inférieur ou égal à 200 m qui permet de prendre en compte la marge d'erreur du géoréférencement. L'observation cartographique valide le choix de cette mesure. Enfin, dernière précision méthodologique – fondamentale pour l'interprétation des résultats : cette analyse ne prend pas en compte la topographie. En effet, un habitat peut se situer à moins de 200 m d'un corridor et être perché sur un haut de versant surplombant une rivière. C'est particulièrement vrai pour les ruisseaux du Massif ancien, souvent encaissés. Nous interrogeons donc plutôt la relation de l'habitat à une unité morphologique particulière, certes induite par l'oro-



hydrographie, mais qui la dépasse néanmoins pour organiser l'espace environnant, et parfois au-delà du lit majeur.

Parmi les entités graphiques d'habitat, 53,2 % apparaissent situées à une distance inférieure ou égale à 200 m d'un corridor. Ce pourcentage sous-estime cependant le phénomène car la plaine tend à faire baisser la moyenne. Elle représente en effet presque la moitié de la superficie de la fenêtre d'étude et elle est quasiment vierge de corridors. Nous avons donc réalisé un nouveau calcul, en ne sélectionnant que les corridors et les habitats situés sur les terrains du Massif ancien et les terrains marno-calcaire du Lias où se trouvent la quasi-totalité des corridors. Cette démarche exclut la vallée de la Vendée qui a pourtant attiré nombre d'occupations – dont la principale ville du Sud-Vendée (Fontenay-le-Comte) – mais les résultats resteront proportionnels puisque nous avons également retiré pour ce calcul les habitats situés dans la plaine. Les résultats sont alors nettement plus significatifs : 80 % des entités graphiques d'habitat se trouvent à une distance inférieure ou égale à 200 m d'un corridor, ce qui constitue une majorité écrasante. Le réseau de l'habitat apparaît donc étroitement imbriqué à celui des corridors dans les zones où ils sont nombreux. Ils constituent des unités morphologiques fortement structurantes pour le réseau d'habitat mais aussi, nous le verrons, pour la planimétrie.

## ***1.2. Le Lay aux environs des Moutiers-sur-le-Lay***

Aux Moutiers-sur-le-Lay, la traversée du Lay a généré une importante étoile viaire (**CARTE 88**). Celle-ci a engendré une certaine concentricité des limites environnantes, en particulier sur la rive droite à cause des versants abrupts. Le passage du Lay se fait au niveau du bourg des Moutiers-sur-le-Lay dont nous avons vu précédemment qu'il remontait au moins au haut Moyen Âge (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.2. « De Luçon aux Moutiers-sur-le-Lay »). Cette information ne permet cependant pas de dater cet ensemble morphologique radioconcentrique qui relève surtout d'une logique oro-hydrographique et qui peut donc avoir préexisté au bourg.

En rive gauche, on remarque une très grande limite sur les bords du lit majeur du fleuve et qui transcende les limites communales puisqu'elle s'étend à l'ouest sur la commune de Bessay et à l'est sur celle de Ste-Pexine. Elle s'appuie sur le corridor associé au Lay et forme ainsi un vaste ensemble semi-circulaire d'un peu plus de 3 km dans sa plus grande longueur mais ne dépassant pas 1,1 km dans sa plus grande largeur. Elle adopte plusieurs modèles : tantôt parcellaire, tantôt chemin et tantôt limite communale. Le bourg des Moutiers-sur-le-Lay se trouve au centre. Cette limite ne contraint pas le parcellaire qui ne dessine pas de courbes particulièrement notables.

La zone comprise dans cette unité morphologique correspond à une légère dépression, entre Salidieu à l'ouest et Ste-Pexine à l'est. En amont et en aval de ces deux sites, les rives du fleuve sont plus abruptes, alors qu'on observe ici un évasement du lit majeur. Il s'agit donc d'une zone de divagation du Lay dont le cours s'est fixé vraisemblablement au moins à partir du haut Moyen Âge, date de la fondation des monastères à l'emplacement du bourg actuel des Moutiers (le plan est calé sur le fleuve).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la carte de Cassini montre une zone recouverte de landes jusqu'à Ste-Pexine : elle correspond au lit majeur du Lay. Un microtoponyme « la Lande » évoque précisément ce souvenir. Ce secteur a connu une intense occupation à l'époque gallo-romaine car des vestiges de cette période ont été trouvés (traces d'un habitat à l'Oucherie et éventuelle *villa* sous l'église de Ste-Pexine) et la zone comprise entre Bessay et les Moutiers-sur-le-Lay recèle beaucoup de matériel rattaché à l'Antiquité [Provost *et al.* 1996]. Comme toujours, l'histoire du paysage d'un lieu ne saurait donc se résumer à l'état qu'en donne la carte de Cassini. Les phases de prises et déprises caractérisent cet espace.

Pour autant, ces remarques n'éclairent pas le sens de la grande limite qui circonscrit cet espace. Sa fonction ne répond à aucune logique viaire car elle ne semble pas relier deux habitats ou alors de manière trop indirecte pour être significative. Il est difficile de statuer sur l'hypothèse d'une limite territoriale en l'absence de document permettant d'y répondre. On constate aujourd'hui qu'elle dépasse les limites communales mais il est difficile d'en conclure quoi que ce soit, surtout si l'on garde à l'esprit que les anciennes paroisses ne se sont pas transmises telles quelles dans le maillage de nos communes actuelles. Il demeure certain que cette limite correspond parfaitement à la rupture de pente du versant : d'ouest en est, les points de cote sont 22-25-26-25-28-25 m NGF. Elle circonscrit donc le lit majeur du Lay à cet endroit et pourrait être le témoignage indirect d'un ancien méandre ou du paléotracé du Lay. Des sondages géoarchéologiques dans cette zone permettraient d'apporter des éléments de réponse convaincants.

### **1.3. Les marais de la basse vallée du Lay**

Nous présenterons ici l'aménagement des marais de la basse vallée du Lay qui ferment à l'ouest la fenêtre définie pour cette recherche<sup>301</sup>.

#### *1.3.1. Un milieu « amphibie » au Moyen Âge*

La basse vallée du Lay a pendant longtemps été un marais avant d'être asséché et d'offrir au regard un parcellaire géométrique caractéristique de ce type d'entreprise. Le cours actuel du Lay est canalisé à partir de Morteveille, au nord de La Bretonnière. Cet aménagement fluvial remonte au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, peut-être même avant car Claude Masse figure en 1705, sur le 9<sup>e</sup> carré de sa carte générale, un grand canal diagonal (NE-SO) qui correspond à l'actuel canal et qu'il désigne justement comme le « canal fait pour rendre la rivière du Lay navigable » (**FIG. 118**). Autour de ce canal s'étendent des marais qu'il décrit « toujours inondé[s] et impraticable[s] » (pour les marais à l'est du canal du moins).

Myriam Doriath résume ainsi les caractères de ce secteur durant la période médiévale : un milieu amphibie soumis, au moins jusqu'au sud de La Couture, à

---

<sup>301</sup> Le Marais poitevin n'est pas la seule zone humide du secteur étudié à avoir fait l'objet d'aménagements et d'assèchements. Nous ne présenterons pas ce dossier qui a déjà fait l'objet de nombreuses études (*Cf. supra*, Partie 1 – Chapr. 3 – 1.1.) [Marsac 1991 ; Sarrazin 1985 ; Suire 2002, 2006].

l'influence de la marée et propice à la chasse, à la pêche et au pâturage des troupeaux [Doriath 1989 : 17 ; Doriath 1994 : 174]. Sur sa carte du 9<sup>e</sup> carré, Claude Masse figure la basse vallée du Lay en eau jusqu'à La Couture puis, vers le nord, des aménagements de prairies et pâtures. Il précise même que de petites embarcations peuvent remonter le fleuve en période de fortes eaux. Dans un de ses manuscrits (1705)<sup>302</sup>, il décrit ainsi l'utilisation de ces terres : « [...] de Curzon jusqu'au dessous de l'île de la Bretonnière où il y a des parties toujours inondées et d'autres qui assèchent un peu sur la fin de l'été où paissent les bêtes dans l'eau jusqu'à mi jambes, surtout les bœufs et vaches qui se nourrissent dans ces marais, et une très grande quantité d'oiseaux aquatiques [...] ». De fait, les formations de bri du Flandrien remontent jusqu'ici, recouvrant les alluvions fluviales. Les pédologues désignent pour cette raison les sols par l'appellation de « bri fluviale » parce qu'ils sont morphologiquement comparables au « bri marin » [Ducloux 1989 : 59, 139].

### 1.3.2. *L'assèchement des marais au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Ces marais ont été asséchés et aménagés en prairies au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est possible de proposer une fourchette chronologique grâce à l'analyse des documents cartographiques anciens. Les cartes de Claude Masse de 1705 et 1716 représentent la vallée du Lay en eau jusqu'à hauteur de La Couture alors que la carte de Cassini, dont les levés ont été effectués entre 1765 et 1769, figurent des marais asséchés entre La Claye et Morteveille (**FIG. 73**). La création de ces prairies et l'aménagement de la basse vallée datent donc d'après 1716 et d'avant 1765. La nature des sols, lourds et compacts, donc difficiles à travailler, explique ce choix. De plus, l'encaissement de la vallée dans les calcaires provoque des submersions temporaires l'hiver à cause de la mauvaise évacuation des eaux. Les cultures de prairies permanentes étaient donc les seules possibles [Ducloux 1989 : 59]. Cependant, des marais subsistent sur la carte de Cassini aux environs de La Claye et surtout dans le cours aval du fleuve. Au nord de Morteveille, les broussailles s'imposent. Le dessin de cette carte ne permet toutefois pas de le comparer à celui des formes relevées sur la mission aérienne de 1950 car il est totalement conventionnel et ne correspond à aucune forme réelle. Seule une étude dans les archives permettrait de pister étape par étape l'histoire de la mise en valeur de ces espaces.

La morphologie des terres nouvellement aménagées est extrêmement régulière et caractéristique des zones desséchées ou asséchées (**CARTE 89**). Elle épouse les contours du corridor constitué par les boucles du Lay, tout en intégrant les deux petites buttes enserrées dans les méandres. Un même découpage continu associe ces buttes à l'aménagement de la basse-vallée, sans rupture morphologique. On remarque au nord, et plus précisément à l'est de La Couture, un ensemble parcellaire beaucoup moins régulier. Il dessine des parcelles plus « anarchiques » qui suggèrent probablement un aménagement beaucoup plus ancien de ce secteur en terres de pâtures. Sur la carte topographique

---

<sup>302</sup> Mémoire du 9<sup>e</sup> carré de la carte générale des côtes du Bas Poitou. Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4°132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. Cf. volume 2-annexe 2 pour le texte intégral et original.

actuelle à 1/25 000, ces parcelles correspondent justement en grande partie à des haies, alors que les zones des anciens marais sont couvertes de fossés en eau.

### 1.3.3. *Un parcellaire de communaux*

Signalons enfin une autre zone, à la morphologie non régulière, au sud du port de La Claye jusqu'à hauteur d'une ligne Curzon-Lairoux (**CARTE 89**). Il s'agit du secteur où la vallée du Lay prend le plus d'ampleur, atteignant presque 3 km dans sa plus grande largeur. La lecture de la carte topographique à 1/25 000 nous apprend qu'il s'agit des communaux des villages de Lairoux et Curzon, situés de part et d'autre des rives du Lay. Cela explique le caractère « lâche » du parcellaire (fossés en eau). Claude Masse écrit d'ailleurs, sur le 9<sup>e</sup> carré de sa carte générale, qu'il s'agit de « marais qui peuvent se dessécher », ce qui indique que ces marais étaient donc tout à fait intégrés dans la gestion des terroirs. Il semble que les habitants aient donc décidé de conserver, malgré la Révolution et la privatisation de l'espace qui en a résulté, ces espaces de pacage et de ressources en ajoncs et genêts exploités collectivement.

## 1.4. *La boucle du Lay à Trizay*

De Chantonay à sa jonction avec la Smagne près de Mareuil, le fleuve du Lay présente un cours très sinueux. L'une de ses boucles, juste après Puymaufrais, est bordée de versants assez prononcés en rive droite mais assez faibles en rive gauche. Le centre de cette très grande boucle présente une hauteur atteignant 47 m NGF au plus haut. Il s'agit d'une terrasse alluviale coiffant les schistes du Briovérien. Cette position dominante offrait un poste de surveillance du gué situé au nord-nord-est, face à l'abbaye de Trizay. Enfin, la présence de prairies à proximité du Lay offrait une complémentarité intéressante avec les cultures céréalières.

### 1.4.1. *Occupation du sol et morphologies agraires*

Cette boucle du Lay se distingue dans la planimétrie par une disposition locale. On distingue trois organisations morphologiques dans l'espace enserré par le Lay et les deux petits corridors fermant la boucle au sud (**CARTE 90**) :

- dans la partie ouest, un aménagement régulier, orienté nord-sud, représente un parcellaire de versant, figuré également sur le cadastre ancien de Ste-Pexine (1820). Compte tenu de sa régularité et de son quadrillage par grandes parcelles, caractéristiques de la mise en valeur des landes dans cette région, il semble plausible que cet aménagement ait été réalisé durant la période moderne, mais cela reste une hypothèse. Les orientations discordantes de la période médiévale sur le site de St-Linaire tendent néanmoins à la valider (*Cf. infra*, 1.4.2.) ;

- la partie centrale présente une orientation NNO/SSE, en fonction de la topographie. Il s'agit d'un parcellaire de haut de versant et de plateau. Au sein de cet ensemble, se trouve l'ancien habitat d'élite de La Ranconnière auquel sont associées de grandes parcelles. À l'est, le chemin de Ste-Hermine à Bournezeau qui conditionne en partie l'orientation de la planimétrie centrale et l'escarpement NO/SE constituent des morphogènes qui contraignent les limites parcellaire dans une direction NO/SE à cet endroit ;

- enfin, dans la partie extrême-orientale, une bande parcellaire est comprimée entre la RD 948 et le cours du Lay et aussi contrainte par la topographie abrupte du versant. Ainsi s'explique la forme en bande ramassée et très étroite, composée de petites parcelles. Celle-ci s'appuyant sur une voie construite vers 1806-1810, on peut logiquement considérer qu'elle est très probablement liée à un remembrement local issu de la création de cette grande route.

Si la datation du premier et du dernier ensemble parcellaire semble récente au regard de leur morphologie et des éléments de chronologie relative, l'organisation planimétrique au centre de la boucle apparaît beaucoup plus ancienne. Les données archéologiques apportées par les fouilles de deux gisements permettent d'étayer cette hypothèse.

#### 1.4.2. *Les gisements archéologiques fouillés dans la boucle*

##### ▪ **St-Linaire (Ste-Hermine)**

###### Présentation du gisement [Guérin 1992] : **CARTE 9 ; FIG. 119**

Le gisement, fouillé en 1992 et 1993 sous la direction de Frédéric Guérin sur une surface de 60 000 m<sup>2</sup>, se situe entre 39,80 m et 26 m NGF, au sud de la boucle. Il est également à seulement 200 m à l'est d'une ancienne grange cistercienne, mentionnée en 1317 et abandonnée au plus tard au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les structures sont recouvertes par 30 à 80 cm de sédiment et sont installées dans des argiles. Leur état de conservation médiocre et la rareté du mobilier ont limité les interprétations des archéologues. Ils ont néanmoins réussi à identifier six périodes que nous présenterons successivement.

Après une fréquentation sporadique du site entre l'Âge du Bronze ancien et le Bronze moyen, caractérisée par quelques rares structures fossoyées et tessons, la première véritable occupation impliquant une organisation minimale de l'espace se traduit, au nord-est du site, par la construction de six enclos culturels et/ou funéraires et trois « fonds de cabane » lors de la transition entre l'Âge du Bronze final et le premier Âge du Fer. Le comblement de ces structures semble provoquer un changement dans le mode d'utilisation de l'espace car les données polliniques montrent un environnement fortement anthropisé, même si aucune trace d'occupation humaine n'est ensuite connue avant le I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Entre-temps, on observe des fossés recoupant les enclos et orientés selon les points cardinaux, ainsi qu'un éventuel enclos palissadé. Si aucun élément ne permet de préciser leur datation, il existe un « bruit de fond » protohistorique à l'intérieur et à proximité immédiate.

Au Haut-Empire, un véritable réseau parcellaire – à l'échelle de la fouille évidemment – est mis en place selon des axes perpendiculaires NNO/SSE et ONO/ESE. Cette trame intègre deux bâtiments agricoles sur des fondations de pierre aux orientations similaires. Si leur datation gallo-romaine ne fait pas de doute (mobilier, stratigraphie), il n'est pas exclu qu'ils aient été creusés avant la construction des bâtiments et qu'ils aient repris, en les modifiant, des axes préexistants. Les preuves manquent cependant pour étayer cette hypothèse.

Rares sont les autres structures qui peuvent être associées aux axes de cette période. L'occupation de ces bâtiments semble de courte durée car ils sont abandonnés, contrairement au réseau parcellaire, dans le courant du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. À partir de ce moment, se manifestent les prémices d'une utilisation funéraire du site, datées par radiocarbone de la fin du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. et du milieu du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Mais il faut attendre le courant du IV<sup>e</sup> siècle pour voir se développer une véritable zone funéraire. Entre le V<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle, 250 sépultures sont creusées sur 3 000 m<sup>2</sup>, autour du principal bâtiment antique, et délimitées par des fossés.

Ce cimetière est bordé à l'est, dans le courant du VIII<sup>e</sup> siècle, par un espace « domestique » caractérisé notamment par l'abondance des trous de poteau. Mais leur densité et leur érosion importante interdisent de dégager le moindre plan cohérent de bâtiment. Les structures semblent inscrites à l'intérieur ou à proximité immédiate de trois espaces distincts qui correspondent probablement à des secteurs spécialisés. La céramique permet de caler leur construction principalement entre le IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle. La fixation de cet habitat à proximité du cimetière s'accompagne alors de l'abandon rapide de ce dernier. Loin d'être isolé, ce phénomène est à mettre en relation avec la désaffectation, observée ailleurs, des zones funéraires « intercalaires » au profit des cimetières « chrétiens » [Lauwers 2005].

Dès le début du XI<sup>e</sup> siècle, les installations domestiques semblent abandonnées, tandis que se met en place un nouveau découpage parcellaire, régi par des axes NO/SE légèrement différents de ceux qui précèdent et formant un réseau non orthonormé. Les fossés offrent de nombreuses similitudes du point de vue de leur orientation et de leurs profils morphologiques. La nouvelle trame respecte, au sud, les axes des deux « enclos », mais s'en affranchit au fur et à mesure qu'elle s'en éloigne et s'incline, vers le nord du site, vers le nord-ouest. Les fossés n°1377 et 1458 ont livré deux tessons d'une même céramique des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles (du moins en l'absence d'éléments de comparaison régionaux), ce qui reste insuffisant pour conclure à une datation certaine.

Fréquenté ponctuellement aux XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (quelques fosses et trous de poteaux dispersés), le gisement est perturbé par le creusement, à une date indéterminée, de vastes fosses à la fonction non identifiée (extraction du gravier ?), qui marque la fin de toute utilisation domestique du site.

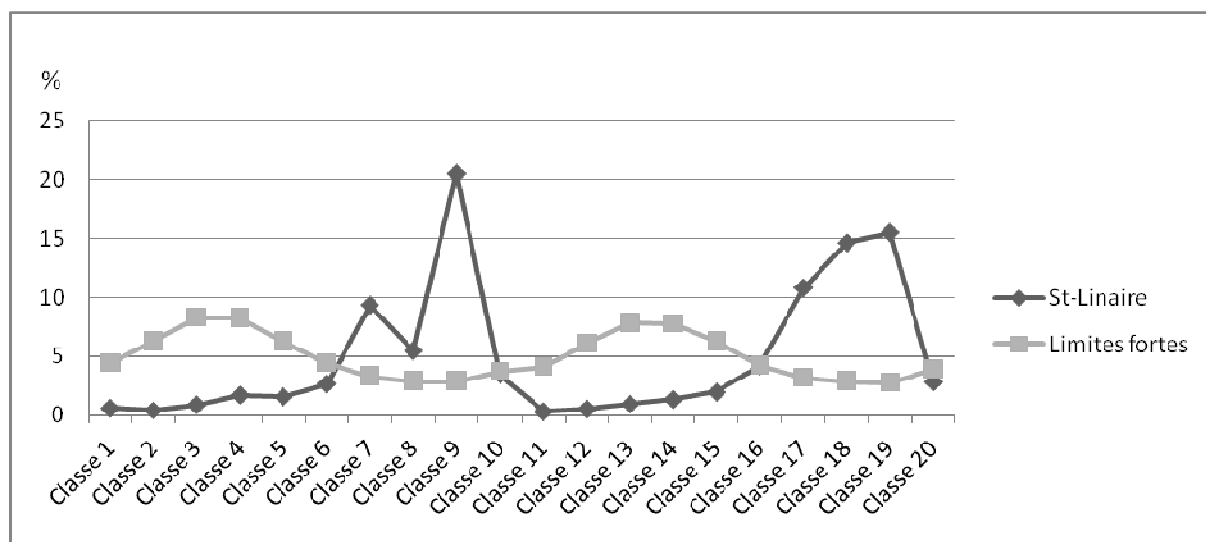
Enfin, des fossés modernes ont été fouillés dont certains sont figurés sur le cadastre napoléonien. Ceux qui ne le sont pas adoptent en tout cas la même orientation que le quartier de culture cartographié. En zone 1, le comblement des fossés contenait d'ailleurs du matériel post-médiéval.

A l'ouest du site, passe le chemin de Luçon à Trizay (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.2. « De Luçon à Puymaufrais »). Il s'inscrit parfaitement dans l'orientation

préférentielle de ce secteur. Cette liaison – sinon le tracé lui-même – doit probablement remonter au haut Moyen Âge compte tenu de l'histoire de Luçon, bourg développé autour d'un monastère altomédiéval et de l'ancienne abbaye médiévale de Trizay où un probable atelier monétaire du haut Moyen Âge est connu [Provost *et al.* 1996 : 94]. Cette datation serait alors séduisante pour faire le lien avec les vestiges altomédiévaux du site de St-Linaire ; cela reste néanmoins une simple hypothèse invérifiable en l'état.

#### Analyse archéogéographique : CARTE 91

Les fossés fouillés sur le gisement de St-Linaire sont globalement isoclines avec le parcellaire moderne, à quelques exceptions près. Les bâtiments en dur sont également isoclines avec cet ancien parcellaire et donc avec les formes modernes. Si l'on procède au tri automatique des orientations sur les formes linéaires du site<sup>303</sup>, on voit bien en effet que les classes d'orientation 3-4 et 13-14 – orientations dominantes dans le reste de la fenêtre étudiée (*Cf. infra*, Chap. 2 – 2.1.) – sont faibles : 4,9 % (**GRAPHIQUE 4 ; TABLEAU 10**). En revanche, les trois classes les plus importantes C9 (20,5 %), C19 (15,5 %) et C18 (14,6 %) cumulent à elles seules 46 % des orientations, ce qui est considérable. Elles correspondent à des fossés aussi bien protohistoriques que gallo-romains ou modernes. Le graphique montre que les autres orientations sont faibles et pèsent peu dans l'organisation globale du site. Une autre orientation se détache, moins importante mais bien présente : C7-C17, à 20,2 %. Elle coïncide avec le réseau moderne de l'est du site et avec les fossés altomédiévaux à l'ouest du site. Les tracés ressortent moins bien dans le graphique présenté ci-dessous car leur dessin courbe ne convient pas au tri automatique des orientations qui nécessite de découper un même tracé en autant de petits segments qu'il y a d'orientations différentes.



**GRAPHIQUE 4 :** Comparaison des classes d'orientations entre les limites fortes et alignements remarquables et les structures du gisement archéologique de St-Linaire.

<sup>303</sup> Sur 20 classes de 10 grades afin d'avoir une fourchette d'analyse plus fine compte tenu de la grande échelle d'observation (*Cf. infra*, Chap. 2 – 1.2. pour une présentation de la méthodologie du tri automatique des orientations).

On peut résumer ainsi les observations sur la transmission des formes sur ce site :

- isoclinie des fossés protohistoriques, gallo-romains et altomédiévaux avec les fossés modernes, *dans la partie ouest du gisement*. Les fossés du XI<sup>e</sup> siècle sont en revanche anisoclines avec les fossés modernes dans ce secteur ;

- isoclinie des fossés du XI<sup>e</sup> siècle et de la période moderne *dans le quart sud-est du gisement* qui diffère légèrement du reste du site. Ici, les fossés supposés protohistoriques ne s'orientent pas comme le parcellaire moderne, alors que les fossés du XI<sup>e</sup> siècle adoptent une orientation similaire, du moins jusqu'aux enclos du Bronze à partir desquels ils s'inclinent vers l'ouest et se détachent ainsi de l'orientation du parcellaire moderne. Ce léger fléchissement des fossés s'explique par la légère courbure du ruisseau et de son corridor.

Les orientations de ces structures archéologiques s'inscrivent dans une organisation planimétrique de plus petite échelle qualifiant la partie centrale de cette boucle du Lay. À cela s'ajoute la contrainte du petit ru et de son corridor au sud du gisement. Le sens d'écoulement des eaux se fait ainsi vers le sud et vers l'ouest. Nous serions donc en présence d'un site à l'organisation planimétrique relativement homogène (classes 9-18-19) et présentant une pérennité importante des formes, depuis la période gallo-romaine (voire protohistorique) jusqu'en 1950, avec ou sans solution de continuité. Les légères variations observées semblent liées à la microtopographie plutôt qu'à des phases chronologiques. La géographie de cette boucle est en effet très marquée : le fleuve du Lay a creusé des reliefs qui créent un environnement très spécifique et où les orientations de l'espace agraire sont fortement contraintes. Le site de St-Linaire nous offre des éléments de connaissance de la morphogenèse de cet aménagement parcellaire local qui semble donc remonter au moins à la période romaine.

#### ▪ La Bergerie (Ste-Pexine)

À moins d'un kilomètre au nord de St-Linaire, à la même latitude, se trouve le gisement de La Bergerie, fouillé en 1992 par François Debertonne sur 7 000 m<sup>2</sup> environ (**CARTE 9 ; FIG. 120**) [Debertonne 1992]. Il est installé directement sur les schistes en voie de décomposition, juste en deçà de la ligne de crête.

L'occupation principale<sup>304</sup> se caractérise par un enclos gaulois de 1 144 m<sup>2</sup> constitué par un fossé à profil en auge d'1,15 m d'ouverture et 0,75 m de profondeur. Il n'a pas pu être exploré en totalité : 15 % de la surface restent hors de l'emprise fouillée. Néanmoins, l'entrée a pu être repérée au centre de la branche sud-est (interruption de 3 m). Plusieurs structures fossoyées (trous de poteau, four, foyers et fosses) se trouvent en son sein et pourraient avoir fonctionné de manière synchrone avec l'enclos, même si les preuves archéologiques manquent. Cependant, aucune organisation rationnelle de l'espace n'a pu être mise en évidence par les archéologues, à l'exception éventuelle de deux « fonds de cabane ». L'existence d'un second enclos, qui serait délimité par le fossé n°1, est

---

<sup>304</sup> Il existe une petite occupation du haut Moyen Âge, au sud du gisement, mais qui se résume à un cendrier et à des trous de poteau groupés près d'une fosse ayant livré une lampe à huile des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles. Aucun plan d'organisation de ces structures n'a pu être proposé en raison de leur faible nombre.



suggérée par des trous de poteau concentrés près de la limite orientale du site, mais la faible longueur d'exploration du fossé limite les interprétations.

Le mobilier retrouvé en surface du site (après décapage) et dans une fosse-dépotoir (n°19) indique une occupation courte de La Tène finale et en particulier vers le début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Compte tenu de l'état de conservation du site et du mobilier, il est impossible de démontrer l'existence de plusieurs phases d'occupation.

L'enclos de La Bergerie présente les mêmes orientations que le site voisin de St-Linaire et que la planimétrie du XIX<sup>e</sup> siècle et de 1950 (**CARTE 90**). Mais en l'absence de parcellaire associé à cet enclos et en raison de l'unicité de cet indice (un enclos), il est quasi impossible d'affirmer que l'organisation morphologique caractérisant le centre de la boucle du Lay remonte à La Tène finale.

### **1.5. La boucle de la Smagne à St-Hermand**

Cette boucle de la Smagne, située au sud du village de St-Hermand, présente une organisation morphologique qui se détache dans la planimétrie par une orientation N/S et E/O (**CARTE 92**). Cette orientation discordante s'explique facilement par l'oro-hydrographie. La boucle hydrographique enserme un petit éperon d'une dizaine de mètres de hauteur et s'allongeant du nord au sud. Le parcellaire suit donc la ligne de crête d'orientation nord-sud et s'étend perpendiculairement sur les versants<sup>305</sup>.

Sur cet éperon, l'une des *villae* vendéennes les mieux connues de notre secteur a fait l'objet d'une fouille programmée de 1961 à 1967 par André et Jean Bujeaud (**FIG. 121**) [Bujeaud 1985 ; Provost *et al.* 1996 : 188]. Les recherches ont mis au jour une riche *villa* avec thermes et dépendances, occupée du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. L'orientation de cet établissement est parfaitement isocline avec le parcellaire que nous venons de décrire (**CARTE 93**). La force de la contrainte topographique explique ici la résilience très marquée de l'orientation entre la période gallo-romaine et le XX<sup>e</sup> siècle. On ne sait rien de l'occupation de cet éperon entre ces deux extrémités chronologiques : aucun habitat n'est figuré ni sur la carte de Cassini ni sur le cadastre napoléonien. Seule une tannerie est indiquée sur le cadastre, en contrebas dans la vallée, à l'ouest du site. En 1950, les terres étaient toujours consacrées à l'agriculture.

Les résultats d'un diagnostic réalisé par Bertrand Poissonnier en 2006 viennent néanmoins nuancer cette transmission « parfaite » (**FIG. 121, 122**). Ils permettent de proposer un phasage inattendu de l'occupation : la *villa* apparaît précédée par un fossé parcellaire augusto-tibérien (fossé F2, UE<sup>306</sup> n°1). Ce fossé F2 semble se prolonger et se confondre avec les fossés F3 et F14 (UE n°5 et 3). Il passe sous les murs de la *villa* et

---

<sup>305</sup> La microtoponymie pourrait renvoyer à cette configuration car Jean-Loïc Le Quellec pense que le nom de l'Anglée qui distingue ces quartiers viendrait du latin « *angulus* » qui désigne une région ou un terrain en forme de coin (plutôt qu'une présence anglaise imaginaire qu'interprète souvent l'étymologie populaire) [Le Quellec 1995 : 13]. Ici, le terrain adopte justement une forme en « coin », fermée au nord par le village de Saint-Hermand.

<sup>306</sup> Unité d'Évaluation.

contenait du mobilier augusto-tibérien. Il adopte une orientation NNO/SSE alors que la *villa* est orientée N/S et E/O. Le fossé F4 (dans l'UE n°1) est orienté plutôt NO/SE et recoupe un fossé d'orientation cohérente avec les phases précédentes. Il pourrait donc marquer une troisième phase du site antique. Ce dernier se caractérisait donc par une certaine mobilité à grande échelle avant l'adoption définitive de l'orientation présentée par les vestiges en dur de la *villa* et reprise dans le parcellaire moderne. Il convient néanmoins de rester extrêmement prudent sur les conclusions archéologiques et morphologiques que l'on peut tirer de ces quelques observations de terrain. Les sondages sont en effet d'une superficie trop réduite pour espérer comprendre l'organisation des différentes structures fossoyées linéaires dans le détail.

## 2. Les unités morphologiques curvilignes<sup>307</sup>

### 2.1. *Des unités morphologiques difficilement interprétables*

Un certain nombre d'unités morphologiques présentent un aspect globalement curviligne, voire circulaire, qui ressort assez nettement à l'analyse (**CARTE 85**). Elles présentent parfois un dessin radial associé. Nous avons proposé précédemment un résumé historiographique sur les enclos et ellipses de l'ouest de la France (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 3.1.2.) : rappelons qu'on interprète traditionnellement ces formes comme des « clairières de défrichement », issues de la mise en valeur des terres aux environs du XII<sup>e</sup> siècle, depuis un habitat situé en son centre ou sur ses marges. Nous verrons qu'il est en réalité très difficile de soutenir ces interprétations, du moins dans le secteur étudié ici. Si quelques chercheurs ont pu démontrer que certaines de ces ellipses correspondent très probablement à d'anciens espaces défrichés du second Moyen Âge, nous n'avons pu, par manque d'informations historiques, effectuer cette démonstration. Il apparaît en effet que ces exemples extra-vendéens sont tous liés à un pouvoir – seigneurial ou monastique – et, le plus souvent, des textes permettent de les documenter. Or, ces cas de figure restent rares car, comme le précise le médiéviste Daniel Pichot, « la prise en charge par la même autorité d'un projet complet de mise en valeur n'est guère fréquente » [Pichot 2007a : 264]. Nous présenterons donc ici certaines de ces unités, sans prétendre les interpréter comme les témoins d'anciens terroirs et ou de projets médiévaux. Indépendamment des explications possibles et accessibles, ces ensembles morphologiques circonscrits marquent profondément les terres du Massif ancien et celles du Lias. Ces unités représentent donc une spécificité planimétrique qui distingue ces secteurs par rapport à la plaine.

---

<sup>307</sup> Nous empruntons ce qualificatif à André Meynier qui, constatant la prédominance des formes irrégulières et non circulaires, propose ce terme en 1966 [Meynier 1966 : 604].

### ▪ Unité morphologique<sup>308</sup> de La Clopinrière<sup>309</sup> (CARTE 94 - UM 1)

A l'est de la commune de St-Florent-des-Bois, à la limite avec la commune de Thorigny, l'UM n°2 se distingue par un dessin radial (essentiellement des chemins) partant du hameau de La Clopinrière situé au centre. L'unité se développe plutôt en longueur, dans le sens nord-sud, le long du corridor du Marillet (1,8 km dans sa plus grande longueur). Quelques limites concentriques sont générées par cette enveloppe au sud du hameau et épousent l'oro-hydrographie. Le hameau principal est enserré entre trois corridors (affluents du Marillet) qu'il domine, tandis que la ferme de La Sicaudière, au nord, surplombe directement le Marillet en haut de versant.

Grâce à la carte de Cassini, on sait qu'existaient, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, trois moulins à vent, deux moulins à eau et un étang, ainsi que les deux habitats actuels. L'un de ces habitats, La Clopinrière, présente un suffixe en -ière traditionnellement rattaché à la période médiévale (après le XII<sup>e</sup> siècle). Il serait tentant d'y lire le développement d'un petit territoire associé à l'habitat ayant généré l'étoile viaire mais ce seul argument toponymique ne peut suffire à confirmer cette hypothèse.

### ▪ Unité morphologique de Beldecreux (CARTE 94 - UM 2, CARTE 95)

Cette UM circulaire d'envergure est la seule située dans la plaine. Elle se trouve à cheval sur les limites communales de St-Aubin-la-Plaine et de St-Étienne-de-Brillouet, dans une zone relativement plane, à une quarantaine de mètres d'altitude. On observe néanmoins une pente douce, d'ouest en est, vers la grande vallée sèche de Mouzeuil-St-Martin. Celle-ci ne se poursuit pas dans l'unité sous la forme d'un corridor parcellaire mais se prolonge dans la topographie.

L'unité de Beldecreux mesure environ 2 km de diamètre (est-ouest) et un peu moins du nord au sud. Au centre, se trouve un carrefour remarquable – sans habitat – qui a servi de support au partage communal. Une limite parcellaire vient compléter le dessin étoilé à l'ouest. Si l'on enlève cette branche, il ne s'agit plus que d'un carrefour de premier niveau qui ne justifie pas en soi de s'y attarder. En revanche, sa position parfaitement centrale interpelle.

Les deux habitats voisins se situent sur le contour sud : le village de Beldecreux et le logis de Bel Air. On peut également inclure dans cet ensemble l'ancien prieuré « l'Abbaye », situé juste au sud. Le parcellaire intérieur présente quelques limites concentriques – en particulier sur les contours de l'unité – mais elles sont rares. Il relève en fait essentiellement d'un grand réseau de formes qui domine la plaine (*Cf. infra*, Chap. 2).

Les données fossiles apportent peu d'informations pour éclairer cette unité. Des enclos ont été repérés à proximité par prospection aérienne, mais il n'est pas possible d'en déduire une relation morphologique. Quant au gisement du Grand Bourreau, gallo-

---

<sup>308</sup> Nous les désignons sur les cartes par le sigle « UM », à l'instar des « US » des archéologues.

<sup>309</sup> Nous avons nommé les unités morphologiques en fonction du lieu-dit ou du microtoponyme le plus central et/ou celui qui nous semblait le plus parlant pour situer aisément l'unité sur la carte topographique actuelle à 1/25 000.

romain, il comprend des structures orientées selon le grand réseau principal de la plaine et ne présente donc aucun rapport morphologique avec cette unité.

Le gisement des Puits Ragots (St-Etienne-de-Brillouet) s'intègre bien mieux dans l'unité morphologique. Il se trouve en bordure de l'unité et adopte une orientation très proche du parcellaire de 1950 (**CARTE 96**). Évaluées par Patrick Bretagne en 1993 dans le cadre des travaux archéologiques préalables à la construction de l'A 83, les structures s'étendent sur un versant exposé au sud-est entre 39 et 45 m NGF (**FIG. 123**) [Debusscher 1993a]. Trois ensembles se distinguent. L'un est situé au sommet du talweg et se compose de fosses et de trous de poteaux. Il s'agit d'une petite carrière domestique pour l'extraction du calcaire. Le mobilier retrouvé indique une datation probable de la fin du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne. Le deuxième ensemble est plus récent ; il correspond à des fossés de drainage disposés de manière cohérente par rapport à la microtopographie (dans le sens de la pente). Enfin, le dernier ensemble correspond à des fossés parcellaires, contenant du matériel moderne. Il est postérieur à la carrière dont il recoupe certaines structures. Du mobilier gallo-romain a été ramassé sur tout le site, mais il semble avoir glissé du haut du versant où se trouve Le Grand Bourreau.

Les fossés sont de plusieurs types sur ce site :

- ceux qui forment un système de captage et de drainage de l'eau (évacuée et dirigée dans les carrières ou indirectement vers les puits) : n°1001, 1003, 1005, 1006 ;
- les fossés matérialisant un ancien parcellaire : n°1002, 1004, 1008, 1009, 1010, 1011.

Tous, à l'exception du fossé n°1010, sont figurés sur le cadastre napoléonien de 1827 et la mission photographique de 1950. Le n°1010 est isocline et isotope (au même emplacement) avec un sentier de 1950 qui prolonge les fossés n°1004 et 1002. Ce chemin recoupe nettement une grande parcelle pour raccorder une ancienne limite napoléonienne à l'est et ainsi rejoindre le chemin de St-Aubin à Brillouet. Ce fossé n°1010 peut donc être daté d'entre 1827 et 1950. Il contenait d'ailleurs un matériel contemporain (tuiles mécaniques, verres de bouteilles de bière et porcelaines).

Ces fossés semblent plutôt récents au regard du nombre de limites isoclines et isotopes avec les limites figurées sur le cadastre napoléonien (fossés 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1011). Seule la section sud du grand fossé n°1005 n'est pas isotope avec le cadastre mais elle est isocline avec un chemin. La transmission apparaît donc bien trop forte (par l'orientation et l'emplacement) et continue pour qu'il s'agisse de formes très anciennes. L'archéologie a permis de dater ces fossés de la période moderne. L'analyse planimétrique nous permet d'apporter des précisions et de proposer au plus ancien une datation du XVIII<sup>e</sup> siècle, exception faite du fossé n°1010 qui date d'entre 1827 et 1950.

Ces informations n'éclairent pourtant pas l'histoire de l'unité morphologique de Beldecreux. Alors quelles explications trouver pour cette forme ? Une très ancienne clairière de défrichement liée au prieuré médiéval et/ou au village de Beldecreux ? Un ancien enclos territorial ? Son assise sur deux paroisses peut-elle suggérer une datation antérieure à la mise en place du tissu paroissial, soit avant le second Moyen Âge ? On le voit, les indices et les hypothèses sont bien minces pour comprendre cette forme pourtant bien marquée dans la planimétrie.

### ▪ Unité morphologique « du Moulin du Milieu »

(CARTE 94 - UM 3, CARTE 97)

Nous empruntons ce nom au hameau situé à proximité d'un carrefour remarquable associé à des limites parcellaires concentriques très denses. Ce carrefour se trouve juste à l'est des villages de Frosse et de Corpe. Aucun habitat ne se trouve au croisement des chemins et une série de limites parcellaires laniérées, de largeurs relativement homogènes, s'imbrique à ce réseau radial au nord et à l'est.

*A priori*, la topographie semblerait suffire à expliquer cette unité. La partie nord se développe sur une petite butte et ses versants. On passe de 37 m NGF à 26 m NGF en 400 m, en descendant le versant septentrional. Cette microtopographie locale suffit donc à comprendre l'orientation du parcellaire qui épouse les courbes de niveau ou le sens de la pente. Quant aux limites situées à l'est, elles s'adaptent aussi aux versants et s'appuient en même temps sur un chemin. Le microtoponyme « la Cèpe » (évoquant la cèpée, touffe de rejets de bois sortant d'un tronc) et l'existence même de cette petite butte peuvent faire penser à un ancien bois car ils sont souvent concentrés sur les points hauts de la plaine.

Mais le tracé courbe et continu de ces limites sur une grande longueur intrigue. De plus, leur espacement semble plutôt homogène. Comme le phénomène est moins net sur le cadastre napoléonien que sur la mission IGN de 1950, cela résulte peut-être d'une rationalisation des parcelles. Enfin, la proximité d'un carrefour remarquable juste au sud pose la question d'un éventuel terroir ancien associé à un habitat disparu. Cette hypothèse n'exclut pas, pour autant, les explications d'ordre orographique que nous venons d'évoquer. La question est de savoir si cette unité aurait pu être mise en place dans son schéma d'ensemble, à un moment donné, de manière concertée. Aucun indice ne permet vraiment de répondre à cette question. Les connaissances que nous avons de l'occupation du sol dans ce secteur montrent une histoire longue qui pourrait appuyer l'hypothèse d'un déplacement de l'habitat vers Frosse. À environ 1 km au sud-ouest de Corpe, se trouve un dolmen (à Frise) juste à côté duquel existe un site du Néolithique final ou récent (à l'Étau) [Poissonnier 1997 : 117]. Près de Frosse, Louis Brochet mentionne en 1907 des « débris romains », tandis que Myriam Doriath rappelle les découvertes de « substructions » antiques à Cargois, au Ratelier et au Calvaire [Provost *et al.* 1996 : 108]. Enfin, la base de données Patriarche nous apprend qu'une inhumation en sarcophage du haut Moyen Âge a été trouvée à Corpe, dans l'église St-Ephrem. Mais ces vestiges ne concernent pas directement le carrefour étudié ici, et il reste difficile de leur donner plus de sens qu'ils n'en ont. La possibilité d'un ancien terroir préexistant au village de Frosse demeure envisageable, mais pour l'heure indémontrable.

### ▪ Unité morphologique de Ste-Radegonde-la-Vineuse

(CARTE 98 - UM 4, CARTE 99)

Cette UM se situe au sud de la commune de Marsais-Ste-Radegonde, à cheval en partie sur celle de L'Herminault. Elle se développe entre deux ruisseaux d'orientation NE/SO qui conditionnent son orientation. Un autre ruisseau, Les Rivarsons, la traverse également et sépare le village en deux parties.

L'unité présente une forme irrégulière et se développe à partir du village vers le sud et le sud-ouest. On observe que la limite nord de cette grande unité présente un tracé

rectiligne qui se situe juste au nord du village de Ste-Radegonde-la-Vineuse. Elle mesure environ 2,4 km dans sa plus grande longueur (E/O) et environ 1,4 km du nord au sud. On distingue quatre unités circulaires de plus faibles dimensions à l'intérieur. Les deux situées au sud-ouest du village s'entremêlent et présentent donc une portion commune. Excepté l'unité située à l'est qui présente des ellipses intérieures, le parcellaire enserré adopte un dessin plutôt quadrillé et, par endroits, un découpage en bandes. Le cadastre napoléonien montre qu'il était extrêmement découpé. Sur la section E2, deux microtoponymes – « la Plaine des Claies » et « la Plaine du Bourichoy » – indiquent même que le paysage était ouvert et laniéré car le sens traditionnel du mot « plaine » dans les régions de l'ouest de la France désigne une terre sans haie [Le Quellec 1995 : 53-54]. Quant à l'unité circulaire la plus petite, elle porte, sur le cadastre, le microtoponyme de « la Chaigneau » qui est un dérivé du mot chêne. Renvoie-t-elle de ce fait à une unité de déboisement ancien ? Il est difficile d'être affirmatif à partir de cet indice ténu et unique.

Le village de Ste-Radegonde-la-Vineuse adopte un plan qui attire également l'attention : un village-rue qui comprend deux pôles, lesquels sont les anciens villages de Ste-Radegonde et de La Vineuse (*Cf. infra*, 3.3.). Ils étaient implantés de part et d'autre du ru des Rivarsons, et chacun était desservi dans le sens nord-sud par un chemin. Le ruisseau est terminé au nord, à hauteur des deux habitats, par un étang qui est barré par une chaussée surélevée. Celle-ci forme une limite parallèle à l'axe longitudinal du village et est désignée comme le « chemin de la plaisse » sur le cadastre ancien de Ste-Radegonde (1826). Ce terme renvoie au « plessis » désignant un enclos ou, parfois, une fortification. Cependant, en Bas-Poitou, Jean-Loïc Le Quellec rappelle qu'il est encore fréquent de nos jours et désigne plus simplement l'action d'entrelacer des branches pour clore une haie [*id.* : 215].

Les informations historiques et archéologiques permettant d'éclairer l'histoire de ces unités morphologiques sont rares. Le plan des deux villages réunis et l'extrême laniérage des terres situées au sud, ainsi que le microtoponyme de la Chaigneau constituent peut-être des indices d'anciennes clairières dites de défrichement qui auraient permis la mise en valeur intensive de cet espace (ou sa remise en valeur, mais il manque des données archéologiques pour le justifier). L'érudit Dom Fonteneau nous apprend qu'une *villa Sancta Radegundis* est mentionnée pour la première fois en 992. Il serait alors tentant de pouvoir rattacher ces unités morphologiques à cette ancienne *villa* médiévale. Mais il est très délicat – encore plus en l'absence de données archéologiques – de passer d'une mention trouvée dans un texte à une réalité planimétrique. Le terme de *villa* apparaît en effet bien difficile à interpréter : territoire ? Habitat déjà groupé ? Domaine remarquable ? Plusieurs de ces réalités à la fois ? Enfin, ce nom est-il général ou attaché à un fait planimétrique précis ? On voit bien qu'il convient de rester prudent sur les liens possibles entre les mentions écrites et les observations morphologiques.

▪ **Unité morphologique de La Morinière**  
(CARTE 98 - UM 5, CARTE 100)

Au sud du village de St-Laurent-de-la-Salle, sur les terrains gneissiques, on remarque une grande unité plus ou moins circulaire d'environ 2,3 km de diamètre. Elle

s'étend *grosso modo* sur le coteau descendant depuis St-Laurent vers la Smagne (qui constitue la limite communale avec St-Martin-des-Fontaines). Elle est entourée de plusieurs bois : le bois de St-Laurent (au NE), le bois de l'Épaul (au SE), les bois du Chatenay (au SO) et deux bois le long du ru de la Sauvagère à l'ouest.

Au centre, le hameau de La Morinière a généré une petite étoile (limites viaires et parcellaires) plus développée vers le nord. Le parcellaire interne n'adopte pas une organisation très lisible mais quelques parcelles montrent une disposition courbe induite par « l'enveloppe ».

Encore une fois, l'absence de toponyme explicite et de donnée archéologique ne permet pas d'éclairer l'histoire de cette unité morphologique. Si le fait qu'elle se trouve au centre de plusieurs petits bois et sur un versant du Massif ancien peu propice aux cultures céréalières pourrait laisser penser à la trace d'un ancien terroir défriché, il est délicat de conclure en ce sens car rien n'assure que ces bois existaient déjà au Moyen Âge. La présence d'un toponyme en -ière au centre de l'unité et de quelques châteaux dans ses environs immédiats sont par ailleurs également insuffisants et inexploitable sans recherche archivistique approfondie.

## ***2.2. Des unités morphologiques récentes***

Quelques unités morphologiques adoptent un découpage régulier, se situent sur des interfluves et renvoient à une histoire plutôt récente de l'aménagement parcellaire.

### **▪ Unité morphologique des Éperons (CARTE 94 - UM 6)**

Au nord de la ferme du Grand Retail, à cheval sur les communes de Mareuil-sur-Lay et Château-Guibert, on observe une forme radioconcentrique d'un kilomètre de diamètre au maximum. Sa forme est très nette, et les limites courbes sont bien marquées dans le paysage. Au centre, les limites radiales parcellaires et viaires permettent de distinguer un carrefour remarquable sans habitat. Ces chemins séparent plusieurs quartiers de culture.

L'unité morphologique se situe en tête de deux corridors sur un interfluve. Le chemin NO/SE (de Mareuil au Tablier) et le carrefour remarquable sont à 71 m NGF et, de part et d'autre, vers le nord et vers le sud, les terrains descendent en pente douce (53 m NGF aux Polières et 60 m NGF au Grand Retail). Le carrefour remarquable semble donc induit par une contrainte topographique qui fait converger les limites vers un point de crête. La présence de ce carrefour à cet endroit précis pourrait s'expliquer par sa position exactement intermédiaire entre les deux fermes du Grand Retail et de Billy, situées de part et d'autre.

Un enclos rectilinéaire non daté a été repéré par photographie aérienne dans la partie nord de l'unité, prouvant une occupation du secteur avant qu'il ne soit laissé en friches. La date du défrichement – et donc de la forme observée – est postérieure au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle car la carte de Cassini figure des landes à cet endroit. Cette unité pourrait donc être dessinée par l'oro-hydrographie et résulter d'une mise en valeur datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces interfluves ont pu toutefois être exploités à des périodes beaucoup

plus anciennes (les landes se trouvent souvent sur des sols épuisés, parfois à cause de la surexploitation) mais, concernant la planimétrie, il semble que l'on identifie plutôt ces formes de mise en valeur beaucoup plus récentes.

▪ **Unité morphologique de la Croix des Planches (CARTE 94 - UM 7, CARTE 101)**

On remarque dans le sud de la commune de Thorigny, à cheval sur la commune de Château-Guibert, un carrefour remarquable qui ressort très nettement dans la planimétrie et qui ne correspond à aucun habitat. Il a généré quelques parcelles concentriques mais elles ne semblent pas vraiment significatives, et le découpage intérieur adopte un dessin quadrangulaire.

L'ensemble mesure 1,5 km de diamètre environ et se trouve, comme l'unité précédente, sur un interfluve entre les rivières de la Moinie et du Marillet. À l'est, trois fermes figurées sur la carte de Cassini (La Moinie, La Grange du Bois et La Mortière) surplombent la rivière de la Moinie. L'unité étudiée s'étend au-dessus de ces anciennes fermes, à environ une dizaine de mètres.

Les carrefours remarquables indiquent parfois l'emplacement d'anciens habitats aujourd'hui disparus. Ici cette hypothèse ne semble pas valide. Le découpage très régulier des quartiers, la disposition historique des habitats en bordure de corridors et le microtoponyme « la Croix des planches » invitent plutôt à y avoir un carrefour routier support d'un découpage parcellaire récent. Le terme « croix » désigne tout simplement un croisement et le second mot qualifie ce croisement : il s'agit du croisement de deux « planches ». Il semble que dans les régions yonnaise et mareuillaise – donc dans le secteur étudié ici – ce nom soit traditionnellement donné aux planches disposées sur les ruisseaux, avant la construction des ponts, pour passer d'une rive à l'autre. Le terme est fréquemment appliqué aux moulins à eau près desquels se trouvaient souvent ces planches [Le Quellec 1995 : 213-214]. Sachant qu'il n'y a pas de moulin figuré sur la carte de Cassini et qu'il n'existe qu'un petit ru temporaire, nous penchons plutôt pour une autre interprétation : celle de la technique du labour en planches [Zadora-Rio 1991c].

Nous aurions donc ici une unité morphologique induite par un découpage agraire régulier fondé sur une trame viaire et de datation très probablement récente, s'inscrivant dans le mouvement de mise en valeur des interfluves du Bas-Bocage au XIX<sup>e</sup> siècle.

▪ **Unité morphologique de La Bargouillerie (CARTE 94 - UM 8)**

À cheval sur les communes des Moutiers-sur-le-Lay, Mareuil-sur-Lay et Bessay, se trouve une unité morphologique circulaire d'1,5 km de diamètre environ, associée à quelques limites radiales (essentiellement des chemins) marquant un carrefour remarquable. Celui-ci se trouve à 40 m d'altitude et représente le point de découpage commun entre les trois communes. Cette enveloppe et cette étoile ont également généré quelques limites concentriques. Le tout s'étend sur un interfluve jusqu'au ruisseau de la Doulaye à l'ouest et le ruisseau du Bois de l'Étang à l'est.

Les éléments de datation de cette unité sont minces : deux enclos non datés dans l'enveloppe principale ; des enclos non datés dans le secteur situé juste à l'est, près du



ruisseau du Bois de l'Étang ; des tronçons de chemins anciens qui semblent en composer un seul et qui semblent longer les fermes situées à l'est [Provost *et al.* 1996 : 88]. Le secteur est donc anciennement occupé. Mais l'unité que nous percevons aujourd'hui ne peut pas être datée aussi anciennement en l'absence de relations fiables entre ces faits archéologiques et la forme planimétrique. Il nous semble même qu'elle est beaucoup plus récente. La carte de Cassini figure en effet uniquement les fermes de Bois Maurice et de la Plaire près du corridor à l'est et près d'un bois. Les trois autres fermes, situées à l'intérieur de l'unité (La Bargouillerie, Montapeine, La Maison Neuve), semblent donc postérieures. La situation de l'unité sur un interfluve et l'implantation des habitats les plus anciens le long des deux ruisseaux environnants semblent donc suggérer un aménagement récent, probablement du XIX<sup>e</sup> siècle. De nombreuses métairies ont d'ailleurs contribué à la mise en valeur de certains interfluves du Massif ancien et La Bargouillerie est justement une métairie non figurée sur la carte de Cassini au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

▪ **Unité morphologique de Puymaufrais**  
(CARTE 94 - UM 9, CARTE 102)

Au sud-est de l'actuelle commune de Bournezeau<sup>310</sup>, on observe une unité morphologique dont le diamètre mesure 800 m environ du nord au sud et 1,2 km environ d'ouest en est. Des limites concentriques en soulignent la forme tout autour et quelques limites adoptent un dessin étoilé depuis le centre de l'unité. L'ensemble se trouve sur une hauteur dominant le Lay au sud et à l'est, le ruisseau du Pont Émery à l'ouest et deux petits ruisseaux au nord-est et nord-ouest. L'unité morphologique est donc circonscrite par des corridors, sur un interfluve.

Les fermes et le village de Puymaufrais se trouvent tous sans exception sur ses contours et sur les hauteurs surplombant directement les cours d'eau. Le microtoponyme « l'Enclose », situé à l'ouest du carrefour, désigne très probablement cette unité circulaire intérieure bien marquée dans la planimétrie.

Même si un enclos non daté a été reconnu par prospection aérienne, témoignant de l'occupation de ce secteur à une période ancienne, cette zone est figurée en landes sur la carte de Cassini. Son défrichement est donc postérieur. Nous serions donc, encore une fois, devant un cas de figure similaire aux précédents : des formes ponctuelles témoignant d'une mise en valeur tardive des interfluves du Bas-Bocage vendéen.

### Conclusion

Ces unités morphologiques renvoient à une histoire récente : celle de la mise en valeur des interfluves dans le Massif ancien au XIX<sup>e</sup> siècle. Les dernières landes du Bas-Bocage vendéen ont en effet été défrichées très tardivement, dans le contexte d'une pression démographique et d'une amélioration des techniques agricoles [Chauvet & Renard 1978 : 39]. Jusque là, les sols de versants et de vallées étaient préférés en raison de leur plus grande fertilité et de la présence de prairies. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, J. A. Cavoleau évaluait à environ 1/10<sup>e</sup> la superficie du bocage occupée par les landes et

---

<sup>310</sup> L'unité étudiée ici s'étendait sur les anciennes communes de Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay et de Puymaufrais.

indiquait qu'elles se situaient sur les hauteurs [Cavoleau 1978 (1844) : 25-28]. À partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le chaulage généralisé des terres, l'abandon de la jachère et le défrichement des landes introduisent une bifurcation majeure dans l'évolution de l'agriculture sur les sols du Massif ancien [Gautier 1949a : 85 ; Gaucher 1976 : 9-11 ; 22]. La construction du réseau routier amorcé sous le Premier Empire, de nombreux chemins vicinaux après 1836 et la mise en service des voies ferrées à partir de 1866 accélèrent cette évolution [Gautier 1949a : 86]. Cette étape va par ailleurs contribuer à la réorientation de l'élevage d'un cheptel d'ovins (très nombreux jusque là) vers un cheptel de bovins<sup>311</sup> [*id.* : 97-98 ; Gaucher 1976 : 35]. Jean Renard a bien montré pour le pays du talmondais – à l'ouest de notre secteur – que les défrichements de landes à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont importants et créent un bocage à larges mailles quadrangulaires [Renard 2005 : 273-274].

Plus généralement, cette histoire est bien connue pour les régions de l'ouest de la France. Louis Merle a observé le même phénomène dans la Gâtine poitevine où, à partir de 1850, grâce à l'abandon de l'assolement triennal et à l'introduction des prairies artificielles, les métairies auparavant situées à mi-pente près des ruisseaux afin de profiter des prairies naturelles, s'installent sur les croupes couvertes de brandes et de petits bois qu'elles se mettent à défricher [Merle 1951 : 12-13]. Marcel Gautier décrit le même phénomène en Bretagne mais pour les landes défrichées par les habitants des villages ; le parcellaire adopte alors un schéma géométrique très marqué [Gautier 1941 : 3-6].

### **2.3. Des unités en relation avec des bois et forêts**

#### *2.3.1. Formes circulaires et ellipsoïdales*

##### **▪ Unités de la forêt de Mervent-Vouvant (CARTE 98)**

Un certain nombre d'unités grossièrement circulaires se situent autour de la forêt de Mervent et en son sein même. Il s'agit d'une grande forêt domaniale, au contact de la plaine, qui représente la plus vaste du Bocage (2 400 ha). Elle était déjà la plus belle de l'ancienne province du Poitou [Cavoleau 1978 (1844) : 336].

Les unités morphologiques repérées pourraient correspondre à des surfaces plus ou moins anciennes gagnées sur la forêt.

- UM 10 : au centre de cette unité implantée sur une hauteur surplombant un affluent de la Mère, se trouve une ferme au toponyme explicite « Les Essarts ». Cette petite clairière de déboisement et sa ferme sont déjà représentées sur la carte de Cassini. Son emplacement, sa forme et le toponyme suggèrent sans ambiguïté la nature de cette unité. En l'absence de recherches archivistiques, il est impossible d'en dater l'apparition.

---

<sup>311</sup> Michel Gaucher rappelle qu'avant la Révolution le cheptel d'ovins était estimé à 500 000 têtes, puis en 1809 à 338 000 (conséquences de la guerre civile), en 1892 à 195 400 et en 1929 à 66 700 têtes [Gaucher 1976 : 35].

- UM 11 : cette unité morphologique, en limite de secteur, est associée à un château (La Citardière) et une ferme (La Poupardière) qui ne sont pas figurés sur la carte de Cassini. Si on ne peut pas se fier aux limites de la forêt telles qu'elles sont dessinées sur la carte de Cassini, on note néanmoins que les fermes des Oullières et de La Jamonière et l'église du Nay se trouvent placées en bordure de la forêt, voire en son sein (Les Oullières). Il s'agit justement d'un secteur qui se situe entre le massif principal de la forêt et le massif secondaire et qui présente de nombreuses haies. Ce paysage évoque des haies « relictées » qui témoigneraient d'anciens déboisements autour du village du Nay. On observe le même processus un peu plus loin, autour de Vouvant : ses environs se caractérisent par un dense réseau de haies qui s'étend autour la cité médiévale, jusqu'aux limites actuelles des deux massifs de la forêt de Mervent.

- UM 12 : cette unité se situe sur la lisière occidentale du massif forestier. Elle entoure la ferme du Poiron, laquelle est déjà figurée sur une carte de la forêt de Mervent de 1788<sup>312</sup>, avec l'indication d'essarts. Il s'agit donc d'une ancienne clairière de défrichement de lisière de forêt. Notons que l'érudit Edmond Bocquier mentionne une archive de 1154 où est citée à cet endroit une seigneurie (*Perun*) de basse justice avec ferme et château, vassale de la baronnie de Vouvant, encore mentionnée en 1383 (*Le Poyon*) et en 1412 (*Le Payron*)<sup>313</sup>. Il est cependant impossible de relier ces deux observations.

- UM 13 et 13bis : à moins d'un kilomètre au sud de la précédente on trouve deux autres unités de déboisement en lisière occidentale. La première s'étend depuis la ferme du Fougeray et couvre le versant d'un affluent de la Vendée. La seconde se trouve sur un petit éperon et présente une forme tout en longueur qui suit la topographie. En tête de cet éperon, au roc de St-Luc, L. Charbonneau-Lassay prétend avoir repéré, au début du XX<sup>e</sup> siècle, les vestiges de coffres funéraires (peut-être médiévaux). Des monnaies gauloises et un retranchement en terre y ont réellement été découverts par la suite [Provost *et al.* 1996 : 171]. Sur la carte de Cassini, une ferme y est figurée au sein d'un espace déboisé. Il a donc bien existé un établissement médiéval et/ou moderne qui a probablement « commandé » le déboisement de cette partie de la forêt et dont on perçoit encore les traces malgré l'abandon de l'habitat.

- UM 14-15-16 : ces trois petites unités circulaires autour de La Souchetterie, St-Thomas et La Petite Perrure sont installées sur une hauteur dominant la Vendée dont le cours est ici très encaissé. Sur la carte de Cassini, seul le village de St-Thomas est figuré, et toute la zone située au sud, jusqu'au ruisseau de la Cornelière, est déjà déboisée.

- UM 17 : il s'agit de l'espace autour du bourg de Mervent, installé sur un plateau dominant la Vendée et son affluent la Mère. En 1788, sur la carte de la forêt domaniale, Mervent<sup>314</sup> se résume à quelques maisons groupées autour d'un château et quelques autres le long du cours de la Vendée (hameaux des Loges et de La Joletière) et autour du pont à

---

<sup>312</sup> Cote Archives nationales : N II - Vendée 1.

<sup>313</sup> Cet érudit a, dans les années 1930-1940, établi quelques 17 000 fiches sur les noms de lieux vendéens. Ce travail est aujourd'hui informatisé sous la forme d'une base de données par la Société d'Émulation de la Vendée, interrogeable en ligne à l'adresse suivante : <http://recherche-archives.vendee.fr/dicotopo/>

<sup>314</sup> Cote Archives nationales : N II - Vendée 1.

l'est du plateau. Si la première mention du lieu-dit remonte à 975, le plateau a cependant connu une occupation beaucoup plus ancienne, remontant à la fin du premier Âge du Fer (VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Une fouille réalisée sous la direction d'Olivier Nillesse a permis de reconnaître une partie d'un habitat daté du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. et situé derrière un rempart élevé probablement vers 633 av. J.-C. (<sup>14</sup>C, date la plus probable de la fourchette). Le sommet de ce rempart, construit en bois, aurait été détruit entre 170 av. J.-C. et 19 apr. J.-C., avec une probabilité plus importante autour 51 av. J.-C. [Nillesse 2004]. La mise en valeur de ce plateau est donc très ancienne, même si cela n'a pas empêché des phases de reconquête de la forêt. On ne sait en effet rien de l'occupation gallo-romaine ou altomédiévale. Seuls des sarcophages du haut Moyen Âge trouvés sur le versant est de l'éperon surplombant la Mère<sup>315</sup> incitent à penser que le plateau était encore occupé à cette époque. Cependant, il est difficile de dater l'unité identifiée. En outre, le découpage régulier et les haies qui coiffent le parcellaire dans la partie nord du plateau laissent supposer une mise en valeur agraire plus récente qu'il n'y paraît.

#### ▪ **UM du Bois de la Forêt (CARTE 94 - UM 18, CARTE 102)**

Cette unité morphologique se distingue très nettement autour du bois actuel. Elle est à cheval sur les communes de Ste-Hermine et de La Réorthe. Le microtoponyme « Forêt » qui est également le nom de la ferme sise sur le contour nord de l'unité, indique peut-être une extension ancienne plus importante du bois. Il se localise sur l'interfluve entre le Lay et la Smagne, sur un sommet d'où descendent quelques petits affluents de ces deux rivières. Il s'étend quasiment jusqu'aux rives du Lay et du ruisseau de Casserelle (affluent de la Smagne). Il s'agit donc d'une unité surplombant de manière assez marquée le Lay (on passe ici de 70-80 m NGF à 20 m NGF en 500 m environ) et plus doucement la Smagne.

La forme qui enveloppe ce bois est de grande taille : environ 2,5 km de diamètre dans le sens est-ouest et à peu près autant dans le sens nord-sud. Quelques ellipses renforcent le dessin circulaire à l'intérieur. L'ensemble forme une mosaïque de tènements cultivés et de parcelles boisées reliées au grand bois principal. Cette mosaïque enferme donc parfaitement le grand bois de la Forêt et quelques autres petits bois périphériques (Grand Bois Girard, le Bois Chaigneau, Bois de la Folie, le Bois Millet). Il est également fort probable que les petits bois situés à l'ouest sur les coteaux surplombant le Lay aient appartenu à ce même ancien massif forestier. Les habitats, à l'exception de la ferme de Landry, se situent sur le pourtour de cette unité : le hameau de la Forêt (au nord) et le village de La Vineuse (au sud).

Des enclos repérés par prospection aérienne ont été reconnus au tènement des Herbauds, au Bois Millet et au Champ de l'Aveneau, c'est-à-dire dans des quartiers aujourd'hui déboisés. Mais ces indices, *a fortiori* non datés, ne sauraient suffire à postuler un lien avec les étapes du déboisement de ce massif. Signalons enfin que « La Brissonière », maison figurée sur la carte de Cassini en tant que commanderie, n'existe plus au XX<sup>e</sup> siècle. Edmond Bocquier nous apprend qu'il s'agit en réalité d'un fief dépendant la commanderie de Champgillon située à quelques kilomètres à l'est<sup>316</sup>. Il est

---

<sup>315</sup> Information issue de la base de données Patriarche.

<sup>316</sup> <http://recherche-archives.vendee.fr/dicotopo/>

dommage de ne pas savoir où il se situait exactement au sein de l'unité car la corrélation avec l'un des tènements aurait été dans ce cas plus pertinente.

#### ▪ **UM du Bois de Bessay (CARTE 94 - UM 19)**

Cette unité entoure le bois de Bessay, éponyme du bourg situé à environ un kilomètre à l'ouest. Il s'agit d'un petit bois près de la rivière de la Smagne, progressivement diminué au profit des cultures. Il est difficile de donner une date à ces limites car tout le secteur de la vallée de la Smagne comporte de nombreuses traces d'occupation très anciennes. On notera seulement que le bois couvre une surface aujourd'hui plus importante qu'en 1950, signalant un reboisement récent.

#### 2.3.2. *Limites planimétriques concentriques*

#### ▪ **UM de la Forêt de Ste-Gemme-la-Plaine (CARTE 94 - UM 20)**

Sur la commune de Ste-Gemme-la-Plaine, au contact des communes de Luçon et Corpe et à l'ouest du bourg, se trouve la forêt de Ste-Gemme. Nous avons relevé tout autour des limites courbes, essentiellement au nord et au sud-est. L'espace compris entre la limite la plus au nord et celle la plus au sud mesure environ 2,6 km. Les dimensions sont légèrement inférieures d'est en ouest (environ 2 km).

Cette unité morphologique traverse au sud la vallée Raud et au nord une paléovallée venant du Marais poitevin et passant par Ste-Gemme-la-Plaine. Le bois est donc implanté sur une légère hauteur. Le versant sud portait de la vigne au XVIII<sup>e</sup> siècle. On décèle une étape récente de déboisement au nord-ouest du massif. La carte de Cassini figure la ferme du Mureau sur la lisière occidentale de la forêt. Ce n'est plus le cas aujourd'hui en raison des déboisements. Sur la carte à 1/25 000, on reconnaît la portion prise sur le massif dans le dessin très régulier des parcelles situées entre cette ferme et la forêt, ainsi que dans le tracé des limites communales qui ont gardé ici le souvenir des anciens contours de la forêt.

#### ▪ **UM de la Forêt de Barbetorte (CARTE 94 - UM 21)**

Autour de cette forêt située au nord-est des Magnils-Reigniers dans la plaine calcaire, on observe plusieurs limites au tracé courbe qui contournent la petite forêt, et plus particulièrement son flanc occidental. Un prieuré médiévo-moderne se trouve au sud, dans une petite clairière aménagée en son sein. Il s'agit d'un ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Grand Mont (diocèse de Limoges), mentionné pour la première fois en 1194 (« ... *Apud barbam tortam* »<sup>317</sup>). Il est figuré en ruines sur la carte de Cassini alors que, quelques décennies plus tôt, Claude Masse représente une petite chapelle encore en place. Faut-il associer l'existence de ce prieuré à celle des formes concentriques qui cernent le

---

<sup>317</sup> *Charte de donation au prieuré de La Meilleraie, par Richard Cœur de Lion*, Arch. Vendée. Information recueillie dans la base de données toponymique en ligne.

bois ? Quel sens donner à ces limites concentriques ? L'étude de ces unités et limites curvilignes pose une fois encore plus de questions qu'elle n'offre de réponses.

### 3. Les unités morphologiques « atypiques »

Les unités morphologiques atypiques sont des ensembles distincts et cohérents mais relativement atypiques parce qu'ils ne correspondent pas aux organisations planimétriques que nous venons de présenter. Ces unités recouvrent des réalités très variées, de la délimitation territoriale à l'ancienne enceinte fortifiée en passant par des clos de vigne. Certaines appellent quelques remarques intéressantes.

#### 3.1. *Délimitations territoriales et urbaines*

##### 3.1.1. *De possibles enceintes villageoises*

##### ▪ Thiré

Le plan du village de Thiré est très original et attire le regard, quels que soient les documents consultés (**FIG. 124, 125**). On remarque une forme carrée et des phénomènes de « pattes d'oie » aux différents angles de cette forme qui rappellent les enceintes urbaines bien connues dans d'autres contextes. Ici, compte tenu de la nature profondément rurale de l'occupation, il s'agirait plutôt d'une forme de délimitation de type « enceinte villageoise ». Le plan de Thiré aurait alors fossilisé cette ancienne limite. Cette hypothèse n'est pas improbable – malgré la modestie actuelle de ce village – si l'on pense à l'histoire importante qui fut celle de cet habitat. Nous l'avons vu précédemment (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 3.2.3. « Un chemin très ancien de Fontenay-le-Comte à Thiré »), il s'agit du lieu le plus anciennement habité du canton, depuis l'époque préhistorique. Par la suite, une occupation gallo-romaine (peut-être une *villa*) est connue au sud-ouest du village ; puis le site devient un chef-lieu de *pagus* qui aurait probablement frappé monnaie jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle. Des sarcophages du haut Moyen Âge ont par ailleurs été retrouvés dans le village. À partir du IX<sup>e</sup> siècle, Thiré perd son statut de chef-lieu et devient un simple arrière-fief de la châtellenie de Ste-Hermine, ce qui marque le début d'une longue période de stagnation [Provost *et al.* 1996 : 206 ; Brochet 2000 (1901) : 163, 177]. Il est cependant impossible de confirmer cette hypothèse en l'absence de recherches en archives (si tant est que celles-ci puissent apporter des informations compte tenu de la destruction d'importantes archives sud-vendéennes).

### ▪ **Les Moutiers-sur-le-Lay**

Le bourg des Moutiers-sur-le-Lay présente un plan quadrangulaire qui frappe également à l'observation (**FIG. 126, 127**). À l'intérieur, on y remarque une unité plus petite, grossièrement circulaire, formée par des îlots et des rues. Peut-on y voir l'héritage d'une ancienne enceinte ainsi que nous l'avons supposé pour Thiré ? L'histoire du bourg apporte un certain crédit à cette hypothèse. Il s'est construit autour de deux anciens monastères, St-Pierre et Ste-Madeleine (justifiant le pluriel du toponyme), qui auraient été fondés au VI<sup>e</sup> siècle mais dont il ne reste plus aucune trace. L'habitat prend de l'ampleur et devient l'une des résidences des évêques de Luçon. Un prieuré du Moyen Âge classique est connu dans le bourg même, près de la rive du Lay. Il n'est donc pas interdit de relier l'information morphologique à cette information historique et de penser qu'il a pu exister une délimitation de l'espace habité voire de l'un des deux monastères. Si ces informations d'ordre historique permettent d'apporter un certain crédit à l'hypothèse issue de l'analyse morphologique, elles ne sont cependant pas suffisantes pour la confirmer.

#### *3.1.2. Des fortifications urbaines*

### ▪ **Le noyau urbain de Fontenay-le-Comte**

Le plan de Claude Masse de la ville de Fontenay-le-Comte daté de 1720 illustre deux étapes importantes de l'histoire de ces fortifications : le noyau urbain d'origine médiévale et les structures fortifiées modernes (**FIG. 68**). Marie-Thérèse Réau ayant réalisé l'analyse architecturale et urbaine de la ville, nous rendons compte ici rapidement de certaines de ses conclusions sur ce thème [Réau 2008].

Le noyau urbain central, accolé au château, adopte une forme circulaire très nette qui s'appuie sur le cours de la Vendée. Il a généré un réseau viaire radial qui construit un ensemble radioconcentrique bien marqué. Ses dimensions modestes expliquent la forme ramassée des îlots, la densité accrue du parcellaire et l'exclusion des couvents et du cimetière de l'église Notre-Dame hors des murs. Si le tracé de la fortification primitive reste inconnu, M.-Th. Réau propose une restitution des fortifications du XIII<sup>e</sup> siècle à partir du dépouillement des archives, de l'analyse des plans anciens de la ville et de l'observation des vestiges et des bâtiments (**FIG. 128**). Il s'agit de la première enceinte maçonnée, ensuite régulièrement remise en état jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle propose néanmoins un tracé pour l'enceinte antérieure. Plus resserrée, elle emprunterait les rues courbes de Pierre-Brissot et de la Harpe menant à la motte castrale de Château-Gaillard. M.-Th. Réau suppose d'ailleurs que ce château, siège de l'une des plus anciennes seigneuries locales, a pu constituer le noyau primitif de la cité.

Enfin, durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, suite aux nombreux dégâts causés par les guerres de religion, le château et l'enceinte urbaine sont remis en état et l'enceinte aménagée en fortification bastionnée. Ce sont les demi-lunes que l'on observe sur le plan de Claude Masse.

### ▪ Le bourg de Mareuil-sur-Lay

Un autre plan réalisé par Claude Masse figure le bourg de Mareuil-sur-Lay en 1704 (**FIG. 70**). On y voit très nettement une plate-forme surélevée qui accueille l'église paroissiale (ancienne chapelle castrale) et le château qui est lui-même surélevé sur une butte de terre. Cette disposition signale une ancienne fortification médiévale. Masse écrit d'ailleurs sur son plan : « Ce poste a été autrefois bien fortifié ». Il précise dans un de ses mémoires<sup>318</sup> :

Mareuil qui autrefois était une bonne ville et forteresse située en partie sur un rocher [...]. Au nord et au sud et à l'ouest elle était enceinte de doubles fossés larges et profonds et l'on voit à l'ouest les vestiges d'une forteresse circulaire.

C'est la motte signalée par la lettre M sur le plan et qu'on retrouve encore nettement sur le cadastre napoléonien. Le cœur de Mareuil-sur-Lay présente donc l'apparence d'un bourg castral dont la morphologie enregistrée sur les cartes anciennes et le cadastre napoléonien garde le souvenir (**FIG. 129**).

#### 3.1.3. Une limite territoriale au sud de Beaulieu ?

Au sud de Mareuil-sur-Lay et de Beaulieu, une grande limite semi-circulaire prend appui sur le Lay à l'ouest et sur la Smagne à l'est (**CARTE 103**). On en retire l'impression d'une unité circulaire dont le centre serait constitué par le petit bourg de Beaulieu, implanté sur une hauteur dominant le Lay. Ses dimensions sont d'environ 4 km d'est en ouest pour une largeur maximale d'1,5 km. Elle ressort particulièrement bien dans la planimétrie grâce à son modelé routier (reliant le château de Lavert et Dissais) qu'on reconnaît déjà sur le 9<sup>e</sup> carré de Claude Masse. Ce cas de figure rappelle celui des Moutiers-sur-le-Lay. Néanmoins, il ne semble pas que cette limite s'explique ici par la topographie ou l'hydrographie.

Quels sont les éléments dont nous disposons pour tenter de comprendre ? Myriam Doriath a étudié les généalogies paroissiales dans le cadre de son mémoire de maîtrise sur la région mareuillaise [Doriath 1989 ; 1994]. Elle nous apprend que Beaulieu était le chef-lieu d'une ancienne paroisse probablement établie au X<sup>e</sup> siècle, soit un siècle avant Mareuil-sur-Lay. Par ailleurs, à environ 200 m du chemin, au nord-est de Beaulieu, des amas de débitage du Néolithique récent ont été retrouvés<sup>319</sup> témoignant d'une occupation ancienne de ce secteur. Louis Brochet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, mentionne également des substructions de *villa* romaine à Beaulieu même [Provost *et al.* 1996 : 142]. Cette histoire très ancienne du bourg et de ses environs justifie le détour qu'effectuait l'ancien chemin de Luçon à Mareuil par Beaulieu (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.2 « De Luçon à Mareuil-sur-Lay »). Pour autant, ces indices archéologiques épars n'éclairent pas le sens de cette limite remarquable.

---

<sup>318</sup> Mémoires sur la carte du 9<sup>e</sup> carré de la générale des côtes du Bas-Poitou, 1705. Cote Bibliothèque de l'Armée de Terre : 4<sup>o</sup>132 I et II. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. *Cf.* volume 2-annexe 2 pour le texte intégral et original.

<sup>319</sup> Au Fief Lengleche et aux Tessonnes (information issue de la base de données Patriarche).



Le découpage parcellaire à l'intérieur de cette unité ne nous aide pas car il est assez divers : grandes parcelles rectangulaires et parc liés au château de Lavert à l'ouest, parcellaire laniéré de vignes (*Cf. infra*, 3.2.1.), réseau routier radial généré par le chef-lieu et limites concentriques résultant d'une isoclinie avec la grande limite courbe. Nous ne sommes donc manifestement pas dans le cas d'une grande clairière de défrichement.

L'argument routier ne s'avère pas plus convaincant car le chemin ne relie pas vraiment Dissais et Lavert. Ce ne serait en effet pas le plus court ni le plus pratique. En outre, il ne dessert pas directement Dissais puisqu'il rejoint en réalité le chemin de Mareuil-sur-Lay à Dissais situé à l'ouest. Enfin, s'il s'agissait simplement d'une liaison entre le secteur de La Couture à l'ouest et le cours de la Smagne à l'est, alors ce chemin est trop indirect, sans qu'aucune justification topographique vienne expliquer ce tracé. De plus, sur la carte de Claude Masse, il ne dessert aucun habitat, à l'exception d'une ferme.

En l'absence d'éléments convaincants dans un sens ou dans un autre, reste l'hypothèse d'une délimitation territoriale juridique et administrative de type limite de banlieue ou de franchise de la période médiévale. Celle-ci permettrait d'expliquer l'absence de logique relationnelle (viaire), topographique et parcellaire. Mais ce n'est là qu'une pure supposition et ce d'autant plus que cette limite se trouve à cheval sur les anciennes communes de Beaulieu-sur-Mareuil, Mareuil-sur-Lay et Dissay, ce qui complique l'argumentation. Encore une fois, l'interprétation historique des unités morphologiques se heurte au manque de données.

### ***3.2. Parcelles de clos de vigne***

Sur 800 km<sup>2</sup>, de nombreuses unités morphologiques correspondent forcément à d'anciens ou d'actuels quartiers de vigne. Dans la plaine, les zones au parcellaire très découpé indiquent d'ailleurs bien souvent des clos de vigne. Nous n'en présenterons ici que trois exemples qui donnent une illustration de schémas morphologiques différents.

#### *3.2.1. Au sud de Mareuil-sur-Lay : un parcellaire de bandes curvilignes*

Le secteur de Mareuil-sur-Lay est connu pour être l'un de ceux – rares en Vendée aujourd'hui – où l'on cultive encore de la vigne pour des productions commercialisables. De telles cultures sont signalées au début du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le 9<sup>e</sup> carré de Claude Masse puis sur la carte d'État-Major, mais le parcellaire n'y est pas représenté ou il ne l'est que de manière conventionnelle. L'étude des photographies aériennes et du cadastre ancien prend alors le relais (**CARTE 103**).

Au sud-est de Beaulieu, entre le chemin menant à Luçon et celui reliant Péault, s'étend un parcellaire très laniéré caractérisé par de grandes limites formant un arc de cercle. La nature des cultures pratiquées ici ne fait guère de doute compte tenu du nombre de quartiers portant l'indication « fief de » sur le cadastre. Ce microtoponyme a pris une acception particulière dans le domaine poitevin. Il ne renvoie pas à la qualité noble d'une terre mais désigne tout simplement un secteur où la culture de la vigne est pratiquée [Le

Quellec 1995 : 103]. C'était déjà vrai durant la période médiévale car Myriam Doriath a retrouvé ces termes dans sa documentation historique où ils correspondent effectivement à des parcellaires de vignoble [Doriath 1994 : 173]. Roland Sanfaçon, enfin, a observé le même phénomène dans le Haut-Poitou [Sanfaçon 1967].

Dans le cas présent, on remarque une certaine régularité qui se traduit par un découpage par bandes. Elles sont d'une largeur variable, de 100 m à 140 m environ et d'une extension assez importante (jusqu'à 1 km). Cette régularité pourrait éventuellement traduire une concertation dans l'aménagement, une forme de planification.

### 3.2.2. *En lisière de la forêt de Mervent : un petit parcellaire quadrillé*

Dans le nord de la commune de St-Michel-le-Cloucq, au sud du hameau de la Braud, se trouve un petit parcellaire quadrillé et très régulier. Il surplombe la rivière de la Vendée, en lisière de la forêt de Mervent (**CARTE 104**). Aujourd'hui, une carrière occulte cette unité morphologique.

Nous avons étudié cette unité sur le cadastre napoléonien de la commune de St-Michel-le-Cloucq (feuille de section C de Pagnolle, 1811) qui permet d'aborder la question métrologique (**FIG. 130**). Deux ensembles apparaissent. Le plus grand, situé au nord, présente un découpage très régulier à partir d'une croisée de chemins qui le partage en quatre parts quasiment égales. Dans le sens nord-sud, on compte six bandes réparties en deux unités de trois bandes de part et d'autre d'un chemin central. Ces bandes ne sont pas toutes conservées intégralement : seules les quatre centrales sont parfaitement lisibles. Ce sont d'ailleurs celles que l'on retrouve sur la mission de 1950. La plus occidentale s'élargit au sud du chemin transversal pour venir buter contre les grandes parcelles longeant la Vendée et constituant un corridor ; la plus orientale s'élargit également et s'appuie contre une grande limite parcellaire diagonale.

Ces bandes mesurent 50 m de large, ce qui donne une largeur de 200 m pour les quatre bandes centrales. Si on prend en compte les deux bandes situées aux extrémités en restituant leur largeur supposée initiale (similaire aux quatre autres), on obtient un ensemble de 300 m de large. La plus grande longueur, calculée à partir du chemin central serait de 350 m. La plupart des limites sont cependant un peu moins longues. Le découpage intérieur apparaît très laniéré et il est donc très difficile d'en extraire un module.

Au sud, accolé et séparé par un chemin, on observe un autre ensemble, très laniéré également, mais qui se distingue par une orientation légèrement différente et une métrologie moins évidente. Il semble qu'il y eut à l'origine deux ensembles de 150 m de large et une partition intérieure du quartier oriental en deux ensembles de 87,5 m. Les mesures sont donc différentes du premier ensemble.

Cette distinction se retrouve dans la désignation de ces ensembles sur le cadastre napoléonien. Le premier est appelé « grand fief de la Braud » et appartenait donc aux habitants du hameau éponyme situé juste au nord. Le second est nommé « fief de Pagnolle », du nom de la métairie située à proximité à l'est. Ces microtoponymes, le dessin très laniéré de cet ensemble ainsi que son implantation sur un versant incitent également à valider l'interprétation de parcellaires de vigne.

Quelle est la datation de ces unités morphologiques ? Elles semblent exister déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais il est difficile d'être plus précis. Les ensembles circonscrits planifiés n'entrent pas dans le cadre de nos problématiques, nous n'avons donc pas approfondi les recherches archivistiques et métrologiques. Néanmoins, on relève aisément que les mesures du grand ensemble appartiennent manifestement du système métrique. Les tables de conversion font apparaître que les anciennes mesures ne correspondent pas, une fois converties, à des nombres ronds dans le système métrique. Il serait donc étonnant que les mesures qui correspondent au système métrique soient un hasard. Nous aurions alors ici l'indice d'un aménagement de terres de vignes entre 1795 – date de l'adoption du système métrique – et 1811, date du cadastre. Le second parcellaire semble plus ancien, probablement lié à l'implantation de la métairie voisine durant la période moderne.

### 3.2.3. *Château-Guibert : un « bloc » laniéré*

Sur la commune de Château-Guibert, on relève une unité morphologique qui tranche dans la trame des grandes parcelles du bocage par son dessin très laniéré (**FIG. 131**). Elle s'appuie sur un ruisseau, lui-même longé par un chemin. La position en terrasse, la proximité immédiate du village de La Mainborgère à l'ouest et surtout les deux microtoponymes « fief » suggèrent sans trop de doutes qu'il s'agit ici d'un parcellaire de vigne, du moins à l'origine.

### 3.3. *Parcelles en « peigne » et en « arêtes de poisson »*

Sur l'ensemble du secteur étudié, nous avons observé plusieurs villages-rues à partir desquels se développent des bandes plus ou moins régulières dans le parcellaire environnant (**CARTE 104**). On les appelle pour ces raisons « parcelles en peigne » ou en « arêtes de poisson », selon le sens d'extension du parcellaire. Parfois, quelques bandes parallèles à l'axe central viennent le doubler.

Sans entrer dans le détail de chacun de ces exemples, précisons que nous ne disposons pour aucun d'entre eux d'un dossier historique qui permettrait d'avoir des informations sur la fondation de l'habitat ou l'exploitation des terroirs. Cependant, de nombreuses premières mentions – à l'exception du Puy, de Chevrette, de Bourgneuf et de Grange pour lesquels on n'en connaît pas – remontent au Moyen Âge, et quatre villages sont antérieurs à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : St-Martin Lars (1244), Féole (1215), St-Martin-des-Fontaines (1110) et surtout Ste-Radegonde-la-Vineuse (992). Cela confirmerait donc la datation fréquemment médiévale de ce type d'unités morphologiques.

Il convient néanmoins de rester très prudent sur une datation effectuée uniquement à partir de la morphologie. Deux exemples montrent que ces formes peuvent être très récentes. Ainsi, à Grange, un petit village s'étend le long d'un chemin qui se raccorde à la route royale de Fontenay-le-Comte à Niort. Un système parcellaire en bandes très régulières et fines, en particulier vers le sud-est, est observable sur la mission aérienne de l'IGN de 1950. Or, Grange est figuré, sur la carte du 46<sup>e</sup> carré de Claude

Masse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme un hameau d'une dizaine de maisons amassées « en tas » autour d'une place (**FIG. 132**). On retrouve cette même morphologie sur l'Atlas de Trudaine quelques années après (**FIG. 133**). Connaissant la minutie avec laquelle ces deux cartographies représentent les habitats, il faut en conclure que la forme observée sur la mission aérienne du XX<sup>e</sup> siècle est récente. En 1843, sur le cadastre, il s'agit d'un village-rue qui est associé à un parcellaire en bandes. Ce document offre ainsi un *terminus ante-quem* : la réorganisation du hameau peut être datée entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette fourchette de temps suggère une relation avec un éventuel remembrement issu de la construction de la voie royale au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Prenons un autre exemple, cette fois-ci en zone bocagère : Bourgneuf. Alors que ce nom pouvait laisser espérer une fondation médiévale sur le modèle des « villeneuves », le cadastre napoléonien de la commune de Marsais-Ste-Radegonde (1827) figure seulement quelques maisons. Le village paroissial de Marsais, situé à l'est, s'avère plus ancien et plus développé. Le parcellaire à l'arrière des maisons de Bourgneuf est par contre bien laniéré et présente la même orientation qu'en 1950. Il s'agit donc non pas d'un village médiéval en peigne, mais plutôt d'un parcellaire laniéré, progressivement occupé par l'habitat dont une phase importante de développement se situe entre le milieu du XIX<sup>e</sup> et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

Le cas du faubourg des Loges à Fontenay-le-Comte est emblématique des parcellaires en arêtes de poisson et s'avère bien mieux documenté. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle et surtout à partir du bas Moyen Âge, la ville de Fontenay-le-Comte connaît une croissance sans précédent. Cette aisance entraîne le développement des faubourgs et en particulier du plus important d'entre eux, celui des Loges, sur la rive gauche de la Vendée [Réau 2008 : 19-20]. Sa forme tout en longueur s'explique par son adaptation au Chemin Vert qui en constitue l'axe central. Il s'agit donc d'un schéma classique d'urbanisation : celui du village-rue. Mais la longueur importante de cette voie centrale et son unicité ne manquèrent pas d'impressionner les observateurs étrangers comme le rappelle M.-Th. Réau [*id.* : 20].

Le développement des habitations s'est réalisé le long d'axes perpendiculaires, ce qui donne à l'ensemble une forme en « arêtes de poisson ». On l'observe très bien sur le plan de Fontenay-le-Comte de Claude Masse (1720) (**FIG. 68**). Derrière chaque bâtiment, se trouve une parcelle tout en longueur qui supporte une petite terre de jardin/potager. L'urbanisation de la ville s'est déroulée en reprenant ce schéma planimétrique, par extension des bandes et lotissement des parcelles rurales. La lecture des deux plans cadastraux du XIX<sup>e</sup> siècle (1812 et 1843) permet de se rendre compte de ce phénomène et d'apprécier l'évolution de cette forme entre 1812 et 1843 (**FIG. 134**). La nature des terrains, plats et aux abords marécageux près de la Vendée, explique la facilité avec laquelle elle a pu être installée et étendue.

## Conclusion du chapitre 1

L'analyse des unités morphologiques met en évidence dans la planimétrie une multitude de formes plus ou moins prégnantes. Celles-ci concernent plutôt la partie de la fenêtre densément irriguée par les cours d'eau, c'est-à-dire les terres du Massif ancien et du Lias. La plaine apparaît relativement à l'écart de ces unités (sans prendre en compte les parcellaires de vigne qui concernent toute la fenêtre d'étude), trahissant une histoire planimétrique en partie différente.

Ces unités sont avant tout des ensembles ponctuels qui n'organisent pas, à petite échelle, les formes planimétriques. En outre, les unités curvilignes dessinant parfois des enveloppes n'ont pas, le plus souvent, de rapport obligatoire avec le parcellaire. Ainsi que le résume Gérard Chouquer à propos des résultats de ses recherches sur le tracé de l'A 85 en Maine-et-Loire, l'étude de ces unités morphologiques présente donc au regard un « paysage mosaïque » constitué d'unités juxtaposées traduisant des faits historiques dont on peut parfois rendre compte [Chouquer (dir.) 1997 : 70]. Dans le cadre de notre recherche, l'interprétation en termes historiques s'est avérée le plus souvent décevante ; les hypothèses de travail et les questions sont plus nombreuses que les éléments fiables et assurés. Le discours historique sur ces formes se heurte ici au manque de données qui s'explique en partie par l'inexploitation des documents écrits. D'une manière générale, on perçoit néanmoins que ces faits planimétriques se rapportent essentiellement aux périodes médiévale et moderne, exception faite des formes dictées par l'oro-hydrographie qui peuvent remonter bien au-delà.

La lecture des unités morphologiques donne donc une forte priorité à la forme visible des parcellaires et privilégie un certain état du modelé des campagnes ainsi qu'un certain « éclatement du paysage en cellules morphologiquement indépendantes » [*ibid.*]. Il convenait donc de compléter cette analyse par la recherche d'autres cohérences morphologiques, à une échelle supérieure, spatiale comme temporelle.



## CHAPITRE 2 – UNE GRANDE TRAME AGRAIRE DOMINANTE

Nous présenterons ici les grandes formes qui organisent le paysage à petite échelle. Agencées en quadrillage, orthonormé ou non, elles forment des trames ou des réseaux. Les géographes établissent une différence entre les trames – qui couvrent un espace selon un maillage continu de l'ordre du pavage – et les réseaux – qui correspondent à un ensemble de points et de lignes organisés de manière cohérente dans l'espace. Cependant, nous emploierons les deux indistinctement puisque l'usage les utilise comme synonymes.

Nos observations morphologiques et les analyses statistiques ont mis au jour une trame planimétrique dominante que nous avons appelée par convention et commodité « réseau/trame rouge ». Elle n'est pas strictement une trame parcellaire car elle associe des limites foncières ou culturelles avec des chemins ou des routes. Les données archéologiques permettent de renseigner l'histoire de sa mise en place et de comprendre son mode d'évolution dans le temps, se transmettant tout en se transformant.

### 1. Méthodologie de l'analyse des orientations

#### 1.1. *La structuration et l'identification des réseaux de formes*

##### 1.1.1. *Le processus de mise en réseau des formes*

La notion de « réseau de formes » en morphologie dynamique désigne un système viaire et parcellaire qui découle du passage d'éléments isolés dans l'espace à une forme : « Il faut, pour qu'une forme apparaisse, qu'il y ait une discontinuité du milieu, une individualité, soit périodique, par la scansion d'une répétition régulière qui rythme la trame, soit discordante, par l'irruption d'une forte individualité en rupture sur une trame amorphe » [Chouquer 2000a : 133]. Nous ne percevons les réseaux de formes que par le résultat de leur organisation, sur les cartes et photographies aériennes, c'est-à-dire une forme stable que l'on appelle la structure, mais dont la fixité n'est qu'apparente puisque cette organisation en réseau est le produit d'un processus d'interactions entre les composantes du paysage.

Dans nombre de régions, la structuration des formes en réseau est un phénomène majeur de la dynamique des formes du paysage. Les plans cadastraux et les photographies aériennes nous renvoient l'image de réseaux fortement aboutis et cohérents, constitués de formes hétérogènes, se rapportant à des périodes différentes. Gérard Chouquer a proposé

de faire appel aux métaphores d'îles et de continents pour exprimer ce processus<sup>320</sup> [*id.* : 135]. Les « îles » correspondent aux régions isolées du monde extérieur et les « continents » désignent les réseaux qui existent dès lors qu'il y a un niveau suffisant de relations entre les îles. Cette distinction se trouve être particulièrement adaptée à la lecture des réseaux de formes car l'information sur les paysages anciens se présente en effet à nous sous la forme d'îles compte tenu du hasard de la conservation et des conditions de lecture. De plus, il s'agit d'un langage neutre permettant de se substituer au langage historique qui parle des formes uniquement sous l'angle de la dimension temporelle et périodisée. Un « continent » peut cependant opérer un retour à l'état « d'île » à un moment de son histoire. Celui-ci est tout à fait envisageable, et de nombreux exemples le montrent, par les abandons de parcelles, les colmatages de fossés, un ensauvagement de certains espaces, etc. Mais ce retour ne pourra être et n'a jamais été absolument identique à l'état antérieur [*ibid.*].

Le processus de « continentalisation » n'est pas le fruit d'une volonté consciente car ces réseaux de formes sont pour l'essentiel des produits qui n'ont pas été pensés par les hommes dans leur agencement final (celui que nous percevons) : leur forme d'ensemble actuelle (héritée) n'a pas été prévue en tant que telle. En ce sens, les trames héritées sont des « impensées », pour reprendre l'expression d'Henri Galinié qualifiant ainsi le phénomène urbain [Galinié 2000]. Le problème essentiel que le morphologue doit donc se poser est celui du processus de la structuration des formes en réseau, de leur organisation et de leur évolution dans le temps et l'espace.

### 1.1.2. *Le relevé des réseaux de formes*

L'identification des réseaux de formes est fondée sur la recherche d'une cohérence morphologique et d'une orientation préférentielle des éléments linéaires de la carte compilée. Ceux-ci sont donc associés en fonction de leur isoclinie. Cette modalité est l'un des principaux critères pour déterminer les éléments morphogénétiques des réseaux car elle est la plus prégnante et la plus fréquente des modalités de transmission des formes dans le temps. Sa particularité tient au fait qu'elle n'empêche pas pour autant la mobilité des formes, c'est-à-dire leur déplacement (anisotropie) et/ou la transformation de leur modelé [Robert (dir.) à p.]. Lorsque ces limites s'articulent avec d'autres selon une orientation perpendiculaire, on identifie alors des réseaux de formes quadrillées. Plusieurs réseaux peuvent d'ailleurs exister parallèlement, voire se chevaucher ou s'entrecroiser.

Pour autant, il ne s'agit pas de réseaux à la structure orthonormée, témoins d'une planification ancienne. Dans le secteur étudié, nous n'observons pas de trame rigoureusement géométrique telle que peut l'être la centuriation romaine. Nous avons donc privilégié une recherche flexible des axes perpendiculaires selon une orientation dominante à petite échelle.

Le grand réseau de formes identifié a ensuite été confronté aux autres réseaux (voirie, hydrographie, etc.) afin de reconnaître des éléments morphogénétiques. Les données archéologiques nous ont permis de comprendre sa morphogénèse et son

---

<sup>320</sup> Cette image a été développée en premier lieu par des mathématiciens et physiciens travaillant justement sur les structures en réseau afin d'en qualifier le processus de construction [Chouquer 2000a : 135].



évolution dans le temps. Enfin, nous avons recherché les discontinuités, c'est-à-dire les organisations parcellaires discordantes qui indiquent des phénomènes de conflits de forme.

## *1.2. Le calcul automatique des orientations sous SIG*

Pour réaliser le calcul automatique des orientations des formes relevées<sup>321</sup>, nous avons utilisé un complément logiciel et un protocole développés par Sandrine Robert et Laurent Costa au SDAVO<sup>322</sup>. Seule l'orientation du gisement (par rapport au Nord géographique) est retenue et non sa direction : chaque classe comprend donc l'orientation d'un segment compris entre 0/200 grades et 200/400 grades<sup>323</sup>. Un angle à 50 grades a donc la même orientation qu'un segment présentant un angle à 250 grades (**TABLEAU 10**, pour la conversion en degrés).

Nous avons d'abord testé ce calcul automatique selon un pas de 10 grades (9°) et de 20 grades (18°). Le pas de 10 grades s'est révélé trop fin pour les analyses de formes à petite échelle car il discriminait des ensembles présentant pourtant une parenté d'orientation évidente à l'analyse cartographique. L'étude des réseaux non planifiés mis en évidence dans d'autres régions confirme d'ailleurs ce constat et valide le choix méthodologique de l'intervalle de 20 grades. Enfin, la comparaison des résultats obtenus sur le relevé des limites fortes avec l'un ou l'autre de ces pas montre qu'on retrouve les mêmes résultats. Se fixer sur 10 classes de 20 grades permet donc de lire plus aisément les résultats sans remettre en question la pertinence des résultats (**TABLEAU 11**).

Ce pas de 20 grades n'est donc ni trop large afin de pouvoir distinguer des nuances d'orientation dans l'organisation des formes, ni trop fin pour ne pas surinterpréter les changements d'orientation. À ce titre, il convient de ne pas oublier que le document de base à partir duquel nous avons relevé les limites fortes (mission aérienne IGN de 1950) et les autres documents qui ont permis de relever le réseau routier du XIX<sup>e</sup> siècle ou encore les formes fossiles n'ont pas pu être géoréférencés de manière parfaitement exacte. Il y a une marge d'erreur lors du géoréférencement, inhérente aux documents, qui se répercute ici dans le choix des fourchettes d'orientation en privilégiant un pas crédible par rapport à ces inexactitudes géométriques.

Nous avons néanmoins conservé le pas de 10 grades pour tester les orientations des formes fossiles et des structures linéaires des sites archéologiques car les gisements ont une « mobilité directionnelle » plus forte en raison de la grande échelle d'observation. Ce pas permet alors de garder une certaine précision dans l'analyse des données et de les comparer plus précisément aux limites planimétriques (exemple, **GRAPHIQUE 4**).

---

<sup>321</sup> Couches soumises à ce calcul : limites fortes et alignements remarquables, voirie de 1950 et de la carte d'État-Major, parcellaire actuel de certaines communes, hydrographie, sites archéologiques, formes fossiles perçues en photo-interprétation.

<sup>322</sup> Service Départemental d'Archéologie du Val-d'Oise.

<sup>323</sup> Le logiciel ArcGis 8.3® est configuré en grades.

Le calcul automatique des orientations porte sur la somme des objets et non sur le nombre des objets<sup>324</sup>. Cette solution rend mieux compte de l'étendue spatiale d'une orientation puisqu'elle ne surreprésente pas les zones au parcellaire dense qui peuvent par ailleurs ne concerner qu'une faible portion de l'espace étudié [Robert (dir.) à p.]. Ces sommes par classes sont ensuite exportées sous Excel afin de réaliser des traitements statistiques et graphiques et de comparer ainsi les classes entre elles. Dans un dernier temps, ces résultats statistiques sont de nouveau spatialisés dans le SIG en affichant séparément chacune des classes, ce qui permet de voir comment se répartissent les entités sélectionnées pour une orientation donnée et de les confronter aux autres données géoréférencées.

Cette méthodologie permet d'identifier des orientations prépondérantes numériquement et de comparer les différentes données dont on a calculé l'orientation entre elles. Elle permet donc de quantifier la prégnance de certaines orientations privilégiées, au-delà de l'observation strictement morphologique, et de localiser les zones concernées par une orientation donnée. Cependant, il n'est pas possible de se fonder uniquement sur les résultats de cette méthodologie quantitative : elle s'avère trop « stricte » pour le relevé des limites fortes et des alignements remarquables. Ce ne peut être qu'une étape préalable à l'identification des grandes trames organisatrices et qu'un complément statistique à l'analyse morphologique. Les classes d'orientation ont ainsi été utilisées dans un second temps comme des guides pour relever les limites formant un réseau cohérent. Notons enfin que si leur utilisation en plaine est efficace et pertinente, les résultats dans les secteurs embocagés montrent que la méthode n'apporte pas grand-chose en raison de l'atomisation importante des formes. Seule la lecture morphologique permet de comprendre l'organisation des réseaux dans ces espaces.

## 2. Morphologie générale

### 2.1. *Une organisation quadrillée mais non orthonormée*

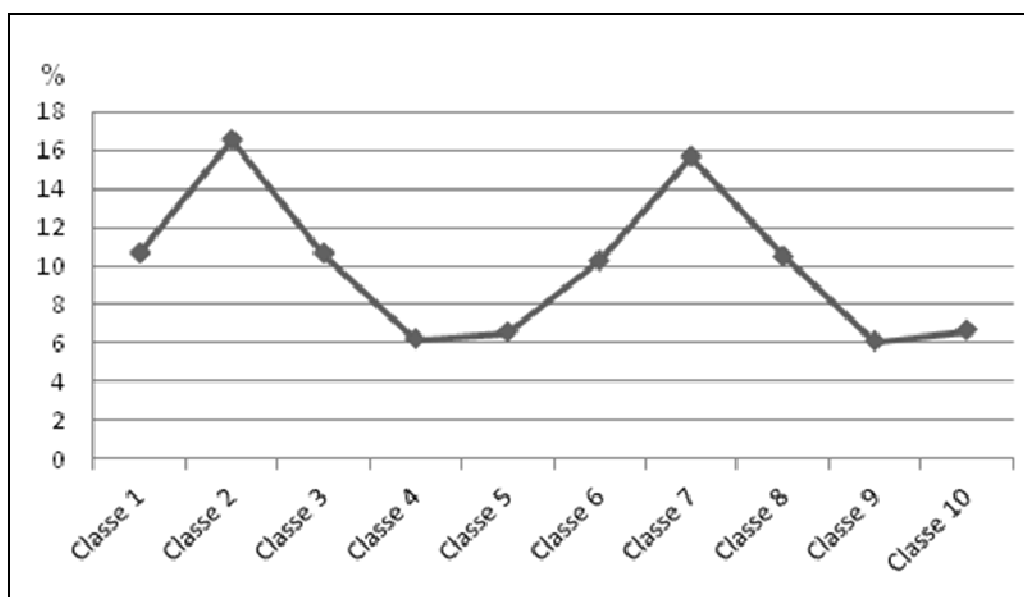
Les résultats du calcul automatique des orientations des limites fortes et alignements remarquables mettent en avant deux classes dominantes : la classe 2 (de 20/220 g. à 40/240 g.) et la classe 7 des limites perpendiculaires (de 120/320 g. à 140/340 g.)<sup>325</sup> (**GRAPHIQUE 5 ; CARTE 106**). Elles cumulent 32,3 % de la longueur totale des limites relevées, ce qui représente un pourcentage important des orientations pour

---

<sup>324</sup> Le logiciel découpe les entités linéaires en autant de tronçons (objets) qu'il est nécessaire pour en calculer l'orientation.

<sup>325</sup> Ces classes correspondent aux classes 3-4 et aux classes 13-14 du calcul selon un pas de 10 grades.

seulement deux classes sur 10. Le réseau apparaît ainsi très « perpendiculaire », selon une orientation générale de 20-40 grades et 120-140 grades<sup>326</sup>.



**GRAPHIQUE 5** : Résultats du calcul automatique des orientations des limites fortes et alignements remarquables de 1950 selon un pas de 20 grades.

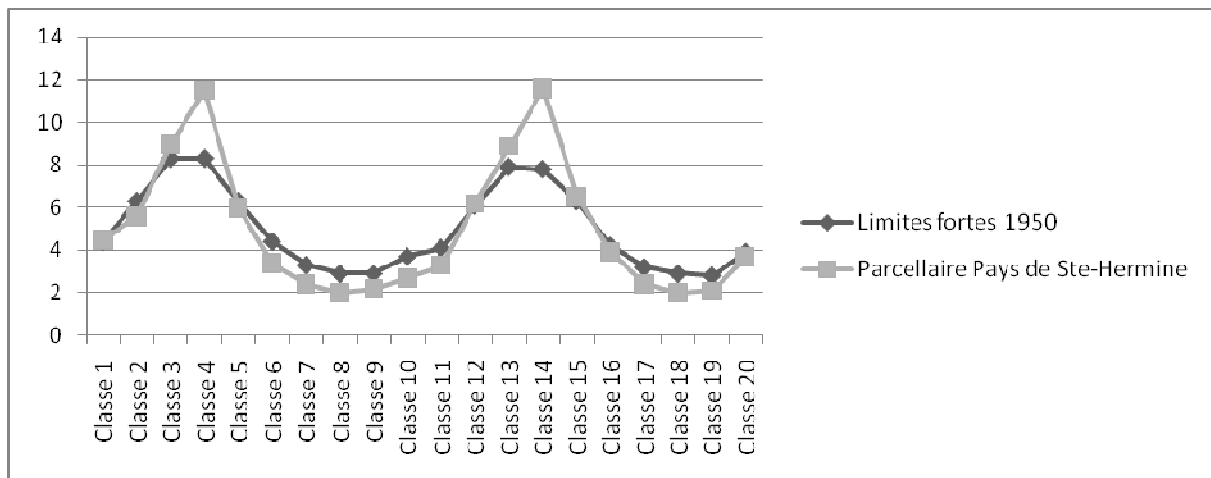
L'analyse morphologique a permis ensuite de préciser ces orientations, leur dessin et leur extension. Lors de la phase de relevé des formes, deux directions sont apparues dominantes dans la plaine : une à  $\pm$  NL 20°E (22,2 g.) et une autre à  $\pm$  NL 30°E (33,3 g.) Cependant, bien que relativement différenciables à grande échelle lors de la phase de relevé, elles se confondent en une seule trame à plus petite échelle (**CARTE 107**). En effet, comme nous l'avons vu à propos du tri automatique des orientations, une différence de  $\pm 10^\circ$  n'est finalement pas significative à cette échelle et pour ce genre de trame non orthonormée. Enfin, si les résultats varient légèrement entre la méthode manuelle et automatique, ils s'avèrent en définitive similaires car ils démontrent le même phénomène : l'orientation majoritaire de la planimétrie entre 20 et 40 grades (NL 18°E à 36°E), soit une moyenne de  $\pm 30$  grades ( $\pm$  NL 25°E).

Le tri automatique des orientations sur le cadastre actuel du Pays de Ste-Hermine ainsi que l'observation de la carte actuelle à 1/25 000 et de la couverture satellitaire de Google Earth permettent de percevoir le sens de l'évolution morphologique de ce secteur jusqu'à nos jours. Le calcul automatique des limites parcellaires du cadastre actuel du Pays de Ste-Hermine selon un pas de 10 grades permet en particulier d'affiner le constat en mettant en avant une rigidification des lignes selon une orientation dominante, celle des classes 4 (30-40 g. ou NL 27-36°E) et 14 (130-140 g. ou NL 117°-126°E) (**GRAPHIQUE 6 ; CARTE 108**). Si ces communes ne concernent pas l'ensemble du secteur

<sup>326</sup> Soit, en degrés, NL 18°-36°E et NL 108-126°E qu'on peut arrondir à NL 20-40°E et NL 110°-130°E.

étudié, leur répartition équilibrée entre la plaine calcaire, les terrains marno-calcaires du Lias et le Massif ancien permettent de se fonder sur ces résultats statistiques pour préciser les observations morphologiques réalisées à partir des documents planimétriques. Ainsi, les remembrements – importants dans la plaine – ont systématisé l’une des orientations principales en la durcissant : on passe de quatre classes de perpendiculaires dominantes (3-4 et 13-14) à deux (4-14) (**GRAPHIQUE 6**).

Comme le rappelait Claire Marchand à propos des centuriations italiennes, **le processus d’auto-organisation des formes sur la longue durée opère donc par sélection, transmission et transformation pour accroître sa présence et sa matérialisation et ainsi « durcir » ses lignes, sur la base d’une orientation préférentielle** [Marchand 2003b].



**GRAPHIQUE 6** : Comparaison entre les différentes classes d’orientation des limites fortes/alignements remarquables de 1950 et le parcellaire actuel du Pays de Ste-Hermine.

Ces indications d’orientation sont approximatives car les limites ne sont ni rigoureusement parallèles ni parfaitement perpendiculaires, bien au contraire. Il s’agit d’une trame au dessin d’ensemble « souple » où aucune périodicité n’est décelable. On observe une variation continue et interne de l’orientation avec une amplitude allant jusqu’à 20 degrés environ. Il ne faudrait donc pas lire plusieurs systèmes parcellaires là où il n’y a qu’une seule structure, cohérente mais souple. Pour cette raison, il est impossible de conclure à l’existence d’une centuriation. Il faudrait, pour poser cette hypothèse, observer un découpage rigoureusement orthonormé de la planimétrie et selon un module récurrent<sup>327</sup>.

<sup>327</sup> Les centuriations romaines ont souvent adopté le module de  $20 \times 20$  *actus*, soit  $\pm 703/711 \times 703/711$  m [Chouquer & Favory 2001 : 171].

## 2.2. Un réseau de « formation »

Le réseau rouge identifié représente ce qu'on appelle, depuis une dizaine d'années, un réseau de « formation ». Cet objet récent de l'archéogéographie a déjà été largement étudié [Marchand 2000 ; Watteaux 2002 ; Robert (dir.) à p.] : il a été mis en évidence dans les années 1990, lorsque les recherches morphologiques se sont intéressées aux trames souples et ont ainsi découvert des réseaux quadrillés non orthonormés organisant la planimétrie. Les études françaises de morpho-histoire menées jusqu'alors sur les paysages envisageaient seulement la centuriation pour l'Antiquité et la forme radioconcentrique pour le Moyen Âge [Chouquer 2000a].

Ces réseaux ont été trouvés ensuite dans de nombreuses régions : dans la région Centre [Robert 1996a], dans le Gâtinais (**FIG. 135**) [Marchand 1997], en Île-de-France – en Seine-et-Marne (**FIG. 136**) [Robert 1995, 1996b] et dans le Val-d'Oise [Robert 1997, 2003a] –, dans le Baugeois en Maine-et-Loire (**FIG. 137**) [Chouquer (dir.) 1997], dans le Puy-de-Dôme [Chouquer & Mennessier-Jouannet 1996 ; Robert 1997], en Limagne [Mennessier-Jouannet & Buchsenschutz 1996b], dans le sud-ouest [Lavigne 1997], etc. [Chouquer (dir.) : 1996a, 1996b et 1997]. Le réseau rouge sud-vendéen complète donc cette liste en cours d'élaboration et qui s'accroît à chaque nouvelle analyse morphologique.

Les réseaux de formation peuvent être de formes relativement différentes (linéaire le long d'un axe majeur ou « surfacique » selon une extension plus large), avec une orientation plus ou moins souple, un maillage serré ou lâche, une répartition spatiale diffuse ou ponctuelle et une extension variable. Ils dépassent en tout cas largement le cadre communal et sont toujours relativement importants. Le réseau rouge sud-vendéen semble particulièrement étendu car il couvre déjà 22 km du nord au sud et 40 km d'est en ouest pour la fenêtre étudiée. Or, il dépasse ces limites comme nous le verrons (*Cf. infra*, 2.3.). Il est de plus particulièrement dense et présente des axes assez longs, jusqu'à une douzaine de kilomètres.

Gérard Chouquer, reprenant une distinction entre fondation et formation qui figurait déjà chez l'historien urbaniste Pierre Lavedan, a proposé de les qualifier de « réseaux de formation », afin de les distinguer des réseaux de fondation antiques et médiévaux issus d'un projet et se caractérisant par une métrologie précise [Chouquer (dir.) 1997]. Ces réseaux adoptent au contraire une forme d'ensemble proche d'une forme géométrique mais sans en présenter la régularité. Ils ne sont pas le fruit d'une création concertée et consciente, initiée par une société en un temps donné.

Le qualificatif « de formation » permet d'établir une distinction utile entre planifié et non planifié pour ne pas oublier que tous les parcellaires quadrillés ne sont pas des planifications. Cependant, cela reste une partition très générale qui n'est pas toujours d'un emploi commode car les réseaux de formation peuvent contenir en leur sein des formes planifiées ponctuelles. C'est ce que nous observons par exemple sur la commune de St-Michel-le-Cloucq où nous avons mis en évidence une unité morphologique destinée à la culture de la vigne qui adopte une métrologie régulière et dont l'orientation globale s'inscrit en même temps dans la trame rouge. Dans le sud-ouest de la France, Cédric Lavigne a démontré qu'il existe des parcelles planifiées d'origine médiévale au sein de formes irrégulières non planifiées [Lavigne 2002]. G. Chouquer et C. Lavigne désignent

ces éléments insérés sous l'expression de « planification discrète », c'est-à-dire discontinue. Ils présentent le plus souvent la même orientation que le réseau géométrique irrégulier dans lequel ils s'insèrent car les blocs planifiés prennent l'orientation d'un morphogène du réseau sur lequel ils s'appuient localement. On a donc une image d'îlots parcellaires très géométriques sur un fond plus aléatoire, celui du réseau de base, faisant alors apparaître le planifié comme « l'exception » et le non-planifié comme la « norme ».

À l'inverse, les réseaux de fondation peuvent être rigoureusement géométriques au niveau de leur superstructure mais s'adapter à des contraintes du milieu à l'échelle des blocs parcellaires. Ils peuvent aussi intégrer, dès leur mise en place, des éléments antérieurs non planifiés et dans tous les cas leur évolution entraîne des modifications du dessin parcellaire initial. Ces réseaux de fondation évoluent et se transmettent selon le même processus auto-organisé que les réseaux de formation, c'est-à-dire que leur résilience se fait selon un mode non planifié. Les formes sont donc plus souvent mixtes que planifiées ou de formation.

### ***2.3. Une extension et une densité variables***

#### *2.3.1. Une extension considérable*

L'extension de ce réseau est importante : on le retrouve peu ou prou sur tout le secteur étudié, en tout cas sur toute la longueur de la plaine depuis les marais du Lay (soit une quarantaine de kilomètres). La consultation des images satellitaires de Google Earth et de la carte topographique à 1/25 000 montre qu'il se poursuit nettement au-delà de Fontenay-le-Comte et même de Niort. Marie-Claude Bakkal-Lagarde a relevé sur certaines communes des Deux-Sèvres situées dans la plaine de Niort<sup>328</sup>, des limites orientées NE/SO soit comme le réseau rouge vendéen (**FIG. 138**) [Bakkal-Lagarde s.d. (1994)]. Elle les interprète comme des « traces de cadastration antique » alors que rien ne fonde cette interprétation, ni métrologiquement, ni morphologiquement et qu'elle reste à l'échelle communale. Il semble simplement que ce soit le même réseau que celui identifié par nous-même dans la plaine vendéenne et qui se prolonge.

On le suit également vers le nord-est, de l'autre côté de la faille de Chantonnay. À l'est de cette ville, le réseau rouge disparaît pour céder sa place à un autre réseau de formes (orienté NNO/SSE et OSE/ENE). La bifurcation planimétrique s'explique par la confluence du Grand Lay avec le ruisseau de l'Arguignon. Mais, à l'est du Grand Lay, le réseau rouge continue de s'étendre. Les vallées du Loing et de l'Arkanson s'orientant de la même manière (NO/SE), la prégnance de cette trame rouge et sa pérennité s'en trouvent facilitées et expliquées. Vouvant marque une perturbation importante : l'importance de cette cité à la période médiévale a engendré une étoile viaire considérable qui a elle-même influencé le parcellaire sous une forme en partie concentrique, facilitée par le relief d'éperon. Au nord de Vouvant la trame change pour s'adapter à la nouvelle donne hydrographique commandée par la rivière de la Mère qui coule dans une direction nord-

---

<sup>328</sup> St-Maxire, St-Gelais, François, Romans, Prahecq, Vouillé, Fressines, Coulon, Echiré, Chauray, Thorigné.

sud. Mais à l'ouest de l'axe Vouvant/Antigny (tous deux implantés sur la Mère), on retrouve une structuration planimétrique similaire au réseau rouge. Nous aurions donc un réseau de formes s'étendant sur toute la plaine et le bassin de Chantonay, traversant des formations aussi bien calcaires que granitiques et gneissiques.

Il serait intéressant de réaliser une analyse morphologique plus poussée pour évaluer précisément l'extension de cette trame.

### 2.3.2. *Une densité variable*

La densité du réseau varie fortement entre la plaine et la zone actuellement embocagée. Il est très présent dans la plaine, au point de constituer la trame de base du parcellaire. On note néanmoins un certain nombre de petites unités parcellaires d'orientations différentes qui viennent littéralement trouser la trame, en particulier dans les environs de Luçon. Au contraire, les tracés compris sur les terrains du Massif ancien et correspondant à un bocage dense sont plus atomisés et moins nombreux. La superposition des couches géologiques de la plaine avec les formes de ce réseau rouge démontre la très bonne corrélation entre ces deux faits (**CARTE 109**). Le tri automatique des orientations permet de calculer que 59 % des limites relevés s'inscrivent dans l'espace de la plaine calcaire.

On pourrait donc *a priori* interpréter une corrélation forte entre le substrat géologique et l'extension du réseau. Il convient toutefois de nuancer ce constat général. On trouve la trame rouge également sur les sédiments argilo-marneux du Lias, en particulier au nord-est du secteur, et elle n'est pas complètement absente des roches schisteuses et gneissiques du Massif ancien, en particulier aux environs de la forêt de Mervent et vers la faille de Chantonay. Néanmoins, dans la partie nord-ouest du secteur – au nord du Lay et jusqu'à la forêt de Ste-Hermine – qui recouvre les couches géologiques du Massif ancien, elle est clairement ténue voire absente. Cette différence discrimine en négatif un espace à l'histoire morphologique distincte (*Cf. infra*, Chap. 3).

Il n'y a donc pas de rupture nette dans l'organisation planimétrique de la plaine par rapport aux autres secteurs géographiques. On observe simplement une densité plus forte de la trame dans la plaine car elle n'y rencontre presque aucun obstacle. Dans la partie embocagée actuellement, le nombre et la variété des corridors hydro-végétalo-parcellaires et des unités morphologiques, ainsi que le caractère accidenté de la topographie viennent compliquer le développement du réseau et introduire une variété importante des formes. C'est la raison pour laquelle, dans ces secteurs, le réseau rouge est présent sur de petits espaces circonscrits, mais de manière très dense.

La morphologie structurale (orogénétique) explique mieux l'orientation et l'extension de ce réseau rouge que la morphologie liée à la nature des couches géologiques ; nous y reviendrons (*Cf. infra*, 3.2.).

### 2.3.3. *Au-delà de la plaine, adaptation du réseau aux corridors par distorsion*

Si l'on intègre les corridors à l'analyse du réseau rouge, on nuance encore plus fortement la partition entre la plaine et les autres zones.

Dans la partie est du secteur, au nord de la Smagne et de la Longèves, entre Ste-Hermine et la forêt de Mervent, le relevé des formes fait ressortir plusieurs orientations principales, à NL 10°E, 20°E, 30°E et 45°E. L'amplitude des variations est donc très importante, jusqu'à  $\pm 35^\circ$  d'écart, et ce secteur apparaît morphologiquement très varié, sans cohérence d'ensemble. La question est alors de savoir si nous avons affaire à une ou plusieurs trames.

Cependant, lorsqu'on intègre à l'analyse la composante « corridors », les variations d'orientation apparaissent induites par le réseau hydrographique et ses corridors (**CARTES 110, 111**). Ces derniers infléchissent l'orientation du réseau rouge selon une ouverture angulaire très large parce qu'ils constituent les principaux morphogènes à partir desquels se sont élaborées les formes. **Ainsi, la trame rouge de la plaine s'étend au-delà des terrains calcaires mais en épousant les contraintes de l'oro-hydrographie, beaucoup plus prononcées.** Au nord-est de Ste-Hermine, le réseau oro-hydrographique est orienté NNE/SSO, et la trame agraire oscille donc entre NL 10°E et NL 25°E. Plus on se déplace vers l'est, plus le réseau hydrographique est orienté franchement vers le nord-est et plus la trame s'infléchit en ce sens, d'où la prééminence du réseau orienté à environ NL 45°E. À ces deux orientations principales s'ajoutent des formes discordantes avec le réseau rouge – parce qu'elles s'adaptent au tracé des corridors – mais inscrites dans le prolongement des limites du réseau rouge.

Nous pensons donc qu'il n'y a pas de sens à découper ces formes en plusieurs réseaux selon une orientation stricte dans cette partie de la fenêtre étudiée car il s'agit en réalité d'une seule et même trame qui varie fortement en fonction de l'oro-hydrographie. Cette topographie plus « tourmentée » impose des adaptations plus nombreuses aux tracés agraires et explique ainsi l'articulation très souple du réseau aux données physiques. Le calcul automatique des orientations montre ici ses limites en sous-représentant le prolongement de ce réseau au-delà de la Smagne et de la Longèves.

Les développements théoriques de Claire Marchand sur l'organisation et l'évolution des réseaux de formes apportent un éclairage intéressant à ce phénomène [Marchand 2000 ; n.p. (2001)]. Elle envisage les réseaux comme des systèmes qui évoluent et qui se pérennisent grâce, entre autres, à l'intégration d'éléments extérieurs appelés « variétés ». L'accroissement de ces variétés issues des perturbations entraîne, au niveau microscopique, des changements dans les éléments viaires et parcellaires et, au niveau macroscopique, des changements de la structure réticulaire globale. L'adaptation du réseau à ces destructions se traduit par la formation de caractères morphologiques divers tout en maintenant son identité globale. C. Marchand a distingué plusieurs types d'adaptation qui sont évidemment toujours en interaction et ne sont pas figés puisqu'ils ne correspondent qu'à un état particulier du réseau à un moment de son histoire (**FIG. 139**). Elle les synthétise dans un schéma typologique :

- par enchevêtrement : lorsque les lignes du réseau s'entremêlent à celles des autres formes (cohabitation des réseaux sur un même espace sans prédominance) ;
- par zonage : lorsque le réseau occupe principalement des secteurs d'influence plus prononcée (par exemple, les réseaux linéaires qui se développent le long d'un alignement mais pas de manière ample sur la largeur) ;
- par « ajours » : lorsque le réseau se diffuse relativement uniformément mais est ponctuellement ajouré par des formes plus circonscrites (« trous ») ;



- par distorsion : lorsque le réseau s'adapte au relief ou à la forme d'un cours d'eau par exemple.

Le réseau rouge s'adapte donc hors de la plaine par « distorsion » à l'orohydrographie et le paysage est plus marqué par les corridors. Dans la plaine, on observe plutôt des ajours qui viennent trouser ponctuellement la trame (*Cf. infra*, 5.).

### **3. Articulations avec les autres réseaux**

#### ***3.1. Les réseaux d'habitats : une articulation remarquable***

On observe une remarquable articulation entre le niveau de l'habitat et le niveau des formes du réseau rouge. **Cette association invite donc à relativiser et à repenser l'opposition entre habitat dispersé et habitat groupé du point de vue de la morphologie agraire.** Cette distinction n'apparaît pas comme un niveau discriminant pour l'analyse des réseaux de formes. Le plan de pratiquement tous les habitats est commandé directement par ce réseau, et en premier lieu celui de Fontenay-le-Comte (**CARTE 112**). L'axe directeur de la ville, qui traverse l'ancien noyau médiéval et moderne, est le Chemin Vert qui s'articule ici parfaitement avec le réseau rouge. En outre, Fontenay est implanté de part et d'autre de la rivière la Vendée qui adopte, depuis Velluire, une orientation NE/SO, perpendiculaire à l'axe du Chemin Vert. Ces deux morphogènes – la Vendée et le Chemin Vert – ont donc inscrit profondément et durablement la ville de Fontenay dans le réseau rouge car ces différents niveaux géographiques (parcellaires, viaires et hydrographiques) présentent les mêmes orientations ou forment un quadrillage.

Notons l'exception de Luçon qui adopte, pour sa partie est, une orientation plutôt nord-sud correspondant à une organisation locale de la planimétrie.

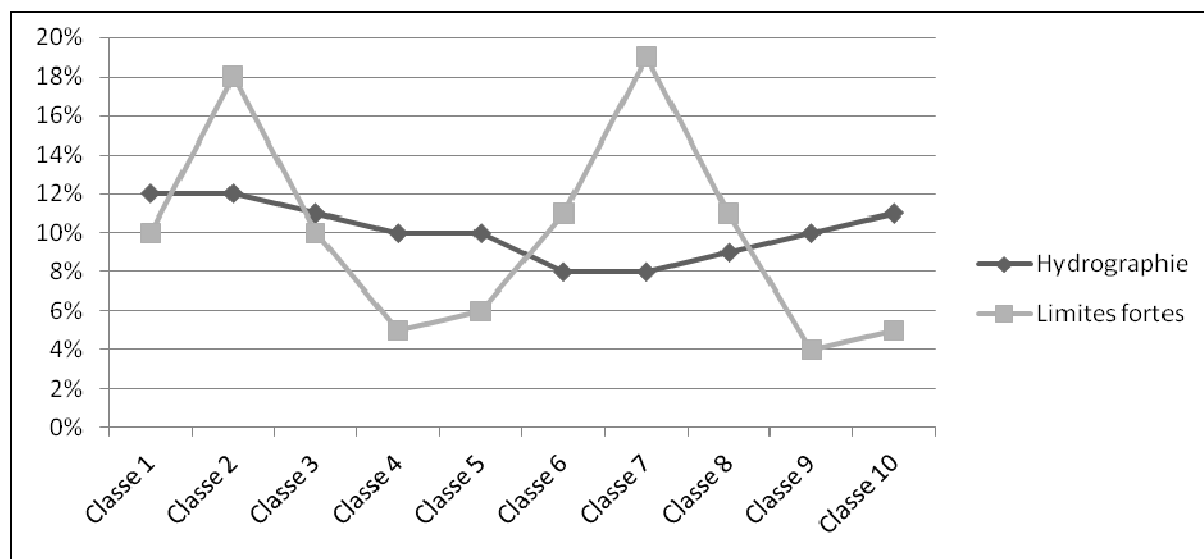
Cette correspondance générale entre le réseau rouge et le réseau d'habitat s'explique par la densité importante de la trame planimétrique – en particulier dans la plaine – qui ne laisse pas de place à d'autres réseaux sinon à des discordances ponctuelles et locales. Cela démontre la prégnance de cette organisation agraire et probablement aussi son ancienneté. On postule souvent en morphologie que plus l'habitat est imbriqué dans un réseau agraire, plus il est probable que ce réseau soit ancien si cet habitat est lui-même ancien. Si cette hypothèse peut être difficile à vérifier dans certains cas, elle semble ici valable car tous les habitats de la plaine sont concernés. Cela témoigne que la trame était assez « installée » pour guider – selon des modalités dynamiques et auto-organisées – l'orientation des plans de nombreux centres de peuplement, datant de périodes variées.

Pour autant, cette articulation ne permet pas de dater le réseau rouge comme on tente parfois de le faire. On recherche habituellement les axes structurants n'ayant pas de rapport avec l'habitat groupé médiéval, ce qui indiquerait *de facto* une origine antérieure. Or, dans le cadre de cette étude, il s'avère difficile de trouver un habitat qui ne soit pas en

relation étroite avec la trame rouge puisqu'elle domine le secteur. Néanmoins, la différence scalaire entre ce réseau d'envergure supra-communale et l'échelle des paroisses médiévales et modernes, de même que la comparaison avec les autres dossiers régionaux incitent à y voir un ensemble planimétrique aux origines prémédiévales qui s'est construit sur la très longue durée. Les données archéologiques nous permettent d'argumenter et de préciser ces faits comme nous allons le voir (*Cf. infra*, 4.).

### 3.2. Le réseau oro-hydrographique : la clé de lecture du réseau rouge

La comparaison des résultats statistiques issus du calcul automatique des orientations des limites fortes et du réseau hydrographique apporte peu d'informations car les classes d'orientation de l'hydrographie se distinguent mal les unes des autres (**GRAPHIQUE 7**). La courbe obtenue est peu parlante en raison de son aspect très « lisse ». Les classes qui dépassent les 10 % de la longueur totale des entités sont C1, C2, C3 et C10<sup>329</sup>. À elles toutes, elles représentent 47 % mais prises isolément, aucune ne dépasse 12 % des formes.



**GRAPHIQUE 7** : Comparaison entre les limites fortes/alignements remarquables et l'hydrographie.

Une fois cartographiées, ces entités dessinent l'essentiel du réseau hydrographique de la partie est de notre secteur. La partie ouest s'avère plus difficile à reconnaître compte tenu du dessin hydrographique en « bouquet » qui induit des orientations diverses et variées. La plus-value de cette technique quantitative n'apparaît donc pas ici. Cela s'explique par le tracé non rectiligne des rivières et des ruisseaux dont le dessin subit de

<sup>329</sup> Se reporter au tableau des classes *supra* pour préciser les grades et les degrés concernés par ces classes.

nombreuses inflexions et par le foisonnement et la fragmentation des petits rus en secteur bocager. Les orientations dominantes du réseau hydrographique ressortent donc mieux à la lecture « standard » des cartes (**CARTE 1**) :

- de NNE à NE pour la partie est du secteur en raison de la topographie en pente vers le Marais poitevin depuis une ligne Chantonnay-Vouvant. Les paléochenaux dans la plaine se déversent également dans l'ancien golfe selon cette direction ;
- en éventail, du NO au NE dans la partie ouest de la fenêtre étudiée, le Marillet et le Lay constituant les colonnes vertébrales du réseau.

L'orientation du réseau rouge s'explique par la topographie qui, comme le réseau hydrographique, s'incline doucement vers le sud-ouest depuis le nord-est, en direction de l'ancien golfe qui constitue un réceptacle pour les eaux de ruissellement de la plaine (**CARTE 113**). Cette dernière est le résultat d'effondrements dus aux mouvements tectoniques de la fin de l'ère primaire dans des directions perpendiculaires aux plissements de direction sud-armoricaine (ou hercynienne) c'est-à-dire NO/SE (on suit cette orientation dans toute la Bretagne du sud) [Gautier 1949a : 27]. On retrouve nettement ce plissement hercynien le long d'un axe allant de Chantonnay/Puybelliard à Vouvant/Foussais-Payré/St-Hilaire-des-Loges. Celui-ci se détache très nettement dans la planimétrie ainsi que dans la topographie et le paysage. Il adopte une orientation NO/SE appuyée, guidée par l'escarpement géomorphologique de la faille de Chantonnay, une des plus importantes du département vendéen (**FIG. 116**). Les failles situées au sud-est de notre secteur s'inscrivent dans cette même logique. La structuration de ce réseau rouge suit donc le sens d'écoulement des eaux induit par la topographie. C'est également cette morphologie structurale qui semble expliquer son incroyable extension. La carte géologique à 1/250 000 montre ainsi une disposition des formations géologiques dans l'est de la Vendée selon des axes NO/SE très prononcés. Cette grande trame rouge se développerait donc en cohérence avec la macrotopographie, ce qui indique une construction par adaptation aux contraintes du milieu.

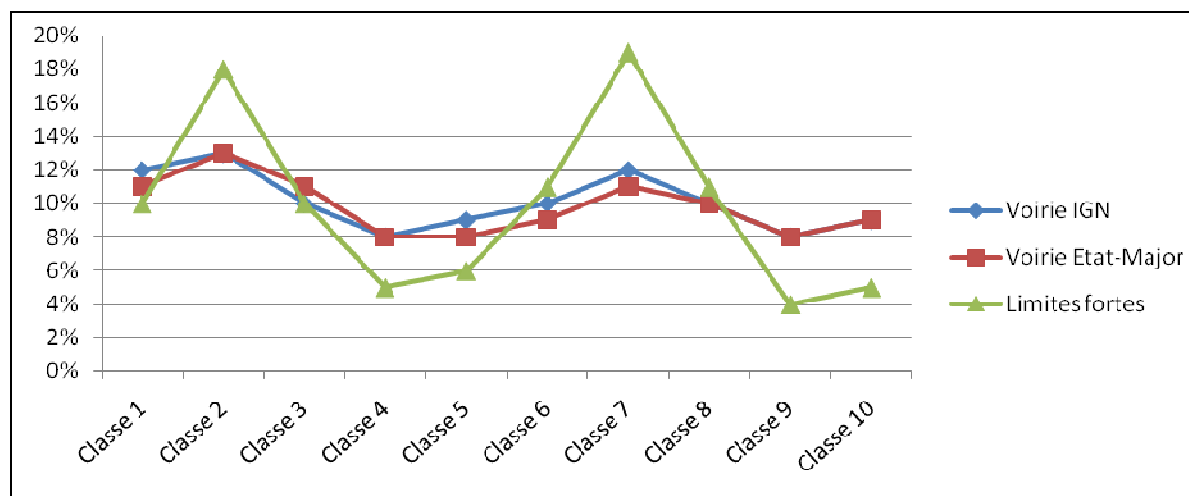
Dans les autres régions, la confrontation des observations morphologiques avec les données archéologiques a montré que **ces réseaux de formation semblaient avoir été établis avec une fonction de drainage** très liée à la nature sableuse et argilo-sableuse des sols. Leur mise en place pourrait donc être liée à la mise en valeur de ces sols. La prise en compte de ces faits physiques est donc capitale pour comprendre la dynamique et la genèse des réseaux de formation. Cependant, les chercheurs en sont restés à cette constatation morpho-fonctionnelle assez générale, faute d'enregistrements fins et d'analyses de la dynamique des dépôts sédimentaires [Chouquer (dir.) *et al.* 1997 : 25]. Nous nous heurtons ici aux mêmes limites de l'interprétation faute d'arguments suffisants.

### 3.3. Les réseaux routiers : des morphogènes importants

Les réseaux routiers ont également joué un rôle important dans la constitution des formes du paysage en réseau. Ils représentent de ce fait l'un des niveaux essentiels de l'organisation des formes.

#### 3.3.1. Les chemins, morphogènes du réseau rouge

Les résultats statistiques du tri automatique des orientations de la voirie de la carte d'État-major et de la voirie de 1950 s'avèrent identiques car les tendances sont les mêmes et les pourcentages sont similaires (**GRAPHIQUE 8**). On observe deux « pics » des valeurs mais plutôt modestes, en tout cas moins forts que pour les limites fortes. Ainsi, sur le relevé de la voirie du XIX<sup>e</sup> siècle, les classes 2 et 7 totalisent 24 % de la somme des longueurs des chemins et 25 % pour la voirie du XX<sup>e</sup> siècle. Le résultat cartographique offre un dessin d'ensemble quadrillé (mais non orthonormé) de direction globale NNE à NE/SSO à SO et perpendiculaires qui fait ressortir les grands alignements du réseau rouge, en particulier dans la plaine. Il est difficile d'aller plus loin dans l'exploitation de ces statistiques lorsque l'on sort du cadre de la plaine car le dessin très atomisé des tracés routiers en terrain bocager limite les observations quantitatives sur les orientations.



**GRAPHIQUE 8** : Comparaison entre les orientations de la voirie figurée sur la carte d'État-major à 1/40 000, la voirie de la mission aérienne de l'IGN (1950) et les limites fortes.

Ces résultats, ainsi que l'affichage géographique des classes dominantes, montrent deux faits importants. En premier lieu, on note une certaine différenciation entre les terres embocagées du nord-ouest, largement exclues de ce grand réseau, et celles qui se trouvent sur le nord et l'est du secteur qui comportent un certain nombre de chemins inscrits dans la trame rouge. Ainsi, l'étude des limites fortes, de l'hydrographie et de la voirie isole un secteur au comportement planimétrique bien différent des autres secteurs de la fenêtre et qui ignore presque complètement cette grande trame (*Cf. infra*, Chap. 3). En second lieu, on observe une forte corrélation des réseaux viaires et parcellaires dans la zone d'extension du réseau rouge.

La lecture croisée des résultats de l'analyse des réseaux routiers et de la trame parcellaire va également dans ce sens. Nous avons systématiquement compilé les tracés des quinze itinéraires locaux, régionaux et supra-régionaux mis en évidence avec les différentes formes agraires relevées. Il en résulte que nombre d'entre eux sont orientés comme le réseau rouge, en totalité ou en partie, et offrent un certain nombre de morphogènes. Voici les liaisons concernées par cette articulation<sup>330</sup> :

- Nalliers → Thiré → Chantonay, La Caillère (**CARTE 114**)
  - Chaix → Le Langon, Nalliers, Mouzeuil-St-Martin, Ste-Gemme-la-Plaine → Mareuil-sur-Lay, La Couture (**CARTE 115**)
  - Nalliers, Mouzeuil-St-Martin, Le Langon → St-Valérien, L'Herminault → La Caillère, Vouvant (**CARTE 116**)
  - St-Denis-du-Payré → Mareuil-sur-Lay (**CARTE 117**)
  - Ste-Hermine, Thiré → Chantonay, St-Philbert-du-Pont-Charrault, La Caillère.
- Le secteur ainsi défini représente une zone de passage important qui comprend plusieurs liaisons : depuis Velluire, depuis Luçon et depuis Nalliers et ses environs (**CARTE 118**)
- St-Valérien, L'Herminault → Antigny, Vouvant (**CARTE 119**)
  - Le Gué-de-Velluire → Sérigné-Pissotte-Fontenay-le-Comte → Vouvant par l'est de la forêt de Mervent (**CARTE 120**)
  - Luçon → Ste-Hermine (**CARTE 121**)
  - Fontenay-le-Comte → Ste-Hermine (**CARTE 122**)

La plupart des chemins composant ces itinéraires apparaissent cohérents avec la trame rouge car ils se développent selon les mêmes orientations NE/SO ou NO/SE. L'itinéraire Niort/Fontenay-le-Comte/Bournezeau en particulier, l'un des plus importants de la plaine, s'intègre parfaitement dans cette trame et offre même un certain nombre de ses hypothétiques tracés comme autant de morphogènes importants (**CARTE 122**). Reliant plus globalement Nantes et Limoges, cet itinéraire d'échelle supérieure entre donc en résonance avec des éléments d'échelle inférieure. Enfin, le tracé le plus ancien (Fontenay-Thiré) suit le cours des rivières de la Longèves et de la Smagne, ce qui inscrit l'orientation NO/SE dans des entités géographiques (rivières) et sociales (voirie, parcellaire).

On remarque également qu'un nombre important de flux (6 sur 15) passent entre les secteurs de Ste-Hermine/Thiré et Chantonay/St-Philbert/La Jaudonnière-La Caillère, définissant une zone de passage préférentielle (**CARTE 118**). Les chemins forment ici une sorte de grand quadrillage dont les axes NE/SO sont nettement dominants. Ils suivent les corridors de même direction qui épousent la topographie. Cette redondance de l'« information directionnelle » explique que les limites du réseau rouge soient très denses dans ce secteur, autant que dans la plaine. Ces chemins renvoient à un état ancien du peuplement car les environs de Thiré et St-Philbert-du-Pont-Charrault ont des origines antiques et, au-delà de La Caillère et de La Jaudonnière, se trouvait Pareds, ancienne agglomération gauloise et romaine située dans la vallée de l'Arkanson où de nombreux vestiges protohistoriques et antiques ont été découverts [Provost *et al.* 1996 : 97-98]. Le village de St-Hermand, à l'ouest de Ste-Hermine dont il constitue la paroisse-mère, remonte quant à lui très probablement au haut Moyen Âge et se situe à proximité

---

<sup>330</sup> Nous précisons le nom de l'habitat le plus important mais la liaison peut concerner l'environnement proche du centre et non uniquement celui-ci.

immédiate d'une *villa* importante (L'Anglée, *Cf. supra*, Chap. 1 – 1.5.) [*id.* : 188]. Enfin, avant que Chantonay ne se développe de manière conséquente à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (des vestiges romains sont attestés mais ne permettent pas de préciser la nature de l'occupation), c'est son faubourg Puybelliard qui constituait un centre commercial et manufacturier très important.

L'autre secteur qui ressort à l'analyse est situé au nord-est du Marais poitevin, entre Chaix/Auzay/Velluire et Nalliers/Mouzeuil/Le Langon (**CARTES 114, 115, 116**). Il s'agit d'une zone où nous avons identifié un carrefour important entre les différents itinéraires régionaux et supra-régionaux (*Cf. supra*, Section 2 – Conclusion, 2.). Les habitats d'origine protohistorique et antique y sont nombreux. On savait donc que ce secteur était intensément occupé depuis au moins d'Âge du Bronze, générant des échanges ; on découvre que la trame agraire est parfaitement articulée à ces réalités anciennes.

Claire Marchand a étudié les mécanismes qui permettent de transmettre l'orientation des réseaux de formes grâce aux réseaux routiers [Marchand 2000 : 293-298]. Le réseau de formation, en tant que système, se transmet dans l'espace et le temps par un mécanisme de transmission de l'information planimétrique et de mémorisation des formes. Les multiples tracés d'un itinéraire créent justement un effet de « redondance » de l'information qui génère une multiplication des éléments linéaires isoclines et qui aboutit au tramage de l'espace tel qu'on le perçoit. En effet, par leur forme linéaire, le « contenu informationnel » des tracés est conservé sur une distance assez grande et la zone de diffusion potentielle de cette information est donc agrandie d'autant [*ibid.*]. Pour reprendre l'expression de Cédric Lavigne, les chemins agissent donc comme autant de « relais de l'information planimétrique » qui permettent de transmettre l'orientation, d'étendre le réseau et de le renforcer [Lavigne 2006].

Mais **cette « solidité » spatiotemporelle du réseau viaire peut constituer en retour un élément de fragilité du réseau** [Marchand 2000 : 298]. Dans la mesure où un axe viaire sert d'appui aux autres formes et assure la pérennité spatiotemporelle du réseau, sa disparition peut mettre en péril l'existence même du réseau. C'est le risque majeur pour les réseaux linéaires dont la redondance de l'information est assurée essentiellement par un axe viaire principal (celui qui donne sa forme au réseau). Au contraire, les réseaux « surfaciques » sont plus solides parce que l'information est susceptible d'être mémorisée et transmise par un plus grand nombre de linéaments qui pourront ainsi compenser les défaillances éventuelles de certains éléments. D'où l'intérêt pour les réseaux d'assurer leur « survie » en multipliant les voies de transmission de l'information [*ibid.*]. Le réseau rouge sud-vendéen étant un réseau surfacique, il a pu multiplier les morphogènes sur une surface très large, ce qui explique sa grande résilience : chemins, corridors, topographie. On observe ainsi que les morphogènes viaires sont relayés par les corridors dans les secteurs où ces formes en bandes dominent le paysage.

Certains tracés font écho à la logique oro-hydrographique lorsqu'ils sont orientés de la même manière. La trame parcellaire intègre dans sa forme les chemins de grand parcours lorsque ceux-ci entrent dans le faisceau potentiel d'écoulement des eaux de ruissellement ou dans le réseau de déplacement local, les deux pouvant se combiner. Il y a alors une coïncidence entre les deux réseaux que l'on peut expliquer par l'opportunité d'utiliser le propre réseau de drainage de la voie ou de l'utiliser comme axe de circulation. Sandrine Robert a conceptualisé cette relation entre le pavage parcellaire et les itinéraires pour les chemins de grand parcours [Robert 2003a : 450-457].

### 3.3.2. *Les flux et tracés discordants*

Certains flux s'inscrivent en discordance avec la trame rouge :

- Luçon → La Roche-sur-Yon,
- Luçon → La Chaize-le-Vicomte,
- Luçon → Bournezeau,
- Luçon → le secteur de St-Valérien et L'Hermenault,
- Luçon → le sud de Thiré (vers St-Étienne et Brillouet)
- Luçon → Chantonay par Les Moutiers-sur-le-Lay
- le secteur de Nalliers et Mouzeuil-St-Martin → Bournezeau,
- l'itinéraire régional est-ouest qui relie le Haut-Poitou et le Limousin aux côtes sud-vendéennes (à l'exception d'une partie du Chemin Vert).

À ces flux, s'ajoutent certains tracés : de Mouzeuil-St-Martin à Thiré, de Thiré à St-Denis-du-Payré, etc.

On remarque le poids de Luçon dans ces itinéraires discordants. L'ampleur de son étoile viaire ainsi que sa position dans un rentrant de la ligne de côte du Marais poitevin restreignent les flux de même orientation que le réseau rouge. En négatif, il nous semble possible d'y lire l'indice d'une ancienneté plus grande de la trame agraire. Nous avons vu précédemment que le site avait peut-être connu une occupation durant l'Antiquité mais de nature indéterminée et probablement de faible envergure (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 3.1.2.). C'est surtout à partir du VIII<sup>e</sup> siècle que l'habitat se développe, autour d'un monastère fondé en 682. Cette trame agraire serait donc au moins antérieure au haut Moyen Âge. Cette observation morphologique et cette hypothèse rejoignent en tout cas les résultats de l'archéologie.

Ces exemples démontrent qu'il existe une certaine autonomie entre le tracé viaire et la trame parcellaire. Quand les chemins sont en discordance avec les microtalwegs locaux, leur tracé est alors discordant avec la planimétrie agraire, et les deux réseaux – routiers et parcellaires – coexistent de manière plus ou moins indépendante [Robert 2003a : 453-454]. Le même constat est valable pour les autoroutes dont le modelé clos et le tracé monofonctionnel favorisent la fluidité du flux sans prendre en compte la trame agraire [*id.* : 457]. **Les deux logiques qui président aux réseaux routiers et aux réseaux parcellaires ne sont en effet pas strictement corrélées.** Par conséquent, seuls certains chemins ou quelques-uns de leurs tronçons constituent des éléments structurants du grand réseau rouge et jouent un rôle de morphogènes. Il n'est donc pas possible de résumer les tracés routiers à des morphogènes : si un certain nombre de chemins renforcent effectivement la prégnance d'un réseau agraire, d'autres créent de la « discordance », c'est-à-dire de la variété planimétrique. Ainsi, les tracés et les flux sont tantôt des morphogènes, tantôt des éléments de discordance qui génèrent des dispositions différentes à grande échelle, voire qui recourent radicalement la trame.

### ***3.4. La forme radioquadrillée : associations d'échelles et de réseaux différents***

Nous avons vu précédemment que la forme radioconcentrique, associant un réseau routier radial polarisé par l'habitat et des limites parcellaires concentriques, est le plus souvent rattachée au second Moyen Âge parce qu'elle est considérée comme étant la forme représentative de cette période (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 3.). Sur notre secteur, les réseaux radiaux locaux identifiés ne génèrent cependant que rarement des formes parcellaires concentriques et les unités morphologiques associant forme radiale et limites concentriques peuvent s'expliquer par des contraintes oro-hydrographiques. Par contre, les réseaux viaires locaux sont tous imbriqués au réseau rouge qui structure de manière quadrillée le parcellaire des terroirs environnant les habitats (**CARTE 123**). C'est la raison pour laquelle Gérard Chouquer a proposé, dans son essai sur les formes des paysages, de substituer l'expression « radioquadrillée » à celle de « radioconcentrique » afin de rendre compte de cette interpénétration des formes et de mettre en avant le cas majoritaire d'organisation planimétrique plutôt que l'exception [Chouquer 2000a].

On peut présenter en particulier un cas exemplaire illustrant cette forme entrée récemment dans le répertoire morphologique de l'archéogéographe. Il s'agit du village de Pouillé, situé dans la plaine, sur le tracé de la route moderne de Fontenay-le-Comte à Ste-Hermine. La compilation des formes permet d'identifier trois phénomènes qui s'expriment à différentes échelles spatiotemporelles (**CARTE 124**) :

- le dessin étoilé du réseau routier autour du village de Pouillé. Cette trame viaire s'observe à grande échelle et est polarisée par l'habitat ;
- le réseau de formation rouge au dessin quadrillé souple, observable à petite échelle, et qui n'appartient pas à une période en particulier mais qui résulte d'une construction résiliente et dynamique sur la longue durée ;
- des tracés routiers inscrits dans l'itinéraire Fontenay-le-Comte/Ste-Hermine qui relie lui-même à plus petite échelle Niort à Nantes.

L'imbrication de ces différents niveaux de formes construit une forme totalement non planifiée dans son dessin d'ensemble et qui ne se rapporte pas à une période précise. Il s'agit d'un objet morphologique hybride. Il est donc possible de dire que **la forme majoritaire des terroirs autour des villages du Sud-Vendée où domine le réseau rouge est de type radioquadrillée et que ce n'est pas une forme attribuable à une période mais plus largement résiliente**. Elle n'est pas le résultat d'un projet de société global, cohérent et daté mais d'associations et de conflits de formes qui s'expriment par des modalités spatiotemporelles complexes.



## 4. Morphogenèse et résilience de longue durée

Comme nous l'avons vu, les réseaux de formation ne sont pas le fruit d'une création volontaire et concertée par une société à un instant donné mais le résultat d'une structuration plurimillénaire et d'une adaptation aux contraintes du milieu pour la mise en valeur des sols (*Cf. supra*, 3.2.). C'est du moins ce que montrent les données archéologiques issues de toutes les périodes. Elles signalent également une étape importante de la mise en place de ces réseaux, durant l'Âge du Fer.

### 4.1. *Les formes archéologiques*

#### 4.1.1. *Les formes fossiles photo-interprétées*

L'analyse de la couverture satellitaire Google Earth et des clichés des missions aériennes de l'IGN en 1997 et de l'Armée de l'Air en 1976 a produit une quantité impressionnante de formes fossiles aussi bien anthropiques (enclos, parcellaires) que naturelles (paléohydrographie) qui montrent l'histoire complexe de la mise en place de la trame héritée. La richesse de ces formes avait depuis longtemps convaincu les archéologues de l'intérêt d'une étude archéogéographique sur ce secteur de la plaine. Le bocage offre en effet beaucoup moins de formes fossiles en raison de la nature de l'occupation du sol, peu propice à la photo-interprétation.

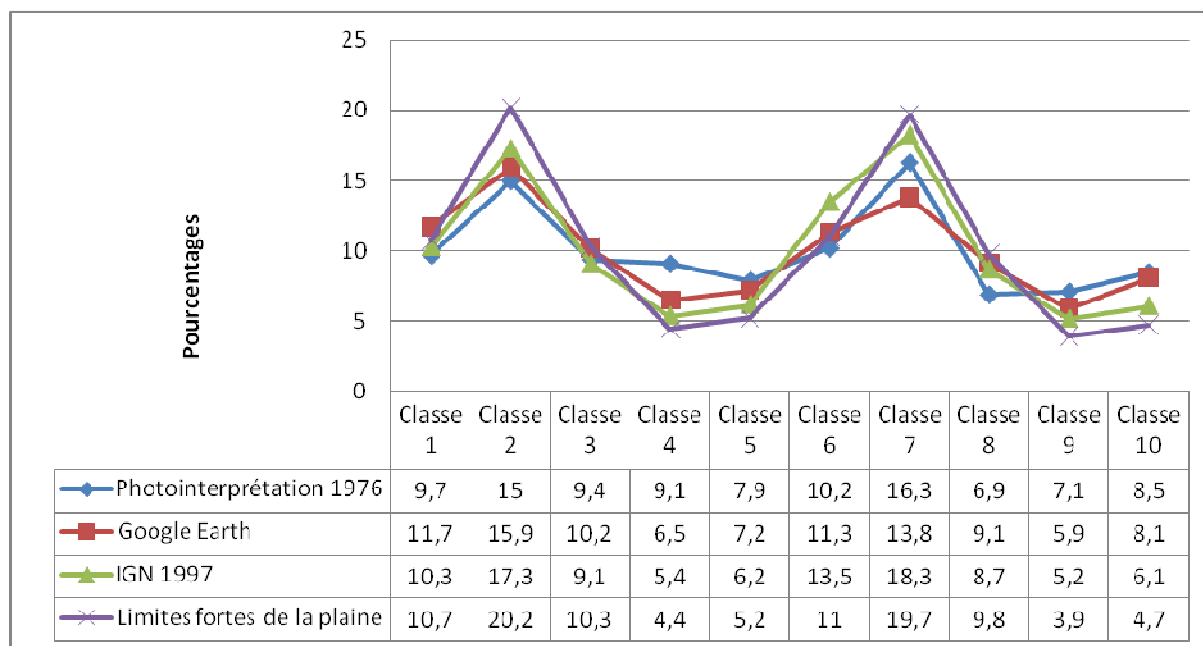
L'analyse identifie évidemment des formes disparues à la date des clichés et encore actives en 1950 (**FIG. 140**<sup>331</sup>), mais on repère surtout un grand nombre de formes correspondant à des aménagements de natures variées (voirie, fossés, fosses, sites, etc.) et de chronologie indéterminée. De nombreux enclos en particulier ressortent de la mission de l'armée de l'air (**FIG. 81 ; CARTE 125**). Il serait tentant de les rapporter à la période gauloise en raison de la proximité formelle avec les fermes fouillées, mais nous ne pouvons y prétendre en l'absence de fouilles. Ces tracés apportent des informations fondamentales sur la compréhension de la mise en place de la planimétrie héritée.

Nous avons réalisé sur ces relevés de photo-interprétation (sans les paléochenaux), un calcul automatique des orientations afin de pouvoir en comparer les résultats avec les orientations des limites fortes et alignements remarquables. Pour cela nous avons sélectionné uniquement les limites fortes de la plaine calcaire étant donné que les prospections aériennes et les formes découvertes par photo-interprétation concernent uniquement ce secteur. Le calcul fait très nettement ressortir les classes 2 et 7 déjà identifiées pour les limites fortes (**GRAPHIQUE 9**). Ces classes marquent un « pic » dans les courbes, très marqué, qui totalise 31,3 % pour la mission de l'armée de l'air, 29,7 % pour la couverture satellitaire Google Earth et 35,6 % pour la mission IGN. Si ces nombres varient en valeurs absolues étant donné qu'ils ne couvrent pas la même surface, ils sont *relativement* comparables car les courbes marquent les mêmes inflexions. Les limites

---

<sup>331</sup> Le léger décalage entre la photographie aérienne de 1950 et le relevé de photo-interprétation s'explique par la marge d'erreur inévitable des géoréférences.

fortes de la plaine totalisent quant à elles 39,9 % de la longueur totale des formes. Ces résultats sont donc concordants et l'on peut en inférer une résilience de l'orientation dominante de la plaine. On constate néanmoins que les pourcentages sont légèrement moins importants que ceux des limites fortes, ce qui pourrait correspondre à une moindre prégnance de la trame – à moins que cela ne reflète simplement la différence numérique entre les objets soumis au calcul.



**GRAPHIQUE 9** : Comparaison des classes d'orientations entre les formes fossiles et les limites fortes/alignements remarquables de la plaine.

#### 4.1.2. *Les gisements archéologiques fouillés*

Les travaux d'archéologie contribuent à construire le discours morphologique car ils apportent des données (transcrites sous forme de plans et de coupes) qui donnent un contenu aux concepts d'isoclinie, d'isotopie, d'isoaxialité et offrent à l'analyse morphologique une dimension qui lui a longtemps manqué. Les gisements qui ont fait l'objet d'une fouille permettent en particulier d'avoir une connaissance plus précise de la chronologie et de la matérialité des formes à l'échelle d'un site (*Cf. supra*, Section 1 – Chap. 2 – 3.). Nous avons donc abondamment exploité les rapports des archéologues vendéens : Olivier Nillesse, Pascal Vialet, Mireille André, Frédéric Guérin, Émile Bernard, Bertrand Poissonnier, Nathalie Moron, Sylvie Lourdeaux, Régine Debusscher, François Debertonne...

La majorité de ces gisements se trouve dans la plaine calcaire, dominée par la trame rouge, et montrent que celle-ci a cadré depuis très longtemps l'organisation parcellaire. Les vestiges gaulois illustrent en particulier les relations isoclines entre cette trame et les fossés archéologiques, laissant supposer une mise en valeur précoce de la région. Pour chacun de ces sites, nous avons réalisé une analyse archéogéographique et nous avons

extrait des rapports les informations qui permettent de comprendre l'histoire de la planimétrie agraire. Nous les présenterons des plus anciens aux plus récents<sup>332</sup>. Pour chacun de ces sites, nous avons étudié leur relation à l'environnement planimétrique en recherchant les phénomènes de transmission des formes fossiles dans la planimétrie héritée.

#### ▪ Le Pas de Noyer (Ste-Hermine)

Présentation du gisement [Nillesse 1993a et 2002a] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 141, 142**

Ce gisement, fouillé sous la direction d'Olivier Nillesse en 1993 et 2002 (évaluation de 9 701,07 m<sup>2</sup>), s'inscrit sur le versant gauche de la vallée de la Smagne, au sud de Ste-Hermine, au début de la plaine calcaire. Il est installé dans des rendzines pauvres en calcaire fin sur les calcaires du Dogger.

Mis à part un probable petit tumulus protohistorique – probablement de l'Âge du Bronze en raison de ses similitudes avec les autres sites de même nature dans ce secteur – l'occupation principale est représentée par une ferme de La Tène finale (D) et du début de l'époque romaine (sans précision possible). Elle se compose de trois bâtiments au sein d'un grand enclos d'environ 5 000 m<sup>2</sup>. Ce dernier est orienté NO/SE et NE/SO ( $\pm$  NL 30°E). Les fossés de l'enclos présentent une largeur d'environ 3-4 m pour une profondeur d'environ 2 m. Une palissade semble avoir été mise en place dans le fossé oriental et un talus externe pourrait également avoir existé. D'autres fossés semblent s'articuler avec l'enclos principal mais leur reconnaissance dans des sondages limités ne permet pas de restituer leur plan. Enfin, cet enclos enserrait une série de fossés plus petits mais dont la fonction et la chronologie restent indéterminées.

Au sud, un fossé est reconnu sur plus de 300 m et s'oriente comme l'enclos, soit NO-SE. Il est parfois doublé par un second et prend probablement appui sur l'enclos principal. Selon O. Nillesse, il pourrait constituer une antenne participant d'un vaste système d'entrée. La superficie totale de l'établissement serait alors d'environ 17 000 m<sup>2</sup>.

Par la suite, un réseau fossoyé bien daté par le mobilier de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. ou du début du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. est mis en place. Ce réseau présente une orientation légèrement différente, ONO/ESE à E/O ( $\pm$  79°W). Les fossés 6, 8 et 10/30 ont des profils en cuvette et leur largeur moyenne est d'1,40 m pour une profondeur d'une cinquantaine de centimètres. L'abondance du mobilier semble d'ailleurs suggérer la proximité d'un habitat, contemporain ou non.

Une série de fossés non datés est aussi orientée dans la même direction et s'apparente par sa disposition à un réseau parcellaire. Le rapprochement avec les fossés gallo-romains est donc posé comme hypothèse par les archéologues. Deux fossés parallèles se situent à l'intérieur de l'enclos et pourraient indiquer la postériorité de ce système parcellaire par rapport à l'enclos.

---

<sup>332</sup> En fonction de la phase principale du gisement, étant entendu qu'un site peut avoir connu plusieurs phases.

Enfin, plusieurs fossés parallèles ont été fouillés au nord du site et appartiennent très probablement à un même système parcellaire. Non datés, leurs orientations sont similaires aux limites figurées sur le cadastre napoléonien (1827), et quelques fossés sont même isotopes. On observe encore une fois un changement dans l'orientation des formes, cet ensemble adoptant une direction plutôt NNO/SSE ( $\pm$  NL 18°W).

#### Observations archéogéographiques :

Sur ce site, l'enclos et les fossés de la période laténienne s'articulent de manière cohérente avec le réseau rouge (**CARTE 126**). On observe en effet une isoclinie d'ensemble de la ferme avec ce réseau. En particulier, le long fossé bordant la partie méridionale de l'enclos gaulois est isocline avec un chemin longeant au sud le gisement (menant des Moutiers-sur-le-Lay à Mouzeuil-St-Martin). S'il n'est pas possible de dire que ce chemin existait à cette époque en l'absence de fouille – mais il n'est pas certain que cela suffirait – on peut en tout cas constater qu'il longeait également le nord du gisement des Noëls, de chronologie similaire, situé au sud-est. On observe donc ici une limite forte du réseau (chemin) qui entre en relation avec des limites moins structurantes mais qui lui sont liées par une relation d'isoclinie contribuant à installer la trame dominante.

Les éléments fossoyés romains diffèrent ensuite dans leur orientation. Ils restent cependant relativement proches de celle des structures gauloises, surtout à petite échelle. Nous aurions donc là l'indice d'un « tâtonnement » dans la mise en place du réseau rouge. Il n'y aurait pas une trame initiale remontant à la période gauloise et qui n'évoluerait plus par la suite, mais une mobilité et une diversité des formes d'aménagement préalablement à la fixation progressive d'une trame particulière. Cette « divergence romaine » s'explique peut-être, dans ce cadre précis, par la situation du gisement, au « carrefour » de deux trames concurrentes : le réseau rouge orienté globalement NE/SO et un réseau local plutôt orienté N/S et E/O qu'on observe sur l'emprise du site des Grandes Versennes à l'est et qui est induit par une paléovallée de même direction (*Cf. infra*, 5.3.).

L'orientation ponctuelle et discordante d'une masse parcellaire à la période moderne introduit une dernière variété planimétrique dans ce secteur, sans pour autant en changer la structuration morphologique générale à plus petite échelle. Elle représente en effet une « exception planimétrique » s'appuyant sur un chemin de direction NE/OSO qui recoupe la trame dominante et relie Thiré à l'ouest de la plaine. Il s'agit donc d'une discordance à la logique planimétrique purement locale. Cet ensemble morphologique peut évidemment être plus ancien que la période moderne, sa figuration sur le cadastre napoléonien ne le réduisant pas au seul XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu lors de l'étude des réseaux routiers que ce tracé semble être relativement ancien dans la mesure où il est désigné à cet endroit comme un « chemin Saunier » sur le cadastre napoléonien et où il constitue une limite communale entre Ste-Hermine et St-Jean-de-Beigné (**CARTE 54, tracé n°1**) (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.3.). Il semble donc raisonnable de le considérer au moins d'origine médiévale. Le rapport chronologique avec l'orientation de ces quartiers de culture est plus difficile à établir, mais nous pouvons poser l'hypothèse que cette discordance morphologique remonte potentiellement au Moyen Âge.

On observe sur ce site que **la trame héritée (celle de 1950) est le fruit d'une histoire oscillant entre plusieurs orientations au profit de l'installation d'une seule**

**au cours du temps.** Certains morphogènes permettent la transmission de cette orientation privilégiée, comme le long fossé bordant la partie méridionale de l'enclos gaulois, isocline avec un chemin situé plus au sud. **Cette transmission s'effectue malgré les hiatus dans l'occupation du sol et malgré les bifurcations morphologiques.** On peut y ajouter une différence d'échelles : les périodes médiévale et moderne introduisent une bifurcation majeure à grande échelle mais qui ne modifie pas à petite échelle l'organisation dominante de la plaine selon le réseau rouge.

#### ▪ Les Noël (St-Aubin-la-Plaine)

##### Présentation du gisement [Nillesse 2002b] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 111**

L'évaluation préalable à la construction du parc Vendéopôle réalisée sous la direction d'Olivier Nillesse en 2002 a porté sur 12 011 m<sup>2</sup>. Le gisement mis au jour se trouvait sur une petite butte locale, à 50 m NGF, dominant un vallon sec peu marqué, d'orientation ESE/ONO (vers la Smagne). Cette position est légèrement surélevée par rapport au reste de la plaine qui dépasse rarement les 40 m d'altitude. Le site se trouve à proximité de la ferme de Chaume, figurée sur la carte de Cassini au milieu d'un bois. Les structures sont installées dans le calcaire du Bathonien, localement recouvert de terres de Groie (terres rouges de décalcification), de formations alluviales et de dépôts du Pliocène.

Comme sur le site voisin du Pas de Noyer, les archéologues ont mis au jour des vestiges de l'Âge du Bronze, de La Tène finale et de la période gallo-romaine. Si les structures du Bronze se résument à quatre fosses (n°200, 201, 203, 208) de chronologie assez fragile et distinguant une occupation mal définie et probablement diffuse sur tout le secteur, l'occupation principale correspond à une ferme gauloise avec enclos. Malheureusement celui-ci n'a pas pu être étudié dans sa totalité car sa moitié sud se trouvait en dehors de l'emprise de fouille. Il adopte une forme globalement rectangulaire avec des angles arrondis et il semble avoir englobé une superficie d'environ 16 000 m<sup>2</sup>. Les structures d'habitat sont rares mais, encore une fois, le faible taux d'exploration (moins de 10 % de la surface supposée du site) limite les conclusions. Le mobilier trouvé sur le gisement, bien que peu abondant, suggère une datation de La Tène D au sens large. Sa proximité avec la ferme du Pas de Noyer interroge sur les relations entre les deux sites : s'agit-il du(des) même(s) propriétaire(s) ? y'a-t-il deux établissements indépendants ? Il est impossible de répondre à ces questions en l'état des connaissances.

Par la suite, un parcellaire et un chemin antiques sont aménagés. O. Nillesse a identifié un chemin au nord de l'enclos, d'orientation ONO/ESE, soit de même orientation que le parcellaire gallo-romain du Pas de Noyer (chemin n°1). Il s'articulerait selon lui avec un second chemin bornant le site à l'ouest et orienté N/S (chemin n°2). Les orientations de ces structures fossoyées, datées ou non, sont proches des limites reportées sur le cadastre napoléonien. Les fossés bordiers du chemin n°1 contenaient 64 tessons rattachés majoritairement au Haut-Empire, les autres évoquant des productions gauloises ou gallo-romaines. Cependant, les fossés des deux chemins ayant été plusieurs fois recrus cela limite les conclusions sur leur datation.

Enfin, la dernière période d'occupation sur le site se caractérise par quelques fossés curvilinéaires et par quelques fosses au nord-est du site, datés du Moyen Âge *sensu lato*.

Ces éléments sont trop ténus et la surface d'exploration est trop réduite pour en déduire des observations morphologiques.

#### Observations archéogéographiques : **CARTE 126**

Le gisement des Noëls est intéressant morphologiquement car il se trouve à cheval sur des quartiers de culture organisés selon le réseau rouge et d'autres dont l'orientation est discordante, adoptant une direction nord-sud. Alors que l'enclos s'intègre parfaitement dans la trame dominante du secteur, le relevé des formes montre qu'à l'ouest du site, cette trame rouge est moins dense car elle est « trouée » par un ensemble formant une bande délimitée par deux chemins parallèles et à l'intérieur de laquelle les parcelles s'orientent nord-sud et est-ouest (**CARTE 57**). Cette bande englobe le site des Grandes Versennes au nord jusqu'à la forme parcellaire médiévale/moderne du site du Pas de Noyer. Le chemin n°2 d'orientation nord-sud s'inscrit donc dans une orientation particulière qui diffère localement du reste de la planimétrie. L'explication de cette disposition semble résider dans la voirie. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ce chemin mène de St-Aubin-la-Plaine au Grand Magny et au-delà, vers Ste-Hermine et Nalliers (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.4.). Le fait que des tessons du Haut-Empire y aient été trouvés montre que l'existence à cet endroit et à cette époque d'un ancien chemin de direction nord-sud est possible. On ne peut cependant en déduire quels habitats il desservait car nous n'avons aucun moyen de reconnaître son tracé pour l'époque antique.

La partition planimétrique entre le réseau rouge et cette organisation locale pourrait remonter aux époques gauloise et romaine compte tenu des informations archéologiques. La période romaine aurait alors introduit une bifurcation à l'échelle locale qui s'inscrit en discordance avec le grand réseau rouge, comme sur le site du Pas de Noyer. Les étapes de cette transmission sont plus difficiles à percevoir mais le chemin N/S semble avoir constitué un morphogène capital dans ce processus.

#### ▪ **Le Grand Paisilier (Pouillé)**

##### Présentation du gisement [Nillesse 1993d] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 143**

Le gisement du Grand Paisilier a fait l'objet d'une fouille en 1993 sur une surface d'1,5 ha sous la direction d'Olivier Nillesse. Installé dans les calcaires de la plaine, il se situe sur une petite éminence délimitée par deux vallées sèches orientées NE/SO.

L'occupation correspond à une unité agricole couvrant 7 570 m<sup>2</sup> et structurée par deux enclos datés du milieu du II<sup>e</sup> et début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Le premier enclos présente une forme trapézoïdale, sans ouverture, avec talus. Les dimensions moyennes des fossés sont de 2,70 m de largeur et 2,30 m de profondeur. La superficie totale est ainsi de 2 370 m<sup>2</sup> et 1 700 m<sup>2</sup> pour la surface intérieure. Il contenait trois greniers, un bâtiment à abside (7 × 3,60 m), un regroupement de trous de poteaux plus difficilement interprétable et un système de passerelle permettant d'accéder au second enclos. La nature de ces structures et l'abondance du mobilier et des ossements retrouvés dans les fossés suggèrent la présence de l'habitat dans cet enclos.

Le second enclos s'emboîte sur le premier avec lequel il est synchrone. Les archéologues ont en effet pu mettre en évidence qu'il a été creusé et comblé en même temps. Son système d'ouverture a pu être restitué par l'analyse des photographies aériennes sur lesquelles le site était visible. Une entrée remarquable semble avoir existé

dans l'axe de cette ouverture, fonctionnant avec le grand fossé situé à l'est du gisement. Même si la restitution est incertaine, l'ensemble donne l'image d'un dispositif en entonnoir propice à contraindre des animaux que l'on voudrait diriger vers l'intérieur du grand enclos. Les dimensions moyennes des fossés de l'enclos sont d'1,65 m de largeur et 1,67 m de profondeur. La superficie totale est d'environ 5 200 m<sup>2</sup> pour une surface intérieure d'environ 4 900 m<sup>2</sup>. La nature des structures retrouvées au sein de cet enclos donne l'image d'une aire réservée aux activités domestiques ou liée à la production agricole – ou peut-être les deux : des greniers, un bâtiment ou un petit enclos ovalaire, deux fours culinaires, deux creusements rectangulaires pouvant correspondre à des bâtiments semi-enterrés à couverture légère. De même, le mobilier métallique reflète le travail du bois, une fusaiole pour le tissage et des pilettes de fours à sel témoignent de relations avec les sauneries proches. Cet enclos pourrait donc avoir été réservé à certaines activités de type culinaire, au parage des animaux et, dans une moindre mesure, à un artisanat à vocation domestique.

Enfin, signalons trois greniers découverts en dehors de ces enclos, au nord-ouest du site. Ils témoignent peut-être de structures vouées au stockage des semences situées à proximité des champs à moins qu'ils ne montrent le développement de l'occupation hors de la ferme initiale.

La photo-interprétation de la mission de l'armée de l'air de 1976 a mis au jour un gisement à 600 m au nord du Grand Paisilier qui pourrait être contemporain. Il s'agit d'un très grand enclos curvilinéaire de 30 000 m<sup>2</sup> présentant une entrée en couloir et un enclos interne typique des enclos à bestiaux et rappelant le site des Grandes Versennes. Ses grandes dimensions, le type d'entrée et de divisions internes, sa situation dans les terres de Groie connues pour offrir un meilleur rendement fourrager semblent confirmer l'interprétation de corral proposée par O. Nillesse. S'ils s'avéraient synchrones, ces deux sites pourraient donc suggérer un modèle de domaine rural avec une ferme à laquelle est adjointe une dépendance liée à la gestion d'un troupeau [Nillesse 1993b : 22].

#### Observations archéogéographiques : CARTE 127

Le gisement du Grand Paisilier s'intègre parfaitement dans la trame rouge dominante car les deux enclos sont en effet isoclines avec elle. On relève d'ailleurs un phénomène de transmission intéressant. Le fossé occidental du plus petit enclos, daté de La Tène finale, est non seulement isocline mais également isotope (au même endroit) avec une limite parcellaire figurée sur le cadastre napoléonien et qu'on perçoit toujours sur la mission IGN de 1950. Il va de soi que cette transmission n'a pas pu se faire sur plus de 2 000 ans de manière statique. Nous ne pouvons pas prouver que la résilience de cette forme s'est réalisée sur un mode continu, linéaire et invariant. Ce fossé a évidemment disparu du paysage « perçu » une fois comblé – durant un laps de temps impossible à définir – mais la forme a perduré par l'orientation, et ce malgré les hiatus. Il s'agit donc de l'illustration de la modalité d'uchronie. Celle-ci est définie par Gérard Chouquer comme la « modalité spatiotemporelle qui se constate lorsqu'une structure ou un élément d'une forme imprime dans le sol un potentiel qu'un fait social ultérieur fait rejouer à un moment imprévu de l'histoire du lieu » [Chouquer 2000a : 190]. Elle se manifeste alors de plusieurs manières (isocolinie, isotopie, isoaxialité). Ici, malgré les hiatus, la transmission est assurée par la reprise de son orientation et de son emplacement. La faible puissance sédimentaire (le secteur est intensément labouré depuis longtemps) recouvrant les vestiges interdit de

connaître la chronique des changements qui ont conduit du fossé d'enclos d'habitat gaulois à la limite parcellaire moderne et contemporaine.

### ▪ Le Coq Hardi (Fontenay-le-Comte)

Présentation du gisement [Nillesse 2006] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 144, 145, 146, 147**

Le Coq Hardi a fait l'objet d'une fouille en 2005 sous la direction d'Olivier Nillesse. Les parties qui n'ont pas pu être explorées archéologiquement, situées hors de l'emprise, ont été complétées par l'analyse des clichés de la mission de 1976 de l'armée de l'air. C'est ce plan complet que nous avons géoréférencé dans le SIG.

Le gisement se trouve à moins d'un kilomètre de la vallée de la Vendée, sur une colline dominant, parmi d'autres, un plateau légèrement vallonné, à 25 m NGF. Les structures sont installées dans les bancs de calcaires et de lits marneux du Bathonien recouverts d'argile.

L'histoire du site est celle d'une ferme gauloise créée dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et encore occupée au début du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. (phase 7). Il est cependant impossible de préciser si elle a continué d'être exploitée entre les deux périodes. La première phase voit la création d'un enclos carré d'environ 2 700 m<sup>2</sup> comportant un accès ouvert au nord-ouest. Durant la deuxième phase, cet enclos est agrandi jusqu'à atteindre 4 200 m<sup>2</sup> mais il conserve la même entrée. Les phases suivantes sont caractérisées par l'adjonction de fossés jusqu'à constituer un établissement dépassant les 10 000 m<sup>2</sup> mais leur définition chronologique n'est pas très claire en raison des difficultés à interpréter les stratigraphies (la nature des sédiments ne s'y prêtant pas) et parce que certains fossés n'ont pas de liaisons stratigraphiques avec les structures datées.

À l'intérieur de ces enclos et fossés, une dizaine de bâtiments sur poteaux a été reconnue, correspondant essentiellement à des greniers surélevés. Une maison a peut-être été identifiée. Les artefacts, les écofacts et les structures renvoient l'image d'une ferme à fonction agropastorale : greniers, socs d'araire, serpette, *catillus* de moulin à bras, faune de production laitière et bouchère (bœuf et chèvre essentiellement). Viennent s'y ajouter les indices d'une activité de forge (fragments de culot de forge, chutes de métal) pour l'entretien de la ferme et de son mobilier.

Par comparaison avec le site voisin des Genêts de même chronologie, les habitants du Coq Hardi apparaissent très modestes. L'étude archéozoologique a en particulier pointé l'absence d'espèces sauvages – révélatrices de l'élite à cette époque – et la quantité et le poids relativement faibles d'ossements (deux fois moins qu'aux Genêts), ce qui caractérise les sites ruraux gaulois de statut social assez bas.

### Observations archéogéographiques : **CARTE 128**

O. Nillesse remarque dans son rapport que les structures gauloises sont discordantes par rapport au cadastre napoléonien (**FIG. 148**). C'est effectivement le cas, encore qu'il ne s'agisse que d'une légère discordance, valable uniquement à grande échelle. À plus petite échelle, on lit au contraire une très bonne transmission par isoclinie, de la période gauloise à aujourd'hui en passant par la période romaine. Ce secteur et ce



gisement s'insèrent donc dans la même trame rouge, même si, à très grande échelle – celle du site – on observe quelques degrés d'écart.

Le gisement est situé sur une hauteur dominant la Vendée et l'un de ses affluents (le ru du Seillot). Ces deux cours d'eau forment un angle perpendiculaire orienté NE/SO et NO/SE, donc de même orientation que le réseau rouge. Par conséquent, on constate encore une fois que la résilience des formes se fait d'autant mieux que des réalités locales (angle droit formé par le carrefour des deux vallées) sont redondantes avec une réalité d'échelle supérieure, celle de la grande trame agraire qui organise la plaine. **Cette redondance de l'information représente une condition de la transmission sur la longue durée, malgré les hiatus.**

#### ▪ La Papaudière (Ste-Hermine)

Présentation du gisement [André 1992a] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 149**

Le gisement, fouillé sur 57 500 m<sup>2</sup> en 1992 sous la direction de Mireille André, est implanté sur un petit éperon qui domine les vallées du Lay et de la Smagne, sur les formations du Lias. À l'échelle du site, les structures se répartissent sur le rebord d'un petit plateau et sur le versant d'un ru. Celui-ci est associé à un corridor de prairies, figuré sur la carte d'État-Major, qui forme une boucle et enserme le site ainsi que l'ancienne ferme de La Papaudière (disparue dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle).

Une première occupation est reconnue pour la période tibérienne (14-37 apr. J.-C.) sans qu'il soit possible de préciser la nature et l'ampleur exactes de cette première phase. Les vestiges les plus conséquents correspondent à un établissement agricole<sup>333</sup> de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. constitué de cinq bâtiments en dur disposés autour d'une cour centrale, de trois autres en périphérie, de greniers, de fosses et de fossés parcellaires. Le tout est abandonné durant le premier quart du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. Les fossés et les constructions s'orientent NNE/SSO à NE/SO et ONO/ESE à NO/SE ( $\pm$  NL 27°E). Le fossé 1269-2287 formant un bel angle droit NE/SO et NO/SE a été fouillé manuellement car il semblait être en étroite relation avec l'habitat gallo-romain dont il respectait l'orientation. La fouille de son comblement a mis au jour du mobilier céramique de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., ce qui permet de le rattacher au fonctionnement de la ferme. Par contre, sa fonction – fossé de drainage ou limite entre la partie résidentielle et sa partie agricole – n'a pas pu être déterminée. Cependant, le fait qu'aucune structure de stockage et d'habitat n'ait été découverte dans cette partie nord-ouest du site et que des tronçons de fossés de même orientation aient été trouvés, incite à privilégier l'hypothèse d'une démarcation entre deux espaces.

Les autres fossés, et en particulier ceux dont l'orientation diffère légèrement, n'ont fait l'objet d'aucune fouille ou n'ont pas livré de mobilier.

---

<sup>333</sup> La responsable d'opération appelle « *villa* » cet établissement dans le rapport de fouille. Au regard des connaissances actuelles sur ce type de site, le terme nous semble inadéquat pour caractériser celui de La Papaudière car il n'existe pas d'organisation ou de structures rappelant une *pars urbana*. L'archéologue gallo-romaniste Frédéric Trément propose de désigner par le terme de « ferme » les « bâtiments qui peuvent être importants (par la superficie ou le nombre de bâtiments) mais où l'ostentation et le confort ne sont pas des éléments primordiaux » [Dousteyssier & Trément 2006-2007].

Cet ensemble de constructions était traversé par un chemin empierré bombé, large de 7 à 8 m et de même orientation que les bâtiments. Les relations stratigraphiques permettent de déterminer, selon la responsable d'opération, qu'il est antérieur à l'érection du bâtiment D car l'angle de ses murs 3048-3047 est fondé sur le chemin. Le chemin aurait donc fonctionné avec le premier état des bâtiments, ceux de la ferme gallo-romaine s'ordonnant ensuite autour de la cour.

Par la suite, ce chemin est recoupé par un fossé (n°2451) dont le comblement est daté de la période carolingienne. Le site connaît une occupation, après un hiatus, aux VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, composée de structures en creux domestiques et agricoles (fosses, trous de poteaux, foyers) datées plutôt des IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles ; de fossés orientés comme la période précédente (dont deux ont livré du matériel du haut Moyen Âge) et d'un enclos fossoyé de forme grossièrement circulaire couvrant une surface d'environ 4 200 m<sup>2</sup>. Deux bâtiments sur poteaux plantés ont été repérés à l'intérieur de l'enclos ainsi qu'une trentaine de fosses. Un ensemble funéraire, utilisé de la fin du VII<sup>e</sup> au début du X<sup>e</sup> siècle et regroupant 32 sépultures (petite cellule familiale) a également été retrouvé, majoritairement dans la zone des bâtiments gallo-romains, ainsi que des sépultures isolées sur tout le site. Cet ensemble relativement complet témoigne donc de l'existence d'un habitat agricole altomédiéval, plutôt installé sur la partie agricole du domaine antique. La responsable d'opération observe en effet un déplacement des structures entre les deux occupations : l'essentiel des vestiges antérieurs est implanté en bordure du plateau et au sud-ouest du décapage, tandis que les structures médiévales se trouvent plutôt sur le versant nord-nord-est du vallon.

Malheureusement, le déficit sédimentaire important et la délimitation « arbitraire » de la zone fouillée ont empêché de circonscrire ses limites et d'apporter des informations précises. L'enclos serait peut-être même surinterprété car son tracé n'a pas été reconnu à l'est et ses relations avec les fossés intérieurs n'ont pas été clairement définies. O. Nillesse explique dans son rapport sur le Grand Paisilier, comparant les deux sites enclos : « On peut se demander si ce plan n'est pas le résultat d'un recoupement de fossés entièrement dû au hasard, dans le cas contraire, il s'agirait d'une forme avec chicane tout à fait unique en son genre » [Nillesse 1993d]. Mireille André conclut sur le fait que « la fonction de cet "enclos" de plan imprécis [...] demeure énigmatique en l'absence d'une fouille exhaustive » [André 1992a : 22].

Les quelques fossés rattachés à cette occupation adoptent une direction NNE/SSO qui reprend l'orientation générale des structures gallo-romaines. De plus, on constate l'absence de structures archéologiques médiévales dans la partie nord-est de la fouille interprétée comme une zone de parcelle agricole. Nous sommes donc en présence d'une reprise très nette du schéma d'organisation spatiale antique durant l'époque altomédiévale.

#### Observations archéogéographiques : CARTE 129

On constate tout d'abord une résilience importante de l'habitat malgré les phases de hiatus : durant la période gallo-romaine, le haut Moyen Âge et la période moderne (ferme de La Papaudière à proximité et qui remonte peut-être au second Moyen Âge au regard de son toponyme).

L'observation la plus intéressante, d'un point de vue morphologique, est l'intégration totale du gisement dans les « mailles » du réseau rouge en raison de la parenté

d'orientation. Le site est cependant également cohérent, à grande échelle, avec la topographie locale car il épouse l'orientation NO/SE du vallon au nord et du chemin de même direction qui dessert au sud la ferme de La Papaudière.

Le chemin qui traverse le gisement offre un cas intéressant de transmission d'une forme depuis une époque préromaine jusqu'à nos jours. Si certains bâtiments gallo-romains empiètent sur lui et s'il finit par être recoupé par un fossé médiéval, il reste un morphogène important pour les structures ultérieures durant toutes les périodes présentes sur le site puisqu'elles en respectent l'orientation. Il constitue donc une forme active dans les modalités d'évolution du site. Mais son histoire ne s'arrête pas là car il continue, après l'abandon de l'occupation, à marquer la planimétrie. Il est toujours un petit chemin d'exploitation en 1950 et s'inscrit dans l'orientation du réseau de formation rouge. Les quartiers de culture au nord et au sud de ce chemin sont toujours, en 1950, organisés selon l'orientation dominante du réseau rouge et comme les structures gallo-romaines. La fouille permet donc ici la connaissance d'un morphogène important qui perdure très fortement dans le temps par isoclinie et isotopie, tout en se transformant dans son modelé. C'est ce fait qu'exprime le concept de « transformission » forgé par Gérard Chouquer pour décrire la double action de transformation dans le temps des réalités géographiques et de transmission de certains caractères de ces réalités donnant l'impression d'une pérennité de la forme [Chouquer 2007a : 181-183]. On le voit donc bien ici : **la pérennité d'une forme ne peut se concevoir que sur le mode de la résilience, c'est-à-dire d'une pérennité dynamique qui alterne des phases de diachronie et des hiatus ainsi que des changements du modelé et de la fonction de la forme.**

Sur ce site, **le corridor et le chemin d'origine antique agissent comme des morphogènes qui transmettent et relaient l'information du réseau rouge parce qu'elle est cohérente avec la topographie locale.** S'explique alors l'intégration très aboutie du gisement dans cette grande trame et les phénomènes très marqués de résilience.

#### ▪ Lelleton (Petosse)

##### Présentation du gisement [Moron 1993] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 107**

Le gisement de Lelleton, fouillé en 1993 sous la direction de Nathalie Moron, a pu être exploré sur une surface d'environ 50 000 m<sup>2</sup>. Il se situe au sud-ouest de la commune de Petosse, à la limite de la commune du Langon, entre deux vallées sèches. Les vestiges sont installés dans des sols bruns recouvrant le calcaire de la plaine, entre 30 et 40 m NGF.

Plusieurs ensembles archéologiques ont été identifiés :

- un enclos funéraire quadrangulaire de La Tène C2/D1 (soit, au plus large, entre 200 et 60 av. J.-C.) associant des inhumations humaines (dont une « tombe de guerrier » avec son armement) et des squelettes d'animaux (bovins et équidés) ;
- un habitat gallo-romain à vocation agricole imbriqué dans des chemins et du parcellaire (orienté NE/SO). L'enclos est de forme quadrangulaire et couvre environ 1 ha. Trois pans seulement sont conservés car les fossés sont interrompus par la limite de fouille et le passage de la route actuelle. Le mobilier retrouvé dans le comblement des fossés permet de proposer une datation du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. ;

- une ferme, un bâtiment d'exploitation agricole (grange ou étable) et des structures modernes (écurie, cour, voie royale de Fontenay-le-Comte aux Sables-d'Olonne). L'occupation est attestée du XVII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le niveau de remblai final scellant définitivement l'occupation de cette zone au XIX<sup>e</sup> siècle ;
- enfin, des fossés d'extraction et une carrière d'époques indéterminées.

#### Observations archéogéographiques :

Lors de la rédaction de son rapport, la responsable de fouille Nathalie Moron a entamé une réflexion sur les fossés fouillés et leurs orientations. Cette démarche est plutôt rare et mérite d'être soulignée. Elle interprète trois « grilles d'orientation » organisant spatialement les structures :

- *des fossés liés à une organisation spatiale extensive* (groupe d'axes n°2, **FIG. 150**) : ils semblent correspondre à des axes importants de limitations parcellaires. Les distances qui les séparent s'échelonnent entre 66,91 m et 69,76 m. Cette organisation semble se poursuivre vers le nord-ouest comme en témoignent les structures parcellaires observées sur l'évaluation des « Trois Versennes », à 360 m dans cette direction ;
- *des fossés intermédiaires liés à des divisions internes de l'espace* (groupe d'axes n°1, **FIG. 151**) : ils constituent un redécoupage extensif de l'espace ;
- *des fossés liés à une organisation « ponctuelle » de l'espace* (groupe d'axes n°3, **FIG. 152**) : ils semblent se définir par rapport aux structures construites environnantes et ils ont justement pour principale origine des chemins et des murs de bâtiments gallo-romains et modernes.

Si la différenciation de deux espaces au sein même du gisement de Lelleton – entre les occupations protohistorique et moderne à l'ouest et l'habitat romain à l'est – relève de l'appréciation de l'archéologue plus que de l'archéogéographe, il nous semble que les « grilles » 2 et 3 ne sont pas très probantes, voire induisent en erreur l'interprétation archéogéographique et cela pour plusieurs raisons :

1/ N. Moron semble confondre « grille » et « différences fonctionnelles ». Sa distinction entre les grilles relève plutôt d'une typologie fonctionnelle et scalaire. La confusion réside également dans le fait que pour les « grilles d'orientation » 2 et 3, elle ajoute une autre information : « trame 1 et trame 2 » qui correspondent à des orientations différentes. Et ces deux trames diffèrent encore entre la grille 2 et la grille 3. Il vaudrait mieux parler de types fonctionnels au sein desquels on observe plusieurs orientations. On peut en effet observer des formes extensives, intermédiaires et ponctuelles adoptant la même orientation, donc inscrites dans la même « grille », ou l'inverse.

2/ L'orientation de la grille 3 n'éclaire pas vraiment l'analyse car elle regroupe des éléments très différents sans les expliquer : un enclos funéraire de l'Âge du Fer, des chemins romains et un petit bâtiment moderne. Nous ne pouvons ainsi rien dire de l'orientation du petit enclos protohistorique alors que l'orientation du bâtiment moderne s'explique par une spécificité locale, le passage de la voie royale.

3/ La discrimination de deux trames au sein du groupe des structures parcellaires liées à une organisation extensive de l'espace (groupe 2) est à notre avis surévaluée car la différence de 10°-15° est trop faible pour être significative à plus petite échelle. C'est en tout cas ce que montrent les résultats de l'analyse morphologique. En effet, les structures interprétées comme gallo-romaines s'inscrivent parfaitement dans le réseau rouge dominant, ces quelques degrés d'écart observés à très grande échelle n'enlevant rien à ce constat. Cela permet au contraire de ne pas surinterpréter les données en tentant

d'identifier des phases successives d'aménagement comme on peut le faire (et parfois abusivement) pour les grilles centuriées. Dans le cas présent, nous ne sommes justement pas dans un secteur qui a fait l'objet d'une planification antique centuriée. Nous avons vu que le réseau dominant est un réseau souple qui ne se qualifie pas par une orthogonalité rigoureuse mais par une structuration d'ensemble *relativement* quadrillée. Une différence de 10°-15° ne suffit donc pas à distinguer des organisations spatiales de grande ampleur. Le terme « grille » nous semble d'ailleurs lui-même à proscrire étant donné qu'il renvoie, au moins implicitement, à ces trames orthonormées rigides. Le terme de réseau n'impliquant quant à lui aucune forme géométrique « dure », il s'avère préférable.

L'analyse de la planimétrie locale montre que le gisement de Lelleton s'insère dans un secteur marqué par le réseau rouge mais également par deux organisations morphologiques locales (**CARTE 130**) :

- au nord du site, on observe quelques limites parcellaires sur la mission IGN de 1950 qui adoptent un dessin courbe. Elles créent une sorte de « trouée » dans la trame rouge. Il s'agit de formes qui épousent le tracé d'un paléo-chenal décelé en photo-interprétation qui passe exactement à cet endroit. Le microrelief est bien perceptible sur le cadastre napoléonien de Petosse puisque cette paléovallée y est figurée jusqu'au sud de la commune ;

- à l'est du site, les quartiers de culture sont organisés selon une orientation nord-sud également discordante avec le réseau rouge. Cette organisation locale s'explique par le chemin de Petosse au Poiré-sur-Velluire (nord-sud) (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.6.) et par l'ancien chemin de Fontenay-le-Comte à Luçon (est-ouest) (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 3.1.3.) (**CARTE 37**). Tous deux recoupent le réseau rouge et forment ainsi un angle droit qui génère un découpage local nord-sud et est-ouest. On retrouve d'ailleurs, à environ 600 m à l'est, des bandes orientées est-ouest découlant de l'adaptation à l'ancien chemin et à la voie royale de même direction. On peut lire sur le cadastre napoléonien de Petosse (1826) l'annotation à cet endroit du « tènement entre le chemin neuf et l'ancien » : il s'agit donc d'un mini-remembrement postérieur à la mise en place de la route royale, soit après la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le gisement de Lelleton montre ainsi un fait planimétrique très intéressant : ce n'est pas le parcellaire du XIX<sup>e</sup> siècle qui s'inscrit dans le réseau rouge, mais les structures de la phase romaine<sup>334</sup>. L'enclos et le parcellaire gallo-romains sont isoclines avec ce réseau (à l'exception de la structure n°5007) et recoupent les formes du cadastre napoléonien – contraintes par la route royale moderne. Ici, les formes romaines sont un bon indicateur de l'organisation générale de la planimétrie à plus petite échelle ; l'orientation du parcellaire du XIX<sup>e</sup> siècle n'intervient pas.

**L'environnement planimétrique du gisement de Lelleton est donc une zone où se rencontrent différentes logiques géographiques, une sorte de « carrefour morphologique »** : formes induites par la paléohydrographie (logique paléo-oro-hydrographique), par le passage de chemins (logique viaire) et par l'existence d'une trame agraire de grande extension (logique agraire). Chacun de ces niveaux de formes s'exprime de manière indépendante, créant une juxtaposition des trois aménagements. Enfin, l'évolution de la planimétrie ne se fait pas dans le sens du durcissement d'une trame

---

<sup>334</sup> Nous écartons la question de l'orientation de l'enclos de l'Âge du Fer dont la logique funéraire ne nous semble pas dépendante de celle des trames agraires.

initiale car c'est le site romain qui s'inscrit dans le réseau rouge et non les structures modernes. Néanmoins, la planimétrie moderne, à petite échelle, s'avère plus fortement marquée par le réseau rouge que ne l'étaient probablement les formes antiques. On voit bien que **la réflexion sur l'articulation entre les données archéologiques et la morphologie doit toujours être réalisée à plusieurs échelles et nuancée selon le niveau scalaire envisagé, les observations variant en fonction de ces échelles.**

#### ▪ Les Ouches (Auzay)

##### Présentation du gisement [Lourdaux 1995] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 153**

Ce gisement a été fouillé en 1994-1995 sous la direction de Sylvie Lourdaux sur une surface de 3,3 ha. Il s'inscrit sur le versant nord-est d'une petite vallée sèche sinueuse rejoignant la Vendée (la vallée Sourdry), à environ 1,5 km au nord du bourg d'Auzay et entre 30-35 m NGF. Le site est limité au sud par le relief relativement accidenté de cette vallée et, à l'est et à l'ouest, par deux autres vallées sèches, de moindre envergure et affluentes de la première. Le gisement se trouve donc en position privilégiée, dominant trois vallées. Cette implantation a favorisé l'érosion qui a découvert les sols jusqu'au calcaire. C'est particulièrement le cas pour la partie orientale du gisement tandis que la partie occidentale était couverte d'argiles rouges de décalcification.

Une petite nécropole de la transition Bronze moyen/Bronze final a été découverte, ainsi qu'une occupation du haut Moyen Âge. Un grand chemin orienté NE/SO semble avoir constitué l'axe fondamental pour le développement des structures altomédiévales. Les archéologues ont réussi à en reconstituer les différentes étapes :

- creusement du chemin jusqu'au socle rocheux, sur une emprise de 6 à 9 m de largeur à l'ouverture ;
- construction de deux petits murets longitudinaux en pierre, reposant sur le creusement de part et d'autre de l'espace de circulation (environ 2,5 m de large) ;
- utilisation du chemin : une haie pousse peut-être sur le côté oriental (aspect très perturbé de l'éboulis du muret, mêlé de terre) ;
- comblement de la dépression axiale à l'aide de terre et disparition définitive du chemin, peut-être déjà désaffecté, à la période médiévale classique ou à l'époque moderne ;
- dépôt superficiel de pierres issues d'épierrements de champs ;
- labours récents recouvrant l'ancien chemin.

Ce chemin a généré un réseau complet de petits fossés orthogonaux, assez rectilignes et peu profonds (très érodés) (zone 1). Leur remplissage limoneux très homogène et parfois difficile à distinguer de l'encaissant a compliqué les observations stratigraphiques, mais la cohérence du plan d'ensemble de ces structures plaide en faveur d'un fonctionnement synchrone. Quant au mobilier d'origine antique et altomédiévale, il est très pauvre et invite donc à la prudence.

Le long de ce chemin se trouvaient également, au nord-ouest du site, des sépultures datées, selon une fourchette large, de l'Antiquité tardive à la fin du haut Moyen Âge. Étant donné leur dispersion, il est possible qu'elles aient constitué la frange périphérique d'un ensemble plus important situé hors de la zone explorée. D'autres sépultures ont été fouillées dans la partie sud du gisement où elles étaient accompagnées

de structures domestiques (zone 5). Celles-ci ont été principalement repérées à l'est et au sud-est de la voie. Elles se caractérisent essentiellement par un petit bâtiment sur poteaux et un grand bâtiment rectangulaire de 22 × 14 m en pierres sèches et en terre. Ce dernier a livré un abondant mobilier qui permet de dater l'occupation des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles. D'autres artefacts témoignent du maintien d'une occupation jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. De nombreuses scories découvertes prouvent l'exercice d'une activité métallurgique.

Enfin, des empièvements dont certains atteignaient en élévation la hauteur d'un homme ont été mis au jour. Ils n'ont pas été fouillés dans les zones en friches mais ils figurent sur le cadastre napoléonien (1843). Or certaines structures médiévales se prolongeaient dans ces secteurs. Ce type de structures a déjà été exploré sur d'autres sites ; nous pensons en particulier à Dracy (Côte-d'Or) qui s'est avéré être un petit village des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Il nous semble donc plausible de poser l'hypothèse d'un ancien habitat du second Moyen Âge, de la fin du Moyen Âge ou de ces deux périodes, ce qui expliquerait sa présence sur le cadastre ancien. Il aurait alors pris la suite de l'occupation altomédiévale en opérant un léger déplacement avant d'être à son tour abandonné au profit de la ferme moderne de La Pucelle située au bord du chemin du Poiré-sur-Velluire au Vieil-Auzay (disparue entre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle).

#### Observations archéogéographiques : **CARTE 131**

On observe une excellente corrélation par isoclinie entre le parcellaire fouillé et celui photographié sur la mission IGN de 1950. Ces formes adoptent l'orientation du réseau rouge, en dépit de quelques limites fossiles légèrement courbes. Cette résilience trouve une explication dans un phénomène observé sur d'autres sites : l'information topographique locale est redondante avec l'orientation du réseau de plus petite échelle. La vallée sèche principale s'oriente en effet selon une direction NE/SO qui répète donc l'orientation du grand réseau rouge (**CARTE 132**). Enfin, présentant la même orientation, le chemin d'exploitation de 1950 au nord du site constitue l'une des limites fortes de ce grand réseau.

#### ▪ **Champ de Gré (Auzay)**

Présentation du gisement [Guérin 1993a ; Valais (dir.) 1998 : 65-72] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 113**

Le gisement du Champ de Gré, fouillé sur 13 074 m<sup>2</sup> en 1993 sous la direction de Frédéric Guérin, est localisé en rive gauche de la Vendée, à quelques kilomètres au sud-ouest de Fontenay-le-Comte. Il se situe entre la concavité d'un méandre de la Vendée et le rebord du plateau calcaire surplombant la vallée. Les structures sont installées entre 10 et 15 m NGF, au sein de dépôts formant une sorte de cône d'épandage coulant du plateau vers la vallée et constitué de formations complexes où alternent limon argileux, colluvions et graviers fluviaux recouvrant les calcaires du Bathonien.

Après une phase fugace à la protohistoire (deux fosses et quelques éléments mobiliers), signe d'un périmètre fréquenté à cette époque, une première occupation est identifiée au I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. grâce au matériel piégé dans un fossé et dans le calage des poteaux d'une petite structure. Ses dimensions (7,80 × 5,90 m), son plan, l'absence de fosse-dépotoir dans sa périphérie et l'environnement archéologique désignent une

structure à finalité agricole (stockage d'outils ou abri pour animaux) plutôt qu'une habitation. Pour cette période, un éventuel grenier sur sablières basses dont seuls deux tronçons sont conservés (M11 et M12), ainsi qu'un fossé (F23) ont également été sondés. Ce dernier, comblé par un niveau graveleux surmonté d'une strate de terre chargée en particules de charbon de bois, a livré un mobilier caractéristique de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. En l'absence de relations stratigraphiques et en raison de ses caractéristiques morphologiques uniques, il n'a pas pu être rattaché aux autres fossés repérés.

Les structures de la période altomédiévale sont installées dans les colluvions scellant l'occupation précédente. Elles sont aussi bien domestiques (fosses, zones empierrées, foyers, lambeaux de murs, trous de poteaux et puits) que funéraires (17 sépultures) et sont entremêlées. Cet enchevêtrement résulte probablement d'une occupation diachronique de l'espace. Ainsi, l'utilisation funéraire du site semble datée d'entre la fin du VII<sup>e</sup> et la première moitié du X<sup>e</sup> siècle (<sup>14</sup>C), et son usage domestique entre la fin du IX<sup>e</sup> et la fin du XII<sup>e</sup> siècle (céramique).

Il ne semble pas y avoir de véritable organisation spatiale régissant l'implantation des structures et seulement deux ensembles fonctionnels ont pu être interprétés : un bâtiment de fonction indéterminée (M3-4-5-6) et un mur hypothétique de clôture (M8-13-9-10) qui aurait délimité un espace (cour ?). Mais on en ignore les relations chronologiques. L'étude des murs apporte également peu d'informations exploitables pour préciser la chronologie de l'occupation médiévale. Bien qu'ils présentent les mêmes caractéristiques techniques, il n'a pas été possible de déterminer s'ils avaient été bâtis en une seule campagne de construction ou en plusieurs phases. En outre, leur caractère fragmentaire et leur très mauvais état de conservation interdisent toute conclusion sur leur fonction et la nature des activités pratiquées au sein des espaces qu'ils délimitaient. C'est pourquoi F. Guérin considère que ce gisement pourrait n'être que le développement périphérique d'un site plus important.

Signalons enfin l'existence de nombreux fossés isolés ou fonctionnant en réseau et non datés en raison du caractère hétérogène de leur mobilier ou du petit nombre d'artefacts recueillis. Ils sont en tout cas au moins antérieurs au VII<sup>e</sup> siècle puisqu'ils sont recoupés par des éléments du haut Moyen Âge (F16, F18, F19 et F25, F26, F29). Ils semblent avoir eu pour fonction de délimiter l'espace agraire et drainer les terrains et sont pour cette raison probablement constitutifs d'une organisation parcellaire agricole.

#### Observations archéogéographiques : CARTES 131, 133

Ces structures s'inscrivent de manière très souple dans le réseau rouge. À grande échelle, les fossés les plus à l'ouest et quelques tronçons de fossés au nord du site sont orientés NO/SE et NE/SO. Ils sont également isoclinaux avec le chemin situé à l'ouest qui reliait Le Poiré-sur-Velluire à Fontenay-le-Comte (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.6.).

Les autres fossés suivent des directions différentes qui s'expliquent par la topographie locale : le grand fossé n°2 (non daté) suit le cours de la rivière la Vendée et les autres structures suivent le sens de la pente ou s'inscrivent perpendiculairement à celle-ci. Cependant, à plus petite échelle, cette structuration apparaît comme une simple adaptation locale qui ne remet pas en question la trame d'échelle supérieure.



Il est enfin intéressant de noter que cette fluctuation des orientations des fossés au gré de la topographie se rencontre à toutes les périodes : des fossés de même orientation datent de la période gallo-romaine ou du haut Moyen Âge. Une orientation particulière ne semble donc pas se rapporter précisément à une époque plutôt qu'une autre. Ceci renforce l'idée d'une variété des orientations en fonction de la microtopographie et une transmission des formes qui conserve cette diversité directionnelle.

### ▪ Les Sablons (St-Aubin-la-Plaine)

#### Présentation du gisement [Nillesse 1993c] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 154**

Le gisement des Sablons a fait l'objet d'une fouille en 1993 sur 10 000 m<sup>2</sup> environ, sous la direction d'Olivier Nillesse. Il est situé à proximité immédiate du site des Noëls étudié précédemment (*Cf. supra*). Il est donc installé sur la même petite butte et sur les mêmes formations géologiques. Pédologiquement, le site se concentre sur un épandage de terres de Groie.

L'occupation de l'Âge du Bronze se caractérise par la présence d'éventuels silos, de foyers et de fosses probablement liées à l'extraction de matériaux. Nous pourrions donc être en présence d'une zone à vocation artisanale située en périphérie d'un habitat que les fenêtres ouvertes par les archéologues n'auraient pas permis d'identifier. En effet, comme pour Les Noëls et Le pas de Noyer, l'occupation est mal définie et forme peut-être un seul et même site avec ces gisements voisins.

Le fait archéologique principal est l'existence de systèmes parcellaires non datés orientés essentiellement ONO/ESE, un seul fossé (F15/F72) étant perpendiculaire à l'ensemble. Au-delà de l'évidente antériorité et/ou contemporanéité de ces limites avec le cadastre napoléonien (1827) (même orientation et fouille de deux de ces limites) et malgré la fouille de toutes les intersections des fossés, il n'a pas été possible d'établir de chronologie relative en raison de l'importante érosion, des remplissages similaires au substrat et des eaux d'infiltration homogénéisant les couches.

#### Observations archéogéographiques :

Du point de vue spatial, O. Nillesse remarque une inversion de l'orientation des limites : les limites visibles sur le cadastre napoléonien sont toutes verticales, tandis que les fossés archéologiques adoptent une orientation perpendiculaire (**FIG. 155**). L'archéologue pose par ailleurs l'hypothèse de l'existence de deux modules réguliers organisant la répartition de la majorité des fossés : des bandes espacées de 48 à 54 m (système qu'il suit sur 210 m) et des bandes espacées de 31,50 m et 33 m. Cette hypothèse ne nous semble pas réellement convaincante car :

- la surface d'exploration nous semble trop faible pour être significative ;
- ces deux systèmes restent proches l'un de l'autre du point de vue métrologique ;
- ces modules ne correspondent à rien de connu par ailleurs ;
- l'observation du cadastre napoléonien ne valide pas ces modules car les limites parcellaires figurées ne sont pas organisées selon un module récurrent.

Il nous semble donc qu'il s'agit « simplement » d'un mode de découpage du sol par quartiers ensuite subdivisés au gré des successions foncières jusqu'à transmettre la trame

laniérée du XIX<sup>e</sup> siècle. Le gisement des Sablons illustre cette mise en place des quartiers de culture et de ses subdivisions internes.

À plus petite échelle, ce système parcellaire s'inscrit pleinement dans la planimétrie de 1950 et du XIX<sup>e</sup> siècle qui correspond ici au réseau rouge (**CARTE 126**). Le chemin orienté NNE/SSO semble avoir joué un rôle de morphogène pour transmettre l'information planimétrique. Aucun matériel n'ayant été mis au jour dans ces structures, il est impossible de définir leur période de mise en place. Ils sont probablement au moins modernes (voire médiévaux ?) compte tenu de leur parenté très forte avec les deux quartiers de culture figurés à cet endroit sur le cadastre napoléonien.

#### 4.1.3. *Les indices de faible densité*

Nous présentons à part les indices de faible densité qui ne constituent pas des gisements archéologiques cohérents car on ne peut appréhender leur nature, leur chronologie et/ou leur organisation spatiale. Quelques indices viennent néanmoins compléter utilement certaines observations réalisées plus haut et offrent donc un témoignage intéressant sur les processus de transmission et sur la chronologie de la mise en place de l'orientation du réseau rouge. Leur datation étant le plus souvent incertaine, nous les listerons selon leur ordre d'apparition dans la fenêtre d'étude, du nord au sud.

##### ▪ **Le Grand Magnil (St-Étienne-de-Brillouet) : CARTES 9, 10, 11, 127**

Cet indice de site a fait l'objet d'une évaluation par l'équipe de prospection de l'A 83 sous la direction de S. Maigne et I. Kowatli en juillet 1993 [Vialet 1993-1995 : doc. 43]. Topographiquement, il se situe vers 38 m NGF, au niveau d'un petit plateau séparant deux vallées sèches qui se rejoignent un peu plus au sud.

Aucune trace d'habitat n'a été découverte mais il existe quelques fossés et des ornières de l'ancien chemin de la ferme de Féolette au village de St-Étienne-de-Brillouet à l'ouest. Les sondages pratiqués dans leur comblement n'ayant livré quasiment aucun vestige matériel, il n'est pas possible de les dater.

On peut s'arrêter un instant sur ce gisement car il illustre un point intéressant, sur les échelles d'observation. Pascal Vialet, qui a dirigé l'évaluation dans sa globalité, note dans son rapport que « l'ancienneté de ces fossés est probable car ils sont en totale discordance avec les limites figurées sur le plan cadastral de 1827 » (**FIG. 156**) [Vialet 1993-1995 : doc. 43]. Il pose alors la question d'éventuelles partitions anciennes du cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle ou de divisions parcellaires antiques ou protohistoriques et invite à poursuivre les recherches « dans le cadre d'une cartographie compilée des données archéologiques issues des différentes opérations de l'A 83, de la photo-interprétation et de la carto-interprétation » à plus petite échelle pour « inscrire ces linéaments dans des structures cohérentes imperceptibles à l'échelle de l'autoroute » [*ibid.*]. La réponse se trouve en effet à cette échelle et selon cette méthode. Nous nous trouvons ici dans un secteur qui est fortement organisé par le réseau rouge mais où, comme nous l'avons noté à d'autres endroits, la trame est parfois « trouée » par des petits ensembles parcellaires régis par une orientation différente. Comme sur le gisement du Pas de Noyer, la différence entre les orientations anciennes (en tout cas ici, antérieures au cadastre napoléonien) et celles inscrites sur le plan cadastral, s'explique par une incrustation

morphologique qui vient légèrement perturber la trame de base. Ainsi, les fossés du Grand Magnil s'inscrivent quasiment tous dans le grand réseau rouge (à l'exception de deux fossés qui divergent selon une légère courbe) alors que les limites du XIX<sup>e</sup> siècle sont conditionnées par le passage d'un chemin nord-sud qui relie l'écart de Féolette au village de St-Étienne (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.4). Ce chemin introduit une rupture très locale dans la trame dominante qui ne concerne que quelques quartiers de culture s'appuyant sur le côté est du chemin. Il explique la discordance observée entre les fossés archéologiques et le cadastre napoléonien. En définitive, à l'analyse, **ce ne sont pas les fossés archéologiques qui sont discordants avec la trame dominante mais bien la planimétrie du XIX<sup>e</sup> siècle**. Les fossés archéologiques sont en effet parfaitement intégrés à l'orientation du réseau rouge, alors que les limites récentes en diffèrent pour des raisons purement locales liées au passage d'une desserte viaire. Il n'est pas possible de dater cet aménagement local car il faudrait pour cela avoir une idée de la date des fossés et du chemin, ce qui n'est pas le cas. La présence d'un tesson éventuellement protohistorique dans le fossé n°6 ne saurait tenir lieu d'indice. Il nous semble en revanche possible que cette discordance parcellaire remonte potentiellement au second Moyen Âge. Le chemin dessert en effet l'écart de Féolette, mentionné dès 1234, qui fut autrefois un logis et une métairie et où se trouvait également une ancienne commanderie de l'ordre de Malte mentionnée au XIV<sup>e</sup> siècle. Quant au village de St-Étienne-de-Brillouet, en l'état actuel des connaissances, il remonterait au moins au Moyen Âge.

▪ **Le Pineau (Pouillé) : CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 157**

Le gisement du Pineau, fouillé par Frédéric Guérin en 1993 [Guérin 1993b], se trouve dans la plaine calcaire, entre 35 et 40 m NGF, dans un secteur encadré par deux petites vallées sèches qui se rejoignent au sud dans la grande vallée sèche de Mouzeuil-St-Martin.

La majorité des vestiges est composée de 42 sépultures formant une petite nécropole utilisée sur un court laps de temps. Sa datation est par contre plus incertaine. Selon le responsable d'opération, quelques arguments fondent le rattachement cet ensemble au haut Moyen Âge : le défaut de mobilier, l'amorce d'une rangée de sépultures, l'hyperflexion des membres supérieurs de certains inhumés. En particulier, l'absence de mobilier laisse à penser que nous serions en présence d'un cimetière postérieur à la fin du VII<sup>e</sup> siècle où on observe la disparition du dépôt de mobilier dans les tombes. Si l'on combine à cela le phénomène d'abandon des nécropoles rurales au profit des cimetières installés autour d'églises à partir *grosso modo* du VIII<sup>e</sup> siècle [Lauwers 2005], nous proposons personnellement de caler plus précisément cet ensemble funéraire au plus tôt du VII<sup>e</sup> siècle et au plus tard des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles. La chronologie de la mise en place du « cimetière chrétien » varie selon les régions (cette question n'est pas encore tranchée) mais ce phénomène est globalement connu pour cette large fourchette.

Le recrutement de cette population inhumée renvoie l'image d'une petite communauté humaine, probablement liée à un hameau agricole, au niveau socio-économique très modeste. Aucun habitat altomédiéval n'ayant été retrouvé dans les environs immédiats, il est impossible d'en dire davantage.

À cette nécropole, viennent s'ajouter 12 fosses et 19 fossés qui dessinent un espace tourné principalement vers des activités agropastorales. L'absence de structures typiquement domestiques et la faible quantité du mobilier ne plaident pas en faveur de l'existence d'un habitat. Certains fossés semblent avoir exercé une contrainte sur le cimetière (n°4) alors que d'autres sont recoupés par des sépultures. Il est délicat cependant d'aller plus loin dans l'interprétation des fossés antérieurs à la nécropole. Ainsi les fossés n°17 et 5 appartiennent vraisemblablement à un même ensemble mais leur comblement comprenait des tessons (en petit nombre) aussi bien protohistoriques que gallo-romains et médiévaux. Enfin, le groupe de fossés situés à l'est et de direction NO/SE a livré du matériel gallo-romain (n°6, 7, 10) et l'un (n°8) un tesson de faciès protohistorique. Ces artefacts demeurent cependant insuffisants pour dater les structures.

S'il semble que les fossés centraux et orientaux se rapportent à des ensembles spatialisés (parcellaires pour la plupart, enclos potentiel pour n°17/5), il reste finalement impossible de déterminer la date de leur aménagement, la durée de leur utilisation et leurs éventuelles relations chronologiques. L'analyse morphologique montre qu'ils adoptent des orientations similaires à celles du cadastre napoléonien (1826) et de la planimétrie de 1950 (**FIG. 158 ; CARTE 134**). Le fossé n°14 coïncide même exactement avec la limite parcellaire du cadastre séparant les parcelles 259 et 260. Les trois fossés situés à l'ouest sont parfaitement isoclinaux avec le cadastre napoléonien et ne contenaient aucun mobilier. Ils sont donc probablement modernes. Ce gisement illustre donc la résilience sur une longue période – antérieurement au haut Moyen Âge et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle – d'une orientation préférentielle qui est celle du réseau rouge. **L'orientation locale des deux vallées sèches dans la même direction que cette grande trame explique probablement sa pérennité (sans exclure les hiatus), l'effet de redondance des morphogènes à grande échelle renforçant et systématisant le réseau à petite échelle.**

#### ▪ Les Trois Versennes (Petosse) : CARTES 9, 10, 11

Une évaluation a été réalisée aux Trois Versennes par l'équipe de prospection de l'A 83 en juin 1993 [Violet 1993-1995 : doc. 69]. Le gisement est situé à 35-37 m NGF, sur le flanc orienté au nord-ouest d'une vallée sèche et dans les assises calcaires de la plaine.

La fouille a mis au jour un réseau de fossés orienté majoritairement NE/SO, soit selon la même orientation que les deux vallées sèches encadrant le site (**CARTE 130**). En l'absence de matériel archéologique, aucune datation n'est possible. De plus, le statut de ces fossés n'a pas pu être fixé : s'agit-il d'un parcellaire agricole ? de limites d'habitat ? de limites funéraires ? Un seul fossé correspond à une limite figurée sur le cadastre napoléonien. Les autres sont isoclinaux avec le parcellaire du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc d'un ensemble parcellaire qui remonte au moins à la période moderne. Il s'inscrit parfaitement dans la trame rouge mise en évidence par l'analyse morphologique et dans la continuité des orientations romaines du site voisin de Lelleton (isoaxialité). Cette isoaxialité ne prouve pas une datation synchrone des deux ensembles – elle est en tout cas impossible à argumenter – mais souligne la prégnance de la trame rouge dans ce secteur, à toutes les époques.

▪ **Les Sables de Loi (Auzay) : CARTES 9, 10, 11, 133 ; FIG. 159**

La fouille du gisement des Sables de Loi, réalisée en 1993 sous la direction de Mireille André sur une surface de 2,48 ha, n'a pas permis de comprendre l'histoire des différentes occupations en raison de l'érosion très prononcée des structures [André 1993b]. Installé sur le rebord d'un plateau situé en rive droite de la Vendée, à 40 m NGF, le gisement est également situé à proximité, au nord-est, d'un petit vallon sec. Les structures sont implantées dans un substratum marno-calcaire recouvert selon les secteurs de colluvions, limons de plateau, terres de Groie et alluvions (anciennes et récentes). Le très mauvais état de conservation et la pauvreté des éléments datants expliquent l'appréhension lacunaire de la chronologie des structures et de leur organisation spatiale. Seules quelques fosses dans la zone 1 ont apporté des datations, mais elles sont très dispersées et discontinues : Néolithique moyen de l'Ouest, Chalcolithique, Âge du Bronze et Âge du Fer. Ces datations, ainsi que la proximité géographique du site du Châtelier avec celui du Vieil-Auzay, éperon occupé du Néolithique à l'Âge du Bronze, suggèrent des liens entre les deux gisements, mais il est impossible d'en définir la nature.

Un ensemble de fossés adopte la même orientation que le grand réseau rouge et que le parcellaire figuré sur le cadastre napoléonien (1810). Le fossé F9-F10 semble même être une subdivision du quartier de culture figuré sur le cadastre. Ces fossés semblent jouer un rôle important dans l'organisation de l'occupation (en particulier le fossé n°8, axe majeur du plateau) mais il n'est pas possible d'être plus précis car ils ne sont pas datés et leur fonction reste indéterminée.

▪ **Vendéopôle Sud-Vendée et les Quatre Chemins (Fontenay-le-Comte) : Carte 135**

En 2003, l'emprise du parc Vendéopôle a fait l'objet d'une évaluation dirigée par Anne-Louise Hamon [Hamon 2003]. L'exploration a livré les restes antiques d'un bâtiment maçonné et d'un petit four à chaux domestique sur le flanc nord-est d'un relief situé à moins d'un kilomètre de la rivière la Vendée (**FIG. 160**). Les structures s'inscrivent entre 11,5 et 25,9 m d'altitude et s'insèrent dans les formations marno-calcaires recouvertes de limons de plateau. Le bâtiment semble dater du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. et est probablement lié à la grande *villa* voisine de St-Médard-des-Prés datée des I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. et fouillée par Benjamin Fillon au XIX<sup>e</sup> siècle. La fonction de ce bâtiment est cependant inconnue : s'agit-il d'une petite maison familiale ou d'une annexe agricole ? Enfin, un fossé de même orientation NE/SO que le bâtiment et comblé au I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. se trouve au sud-ouest. Ces structures présentent dans la même orientation que le réseau rouge et une parfaite isoclinie avec les quartiers de culture de 1950.

Le chemin de Fontenay-le-Comte à Velluire et, au-delà, vers Marans (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 4.1.6.), encore emprunté avant les grands remembrements, passe à une soixantaine de mètres à l'est de cette occupation gallo-romaine. Les deux faits – archéologique et viaire – sont isoclinaux. Peut-on aller plus loin et considérer ce chemin comme un morphogène antique ? On sait que Fontenay-le-Comte et Velluire furent tous deux des points de passage antiques d'importance sur la Vendée. Il est donc plausible d'imaginer une liaison entre les deux points. Mais il est impossible de dire si ce chemin

existait à l'époque romaine sous la forme qu'on lui connaît au XIX<sup>e</sup> siècle et en 1950, ni s'il a fonctionné avec l'occupation. Une seule certitude : on observe une redondance de l'information directionnelle entre l'oro-hydrographie et la voirie qui favorise la transmission de l'orientation globale du réseau rouge.

À 200 m à l'est de ce chemin, un diagnostic réalisé par Olivier Nillesse en 2007 a mis au jour un grand fossé [Nillesse 2007]. Déjà connu par les photographies aériennes, son excavation sur 110 m de long a permis d'en préciser les dimensions (1,40 m à 1,75 m de largeur pour une profondeur comprise entre 0,52 et 0,55 m) et la datation. Son comblement a livré dans un sondage les fragments d'une même céramique en pâte rouge attribuable à la période gallo-romaine. O. Nillesse notait déjà que son orientation NE/SO était similaire à celle des gisements du Vendéopôle Sud-Vendée et des Genêts, montrant une appartenance vraisemblable au même système. L'analyse morphologique permet d'aller plus loin en précisant que ce « système » est un réseau de formation de petite échelle qui concerne toute la plaine et bien au-delà.

#### ▪ Le bourg du Langon

Quelques fouilles<sup>335</sup> ont permis de mettre au jour des bâtiments, de la voirie et des fossés orientés NE/SO et NO/SE. Émile Bernard, qui a beaucoup travaillé au Langon, faisait déjà en 1996 le constat de la permanence de l'orientation des formes archéologiques dans le parcellaire moderne :

Au cours de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., les bâtiments en matériaux périssables sur solins sont remplacés par des édifices en pierre dont l'orientation semble respecter un schéma directeur d'urbanisme. L'examen des plans cadastraux du XIX<sup>e</sup> siècle (de 1810 et 1843), joint à celui des photographies aériennes verticales, a permis de déceler les indices d'une organisation parcellaire. Certaines limites actuelles (chemins et parcelles cadastrales) coïncident avec l'une ou l'autre des deux trames superposées qui intègrent les structures localisées à l'occasion des fouilles réalisées depuis 1984. Ces indices ne peuvent être analysés que dans le cadre d'une étude morphologique plus vaste qui pourrait inclure les terroirs voisins [...] [Bernard 1996 : 54]

L'analyse morphologique étant aujourd'hui réalisée, nous pouvons dire qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un schéma d'urbanisme concerté : la découverte du réseau de formation rouge dont la présence est très marquée dans la plaine suffit à expliquer la cohérence du plan du Langon. Celui-ci est orienté de la même façon en raison de la topographie de la plaine qui descend vers le marais depuis le nord-est (**CARTE 136**). Très logiquement, les rues du bourg se sont développées selon ces lignes de force.

---

<sup>335</sup> Rue du Chapeau Rouge [Guérin 2005], rue de l'Industrie et rue des Cours d'Eau [Hervé 2006a, 2006b].

#### 4.1.4. Redondances et mémoire du système

La corrélation entre les sites archéologiques et le parcellaire n'est pas toujours aisée mais elle permet d'apprécier une constance globale de l'orientation du réseau rouge, quelles que soient les périodes, et de mettre en cohérence des ensembles de fossés archéologiques qui restent isolés sans une lecture morphologique d'ensemble.

Nous avons vu, lors de l'analyse de détail des gisements archéologiques, que la transmission de l'orientation des structures est d'autant plus forte qu'une information oro-topographique d'échelle locale entre en « résonance » avec l'orientation dominante – celle du réseau rouge. Encore une fois, le travail de Claire Marchand sur les systèmes auto-organisés permet de comprendre ce phénomène grâce aux notions de « mémoire de l'information » et de « redondances » [Marchand 2000 ; n.p. (2001)]. Pour expliquer le phénomène de pérennité des réseaux de formes dans le temps long, malgré les perturbations externes, il faut d'après elle supposer l'existence de processus internes d'information et de mémorisation – ou de « résistance » – qui agissent pour maintenir l'état stationnaire du réseau dans sa morphologie globale. **Elle propose donc d'envisager la question de la résilience comme un problème de communication et de diffusion de l'information dans un milieu composé d'éléments hétérogènes mais manifestant un comportement homogène à un niveau global, celui du système.** Le réseau possède en effet une mémoire ; il maintient grâce à elle son identité et son existence par une orientation constante, un taux de maillage et une extension minimale. Cette capacité de mémorisation des formes repose, selon C. Marchand, sur des phénomènes liés à l'asynchronie des changements – « tous les changements ne se produisent pas en même temps et les différents éléments ne se modifient pas tous à la même vitesse » – et à la forme réticulaire qui, parce qu'elle n'est pas centrée, peut accepter plus facilement les destructions ponctuelles [Marchand n.p. (2001) : 159].

L'efficacité du processus de mémorisation repose sur l'existence d'une quantité suffisante d'éléments susceptibles de conserver et de diffuser l'information, sur la diversité des éléments permettant de faire passer le même message de façon différente et sur la capacité de chaque élément à conserver et diffuser l'information (en particulier les éléments viaires régionaux). C. Marchand parle de « redondance de l'information » pour caractériser cette diversité des éléments capables de diffuser l'information. Celle-ci, parce qu'elle représente un stockage de l'information, peut constamment être utilisée mais doit, pour ce faire, être réalimentée afin de maintenir un taux minimum d'informations à diffuser lors de perturbations. Plus la redondance est quantitativement importante et diversifiée, plus elle permet d'augmenter le nombre de possibilités de transmission ainsi que leur qualité. À l'inverse, sans redondance initiale suffisante, les éléments nouveaux ne seront que désordonnés et non intégrés.

Ces redondances se situent le plus souvent au niveau parcellaire dans les îlots formés en réseaux, au niveau des connections entre les voies et les formes parcellaires et au niveau des relations entre les formes naturelles et anthropiques. Ces éléments de redondance importants sont dits morphogénétiques car les morphogènes sont des « linéaments paysagers qui exercent une influence persistante sur les formes, bien au-delà de leur époque de création et de fonctionnement. Ils sont au cœur du processus de pérennité tout en étant sources de mobilité » [Chouquer 1997 : 21]. Des éléments viaires et des éléments paysagers d'origine naturelle peuvent jouer ce rôle. Nous avons constaté à

plusieurs reprises que des formes s'adaptent à l'oro-hydrographie locale, créant une redondance de l'information directionnelle avec celle du réseau rouge et contribuant ainsi à le renforcer. C. Marchand observe, dans le Sénonais, des phénomènes de redondance qui s'expliquent plutôt par la voirie. On pourrait penser, au regard de l'analyse des gisements archéologiques, que ce facteur de redondance ne joue pas dans notre secteur pour les périodes anciennes puisque nous avons rarement relevé ce cas de figure et que la microtopographie apparaît plus souvent une explication de la redondance. Voire, un certain nombre de chemins ont au contraire généré de petits ensembles parcellaires discordants. Il nous semble que cette différence avec les observations de C. Marchand s'explique par la question de l'échelle d'analyse ainsi que par les documents exploités. Les sites archéologiques étudiés ici focalisent en effet le regard à très grande échelle. Or, nous avons vu que des divergences très locales n'empêchaient pas que la trame existe et se transmette à plus petite échelle. En outre et surtout, il est très rare de pouvoir fouiller des chemins anciens. Si quelques cas ont été rencontrés (La Papaudière, Lelleton, Les Noël), d'une manière générale, l'imbrication entre les tracés viaires et les trames parcellaires se lit plutôt sur les documents planimétriques. Lors de la confrontation entre les itinéraires routiers et les formes parcellaires nous avons ainsi mis en évidence, comme dans le Sénonais, une imbrication importante – mais non systématique – entre les deux niveaux. L'analyse des gisements archéologiques permet quant à elle d'attirer l'attention sur un autre facteur de redondance (microtopographie) que ne pouvait pas percevoir C. Marchand puisqu'elle travaillait seulement sur une documentation planimétrique.

## ***4.2. La résilience au filtre de l'analyse statistique***

Nous avons souhaité esquisser une analyse quantitative des données archéologiques qui apportent des informations sur l'histoire de la planimétrie. Il faut garder à l'esprit que ces données sont partielles et disposées de manière arbitraire (en fonction des aménagements contemporains). Il ne saurait donc être question d'en tirer des conclusions définitives. Nous avons plutôt envisagé cet essai statistique comme une démarche heuristique, venant en complément de l'analyse qualitative. Les tris automatiques des orientations planimétriques – limites actives ou fossiles – comme les réflexions statistiques sur les formes archéologiques ne doivent en effet pas remplacer l'analyse des formes qui seule permet d'articuler finement les deux niveaux. Ils peuvent par contre confirmer des observations morphologiques, voire les préciser par un rendu graphique et statistique.

### *4.2.1. Remarques liminaires*

Nous avons associé dans un même tableau tous les gisements comportant des structures fossoyées linéaires datées (essentiellement des fossés) (**TABLEAU 12**). Les sites ne comprenant que des fossés non datés ont été pris en compte lors de l'analyse statistique des formes fossiles lues en photo-interprétation. Ici, nous souhaitons nous interroger sur l'apport des données archéologiques à la question de la morphogenèse de la



planimétrie héritée. Quant aux gisements ne comprenant pas de structures fossoyées linéaires, ils n'ont pas été pris en compte. Ces choix expliquent pourquoi on ne retrouve pas exactement dans ce tableau les mêmes sites que dans la grille chronologique présentée plus haut qui comprenait tous les indices d'occupation, quels qu'ils soient (**FIG. 84**). Notons à ce propos que nous ne reprenons pas non plus les gisements des Genêts et des Filasses : ils comportent des fossés mais sont situés hors de la fenêtre d'étude (limite sud) ; nous n'avons donc pas pu étudier leur insertion dans la planimétrie de 1950.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, quelques remarques s'imposent pour faciliter la lecture du tableau :

- les gisements ont été classés par ordre d'apparition dans l'emprise de l'A 83, soit du nord au sud de la fenêtre étudiée ;

- nous entendons par « proximité immédiate d'une vallée » une distance inférieure ou égale à 200 m pour les mêmes raisons que celles qui ont été définies lors de l'analyse des corridors (*Cf. supra*, Chap. 1 - 1.1.2.) ;

- dans la colonne sur les « phénomènes d'isoclinie », nous n'avons pas renseigné ceux qui sont en rapport avec les formes de 1950 car ils sont étudiés dans une colonne à part ;

- nous entendons par « isoclinie » une similarité de l'orientation *globale* du gisement. Il ne s'agit pas d'atteindre le même niveau de détail que lors de l'analyse des gisements archéologiques. Les rares cas de figure comportant autant de faits isoclines que non isoclines ont été renseignés par « OUI *et* NON ». Ces cas-là ont donc été comptabilisés deux fois lors des calculs statistiques ;

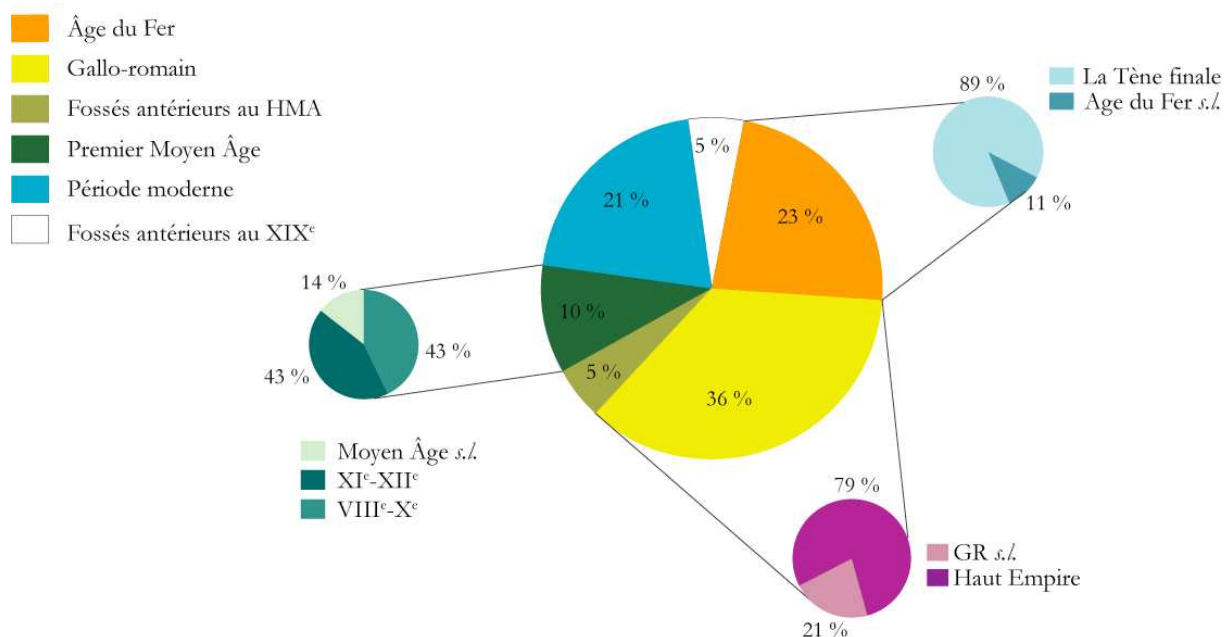
- enfin, nous avons repris en l'état les informations fournies par les archéologues dans leurs rapports, selon un principe de « confiance » qui nous semblait indispensable pour avancer dans la réflexion morphologique. Nous ne perdons pas de vue qu'il s'agit de données archéologiques lacunaires – rares sont les sites très bien conservés et sur lesquels une interprétation complète et précise est possible – auxquelles nous n'accédons que par le filtre des observations et des interprétations des archéologues. L'analyse morphologique de la relation entre des fossés et la planimétrie est donc dépendante de leurs lectures. C'est pourquoi ces résultats statistiques procèdent d'un niveau de généralisation préalable de l'information archéologique, source d'éventuelles simplifications mais aussi et surtout d'hypothèses fructueuses. Celles-ci, mises en regard des observations réalisées sur d'autres terrains, prennent alors une certaine force et permettent de prendre du recul et d'établir les pistes d'une modélisation.

#### 4.2.2. *Les périodes chronologiques représentées*

Nous avons regroupé les différentes datations proposées par les archéologues en grandes périodes historiques afin de rendre les résultats plus lisibles (**GRAPHIQUE 10**). Cette structuration permet également de dépasser le problème méthodologique de la datation du fossé. Nous avons déjà noté que les artefacts mis au jour dans ce type de structure se trouvent presque toujours en contexte de comblement (*Cf. supra*, Section 1 – Chap. 2 – 3.1.). La datation d'une structure concerne alors plutôt son abandon que son creusement. Cette question est une vraie difficulté à laquelle les archéologues n'ont pas encore vraiment apporté de solution. Elle se double, pour la période du haut Moyen Âge,

d'une mauvaise connaissance, jusque dans les années 1990, de la céramique. Concernant les hypothèses de datation formulées à propos de cette dernière, il nous est techniquement impossible d'en confirmer ou d'en infirmer la véracité. De plus, le matériel céramique trouvé sur un site n'est pas décrit quand il est difficilement datable. Les analyses céramologiques n'entrant pas dans le champ de notre travail, les conclusions des archéologues seront nos seuls repères. Comme nous l'avons précisé plus haut, nous optons pour un principe de « confiance » envers leurs interprétations. Cette attitude nous semble indispensable pour avancer dans la réflexion et l'interprétation, en attendant de futurs travaux méthodologiques qui viendront résoudre les difficultés que rencontrent les archéologues.

Il est donc utile de garder à l'esprit que les résultats pour le haut Moyen Âge sont probablement sous-estimés en raison même de ces difficultés d'identification et de datation des artefacts. S'il est sans doute nécessaire de « vieillir » la date du creusement des fossés quand ceux-ci sont datés par le mobilier de leur comblement, il ne nous semble pas pour autant impossible de les rattacher à des périodes chronologiques définies de manière plus large (Tène finale, Haut-Empire, haut Moyen Âge, etc.). D'autant plus qu'un certain nombre de structures se trouve en contexte d'habitat, plus facile à dater en raison du nombre plus important d'artefacts. C'est en vertu de ce postulat que nous avons classé les gisements pour étudier la chronologie des fossés.



**GRAPHIQUE 10** : Chronologie des fossés observés sur les gisements.

Comme plusieurs périodes sont parfois représentées sur un site, nous avons utilisé l'expression d'« entité archéologique » employée dans la base de données Patriarche pour désigner chaque phase. Pour les périodes gauloise, gallo-romaine et médiévale, il nous a semblé opportun de créer des sous-secteurs afin de faire ressortir les périodes les plus fréquentes au sein de ces grandes périodisations.

La comparaison entre ce graphique et celui réalisé sur tous les indices d'occupation (**GRAPHIQUE 3**) amène à quelques observations intéressantes. Tout d'abord, on voit très nettement que les périodes gauloise et romaine sont encore une fois majoritaires dans les vestiges mis au jour (elles totalisent 59 % des sites). En leur sein, le Haut-Empire et La Tène finale s'imposent toujours et dessinent véritablement un moment clé dans l'histoire de la mise en place des trames agraires.

On remarque l'absence de vestiges du Néolithique et de l'Âge du Bronze, ce qui semble logique dans la mesure où l'on connaît très peu de fossés parcellaires et surtout de structures fossoyées d'envergure pour ces périodes dans la région qui nous occupe<sup>336</sup>. Nous avons rappelé que la plupart de ces établissements agricoles ne sont pas enclos ce qui pose le problème de leur appréhension par l'archéologie (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3. – 2.2.1.). Il ne faut donc pas conclure à l'inexistence de la mise en valeur du secteur à cette époque mais plutôt à la difficulté de détecter ces vestiges et de connaître l'impact de l'Âge du Bronze dans la construction de la planimétrie de notre secteur.

Alors que les sites datés du Moyen Âge totalisent 22 % de notre panel, ceux qui comportent des fossés représentent 10 % de l'ensemble étudié. Ce pourcentage s'explique probablement par un mode de délimitation de l'espace moins dominé par les fossés. On touche là encore aux limites des données archéologiques qui surreprésentent certains vestiges au détriment d'autres modes d'appropriation de l'espace, moins marquants, plus fugaces et donc moins perceptibles. À cet « effet de sources », il faut ajouter que nombre de gisements de cette période se trouvent sous nos villages actuels, ce qui limite nécessairement les observations.

Enfin, une autre différence essentielle apparaît entre les deux graphiques : la part de la période moderne est beaucoup plus faible quand on prend toutes les occupations en compte (8 %) que lorsqu'on ne regarde que les sites avec fossés (21 %). On l'explique aisément par le fait que quasiment tous les sites modernes sont encore occupés aujourd'hui et font rarement l'objet de fouilles. Ce que les archéologues fouillent et trouvent correspond donc à des structures abandonnées : essentiellement les fossés parcellaires et les petites carrières de calcaire (dans la plaine). Le parcellaire moderne s'étant déployé partout et le parcellaire cultural évoluant assez vite, il est normal de rencontrer ces structures abandonnées lors des excavations ; elles sont le plus souvent associées à d'autres entités archéologiques sur un même site.

---

<sup>336</sup> Néanmoins ils ne sont pas inexistant ailleurs et des exemples sont connus en Europe. L'Angleterre constitue un cas d'exception en ce domaine où de grands systèmes fossoyés ont été identifiés par la photographie aérienne et même fouillés [Fleming 2008 (1988)]. En France, quelques exemples existent, mais plus modestes et encore assez rares, comme sur l'île de Tatihou dans la Manche [Marcigny & Ghesquière (dir.) 2003]. Ils suffisent cependant à dire que les sociétés de l'Âge du Bronze ont pu et ont su aménager leurs terroirs selon des systèmes de délimitations fossoyées. Ce marquage au sol des parcelles et les quelques gravures rupestres que l'on connaît sur le mont Bego (Alpes-Maritimes) démontrent une étape majeure dans le processus d'appropriation des territoires et des espaces témoignant d'une accentuation de la pression sur les milieux [Carozza & Marcigny 2007a : 51 ; Carozza & Marcigny 2007b : 63-68].

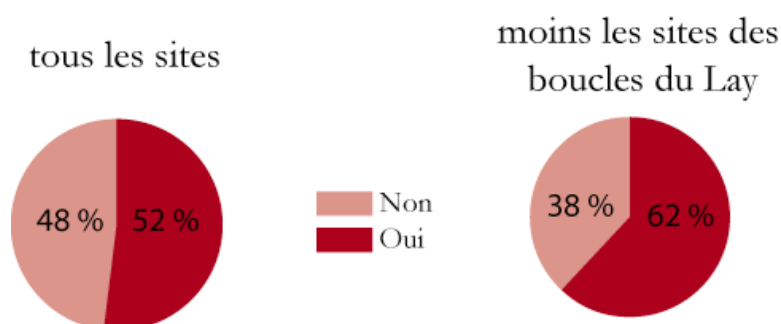
### 4.2.3. Les phénomènes de transmission par isoclinie

#### ▪ L'articulation des entités archéologiques avec le parcellaire moderne

On observe une très bonne corrélation entre l'orientation des formes archéologiques et celle de la planimétrie photographiée par l'IGN en 1950. Seulement 21 % des entités archéologiques recoupent totalement la planimétrie de 1950, ce qui est plutôt faible. C'est là l'indice d'une très bonne transmission générale des formes et ce, depuis l'Âge du Fer. Cette forte résilience s'explique logiquement par la vigueur de la réalité microtopographique qui guide les aménagements agricoles. On sait que les hommes ont toujours aménagé leur espace en fonction d'un contexte oro-hydrographique particulier. Il ne s'agit pas ici de professer un nouveau déterminisme qui maquillerait de mots plus neufs un discours ancien et classique. La transmission n'est ni systématique, ni signe d'immobilité et de fixité ; le réseau viaire joue également un rôle important dans le dessin agraire à certains endroits et cela sans rapport avec la microtopographie. Le déterminisme ne vaut donc que lorsque les besoins des hommes vont dans le sens de cet environnement. C'est particulièrement net pour la plaine qui est un milieu principalement voué à l'agriculture. La perpétuation de l'activité agricole est particulièrement forte en Vendée, pays rural jusqu'à très récemment comme nous l'avons dit. Or, les agriculteurs doivent constamment gérer les eaux de ruissellement pour exploiter leurs terres, une contrainte qui renvoie à celles de la microtopographie et de l'hydrographie. Par conséquent, la continuité d'une forte exploitation agricole explique la résilience de cette même logique géographique d'aménagement des parcellaires et donc la transmission des formes. **C'est donc une logique géographique avant tout fondée sur l'agriculture qui s'est maintenue.**

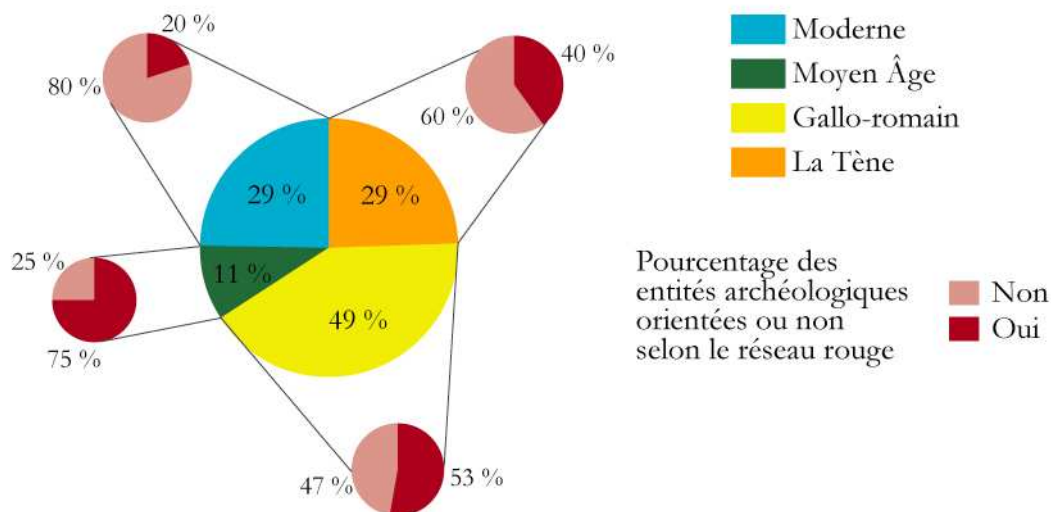
#### ▪ L'articulation des entités archéologiques avec le réseau rouge

Le réseau rouge apparaît structurant pour les entités archéologiques, même s'il n'est pas exclusif (**GRAPHIQUE 11**).



**GRAPHIQUE 11** : Pourcentage des entités archéologiques articulées avec le réseau rouge.

L'analyse archéogéographique des gisements montre que ceux qui sont situés dans les boucles du Lay au niveau de Trizay<sup>337</sup> et de la Smagne à Ste-Hermine<sup>338</sup> biaisent en partie le résultat. Ces sites sont inscrits dans une zone à la planimétrie très particulière et purement locale, induite par la topographie spécifique formée par l'hydrographie (*Cf. supra*, Chap. 1 – 1.4.). Le réseau rouge ne reflète d'ailleurs absolument pas la planimétrie de 1950 à ces endroits. On y observe par contre une très nette résilience des formes entre la période gauloise et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, mais selon une autre orientation. Par conséquent, en soustrayant ces sites et en ne retenant que les autres – donc presque exclusivement dans la plaine (à l'exception de La Papaudière), zone où le réseau rouge est le plus dense et où la comparaison est donc plus pertinente – on obtient une bonne corrélation : 62 % des entités archéologiques adoptent une orientation globale conforme à ce réseau rouge, démontrant sa prégnance et son ancienneté.



**GRAPHIQUE 12** : Articulation des entités archéologiques avec le réseau rouge selon les périodes chronologiques (tous les sites).

Comme le montre le graphique ci-dessus qui distingue les différentes phases chronologiques, on observe en premier lieu la progression du pourcentage d'entités orientées selon le réseau rouge entre les périodes laténienne (40 %) et gallo-romaine (53 %). Ces résultats vont d'ailleurs dans le sens de ce qui a pu être observé récemment dans d'autres régions (*Cf. infra*, Partie 3 – Chap. 2 – 1.). **La période gauloise apparaît ainsi comme le véritable moment de la mise en place de la trame rouge, et la période romaine comme celle de son développement.** On doit alors modifier le schéma traditionnellement invoqué d'une mise en culture des terroirs à partir de l'époque gallo-romaine.

La période médiévale, souvent occultée dans l'histoire de la planimétrie agraire, y participe ici pleinement car 75 % des fossés archéologiques datés de cette période sont

<sup>337</sup> La Bergerie, Saint-Linaire, Les Terres Douces et La Belle Jouanne.

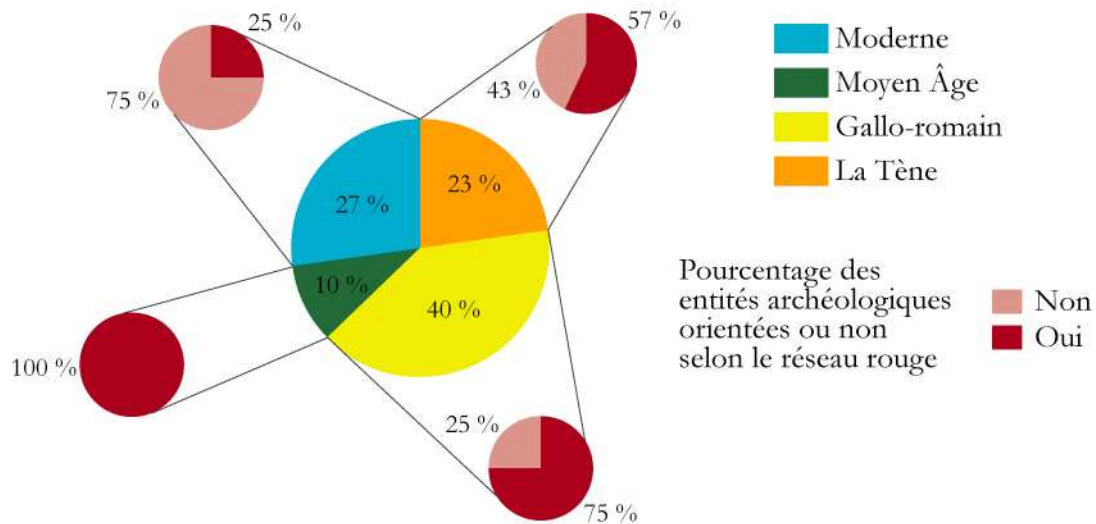
<sup>338</sup> L'Anglée.

orientés selon le réseau rouge. Alors que la planimétrie médiévale est souvent considérée comme une période où la parcellisation est faible ou concentrique (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2), elle apparaît ici pleinement active dans le processus d’auto-organisation de la trame dominante, contribuant fortement à l’installer. Ce résultat démontre la part importante du Moyen Âge dans la construction d’un réseau dont les prémices sont préromaines. Il dément également l’idée selon laquelle ce réseau serait installé sous une forme aboutie dès l’époque laténienne et daterait donc de cette période. Nous avons rappelé que les réseaux de formation ne désignent pas des systèmes propres à une seule période (*Cf. supra*, 2.2.). Ils sont le résultat d’une construction plurimillénaire, et l’identification de leur émergence à l’Âge du Fer ne les réduit pas à des « objets finis » de cette période. L’analyse des données archéologiques établit au contraire que le réseau rouge organise les structures à toutes les époques. On perçoit plutôt une systématisation, un renforcement de la prégnance de cette trame sur la longue durée. Ces termes ne doivent pas pour autant suggérer une évolution linéaire du système car sa résilience ne peut se comprendre sans les modifications et les hiatus qui l’accompagnent. L’analyse morphologique a bien montré que la transmission par isoclinie (majoritaire) se produit le plus souvent avec un déplacement de la forme. De même, entre les phases d’un même gisement, on a souvent observé des hiatus qui n’ont pas empêché de retrouver des structures orientées de la même manière bien après. Voire, parfois, les structures anciennes se sont avérées plus cohérentes avec le réseau rouge que la trame moderne (c’est le cas à Lelleton et au Grand Magnil). C’est ici que le concept de « transformission » facilite la compréhension de ce processus complexe et non linéaire et rénove la relecture des héritages de la planimétrie.

Enfin, on constate que le phénomène d’accroissement des pourcentages entre les différentes périodes s’inverse avec la période moderne : seuls 20 % des structures fouillées s’orientent selon le réseau rouge. Comment l’expliquer alors qu’on observe entre 1950 et la planimétrie actuelle une rigidification encore plus poussée des formes du réseau rouge ? La logique voudrait que le processus de simplification soit continu et que le pourcentage soit plus important. Il faut ici, pour comprendre, revenir dans le détail aux analyses morphologiques. On observe une isoclinie totale entre les sites comportant des structures fossoyées modernes non orientées selon le réseau rouge et la trame de 1950 (à l’exception du Grand Bourreau). À y regarder d’encore plus près, on s’aperçoit qu’il s’agit à chaque fois d’organisations parcellaires locales qui percent légèrement et très ponctuellement la trame du réseau rouge en raison du passage d’un chemin. **Ces discordances s’expriment donc à très grande échelle et s’expliquent par une adaptation du parcellaire au passage d’un chemin.** Pour autant, à petite échelle, la réalité de la trame rouge et sa prédominance dans l’organisation des formes est indéniable. Ces quelques « zooms » sur des discordances locales ne doivent donc pas faire perdre de vue que la majorité de la planimétrie au XIX<sup>e</sup> siècle est, comme en 1950, largement dominée par ce réseau rouge.

Si l’on retire les sites des deux boucles du Lay comme on l’a justifié précédemment, la proportion d’entités archéologiques présentant la même orientation globale que le réseau rouge devient très forte (**GRAPHIQUE 13**). Les entités gauloises apparaissent dorénavant majoritairement organisées selon ce réseau dans les zones où le réseau rouge est majoritaire (57 %). Les gisements gallo-romains sont encore plus

nettement inscrits dans cette trame (75 %) et les phases médiévales sont uniquement organisées selon son orientation. Ces résultats démontrent encore mieux la prégnance de cette trame aux différentes époques, et sa systématisation par auto-organisation. Il convient néanmoins de nuancer nos propos, pour la phase médiévale, car celle-ci comprend seulement trois sites, limitant de ce fait la pertinence statistique. Il ne saurait donc s'agir de réponses définitives. Néanmoins, ces chiffres dessinent une tendance plutôt logique et qui est observée dans d'autres régions (*Cf. infra*, Partie 3 – Chap. 2 – 1.).



**GRAPHIQUE 13** : Articulon des entités archéologiques avec le réseau rouge selon les périodes chronologiques à l'exception des gisements des boucles du Lay.

### Conclusion

Ces exercices quantitatifs ont permis, en plus d'illustrer graphiquement les phénomènes observés, de confirmer et de préciser les observations purement morphologiques sur plusieurs points importants :

- *sur l'histoire du réseau rouge* : la période de mise en place de cette trame majeure est bien la période gauloise, son développement se poursuit à la période gallo-romaine puis son auto-organisation apparaît lors de la période médiévale ;
- *sur le phénomène de résilience des formes* : on observe une très bonne résilience des formes en général et du réseau rouge en particulier ;
- *sur les modalités de cette transmission* : il est confirmé que l'isoclinie est bien le mode principal de transmission de l'information planimétrique.

## 5. Discordances locales ajourant la trame

Les unités morphologiques formant des ensembles circonscrits dans la planimétrie et décrits dans le premier chapitre viennent s'incruster dans la trame rouge, du moins dans le secteur où elle domine. Elles n'empêchent cependant pas que le parcellaire situé en leur sein soit orienté comme le réseau rouge. Viennent s'y ajouter des petites discordances qui prennent la forme de découpages parcellaires d'orientations différentes et créant une « trouée » dans la trame rouge (**CARTE 137**). Elles sont systématiquement liées au passage d'un chemin ou à un morphogène naturel, voire les deux à la fois (le plus souvent une rivière ou la ligne de côte du Marais poitevin).

Prenons l'exemple de l'organisation morphologique située entre Charzais et La Meilleraie, à l'est de Fontenay-le-Comte (**CARTE 138**). Bien que le secteur soit largement dominé par le grand réseau de formation, on observe ici une orientation différente du parcellaire, globalement nord-sud, sur 3-4 km<sup>2</sup>. Elle s'explique par le passage de l'antique chemin des Sauniers (*Cf. supra*, Section 2 – Chap. 3 – 3.1.2.). L'importance de cette route reliant localement Fontenay-le-Comte à Coulonges-sur-l'Autize est certes l'une des raisons de sa résilience et de son impact sur la planimétrie, mais elle ne saurait suffire. À partir du sud de La Meilleraie, elle recoupe le parcellaire et n'en constitue donc plus le morphogène. Or, cette unité parcellaire s'adapte également à la microtopographie locale, le terrain descendant doucement depuis l'est vers l'ouest<sup>339</sup> ainsi que du nord au sud<sup>340</sup>. La redondance des deux informations – plutôt que chacune prise isolément – explique donc la création de cette unité morphologique discordante et son maintien dans le temps. Sa chronologie est cependant difficile à évaluer. Ce chemin remonte à l'Antiquité et a perduré (le tronçon depuis Fontenay du moins) dans le paysage aux périodes médiévale et moderne compte tenu des habitats reliés. Il est donc vain de vouloir dater cette unité et de la circonscire à une période en particulier. Elle résulte d'une transmission dans le temps d'une double « contrainte » qui a systématisé cette orientation discordante au cours du temps. Encore une fois, ce facteur de redondance s'avère une clé essentielle de la compréhension de la résilience et de la création des formes.

Nous avons choisi de ne pas analyser ces discordances une par une en raison de la monotonie des explications (voirie, hydrographie) et de leur nombre. Une telle liste présenterait finalement peu d'intérêt. Nous n'en présenterons donc que quelques-unes : celles pour lesquelles nous possédons des données archéologiques susceptibles de les documenter. On observe en effet que certains gisements s'inscrivent globalement en discordance avec le réseau bien qu'ils se trouvent dans la plaine, fortement marquée par cette organisation<sup>341</sup>.

---

<sup>339</sup> Cotes d'altitude sur le chemin des Sauniers de La Meilleraie à Charzais : 77-73-59-52-37-26 m NGF.

<sup>340</sup> Cotes d'altitude sur la perpendiculaire du chemin des Sauniers, au centre de l'unité : 62-52-49-47 m NGF.

<sup>341</sup> Nous ne reviendrons pas sur le site des Puits Ragots, étudié lors de l'analyse de l'unité morphologique de Beldecreux (*Cf. supra*, Chapr. 1 – 2.1.).



## 5.1. La Coudraie (Ste-Hermine)

### Présentation du gisement [André 1993a] : CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 161

Le gisement de La Coudraie a fait l'objet d'une fouille en 1993 sous la direction de Mireille André. Il est situé en bordure du plateau calcaire, sur les formations marno-calcaires du Lias, en rive gauche de la Smagne. Localement, il s'étend sur une petite proéminence (30 m NGF) encadrée par deux petits talwegs, l'un orienté nord-sud et reliant une petite mare à la vallée de la Smagne, l'autre de même orientation mais sec et plus large.

La compréhension du site est lacunaire en raison de la très forte érosion des vestiges, de la faible taille de la surface explorée (moins de 4 000 m<sup>2</sup>), de la fouille partielle des structures, de la pauvreté et de la détérioration du mobilier. La principale occupation apparaît néanmoins caractérisée par un enclos funéraire de la transition Bronze moyen/final, installé en rebord du talweg. Les indices postérieurs sont plus ténus. Des éléments d'une occupation rurale (fosse-dépotoir et réseau fossoyé) augusto-tibérienne (dernier quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. jusqu'à 80 apr. J.-C.) ont été découverts mais ils ne permettent ni d'en connaître la forme et l'importance ni de savoir si elle était isolée ou appartenait à un habitat rural proche. Par la suite, une occupation altomédiévale s'installe mais il est difficile d'en préciser la chronologie. Des trous de poteaux et solins de pierres semblent appartenir à deux ensembles au moins, constituant une zone d'habitat : deux plans de « fonds de cabane » et un secteur enclos sur trois côtés s'appuyant sur le mur n°4001/1014. Quatre sépultures de la même période ont également été fouillées au nord-ouest du site et évoquent un groupement funéraire de type familial. Par contre, aucun fossé n'a pu être rattaché à cette phase ce qui suggère peut-être une reprise de la trame gallo-romaine.

### Observations archéogéographiques :

Les observations les plus intéressantes portent sur le réseau fossoyé gallo-romain de drainage (il pourrait aussi s'agir d'un parcellaire) qui présente deux orientations différentes pour une même période pourtant relativement brève et dont on ne sait pas si elles sont synchrones :

- fossés n°1000, 4011, 4023, 4025, 4043, 4154 : tous – à l'exception du fossé n°4011 dont on ne peut cerner l'orientation générale à cause de son tracé courbe – s'inscrivent dans le réseau rouge dominant. Les archéologues les associent au sein d'un réseau de drainage parce qu'ils sont orientés dans le sens d'écoulement des eaux, qu'ils sont installés dans le talweg et sur son rebord et qu'ils se rejoignent dans une fosse de 50 cm de profondeur et 1 m de large, sorte de collecteur canalisant l'eau et l'évacuant par le fossé n°4025 ;

- fossés n°4004, 4010, 4129/4094, 4171 : ils sont plus larges et plus profonds que les précédents mais ils se rétrécissent et deviennent moins profonds en bordure de cuvette. En plus du drainage, ils semblent avoir eu une fonction supplémentaire, bien que les archéologues n'aient pas réussi à la définir (délimitations de différents secteurs ?). **Ces fossés, contrairement au groupe précédent, ne s'inscrivent pas dans le réseau rouge car ils adoptent une orientation nord-sud (CARTE 139).** D'une manière générale, cet ensemble de fossés a été installé dans le plateau calcaire et dans un limon de

comblement du talweg qui contenait du mobilier de la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et du début du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. On y a trouvé également des tessons du haut Moyen Âge en surface.

Enfin, une structure en dur de même orientation attire l'attention : un long éboulis (US 4001/1014). Orienté *grosso modo* nord-sud, il longe le bord du talweg et le réseau fossoyé. Il s'agit d'un mur constitué d'un amas de blocs calcaires, long de 60 m et d'une largeur variable, d'1,50 à 1,80 m. Un petit mur de pierres sèches, large de 0,50 m à 0,60 m est apparu en son sein dont le blocage contenait quelques fragments de céramique gallo-romaine, de tuiles et des esquilles osseuses. Étant donné qu'aucune trace de fondation n'a été retrouvée, les archéologues l'interprètent plutôt comme un muret qui, par sa position en rebord du talweg, marquait peut-être une limite parcellaire ou constituait une sorte de système de retenue des eaux de pluies. Sur la mission IGN de 1950 on observe que cette structure se prolonge dans la planimétrie par une forme parcellaire courbe qui rejoint le chemin situé juste au nord. Il s'agit donc d'un phénomène de résilience par isoaxialité. À plus petite échelle, on observe que le gisement se situe dans une « trouée » de la trame rouge. Le parcellaire relevé sur la mission IGN de 1950 et que l'on observe déjà sur le cadastre napoléonien est en effet organisé selon une orientation nord-sud.

## **5.2. Les Terres Douces – La Belle Jouanne (Ste-Hermine)**

### Présentation du gisement [Leducq 1991] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 162**

Ces deux gisements ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi sous la direction d'Annick Leducq en 1991. Ils sont situés sur un plateau à la limite de la plaine calcaire et des schistes du Massif ancien, entre 60 et 67 m d'altitude. Il s'agit d'un plateau marneux recouvert d'alluvions argileuses de terrasses apportées par le Lay situé à proximité au nord et de limons des plateaux.

Le site de La Belle Jouanne, au sud et en contrebas des Terres Douces, est le plus ancien. Les structures se résument à 13 fossés dont l'un forme un enclos débordant de l'emprise de la fouille et qui enserre 15 trous de poteaux et trois zones cendreuses de rejets de foyers. Le réseau fossoyé présente une orientation non orthonormée d'orientation NNO/SSE et OSO/ENE. Les fossés sont de deux types – à ouverture large (entre 1 m et 2,8 m) ou étroite (entre 40 cm et 0,75 m) – et de deux profils (en auge ou en cuvette) mais leur comblement est identique : relativement homogène, il suggère une ouverture de courte durée ou un remplissage rapide. Le fossé de l'enclos (n°1) et un fossé voisin (n°21) ont livré quelques fragments de céramique de La Tène finale ainsi que dans la zone cendreuse au sud-est du gisement. Enfin, trois fossés (n°16, 17 et 17bis) correspondent au tracé d'un petit chemin figuré sur le cadastre napoléonien.

Le gisement des Terres Douces est légèrement surélevé par rapport à La Belle Jouanne, ce qui lui offre une position favorable pour surveiller la vallée du Lay. On y a découvert 14 fossés, 50 fosses, 42 trous de poteau et 2 empierrements. Les fossés se recoupent perpendiculairement selon les orientations NNO/SSE et ENE/OSO, à l'exception de deux, situés au sud-est. Comme à La Belle Jouanne, on trouve deux types d'ouvertures (entre 1,10 m et 1,80 m ou entre 50 et 80 cm). Il est difficile de se prononcer

sur leur fonction et sur les espaces qu'ils délimitent compte tenu de la surface restreinte du décapage, mais ils semblent être des drains, en raison de la nature argileuse des terrains et de la topographie au pendage naturel vers le nord (vallée du Lay) et vers le sud. A. Leducq pense qu'un habitat devait se situer à l'est, sur le quartier du « Champ rouge », car les fosses ayant livré du mobilier se concentrent à l'est du site. Ce mobilier signale une occupation du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., comme le mobilier des fossés les plus larges. Ce gisement pourrait ainsi être le *continuum* romain de l'occupation gauloise de La Belle Jouanne. Les fossés les plus petits sont quant à eux postérieurs, isoclines et parfois « isotopes » avec la planimétrie de 1950.

#### Observations archéogéographiques : **CARTE 90, 129**

Ces gisements se situent dans un secteur où la planimétrie n'est pas organisée selon la trame rouge. Aucune limite fouillée n'est orientée comme le réseau rouge, à l'exception d'un fossé sur le site des Terres Douces. Cette organisation parcellaire locale est directement induite par un corridor perpendiculaire au Lay qui le prolonge.

La relation avec le parcellaire moderne est par contre différente selon les sites. Aux Terres Douces, on observe une parfaite isoclinie entre les fossés archéologiques et les limites modernes (cadastre) et contemporaines (mission IGN de 1950), alors qu'ils sont discordants sur le gisement de La Belle Jouanne. La topographie explique l'orientation des structures de La Belle Jouanne : elles sont disposées dans le sens de la pente. La différence tient au passage du chemin des Moutiers-sur-le-Lay à Ste-Hermine *via* Le Simon. Il semble avoir induit un remembrement local qui incline le réseau orienté NNO/SSE dans le sens N/S. On peut conclure que les vestiges de La Belle Jouanne et l'aménagement NNO/SSE sont antérieurs au parcellaire généré par le passage de ce chemin qui relie des habitats médiévaux (en l'état des connaissances).

Une dernière remarque s'impose : un bois est figuré au XVIII<sup>e</sup> siècle sur la carte de Cassini à l'emplacement du gisement. Il semble donc qu'après l'occupation gauloise et gallo-romaine – à un moment impossible à préciser – ce secteur ait changé de type d'occupation du sol, avant d'être à nouveau déboisé entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle selon les mêmes orientations parcellaires. La cohérence spatiale induite par la microtopographie locale explique cette transmission des formes au-delà d'un hiatus important.

### **5.3. Les Grandes Versennes (Ste-Hermine)**

#### Présentation du gisement [Nillesse 1993a] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 163, 164**

Le gisement, fouillé sous la direction d'Olivier Nillesse en 1993, se situe au début de la plaine calcaire. Ses structures sont implantées sur une légère pente, bordée à l'est par un ancien vallon de direction nord-sud, affluent de la Smagne, et qui a marqué le parcellaire de 1950 jusqu'à environ 500 m au nord du site. Le substrat est composé des assises de calcaire du Bathonien recouvertes par des limons des plateaux (argiles rouges de décalcification). Le gisement présentait un très mauvais état de conservation en raison de ces limons, défavorables à la conservation des structures et à la lecture des coupes stratigraphiques, et en raison de la légère pente accentuant les processus d'érosion.

Quelques tessons résiduels du Néolithique suggèrent une occupation ou une fréquentation des secteurs situés à proximité. L'occupation principale est caractérisée par deux enclos dont le comblement date soit de la fin de l'Âge du Fer (La Tène finale D1), soit de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. L'intégralité n'a pas pu être fouillée et le plan de l'établissement a été complété par la lecture des clichés de la mission aérienne de l'armée de l'air. Enfin, le manque d'éléments chronologiquement fiables n'autorise pas une approche précise de la création des enclos et de leur durée d'utilisation.

Le premier enclos, le plus vaste, mesure dans sa plus grande largeur 195 m. Il présente une forme générale trapézoïdale aux angles arrondis et couvre une surface d'environ 3 ha. Le fossé n°22 s'articule sur l'angle sud-est du fossé n°18 et forme ainsi un couloir resserré, une sorte de passage en chicane, qui permettrait de conduire et de trier les troupeaux d'animaux<sup>342</sup>. Cet enclos semble en effet posséder un système d'entrée complexe formé d'une chicane, d'un fossé interrompu et d'un porche (au niveau du fossé n°15). L'une des ouvertures du second enclos répond à celle du premier. Il fallait donc franchir trois « portes » avant d'accéder au centre de l'établissement. Cette disposition suggère un grand enclos à bétail même si les preuves purement archéologiques manquent. Cette interprétation expliquerait l'absence de structures d'habitat et la rareté du mobilier.

Le second enclos adopte plutôt la forme d'un rectangle et se termine en abside. De plus petite taille, sa nature reste indéterminée. Sa relation avec le premier enclos n'est pas même définissable. Leur parfait emboîtement et la symétrie de leurs entrées respectives laissent à penser qu'ils furent contemporains, au moins un temps.

Dans une dernière phase, quelques structures gallo-romaines (fossés, tombes, solins) montrent une réoccupation plus d'un siècle après l'abandon supposé du site, soit à la fin du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. ou au début du II<sup>e</sup> siècle. Les fossés n°1 et 30 adoptent malgré cela les mêmes orientations que les structures précédentes, ainsi que les solins installés à l'intérieur des enclos. Les solins n°32/33/34/35/37/38 (à l'ouest) s'apparentent en particulier à l'entrée d'un domaine agricole, et une interruption correspond probablement à une porte. Au sud se trouvent les fondations d'un petit bâtiment rectangulaire de 5 × 3 m.

Signalons, pour clore cette présentation succincte, un ensemble de fossés au nord-ouest du site qui semblent déconnectés des enclos et qu'O. Nillesse rattache à un réseau parcellaire moderne en raison de leur mobilier d'époque contemporaine. Le long fossé orienté est-ouest correspond d'ailleurs probablement à une lanière subdivisant une grande parcelle figurée sur le cadastre napoléonien.

#### Observations archéogéographiques : CARTE 126

L'orientation ONO/ESE et NNE/SSO divergente reste légère. Elle s'explique par une adaptation à la microtopographie locale. En effet, le paléovallon situé à l'est du gisement est orienté nord-sud et a joué le rôle de morphogène pour les enclos. La branche ouest de l'enclos n°1 est ainsi parfaitement alignée dessus. Viennent s'y ajouter les deux chemins nord-sud qui encadrent le gisement : à l'ouest le chemin de St-Aubin au Simon,

---

<sup>342</sup> Olivier Nillesse précise que ce système d'entrée peut également correspondre à un « piège à moutons » utilisé au moment de la tonte [Nillesse 1993b : 18].

et à l'est celui de St-Aubin à Ste-Hermine qui emprunte d'ailleurs le talweg de l'ancien vallon au nord du site. Ces deux chemins, ainsi que cette forme paléohydrographique expliquent donc qu'on observe à cet endroit précis une organisation planimétrique nord-sud qui tranche avec la trame rouge.

Quand on se place à petite échelle, le réseau rouge reste toutefois prédominant dans ce secteur. Il s'agit uniquement d'un ajour local qui ne remet pas en cause la trame plus générale. C'est donc l'adaptation à des contraintes microlocales d'ordre oro-hydrographique qui explique cette orientation légèrement différente à grande échelle. On observe qu'elle se transmet entre la période gauloise et le parcellaire de 1950 car à ces deux moments on retrouve cette disposition discordante.

#### **5.4. La Marzelle (Auzay)**

##### Présentation du gisement [Nillesse 1993b] : **CARTES 9, 10, 11 ; FIG. 165, 166**

Le gisement de La Marzelle a également été fouillé sous la direction d'Olivier Nillesse, en 1993. Il est situé à 35-40 m NGF sur un plateau dominant la vallée sèche de Sourdry, héritière d'un ancien affluent de la Vendée. Les structures sont installées dans des alluvions anciennes de la Vendée recouvrant les calcaires de la plaine.

L'occupation principale<sup>343</sup> est représentée par une ferme dont la dernière fréquentation semble remonter à La Tène finale (plus probablement D1). Encore une fois, le site n'a été que partiellement fouillé, mais les photographies aériennes ont permis de restituer les parties manquantes de l'enclos. Quant aux fossés situés à proximité de l'enclos, ils n'ont pas été sondés car ils étaient inondés.

O. Nillesse a pu fouiller l'entrée en chicane permettant l'accès à l'enclos principal. Il s'agirait des fossés en forme de « L » créant des couloirs resserrés destinés à diriger et trier le bétail et/ou tondre les moutons. La vaste superficie enclose (environ 15 000 m<sup>2</sup>) ainsi que la rareté des rejets domestiques dans les fossés semblent confirmer cette interprétation de corral. Quelques trous de poteaux appartenant à des bâtiments apparaissent bien parmi les nombreux trous de poteaux, mais aucun plan ne ressort.

La vision partielle du site ne permet pas une interprétation très fine : les archéologues n'ont pas pu déterminer s'il s'agissait d'un établissement dont la seule vocation était pastorale ou s'il avait également abrité un habitat (dans l'enclos visible à l'extérieur de l'emprise de fouille ?). Dans la première hypothèse, La Marzelle serait alors un gisement qui ne pouvait fonctionner seul et qui pourrait faire partie d'un domaine agricole plus vaste.

##### Observations archéogéographiques : **CARTES 131, 132**

Le gisement se situe au sein de deux très grands quartiers parcellaires allongés qui s'individualisent fortement dans l'environnement planimétrique. On les retrouve déjà sur

---

<sup>343</sup> Une petite phase médiévale a été identifiée par un lot de céramique daté entre le début du IX<sup>e</sup> et le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Il est cependant impossible de connaître la nature de cette occupation en l'absence de structures (du moins ne sont-elles pas mentionnées dans le rapport final).

le cadastre d'Auzay (1810), fermés par le vieux chemin du Poiré-sur-Velluire à Fontenay-le-Comte au nord, par le chemin d'Auzay à Longèves à l'ouest et par la route d'Auzay à Fontenay-le-Comte à l'est. Ils déterminent ainsi un polygone de 27 ha environ, divisé en deux parts égales, elles-mêmes subdivisées en parcelles orientées NNE/SSO. Le chemin d'Auzay à Longèves a justement été fouillé, et les archéologues ont montré qu'il était formé de recharges successives de terre contenant des tessons de bouteille datables du siècle dernier. Il a ensuite été arasé lors du remembrement consécutif à la construction de l'autoroute.

Le découpage parcellaire à l'intérieur de cet ensemble s'articule parfaitement avec le réseau rouge alors que la ferme de La Marzelle et son parcellaire apparaissent discordants. Ils sont en fait plus dépendants de l'oro-hydrographie locale que des chemins. Les structures sont en effet disposées dans le sens d'écoulement des eaux, déterminé par la vallée sèche de Sourdry.

### Conclusion

Ce sont le plus souvent des contraintes microlocales d'ordre oro-hydrographique qui expliquent l'orientation légèrement différente à grande échelle. Il semble difficile de lire autre chose dans ces ajours de la trame rouge, comme la présence éventuelle d'un ancien bois ou d'anciennes landes, car nous n'avons pas identifié de formes très parlantes (comme le seraient des ellipses ou un quadrillage), et les analyses palynologiques manquent. Le rapport avec la voirie est quant à lui plus difficile à établir étant donné l'antiquité de ces gisements.

## Conclusion du chapitre 2

A l'issue de cette analyse détaillée des gisements archéologiques, plusieurs conclusions peuvent être formulées pour résumer les connaissances acquises sur la dynamique évolutive de la trame rouge :

- la mise en place du réseau rouge remonte à la période de l'Âge du Fer ;
- son évolution se fait sur un mode auto-organisé où chaque période contribue au développement et à la systématisation du réseau rouge ;
- cette structuration sur la longue durée se réalise grâce à la modalité uchronique de transmission de l'information (c'est-à-dire en « différencié ») qui s'exprime par l'isoclinie des formes archéologiques entre elles et/ou avec la planimétrie moderne. Parmi les sites, 75 % de ceux qui présentent plusieurs phases d'occupation montrent des phénomènes d'isoclinie des fossés entre une ou plusieurs périodes. Il s'agit donc d'une modalité majeure de la transmission morphologique. Les cas d'isotopie sont quant à eux plutôt rares et semblent plutôt concerner des formes post-médiévales ;
- cette transmission n'est pas pour autant synonyme de fixité des modèles. Pour chacun des gisements, ce sont les orientations des structures qui sont résilientes, pas les structures en elles-mêmes, ni leurs fonctions. C'est pourquoi nous reprenons le terme de « transformission » pour qualifier ces processus de résilience des formes ;
- cette trame rouge n'est pas partout dominante. Il existe des organisations planimétriques locales discordantes qu'on retrouve aussi bien dans les données archéologiques que dans la planimétrie de 1950. On observe soit des cas de résilience des discordances, soit des cas où c'est la planimétrie de 1950 qui est discordante alors que les formes archéologiques s'intègrent dans le réseau rouge ;
- lorsque la microtopographie locale fait écho à l'information planimétrique de plus petite échelle caractérisée ici majoritairement par le réseau rouge, la résilience des formes est très forte. La notion de « redondance de l'information » théorisée par Claire Marchand dans le cadre de l'étude morphologique est donc validée ici par nos données.





## CHAPITRE 3 – LE NORD-OUEST DU SECTEUR : UN PAYSAGE « EN TACHES CONNECTÉES »

Un simple regard sur la mission satellitaire de Google Earth suffit pour remarquer une différenciation importante du secteur situé au nord du Lay, c'est-à-dire au nord-ouest de la fenêtre d'étude. L'habitat y est plus dispersé et moins groupé, les parcelles beaucoup plus grandes, les sols présentent des couleurs différentes (à tonalité blanche) et le réseau rouge, ailleurs dominant, est ici quasiment inexistant. L'analyse morphologique s'avère difficile car aucun réseau global n'est lisible. Ces spécificités traduisent une histoire différente (du moins en partie) des autres zones étudiées.

### 1. Un paysage qui résiste aux lectures morphologiques habituelles

Nous avons cherché à comprendre l'organisation planimétrique particulière de ce secteur en réalisant plusieurs analyses sur une zone test de 22 km<sup>2</sup> située sur les schistes du Massif ancien, à l'angle nord-ouest de la fenêtre d'étude (**CARTE 140**). Elle correspond aux deux photographies n°305 et 307 de la mission aérienne de l'IGN de 1950 : un cadre, certes commode, mais aussi cohérent puisqu'il est encadré à l'est et au sud par deux rivières constituant deux limites fortes dans le paysage.

1) Le calcul automatique des orientations (**CARTE 141**) : il fait ressortir quelques éléments du réseau rouge mais qui se résument à de petits tronçons épars pas assez denses pour suggérer la présence significative de la trame rouge<sup>344</sup>. La planimétrie est fragmentée en une multitude d'orientations, et aucune ne s'impose.

2) Le relevé des limites fortes et des alignements remarquables (**CARTE 142**) : il laissait espérer l'identification de formes représentant un niveau supérieur de structuration, à l'égal du réseau rouge, mais aucune organisation n'est ressortie. Le dessin résultant est plutôt « anarchique » et très dense. Quelques grandes formes linéaires s'inscrivent dans l'orientation du réseau rouge mais elles ne sont pas représentatives de la morphologie générale de cet espace et elles répondent plutôt à une adaptation au relief local qui correspond ponctuellement et incidemment au réseau rouge. Les grandes limites

---

<sup>344</sup> Les fragments de limites situés dans les lits du Marillet et de la Moinie s'expliquent par la création du barrage du Marillet (commune de Château-Guibert) en 1983.

relevées sont en effet fortement corrélées au réseau hydrographique<sup>345</sup>. Celui-ci présentant une organisation en « bouquet », les formes principales adoptent donc une grande variété directionnelle.

3) Le relevé des haies sur la mission aérienne de 1950 et la carte topographique actuelle<sup>346</sup> à 1/25 000 revient finalement à dessiner quasiment toutes les limites parcellaires, et aucune organisation générale ne se dégage (**CARTE 143**). Le modelé bocager n'est donc définitivement pas la bonne entrée pour comprendre les logiques *planimétriques* à l'œuvre, en tous les cas pas à une échelle globale.

4) Le relevé des unités morphologiques curvilignes (**CARTE 144**) : certaines induisent des agencements particuliers du parcellaire mais elles ne couvrent pas toute la zone et restent des unités ponctuelles qui ne rendent pas compte de la logique générale de la planimétrie.

5) Le relevé des corridors et limites induits par l'hydrographie (**CARTE 145**) : il s'agit des corridors hydro-végétalo-parcellaires et des limites parallèles ou perpendiculaires aux ruisseaux et à ces corridors. Nous avons vu précédemment que ces derniers sont dominants parce que l'hydrographie est foisonnante (*Cf. supra*, Chap. 1 – 1.1.1.). Par conséquent, le relevé des limites qui leur sont isoclines comporte les mêmes formes que celles dessinées lors de la recherche des limites fortes et des alignements remarquables ; et aucun ensemble d'échelle supérieure ne se dégage. Ce fait indique le caractère très morphogénétique de l'hydrographie : toutes les formes sont plus ou moins induites par elle. Pour autant, on ne retrouve pas les réseaux « fluvio-parcellaires » repérés et formalisés par l'archéogéographe Caroline Pinoteau sur les communes bocagères de Sorigny et dans le bassin-versant de l'Aubrière, en Indre-et-Loire [Pinoteau 2003 ; Di Pietro & Pinoteau 2003]. Dans ces communes, alors qu'aucune forme paysagère remarquable ni aucune organisation privilégiée ne sont identifiables, C. Pinoteau a suggéré un mode d'organisation des formes fondé sur l'association des ruisseaux, des axes viaires et parcellaires de niveau supérieur et des limites de niveau intermédiaire induites par les précédentes. Il s'agit donc de réalités morphologiques qui hybrident des formes traditionnellement séparées entre un registre anthropique (parcellaires, voirie, fossés en eau) et un autre qui relèverait de la géographie physique (cours d'eau, mares, étangs, paléochenaux, zones hydromorphes fossiles). Cette association construit des ensembles morphologiques plus larges que les simples corridors des lits majeurs et qui constituent les éléments structurants de ces paysages ordinaires (**FIG. 167**) [*id.*].

La recherche de ces réseaux fluvio-parcellaires s'est avérée infructueuse dans le cadre de notre étude. Au-delà des corridors liés le plus souvent aux lits majeurs des rivières, ruisseaux et paléochenaux, le parcellaire ne s'organise pas selon ces ensembles structurants. La topographie, très différente ici, explique ce phénomène. Alors que les paysages analysés par C. Pinoteau sont des vallons faiblement encaissés (quelques mètres) qui sillonnent de petits plateaux en très faible pente (généralement inférieure à 5 %), les cours d'eau du Bas-Bocage vendéen présentent un tracé heurté et accusent de petites mais brusques dénivellations locales, jusqu'à une cinquantaine de mètres, en raison de

---

<sup>345</sup> Il s'agit du bassin-versant du Lay, depuis la Smagne jusqu'à la rivière du Marillet.

<sup>346</sup> On peut d'ailleurs observer la diminution drastique des haies en quelques décennies.

nombreux petits accidents tectoniques [Chauvet & Renard 1978 : 30]. Ainsi, excepté le cours du Lay entre Ste-Pexine et Les Moutiers-sur-le-Lay qui coule à cet endroit dans un large couloir à pentes faibles et fond plat, les vallées sont étroites et encaissées et donc peu propices au développement de réseaux fluvio-parcellaires.

6) Le relevé des unités morphologiques présentant un mode de découpage cohérent (CARTE 146) : on obtient un assemblage d'ensembles plus ou moins grands formant des sortes de « blocs » qui se juxtaposent pour constituer une mosaïque hétérogène sans agencement global cohérent. La notion de « tache » développée par les écologues du paysage pour désigner les bosquets et tout élément abritant de la faune et de la flore [Burel & Baudry 2000 : 70] s'avère ici assez parlante car ces taches peuvent s'apparenter aux discordances qui donnent un aspect « mosaïque » au parcellaire observé.

### Conclusion

La partie située au nord du Lay apparaît nettement différente du reste de la fenêtre définie dans cette étude et forme un ensemble cohérent qui se développe d'ailleurs au-delà, vers l'ouest et le nord. La véritable distinction planimétrique qui fonde la partition de notre secteur n'est donc pas celle entre paysages ouverts et paysages enclos (avec une zone de transition) – classique dans l'approche des géographes et des historiens – mais celle qui différencie, d'un point de vue morphologique, le nord-ouest et le reste du secteur étudié, délimités par le Lay. Nous ne disons pas que cette lecture exclut celle fondée sur la dichotomie bocage/openfield – réalité moderne et actuelle – mais, au regard de la logique planimétrique, elle n'est pas la plus pertinente. L'organisation des formes agraires transcende cette opposition des modelés. Le réseau rouge concerne en effet aussi bien la plaine, l'Entre-Plaine-et-Bocage que le bocage de l'est du secteur. Au contraire, le nord-ouest de la fenêtre répond à d'autres logiques géographiques.

## **2. Un secteur à l'histoire planimétrique récente**

### ***2.1. Une « frontière » ?***

Avant la Conquête romaine, la frontière entre la cité des Pictons et la « confédération des peuples armoricains » dont parle César devait se situer entre les terres du Massif ancien et la plaine<sup>347</sup>. C'est ce que montre en tout cas l'étude des monnaies et de leur circulation :

---

<sup>347</sup> Pline cite le peuple des Ambilatres (ou Ambiliates) qui appartient à cette confédération et qu'on suppose être le voisin des Pictons en première position dans sa liste des peuples de l'Aquitaine

La cartographie des découvertes de monnaies d'or replacée dans le contexte d'ensemble du Poitou historique montre que la Pictonie indépendante ne comprenait certainement pas les terrains anciens de l'ouest et se limitait aux terres sédimentaires du seuil du Poitou et de la plaine vendéenne jusqu'à l'embouchure du Lay. [Provost *et al.* 1996 : 45]

Selon Jean Hiernard, le bocage vendéen et la Gâtine se différencient du reste du Poitou par l'abondance relative et la variété des « statères » armoricains alors que les monnaies d'or de type picton ont majoritairement été retrouvées dans la plaine poitevine [*id.* : 45-46].

À cette observation numismatique s'ajoute la présence, sur la commune de la Réorthe, du toponyme « Ingrandes », traditionnellement reconnu pour désigner une « frontière sur l'eau » et mentionné pour la première fois au XII<sup>e</sup> siècle. Ingrandes se trouve justement près du Lay, sur les terres schisteuses, à la limite des terres sédimentaires du Lias qui marquent elles-mêmes la transition avec la plaine. Il nous semble cependant difficile de soutenir l'hypothèse selon laquelle Ingrandes témoignerait d'une réalité territoriale préromaine, à partir d'une mention médiévale.

Concernant la morphologie, quel croisement est-il possible d'opérer entre cette information d'ordre géohistorique et nos observations ? On ne peut qu'être troublé par la correspondance entre l'absence du réseau rouge à cet endroit et les limites supposées de l'ancienne cité ambilatré. Il est difficile d'aller plus loin car il serait risqué de présumer une relation de cause à effet entre les deux niveaux d'information sans autre argument. En outre et surtout, il resterait difficile d'expliquer pourquoi le réseau rouge s'étend à l'est et au nord-est de la plaine dans des secteurs qui appartiennent vraisemblablement aussi à cette cité préromaine. La corrélation entre l'hypothèse géohistorique et l'observation morphologique semble plutôt s'expliquer par une troisième donnée : celle de la nature des substrats et des sols qui distingue un espace à la mise en culture difficile et qui contraste fortement avec les terres marno-calcaires du Lias et de la plaine calcaire.

## ***2.2. Une terre de landes, de bosquets et de haies***

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les sols installés sur le substrat schisteux sont trop acides, trop argileux (fonds de vallons) ou trop minces (sur les croupes et les versants) et dominés par le lessivage et l'hydromorphie pour satisfaire aux exigences de la culture céréalière [Chauvet & Renard 1978 : 39 ; Ducloux 1989]. Des zones restent donc longtemps couvertes de landes et bosquets. La carte de Cassini figure ainsi, à l'ouest du Marillet, une grande étendue de landes dont l'aménagement date donc au plus tôt de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Claude Masse décrit le même type de paysage dans son *Mémoire sur la carte des côtes du Bas Poitou et partie d'Annis et de Bretagne...* (1704) :

---

augustéenne, à l'extrême nord-ouest de la province (si l'on en croit l'ordre qu'il suit) [Provost *et al.* 1996 : 46].

[...] le reste du pays est peu cultivé, surtout en tirant vers l'intérieur du pays où les trois quarts des terres ne sont pas labourés, ne produisant que des bruyères ou landes. Ce pays étant autrefois tout en bois il n'en reste plus aujourd'hui que quelques bosquets par ci par là mais toutes les pièces de terre sont séparées par de grandes haies ou *palives* ce qui fait paraître toutes ces contrées de loin comme une grande forêt [...]<sup>348</sup>

Et encore : « Tout ce pays depuis Palluau jusqu'à Mareuil est fort ingrat, mal peuplé, rempli de bois et de landes entrecoupé de ravines ».

Si ces landes ont longtemps contribué à construire l'image de terroirs « pauvres » il convient aujourd'hui de nuancer cette idée en rappelant ce que l'archéologie et les textes nous apprennent à leur propos. Elles constituaient, avec les friches, des espaces exploités à part entière par les agriculteurs, essentiellement pour la cueillette. Les textes témoignent d'ailleurs du large spectre de plantes sauvages consommées au Moyen Âge [Burnouf 2008 : 63]. Les landes étaient également des terrains de parcours pour le bétail et des lieux d'approvisionnement en combustible ou en matériaux de construction (couvertures des toits). L'archéologie a récemment précisé nos connaissances en montrant qu'elles faisaient l'objet de brûlis réguliers (prouvés par la présence de charbons de bois) et qu'elles étaient pour certains le résultat de l'épuisement des sols. Joëlle Burnouf écrit ainsi récemment, faisant le point : « ces landes apparues à la fin de la protohistoire, conséquence de la surexploitation et de l'érosion des sols par ces sociétés, deviennent des espaces intégrés aux pratiques agricoles et artisanales du Moyen Âge » [*ibid.*]. D. Pichot met quant à lui en avant la responsabilité des hommes du Moyen Âge dans l'ouest de la France qui, par leurs pressions sur les milieux forestiers (usages et défrichements), ont entraîné une dégradation de la forêt au point de la faire disparaître [Pichot 2007b : 98]. Les textes témoignent en Bretagne, en Anjou et dans le Maine de cette évolution du paysage : aux mêmes endroits on signale des forêts puis, à partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, des landes [*ibid.*].

Les bois aussi participaient de l'économie rurale médiévale en apportant du matériau de construction, du bois de chauffage, des matériaux pour les activités artisanales, des zones de pâturage (glandée des cochons) et du fourrage [Nissen Jaubert 2006 : 165-166 ; Pichot 2007b : 97].

Nous avons vu que la mise en valeur des terres du Bas-Bocage s'est poursuivie durant le XIX<sup>e</sup> siècle quand la pression démographique a incité à défricher ces terres (*Cf. supra*, Chap. 1 – 2.2.). L'introduction du chaulage et des engrais permet alors cette nouvelle étape en améliorant les propriétés physiques et chimiques des sols, introduction elle-même permise par l'arrivée du chemin de fer [Burel & Baudry 2000 : XXVII]. Ces mises en valeur renforcent le réseau des haies et constituent la dernière étape du processus d'embocagement.

Le secteur qui nous occupe ici est fortement embocagé, du moins jusqu'aux remembrements de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui ont largement amoindri la densité du réseau des haies. Avant la période moderne, les mentions de haies sont très rares. Myriam Doriath, qui a dépouillé les archives médiévales de la région de Mareuil-sur-Lay,

---

<sup>348</sup> Cote Bibliothèque Armée de Terre : 4°/133. Nous traduisons ici le texte pour plus de lisibilité. *Cf.* volume 2-annexe 1 pour le texte intégral et original.

en dénombre moins de dix, signalant l'inexistence du bocage au second Moyen Âge. Il faut attendre la période moderne et la mise en place des métairies pour qu'on assiste à la diffusion progressive des haies jusqu'à ce qu'elles recouvrent tout le parcellaire (*Cf. infra*, 2.4.). Le développement de ces grandes exploitations a engendré un processus d'enclôture des terres car l'obligation de clore les terres de la métairie était consignée jusque dans les contrats. C'est du moins le schéma mis en évidence par le Dr Louis Merle dans la Gâtine poitevine voisine et que nous avons rappelé plus haut (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 2.1.3.) [Merle 1958]. Même s'il est très probable qu'il fonctionne également pour le bocage vendéen voisin, il serait néanmoins souhaitable qu'une étude similaire soit réalisée.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les *Mémoires* et les cartes de Claude Masse renvoient l'image d'un paysage d'enclos très denses. Ainsi, sur la vue cavalière de Mareuil-sur-Lay, peut-être réalisée par lui-même, figure très précisément le bourg et son paysage environnant (**FIG. 71**). À l'arrière plan, on aperçoit un bocage étoffé, aussi bien dans les fonds de vallée que sur les versants et les plateaux. La date du document, la précision et la véracité des informations reportées incitent à accepter ici une évocation réaliste du paysage. Sur le 9<sup>e</sup> carré de sa carte générale des côtes du Bas-Poitou, la forme des parcelles ne nous apprend rien puisqu'il s'agit d'un dessin purement conventionnel. Pourtant, Claude Masse a figuré des haies dans la partie aujourd'hui embocagée et non dans la plaine, à l'exception de quelques vallées (au sud de Beaulieu et vallée de la Smagne). Cette figuration, si elle est représentative d'un paysage en général, est probablement conventionnelle dans le sens où la figuration ne correspond pas aux haies effectivement présentes. Il s'agit plutôt de l'évocation d'un paysage de bocage par la représentation de son modelé caractéristique, planté sur des parcelles fictives. Cette évocation témoigne en tout cas d'un développement bien avancé du réseau des haies à cette date, hors des secteurs encore recouverts de landes.

### **2.3. Un habitat lié aux défrichements médiévaux et modernes**

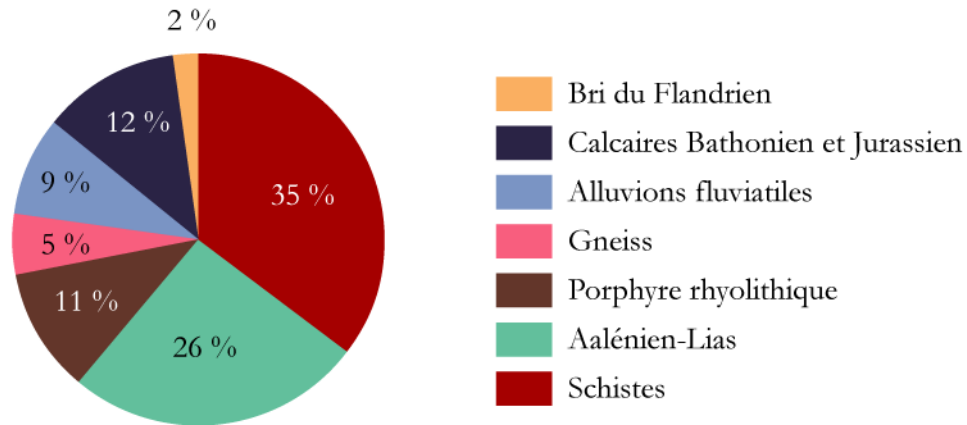
L'analyse de la répartition des toponymes en –ière/–erie apporte des éléments intéressants pour comprendre la spécificité de cet espace mais aussi ce qui le rattache aux autres secteurs du Massif ancien. Ces terminaisons sont traditionnellement interprétées, dans l'ouest de la France, comme la signature d'habitats médiévaux installés sur des terres nouvellement défrichées et appelés « hébergements » (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 1 – 1.2.). Rappelons ici que l'historien Pierre Duparc les définit comme de « petite[s] exploitation[s] créée[s] aux dépens de la forêt, de la lande ou du marais dans plusieurs pays de l'Ouest » et « concédées en censive pour être cultivées par des hôtes qui y construisent leur maison » [Duparc 1964 : 12, 16]. Il s'agit donc de tenures de défrichement individuel, à l'échelle d'une famille, raison pour laquelle elles adopteraient le nom de l'exploitant initial. Les historiens considèrent qu'elles apparaissent entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle et revitalisent les anciens terroirs. En effet, ces terroirs n'étaient pas inexploités auparavant. Les quelques fouilles et les prospections aériennes et pédestres ont mis au jour des indices d'occupation remontant au Néolithique [Provost *et al.* 1996]. Il semble que la vallée du Lay ait en particulier très tôt attiré les hommes et surtout le secteur de Mareuil-sur-Lay, en raison de sa position au carrefour de plusieurs terroirs [Valloteau 1996 ; Doriath 1994].

Mais en l'absence de fouille, le nord-ouest du secteur semble bien « vide » d'occupations archéologiques, et l'héritage dominant de cette histoire du réseau d'habitat paraît être celui du second Moyen Âge et de la période moderne. Ainsi, si l'habitat dispersé a toujours existé, les médiévistes considèrent qu'avec la phase d'essor démographique et économique des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles « il a marqué de son originalité la mise en valeur et le contrôle de l'espace » [Pichot 1999 : 84]. Comme nous l'avons dit lors de la première partie, si la thèse d'un décollage économique *via* les « grands défrichements » aux environs de l'an Mil est aujourd'hui invalidée par l'archéologie et les sciences paléoenvironnementales, il reste toujours acquis qu'un nouveau type d'exploitation émerge dans l'ouest de la France, en lien avec des aménagements de terroirs, et qui a souvent adopté des toponymes aux suffixes en *-ière* ou *-erie*.

Il convient cependant d'appeler à la prudence car cette association ne saurait être explicative pour tous les habitats. Ainsi, la confrontation entre les cadastres napoléoniens et les cadastres des années 1930-1950 montre l'apparition d'un certain nombre de lieux habités, notamment dans les marais breton et poitevin, portant justement ces toponymes (ou des hagiotoponymes). Les questions linguistiques trouvent donc des explications qui dépassent les seules contingences historiques. De ce fait, il s'agit probablement de toponymes renvoyant à toutes les périodes depuis le second Moyen Âge. Il nous a néanmoins semblé intéressant d'interroger leur répartition, compte tenu des acquis de l'histoire médiévale et du constat évident de leur prédominance dans le secteur étudié ici.

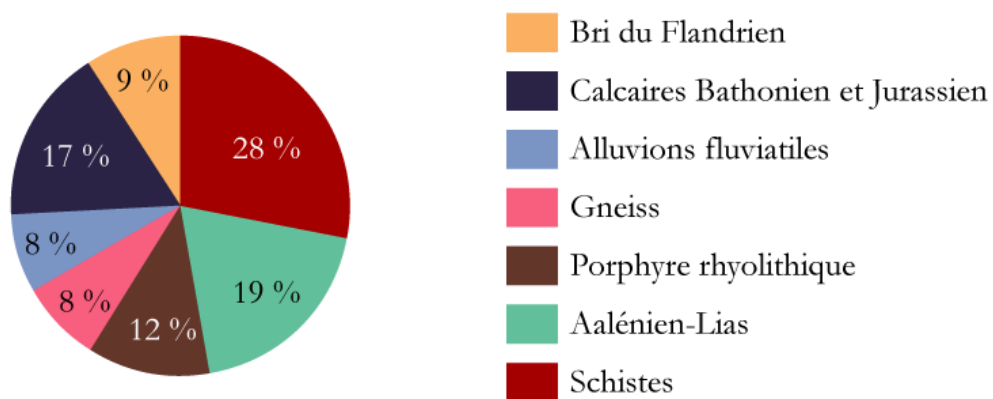
Nous avons tenté de spatialiser ces informations pour aborder l'histoire de l'organisation spatiale des terroirs du Massif ancien et en particulier dans le nord-ouest de notre secteur. Nous avons tout d'abord réalisé une analyse des toponymes en *-ière* et *-erie* en fonction des différents substrats géologiques. Il ne s'agit pas de postuler un lien déterministe entre les réalités physiques et les réalités sociales, mais de tester l'idée traditionnelle selon laquelle ces toponymes seraient spécifiques au Massif ancien. Il faut également garder à l'esprit – une fois encore – que tous les habitats portant ces dénominations ne remontent pas pour autant à la période médiévale. Certains sont postérieurs de façon évidente, sans que l'on puisse le préciser davantage en l'absence d'une étude archivistique. Il s'agit avant tout d'une démarche visant à stimuler la réflexion en générant des observations, sources d'hypothèses.

On dénombre, à partir d'un décompte réalisé sur la carte topographique actuelle à 1/25 000, 207 toponymes en *-ière* et 83 en *-erie* (**CARTE 147**). Si l'on sélectionne les entités par substrat géologique dans le SIG (**GRAPHIQUE 14**), on observe que les fermes en *-ière* sont situées sur les schistes pour 35 % d'entre elles. Au total, 51 % des établissements se trouvent sur les formations géologiques du Bas-Bocage (schistes, gneiss et porphyre rhyolithique). Mais les terres du Lias sont également bien représentées (26 %). Enfin, on note que la plaine n'ignore pas ces fermes, contrairement à ce que l'on pourrait penser, avec 12 % des entités. Quant à la part des toponymes sise dans le Marais poitevin, elle est minime, l'aménagement de cet espace s'étant réalisé selon d'autres modalités et d'autres formes d'habitat. Ce rapide essai statistique invite donc à nuancer l'idée selon laquelle les habitats en *-ière* seraient spécifiques du Massif ancien, même si ils y apparaissent nettement prédominants.



**GRAPHIQUE 14** : Répartition des toponymes en –ière selon les formations géologiques.

Nous avons réalisé le même exercice avec les fermes en –erie afin de déterminer s’il existait quelque différence (**GRAPHIQUE 15**). Les proportions sont finalement les mêmes, avec une prédominance sur les schistes et, d’une manière générale, sur les terres du Bas-Bocage (48 %). La distribution semble en revanche plus équilibrée entre les différents substrats : les fermes en –erie apparaissent plus nombreuses dans le marais, la plaine et sur le gneiss. Il est cependant difficile d’en tirer une conclusion permettant d’éclairer la différence entre ces deux toponymes, en particulier dans le sens chronologique. Il semble que la distinction soit uniquement d’ordre linguistique et ne traduise pas une répartition spatiale particulière.



**GRAPHIQUE 15** : Répartition des toponymes en –erie selon les formations géologiques.

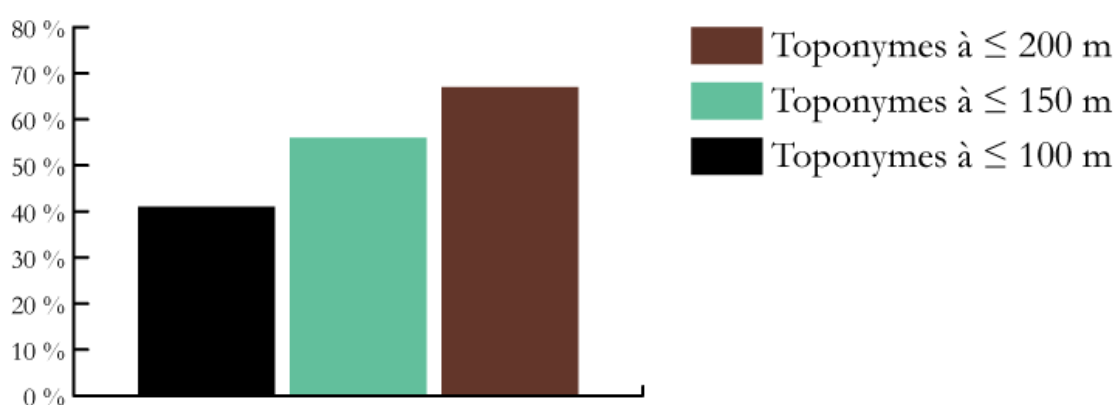
Nous avons donc, dans un dernier temps, cumulé les résultats de ces deux toponymes : 50 % de ces établissements se trouvent ainsi sur les terres du Bas-Bocage. Si l’on prend en compte les résultats de l’Entre-Plaine-et-Bocage – région de transition qui constitue une sorte de mixte entre bocage et plaine – on atteint la valeur de 74 % des toponymes installés sur ces deux secteurs géographiques. Cette analyse fait ressortir le « vide » de la plaine et du Marais poitevin au regard de l’abondance des exploitations en –ière et –erie sur les terres du Massif ancien et du Lias et signale une histoire du peuplement en partie différente. On remarque plus particulièrement une forte densité de



ces établissements dans le nord-ouest du secteur, confortant l'observation d'un habitat plus dispersé. Parallèlement, on constate que les habitats d'élite<sup>349</sup> – du moins ceux encore en élévation et/ou figurés sur la carte de Cassini – semblent moins présents dans ce secteur nord-ouest (**CARTE 148**).

La relation entre les corridors et ces toponymes apporte un autre éclairage intéressant (**CARTE 149**). On observe une forte corrélation entre ces deux réseaux. Nous l'avions déjà observée sur la carte de l'habitat du XIX<sup>e</sup> siècle (*Cf. supra*, Chap. 1 – 1.1.) et nous avons voulu la tester sur ces toponymes en particulier. Pour ce faire, nous avons réalisé trois calculs de distance : à moins de 100 m, à 150 m et à 200 m (**GRAPHIQUE 16**). Nous avons envisagé une fourchette large eu égard aux contraintes du géoréférencement. Une validation par l'analyse du terrain montre que cette fourchette est cohérente avec le fonctionnement des fermes. Cette distance nous paraît constituer un seuil maximal au-delà duquel on ne peut plus vraiment parler de proximité immédiate. C'est en tout cas ce que suggère l'analyse cartographique.

La plaine est la grande absente de ces résultats, ce qui semble logique puisqu'elle connaît peu ce type d'habitat et que les corridors de vallées sèches sont rares. La Smagne apparaît également désertée, probablement parce que les terroirs environnants sont exploités depuis très longtemps. La corrélation forte entre corridors et toponymes est essentiellement visible sur les terres du Massif ancien et du Lias, ce qui s'explique logiquement par l'existence d'une hydrographie plus dense qu'ailleurs. Pour cette raison, nous avons retiré les habitats du Marais poitevin et des marais du Lay (16 entités) des statistiques pour tenir compte de la spécificité de ces secteurs. Parmi les toponymes en –ière/–erie, 41 % se situent à une distance inférieure ou égale à 100 m d'un corridor, 56 % à une distance inférieure ou égale à 150 m et 67 % à une distance inférieure ou égale à 200 m. Si l'on ajoute les toponymes situés à plus de 200 m d'un corridor mais qui sont cependant à 200 m ou moins d'un cours d'eau (14 entités), ce pourcentage monte alors à 73 %. Ces résultats distinguent clairement l'attraction très forte opérée par les corridors hydro-végétalo-parcellaires sur les habitats en –ière/–erie.



**GRAPHIQUE 16** : Proximité des toponymes en –ière et –erie aux corridors.

---

<sup>349</sup> Le terme « d'habitat d'élite » est préférable au vocable « château » qui véhicule des représentations très orientées et une historiographie dont le travail est en cours de renouvellement. Dans cette catégorie volontairement vaste, se trouvent des habitats très différents et de toutes les échelles sociales, du petit manoir de hobereau à la résidence princière.

Le secteur situé au nord-ouest de la fenêtre étudiée ici présente donc un habitat très dispersé, fortement caractérisé par des toponymes particuliers, imbriqué au réseau des corridors directement induit par une hydrographie foisonnante et où les sites d'élites sont souvent moins nombreux qu'ailleurs. Le croisement de ces informations indique donc une histoire de la mise en valeur des sols et du peuplement largement organisée par les corridors et visiblement moins orientée par les seigneurs que par des exploitations individuelles et familiales d'époques médiévale et moderne. Si l'occupation de ce secteur aux périodes antérieures est une évidence rappelée par les quelques vestiges archéologiques découverts, l'analyse des documents planimétriques et des textes – plus nombreux que les données fossiles – met en évidence les étapes médiévale et moderne de son histoire. En l'absence d'autres données – archéologiques et paléoenvironnementales – ils sont les seuls « chapitres » que nous pouvons documenter.

#### **2.4. Le système des métairies et borderies**

On distingue deux types de découpage parcellaire dans la planimétrie : de grandes parcelles attachées à des *métairies* ; et des petites parcelles organisées de manière plus « anarchique » qui composent les *borderies*, exploitations agricoles des villages. Les exemples abondent. Prenons celui qu'on observe sur une feuille de section cadastrale de la commune de Mareuil-sur-Lay, juste à l'est du bourg (**FIG. 168**). On remarque un grand parcellaire attaché à deux métairies (de la Nicolière et de la Bourelière) auquel s'oppose un ensemble très laniéré quasiment juxtaposé au bourg de Mareuil et qui semble s'étendre sur une hauteur anciennement déboisée (par ses habitants ?). La distinction est frappante et renvoie très directement à l'histoire de la planimétrie et de l'habitat durant l'époque moderne.

Les géographes Alain Chauvet et Jean Renard ont décrit ces deux systèmes fonciers pour le XX<sup>e</sup> siècle dans les bocages vendéens [Chauvet & Renard 1978 : 68-70]. La métairie est une exploitation dont les parcelles sont vastes (entre 1 et 2 ha), géométriques et groupées autour des bâtiments. La superficie totale de l'exploitation atteint généralement 30 à 50 ha. Jusque dans les années 1950-1960, elles étaient systématiquement la propriété de non-exploitants, des fermiers ou des métayers se succédant de père en fils. Le mode de transmission foncière de ces exploitations explique que les parcelles soient restées de grande taille. En effet, les métairies, étant donné leurs origines, leurs structures et leurs fonctions, n'ont pratiquement jamais été démantelées : « Une métairie s'achetait, s'hypothéquait ou s'héritait en bloc » [*ibid.*].

Certaines de ces métairies sont issues d'un défrichement tardif, durant le XIX<sup>e</sup> siècle voire le début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces dernières prises sur les landes viennent ainsi compléter l'exploitation des terroirs dans ce secteur.

Les borderies se caractérisent au contraire par un « puzzle inorganique » de parcelles denses qui constituent les exploitations agricoles des villages ou hameaux. Ces ensembles sont de petite taille (5 à 15 ha) et sont parfois dispersés sur tout le finage villageois. Le mode de faire-valoir associe un noyau en propriété à des locations sous la forme du fermage familial [*ibid.*]. Les nombreux partages successoraux pendant des

générations – comme dans la plaine et le marais – expliquent le processus de pulvérisation croissante des parcelles, creusant ainsi toujours plus l'écart morphologique avec les parcellaires de métairies [*ibid.*].

On retrouve également cette partition des terroirs dans la microtoponymie. C'est en tout cas ce que montre, sur un autre secteur (plus à l'est), l'étude de Roland Le Guevellou (Inrap) sur les toponymes et microtoponymes de la commune de Ste-Hermine reportés dans les états de sections du cadastre de 1827 [Le Guevellou 1992]. À l'issue de son analyse, le terroir de Ste-Hermine apparaît « partagé entre ces vastes étendues de parcelles désignées par un même toponyme et la subsistance de zones en mosaïques où domine la parcelle associée à un toponyme qui lui est propre » [*id.* : 1]. Cette distinction correspond justement à celle des métairies et borderies, les premières ayant, selon R. Le Guevellou, largement contribué à la disparition d'un grand nombre de microtoponymes.

Signalons enfin que si cette association métairies/borderies représente une caractéristique essentielle des terroirs embocagés, elle n'est pour autant pas absente de l'openfield de la plaine. On le voit par exemple sur la section B de la commune de Nalliers : un parcellaire laniéré se rattache au village de Chevrette et jouxte une immense parcelle entourant la métairie de la Buy. Cependant, cette situation reste beaucoup plus rare et on ne retrouve pas, le plus souvent, de tels contrastes de formes. La plaine connaît plutôt une autre histoire planimétrique : celle de la mise en place des quartiers de culture et de ses subdivisions qui, à partir du second Moyen Âge et à l'époque moderne, construisent l'openfield au sens d'un système agraire moderne.

### Conclusion du chapitre 3

La planimétrie du nord-ouest du secteur apparaît donc complexe et multiforme. La feuille de section C de Pagnolle du cadastre napoléonien de la commune de St-Michel-le-Cloucq (1811) illustre parfaitement cette diversité des formes (**FIG. 169**). Il s'agit d'une zone bocagère située à l'est de Mervent mais elle présente les mêmes caractéristiques que la zone du nord-ouest. On observe au nord un parcellaire lié à un village et à l'est un parcellaire de métairie auxquels s'ajoutent un parcellaire de corridor au sud et un parcellaire très découpé de vignoble qui adopte l'orientation du réseau rouge. Le tout est recoupé par une étoile viaire partant du village. Cet exemple constitue donc un condensé heuristique des formes observables dans les zones bocagères : corridors hydro-végétaloparcélaires, parcellaires très découpés de vignoble (*Cf. supra*, Chap. 1 – 3.2.2.), petites parcelles d'exploitations paysannes, grandes parcelles liées de métairies nobles ou bourgeoises, unités curvilignes, étoiles viaires, chemins intégrant des itinéraires régionaux et supra-régionaux, habitat plus ou moins dispersé (de la ferme et du logis isolés au groupement de quelques maisons jusqu'au bourg), découpages réguliers signalant des mises en valeur récentes. Le concept de « paysage en taches connectées » des écologues du paysage qualifiant des bosquets et habitations juxtaposés à des corridors végétaux [Burel & Baudry 2000 : 70-71] s'avère intéressant à transférer pour qualifier ce paysage d'un point de vue morphologique car il rend bien compte, visuellement, de l'agencement des réalités ponctuelles et variées. Enfin, à ces formes s'ajoute le modelé bocager qui unifie cette diversité. L'analyse archéogéographique contribue donc à faire ressortir cette variété planimétrique.



## CONCLUSION DE LA SECTION 3

L'analyse de la planimétrie agraire a permis de découvrir un certain nombre de faits morphologiques d'échelles variées. On retiendra d'abord l'existence d'**unités morphologiques locales et de faible extension** qui découlent le plus souvent de caractéristiques oro-hydrographiques particulières ou historiques. Elles ponctuent l'espace étudié, en particulier hors de la plaine. Le manque de données archivistiques limite malheureusement les interprétations en termes historiques. À l'exception des corridors hydro-végétalo-parcellaires qui couvrent le Massif ancien et les terres du Lias selon un réseau très dense, ces unités ne renvoient qu'à une organisation ponctuelle, locale et partielle de la planimétrie. La recherche sur les grands alignements a donc permis d'accéder à un niveau supérieur de structuration des formes.

La seconde découverte est celle d'**un grand réseau de formes organisé sur une base quadrillée souple** (ouverture angulaire large, absence stricte de modules et grille non orthonormée). Il couvre quasiment tout le secteur étudié et s'étend de manière forte vers l'est et le nord-est ce qui en fait un réseau majeur du Sud-Vendée. Ce réseau est dit « de formation » car il n'est pas le fruit d'une planification mais d'une création plurimillénaire ressortant à de multiples périodes et évoluant en permanence. Les données archéologiques ont en effet montré qu'on le retrouvait à toutes les époques. La Tène finale apparaît néanmoins comme une phase clé dans l'enclenchement du processus de mise en réseau des formes. Pour autant, il ne s'agit pas de dater cette trame car elle est fondamentalement le résultat d'évolutions et de modifications apportées par les hommes au cours du temps. Elle n'est donc pas plus gauloise que médiévale, même si la période laténienne correspond à un moment important de son histoire, celui de son émergence. La période gallo-romaine poursuit et développe le réseau et enclenche ainsi un processus d'auto-organisation des formes qui sera alimenté jusqu'à nos jours. Les unités morphologiques médiévales et modernes ne remettent en effet pas en cause son existence à petite échelle, même si elles peuvent localement introduire des ruptures et engendrer des conflits de formes. Il existe donc une indéniable et profonde influence du parcellaire ancien sur le parcellaire hérité que l'on mesure à l'aune de l'importance des phénomènes de transmission (résilience). Ceux-ci s'effectuent essentiellement par isoclinie et, parfois, par isotopie et par isoaxialité. Les chemins ont joué un rôle important dans cette résilience, renforçant les conditions de sa transmission et de son extension. Par un effet de redondance avec les morphogènes oro-hydrographiques, ils s'inscrivent pour partie dans le réseau rouge. Aujourd'hui encore ce réseau organise la majorité du secteur étudié et montre même une prégnance plus forte, témoignant d'une certaine « rigidification » de ses lignes de force.

Plusieurs conclusions ont pu être formulées à l'issue de l'analyse du réseau rouge, en confrontant documents planimétriques et données archéologiques :

- ce réseau semble s'expliquer par des nécessités de drainage car il adopte une orientation globale cohérente avec l'oro-hydrographie. Il relève donc d'une logique géographique et agricole, rejoignant en cela les observations réalisées en d'autres lieux.

- La période gauloise apparaît comme le véritable moment de sa mise en place, du moins pour son orientation, et les périodes romaine et médiévale comme celles de son développement.

- La transmission de ce réseau se fait selon un processus d'auto-organisation des formes sur la longue durée qui opère par sélection, transformission (transmission *et* transformation) pour accroître sa présence et sa matérialisation et ainsi « durcir » ses lignes, sur la base d'une orientation préférentielle. Le travail théorique de Claire Marchand a posé les bases pour la compréhension du fonctionnement de ces réseaux en systèmes ouverts [Marchand 2000, 2003a, 2003b]. Leur résilience apparaît complexe et non linéaire : elle s'effectue malgré des hiatus dans l'occupation du sol, des bifurcations morphologiques et des discordances locales. La résilience n'est donc pas la stricte pérennité mais une pérennité dynamique qui alterne des phases de diachronie et des hiatus ainsi que des changements de modelé et de la fonction de la forme. L'analyse des données archéologiques a montré que la redondance de l'information à grande échelle (entre la voirie, le parcellaire et/ou l'oro-hydrographie) représente en particulier une condition de la transmission sur la longue durée du réseau à petite échelle.

- L'imbrication avec le réseau routier est importante et contribue à ancrer la trame mais elle n'est pas pour autant totale car les deux logiques qui président aux deux réseaux ne sont pas strictement corrélées. Nous avons donc observé des cas de discordance très nette, la logique de liaison divergeant alors de celle de la gestion des écoulements des eaux.

- Cette grande trame est particulièrement nette dans la plaine mais elle s'étend bien au-delà, en épousant les contraintes de l'oro-hydrographie (distorsion en fonction des corridors). Cette association entre les différentes entités géographiques, ouvertes et closes, invite donc à relativiser et à repenser l'opposition traditionnelle entre bocage et openfield, du moins du point de vue de la morphologie agraire.

- L'association de la grande trame avec les réseaux viaires locaux polarisés par les villages, bourgs et villes (sous la forme d'une étoile) produit une forme typique des terroirs non planifiés : une forme « radioquadrillée ». Elle n'est pas attribuable à une période car ses temporalités sont multiples et elle s'avère plus largement résiliente. En effet, elle n'est pas le résultat d'un projet de société global, cohérent et daté mais d'associations et de conflits de formes qui s'expriment par des modalités spatiotemporelles complexes.

- L'articulation entre les données archéologiques et planimétriques a montré que la question des échelles d'observation était centrale pour interpréter les premières et ne pas négliger les secondes. La confrontation et l'analyse doivent toujours être réalisées à plusieurs échelles et nuancées selon le niveau scalaire envisagé, les observations variant en fonction de ces échelles. Certains phénomènes intéressants peuvent ainsi être mis en évidence comme sur le site du Grand Magnil où, à grande échelle, ce ne sont pas les fossés archéologiques qui sont discordants avec la trame dominante mais la planimétrie du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que cette dernière est plus fortement organisée par cette trame à petite échelle.

- Un certain nombre de découpages parcellaires discordants et ponctuels viennent en effet « trouser » à grande échelle la trame rouge et s'expliquent le plus souvent par une adaptation du parcellaire au passage d'un chemin. Ils ne remettent pas pour autant en question l'existence de la trame à plus petite échelle.

**Le réseau rouge minimise ainsi la dualité bocage/openfield en les associant dans une même trame agraire d'échelle supérieure, de la même manière que les réseaux routiers opéraient une liaison forte entre eux.** Le parti pris de départ de ne pas se concentrer sur un seul type de paysage – bocage ou plaine – s'avère donc payant car l'analyse morphologique a montré que cette distinction n'était pas pleinement opératoire. Il existe certes des différences très générales au niveau du réseau d'habitat (groupé/dispersé), au niveau des réseaux routiers (lisibles/atomisés), au niveau des masses parcellaires (très découpées et régulières/grands blocs irréguliers) et au niveau des modelés (ouverts/haies), mais il existe des degrés entre ces deux extrêmes qui viennent sérieusement nuancer le schéma :

- l'habitat peut être plus ou moins dispersé : de la ferme au petit bourg, en passant par le gros hameau ;
- le réseau routier est moins atomisé qu'on le dit et intègre des itinéraires régionaux et supra-régionaux ;
- il existe dans le bocage des ensembles parcellaires très découpés (borderies) ;
- la haie n'est pas inexistante dans la plaine et l'Entre-Plaine-et-Bocage présente un espace intermédiaire entre la plaine et le Bocage ;
- des aménagements géométriques réguliers d'ampleur locale existent aussi ;
- le réseau rouge est également organisateur.

L'analyse des réseaux de formes vient donc apporter sa contribution à la connaissance des paysages vendéens en démontrant qu'il existe des liaisons morphologiques entre eux.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que si la trame rouge dépasse largement le cadre de la plaine calcaire pour s'étendre sur les terrains du Lias et du Massif ancien, elle semble cependant absente d'**un secteur qui s'individualise fortement, au nord-ouest du Lay, et qui ne présente pas d'organisation globale cohérente mais plutôt un « paysage en taches connectées », c'est-à-dire associant des réalités ponctuelles et en réseaux à la manière d'une « mosaïque ».** Rappelons les principales observations réalisées sur cet espace :

- le réseau hydrographique est très diversifié dans ses orientations. Il constitue, avec les corridors qui lui sont associés, un morphogène fondamental ;
- les unités morphologiques sont nombreuses et témoignent entre autres d'un aménagement postérieur à l'Antiquité (au regard de la planimétrie) ;
- la planimétrie est souvent partagée entre des grandes parcelles appartenant à des métairies et des plus petites relevant des borderies ;
- si l'occupation de ces espaces a évidemment préexisté à la période médiévale, ce sont les formes médiévales, modernes et sub-contemporaines qui ont laissé leur empreinte dans la planimétrie ;
- il n'y a pas de carrefour d'habitat important ni de bourg. Ils sont situés à l'extérieur de la fenêtre (St-Florent-des-Bois, La Chaize, Bournezeau). Il s'agit donc d'une zone à l'habitat particulièrement dispersé, ce que traduit le nombre important de petites fermes qui portent essentiellement des toponymes en -ière et -erie, caractéristiques de l'habitat médiévo-moderne dans l'ouest de la France.

### **En définitive, trois espaces se distinguent :**

- dans la plaine : un espace ouvert, très anciennement cultivé, dominé par un réseau de formation d'orientation NE/SO et NO/SE. Cette trame y est particulièrement dense en raison de l'absence d'obstacle topographique. Elle est néanmoins ajourée par des discordances ponctuelles liées au passage d'un chemin ou à une adaptation locale à la microtopographie. Cependant, elles ne suffisent pas à remettre en cause le réseau dominant.

- Entre Ste-Hermine et la forêt de Mervent : la trame rouge se prolonge dans ce secteur au prix de distorsions qui permettent d'adapter ses limites au dense réseau des corridors induits par l'hydrographie. Si certains écarts d'orientation peuvent être clairement décelables, ils ne nous semblent pas relever du registre des discordances comme dans la plaine. Il s'agit d'une adaptation souple de la trame aux contraintes de la topographie tout en respectant une orientation globale. La meilleure preuve en est que, sur le versant opposé, de l'autre côté de la faille de Chantonay qui domine la plaine, le réseau rouge se poursuit en reprenant son orientation « initiale ». La transition avec la plaine est marquée au niveau des rivières de la Smagne et de la Longèves : on passe d'une limite viaire (chemin de Fontenay-le-Comte à Thiré) à deux limites hydrographiques marquant ainsi l'inversion hiérarchique des types de morphogènes organisant le réseau.

- Dans le nord-ouest du secteur : c'est la zone la plus difficile à caractériser étant donné qu'aucun grand réseau de formes ne ressort de l'analyse des orientations. La logique parcellaire est ici induite par le réseau hydrographique, lui-même varié dans ses orientations. Viennent s'y ajouter les dépendances locales aux chemins et l'impact des différents modes d'exploitation et de propriété des sols, métairies et borderies, qui créent des contrastes importants dans la planimétrie. Enfin, des unités morphologiques circonscrites, héritages d'aménagements de la période médiévale jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, adoptent des formes curvilignes, radiales ou quadrillées. Les défrichements récents des landes (XIX<sup>e</sup> siècle) sont enfin venus ajouter une dernière touche au dessin d'ensemble, touches géométriques s'appuyant essentiellement sur la trame viaire et recouvrant certains interfluves.

Ces trois zones aux comportements morphologiques différents témoignent de ce que Gérard Chouquer appelle **des « styles parcellaires »**. Il les définit comme l'« agencement du dessin parcellaire dont on pense qu'il indique des héritages morphologiques » [Chouquer 2000a : 190]. Il a formalisé cette notion à partir de l'étude du parcellaire dans le Finage : il y remarque que la forme du parcellaire est différente de part et d'autre d'une voie antique alors que le régime agraire actuel est identique. D'un côté, les parcelles sont de formes complexes, polygonales ou en bandes et sont fortement liées à la circulation superficielle de l'eau ; de l'autre, elles sont géométriques, laniérées et correspondent à une zone sèche où la division d'origine antique a généré de grands quartiers de cultures similaires [*id.* : 149]. Cette notion se rapproche de celle de « patron paysager » formulée par les écologues du paysage : ils dénomment ainsi l'arrangement spatial de la mosaïque (taches) et des réseaux (corridors), ce qui leur sert à comparer structurellement plusieurs paysages [Burel & Baudry 2000 : 70].

Cette forte opposition du dessin parcellaire rend donc compte d'états antérieurs, d'héritages complexes. Cependant, les situations anciennes qui provoquent les héritages ne sont peut-être pas elles-mêmes les toutes premières. Elles sont seulement celles qui nous sont accessibles grâce aux documents. On peut, pour cette raison, dire que le secteur



étudié comporte trois styles parcellaires *hérités* qui se distinguent grâce à l'analyse morphologique. On peut y ajouter un quatrième, que nous avons seulement mentionné : le style parcellaire issu des aménagements d'assèchement du Marais poitevin ainsi que les formes de même registre issues de l'assèchement de la basse vallée du lay.

Cette notion féconde permet de transcender la distinction traditionnelle entre bocage et openfield qui menait dans une impasse, en proposant de réorganiser les données selon un autre découpage scientifique dont la logique est avant tout morphologique. La morphologie a donc toute sa place et toute légitimité pour participer à la rénovation des discours sur les paysages dans l'ouest de la France, grâce à une approche qui met l'accent sur les hybridations, les dynamiques, les associations et les conflits d'échelles plutôt que sur les typologies et la seule chronologie. C'est en ce sens que la morphologie telle que nous la concevons est avant tout une *archéo-géographie*.



# **PARTIE 3**

---

## **DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE**

*D'UNE VENDÉE À L'AUTRE*



**A**u terme de notre parcours historiographique et des analyses morphologiques menées dans le Sud-Vendée, nous ferons dans cette dernière partie le point sur les acquis et les perspectives de recherche. Nous nous appuierons non seulement sur nos données mais également sur d'autres dossiers afin d'offrir une perspective plus large et une assise plus ferme aux conclusions formulées.

Dans un premier temps, nous verrons quels sont les nouveaux objets qui émergent de la déconstruction des objets classiques de la géohistoire et de l'histoire médiévale, dès lors qu'ils ont été confrontés aux nouvelles données archéologiques et archéogéographiques. Dans un deuxième temps, nous discuterons des nouveaux « actants » récemment arrivés sur le devant de la scène planimétrique et qui dessinent une rénovation importante des connaissances sur l'histoire des modalités de transmission des formes. Dans un troisième et dernier temps, nous verrons dans quelle mesure l'étude multiscalaire des dynamiques viaires et parcellaires du Sud-Vendée permet de proposer des pistes pour une nouvelle approche de l'histoire locale.



## CHAPITRE 1 – LE TEMPS DES NOUVEAUX OBJETS

Dans la première partie, la cartographie historiographique des éléments composant chacun des objets scientifiques retenus a permis de dire que ces objets intégraient mal les nouvelles données produites par l'archéologie, les sciences paléoenvironnementales, l'archéogéographie et les relectures des historiens. Nos analyses morphologiques, ainsi que certains dossiers extra-vendéens, montrent que d'autres objets s'avèrent plus pertinents et efficaces pour parler des dynamiques planimétriques<sup>350</sup>.

### 1. Sous le bocage, le parcellaire

#### 1.1. *Distinguer la forme du modelé*

Dès 1958, le géographe Bernard Bomer regrette « que la présence ou l'absence de clôture ait constitué le principal critère dans le classement des paysages ruraux français » [Bomer 1958 : 67]. Plus tard, Pierre Bonnaud et Annie Antoine ont mis en garde contre la confusion de la haie et du bocage, les deux ne se résumant pas l'un à l'autre [Bonnaud 1979 : 303 ; Antoine 2002 : 53]. Géographes et historiens attirent aujourd'hui l'attention plus fortement sur la distinction entre les différents niveaux qui composent le bocage et qui renvoient à des logiques différentes.

Afin de mener à bien l'analyse archéogéographique, il est nécessaire d'ajouter une deuxième distinction : entre le modelé et la forme. Le bocage est un modelé, et l'histoire de la formation du dessin parcellaire n'est pas « réductible » à celle du modelé bocager. Dès 1943, André Meynier écrit : « Il [le bocage] meurt ; mais le dessin cadastral ne change pas ; les champs gardent leur forme trapue, l'habitat reste dispersé » [Meynier 1943 : 163]. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les morphologues ont en effet constaté la permanence des formes en plan, et ce au-delà des transformations de leur modelé et de leur fonction [Robert 2003b]. Dans le cadre d'une étude scientifique, il est donc préférable de distinguer les deux niveaux, lesquels renvoient à des temporalités et des logiques très différentes.

---

<sup>350</sup> Nous n'abordons pas ici la question de la requalification des études sur les « routes antiques » en études sur la dynamique des réseaux routiers, Sandrine Robert ayant déjà réalisé ce travail [Robert 2003a, 2009a,b].

Le processus d'enclôture semble commencer dans le bocage vendéen, comme dans la Gâtine poitevine, à la période moderne, sous l'impulsion des nobles puis des élites, et en lien avec le développement des métairies. L'obligation de clôturer les parcelles par une haie vive explique l'habillage progressif des terroirs. La nature et la chronologie de ce processus montrent, logiquement, que la planimétrie existait auparavant puisque l'opération de mainmise des élites sur les terres porte sur des espaces anciennement cultivés puis abandonnés, suite aux exactions de la guerre de Cent Ans. On ne peut donc pas faire l'économie d'une telle information historique et se lancer dans une étude morphologique sans distinguer préalablement les deux niveaux de la haie et du parcellaire. Cette nécessité rejoint en partie la proposition de Bernard Bomer, évoquée en première partie : « Ne serait-il pas [...] souhaitable que dans la description des paysages ruraux priorité soit donnée aux types du parcellaires, expression directe des milieux socio-économiques ? » [Bomer 1958 : 67]. Les récentes avancées de la morphologie dynamique permettent néanmoins de nuancer son propos : elles prouvent que la compréhension de l'histoire planimétrique ne se résume pas aux conditions socio-économiques. Samuel Leturcq a montré, dans sa thèse sur l'openfield beauceron, que le parcellaire est un élément ni nécessaire ni suffisant pour définir un système agraire d'openfield ou de bocage [Leturcq 2001, 2007]. Par ailleurs, les phénomènes de résilience et d'auto-organisation sur la longue durée modifient nos interprétations des modalités de structuration des formes en réseau, et l'analyse systémique a enrichi la lecture des parcellaires. Cette remarque présente l'avantage d'avoir, dès la fin des années 1950, remis la haie à sa juste place dans une discussion sur la planimétrie.

L'analyse d'une fenêtre à cheval sur une zone de plaine et une zone embocagée a montré que la partition entre bocage et openfield, du point de vue de la planimétrie, n'était en effet pas pertinente. Le réseau de formation que nous avons appelé « rouge » par convention s'étend ainsi sur des terroirs aussi bien ouverts qu'embocagés. Les haies ne sont que l'habillage d'une partie d'une trame générale organisant les formes du paysage (**CARTE 109**). Prenons l'exemple de la partie nord-ouest du secteur étudié qui se distingue par sa grande variété morphologique : le processus d'embocagement ne semble pas être explicatif des particularismes rencontrés. Il faut davantage chercher du côté des régimes fonciers (métairies et borderies), des usages des sols (prairies en corridors, clos de vigne), de la relation avec l'hydrographie (corridors), de l'habitat (sa dispersion induit un certain éclatement des liaisons) ou encore des étapes du défrichement des landes et bosquets (jusqu'à nos jours). Toutes ces relations marquent la planimétrie et construisent un ensemble disparate dont aucune forme globale d'organisation ne ressort, probablement en raison d'une oro-hydrographie particulière. À aucun moment le modelé végétal de la haie ne permet de mieux comprendre cette diversité : il s'agit d'établir les limites de son intervention dans le champ de l'analyse de la planimétrie.

Pour toutes ces raisons, il semble donc problématique d'appeler « bocage » le dessin parcellaire du cadastre napoléonien comme le font les archéologues bretons lorsqu'ils observent des discordances entre formes antiques et « trames bocagères modernes » (Cf. *supra*, Partie 1 – Chap. 1 – 3.1.3.). Cela reviendrait en effet à signifier que ce type de dessin aurait été formé de haies et de talus depuis très longtemps, voire dès sa constitution. C'est oublier également que le cadastre est avant tout un document fiscal qui figure des parcelles foncières et non agricoles. Un champ n'est donc pas nécessairement



une parcelle sur le cadastre ancien. Une bonne connaissance de la documentation et des échelles en jeu aide à distinguer les différents niveaux et à formuler les questions accessibles.

## ***1.2. Distinguer les différentes échelles d'analyse***

Une autre précaution méthodologique concerne la question des échelles d'analyse. Le développement de l'archéologie a entraîné un resserrement de la focale, du fait de son échelle spécifique et de ses objets traditionnels d'étude, encourageant davantage le relevé des discordances que celui des concordances, quand bien même ces dernières sont aussi fréquentes.

Les archéologues insèrent leurs plans de fouille dans la planimétrie du XIX<sup>e</sup> siècle en compilant les structures sur le cadastre napoléonien. Mais ils le font à très grande échelle, si bien que la relation entre les deux faits n'est pas assez explicite. Tout au plus peuvent-ils constater parfois que tel fossé est figuré sur le cadastre ou, le plus souvent, que les fossés ne sont pas figurés et qu'ils sont discordants. Mais, pour bien comprendre les relations entre ces deux niveaux, archéologique et planimétrique, et donc les modalités de transmission, il faut pouvoir, sans cesse, passer d'une échelle à l'autre. Tel est le travail de l'archéogéographe. Aucune échelle n'est exclusive, et l'échelle archéologique ne saurait suffire. Elle tronque la lecture des phénomènes morphologiques, voire l'induit en erreur. Ainsi, les archéologues ayant travaillé dans notre secteur ont souvent tenté de définir plusieurs trames agraires à partir de leurs données. Cette démarche, si elle est louable, peut malheureusement conduire à de mauvaises interprétations, la réponse se situant à une échelle supérieure. Ainsi, les archéologues ont lu trois trames différentes sur le site de St-Linaire, alors que cette variété lisible à grande échelle – réelle, indéniable et donc légitimement interrogeable – ne correspond pas à trois trames différentes à petite échelle. Il s'agit de limites qui varient de quelques degrés mais qui s'insèrent dans un même réseau local couvrant la majeure partie d'une boucle du Lay (*Cf. supra*, Partie 2 – Section 3 – 1.4.2.) (**CARTE 90**). L'archéogéographie permet de rendre compte de la diversité des orientations à l'échelle du site (s'expliquant, dans le cas de St-Linaire, par la microtopographie) mais replace aussi les informations planimétriques à plus petite échelle (une boucle du Lay dans ce cas précis). **La diversité à grande échelle n'est donc pas contradictoire avec une résilience à petite échelle.** Comme l'écrit Cédric Lavigne dans un article appelant au renouvellement des études sur les terroirs d'openfield, la question d'une transmission ou d'une rupture entre les formes anciennes et les formes récentes doit être appréciée dans l'étude et l'approfondissement de ces « combinatoires locales ». Il ne s'agit donc pas de défendre l'idée d'une fixité des formes ni d'une pérennisation *ne varietur* [Lavigne 2003a : 181].

L'exemple de St-Linaire illustre un phénomène fréquemment observé lors de l'analyse de détail de l'insertion des gisements archéologiques dans la planimétrie : les discordances observées à grande échelle entre les vestiges et le grand réseau rouge n'induisent pas nécessairement une rupture générale entre la période antique et la période moderne quand on observe les formes à petite échelle. Ces discordances s'expliquent par

des logiques locales (microtopographiques et viaries) qui « trouent » la trame rouge sans la « détruire ». Il faut donc faire jouer l'ensemble des échelles spatiales et temporelles, les réseaux de formes évoluant selon une dynamique qui repose sur une relation complexe entre différents niveaux. L'introduction d'une discussion sur les échelles et le vocabulaire utilisés permettrait donc sans doute de nuancer certaines discordances relevées par les archéologues aériens bretons et que nous avons étudiées dans la première partie.

En Bretagne, le **dossier de Mauron-Yvel dans le Morbihan**, étudié par Maurice Gautier en 1996, permet par exemple d'analyser des discordances ou des concordances au niveau des grandes formes du paysage, c'est-à-dire à petite échelle (**FIG. 170**). L'archéologue a repéré sur le cadastre napoléonien des voies antiques et des fossés rectilignes associés (marron et rouge) qui constituent davantage des lignes directrices du parcellaire que le « parcellaire » lui-même. À ces lignes, sont associés des enclos d'habitats antiques, en conformité ou en discordance (l'habitat situé le plus au nord est recoupé par un fossé) par rapport au réseau. Cette carte montre surtout un fait majeur : le dessin du parcellaire enregistré par le cadastre napoléonien est organisé sur une trame quadrillée « souple » (en vert foncé et vert clair sur la figure), d'orientation assez constante sur toute la surface étudiée et associée à quelques « exceptions » morphologiques (orange). L'observation met en évidence une nette influence des formes antiques (marron) sur les formes modernes en zones 1 et 3, et une zone 2 en situation très originale. Elle constitue en effet une zone de discordance à peu près complète entre les formes antiques et les formes modernes. Mais c'est le parcellaire antique qui change d'orientation par rapport à la zone 1, alors que le parcellaire moderne conserve pratiquement la même orientation. Ainsi, alors qu'il y a nette discordance, il est possible de dire que la zone 2 (héritée) est isocline avec le parcellaire antique des zones voisines (1 et 3), en quelque sorte par leur intermédiaire. Nous observons là un très bel exemple d'auto-organisation des formes qui se fait ici par « transformission », c'est-à-dire à la fois par transformation (d'autant plus nette qu'il y a discordance locale en zone 2) et par transmission (visible cette fois à l'échelle plus globale de tout l'interfluve étudié, et pas seulement de la seule zone 2). Bien entendu, la transmission des formes à moyenne ou petite échelle n'empêche pas qu'à très grande échelle, celle du plan des habitats de l'Âge du Fer, on constate des discordances locales comme nous l'avons également vu pour les fermes gauloises sud-vendéennes. Mais on ne peut pas tirer d'une discordance entre un habitat antique et le parcellaire du cadastre napoléonien l'idée d'une totale rupture planimétrique entre les périodes antique et moderne car le niveau parcellaire et la dynamique de l'habitation ne répondent pas nécessairement à la même logique (*Cf. infra*, Chap. 3.).

La même démonstration se vérifie dans un autre cas de figure. Gérard Chouquer et Anne Dodd-Opritesco ont mis en évidence, dans le cadre des opérations archéologiques préventives sur l'A 85, deux vastes réseaux parcellaires de formation dans **la région baugeoise** (Maine-et-Loire), au nord-ouest de Saumur, qui surplombe les vallées de l'Authion et de la Loire (**FIG. 137**). Ils présentent une orientation et des formes souples, et recourent une dizaine de communes avec une densité qui tend à s'amoinrir vers le nord où se situent les coteaux boisés [Chouquer (dir.) et *al.* 1997 : 74]. Ils ont distingué deux trames, à environ 20°E (réseau vert) et environ 0°E (réseau rouge). Le premier réseau est le plus prégnant. Il est particulièrement dense autour des villages de Lué-en-Baugeois, Chaumont-d'Anjou et St-Georges-du-Bois, au point de constituer la trame de base du parcellaire dans ce secteur. Nous l'avons retrouvé sur la commune de Marcé, juste au nord

(FIG. 171) [Watteaux 2002]. Il serait un réseau d'interfluve, formé à l'ouest par le ruisseau de la Fontaine et, à l'est, par le Couason, tout en organisant le parcellaire d'une partie des communes de Bauné et Corzé [Chouquer (dir.) *et al.* 1997 : 74]. Son orientation n'est pas fixe puisque le quadrillage, souple, se caractérise par une relative variation interne de ses lignes :

Sa caractéristique majeure est son articulation très souple (tout en tendant vers la trame orthonormée) avec les données du paysage, essentiellement celles de l'hydrographie : la Loire et son affluent l'Authion, au cours parallèle, constituent logiquement l'axe majeur à partir duquel s'organise tout le paysage. Le réseau secondaire de l'Authion crée des interfluves. Le réseau hydrographique est donc à la base de l'organisation du paysage, en tenant lieu de limites. [Chouquer (dir.) *et al.* 1997 : 75]

La contrainte liée au relief dans les buttes de Chaumont-d'Anjou et de Lué-en-Baugeois ne semble pas influencer fortement sur la géométrie des axes car elle est pleinement intégrée. Comme en Vendée, le rapport avec le réseau hydrographique est donc primordial. On voit en revanche se dessiner dans ce découpage général des quartiers délimités par des faits organiques comme, par exemple, les trois paléovallées qui perturbent localement l'ordonnance géométrique à St-Georges-du-Bois [*ibid.*].

Le réseau « Baugeois 0° » est également une structure quadrillée souple mais d'orientation générale N/S-E/O. Il paraît moins étendu et moins dense que le réseau « Baugeois 20° ». Contrairement à ce dernier, il ne dicte ni son emplacement ni son organisation aux sites villageois, sauf pour les villages de Bauné, Cornillé et en partie celui de St-Georges-du-Bois. Il apparaît cependant étroitement articulé au réseau « Baugeois 20° », auquel il est juxtaposé ou imbriqué [*id.* : 76].

Ces deux réseaux ne sont pas le fruit d'une planification mais des réseaux de formation résultant d'une création plurimillénaire. Rien dans les textes recensés dans le cadre de cette étude n'indique l'existence d'une entreprise d'organisation du territoire [*id.* : 28]. Il convient donc d'y voir un « réseau de formation » qui s'est construit sur une très longue durée ainsi que le prouvent les données archéologiques.

Pour notre propos, ces deux études démontrent que les discordances bretonnes ne valent pas pour l'ensemble des régions bocagères : rien ne permet d'identifier un « bocage » dans ces trames parcellaires auto-organisées, si ce n'est un modèle observé sur les cartes modernes et les images aériennes contemporaines. Lorsqu'on change d'échelle, on trouve donc des concordances et des phénomènes de transmission, et ce même dans des régions « bocagères ».

## **Conclusion 1.**

Les régions que nous avons étudiées dans une perspective archéogéographique se rapprochent donc d'un modèle qui émerge ailleurs, essentiellement en terres de champs ouverts : celui d'une forte création parcellaire antique au sens large (protohistoire et Antiquité romaine), création suivie d'une longue phase de résilience des formes, avec une transformation et une transmission variables et des changements de modèles dont le dernier en date est l'intense embocagement qui marque surtout l'époque moderne et

contemporaine. L'histoire *planimétrique* de certaines régions bocagères ne se distingue ainsi plus radicalement des terroirs de champs ouverts dès lors que la forme est isolée du modelé. Le dossier vendéen aura permis de rendre compte de ce rapprochement en confrontant, dans un même espace, ces deux types paysagers emblématiques. L'analyse morphologique permet donc de faire le lien et de dépasser le constat des différences, évidentes au premier regard mais insatisfaisantes pour l'analyse approfondie de la planimétrie.

## 2. Du « village médiéval » au « système de peuplement »

### 2.1. *Les données du Sud-Vendée : une bifurcation au XII<sup>e</sup> siècle*

Parmi les rapports de fouille consultés pour l'analyse des données archéologiques, douze concernent des gisements ayant livré des vestiges du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle (TABLEAU 4). Rappelons qu'il s'agit des sites de :

- St-Linaire :  
*Cimetière*<sup>351</sup> : courant IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> (mais prémices du cimetière à la fin I<sup>er</sup> apr.-milieu II<sup>e</sup> apr. J.-C.)  
*Habitat* : VIII<sup>e</sup> et surtout IX<sup>e</sup>-début XI<sup>e</sup>
- La Papaudière :  
*Groupe funéraire* : fin VII<sup>e</sup>-début X<sup>e</sup> (14C)  
*Habitat* : IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup>
- Les Ouches :  
*Cimetière* : Antiquité tardive à la fin du haut Moyen Âge, sans précision  
*Habitat* : IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>
- La Coudraie :  
*Sépultures dispersées* : haut Moyen Âge *s.l.*  
*Habitat* : haut Moyen Âge *s.l.*
- Les Noëls : habitat, Moyen Âge *s.l.*
- Champ de Gré :  
*Structures domestiques* : fin IX<sup>e</sup>-fin XII<sup>e</sup>  
*Groupe funéraire* : fin VII<sup>e</sup>-1<sup>re</sup> moitié X<sup>e</sup> (14C)
- La Bergerie : structures domestiques, IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup>
- Les Boulettes : structures domestiques, VI<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> (indéterminable)

---

<sup>351</sup> Nous reprenons ici la distinction proposée par Edith Peytremann entre « cimetière » (41 sépultures et plus associées à un habitat), « nécropole » (41 sépultures et plus sans habitat), « groupe funéraire » (6 à 40 tombes), « sépultures dispersées » (2 à 5 sépultures) et « sépulture isolée » pour une seule tombe [Peytremann 2003 : 235].

- Le Fief Refermeau : structures domestiques, IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup>
- La Couette : structures agricoles et/ou artisanales, IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup>
- La Marzelle : un silo, début IX<sup>e</sup>-milieu XI<sup>e</sup>
- Le Pineau : petite nécropole, haut Moyen Âge *s.l.* (VIII<sup>e</sup> ?)

Une fois écartée la nécropole du Pineau qui n'est pas associée à des structures domestiques, quelques remarques générales s'imposent.

### 2.1.1. *Durée d'occupation des gisements*

Les archéologues proposent le plus souvent des fourchettes de datation assez larges. Il convient donc de prendre beaucoup de précautions dans l'identification de « durées » d'occupation. Ainsi que le rappelle Édith Peytremann, ces fourchettes sont souvent interprétées en terme de durées *réelles* d'occupation alors que la faiblesse quantitative du mobilier céramique, le décalage entre les étapes de production de cette céramique et le développement de l'habitat (plus rapide), les difficultés de la chronologie relative sur des sites ruraux très érodés ainsi que la nature partielle des fouilles limitent la compréhension précise de la chronologie des gisements [Peytremann 2003 : 260]. Pour éviter ce type de confusion, elle propose d'exprimer les durées des sites par ordre de grandeur entre établissements de courte ( $\leq 2$  siècles), moyenne ( $\leq 5$  siècles) et longue ( $> 5$  siècles) durée [*id.* : 260]. Ces durées relatives ne prétendent pas juger de l'importance de tel ou tel habitat ni interpréter trop strictement les durées d'occupation (deux siècles équivalent à environ huit générations, ce qui est loin d'être négligeable) mais permettent de réfléchir en termes de fourchettes chronologiques.

Appliqué aux gisements sud-vendéens<sup>352</sup>, ce classement met en évidence que tous les sites – à l'exception de La Bergerie : occupation de deux siècles – semblent avoir connu une occupation de moyenne durée car les fourchettes proposées sont de trois siècles (deux siècles et demi pour La Marzelle). Si l'on prend en compte les phases funéraires précédant certains habitats, deux gisements passent dans la catégorie des sites de « longue durée » : St-Linaire et Le Champ de Gré. Le site de St-Linaire est d'autant plus longuement occupé qu'une ancienne grange cistercienne se trouve à environ 200 m à l'ouest. Elle existait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, probablement sous la forme d'une ferme (associée à une chapelle ruinée sur la carte de Cassini). L'habitat semble donc s'être légèrement déplacé mais, à l'échelle du terroir, on ne perçoit pas de rupture dans l'occupation des sols.

Ces durées d'occupation viennent contredire ou tout au moins fortement nuancer les thèses sur la mobilité de l'habitat altomédiéval évoquées en première partie. Comme le rappelait récemment Joëlle Burnouf, « il n'est pas possible de parler de mobilité si un habitat reste stable pendant deux ou trois siècles, soit entre quatre et douze générations » [Burnouf 2008 : 57]. La situation vendéenne vient donc faire écho aux observations archéologiques réalisées en d'autres lieux et démontre une certaine durée des implantations dans le temps.

---

<sup>352</sup> On ne peut pas s'avancer sur l'interprétation chronologique des sites de La Coudraie et des Noëlés datés respectivement du haut Moyen Âge et du Moyen Âge *sensu lato*.

### 2.1.2. Périodes de création des habitats et réoccupation de sites gallo-romains<sup>353</sup>

On constate l'extrême rareté des sites du très haut Moyen Âge. Seul le gisement des Boulettes comporte quelques structures (dont deux petits fossés) mais sur lesquelles nous ne savons presque rien en raison de la nature de l'opération archéologique (évaluation). Quant aux autres occupations de cette période, elles correspondent uniquement à des vestiges funéraires, précédant ou chevauchant les structures d'habitat. Il nous est donc impossible d'aborder la question de la transition entre le Bas-Empire et le très haut Moyen Âge.

Les autres sites semblent tous dater du IX<sup>e</sup> siècle. Dans sa thèse, Édith Peytremann explore l'habitat rural altomédiéval par régions pour le nord de la France. Les Pays de la Loire, avec leurs seize sites alors recensés, semblent ne connaître aucune création aux IV<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles [Peytremann 2003 : 245-246]. Les données actuelles en Sud-Vendée confirment ce constat. Cependant, il faut plutôt y lire un état d'une recherche en cours, le corpus d'É. Peytremann et le nôtre étant faibles. En revanche, elle identifie deux pics de création aux VI<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles là où nos données mettent davantage en avant le IX<sup>e</sup> siècle, rapprochant en cela le secteur étudié de la norme nationale. À l'échelle du nord de la France, Édith Peytremann reconnaît en effet deux phases plus étendues de création, la première se déroulant aux VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles et la seconde aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles. Les datations plus resserrées dans les Pays de la Loire s'expliquent, à notre avis, par la faiblesse de l'échantillonnage opéré par l'archéologue à l'époque.

Si le phénomène de réoccupation d'anciens sites gallo-romains n'est pas majoritaire, il n'est pas marginal pour autant. Six gisements sur douze sont installés sur des vestiges antiques : St-Linaire, La Papaudière, Le Champ de Gré, La Coudraie, Les Ouches et Les Noël. Cependant, seul le site de St-Linaire semble avoir connu une continuité entre les deux phases, en raison de son cimetière d'origine antique. Les autres connaissent une rupture assez importante entre les structures romaines et celles du haut Moyen Âge. À La Papaudière, les archéologues ont observé un léger déplacement des structures qui pourrait témoigner de l'exploitation de la partie rurale de l'établissement romain, au détriment des bâtiments en dur encore visibles. Selon Édith Peytremann, à l'échelle des Pays de la Loire, le phénomène apparaît mineur, huit sites sur quatorze étant créés *ex nihilo*. Si l'on observe une reprise des cadres parcellaires, l'espace habité semble donc s'affranchir en partie des vestiges antérieurs et connaît, y compris dans les cas de réoccupations, des ruptures importantes. Ce constat oblige encore une fois à déconnecter le raisonnement sur les dynamiques du réseau d'habitat de celui sur les dynamiques de la planimétrie.

### 2.1.3. Périodes d'abandon des habitats

Le XII<sup>e</sup> siècle apparaît comme une rupture assez nette car aucun des sites n'est occupé au-delà. Passé cette date, les sites archéologiques fouillés n'apportent en effet plus d'information et il faut, pour connaître l'habitat postérieur, se reporter à la base de

---

<sup>353</sup> Pour les mêmes raisons, nous avons dû exclure les sites de La Coudraie et des Noël.

données Patriarche et à la bibliographie sur l'histoire des centres de peuplement actuels. Ce XII<sup>e</sup> siècle correspond plus globalement à une rupture observée à l'échelle de la France. C'est une des raisons pour laquelle Joëlle Burnouf a récemment proposé de distinguer deux grandes phases dans la période médiévale (premier et second Moyen Âge), avant et après le XII<sup>e</sup> siècle au lieu des trois traditionnelles (haut Moyen Âge, Moyen Âge classique et bas Moyen Âge) devenues inadaptées aux réalités matérielles découvertes par les archéologues : « Aujourd'hui, ce que les documents archéologiques permettent de dire est que le monde médiéval du XII<sup>e</sup> siècle n'a plus rien à voir avec ce qui existait auparavant. [...] ce qui est visible, interprétable et datable, est que le véritable seuil d'irréversibilité historique est le XII<sup>e</sup> siècle » [Burnouf 2008 : 10]. Pour cette raison, elle emploie le terme de « flexure » qui radicalise moins le passage d'un état à un autre. La transition s'opère en tenant compte des héritages, sur un mode plutôt lent, de longue durée [*id.* : 157].

Édith Peytremann démontre, au travers de l'analyse de plusieurs centaines de gisements, que ce siècle de « flexure » correspond, pour l'habitat du nord de la France, à la fin d'un processus de concentration et de fixation des hommes, débutant dès le milieu du VII<sup>e</sup> siècle (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 1.2.2.) [Peytremann 2003]. L'idée de fixation se justifie par le fait que le réseau des villages actuels a peu bougé depuis le second Moyen Âge. L'idée, formulée par Patrick Périn et Claude Lorren au début des années 1990, est donc aujourd'hui reconnue comme valable : nos villages semblent bien être d'anciens habitats où se sont regroupées les populations environnantes au détriment d'autres sites, devenus moins attractifs [Périn 1992 ; Lorren & Périn (dir.) 1995 : XIII-XIV]. Les récentes explorations archéologiques vont le plus souvent en ce sens ainsi qu'en témoignent les journées d'étude organisées par le GRAHMA en novembre 2007.

Au sein de l'espace qui nous occupe, le village du Simon et celui de la Vineuse pourraient avoir attiré les habitants de St-Linaire et de La Papaudière ; le village d'Auzay ceux des sites des Ouches, du Champ de Gré et de La Marzelle ; le village de Longèves ceux des sites des Boulettes et de La Couette ; enfin, le village de Sérigné ou Pissotte ceux du Fief Refermeau. Il s'agit évidemment de simples hypothèses, fondées sur la proximité géographique, qui ne pourront être confirmées ou infirmées que par des fouilles ou des sondages dans le cœur des villages.

L'analyse de la base de données Patriarche permet de formuler quelques remarques sur le saut documentaire induit par la date butoir du XII<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'on sélectionne les données référencées strictement pour le haut Moyen Âge<sup>354</sup>, on obtient une carte des découvertes de sarcophages. Certains ont été trouvés dans des églises – à Corpe, à La Couture, à St-Michel-le-Cloucq et dans la cure de Bessay – et témoignent de l'ancienneté du bâtiment cultuel et peut-être, par extension, du village associé. On retrouve là un *topos* de l'historiographie médiévale qui, jusqu'au développement de l'archéologie préventive, ne connaissait le haut Moyen Âge qu'au travers de ses morts et de quelques textes.

Pour la période suivante – qualifiée de « Moyen Âge classique » dans la base de données – les entités archéologiques ne correspondent généralement qu'à des vestiges ou

---

<sup>354</sup> Nous mettons à part les références « haut Moyen Âge/époque moderne » qui désignent en réalité des bâtiments (églises, abbayes, prieurés, maisons nobles, « châteaux », etc.) qui ne sont pas datés précisément et qui appartiennent de ce fait à la période médiévale *sensu lato*. Elles représentent 50 entités sur 109 soit 46 %.

des bâtiments en dur, encore visibles, et qui constituent le fond principal de notre « patrimoine » : bâtiments religieux (églises, chapelles, commanderies, prieurés), aristocratiques (édifices, maisons, « mottes »), structures et espaces funéraires (sarcophages, cimetières) ou encore structures fortifiées urbaines (enceinte de Fontenay-le-Comte). Le constat est identique pour la période du bas Moyen Âge. Le nombre de sites concernés est cependant bien plus faible que pour le haut Moyen Âge, ce qui se révèle inversement proportionnel à la réalité. Il s'agit ici d'une limite de la documentation qui enregistre essentiellement des vestiges archéologiques considérés comme « anciens » au détriment du second Moyen Âge et de la période moderne.

L'exploitation de la base de données Patriarche dans le cadre d'une étude de l'habitat médiéval se révèle finalement peu utile en raison de la nature des vestiges recensés (patrimoine visible et données funéraires<sup>355</sup>) et de la technique d'échantillonnage qui ne rend pas compte de la réalité de la carte de l'habitat rural. Ces limites traduisent en négatif la fixation de l'habitat rural au sein de terroirs bien organisés.

#### 2.1.4. *Traits généraux des habitats*

Les gisements étudiés ici apparaissent très modestes et de petite taille. Au mieux, ce ne sont que de petites unités d'exploitation familiales ; un certain nombre ne correspond qu'à des structures domestiques dont les archéologues n'ont pu comprendre l'organisation globale et qui témoignent parfois simplement de la proximité d'un habitat. Rares sont les plans de bâtiment (le plus souvent quelques greniers) qui ont pu être interprétés. Le mobilier et les constructions renvoient l'image d'un habitat modeste, plutôt pauvre, et essentiellement à vocation agropastorale. Rappelons que cette modestie s'explique plutôt par le mobilier et l'étendue des vestiges que par la technique de construction en terre et en bois, classique à cette époque. Comme le rappelle Anne Nissen Jaubert, l'impression d'une période sombre et d'un habitat « pauvre » au regard des vestiges antiques en dur « repose en grande partie sur la méconnaissance de l'architecture en bois et ses qualités propres » [Nissen Jaubert 2006 : 143]. Enfin, on constate une relation assez importante entre l'habitat du haut Moyen Âge et les structures funéraires : cinq habitats comportent un cimetière, un groupe funéraire ou des sépultures.

Il faut ici revenir sur les problèmes de conservation affectant ces gisements. Comme le constate Anne Nissen Jaubert, « très souvent, les semis de bâtiments reflètent plus un mauvais état de conservation qu'un habitat inorganisé » [Nissen Jaubert 1998 : 219]. Il faut y ajouter la faible emprise des fouilles qui limite la compréhension de ces fragiles vestiges, les marges de datation importantes et la rareté des recoupements stratigraphiques qui empêchent de préciser le nombre de structures véritablement contemporaines [*ibid.*]. Les gisements de ce secteur ne permettent donc pas d'apporter une contribution décisive à la connaissance des structures et des plans des habitats altomédiévaux.

---

<sup>355</sup> L'incorporation des nécropoles du haut Moyen Âge dans la base Patriarche résulte aussi du travail bibliographique réalisé par Émile Bernard en 1990 dans son mémoire de maîtrise sur les nécropoles médiévales en Bas-Poitou (information fournie par l'intéressé).



## Conclusion

Alors que l'habitat se caractérise actuellement dans la plaine par un groupement important – les écarts existent mais restent marginaux – les fouilles mettent au jour un habitat altomédiéval plus modeste et de petite taille qui suggère plutôt un habitat de type dispersé. Cependant, peu de gisements permettent de creuser cette piste de réflexion car aucun plan n'a pu être proposé à cause de la mauvaise conservation des structures ou parce que la nature de l'opération de sauvetage ne permet pas de comprendre l'organisation des vestiges. Il manque des fouilles plus étendues, plus nombreuses et des structures mieux conservées pour développer une véritable analyse de l'évolution de l'habitat rural altomédiéval.

En définitive, il paraît difficile de caractériser et d'étayer les différentes étapes du processus de regroupement et de fixation du réseau d'habitat mises en évidence par Édith Peytremann, et ce d'autant plus qu'aucun habitat des V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles n'a été reconnu. Les périodes 1 (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup>), 2 (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup>) et 3 (milieu VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup>) apparaissent donc sous-documentées dans notre secteur. Les gisements caractérisés comme des sites d'habitat s'inscrivent plutôt dans la quatrième période (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup>), laquelle correspond à une reprise des créations à l'échelle nationale. Seul un corpus très important, tel celui qu'elle a constitué sur toute la France, ou un corpus plus dense, à l'échelle d'un petit territoire, comme l'ont constitué Claude Raynaud autour du village de Lunel-Viel [Raynaud (dir.) 2007] ou les archéologues lorrains sur la vallée de la Moselle [Blaising 2000 ; 2002], permet d'identifier précisément des phases dans la dynamique évolutive du réseau d'habitat. Cette question des déplacements des établissements au sein d'un espace (finage ou terroir) est centrale et de plus en plus étayée, ainsi que le constate A. Nissen Jaubert :

En France comme ailleurs en Europe, de nombreuses fouilles étendues prouvent que les habitats se déplacent à l'intérieur d'une aire d'occupation délimitée qui s'étend sur quelques dizaines d'hectares. Leur mobilité s'inscrit dans une utilisation continue des terroirs dont les modalités restent à préciser (Nissen Jaubert 1998b). Les analyses paléoenvironnementales confortent cette impression de continuité territoriale. [Nissen Jaubert 2006 : 158]

Dans le cadre de la fenêtre locale définie, les données archéologiques exploitées sont disposées de telle manière – essentiellement selon le fuseau autoroutier – qu'il n'est pas possible d'appréhender de manière cohérente un terroir. Les recherches d'Édith Peytremann nous aident alors à donner du sens à ces modestes vestiges, du moins concernant leur chronologie. Ils apparaissent en effet plutôt relever d'un habitat de type dispersé et la limite du XII<sup>e</sup> siècle renvoie à l'aboutissement du processus de concentration du peuplement mis en évidence à l'échelle française et régionale et qui constitue la carte de l'habitat actuel.

## ***2.2. Une dynamique de peuplement de longue durée***

Nous avons vu en première partie que la théorie de la « naissance du village » aux environs de l'an Mil, parce qu'elle ignore les récentes découvertes archéologiques et se focalise sur les entités politiques et territoriales des seigneuries et des paroisses, conduit à

une impasse intellectuelle. Édith Peytremann et Claude Raynaud ont démontré que la notion même de « village médiéval », identitaire, rétrospective et restrictive, empêchait une lecture des processus de concentration de l'habitat qui s'expriment à échelle de temps bien plus longue. Si Édith Peytremann a défini une périodisation de l'habitat rural du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle démontrant les multiples « pulsations » qui rythment son évolution, Claude Raynaud et le groupe Archaeomedes ont proposé d'étendre encore davantage le cadre temporel en passant à l'analyse des systèmes de peuplement [Durand-Dastès *et al.* 1998]. Cette notion, par sa richesse, leur a permis de mettre en évidence les dynamiques historiques de peuplement dans la basse et la moyenne vallée du Rhône, du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. jusqu'aux grandes métropoles actuelles. Leurs travaux ont démontré que, pour comprendre la carte actuelle de l'habitat – carte héritée – il fallait remonter à l'Âge du Fer pour ensuite retrouver les différentes phases de diffusion et de stabilisation du réseau de peuplement (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 1.2.3.). L'étude du seul « village médiéval » empêche donc de comprendre ces dynamiques parce qu'il est coupé des autres phases qui lui confèrent du sens. Le réseau d'habitat doit en effet être compris comme un système auto-organisé et résilient, sur la longue durée. C'est en ce sens que l'étude de ces archéologues relève d'une archéogéographie de l'habitat, fondée sur les paradigmes de la complexité et de la dynamique.

### 2.2.1. *Les chapitres de l'histoire de l'occupation du sol : des « isolats »*

Le cadre de cette étude ne se prêtait pas à la réalisation d'une analyse du peuplement. Tel n'était pas l'objectif initial et une pareille entreprise aurait nécessité un travail très important sur les bases de données, voire de mettre au jour de nouveaux gisements par des prospections et des fouilles, ce qui pourrait faire l'objet d'une thèse en soi. Il est cependant à regretter qu'un tel travail ne soit pas disponible pour cette région car le parcellaire et la voirie entretiennent des relations évidentes avec les réseaux d'habitat. Nous avons rappelé l'état des connaissances au sein de certains chapitres de cette histoire de l'occupation du sol (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 2.). Ces connaissances se révèlent incontournables et indispensables car elles permettent de replacer dans un contexte plus large certaines informations morphologiques. Toutefois, ces « chapitres » restent largement isolés par le fait qu'ils ont été établis par des chercheurs différents, travaillant sur des périodes distinctes, des secteurs géographiques divers et à partir de documents variés. La liste de ces différences est particulièrement frappante et pose les termes du problème de leur commune « mise en récit » :

- *histoire de l'occupation du sol au Néolithique et à l'Âge du Bronze* : par Bertrand Poissonnier, archéologue de l'Inrap, qui a étudié les indices de toutes natures de ces périodes et leur répartition sur le territoire vendéen. Un « sous-chapitre » concerne la vallée du Lay au Néolithique, étudiée de manière approfondie dans le cadre d'une maîtrise par François Valotteau ;

- *histoire de l'occupation du sol à l'Âge du Fer* : par Olivier Nillesse, archéologue de l'Inrap, qui a étudié les fermes indigènes de la plaine à partir des données d'archéologie préventive et proposé quelques hypothèses pour comprendre leur évolution. Un « sous-chapitre » concerne la production du sel aux abords du Marais poitevin, étudiée par Nicolas Rouzeau (SRA) ;

- *histoire de l'occupation du sol à la période romaine* : par Émile Bernard, ancien archéologue départemental de Vendée, qui a étudié l'habitat romain dans la plaine à partir des données archéologiques de toutes sortes (préventives, inventaires) et esquissé une réflexion sur les cheminements antiques ;

- *histoire de l'occupation du sol à la période médiévale* : par Myriam Doriath, qui a réalisé un mémoire de maîtrise en histoire médiévale en 1989 sur le pays mareuillais, à cheval sur la plaine calcaire, la bande du Lias et le Massif ancien et pour lequel elle a exploité toutes les données archéologiques alors disponibles, la toponymie, les textes, le patrimoine visible, etc. Signalons également l'étude de Jean-Luc Sarrazin (professeur à l'université de Nantes) sur les travaux d'assèchements au Moyen Âge dans le Marais poitevin ;

- *histoire de l'occupation du sol à la période moderne* : aucune étude n'est à signaler dans la plaine ou le Massif ancien. Les historiens reprennent le plus souvent le schéma d'embocagement progressif mis en évidence dans la Gâtine voisine par le Dr Louis Merle à partir des sources écrites. Seul le Marais poitevin a suscité des études historiques sur les grands assèchements initiés par Henri IV ;

- *histoire de l'occupation du sol aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* : cette histoire est réalisée par les géographes, agronomes et historiens ruraux qui étudient les modes d'exploitations, l'évolution de la propriété foncière, les productions, les échanges, etc., essentiellement à partir des textes et des cartes.

Toutes ces études sont fort intéressantes mais restent disjointes et relèvent de publications isolées, parfois confidentielles, qui ne se recoupent pour ainsi dire jamais. De fait, le plus souvent, ces auteurs ne travaillent pas ensemble, ne sont pas de la même génération ni du même horizon disciplinaire. Hormis les archéologues O. Nillesse, É. Bernard et N. Rouzeau dont la proximité disciplinaire, générationnelle, thématique (occupation du sol) et chronologique explique leurs réflexions croisées, les autres chapitres restent pleinement autonomes. Ce cloisonnement semble résulter d'une distinction très forte entre les périodes et les entités géographiques (plaine, marais, bocage) étudiées. Chacun se replie sur les spécificités de son secteur et de son aire chrono-culturelle, interdisant toute lecture diachronique et étendue, y compris dans la Carte Archéologique de Vendée dont le panorama synthétique s'arrête à la fin de la période romaine (en raison de la politique éditoriale de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres).

Or, cette discontinuité empêche justement de percevoir l'évolution du peuplement de manière cohérente car celle-ci ne peut s'envisager que sur une très longue durée. De plus, la distinction des entités paysagères ajoute un deuxième phénomène d'isolat qui renforce celui de la périodisation. Aucune vue d'ensemble ne semble possible en ces termes. Les livres de synthèse sur l'histoire de la Vendée expriment d'ailleurs cette impasse : on y retrouve systématiquement les mêmes divisions procédant du découpage traditionnel des périodes et des paysages, l'histoire politique prenant le relais dès que les analyses manquent (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 3.1.).

### 2.2.2. *Les bifurcations et les processus dont hérite le peuplement actuel*

En intégrant les données des fouilles récentes à cette littérature, il apparaît possible de mettre en valeur certaines informations et de les croiser de manière fructueuse. Nous l'avons réalisé à moyenne échelle (secteur étudié) et à grande échelle, celle des gisements archéologiques et de leur proche environnement ou celle d'un terroir (**TABLEAU 13**). L'étude de la trame du peuplement à petite échelle (département) a été écartée car elle n'entraîne pas dans le champ de nos recherches. Nous avons néanmoins considéré utile de rappeler trois faits majeurs pour l'histoire de notre secteur, liés aux processus d'urbanisation et de construction politique du territoire vendéen.

Nous empruntons aux travaux des archéologues du groupe Archaeomedes la notion de « bifurcation » pour désigner les moments clés et les processus de transformation du système de peuplement. Ils la définissent ainsi : « un changement non plus quantitatif et progressif mais d'ordre qualitatif, induisant le fonctionnement d'une nouvelle logique spatiale pour une durée assez longue » [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 244]. L'association de deux bifurcations construit la spécificité des différents systèmes de peuplement : « C'est la succession de ces "sauts" successifs d'une trajectoire stable à une autre à travers des bifurcations qui rend compte du caractère irréversible et unique de l'évolution d'un système » [*id.* : 21]. Ce terme ne doit cependant pas suggérer une transformation radicale car une bifurcation peut s'effectuer sur une durée importante – de l'ordre du siècle – et elle n'implique pas nécessairement de changement dans l'organisation sociopolitique [*id.* : 22]. Nous avons bien conscience des limites que présente une analyse du système de peuplement sud-vendéen : il faudrait mettre en œuvre un traitement critique de la documentation, approfondir encore le travail de terrain (prospections pédestres, fouilles) et confronter de multiples paramètres propres aux établissements identifiés. Il s'agirait en somme d'en faire un sujet de recherche en soi. Il nous semble néanmoins intéressant de synthétiser ce que l'on sait déjà, grâce à l'analyse des données archéologiques et à la lecture de la bibliographie, afin de présenter les bifurcations connues pour le secteur étudié et de les mettre en perspective. Cette « chronique » des changements permet alors de sortir du schéma réducteur de la « naissance du village médiéval » en inscrivant ce dernier dans un processus de construction du réseau d'habitat sur la longue durée.

Avant La Tène finale, la carte du peuplement est mal caractérisée dans notre secteur ainsi que la morphologie des établissements, ces derniers étant peu fossoyés. Nous avons vu précédemment que des sites de l'Âge du Bronze avaient été occupés près des vallées du Lay, de la Smagne, de la Vendée, sur les rives de l'ancien Golfe mais aussi dans la plaine (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 2.2.1.). En outre, le nombre d'enclos circulaires repérés en prospection aérienne, probablement protohistoriques (Âge du Bronze et premier Âge du Fer), suggère une anthropisation plus importante qu'on ne le pensait de la plaine. Enfin, il faut rappeler l'importance des rives du Marais poitevin qui ont très tôt attiré les hommes, en particulier pour la production salicole dont on perçoit des indices probants dès le Néolithique (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 2.2.2.). Si la faiblesse des preuves dans la plaine ne rend probablement compte que d'un état de la recherche et d'une technique d'échantillonnage mal adaptée (*Cf. supra*, Partie 2 – Section 1 – Chap. 2 – 2.), il nous est impossible aujourd'hui d'identifier un phénomène de mise en valeur *générale* à cette période dans ce secteur. Du moins, la grande étape d'ouverture des paysages et

d'émergence de la planimétrie qui en découle ne semble-t-elle intervenir qu'à partir de l'Âge du Fer. Nous ne disons donc pas que ces territoires n'ont pas été exploités avant La Tène mais qu'aujourd'hui, en l'état des connaissances archéologiques, la période qui semble marquer le plus fortement de son empreinte l'occupation du sol est celle de La Tène, et en particulier de La Tène finale. Un seuil quantitatif et qualitatif semble franchi. Ces hypothèses seront probablement amenées un jour à être réévaluées lorsque la connaissance archéologique aura progressé sur cette question mais, en attendant, on perçoit un temps fort de l'occupation du sol, avec des implications planimétriques, lors de La Tène.

#### ▪ La Tène finale : un processus de « front pionnier » ?

Sur les quatorze gisements ayant livré des vestiges de l'Âge du Fer (**TABLEAU 4**), la grande majorité appartient à La Tène finale (10 sites)<sup>356</sup>. La Tène moyenne apparaît comparativement fort peu représentée, avec seulement deux sites. La plupart des structures composent de petits établissements ruraux qu'on appelle « fermes indigènes » (10 cas). Les gisements comportant des structures funéraires sont, au contraire, nettement plus rares (2 cas).

On perçoit donc une bifurcation majeure dans le système de peuplement à La Tène finale qui se traduit par un essor du nombre de sites agricoles. Sonder les très nombreux enclos de même physionomie et non datés dans la plaine (**CARTE 125**) pourrait vraisemblablement renforcer cette hypothèse. Les quelques fouilles réalisées sur des enclos préalablement perçus en photo-interprétation ont en effet démontré qu'il s'agissait de fermes gauloises. Ainsi, si tous ces enclos ne sont pas gaulois, il est probable qu'un bon nombre puisse être rattaché à cette période ou, plus largement, à la période protohistorique. Les quelques analyses palynologiques réalisées sur certains sites de la plaine montrent également une ouverture du paysage et donc un processus important de mise en culture. Nous reviendrons sur les implications agricoles et planimétriques de cette phase (*Cf. infra*, Chap. 2 – 1.).

Sans entrer dans les détails de la discussion à propos ce phénomène, signalons que Philippe Fajon et Thierry Lepert interrogent d'un point de vue socio-économique cette forte majorité d'occupations agricoles de La Tène C et D et du Haut-Empire<sup>357</sup> [Fajon & Lepert 2000]. Le phénomène est aujourd'hui bien attesté pour les Gaules, même s'il n'est pas systématique [Monteil & Tranoy 2008]. Ph. Fajon et Th. Lepert tentent de modéliser ce moment clé dans l'histoire de l'occupation du sol. Ils posent l'hypothèse d'une mutation agricole à la fin de l'Âge du Fer qui traduirait le passage d'une économie de subsistance à une économie d'échange en lien avec la mise en place des *oppida*. L'émergence du parcellaire en constituerait, selon eux, l'un des indices, témoin des nombreux surplus à commercialiser. Gérard Chouquer a récemment nuancé cette hypothèse en proposant de parler plutôt de « mutations agricoles » (au pluriel) afin de

---

<sup>356</sup> Le gisement des Sables de Loi fait figure d'exception. Pour celui-ci, aucune précision chronologique n'a pu en effet être apportée.

<sup>357</sup> Les actes du colloque « Les installations agricoles de l'Âge du Fer en France septentrionale » où ils sont intervenus montrent d'ailleurs combien ces observations sont nombreuses et fréquentes [Marion & Blancquaert (dir.) 2000].

mettre l'accent sur la variété extrême des situations agraires qui mènent à des évolutions très différentes selon les lieux [Chouquer 2005 : 47-48].

Il semble que la proximité du Marais poitevin, où de nombreux ateliers de saunerie ont été découverts – essentiellement datés de l'Âge du Fer – introduise un élément supplémentaire dans cette réflexion sur le rôle des ressources dans l'évolution des systèmes économiques et sociaux. Les archéologues vendéens Émile Bernard, Olivier Nillesse et Nicolas Rouzeau s'accordent pour insister sur l'importance du sel à l'époque gauloise, y compris pour les fermes situées dans la plaine [Nillesse 1994 ; Bernard 1996 : 53-54 ; Bernard 2002 : 87 ; Rouzeau 2002]. Si la relation avec l'habitat n'est pas clairement définie et que la chronologie des sauneries est bien plus longue que l'apparition des fermes indigènes à La Tène finale, de nombreux enclos non datés, mais traditionnellement interprétés comme protohistoriques, sont répartis le long de l'ancien littoral, suggérant une relation socio-économique entre les deux types de sites (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 2.2.2.). En outre, des artefacts renvoyant à la production de sel (pilletes de fours à sel) ont été trouvés dans certaines fermes et témoignent de rapports entre elles et les sauneries. L'importance de cette production, telle que l'a démontrée N. Rouzeau, plaide également en faveur de la place centrale de cette denrée dans l'économie gauloise : « Il nous paraît clair que l'avancement au stade industriel de la fabrication de sel par un procédé aussi artisanal ne pouvait être commandé que par l'exigence exponentielle du négoce du sel » [Rouzeau 2002 : 114].

Le riche dossier de la vallée supérieure de la Seille, en Lorraine, établi par L. Olivier, donne un bon aperçu des conséquences économiques et sociales possibles d'une production salicole aussi forte. Une quinzaine d'ateliers de saunerie de l'Âge du Fer<sup>358</sup> ont été retrouvés, sur une longueur de plus de 10 km, constituant une véritable exploitation « proto-industrielle » à partir du V<sup>e</sup> et jusqu'au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>359</sup> Si le sel est, dans cette région, extrait d'une saumure provenant de la dissolution d'un banc de sel gemme enfoui, la technique est identique : le briquetage. Le volume produit, estimé à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de tonnes par an, alimentait un marché de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de consommateurs, impliquant une demande régionale et une activité très lucrative. Cette production, ainsi que l'existence d'habitats implantés à proximité directe des ateliers permettent de supposer qu'une importante population, de plusieurs milliers de personnes, était rattachée aux sauneries. Ces habitants vivaient également de l'exploitation agricole : des restes végétaux démontrent qu'ils cultivaient des champs de céréales et produisaient des légumineuses et plantes aromatiques (en plus de l'élevage, également attesté). Les archéologues ont mis en évidence qu'en dehors des périodes de production du sel, les sauniers travaillaient aussi le fer et produisaient des petits objets en bronze. Enfin, des cimetières de la communauté des « maîtres sauniers » de Marsal présentant de nombreuses tombes d'élites témoignent de l'importance de la production et du négoce du sel dans la hiérarchie sociale.

---

<sup>358</sup> Des indices d'une exploitation antérieure existent mais la comparaison reste sans commune mesure.

<sup>359</sup> Voir la contribution de Laurent Olivier sur le site web de l'archéogéographie : « Archéologie de la vallée de la Seille. Le Briquetage de la Seille, 100 000 ans d'occupation humaine » : <http://www.archeogeographie.org/index.php?rub=dossiers/programmes/seille/present>

D'un point de vue géographique, cet accroissement des fermes rappelle le processus de « front pionnier » utilisé par les géographes pour décrire le contexte d'apparition de formes concurrentes issues d'une première phase massive de conquête d'un espace. Ce processus « passe par l'occupation agricole de la terre et la construction d'une société locale complexe » [Lévy & Lussault (dir.) 2003 : 383]. Les archéologues du projet Archaeomedes et Gérard Chouquer ont proposé son transfert pour l'étude de l'Âge du Fer et du Haut-Empire [Durand-Dastès *et al.* 1998 ; Raynaud 2003 ; Chouquer 2005, 2006]. G. Chouquer fait le constat général d'une émergence de la planimétrie au cours du second Âge du Fer et d'un développement sans précédent des établissements agricoles qui se traduit par des installations concurrentes et rapidement transformées donnant une impression d'instabilité et de profusion [Chouquer 2005 : 33 ; Chouquer 2006 : 72]. Fort de sa connaissance des terrains romains, il établit l'hypothèse selon laquelle « les sociétés laténiennes ont dû connaître un processus d'expansion qui les a conduites à occuper des espaces beaucoup plus vastes et à se doter des outils adaptés » [Chouquer 2005 : 35]. Il opère, pour étudier ce phénomène, un rapprochement avec la notion de *l'occupatio*, vieille catégorie juridique romaine (*l'ager occupatorius*) définissant une des toutes premières formes de prise de possession par Rome d'un espace agricole. Elle qualifie l'appropriation des terres nouvelles et la transformation des formes d'occupation déjà existantes. Pour G. Chouquer, cette notion « commente dans une version romaine un fait acquis plus général : la prise de possession, par les sociétés laténiennes, de terres jusque-là non occupées, ou alors de façon incomplètes seulement » [*ibid.*]. La notion permettrait de rendre compte de l'occupation et de la colonisation des terres, sans avoir besoin de recourir à la notion de planification, puisque l'analyse des formes laténiennes ne permet que très rarement de percevoir de telles régularités. La seconde partie de la définition de G. Chouquer nous semble particulièrement importante car elle permet de ne pas nier l'existence d'exploitations antérieures. Ainsi, la question n'est pas de savoir si les populations gauloises arrivent sur des terrains vierges mais plutôt de comprendre jusqu'à quel degré les terroirs étaient exploités. Cette nuance est importante dans notre secteur car nous avons vu que la nature des indices de l'Âge du Bronze appelle à une certaine prudence quant à leur interprétation. L'apparition en nombre et le fort développement des fermes à La Tène finale, en particulier dans la plaine (mieux documentée), pourraient donc signaler un processus de « front pionnier » au sens d'une étape plus importante – plus généralisée – franchie dans le processus de mise en valeur des terres et débouchant sur la diffusion de systèmes parcellaires (*Cf. infra*, Chap. 2 – 1.). En cela, cette période semble se distinguer nettement des exploitations antérieures. En l'état des connaissances – en particulier sur l'Âge du Bronze et le premier Âge du Fer, mal compris – cette hypothèse ne peut être vérifiée. Elle reste donc une perspective d'interprétation des données existantes pour leur donner du sens et appeler à des critiques constructives.

#### ▪ Fin du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. : un processus d'acculturation ?

Neuf sites laténiens sur quatorze connaissent une occupation qui court jusqu'au Haut-Empire, avec ou sans solution de continuité<sup>360</sup>. Selon Olivier Nillesse, il s'agit d'un

---

<sup>360</sup> St-Linaire, le Pas de Noyer, les Noëls, les Grandes Versennes, Lelleton, le Chêne Tord, le Coq Hardi, les Filasses et les Genêts.

phénomène fréquent dans la région même si La Tène D2 n'est au mieux que soupçonnée de façon résiduelle dans les niveaux romains des gisements les plus documentés [Nillesse 1994]. Des observations analogues ont été faites dans d'autres régions [Marion & Blancquaert (dir.) 2000 ; Monteil & Tranoy 2008]. À l'échelle du nord-ouest de la France, Cécilia Courbot-Dewerd a montré dans sa thèse que le mode d'exploitation en fermes de type « indigène » perdure au cours du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. [Courbot 2000 : 468 ; Courbot-Dewerd 2003 : 141]. Pour le territoire français, Alain Ferdière a depuis longtemps attiré l'attention sur le fait qu'il existe des fermes modestes dans presque toutes les régions de Gaule et qu'elles correspondent souvent à des fermes indigènes protohistoriques dont l'occupation se prolonge essentiellement jusqu'au I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. [Ferdrière 1988 : 20, 157-191 ; Ferdière *et al.* 2006 : 77, 115]. Elles s'avèrent plus nombreuses que les véritables *villae* et constituent un modèle « mixte » associant des structures en dur et en terre/bois.

Pierre Ouzoulias va plus loin. Prenant acte des données archéologiques démontrant la part importante de ces établissements les plus modestes, il a tenté de les caractériser de manière fine et d'analyser leur fonctionnement [Ouzoulias 2006]. Son étude, fondée sur la relecture de certains sites archéologiques et des textes agronomiques, l'amène à réviser la partition classique entre *villae* et fermes plus modestes :

[...] il n'est plus possible de dénier systématiquement toute autonomie économique aux exploitations agricoles les plus humbles. S'agissant des établissements les plus importants, il est apparu que leur besoin de recourir, dans des proportions plus ou moins grandes, à un personnel extérieur lie, en partie, leur économie à celle des autres composantes de l'espace rural, et plus particulièrement à celle des fermes familiales qui les environnent. Partant, cette double révision oblige à dépasser l'horizon historiographique traditionnel et impose d'abandonner la pratique encore bien représentée qui consiste à répartir les exploitations agricoles entre deux classes caractérisées par des logiques économiques disjointes, antagonistes et divergentes. [...] il faut renoncer au schéma dualiste qui oppose la *villa* moderne, créatrice de richesse et ouverte vers l'extérieur, à la petite ferme familiale archaïque, autarcique et routinière. [Ouzoulias 2006 : 247]

Pierre Ouzoulias dessine donc ici des perspectives de recherche très intéressantes pour caractériser plus justement ces établissements agricoles et leur place dans le système agraire.

Les établissements gallo-romains du Sud-Vendée qui prennent la suite d'une occupation laténienne sont le plus souvent abandonnés durant le I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., vraisemblablement dans la seconde moitié du siècle (la chronologie précise est difficile à établir). Selon Olivier Nillesse et Émile Bernard, ce phénomène correspond à une rupture dans les modes d'occupation du sol à partir de cette date, marquée par l'abandon plus ou moins rapide des fermes indigènes au profit de nouveaux habitats, les *villae*<sup>361</sup> (Cf. *supra*,

---

<sup>361</sup> Trancher le débat sur les définitions du terme « *villa* » se révèle ici trop complexe et impossible en l'état des données disponibles pour le Sud-Vendée. Pour caractériser précisément les habitats de cette période, il conviendrait de réaliser une analyse critique des sites et des indices de sites déjà connus ainsi que des prospections pédestres et aériennes systématiques, le tout associé et confronté à l'aide d'une base de données rigoureuse. Au prix d'un tel travail, les archéologues de la vallée du Rhône [Durand-Dastès *et al.* 1998], de Limagne [Dousteyssier, Segard & Trément 2004 ; Dousteyssier & Trément 2006-2007] ou encore Cristina Gandini dans le Berry [Gandini 2008] ont pu démontrer la diversité de la réalité archéologique de la *villa* et la dynamique du peuplement gallo-romain dans ces secteurs.



Partie 1 – Chap. 3 – 2.2.3.) [Nillesse 1997 : 169-170 ; Bernard 2002 : 83-84]. Il s'agirait donc d'un processus de regroupement des anciennes unités agricoles gauloises – qui gèrent de petits terroirs individuels – au sein de vastes domaines pilotés par des *villae*, moins nombreuses mais plus étendues et plus puissantes. Entre ces deux états, O. Nillesse pose justement l'hypothèse d'un regroupement progressif de l'habitat, des zones d'activités domestiques (« basse-cour ») et des enclos à bétail au sein d'une même unité agricole.

Ces explications rejoignent celles formulées par les archéologues du projet Archaeomedes en basse et moyenne vallée du Rhône à propos, plus tardivement, des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. Prenant en compte non seulement les phénomènes de création et d'abandon des sites mais aussi leur taille, ils ont démontré un déclin continu des petits sites et un essor régulier des grands. Ce constat les amène à conclure :

Loin de s'effacer, l'opposition entre Haut et Bas-Empire pourrait toutefois changer de sens. Ce ne serait plus tout à fait une opposition entre prospérité et déclin, mais aussi un contraste entre, d'une part, des réseaux comprenant beaucoup d'installations dispersées et, d'autre part, des réseaux moins diffus, plutôt regroupés ou fortement polarisés. La nuance est de taille, puisqu'elle invite à écarter l'interprétation catastrophiste de l'abandon de nombreux sites qui n'accueillirent jamais d'habitat, sinon de façon épisodique. [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 85]

Il est donc probable que la diminution du nombre d'habitats observée dans notre secteur relève, de la même manière, d'une réorganisation de l'économie agraire autour de quelques pôles moins nombreux mais plus importants. La diminution du nombre de *villae* signifie d'ailleurs d'autant moins une dépression démographique que chacune peut accueillir une population de plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'individus [Ferdrière *et al.* 2006 : 71].

Cécilia Courbot-Dewerdts a également constaté, à l'échelle du nord-ouest de la France, l'abandon de presque la moitié des sites préalablement occupés, le changement de fonction des sites qui restent occupés, une raréfaction des créations de sites à partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. et l'arrêt de ces créations à la fin du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. [Courbot 2000 : 468 ; Courbot-Dewerdts 2003 : 141]. Elle propose de voir dans cet ensemble de faits l'abandon d'un modèle gaulois. Les créations sont ensuite essentiellement des *villae* et des ensembles parcellaires.

Cette interprétation peut poser problème si l'on considère que l'adoption du modèle romain (la « romanisation ») correspond à l'adoption de la *villa*. Or, Alain Ferdrière rappelait récemment que la date d'apparition des véritables *villae* en Narbonnaise correspond au tournant de notre ère et à la première moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., soit trois-quarts de siècle après la conquête romaine de cette province [Ferdrière 2005 : 217 ; Ferdrière 2006 : 111]. Dans la plaine de Limagne, les archéologues observent également que le réseau des grosses *villae* se met en place dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., qu'il se renforce dans la seconde moitié de ce siècle et qu'il est totalement en place au début du II<sup>e</sup> siècle [Dousteyssier, Segard & Trément 2004]. Le développement du modèle de la *villa* n'est donc pas strictement un phénomène de « romanisation ». La thèse de Pierre Ouzoulias invite d'ailleurs à la prudence lorsqu'il souligne que l'idée de la *villa* comme instrument unique de la mise en valeur et de l'exploitation des terroirs procède d'une appréhension très idéologique de la « romanisation » et de ses conséquences [Ouzoulias 2006 : 247]. Selon ses propres analyses, au contraire, la *villa* semble connaître

« un essor d'autant plus précoce et important que l'économie agraire pré-romaine régionale a atteint un haut niveau de développement » [*ibid.*]. Enfin, Alain Ferdière rappelle qu'il faut également rester prudent concernant la question du développement des *latifundia*, c'est-à-dire des grands domaines voués à l'agriculture extensive ou à l'élevage, souvent considérés, à l'instar des *villae*, comme un critère de romanisation. Il est aujourd'hui très difficile d'en connaître le développement par les seules données archéologiques [Ferdière 2006 : 117]. Pour ces raisons, Alain Ferdière comme Cécilia Courbot-Dewerdt préfèrent parler d'*acculturation*, notion moins contestée et plus neutre qui privilégie le processus par rapport au résultat (romanisation) et qui met en relief la multiplicité des formes possibles de cette évolution [Courbot 1999 : 141-142 ; Ferdière 2005 : 127-128].

Si l'hypothèse d'un processus d'acculturation demande donc à être affinée selon les procédures récentes de l'archéologie spatiale, il reste indéniable qu'on observe des changements importants dans le réseau de l'habitat vers les I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles apr. J.-C., rapprochant le schéma sud-vendéen des autres régions.

Ce phénomène semble corrélé dans le Sud-Vendée, à partir de l'époque augustéenne, à l'abandon des sites de production de sel exploités selon la technique du briquetage [Rouzeau 2002 : 114]. Ce constat vendéen rejoint encore une fois les conclusions de l'étude de Laurent Olivier sur les sauneries de la vallée de la Seille<sup>362</sup>. La technique du briquetage n'y est pas postérieure au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Des occupations urbanisées se développent par la suite, au début du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., à l'emplacement des grandes accumulations de briquetage de Marsal (*Marosallum*), Moyenvic et Vic-sur-Seille (*Vicus Bodatius*). Nous observons le même cas de figure au Langon, peut-être dès la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Émile Bernard a démontré que cette agglomération s'installe dès la Conquête romaine sur un ancien atelier de production de sel [Bernard 1996 : 54]. La période d'apogée soupçonnée au II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. pourrait par ailleurs signaler une concentration de ce négoce dans l'agglomération du Langon, traduisant en négatif le passage d'un « réseau linéaire » (distribution des enclos le long de l'ancien golfe sans pôle hiérarchique) à un « réseau polarisé », c'est-à-dire un tissu d'habitats autour d'un pôle (bourgade, *oppidum*) par lequel sont censés passer les autres établissements. C'est le schéma qu'ont mis en évidence Claude Raynaud, François Favory et Jean-Luc Fiches dans le Lunellois pour l'habitat gallo-romain<sup>363</sup> [Durand-Dastès *et al.* 1998 ; Van der Leeuw, Favory & Fiches (dir.) 2003] et qui suggère ici de fructueuses pistes de recherche en relation avec la production du sel.

Laurent Olivier observe également que se développe, à la fin du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., un réseau de grands domaines ruraux sur les coteaux bordant la vallée. La périphérie de cette vallée accueille quant à elle un très important complexe cultuel qui inclut un édifice de spectacles et qui signifierait, selon l'archéologue, un sanctuaire des sources de la Seille, fréquenté dès l'époque gauloise. Ce schéma rappelle singulièrement celui proposé pour la plaine vendéenne (réorganisation de l'habitat au profit des *villae*). Quant à l'aspect cultuel,

---

<sup>362</sup> Voir Laurent Olivier, « Archéologie de la vallée de la Seille. Le Briquetage de la Seille, 100 000 ans d'occupation humaine », *op. cit.*

<sup>363</sup> Aux chapelets d'établissements peu différenciés, égrenés le long d'axes fluviaux et déconnectés en apparence les uns des autres, succède une organisation du réseau d'habitat autour d'un pôle par lequel sont censés passer les établissements secondaires. Cette forme d'agencement équivaut à l'émergence des bourgades et des *oppida* [Van der Leeuw, Favory & Fiches (dir.) 2003 ; Raynaud 2003a].

un sanctuaire important est également connu, au lieu-dit des Serres (commune de Nalliers) en bordure du Marais poitevin : il comporte justement une phase laténienne et une phase gallo-romaine (*fanum*) [Provost *et al.* 1996 : 153] (*Cf. supra*, Partie 2 – Section 2 – 3.1.4). Les observations réalisées sur la dynamique de l’habitat semblent donc concorder avec des modifications du mode d’exploitation du sel. Il s’agit là d’une des pistes principales à emprunter pour mieux comprendre les bifurcations qui scandent le système de peuplement sud-vendéen.

L’analyse des gisements altomédiévaux retrouvés en fouille témoigne de la méconnaissance du *très* haut Moyen Âge. Par ailleurs, les sarcophages connus sont mal datés et on ne connaît pas les habitats associés. La chronologie marque donc une discontinuité, formant avec l’Antiquité tardive un ensemble très mal documenté dans le secteur étudié. Pour cette raison, nous ne pouvons pas espérer apporter une contribution, même modeste, au débat sur l’occupation du sol durant le Bas-Empire lancé et animé par Paul van Ossel [Van Ossel 1992, 1997, à p.]. Ce chercheur a démontré la disparition « d’un modèle d’habitat rural qui ne répond plus aux conditions de l’époque » dont les raisons sont à rechercher dans les transformations internes au monde rural gallo-romain<sup>364</sup> [Van Ossel 1992 : 182]. En l’occurrence, la *villa* de L’Anglée, située près de Ste-Hermine, et celle de St-Médard-des-Prés, près de Fontenay-le-Comte, sont abandonnées à cette époque. Des témoignages du Bas-Empire existent ici ou là (comme dans le bourg du Langon qui semble toujours occupé), mais il nous est impossible de les comparer aux phénomènes observés à l’échelle de la moitié nord de la France, par manque d’arguments archéologiques.

---

<sup>364</sup> À l’échelle de la France, Paul van Ossel observe plusieurs phénomènes qui caractérisent cette période [Van Ossel 1997 : 82 ; Van Ossel à p.] :

- une *diminution* généralisée et continue, mais diversifiée selon les régions, du nombre d’habitats. Il semble que les terroirs déjà les plus fragilisés au Haut-Empire et les moins favorables à l’agriculture soient les premiers délaissés. Mais ce n’est pas systématique et y apparaissent parfois des sites plus petits et plus modestes ;
- malgré cette diminution de densité, les recherches montrent toutes le *maintien* des points de peuplement, entre 20 % et 80 % du tissu rural préexistant selon les régions. À quelques exceptions près, les établissements du Bas-Empire ont été occupés au Haut-Empire, voire souvent avant, ce qui induit une grande continuité de la répartition géographique des établissements ;
- une *dispersion* dominante de la trame du peuplement ; aucun phénomène de regroupement ou de concentration n’est perceptible sauf, semble-t-il, autour de certaines villes. Les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles s’inscrivent donc dans la continuité de la période précédente ;
- *l’adaptation* des structures antérieures, accompagnée le plus souvent d’une réduction de l’espace habité et d’une utilisation accrue des techniques de construction en terre et bois (moins cher et plus rapide à mettre en œuvre), donnant naissance à un habitat différent dans son organisation et ses constructions. Mais rien ne permet d’affirmer que l’habitat du Bas-Empire dans le nord de la Gaule évolue vers une opposition tranchée entre de grandes *villae* luxueuses et un habitat pauvre. On observe la même variété qu’au Haut-Empire. Il apparaît aujourd’hui que la lecture décliniste s’adapte mal aux nouvelles réalités archéologiques. Celles-ci incitent plutôt à voir dans ce nouveau phénomène et en particulier dans la réduction de l’espace habité, la résultante d’une réorganisation des terroirs et une adaptation des installations agricoles à de nouvelles conditions économiques. L’affirmation d’un appauvrissement est donc à argumenter précisément, selon chaque cas, et ne peut plus tenir lieu de *topos* explicatif.

## ▪ À partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles

### 1/ Fin du processus de fixation et de regroupement des habitats :

Le fait essentiel illustré par les données archéologiques est une phase de création de petites fermes ou d'ensembles de structures domestiques dont on peine à définir la nature exacte, à partir du IX<sup>e</sup> siècle. Aucun de ces sites n'apparaît après le XII<sup>e</sup> siècle qui semble donc représenter une autre bifurcation. Cette fourchette correspond, nous l'avons vu, à un phénomène plus général, observé à l'échelle de la moitié nord de la France par Édith Peytremann : la fin du processus de concentration de l'habitat au sein des finages, aux dépens d'un ou plusieurs habitats devenus moins attractifs. La découverte de vestiges antiques dans certains villages et bourgs va également dans ce sens : à Auzay, Bessay, Lairoux, Longèves, Luçon, St-Denis-du-Payré, St-Hermand, Ste-Hermine, St-Médard-des-Prés, Ste-Pexine, Le Langon...

Édith Peytremann pose l'hypothèse du début d'une croissance démographique ou, en tout cas, d'une réorganisation des campagnes à une échelle plus large, liée à un renouveau économique (développement de l'artisanat, des structures de l'équipement, de l'usage des monnaies, de l'extraction du minerai, de la culture céréalière et des plantes textiles et tinctoriales) [Peytremann 2003 : 359]. L'émergence des bourgs semble être, en particulier dans l'ouest de la France, l'une des clés de lecture du phénomène. Leur création à partir de la fin du IX<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'essor des centres urbains et suburbains pourraient expliquer le regain des désertions observées [*id.* : 358].

Le XII<sup>e</sup> siècle marque donc la fin d'un processus de concentration des individus qui débute dès le milieu du VII<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. et aboutit à la trame du peuplement en villages et bourgs que l'on connaît aujourd'hui encore. Comme le résume Joëlle Burnouf : « Dans l'espace rural, au XII<sup>e</sup> siècle, le "quatuor infernal" traditionnellement emblématique du Moyen Âge est en place : église, cimetière, village, château, mais aussi tous ces autres vestiges dits naguère "intercalaires" » [Burnouf 2008 : 53].

### 2/ Processus de mise en place du « village éclaté » :

Si les terroirs du Massif ancien n'ignorent pas l'habitat aggloméré, ce dernier apparaît moins prononcé que dans la plaine et de nombreux écarts ponctuent l'espace, en particulier dans le nord-ouest du secteur. On observe un nombre important d'exploitations dispersées et individuelles caractérisées par les toponymes en -erie et -ière (Cf. *supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 2.1.2.). L'historien Daniel Pichot a récemment démontré que la modélisation du regroupement des habitats au sein d'un centre villageois unique gérant une paroisse et son finage s'acclimatait mal de la réalité des régions de l'ouest de la France [Pichot 2002]. Il a testé le modèle de l'encellulement et constaté les limites de l'exercice. Nous venons de voir que cette modélisation n'est pas pertinente pour étudier les dynamiques évolutives du peuplement ; Daniel Pichot a montré qu'elle ne pouvait pas non plus rendre compte de la complexité de l'histoire de l'habitat médiéval dans l'ouest de la France. Le regroupement n'y est en effet pas total et reste très inégal, trahissant un « inachèvement » du processus. L'historien a donc élaboré une synthèse originale qui intègre les spécificités de cette histoire, celle du « village éclaté » (Cf. *supra*, Partie 1 – Chap. 1 – 1.2.). Nouvelle pierre à l'édifice d'une histoire de la mise en place de la carte actuelle de l'habitat, cette synthèse montre que la dispersion de l'habitat reste un trait marquant du peuplement de l'Ouest et s'affirme comme parfaitement parallèle à la phase

de regroupement des hommes, principalement identifiée autour des enclos ecclésiiaux [Pichot 2002 : 227, 349-354]. Enfin, il a démontré l'extrême variété des situations : hameaux, villages, exploitations agricoles, résidences de *potentes*, habitats temporaires, habitats à vocation religieuse. Les métairies et borderies (exploitations agricoles) semblent cependant constituer la très grande majorité des habitats [Pichot 1999 : 73-79]. Cette analyse conduit à penser qu'il est peu souhaitable de traiter du phénomène de la fixation des hommes en ayant recours au seul terme de village, pris dans un sens réducteur et représentatif de toutes les catégories. C'est ce que G. Chouquer appelle, dans son récent essai, un « collecteur hypertrophié » [Chouquer 2007a]. Au contraire, la typologie dont Daniel Pichot rappelle les termes offre la base d'une morphologie à la fois plus souple et plus exigeante.

La question la plus difficile à trancher reste celle de la chronologie de ce processus. On l'a traditionnellement rattaché aux « grands défrichements » des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. C'est la thèse traditionnellement défendue par les historiens médiévistes, et en particulier par Pierre Duparc [Duparc 1964 ; Latouche 1966]. De fait, des indices vont dans ce sens. Myriam Doriath, dans son travail sur le pays mareuillais, n'a pas retrouvé de mention de défrichement dans les textes<sup>365</sup> mais elle a observé, comme nous-même, que ces toponymes en *-ière* et *-erie* caractérisent le Massif ancien. Elle reprend donc à son compte les conclusions de Pierre Duparc qui voit dans l'hébergement une forme de colonisation individuelle et tardive engendrant un habitat dispersé face à des défrichements collectifs qui auraient été entrepris plus tôt sur les riches sols de la plaine [Duparc 1964 : 83-85 ; Doriath 1994 : 166]. Néanmoins, il faut bien garder à l'esprit que cet habitat, de type dispersé, existait auparavant. Nous avons vu que le réseau du peuplement à l'Âge du Fer et à la période romaine était fondamentalement constitué d'établissements agricoles dispersés. Il semble donc que qu'il se soit particulièrement développé (après une phase d'atonie ?) à partir du second Moyen Âge, en lien avec l'essor de la mise en valeur de terres laissées en friches (mais valorisées autrement). C'est pourquoi Daniel Pichot propose d'y voir plutôt un processus de densification des vieux terroirs [Pichot 2002 : 111].

En l'absence de datations et de textes permettant de trancher avec assurance, il semble plus raisonnable d'envisager plusieurs scénarios<sup>366</sup> :

- *scénario 1* : processus de développement de cet habitat aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles en lien avec des défrichements ponctuels (et pas forcément définitifs) ;
- *scénario 2* : développement de ces fermes tout au long du second Moyen Âge et jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle où les métairies prennent le relais : on passerait d'une mise en valeur plutôt commandée par des « familles » de paysans à une prise de possession du sol par les élites ;
- *scénario 3* : développement de ces établissements à partir du XIII<sup>e</sup> siècle environ jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, date des dernières conquêtes sur les landes.

Ici, en l'absence de données archéologiques dans la partie bocagère du Massif ancien et en l'absence de recherches archivistiques<sup>367</sup>, il ne nous a pas été possible de

---

<sup>365</sup> Rappelons que les textes de la période médiévale sont rares dans le Sud-Vendée car ils ont été en grande partie brûlés au cours des guerres de Religion et pendant la Révolution.

<sup>366</sup> Joëlle Burnouf propose une théorie des *scenarii* dans l'élaboration des interprétations pour assumer les doutes liés à un état de l'art disciplinaire [Burnouf & Leveau (dir.) 2004 : 486]. Cette modélisation est donc à but rétrospectif (dire les différentes histoires possibles) et non prospectif.

tester cette modélisation. L'étude de la planimétrie n'aide pas nécessairement à comprendre les dynamiques de la carte de l'habitat. Il y a cependant fort à parier que le modèle élaboré à partir des exemples bretons, manceaux et angevins soit similaire à la partie vendéenne du Massif ancien, au vu des analogies de la trame du peuplement.

Devant le constat des tardives mises en valeur et des limites de la documentation disponible, le dernier scénario semble le moins « risqué », bien qu'il faille probablement envisager un affaiblissement du processus à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et de la diffusion des métairies.

### ▪ **Période moderne (jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle inclus) : processus d'embocagement et d'accaparement des terres par les élites**

Sur les terres aujourd'hui embocagées – essentiellement celles qui sont situées sur le Massif ancien – une nouvelle bifurcation est constituée par le processus d'embocagement et d'accaparement des terres par les élites nobles ou bourgeoises à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Louis Merle a précisément décrit et analysé ce phénomène en Gâtine poitevine [Merle 1951, 1957, 1958]. Aucune étude en Vendée ne permet d'argumenter ce processus mais la proximité des deux régions et l'importance des similitudes fondent à notre avis – toujours en tant qu'hypothèse de travail – le transfert de ses conclusions au bocage vendéen.

Nous avons exposé les résultats de Louis Merle en première partie ; rappelons que le Poitou apparaît fortement mis à mal à la fin de la guerre de Cent Ans et que nombre de champs sont alors laissés à l'abandon. Avec le retour de la paix, débute un vaste mouvement de restauration agricole qui se développe largement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'initiative de la noblesse. Cette dernière va, pendant deux siècles, procéder à une grande opération de remembrement territorial à but lucratif. Celle-ci se traduit par l'installation d'un nouveau type de domaine, la métairie, qui accroît l'effet de dispersion du réseau d'habitat et engendre un processus d'embocagement des terres par l'obligation de les clôturer.

La mise en place des métairies et le développement progressif des haies à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, mais surtout du XVII<sup>e</sup>, marqueraient ainsi une nouvelle flexure dans l'histoire du système de peuplement vendéen, plus spécifique aux terres du Massif ancien. À l'échelle française, Joëlle Burnouf a rappelé récemment que la fin de la période médiévale, traditionnellement située au XV<sup>e</sup> siècle, pouvait, au vu des données archéologiques, être repoussée d'un siècle : « [...] le XVI<sup>e</sup> siècle qui témoigne d'une autre flexure [...], est encore inscrit dans des pratiques "médiévales" pour tous les aspects matériels qui sont mis au jour, et ce n'est donc plus le XV<sup>e</sup> siècle qui constituerait la fin du Moyen Âge » [Burnouf 2008 : 157]

Sur la base de notre documentation et pour notre espace d'étude, nous proposons d'étendre cette phase moderne jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, l'agriculture vendéenne se caractérise par des mises en valeur tardives dans certains secteurs. Des métairies sont installées sur les derniers interfluves non exploités jusque dans le courant

---

<sup>367</sup> Daniel Pichot préconise de se tourner vers l'analyse des relations de pouvoir et des rapports sociaux pour étudier cet habitat, ce qui impose de travailler sur les textes [Pichot 2002 : 284].

du XIX<sup>e</sup> siècle. La pression démographique et l'introduction du chaulage ont engendré la dernière manifestation d'un processus qui démarre probablement dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

### ▪ À échelle globale

Sans pouvoir dresser un véritable panorama du système de peuplement à petite échelle, signalons trois phénomènes importants pour l'histoire du secteur étudié :

**1/ X<sup>e</sup> siècle** : Luçon prend un essor visiblement *sans précédent* (il est difficile de caractériser l'occupation antique en l'absence de fouilles) qui se traduit par l'exploitation des terroirs environnants (Marais poitevin, plaine), le développement de liaisons routières (grande étoile viaire) et sa promotion au rang de métropole ecclésiastique de la Vendée [Louis 1875 : 132 ; ZPPAUP de Luçon 1998 : 8].

**2/ XV<sup>e</sup> siècle** : Fontenay-le-Comte, petite ville médiévale emmurée au XIII<sup>e</sup> siècle, connaît un essor sans précédent à partir du XV<sup>e</sup> siècle : elle devient la capitale royale du Bas-Poitou en 1458 [Sarrazin (dir.) *et al.* 1982 : 132 ; Réau 1998 : 4].

**3/ XIX<sup>e</sup> siècle** : la préfecture de La Roche-sur-Yon (et non le bourg) est fondée en 1804 au détriment de Fontenay-le-Comte. Son développement très rapide et favorisé par une politique routière vigoureuse précipite le déclin économique et social du Sud-Vendée. Son essor initie en Vendée un processus d'urbanisation et de centralisation territoriale.

### Conclusion

L'exercice de mise en perspective des informations sur l'occupation du sol, s'il est partiel et forcément limité (nous intervenons dans un dernier temps et ne produisons pas les données traitées), apporte un éclairage intéressant sur les bifurcations et les processus qui ont construit le système de peuplement dans notre secteur.

On remarque tout d'abord que la périodisation académique ne convient pas pour parler de la dynamique de peuplement. En effet, aucune des bifurcations identifiées ne correspond aux césures classiques fondées sur l'histoire politique. Les archéologues du projet Archaeomedes ont fait le même constat dans le Lunellois et la Vaunage : les différentes ruptures sociopolitiques (guerres, Conquête romaine, grande peste noire, révolution industrielle, etc.) n'y ont pas entraîné de bouleversements dans l'organisation spatiale du peuplement [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 244]. Ce décalage s'explique par un problème d'échelle et de relation avec d'autres systèmes car les temporalités du réseau d'habitat sont différentes et dépendent également du bâti déjà existant et des potentialités des terroirs [*ibid.*]. C'est particulièrement vrai pour les habitats groupés qui disparaissent moins facilement que les habitats dispersés.

On observe également un hiatus important entre le Bas-Empire et le IX<sup>e</sup> siècle. Entre les deux, très peu de sites documentent l'histoire du peuplement. Si les comparaisons avec d'autres régions mieux documentées permettent de pallier ce vide informatif par un discours à l'échelle globale, seules des fouilles pourront répondre à la

question de la continuité de l'habitat entre l'Antiquité tardive et la fin du haut Moyen Âge dans le Sud-Vendée.

Le processus de stabilisation de l'habitat est long et se fait selon des étapes assez nombreuses de sélection dont la dernière en date se situe au XII<sup>e</sup> siècle. Ensuite, la trame du peuplement se fixe de manière quasiment définitive, aussi bien dans la plaine, où le phénomène est plus visible, que dans les autres secteurs où l'habitat dispersé domine mais où l'habitat groupé n'est pas inexistant (gros hameaux appelés villages, bourgs).

Enfin, si la plaine est bien documentée pour les périodes anciennes, il est beaucoup plus difficile de comprendre l'histoire des autres secteurs (excepté le Marais poitevin) avant le second Moyen Âge. Quelques fermes indigènes de même type que celles fouillées dans la plaine y ont été découvertes ainsi que des enclos par prospection aérienne mais les fouilles restent ténues et insuffisantes pour proposer des hypothèses sérieuses. Si le processus de regroupement de l'habitat qui prend fin au XII<sup>e</sup> siècle marque également ces terres, il s'accompagne de l'apparition d'un nombre plus ou moins important de fermes isolées (surtout, semble-t-il, dans le nord-ouest de la fenêtre étudiée) durant le second Moyen Âge et de l'installation des métairies durant la période moderne. On relève donc un biais documentaire très fort – lié en partie à la nature de l'occupation du sol actuelle (Cf. *supra*, Partie 2 – Section 1 – Chap. 1 – 3.2.) – qui occulte l'histoire pré-médiévale des zones du Massif ancien et de la bande liasique que seules des explorations archéologiques plus intensives permettront de corriger.

### **3. De la forme « radioconcentrique » à la forme « radioquadrillée »**

#### ***3.1. Marginalité de la forme radioconcentrique et autonomie relative des niveaux de formes***

Lors de l'analyse des formes agraires, nous avons pu constater la marginalité numérique de la forme radioconcentrique. Seules quelques unités morphologiques localisées et difficilement interprétables (petits terroirs médiévaux ou modernes issus d'anciens défrichements ?) associent les deux formes, radiale et concentrique. D'autres s'expliquent par des contraintes oro-hydrographiques<sup>368</sup> qui peuvent avoir joué à toutes les périodes et pas uniquement au Moyen Âge (c'est le cas pour l'unité morphologique du passage sur le Lay aux Moutiers-sur-le-Lay).

---

<sup>368</sup> Dans d'autres régions, l'étude des formes a mis en évidence la présence de petits systèmes radioconcentriques déterminés par un passage obligé sur une rivière, comme au pont de La Cubelle, de l'Estanion et au pont des Ânes autour desquels le parcellaire agricole s'est adapté, sans qu'il y ait le moindre habitat [Chouquer 1995 : 41].



### 3.1.1. *Indépendance relative entre « enveloppes » morphologiques et parcellaire*

Les formes circulaires plus ou moins enveloppantes n'induisent pas de remodelage du parcellaire à petite échelle. Encore une fois, l'attention aux différentes échelles d'observation est primordiale. Notre analyse morphologique en a donné plusieurs exemples :

- au sud de Mareuil-sur-Lay et de Beaulieu, la grande limite observée qui semble définir un espace particulier s'appuyant sur le Lay n'a pas généré de parcellaire homogène et distinct ;

- les enceintes villageoises (ou en tout cas interprétées comme telles en l'absence de confirmation archéologique) de Thiré et des Moutiers-sur-le-Lay ou encore l'enceinte urbaine de Fontenay-le-Comte n'ont pas contraint le parcellaire en leur sein ;

- de nombreuses enveloppes curvilignes intègrent des limites organisées selon le réseau rouge démontrant que ces deux niveaux de formes ne sont pas nécessairement exclusifs l'un de l'autre.

Il se révèle donc impossible de comprendre l'organisation globale de la planimétrie en restant à l'échelle des unités morphologiques, et leur impact sur le découpage parcellaire n'est pas forcément important. Rien n'autorise donc à passer d'un niveau à l'autre – « enveloppes » et parcellaires – et de supposer que la mise en place de ces unités et autres limites curvilignes doit aller de pair avec un remodelage du parcellaire.

### 3.1.2. *Indépendance relative du réseau viaire et de la trame agraire*

La structuration du parcellaire n'est pas directement déterminée par le réseau des habitats. Si la plupart des villages et des bourgs du secteur étudié ont généré des étoiles viaires, celles-ci n'ont que rarement induit une forme concentrique du parcellaire environnant. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler que les remembrements des années 1960-1980 ont été mis en œuvre en raison de nécessités agraires et non parce que le réseau de l'habitat avait changé... En outre, ils n'ont pas engendré de changement dans la forme même des villages, ni nécessairement dans le réseau des chemins. La polarisation du réseau viaire induite par la concentration de l'habitat ne suffit donc pas à faire évoluer le parcellaire vers des formes effectivement radioconcentriques. Cette indépendance relative des deux niveaux s'explique par l'existence de trames quadrillées de base, petites ou grandes, qui structurent la plupart des paysages.

Enfin, le phénomène de la polarisation du réseau routier n'est pas spécifiquement médiéval. Dans notre secteur, comme dans d'autres régions, des centres aux origines antiques ont généré des étoiles viaires (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 3.). En définitive, sauf exceptions localisées, il n'apparaît pas possible de rapporter les ensembles radioconcentriques à une forme purement médiévale et encore moins à un projet de planification.

## 3.2. Des terroirs non-planifiés et fondamentalement hybridés

### 3.2.1. Les observations morphologiques

L'analyse morphologique a mis en évidence des unités morphologiques, mais également un grand réseau de formation qui constitue la charpente de l'organisation planimétrique des terroirs. Associée à la polarisation du réseau routier sous une forme radiale, la trame principale des terroirs apparaît donc fondamentalement « radioquadrillée ». L'exemple de Pouillé dans la plaine a permis de démontrer clairement cette association de réalités de nature et d'échelle différentes et son étude permet de distinguer plusieurs types de différences (**CARTE 124**) :

- *différences de nature* : voirie, parcellaire, habitat, formes fossiles ;
- *différences d'échelles spatiales* : grande échelle pour la polarisation des formes par l'habitat et petite échelle pour le grand réseau de formation, voire très petite échelle pour les tracés de l'itinéraire Fontenay-le-Comte/Ste-Hermine, morphogènes du réseau rouge inscrits dans une liaison régionale entre Niort et Nantes ;
- *différences d'échelles temporelles* : le réseau viaire étoilé renvoie le plus souvent à la chronologie de l'habitat desservi (en tout cas de sa phase de développement) ; la trame parcellaire de petite échelle s'inscrit dans une chronologie de plus longue durée dont les prémices remontent à la protohistoire et qui s'est construite jusqu'à nos jours.

Des observations similaires ont été faites en d'autres lieux, y compris là où l'on croyait avoir identifié des réseaux radioconcentriques d'envergure. Ainsi, alors que Jacqueline Soyer avait cru reconnaître, à Brie-Comte-Robert, un grand terroir radioconcentrique [Soyer 1970 : fig. 57], l'analyse morphologique de Gérard Chouquer a montré une imbrication entre un réseau radial de voies et un parcellaire structuré par deux trames quadrillées non planifiées (**FIG. 172**) [Chouquer 2000a : 152]. Il serait donc abusif de qualifier cette forme de terroir radioconcentrique et de la rapporter à une entreprise de planification : cela reviendrait à exclure un type de forme géographique pourtant complètement hybridé avec le dessin viaire radial.

Autre région, autre cas. Dans sa thèse sur la genèse de l'openfield beauceron, Samuel Leturcq a particulièrement travaillé sur le cas de Lion-en-Beauce dans le Loiret [Leturcq 1996 : 177, 179]. Il y a observé, à grande échelle, un ensemble de champs ouverts, du type parcellaire croisé et, à petite échelle, une marqueterie locale de quartiers non planifiés, indépendante du réseau local radial partant du village, mais appartenant à une trame de lignes de très grande ampleur, fruit d'une structuration plurimillénaire (**FIG. 173**). Il s'agit également d'une forme radioquadrillée, auto-organisée sur la longue durée, sans événement planificateur médiéval d'ensemble. Lion-en-Beauce est donc, au vu des avancées récentes de la recherche en morphologie dynamique, un exemple parmi tant d'autres<sup>369</sup>, de terroir radioquadrillé dans le cadre d'une forme résiliente plurimillénaire.

---

<sup>369</sup> On trouve d'autres exemples dans la bibliographie, et notamment à l'intérieur des trois volumes *Les formes du paysage* (régions de Beaugency, de Sagonne, de la Tierra de Campos, etc.) [Chouquer (dir.) 1996a et 1996b, (dir.) 1997].

### 3.2.2. *La multiscalarité et les différents niveaux de formes*

Ces quelques études vendéennes et extrarégionales, montrent l'intérêt de prendre en compte les différentes échelles auxquelles on travaille, en les distinguant et en les associant, pour faire émerger de nouveaux objets. Il faut toujours avoir à l'esprit la variabilité des informations quand on manie les échelles, spatiales et temporelles, ce qu'a parfaitement exprimé Roger Brunet : « selon l'échelle, on change aussi l'"optique" et le niveau d'information » [cité par Lepetit 1996 : 83]. Allons plus loin : un objet change de forme et de contenu selon l'échelle à laquelle on l'étudie. La dimension spatiale d'un réseau de formes est donc sans cesse conditionnée par les modalités de son observation. À l'adoption d'une échelle correspond, avant tout, le choix d'un point de vue de connaissance. Elle exprime une intention délibérée de viser un objet et indique le champ de référence à partir duquel l'objet se pense [Lepetit 1996 : 86]. Ainsi s'explique la tardive découverte des réseaux radioquadrillés : les chercheurs se sont focalisés sur la seule échelle spatiale du terroir et du finage, sur l'échelle territoriale de la paroisse et de la seigneurie, sur l'échelle temporelle du Moyen Âge – et en particulier celle de la « rupture » de l'an Mil – et sur l'échelle disciplinaire de la géographie historique qui prend elle-même appui sur une discipline institutionnalisée, l'histoire médiévale. Ils ne pouvaient donc voir la réalité planimétrique complexe, diachronique et non commensurable à l'échelle paroissiale, seigneuriale et médiévale. Ainsi, hormis les cas avérés de planifications géométriques, les formes radiales et quadrillées créent toutes deux des réseaux auto-organisés d'échelles différentes. Ces échelles donnent de la réalité des explications différentes qui ne sont exclusives l'une de l'autre – et partant, opposables l'une à l'autre – que lorsqu'on croit qu'elles valent à la même échelle [*id.* : 87]. L'archéogéographie associe au contraire les échelles dans une articulation et une variation constantes et en fait même une condition *sine qua non* des études qu'elle mène.

Ce sont donc les ruptures d'échelles, entre le radial induit par la polarisation de l'habitat au cours du temps et le quadrillé de structuration plurimillénaire, qui sont productrices de dynamiques et de formes dont l'association constitue la planimétrie des terroirs non planifiés. Cette forme radioquadrillée s'avère en définitive le produit de rapports d'échelles jusqu'alors mal perçus. Cela démontre également que les différents niveaux de formes, s'ils se recoupent et sont en interaction, sont parfois distincts et qu'on ne peut donc pas les résumer les uns aux autres.

### **Conclusion 3.**

Le terme « radioquadrillé » apparaît particulièrement explicite pour qualifier les réalités planimétriques associées à la trame actuelle et courante des habitats. Cependant, il convient de garder à l'esprit que ce n'est qu'une facilité de langage car il ne s'agit pas de durcir l'objet et de remplacer le modèle radioconcentrique dominant par un autre objet qui serait utilisé de manière aussi rigide. L'avantage de cette dénomination est de traduire ce qu'on observe principalement quand on étudie la planimétrie et qu'on privilégie la « logique du lieu ». La recherche sur les terroirs non planifiés doit en effet s'attacher à étudier cette « logique du lieu » et prendre en compte les nouveaux objets qui en émergent. Il s'agit d'une autre logique historique, plus respectueuse de la temporalité de

chaque élément composant une planimétrie. L'objet parcellaire radioquadrillé est, en ce sens, exemplaire ; bien qu'il soit plus délicat à étudier que la forme radioconcentrique, il est aussi beaucoup plus intéressant et fécond car il se situe en dehors des interprétations strictement morpho-historiques.

L'archéogéographie, en variant les échelles, en inscrivant ses observations sur la longue durée, en prenant en compte les phénomènes de transmission des formes, en partant de la morphologie plutôt que des textes et en privilégiant la « logique du lieu », permet de réévaluer les interprétations sur les formes du paysage médiéval. Elle ne les cantonne pas à la seule relation au pouvoir et les installe au contraire dans une logique avant tout géographique et diachronique (FIG. 174). **À l'analyse, il n'existe donc pas de formes spécifiques du Moyen Âge ainsi qu'on l'a cru pour la forme radioconcentrique ; celle-ci s'avère plutôt exceptionnelle.** C'est au contraire la forme radioquadrillée qui apparaît majoritaire, associant des niveaux morphologiques différents à des échelles spatiotemporelles variées. Ces réseaux ne sont pas spécifiquement médiévaux, et encore moins nés autour de l'an Mil, car ils représentent une réalité complexe qui associe des formes héritées et plus récentes, dans une combinaison elle-même sujette à évolution sur la longue durée. En tant qu'objets spatiaux forts, ils échappent donc à tout classement chrono-typologique et nécessitent une analyse morphologique qui prenne pleinement en compte les diverses dynamiques spatiotemporelles.

Pour l'étude des relations entre les pouvoirs et l'aménagement de leurs territoires, il semble donc opportun d'inverser la manière de poser le problème. Il s'agit non pas d'illustrer la description des pouvoirs par une surinterprétation des formes mais bien d'apprécier en quoi ces pouvoirs, à différentes échelles, contribuent à donner forme à l'espace (limites de banlieues, de franchises, auréoles de défrichement, polarisation du réseau viaire par un point fort, etc.) et comment ces formes « projetées » composent avec des matérialités déjà en place et profondément hybridées.

## **Conclusion du chapitre 1**

Nos analyses morphologiques dans le Sud-Vendée ainsi que certains dossiers extrarégionaux, en variant les échelles spatiotemporelles et en réhabilitant la dimension morphologique, ont permis de proposer des voies de recherche pour réévaluer les objets traditionnels de la géographie historique et de l'histoire médiévale, aujourd'hui en crise. De nouveaux objets émergent qui s'avèrent plus en phase avec l'état de la recherche et plus pertinents pour qualifier les logiques écouménéales : les dynamiques parcellaires sous le modelé végétal omniprésent, le système de peuplement de longue durée plutôt que le seul village médiéval coupé de ses héritages et la forme radioquadrillée majoritaire par rapport à une forme radioconcentrique exceptionnelle. Les exemples sud-vendéens et extrarégionaux confirment tous l'évidence et la force de ces nouveaux objets. La prise en compte de plusieurs notions a rendu possible ce processus de substitution : la complexité, la dynamique, la longue durée, la multiscalarité, l'hybridation, la « logique du lieu ». Leur exploitation à chaque étape de l'analyse a permis en définitive de proposer une autre lecture des réalités géohistoriques, plus respectueuse des dynamiques qui les composent.

## CHAPITRE 2 - LE TEMPS DES NOUVEAUX « ACTANTS »

Dans le cadre de cette thèse, la dimension géographique des réalités étudiées s'est toujours révélée primordiale et première dans nos analyses. Pour autant, leur dimension chronologique n'a jamais été exclue ou contestée lorsqu'elle se justifiait. Nous l'avons le plus souvent abordée selon une échelle de temps long et sans *a priori* morpho-historique. Seules quelques unités morphologiques circonscrites relèvent en effet d'une action planifiée des sociétés et, pour cette raison, datée (même si l'évolution de la forme se réalise ensuite sur un mode auto-organisé). Le réseau de formation « rouge » est, quant à lui, apparu comme une construction planimétrique de longue durée – associant des formes parcellaires et viaires – et non l'objet d'un projet global, concerté, par une société en un temps donné. Son étude a cependant permis de faire ressortir deux périodes le plus souvent sous-estimées dans l'histoire des formes des paysages : l'Âge du Fer et le haut Moyen Âge. Les données actuelles, sud-vendéennes mais aussi extrarégionales, montrent qu'elles participent activement à l'élaboration et à la résilience des grandes orientations de ce réseau. Pour cette raison, nous les désignons ici par le terme d'« actants ». Proposée par Bruno Latour pour qualifier les composants non-humains des objets scientifiques [Latour 2006], cette expression semble particulièrement éclairante pour faire exister ces deux périodes dans l'étude de la planimétrie.

### 1. La Tène finale : le temps de l'émergence de la planimétrie

#### 1.1. *Chronologie et nature des gisements sud-vendéens*

Parmi les rapports de fouille consultés pour l'analyse des données archéologiques sur notre secteur, quatorze concernent des gisements ayant livré des vestiges de l'Âge du Fer (**TABLEAU 4**). Rappelons brièvement leur nature et leur chronologie précises (pour cette période uniquement) :

- La Bergerie :
  - *occupation* : ferme de La Tène finale
  - *planimétrie* : pas de parcellaire associé
- St-Linaire :
  - *occupation* : enclos cultuels et/ou funéraires de la fin de l'Âge du Bronze/début de l'Âge du Fer et quelques fossés de l'Âge du Fer *s.l.* + *ferme du Haut-Empire*
  - *planimétrie* : quelques rares fossés isoclines avec ceux de la phase gallo-romaine
- La Belle Jouanne :

- *occupation* : probable enclos agricole de La Tène finale
- *planimétrie* : quelques rares fossés associés à l'enclos et isoclines
- Le Pas de Noyer :
  - *occupation* : ferme de La Tène finale. + *occupation au Haut-Empire*
  - *planimétrie* : un grand fossé associé à l'enclos et des fossés parcellaires gallo-romains légèrement discordants
- Les Noëls :
  - *occupation* : ferme de La Tène finale. + *occupation au Haut-Empire*
  - *planimétrie* : deux chemins isoclines avec l'enclos du Haut-Empire
- Les Grandes Versennes :
  - *occupation* : ferme de La Tène finale. + *occupation du Haut-Empire*
  - *planimétrie* : pas de parcellaire associé
- Le Grand Paisilier :
  - *occupation* : ferme de La Tène moyenne et finale
  - *planimétrie* : pas de parcellaire associé
- Lelleton :
  - *occupation* : enclos funéraire de La Tène finale. + *ferme du Haut-Empire*
  - *planimétrie* : pas de parcellaire associé
- La Marzelle :
  - *occupation* : ferme de La Tène finale
  - *planimétrie* : quelques fossés à proximité mais non sondés
- Les Sables de Loi :
  - *occupation* : structures indéterminées de l'Âge du Fer
  - *planimétrie* : fossés inexploitable car mal datés (protohistoriques *s.l.*) mais peu d'enchevêtrement
- Les Fillasses :
  - *occupation* : ferme de La Tène moyenne. + *petit cimetière du Haut-Empire*
  - *planimétrie* : pas d'analyse morphologique car le gisement est situé hors du secteur étudié. Un seul grand fossé au sud, isocline avec l'enclos
- Les Genêts :
  - *occupation* : ferme de La Tène finale. + *occupation jusqu'au début du dernier quart du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.*
  - *planimétrie* : pas d'analyse morphologique car le gisement est situé hors du secteur. Les hypothèses de phasage sont à prendre avec précaution car, de l'avis même de l'archéologue Olivier Nillesse, l'histoire des fossés est difficile à établir en raison des problèmes de conservation et de lisibilité de certaines stratigraphies. Le parcellaire et les chemins sont, quant à eux, postérieurs à l'enclos et présentent un décalage de quelques degrés vers l'est. On observe cependant des cas d'isoaxialité et d'isoclinie entre les deux phases. Le groupe 1 identifié par Olivier Nillesse correspond à certaines limites du cadastre napoléonien ou bien à des fossés présentant la même orientation et suggérant une datation moderne. Le groupe 2, d'orientation très légèrement différente, présente quelques fossés cohérents avec le fossé occidental de l'enclos mais également avec la planimétrie du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces fossés ont été datés pour leur comblement de la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., soit après les niveaux romains de la ferme. Ce « réseau » a donc été mis en place après l'abandon du site. Cependant, le mobilier contenu dans les

remplissages indique la proximité d'une occupation. Le dernier groupe, discordant, n'a pu être daté. Le décalage avec la trame moderne s'explique probablement par le remembrement des parcelles touchant la route de Fontenay-le-Comte à Marans construite au XIX<sup>e</sup> siècle qui régularise le tracé de l'ancien chemin.

- Le Coq Hardi :

- *occupation* : ferme de La Tène finale. + *occupation au début du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.*
- *planimétrie* : pas d'enchevêtrement mais reprise des formes de l'enclos

- Le Chêne Tord : rempart de l'Âge du Fer (utilisé pendant toute la période).  
+ *habitat du Haut-Empire (1<sup>er</sup> apr. J.-C.)*

Ce corpus de gisements montre principalement un habitat agricole gaulois particulièrement visible à La Tène finale et dont l'occupation se prolonge jusqu'au Haut-Empire.

## ***1.2. La bifurcation de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. dans l'occupation du sol***

Peu de gisements présentent des ensembles linéaires fossoyés conséquents. Cinq n'ont pas de parcellaire associé à l'enclos ou aux enclos identifié(s) et sept ne possèdent que quelques rares fossés, voire un seul. Hormis ceux qui ne sont pas datés car non sondés ou trop mal conservés, les fossés sont isoclinaux avec l'enclos gaulois ou avec celui de la phase romaine suivante, parfois avec les deux. Ces douze sites apportent ainsi des informations sur l'intégration des formes fossoyées *de l'habitat* (les enclos) dans la planimétrie et non sur les systèmes parcellaires associés à cet habitat.

Il nous est donc impossible de contribuer à l'étude de l'enchevêtrement des formes entre les différentes phases chronologiques comme on a pu le faire ailleurs [Marchand 2003b ; Chouquer 2005, 2006, 2007d]. Excepté pour le gisement du Pas de Noyer, seul le calcul automatique des orientations et les analyses statistiques qui en découlent permettent dans notre secteur de percevoir ce phénomène de régularisation des formes (*Cf. supra*, Partie 3 – Chap. 2 – 4.1.2.).

Les gisements présentant des ensembles parcellaires interprétables sont : St-Linaire pour sa phase du Haut-Empire, Le Pas de Noyer pour les fossés gallo-romains, Les Noëlés pour les chemins antiques et Les Genêts pour les fossés et chemins postérieurs. Le point commun entre ces trois sites réside dans la phase romaine qui voit se développer des fossés parcellaires. Si l'on met à part le cas de St-Linaire qui n'a pas connu de ferme gauloise et dont le premier véritable établissement agricole date du Haut-Empire, l'explication nous semble résider dans l'analyse de l'occupation du sol et les hypothèses proposées par les archéologues à propos de la transition entre la période gauloise et la période romaine.

Cécilia Courbot-Dewerdts a observé à l'échelle du quart nord-ouest français le même phénomène : les filiations directes semblent très rares, bien que les établissements occupent les mêmes terroirs [Courbot 2000 : 463-473]. Ce cas de figure se caractérise par

des déplacements et des transformations importantes des établissements ruraux au début de l'époque romaine. Mais ces déplacements sont le plus souvent minimes, de l'ordre de quelques centaines de mètres [*ibid.*]. C'est ce qu'on observe sur les gisements de La Belle Jouanne et des Terres Douces, situés à quelques centaines de mètres et qui correspondent, respectivement, à une ferme de La Tène finale et à des structures du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., probablement liées à un habitat tout proche. Ces déplacements expliquent également qu'une forte proportion de sites gaulois soit recoupée par des fossés gallo-romains : « Il y a donc déplacement du cœur de l'exploitation, les fossés découverts constituant les structures périphériques d'une exploitation située hors emprise » [*id.* : 472]. La « rupture » observée dans l'occupation du sol au tournant de notre ère se caractériserait donc moins par un abandon des sites que par un déplacement des centres d'établissements ruraux (**FIG. 175**) [*ibid.* ; Courbot 1999 : 148]. Olivier Nillesse a d'ailleurs souvent souligné que le mobilier du Haut-Empire retrouvé dans les fossés agraires recoupant les sites gaulois témoignait d'une occupation à proximité, comme aux Genêts [Nillesse 1997 ; Courbot-Dewerd 2003 : 141-142].

Cette thèse permet en outre d'expliquer pourquoi l'on repère des éléments parcellaires et viaires sur les anciennes fermes. De la même manière, on trouve toujours quelques fossés subactuels dans les fouilles puisque, en-dehors des habitats encore occupés, le parcellaire agraire domine l'espace rural (en tout cas dans notre secteur). Ces éléments planimétriques romains confirmeraient une étape de réorganisation des campagnes au détriment des anciennes unités agropastorales, abandonnées au profit des cultures. Il se produit clairement une mutation dans le réseau d'habitat et dans la planimétrie à l'échelle du site archéologique.

Mais peut-on aller plus loin et suivre Olivier Nillesse quand il suppose que ce regroupement induit une mise en place des parcellaires qui, associée à la création du centre économique du Langon, traduirait une gestion plus rationalisée de la campagne ? Faut-il attendre la période romaine pour que la planimétrie se « continentalise » ? Cette interprétation semble logique et cohérente avec les vestiges archéologiques, mais elle nous semble néanmoins sous-estimer l'impact des occupations laténiennes sur la planimétrie agraire. Par ailleurs, elle n'explique pas pourquoi nombre d'enclos gaulois sont cohérents avec la planimétrie transmise (isoclinie fréquente avec le réseau rouge et/ou la planimétrie de 1950) et elle omet le fait majeur que constitue l'exploitation importante de la plaine durant La Tène finale et que l'abondance des sites gaulois et des enclos perçus en photo-interprétation probablement protohistoriques suffit à démontrer. Il nous semble qu'intervient ici un problème relatif aux documents archéologiques et, plus précisément, à l'emprise des fouilles. Les fermes indigènes ont en effet été explorées sur des surfaces relativement réduites au regard des problématiques archéogéographiques (**TABLEAU 4**) : de 8 500 m<sup>2</sup> environ pour la plus petite surface (Le Coq Hardi) à 19 200 m<sup>2</sup> (les Fillasses) pour la plus grande, soit 11 700 m<sup>2</sup> en moyenne. En comparaison des gisements récents ayant permis de faire avancer de manière conséquente la réflexion sur l'histoire de la planimétrie agraire, les fouilles comprises dans notre secteur apparaissent bien étroites, en tout cas trop limitées pour comprendre la structuration d'un terroir. Ainsi, les 50 ha fouillés intégralement sur la ZAC du Long Buisson près d'Évreux (Eure) – sur les 157 ha sondés – ont permis de mettre au jour un vaste ensemble de fossés parcellaires qui témoignent d'une mise en réseau des différents éléments [Carpentier, Lepaumier & Marcigny 2004 ; Chouquer 2005 : 31-32]. L'absence de parcellaire associé pourrait ainsi



s'expliquer par un « effet de source » qui rendrait l'hypothèse d'Olivier Nillesse valable uniquement à grande échelle, dans les limites des fouilles. Mais il faut, pour débattre de la planimétrie agraire, passer à une plus petite échelle, celle du terroir et surtout *des terroirs*.

### **1.3. À petite échelle : l'émergence du réseau rouge à La Tène finale**

#### **1.3.1. Non pas un « parcellaire gaulois » mais un héritage laténien**

Nous n'avons pas identifié dans le secteur étudié de *cohesive system* des Âges du Bronze et du Fer à l'image de ceux découverts, en particulier par les archéologues anglais, dans les années 1970 [Fleming 2008 (1988)]. Ces derniers correspondent à des systèmes très probablement planifiés, à la structure régulière et homogène, alors que les réseaux de formation présentent une trame géométrique irrégulière et ne sont pas le fruit d'une planification mais d'une adaptation aux contraintes du milieu, en particulier aux conditions oro-hydrographiques, qui se réalise sur la longue durée. En Gaule, en l'état des données archéologiques actuelles, le seul réseau protohistorique pour lequel on pourrait poser l'hypothèse d'une éventuelle planification est celui de l'Oscheret, dans la vallée des Tilles et de l'Ouche (Côte-d'Or), mis en évidence par Gérard Chouquer (FIG. 176)[Chouquer 1996a ; Chouquer 2005 : 37-40]. La structuration d'un parcellaire gaulois cohérent à partir d'une grande voie (la voie Traversaine) s'y caractérise par une régularité des linéaments et une adaptation aux données topographiques et géopédologiques, par l'organisation de l'espace au moyen de structures intermédiaires remarquables et enfin par la présence de modules approximatifs dans l'espacement des lignes maîtresses définissant les structures intermédiaires et la disposition dépendante de l'habitat [Chouquer 1995 : 19 ; Chouquer 2007d : 25]. Le réseau vendéen étudié ici et les réseaux de formation observés dans d'autres régions ne présentent pas de modules ni une disposition aussi cohérente des formes. En outre, mêmes s'ils semblent avoir connu un moment important de leur histoire à la période gauloise, ils ne sont pas pour autant des réseaux *gaulois* : ils se rapportent tout autant aux autres périodes et procèdent avant tout d'une évolution plurimillénaire.

La photo- et carto-interprétation des formes actuelles ou du XIX<sup>e</sup> siècle, et leur interprétation en tant qu'héritage d'une structure morphologique plus ancienne permettent néanmoins de réfléchir à l'histoire de la structuration des formes en réseau. Gérard Chouquer a récemment rappelé l'esprit de cette démarche et ses limites en commentant l'étude morphologique de Sandrine Robert sur le plateau de Melun-Sénart (FIG. 177) :

Sandrine Robert (1996) qui montre l'insertion d'une ferme indigène gauloise fouillée dans un quadrillage souple de voies et de fortes limites parcellaires, reconstitué par carto et photo-interprétation, se réfère non pas à un parcellaire gaulois, mais à une structure planimétrique dont on a toutes les raisons de penser, par raisonnement, qu'elle est héritière d'une forme gauloise et antique de même type, quoique encore méconnue. Dans la vallée des Tilles, au contraire, la ferme indigène fouillée de Genlis « Terre du Varin » est inséré dans un ensemble de traces fossiles synchroniques et qui

forment « son » parcellaire (Conche 1994 ; Chouquer 1996). Mais c'est le second type, hérité, qui est le plus fréquent [...]. [Chouquer 2006 : 75]

Ces formes ne sont donc pas celles d'aujourd'hui mais une sorte d'empreinte, et la carte des formes gauloises est à rechercher aussi bien dans la carte des formes fossiles qu'héritées [Chouquer 2005 : 30].

### 1.3.2. *Les indices de l'héritage laténien*

L'analyse a mis en évidence l'existence d'une grande trame morphologique organisant la majorité de la fenêtre étudiée (le réseau « rouge »). Les données archéologiques ont, quant à elles, montré que les structures et les fossés qui adoptaient l'orientation de ce grand réseau appartenaient à toutes les périodes, depuis La Tène jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons donc conclu à l'impossibilité de dater cette trame, d'une période ou d'une autre et, pour cette raison, nous l'avons qualifiée de réseau de formation. Elle associe des éléments parcellaires, viaires et hydrographiques – il s'agit donc d'un réseau profondément hybridé – et se construit sur la longue durée selon un mode dynamique et auto-organisé. Mais sa cohérence morphologique est frappante et s'explique par une relation très forte aux réalités oro-hydrographiques, cruciales en matière d'agriculture. S'il n'est pas question de dire que cette trame *est* gauloise – elle existe à toutes les périodes – il nous semble néanmoins que le second Âge du Fer, et en particulier La Tène finale, apparaît, du moins dans la plaine vendéenne où les fermes indigènes ont été fouillées, comme un moment fort de son histoire, probablement celui de son émergence<sup>370</sup>.

Une première raison, logique, amène à poser cette hypothèse et nous l'avons d'ores et déjà mentionnée : les preuves archéologiques de la mise en culture de la plaine à La Tène finale ne manquent pas. En Haute-Armorique également, la majorité des enclos est mise en place au second Âge du Fer et surtout à la fin de la période qui se retrouve donc interprétée comme une grande phase de conquête agraire [Meuret 2000 : 102]. À l'échelle nationale, et en l'état actuel des connaissances, une bifurcation est identifiée dès les III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C. ; elle se caractérise par plusieurs phénomènes [Ferdrière *et al.* 2006 : 11-15 ; Brun & Ruby 2008 : 114-115] :

- le passage d'outils agricoles en bois ou en bronze à des outils essentiellement en fer permettant de labourer plus profond et plus vite et donc d'agrandir les surfaces cultivées, en particulier les sols plus lourds ;
- le nombre important de sites mis au jour par l'archéologie préventive ;
- les études palynologiques démontrant une augmentation importante des espaces cultivés.

Ces faits concourent à démontrer une pression humaine plus forte sur les milieux. À l'échelle nationale, les archéologues observent que les exploitations installées principalement dans les fonds de vallée gagnent alors peu à peu les vastes plateaux, et le nouvel outillage rend plus aisé le creusement de fossés parcellaires, le tracé de la voirie, l'installation de clôtures, drains, haies, en résumé, toute limite marquant le sol [Brun &

---

<sup>370</sup> Rappelons qu'en l'état actuel des recherches il n'est pas possible de mettre en évidence une mise en valeur intensive durant l'Âge du Bronze.

Ruby 2008 : 115]. Cette matérialisation fossoyée témoigne aussi, selon Patrice Brun et Pascal Ruby, de la « volonté d'une matérialisation plus poussée des droits d'usage, voire de la propriété de la terre » [*id.* : 118]. Nous pensons donc que la taille trop réduite des fenêtres archéologiques empêche de mettre en évidence la parcellisation induite par ces mises en culture.

La seconde raison, purement morphologique, réside dans le phénomène assez fréquent d'isoclinie entre les structures gauloises et le réseau rouge. L'étude statistique a montré qu'il concerne 57 % des gisements gaulois situés dans la zone d'extension du réseau. Ce nombre montre qu'il existe une corrélation réelle entre les structures et le réseau rouge. En outre, ce pourcentage ne comprend pas les gisements aux orientations cohérentes avec la planimétrie de 1950 mais discordantes avec le réseau rouge.

S'il n'est pas possible de dire que le réseau rouge *est* gaulois compte tenu de la diversité des périodes qui le définissent et de son caractère auto-organisé, il apparaît néanmoins que la période La Tène finale voit cette trame émerger, en lien avec le développement des fermes indigènes. La question du degré de continentalisation de cette trame à cette époque est impossible à trancher en l'absence de fouilles plus nombreuses et plus étendues. Cécilia Courbot-Dewerd, dans son corpus d'une centaine de sites couvrant tout le nord-ouest de la France, a décelé une structuration plus forte des établissements ruraux entre La Tène finale et le Haut-Empire, c'est-à-dire plus intégrés dans un réseau parcellaire (**FIG. 178**) [Courbot 2000 : 468 ; Courbot-Dewerd 2003 : 139-140]. Tout en soulignant les limites de l'exercice statistique en l'absence de fouilles plus étendues, et malgré l'existence de contre-exemples, elle observe une certaine tendance à une organisation de plus en plus forte de l'espace environnant l'habitat qui s'effectue probablement selon des rythmes différents selon les sites et les régions : « En effet, si le phénomène paraît confirmé, de manière quantitative, il ne s'agit pas d'un modèle d'évolution strict, avec un rythme chronologique bien défini, mais d'une simple tendance globale » [Courbot-Dewerd 2003 : 140]. Les prospections intensives dans la vallée de l'Aisne semblent confirmer ce phénomène [Courbot 2000 : 470].

Le fait qu'on trouve 53 % des structures gallo-romaines des gisements étudiés ici orientées selon le réseau « rouge » contre 75 % à la période suivante semblerait témoigner également de cette tendance vers un développement plus important et une trame plus prégnante (*Cf. supra*, Partie 2 – Section 3 – Chap. 2 – 4.2.3.). **La période gauloise apparaît ainsi comme le véritable moment de la mise en place de la trame rouge, et la période romaine comme celle de son développement qui lui donne toute son ampleur.** Ces résultats vont donc dans le sens de ce qui a pu être observé récemment dans d'autres régions [Chouquer (dir.) 1996a, 1996b et 1997 ; Chouquer 2005, 2006, 2007d]. Toutes les régions n'ont pas connu les mêmes rythmes de transformation, et le manque de données concernant les époques antérieures pose problème. Cependant, si quelques exemples soulignent que les sociétés de l'Âge du Bronze ont pu localement connaître des systèmes parcellaires – modestes en France et très étendus en Angleterre – la fréquence des datations du second Âge du Fer et du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. fournies par les fouilles semble indiquer une étape importante, un moment privilégié, dans leur processus de « réification », même si nous ne pouvons pas en tirer de conséquences concernant la date de la mise en place des réseaux. Comme l'écrit Gérard Chouquer :

[...] l'émergence de la planimétrie est un phénomène spécifique qui n'aura plus jamais d'équivalent et, pour l'essentiel, il se produit dès ce qu'il est convenu d'appeler

la protohistoire, pour se développer plus intensément à l'époque laténienne (second Âge du Fer). La conquête et la colonisation romaines comme "la révolution" de l'an Mil n'apparaissent plus en tant que ruptures initiatrices. Le second Âge du Fer est cette phase au cours de laquelle apparaît la "continentalisation" des formes au moyen de routes, de chemins, de parcelles et de réseaux d'habitats, la plupart placés désormais en situation de connexion. [Chouquer 2005 : 29]

Il est probable que cette émergence soit concomitante de la densification de l'habitat que nous montrent les données archéologiques, phénomène qui implique une mise en relation de ces points [Chouquer 2005, 2006].

La structuration du réseau rouge se fait ensuite sur un mode auto-organisé qui permet la résilience des formes à partir d'un héritage. Gérard Chouquer a démontré l'émergence de la planimétrie à l'Âge du Fer ; rappelons qu'il constate que « sur la base d'une sélection qui fonctionne selon des critères complexes (déterminismes physiques, choix sociaux), ce qui domine le plus souvent c'est une orientation parcellaire principale, issue généralement de la phase d'émergence laténienne » [Chouquer 2005 : 30]. La forme résiliente devient alors, dans la durée, le « cadre d'évolution de la planimétrie ». Les périodes suivantes apportent évidemment des transformations mais aucune refonte radicale du parcellaire ne permet de changer les orientations qui dominent la forme des terroirs ordinaires (à l'exception des cas d'assignation de terres) [*id.* : 33]. C'est ce qu'on observe pour le haut Moyen Âge dont la « discrétion » dans les données de fouille, s'explique par cette auto-organisation d'une forme « survivante ». C'est ce que nous souhaitons maintenant argumenter.

## **2. Le parcellaire du haut Moyen Âge : les espoirs d'une rénovation**

### ***2.1. Inexistence d'une strate parcellaire génératrice médiévale***

#### *2.1.1. La faiblesse du corpus étudié*

Le corpus des gisements du haut Moyen Âge permettant de parler de la planimétrie durant cette période est très faible. La plupart des sites fouillés ne comportent pas de fossés ou ceux-ci ne sont pas datés. Seuls quelques-uns présentent des éléments assez structurés pour être exploités :

- St-Linaire : on observe à l'ouest du site une transmission des orientations entre la période gallo-romaine et les VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles et, à l'est du site, une transmission entre les formes des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et l'époque moderne. Les fossés du haut Moyen Âge correspondent plutôt à des délimitations de l'habitat et du cimetière alors que les fossés médiévaux postérieurs constituent un parcellaire agricole. Cette nouvelle trame respecte, au sud, les axes des deux enclos altomédiévaux mais s'en affranchit au fur et à mesure qu'elle s'en éloigne et tend, au nord du site, à s'orienter vers le nord-ouest. Le tout s'avère

cohérent avec la planimétrie de 1950 mais discordant avec le grand réseau de formation « rouge » qui n'organise pas la planimétrie de la boucle du Lay où sont installés les vestiges.

- La Papaudière : les structures altomédiévales réoccupent un ancien site gallo-romain et reprennent les orientations antiques qui s'articulent avec le réseau « rouge », encore prégnant aujourd'hui à cet endroit.

- Le Champ de Gré : ce gisement est difficile à exploiter (conditions topographiques peu propices à la conservation des vestiges) car le réseau parcellaire antérieur au VII<sup>e</sup> siècle reste non daté. En outre, aucune véritable organisation spatiale ne semble régir l'implantation des structures altomédiévales. Cependant, les structures du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. et du haut Moyen Âge n'apparaissent pas discordantes. Les fossés et les murs s'inscrivent en effet dans le réseau « rouge » et sont cohérents avec la planimétrie de 1950.

- Les Ouches : aucun parcellaire gallo-romain n'a été retrouvé. Un grand fossé orienté NE/SO semble avoir constitué l'axe fondamental pour le développement des structures altomédiévales (chemin-creux). Il a généré un réseau de petits fossés orthogonaux (zone 1), assez rectilignes et peu profonds (très érodés), le tout s'inscrivant dans l'orientation du réseau rouge. Leur remplissage limoneux très homogène et parfois difficile à distinguer de l'encaissant a compliqué les observations stratigraphiques, mais la cohérence du plan d'ensemble plaide en faveur d'un fonctionnement synchrone. Quant au mobilier d'origine antique et altomédiévale, il est très pauvre et invite de ce fait à la prudence au niveau de la datation.

Quelques observations générales peuvent être faites :

- le site de St-Linaire montre une phase de création parcellaire à la fin du haut Moyen Âge (vers le XI<sup>e</sup> siècle). Le site des Ouches comporte également des fossés créés au haut Moyen Âge mais dont la datation précise est impossible ;

- sur les trois sites comportant des vestiges antérieurs, on observe une résilience de l'information planimétrique par « transformission », c'est-à-dire une transmission de l'orientation et un déplacement des limites ;

- ces structures archéologiques s'articulent très bien avec l'orientation du réseau rouge ;

- peu de sites archéologiques du haut Moyen Âge comportent des fossés au regard des autres périodes, du moins pour l'espace habité. Le mode de délimitation de l'espace domestique semble avoir été différent (haies, clôtures légères). Évidemment, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de parcellaire. On touche ici aux limites des données archéologiques qui surreprésentent certains vestiges au détriment d'autres modes d'appropriation de l'espace, moins marquants, plus fugaces et donc moins perceptibles.

### *2.1.2. Le haut Moyen Âge n'est pas une grande période de création parcellaire*

Ces constats rejoignent ceux formulés à propos d'autres gisements, en d'autres lieux, et amènent à dessiner les contours de la planimétrie altomédiévale. Le premier point qui s'impose à l'analyse est qu'il n'existe pas, au haut Moyen Âge, d'émergence planimétrique comparable à ce qu'on observe pour la fin de l'Âge du Fer et l'Antiquité. À l'étranger, des exemples de sites archéologiques montrent une création parcellaire comme

à Odoorn (IX<sup>e</sup> siècle) et Gasselte (XII<sup>e</sup> siècle) aux Pays-Bas où des enclos de fermes abandonnées ont déterminé des limites parcellaires postérieures, ou encore à Wharram Percy, en Angleterre, où certains chemins et limites ont repris le tracé d'enclos de l'Âge du Fer [Nissen Jaubert 1996b : 83 ; Nissen Jaubert 1998 : 216]. En Bretagne, les sites du Teilleul et de Louvaquint à Montours montrent une création parcellaire importante durant le haut Moyen Âge qui permet la transmission d'une orientation protohistorique dans le parcellaire moderne (*Cf. supra* – Partie 1 – Chap. 1 – 3.1.2.). Ces exemples restent cependant rares et, même si on en trouvait d'autres, il est probable que cela ne suffirait pas à inventer une strate génératrice parcellaire altomédiévale parce que celle-ci n'existe pas en tant que telle<sup>371</sup>. On ne découvrira pas en effet *le* parcellaire médiéval à hauteur de ce qu'on découvre lors des fouilles préventives pour les formes laténiennes et gallo-romaines. Le ratio entre les gisements laténiens et antiques comportant des fossés et les gisements altomédiévaux apparaît nettement en faveur de la première catégorie. Enfin, la morphologie altomédiévale n'apparaît pas différente, sur ces gisements, de celle de la protohistoire, ce qui invite à souligner qu'il n'existe pas de forme spécifiquement médiévale dans l'histoire de la création planimétrique.

Il nous faut rappeler ici la contrainte méthodologique qui complique le problème de la datation des fossés. Les artefacts trouvés dans les fossés marquent en effet le plus souvent leur comblement que leur creusement de la structure, ce qui n'est pas toujours très clair dans les rapports de fouilles. Il serait également utile d'effectuer un retour critique sur les fossés contenant du mobilier non daté en fonction des connaissances récentes sur la céramique du haut Moyen Âge, longtemps mal documentée. Ainsi, entre les fossés dont le creusement est rattaché d'office à l'Antiquité, alors que leur mobilier ne peut être daté sauf à donner un terminus post quem et que les artefacts sont non datés par manque de connaissances précises, réside probablement une piste fructueuse de réévaluation archéologique de la question des fossés du haut Moyen Âge. Mais, on ne peut, à notre sens, s'arrêter au signalement de cette mauvaise datation relative et absolue du mobilier et des fossés. La relecture critique des rapports archéologiques pour lesquels nous avons procédé à un enregistrement fiable des structures linéaires fossoyées constitue évidemment une piste importante à approfondir mais n'empêche pas pour autant, au vu du nombre massif de données recueillies, de formuler des hypothèses de travail. En l'état actuel des recherches, il convient d'envisager d'autres clés d'interprétation pour saisir la morphologie altomédiévale.

Sur les sites altomédiévaux, on met rarement au jour des créations parcellaires, alors qu'on identifie de nombreux bâtiments très divers qui s'inscrivent dans le parcellaire préexistant. L'habitat altomédiéval semble jouer un rôle bien plus important que les formes parcellaires. C'est ce que signale l'enquête de Claude Raynaud sur le Lunellois qui dévoile, autour de sites émergeant pendant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, une tendance très nette à la structuration radiale de l'espace proche, alors que la trame parcellaire de fond reste marquée par les orientations du ou des cadastre(s) antique(s)

---

<sup>371</sup> Gérard Chouquer considère d'ailleurs que cette création parcellaire n'est que « l'effet retardé d'un développement des formes planimétrique initié sur le lieu à l'Âge du Fer avec un enclos, et seulement "continentalisé" près d'un millénaire plus tard, avec le développement du parcellaire à fossés, qui reprend l'orientation et la forme de l'enclos laténien. Ces parcellaires sont bien chronologiquement carolingiens, mais ils participent de la fin d'un processus qui, lui, est antique au sens très large » [Chouquer 2007d : 22].

(FIG. 40) [Maufras & Mercier 2002]. Nombre de ces formes deviennent rapidement relictuelles à la disparition des habitats initiaux. Ainsi, à St-Gilles-le-Vieux (Hérault), l'habitat médiéval, établi au carrefour de trois axes routiers antiques, n'a pas généré de nouvelles orientations parcellaires du fait de la primauté de l'organisation agraire antique, mais il a développé un réseau de chemins en étoile, complémentaire du croisement viaire initial. Ce dessin étoilé est encore observable aujourd'hui tandis que les quelques aménagements parcellaires carolingiens n'ont pas marqué durablement le parcellaire. Même la phase ultime de concentration du peuplement dans la région lunelloise ne réussit pas à transformer radicalement la forme, alors qu'elle donne naissance à la carte de l'habitat médiéval classique (la création du *castrum* de Lunel marginalise et concurrence définitivement de nombreux pôles antérieurs et en fait péricliter plus d'un) [*id.*]. **L'originalité de la période altomédiévale se situe donc moins sur le plan des formes parcellaires que sur celui de la dynamique de l'habitat.**

Durant la seconde partie du Moyen Âge, on n'identifie pas non plus de phase originale globale de création parcellaire. L'habitat se stabilise au terme d'un processus de concentration probablement commencé depuis le milieu du VII<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. et la forme viaire s'adapte à cette nouvelle carte fixée au XII<sup>e</sup> siècle en développant des formes radiales qui produisent une forme hybride radioquadrillée. Des exemples montrent qu'elle existe auparavant mais elle devient la forme courante des terroirs médiévaux non planifiés à partir de la fixation de la trame villageoise. La forme parcellaire se stabilise également avec la formation du dessin parcellaire par quartier, sur une base largement héritée des phases précédentes, et avec l'apparition de la désignation des parcelles par leurs confronts à des fins de recensement. Pour trouver de véritables créations parcellaires *planifiées*, il faut sortir de notre secteur et se placer sur des fronts de « colonisation », qu'il s'agisse de parcellaires de défrichement autour d'une abbaye [Deschamps & Pascal 1996 : 109], d'assainissement d'étangs (comme à Montady au XIII<sup>e</sup> siècle [Abbé & Portet 2002]) ou des entreprises agraires accompagnant les fondations de villeneuves et de bastides [Lavigne 2002]. Ces planifications agraires relativement importantes ne bouleversent cependant pas la carte de l'habitat et des paysages (elles se développent seulement sur le finage de la communauté) et n'introduisent pas nécessairement une rupture par rapport aux aménagements antérieurs.

## **2.2. L'importance décisive de l'héritage antique**

### *2.2.1. Une résilience majoritaire*

La part de l'héritage antique est fondamentale dans les formes du haut Moyen Âge et se caractérise essentiellement par une transmission des orientations. Jean-Loup Abbé écrivait à propos du parcellaire médiéval : « la permanence des trames parcellaires anciennes et de leur influence est déterminante » [Abbé 1996 : 224]. Cette résilience explique qu'on ne repère pas, en France, de planification entre les II<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. : l'héritage est à la base des transformations. Les nombreuses fouilles réalisées depuis vingt ans ont, par ailleurs, permis de démontrer qu'on ne peut retenir partout l'idée d'une réduction et d'un abandon des réseaux parcellaires durant l'Antiquité, idée longtemps

répandue dans la littérature des médiévistes (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 2.) [Duby & Wallon (dir.) 1975 ; Fossier 1980 à 1995 ; Pitte 2003].

Il convient de signaler à ce propos l'importance des travaux des antiquisants qui ont beaucoup contribué au développement des analyses morphologiques grâce aux études sur les centuriations romaines, réalisées avec le souci de prendre en compte la dimension diachronique de l'évolution de ces parcellaires. Les recherches en archéogéographie planimétrique sur la période médiévale leur sont donc largement redevables : leurs résultats ont permis de mettre en avant l'importance de l'organisation antique et l'évidente transmission qui en découle [Chouquer 1995]. Attardons-nous sur le village actuel de Lunel-Vieil, dans la plaine littorale du Languedoc (Hérault) dont les origines remontent au milieu du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. [Favory *et al.* 1994a ; Raynaud (dir.) 2007]. Les fouilles menées par Claude Raynaud depuis 1980 ont révélé qu'une première occupation avait été établie à cette époque, dans le cadre d'une vaste entreprise de conquête et de mise en valeur des terres, au contact de la plaine littorale de Montpellier et de la garrigue de l'arrière-pays. Le village médiéval s'est installé à 200 m au nord-ouest du site d'habitat groupé antique, dans un parcellaire fortement organisé par le quadrillage induit par la centuriation de *Sextantio-Ambrussum*. L'îlot central du village actuel est installé au carrefour de deux limites internes de centuries et les parcelles environnantes respectent globalement l'inclinaison du carroyage antique (**FIG. 179**). Même le cimetière des Horts, daté du début du haut Moyen Âge, fut installé sur un réseau orthogonal de fossés de drainage inclinés comme le réseau antique et comblés durant l'Antiquité tardive. Il convient de prêter attention à ce très bel exemple de continuité dans le temps et dans l'espace car, dans sa composition, dans sa topographie, dans sa position hiérarchique au sein du peuplement régional, ce village n'a jamais cessé de s'adapter à des cadres changeants. On ne doit donc pas, sous prétexte d'une transmission des formes, faire de Lunel-Viel un ensemble social homogène et fixe dans le temps.

En d'autres lieux, même en l'absence de réseau centurié constituant un cadre hérité prégnant, on peut observer des transmissions de longue durée. Peu de sites sud-vendéens permettent de l'illustrer finement mais les quelques informations disponibles alimentent cette hypothèse (*Cf. supra*, Partie 2 – Section 3 – 4.1.). Ailleurs, des exemples permettent d'argumenter cette observation. Ainsi, en Île-de-France, sur le site des Fourneaux à Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne) fouillé par Jean-Christophe Bats, une occupation s'étend, sur 6 ha, de l'Âge du Fer au début du XII<sup>e</sup> siècle, sans césure. Sandrine Robert a conduit une analyse morphologique qui a mis en évidence l'existence de réseaux de formes structurant le plateau de Sénart dès l'Antiquité et encore très présents sur le cadastre napoléonien [Robert 1995 et 1996b]. Sur le site même des Fourneaux, des limites fossoyées datant des périodes gauloise, antique et altomédiévale ont été retrouvées à l'emplacement de limites parcellaires relevées sur le cadastre napoléonien (isotopie et isoclinie) et dessinant de vastes réseaux quadrangulaires (**FIG. 177**). À la période carolingienne, le nouvel enclos marquant la limite nord de l'habitat s'inscrit toujours dans ces réseaux même si on note l'apparition d'un élément divergent, un chemin, qui sert alors également d'axe structurant pour l'habitat.



### 2.2.2. *Abandonner l'idée d'une discordance radicale avec l'Antiquité*

Compte tenu de l'importance de l'héritage antique et de l'absence d'une forme spécifiquement altomédiévale, il semble préférable d'abandonner l'idée d'une discordance morphologique radicale entre l'Antiquité et le Moyen Âge. Comme le rappelle récemment Anne Nissen Jaubert, « on oublie trop facilement que la survie jusqu'à nos jours des parcellaires antiques ou protohistoriques implique leur maintien durant le haut Moyen Âge » [Nissen Jaubert 2006 : 164]. En outre, les dernières recherches archéologiques et archéogéographiques montrent que la discordance existe dès l'Antiquité. L'idée d'une forme antique, originelle et pure qui se dégraderait et se diversifierait progressivement en fonction des apports des périodes suivantes n'est aujourd'hui plus valable. C'est, en tout cas, ce que montrent les exemples extra-vendéens, le corpus étudié ici ne permettant pas de développer ces observations. À Casteldebole (Bologne), les fouilles découvrent une évolution des formes antiques, du plus complexe au plus simple, et non l'inverse. Quand trois formes sont attestées entre la protohistoire et l'époque romaine, une seule perdure dans le temps et se réifie jusqu'à nos jours : la seconde phase romaine (**FIG. 180**). On passe donc de plusieurs orientations à une configuration monoclinale, et de l'enchevêtré à une certaine forme de simplification [Marchand 2003b]. Gérard Chouquer relève des faits similaires près de Rome à Tor di Mezzavia di Frascati mais aussi sur des sites archéologiques français et il en conclut que la discordance est présente dès l'Antiquité [Chouquer 2008b].

L'idée d'une transmission sur le plan morphologique n'exclut cependant pas l'existence d'éventuelles discordances à d'autres niveaux. Le constat réalisé par Jean-François Berger et Cécile Jung d'un horizon pédosédimentaire neuf, systématique, qui signe le passage d'une agriculture au pastoralisme en Valdaine et Tricastin entre le Bas-Empire et le haut Moyen Âge (jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle), témoigne ainsi d'une discordance agropédologique [Berger & Jung 1996]. Cet horizon correspond, selon l'endroit, à un sol de prairies humides ou de milieux palustres et reflète l'abandon des réseaux de drainage antiques et une certaine désorganisation des agrosystèmes ou bien une mutation des modes agro-pastoraux. Pour autant, cette discordance historique majeure n'empêche pas la transmission de la forme en plan lorsqu'il y a, plus tard, reprise de l'orientation et/ou de l'emplacement des fossés. Comme le souligne Gérard Chouquer, le regard change dès lors que « l'explication n'est pas uniquement à chercher dans des causes externes de type taphonomique (par exemple un optimum climatique bien pratique pour expliquer qu'il n'y a plus besoin de parcellaires fossoyés, ce qui justifierait qu'on ne voit pas le parcellaire). Elle est à rechercher dans la dynamique du parcellaire lui-même » [Chouquer 2007d : 30].

### 2.3. *Une dynamique structurellement auto-organisée*

Le haut Moyen Âge connaît majoritairement **une organisation des formes selon un processus complexe et de longue durée, qui conduit à envisager deux dynamiques auto-organisées parallèles mais non synchrones : l'une est lente et**

**concerne le parcellaire ; l'autre plus scandée, concerne l'habitat.** La dissociation entre les deux est un fait nouveau, et sa prise en compte effective permet de changer la façon même de raisonner sur les informations.

À partir des exemples vendéens et d'autres cas, on retire l'impression d'occupations très renouvelées mais s'insérant dans une trame parcellaire préexistante et ne proposant que très rarement une nouvelle structuration. Dans le Sud-Vendée, en l'état des connaissances, aucune bifurcation planimétrique n'est observable ni décelable à cette période. On se trouve donc bien dans un cadre d'organisation de l'héritage, avec des moments de création parcellaire dont il reste à apprécier la valeur (bifurcation ou non de l'histoire du système dans le lieu étudié).

Pour autant, ainsi que l'exprime justement Jean-Loup Abbé, cette transmission des formes « n'est pas passive, mais au contraire dynamique, puisque créatrice de nouveaux agencements et chargée d'autres fonctions » [Abbé 1996 : 225]. Les récentes avancées théoriques en morphologie – en particulier le travail de Claire Marchand – ont permis de préciser cette idée, inscrite au cœur de l'entreprise archéogéographique. Il apparaît que l'organisation des formes se fait selon une logique évolutive complexe, non-linéaire et résiliente. On désigne par le concept d'auto-organisation aussi bien ce processus dynamique que le résultat, c'est-à-dire la forme organisée appelée « structure ». Cette structure du système parcellaire et viaire est animée d'une résilience d'ensemble qui en assure la stabilité : « Une forme auto-organisée est une forme qui, grâce aux transformations dont elle est l'objet, maintient sa structure bien au-delà des circonstances historiques qui lui ont donné naissance » [Marchand n.p. (2001)]. Cette résilience ne relève donc pas d'un phénomène de conservation, de fixation définitive mais au contraire d'un processus complexe de désorganisations et de réorganisations successives, de changements incessants à un niveau microlocal, qui est celui des éléments constitutifs de cette structure [*id.*]. **Le Moyen Âge, et plus encore le haut Moyen Âge, constituent une grande période de mise en œuvre de l'auto-organisation des formes parcellaires : c'est probablement la « logique géographique » de cette période.** Il ne faut toutefois pas confondre « stabilité morphologique » et « stabilité sociale ». La première n'induit pas la seconde. De même, ce temps médiéval n'est pas pour autant une parenthèse mineure entre deux temps forts : il est bien majeur, parce que très long et affecté de nombreuses « transmissions ».

Cette logique évolutive auto-organisée impose donc d'inscrire cette période dans un cadre temporel et spatial bien plus long correspondant au processus d'organisation morphologique et spatial qui s'étend *grasso modo* de l'Antiquité aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles (avec des variations selon les lieux).

## **Conclusion 2.**

Nos propres analyses sur la planimétrie sud-vendéenne et, surtout, les observations réalisées ailleurs grâce aux différents travaux archéologiques préventifs et dossiers archéogéographiques permettent de dégager plusieurs conclusions qui dessinent autant de pistes de rénovation des études sur la planimétrie altomédiévale :

- tout d'abord, les phases historiques traditionnelles montrent leurs limites en archéogéographie car elles imposent un classement chrono-typologique des formes qui

entre en conflit avec la « logique du lieu », c'est-à-dire la logique géographique de la portion d'espace étudiée.

- La temporalité altomédiévale s'insère dans un processus morphologique de longue durée entre l'Antiquité et le XII<sup>e</sup> siècle environ (avec des variantes selon les régions) qui ne peut se comprendre sans l'étude des autres phases de ce processus.

- Le haut Moyen Âge semble aménager l'espace en reprenant l'orientation des grandes formes planimétriques (ce qui n'exclut pas des changements de modèles ou des variations locales), ce qui inscrit encore plus la forme « survivante » d'origine antique. Il serait d'ailleurs nécessaire, pour faire le point, d'engager un inventaire de toutes les formes altomédiévales ayant pu être observées en archéologie préventive.

- Cette mémoire des formes se fait selon un processus non linéaire qui se distingue des interprétations fixistes du paysage. La dynamique des formes du haut Moyen Âge est en effet structurellement auto-organisée.

- Il a cependant existé au haut Moyen Âge une création de formes parcellaires en raison de l'émergence de noyaux d'habitats et de la mobilité de leur hiérarchie, mais celle-ci ne s'est jamais dégagée pleinement de l'héritage pré-romain et romain et n'a pas donné naissance à une forme entièrement neuve ni spécifique. Il y a donc globalement résilience parcellaire alors qu'il y a évolution et mutation de l'habitat.

- De ce fait, le parcellaire du haut Moyen Âge est à rechercher dans la compilation des transformations incessantes (du parcellaire et de l'habitat) qui ont créé les conditions d'une auto-organisation des formes dans la durée depuis leur émergence à l'Âge du Fer. Cette phase est déterminante pour la constitution des héritages.

- Enfin, il convient de mener une enquête détaillée sur les autres formes de délimitation parcellaire que l'archéologie ne peut appréhender ou très difficilement, comme les haies ou les bornes par exemple. Le haut Moyen Âge est probablement une période où le parcellaire, en plus d'être issu d'une orientation antique survivante, a été élaboré selon d'autres modèles que le fossé.

## **Conclusion du chapitre 2**

Jusque récemment, les analyses planimétriques ont valorisé les périodes gallo-romaine et médiévale, la première étant considérée comme le moment fort de la mise en valeur des terroirs et la seconde comme la créatrice de la planimétrie actuelle, du moins après l'an Mil. Les apports de l'archéologie et des sciences paléoenvironnementales permettent aujourd'hui de revoir intégralement ces interprétations car les terroirs apparaissent largement exploités dès l'Âge du Fer, voire dès l'Âge du Bronze. Le haut Moyen Âge n'est pas en reste puisque ces mêmes données archéologiques et archéobotaniques montrent un dynamisme du réseau d'habitat et de la mise en valeur des terres. Conséquemment, ces résultats ouvrent le champ à la rénovation de la question de l'aménagement parcellaire. Nous avons vu en particulier que la part de l'Âge du Fer dans la construction des grandes lignes de force de la planimétrie actuelle est loin d'être négligeable et semble même constituer une étape majeure dans le processus de mise en réseau des formes. Il ne s'agit pas d'affirmer que les populations gauloises arrivent sur des

terrains vierges mais plutôt que le processus d'aménagement des terres accède alors à un stade supérieur et que, du point de vue de la planimétrie archéologique (fossoyée), on ne perçoit pas, pour les périodes plus anciennes et dans notre secteur, de structuration aussi aboutie, du moins en l'état du dossier.

Le haut Moyen Âge reste encore assez discret au regard des autres périodes mais les voies de son étude résident dans une enquête archéologique plus attentive et, surtout, dans un changement de paradigme : c'est en passant à l'analyse des dynamiques auto-organisées de la planimétrie, caractérisées par de multiples héritages et bifurcations, que cette grande période pourra sortir de l'ombre. Ces deux actants représentent aujourd'hui les périodes à reconsidérer dans les recherches sur les morphologies agraires.

## CHAPITRE 3 - DU RÉCIT GÉOHISTORIQUE AUX ASSOCIATIONS ET CONFLITS D'ÉCHELLES

Un autre enjeu de cette thèse, que nous n'avons jusqu'ici qu'effleuré, était de réfléchir aux possibilités d'un récit opérant une mise en équation efficace de différents domaines de connaissances : sur le parcellaire, la voirie, le peuplement et les paysages. Les quelques synthèses sur l'histoire de Vendée illustrent les limites de ce délicat exercice : chaque chapitre renvoie aux périodes académiques, se caractérise par une documentation dominante (archéologie pour les périodes pré-médiévales, textes et patrimoine à partir du second Moyen Âge) et comble les lacunes du récit par une convocation des événements politiques. L'archéogéographie permet de dépasser ces difficultés concernant l'étude de la planimétrie parcellaire et des réseaux routiers car le point de vue adopté est avant tout géographique et non périodisé. En outre, les documents exploités peuvent être transformés en sources d'information sur des périodes qui les précèdent. Enfin, la variabilité constante des échelles spatiales et temporelles autorise une lecture des formes à différents niveaux. Cette multiscalarité se trouve au cœur de l'entreprise archéogéographique et suggère des liens entre les diverses observations des uns et des autres. Il est impossible de remplacer les discours des archéologues ou des historiens ; tel n'est d'ailleurs pas notre projet. La question est de savoir comment organiser toutes ces informations disparates. Cette histoire est-elle possible et, si oui, comment peut-on la raconter ? De quelle manière s'accommoder d'une documentation aussi fluctuante et hétérogène ? À quelle(s) échelle(s) réaliser cette mise en récit ? Toutes ces questions conduisent à une réflexion plus large sur le genre de l'histoire locale. L'analyse menée dans le Sud-Vendée montre qu'une voie de recomposition féconde réside dans l'expression des associations et des conflits d'échelles entre les différents systèmes du peuplement, de la planimétrie parcellaire et de la voirie.

### 1. Spatiotemporalités des différents réseaux

#### 1.1. *Morpho-système et nouveaux outils de représentation*

##### 1.1.1. *Les différents réseaux du morpho-système sud-vendéen*

Depuis les années 1960, les disciplines ont développé des approches dites systémiques afin de mettre en avant la complexité des processus, d'analyser les relations entre leurs objets et d'ordonner leurs résultats [Marchand 2000 ; Watteaux 2002]. Ces

systèmes échafaudent des constructions de la pensée, un modèle heuristique qui permet de représenter et d'étudier l'objet. La systémique constitue donc une démarche modélisatrice.

Le paysage peut ainsi être envisagé comme un système, lui-même résultant d'une imbrication de sous-systèmes organisés et interdépendants. Gérard Chouquer a réfléchi à l'articulation des principaux systèmes composant le méta-système « paysage » : l'écosystème, le géosystème, le socio-système et le morpho-système (**FIG. 181**). La sphère des relations écosystémiques reste la plus étudiée : elle concerne l'analyse des relations entre des communautés d'espèces et leur environnement par l'étude de la circulation, des transferts et de l'accumulation d'énergie et de matières [Burel & Baudry 2000 : 5]. L'introduction du paramètre anthropique pour comprendre les transformations de l'écosystème a conduit à la formalisation d'un agrosystème. Ce dernier fait le lien avec le géosystème, introduit en France par Georges Bertrand en 1968 pour désigner un système géographique combinant le potentiel abiotique, une exploitation biologique et une utilisation anthropique : « Le paysage est, sur une certaine portion d'espace, le résultat de la combinaison dynamique, donc instable, d'éléments physiques, biologiques et anthropiques qui, en réagissant dialectiquement les uns sur les autres, font du paysage un ensemble unique et indissociable » [cité dans Rougerie & Beroutchavili 1991 : 78]. Pour ce grand géographe, l'écosystème et le géosystème sont comparables mais, pour étudier l'homme dans le géosystème, il préfère parler d'agrosystème et, ainsi, rapprocher la géographie physique de la géographie humaine [Bertrand 1978 : 133-137].

Il existe également un sociosystème qui concerne l'étude des relations sociales de production (prélèvements, interventions des possesseurs dans la pratique du travail des paysans, etc.), relations qui déterminent lourdement les pratiques agraires en termes d'organisation du travail, de l'espace agricole et du champ, du choix des cultures, des pratiques agricoles, de l'outillage, de la place de l'élevage, etc. [Chouquer 2000a : 113]. Alors que les géo- et écosystèmes sont des concepts surtout quantitatifs – on les pense en termes de flux, d'énergie, etc. –, le sociosystème offre un angle de vue plus qualitatif et serait donc le plus à même d'opérer des rapprochements avec les réflexions de l'historien.

Face au constat de l'échec de la diffusion hors du champ de la géographie du concept de géosystème, certains chercheurs ont récemment proposé un concept plus global, embrassant le champ des relations sociétés/milieus : l'anthroposystème [Lévêque *et al.* 2003]. Issue des recherches interdisciplinaires sur l'environnement, cette proposition systémique est définie comme « un système interactif entre deux ensembles constitués par un (ou des) sociosystème(s) et un (ou des) écosystème(s) naturel(s) et/ou artificialisé(s) s'inscrivant dans un espace géographique donné et évoluant avec le temps » [*id.* : 121]. Cet anthroposystème englobe et dépasse le sociosystème et l'écosystème pour constituer un système hybride [*id.* : 122]. Tel est bien l'objectif que lui assignent ses auteurs qui entendent le démarquer de l'approche d'origine naturaliste (écosystème) et des approches purement sociales (sociosystème) ou géographiques (géosystème), tout en affirmant « la coévolution fonctionnelle des sous-systèmes naturels et sociaux au fil du temps » [*ibid.*].

À la fin des années 1990 – soit avant la construction du concept d'anthroposystème –, Gérard Chouquer avait proposé de formaliser un autre système : le morpho-système [Chouquer 2000a : 114]. Il manquait en effet une représentation des formes comme système en soi. Le but de ce morpho-système est de discerner la part endogène et la part exogène caractérisant les formes et de les confronter aux données des

autres systèmes. Gérard Chouquer présente cette recherche comme « une voie d'accès, conceptuelle autant que matérielle, à l'étude de l'espace, que celui-ci soit étendue neutre, milieu physique ou territoire historique » [Chouquer 2000a : 114]. Il définit le morpho-système comme une sphère d'étude des conceptions de l'espace dans les sociétés anciennes, des formes planimétriques d'origine organique ou anthropique comprenant des réseaux de points (**habitats**), de lignes (**chemins**) et de surfaces (**parcellaire**), des réseaux immatériels (relationnels) dans l'espace (**échanges**, réseaux de communication, répartition de l'habitat, etc.) et des **délimitations** de l'espace (bornages, définition des unités territoriales) [Chouquer 1997 : 21-22 ; Chouquer 2000a : 114].

L'objectif de cette proposition systémique est moins large que celui du système de peuplement tel que l'ont récemment défini Claude Raynaud et le groupe Archaeomedes (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 2 – 1.2.3.). Alors qu'il est présenté, en 1998, comme le réseau des habitats [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 27-35], Claude Raynaud propose en 2003 une perspective plus large en proposant un concept qui englobe également le système agraire (agriculture, parcellaire, voirie, propriété foncière...) et le réseau urbain (**FIG. 182**) [Van der Leeuw, Favory & Fiches (dir.) 2003]. Il intègre donc le parcellaire et les réseaux routiers dans le système de peuplement. Cependant, à la lecture des travaux de cet archéologue et des autres fondateurs du projet Archaeomedes, on constate que ces deux niveaux se révèlent finalement peu ou pas traités puisque les données analysées restent essentiellement archéologiques. Or nous avons vu qu'elles ne permettent pas l'étude de la planimétrie parcellaire et de la voirie, si ce n'est à très grande échelle et ponctuellement. Quant aux géographes, ils se concentrent sur le système urbain actuel et subactuel. Il nous semble donc plus efficace et cohérent de conserver la définition première du système de peuplement comme réseau d'habitat.

C'est donc en tant que réseau d'habitat que nous avons retenu le terme de système de peuplement et que nous l'avons comparé avec le réseau parcellaire et les réseaux routiers. Cette articulation construit un système global qui fait exister les formes en tant que telles au sein du morpho-système. Ce mode opératoire ne constitue pas une « voie supérieure » dans l'étude des paysages : il s'agit d'un point de vue possible, un point de vue qui permet d'étudier le paysage en en restituant les héritages. Nous n'en écartons pas pour autant les autres modélisations proposées par les disciplines sœurs : nous souhaitons seulement organiser le mieux possible notre matériau et nos résultats en vue de nos propres objectifs.

Ce morpho-système ne fonctionne pas en circuit fermé ; il entretient de nombreuses relations avec les autres systèmes. Certaines de ces interactions se révèlent même déterminantes dans la création de formes comme le relief, les types de sol (drainage et/ou irrigation) et l'hydrographie. À l'inverse, les formes peuvent aussi avoir des conséquences sur les sols et le réseau hydrographique. Les cas d'érosion ou de perturbation du réseau en sont de bons exemples. Le contexte anthropique (systèmes politique, technique, d'échanges et agraire) est lui aussi capital, tout en pouvant être, là encore, influencé par les formes. Nous avons essayé d'analyser ces relations au fur et à mesure et au cas par cas quand cela était possible. Ainsi, nous avons pu déceler des liens existant entre le réseau parcellaire et l'oro-hydrographie ou le système social (métairies et borderies). Ici, nous nous intéresserons plus particulièrement au morpho-système en

confrontant, dans le détail, les réseaux qui le composent. Leurs relations, riches et variées, constituent l'une des problématiques les plus fructueuses de l'archéogéographie.

### 1.1.2. *Du tableau géohistorique aux « tableaux croisés dynamiques »*

Traditionnellement, depuis le célèbre *Tableau de la géographie de la France* de Vidal de la Blache en guise d'introduction à l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse publiée en 1903 [Vidal de la Blache 1979 (1903)], les historiens ont coutume de planter le décor de leurs récits par une description du cadre paysager où va se dérouler l'action. Vidal de la Blache fonde alors un objet disciplinaire et méthodologique voué à une longue vie : le « tableau géographique ». Depuis les vives critiques proférées par la nouvelle géographie [Scheibling 1998], la géographie rurale et en particulier la morphologie rurale, sont généralement perçues comme dépassées. L'approche morphologique telle qu'elle a été réévaluée dans une perspective archéogéographique depuis une dizaine d'années n'a plus rien à voir avec cette géographie d'antan. Nous pensons qu'elle permet de répondre à l'appel de Georges Bertrand qui, critiquant la méthode vidalienne du « tableau géographique », invitait les historiens, dès les années 1970, à modifier leur approche : « il ne s'agit plus de décrire "un paysage" mais de comprendre le fonctionnement systémique » [Bertrand 1975 : 46].

Il est possible d'illustrer cette perspective en démontrant que l'on peut proposer une organisation des faits planimétriques qui fasse ressortir les multiples dynamiques – spatiales et temporelles – animant les réseaux du morpho-système. Au tableau figé dans une interprétation déterministe – un substrat géologique/un paysage – nous souhaitons substituer des tableaux *dynamiques*, fondés sur la multiscalarité spatiotemporelle. Ces tableaux n'excluent cependant pas la relation au sous-sol. Cette dernière s'avère particulièrement prépondérante en Vendée en comparaison avec d'autres régions, sans pour autant être le sésame explicatif des paysages.

Pour résumer ces résultats, nous avons réuni les principales observations réalisées pour chacun des sous-systèmes du morpho-système au sein de trois tableaux. Cette démarche est ainsi figurée en trois étapes qui permettent chacune d'éclairer la question des associations et des conflits d'échelles sous un angle chaque fois légèrement différent.

Le premier tableau permet de comparer les trois systèmes en fonction des échelles spatiales envisagées, depuis le Centre-Ouest de la France jusqu'au fossé archéologique (**TABLEAU 13**). Le deuxième, construit sur le même modèle, confronte les réseaux en fonction des échelles temporelles concernées, depuis la très longue durée jusqu'à l'échelle de temps la plus courte (**TABLEAU 14**). Ces deux tableaux offrent la possibilité de résumer précisément les conclusions archéogéographiques en fonction des différentes échelles spatiotemporelles et d'introduire ainsi de la complexité, de la variabilité et de la dynamique. Nous avons précisé les documents exploités pour analyser ces réseaux, autorisant ainsi une réflexion sur les échelles documentaires et sur le filtre que les documents créent entre le chercheur et les processus qu'il tente d'identifier.

Dans le troisième tableau, nous avons croisé ces différentes échelles entre elles afin de résumer les observations, système par système, en fonction des associations entre échelles spatiales et temporelles (**TABLEAU 15**). Il s'agit d'une forme de « tableau croisé dynamique ». Les données y sont qualitatives et les observations principales sont classées



en fonction des critères scalaires et systémiques. Nous avons colorié les cases renseignées afin de faciliter l'identification des différents réseaux et rédigé en couleur les observations concernant majoritairement telle entité paysagère actuelle : rouge pour la plaine, vert pour le Bocage, bleu pour le Marais poitevin. Quand l'information est valable indépendamment des contextes géographiques rencontrés, nous avons laissé le texte en noir. Cette nécessaire schématisation de l'information, si elle fonctionne pour les assèchements du Marais poitevin, se révèle néanmoins moins efficace pour l'Entre-Plaine-et-Bocage qui comporte des attributs de l'openfield et du bocage. Nous avons donc durci ces objets dans le cadre restreint de cet exercice afin de tester et d'interroger cette dichotomie classique.

### 1.1.3. De la frise chronologique au « log archéogéographique »

Dans le cadre de cette étude, le point de vue des processus, c'est-à-dire celui des changements d'état des systèmes, a été privilégié car, si les formes analysées s'organisent à différentes échelles spatiotemporelles, elles sont aussi marquées par des bifurcations chronologiques majeures qui traduisent l'enclenchement de ces processus particuliers.

On utilise traditionnellement en histoire l'outil de la frise chronologique pour représenter une succession d'événements dans le temps, le plus souvent liés par un même sujet. Il s'agit d'une représentation linéaire et graduée, fondée sur les périodisations de l'histoire institutionnelle<sup>372</sup>. Or, cette représentation moderne du temps pose problème dans le cas qui nous occupe car, comme nous l'avons vu lors des analyses, les phénomènes morphologiques s'expriment selon une modalité ni linéaire (il existe des hiatus dans la transmission) ni même cyclique (on ne revient jamais à un état initial identique, la transmission étant avant tout une « transformission »). Bruno Latour propose donc d'installer la métaphore du temps comme spirale, les éléments étant continuellement rebrassés entre eux, entre le passé et le présent [Latour 1997 : 102]. Sandrine Robert a opéré le transfert à la morphologie car cette métaphore « s'accorde avec l'image d'un présent enrichi par le passé [...]. Elle n'établit plus de rupture entre les différentes périodes. Elle permet de concevoir des formes basées sur des temporalités complexes » (FIG. 183) [Robert 2003a : 496].

Du point de vue de l'organisation des données dans la durée, cette figuration du temps sous forme de flèche ne permet ni d'introduire la variable spatiale ni de dépasser la comparaison binaire de deux systèmes. Nous avons donc opté pour une autre modélisation des événements, sous la forme d'un « log » archéogéographique, inspiré des logs géologiques qui schématisent la succession des couches sur le terrain (FIG. 184). Ce terme désigne d'ailleurs en anglais, dans le registre linguistique de l'informatique, un historique d'événements et, par extension, le fichier contenant cet historique. Ce log permet de comparer les différents réseaux (habitat, parcellaire, voirie) sur une même

---

<sup>372</sup> Ainsi que le rappelle Sandrine Robert, on doit à la philosophie des Lumières l'institution de la représentation du temps comme flèche linéaire et irréversible [Robert 2003a : 474]. La frise aurait été inventée par Arnaud Foraison, collectionneur du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa passion illustre parfaitement l'épistémologie de l'accumulation et de compilation qui sous-tend cette figuration d'une suite d'événements.

échelle de temps, sans en exclure les différences spatiales. Les couleurs et les dégradés des blocs dessinés qualifient les limites des phases et processus identifiés :

- la direction du dégradé marque le passage des certitudes aux incertitudes. Prenons l'exemple des *villae* : leur développement semble se réaliser plutôt au moment où l'on constate l'abandon des fermes du modèle « indigène ». Nous avons donc figuré le dégradé plus soutenu pour rendre compte de l'apparition assez nette d'un phénomène. En revanche, leur évolution sous le Bas-Empire reste obscure : certaines sont abandonnées mais les exemples manquent. Nous avons donc figuré cette perte d'informations par un dégradé plus clair. Le dégradé est au contraire inversé pour le réseau de formation rouge dont on suppose que les grandes lignes qui l'orientent apparaissent à La Tène et qu'il se systématisent dans le temps. Cependant, il reste que ces indications colorées sont à prendre avec précaution au sens où elles expriment surtout des hypothèses ;

- les couleurs indiquent l'espace géographique concerné : jaune/orange pour la plaine, vert pour la partie actuellement embocagée, bleu pour le Marais poitevin. Lorsqu'un phénomène concerne deux espaces, nous avons créé un bloc alternant les deux couleurs. La couleur gris-bleuté désigne les réseaux routiers qui concernent l'ensemble des entités géographiques.

Le croisement des informations et des échelles sous cette forme ou sous la forme du tableau croisé dynamique permet d'identifier des bifurcations, des corrélations et des décalages. La complexité de l'évolution de ces réseaux est ainsi mise à nue et débouche sur une recomposition intéressante des objets et des processus. Nous avons pour cela précisé dans la colonne de gauche du *log* les périodisations classiques et, dans la colonne de droite, les bifurcations identifiées (figurées au sein du *log* par des lignes brisées noires). Cela permet en quelque sorte de lire, en entrée, les données avec la grille traditionnelle des historiens et de recomposer, en sortie, la chronologie des dynamiques qui, comme on le voit, ne s'inscrivent pas obligatoirement dans les cadres de l'histoire officielle.

Cette figure donne donc à voir ce que Gérard Chouquer appelle la « chronique des changements du système », c'est-à-dire les interactions entre les formes dans le temps et l'espace et leurs relations avec l'ensemble du morpho-système [Chouquer 2000a : 101].

## ***1.2. Les héritages dans la planimétrie parcellaire actuelle***

Plusieurs moments et processus ont permis de construire le parcellaire actuel :

**1/ La Tène finale** : enclenchement du processus d'émergence de la planimétrie.

**2/ Périodes gallo-romaine et altomédiévale** : processus d'auto-organisation de la planimétrie qui permet sa résilience au travers de la modalité de transmission. Ce processus s'étend jusqu'à aujourd'hui où l'on observe, par exemple, une régularisation plus forte du réseau rouge dans la plaine.

**3/ Second Moyen Âge** :

- création du dessin parcellaire par quartiers au sein du réseau rouge dans la plaine ;

- essor de l'habitat dispersé dans le bocage qui génère certaines petites unités morphologiques. Nous avons vu que plusieurs *scenarii* concernant ces établissements sont possibles. Les formes parfois associées peuvent donc relever d'une chronologie assez large, du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle ;

- assèchements localisés dans le Marais poitevin sous l'impulsion de grandes abbayes et des seigneurs locaux.

#### **4/ Période moderne :**

- développement du dessin parcellaire par quartiers et laniéragage dans la plaine ;  
- enclenchement du processus d'embocagement qui mène au bocage actuel, probablement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, en lien avec le développement des métairies. Ce nouveau mode d'exploitation du sol génère un nouveau découpage, fait de parcelles très larges qui s'opposent à celles des borderies et contribuent à créer un style parcellaire biparti. Ce processus s'étend jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle avec les derniers défrichements des interfluves couverts de landes sous la pression démographique et grâce aux progrès de la révolution agricole ;

- assèchements d'envergure du Marais poitevin (XVII<sup>e</sup>) et des marais du Lay (XVIII<sup>e</sup> siècle) ;

- dernière phase d'aménagement du Marais poitevin sous l'impulsion de Napoléon I<sup>er</sup> qui conduit à la partition actuelle entre marais mouillé et marais desséché.

**5/ Milieu du XX<sup>e</sup> siècle :** grands remembrements dans la plaine qui mettent en place de grands quartiers de cultures d'un seul tenant remplaçant les anciennes parcelles laniérées. Ils systématisent ce faisant le réseau rouge, voire le « rigidifient » comme autour de l'A 83.

#### Plusieurs bifurcations essentielles ressortent de cette analyse :

- **La Tène finale** : émergence de la planimétrie ;  
- **les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles** : premiers assèchements du Marais poitevin ; début du processus de constitution du parcellaire par quartiers ; essor sans précédent de l'habitat dispersé qui marque le sol de son emprise ;

- **le XVI<sup>e</sup> siècle** : début du processus d'embocagement et forte emprise foncière des métairies ;

- **le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle** : aboutissement du processus d'aménagement des terres du Massif ancien et optimum du système agraire de l'openfield ;

- **le milieu du XX<sup>e</sup> siècle** : grands remembrements, en particulier dans la plaine.

Ces dates charnières (qui sont de plus en plus resserrées et précises au cours du temps, en fonction de la résolution des données documentaires) transcendent les périodisations académiques. Ainsi, la période romaine n'apparaît plus comme la période phare de l'aménagement des terroirs. Elle ne disparaît évidemment pas, compte tenu de l'exploitation importante des terres à cette époque, mais elle ressort davantage, d'un point de vue morphologique, comme une période d'organisation et d'auto-organisation, de même que la période altomédiévale. Se dégage alors un processus morphologique de longue durée entre l'Antiquité et le XII<sup>e</sup> siècle environ.

### **1.3. Les héritages dans le réseau routier actuel**

Nous résumerons ici nos principales conclusions suite à l'analyse des réseaux routiers de l'Antiquité à nos jours, en les exprimant à chaque fois selon les différentes échelles auxquelles elles sont perceptibles : à très petite échelle (Centre-Ouest de la France), à petite échelle (département), à moyenne échelle (le secteur étudié dans le Sud-Vendée), à grande échelle (celle du terroir, de la commune) et à très grande échelle (site archéologique) (**TABLEAU 13**). Au lieu de rechercher une linéarité ou de construire un récit, il s'agit bien ici d'ouvrir des « fenêtres » quand cela se révèle possible.

#### **▪ Antiquité**

- À très petite échelle : sur la *Table de Peutinger* et l'*Itinéraire d'Antonin*, aucune grande voie romaine n'est figurée traversant l'actuel département de la Vendée<sup>373</sup>. La cité des Pictons apparaît excentrée par rapport aux grands axes de communication politiques et stratégiques de l'Empire romain ;
- À petite échelle : quelques très rares voies romaines sont identifiées mais elles ne sont reconnues que partiellement et ne concernent pas notre secteur ;
- À moyenne échelle : quelques grands chemins relient le littoral (Chemin Vert et itinéraire du pourtour du Marais poitevin). Ils sont même probablement plus anciens ;
- À grande échelle : nous avons découvert des chemins anciens qui, parce qu'ils relient des habitats ou des sites antiques, pourraient remonter à l'Antiquité si ce n'est pour le tracé même, du moins pour l'itinéraire ;
- À très grande échelle : l'archéologie a permis de renseigner la matérialité de certains chemins présumés d'origine antique.

Ces quelques éléments que sont les voies, les grands et les petits chemins ne dessinent pas un véritable réseau et il est donc difficile d'affirmer que le réseau routier actuel, dans notre secteur ou à l'échelle du département, remonte à l'Antiquité. Si cela a pu être observé dans d'autres régions, il semble qu'en Vendée le phénomène soit plus tardif. Il n'est assurément pas question d'en conclure qu'il n'existait pas de chemins ou de routes auparavant mais bien qu'à l'analyse, il est difficile de les identifier et d'établir l'armature initiale du réseau.

Après l'Antiquité, force est de constater qu'il existe un hiatus dans l'information : on ne sait rien des tracés du haut Moyen Âge, si ce n'est que les grands chemins précédents continuent probablement d'être empruntés et que les nouveaux sites créés impliquent des liaisons entre eux.

#### **▪ Second Moyen Âge et période moderne**

La compréhension du réseau routier sort de l'ombre avec la période moderne, notamment grâce au guide de Charles Estienne et à la cartographie scientifique du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>373</sup> La grande voie Poitiers-Nantes se situe sur les marges du département et ne peut donc être retenue.

- À très petite échelle : le département apparaît encore en marge des réseaux routiers régionaux et supra-régionaux à l'échelle du Centre-Ouest de la France en raison de sa faible urbanisation. Le centre du département semble en particulier bien vide au regard des marges septentrionales et méridionales. La Vendée est une terre de passage de quelques grands itinéraires : du nord au sud entre la Loire et la Garonne et d'est en ouest entre l'intérieur des terres (Haut-Poitou, marches poitevines/angevines et Limousin) et la côte atlantique ;

- À petite échelle : le quart sud-est du Bas-Poitou se distingue comme une zone plutôt favorisée par les communications à la période moderne et ce, probablement en raison d'une dynamique de peuplement plus vive et plus ancienne. Il est notamment traversé par les flux entre la Touraine/le Haut-Poitou et les côtes sud-vendéennes et aunisaises qui relient les grands centres historiques médiévaux et modernes à des zones de production de sel (marais sablais et saintongeais). Trois grandes routes du XVIII<sup>e</sup> siècle traversent le secteur étudié : Fontenay-le-Comte/Ste-Hermine ; le Marais poitevin/Chantonay ; Poitiers/Les Sables-d'Olonne ;

- À moyenne et grande échelles : la fixation de la carte de l'habitat entraîne celle de la trame des chemins entre villes, villages, bourgs et écarts. C'est essentiellement cette trame que nous observons sur le cadastre napoléonien et les photographies *anté-*remembrements. Cependant, il faut rester prudent car, comme pour l'habitat, le risque est de considérer que le réseau routier était mobile et instable avant le XII<sup>e</sup> siècle. Si les récentes données de l'archéologie préventive ont permis de démontrer que la fixation du peuplement s'effectue sur une longue durée et que l'existence d'étapes, caractérisées par des phases d'abandon et de création, ne permet pas de résumer le premier Moyen Âge à une période sombre à l'habitat mobile et à la planimétrie flottante, nous manquons aujourd'hui de données pour renouveler notre perception de la voirie du haut Moyen Âge. Pourtant, il est extrêmement probable que ce réseau viaire soit plus présent qu'on ne l'a souvent pensé, car il faut bien desservir les différents habitats. Comme pour le parcellaire, les perspectives de recherche sur ce sujet sont à rechercher du côté des processus d'auto-organisation car les réseaux routiers évoluent comme des systèmes complexes auto-organisés et résilients [Robert 2003a, 2009a]. En outre, la reconnaissance des origines altomédiévales de certains villages constitue une autre piste de recherche.

- À très grande échelle : on constate une évolution très rapide des modelés alors que les tracés perdurent plus longtemps. Cette évolution peut se faire dans le sens d'une promotion hiérarchique du chemin (simple desserte prenant le modelé d'une route) ou dans le sens d'une désaffectation (chemin qui devient, sur certains tronçons, une haie, une limite parcellaire, etc.).

## ■ XIX<sup>e</sup> siècle

- À très petite et petite échelles : captation et polarisation des flux par La Roche-sur-Yon et création de nouvelles routes en étoile depuis ce nouveau centre. Cette première bifurcation identifiable est majeure dans l'histoire du réseau routier vendéen et enclenche un processus de recentrage des flux régionaux sur le centre du département, au détriment du Sud-Vendée, contribuant au déclin de ce dernier. Dans un second temps, la création des routes stratégiques, militaires et économiques en 1833 désenclave le bocage et l'ouvre

à la circulation régionale. Le XIX<sup>e</sup> siècle est donc une étape clé (et très tardive) dans la constitution de l'armature routière actuelle du département, à très petite et petite échelle ;

- À moyenne échelle : quelques grandes routes rendent plus efficaces les communications avec la nouvelle préfecture (Luçon/Mareuil-sur-Lay/La Roche-sur-Yon ; Ste-Hermine/Bournezeau) et viennent compléter les trois grandes routes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles régularisent des chemins plus anciens qui existaient parce que les habitats préexistaient à ces grandes routes modernes (y compris La Roche-sur-Yon) ;

- À grande échelle : quelques évolutions de détail sont perceptibles, en particulier pour les chemins de desserte qui évoluent au gré des nécessités agricoles ;

- À très grande échelle : on constate la mobilité des modelés et l'influence de la voirie dans les discordances locales du réseau rouge.

#### ▪ **Fin du XX<sup>e</sup> siècle**

- À très petite échelle : la construction de l'A 83 entre Nantes et Niort renforce encore l'influence de la métropole nantaise et empêche La Roche-sur-Yon de s'imposer à un niveau supra-régional. Le choix de desservir Fontenay-le-Comte, guidé par des considérations techniques pour éviter la traversée du Marais poitevin, constitue peut-être une opportunité pour un renouveau du Sud-Vendée ;

- À grande échelle : les remembrements réalisés dans la plaine autour de l'A 83 ont redessiné les chemins agraires en lien avec le nouveau découpage quadrillé de l'espace. Le récent phénomène des contournements des bourgs et des villes témoigne d'une nouvelle relation des populations à la route. Autrefois objet attractif et source d'échanges, la route devient un désagrément, une nuisance susceptible de détériorer la qualité de vie des habitants.

## **2. Associer les différents réseaux**

En associant trames, réseaux et système de peuplement, on peut observer des corrélations et des décalages entre certains phénomènes du point de vue chronologique (**FIG. 184**) et du point de vue des échelles d'analyse (**TABLEAU 15**).

### ***2.1. Système de peuplement et planimétrie parcellaire***

#### ▪ **Phénomènes corrélés**

- L'émergence de la planimétrie durant La Tène, en particulier à La Tène finale, s'avère synchrone de l'apparition importante des fermes encloses.

- Les unités morphologiques localisées dans le bocage actuel sont peut-être (au moins pour certaines) en rapport avec certains habitats du second Moyen Âge, traduisant une pression plus forte sur ces milieux.
- L'apparition des métairies, qui marque une nouvelle appropriation foncière à l'avantage des élites durant la période moderne, génère une opposition typique entre de grandes parcelles associées à ces métairies et des ensembles plus découpés, voire laniérés, associés aux borderies paysannes.
- Des unités morphologiques très régulières dans le bocage, en particulier sur des interfluves, peuvent être mises en relation avec les défrichements tardifs des landes, durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

#### ▪ Phénomènes non corrélés

- L'abandon du modèle de la ferme indigène au Haut-Empire et le déplacement des structures d'habitat, deux phénomènes observés par les archéologues, ne correspondent pas à une bifurcation planimétrique parcellaire. La période gallo-romaine reprend en effet les cadres de la trame rouge dont elle développe les grandes formes, même si cela n'empêche pas localement, à grande échelle, des phénomènes ponctuels de discordance.
- La phase de création d'habitats au IX<sup>e</sup> siècle ne se traduit pas au niveau parcellaire par des changements importants.
- La fixation de la trame villageoise à partir du XII<sup>e</sup> siècle n'entraîne pas de remodelage des terroirs car les grandes lignes de force de la planimétrie (excepté dans la zone nord-ouest) sont déjà fixées depuis longtemps. Le second Moyen Âge<sup>374</sup> va accompagner le développement de cette trame et la systématiser en y inscrivant ses quartiers de culture laniérés.
- L'essor de La Roche-sur-Yon au XIX<sup>e</sup> siècle entraîne certes un certain déclin de la plaine, et plus largement du Sud-Vendée, mais cette réalité territoriale, politique et urbaine, n'a pas d'impact sur les formes agraires.

## ***2.2. Système de peuplement et réseaux routiers***

Les réseaux routiers et le système de peuplement apparaissent extrêmement articulés. Ce constat repose sur l'évidence d'une même logique : celle d'une liaison entre les habitats que nous avons observée dans le cadre de l'étude des réseaux routiers sud-vendéens (*Cf. supra*, Partie 2 – Section 2). Sandrine Robert a théorisé ces rapports d'échelle et démontré que l'interaction voie-habitat contribue fortement à la dynamique et au maintien du système routier (*Cf. supra*, Partie 2 – Section 2 – 3.3.2.) [Robert 2003a]. Les seuls éléments viaires qui semblent échapper à cette interaction sont les dessertes de champs qui relèvent, quant à elles, d'une relation avec le parcellaire agricole.

---

<sup>374</sup> Nous avons figuré sur le log une limite au XII<sup>e</sup> siècle pour signifier que ce processus relève du second Moyen Âge et non pour indiquer une date précise d'enclenchement du processus.

- À l'époque antique, des corrélations à petite échelle existent entre les centres les plus importants du département et quelques grandes voies identifiées (par exemple entre la cité de Nantes et l'agglomération de St-Georges-de-Montaigu) mais nous ne pouvons les mettre véritablement en évidence car l'étude du peuplement antique à petite échelle n'a pas été réalisée.

- À grande échelle, nous avons observé quelques corrélations entre certains habitats antiques et certaines liaisons mais elles restent rares.

- On peut supposer une corrélation logique entre la fixation définitive de la trame des villages et des bourgs au XII<sup>e</sup> siècle et celle du réseau routier à moyenne et grande échelle. Il convient cependant de rester prudent car la question de l'origine des villages est en cours de réévaluation. Il reste pour autant assuré, sans mettre de côté l'hypothèse d'un processus de longue durée, que cette fixation de l'habitat contribue parallèlement à celle de la voirie qui le dessert.

- La corrélation entre le réseau routier et le système de peuplement durant la période moderne se fait essentiellement à petite échelle car les grands itinéraires sont dépendants du réseau urbain du Centre-Ouest de la France. La technique du tri numérique a permis de l'étudier et de la caractériser. Ces résultats sont trop denses pour figurer dans le tableau synthétique, mais rappelons que les observations réalisées à très petite et petite échelle sur le réseau routier sont fortement liées au tissu urbain de très petite échelle. C'est là un phénomène que l'on retrouve dans toutes les régions. Ce constat est induit par le choix de l'échelle d'observation : en décidant de ne prendre en compte que les grands itinéraires, nous avons orienté cette conclusion. Il nous semble néanmoins qu'à moyenne et grande échelle, le réseau routier continue d'évoluer selon un processus engagé quelques siècles plus tôt, celui de la desserte des habitats, dont la carte est désormais largement fixée.

- À très petite et petite échelles, la fondation de la préfecture de La Roche-sur-Yon en 1804 et son essor continu aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles entraînent la captation d'un certain nombre de flux routiers régionaux. Cette captation opère un processus de recentrage de ces flux au cœur du département. À moyenne échelle, ce dernier vient diversifier le réseau routier du secteur étudié et engendre la disparition des anciens tracés, moins rectilignes et moins directs.

### ***2.3. Planimétrie parcellaire et réseaux routiers***

#### **■ Phénomènes corrélés**

Les relations d'interdépendance entre la planimétrie parcellaire et les réseaux routiers, du point de vue chronologique, sont difficiles à formaliser dans le tableau synthétique. À moyenne et grande échelles, on observe une très forte corrélation entre les deux systèmes. Nous avons constaté que les chemins étudiés étaient hautement imbriqués dans le parcellaire : le relevé des limites fortes a concerné ainsi un très grand nombre d'éléments viaires. L'analyse du réseau rouge a mis en évidence qu'ils étaient soit des morphogènes importants de cette trame, soit le facteur (dans la majorité des situations) de discordances ajourant cette trame. Dans un cas comme dans l'autre, ils sont donc très liés



à la planimétrie. De même, dans la partie nord-ouest de la fenêtre étudiée, la voirie est presque entièrement intégrée au parcellaire.

Certains de ces tracés peuvent s'inscrire dans des itinéraires régionaux ou supra-régionaux qu'on identifie à très petite et petite échelles. Lorsque certains de ces tracés sont cohérents avec les formes agraires, des éléments d'échelle globale entrent alors en résonnance des éléments de grande échelle.

Nous ne pouvons cependant pas conclure que ces tracés routiers sont strictement dépendants du parcellaire, ni l'inverse. Cette notion de dépendance pose en effet problème au sens où elle sous-entend une adaptation systématique et dénuée de sens géographique de l'un des niveaux de formes à l'autre. Or, on observe plutôt l'association ou le conflit de ces niveaux en fonction des nécessités locales de desserte ou de drainage. Comme pour les grands itinéraires, quand la logique de liaison entre les habitats rencontre celle du parcellaire, il y a concordance et donc association des niveaux de formes et des échelles. Si l'on observe la situation inverse, le conflit est inévitable.

#### ▪ **Phénomènes non corrélés**

À très petite et petite échelles, si l'on considère les voies de grand parcours, la relation de dépendance entre les deux niveaux de formes est rare. Les grands chemins ou grandes routes de liaison régionale et supra-régionale ne s'intègrent qu'occasionnellement dans la planimétrie agraire, lorsqu'ils adoptent la même orientation. Ainsi, la voie royale du XVIII<sup>e</sup> siècle entre Fontenay-le-Comte et Luçon recoupe l'orientation du réseau rouge et répond à une logique de liaison supra-régionale (Poitiers/Les Sables-d'Olonne) qui ne s'accommode pas de l'orientation du parcellaire dictée, quant à elle, par des impératifs d'ordre oro-hydrographique, indispensables à la bonne gestion des eaux d'écoulement. En revanche, lorsqu'une voie de grand parcours se retrouve dans la même orientation que la trame parcellaire, on observe une corrélation entre les deux échelles et entre les deux niveaux de forme. C'est le cas de la voie royale entre Fontenay-le-Comte et Ste-Hermine qui constitue un morphogène transmettant l'information directionnelle du réseau rouge.

## ***2.4. Interrelations, bifurcations et asynchronie***

### *2.4.1. Articulation et indépendance des réseaux*

Les dynamiques de l'habitat, de la voirie et de la planimétrie parcellaire ne sont pas un exact décalque les unes des autres car elles ne sont pas strictement corrélées. Leurs évolutions diffèrent dans la mesure où elles obéissent à des impératifs distincts. La notion d'échelle se révèle alors centrale pour comprendre ces interrelations. Il ne s'agit pas tant de l'échelle spatiale du document que celle du phénomène observé. Ainsi, on peut tenter de comprendre le réseau routier antique de grand parcours à l'échelle régionale (petite échelle) avec des cartes supra-régionales (la Table de Peutinger, très petite échelle), départementales (petite échelle), des photographies aériennes (moyenne échelle) et des données archéologiques ponctuelles sur certains tronçons (grande échelle).

La trame parcellaire apparaît en revanche difficile à étudier à petite et très petite échelles. Les documents qui le permettent existent (cadastre napoléonien, photographies aériennes verticales, clichés satellitaires) mais leurs échelles sont incommodes. Étant donné la complexité des phénomènes morphologiques, il est illusoire de prétendre en comprendre la dynamique sauf à retomber dans les typologies agraires des géographes. Ce sont justement les moyenne et grande échelles qui autorisent la lecture dans le détail de l'analyse morphologique, laquelle ouvre sur les dynamiques qui permettent de nuancer les typologies parcellaires. L'articulation avec le niveau du peuplement et des réseaux routiers ne peut se faire qu'à ces échelles si l'on veut tenter de comprendre la complexité des relations.

Pour cette raison, il nous semble plus judicieux et efficace de ne pas intégrer l'étude de la trame parcellaire dans le système de peuplement. S'il s'agit simplement de s'intéresser aux relations synchroniques entre une phase de la dynamique du peuplement et son parcellaire, cette position est aisément justifiable. Mais, de même que l'étude du peuplement ne se résume pas à l'observation de tel état, celle de la planimétrie ne se réduit pas au dessin parcellaire caractéristique de telle période. Elle doit prendre en compte la longue durée, ce qui impose de dissocier les dynamiques parcellaires de celles de l'habitat. La confrontation de ces deux dynamiques dans le *log* démontre cette nécessité.

Sandrine Robert a théorisé ces rapports d'échelles spatiales, d'une part, entre le parcellaire et la voirie et, d'autre part, entre l'habitat et la voirie [Robert 2003a]. Comme nous l'avons vu précédemment, elle l'a démontré à partir de l'étude des réseaux routiers (*Cf. supra*, Partie 2 – Section 2 – 3.). Les conflits de formes entre flux, tracés et modelés apparaissent moteurs de la dynamique évolutive de ces réseaux et ceux-ci sont organisateurs pour l'habitat, la trame parcellaire et le réseau local de déplacement, selon diverses modalités, expliquant en partie leur maintien. La résilience des réseaux routiers s'appuie donc sur une temporalité complexe, sur la mobilité des différents objets qui les composent ainsi que sur des relations étroites avec le réseau d'habitat. Elle repose sur une articulation entre échelle globale et échelle locale, rendue possible par une interaction entre différents niveaux de formes : flux (itinéraire), tracé et modelé [*id.*]. L'approche morphologique articule justement formes/flux et passé/présent, ce qui lui permet de rendre compte de cette dynamique des réseaux. Elle propose « une histoire de la dynamique qui émerge à la rencontre entre les formes et les fonctions et à la rencontre entre les différentes échelles de temps et d'espace » [*id.* : 503].

Sur notre terrain, les informations données par chacune de ces échelles se répondent, et il est nécessaire de les croiser constamment, comme nous l'avons fait lors de l'analyse des réseaux routiers. Cependant, certains phénomènes ne sont identifiables qu'à certaines échelles spatiales :

- se comprennent uniquement à très petite et petite échelle, la résilience des itinéraires, la place de la Vendée dans l'ensemble du Centre-Ouest ;
  - à petite échelle, la spécificité du Sud-Vendée ;
  - à moyenne et grande échelle, le dessin quasi définitif du réseau routier, la relation entre la voirie et le parcellaire, les phénomènes de transmission et de mobilité des tracés ;
  - à moyenne, grande et très grande échelle, les évolutions du modelé des tracés.
- L'association de ces différentes échelles permet ensuite de comprendre comment les

itinéraires, les tracés et les modelés évoluent dans le temps et quelles relations ils entretiennent avec les autres réseaux.

Constatons enfin que la corrélation entre les différents réseaux est d'autant plus délicate que les temporalités des réseaux présentent des différences de résolution importante. Alors que des datations relativement précises sont possibles pour qualifier chacune des étapes du système de peuplement, l'évolution de la trame parcellaire s'avère difficile à périodiser finement car elle ressort avant tout d'une dynamique de longue durée. L'exception des assèchements du Marais poitevin s'explique par le caractère planifié de ces travaux, dirigés par des instances de pouvoir (abbayes, roi, empereur). Le constat est encore plus manifeste et problématique pour les réseaux routiers dont les phases ne sont le plus souvent perceptibles qu'à l'aune de grandes périodes comprenant plus de cinq siècles. Seuls les changements intervenus au XIX<sup>e</sup> siècle et quelques voies royales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle constituent des faits datables, et ce précisément parce qu'ils sont récents et relèvent d'une décision politique.

#### 2.4.2. *Les bifurcations majeures des réseaux*

Les trois réseaux (habitat, parcellaire, voirie) connaissent un certain nombre de bifurcations majeures qui, mises bout à bout, établissent la chronique des changements des systèmes :

- **La Tène finale :**
  - implantation et développement des fermes « indigènes »
  - émergence de la planimétrie
- **les environs des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles apr. J.-C. :** abandon des fermes « indigènes » et déplacement de l'habitat
- **IX<sup>e</sup> siècle :** création de petits habitats ruraux
- **XII<sup>e</sup> siècle :**
  - abandon de certains sites altomédiévaux au profit d'autres qui perdurent dans la carte des habitats actuels
  - assèchements ponctuels dans le Marais poitevin sous l'impulsion d'abbayes
  - essor de l'habitat dispersé sur le Massif ancien
  - petites ellipses de défrichements sur le Massif ancien ?
  - début de l'organisation parcellaire par quartiers ?
- **XVI<sup>e</sup> siècle :**
  - apparition et développement du système foncier des métairies
  - embocagement du Massif ancien en liaison avec les métairies
  - début du développement d'une forte opposition entre grandes parcelles des métairies et petites parcelles des borderies
- **XVII<sup>e</sup> siècle :** assèchements d'envergure du Marais poitevin par décision royale
- **le début du XIX<sup>e</sup> siècle :**
  - fondation de la ville La Roche-sur-Yon (1804)

- polarisation des flux par la nouvelle préfecture et construction de nouvelles routes pour la desservir
- derniers aménagements du Marais poitevin
- **la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle :**
  - remembrements importants dans la plaine
  - construction de l'A 83 (et remembrements locaux associés) et contournements routiers

On voit que les deux étapes du Haut-Empire et du IX<sup>e</sup> siècle concernent uniquement le système de peuplement, quand les autres bifurcations touchent deux réseaux différents, voire les trois. Les deux premières bifurcations sont internes au système de peuplement, sans impact majeur sur les territoires, alors que les autres dessinent les étapes cruciales qui mènent à la Vendée telle qu'on la connaît aujourd'hui, du moins pour le sud. On constate que les bifurcations n'ont rien à voir avec les périodisations académiques fondées sur des événements politiques et sociaux. Les seules bifurcations correspondant à des événements de cette nature sont les différentes phases d'assèchement du Marais poitevin :

- au XII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de grandes abbayes désireuses d'étendre leur temporel et leur pouvoir en s'associant avec les seigneurs locaux souhaitant valoriser leur patrimoine foncier. Cette phase se termine avec les guerres de Cent Ans et de religion qui ruinent les travaux engagés ;

- au XVII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion d'Henri IV. Cette phase est suspendue par la révocation de l'édit de Nantes (le Bas-Poitou est une région d'accueil pour les protestants) et la guerre contre la Hollande (de nombreux Hollandais ont participé aux assèchements du Marais poitevin, forts de leur savoir-faire) ;

- au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de Napoléon I<sup>er</sup> qui vient de fonder la préfecture et tente de mettre de l'ordre dans cette région secouée par les troubles de la guerre civile.

La dynamique d'aménagement du Marais poitevin apparaît donc très spécifique et, en tout état de cause, ponctuelle. Elle relève de l'histoire des planimétries planifiées c'est-à-dire pour lesquelles les sociétés, et en particulier leurs élites, ont élaboré des projets d'aménagement selon un dessin préconçu. Pour cette raison, la chronologie de ces différents aménagements est fortement corrélée à celle du pouvoir.

Si l'on met de côté ces aménagements ponctuels et planifiés qui relèvent d'une logique spécifique et autonome, **les bifurcations principales qui construisent les réseaux d'habitat, les réseaux parcellaires et les réseaux routiers tels qu'on les perçoit actuellement sur les documents et sur le terrain sont :**

- *pour le système de peuplement :*
  - le XII<sup>e</sup> siècle, avec la fixation de la trame actuelle des villages et bourgs – qui constituent l'armature principale de notre réseau d'habitat – et le développement d'un habitat dispersé sur le Massif ancien (jusqu'au XIX<sup>e</sup>)
  - le XVI<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition des métairies
- *pour les réseaux parcellaires :*
  - La Tène finale, avec l'émergence de la planimétrie

- le second Moyen Âge, avec le développement du dessin parcellaire par quartiers dans la plaine et celui de petites unités morphologiques sur le Massif ancien associées à des parcellaires très découpés de borderies
- le XVI<sup>e</sup> siècle, avec l'instauration d'une dualité entre parcellaires de métairies et de borderies
- le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, avec les grands remembrements

- *pour les réseaux routiers* : la véritable bifurcation identifiée et identifiable est celle du début du XIX<sup>e</sup> siècle avec la fondation de La Roche-sur-Yon qui initie un déplacement des flux de petite échelle sur le centre du département. Mais elle ne vaut qu'à petite échelle. À grande échelle, il semble que la trame des liaisons actuelles déterminées par la carte de l'habitat actuel se fixe durant les périodes médiévale et moderne.

### 2.4.3. *Asynchronie des dynamiques et bifurcations documentaires*

L'analyse du tableau synthétique permet également de mettre en évidence une histoire différente selon les lieux (asynchronie).

La dynamique du Marais poitevin apparaît plutôt caractérisée par des aménagements ponctuels dans le temps (*Cf. supra*, Partie 1 – Chap. 3 – 1.1.) et relativement localisés géographiquement car ils concernent un espace particulier (l'ancien golfe poitevin) et ont été réalisés progressivement, portion par portion.

Le système de peuplement à moyenne et grande échelle est documenté essentiellement pour la plaine jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Il faut attendre ce siècle pour obtenir des informations sur l'occupation du sol sur le Massif ancien et les terrains du Lias. Au niveau de la trame parcellaire, cette césure est moins radicale car l'analyse morphologique permet d'établir des liens : le réseau rouge concerne en effet aussi bien la plaine calcaire que le Massif ancien et les terrains liasiques.

On observe en tout cas nettement, à partir du second Moyen Âge et du XVI<sup>e</sup> siècle, une césure qui fait ressortir, voire apparaître, le Massif ancien. L'histoire de ce secteur reste dans l'ombre jusqu'à cette époque : même si le Massif ancien a connu des fermes de type indigène et des *villae*, les héritages qui ont construit cet espace tel qu'on le connaît actuellement ne semblent pas remonter au-delà du second Moyen Âge. Sans nier l'histoire ancienne de ce secteur, nous souhaitons mettre l'accent sur le fait que, en l'état des données, il est davantage marqué par les étapes récentes de cette histoire.

Il y a bien une réalité asynchrone de ces évolutions, mais il semble que la nature des documents exploités biaise en partie le raisonnement car **il existe également des bifurcations documentaires qui doublent les bifurcations spatiotemporelles**. Ainsi, pour les périodes très anciennes et jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, c'est essentiellement l'archéologie qui nous fournit des données sur le système de peuplement. Or, celles-ci concernent avant tout la plaine calcaire. Les gisements fouillés se situent presque tous dans la plaine, et les quelques sites installés en dehors se trouvent dans une zone intermédiaire – l'Entre-Plaine-et-Bocage – également exploitée très tôt en raison de la variété de ses terroirs et de la qualité de ses terres. Le Bocage vendéen semble bien vide en comparaison. Pourtant, quelques enclos et quelques gisements sont connus par l'archéologie de terrain et les prospections aériennes : ils témoignent d'une occupation dès l'époque protohistorique.

Nous avons rappelé en première partie combien notre fenêtre d'étude souffre d'un déséquilibre de ce point de vue.

À partir du second Moyen Âge (mais pas strictement le XII<sup>e</sup> siècle) et durant la période moderne, il est possible d'exploiter des textes (de la pratique essentiellement). Sort alors véritablement de l'ombre l'histoire du Massif ancien. La même remarque peut être faite pour le Marais poitevin à ceci près que celui-ci représente un milieu géographique très spécifique, amphibie, peu propice à l'installation humaine d'envergure sans importants travaux d'assèchement.

Enfin, la dernière bifurcation documentaire correspond au développement, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout du XIX<sup>e</sup> siècle, de la cartographie scientifique qui voit l'avènement du cadastre parcellaire et des cartes routières détaillées. Néanmoins, cette bifurcation ne semble pas induire en erreur le raisonnement car, à l'image de la trame parcellaire dont on étudie les héritages à partir de l'état actuel ou subcontemporain, on peut étudier le réseau routier ancien à partir de son état au XIX<sup>e</sup> siècle en le considérant comme un système auto-organisé résultant d'héritages plus anciens.

En définitive, ces biais documentaires semblent surtout problématiques quand il s'agit de considérer des lieux différents dont certains sont sous-documentés. Il est probable que notre compréhension de l'histoire du Massif ancien progressera et se modifiera le jour où l'on pourra rassembler davantage de données archéologiques et ainsi compenser le déséquilibre documentaire. Inversement, l'histoire de la plaine apparaît méconnue à partir du second Moyen Âge. Les éléments disponibles dans les synthèses parlent en effet de rendements et de productions agricoles mais non des formes. Il serait intéressant qu'une étude archivistique décrive et explique précisément le processus de création du dessin parcellaire par quartiers ainsi que l'a réalisé Samuel Leturcq sur l'openfield beauceron [Leturcq 2001, 2007].

### **3. Recompositions et propositions pour un renouvellement du genre de « l'histoire locale »**

La tentative de dépassement, opérée dans cette synthèse, des impasses constatées en première partie conduit à proposer certains axes de recomposition des données débouchant sur une reformulation du genre de l'histoire locale : une formulation archéogéographique.

#### ***3.1. Requalifier les sources et assumer leurs discontinuités***

Les documents utilisés comme sources de connaissance sur les dynamiques historiques de l'espace sont de nature et de chronologie très différentes, comme nous

l'avons vu. Ils sont disparates, partiels, orientés dans leur discours, discontinus dans le temps et dans l'espace et changeants selon les périodes. Il en ressort que leur extrême variété induit une assez grande incommensurabilité entre eux et des discontinuités frappantes. Cela interdit donc toute étude historique à niveau constant et tout récit linéaire. Une « histoire de », sur le modèle du récit continu, serait inadéquate en raison de la discontinuité des documents, même s'il reste possible d'autonomiser de très intéressants chapitres dans cet ensemble. L'objectif est ici de réfléchir à l'organisation des informations plutôt que de les accumuler sans les mettre en relation.

Ces diversités et ces discontinuités conditionnent également ce que nous observons. Rappelons quelques-uns des exemples rencontrés à propos de l'analyse de la morphologie agraire et des réseaux routiers :

- l'archéologie documente surtout l'échelle du temps long, quand les textes qualifient plutôt les échelles temporelles « médiane » et courte ;
- l'archéologie se focalise sur la très grande échelle, interdisant les observations sur l'organisation globale des formes, les phénomènes de transmission et les différentes échelles en jeu ;
- dans la plaine sud-vendéenne, Olivier Nillesse pose comme hypothèse que la période romaine aurait vu l'émergence du parcellaire alors que la focalisation extrême des fenêtres archéologiques sur les enclos d'habitat amende sérieusement l'interprétation ;
- l'archéologie met presque exclusivement au jour des structures fossoyées et valorise ainsi les périodes où l'on a parcellisé l'espace majoritairement avec des fossés ;
- l'histoire de l'actuel bocage sort de l'ombre avec les textes ; les fouilles étant très rares dans ce secteur (en tout cas dans la fenêtre prise en considération) ;
- ces textes relevant d'une histoire relativement récente, l'histoire du bocage s'en trouve rajeunie alors qu'elle est en réalité simplement moins bien documentée ;
- ces textes ne sont pas pertinents pour parler de morphologie non planifiée ;
- les documents planimétriques (cartes, cadastres, photographies) apparaissent les plus efficaces pour parler des réseaux de formes, et ce quelles que soient les échelles spatiotemporelles envisagées. Documentant la planimétrie selon une couverture homogène et continue à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, ils permettent de faire la liaison entre les différentes échelles spatiales et constituent le point de départ de la réflexion sur les héritages qui construisent l'état actuel des systèmes selon des modalités complexes.

Les documents imposent donc des échelles qui conditionnent la nature des observations et les interprétations. On pourrait les comparer à des loupes qui concentrent l'analyse sur telle temporalité, tel lieu, tel phénomène, telle matérialité. Ainsi, les données archéologiques éclairent vivement la plaine, la longue durée, les sites (d'habitat le plus souvent), les structures fossoyées, alors que les textes permettent de mieux connaître l'histoire du bocage, mais sur une échelle temporelle beaucoup plus courte, et ils nous montrent les composantes du sociosystème. Notre connaissance d'un espace change donc en fonction des documents et des échelles mobilisés. En changeant de document, on change donc d'échelle et ce faisant, on change la nature de l'information. En ce sens, l'historien (des textes et du sédiment) qui travaille sur l'écoumène ne peut éviter de partir du présent. Il semble illusoire de croire que l'on part du passé étant donné que nous étudions un état hérité, passé au filtre de documents partiels et partiels. Laurent Olivier l'a bien démontré dans son essai sur la temporalité en archéologie : le « syndrome de

Pompéi », ainsi qu'il l'exprime, témoigne de cette croyance en une reconstitution possible et intacte du passé alors que les vestiges archéologiques sont davantage des documents de mémoire que des sources d'histoire [Olivier 2008].

Pour cette raison, il est primordial de passer du temps à détailler ces documents et l'histoire qu'ils permettent d'écrire afin de prendre conscience des biais qu'ils introduisent dans les interprétations scientifiques. Décrire ces discontinuités revient à les assumer et ne pas les escamoter lors du discours. Cela permet d'éviter les instrumentalisation comme on a pu le voir lors des premiers débats sur les origines du bocage : des découvertes archéologiques étaient conviées à trancher la question de la naissance du bocage en tant que système agraire associant un modelé végétal, un habitat dispersé, des formes planimétriques et un système foncier, alors même que d'autres documents et d'autres échelles permettent d'y répondre. L'interdisciplinarité (toutes les disciplines se coulent dans le moule bocager dès que l'on travaille dans l'ouest de la France) et l'étude des diversités typologiques et locales (nombreuses et étudiées par les géographes qui ont testé jusqu'au raffinement les modèles de Bloch et de Dion) représentent une des réponses proposées pour surmonter les difficultés posées par les discontinuités documentaires.

Le maintien de deux discours autonomes par Elisabeth Zadora-Rio sur le village médiéval – celui des représentations et celui des faits archéologiques – constitue une autre manière de résoudre ces conflits d'échelles documentaires en prononçant un divorce plutôt que de changer l'objet. Or, l'entreprise de Claude Raynaud et d'Archaeomedes montre tout ce qu'il y a à gagner à opérer ce changement.

De même, en conservant l'objet radioconcentrique et en l'étudiant en tant que planification médiévale, on reste enfermé dans des modélisations historiques fondées sur des textes et qui ne permettent pas de percevoir les nombreux héritages de la planimétrie. Ces documents imposent en effet des échelles – paroissiale et seigneuriale – inadéquates d'un point de vue spatial (le réseau viaire étoilé est associé à une trame de bien plus grande ampleur non commensurable aux limites des territoires médiévaux dont parlent les textes) et d'un point de vue temporel (les textes de la pratique sont les productions d'une société donnée à un moment donné qui concerne une échelle de temps limitée). Les présupposés documentaires qui fondent l'objet radioconcentrique interdisent donc de discerner les hybridations avec d'autres niveaux de formes observables avec des documents différents. Seul le changement de documents, et donc d'échelle, a permis de modifier l'objet et d'en proposer un autre, la forme radioquadrillée, plus respectueuse des diverses spatiotemporalités écuménales.

L'interdisciplinarité ne suffit pas à l'analyse des objets spatiaux. Elle est évidemment un atout pour la recherche et une source inépuisable d'analyses aussi stimulantes que novatrices, mais elle ne doit pas empêcher de s'interroger sur le bien-fondé même des objets et, pour cela, de requalifier les documents et de s'interroger sur les échelles en jeu. Car ces discontinuités deviennent des richesses si on refuse de les inscrire dans tel grand récit historique et qu'on inverse le propos. Quels discours, quels développements scientifiques peut-on mener ? Une réflexion sur les échelles spatiotemporelles permet alors d'avancer.



### 3.2. Réfléchir aux « jeux d'échelles »

La réflexion sur les échelles d'espace et de temps aide à classer les informations et permet de dépasser le divorce entre les faits archéologiques et les représentations, et les autonomisations disciplinaires qui en découlent. Elle dit l'histoire accessible. Ainsi, en ne changeant ni d'échelle spatiale (en restant centrés sur celle de la paroisse et de la seigneurie) ni d'échelle temporelle (en se focalisant sur le second Moyen Âge et en particulier l'an Mil), les chercheurs n'ont pas perçu la forme radioquadrillée, profondément hybridée, et ont eu du mal à s'extraire de la thèse d'une naissance du village vers l'an Mil, pourtant issu d'un processus de longue durée. De même, en restant à très grande échelle, les archéologues bretons ont construit un raisonnement global instituant les discordances entre l'Antiquité et le Moyen Âge comme *la* logique morphologique des régions bretonnes alors qu'une analyse à plus petite échelle démontre également des phénomènes de transmission. Enfin, c'est un problème scalaire qui a également tenu dans l'ombre la planimétrie altomédiévale. Puisque celle-ci est une période de résilience des formes par auto-organisation, le passage à l'analyse des dynamiques parcellaires à plus petite échelle permet en effet de mieux percevoir la logique planimétrique de cette époque.

La compréhension des modalités d'articulation des échelles permet donc de voir d'autres processus à l'œuvre et de complexifier le récit en y introduisant une dynamique, des continuités et des hybridations. Cette multiplication des échelles conduit aux « jeux d'échelles » pour reprendre une expression proposée dans l'ouvrage éponyme réalisé sous la direction de Jacques Revel, l'introducteur de la microhistoire en France [Revel (dir.) 1996]. Il y précise :

[...] [que] le choix d'une échelle particulière d'observation produit des effets de connaissance et qu'il peut être mis au service de stratégies de connaissances. Faire varier la focale de l'objectif, ce n'est pas seulement grandir (ou diminuer) la taille de l'objet dans le viseur, c'est en modifier la forme et la trame. Ou, pour recourir à un autre système de références, jouer sur les échelles de représentation en cartographie ne revient pas à représenter une réalité constante en plus grand ou en plus petit, mais à transformer le contenu de la représentation (c'est-à-dire le choix de ce qui est représentable). [Revel (dir.) 1996 : 19]

Le choix du « principe de variation » plutôt que d'une échelle particulière prime donc [*ibid.*]. Nos analyses rejoignent pleinement ce constat en montrant que l'étude de longue durée ne permet pas de suivre un phénomène depuis un temps donné mais autorise quantité d'observations à plusieurs échelles spatiales et chronologiques. Le paradigme braudélien de la fixité des cadres géographiques, déjà largement battu en brèche par l'archéologie depuis une vingtaine d'années, ne tient plus devant les multiples étapes, asynchrones et diversités spatiales que mettent en évidence l'analyse archéogéographique, l'archéologie et les sciences paléoenvironnementales [Chouquer 2000a]. Des continuités existent mais elles s'enrichissent de ruptures et de bifurcations qui scandent les processus et créent une évolution chronologique d'ordre dynamique et non plus linéaire. Un nouveau schéma se fait jour, en Vendée comme ailleurs, celui d'une émergence très ancienne de la planimétrie, à La Tène finale, puis de sa résilience par auto-organisation selon une modalité de transmission fondamentalement uchronique, c'est-à-dire affectée de décalages dans le temps et dans l'espace. La longue durée s'anime donc de

multiples transformations qui conditionnent la continuité des aménagements. Le croisement avec des échelles spatiales plus réduites permet également d'identifier des ruptures. Le processus d'embocagement et de remembrement lié au développement des métairies durant l'époque moderne semble bien constituer une bifurcation majeure et relativement récente dans le système de peuplement et de la planimétrie. Tout n'est donc pas à lire sur le mode de la longue durée.

L'étude dite locale, si elle a été envisagée à toutes les périodes, se trouve en revanche largement enrichie par la multiscalarité géographique car chaque phénomène se lit à d'autres échelles spatiales. La voirie en constitue un très bon exemple : elle se lit à très grande échelle dans la fouille d'un chemin, mais également à l'échelle de la commune (chemin reliant deux villages), à l'échelle moyenne pour les tracés de plus grand parcours (qui peuvent être les mêmes) et à petite voire très petite échelle pour les tracés intégrant des itinéraires de longue distance. Ces différentes échelles entrent en résonance et construisent, dans cette relation local/global, une nouvelle approche de l'histoire locale.

Ce jeu d'échelles permet également de requalifier les échelles de temps et d'espace réellement accessibles. La périodisation classique s'est en effet avérée inapte à rendre compte des bifurcations initiant des processus spatiaux forts. Les objets nouveaux constitués à partir de ces jeux d'échelles coïncident également mal avec les espaces traditionnels :

- le parcellaire en terres bocagères est bien plus ancien que le modelé végétal qui l'habille et conserve, dans le Sud-Vendée, une orientation similaire entre la plaine, l'Entre-Plaine-et-Bocage et le Bocage ;
- le système de peuplement dépasse la seule période médiévale et l'échelle du finage villageois ;
- la forme radioquadrillée transcende le cadre chronologique du second Moyen Âge et les échelles du finage, de la paroisse et de la seigneurie.

L'hétérochronie apparaît donc fondamentale et constitutive des objets et des réseaux étudiés. Il en est de même pour la variété des échelles spatiales. Ce faisant, les échelles disciplinaires se trouvent réévaluées, tout comme les documents. Pour étudier ces objets, il est donc préférable de ne pas séparer le temps de l'espace mais de s'interroger sur la manière dont on peut les articuler. L'archéogéographie offre cette possibilité, en proposant de changer d'objets et en les analysant comme les produits d'associations et de conflits d'échelles<sup>375</sup>.

---

<sup>375</sup> Les études morphologiques se sont en particulier enrichies de la définition de variétés dans le processus de transmission des formes de manière spatio-temporelle et non plus uniquement chronologique. Gérard Chouquer a défini et formalisé de nouvelles modalités (uchronie et hystérechronie) qui qualifient l'évolution des formes et qui introduisent de la complexité là où on ne voyait auparavant que « diachronie » (résilience sans changement) ou « taphochronie » (ruptures et discordances) [Chouquer 2000a : 125-126 ; Chouquer 2003a : 22].

### 3.3. Réorganiser l'information et proposer des liens

L'épistémologie qui fonde l'archéogéographie est celle du lien, de l'hybridation dans les contenus (minéral et social), dans l'espace (petites et grandes échelles), dans le temps (héritages, transmissions). De ce fait, l'articulation des formes et des échelles est au cœur du projet archéogéographique. Elle permet de dégager une nouvelle architecture des faits et de proposer de nouveaux objets et « actants ». Au travers de ce que nous avons analysé, interprété et synthétisé, il ressort que les mots clés pour engager ce réordonnement sont les suivants : dynamique, complexité, multiscalarité, longue durée, hybridation, logique du lieu, liens. Ces termes, et les concepts qu'ils recouvrent, permettent d'identifier les associations et les conflits d'échelle, de formaliser de nouveaux objets, de réévaluer de nouveaux « actants » et de proposer des *scenarii*.

En confrontant nos résultats aux recherches historiques et archéologiques sur le territoire sud-vendéen, le passé de cet espace apparaît ponctué de moments forts qui divergent des périodisations traditionnelles. En outre, l'opposition entre plaine et bocage se révèle peu opérante pour une étude archéogéographique car, au-delà des indéniables spécificités, nous avons découvert des réseaux qui construisent des liens entre les deux entités (réseau « rouge » et réseaux routiers), sans omettre l'Entre-Plaine-et-Bocage qui offre un schéma tout en nuances. Sous le bocage, il n'y a pas uniquement de la nature physique, il y a aussi et surtout de l'histoire. Il apparaît donc des liens et des discontinuités qui construisent un ensemble complexe.

Au regard de ces discontinuités scalaires et documentaires, mais également des liens qui nuancent certaines oppositions, il semble préférable d'abandonner le projet d'un récit continu et de chercher plutôt à préciser les variations des rapports entre différentes modalités spatiotemporelles : l'héritage, l'émergence, le projet (ou la planification), l'organisation (continentalisation des formes) et l'auto-organisation [Chouquer 2007a : 284-295]. G. Chouquer a proposé ces plans pour définir, non pas des périodes, mais des « tendances lourdes qui peuvent soit s'opposer, soit se compléter et se superposer dans l'espace et le temps » [*id.* : 284]. Ainsi, dans notre secteur, nous retrouvons ces différentes modalités à plusieurs époques et variant parfois selon les zones envisagées : projets planifiés dans le Marais poitevin au Moyen Âge et au XVII<sup>e</sup> siècle, émergence du réseau rouge à l'Âge du Fer, organisation et auto-organisation de la planimétrie aux périodes antiques et médiévales, héritage antique important durant le haut Moyen Âge... L'articulation de ces différents niveaux génère des associations et des conflits de formes, des discontinuités et des corrélations qui sont les phénomènes à étudier et exprimer. L'auto-organisation ne saurait donc résumer à elle seule l'histoire de la dynamique des formes : elle est l'un des processus qui créent de la dynamique, parmi d'autres. Par ailleurs, l'introduction de liens entre les différents espaces jusque-là opposés ne doit pas empêcher de reconnaître les discontinuités quand elles existent, c'est-à-dire d'assumer l'asynchronie des situations.

Le renouvellement de cette histoire locale sud-vendéenne s'est donc opéré au prix d'un glissement de l'histoire, au sens traditionnel du terme, vers une *archéo-géographie*, c'est-à-dire d'une géographie qui prend en compte la richesse des héritages et d'une histoire qui intègre et digère les hybridations sociophysiques.



## CONCLUSION GÉNÉRALE

Les études historiographiques, les recherches archéogéographiques et leurs mises en perspectives amènent, au terme de ce parcours, à suggérer quelques remarques synthétiques. Nous reprendrons, dans l'ordre, les apports de ces différents développements afin de les résumer et de montrer les réponses apportées aux questions formulées en introduction.

### ▪ Les apports des analyses historiographiques : des objets en crise

À l'issue de l'étude approfondie de la notion de bocage, cet objet scientifique apparaît constitué de l'assemblage d'une variété de faits et d'opinions dont la « cartographie » montre la complexité. Aujourd'hui, les récents résultats apportés par l'archéologie, les sciences paléoenvironnementales et les travaux des historiens nuancent son importance pour les périodes pré-modernes. Cependant, malgré cet « affaiblissement », le bocage est devenu un objet plus identitaire que jamais en raison de l'attachement des sociétés contemporaines à ce paysage, installant un véritable paradoxe scientifique : remis en question par les nouvelles données, il reste pourtant très prégnant dans l'organisation des discours, à tel point que nombre d'études dans l'ouest de la France en conservent le nom et les contours. L'issue de cette impasse réside dans le tri des différentes réalités recouvertes par cette notion, afin d'y voir plus clair. Il semble ainsi plus pertinent et plus profitable de distinguer trois niveaux :

- le type agraire traditionnel des géographes, composé d'un habitat dispersé, d'un parcellaire relativement inorganisé, de petits chemins, de haies, de talus, et associé à un régime agraire plutôt « individualiste ». Ce type agraire semble apparaître à la toute fin du Moyen Âge et à surtout à l'époque moderne.

- Une représentation spéculaire de l'histoire des paysages et des formes sur la longue durée par laquelle on qualifie de bocage tout le paysage passé, pour des raisons identitaires et sociales complexes.

- Un ensemble de formes (parcellaire) et de modelés (haies, talus) dont les dynamiques ne sont ni linéaires ni rigoureusement synchrones. Cette distinction est essentielle pour l'archéogéographe car elle ouvre la voie à une analyse morphologique, laquelle permet de faire émerger de nouveaux objets jusqu'alors occultés par un bocage omniprésent.

Le village médiéval, du moins celui considéré par Robert Fossier comme né aux environs de l'an Mil dans un contexte de « révolution », est également apparu mal adapté aux nombreuses données archéologiques, bien qu'il reste un cadre commode d'interprétation. Les données du terrain démontrent pourtant jour après jour que le haut Moyen Âge connaît des habitats structurés et que le phénomène de fixation de la trame

villageoise au XII<sup>e</sup> siècle n'est pas le produit nouveau d'une mainmise seigneuriale (« encellulement ») mais plutôt le terme d'un processus de concentration de plus longue durée qui commence dès le milieu du VII<sup>e</sup> siècle et qui s'effectue au détriment de certains habitats. C'est en tout cas la thèse que formule Édith Peytremann à partir de l'analyse d'un corpus de plusieurs centaines de sites dans le nord de la France. Parallèlement, les travaux de Claude Raynaud et du groupe Archaeomedes dans la vallée du Rhône ont montré que l'histoire du système de peuplement ne pouvait s'envisager et se comprendre que sur la longue durée, de la protohistoire à nos jours. Chacune des étapes construit la trame actuelle, et le village censément médiéval s'insère alors dans une dynamique plus ancienne qui l'explique tout autant que les conditions historiques. Les perspectives de recherche semblent en effet résider dans l'étude de ces systèmes de peuplement qui permettent d'intégrer les démonstrations des archéologues, de se placer dans une perspective de long terme et d'envisager plusieurs échelles d'analyse.

Faisant le point sur la théorie de la « naissance du village », nous nous sommes logiquement intéressée aux interprétations concernant la planimétrie altomédiévale et celle du second Moyen Âge. Alors que la première est apparue largement absente des enquêtes en raison du présupposé d'un habitat itinérant, incapable d'aménager durablement les terroirs, la seconde est parfaitement corrélée à la fixation du village qui engendre une polarisation du réseau routier et, partant, une adaptation du parcellaire sous une forme concentrique. La forme dite « radioconcentrique » est ainsi apparue comme la morphologie emblématique des terroirs médiévaux dominés par des habitats désormais ancrés, bien que l'absence d'une modélisation de cette forme explique que les archéologues ou historiens médiévistes ne l'envisagent que comme une hypothèse individuelle, et non comme le produit de leur communauté scientifique. L'analyse historiographique a cependant montré que la perception de ces terroirs recouvrait en réalité une gamme variée et étendue d'objets et d'opinions. Si seule Armelle Querrien a proposé une interprétation planifiée de ces ensembles radioconcentriques, les modélisations de l'*incastellamento*, de l'encellulement et de la partition des terroirs sous forme d'auréoles ont, par leur ambiguïté même, facilité l'intégration d'une représentation fondamentalement concentrique du paysage médiéval, représentation qui pose problème lorsqu'on envisage le passage à la forme planimétrique correspondante. Le lien principal réside dans le Pouvoir, lequel semble explicatif de beaucoup de ces réalités ou modélisations scientifiques. S'il est évident que les pouvoirs ont un impact sur les formes des paysages, ils n'en constituent pas pour autant l'explication globale et ne construisent pas un modèle typologique de forme circulaire (les projets planifiés sont quadrillés ou en bandes). La focalisation des analyses sur les échelles du village, de la paroisse, de la seigneurie, de la période médiévale et sur l'histoire disciplinaire a escamoté une part des réalités écroumérales qui ne s'intègre pas dans ces grilles de lecture très périodisées et de grande échelle.

Le terrain sélectionné dans le Sud-Vendée pour mener l'analyse morphologique des réseaux viaires et parcellaires s'est avéré particulièrement intéressant pour interroger la partition fondatrice du discours scientifique sur les paysages ruraux français (jadis établie par l'école géographique française puis historicisée par Marc Bloch et Roger Dion et sédimentée par l'école de géographie historique). Il enserme en effet une plaine ouverte, un espace bocager, une zone intermédiaire appelée Entre-Plaine-et-Bocage et une partie du

Marais poitevin. Le choix de ce cadre a permis de tester cette variété d'un point de vue morphologique. Le discours sur l'occupation du sol vendéenne s'inscrit pleinement dans la filiation typologique des paysages car, ici, la correspondance entre les formations géologiques et les paysages actuels apparaît frappante, en particulier dans notre secteur, à cheval sur le nord du bassin aquitain et le sud du Massif ancien. Nous avons pu constater que la bibliographie use et abuse de cette correspondance et entretient un certain flou sur les objets étudiés, ce qui laisse le champ libre à une interprétation globale déterministe, bien que certains chapitres disjoints témoignent du rôle fondateur des hommes dans l'élaboration des paysages actuels. L'existence de fouilles et de nombreuses formes fossiles, en particulier dans la plaine, apporte un éclairage très important sur la mise en valeur des terres à La Tène finale et laisse augurer des espoirs d'une revalorisation des réalités médiévales (habitat et planimétrie) en permettant une lecture diachronique et multiscalaire.

▪ **Les apports des analyses archéogéographiques : illustrations des associations et conflits d'échelles et de la dynamique morphologique**

L'établissement d'un corpus de documents planimétriques et archéologiques de natures, de temporalités et d'échelles variées a permis de constituer un fonds conséquent pour l'analyse. Intégrés dans un Système d'Information Géographique, ils ont été interrogés pour devenir des sources de connaissance sur les réseaux routiers et la morphologie agraire. L'étude de ces deux niveaux a été réalisée sur la longue durée et à plusieurs échelles spatiales afin de comprendre les dynamiques qui les animent.

L'analyse des réseaux routiers a mis en évidence un certain nombre de faits, de l'échelle supra-régionale (Centre-Ouest de la France) à l'échelle microlocale (gisement archéologique), grâce à des méthodologies adaptées (tri numérique, carto-interprétation, analyse morphologique) :

- à l'échelle du Centre-Ouest, la Vendée apparaît plutôt comme un vide urbain et une terre de passage de grands itinéraires. Le secteur étudié en donne une illustration exemplaire : il ne génère aucune voie d'échelle régionale ou supra-régionale et apparaît au contraire traversé par des chemins de grand parcours.

- À l'échelle départementale, entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on passe d'un réseau de grand parcours très excentré, au profit du quart sud-est du département et des marches bretonnes, à un maillage entièrement polarisé par La Roche-sur-Yon où Napoléon installe la préfecture en 1804. L'empereur met alors en œuvre des travaux de construction de grandes routes desservant cette ville nouvelle ainsi que des routes stratégiques à l'échelle de l'Ouest chouan pour désenclaver le bocage. Cette intervention politique a constitué une bifurcation majeure initiant le déclin de la plaine vendéenne, centre politique et religieux de l'ancien Bas-Poitou, en raison du déplacement des flux vers le centre du nouveau département.

- À l'échelle du secteur étudié, de nombreux tracés sont apparus, reliant plaine, marais et Massif ancien. Un certain nombre d'entre eux sont capturés par des habitats qui ressortent comme des sortes de « portes » redistribuant les chemins venus du marais vers

l'intérieur des terres aujourd'hui bocagères. Ces chemins constituent donc un aspect de la relation unissant les différents types de paysages.

- Certains de ces tracés s'inscrivent dans des itinéraires de liaison plus lointaine, démontrant la place particulière de cet espace dans l'ensemble vendéen. On trouve ainsi des tracés intégrant des itinéraires d'envergure régionale ou supra-régionale, plus ou moins anciens, vers l'Aquitaine, Nantes, le Limousin, le Haut-Poitou, l'Anjou et la Touraine. Ils font du secteur retenu une zone de carrefour importante entre certaines liaisons de très petite échelle : Aquitaine/Bretagne, Centre/océan, Aquitaine/Anjou-Touraine et Limousin/Bretagne.

- L'analyse morphologique a permis de caractériser la nature du système viaire ainsi que son organisation. Les itinéraires reposent sur des tracés multiples, variant dans le temps et dans l'espace et correspondant sans doute à des usages différents. Ainsi, pour une même liaison, nous avons pu reconstituer plusieurs tracés possibles et parfois déterminer des relations chronologiques. L'observation morphologique se distingue en cela très nettement des études traditionnelles sur les voies anciennes qui s'intéressaient uniquement à des tronçons antiques repérés ici ou là. Ces conclusions rejoignent celles de Sandrine Robert dans le Val-d'Oise, d'Éric Vion dans le Pays de Vaud, de Claire Marchand dans le Sénonnais et de Samuel Leturcq en Beauce, contribuant ainsi à élaborer un modèle d'organisation des réseaux routiers selon plusieurs niveaux de formes (flux, tracé, modelé) dont les interactions produisent la dynamique du système.

L'étude de la morphologie agraire a permis d'identifier un certain nombre de formes, d'échelles et de natures variées. À grande et moyenne échelle, des unités morphologiques locales caractérisent en particulier les secteurs hors-plaine :

- des corridors hydro-végétalo-parcellaires fonctionnant en réseau. Ils sont particulièrement structurants pour l'habitat et le parcellaire dans le Bocage actuel et l'Entre-Plaine-et-Bocage.

- Des unités morphologiques ponctuelles : parcellaires en arêtes de poisson, possibles enceintes villageoises, unités curvilignes induites ou non par l'oro-hydrographie, parcellaires de clos de vigne, etc. En fonction de la documentation disponible elles peuvent être plus ou moins datées, mais cela reste très rare.

- Des parcellaires d'assèchements de marais (du Lay et Marais poitevin) qui relèvent d'une logique de planification ponctuelle.

À l'échelle de la fenêtre d'étude, nous avons découvert l'existence d'un réseau de formes de grande extension (dit « rouge ») et de dessin globalement quadrillé (sans être rigoureusement orthonormé) qui organise les grandes orientations parcellaires de presque tout le secteur, à l'exception de la zone située au nord du Lay. Ce réseau n'est pas le fruit d'un projet de société pensé et projeté à un moment donné : il correspond à une structure non planifiée que l'on nomme « réseau de formation ». Son orientation dominante s'explique par des nécessités de drainage car il adopte une orientation globale cohérente avec l'oro-hydrographie. Il relève donc une logique géographique et agricole, rejoignant en cela les observations réalisées sur d'autres réseaux dans plusieurs régions. La période de son émergence – et non de sa « naissance » – semble être, à l'appui d'arguments archéologiques, la période gauloise, les époques ultérieures poursuivant son développement et sa construction. La redondance de l'information à grande échelle (entre



la voirie, le parcellaire, l'oro-hydrographie) représente en particulier une condition de la transmission sur la longue durée du réseau à petite échelle.

Cette résilience ne signifie cependant pas pérennité *ne varietur*. L'analyse des données archéologiques montre que la transmission de ce réseau se fait selon un processus d'auto-organisation sur la longue durée qui évolue vers un certain durcissement de l'orientation préférentielle. Cette auto-organisation est un processus agissant sur un mode non linéaire c'est-à-dire qui intègre des hiatus dans l'occupation du sol, des bifurcations morphologiques, des changements de modelé et de fonction et des discordances locales qui ne sont pas suffisantes pour détruire la trame et même, au contraire, contribuent à son maintien en la rendant plus « souple ». Gérard Chouquer a proposé le terme de « transformission » pour qualifier cette transmission dynamique, concept qui s'applique parfaitement ici.

La relation de cette grande trame avec les autres réseaux a amené à faire un certain nombre de constats intéressants :

- L'imbrication avec le réseau routier est apparue prégnante, contribuant à ancrer la trame, mais pas totalement car les logiques qui président aux deux réseaux ne sont pas strictement corrélées.

- L'articulation avec l'oro-hydrographie a démontré la logique agraire sous-tendant l'orientation de cette trame et permis également de suivre son extension, même dans des zones où elle se transforme par distorsion, sans pour autant disparaître. Au-delà de la plaine, à partir de la Longèves et de la Smagne, entre Ste-Hermine et Mervent, elle épouse en effet les contraintes de l'oro-hydrographie et des corridors qui leur sont liés. Cette observation est fondamentale car elle relativise la distinction rigide opérée entre openfield et bocage, du moins du point de vue de la morphologie agraire. Si des différences sont indéniables, il existe des phénomènes morphologiques communs qui rétablissent des liens.

- L'association de cette trame avec le dessin étoilé des réseaux viaires locaux polarisés par les villages, les bourgs et les villes (sous la forme d'une étoile) a produit une forme de type « radioquadrillée ». Elle n'est ni planifiée ni attribuable à une période car ses temporalités sont multiples et elle s'avère plus largement résiliente. Elle témoigne d'associations et de conflits de formes qui s'expriment par des modalités spatiotemporelles complexes.

Enfin, nous avons circonscrit, au nord-ouest du secteur étudié, une zone qui s'individualise fortement. Elle présente un dessin parcellaire complexe duquel ne ressort aucune organisation d'ensemble. On observe au contraire une marqueterie de parcelles relativement autonomes qui constitue plutôt, en association avec les corridors, un paysage « en taches connectées » c'est-à-dire associant des réalités ponctuelles et en réseaux à la manière d'une « mosaïque » (au sens de la notion en écologie du paysage). La diversité des formes observées est en effet importante : corridors, unités morphologiques variées, dualité grandes parcelles de métairies/petites parcelles de borderies, parcellaires récents de défrichement de certaines landes, clos de vigne, etc. Ce style parcellaire témoigne d'une histoire planimétrique différente, fortement influencée par un réseau hydrographique au dessin éclaté, par des aménagements ponctuels et par la constitution du système foncier des métairies – face aux anciennes borderies paysannes – à partir de l'époque moderne.

▪ **Des contributions diverses et un essai d'organisation des connaissances pour une nouvelle histoire locale**

Dans une dernière partie, nous avons tenté de faire le point et de mettre en perspective les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche. De nouveaux objets ont ainsi été mis en avant pour sortir des impasses constatées dans la première partie : le parcellaire sous le bocage, le système de peuplement au lieu du « village médiéval », la forme radioquadrillée plutôt que la forme radioconcentrique. Cette proposition de substitution a nécessité de passer d'une optique périodisée à une perspective plus respectueuse des logiques géographiques. En outre, elle imposait de ne plus se focaliser à grande échelle sur les sites archéologiques ou les habitats mais de mener l'analyse également à plus petite échelle et, enfin, d'introduire de la complexité pour sortir des interprétations emboîtées (le village, la paroisse, la seigneurie) et des observations partielles (discordances bretonnes à grande échelle qui valent pour toutes les situations et toutes les échelles).

Certaines périodes le plus souvent sous-estimées dans l'histoire des formes des paysages (que nous avons appelées « actants ») ont également été mises en avant : l'Âge du Fer et le haut Moyen Âge. Si la première bénéficie de nombreux résultats depuis quelques années en raison des recherches de Gérard Chouquer, la seconde reste encore à « défricher ». Il y a en effet nécessité de recomposer les objets puisque la densité des gisements archéologiques, la nature de la dynamique parcellaire et la faiblesse des documents d'archives placent le chercheur dans une situation assez nouvelle ne permettant plus le développement des idées traditionnellement émises à son sujet. Il semble que la voie de reconstitution réside dans une perspective diachronique et auto-organisée qui ne cherche pas « le » parcellaire altomédiéval mais plutôt sa contribution au développement d'une planimétrie dont les grandes lignes émergent dès l'Âge du Fer. Le haut Moyen Âge paraît être en grande partie et pour le domaine qui est le nôtre – celui des planimétries viaires et parcellaires – un transmetteur.

Enfin, nous avons souhaité répondre à la question du type de synthèse pouvant assembler toutes les connaissances qui éclairent de manière ponctuelle et cloisonnée l'histoire et la géographie du Sud-Vendée. Partant du constat de l'émiettement des documents qui construisent notre lecture de l'espace, nous avons d'emblée statué sur le non sens d'un récit conçu comme un continuum historique. Il oblige, comme on peut le lire dans les livres de synthèse sur l'histoire de Vendée, à prendre dans l'histoire politique ou sociale des éléments de discours dès que la matière manque, ce qui est fréquent. Nous avons donc recherché d'autres moyens de synthèse qui permettent d'établir des liens entre les différents systèmes étudiés (par nous-même ou par d'autres) : le morphe-système, composé de la planimétrie parcellaire et des réseaux routiers, et le système de peuplement.

Après avoir fait le point sur les différents héritages et bifurcations qui marquent ces différents réseaux, nous les avons confrontés au sein de tableaux croisés dynamiques associant les différentes échelles spatiotemporelles et au sein d'un « log » archéogéographique. Les « jeux d'échelles » ont en effet amené naturellement à l'élaboration de ces outils intellectuels permettant de dire l'histoire « accessible » selon chacune des échelles. Les outils ainsi élaborés ont permis de synthétiser les différentes connaissances sur le Sud-Vendée depuis l'Âge du Fer jusqu'à nos jours, sans sacrifier à la

complexité car chaque information est resituée à son échelle spatiale et temporelle d'expression et, autant que faire se peut, dans l'entité géographique documentée. L'organisation proposée rétablit donc des liens en offrant une image d'ensemble des informations qui fondent notre connaissance de la planimétrie parcellaire, des réseaux routiers et du système de peuplement dans le Sud-Vendée, tout en assumant les discontinuités dans la documentation, dans les échelles d'analyse et selon les lieux envisagés. Le propos n'est donc plus celui d'un récit géohistorique mais plutôt d'une proposition d'organisation des connaissances mettant l'accent sur les associations et conflits d'échelles qui construisent les dynamiques des systèmes étudiés. Il semble que la recherche et la réflexion sur ce que pourrait être ce type d'outil pourrait constituer, à l'avenir, un des thèmes de recherche à développer pour proposer un ordonnancement non linéaire et non stratigraphique des connaissances sur l'espace des sociétés anciennes.



# GLOSSAIRE

Sauf mention contraire, les définitions qui suivent sont extraites du dictionnaire de l'archéogéographie établi et mis en ligne par Gérard Chouquer sur : <http://www.archeogeographie.org/index.php?rub=presentation/dictionnaire>

## **Asynchronie**

« Situation de décalage qui se constate entre les formes de dynamique d'un lieu à l'autre, y compris à très grande échelle. Par exemple, la répartition fortuite des orages et tempêtes et de leurs effets provoque des évolutions très différentes d'un lieu à l'autre ».

## **Auto-organisation des formes planimétriques**

« Capacité d'un ensemble de formes existant à la surface de la Terre à évoluer en système organisé, sans l'intervention d'une planification volontaire intervenant sur la structure d'ensemble et sans avoir besoin de cette intervention pour en rendre compte (et bien que le processus puisse comporter un épisode planifié). Processus selon lequel la dynamique d'une forme (un parcellaire, un réseau viaire, un réseau d'habitats) ne dépend pas uniquement d'une cause directe de courte durée, mais obéit à des logiques de transmission et de transformation dans le temps long. Une forme auto-organisée est une forme qui, grâce aux transformations dont elle est l'objet, maintient sa structure bien au-delà des circonstances historiques qui lui ont donné naissance. On emploie ce concept pour rendre compte de l'évolution et de la structuration du système de l'habitat et pour l'étude des systèmes de formes (voies et parcellaires) dans la longue durée ».

## **Carte compilée**

« Document de base à partir duquel sont menées l'identification et l'analyse des formes paysagères, et qui vise à compiler, à une même échelle, des informations de nature, d'échelle et de chronologie différentes en vue de pouvoir faire des liens. La carte compilée est réalisée par carto- et photo-interprétation, à grande échelle (au 1 : 10 000e par exemple), à partir de documents planimétriques (cartes, plans, photographies aériennes, verticales et obliques, anciennes et récentes). Elle comporte un fond parcellaire (par exemple, les plus petites masses parcellaires), le réseau hydrographique, les traces d'hydromorphie rémanente, les paléochenaux, les traces archéologiques, les habitats (groupés et isolés), les principaux microtoponymes, les cotes topographiques et le quadrillage de géoréférencement (par exemple en France, le quadrillage Lambert) ».

## **Continent/Îles**

« En morphologie, et au sens métaphorique, état d'une forme qui réunit des « îles » par pontage et permet de passer à l'état de trame. Le passage de l'état d'îles à l'état de continent suppose un ou plusieurs seuils morphologiques. Ce concept est employé pour

décrire le passage d'une occupation du sol en îles ou îlots, à une occupation développée et connectée par la voirie et le parcellaire ».

### **Corridor**

« Un corridor est un élément linéaire de l'orographie, de l'hydrographie et/ou de la planimétrie, dont la physionomie diffère de l'environnement adjacent. Il a plusieurs rôles : celui de conduit, qui favorise le mouvement, celui de barrière, qui le limite, celui de connexion. On distingue des corridors écologiques et des corridors issus d'héritages historiques [...] ».

### **Diachronie**

« Modalité spatiotemporelle qui indique la pérennité et la continuité d'une structure dans la longue durée. Cette modalité détermine les temps les plus longs du rapport des sociétés à leur espace » [Chouquer 2000a : 187].

### **Écoumène**

« La terre humanisée, habitée, appropriée, intériorisée, aménagée, telle et en mouvement, donc transformée, héritée et transmise. À la fois ensemble et condition d'existence des milieux humains, en tant que relation fondatrice de notre existence terrestre. Produit de l'interaction entre la terre et l'humanité, parce que cette dernière ne peut exister sans une relation avec l'espace et ses réalités géographiques, et que la terre n'est pas autre chose qu'une nature historicisée, héritée, transmise et « cultivée ». L'écoumène ne peut et ne doit pas être décrit comme une chose, sous peine de le traiter comme un simple arrangement de signes ». Ce terme est emprunté au géographe Augustin Berque [Berque 2000].

### **Espace paradigmatique**

« Espace dans lequel les relations sont pensées par rapport à une structure de référence unique, de type centralisé, hiérarchique et uniformisant, sur la base d'un emboîtement des unités hiérarchiques et d'une duplication des unités de même niveau ».

### **Hybrides**

« Êtres géographiques qui associent des éléments physiques et des éléments sociaux en un tout qui doit être respecté pour que les hybrides soient étudiés en tant que tels. Les rivières régularisées, les parcellaires de drainage, les sols de la pédologie sont d'excellents exemples d'hybrides. Mais l'hybridation est aussi un phénomène temporel : le présent est hybridé avec de nombreux éléments des différents passés ».

### **Hyperesthésie**

« Mot formé sur l'idée d'excès de représentation artistique ou formelle. Représentation autonome des réalités de l'écoumène soit par la géométrie ou le modèle géométrique (selon les modèles des historiens, des géographes, des économistes, des écologues) soit par le « tableau de paysage » (chez les artistes, les historiens et philosophes de l'art), pouvant aller jusqu'à la réinvention de la réalité. Suivant la valeur qu'on choisit de donner à ces représentations, cette hyperesthésie sera une qualité (distinctive des élites) ou, au

contraire, une absence de maîtrise des représentations, voire un abus. Cette notion soutend la critique des reconstitutions abusives des réalités anciennes planifiées ».

### **Hystéréchronie**

« Modalité spatiotemporelle qui traduit les décalages, retards et temps de réponse qu'on observe dans la dynamique des formes, entre la constatation d'une « cause » et la manifestation de ses « effets ». C'est une des modalités spatiotemporelles de base [...] ».

### **Isoaxialité**

« (adj. **isoaxial**) Modalité de transmission de la ligne ou de la forme dans le prolongement d'une ligne ou d'une forme antérieures, jouant le rôle de morphogène ».

### **Isoclinie**

« (adj. **isocline**) Modalité de transmission dans l'espace et le temps d'un élément de type morphogénétique. Il y a isoclinie lorsque la transmission porte sur l'orientation de la ligne ou de la forme malgré un déplacement dans l'espace. Est isocline un parcellaire qui transmet et développe dans l'espace l'orientation d'un morphogène sur lequel il prend appui ». Quand il y a rupture dans la transmission d'une orientation, on parle alors d'anisoclinie.

### **Isotopie**

« (adj. **isotope**) Modalité de transmission à l'identique d'un élément de type morphogénétique, dans l'espace et le temps. Il y a isotopie de la ligne ou de la forme lorsque la transmission se fait au même emplacement et selon la même orientation. Est isotope un fossé parcellaire qui a été recreusé au même emplacement et selon la même direction qu'un fossé plus ancien ». Quand il y a rupture dans un emplacement, on parle alors d'anisotopie.

### **Morphogène**

« Élément pérenne d'un paysage susceptible de provoquer l'orientation de nouvelles formes, plus ou moins longtemps après son implantation. Le morphogène est un agent de la transformation des paysages, selon un processus qui s'inscrit dans la modalité spatiotemporelle hystéréchronique ».

### **Morpho-historique/Morpho-histoire**

« Désigne une interprétation des formes du paysage qui présuppose la planification et donne aux faits institutionnels et politiques une prédominance par rapport aux autres faits sociaux et spatiaux » [Chouquer 2000a : 188].

### **Objet, méta-objet**

« Ce terme très général, fréquemment employé, désigne des réalités très variées, selon l'échelle à laquelle on se situe. Il possède un sens matériel évident, désignant des réalités tangibles, observables sur un chantier de fouille ou représentées sur un document planimétrique : un fossé, une haie, un chemin, un habitat, etc. Mais le même terme

désigne la transformation de ces réalités en **objets conceptuels**, par le biais d'une conceptualisation (ainsi l'habitat romain vu par l'archéologue sur le terrain devient une *villa* dans le discours historique, de façon pas toujours justifiée). Il désigne ensuite la concaténation de ces objets historiques en **méta-objets** formant catégorie : c'est ainsi que des parcelles de champs ouverts deviennent un openfield, et des parcelles closes un bocage, des formes carrées une centuriation, etc. [...] ».

### **Planification**

« Toute organisation concertée d'une activité sociale, à différentes échelles. Certaines planifications supposent une transformation du dessin parcellaire, d'autres non. Certaines constituent des aménagements au sens actuel, en ce qu'elles transforment les milieux géographiques de façon sensible ».

### **Radioconcentrique (forme)**

« On qualifie couramment ainsi la forme des territoires villageois depuis leur fixation au Moyen Âge. Cette forme comprendrait un réseau radial de voies de communication et un dessin concentrique du parcellaire. [...] » [Chouquer 2000a : 189].

### **Radioquadrillée (forme)**

« [...] forme la plus courante des territoires villageois qui associe un réseau radial de voies de communication partant ou aboutissant au village et une trame parcellaire structurée par un ou plusieurs quadrillages plus ou moins géométriques » [Chouquer 2000a : 189].

### **Réseau fluvio-parcellaire**

« Représentation spatiale de l'organisation d'une partie ou de l'ensemble d'un bassin-versant dans une zone agraire. Ce réseau est constitué d'éléments concrets du paysage, soit hydrographiques (cours d'eau actifs, pérennes ou temporaires, paléochenaux), soit anthropiques (limites parcellaires, routes, fossés en eau). Ces éléments sont géométriquement liés entre eux par le processus morphologique de l'isoclinie. Ils forment un réseau plus ou moins continu de corridors. Ce réseau est structuré en niveaux : un niveau supérieur (niveau des axes de référence) avec les cours d'eau actifs, pérennes ou temporaires, les paléochenaux ; un niveau intermédiaire comprenant les routes et longues successions de limites parcellaires ou de fossés en eau ; le niveau de détail (dit de cristallisation) qui rassemble les petites limites parcellaires et petits fossés en eau ».

### **Réseau hydro-parcellaire**

« Représentation spatiale de l'ensemble des formes liées à l'eau à la surface du sol, dans un cadre de référence. La représentation du réseau s'appuie sur des éléments physiques (cours d'eau actifs, pérennes ou temporaires, paléochenaux, points d'eau actifs, zones hydromorphes fossiles) et sur des éléments anthropiques ou sociaux (limites parcellaires, fossés en eau). La carte du réseau hydro-parcellaire peut servir de base pour l'étude des dynamiques paysagères liées à l'eau ». Ce réseau de formes peut être associé aux formes écologiques (haies, prairies...) et composer un réseau de corridors hydro-végétalo-parcellaires.



### **Réseau de formation**

Réseau dont la forme repose sur un principe géométrique *mais non planifié et non régulier* : on parle ainsi de réseaux géométriques « souples ». Ils ne sont pas le fruit d'une création volontaire et concertée par une société donnée à un temps T (comme les planifications) mais d'une structuration plurimillénaire et d'une adaptation aux contraintes du milieu. La fréquence des datations de l'Âge du Fer signale néanmoins, dans un certain nombre de cas, un moment privilégié de la mise en place des réseaux, même si nous ne pouvons en tirer de conséquences sur « la » date de cette mise en place.

### **Résilience**

« Terme venant du vocabulaire de la mécanique, puis de l'écologie, et désignant un réajustement, une réadaptation d'un élément en fonction de contraintes extérieures à lui. [Pour les archéogéographes] le concept désigne l'aptitude d'un ensemble de formes (un réseau de lignes, de points, etc.) à maintenir sa structure alors que les formations sociales ont changé et le transforment. La résilience est un principe de stabilité dans le changement jusqu'à un point de rupture ou bifurcation ; elle suppose la modalité d'hystérechronie ».

### **Style parcellaire**

« Agencement du dessin du parcellaire dont on pense qu'il indique des héritages morphologiques » [Chouquer 2000a : 190].

### **Taphochronie**

« Modalité de rupture du temps et de l'espace d'accumulation par enfouissement définitif d'un état spatial qui ne provoque pas de reprise. Cette modalité exprime une irréversibilité et est, en ce sens, source de connaissances historiques sur des bifurcations radicales des systèmes ».

### **Transformission**

« Mot créé à partir de transformation et de transmission. Permet de décrire, sans avoir à chaque fois à recourir à une périphrase, la double action de transformation dans le temps des réalités géographiques et de transmission de certains caractères de ces réalités donnant l'impression d'une pérennité de la forme ».

### **Uchronie**

« Modalité spatiotemporelle qui se constate lorsqu'une structure ou un élément d'une forme imprime dans le sol un potentiel qu'un fait social ultérieur fait rejouer à un moment imprévu de l'histoire du lieu. La modalité s'exprime alors par l'isotopie, l'isoclinie et l'isoaxialité ».



# TABLE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Chronologie des entités archéologiques de la BD Patriarche concernant la région étudiée (hiver 2005).....	184
GRAPHIQUE 2 : Types de structures rencontrées dans le cadre de la prospection mécanique entre Ste-Hermine et Oulmes.....	189
GRAPHIQUE 3 : Chronologie des entités archéologiques datées et composant le corpus archéologique retenu. ....	191
GRAPHIQUE 4 : Comparaison des classes d'orientations entre les limites fortes et alignements remarquables et les structures du gisement archéologique de St-Linaire. ....	381
GRAPHIQUE 5 : Résultats du calcul automatique des orientations des limites fortes et alignements remarquables de 1950 selon un pas de 20 grades. ....	409
GRAPHIQUE 6 : Comparaison entre les différentes classes d'orientation des limites fortes/alignements remarquables de 1950 et le parcellaire actuel du Pays de Ste-Hermine. ....	410
GRAPHIQUE 7 : Comparaison entre les limites fortes/alignements remarquables et l'hydrographie.....	416
GRAPHIQUE 8 : Comparaison entre les orientations de la voirie figurée sur la carte d'état-major à 1/40 000, la voirie de la mission aérienne de l'IGN (1950) et des limites fortes.	418
GRAPHIQUE 9 : Comparaison des classes d'orientations entre les formes fossiles et les limites fortes/alignements remarquables de la plaine. ....	424
GRAPHIQUE 10 : Chronologie des fossés observés sur les gisements.....	448
GRAPHIQUE 11 : Pourcentage des entités archéologiques articulées avec le réseau rouge. ....	450
GRAPHIQUE 12 : Articulation des entités archéologiques avec le réseau rouge selon les périodes chronologiques (tous les sites). ....	451
GRAPHIQUE 13 : Articulation des entités archéologiques avec le réseau rouge selon les périodes chronologiques à l'exception des gisements des boucles du Lay. ....	453
GRAPHIQUE 14 : Répartition des toponymes en -ière selon les formations géologiques. ....	470
GRAPHIQUE 15 : Répartition des toponymes en -erie selon les formations géologiques. ....	470
GRAPHIQUE 16 : Proximité des toponymes en -ière et -erie aux corridors. ....	471